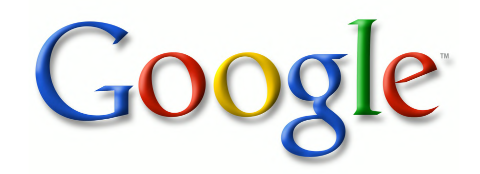
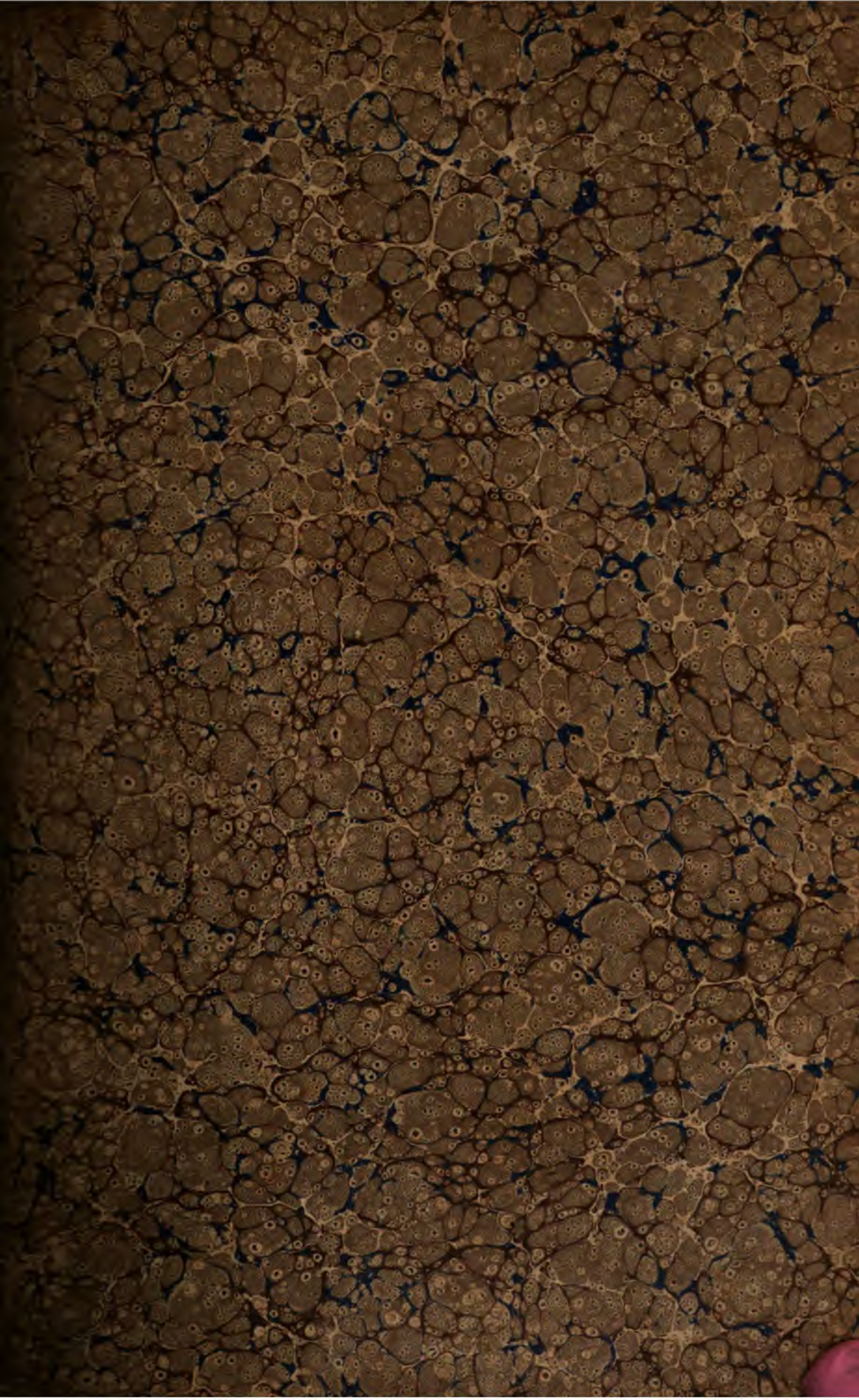





SE TAIRE ET FAIRE
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
UNIVERSITY OF MICHIGAN
HENRY VIGNAUD
LIBRARY



HISTOIRE

D'ALLEMAGNE.

HISTOIRE

D'ALLEMAGNE,

PAR LUDEN;

TRADUITE ET CONTINUÉE JUSQU'A NOS JOURS,

D'APRÈS

Schmidt, Pfefel, Menzel, Schiller, Posselt, Heinrich, Pfister, etc., etc.,

PAR M. AUG. SAVAGNER,

Professeur d'Histoire en l'Université, ancien Élève pensionnaire de l'École royale des Chartes,
Membre de plusieurs Sociétés savantes.

TOME DEUXIÈME.

PARIS.

IMPRIMERIE DE BÉTHUNE ET PLON,

RUE DE VAUGIRARD, 36.

—

1844

HISTOIRE
D'ALLEMAGNE.

LIVRE VII.

ÉTAT INTÉRIEUR DE L'EMPIRE DES FRANKS. — ORGANISATION. ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME FÉODAL. LOIS DES PEUPLES TEUTONIQUES.

CHAPITRE Ier.

IMPORTANCE DU SUJET. — SOURCES.

Depuis que Tacite a écrit, non sans amour, soit pour sa propre utilité, soit pour l'instruction des autres, tout ce qu'il avait appris sur les mœurs, les usages et les institutions des peuples de la Germanie, il s'est écoulé presque cinq siècles (1). Dans ce long espace de temps, un nouveau monde s'est élevé. L'empire, dont il pressentait le destin, est tombé en ruines, et ces peuples dont il vantait les vertus, dont il redoutait les forces, mais devant lesquels il espérait encore pour l'empire quelque salut dans leur propre désunion (2), se sont mis en possession de presque toute l'Europe occidentale. Une vie nouvelle a commencé : des empires se sont élevés et ont disparu ; des conquêtes et des victoires ont eu lieu sur les ruines de la domination romaine ; le christianisme est venu aux peuples teutoniques ; l'Église et ses serviteurs se sont fait valoir contre l'épée et les conquérans. Un peuple est devenu dominant parmi les peuples, et la vie s'est partout remplie d'espérance et de crainte. Pourtant il ne s'est trouvé personne qui ait entrepris de continuer ce que Tacite avait commencé ; personne qui ait fait des recherches sur les mœurs et les usages des nouveaux peuples ; personne qui ait étudié les causes de phénomènes si féconds en vicissitudes, les moyens de si grandes actions, les principes des institutions établies parmi les peuples nouveaux ou les institutions elles-mêmes.

Pendant la longue lutte entre les Teutschs et les Romains, le goût de l'histoire, dans la nécessité de la vie, s'était éteint de plus en plus. Le regard du petit nombre d'hommes qui s'inquiétaient encore des relations des peuples

et des États ne pénétra pas au delà du tumulte des champs de bataille, dont l'aspect était toujours le même, où l'on ne voyait que malheur et désolation (3). Ceux qui survécurent au moment décisif se retirèrent dans la paix de la famille, s'il leur fut possible de trouver encore quelque paix au sein de la famille et dans les consolations de la religion, ou bien ils entrèrent au service des nouveaux maîtres de leur patrie et cherchèrent à être utiles, tantôt à leur patrie, tantôt à eux-mêmes (4). Il ne resta pas de temps pour les recherches et l'exposition historiques; quant aux écrivains grecs, ils étaient trop éloignés des peuples teutoniques et trop restreints dans leurs connaissances pour pouvoir parler convenablement de l'état intérieur de ces peuples. Le mépris des Romains pour les barbares ne s'était pas non plus effacé encore, et l'ancienne vanité des dominateurs du monde ne s'était pas encore évanouie; aussi les écrivains de Byzance ne vont-ils pas au delà des rapports militaires des peuples teutoniques avec l'empire romain d'Orient; quant aux mœurs et au caractère de ces nations, ils ne recueillent que des traits isolés qui, par leur originalité, semblaient propres à provoquer une oisive curiosité (5). Et lorsqu'il s'éleva parmi les peuples teutoniques des hommes qui entreprirent d'écrire l'histoire, aucun n'osa ou ne put pénétrer dans les relations intérieures de la vie sociale : il ne vint à l'esprit de personne d'observer ou d'exposer le point le plus important. Les écrivains furent des ecclésiastiques dévoués au Seigneur et à l'Église; ils écrivirent pour leur siècle et non pour la postérité. Ce qui pouvait ébranler les esprits et les amener à l'Église et au Seigneur avait seul de l'importance pour eux. Que leur importait l'ordre social? que leur importaient le droit et la loi? Ceux pour qui ils écrivaient avaient comme eux-mêmes les relations de la vie sous les yeux. Ces relations existaient et se maintenaient; leur origine était indifférente. Elles changeaient, on se soumettait aux changemens; on ne tenait pas compte des causes et des effets. Les mœurs mêmes et la moralité excitaient peu d'attention; la foi seule occupait les âmes, et des œuvres pieuses prouvaient matériellement la foi. Chaque jour apportait sa peine; on laissait aux générations suivantes le soin de songer à elles-mêmes. Comment pouvait-on aussi, dans des temps de continuelles vicissitudes et d'incertitude générale, dans des temps de caprice et de hasard où rien n'était solide, si ce n'est l'autel du Sauveur, où l'on ne pouvait compter que sur les consolations de la vie éternelle, comment pouvait-on, en des temps semblables, diriger ses regards sur la marche des choses terrestres? Comment pouvait-on pressentir que la connaissance de l'origine et du développement des relations sociales aurait quelque valeur pour l'amélioration des hommes et pour l'ennoblissement de la vie? Tout était nouveau, tout chancelait : nulle part une trace, nulle part un but; il restait à peine autre chose à faire que de tourner les yeux vers le point où il n'y avait pas d'instabilité. Mais lorsque dans la suite du temps l'état des choses se fut affermi, lorsque la vie eut reçu un appui et une direction, l'origine des choses était oubliée, et la suite des faits s'était effacée de la mémoire des hommes.

Nous pourrions nous consoler du défaut de connaissances sur l'état intérieur des peuples teutoniques jusqu'à la fondation des nouveaux empires; on pourrait admettre aussi sans trop de hardiesse que le tableau de la vie de ces peuples, tel qu'il a été tracé par Tacite, est applicable aux temps qui suivirent cet écrivain comme à ceux qui l'avaient précédé, car les mœurs et les institutions que Tacite nous fait connaître étaient fondées sur la nature du pays et sur le caractère propre des peuples teutoniques : elles ne pouvaient changer dans leur essence tant que ces peuples habitaient le même sol et tant qu'aucune influence spirituelle n'agissait sur eux en les ébranlant; mais il est déplorable que nous ne soyons pas mieux instruits des fondations et des premières institutions des nouveaux empires, car ces premières institutions furent les germes d'où se développa jusqu'à nos jours, bien qu'avec diverses additions et avec des influences étrangères, la vie sociale des peuples de l'Europe. Cependant l'empire des Franks est seul important pour l'histoire du peuple teutsch; tous les autres lui sont devenus étrangers, et presque tous le sont restés. Mais par les Franks, qui dès cette époque jusqu'au milieu du sixième siècle avaient réuni à leur empire la plus grande partie des peuples teutoniques et qui, dans la suite du temps, y réunirent tous les peuples teutschs restés fidèles au sol de la

patrie et amenèrent par là la formation d'un seul peuple teutsch, par les Franks toutes les relations ont été changées et transformées dans le Teutschland. Bien qu'ils aient épargné tout ce qui pouvait être épargné, d'après la nature des choses humaines, l'ordre existant dans le Teutschland dut céder peu à peu à l'ordre qu'ils avaient établi dans la Gaule et sur lequel ils avaient basé leur domination. Les premières relations sociales qu'ils avaient acceptées dans la Gaule par nécessité ou par besoin ralentirent le développement et la transformation de l'ancienne vie des peuples germaniques. La connaissance de ces premières institutions et de ces premiers établissemens ne serait par conséquent pas seulement remarquable en elle-même, en ce qu'elle éclaircirait pour nous l'état de cette époque si bouleversée et la lutte des hommes contre le désordre et la dissolution; elle faciliterait aussi l'intelligence des phénomènes postérieurs de la vie du peuple teutsch et nous ferait concevoir, autant que cela est nécessaire et utile, ce qui maintenant excite plus d'une fois notre étonnement. Mais personne n'a signalé ces choses; on manque de toute tradition précise; il se trouve à peine une indication sur les points les plus importans, et dans le peu de traces qui peuvent s'offrir à nos regards on sent le défaut de toute détermination de temps. On ne peut découvrir la naissance des relations, à peine leur existence: toujours des détails, jamais la connexité.

Grégoire, évêque de Tours, dont il a été si souvent question dans le récit des événemens, est le plus ancien historien des Franks et aussi le plus vrai sur les premiers temps de leur empire; mais la superstition l'aveugle, le zèle épiscopal l'égare, et de temps en temps, comme cela est naturel à l'homme, des relations personnelles l'ont induit en erreur. De plus lorsqu'il composa ses dix livres de l'histoire des Franks, un siècle s'était écoulé déjà depuis la consolidation de la domination francique par le grand Chlodwig (6). Ses sources peuvent n'avoir été pour les premiers événemens que des traditions populaires, des bruits vagues pour les événemens postérieurs, autant qu'ils se passèrent durant sa vie (7). Beaucoup de choses s'étaient effacées déjà de la mémoire des hommes. La vérité originelle se perd nécessairement dans la bouche de la renommée, qui ne s'attache d'habitude qu'à la vie des grands et aux faits qui frappent les esprits. Grégoire d'ailleurs n'a même pas eu le dessein d'écrire l'histoire des Franks ou d'exposer la fondation, le développement et l'organisation de l'empire. Son âme, pleine des vérités du christianisme, selon la mesure de ses connaissances, ne l'a poussé qu'à signaler la puissance de cette divine religion en lutte avec la corruption du siècle, d'après la vie pieuse et l'admirable influence de respectables évêques et d'autres hommes favorisés de Dieu, et à prouver la sublimité de la foi catholique contre les opinions erronées des Ariens. Son ouvrage est plutôt une histoire de l'Église chez les Franks qu'une histoire des Franks (8). Parmi les choses du monde, les guerres et les batailles, les destins de la maison royale, les catastrophes, les meurtres et les cruautés ont seuls éveillé son attention. L'empire ne paraît dans son œuvre que comme un arrière-plan, devant lequel se meuvent les hommes qu'au milieu de l'action et des maux il introduit sur la scène; quant à l'empire lui-même, on peut à peine en reconnaître ou distinguer quelque chose. De plus, Grégoire, élève et témoin de malheureuses relations, est arrivé à une certaine indifférence pour la vie et ses phénomènes et à une certaine incrédulité pour l'innocence, la vertu et les nobles sentimens chez tout homme non revêtu de l'habit sacerdotal. Il n'a point perdu, il n'a jamais laissé échapper la mesure du bien et du mal, du progrès et du retard (9); mais il ne pouvait peut-être conserver sa foi dans toute sa force, au milieu de la sauvage agitation de son siècle, qu'en imposant un frein à son jugement dès qu'il l'appliquait aux événemens de ce siècle, et comme il vit beaucoup d'atrocités, il crut tout possible de la part de tous (10). Enfin il lutte contre sa pensée par son langage et son exposition avec si peu de succès que souvent il ne sait pas exprimer clairement ce qu'il a peut-être l'intention de dire (11).

Et cependant Grégoire de Tours est le seul écrivain des premiers temps de l'empire francique. Aucun autre ne sait ce que Grégoire n'a pas su. Les auteurs qui sont venus ensuite ont tous puisé à sa source; tous ont nourri leur pauvreté de sa richesse. Quelques événemens ont été non pas révélés, mais indiqués plus positivement par eux. Ce qu'il avait dit en

termes généraux a été rattaché par eux à certains noms d'hommes et de lieux. Ils ont aussi embelli, même jusqu'au romanesque, ce qui avait été signalé simplement par lui, quelquefois peut-être d'après une meilleure tradition, plus souvent assurément d'après des fables et des chants populaires, le plus ordinairement d'après leur propre caprice, auquel semblait se prêter une histoire si décousue ; mais ils ne donnent pas la moindre solution sur le véritable état de la vie, sur l'ordre intérieur de l'empire, sur la connexité des relations sociales, sur la cause, l'occasion et le résultat des institutions.

Et aucun acte officiel de cette époque ne nous donne de lumières, car les pièces relatives aux affaires de l'Église qu'il a été possible de conserver n'ont qu'une très-petite importance pour les relations de la vie civile et ne montrent jamais l'empire.

Mais nous avons sous les yeux les lois des peuples teutoniques qui appartiennent à l'empire des Franks ; nous avons les lois des Franks Saliens et celles des Ripuaires ; nous avons les lois des Burgundes, des Allemanni, des Thuringiens et des Bavarois. Dans le fait aussi ces lois sont d'une très-grande importance pour la connaissance de la vie parmi ces peuples ; mais là même on cherchera vainement la solution que l'on désire obtenir. Ces codes ne perdront rien de leur valeur, parce que nous ne pouvons, même pour un seul d'entre eux, indiquer rigoureusement l'époque où il fut rédigé (12); car lors même qu'il serait vrai que ces codes n'ont reçu la forme sous laquelle nous les possédons qu'à une époque où les successeurs de Chlodwig avaient été déjà précipités du trône élevé par ce prince, il n'est pas douteux que l'esprit de ces lois ne soit extrêmement ancien, qu'il n'ait déjà régné dans les cantons du Teutschland, dont les institutions avaient jadis éveillé l'attention du grand historien romain, et qu'il ne paraisse chez eux sous une forme diverse que dans des circonstances diverses (13). Il n'est pas douteux, précisément pour cette raison, que ces lois n'aient été réellement en vigueur en tout temps parmi les Franks comme parmi tous les autres peuples teutoniques qui se réunirent à leur empire, bien que dans les détails elles aient pu recevoir des additions, des complémens, des modifications, selon les besoins amenés par les vicissitudes des choses ; par conséquent il n'est pas douteux que l'on ne puisse déduire de ces lois une idée du premier état de l'empire des Franks. Ces codes, de plus, ne perdront rien de leur valeur parce que nous ne savons pas comment ils ont pu être formés, ni parce que pour quelques-uns, nommément pour les lois des Saliens et des Ripuaires, il n'est pas même certain s'ils furent rédigés par la volonté de l'autorité publique, ou s'ils ne sont peut-être pas l'œuvre d'un simple particulier, qui, prenant en considération le besoin de ses contemporains, aurait cherché à consigner par écrit le droit en vigueur (14) ; car il n'est pas douteux que les codes, une fois rédigés, n'aient été publiquement en usage, et précisément pour cette raison il n'est pas douteux non plus qu'ils n'aient eu vigueur dans la vie et qu'ils n'aient répondu à la vie. Ce qu'ils contiennent peut être regardé comme la vérité, comme le droit réel et en vigueur. Enfin ces codes ne perdront également rien de leur valeur parce que pour quelques-uns, en particulier pour la loi salique et la loi des Ripuaires, il est incertain à quelle distance, dans quel pays, dans quelles limites ils ont été appliqués. Car s'il ne peut être douteux que, de cette manière, ils n'ont eu force que dans la Gaule, dans les pays soumis par les Saliens et par les Ripuaires (15), cette circonstance précisément ne fera que leur donner une plus grande valeur pour les premiers temps de l'empire des Franks ; mais c'est le contenu de ces codes qui rend impossible de déterminer par eux l'organisation, l'ordre, les institutions de l'empire.

Ces lois en effet, à quelques exceptions près, ne renferment aucun droit public : la circonstance déjà qu'elles n'avaient de vigueur que pour chacun des peuples teutoniques dont se composait l'empire des Franks ne le permettait point ; elles n'ont par conséquent en vue que la vie privée des hommes et leurs points de contact dans leurs relations privées ; elles déterminent les peines qui devaient frapper l'individu qui troublait la paix de la société et portait atteinte à la sûreté d'un individu. Elles montrent, il est vrai, des fonctionnaires de l'État, devant lesquels les hommes, dans l'empire des Franks, devaient chercher et trouver justice ; mais elles ne montrent pas l'empire, et elles laissent à peine supposer l'ordre des fonctionnaires, leur position res-

pective, l'étendue de leurs attributions, leurs droits et leurs devoirs : il n'y est pas question d'autres magistrats, fonctionnaires et dépositaires de la puissance, étrangers au maintien du droit parmi les individus et cependant nécessaires au maintien et à l'administration d'un État ; il n'y est pas question du roi lui-même (16). De même il ressort assurément de ces codes une distinction légale des hommes et de leurs possessions ; mais on n'y voit pas en quoi consistait cette distinction : le nombre des ordres entre les hommes et les biens n'est pas indiqué, encore moins la relation des uns aux autres, et ce que l'on peut le moins y trouver, ce sont des principes généraux d'où l'on pourrait déduire des opinions incontestables sur les détails ou sur l'ensemble.

Il ne faut pas oublier non plus ce qu'on appelle les *Formules* que le moine Marculf, vers le milieu du septième siècle, dressa pour l'utilité des jeunes gens, comme des modèles de conduite dans beaucoup de relations de la vie (17), et dans lesquelles il a donné un exemple à suivre même aux hommes des temps postérieurs. Ces formules sont sans doute importantes, et si on les compare aux indications fournies par l'histoire des Franks, elles peuvent conduire à quelque éclaircissement sur l'état des choses. Mais bien qu'il en ressorte d'une manière évidente qu'une grande diversité de la vie eut lieu dans l'empire des Franks, bien qu'elles fassent connaître aussi des fonctions et des dignités exercées et conférées dans cet empire, toutes les données s'y présentent isolées et décousues, la corrélation manque, et la véritable âme qui soutenait et animait l'ensemble ne peut être découverte.

Dans cet état de choses, il a été impossible de mettre l'état intérieur de l'empire des Franks en rapport avec la vie des rois et les actions des peuples, et cela a été d'autant moins possible que l'on manquait de toute fixation de temps pour la formation et l'établissement des relations intérieures (18). Mais la création d'un système de ces relations, d'après leur naissance, leur développement et leur enchaînement, a nécessairement de grandes difficultés et un grand danger. Des opinions très-diverses sont possibles. La critique non-seulement prendra une direction toute différente, mais elle conduira aussi à des données diamétralement opposées, selon qu'elle partira d'un point de vue ou d'un autre. L'esprit, la sagacité, les connaissances peuvent se faire jour partout ; en conséquence il ne manquera jamais d'opinions contradictoires. Mais si la vérité ne peut être découverte et constatée par les traditions de l'antiquité, il ne reste à l'homme qui pense d'autre ressource que de rechercher par les conjectures le plus grand degré de vraisemblance (19).

Quatre ou cinq choses cependant sont données qui se présentent comme indices de la vérité ; elles peuvent empêcher le critique de perdre entièrement la voie sur la mer obscure de l'investigation (20) ; elles peuvent et doivent être employées pour expliquer, rattacher et amener à une concordance les indications isolées sur les hommes et sur les choses, éparses dans les historiens et dans les lois. Nous avons pour les temps antérieurs les renseignemens de Tacite sur les mœurs, la vie et le caractère des Teutschs. Ces renseignemens peuvent toujours encore être considérés comme bases, parce qu'ils montrent le caractère propre des Teutschs, ce qu'il y a d'impérissable et de constant dans les peuples tant qu'ils conservent la liberté et l'indépendance ; ils peuvent être considérés comme bases avec d'autant plus de confiance que les temps postérieurs donnent des témoignages irrécusables de leur constante vérité. D'après eux, nous sommes autorisés à admettre certaines inductions sur l'état de choses qui a dû s'établir par suite du changement de relations. Nous avons de plus la certitude que dans l'empire frank, des conquérans et des sujets vivaient les uns à côté des autres ; que les premiers consistaient en un moindre nombre d'hommes énergiques, mais non civilisés, et que dans la grande masse des derniers il se trouvait beaucoup d'hommes d'une grande culture et familiarisés avec les plaisirs délicats comme avec tous les artifices de la domination et de l'administration romaines. La nature humaine se manifeste sous la même face dans les mêmes circonstances On peut admettre que cette position des conquérans fut mise à profit selon la nature des efforts, des besoins, des désirs humains ; que ce profit eut lieu selon le caractère propre du peuple auquel appartenaient les conquérans, et que les hommes civilisés appartenant aux peuples soumis ne restèrent pas sans influence sur les conseils et les résolutions de ceux qui avaient le pouvoir en main. Les Franks ne manquaient ni

d'esprit et d'intelligence, ni de pénétration et de connaissances, comme ils ne manquaient ni de passions ni de désirs. L'instruction ne les élevait pas à de grandes vues et ne les entraînait pas à des subtilités. Avec une force neuve, ils se tenaient neufs dans la vie, et ils agissaient avec promptitude conformément aux circonstances. Les usages de leurs pères étaient leur loi, le besoin leur principe, la nécessité leur limite, la liberté leur but. Nous avons de plus la preuve la plus claire que les conquérans, peu de temps après que leur empire se fut consolidé dans la Gaule, furent gagnés à une nouvelle religion, et qu'ils s'efforcèrent de maintenir et de développer tout ce qui semblait tendre ou être nécessaire à l'exercice et à l'agrandissement de cette religion. Et comme les serviteurs de la religion appartenaient aux peuples soumis, on peut admettre avec quelque certitude que les prêtres employèrent le pouvoir qu'ils exerçaient sur les esprits des nouveaux convertis, quelquefois dans les intérêts des peuples soumis, toujours dans ceux de l'Église, et que par là ils ont réellement changé la marche que les conquérans auraient suivie dans leur conduite sans leur influence. Nous savons en quatrième lieu, par les témoignages de l'histoire, que les Franks reportèrent bientôt en ennemis leurs armes dans le Teutschland contre des peuples teutschs, et qu'ils parvinrent à réunir à leur empire les cantons de leurs pères comme ceux d'autres peuples teutoniques. La connaissance des sentimens qui règnent toujours dans le cœur humain nous permet de supposer que les Franks, dès qu'ils se trouvèrent au milieu d'hommes de même race, de mêmes mœurs et de même langue qu'eux, sentirent se réveiller en eux l'ancien esprit national; nous pouvons supposer que malgré les changemens et les altérations que les attraits de la domination avaient apportés déjà dans la Gaule à leur caractère, ils épargnèrent des institutions sociales qui avaient inspiré aux Romains du respect et de l'admiration. Ils ne peuvent avoir introduit que les changemens nécessaires pour opérer la réunion des anciens cantons germaniques à leur empire. Et si dans ces changemens l'organisation de l'empire eut de l'influence sur l'état des peuples du Teutschland, cet état aura sans doute réagi, selon la nature des choses humaines, sur l'empire des Franks dans la Gaule. Enfin nous avons, comme moyen d'appréciation, le temps suivant avec ses établissemens et ses institutions, et ce temps suivant, que le temps ancien portait en lui, autorise à des conclusions sur l'état du temps ancien.

Ainsi les recherches ne manquent pas de terrain et de sol, et si l'on ne peut arriver par là à la vérité de l'histoire, on peut arriver du moins à une vraisemblance sur laquelle on peut fonder l'histoire des temps suivans (21). Mais d'autre part, ces observations montrent aussi combien d'élémens ont agi sur la formation de l'empire des Franks; elles font supposer d'avance la diversité et le désordre des relations et reconnaître de nouveau qu'il faut un long temps de lutte et d'efforts parmi les hommes pour arriver à des relations conformes à la nature et à une organisation simple pour la paix comme pour la guerre.

CHAPITRE II.

DOMINATION DES FRANKS DANS LA GAULE JUSQU'À LA BATAILLE DE SOISSONS.— GERMES DE L'ORGANISATION DE L'EMPIRE.

« La reine Chlotildis (c'est ce que raconte Grégoire de Tours) fit venir secrètement l'évêque Remigius de Reims pour annoncer à son époux, le roi Chlodwig, la parole du salut. Le prêtre commença à instruire le roi, afin qu'il pût croire au vrai Dieu, créateur du ciel et de la terre, et renoncer aux idoles, qui ne pouvaient ni se secourir elles-mêmes, ni secourir autrui. Le roi répondit: « Je t'écouterai volontiers, Très-Saint Père. Une seule chose me retient: le peuple qui me suit ne souffre pas que j'abandonne ses dieux. Cependant je veux aller vers eux et leur parler selon ta parole. » Lorsqu'il vint auprès des siens, tout le peuple, par l'inspiration de Dieu, lui cria tout à la fois: « Nous rejetons les dieux mortels, pieux roi, et nous sommes prêts à suivre le Dieu immortel que prêche Remigius. » Là-dessus le roi et plus de trois mille hommes de son armée reçurent le saint baptême. »

Le même écrivain raconte ce qui suit: « Dans le temps où Chlodwig avait vaincu Siagrius, le roi des Romains, beaucoup d'églises furent pillées par son armée, parce qu'il était encore livré aux erreurs du paganisme. Dans une cer-

taine église, les ennemis avaient enlevé, entre autres ornemens du service religieux, un vase d'une grandeur et d'une beauté admirables. Mais l'évêque de cette église envoya des députés au roi, avec cette prière, que lors même qu'il ne pourrait recouvrer aucun autre des vases sacrés, celui-là du moins fût rendu à l'église. Le roi répondit à l'envoyé : « Suis-moi jusqu'à Soissons. Là tout ce que nous avons acquis sera partagé. Si le sort me donne le vase, je remplirai les désirs de l'évêque. » Lors donc qu'ils eurent atteint Soissons, et que toute la masse du butin eut été rassemblée, le roi dit: « Je vous prie, braves guerriers, de me laisser ce vase en dehors de ma part. » A ces mots tous les hommes sensés répondirent : « Roi glorieux, tout ce que nous voyons est à toi, et nous sommes nous-mêmes soumis à tes ordres: fais donc ce qui te plaît, car personne n'oserait résister à ta puissance. » Mais un Frank d'un caractère léger et envieux frappa de sa hache d'armes sur le vase et s'écria à haute voix : « Tu n'auras que cé que te donne un véritable partage au sort! » A ces mots tous furent saisis d'étonnement; mais le roi supporta cette insulte avec patience, et comme il reçut le vase (1), il le rendit à l'envoyé de l'Église et nourrit sa blessure dans son cœur. Mais au bout de l'année il ordonna que toute l'armée se rassemblât, complètement équipée, pour passer une revue au Champ-de-Mai. Comme il les y passait tous en revue, il arriva aussi près de l'homme qui avait frappé sur le vase ; il lui dit : « Personne n'a d'aussi mauvaises armes que toi. Ta lance ne vaut rien, ton épée non plus, la hache de combat non plus. » Et il lui arracha sa hache de la main et la jeta à terre. Pendant que l'homme se baissait pour la ramasser, le roi leva sa hache d'armes et lui en donna un coup sur la tête : « C'est ainsi, dit-il, que tu en as agi avec le vase de Soissons! » L'homme mourut, et Chlodwig laissa partir les autres. Et la crainte était grande qu'il avait excitée par cet acte (2). »

Ces deux récits ne peuvent assurément être révoqués en doute, bien qu'ils n'aient été admis dans l'ouvrage de Grégoire que parce que l'un semblait montrer la puissance du christianisme sur les âmes des hommes et l'autre le danger qui menaçait les récalcitrans. Quant au premier fait, on peut supposer assurément qu'il s'y trouve une lacune, et qu'entre l'entretien de Chlodwig et la conversion des trois mille hommes au christianisme il y eut encore une préparation que le digne évêque n'indique pas ; mais rien n'est contraire à ses autres assertions, et cette lacune n'a aucune importance pour nous. Le second récit au contraire renferme tant de particularités et a pourtant une si petite importance pour le but que Grégoire avait en vue, qu'on ne peut admettre une invention de sa part ou de la part des autres (3).

Mais trois choses semblent résulter incontestablement du premier récit : 1° Les guerriers avec lesquels Chlodwig fit ses conquêtes étaient son corps de compagnons, car ils étaient un peuple, qui le suivait, et ce peuple était une armée. 2° L'armée qui obéissait au roi Chlodwig était près de lui, mais seulement en partie ; par conséquent une autre partie de cette armée était éloignée du roi et vraisemblablement dispersée dans les provinces qu'il avait soumises, car tout le peuple qui le suivait cria d'une voix unanime qu'il voulait honorer le vrai Dieu annoncé par Remigius. Ainsi tout ce peuple a certainement reçu le baptême, et cependant il n'y eut que trois mille hommes de l'armée qui furent réellement baptisés (4). 3° Dans les affaires qui ne regardaient pas immédiatement le service militaire, le roi dépendait du corps de ses compagnons ; il avait besoin du conseil, il avait besoin de l'assentiment de ses guerriers, même pour des choses qui semblaient le plus le concerner personnellement (5).

L'autre récit au contraire prouve que parmi les compagnons de Chlodwig les anciennes lois qui régissaient ces corps étaient encore en pleine vigueur. Les guerriers formaient une armée régulière, compacte, appelée phalange par Grégoire (6). Le roi régnait sur cette armée, comme duc, avec toute l'autorité d'un général. L'armée était soumise aux ordres du roi et par conséquent engagée par serment à lui obéir. Dans les affaires du service, le roi avait une puissance illimitée, et même on ne lui contestait pas le droit de vie et de mort. Mais l'armée, état militaire, s'entretenait par le produit de ses courses guerrières ; le butin qu'elle faisait et gagnait par ses exploits était une propriété commune de l'association. Le roi n'avait à élever de prétentions sur rien : le sort décidait, et chacun n'avait en

propriété privée que ce que le sort lui octroyait. (7).

Or de telles armées ne gagnèrent pas seulement des objets mobiliers, mais la Gaule septentrionale fut conquise. Comme elles ne transmettaient point à l'État d'où elles étaient parties le butin qu'elles faisaient en objets mobiliers, mais comme les membres du corps de compagnons se le partagaient entre eux par leur bon droit, de même elles agirent à l'égard de la part du butin qui consistait en choses immobilières; elles firent des conquêtes non pour leur ancienne patrie, mais pour elles-mêmes. Il se peut également que les Franks n'aient considéré que comme leur propriété commune le pays qu'ils gagnaient par leur épée, qu'ils défendaient par leur épée et qu'ils étaient résolus à conserver par leur épée. De même dans le temps où le succès de la guerre entre les Teutschs et les Romains était encore balancé, les corps de compagnons teutschs avaient emmené captifs les habitans des villes ou des campagnes qui tombaient entre leurs mains, et la servitude était devenue le lot de ces malheureux. On ne voit pas trop comment, endurcis par des guerres continuelles et rendus insolens par leur fortune et leurs exploits, ils auraient pu adopter d'autres principes et une autre manière de penser lorsque décidément ils furent devenus vainqueurs.

Il ne peut en avoir été autrement; ils se regardèrent comme maîtres de tout ce dont ils s'emparèrent: les hommes, le territoire et les choses, tout fut la propriété commune des vainqueurs; ils pouvaient, selon leur manière de voir, disposer arbitrairement des uns comme des autres. Or il n'est pas douteux, il est vrai, qu'ils n'aient laissé ces hommes dans les habitations où ils les trouvèrent et sur un territoire qu'ils avaient jusqu'alors appelé le leur; toutefois ils n'agirent probablement pas ainsi parce qu'ils ne crurent pas avoir sur eux une puissance arbitraire, mais parce qu'ils voulaient que le pays, leur possession territoriale, fût cultivé, et parce qu'ils ne pouvaient mieux occuper les bras qui devaient s'employer à leur service. Les conquérans eux-mêmes, dans leur communauté, se considérèrent, dans l'ancien sens teutonique, comme propriétaires par indivis de tout le fonds et de tout le sol; ils virent dans les Romains, véritables cultivateurs de ce sol, des tenanciers qui, pour obtenir l'usufruit de leur propriété foncière, étaient obligés envers eux à un tribut et à des services, selon que, dans leur communauté, ils jugeaient convenable d'imposer l'un ou d'exiger les autres. Le corps de compagnons fut, dans son ensemble, un grand propriétaire foncier libre, qui abandonnait à une sorte de fermier la partie de ses biens dont il ne pouvait tirer profit par lui-même et laissait ce fermier libre à son tour de remettre à d'autres ce qu'il ne pouvait lui-même exploiter.

Cette manière d'envisager la position des conquérans à l'égard des peuples subjugués semble fondée sur la nature des relations telles qu'elles durent s'offrir aux regards des conquérans teutschs. L'histoire des temps postérieurs semble témoigner pour elle; mais elle semble aussi trouver sa confirmation dans les lois des Franks. Dans ces lois en effet figurent deux classes de Romains : l'une est celle des possesseurs, l'autre celle des tributaires. Les premiers, les possesseurs, sont placés dans la position des lites, tenanciers teutschs sur le bien d'un propriétaire foncier, et n'ont que la moitié du *wehrgeld* par lequel était assurée la vie des Franks libres (8); les autres, les tributaires, sont mis, par le *wehrgeld*, presque au rang des serfs (9). Il serait difficile d'expliquer mieux l'origine de ces dispositions légales. On accorde volontiers que les vainqueurs, animés par l'orgueilleux sentiment de leur force et par l'arrogance avec laquelle le dominateur armé agit si volontiers contre les hommes désarmés, ont considéré avec une sorte de mépris les Romains qui s'étaient livrés sans secours à leur puissance et qui attendaient d'eux leur sort avec une humble résignation; mais avant tout on ne conçoit pas bien pourquoi ce mépris ne s'est pas étendu plus loin; on ne conçoit pas pourquoi les Franks n'ont pas déclaré ces Romains esclaves et n'ont pas fixé leur état selon les caprices de l'arbitraire; on ne comprend pas pourquoi les Romains sont placés sur la même ligne que les lites, qui pourtant n'étaient probablement pas méprisés dans le Teutschland, qui plutôt étaient une classe d'hommes aussi nécessaire que légalement protégée (10). Mais ce mépris que, selon l'opinion de certains savans, les Franks ont dû ressentir pour les Romains n'est qu'une supposition, et l'histoire n'en donne au-

cune preuve. Si les Franks avaient été plus forts par les armes et s'ils se vantaient d'une plus grande bravoure que les Romains, ceux-ci étaient d'autre part en possession de beaucoup de connaissances et d'arts dont l'utilité, dont la nécessité ne pouvaient être méconnues par les Franks dans leurs nouvelles relations, et qu'ils devaient apprécier d'autant plus qu'ils y étaient plus étrangers. Dans le fait aussi les rois des Franks ne se sont pas seulement entourés de Romains dont ils ont fait leurs convives et que par conséquent ils ont revêtus de fonctions de la cour (11), ils ont aussi confié de très-bonne heure, et vraisemblablement dès le premier établissement de leur domination, à des Romains les fonctions les plus importantes de leur royaume, parce qu'ils étaient convaincus que parmi leur nation ils ne trouveraient point d'hommes capables d'exercer ces fonctions (12). Il est impossible que ces hommes investis de leur confiance aient été regardés avec mépris. Mais les fonctions de l'Église chrétienne, à laquelle se convertirent les Franks, furent toutes, pendant très-longtemps, exclusivement entre les mains des Romains, et le Frank professait un profond respect pour le prêtre de sa nouvelle foi. Cependant non-seulement la différence du *wehrgeld* pour le Frank et le Romain s'est maintenue, mais les personnages mêmes qui exerçaient les premières ou les plus importantes fonctions dans l'Église ou dans l'État ne sont pas arrivés personnellement à une meilleure position (13). La raison de cette différence doit donc être cherchée sur un autre point; et comme, dans le sens des Teutschs, la liberté était basée sur la possession territoriale, où pourrait-on chercher ailleurs les causes du chétif *wehrgeld* donné pour un Romain, si ce n'est dans le manque de propriété foncière, qui était commun à tous les Romains? Ainsi l'opinion que nous avons exposée ne semble plus être une simple hypothèse, mais une vérité historique.

Mais le corps de compagnons avec lequel Chlodwig gagna la dernière victoire qui le conduisit jusqu'à la Loire, sur les frontières des Goths et des Burgundes, n'avait certainement plus été formé, comme nous l'avons remarqué déjà, dans les anciens cantons des Franks situés sur la rive droite du Rhin. Ce corps de compagnons se composait de Franks Saliens, et l'histoire ne connaît pas de Franks Saliens sur la rive droite du Rhin (14); ils ne se montrent que dans la Gaule septentrionale, entre la Meuse et le Waal, la Somme et la mer. Les Bataves et les habitans de l'île de Seelande s'étaient aussi de bonne heure adjoints à la confédération des Franks et peuvent avoir été la véritable souche des Saliens, parmi lesquels on ne peut tenir compte de quelques jeunes gens que peut-être la passion de la guerre et la fortune attirèrent de la rive droite du Rhin. Mais la Gaule septentrionale, où le nom de Saliens se présente sur la scène et où furent jetées les bases de l'empire des Franks, était déjà perdue pour les Romains plus d'un siècle avant Chlodwig (15). Le soulèvement des Bataves sous Claudius Civilis avait attiré sur elle de grands ravages; les temps postérieurs ne lui avaient jamais garanti de protection ni de sûreté : le danger de la captivité avait été sans cesse suspendu sur la tête des habitans. Il n'est pas invraisemblable que ce pays, dans le cours de quelques générations, ait été non-seulement ravagé d'une horrible manière, mais de plus abandonné en majeure partie par des habitans qui n'étaient pas de race teutonique; car cette désolation générale fut incontestablement le motif qui décida les Romains à placer comme colonies dans ces contrées tant de familles teutsches qu'ils avaient peut-être emmenées prisonnières à la suite de quelques irruptions faites dans des cantons teutoniques ou que la fortune des combats jeta entre leurs mains. Quelques villes fortifiées, qui conservèrent le nom romain et qui rendirent encore possibles aux armées romaines quelques expéditions dans ces parties lointaines de l'empire, firent peut-être illusion sur le danger qu'il y avait à établir de semblables colonies; elles maintinrent longtemps l'espoir que ces colons deviendraient dans la suite du temps d'obéissans et utiles sujets de l'empire, comme l'étaient devenus les anciens Belges; mais cette espérance ne pouvait être accomplie, parce que le repos nécessaire manquait, parce que la loi n'avait plus de force et le gouvernement plus de puissance. Les Teutschs restèrent Teutschs.

Ainsi les corps de compagnons franks, en conquérant successivement le pays, rencontrèrent beaucoup d'alliés de leur peuple, soit les petits-fils des hommes qui quatre siècles auparavant avaient succombé dans une lutte sanglante soutenue pour la liberté contre Jules

César, soit les nouveaux colons, que le malheur avait arrachés à l'ancienne patrie. Sans doute ils traitèrent ces compatriotes avec toute sorte de ménagemens, non-seulement par sentiment national, mais aussi par prudence, car ils devaient désirer que leurs expéditions, que la continuation de la guerre, que le succès de leurs exploits fussent facilités et assurés par eux. On peut supposer en conséquence qu'ils laissèrent et confirmèrent volontiers à tous les biens fonds qu'ils possédaient, avec un entier droit de propriété, conformément aux coutumes nationales; pourvu qu'ils se montrassent comme compatriotes et qu'ils se missent, à l'égard des conquérans, dans la même relation où les anciens propriétaires fonciers libres des cantons teutoniques avaient coutume de se mettre à l'égard des corps de compagnons; pourvu qu'ils se chargeassent d'alimenter, d'appuyer, de renforcer ces corps. Dans cette relation toutefois la position respective des deux parties changea nécessairement. Dans les cantons teutschs, les propriétaires fonciers libres étaient maîtres et seigneurs de la terre; les corps de compagnons, nés du moment et des relations civiles, ne dirigeaient leurs forces qu'au dehors pour protéger et défendre la patrie, pour acquérir de la gloire et du butin; dans la patrie même, ils avaient seulement l'influence que valent ordinairement à des hommes leurs exploits et leur gloire. Dans le pays nouvellement acquis au contraire les corps de compagnons étaient seigneurs et maîtres, et les habitans teutschs de ce pays, délivrés par eux du joug des Romains, recevaient comme un présent des vainqueurs et leur liberté et leurs libres possessions foncières. Il était en conséquence naturel qu'ils se soumissent aux dispositions que les vainqueurs jugèrent nécessaires, et qu'ils vécussent d'après la loi salique, c'est-à-dire d'après la loi que les vainqueurs, les Franks Saliens, crurent convenable d'établir.

Mais parmi les habitans du pays, moins peut-être parmi les colons teutschs que parmi les anciens Belges, il peut s'en être trouvé beaucoup qui n'osèrent pas se résoudre à entrer dans cette relation. Les vicissitudes des choses, qu'ils avaient si souvent éprouvées, peuvent les avoir fait hésiter devant cette grande démarche. Une nouvelle victoire des Romains pouvait faire tomber sur eux les terribles châtimens réservés à la trahison. L'indolence humaine se fit sans doute sentir; l'habitude de l'obéissance avait peut-être anéanti l'ancien esprit de liberté; la dégénérescence n'avait pas fait faute, et de longues tempêtes avaient courbé et brisé plus d'âmes qu'elles n'en avaient élevé. Il se peut que les hommes de cette espèce, quoiqu'ils fussent de race teutsche, quoique les vainqueurs les ménageassent par humanité, aient été soumis à une condition presque semblable à celle où furent placés les Romains et les Gaulois qui tombèrent au pouvoir des Franks. Leur état dut en tout cas être ou devenir très-équivoque.

Cet état de choses semble fondé sur la nature des relations et des tendances nées entre les conquérans franks et les habitans des pays conquis. Mais par lui s'explique peut-être d'une manière satisfaisante la formation de différentes classes d'hommes de race teutsche qui figurent dans l'empire des Franks Saliens. En premier lieu en effet paraissent, dans la loi salique, des Franks Saliens. Ce sont sans aucun doute les conquérans, les membres du corps de compagnons victorieux : ils ne sont jamais nommés d'une manière plus précise; mais il n'existe non plus aucun motif d'attribuer ce nom à d'autres. Ce sont ceux qui ont donné le nom à l'empire et à la loi, et l'empire et la loi portent le nom des fondateurs. Plus loin il est parlé des hommes libres. A ces hommes libres appartiennent sans aucun doute ces Franks dans les relations civiles et légales; mais il est aussi fait mention des Franks à côté des hommes libres. Ils ne sont par conséquent pas les seuls hommes libres, et ils ne sont pas sous tous les rapports sur la même ligne que les autres hommes libres. Ces autres hommes libres peuvent bien en conséquence n'avoir été que ces hommes teutschs que les conquérans trouvèrent dans l'empire romain et auxquels ils accordèrent des propriétés foncières libres (16). De plus on voit paraître des barbares soumis à la loi salique. Il semble que l'on ait donné ce nom aux hommes libres lorsqu'ils devaient être désignés seuls et en dehors de leur union avec les conquérans. Enfin paraissent aussi des barbares romains, et il serait difficile d'appliquer cette dénomination à d'autres individus qu'à ces habitans teutschs de la Gaule qui s'étaient refusés à rattacher leur sort à celui des conquérans et à se soumettre à la loi salique (17).

Mais la force des circonstances mena plus loin. Il y avait dans la Gaule conquise beaucoup de terres qui avaient appartenu au domaine public des Romains, beaucoup de terres qui restaient incultes et n'avaient ni propriétaires ni cultivateurs. Les conquérans, sans aucun doute, remirent volontiers ces terres à des familles teutsches disposées à s'y établir, car ils voulaient fonder un monde teutsch et amener leur peuple dans leur voisinage pour étendre et affermir leur œuvre guerrière. Plus d'un tenancier put donc obtenir la permission de devenir un colon de cette sorte; plus d'un, qui avait accompagné son maître à la guerre, fut peut-être récompensé par la cession d'un bien-fonds; plus d'un homme libre même, dont les propriétés territoriales étaient sans importance dans sa patrie, peut avoir suivi la fortune. L'un et l'autre cherchaient peut-être aussi dans le corps de compagnons, lorsqu'il arrivait à la vieillesse ou lorsque la force de sa jeunesse avait été brisée par des blessures et des revers, une demeure tranquille sous la protection de ses anciens compagnons de guerre. Et là où s'élevait une cour libre, il pouvait aussi peu manquer de vassaux, appelés *lites* dans le sens teutsch, que de serfs.

Mais les conquérans, qui rendirent possibles ces établissemens et sous la protection desquels ils se formèrent, ne permirent pas assurément aux colons d'aveugles empiétemens; ils indiquèrent à chacun, pour le maintien de l'ordre, le bien qu'il devait désormais regarder comme le sien. Et soit qu'ils laissassent aux Teutschs qu'ils trouvèrent devant eux leurs biens avec un droit d'entière propriété, soit qu'ils les leur rendissent, ils ne livrèrent probablement aux nouveaux colons les biens qu'ils leur donnèrent en partage que conditionnellement, car lorsqu'ils purent entreprendre de semblables partages de biens, leurs relations étaient déjà plus solides, leur expérience plus riche, leur horizon plus vaste. Les conditions elles-mêmes ne peuvent être indiquées. Mais comme le partage des biens était l'œuvre du corps de compagnons, en sa qualité de propriétaire, également placé sous le drapeau ou la bannière du roi, il est à supposer que le roi ou le corps de compagnons, comme chef duquel le roi agissait, se réservèrent un droit de bannière sur ces biens, c'est-à-dire que les nouveaux propriétaires s'obligèrent à fournir et à faire tout ce qui était reconnu nécessaire pour atteindre le but que se proposait le corps de compagnons (18). Ces nouveaux colons peuvent bien, selon l'ancien usage teutonique, être restés libres de contributions et d'impôts, à l'exception des dons volontaires; mais vraisemblablement ils durent en cas de nécessité se charger de logemens militaires; ils durent s'engager à des fournitures; ils devaient certainement aussi, lorsque la maison et le foyer étaient en danger, prendre les armes, comme l'ancienne garde (*wehr*) teutsche le faisait pour soutenir le corps de compagnons; ils devaient le faire non comme la garde dans le canton teutsch, d'après leur propre délibération et par leur propre assentiment, mais sur la décision et la sommation du roi; ils n'étaient point avertis, mais sommés, et dans la vie civile s'éleva une contrainte militaire; mais lorsque cette contrainte eut une fois été établie, elle dut aussi s'étendre bientôt aux propriétaires fonciers libres, qui avaient été trouvés établis dans la Gaule, qui étaient restés sur leurs biens, à qui plutôt leurs biens avaient été rendus (19).

Les lois des Franks semblent également témoigner pour cette opinion qui pouvait être conforme à la marche des choses humaines dans les relations données; du moins on rencontre dans ces lois des distinctions dont l'origine pourrait être difficilement expliquée si elle ne l'était pas de cette manière.

On voit figurer en effet dans les lois une classe d'hommes appelés *baren* ou barons (20). Ces barons sont des hommes libres, mais ils n'appartiennent pas aux Franks proprement dits ou au corps de compagnons qui a fait la conquête. Or d'où venaient ces barons? et quelle était leur position? Le mot semble être le vieux *wehr*, qui par *war* et *var* s'est transformé en *bar* dans la Gaule (21). Si l'on peut admettre ceci, comme cela est vraisemblable, il faut sans aucun doute se représenter les nouvelles gardes, les nouvelles *wehren*, dans la Gaule, d'une manière conforme à l'état des choses. Ils ne peuvent pas, comme l'homme libre dans les cantons teutschs, dont ils portaient le nom, avoir eu la décision des affaires publiques, car cette décision appartenait au roi et à ses leutes (22); ils ne peuvent avoir été autre chose que les gardes royaux, comme barons, ou des propriétaires fonciers libres placés sous la bannière du roi, et on ne peut attribuer cette

qualité qu'à ceux auxquels une propriété libre fut reconnue de la manière indiquée dans le pays conquis. Ces propriétaires fonciers libres furent opposés à tous les hommes libres comme aux Franks ou aux membres de la bande de compagnons tant qu'il y eut des hommes libres qui n'étaient ni leutes ni barons (23).

Puis on voit paraître dans la loi des Franks Saliens une terre salique. La loi ordonne que rien de la terre salique ne doit échoir aux femmes, mais que tout l'héritage doit rester dans la descendance masculine du possesseur (24). Si l'on examine d'abord la dénomination de *terre salique*, on ne peut douter que le mot *salique* ne se rapporte aux Franks conquérans. Dans un code fait par les Franks Saliens, en vigueur chez les Franks Saliens, ayant pour titre *loi salique* et où revient à plusieurs reprises le nom de Saliens, désignant le peuple conquérant, il est impossible que cela ait une autre signification (25). La terre salique doit donc être soit la terre qui appartenait aux Saliens, soit la terre dont ils disposèrent; mais aux Saliens appartenaient toutes les terres dont ils n'avaient pas disposé, et le sens de la loi ne peut évidemment s'appliquer à ces terres. La terre salique doit donc être la terre au sujet de laquelle les Saliens avaient pris une disposition, par conséquent la terre qui avait été donnée par eux comme propriété libre. Les prescriptions de la loi aboutissent à la même opinion. Ces prescriptions supposent évidemment une puissance publique sur ces terres; mais il n'y avait pas d'autre puissance dans la Gaule conquise que celle du roi et de ses leutes. La terre salique doit par conséquent avoir été soumise au roi et à ses leutes ou à la bannière royale. Le but de la loi est évidemment d'établir, comme permanente et immuable dans la Gaule, une institution consacrée dans les cantons teutschs, relativement à l'hérédité de la propriété, par les mœurs et par l'usage, afin que le morcellement de la propriété ne mît pas le possesseur hors d'état de remplir certaines obligations envers la puissance publique, par conséquent envers le roi et ses leutes (26). Le possesseur ne peut s'être soumis à de telles obligations que par l'acquisition même de la propriété; elles ne pouvaient être que la condition à laquelle la propriété lui avait été accordée; et comment ces relations pourraient-elles s'expliquer autrement ou mieux que par l'opinion que nous venons d'exposer, que les terres qui n'avaient pas de possesseurs, soit qu'elles dépendissent du domaine romain ou que par le malheur du temps elles fussent restées sans maîtres, furent abandonnées sous certaines obligations, et en particulier sous celle du service militaire, à quelques hommes ou à quelques familles prêts à s'établir sur ces terres et à accepter ces obligations? La masse de ces terres reçut sous ce point de vue le nom de terre salique; chaque bien en particulier conserva ce nom pour indiquer son origine et les obligations qui en dérivaient; mais le possesseur, conformément aux usages nationaux, fut appelé *wehr* ou baron, parce que le service militaire pouvait être son obligation capitale, bien qu'il ne fût plus un garde (*wehr*) libre, comme le propriétaire foncier l'était dans le canton de la patrie, mais un *garde* sous la bannière du roi, un propriétaire foncier dans un pays conquis et soumis. Du reste on comprend aisément que ces barons étaient soumis au droit salien.

Enfin dans la loi salique (comme dans les auteurs) certaines propriétés foncières sont appelées *alodes* ou *aleux*. La terre salique faisait partie de ces aleux; mais tous les aleux n'étaient pas soumis aux obligations imposées à la terre salique, car, d'après les prescriptions de la loi, une espèce d'aleux passait même aux femmes, qui étaient exclues de l'autre espèce, c'est-à-dire de la terre salique (27). On est donc conduit à cette question : qu'étaient les aleux? d'où vinrent-ils?

La signification du nom même est assurément incertaine. Toute tentative de l'expliquer étymologiquement laisse après elle l'incertitude et le doute (28). Ce doute est encore augmenté, parce que dans la suite du temps toute véritable propriété foncière fut appelée *alode* partout où s'étendit la domination ou l'influence des Franks, par conséquent aussi dans les anciens cantons du Teutschland. Bien plus, il semble que même la propriété mobilière, dans la langue vulgaire, ne fut pas exclue de cette dénomination (29). La confusion introduite plus tard dans la langue ne peut cependant rien prouver pour la signification primitive des mots; mais les opinions sont très-diverses sur le sens originaire de ce terme. On l'a fait venir de *all* et *od*, et on a compris par là un bien entier, un bien complètement libre,

Et cependant il serait aussi difficile de prouver que de croire que dans l'empire des Franks, dans un empire né de la conquête, gouverné par une multitude guerrière, et en réalité administré militairement, il y ait eu des biens complètement libres, c'est-à-dire soustraits à toute charge. On a fait venir aussi ce mot de *all* et du néerlandais *oud*, qui signifie *ancien* et par conséquent on a cru y trouver *bien entièrement ancien*. Mais les aleux ne se formèrent dans la Gaule que sous la domination des Franks, et par conséquent tous les biens furent dans leur signification politique également nouveaux ou également anciens (30). L'opinion la plus vraisemblable est peut-être que le mot *alod* ou *a lod* ne signifie pas autre chose qu'un *lot*, sens que ce terme a encore de nos jours dans la basse Saxe et en Westphalie, et que l'usage seulement qu'en fit la langue latine l'a rendu méconnaissable et méconnu. En faveur de cette opinion ne se présente pas seulement cette circonstance que ce mot existe encore, mais aussi d'autres raisons, car tous les autres Teutschs appelèrent *lots* (*sortes*) les biens dont ils s'emparèrent dans les pays conquis, et ils donnèrent également le nom de *lots* aux biens qu'ils laissèrent aux anciens habitans, ou plutôt qu'ils leur rendirent ou qu'ils leur assignèrent de nouveau (31). C'était donc certainement un usage teutsch d'appeler *lots* les biens qu'un individu obtenait dans un pays conquis, usage qui pouvait être né de l'opinion que le pays conquis, avec tout ce qui s'y trouvait et vivait, était une propriété commune des vainqueurs, qu'il devait par conséquent être partagé de nouveau, et qu'ils opéraient le partage entre eux par le sort. Il n'est pas à supposer que les Franks seuls aient dévié du langage commun; cela est d'autant moins à supposer que parmi les Franks les partages se faisaient d'habitude par le sort. Et s'ils employaient ce moyen de décision pour des objets mobiliers, pour des objets de peu de valeur, il est difficile de croire qu'ils n'aient pas eu recours au sort lorsqu'il s'agissait de sol et de terres, les possessions les plus précieuses et les plus importantes qu'ils pussent avoir. Enfin on trouve réellement aussi dans les lois et dans l'histoire des Franks le même mot latin qui chez les autres peuples teutschs désignait un lot de possession foncière et servait de dénomination à la propriété territoriale (32).

Si donc il est à peine douteux que les aleux, dans l'empire des Franks, n'aient été des propriétés foncières échues par le sort aux possesseurs, aussi bien que dans les royaumes d'autres peuples teutoniques, il est certain aussi que les *aleux* des premiers furent différens des *lots* des seconds. Les peuples teutschs en effet qui distribuèrent ces *sorts*, les Burgundes, les Wisigoths et les Ostrogoths, s'établirent à demeure dans les pays conquis aussitôt que ceux-ci furent en leur pouvoir; ils se partagèrent donc entre eux-mêmes les terres en tant qu'ils purent les exploiter, et ce qu'ils ne purent prendre pour eux ils le divisèrent entre les anciens habitans. Les conquérans furent donc eux-mêmes propriétaires, et leurs possessions s'appelèrent d'abord *lots* (33); puis ce nom s'appliqua aussi aux possessions laissées ou concédées aux anciens habitans. Les Franks, au contraire, comme le prouve d'une manière incontestable leur conduite ultérieure, ne prirent point pour eux-mêmes de propriétés foncières. Ils formaient un corps de compagnons qui était toujours sous les armes, toujours sous les ordres du roi; ils ne pouvaient songer à la propriété et à la vie domestique. Du moment qu'ils voulaient l'une et demandaient l'autre, ils devaient sortir du corps de compagnons, et ils cessaient d'être associés aux véritables Franks ou aux guerriers. Tant qu'ils restaient dans le corps de compagnons, ils se contentaient du produit de leurs expéditions en choses mobilières, de la joie des exploits et du plaisir d'être maîtres par les armes. Il est donc impossible de considérer les aleux comme la propriété foncière des Franks; mais s'ils n'appartenaient pas aux Franks, il faut presque admettre qu'ils étaient les biens des barbares qui vivaient sous le droit salien, par conséquent d'abord les biens qu'on détacha de la terre salique pour les distribuer, peut-être par le sort, à ceux qui osèrent s'établir comme colons sous la bannière du roi, puis les biens qu'on laissa ou plutôt qu'on rendit aux anciens possesseurs, parce qu'ils se déclarèrent pour les conquérans.

Comme, d'après cette manière de voir, la première propriété véritable reconnue dans l'empire des Franks par la puissance publique fut appelée *alod*, on ne doit pas être surpris que ce nom soit devenu général dans la suite du temps et qu'il ait été attribué à toute pro-

priété réelle, car l'origine du mot fut oubliée et la bannière royale s'éleva sur toute possession. On ne doit pas être surpris que Marculf encore établisse une distinction entre l'alod (l'héritage paternel) et le bien acquis (34), qu'Hincmar de Reims, au neuvième siècle, parle d'aleux naturels et d'aleux acquis, et qu'en général il soit question d'aleux par héritage et d'aleux par acquisition (35). On ne peut même être surpris que ce nom ait passé à des choses mobilières, du moment qu'elles tombaient sous l'hérédité (36).

Par de telles institutions, nées de la nécessité et du besoin, les Franks apportèrent à leur suite les usages de la patrie et assurèrent à leurs conquêtes un terrain solide, comme ils s'assurèrent à eux-mêmes les moyens de faire des conquêtes nouvelles; mais les usages de la patrie éprouvèrent de grands changemens en se transplantant sur un sol étranger. La position respective des hommes devint très-différente de ce qu'elle avait été dans les cantons teutschs, et des noms nouveaux prouvent qu'il s'établit un nouvel ordre de choses. Mais si l'on rassemble les observations qui résultent des recherches faites d'après l'état des relations, on peut arriver au résultat suivant.

Déjà avant la bataille de Soissons, il y avait sur le territoire soumis à la domination des Franks dans la Gaule deux classes, celle des hommes libres et celle des hommes non libres. Les hommes libres se composaient en premier lieu des membres du corps de compagnons, des véritables Franks conquérans ou Saliens, et en second lieu des barbares qui vivaient sous le droit salien. Les hommes non libres se composaient, d'après des degrés convenables, des Romains qui étaient il est vrai appelés libres, mais qui ne l'étaient réellement pas, qui n'étaient pas égaux aux Franks, et des barbares romains, des lites et des Romains tributaires, et enfin des esclaves. Les barbares qui vivaient sous le droit salien avaient seuls de véritables propriétés ou un héritage réel; cet héritage s'appelait *aleu*. Une partie de cet aleu était terre salique, et les possesseurs des aleux de terre salique furent appelés barons (37). La puissance publique était entre les mains de la communauté des conquérans ou du corps de compagnons, qui décidait d'après une délibération commune. Le chef du corps de compagnons était le roi, qui devait se soumettre au résultat de cette délibération dans toutes les choses étrangères au service militaire; qui, avec la décision du corps de compagnons, était opposé aux autres hommes comme roi et seigneur; qui enfin, dans tout ce qui appartenait au service militaire, commandait même au corps de compagnons avec tout le pouvoir d'un général ou d'un duc (38).

CHAPITRE III.

L'EMPIRE DES FRANKS SOUS CHLODWIG. NOUVEAUX GERMES D'ORGANISATION.

Les Franks, grâce à la victoire de Soissons, entraînèrent à leur suite dans l'intérieur de la Gaule tout le poids de ces relations singulières et compliquées. Ils devinrent maîtres d'un grand territoire. Certainement ils donnèrent à cette nouvelle possession la même forme que les circonstances avaient produite chez eux; ce qui existait déjà légalement fut maintenu et augmenté. Aussi loin que furent portées leurs armes, les hommes et les biens furent soumis aux mêmes relations qu'ils avaient établies dans la Gaule septentrionale; mais ils ne purent plus remplir l'espace ni maintenir la vie par les moyens employés jusqu'alors.

Le pays, d'une grande étendue, n'avait pas éprouvé par cette longue guerre toute la mesure des malheurs qui avaient désolé la Gaule septentrionale. Il était habité par des hommes qui n'avaient rien de commun avec les Franks, par des Romains et par des Gaulois. Il s'y élevait une multitude de villes, en partie d'une importante grandeur. L'ancienne magnificence avait sans doute disparu; les villes et les campagnes étaient tombées dans une décadence profonde par le malheur et la violence du temps; mais les villes n'avaient pas été détruites, et dans beaucoup survivait assurément encore un reste de leur ancienne richesse et de leur ancienne splendeur.

Il importe peu que la troupe guerrière de Chlodwig ait été grande ou petite (1); en face de cette vie nouvelle et de ces villes, il dut bien s'avouer en tout cas qu'il était arrivé à une position très-dangereuse. Il ne fallait pas songer à rendre teutsch ce pays; et pourtant on voulut maintenir ce qu'on avait saisi, on voulut conserver le pays et s'en assurer la domination. Les habitans devaient vivre tranquilles et soumis, et les Goths, les Burgundes, les Alle-

manni, maintenant voisins des Franks Saliens, conquérans contre conquérans, tous ennemis enfin, venus de l'Est et du Midi, devaient être écartés et repoussés des frontières. La tâche était difficile, la solution nécessaire.

Au milieu de ces difficultés, une inébranlable union des conquérans était avant tout indispensable; leur association devait être maintenue, fortifiée, augmentée, car le salut de tous dépendait de la participation active et incessante de chacun. Le corps de compagnons ne devait pas avoir à craindre une dissolution par la retraite de ses membres; les blessures, les infirmités, l'âge ne devaient ni l'affaiblir ni le diminuer; il devait être un corps permanent, un corps susceptible de s'accroître (2). Il fallait enfin que de nouveaux exploits excitassent le génie, augmentassent la gloire, entretinssent la terreur, assurassent la fortune.

Il est par conséquent à supposer que les leutes, entraînés par la fortune et la victoire, se serrèrent autour du jeune héros, leur roi, et déclarèrent par de nouveaux sermens de fidélité et d'obéissance militaire leur association indissoluble. A partir de ce temps, ils furent, en qualité de guerriers permanens constamment armés et toujours prêts au combat, par opposition aux *wehren* ou barons, qui ne prenaient les armes qu'au moment du danger, une armée royale; ils furent les *heermannen* (hommes d'armée) et, dans leur ensemble, les *heermannen* des Franks (3); ils furent les leutes permanens du roi; mais le roi, par reconnaissance et par souvenir, les appela volontiers ses *fidèles* (4). Et de même que d'après les anciennes mœurs teutsches, les familles se rangeaient en bataille en forme de coins dans les jours de nécessité, de même les leutes réunis, comme un coin formé d'une seule famille, se tinrent autour du roi dans ces jours de continuel danger, formèrent sa maison (5) et le présentèrent aux peuples soumis comme maître et souverain.

C'est ainsi que l'on veilla au maintien du corps de compagnons. On ne pouvait manquer, on ne manqua pas non plus de le compléter et de l'augmenter. Si Alboin le Langobard fut célébré dans les chants des Bavarois et des Saxons, la fortune et la gloire du frank Chlodwig ne purent rester inconnues dans les cantons, et la force nouvelle de la jeunesse franke se réunit probablement volontiers à lui pour partager ses exploits et son butin. Il se trouva aussi dans les pays conquis un grand nombre d'hommes et de jeunes gens de race et de langue teutsches dont les pères ou qui eux-mêmes avaient été enlevés dans les cantons de la patrie durant les anciennes expéditions des Romains, ou que le sort des combats avait jetés au pouvoir de ceux-ci. Les chaînes de ces esclaves ou de ces affranchis furent brisées par les victoires des Franks. Beaucoup de ces hommes ainsi délivrés étaient prêts, sans aucun doute, à se joindre à la vie et à la mort, à l'association des leutes leurs sauveurs, et on les reçut avec plaisir, car on avait besoin de leur secours et l'on était certain de leur fidélité; mais avec la suite des événemens le nombre des leutes s'accrut toujours davantage. Plus d'un Goth vaincu entra peut-être dans le corps de compagnons; les Allemanni vaincus crièrent tous ensemble en s'adressant au roi : « Nous sommes à toi! » Les Ripuaires de la Gaule, qui étaient également un corps de compagnons du roi Sigibert, reconnurent Chlodwig pour leur roi et devinrent ses leutes; le reste des Franks établis en Gaule, dont les rois succombèrent sous la puissance ou par les artifices de Chlodwig, ne lui refusèrent pas non plus leurs bras et leur fidélité (6); enfin un certain nombre de Romains, qui se distinguèrent par un zèle véritable ou faux pour la cause des conquérans et rendirent d'éminens services, peuvent avoir été admis d'autant plus volontiers qu'il était plus difficile de se passer de la connaissance qu'ils avaient de la langue et de l'écriture du pays, et des relations, des mœurs et de la vie qui existaient dans la Gaule (7). Tous ces hommes se soumirent incontestablement peu à peu aux mêmes obligations que les Franks Saliens s'étaient originairement imposées pour jouir de leurs victoires et conserver leurs conquêtes. La puissance du roi devint donc grande; et si les Franks Saliens, comme fondateurs de l'empire, conservèrent toujours dans leur opinion et dans l'opinion du monde une prééminence, une certaine noblesse caractéristique (8), les leutes, dans leur ensemble, ne formèrent pourtant qu'une seule association.

Mais les Franks Saliens, en ne s'engageant pas envers le roi seulement à une fidélité inviolable, mais aussi à des services militaires constans, sans pouvoir être dissous, ne renoncèrent assu-

rément pas à leur liberté, le bien le plus précieux de la vie selon les idées teutsches. Il est plutôt à supposer qu'ils se réservèrent tous les droits dans lesquels consistait la liberté d'après ces idées, autant que ces droits étaient possibles dans les nouvelles relations. Mais l'essence de la liberté était pour le Teutsch de ne pouvoir être contraint à aucun acte auquel il n'avait pas donné son assentiment dans une assemblée publique, à aucun acte pour lequel il n'avait pas donné sa voix (9). Il est donc vraisemblable que les Franks jurèrent au roi obéissance et soumission dans la guerre et dans le service, mais qu'ils imposèrent aussi au roi pour condition de prendre leur avis pour toute guerre, pour tout service, pour toute affaire publique, de recevoir leur opinion et de se conduire d'après la décision des suffrages. Et dans le fait tout ce qui a été raconté prouve et la suite de l'histoire prouvera plus amplement que l'assentiment des leutes était nécessaire aux actes du roi. Chlodwig et ses successeurs ne firent à leurs leutes réunis que des propositions; la décision dépendait des leutes, et il ne manque pas d'exemples que les rois furent forcés par les leutes à des entreprises qui leur répugnaient (10). Chaque camp était une diète, et lorsque dans la suite il y eut moins d'époques guerrières, les diètes furent tenues régulièrement au mois de mars et appelées de là champ-de-mars (11), et chaque diète resta un rassemblement militaire. Ainsi le service était la liberté; mais la différence consistait en ceci: dans l'ancien Teutschland la liberté reposait sur la propriété foncière, et la vie domestique en était le sanctuaire; dans l'empire des Franks elle reposait sur un service accepté sous serment, et le drapeau du roi en était le bouclier (12).

Mais un service permanent veut une récompense permanente. Jusqu'ici la guerre avait nourri et compensé la guerre. La perspective de nouveaux exploits et d'un nouveau butin pouvait exister maintenant encore; mais il était impossible que désormais tous les leutes du roi n'établissent leurs calculs que sur le produit d'expéditions guerrières. Dans le pays conquis, qu'il fallait conserver et défendre, la vie ne pouvait être soutenue par le butin, le vol et le pillage; on ne pouvait songer non plus à une compensation en biens-fonds. La position des conquérans était trop dangereuse; il n'était pas permis de déposer les armes; une demeure autre que le camp aurait été un appât trompeur. Mais les leutes ne pouvaient avoir qu'une seule pensée (13). Il ne restait donc d'autre moyen que de créer une caisse publique, d'y réunir le produit de la propriété commune et d'en faire un partage à tous les membres du corps de compagnons, comme propriétaires communs, selon leurs relations et leurs besoins; mais la propriété commune du corps de compagnons était la masse du pays conquis, qui ne fut pas abandonnée, comme propriété foncière libre, à des hommes libres pour l'extension de la vie germanique et l'affermissement de la domination. Une telle caisse était d'autant plus nécessaire que l'on devait plus promptement avoir à sa disposition de l'argent pour couvrir les frais qu'exigeaient la conservation, l'administration et la défense du pays. La partie que les leutes en tirèrent à eux fut certainement en réalité une solde. Mais eux-mêmes, portant un regard plus libre dans les relations et ne connaissant peut-être pas la position où ils entraient de plus en plus, peuvent avoir appelé la chose d'un nom plus libre (14).

C'est cette caisse sans aucun doute qui est appelée *fisc* dans les historiens comme dans la loi salique. Ce nom témoigne qu'originairement il ne servit à désigner que la caisse publique, où affluaient les revenus des pays conquis, et d'où étaient tirés les fonds nécessaires pour subvenir aux besoins des leutes et à ceux de l'empire (15). Mais dans la suite du temps, lorsque les communautés des conquérans eurent commencé à recevoir leur solde ou leur récompense en biens-fonds, toute terre qui n'avait pas été laissée comme propriété libre à des hommes libres fut regardée comme formant une partie du fisc (16). Aussi les revenus et les dépenses du fisc consistaient en partie en argent, en impôts et en amendes (17), en partie en terres. Si ces terres venaient du fisc, et si par conséquent elles n'étaient pas la propriété libre, le véritable héritage d'un homme libre, elles échéaient au fisc purement et simplement lorsqu'elles cessaient d'être la récompense de services (18); si elles étaient des propriétés, elles ne pouvaient être que confisquées et réunies au fisc lorsque le propriétaire, pour quelque crime par exemple, en était déclaré déchu. La même chose pouvait arriver pour

des terres qui appartenaient au fisc et qui avaient été concédées en échange de services (19). Les terres qui n'avaient pas d'héritier appartenaient également au fisc (20).

Si maintenant on réfléchit que les Franks tenaient tellement à la communauté de tout bien conquis, que même une petite partie d'objets mobiliers ne pouvait devenir que par le sort la propriété d'un individu (21), il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils aient laissé sans surveillance le fisc, revenu de leur propriété commune. On peut plutôt admettre avec confiance qu'ils se réservèrent le droit d'y veiller et d'en disposer, d'en connaître les recettes et d'en déterminer les dépenses, car il s'agissait de leur bien. Mais pour cela il fallait une surveillance continuelle et une administration régulière, qui du reste, comme on le comprend sans peine, durent s'exercer au nom du roi, seigneur et souverain des Romains soumis (22). Il est donc à peine douteux que les Franks aient choisi dans leur sein (23) un homme en possession de leur confiance, auquel ils conférèrent cette administration avec l'obligation d'en rendre compte. Ils laissèrent assurément volontiers au roi victorieux l'institution d'autres fonctionnaires qui étaient nécessaires à la surveillance et à l'administration de l'empire; mais il est difficile de croire qu'ils aient souffert une influence particulière du roi sur le fisc. Plus était grand leur respect pour le héros qui les avait conduits aux exploits, à la victoire, à la gloire et au butin, moins il pouvait lui-même vouloir, et moins les leutes pouvaient concéder que l'on ouvrît une telle source de méfiance et de discorde. Il est même à supposer, en raison de leur jalousie, qu'ils ne nommèrent l'administrateur du fisc que pour un temps déterminé, plus tard pour l'intervalle d'un champ de mars à l'autre, afin de conserver la main libre et de pouvoir prendre une autre mesure.

On peut à peine douter de ce fait; mais l'histoire garde ici le silence. Ni les écrivains ni les lois ne parlent d'une administration du fisc. Dans les lois le fisc agit lui-même, par qui? cela reste incertain (24). L'homme qui, après le roi, avait l'emploi le plus important pour la conservation de l'empire, parce que le lien qui embrassait les leutes n'avait de force que par le fisc, n'est nommé nulle part. Le tumulte de la vie, les faits guerriers, les malheurs et les atrocités éveillaient seuls l'attention des hommes, et elle ne se fixa pas sur la silencieuse influence de ce ministre des finances d'une nature particulière. Mais toute la marche des événemens semble témoigner que l'administrateur du fisc ne fut autre que l'homme qui plus tard figure dans l'histoire comme un ancien fonctionnaire de l'État, comme un homme de haute dignité et de la plus grande influence, sous le nom de *plus ancien de la maison*, de *major domus* (25), qui, après avoir une fois pris place dans le palais, s'élève avec une action toujours croissante et ne disparaît de nouveau qu'en se plaçant lui-même sur le trône royal.

Il était dans la nature des choses que le roi s'entourât d'un conseil, d'un consistoire, d'un ministère, avec l'assistance duquel il pût, comme maître et souverain, diriger les affaires de l'empire, prendre des résolutions, donner des ordres. Parmi les hommes qui appartenaient à ce conseil royal, le référendaire était le plus important; en effet il recevait les rapports des provinces, il les soumettait au roi et à son conseil, il faisait préparer les résolutions, il expédiait sous le sceau royal tout ce qui était destiné aux provinces; mais s'il est possible que ce personnage ait réuni à ses autres fonctions l'administration du fisc, il ne se trouve pas le moindre indice qui mène à cette supposition, et on ne voit figurer aucun autre nom qui se rapporte à une charge de cette nature. Le *cubiculaire*, appelé plus tard *camérier*, peut seul faire naître quelque doute. Or le cubiculaire n'était pas un officier de l'empire, mais un officier de la cour du roi; il n'administrait que les revenus particuliers du roi, et il était assisté par l'épouse du roi, comme mère de famille (26). Le nom de *major domus* (ancien du palais) au contraire se rapporte à des fonctions aussi importantes. La maison du roi se composait de ses leutes; leur existence n'était possible que par le fisc. Le roi, que suivaient les leutes, était le *senior;* il était difficile que l'homme qui administrait les revenus reçût une qualification plus convenable que celle de *major* ou *maire* de la maison royale, et il est hors de doute que ce maire était élu par les leutes. L'histoire des temps postérieurs présente une série d'exemples qui prouvent cette élection de la manière la plus évidente; elle présente même des exemples d'où il ré-

sulte que cette élection n'avait de valeur que pour un temps déterminé, pour un an; et à une époque encore postérieure, les leutes demandèrent que le *major domus*, selon les usages des temps anciens, fût élu pour un an. Mais d'après la nature des choses humaines, on ne peut admettre que le roi ait accordé plus tard à ses leutes l'élection du *major domus* s'ils ne l'avaient pas eue dans le principe, lorsqu'ils étaient encore libres d'établir solidement leurs relations avec le roi (27). Et pourquoi, parmi tous les officiers de l'État, le *major domus* était-il le seul qui fût élu par eux? Certainement aucun autre ne les intéressait autant et aussi généralement que l'administrateur du fisc; aussi est-il hors de doute que dans la personne du *major domus* ou maire du palais, ils élisaient réellement l'administrateur du fisc. Enfin dans la suite du temps, le maire du palais, pour désigner son grand pouvoir et son influence ou la haute dignité qu'il possédait parmi les Franks, reçoit des écrivains des dénominations qui seraient à peine concevables si on voulait lui supposer une autre position. Parmi ces noms, voici les plus remarquables : il est appelé maître de la maison royale, comte de la maison royale, surveillant et défenseur de l'empire, sous-roi, consul de France, maire de la maison royale dans le palais et dans tout le royaume (28). Ces expressions sont très-intelligibles et très-significatives si on les rapporte à l'administrateur du fisc; elles le seraient moins si le *major domus* avait été un personnage confondu dans la série d'autres officiers de l'empire.

En effet comme le fisc tirait ses recettes de tout l'empire, comme bien plus il s'étendait sur tout l'empire, de même les leutes du roi devaient être répartis dans tout l'empire, et une partie seulement d'entre eux pouvait rester réunie autour de la personne du roi pour sa sûreté et pour lui faire honneur. Par conséquent la maison royale se trouvait réellement dans le palais du roi et dans tout l'empire, et l'administrateur du fisc portait avec raison le titre d'ancien de la maison royale dans le palais et dans l'empire entier (29).

Mais la plus grande partie des leutes fut dispersée dans les provinces et sur les frontières de l'empire, afin que partout une puissance armée fût prête à maintenir la tranquillité dans le pays et à défendre les frontières contre les ennemis extérieurs. Il est donc vraisemblable que quelques fractions du corps de compagnons, plus ou moins grandes selon la situation des choses et l'état de la contrée, furent disséminées sur divers points pour observer et surveiller, pour protéger et défendre, pour recueillir les impôts et les amendes. Sans aucun doute on assigna à ces fractions un quartier général déterminé, d'où elles pouvaient tirer les secours qui deviendraient nécessaires. C'est vraisemblablement des cercles soumis à l'action de ces divisions que se formèrent peu à peu les cantons (*gaue*), en lesquels l'empire fut divisé, selon les usages nationaux. Originairement les limites de ces cercles qui devinrent plus tard les cantons ne furent déterminées, sans aucun doute, que dans un but purement militaire; mais il est tout aussi vraisemblable que dans la suite du temps ils reçurent des limites tout autres, sur la fixation desquelles les relations ecclésiastiques peuvent avoir exercé une grande influence. L'homme auquel était remis le commandement de l'une de ces divisions de leutes, et auquel était en conséquence confiée la surveillance des provinces, devait nécessairement être considéré comme très-haut placé dans la confiance du roi; il devait encore prêter entre les mains du roi un serment particulier, en présence de la partie des hommes de guerre (*heermannei*) placée sous ses ordres, et il s'appelait par suite un *fidèle*, un *antrustion* (*antrauter*, dévoué), nom que paraissent avoir reçu dans la suite tous ceux auxquels une fonction publique était remise avec une entière confiance. Ce chef s'appela duc (*herzog*), parce qu'il avait un commandement militaire supérieur; il s'appela comte (*graf*), parce qu'il devait veiller au maintien de la tranquillité et de l'ordre, et à l'intérêt de l'empire (30). Il n'est pas invraisemblable non plus qu'avec la suite des événemens, les autres conquérans teutschs de la Gaule, tels que les Allemanni, les Ripuaires et les autres Franks, qui n'étaient pas Saliens, se chargèrent aussi, lorsqu'ils reconnurent à leur tour Chlodwig pour leur roi, de la protection et de la défense du pays conquis par eux, et que le véritable corps de compagnons saliens ne se réserva que l'intérieur de la Gaule, arraché par Chlodwig aux Romains, aussi bien que la défense des frontières méridionales.

A cette division régulière du corps de compagnons se rattacha vraisemblablement la

première institution des cantons. Plus les Franks pénétrèrent avant dans la Gaule, plus fut grand le nombre des hommes teutschs qui se joignirent à eux. Il se trouva partout des esclaves et des affranchis de race teutsche qui, nés libres et peut-être de noble famille, n'étaient arrivés que par le malheur et le hasard à ce degré d'abaissement. Ceux de ces hommes ainsi délivrés qui ne purent se joindre au corps militaire reçurent successivement dans les futurs cantons, sous la protection du comte et de ses hommes d'armes, une propriété foncière faisant partie de la terre salique (31), dont la masse devenait plus grande avec chaque progrès des conquérans. De plus il se trouvait certainement encore dans ces contrées, jusqu'à la Loire et au delà, des familles teutsches établies dans des colonies par les Romains, et auxquelles maintenant les Franks laissèrent leurs biens en propriété et comme véritables héritages, parce qu'elles étaient composées de barbares qui voulaient vivre selon le droit salien. Enfin il ne manqua sans doute pas alors de nouveaux arrivans, venus des cantons du Teutschland pour suivre la fortune, et qui obtinrent des demeures et des propriétés foncières libres (32); mais comme pour tous ces hommes reconnus en qualité de propriétaires fonciers libres il fallut introduire des relations régulières, les Franks s'écartèrent nécessairement des institutions en vigueur dans les cantons teutschs (33). Mais tout dans ces cantons avait une double forme, une forme militaire et une forme civile. Le propriétaire était défenseur (*wehr*) et associé au droit commun: comme défenseur, il se mettait sous les armes au jour du danger; comme associé au droit, il participait à l'assemblée de la communauté, de la marche, du canton, et il votait les lois selon lesquelles l'État devait subsister et vivre. Dans l'assemblée on élisait aussi les chefs qui dans la paix devaient faire exécuter les lois et dans la guerre conduire les défenseurs au combat; enfin s'il se commettait des délits ou des crimes, on y déterminait les peines à infliger aux coupables (34).

On conserva de cette ancienne institution, dans l'empire des Franks, tout ce qui pouvait s'accorder avec le nouvel état de choses. Il fallut admettre plusieurs changemens essentiels. Si dans les cantons teutschs il y avait de grandes familles, des familles de seigneurs terriens, qui, non en droit, mais par suite des mœurs et des relations nationales, étaient placées au-dessus de tous les autres hommes, si par conséquent il y avait une noblesse de propriété foncière, de dévouement, d'exploits et de gloire, cette distinction entre les hommes devait disparaître dans l'empire des Franks, et aucun privilége, de quelque nature qu'il fût, ne pouvait trouver place parmi les hommes libres. Les conquérans seuls, les véritables Saliens, les fondateurs et les créateurs du nouvel empire, pouvaient avec raison réclamer un privilége; on ne pouvait y songer parmi les possesseurs territoriaux. Cette noblesse que nous avons indiquée dans les anciens cantons teutschs était une œuvre de la nature, produite par la vie successive des générations dans le cours de plusieurs siècles; ici, dans l'empire des Franks, il n'y avait qu'une œuvre des hommes: tout était nouveau, tout était égal d'origine et de position. La propriété foncière dans l'empire des Franks n'était pas une possession ancienne, héréditaire, gagnée par les longs travaux et par les efforts des ancêtres, augmentée par les travaux du possesseur lui-même et par la fortune qui élève et renverse les hommes, mais c'était un don libre que le nouveau propriétaire recevait de la main des conquérans, et précisément pour cela toutes les relations devaient être fixées et réglées d'une manière égale, car ces relations n'étaient pas autre chose que les conditions auxquelles la propriété avait été concédée par les conquérans au nouveau possesseur. Les conquérans eux-mêmes ne pouvaient se placer au-dessus des autres hommes libres que dans certaines choses qui se rapportaient à l'empire et au maintien de la domination, parce que, dans l'esprit des Teutschs, il n'y avait rien de plus élevé dans la vie humaine que la liberté (35).

L'arbitraire aussi, qui, dans les cantons teutschs, était laissé aux individus, devait être restreint pour l'empire des Franks. Dans sa maison, dans son domaine, le nouveau propriétaire foncier pouvait encore être comme auparavant maître et souverain; il pouvait conserver son ancienne position à l'égard de ses lites et de ses vassaux, à l'égard de ses domestiques. Mais la bannière royale flottait sur toutes les autres relations sociales; et bien que les affaires intérieures du canton fussent laissées à la décision des habitans libres du canton,

cette bannière faisait pourtant valoir partout sa puissance. Dans l'empire des Franks, le défenseur libre, appelé baron, devait se mettre sous les armes avec ses lites ou vassaux lorsque le roi déployait son étendard; il devait paraître dans l'assemblée de la communauté à laquelle il appartenait; il devait siéger comme juge lorsqu'il en était requis. S'il négligeait de paraître dans l'une ou dans l'autre de ces circonstances, il n'était point châtié comme un ennemi, mais puni comme un homme soumis à des obligations légales (36).

Des communautés on forma, à ce qu'il semble, des marches; des marches on forma des cantons. Une communauté se composait de dix propriétaires fonciers libres, avec leurs vassaux et leurs serfs; elle s'appelait *dizaine;* son chef s'appelait *dizenier* (*zehenter*), d'où la langue corrompue de la loi salique a fait *tunginus* (37). Dix communautés formaient une marche (38); son nom était *centaine* (*hunderte*), dans la langue latine de ce temps *centena* (39); son chef s'appelait *centenier* (*hundert-mann*), *centenarius* (*centgraf*). Le nombre des marches qui composaient un canton était indéterminé; il dépendait des relations et des circonstances. Le chef du canton, comme nous l'avons déjà remarqué, s'appelait *graf* ou comte. Les tungins et les centeniers étaient vraisemblablement élus, selon l'usage teutsch, par les communautés et par les marches; les comtes étaient établis par le roi, qui, avec ses leutes, était souverain du pays. L'élection des tungins et des centeniers était sans doute confirmée par les comtes en signe de suzeraineté (40). Le tungin, le centenier et le comte veillaient au maintien de la tranquillité et de l'ordre et aux intérêts de l'empire. En cas de guerre, le tungin conduisait sa communauté à l'armée, le centenier la marche, et le comte, appelé duc alors, les réunissait tous sous la bannière royale (41). Mais les Romains qui demeuraient dans les limites du canton restaient dans des relations incertaines et attendaient leur sort de la marche des choses. Leur propriété foncière appartenait au roi et à ses leutes; eux-mêmes, bien qu'ils fussent appelés libres, étaient les lites ou vassaux du corps des compagnons en général et obligés à payer le tribut ou à se soumettre aux services que le corps de compagnons jugeait à propos de leur imposer.

De cette manière on fit pour la paix et la sûreté du pays ce qu'il était possible de faire selon l'état des choses et la mesure des moyens qui étaient à la disposition des Franks; mais ces moyens ne furent pas suffisans. Les villes et la vie des villes ne furent pas comprises dans cette disposition des cantons et ne pouvaient l'être. Si Chlodwig et les siens pesèrent toutes les relations, ils durent s'avouer sans aucun doute qu'ils seraient hors d'état de conserver un pays d'une telle étendue et couvert de tant de villes s'ils ne s'efforçaient de s'en concilier les habitans. Ils n'avaient rien à craindre des habitans des campagnes, mais les villes les menaçaient d'un danger d'autant plus grand. Et par quel autre moyen auraient-ils pu rendre les villes favorables à leur nouvelle domination, sinon en ménageant leur droit et leurs mœurs, en reconnaissant et en facilitant les relations sociales et la vie domestique des habitans? Certainement il ne leur resta que le choix entre deux partis : détruire entièrement les villes, ou les laisser subsister à leur ancienne manière sans porter atteinte à leur vie intérieure. La destruction leur eût peut-être réussi pour deux ou trois villes; leurs ressources auraient difficilement suffi pour en ruiner beaucoup. Si le souvenir s'était réveillé dans les habitans qu'ils avaient des bras, des os dans les bras et de la moelle dans les os, la puissance des Franks aurait bientôt péri devant les masses d'hommes que les villes renfermaient dans leurs murs. Et quel motif aurait porté les Franks à une telle cruauté? La sauvage nécessité de la guerre entraîna vraisemblablement cette cruauté sur les bords du Rhin et dans la Gaule septentrionale : en temps de paix elle était contraire à la nature humaine. Et qu'auraient-ils fait de ces hommes avec leurs connaissances et leur industrie? et à quoi leur aurait servi un pays dépeuplé? Mais il leur était tout aussi peu permis de songer à une transformation de la vie dans les villes; ils n'avaient aucun moyen de l'opérer. L'industrie, le mouvement, le travail des villes leur étaient inconnus; ils étaient incapables de démêler les relations confondues, et encore moins pouvaient-ils les régler d'après la mesure que donnaient leurs opinions et leur expérience. Mais en laissant subsister les villes, ils s'imposèrent à eux-mêmes la nécessité de les laisser subsister avec l'organisation qu'ils leur trouvèrent. Probablement ils se considérèrent, dans les villes

ainsi que dans les campagnes, comme les maîtres des hommes et des choses, du sol et de tout ce qui se trouvait sur le sol; mais il n'y avait pas pour eux de meilleur moyen d'en tirer parti que de maintenir les relations existantes (42). Les villes peuvent donc avoir perdu par la conquête des Franks sous le rapport de leur industrie et de leur commerce (43); mais certainement elles ne perdirent rien de leur état intérieur, bien que chaque habitant en particulier fût abaissé au rang du lite teutsch; il est même possible qu'elles y aient gagné.

Il est difficile de se faire une idée de l'état intérieur des villes de la Gaule dans les derniers temps de l'empire romain; mais il n'est pas douteux que le même bouleversement qui causa la ruine de tout l'empire ne se soit fait sentir dans chaque ville et ne s'y soit répété. Les villes de la Gaule, lorsque la conquête du pays par les Romains eut été achevée et affermie, avaient été organisées sur le plan des villes d'Italie, qui servirent de modèles partout où s'étendit la domination romaine. Les relations particulières du pays rendirent peut-être quelques modifications nécessaires; en réalité tout était égal, et même le passage de ce qu'on appelait la liberté romaine à la domination d'un seul n'eut pas d'importance pour l'organisation intérieure des villes. Elles ressemblaient à de petites républiques; elles [illegible]ient obligées envers l'empire à des impôts, [illegible]urs fils devaient suivre l'aigle de l'empe[illegible] mais elles faisaient elles-mêmes leurs [illegible]s affaires : elles avaient leur territoire, [illegible]enus, leur organisation, leurs corpo[illegible]'administration de leurs revenus était [illegible] elles-mêmes; elles prenaient elles-[illegible]mesures nécessaires pour leur repos [illegible] leur sûreté; elles exécutaient elles-mêm[illegible]ois. La suzeraineté seule était due à [illegible] à l'empereur, et l'administration [illegible] était réservée au lieutenant impé[illegible]bitans les plus riches formaient le [illegible]dre, l'ordre des décurions ou des [illegible]et ordre fut originairement, à ce [illegible]ble, composé des familles les plus [illegible]guées parmi les Gaulois, entre les mains desquelles s'était trouvé le pays lors de la conquête. Les druides, qu'il fallait priver de leur antique noblesse fondée sur la religion, et les chevaliers, qu'il fallait consoler de leurs pertes, peuvent en majeure partie s'être fondus dans cet ordre des curiales. On y arrivait par la naissance, et lorsque la naissance ne suffisait pas, par l'élection. Des honneurs, des droits et des obligations distinguaient cet ordre; la curie, dirigée par un principal, était regardée comme un petit sénat. C'était des curiales que sortaient les hommes que l'on chargeait de la défense des droits, de l'administration et des intérêts de la république. Les autres hommes se livraient à leurs affaires particulières, et réunis en tribus et divisés en classes, ils jouissaient des agrémens de la vie et en portaient le fardeau sous la protection des lois. Le despotisme de quelques empereurs avait bien fait çà et là quelques usurpations violentes, mais il avait été passager; les luttes des soldats pour disposer de l'empire avaient bien causé des secousses destructives, mais on n'avait souffert que partiellement. Jusqu'à Constantin, que l'on appelle le Grand, l'essence de cette constitution s'était partout conservée; mais par les nouvelles institutions que cet empereur donna à l'empire, tant pour son administration que pour sa défense, aussi bien que pour les affaires religieuses, les villes furent réduites à une grande nécessité et à de grands embarras qui, rarement interrompus par un homme bien intentionné tel que Julien, étaient devenus plus pernicieux de génération en génération. Le plus grand mal résulta du système d'impôts. Établis dans les provinces pour quinze ans, par suite des besoins toujours croissans de l'empire et de ses empereurs, les impôts étaient répartis sur les communautés par les lieutenans impériaux; calculés par tête, ils devaient être levés proportionnellement à la fortune des villes, et chaque communauté était tellement obligée pour la part qui lui était assignée que, même dans la misère générale de ses membres, toute la somme devait être payée par celui qui pouvait payer encore (44). Mais les curiales restaient comme emprisonnés pour le paiement exact des impôts ; on le leur extorquait d'avance; ils n'avaient ensuite qu'à pressurer les autres habitans pour rentrer dans leurs déboursés. Depuis lors le premier ordre de la société civile dans les villes s'était vu dépouillé de sa dignité : son honneur s'était changé en honte, sa considération en mépris; il tremblait lorsqu'il portait ses regards au-dessus de lui; il frissonnait lorsqu'il les laissait tomber au-dessous. Tantôt objet, tantôt ins-

trument de mauvais traitemens de toute sorte, il était tour à tour esclave et tyran, enclume et marteau, et la mort ou le hasard pouvaient seuls sauver les curiales de ce double malheur. Des hommes qui n'avaient pas perdu tout sentiment d'honneur et de pudeur cherchèrent par tous les moyens à se soustraire à une position si cruelle : ils abandonnèrent maisons et foyers, femmes et enfans, et surent se soustraire par la fuite à la nécessité de faire partie d'un ordre désormais méprisé; ils épousèrent des esclaves pour chercher dans le service domestique d'un puissant fonctionnaire la liberté qu'ils ne trouvaient plus dans l'ordre qui jadis avait été le plus honorable. Il fallut établir les peines les plus sévères pour maintenir cet ordre; des criminels furent condamnés à en faire partie. Les hommes libres coupables d'avoir caché un curiale qui cherchait à fuir son malheur furent légalement condamnés à prendre dans la malheureuse curie la place de celui qu'ils avaient sauvé (45), et les esclaves qui se rendaient coupables d'un tel acte d'humanité furent traînés à la mort (46). Des lois qui contiennent des dispositions de cette nature supposent un horrible état de choses. Il est possible pourtant que les villes de la Gaule aient reçu quelque adoucissement à leur malheur lorsque, dans les derniers temps de l'empire, elles furent détachées toujours davantage de Rome ou plutôt de la cour impériale, et lorsque les gouverneurs des pays gaulois qui n'étaient pas encore au pouvoir des barbares ne purent plus compter que sur la Gaule et sur ses cités. Ces gouverneurs durent mettre d'autant plus de douceur dans leurs rapports avec les villes, que le désir des habitans de se voir délivrer par les barbares et particulièrement par les Franks (47) était plus grand, comme nous l'avons précédemment indiqué; mais ce temps de guerre et de continuelle incertitude ne pouvait probablement pas assurer un remède à de si grands désastres.

Les Franks, en devenant maîtres des villes de la Gaule (et partout ils le devinrent sans résistance de la part des habitans), donnèrent sans aucun doute la liberté aux nombreux esclaves de race et de langue teutsches qu'ils y trouvèrent; ils accordèrent assurément aussi aux affranchis d'origine teutsche les droits d'hommes libres teutschs; et comme nous l'avons fait observer plus haut, ils admirent en partie les individus ainsi délivrés dans le corps des compagnons du roi, tandis qu'ils accordèrent à d'autres, à titre de véritable propriété, des biens-fonds libres, dépendans de la terre salique. Ce fut une perte pour les villes; de plus on mit probablement à la tête de ces villes un Frank qui prit la place du lieutenant impérial, veilla au maintien de la suprématie des conquérans, assura la tranquillité et l'ordre, et rendit la justice. Cet officier peut avoir porté, selon l'usage teutsch, le titre de comte ou *graf;* les hommes nécessaires, selon la position et les circonstances, au maintien de sa considération furent mis à sa disposition. Pour faire place à ces hommes, il fallut évacuer une partie des maisons; ces maisons, incorporées au fisc, s'appelèrent *maisons fiscales*, et sans doute ce n'étaient pas les plus mauvaises, et vraisemblablement on les choisit de manière à ce qu'elles formassent un groupe. Il semble que dans ces maisons, ces hommes formèrent entre eux une petite communauté à la manière teutsche (48); enfin chaque ville dut être soumise aux logemens militaires, selon que les expéditions des Franks les rendaient nécessaires. D'un autre côté les habitans conservèrent tout ce qu'ils possédaient : le droit romain, sur lequel étaient fondées leurs institutions sociales, conserva son ancienne vigueur; les relations de communauté ne furent pas altérées; le poids des impôts fut vraisemblablement diminué, parce que les besoins des Franks étaient moins grands que ne l'étaient auparavant les besoins de l'empire romain et parce qu'ils ne connaissaient pas les arts par lesquels la domination des Romains était devenue si pernicieuse. Les curiales, moins opprimés et moins oppresseurs, arrivèrent à une meilleure position, et leurs familles, bien qu'elles ne fussent placées à l'égard des Franks que dans la position de *lites,* obtinrent une nouvelle considération. Il est vraisemblable aussi que les villes furent délivrées d'un autre fardeau pesant, de l'obligation du service militaire, car le recrutement était étranger aux idées des Teutschs, et un armement général des habitans était trop dangereux pour la nouvelle domination et pour les forces des Franks.

Toutes ces choses semblent conformes à la nature et basées sur les relations de cette époque; quelques phénomènes historiques prouvent aussi en général l'exactitude des opinions

que nous avons émises, et si ces détails ne révèlent pas le lien commun, ils garantissent pourtant jusqu'à un certain point la vérité de l'ensemble. Grégoire de Tours, l'historien, fait mention à plusieurs reprises des sénateurs des villes et des familles sénatoriales. Ces Romains peuvent-ils avoir été autre chose que les anciens décurions ou curiales, qui formaient légalement le premier ordre? Il parle aussi de la loi romaine et d'affaires judiciaires traitées selon les formes romaines. Dans les recueils de formules pour la marche des affaires figurent plusieurs indications fondées sur le droit romain et sur la jurisprudence romaine tels qu'ils étaient dans les derniers temps de l'empire. Des actes des sixième, septième et huitième siècles, où sont employées des indications de cette nature, confirment en particulier ce que ces formules nous apprennent en général; les noms même de sénat, de curiales, de principal se rencontrent aussi bien que celui de comte (*graf*), placé au-dessus de tous les autres. Le souvenir de la durée non interrompue de l'organisation municipale des Romains sous les Franks, dans les villes de Gaule, ne s'est pas non plus perdu; et si quelques-unes de ces villes essayèrent en vain à des époques postérieures de fonder leurs prétentions à cet état d'anciens jours, d'autres ont réussi à sauver et à défendre leurs droits antiques (49).

On ne peut nier cependant que la position des villes ne soit toujours restée incertaine et que rien n'ait été sûr. Les Franks ne conclurent aucun traité et ne furent obligés par rien: la nécessité fut leur loi, l'intérêt fut leur mesure; ce qu'ils accordaient aujourd'hui, ils pouvaient le refuser demain. Le bien qui échut en partage aux villes leur fut concédé comme un présent volontaire; il y a plus, ce bien ne leur fut pas donné mais seulement laissé, parce qu'il était impossible de le leur arracher. L'arbitraire ne fut pas interdit au conquérant, et des ménagemens pour les Romains n'étaient qu'un besoin pour les Franks. Pour cette raison, il n'est pas douteux non plus que dans certains cas les villes étaient exposées à se voir gravement maltraitées. En général cependant elles purent être gagnées dans le principe par la conduite que l'on tint à leur égard, et il résulta naturellement de cette conduite que les Romains qui vivaient hors des villes dans leurs relations respectives conservèrent aussi le droit romain, sur lequel leur vie était basée; mais une suite non moins naturelle de ce maintien du droit romain dans l'empire des Franks fut que ceux-ci admirent à leur service un nombre toujours plus grand de Romains.

A tout cela se joignit encore une nouvelle, grande et importante relation qui réconcilia les Romains avec la domination des Franks, qui contribua essentiellement à l'affermissement de leur empire, qui eut de l'influence sur la conservation du droit romain et des mœurs romaines, qui força également d'admettre au service du roi et de ses leutes des hommes de race romaine ou gallique: Chlodwig et ses Franks se convertirent au christianisme.

Le christianisme s'était étendu jusque dans la Gaule au deuxième siècle; c'est dans la seconde moitié de ce siècle qu'il eut ses premiers martyrs dans ce pays (50); cependant il ne paraît pas avoir fait de progrès importans avant le milieu du troisième siècle. A partir de cette époque, la conversion gagna du terrain avec une grande rapidité: l'homme, porté et soutenu par la société, doit avoir un sentiment commun pour lequel il agit et souffre; l'activité et la foi peuvent se placer l'une à côté de l'autre et se développer réciproquement; mais où l'action manque, la foi pousse ses racines d'autant plus profondément dans le cœur humain et enchaîne d'autant plus fortement ses confesseurs à une vigoureuse communauté. Dans les fissures de l'empire chancelant s'introduisit ici également la doctrine divine, et dans le naufrage des espérances fondées sur la vie terrestre, la perspective de l'éternité dut être bien accueillie par tous. Après Constantin-le-Grand, des intérêts temporels se mêlèrent aux affaires du cœur: tous ceux qui occupaient une place dans l'armée ou dans l'administration devinrent chrétiens; tous ceux qui étaient inquiets pour leur fortune se hâtèrent d'élever leurs mains vers le Sauveur. Le paganisme, désormais mourant et sans racines, ne conserva dans la Gaule, comme ailleurs, que peu d'adorateurs qui eussent été disposés à le défendre au prix de leurs biens ou de leur sang et à s'immoler pour les usages de leurs pères. Avant déjà que Théodose, à la fin du quatrième siècle, eût défendu sous peine de mort les sacrifices païens (51), le zélé missionnaire saint Martin, évêque de Tours, avait détruit dans sa source, au milieu de signes divins et de miracles, par le fer et par

le feu, tout ce qui touchait au paganisme (52), et il avait donné un grand exemple à tous les évêques de la Gaule. Depuis lors, il est vrai, les superstitions païennes n'avaient pas été extirpées, et les pratiques idolâtres ne s'étaient point effacées de la vie ; il est plutôt à supposer, d'après la faiblesse de la nature humaine, que ce qu'il y avait de grand et de sublime, le culte public, les sacrifices et les solennités disparurent seuls, mais que tout ce qu'il y avait de petit et de méprisable, toutes les folies, toutes les croyances à des signes et à des miracles, les interprétations, les pratiques, restèrent encore; mais en même temps le pays se remplit d'églises, et les couvens ne manquèrent pas à côté d'elles. Le nombre des ecclésiastiques était devenu très-grand; ils formaient par leur ordre bien organisé une vigoureuse association, qui avait une puissante influence sur les relations de la vie, car Constantin avait permis aux églises d'acquérir des propriétés par achat, par donation, par testament (53); lui-même avait donné l'exemple. Beaucoup d'hommes de tout rang, poussés par la dévotion, tourmentés par une conscience inquiète, ou bien séduits par des artifices ignobles, s'étaient empressés à appliquer leurs possessions à l'Église d'autant plus que ces possessions avaient à leurs yeux moins de valeur s'ils les mettaient en balance avec la magnificence du ciel : on offrait volontiers ses biens au Seigneur, dans la personne de ses serviteurs, pour acquérir des droits à l'éternelle béatitude ; et bien que les ecclésiastiques n'aient pas réussi à libérer de l'impôt foncier les biens ecclésiastiques toujours croissans, cette contribution ne pouvait être oppressive pour eux. Aucun ecclésiastique n'était soumis au paiement d'un impôt personnel ; il était libre de l'obligation d'accepter aucune fonction publique; le malheur des curiales ne l'atteignait pas. Aussitôt qu'un évêque avait étendu la main sur la tête d'un homme et qu'il avait prononcé sur lui les paroles de consécration, cet homme était soustrait à l'autorité civile. Un crime grave, il est vrai, rejetait les ecclésiastiques inférieurs sous la main de cette autorité ; mais les églises avaient même le droit d'assurer un asile à des criminels non ecclésiastiques, et certainement elles s'intéressaient avec un double zèle à l'ecclésiastique coupable. Sans doute l'habit sacerdotal ne garantissait pas toujours une sûreté complète contre le despotisme militaire ; mais dans cette circonstance même il était un excellent bouclier, et l'excommunication, que tout évêque croyait avoir le droit de prononcer, était une arme puissante devant laquelle tremblaient même les hommes les plus grands et les plus puissans. Aussi l'empressement à arriver aux dignités de l'Église fut-il doublé, et l'enthousiasme pour la foi nouvelle ne fut pas le seul mobile qui agit sur les hommes. Beaucoup de personnages qui auraient suivi avec un audacieux orgueil les aigles des empereurs si elles avaient encore montré le chemin de la victoire et de l'honneur se jetèrent désormais avec humilité au pied de la croix du Sauveur et échangèrent l'épée du guerrier contre le saint bâton du pasteur ; beaucoup de personnages qui jadis n'auraient reculé devant aucun effort pour monter de degré en degré au faîte des honneurs qui conduisaient au trône du souverain restèrent avec dévouement au pied des autels et s'efforcèrent d'arriver à la dignité épiscopale par les acclamations d'un peuple enthousiaste; tous ceux qui se sentaient quelque génie et quelque science cherchèrent à se sauver des tempêtes de ces jours en se couvrant d'un cilice.

Une telle association demandait et méritait des ménagemens, des égards, des faveurs de la part des nouveaux dominateurs. Il est impossible de préciser les motifs qui déterminèrent Chlodwig et ses Franks à reconnaître la foi chrétienne. Une religion d'amour et de miséricorde peut difficilement avoir été un besoin du cœur pour ces hommes de la guerre et de l'action, de la victoire et de la fortune : la vie n'avait pas encore perdu pour eux ses premiers charmes, et aspirant à une civilisation plus recherchée, ils n'étaient pas encore rassasiés de celle-ci; ils n'étaient pas arrivés aux désirs plus élevés des béatitudes de la vie éternelle. Mais la religion est dans l'essence de l'homme ; le désir de l'infini existe dans le cœur de l'homme sauvage comme dans le cœur de l'homme civilisé. Chlodwig et ses Franks, n'étant conduits par aucun ordre sacerdotal (54) et devenus par la force des événemens étrangers aux bois sacrés des cantons de la patrie, peuvent donc s'être convertis avec conviction au Dieu révéré dans le pays afin d'imposer silence à ce désir. Mais il n'est pas douteux non plus que Chlotildis, femme de Chlodwig, ne pouvait rendre

aux relations terrestres des Franks un plus grand service que celui qu'elle leur rendit en décidant leur roi à recevoir le baptême, et Chlodwig ne pouvait donner aux armes de ses leutes un meilleur prétexte que l'orthodoxie des habitans de la Gaule, maintenue et soutenue par une association aussi forte et aussi puissante que celle que le clergé catholique formait dans cette contrée (55).

Jusqu'à la bataille de Soissons, les églises avaient été pillées par les Franks, et ceux-ci n'avaient respecté aucun des objets sacrés aux yeux des chrétiens. L'histoire garde le silence sur ce qui a pu arriver après cette bataille jusqu'à la conversion de Chlodwig; mais ce silence même parle assez haut. Chlodwig fut assez habile pour apprécier le clergé catholique, et, bien qu'il ne pût empêcher quelques violences, il sut le laisser subsister intact dans son ensemble. Le clergé de son côté ne négligea non plus aucun moyen de le gagner : ses espérances étaient grandes, et son désir de gagner une puissance contre la puissance des hérétiques ariens cherchait à se satisfaire. Le mariage que Chlodwig contracta de bonne heure avec l'orthodoxe Chlotildis confirma ces espérances et rendit le désir plus vif. L'intervention de Chlotildis pouvait être d'autant plus efficace que ses efforts religieux tombaient mieux d'accord avec les projets belliqueux de son époux et avec les vues du clergé catholique. La prompte conversion des Franks prouve aussi qu'on les travailla énergiquement et non sans succès. Il est donc vraisemblable que l'état de l'Église, dans son ensemble, resta au même point où il était parvenu sous la domination romaine; mais ce que le païen n'avait pas détruit ne pouvait que faire des progrès sous le chrétien (56). Les évêques, élus par le clergé et par les communautés, étaient, il est vrai, confirmés par le roi; dans quelques circonstances aussi le roi se permit sans doute des empiétemens, dans le cas où des fautes étaient commises contre l'administration militaire, et des évêques furent destitués et chassés ou forcés à la fuite (57); mais en réalité tout resta romain dans l'Église, l'organisation comme le droit, la langue comme les usages. La fortune de l'Église, en meubles et en immeubles, ne fut pas diminuée, mais augmentée. L'impôt foncier ne fut pas, il est vrai, remis à l'Église; mais la considération que les prêtres du nouveau dieu gagnèrent bientôt aux yeux des nouveaux convertis et qu'ils surent faire valoir au service de ceux-ci, leur garantit qu'ils n'attendraient pas longtemps pour être libérés de cet impôt. Le concile d'évêques gaulois, que Chlodwig assembla à Orléans l'an 511, auquel il donna du moins son assentiment, et qui fut la première assemblée ecclésiastique dans la Gaule, devait sans doute, d'après la volonté du roi, tâcher avant tout d'étouffer les discordes entre les évêques catholiques et les ariens. Il s'agissait de faciliter aux évêques ariens, dont les siéges se trouvaient dans les pays soumis jadis aux Goths, le retour à l'Église orthodoxe. Mais les pères assemblés cherchèrent à profiter de l'occasion, non-seulement pour consacrer de nouveau légalement leurs anciennes immunités, mais ils cherchèrent aussi à libérer les propriétés foncières de l'Église de tout impôt; ils les déclarèrent libres et inaliénables; ils déclarèrent imprescriptible le droit de l'Église sur leur possession (58). Peu importe que le roi ait confirmé ou non les résolutions des vénérables pères; mais il ne pouvait accorder l'immunité d'impôts sans l'assentiment de ses leutes, parce qu'elle aurait restreint les ressources du fisc, et cet assentiment peut n'avoir pas été obtenu parce que Chlodwig mourut quelques mois après la clôture de ce concile (59). Cette mort prématurée procura précisément peut-être à l'Église l'immunité qu'elle voulait obtenir. Le roi Chlótar ordonna, comme Grégoire de Tours le raconte, que toutes les églises de son royaume eussent à payer au fisc le tiers de leur revenu. Les évêques assemblés y consentirent et souscrivirent leur consentement. Un seul, l'évêque Injuriosus, s'y refusa avec répugnance : « Veux-tu, dit-il, voler la propriété du Seigneur ? Le Seigneur t'enlèvera ton royaume; car c'est un péché de vouloir remplir tes greniers des deniers du pauvre, que tu devrais nourrir aux dépens de tes greniers. » Et à ces mots il sortit avec colère de l'assemblée. Le roi effrayé, redoutant la puissance de saint Martin, envoya vers lui et chercha à l'apaiser par des présens. Il demanda pardon; il renia ce qu'il avait fait, et désira seulement qu'Injuriosus intercédât pour lui auprès de saint Martin 60).

Enfin il faut encore faire mention d'une tendance qui se rapportait, il est vrai, à une chose beaucoup moins importante en apparence que les relations développées jusqu'ici, mais qui

cependant en réalité ne contribua pas moins à tranquilliser les esprits et à consolider l'empire. Chlodwig forma une cour et s'entoura d'une magnificence royale. L'homme nourrit aussi et calme son esprit par des choses qui frappent les sens; son cœur est facilement apaisé lorsque ses yeux sont éblouis; il se sert à lui-même de mesure : il se tait dans l'abondance et s'incline devant le superflu. Tant que Chlodwig ne parut à la tête de ses leutes qu'avec l'entourage d'un guerrier; tant que, l'épée à la main, il marcha de conquête en conquête, il ne fut aux yeux des Franks qu'un général qui, conduit par le génie et la fortune, avait son empire à la pointe de son épée; mais aux yeux des Romains il était le chef barbare de troupes barbares, qu'il fallait éviter, devant lequel il fallait se prosterner, jusqu'à ce que la tempête fût passée. Son œuvre était un édifice sans murailles et sans colonnes. Le centre de l'empire était où il se trouvait lui-même, et pour cette raison tout resta vague, incertain, mal assuré. Mais lorsque Chlodwig fixa sa résidence à Paris, lorsqu'il introduisit sa femme dans le palais des rois, lorsqu'il partit de là et qu'il y revint, alors l'empire eut un foyer et la domination une consistance; les Franks et les Romains surent où tourner leurs regards lorsqu'ils cherchaient le roi, et l'étoile de l'ordre se leva pour tous les puissans.

Les moyens ne manquèrent point pour orner d'une manière royale la résidence royale; on n'eut pas non plus besoin de modèle. La cour impériale était bien connue des Romains, et beaucoup de Franks l'avaient vue aussi; elle servit d'exemple. Mais le caractère teutsch ne se démentit pas, et les mœurs de l'ancienne patrie se mêlèrent à l'organisation nouvelle. La nouvelle cour réunit souvent les choses les plus singulières; elle peut s'être mue dans les contradictions les plus tranchées. Le temps toutefois nivela tout, et l'habitude devint une seconde nature. Les Romains, qui n'étaient accoutumés qu'à une domination despotique, reconnurent qu'ils avaient un nouveau maître, et oublièrent l'empereur lorsqu'ils ne virent plus ses aigles. Des hommes distingués, ecclésiastiques et laïques, se pressèrent autour du siége qu'on avait recouvert des ornemens du trône et trouvèrent tantôt une distraction, tantôt une occupation dans les agitations diverses de cette vie de cour naissante. La faveur et la défaveur, la protection et la colère, les bonnes grâces et la disgrâce, excitèrent les passions, attirèrent les âmes et remplirent les jours d'une misérable vie (61). Les Franks prirent plaisir à cette magnificence nouvelle. La chose s'organisa peu à peu. Lorsqu'ils revenaient du combat, ils trouvaient bien des choses différentes de ce qu'ils les avaient laissées; mais cela leur plaisait. Beaucoup ne virent que rarement ou jamais ce nouveau luxe; mais l'éclat qui entourait le roi était la célébration de leurs exploits. Et lorsque l'empereur Anastase plaça le diadème sur la tête de leur roi et le revêtit de la pourpre, n'était-ce pas reconnaître leurs victoires et leur grandeur? L'individu devait se perdre dans la vicissitude et la multiplicité des choses; la preuve du résultat des travaux accomplis par le corps de compagnons ne pouvait se manifester au monde que par la richesse de la cour : c'était le sceau empreint à la vie pleine d'exploits du corps de compagnons.

Dans les écrivains et dans les lois figurent une foule de dignités de la cour qui, bien qu'elles ne témoignent pas d'un bon ordre, de mœurs élégantes et d'une vie civilisée, peuvent prouver pourtant qu'il ne manquait pas là d'ampleur, de grandeur et d'une magnificence peut-être grossière. Il y avait des maréchaux et des sénéchaux; des écuyers tranchans et des échansons; des connétables, des maîtres des chasses, des maîtres de la fauconnerie et des gardes-portes (62). Il y avait tout ce qui pouvait faire partie d'une cour princière. Et bien qu'il reste toujours vraisemblable que cette cour ne se forma que par degrés, il n'est pas douteux que les bases premières et essentielles doivent en être rapportées au temps de Chlodwig. Les princes partiaires suivans, fils et petits-fils de Chlodwig, purent étendre, modifier, raffiner; mais il est difficile qu'ils aient perfectionné ce qui n'avait pas été fondé et élaboré par ce puissant prince de la guerre dans l'ivresse de la victoire et au milieu des cris de joie de ses Franks enthousiasmés (63).

CHAPITRE IV.

L'EMPIRE DES FRANKS SOUS LES FILS ET PETITS-FILS DE CHLODWIG JUSQU'A CHLOTAR Ier. — ORIGINE DU SYSTÈME FÉODAL.

Dans le partage de la dignité royale, après la

mort de Chlodwig, il s'agissait, comme cela résulte incontestablement des développemens donnés jusqu'ici, de trois choses : des leutes, du fisc, des gardes (*wehren*) ou barons. Ces derniers cependant avaient nécessairement le moins d'importance aux yeux des conquérans, bien qu'on ne pût les négliger. Par rapport aux leutes, il s'agissait moins aussi de mettre les rois à la tête d'un nombre égal de leutes que de répartir ceux-ci selon la grandeur du danger qui menaçait la partie de l'empire que chaque roi devait se charger de conserver et d'accroître et de régler le fisc d'après des proportions convenables à chaque partie. Mais comme le danger était moins grand dans l'intérieur de la Gaule que sur les frontières, il était besoin de moins de leutes au centre qu'à la circonférence, et pour cette raison déjà ces prétendus royaumes peuvent avoir été moindres dans l'intérieur de la Gaule et au nord et à l'ouest de ce pays qu'à l'est et au midi. De plus le fisc se composait de deux parties : les impôts, que les Romains payaient dans les villes et dans les campagnes, et le produit des terres qui appartenaient à l'association des conquérans, parce qu'elles n'avaient pas de propriétaires particuliers et qui, précisément pour cette raison, pouvaient être cultivées par des esclaves des deux sexes appartenant au fisc (1). Mais le produit des impôts était probablement beaucoup plus grand dans l'intérieur de la Gaule, parce que le pays était mieux peuplé que sur les frontières incertaines et dévastées, et parce qu'il avait le bonheur de conserver des villes intactes. Pour cette raison aussi il fut nécessaire d'attribuer une plus grande étendue de territoire aux rois qui reçurent ces frontières en partage. Du reste, on conçoit facilement que le fisc étant divisé, son administration le fut aussi et qu'il fallut élire autant de maires du palais (*majores domus*) que l'on reconnut de rois.

Mais tandis que les rois et leurs leutes s'occupèrent de ces choses pour arriver à une juste compensation, tandis que par ce principe que la dignité royale, après la mort du père, passait à tous ses fils, le sort de la maison royale, selon les prévisions humaines, était assuré, autant que l'empire était assuré lui-même, les pensées des leutes ne devaient-elles pas, comme il est naturel aux hommes, se reporter aussi sur leur propre sort? ne devaient-ils pas sentir le désir d'assurer aussi leur sort autant que cela était possible? Il est difficile de se faire une autre idée. Sans doute le leute qui était forcé par ses blessures, par ses infirmités ou par son âge, de renoncer à servir par les armes, put toujours obtenir en propriété un bien-fonds comme aleu et, en dehors de la communauté, se placer au nombre des hommes libres ou barons; mais par là même il descendait de son rang. Les leutes, à l'égard des hommes libres, comme à l'égard de tous les autres, étaient les véritables maîtres et souverains du pays : par cela même que l'individu passait du corps de compagnons à la liberté commune, le maître devenait un homme obéissant. D'autre part, le bien commun du corps de compagnons devenait toujours moindre à mesure qu'il s'en détachait plus de véritables propriétés ou d'aleux. Et jusqu'où pouvait-on aller? où devait-on s'arrêter pour maintenir le fisc en état de suffire à tout ce que l'empire exigeait pour sa conservation et son agrandissement? L'Église ne resta pas non plus en arrière dans son désir d'acquérir des propriétés foncières; et plus on eut besoin des ecclésiastiques dans le partage de l'empire, plus la dévotion, alimentée dans les âmes des conquérans par la superstition, fit de progrès, moins on put s'opposer à ces prétentions.

Il est difficile que cet état de choses n'ait pas été pris en considération; mais de nouvelles relations, dans lesquelles on tomba bientôt, durent nécessairement conduire plus loin. Les Allemanni de la Gaule étaient devenus leutes de Chlodwig; mais le pays que jadis leurs armes avaient conquis leur était resté. Ils y étaient tous établis, et peut-être pour cette raison ils reçurent par degrés, indépendamment du nom d'Allemanni, celui d'*Alesaten, Alsassen, Elsassen,* de même que leur province fut appelée *Alesatia, Alsatia, Elsass,* Alsace (2). Dans la partie de la Gaule que les Franks arrachèrent aux Wisigoths, ils trouvèrent les Goths comme propriétaires fonciers, et certainement plusieurs d'entre eux entrèrent dans le corps des compagnons du roi. La même chose eut lieu en Bourgogne. Les terres étaient en grande partie la propriété des Burgundes; les conquérans y avaient fondé des familles, et pourtant ils s'écrièrent aussi en s'adressant aux roi des Franks : « Nous sommes à toi (3)! » Enfin les Franks passèrent le Rhin. En Thuringe, en

Souabe, en Bavière, dans les cantons franciques et en Saxe, se présenta à eux l'ancienne vie nationale avec tout son caractère propre. La possession territoriale leur montra son charme et son droit, et les amena à une comparaison avec l'état d'hommes sans terres où ils se voyaient eux-mêmes. La Thuringe, la Souabe et la Bavière devinrent des parties de l'empire qu'ils avaient fondé. En Thuringe, la maison royale fut anéantie et ses propriétés échurent au fisc (4). Le peuple, à ce qu'il paraît, resta dans son ancien état; mais les grandes familles de seigneurs terriens, appelés *adelings*, se rattachèrent vraisemblablement aux leutes, s'assurèrent par là leurs possessions, aussi bien que les possessions des hommes libres d'un rang inférieur, et s'ouvrirent à eux-mêmes une nouvelle route à la considération et à la puissance (5). Les rois des Souabes et des Bavarois sauvèrent ce qu'il fut possible de sauver; ils reconnurent la suzeraineté de l'empire des Franks, se maintinrent dans leurs anciennes dignités, bien que le nom fût changé, et s'obligèrent au service militaire (6). Mais les peuples étaient propriétaires du sol et restèrent tels, et avec des propriétaires fonciers leurs ducs purent remplir les obligations qui leur furent imposées.

Cela est dans la nature humaine : toutes ces choses et toutes ces relations durent éveiller dans les membres du corps de compagnons le désir d'obtenir des propriétés territoriales, de manière toutefois à ce qu'ils ne fussent pas contraints d'abandonner le corps de compagnons pour passer dans l'ordre des simples hommes libres. En effet la pensée de la dissolution du corps de compagnons ne pouvait venir aux esprits. L'empire était fondé sur le corps de compagnons; ce corps était l'empire. Il n'y avait de force que dans l'union, et toute la grandeur dépendait d'une constante obligation de la généralité des leutes au service militaire, au Sud et au Nord, partout où le danger pouvait les appeler.

Tout individu pouvait éprouver d'autant plus vivement le désir d'assurer ainsi par des possessions territoriales son propre sort et celui de ses enfans, qu'il était plus difficile, plus impossible même de prévoir l'état ultérieur des choses. Depuis le partage de la dignité royale, la position des leutes, qui dans l'origine était complètement égale, était devenue très-diverse. Qui pouvait savoir sur un point ce qui se passait sur l'autre? qui pouvait apprécier d'un côté ce qui se faisait ailleurs? L'un des rois partiaires faisait beaucoup avec ses leutes, l'autre faisait peu de chose ou ne faisait rien ; l'un étendait de plus en plus ses conquêtes, l'autre se tenait tranquille et jouissait en paix. Fut-ce la faute des leutes s'ils ne restèrent pas égaux en action et en avantages? L'envie, la jalousie, la méfiance ne durent-elles pas s'élever? Et par quel autre moyen pouvait-on faire disparaître le mal, si ce n'est en faisant avec tous les leutes en général une convention qui parût répondre une fois pour toutes et à tout jamais à toutes leurs exigences? Et une telle convention pouvait-elle être garantie autrement que par une propriété foncière qui compensât d'année en année les services que les leutes avaient à rendre à l'empire?

Les moyens ne manquaient pas; le fisc était assez riche : il embrassait toutes les Gaules, à l'exception des biens-fonds qui avaient été laissés comme propriétés libres aux anciens possesseurs ou qui avaient été donnés comme propriétés libres, comme aleux, à des hommes libres. De cette grande masse qui restait toujours la propriété commune de la communauté des conquérans, il suffisait d'assigner à chaque leute un bien qu'il pût exploiter librement, un bien qui fût assez grand pour compenser dignement par son produit les services et le dévouement du leute. Naturellement ce bien ne pouvait lui être transmis qu'à la condition qu'il s'engageait à remplir toutes les obligations attachées à l'honorable qualité de leute, et qu'il serait toujours prêt au service militaire selon que les circonstances et la situation de l'empire le rendraient nécessaire. Le bien cédé ne devait et ne pouvait pas être considéré comme la récompense de services rendus, mais comme la récompense de services continuels : les services rendus ne pouvaient que donner au leute des prétentions ou un droit à un bien de cette nature; la possession de ce bien devait rester un moyen de maintenir la consistance du corps de compagnons, et exciter ceux-ci à remplir constamment et de bon gré leurs devoirs. Aussi le bien qu'on assignait au leute ne pouvait lui être transmis comme propriété libre, mais il devait continuer à faire partie du fisc. Le possesseur ne pouvait obtenir le droit de disposer même

d'une partie ; mais lorsque, avec l'assentiment du roi et de ses autres leutes, il cessait de rendre les services exigés de tout leute, le bien devait retourner au fisc, qui en disposait de nouveau. S'il se refusait à l'accomplissement de ses devoirs, s'il les négligeait, s'il les trahissait, le leute devait être puni comme perfide dans la proportion de sa faute et sans aucun doute en vertu d'une sentence du corps de compagnons, et son bien faire retour au fisc. Enfin le bien devait encore faire retour au fisc à la mort du possesseur ; mais son fils, s'il était prêt à prendre sa place et à remplir ses devoirs, pouvait avoir un privilége sur la possession dont le père avait joui, d'autant plus que l'empire ne perdait rien et que le bien était peut-être dans un état tout autre que celui où le père l'avait reçu.

L'exécution de cette pensée sembla sans doute assurer une heureuse satisfaction de tous les besoins. Les prétentions des membres du corps de compagnons furent pour toujours réduites au silence ; le corps de compagnons lui-même fut maintenu dans son ensemble et placé sur un sol solide ; un lien indissoluble le rattacha à l'unité et à des efforts égaux ; l'empire fut certain de ses forces, et l'intérêt de chaque individu fut tellement identifié avec le maintien de l'empire que chacun dut être prêt à vivre et à mourir pour lui. De plus, on dut s'attendre à une meilleure exploitation des terres. La surveillance sur les possessions du fisc fut plus grande. Chaque possesseur foncier eut incontestablement plus à cœur son bien, dont le produit lui revenait immédiatement, que l'administration commune des biens généraux du fisc, et par suite on dut s'attendre à le voir faire tous ses efforts pour en élever le revenu. Enfin l'on put espérer aussi fixer un terme aux efforts que l'Église faisait continuellement pour attirer à elle des biens-fonds. Si l'obligation de servir l'empire était imposée aux biens du fisc, le clergé pouvait prendre part à ces biens sans que le fisc fût diminué. Il était même à espérer que la liberté des biens propres de l'Église disparaîtrait devant l'obligation universelle.

On ne peut le nier, cette mesure était grande ; d'immenses difficultés devaient s'opposer à son exécution. Une longue suite d'essais dut la précéder ; et si l'on était d'accord en général, chacun arriva it cependant avec ses recommandations et ses prétentions. Pourtant cette œuvre fut accomplie ; mais on peut croire que ce ne fut que peu à peu. L'histoire se tait encore ici. Une institution de la plus grande importance pour tous les temps postérieurs n'a pas excité l'attention, ou bien l'on a pas jugé à propos de parler de son origine et de sa nature. Il est bien possible que cette grande chose ait été considérée comme une affaire particulière à la maison royale, c'est-à-dire au roi et à ses leutes ; il est possible aussi que l'on n'ait pas reconnu l'importance de l'institution et que l'on n'en ait pas pressenti les suites ; il est possible enfin que les ecclésiastiques, qui ne négligèrent pas leurs intérêts dans cette occurrence, aient jugé utile de laisser dans l'obscurité l'origine et le développement de toutes ces relations, et par conséquent leur caractère propre, pour assurer et étendre d'autant plus les immunités des biens de l'Église, selon les circonstances et les occasions. Il est certain que plus tard l'institution paraît dans toute sa force dans la vie ; elle se montre sous un aspect tel que sa formation semble en réalité avoir nécessairement eu lieu de la manière que nous avons indiquée. Sans doute une divergence d'opinions peut exister sur l'origine ; mais il est difficile qu'elle porte sur les principes d'où l'on partit ou auxquels on arriva. Et le siècle suivant, où le complément de toutes ces relations eut lieu, puisqu'elles paraissent désormais complètes dans l'histoire, ne présente rien qui ait été plus propre à faire naître une telle idée et à en favoriser l'exécution que les circonstances que nous avons exposées. Et dès que les monumens écrits parlent de cet établissement, leurs termes sont tels qu'il est impossible de le supposer nouveau. De plus, la loi salique contient, relativement aux aliénations du fisc, des indications qui autorisent à rapporter à ce temps l'origine de l'institution ; Grégoire de Tours lui-même donne des faits qui supposent l'existence de ces institutions ; et d'après les vies des saints qui appartiennent à ce temps ou n'en sont pas éloignés, il est hors de doute que l'origine de ces aliénations de propriétés foncières dépendantes du fisc doit être rapportée à la première moitié du sixième siècle (7). Enfin on ne peut nier que le langage des écrivains, à partir du temps de Chlotar, devient différent du langage des écrivains antérieurs au sujet des relations du roi avec ses leutes.

Chlodwig communique à ses leutes ses entreprises; Chlotar est forcé par ses leutes à la guerre contre les Saxons (8). Il est dit à plusieurs reprises des fils et des petits-fils de Chlodwig qu'ils reçurent l'empire; il est dit de même à plusieurs reprises des rois suivans qu'ils furent établis rois, qu'ils furent élus rois (9). Il a dû par conséquent s'introduire un changement dans la position des leutes à l'égard du roi, et on ne trouve rien qui ait pu opérer ce changement, si ce n'est le dédommagement donné aux leutes, tel que nous l'avons exposé, en possessions territoriales dépendantes du fisc.

Dans les premiers temps, les biens qui furent distribués aux leutes conservèrent le nom de fisc, parce qu'ils étaient des parties du fisc et parce qu'ils devaient continuer à être considérés comme tels. Bientôt toutefois la dénomination de *biens fiscalins* a pu s'introduire à côté de la première : elle semble se rapporter déjà à une corrélation moins étroite; aussi les rois, qui devaient vouloir l'unité du fisc, maintinrent encore la dénomination de *fisc* lorsque déjà elle avait vraisemblablement disparu de la vie. Alors même l'appellation de *fisc royal* était encore assez naturelle, en partie parce que le fisc était administré au nom du roi, en partie parce qu'on voulait rappeler aux possesseurs le lien qui les unissait au roi et par conséquent leurs obligations envers lui. Plus tard le nom de *prix de services*, de bénéfice (*beneficium*), peut avoir été employé pour désigner des biens de cette nature. Les leutes, en possession de ces biens, préférèrent ce nom parce qu'il semblait indiquer qu'ils avaient déjà rendu les services nécessaires pour les mériter et qu'ils n'avaient obtenu ces biens que comme une juste récompense; les rois au contraire, qui ne purent éviter ce nom, cherchèrent à l'employer dans un sens tel que les leutes semblassent ne devoir ces biens qu'à leur bienveillance (10). Les leutes purent aimer mieux entendre appeler leurs biens *honneur* ou *faveur*, et ils ne manquèrent sans doute pas de le désigner par ce nom; les rois toutefois purent n'avoir employé celui-ci que lorsque le possesseur leur avait en effet rendu de grands services ou lorsqu'ils voulaient le gagner ou l'exciter à leur donner de grandes preuves de dévouement (11).

Mais avec la distribution des bénéfices, les leutes reçurent aussi un autre nom; ils furent appelés *vassi*. Le sens de ce mot, bien qu'il soit incertain et qu'on l'explique de différentes manières, se rapporte sans aucun doute aux nouvelles relations dans lesquelles les leutes furent placés dès qu'ils eurent des possessions territoriales à l'égard du roi et de la généralité des conquérans; par de telles possessions ils furent maintenus également dans l'association. Ce qui est en conséquence le plus vraisemblable, c'est que le mot *vassus* ne signifie pas autre chose que *veste*, *feste*, homme maintenu solidement dans sa position. Le mot tudesque *vest* ou *fest* se prononce encore aujourd'hui *vass* dans le Teutschland septentrional; et lorsque plus tard les rois parlèrent à leurs leutes, ils les appelèrent *fermes et chers fidèles* (*veste und liebe getreue*). Ce mot est donc resté dans la vie et a suivi les transformations de la langue vulgaire. Le mot *vassalli* (vassaux), qui se forma peu à peu du mot primitif *vassi*, n'est pas contraire non plus à cette explication, car ce mot *vassalli* n'est qu'un diminutif du mot *vassi*, imaginé pour distinguer le grand possesseur de biens fiscalins du petit possesseur; ou bien encore l'expression sèche de *vassi* déplut aux moines de cette époque, et ils cherchèrent dans leur prétendue élégance de langage à lui donner une tournure plus latine (12). Mais comme le nom de *vassi* ou *vassalli* fut de plus en plus usité, l'usage du nom de *leutes* devint de plus en plus rare (13). Les leutes mêmes qui n'avaient pas encore obtenu de possessions dépendantes des biens fiscalins furent appelés *vassalli*; peut-être dans le principe ne donna-t-on ce nom qu'aux leutes dont on reconnaissait les droits à un bien de cette nature, mais qui, parce que le sort avait prononcé, ne devaient que plus tard entrer en possession (14); peut-être le donna-t-on aussi plus tard ce nom à ceux qui ne voulaient acquérir leurs droits que par leurs services et par leurs exploits (15). Le nom de *fidèles* au contraire resta aussi aux *vassalli*, et les rois l'employèrent volontiers, tantôt parce qu'il renfermait un témoignage de reconnaissance, tantôt parce qu'il rappelait des sermens et des devoirs.

Mais dès que les *vassalli* prenaient possession d'un bien fiscalin, les Romains qui pouvaient demeurer sur ces terres, soit comme anciens propriétaires, soit comme colons, devaient être bien avertis de la position où ils tombaient.

Sans aucun doute, ils descendirent tous à la position de lites et de serfs, bien qu'ils ne reçussent pas toujours le nom de lites et de serfs.

Les *vassalli* se dispersèrent sur leurs biens, et nouveaux cultivateurs, ils déposèrent les armes dont ils se montraient constamment couverts auparavant. Comme habitans d'un canton (16), ils passèrent sans aucun doute sous la juridiction du tungin, du centenier et du comte, car ils n'étaient pas dans une position supérieure à la liberté commune et ils ne pouvaient pas désirer d'arriver à cette position; comme membres du corps de compagnons, ils restèrent soumis aux résolutions du roi et des leutes leurs égaux, et ils furent jugés d'après les lois du corps de compagnons. Leur crime, sous ce rapport, ne pouvait consister qu'en violation de la fidélité, appelée plus tard *félonie*, c'est-à-dire dans leur négligence pour le service du roi, principalement en ne venant pas à l'armée ou en la quittant avant le temps. Sans doute aussi des trahisons furent possibles dans les nouvelles relations comme dans les anciennes. Mais comme dans leur nouvelle vie de campagne, ils ne trouvèrent pas toujours commode d'assister aux assemblées et aux délibérations du corps de compagnons, il fut nécessaire de leur en faire connaître les résolutions; et lorsque ces résolutions concernaient une guerre, et que par conséquent les vassaux étaient soumis à l'obligation de faire personnellement le service militaire, il fallait leur faire parvenir un ordre qu'ils ne pouvaient laisser impunément sans exécution. Cet ordre, émané du roi et de ses leutes, fut appelé le *heerbann* (hériban) du roi (17). La rupture de ce ban entraînait sans aucun doute la perte du bien fiscal et vraisemblablement, dans les premiers temps, le châtiment le plus sévère, la mort (18).

D'autre part, les ecclésiastiques, qui attirèrent à eux une partie des biens du fisc grâce à la piété ou à la prudence des rois et de leurs leutes, entrèrent en communauté avec les conquérans. Déjà sans doute ils étaient en beaucoup de cas appelés au conseil du roi; ils furent appelés aussi désormais aux assemblées nationales (19). Si par là ils gagnèrent d'une part en influence sur les relations de l'empire, ils durent, d'autre part, être immiscés toujours plus dans les choses temporelles et ils purent difficilement se soustraire même à l'obligation du service militaire (20).

Comme de cette manière le fisc, propriété commune des conquérans, ne reçut pas, il est vrai, une nouvelle destination, mais fut autrement administré qu'auparavant, une chose fut encore nécessaire : il fallut assurer à la cour du roi les moyens de soutenir sa considération et son éclat. Le défaut de tous documens ne permet pas d'indiquer d'une manière probable la manière dont on atteignit ce but. Les dons volontaires que dès les temps les plus anciens on offrait aux princes teutschs furent maintenus par les usages de cette époque, ainsi que le prouve le récit de plusieurs événemens. Mais bien que personne ne cherchât à s'y soustraire, on ne pouvait compter en toute sûreté sur ce revenu, qui d'ailleurs était insuffisant dans les nouvelles relations. On pouvait, dans l'état des choses, suivre trois nouvelles routes : le roi devait, comme les leutes, dans une proportion convenable à sa position et à sa dignité, recevoir des grands biens communs des conquérans une portion capable de lui donner un revenu suffisant pour les dépenses qu'il était obligé de faire; ou bien la partie du fisc qui n'était pas distribuée en bénéfices aux leutes pouvait être réservée aux besoins de la cour du roi et de l'empire; ou bien enfin on pouvait abandonner à la cour du roi certains biens, et préférablement des villes, de telle manière toutefois qu'ils ne fussent pas réellement séparés de la partie du fisc non employée en bénéfices, mais qu'ils fussent considérés seulement comme un bien fiscal détaché de la masse. Cette dernière mesure peut être la plus vraisemblable, parce qu'elle semble la plus conforme à la dignité royale; elle permet aussi de donner aux faits ultérieurs une explication plus facile (21). Les expressions même d'*hommes du fisc* et de *jeunes serviteurs* du roi (22) semblent recevoir dans ce sens une meilleure interprétation. En effet on peut avoir appelé *hommes du fisc* les hommes non libres établis dans les biens communs non encore distribués de l'empire ou de la généralité des leutes; on peut, d'autre part, avoir appelé *jeunes serviteurs royaux* les hommes non libres qui appartenaient aux biens propres du roi; et comme certainement ces hommes entrèrent souvent en rapport avec le roi, comme ils arrivaient souvent à le servir personnelle-

ment, ou à servir sa femme et ses enfans, et comme sans aucun doute il y avait des Romains éclairés, il ne faut pas s'étonner que plusieurs aient obtenu la liberté et de hautes dignités de l'État dont la nomination appartenait aux rois (23). Il n'est pas douteux néanmoins que les biens du roi eux-mêmes n'aient continué à être considérés comme faisant partie du fisc, et par conséquent on ne pouvait en disposer que comme des biens du fisc et à l'avantage du fisc ou de l'empire (24).

Maintenant, s'il est vrai que le maire du palais était l'intendant et l'administrateur de tout le fisc, des possessions territoriales et des impôts, on voit de la manière la plus claire comment sa considération et sa puissance durent s'accroître, et comment le partage des biens du fisc s'étendit. Les principes pouvaient bien être établis en commun par le roi et par ses leutes, mais l'exécution était incontestablement remise au maire du palais; il fallut bien aussi lui laisser la surveillance des vassaux et l'appréciation de la manière dont ils remplissaient les devoirs que leur imposait la concession de biens du fisc, et lui seul pouvait accuser ceux qui négligeaient ou méprisaient ces devoirs. Le châtiment était sans aucun doute remis à une assemblée nationale, mais au maire du palais appartenait l'exécution de la sentence (25). La réunion d'un bien déchu, soit par suite d'un châtiment, soit par la mort d'un possesseur, était opérée par lui, et l'inféodation nouvelle de ce bien soit au fils du possesseur défunt, soit à un autre vassal, le regardait également (26). Le maire du palais entra donc avec le clergé, avec les familles des vassaux, avec tout ce qu'il y avait de grand et d'illustre, dans des relations diverses, et le bonheur et le malheur de beaucoup d'individus dépendit de ses intentions et de sa volonté. En même temps, le roi était forcé de s'adresser à lui pour une grande partie des besoins de sa cour et ne pouvait se dispenser d'entretenir avec lui des relations amicales. Enfin il devait calculer les besoins de l'empire, et il devait proposer la somme que les Romains auraient à payer en impôts (27). Il était donc nécessaire qu'il fût l'homme le plus important de l'empire; et comme ses fonctions prirent une extension extraordinaire, il était aussi dans la nature des choses que le maire du palais ne fût pas souvent changé. Bien que pendant un temps encore on le nommât tous les ans, on ne pouvait élire que l'homme qui s'était mis en mesure et qui était au courant de toutes les relations; et cette élection même put enfin cesser entièrement et la dignité devenir viagère.

CHAPITRE V.

CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉTAT DE L'EMPIRE DES FRANKS, ET PARTICULIÈREMENT SUR LES SUITES DU SYSTÈME FÉODAL (1).

La force des circonstances, qui avait fondé l'empire des Franks, en produisit aussi l'organisation. Le terme auquel on était arrivé n'avait été prévu par personne, et précisément pour cette raison personne ne put calculer d'avance les moyens nécessaires pour atteindre le but. S'il avait été possible de réfléchir sous l'action énergique des circonstances, on aurait regardé avec étonnement autour de soi, dans quelque position que l'on se fût trouvé, et l'on aurait à peine osé porter ses regards plus loin. Mais devant les Franks était un monde en ruines, et derrière eux s'élevait un monde nouveau (2). Ils étaient emportés par un tourbillon qui ne leur laissait pas de repos : l'action les appelait, et ils la suivirent; la force les poussait, et ils lui obéirent; la fortune les attirait, et de sauvages passions s'éveillèrent en eux. Le génie toutefois ne les abandonna pas, et l'intelligence conserva toujours ses droits. L'empire devenait toujours plus grand, toujours moins serré: avec la masse s'accrut l'embarras. Un ordre capable de pénétrer partout était impossible: des parties hétérogènes ne pouvaient former un tout; il ne resta d'autre moyen que de réunir ces élémens contraires par le maintien de leur propre essence, et de donner aux résistances un frein par la crainte des armes franciques. Cet état de choses produisit le corps permanent de compagnons, et fit de l'association libre et fraternelle un service sévère et soumis à la contrainte; mais le corps permanent de compagnons avait besoin d'un sol ferme, et il crut le trouver dans les grandes possessions qui formaient le fisc; il avait besoin d'un lien indissoluble, et les bénéfices semblèrent le lui garantir : par eux, le trône héréditaire du roi sembla recevoir une base inébranlable, et, dans les idées des Franks, il était difficile d'en trouver une autre (3).

Quiconque réfléchit à l'état de choses où se trouvaient les conquérans franks avec leurs idées teutsches ne mettra pas en question que la distribution de bénéfices aux leutes du roi n'ait été nécessaire : par là même elle fut raisonnable et bonne ; mais on mettra tout aussi peu en question que la situation elle-même n'ait été contraire à la nature et violente, et par là même ce qui en résulta ne put se maintenir et se conserver que peu de temps. Dans toute cette institution, que dans la suite du temps on appela le système féodal, se trouvait plus d'un germe vicieux ; mais en elle aussi se trouvait ceci de bon, que ces maux devaient se détruire les uns par les autres, et cette nécessité fut le gage d'un meilleur avenir. Les États de l'antiquité, en général, portaient en eux-mêmes le germe de leur corruption et de leur ruine : ils reposaient sur un dur esclavage ; la pensée de la valeur et de la dignité humaine ne s'y élevait pas. Une liberté générale et légale était d'autant moins possible que la religion s'accordait complètement avec les institutions civiles et contribuait à resserrer les liens imposés par les institutions. Mais partout où une liberté générale et légale est impossible, il est assurément impossible aussi qu'il y ait pour l'homme une véritable patrie ; partout où manquent cette liberté et cette patrie, la société humaine a perdu la source d'où découle une vie invincible. Plus elle complète et perfectionne ses institutions, plus sa perfection même la tue inévitablement, et il ne lui reste qu'une mort sans dignité et sans honneur. D'autre part la féodalité fut aussi le fruit de la violence, dont l'esclavage était la compagne féconde ; mais elle rencontra dans l'Église une énergique ennemie : elle donna à l'esclavage une autre forme, par laquelle elle alla au devant de la liberté générale, et elle ne fut pas un obstacle aux idées de nationalité et de patrie (4).

Lorsque les bénéfices furent pour la première fois distribués et reçus, tous les Franks, sans aucun doute, espérèrent et voulurent créer par eux et entre eux un lien indissoluble, réunir leurs armes, et par leurs armes maintenir à tout jamais leur puissance et leur domination ; mais cet espoir fut vain. Son accomplissement ne put venir : la féodalité était contraire à la nature de l'homme et à la marche nécessaire des choses humaines.

Certainement il ne fut pas décidé en principe que les bénéfices seraient héréditaires dans la famille des feudataires ; mais de fait ils le furent dès l'origine. Grégoire de Tours déjà donne plusieurs exemples qui prouvent que souvent des biens fiscaux restèrent en la possession des enfans de l'homme qui les avait obtenus du fisc (5) ; et cela ne pouvait être autrement. Tout feudataire qui ne pouvait espérer que son fils acquerrait un bien plus grand et meilleur que le sien dut s'efforcer de lui conserver au moins ce bien ; et comme ces efforts furent universels, ils durent aussi réussir généralement, et par conséquent le principe de l'hérédité dut s'établir de fait, bien qu'il ne fût pas reconnu légalement (6).

Mais dès que l'hérédité eut pris consistance, on dut nécessairement s'efforcer d'agrandir les bénéfices. Chacun, suivant une disposition naturelle à l'homme, exagéra la valeur de ses services ; chacun voulut qu'ils fussent payés. Ils furent payés par des récompenses en biens-fonds. Chaque homme aurait-il pu tout prévoir ? comment n'aurait-il pas dû chercher à devancer les autres, pour ne pas rester derrière eux ? Et toute la Gaule n'appartenait-elle pas aux Franks ? Beaucoup de terres du Teutschland ne leur appartenaient-elles pas aussi ? L'avidité augmente en raison des acquisitions. Pourquoi les villes ne deviendraient-elles pas des fiefs ? Pourquoi ne changerait-on pas en fiefs les aleux des hommes libres ? Tous ces biens avaient assurément appartenu aux Franks ; ils ne les avaient remis ou laissés entre des mains étrangères que parce qu'ils avaient été hors d'état de les exploiter. Tout était leur œuvre et le prix de leurs exploits : ce qui avait été concédé librement pouvait être librement repris ; et les fleuves et la mer, les douanes et les impôts, ne pouvaient-ils pas être remis à titre de fiefs entre les mains des leutes, aussi bien qu'ils étaient assignés au fisc, qui leur appartenait également ? Et les hautes fonctions et les dignités n'étaient-elles pas également une précieuse récompense des services ? La cupidité n'a point de bornes, et la passion ne cherche qu'à se satisfaire. La liberté même ne put espérer de ménagemens dans les cantons du Teutschland, et le petit vassal ne put espérer se voir en sûreté devant le grand vassal.

Deux ou trois générations purent s'éteindre

avant que l'origine de cet ordre de choses fût oubliée, et sans que le souvenir des exploits communs des aïeux, de leurs dangers, de leur fortune bonne ou mauvaise, de leurs désirs et de leurs tendances fût effacé. Mais plus le temps avança dans sa marche, plus toutes ces choses devinrent étrangères aux hommes, dispersés dans de vastes pays. Des diètes purent avoir lieu; mais elles ne purent maintenir parmi les petits-fils la confraternité qui jadis avait été conclue par les aïeux sous les armes et pour les armes; et si le roi faisait publier le *heerbann* (hériban) parmi ses vassaux, et si ensuite le fidèle oubliait la fidélité ou n'en tenait pas compte, parce qu'elle lui était incommode et parce que l'entreprise était contraire à ses vues, de quels moyens le roi pouvait-il disposer pour contraindre un homme qui demeurait loin de lui et qui n'avait pas besoin de lui, ou pour le punir de négliger ses devoirs? Deux ou trois individus pouvaient redouter les autres; mais à quel résultat pouvait-on arriver si le nombre des désobéissans était grand? Sans doute il se présentait beaucoup d'excuses, dont la recherche n'était pas une petite affaire (7); et la malheureuse pensée du partage de l'empire donna lieu à plus d'une justification et put même dissimuler la trahison aux yeux d'un homme d'honneur (8). Il resta à peine au roi d'autre ressource que d'acheter toujours à nouveaux frais la fidélité des fidèles en cédant à leurs prétentions, en satisfaisant leur cupidité, en accomplissant leurs vœux; et le maire du palais était devant lui. Cela ne pouvait donc manquer: le système féodal devait s'étendre toujours davantage; la propriété libre dut disparaître devant lui dans le cours de quelques siècles, et le hasard seul, une situation particulière ou des relations propres purent encore conserver des aleux et des propriétaires fonciers complètement libres (9). Une autre chose devint également inévitable: les bénéfices ou fiefs durent successivement tomber entre les mains d'un petit nombre de leutes royaux ou de vassaux qui surent faire valoir leur génie, leurs vertus, leurs exploits, ou profiter de leur bonheur.

Mais en dernier résultat, ces leutes ne purent éviter dans cette carrière leur propre ruine: ils voulurent assurer leur puissance, et ils l'affaiblirent en se dispersant et en se rendant étrangers les uns aux autres. Ils dégarnirent le foyer de l'empire; ils rendirent le roi pauvre pour s'enrichir eux-mêmes, et le dépouillèrent de sa considération pour augmenter leur propre grandeur; et cependant leur grandeur ne consistait que dans la puissance de l'ensemble, et leur éclat dépendait de la considération du roi. Ils arrivèrent à la morgue et à l'arrogance; mais ils n'arrivèrent à aucun appui, à aucune solidité. Le roi, affaibli et dépouillé par eux, perdit leur propre respect, et par là ils perdirent nécessairement leur force. Les efforts qu'ils firent pour augmenter leur puissance particulière leur firent perdre de vue l'empire et les amenèrent nécessairement à des dissensions, à des querelles et à des guerres privées. Par là l'empire dut être déchiré et se dissoudre, bien qu'ils n'eussent pas sous leurs pieds d'autre sol que l'empire. Afin de pouvoir soutenir leurs guerres privées et d'agrandir leurs possessions, ils durent à leur tour inféoder celles-ci à des hommes qui devaient être à leur service, et par eux, au service de l'empire. Les fiefs durent être cédés comme arrière-fiefs; le vassal dut devenir suzerain; la négligence du service ne put être excusée que par des services nouveaux, et la félonie véritable ne put s'appuyer que sur une fidélité étrangère. Mais par là les heureux et les grands créèrent un monde qui leur fut évidemment opposé, comme ils s'étaient mis eux-mêmes en opposition avec le trône, et tout ce qui s'était fait en grand se répéta en petit. Il était dans la nature humaine que, de même que le vassal du roi avait mis tout en œuvre pour n'avoir personne au-dessus de lui, de même l'arrière-vassal ne négligeât rien pour devenir l'égal de son suzerain. Mais il n'y avait d'égalité pour lui que dans l'empire et dans son éclat devant le roi. Le trône royal, dépouillé par les grands, dut en conséquence acquérir une nouvelle valeur aux yeux des arrière-vassaux, et ceux-ci durent relever ce que ceux-là avaient abaissé. Il devint nécessaire en même temps que les arrière-vassaux agissent au loin dans les régions inférieures comme les vassaux du roi avaient agi à leur égard; et par là même ils se créèrent aussi un monde qui prit à leur égard une position hostile, et dont les efforts furent d'autant plus dangereux que leurs désirs restèrent plus bornés.

Ainsi la distribution des fiefs avait introduit dans la vie un esprit hostile que personne n'a-

vait pressenti. Les choses prirent de toute nécessité une marche que personne ne pouvait vouloir. Un pas amena un pas nouveau, et chaque pas fait en avant dut rendre la retraite plus difficile. Longtemps l'oppression put ne peser que sur les classes inférieures de la société; mais dans la suite on dut sentir partout, dans les hautes régions comme dans les basses, une contrainte réciproque. De grandes forces purent sans doute se développer, des actes héroïques purent être accomplis; mais la seule chose qui donne à la vie sa valeur et sa dignité fut impossible dans cet état de choses.

Toutefois l'esprit humain ne s'endort pas, et le cœur de l'homme ne perd pas ses désirs. Les besoins de la vie s'accrurent; les tendances à des plaisirs délicats se propagèrent. On eut besoin de l'adresse et de la force dont la main de l'homme est douée, et la science fit valoir ses droits imprescriptibles. Les villes durent donc se relever, et personne n'eut la force nécessaire pour s'opposer à leur régénération. La liberté ne put être refoulée; le système féodal dut s'écrouler.

Mais dès le principe, une ennemie, l'Église, s'était amicalement placée à côté de ce système; elle ne contribua pas peu à lui donner son complément et par là même à le renverser.

Au premier abord, l'humanité peut être choquée de voir que les prêtres de la religion de Jésus-Christ n'aient pas senti de répugnance à prendre part au pillage que les Franks exercèrent contre les peuples qui avaient cédé à leurs armes; qu'ils n'aient pas poussé leurs usurpations avec moins de cupidité que les Franks eux-mêmes, et qu'ils aient cherché à attirer à eux le plus qu'ils purent de biens fiscaux aussi bien que d'aleux; que bien plus ils aient eu recours, comme le prouvent plusieurs exemples signalés par l'histoire, à des moyens ignobles pour augmenter et agrandir leurs possessions. Ce qui peut être pardonnable chez les hommes grossiers de la violence et du glaive semble ne pouvoir recevoir d'excuse chez les serviteurs de la parole et de la foi. On ne peut nier non plus que les ecclésiastiques, en se mêlant à la communauté des leutes, ne soient devenus plus d'une fois étrangers aux hommes pauvres et opprimés, qui avaient le plus besoin de leur assistance et des consolations de la religion, et que le sort de ceux-ci n'ait été peut-être d'autant plus dur qu'ils étaient abandonnés même par les ministres des autels et livrés en proie à l'arbitraire. On ne peut nier davantage que les efforts des ecclésiastiques n'aient pris des directions diverses : des choses mondaines furent mêlées aux choses du ciel, et le soin des âmes fut plus d'une fois oublié pour l'administration des biens terrestres. On ne peut nier enfin que d'un côté les vassaux ecclésiastiques n'aient été entraînés dans la vie grossière et abrutissante des vassaux laïques, et que d'un autre côté, les laïques n'aient été provoqués à convoiter les dignités ecclésiastiques, non parce que leur âme était remplie d'un zèle pieux et d'un dévouement divin, mais parce qu'ils étaient séduits par les jouissances mondaines. Toutes ces causes durent amener un déplorable mélange du sacré et du profane, mélange qui rendit la vie d'autant plus corrompue et d'autant plus affligeante.

Mais les époques sont différentes. Ce qui peut mériter un blâme sévère dans les temps modernes trouve facilement sa justification dans les temps anciens; et des maux des siècles précédens peut jaillir une source de biens variés pour les siècles suivans. Les Franks étaient une race grossière, belliqueuse; les vérités éternelles du christianisme étaient trop élevées pour eux et leur étaient inaccessibles. La religion avait bien poussé des racines, mais il lui fallait encore beaucoup d'alimens pour se déployer dans toute sa plénitude et dans toute sa force. Aussi les ecclésiastiques durent-ils s'efforcer d'acquérir une position solide, de rester en communication constante avec tous ceux qui étaient grands et puissans. Et quel autre chemin leur était ouvert pour arriver à ce but, si ce n'est l'acquisition de quelques-uns de ces fiefs qui furent la base de l'empire des Franks? Mais une fois qu'ils furent entrés dans cette voie, il leur fut difficile de trouver un point d'arrêt. Et pourquoi se seraient-ils imposé une limite? Les terres par hasard étaient-elles en meilleures mains si elles étaient possédées par un seigneur laïque que si elles étaient au pouvoir d'un seigneur ecclésiastique? Le sort des hommes des classes inférieures qui dépendaient d'une terre était-il plus heureux s'ils étaient soumis à l'épée que s'ils étaient soumis au bâton pastoral? Il est difficile de croire que le monde germanique eût pu être

enlevé, par la force du glaive déployée par des guerriers orgueilleux, à la barbarie pour s'élever à la civilisation si l'Eglise n'avait pas brisé cette force et donné à l'intelligence de la lumière et de l'espace. La querelle entre le glaive et la crosse est aussi ancienne que la société humaine : elle a toujours été salutaire pour l'intelligence et pour la liberté ; l'union du glaive et de la crosse au contraire a produit l'abrutissement et l'esclavage. Mais dans l'empire des Franks et dans tout le monde germanique, cette querelle ne pouvait être dirigée avec succès que dans le cas où les prêtres auraient été placés au niveau des guerriers, pour opposer à la menace des armes la menace de la parole comme un bouclier capable de briser même la lame la mieux trempée. Les biens ecclésiastiques garantissaient aussi une possession pour des temps postérieurs, qui purent se féliciter de cette acquisition. Les ecclésiastiques, il est vrai, furent, dans le principe, si intimement mêlés par ces acquisitions aux affaires de l'État et amenés à une liaison si étroite avec le système féodal qu'ils n'auraient été en état d'employer les forces qu'ils avaient gagnées que pour le système féodal et non contre lui, s'ils s'étaient trouvés seuls et s'ils n'avaient pas eu de secours à attendre. Mais l'éternelle providence y avait déjà pourvu. La pensée d'une Église unique et universelle dont le clergé de chaque pays devait former une partie était née depuis longtemps, et fut maintenue et conservée partout, à travers toutes les tempêtes et toutes les relations. Cette pensée, produite et soutenue par la foi générale en la vérité évidemment une et en la divinité de la doctrine de Jésus-Christ, conduisit nécessairement dans la suite à la papauté. Et ce fut par la papauté seulement que la séparation de la puissance temporelle et de la puissance spirituelle, dont la base avait été posée dès le temps de Constantin-le-Grand, reçut son importance complète ; la puissance spirituelle obtint par là une force à laquelle rien ne pouvait résister.

Tel est le système féodal. Les circonstances l'amenèrent nécessairement à de grands maux et à de grands troubles ; mais il rendit des services à l'intelligence et n'exclut pas le progrès de la vie humaine.

CHAPITRE VI.

ORGANISATION MILITAIRE DES FRANKS.

D'après les anciennes mœurs teutsches, aussi bien que d'après les opinions des Franks, il est à supposer que tous les hommes libres étaient obligés au service militaire. Mais comment? dans quelles circonstances et en vertu de quels principes? Dans les cantons des peuples teutschs, l'homme libre prénait les armes seulement pour une guerre nationale dans les limites de son canton, que la marche de la guerre pouvait seule lui faire franchir. Les guerres dirigées contre les pays étrangers étaient faites par des associations libres que l'on appelait corps de compagnons. Lorsque les gardes (*wehren*) étaient convoqués aux jours de nécessité et de danger, cette convocation se faisait entièrement suivant la forme adoptée pour la vie civile et sociale. Cette vie présentait alors sa seconde face ; de paisible elle devenait guerrière. Le propriétaire foncier se montrait avec ses fils, ses parens et ses tenanciers. Des hommes qui dans les jours de tranquillité veillaient au maintien du droit et de l'ordre commandaient les familles. Le comte du canton levait l'étendard de la patrie, devenait chef d'armée (*herzog*, duc) et commandait par son exemple. Le prêtre du canton maintenait la discipline et l'obéissance. Le corps de compagnons au contraire était placé sous les ordres de son prince et marchait sous une rigoureuse discipline militaire. Il n'est pas question pour lui d'un prêtre (1).

Il en était de même, à ce qu'il semble, dans l'empire des Franks ; nous n'avons pas à ce sujet de données positives. Mais dans les lois frankes, le lite se montre avec son seigneur en campagne et devant l'ennemi (2). Le lite est le tenancier, qui, moyennant un cens et des services, vit sur un sol et sur un bien étrangers. Le seigneur ne peut être que le propriétaire foncier, le baron, le barbare vivant selon la loi des Saliens et des Ripuaires. Les lites et les Romains étaient rangés sur la même ligne. Ainsi partout où le lite paraissait, le Romain devait paraître aussi, puisqu'il était avec lui dans des relations égales ; et dans le fait nous avons vu par le récit des faits que les Romains prenaient part aux expéditions guerrières. Et à qui pouvait-on remettre le commandement de ces défenseurs (*wehren*), si ce n'est aux hommes qui pendant la paix veillaient au maintien du

droit et de l'ordre, au tungin, au centenier, et au comte du canton, qui réunissait tous les membres du canton? Mais l'obligation de ces défenseurs ne pouvait pas sans doute s'étendre au delà de leur canton. Les hommes dont l'économie rurale était la principale occupation ne pouvaient aller en Italie ou en Thuringe. Les habitans des villes ne semblent avoir été obligés qu'à la défense de leurs murs en cas de nécessité. Le comte qui gouvernait les villes, le *burggraf*, se chargeait probablement alors de l'armement et de la direction des habitans.

Le roi faisait les guerres lointaines avec ses leutes. Il y avait seulement cette différence que les corps libres et variables de compagnons étaient devenus un corps permanent ou qu'il s'était formé un véritable ordre de guerriers. Ce ne fut qu'à l'époque où le système féodal fut complété que le nombre des vassaux étant devenu trop petit, on força aussi les tenanciers de ceux-ci à suivre l'armée avec leurs maîtres.

Les Franks, depuis l'entrée de Chlodwig sur la scène, étaient toujours sur l'offensive. Ils furent pour la première fois contraints à la défensive par l'irruption des Avares (3). Il paraît, d'après les récits des écrivains, que lorsque le roi était tombé d'accord avec ses leutes et qu'on avait résolu de concert avec eux la guerre, on entrait aussitôt en campagne. Il n'est point parlé de préparatifs ni d'armement; mais, d'après la nature des choses, il est impossible d'admettre une si prompte entrée en campagne. Bien que la vie des leutes fût toute consacrée aux armes, chaque nouvelle entreprise devait demander des précautions nouvelles; et bien que l'on puisse supposer que les leutes prenaient partout ce qu'ils trouvaient (4), l'œuvre même de la guerre exigeait certains moyens, et ils ne pouvaient savoir d'avance ceux qu'ils rencontreraient. La perspective du vol et du pillage offrait peu de garanties. Les transactions faites entre les rois franks après le partage de l'empire pour l'association ou pour la défense (5) prouvent aussi qu'il s'écoulait quelque temps entre la résolution et l'exécution, et certainement on ne manquait pas de mettre cet intervalle à profit.

L'ancienne organisation militaire paraît avoir existé encore sans altération dans les provinces purement teutsches de l'empire, en Bavière et en Allemannie ou en Souabe. La défense du pays était remise aux ducs et à tous les hommes libres en général, qui étaient convoqués et se rangeaient sous les drapeaux de la patrie suivant l'usage de leurs aïeux. Les ducs peuvent avoir entretenu à leurs propres frais (ce qui s'était vu dès le temps de Tacite) un corps de compagnons, pour ne point paraître sans dignité et sans éclat en face de la cour du roi. Ce corps de compagnons, suivant l'exemple donné par les rois franks, pouvait être formé d'une autre manière que dans les temps anciens, et ce sont sans aucun doute ses membres qu'on voit figurer sous le nom de *vassi* ou vassaux des ducs; mais ils n'étaient probablement pas assez forts pour faire des guerres. On peut croire que les rois franks désiraient que ces ducs ne pussent pas plus se soustraire au service militaire que les ducs qu'ils instituaient à leur gré dans les pays conquis; il semble toutefois que les princes teutschs ne se rendirent que rarement à cette exigence, et qu'ils crurent remplir suffisamment leurs obligations en défendant leur pays (6). Il se peut que dans le principe ils aient cru devoir faire plus de concessions qu'ils n'en firent lorsqu'une fois ils eurent reconnu la faiblesse des rois; mais l'histoire des ducs Leutharis et Butilin semble prouver que dans ce temps même les secours ne furent donnés que suivant les usages anciens, par des corps de compagnons formés librement avec la permission des princes de ces contrées (7).

Les succès des Franks sont une preuve de l'habileté avec laquelle ils faisaient la guerre. Ils ne manquaient pas d'expérience, et ils avaient tiré d'utiles enseignemens d'une lutte de cinq siècles soutenue contre les légions romaines et avec elles. Cependant on trouve peu de données positives. Agathias seul a donné quelques détails sur leurs armes et sur leur manière de faire la guerre, et Procope ne le contredit pas dans quelques remarques qu'il a faites en passant (8). Pourtant Agathias ne parle en réalité que des troupes des ducs Leutharis et Butilin; et comme ceux-ci, d'après le témoignage même d'Agathias, étaient Allemanni, il est possible que les observations de cet auteur ne concernent en majeure partie que les Allemanni, bien qu'il les ait rapportées aux Franks. Et lorsqu'il assure que les Franks aimaient beaucoup mieux faire la guerre en hiver qu'en été,

parce qu'ils ne pouvaient supporter la chaleur, tandis qu'ils étaient accoutumés au froid, cette assertion n'a certainement de valeur que pour leurs guerres d'Italie ; car dans la Gaule et dans le Teutschland ils commençaient leurs guerres au printemps et non en automne.

Selon ces deux écrivains, qui du reste reconnaissent formellement la grande habileté militaire des Franks (9), la cavalerie était rare chez ce peuple, et toutes ses forces consistaient en infanterie. Lorsque Théodebert entreprit son expédition d'Italie, ce roi, selon Procope, n'était accompagné que d'un petit nombre de cavaliers, et ceux-ci étaient armés de lances : « Ils ne se servent que rarement de chevaux, dit Agathias ; ils sont habitués dès l'enfance à combattre à pied ; ils héritent cette habitude de leurs pères et y sont admirablement exercés (10). » Le nom de phalange, que Grégoire de Tours donne à l'armée de Chlodwig et qu'Agathias attribue généralement à toutes les armées des Franks (11), semble prouver aussi que cette armée consistait en fantassins. Il est à peine parlé une fois d'un combat de cavalerie. Le roi lui-même se montre à pied à l'armée, et la loi des Bavarois exige du duc qu'il sache combattre à pied aussi bien que s'élancer sur un cheval.

Dans les anciens temps, les peuples teutschs du Nord n'avaient pas manqué de cavaliers. Les cavaliers bataves étaient distingués dans l'armée romaine ; la cavalerie des Tenchtères et des Usipètes s'était montrée si redoutable au divin Jules que les Romains ne purent longtemps surmonter l'impression qu'ils en avaient reçue, et, comme nous l'avons remarqué, on faisait encore un grand cas des chevaux de Thuringe à l'époque même dont nous parlons ici. Les Cattes seuls, qui dans l'origine étaient le peuple principal des Franks, avaient de toute antiquité signalé leur force dans le combat à pied. Peut-être les Franks avaient-ils trouvé que cette manière de combattre, qui se soutient le plus longtemps, leur convenait le mieux, parce que leur courage et leur force ne dépendaient pas de la vigueur d'un cheval : car on peut bien croire que les maîtres de la Gaule avaient eu les moyens de se procurer les chevaux nécessaires et l'équipement le plus complet. Il est toutefois possible qu'une guerre désastreuse de plusieurs siècles ait fait dépérir sur tous les points de la Gaule l'éducation des chevaux, et on peut appuyer cette conjecture sur ce que dans la loi salique un cheval est estimé trois ou quatre fois plus qu'un homme, c'est-à-dire qu'un serf (12).

Quant aux troupes qui suivirent Théodebert en Italie, Procope a remarqué qu'elles n'avaient ni arcs ni lances, mais une épée, un bouclier et une hache faite d'un fer épais et d'une forme qui leur était propre, aiguisée des deux côtés, avec un manche de bois fort court : « A un signal donné, dit-il, ils saisissaient cette hache, brisaient avec elle au premier choc le bouclier de l'ennemi, et tuaient celui-ci. » On ne dit rien du costume des guerriers : il n'avait donc probablement rien de saillant.

Agathias au contraire nous apprend ce qui suit, en parlant du combat entre Butilin et Narsès (13) : « L'armure de ce peuple est très-simple : elle n'a pas besoin des divers artisans ; mais lorsqu'elle est détériorée, elle est aussi, je crois, réparée par les soldats eux-mêmes. Car la cuirasse et le cuissart leur sont inconnus. La plupart ont la tête découverte, et il en est bien peu qui portent le casque. La poitrine et les épaules sont découvertes jusqu'aux hanches. Autour des cuisses et des jambes ils passent des braies de toile ou de cuir ; à la hanche est suspendue une épée, au côté gauche un bouclier. Ils n'ont ni arcs, ni frondes, ni autres armes propres à lancer des projectiles. D'autre part ils portent des haches à deux tranchans et des pointes qui leur sont propres, les *angons*, dont ils se servent aussi le plus volontiers (14). Or ces angons sont des espèces de broches ni trop petites ni trop grandes, mais aussi propres à être lancées de loin lorsque cela est nécessaire qu'à pénétrer dans les rangs de troupes rangées en bataille qui combattent de près (15). Ces armes sont presque entièrement revêtues de fer, de manière à ne laisser voir que peu de bois, et à peine en laissent-elles voir dans toute la partie par où on les tient ; mais de la pointe partent deux autres pointes recourbées, dirigées vers le bas et semblables à des crochets. L'homme frank lance ce crochet lorsqu'il est au combat ; s'il atteint le corps d'un ennemi, la pointe y pénètre, et celui qui est ainsi blessé peut difficilement arracher la lance, car les crochets, enfoncés dans la chair, se resserrent et rendent la douleur plus vive ; de sorte que l'ennemi est

mis hors de combat s'il n'est pas mortellement blessé. Si ce crochet s'attache à un bouclier, il y reste suspendu et est porté partout avec lui, et son extrémité restée libre traîne à terre. L'ennemi touché ne peut arracher cette lance, parce que les crochets ont pénétré dans le bouclier ; il ne peut la rompre à coups d'épée, parce qu'il ne peut atteindre le bois et ne rencontre partout que du fer. Lorsque le Frank voit cela, il s'approche, appuie le pied sur la hampe et force le bouclier à s'abaisser. Pendant que la main de celui qui porte le bouclier s'affaiblit, sa tête et sa poitrine sont mises à découvert. Alors le Frank saisit l'homme, qui ne peut se servir de son bouclier, et le tue en lui fendant le crâne avec sa hache ou en lui perçant le cœur avec une autre pique (16). »

Évidemment ce qu'Agathias dit dans ce passage au sujet du costume des guerriers ne peut s'appliquer en général aux Franks qui avaient conquis la Gaule et qui disposaient de tout ce que le pays contenait. Bien que jadis les conquérans aient pu être très-simples dans leur costume, il est impossible qu'ils aient conservé cette simplicité après avoir vu leur roi orner sa tête du diadème et se couvrir de la pourpre. Agathias a reconnu lui-même que les Franks lui semblèrent très-cultivés et très-fins, et bien que, comme on le comprend sans peine, ils se montrassent barbares par le costume et par la langue, Agathias a ajouté que rien autre chose ne les distinguait des Romains. Leur costume, bien que national, devait donc être très-avantageux. Il est difficile que les Allemanni eux-mêmes aient combattu sous la forme sauvage dans laquelle Agathias nous montre ici les guerriers teutschs. De plus, Leutharis et Butilin avaient traversé l'Italie depuis les Alpes jusqu'au détroit de Sicile, et ils ne s'étaient pas fait faute de pillage (17) ; il est donc vraisemblable que la chaleur du pays les décida seule à s'habiller le plus légèrement possible, et que l'historien a représenté comme un usage général ce qui n'avait eu lieu que dans un cas particulier.

Mais si, relativement aux armes, on compare les paroles d'Agathias avec ce que Tacite dit de l'armure des Teutschs et avec ce que l'on trouve dans d'autres écrivains, il semble en résulter que cet angon n'était que l'ancienne framée, qui, au temps d'Armin, porta tant de fois de sanglans ravages dans les rangs des légions. Cette arme peut avoir été perfectionnée avec le temps, et pour cette raison peut-être elle perdit peu à peu son nom, que du reste Grégoire de Tours connaît encore. Il n'est pas vraisemblable toutefois qu'elle ait jamais eu le nom d'angon chez les Teutschs eux-mêmes, car aucun écrivain frank ne le connaît, et il ne désigne évidemment que la forme même de l'arme. Il se peut donc que l'indication donnée par Agathias résulte d'un malentendu : il s'informa de ce qu'était cette chose, et les Teutschs, supposant qu'il savait bien que c'était une arme, lui dirent un nom qui en désignait la forme. Chez les Teutschs, l'ancienne framée s'appelait vraisemblablement alors la double lance (18) ; et comme, selon l'observation d'Agathias, les Franks voyaient en elle leur arme nationale, peut-être parce que les améliorations qu'elle avait reçues étaient leur œuvre, elle avait pris le nom de *francisque* (19). Il serait possible aussi qu'elle eût été introduite dans les armoiries du roi des Franks, car les trois figures que l'on prend ordinairement pour des lis ont par la forme sous laquelle elles se présentent dans les plus anciens temps toute l'apparence que doit avoir eue, d'après la description d'Agathias, l'angon, la double lance ou francisque. L'arme nationale des Franks était du moins pour le roi des Franks et pour leur empire un emblème tout aussi convenable et tout aussi digne que les lis des champs avec leur innocence et leur pureté. Il se trouvera à peine quelqu'un qui demandera comment cette arme est entrée dans l'écusson ; il se trouvera difficilement quelqu'un qui comprendra comment les lis y ont pris place (20).

Enfin, quant à l'ordre de bataille des guerriers teutschs, ils étaient restés fidèles, sous ce rapport encore, aux usages nationaux. Alors, comme jadis, le coin était leur disposition habituelle. Agathias, dans le récit de la bataille livrée à Capoue entre Narsès et Butilin, donne de ce coin une description qui est peut-être plus claire que tout ce que l'on en dit, et qui, par cette raison, semble mériter quelque attention (21) : « Leur ordre de bataille, dit-il, avait la forme d'un coin, car il ressemblait à un triangle (22). La partie antérieure, qui s'avançait en pointe, était couverte et enfermée partout par des boucliers ; on peut dire que dans l'ensemble ils représentaient une hure de sanglier. Les flancs, dont

la profondeur était formée de deux côtés par des rangs et des files, et qui s'étendaient obliquement, se séparaient graduellement l'un de l'autre et finissaient par se développer sur une grande largeur, de sorte que l'espace laissé entre eux semblait vide et que le derrière des hommes paraissait découvert dans la série des rangs (23) : car ils se tournaient en sens opposé les uns aux autres, de manière à présenter le front à l'ennemi et à pouvoir combattre en sûreté, tenant devant eux leurs boucliers et se couvrant par leur position, dos contre dos. »

Ce développement de l'ordre de bataille suppose assurément une grande connaissance, un grand coup d'œil, de l'adresse et de l'habileté. C'est par lui que les Teutschs gagnèrent leurs victoires et conquirent les pays de la terre.

CHAPITRE VII.

CODE DE LOIS DES PEUPLES TEUTSCHS. LOI SALIQUE.

Tacite a dit à peine quelques mots de la législation des peuples teutschs; il a donné seulement quelques indications sur l'organisation judiciaire. Mais en exposant l'état social des Teutschs, en peignant les mœurs domestiques, en montrant la force du lien qui résultait d'une origine commune, il nous apprend beaucoup de choses : il nous apprend que le peuple rendait les jugemens dans son assemblée; que l'on avait coutume de donner satisfaction aux individus offensés, et que le meurtre même pouvait être expié par une compensation en bétail. Il résulte évidemment de ce rapprochement que l'on n'avait pas en vue de faire subir au coupable quelque peine afflictive pour avoir transgressé les principes sur lesquels doit reposer la vie sociale si l'on veut qu'elle se maintienne et fasse des progrès, ou d'exercer au nom de l'éternelle justice des représailles contre le criminel, mais que l'on avait pour but de réparer matériellement le dommage et de compenser le crime pour conserver ou rétablir la paix de la société, et pour apaiser les discordes entre les particuliers et les familles.

Nous rencontrons le même esprit dans les lois de tous les peuples teutschs, et particulièrement dans celles des peuples teutschs qui furent successivement rattachés à l'empire des Franks, et desquels est en définitive sortie la nation teutonique (1). Des doutes peuvent rester toujours sur l'époque où ces codes ont pris naissance, sur les circonstances qui en amenèrent la rédaction, sur la nature de leur collection et sur la manière dont elle se fit; des doutes non moins grands peuvent subsister sur les limites des pays où ils furent en vigueur (2). En tout cas, ce sont de remarquables témoignages pour tout le temps qui s'est écoulé depuis Armin jusqu'à Karl-le-Grand. Ce qui chancelait reçut de la solidité; mais en esprit et en fait, tout resta dans le même état. A des époques plus ou moins anciennes, les détails ont subi de grands changemens par des additions, par une précision plus rigoureuse, par des transformations et par des éclaircissemens (3): car des changemens semblables furent nécessités, comme la rédaction première, par le développement de la vie, par l'extension donnée au coup d'œil, par l'accroissement des besoins, par celui des fortunes, par la réunion des peuples secondaires à un grand empire et à une nation dominante, enfin par l'adoption d'une nouvelle religion et d'une organisation ecclésiastique inconnue jusqu'alors; mais évidemment le génie national se conserva à travers les siècles et chercha à se faire jour, avec son ancienne force, à travers toutes les relations nouvelles. Ces considérations doivent nous empêcher de mépriser la forme simple et grossière de ces codes. En eux on trouve aussi les traits caractéristiques de la vie teutsche; la réalité se reproduit dans la forme comme dans un miroir. Seulement il est déplorable que ces lois aient été écrites dans une langue étrangère: par là elles n'ont pas seulement perdu en ce sens qu'elles ont été moins intelligibles et ont eu moins d'action, mais aussi elles ont nui au perfectionnement du caractère national du peuple teutsch, d'autant plus que les nations teutoniques reçurent en même temps un culte religieux tout latin. En s'introduisant dans le droit, la langue latine s'est placée entre le peuple et le droit de ce peuple; elle a rendu impossible le développement de ce droit dans la vie réelle; elle a ôté à la société civile son âme; elle a par degrés fait tomber le droit entre les mains d'une caste; elle a jeté le peuple dans une dépendance, dans une indifférence complète, elle l'a rendu pour longtemps mineur, pour

ainsi dire. Dans la suite du temps, elle a facilité l'introduction d'un droit étranger, qui appartenait à une époque de profonde décadence et à un peuple d'esclaves, et qui jadis avait été plus contraire au sens simple des Teutschs que la puissance du glaive des conquérans ; elle a rendu sinon impossible, du moins singulièrement difficile, le retour à la vérité et à la nature, parce qu'il est conforme à la marche des choses humaines que par une longue dépravation, selon une vieille expression, les yeux de l'homme soient aveuglés, ses oreilles endurcies, son cœur desséché. Et pourtant il était presque impossible d'éviter ce malheur! Aucune autorité sans doute ne justifie la supposition que la langue teutsche ne pouvait encore être écrite lorsque les peuples teutoniques sentirent le besoin de rédiger leur droit par écrit. L'exemple de Wulfila, l'évêque goth, a réfuté cette hypothèse de la manière la plus énergique. Mais les relations des Franks Saliens, qui, comme les Goths et les Burgundes, vivaient au milieu des Romains, exigèrent que, par égard pour ces Romains, ces lois fussent écrites en langue romaine ; et comme les Franks Saliens devinrent peuple dominant même parmi les nations établies au sein même du Teutschland, et comme ils réunirent ces peuples à leur empire, ceux-ci ne purent pas non plus se soustraire à la nécessité de se servir d'une langue étrangère lorsqu'ils voulurent écrire leur droit. Et c'est pour eux que ce fait eut ses plus graves inconvéniens, parce qu'ils vivaient dans leur ancienne patrie avec les mœurs de leurs aïeux (4).

La loi salique telle qu'elle est contenue dans le livre qui porte ce titre n'a probablement été généralement appliquée que dans l'intérieur de la Gaule, par conséquent seulement dans le pays qui est devenu entièrement étranger aux Teutschs. Cependant on ne peut se dispenser de jeter sur elle un coup d'œil dans une histoire du peuple teutsch : d'abord en effet cette loi porte dans ses dispositions et ses prescriptions une empreinte plus pure que toutes les autres du caractère teutsch, peut-être parce que, à l'exception de la loi des Burgundes, elle est le plus ancien code de lois des peuples qui furent réunis à l'empire des Franks; puis elle a donné lieu à la rédaction des autres codes en langue latine ; de plus, elle a évidemment influé sur les décisions contenues dans ces codes ; enfin elle a été souvent aussi appliquée dans l'intérieur du Teutschland, parce que des Franks Saliens se trouvèrent fréquemment dans ces contrées (5).

Le contenu de la loi salique a un caractère double : elle renferme des principes légaux pour l'ordre social, et trace la voie que doit suivre celui qui veut l'application de ces principes et qui prétend exercer en conséquence ses droits. Nous parlerons plus tard de cette voie ou de l'organisation judiciaire.

Mais parmi les principes légaux, il en est peu qui (pour parler le langage de notre temps) appartiennent à une législation destinée à régler les rapports sociaux des citoyens, c'est-à-dire à la loi civile, à la loi qui règle les intérêts privés. Tacite, dans son tableau de la vie des Teutschs, ne nous fait connaître aucun principe légal de cette nature, si ce n'est peut-être la disposition ou l'usage traditionnel relatif aux héritages. La loi salique est également très-pauvre en dispositions de cette nature (6) ; c'est seulement au sujet des relations de famille et de parenté, c'est seulement au sujet des héritages et des acquisitions qu'elle renferme quelques dispositions : elle reste étrangère à tous les autres faits qui entraînent avec eux une active réciprocité dans la vie humaine. Cette pauvreté elle-même est sans aucun doute un témoignage de la simplicité de vie et de mœurs qui régnait parmi les Franks ; elle témoigne bien aussi d'une certaine inertie et d'une certaine rudesse dans les relations ; mais qu'était-il besoin de principes légaux artificiels chez un peuple qui ne s'occupait encore de rien autre chose que des armes et de l'économie rurale? chez un peuple auquel le commerce, les arts et les mille ruses des villes étaient inconnus? chez un peuple qui consommait, échangeait et vendait les productions de son propre territoire, qui voyait les propriétés foncières se transmettre des pères aux enfans?

Tout homme par sa naissance appartenait à une famille ; il devait soutenir les membres de celle-ci : de même que dans les anciens temps il avait regardé comme son affaire personnelle les amitiés et les haines de ses parens, de même qu'il avait exercé la vengeance du sang dès que cette vengeance était nécessaire, de même il dut prendre part maintenant à la réparation des délits pour remplir les prescriptions de la loi. Il fut autorisé aussi à prendre part aux compensations imposées à un étranger envers

un membre de sa famille dans le cas seulement où l'homme assassiné était un père de famille. Dans ce cas en effet, les fils de la victime obtenaient la moitié du wehrgeld, et l'autre moitié était partagée entre les plus proches parens, du côté paternel comme du côté maternel. S'il n'y avait de proches parens ni d'un côté ni de l'autre, le fisc recevait la part qui leur eût appartenu. Le wehrgeld pour le meurtre d'une femme ou d'un enfant appartenait en entier et exclusivement au mari ou au père, du moins il ne se trouve dans la loi aucune disposition formelle pour ces deux cas; on peut donc conjecturer que les parens n'étaient pas non plus forcés de se mettre en évidence lorsque le crime avait été commis par la femme ou par les enfans d'un homme, et ils pouvaient tout aussi peu agir pour le maître d'un serf qui se rendait coupable d'un meurtre.

On ne peut le nier, l'obligation de garantie réciproque imposée à tous les membres d'une seule famille exerce une grande influence morale dans une association politique dont les liens sont encore peu resserrés chez un peuple simple, mais elle devient inutile par la consolidation d'un ordre plus sévère, et elle peut devenir dure, oppressive, désastreuse dans une vie plus civilisée. Il y eut donc certainement progrès en ce que la loi permit à tout homme de se dégager publiquement de tout lien de famille pour n'avoir plus d'obligations qu'envers lui-même et pour n'avoir de compte à rendre que de sa propre force et de sa propre fortune. Si un homme placé dans cette position venait à mourir, son héritage appartenait au fisc.

L'extension de la famille avait lieu par le mariage; aussi, comme aux anciens jours, les parens du prétendant et ceux de la fiancée continuèrent-ils à donner leur consentement. La loi toutefois ne prescrit plus ce consentement, elle ordonne seulement que le prétendant sera obligé au mariage s'il a donné sa foi à sa fiancée en présence de leurs parens respectifs (7). La loi permet maintenant un second mariage aux veuves, auxquelles jadis, chez quelques peuples, de secondes noces étaient interdites par les mœurs; mais il paraît qu'on ne voyait pas avec plaisir de telles unions, car la loi les fait dépendre d'actes publics et judiciaires peu propres à engager au mariage soit la veuve, soit l'homme qui avait envie de l'épouser (8).

La loi ne connaît pas de contrats. Celui qui achetait un objet devait le payer aussitôt ou donner sûreté; celui qui avait pris quelque chose en location devait rendre au temps fixé la chose louée dans l'état où il l'avait prise, ou payer des dommages-intérêts. On reprenait sans autre formalité son bien partout où on le trouvait; s'il y avait discussion, l'autorité décidait. Une propriété territoriale commune ne pouvait être partagée qu'avec l'accord de tous les co-possesseurs; une seule voix (tant on avait encore de respect pour la liberté!) pouvait arrêter ou empêcher tout changement dans l'état présent des choses. Mais celui qui s'était établi sur un fonds ou sur un terrain et y était demeuré un an sans être inquiété en restait à jamais tranquille possesseur, et le propriétaire élevait en vain ses plaintes.

Il y avait tout aussi peu de testamens que dans le temps dont parle Tacite. Les enfans héritaient de leurs parens; s'il n'y avait pas d'enfans, les plus proches parens succédaient, le père et la mère d'abord, et à leur défaut les frères et sœurs. Si le défunt n'avait plus ni parens, ni frères et sœurs, les sœurs du père et après elles les sœurs de la mère étaient les plus proches héritières. Les filles et les femmes n'étaient exclues nulle part; seulement la terre salique devait rester en main masculine. Cependant des donations qui pouvaient remplacer les testamens étaient possibles, mais seulement lorsqu'il n'y avait ni enfans ni proches parens; elles étaient aussi soumises à beaucoup d'actes judiciaires qui avaient lieu à trois époques différentes, de sorte qu'il s'écoulait une année entière en formalités, et que par conséquent la captation n'était pas très-facile. L'homme qui voulait transmettre un héritage par donation devait être en bonne santé, jouir de toutes ses facultés, et sa volonté, bien mûrie et bien réfléchie, devait être inébranlable.

Ce petit nombre de dispositions légales suffit à un peuple qui fut assez fort pour fonder et conserver un grand empire, à un peuple qui régna sur des villes où était en vigueur une législation qui, perfectionnée avec la plus grande habileté, répondait à toutes les relations possibles entre les hommes par suite de communications loyales ou par les artifices de la ruse. D'autre part la loi salique est riche en prescriptions qui ont pour but de protéger

et d'assurer la vie, la liberté, l'honneur et les propriétés des hommes contre la méchanceté, l'arrogance, la négligence ou les emportemens des passions. Elle établit une longue échelle de délits et de crimes, et à côté une échelle non moins longue d'amendes et de peines; elle fait rarement une distinction entre les délits commis avec préméditation et les délits commis sans préméditation (9), soit parce que, dans son esprit, l'homme devait toujours agir avec réflexion et se rendre maître de ses passions, soit (ce qui est plus vraisemblable) parce qu'elle supposait que les crimes sortent habituellement d'une seule source, de l'erreur, de la nécessité ou de la passion. Elle se restreint aux crimes vulgaires. Les crimes contre l'État, la félonie et la haute trahison étaient sans aucun doute punis arbitrairement par la décision du roi et de ses leutes: c'était le droit de la souveraineté, et les tribunaux ordinaires n'avaient pas de puissance en ces cas. La peine de mort n'était pas inconnue, mais elle n'était appliquée que rarement et seulement lorsque la vie d'un homme devenait incompatible avec la société. Les châtimens corporels au contraire étaient complètement interdits envers un homme libre, et l'esclave seul y était soumis; mais un homme libre pouvait être dégradé et réduit au rang d'esclave s'il ne savait pas vivre avec la dignité d'un homme libre, de même qu'un esclave pouvait s'élever aux honneurs de la liberté s'il montrait une âme libre et s'il savait gagner la faveur de son maître. Tout ce qui pouvait faire l'objet d'un crime, le corps de l'homme et tous les membres de ce corps, l'honneur et les possessions de l'homme, tout cela est apprécié en argent: l'auteur du crime doit payer la somme indiquée pour remplacer la chose; aussi ce paiement s'appelle *composition* (compensation). Pour le meurtre seulement elle s'appelle *wehrgeld* ou *leutwerth* (10). L'homme offensé, inquiété, spolié, recevait la composition; la famille de l'homme assassiné, ou le fisc lorsqu'il ne laissait pas de parens, recevait le wehrgeld. Indépendamment de la composition ou du wehrgeld, le coupable devait aussi subir une peine dont profitait le fisc royal; cette amende, qui égalait ordinairement le tiers de la composition ou du wehrgeld, était appelée *friedgeld* (argent de la paix), *fredum*, soit parce que le criminel avait rompu la paix de la société, soit parce que la paix de la société ne pouvait être rétablie que par la sentence judiciaire. En cas de vol, les frais de justice que la procédure occasionnait étaient encore comptés à part (11).

Deux choses sont très-remarquables à l'égard des crimes dans la loi salique comme dans les lois des autres peuples teutschs: d'abord la grandeur des peines pour beaucoup de délits, puis le rapport des peines entre elles.

Les amendes et les peines en effet sont comptées en sous et deniers, monnaies pour la désignation desquelles les mots allemands *schilling* et *pfennig* peuvent être employés sans inconvéniens, bien qu'ils ne soient pas tout à fait équivalens. Il n'est pas facile assurément, il est impossible peut-être de décider combien de métal pur un sou ou schilling pouvait contenir à cette époque (12); il semble toutefois hors de doute que le sou avait la même valeur chez les peuples teutschs et en particulier chez les Franks Saliens et Ripuaires, bien qu'il fût très-diversement subdivisé, par exemple en quatorze deniers chez les Franks Saliens, et en douze deniers seulement chez les Franks Ripuaires. Mais si l'on peut admettre ce point (et on s'appuie ici sur l'égalité du wehrgeld pour un homme libre chez les deux peuples) (13), on peut trouver aussi une mesure pour les peines fixées. Dans la loi des Ripuaires en effet (14) il est dit: « Si un homme a un wehrgeld à payer, un taureau armé de ses cornes, jouissant de la vue et bien portant, sera reçu pour deux sous; une vache armée de ses cornes, jouissant de la vue et bien portante, pour un sou; un cheval voyant clair et bien portant pour six sous, une jument voyant clair et bien portante pour trois sous, une épée avec son ceinturon pour sept sous, une épée sans ceinturon (15) pour trois sous, une cuirasse pour douze sous, un casque avec son panache pour six sous, de bons cuissarts pour six sous, et un bouclier avec la lance pour deux sous. » Mais les compositions s'élevaient depuis sept deniers jusqu'à dix-huit cents sous; sans doute elles arrivaient rarement au delà de deux cents sous et même au delà de cent sous, mais très-souvent à quinze, trente-cinq, soixante, et soixante-dix. Et à côté de ces compositions vient encore l'amende, qui en égale le tiers. Comment était-il possible de faire payer d'aussi lourdes compositions et d'aussi lourdes amendes? Les leutes du roi et quelques

grands propriétaires fonciers pouvaient être en état de présenter la valeur de vingt, de cinquante, de cent, de deux cents vaches; mais le propriétaire foncier vulgaire était probablement hors d'état de payer une telle somme, soit en argent comptant, soit en bétail ou en autres valeurs. Quel était donc le but, quelle était l'origine de telles compositions et de telles amendes?

L'étonnement augmente encore si l'on pousse plus loin l'examen de la loi. A l'égard d'un meurtre en effet la loi ordonne que, si ce meurtre avait été commis par un esclave, le meurtrier fût livré aux parens de la victime, et que le maître de l'esclave leur payât de plus la moitié du wehrgeld (16). Mais si le meurtrier n'est pas un esclave, il doit payer le wehrgeld; si toute sa fortune n'y suffit pas, et s'il représente qu'il n'a plus rien ni sur la terre ni sous la terre, il doit quitter nu et dépouillé, un bâton à la main, ses possessions, et ses parens sont obligés de payer pour lui. Si quelqu'un de ces parens ne peut fournir sa part de paiement, il sera frappé du même sort que le criminel. Si celui-ci n'a point de parens, ou si ses parens savent se dégager, le meurtrier sera saisi et mis publiquement en vente comme esclave pendant quatre jours de jugement; mais s'il ne se trouve personne qui l'achète au prix nécessaire pour remplir le wehrgeld, il sera puni de mort (17). La loi salique ne donne assurément cette prescription qu'à l'égard du meurtrier; mais on peut admettre avec certitude que la même chose s'appliquait aussi à l'expiation d'autres crimes, et que l'esclavage tout au moins venait frapper le criminel qui ne pouvait payer : la conduite d'autres peuples teutoniques, aussi bien que la nature des choses, nous autorise à admettre cette opinion (18).

La peine de mort elle-même, si on venait une fois à l'exécuter, était différente selon la grandeur et la nature du crime : elle consistait en simple décapitation et en simple pendaison, en écartellement et peut-être aussi en crucifiement (19), car les Franks avaient appris des Romains à torturer les hommes, et ils avaient oublié l'humanité de leurs ancêtres; mais il paraît que celui qui poursuivait le criminel jusqu'à la mort, et qui dans la loi elle-même est appelé son ennemi, était obligé à exécuter lui-même la sentence de mort (20).

La grandeur des peines doit être inconcevable aux yeux de celui qui examine tout ceci. Il y a dans ces peines une dureté et une inégalité horribles. Le riche criminel donnait une partie de son bien, recevait le baiser de paix et restait ce qu'il était. Le pauvre donnait ce qu'il avait; sa femme et ses enfans étaient réduits à la mendicité ou à l'esclavage; ses alliés, pauvres comme lui-même, étaient entraînés dans son malheur, et pourtant il n'échappait peut-être pas à la mort. Il est impossible de croire qu'un peuple descendu d'aïeux libres et ami de la liberté ait supporté de telles lois; c'est un besoin pour le cœur de l'homme de chercher un autre sens à ces dispositions.

Et ce sens n'est pas difficile à trouver. En effet il ressort de la loi elle-même que jamais le tribunal n'agit par lui-même lorsqu'un délit a eu lieu ou qu'un crime a été commis, mais qu'il n'agissait que sur l'appel de l'individu lésé; et le juge n'avait d'autre but, comme nous l'avons remarqué précédemment, que de rétablir la paix dans la société ou d'obtenir la compensation du dommage causé. Il est donc vraisemblable que par l'énormité des peines établies par la loi, on n'avait d'autre but que d'amener la réconciliation des parties et d'éviter des actes judiciaires. On voulait amener le coupable à reconnaître son crime, à chercher le pardon de l'individu offensé ou lésé, et à lui donner ce qu'il pouvait lui donner, parce qu'il prévoyait le sort qui lui était réservé s'il laissait arriver la chose aux recherches et aux décisions judiciaires. L'individu offensé ou lésé, au contraire, devait être amené à la réconciliation et à l'humanité, parce qu'on lui montrait le terme et l'horrible issue que sa main devait ouvrir; il ne manquait pas non plus de médiation (21). Il est donc possible que ces dispositions, qui paraissent dures et cruelles au premier coup d'œil, et qui l'étaient certainement aussi en quelques cas, aient été pourtant en général douces et humaines.

Quant à ce qui concerne la relation des peines entre elles, leur comparaison et leur examen sont singulièrement instructifs. Cette comparaison permet à nos regards de pénétrer dans l'état de la vie parmi les Franks; elle nous montre la position des hommes les uns envers les autres, leur égalité et leur inégalité; elle nous apprend à connaître leurs passions et leurs sentimens moraux; elle nous révèle ce qui était cher ou vulgaire pour eux, ce qu'ils avaient et ce qu'ils demandaient. Quelques détails excitent notre

étonnement, d'autres notre pitié et notre tristesse; quelques-uns nous arrachent un sourire; il en est beaucoup auxquels nous ne pouvons refuser notre suffrage et notre assentiment.

La plus grande attention est excitée par les relations des hommes entre eux dans les différentes classes ou ordres où ils paraissent dans l'empire des Franks. Ici l'examen doit en majeure partie se restreindre à ces relations.

Le wehrgeld d'un homme libre est fixé à deux cents sous. Tous les hommes libres sont égaux : hommes et femmes, jeunes gens et jeunes filles, Franks et barbares qui vivent sous la loi salique ont des droits égaux; l'enfant dans le sein de sa mère ne leur est pas inférieur à cet égard. Il n'y avait par conséquent pas de liberté double ou triple chez les Franks Saliens.

Mais le meurtrier d'un homme libre devait payer le werhgeld trois fois ou neuf fois s'il n'avait pas épargné ceux qui excitaient surtout l'intérêt de l'homme de bien ou lorsque son crime témoignait d'une cruauté et d'une indignité particulières. Le wehrgeld devait être triplé, c'est-à-dire porté à six cents sous, lorsqu'on avait tué un enfant de moins de douze ans ou une femme en âge d'avoir des enfans (22). Le wehrgeld devait être payé neuf fois, c'est-à-dire porté à dix-huit cents sous, lorsque le meurtrier avait fait disparaître le cadavre de sa victime, lorsqu'il l'avait jeté dans un puits, couvert de boue ou de terre, ou brûlé, pour cacher son crime. Le meurtre devait être expié au même prix si une personne avait été surprise par plusieurs criminels dans sa propre maison.

Les lites, les barbares qui ne vivaient pas sous le droit salien et les Romains qui avant la conquête de la Gaule avaient été propriétaires fonciers libres, ainsi que les citoyens des villes, étaient estimés à la moitié du wehrgeld fixé pour les hommes teutschs libres, Franks et barbares, qui vivaient sous le droit salien : leur meurtre était compensé par cent sous.

Ce wehrgeld des hommes libres, comme celui des lites et des Romains, s'élevait au triple, à six cents et à trois cents sous, dès que l'homme arrivait à des fonctions publiques ou était au service réel de l'empire. Le comte (*graf*) était assuré par un wehrgeld de six cents sous, et ce même wehrgeld était aussi établi pour le simple Frank libre lorsqu'il était en guerre et sous les armes. Dans le même cas, le wehrgeld pour les lites et les Romains ne pouvait s'élever qu'à trois cents sous.

Les ecclésiastiques furent considérés comme étant au service de l'empire; mais comme l'Église vivait sous le droit romain, le simple ecclésiastique, le diacre, n'était assuré aussi que par le triple wehrgeld d'un romain, c'est-à-dire par trois cents sous. On observait pourtant la hiérarchie ecclésiastique : le prêtre était estimé deux fois autant que le diacre, c'est-à-dire à six cents sous, et l'évêque à neuf cents.

Le Romain tributaire, établi sur un bien qui jadis avait été la propriété d'un autre Romain, aurait dû, d'après la relation du lite teutsch envers son seigneur foncier, être estimé cinquante sous (23); mais la loi, soit pour donner encore un avantage au lite, soit pour toute autre raison, ne lui avait reconnu que quarante-cinq sous. Enfin la vie d'un serf était assurée à son maître contre un étranger pour trente-cinq sous lorsque ce serf ne connaissait pas un métier ou un art; dans ce dernier cas, le maître recevait soixante et dix sous pour le meurtre de son serf.

Voilà quelle différente valeur était assignée à la vie des hommes. La marche de l'histoire fait comprendre assez bien comment cette différence est venue; mais qui pourrait considérer sans douleur et sans tristesse un état de choses où l'homme, fait à l'image de Dieu, est, par l'œuvre des hommes, dégradé et humilié à ce point devant son semblable? Il se peut que la comparaison avec des peuples et des temps plus anciens ne présente pas un tableau meilleur; mais c'est là une misérable consolation. Les regards se dirigent non sur le passé, mais sur l'avenir; et ce champ, sillonné par la violence, affermé avec violence aussi, quels autres fruits peut-il promettre qu'orgueil, vanité, insolence et mépris pour l'homme d'un côté, et d'autre part désolation, misère, abaissement et bassesse?

L'enlèvement d'un homme était mis sur la même ligne que le meurtre, et devait se compenser par le taux le plus élevé du wehrgeld. L'enlèvement de jeunes gens pour leur faire embrasser l'état ecclésiastique n'était pas mis, il est vrai, sur la même ligne que le rapt; cependant une peine sévère était prononcée pour un tel fait, parce que les prêtres s'efforçaient peut-

être d'attirer à eux les enfans de parens teutschs. Un jeune garçon auquel on avait coupé les cheveux dans ce but devait entraîner une compensation de soixante-deux sous; pour une jeune fille la composition était de quarante-cinq sous, et tous deux, comme on le conçoit sans peine, revenaient dans la maison paternelle. La pauvre femme accusée de sorcellerie par la superstition de l'époque et convaincue d'avoir fait disparaître un homme, bien qu'elle le représentât intact (24), devait aussi payer tout le wehrgeld (25).

La lésion, les blessures, les mutilations, s'expiaient sans aucun doute d'après le wehrgeld des différentes classes d'hommes ou dans des proportions diverses, selon l'estimation faite de la vie des diverses classes. La loi ne parle habituellement des délits de cette nature que lorsqu'ils s'appliquent aux hommes libres. Mais on ne peut supposer que les membres d'un lite ou d'un Romain aient été estimés à une aussi haute valeur que les membres d'un homme libre, dont le prix était double, ou ceux d'un simple homme libre à la même valeur que ceux d'un fonctionnaire. La loi, lorsqu'elle ne fait point de distinction, n'établit incontestablement que la mesure générale et laisse l'appréciation de détail aux juges (26). Mais en général c'est un principe solidement établi, que la privation d'un membre essentiel, de la main, du pied, de l'œil, devait être compensée par la moitié du wehrgeld, soit par cent sous. La mutilation des organes de la génération entraînait le paiement de tout le wehrgeld; des lésions moindres étaient appréciées à un moindre taux, selon leur importance. La perte du pouce chez un homme libre était mise sur la même ligne que la vie d'un Romain tributaire et appréciée quarante-cinq sous; la perte de l'index était évaluée comme la vie d'un serf, à trente-cinq sous; chaque coup à main fermée coûtait trois sous.

La composition pour les atteintes à l'honneur, par paroles ou par action, était sans aucun doute établie sur les mêmes proportions que le wehrgeld. Il en coûtait moitié moins si l'on insultait un lite ou un Romain que si le délit attaquait un homme libre, et probablement on songea à peine à l'honneur du pauvre esclave. Les reproches de lâcheté, de vol et de sorcellerie constituaient les insultes les plus graves que, d'après les idées des Franks, on pût adresser à un homme. Si l'on appelait *renard* un homme libre, cette insolence ne coûtait que trois sous; si on l'appelait *lièvre*, il fallait payer six sous. Mais si l'on assurait mensongèrement qu'un homme avait jeté son bouclier et avait pris la fuite devant l'ennemi, on devait expier son insolence par une amende de quarante-cinq sous. Si l'on soutenait à un homme qu'il était un voleur, ou si l'on déposait un objet dans sa maison ou dans sa ferme pour le faire soupçonner de vol, il recevait une composition de quarante-cinq sous. Mais les peines les plus sévères punissaient le reproche de sorcellerie : celui qui appelait *sorcière* une femme libre et qui ne pouvait prouver son assertion devait payer une amende de cent quatre-vingt-sept sous. Si enfin on accusait à tort un homme de quelque crime, on devait réparer sa faute en payant soixante-deux sous; et si ce crime était de nature à entraîner la peine de mort ou le paiement de tout le wehrgeld, dans le cas où il eût été réellement commis, l'accusateur devait payer lui-même tout le wehrgeld, de deux cents sous.

Les décisions de la loi, relativement aux rapports des sexes entre eux, excitent particulièrement l'attention. Si l'on n'a pas oublié le tableau que Tacite fait de la vie si chaste des anciens Teutschs et de la sainteté du mariage chez ce peuple, on trouvera certainement dans ces décisions plusieurs circonstances qui prouvent que l'ancien esprit, si pur, n'avait pas encore disparu; mais on en trouvera d'autres aussi qui font craindre que des siècles de guerres et de pillage ne se soient point écoulés sans laisser des suites désastreuses pour l'ancienne moralité. Les sentimens de fidélité conjugale, de moralité et de pudeur sont encore purs et délicats; mais si l'on peut admettre que les lois furent le résultat de la vie elle-même, et qu'elles eurent pour but d'empêcher ou de compenser des actes dont la réalité était connue par l'expérience, on ne peut nier que les vices, les débordemens, la débauche de toute nature, se présentèrent plus d'une fois, soit par suite d'intelligences secrètes entre des hommes et des femmes, entre de jeunes hommes et des jeunes filles des diverses classes, soit par suite de séduction, d'enlèvement et de violence.

Celui qui se permettait quelque familiarité inconvenante envers une femme n'échappait pas au châtiment, bien que la femme eût repoussé ses atteintes. N'eût-il fait que lui cares-

ser la main ou le doigt, il devait payer une amende de quinze sous; s'il lui pressait le bras, il payait trente sous; s'il lui pressait la partie supérieure du bras, il payait une somme égale au wehrgeld exigé pour un esclave; s'il osait lui toucher le sein (27), il devait expier ce crime par une amende de quarante-cinq sous; et celui qui traitait une femme de courtisane était condamné à payer la même somme.

Celui qui enlevait une jeune fille libre était condamné à une amende de soixante-deux sous. Les trois premiers de ses assistans devaient payer chacun trente sous, les autres chacun cinq sous; s'ils étaient armés, chacun payait trois sous en plus. La jeune fille enlevée était rendue. Si elle ne revenait pas dans le même état où elle était partie, il fallait une nouvelle composition, car un homme libre qui employait la violence contre une jeune fille libre devait payer soixante-deux sous; mais si la bonne volonté de la jeune fille avait rendu la violence inutile, l'homme se tirait d'affaire avec quarante-cinq sous (28). La violence contre une femme ou contre une jeune fiancée devait être compensée par deux cents sous, c'est-à-dire par le maximum du wehrgeld, parce qu'on la regardait comme l'équivalent du meurtre. Un serviteur du roi ou un lite qui commettait un crime de cette nature était puni de mort. Si la femme suivait volontairement un homme de cette espèce, elle perdait la liberté. Ce cas se présentait vraisemblablement si l'homme était serf; la loi néanmoins n'en parle pas.

Il paraît du reste que les femmes lites et esclaves étaient entièrement livrées aux passions de leur maître, car la loi décide seulement que si un homme libre épouse une lite étrangère, il paiera trente sous (et sans aucun doute il s'agit ici du propriétaire foncier); que, s'il entretient un commerce criminel avec une servante étrangère, il paiera quinze sous au maître de celle-ci, et qu'il tombera lui-même en servitude s'il épouse la servante d'un autre. D'autre part il paraît que les lites et les serfs d'un même seigneur terrien étaient entièrement abandonnés les uns aux autres. La loi ordonne seulement qu'un serf qui entretient un commerce criminel avec une servante étrangère paiera au maître de celle-ci trois sous ou recevra cent vingt coups de fouet; si la servante meurt des suites du crime, la peine est doublée ou le serf est fait eunuque. S'il épousait la femme contre la volonté du maître de celle-ci, il devait également payer trois sous, et le mariage, à ce qu'il semble, n'était pas valable (29).

Enfin la loi prohibe les mariages avec la sœur, avec la nièce et avec une parente au second degré, avec la veuve du frère ou de l'oncle; elle déclare criminelle une telle union et ordonne qu'elle soit dissoute. Les fils nés d'un semblable mariage ne doivent avoir aucun héritage légitime; ils doivent être livrés à l'infamie. Mais si cette loi, comme les apparences semblent l'indiquer, a été faite à l'époque chrétienne, on ne peut en conclure que des mariages aussi déshonorans pour une famille n'aient pas été contraires déjà aux mœurs des Teutschs dans les temps plus anciens : car les ecclésiastiques, familiarisés avec d'autres mœurs et avec des mœurs plus corrompues, ont bien pu décider l'admission d'une telle loi, conformément au droit romain, sans que la vie des Franks en eût fait elle-même un besoin.

L'estimation de la propriété était égale, à ce qu'il semble, qu'elle appartînt à un Frank, à un lite ou à un Romain. Il était établi en principe que tout ce qui avait été volé ou pillé devait être rendu, que tout ce qui avait été détruit ou endommagé devait être compensé. L'amende était simplement payée pour le crime par lequel un membre de la société avait porté le trouble dans sa paix et dans ses travaux. Le Romain qui volait quelque chose à un Frank devait payer soixante-deux sous; le Frank au contraire qui volait quelque chose à un Romain ne payait que trente sous. Mais si le voleur joignait la lâcheté au vol, s'il volait des hommes libres endormis, il devait expier aussi sa lâcheté et payait cent sous. Le repos des morts devait également être respecté et conformément à leur état : celui qui enlevait un cadavre s'exposait à la même peine que s'il avait enlevé une personne vivante; celui qui troublait la paix du tombeau pour un vol devait solder le maximum du wehrgeld, deux cents sous; et le criminel était banni, et personne ne pouvait lui donner un abri, sous peine d'une amende de quinze sous, jusqu'à ce qu'il se fût acquitté envers les parens du mort de la satisfaction exigée de la loi. Sa femme même était soumise à ce châtiment.

Il ne paraît pas que les priviléges de l'homme libre sur l'homme non libre se soient étendus

plus loin : tout avoir était placé sous une égale protection. La propriété fiscale ou royale toutefois était appréciée plus haut; son estimation était en partie quintuple, sans aucun doute parce qu'elle était le plus exposée, depuis le serf jusqu'au moindre objet mobilier. Du reste tout ce qui pouvait être volé ou endommagé est calculé dans la loi; et elle n'oublie pas les différentes manières dont un dommage peut avoir lieu. La maison, qui de toute antiquité était la place libre, l'asile des hommes, où le propriétaire était seigneur et roi, est mise, par des compensations très-élevées, à l'abri de l'incendie et de l'effraction; il en est de même des greniers et des écuries, des moulins, des granges et des parcs de moutons. Les jardins et les champs, les pâturages et les bois, les courans d'eau, les étangs, les bateaux et les objets d'équipage étaient également garantis contre les dommages et contre le vol; enfin les animaux que l'homme entretient pour ses besoins ou pour ses plaisirs étaient également protégés, depuis le cheval de bataille et le chien de chasse, ces favoris de l'homme, jusqu'au mouton : ils étaient estimés par troupeaux et par tête. Les poules, les oies et les pigeons ne sont pas oubliés; le gibier et la ruche d'abeilles ne sont pas non plus omis.

Si l'on considère que les objets volés devaient être rendus ou remplacés, les amendes paraîtront singulièrement élevées, en comparaison des amendes établies pour le meurtre d'un homme ou pour la mutilation du corps humain. Peut-être peut-on en conclure que le corps et la vie de l'homme étaient beaucoup plus en sûreté contre la violence et l'emportement des passions que la propriété; et la longue incertitude de toute possession, les pillages et les brigandages favorisés par la guerre, la destruction d'établissemens anciens et la fondation de colonies nouvelles, expliquent suffisamment sans doute ce phénomène. La comparaison de quelques amendes prouvera cet état de choses (30).

Une amende de trois sous punissait le vol d'un jeune porc, d'un veau, d'un poulain, d'une oie, d'un chien de berger et de deux ou trois boucs; la même somme devait être payée par celui qui renversait un arbre en plein champ, ou détachait un bateau pour s'en servir, ou pénétrait dans un champ de pois ou de fèves pour y commettre un vol, bien que toutefois il n'accomplît pas ce vol.

Une amende de quinze sous punissait le vol d'un porc tiré de son toit ou pris au gardeur, d'un bœuf d'un an, d'un bélier, d'un chien de garde, d'un cerf réduit aux abois, d'un sanglier, d'une nacelle et d'un couteau; la même amende frappait celui qui foulait un champ ou un pré, qui arrachait la vigne, qui passait sur un champ labouré, qui pénétrait dans un parc de moutons ou dans une grange dans l'intention de voler, sans voler réellement, ou celui qui prenait dans une maison un objet de la valeur de deux deniers.

Une amende de trente-cinq sous, égale par conséquent à celle qui était établie sur la vie d'un esclave, punissait le vol d'un cochon tiré d'un toit fermé ou de douze cochons enlevés à un troupeau, de deux brebis, d'une vache avec son veau, d'un bœuf, d'un taureau, d'un cheval hongre ou d'un canot attaché au rivage.

Une amende de quarante-cinq sous, égale par conséquent à celle qui était prononcée pour la vie d'un Romain tributaire, punissait le vol d'un limier, d'un faucon dans sa cage, d'abeilles en labeur, d'un cerf apprivoisé, d'un étalon, d'une cavale pleine, de fourrages, d'une quantité de raisin assez grande pour qu'il fût nécessaire de les emporter sur une voiture; la même amende frappait celui qui volait quelque chose dans une maison, chassait dans une réserve étrangère ou pêchait au filet des anguilles dans l'eau d'autrui.

L'incendie enfin, dans quelque bâtiment que ce fût, devait être expié par une amende de soixante-deux sous. L'incendiaire devait payer une somme égale pour chaque homme qui s'était trouvé dans le bâtiment; si l'un de ces hommes avait été brûlé, le coupable devait solder le wehrgeld de deux cents sous. L'incendie d'une église coûtait aussi deux cents sous, aussi bien que le vol d'ornemens sacrés dans une église.

Il faut encore faire mention d'une atrocité particulière. Lorsqu'un esclave volait un objet de la valeur de deux deniers, délit pour lequel l'homme libre était soumis à une amende de quinze sous, il recevait cent vingt coups de fouet; il pouvait toutefois s'en racheter pour trois sous. Si l'objet volé valait un sou, circonstance où l'homme libre expiait le vol par une amende de trente sous, l'esclave était fait eunuque ou devait payer six sous. L'objet

volé devait être restitué par le maître de l'esclave. Pour un vol qui soumettait l'homme libre à une amende de quarante-cinq sous, l'esclave était puni de mort.

Mais si un esclave était accusé de vol et niait le fait, son maître devait le livrer à l'accusateur pour que celui-ci le mît à la torture. Cet accusateur devait avoir à sa disposition le banc de douleur et des bâtons épais d'un doigt. L'esclave recevait jusqu'à cent vingt coups. S'il rejetait le fait sur son maître, on ne devait pas le croire. S'il l'avouait, il devait subir la peine indiquée. S'il n'avouait rien, l'accusateur pouvait recourir à de nouvelles et plus grandes tortures, sans être restreint dans aucune limite; mais il était obligé de garder, c'est-à-dire de payer à son maître l'esclave mis hors de service par les tortures.

La femme et l'homme esclaves étaient traités de la même manière. Si la femme avait commis un vol ou si les tortures lui arrachaient l'aveu du crime pour lequel l'homme esclave était fait eunuque, elle recevait deux cent quarante coups de fouet à moins de payer six sous.

Les malheurs où les Romains avaient entraîné les Teutschs avaient donc complètement étouffé en ceux-ci l'ancienne humanité qui les empêchait, selon le témoignage de Tacite, de maltraiter un esclave, si ce n'est dans un moment de colère et d'emportement! Et ces infortunés ne pouvaient être soustraits à des actes si affreux que par le bon vouloir de leur maître. Celui-ci n'était pas forcé de faire placer son esclave sur le banc de douleur; mais s'il s'y refusait, il devait prendre sur lui-même la responsabilité du crime, et s'en décharger en payant intégralement l'amende à laquelle il aurait été condamné s'il avait été coupable.

Du reste, il résulte de la manière la plus évidente de ces dispositions que l'esclave n'avait pas la moindre garantie contre son maître pour son corps et sa vie. Il lui était abandonné comme le bétail et toute autre chose. Tout ce qui le protégeait contre son maître, c'est que celui-ci avait intérêt à le ménager; tout ce qui le protégeait contre les étrangers, c'est que son maître ne devait pas être lésé dans sa propriété.

Telle était la loi salique.

CHAPITRE VIII.

LOI DES RIPUAIRES.

La loi des Ripuaires, par le sens et par l'esprit, ressemble à la loi salique; mais sa rédaction prouve qu'elle appartient à une époque postérieure; qu'elle a été faite sous l'influence des Franks Saliens et d'un corps sacerdotal chrétien. Elle est plus courte, plus précise; ses dispositions sont plus humaines et meilleures. Elle diffère aussi par son contenu.

D'abord elle renferme quelques dispositions politiques. Elle punit l'infidélité envers le roi par la mort et par la confiscation de tous les biens. Cette prescription prouve que le roi, de race salienne, doit pourtant s'être trouvé à l'égard des Ripuaires dans une position différente de celle qu'il avait à l'égard de son propre peuple. Elle défend sous peine de mort à tout fonctionnaire du royaume qui préside un tribunal dans le pays des Ripuaires, au maire du palais, au comte, au chancelier (1), d'accepter un présent pour violer le droit. Elle prescrit que le *fredum* ou argent de la paix (*friedegeld*) ne sera pas levé par le juge avant le paiement de la composition fixée pour un crime. Le *fredum* ne devait pas être reçu par le juge devant lequel une affaire était pendante, mais par le juge devant lequel elle était revisée, et le tiers en devait être remis au fisc en présence de témoins. Toutes ces dispositions, qui prouvent une méfiance réciproque, se rapportent à des relations moins pures et moins libres que ne l'étaient les relations des Franks Saliens entre eux et avec le roi. Il n'est question ni d'une suprématie d'un côté ni d'une soumission de l'autre; mais il y avait pourtant une différence. Les Saliens sont le peuple originaire de l'empire, les Ripuaires sont le peuple gagné; les premiers sont le noyau, les autres l'excroissance. Ce qui prouve de plus une certaine dépendance, c'est la prescription en vertu de laquelle, dans le pays des Ripuaires, les Franks Saliens, les Burgundes, les Allemanni, tous les autres enfin devaient être jugés d'après le droit du pays où ils étaient nés (2). Mais comme dans cette série, les Bavarois et les Thuringiens ne sont pas nommés (3), il est permis de supposer que la loi des Ripuaires a été établie avant la réunion des Thuringiens et des Bavarois à l'empire des Franks, bien que dans la suite on

ait pu y faire quelques additions. De plus la loi soumet tous les Ripuaires à suivre la bannière royale, aussi bien contre l'ennemi que pour tous les intérêts du roi, sous peine d'une amende de soixante sous pour l'homme libre et de trente sous pour le Romain et pour tout tenancier des biens du fisc ou de l'Église (4); elle les soumet tout aussi bien, sous la même peine, à donner à tout homme envoyé pour les affaires du roi (5) le logement et l'entretien. Et par ces dispositions cette loi confirme l'opinion que nous avons émise sur la position des Ripuaires à l'égard des Franks Saliens ou, suivant la distinction établie par la loi elle-même, sur la position du duché des Ripuaires à l'égard de l'empire. Enfin on peut remarquer encore que cette loi déclare tout Ripuaire libre majeur à l'âge de quinze ans révolus, s'il avait perdu son père par le sort ou par accident. Si ce cas ne se présentait pas, le fils n'obtenait sans aucun doute les droits d'homme libre, dans toute leur étendue, que lorsqu'il devenait propriétaire d'un bien territorial.

La loi des Ripuaires connaît tout aussi peu que la loi salique une distinction entre les hommes libres. Les hommes non libres s'y montrent aussi presque dans la même condition : ce sont des lites, des Romains et des hommes qui vivent sur les biens du fisc, appelés ici *biens royaux*, ou sur les biens de l'Église (6). Il est également question de serfs. Ceux-ci pouvaient être tirés par leurs maîtres de cette dégradation humaine en vertu du droit ripuaire aussi bien qu'en vertu du droit romain, et être élevés soit au rang des hommes non libres, soit au rang des hommes libres. S'ils avaient ce bonheur, ils étaient appelés, à cause de la cérémonie qui accompagnait leur affranchissement, affranchis par le denier lorsqu'ils obtenaient la liberté conformément au droit ripuaire, ou affranchis chartulaires lorsqu'ils l'obtenaient conformément au droit romain (7). Les mariages d'individus de rang inégal entraînaient toujours un désavantage pour la liberté. L'homme libre n'élevait pas à la liberté la femme non libre, mais il privait ses enfans de ce précieux privilége. La femme libre suivait le sort de l'homme non libre. L'homme libre qui prenait une esclave pour femme devait entrer en esclavage avec elle; s'il faisait de l'esclave sa concubine, il restait libre, mais ses enfans étaient esclaves. Si une femme libre se livrait à un esclave et si ses parens s'opposaient à leur union, on laissait à la femme le choix entre une épée et une quenouille. Si elle choisissait l'épée, elle devait tuer l'esclave qui avait été assez audacieux pour élever ses regards jusqu'à une femme libre; si elle ne se sentait pas capable de cette cruauté et choisissait la quenouille, sa liberté devait payer son amour (8).

Les liens de famille embrassaient les individus jusqu'au cinquième degré (9). Au delà il n'y avait ni obligation ni aucun droit. La loi ne connaît pas de sortie volontaire de la famille. Les anciennes mœurs teutsches étaient encore plus fortes chez les Ripuaires, elles étaient plus facilement alimentées par l'intérieur du Teutschland que chez les Franks Saliens qui se trouvaient au milieu des Gaulois et des Romains.

D'autres dispositions de droit privé témoignent aussi de la force de ces anciennes mœurs. Alors encore, comme aux anciens jours, la fiancée n'apportait pas de dot à son prétendant (10), mais le jeune homme ne recherchait la jeune fille que lorsqu'il avait le moyen de fournir aux frais d'un ménage indépendant. Ce que le prétendant avait accordé par un acte formel à sa future au moment des fiançailles lui restait quoi qu'il arrivât. S'il n'existait aucun acte de cette nature, la femme, dans le cas où elle survivait à son mari, recevait cinquante sous pour son douaire et pour son entretien; elle obtenait le tiers de tout ce qu'elle avait acquis en commun avec son époux durant le mariage; elle gardait enfin ce qu'après la première nuit des noces son jeune époux lui avait donné comme don du matin, comme *morgengab* (11). Mais si durant le mariage, une partie de ce qu'on lui avait donné par acte formel ou comme morgengab avait été dépensée, vendue ou dissipée, elle ne pouvait réclamer aucun dédommagement (12).

Ce qui surprend sans aucun doute dans cette loi, c'est la disposition par laquelle une veuve, dans le cas où rien ne lui aurait été reconnu par une loi formelle, devait obtenir un dédommagement de cinquante sous, outre le tiers des acquêts et outre le morgengab; car si l'on pouvait avoir des doutes sur la valeur du sou chez les Franks Saliens, cette valeur serait déterminée dans la loi des Ripuaires, et d'après cette valeur, la part légale de la femme dans

l'héritage semble très-élevée (13). Il semble résulter de là que le nombre des hommes libres ne peut avoir été grand dans le pays des Ripuaires ; que la propriété foncière doit avoir été concentrée entre les mains d'un petit nombre d'individus, ou que du moins tous les hommes libres jouissaient de possessions territoriales importantes.

La loi ne met aucun obstacle au mariage d'une veuve. Il est donc vraisemblable qu'une veuve, avec un semblable douaire, ne manquait pas de prétendans, si du reste les mœurs ne l'emportaient pas sur le calcul.

Quant à ce qui concerne l'hérédité, la loi des Ripuaires dévie à peine de la loi salique. Ce que celle-ci décide au sujet de la terre salique, c'est-à-dire que cette terre ne peut tomber en possession féminine, la loi des Ripuaires le décide pour toute terre héréditaire, toutefois en tant qu'il existe des héritiers de race masculine (14). Mais si les époux étaient sans enfans, l'homme et la femme pouvaient par une charte ou en présence de témoins se mettre réciproquement en possession de leur fortune ; cette donation pourtant ne pouvait être que viagère : par la mort de l'héritier, la fortune revenait aux héritiers légitimes si elle n'avait pas été consumée ou donnée à l'Église (15). Cette même donation pouvait être faite de la même manière et pour un même temps à un proche parent ; mais la loi ne fait mention d'aucune donation à un étranger. Si un homme mourait en laissant des dettes, ses héritiers légitimes devaient les payer ; dans le cas où il était assassiné, ses dettes retombaient à la charge de ceux qui avaient reçu le wehrgeld ; s'il ne laissait pas de parent, tout ce qu'il laissait passait au fisc royal ; le fisc héritait aussi des biens des affranchis morts sans enfant.

La loi des Ripuaires diffère surtout de la loi salique dans la fixation des compositions établies pour les crimes et pour les délits contre la vie, le corps, l'honneur et les biens d'un homme. Pour les cas les plus importans, les compositions étaient presque les mêmes ; mais la loi des Ripuaires établit pour les victimes de ces délits une différence qu'on peut supposer dans la loi salique, mais que celle-ci n'exprime pas.

La peine de mort est appliquée aux hommes libres comme aux esclaves, mais les cas où elle doit tomber sur des hommes libres ne sont pas déterminés ; aussi peut-on supposer qu'elle ne les frappait que lorsque les compositions établies pour les délits ne pouvaient être payées. Il y est question par exemple du supplice de la corde pour le vol ; il y est question aussi du bannissement. Pour le meurtre d'une femme au contraire, il est décidé que si le coupable ne pouvait par pauvreté payer en une seule fois la composition de six cents sous, elle serait soldée successivement par ses fils jusqu'à la troisième génération (16).

Le wehrgeld d'un homme libre est fixé, comme chez les Saliens, à deux cents sous. Comme chez les Saliens, le comte et tout homme revêtu d'une dignité ou vivant dans la foi du roi, tout homme qui est à l'armée et toute femme, depuis sa première grossesse jusqu'à l'âge de quarante ans, fixé comme terme de sa fécondité, étaient estimés à un wehrgeld de six cents sous ; le wehrgeld s'élève au triple si le meurtre a été commis par suite de calculs perfides.

Dans le pays des Ripuaires le wehrgeld des Saliens libres était le même que celui des nationaux libres ; les Allemanni au contraire, les Frisons, les Saxons et les Bavarois, qu'on regardait comme étrangers, n'avaient droit qu'à un wehrgeld de soixante sous ; ce wehrgeld était aussi celui qui était fixé dans leur patrie.

La gradation des ecclésiastiques est plus étendue que dans la loi salique : au dernier degré de l'échelle le wehrgeld d'un ecclésiastique est égal à celui d'un autre homme ; il s'agissait de savoir s'il était né libre, lite, Romain ou serf (17). Mais le sous-diacre avait un wehrgeld de quatre cents sous, le diacre de cinq cents, le prêtre de six cents et l'évêque de neuf cents.

Le lite, le Romain, tout homme qui ne possédait pas une propriété territoriale libre n'était estimé, comme chez les Saliens, qu'à la moitié du wehrgeld d'un homme libre ; le serf était estimé trente-six sous.

L'enlèvement d'un homme entraînait une composition plus élevée, soit que le commerce d'hommes fût plus fréquent chez les Ripuaires, soit que, ce qui est plus vraisemblable, ce crime excitât une plus grande horreur. Si le coupable rendait l'homme qu'il avait enlevé, il devait

payer le wehrgeld complet; mais il devait le tripler s'il avait vendu l'homme en pays étranger et s'il ne pouvait le représenter.

La mutilation, dans le cas où un homme avait été privé d'un membre essentiel, était également punie chez les Ripuaires par la moitié du wehrgeld. Des mutilations moins importantes étaient moins punies.

La castration d'un serf comme celle d'un homme libre était soumise au wehrgeld entier.

L'enlèvement d'une femme, des relations criminelles avec une jeune fille, le manque de respect à une femme, entraînent les mêmes compositions par lesquelles les Saliens cherchaient à maintenir les mœurs et la pudeur.

La loi garde entièrement le silence sur les offenses par paroles, sur les insultes et les injures; quant aux actes qui touchent à l'honneur elle n'en fait mention que dans un cas : si un homme cherche à faire tomber sur un autre le soupçon d'un crime et particulièrement d'un vol, elle punit cette méchanceté d'une composition de trente sous si un innocent a été arrêté; de soixante sous si l'accusé, après avoir été arrêté, a été remis en liberté sans avoir été traduit en justice, et de quarante-cinq sous si on a caché parmi ses effets un objet volé. La loi des Ripuaires est tout aussi inférieure à la loi des Saliens sous le rapport du nombre des prescriptions relatives à la sûreté des propriétés. La loi salique semble avoir voulu se rendre complète par l'indication de tous les cas particuliers qui peuvent se présenter dans la vie; la loi des Ripuaires au contraire, peut-être parce que l'impossibilité d'exécuter cette tentative était démontrée, n'établit que quelques-uns des dommages de spoliation et de vol pour exprimer un principe et en abandonner au juge l'emploi et l'appréciation. Beaucoup de détails sont laissés aux particuliers. Si un homme trouvait un étranger sur son bien, près de sa femme, de sa fille, et s'il ne pouvait le garrotter, il lui était permis de le tuer sans encourir aucune peine; il était seulement obligé d'exposer l'homme qu'il avait tué pendant quarante jours aux yeux du public, et enfin d'affirmer par serment devant le tribunal qu'il n'avait commis le meurtre que dans des circonstances propres à justifier le soupçon (18). Si un individu avait volé un animal et si le propriétaire suivait ses traces, il pouvait le reprendre immédiatement dans le cas où il le retrouvait dans les trois jours. Si l'individu qui avait l'animal dans sa maison refusait de le rendre à son maître, il était traité comme voleur; mais si le propriétaire s'emparait par violence de l'animal pour s'en remettre en possession, on lui infligeait une amende de quinze sous. Si quelque autre objet avait été volé, ou si, après le vol d'un animal, il s'était passé plus de trois jours, le propriétaire qui retrouvait l'objet volé devait étendre la main sur lui et déclarer qu'il était sa propriété. Si un autre individu se prétendait propriétaire légitime de l'objet, tous deux, la main droite armée, devaient tenir de la main gauche l'objet en discussion : l'un devait jurer qu'il tenait son bien, l'autre qu'il voulait lui indiquer l'individu dont il avait légitimement acquis l'objet; puis l'objet en litige devait être remis aux mains d'un tiers. Le tribunal faisait une enquête et décidait.

Mais la loi des Ripuaires, en établissant les compositions pour les crimes et les contraventions, maintient toujours la différence que nous avons indiquée entre les criminels selon l'état de leur liberté. De même que le lite et celui qui est établi moyennant un cens et des services sur les biens du fisc ou de l'Église n'obtient que la moitié du wehrgeld d'un Ripuaire libre, de même il n'est soumis qu'à la moitié de la composition placée sur un homme libre qui se rend coupable du même crime; et le serf n'est exposé qu'à une composition qui se trouve avec celle de l'homme libre dans la même relation où sa vie est à l'égard de celle de l'homme libre. Lors même qu'un crime était soumis à une composition plus forte, comme par exemple la combustion d'un homme, lorsqu'en conséquence l'homme libre qui se rendait coupable d'un tel crime devait payer six cents sous et le vassal trois cents sous, la composition du serf n'excédait pas le prix auquel sa propre vie était appréciée. Sans doute on peut voir aussi dans cette disposition une preuve qu'on tenait peu de compte de la vie d'un serf. Le législateur craignait assurément que le maître du serf ne le livrât pas s'il devait payer pour lui une somme plus forte que celle qui lui serait nécessaire pour acheter un autre serf, mais la vie du serf était en même temps plus assurée. La peine de mort pouvait l'atteindre, mais seulement, à ce qu'il paraît, lorsqu'il avait séduit une femme libre ou lorsqu'il lui avait fait franchir les bornes du devoir et de la

morale. D'autre part, il n'était soumis à aucune torture; son maître pouvait le défendre contre l'accusation d'un crime de la même manière qu'il se serait défendu lui-même si l'accusation était tombée sur lui. Si le maître n'avait pas de confiance en son serf et déclarait devant le tribunal qu'il ne savait pas s'il était coupable ou non, il devait le représenter pour qu'il se purifiât par le feu, acte dont il sera question plus loin. Mais comme il pouvait prévoir d'avance avec certitude la suite de cette épreuve, comme il ne pouvait s'attendre à ce que son serf tînt la main dans le feu et prouverait son innocence en l'en retirant intacte comme la loi le demandait, on peut conjecturer que le seigneur préférait s'entendre avec l'accusateur et épargner tant de douleur à son serf : car dans l'un de ces cas, il conservait du moins un serf bien portant; dans l'autre, il devait payer une somme plus forte et avait un esclave dont la main était brûlée.

CHAPITRE IX.

LOIS DES ALLEMANNI ET DES BAVAROIS.

La loi des Allemanni a sans aucun doute été rédigée plus tard encore que la loi ripuaire (1); mais les mêmes observations que nous avons faites plus haut s'appliquent ici. Ce qui avait longtemps existé dans la vie fut enfin consigné par l'écriture; et le code des Allemanni peut, sous le rapport de la composition, être placé à côté des autres codes, d'autant plus que l'on peut admettre avec plus de confiance que, sauf les dispositions, les additions et les interpolations qui peut-être y ont été introduites jusqu'au temps de Karl-le-Grand, il fut réellement mis en vigueur dès le temps où les Allemanni n'appartenaient pas encore à l'empire des Franks.

Sans doute il ne faut pas attribuer à cette partie du code la série de dispositions par laquelle il commence et qui concernent l'Église et ses possessions. Elles sont entièrement étrangères à la loi salique, et la loi ripuaire les connaît à peine; mais il semble en résulter que l'organisation de l'Église chrétienne était encore tout à fait nouvelle chez les Allemanni, et que soit la religion chrétienne, soit l'organisation ecclésiastique trouvaient encore beaucoup d'adversaires chez ce peuple (2).

La loi en effet ordonne qu'il sera permis à tout homme libre de donner sa fortune à l'Église pour servir Dieu et sauver son âme. Aucun individu, pas même les enfans et les héritiers du donateur n'auront le droit de le contredire. Mais elle ordonne en même temps, et cette disposition semble prouver que les ecclésiastiques ne négligeaient rien pour étendre les biens de l'Église et qu'ils ne réfléchissaient pas toujours sévèrement au choix des moyens, elle ordonne en même temps que la donation à l'Église se fera par une charte qui, signée par le donateur et par six ou sept témoins, devra être déposée sur l'autel de l'église. Elle veut de plus que si cette charte venait à être brûlée ou à se perdre, il serait permis à l'héritier du donateur de jurer avec cinq témoins dans l'église que son père n'avait fait aucune charte de cette espèce, qu'il n'en avait déposé aucune dans le lieu saint, et que par conséquent le bien paternel devait continuer à lui appartenir; elle veut enfin qu'aucune charte n'ait de vigueur si elle ne porte pas la date du jour et de l'année où elle a été faite.

La loi accorde un asile dans l'église aux esclaves comme aux hommes libres; mais elle ordonne aussi qu'un prêtre qui accueille un serf doit veiller sur lui et le payer s'il le laisse échapper. Pour le meurtre d'un homme libre, au contraire, commis dans l'intérieur d'une église, elle établit, outre l'amende du wehrgeld habituel, une autre amende de soixante sous envers l'église et un *friedegeld* d'une somme égale pour le fisc.

Le vol des biens de l'Église entraîne de fortes peines; et non-seulement (ce qui témoigne également de l'état des choses) il est fait mention de beaucoup d'offenses envers des personnes ecclésiastiques, mais il est parlé aussi d'insultes et de mauvais traitemens envers des ecclésiastiques dans l'église et devant l'autel.

Puis il est sévèrement ordonné d'observer la solennité du dimanche. Trois fois celui qui refusait au jour du Seigneur l'honneur qui lui était dû était puni par une réprimande; celui qui tombait pour la quatrième fois dans cette faute perdait le tiers de son héritage, et si cette peine elle-même ne le corrigeait pas, il perdait la liberté et devait rester esclave toute sa vie, vraisemblablement au service de l'Église.

Enfin on voit figurer dans la loi des Alle-

manni un crime inconnu au droit des Saliens et à celui des Ripuaires, qui, à cause de son caractère atroce, surprend fortement chez un peuple teutsch et qui probablement ne peut s'expliquer que par la confusion de tous les sentimens humains dans la lutte d'une religion nouvelle avec les mœurs nationales; nous voulons dire le crime du meurtre prémédité des parens, des frères, des alliés. La fortune de l'auteur d'un tel meurtre était confisquée au profit du fisc; mais lui-même (et ceci semble confirmer notre conjecture) était abandonné aux expiations ecclésiastiques (3).

Les dispositions qui concernent le duc et sa position à l'égard du peuple appartiennent tout aussi peu à cette partie de la loi; car ces dispositions, qui sont étrangères aux codes des Saliens et des Ripuaires, semblent également prouver que l'hérédité de la dignité ducale était encore toute récente parmi les Allemanni; que la relation de cette dignité avec le peuple n'était pas encore solidement établie, et que par conséquent ces prescriptions légales appartiennent au temps où les Allemanni avaient été réunis à l'empire des Franks. La loi déjà, qui, comme nous l'avons indiqué précédemment, suppose et punit le soulèvement d'un fils du duc contre son père, indique un état de choses incertain. Ce même état résulte des dispositions par lesquelles le vol d'objets appartenant au duc est puni triplement; par lesquelles les femmes qui sont au service du duc sont garanties par une triple composition; par lesquelles le meurtre d'hommes qui sont à la cour du duc, qui se rendent près de lui ou viennent de chez lui, est expié par un wehrgeld triple; par lesquelles l'altération du sceau ducal est punie d'une amende de douze sous; par lesquelles enfin des embûches contre la vie du duc entraînent la peine de mort. La loi même qui ordonne que personne ne sera assez hardi pour décider des questions douteuses de droit s'il n'a été établi juge par le duc avec l'assentiment du peuple peut faire supposer un ordre inaccoutumé auquel beaucoup d'hommes se montraient encore récalcitrans; et l'apparition d'hommes que le comte et le centenier ne pouvaient contenir et qui pour cette raison devaient être ramenés par le duc lui-même dans la voie de la justice fait aussi supposer un état social troublé et ébranlé par les passions.

Enfin on ne doit probablement pas non plus attribuer à cette partie du code ce qui concerne l'inégalité des hommes libres. La loi allemannique en effet établit une distinction entre les Allemanni libres, les Allemanni moyens et les premiers Allemanni. Cette distinction, qui, dans les temps les plus anciens, était inconnue parmi les Teutschs et dont ne parlent pas non plus les lois des Franks, a sans aucun doute son origine dans la réunion des Allemanni à l'empire des Franks; mais il est difficile de dire de quels hommes se composaient ces divisions: la loi n'en fait mention que deux fois et laisse tout incertain. D'abord en effet elle ordonne que si un homme libre tue un homme libre, il paiera une amende de cent soixante sous; mais si l'homme tué est un Allemann moyen, celui qui l'a tué doit payer à ses parens deux cents sous. Puis une addition à la loi, et qui sans aucun doute est postérieure, fait mention d'un autre crime et impose à celui qui s'en est rendu coupable, dans le cas où il appartient aux Allemanni ordinaires, aux Minoflides, une amende de cent soixante-dix sous; mais s'il est Allemann moyen, il doit payer deux cents sous, et s'il compte parmi les premiers Allemanni, il en doit donner deux cent quarante (4). La distinction ne va pas plus loin; la loi ne connaît du reste, outre les vassaux et les serfs, que des hommes et des femmes libres. Mais si l'on réfléchit que les Allemanni n'existaient plus comme peuple indépendant, mais qu'ils appartenaient à un empire fondé par un autre peuple; que par leur réunion à cet empire le duc avait acquis une dignité héréditaire, et qu'en acceptant celle-ci, il s'était probablement soumis à l'obligation de combattre en cas de besoin à côté du roi et de ses leutes; que pour cette raison même le duc entretenait vraisemblablement un corps de compagnons dans lequel chaque individu voulait et devait être égal aux leutes du roi si l'on prétendait maintenir la paix dans l'armée; qu'enfin, pour nous servir d'une expression plus ancienne, le pays avait besoin de princes qui rendissent la justice dans les communautés et les cantons et veillassent à la paix, et que les parens du duc héréditaire vivaient aussi dans une position particulière; si l'on songe à tout cela, il est impossible que la distinction entre les hommes libres paraisse surprenante. Les Allemanni libres formaient la véritable masse du peuple; les Allemanni

moyens étaient, à ce qu'il paraît, les leutes du duc ; les premiers Allemanni étaient tous officiers, magistrats dans la paix et chefs dans la guerre ; peut-être aussi appelait-on ainsi ceux qui étaient unis par un lien particulier au duc, qui du reste paraît tout aussi peu que le roi des Franks évalué à un wehrgeld (5). Deux choses semblent encore favorables à cette conjecture : l'Allemann moyen a le même wehrgeld qu'un Frank libre, et les officiers, qui, dans les lois frankes, se félicitaient d'un wehrgeld plus élevé, ne reçoivent pas, dans la loi des Allemanni, un wehrgeld particulier. Une seule chose pourrait sembler singulière : c'est que les premiers Allemanni ne sont pas estimés plus haut par rapport aux Allemanni libres. Dans les lois frankes, les magistrats de l'empire ont un wehrgeld triple de celui d'un homme libre ; et ici ils ne paraissent même pas l'avoir double, car bien que le véritable wehrgeld des premiers Allemanni ne soit pas expressément indiqué, on pourrait conclure de l'exemple cité que leur wehrgeld n'était pas plus élevé. Mais qui pourrait calculer l'influence que des circonstances qui nous sont inconnues exercèrent sur quelques dispositions ? Qui connaît les actes qui eurent lieu chez les Allemanni et entre les Allemanni et les Franks avant que la réunion des Allemanni à l'empire des Franks eût été consommée ? Qui pourrait, précisément pour cette raison, expliquer toutes les déviations qui furent peut-être nécessaires pour gagner d'un côté, tranquilliser de l'autre et affermir le nouvel ordre de choses qui certainement rencontrait plus d'un adversaire et qui en tout cas avait probablement plus d'un inconvénient pour plus d'une personne ?

Mais dans les parties même de ce code qui sont incontestablement nées des mœurs des temps antérieures, on ne peut méconnaître l'influence d'un changement de relations. Il s'y montre des inégalités et des déviations qui ne peuvent s'expliquer que par la lutte des anciennes mœurs avec cette influence. Tous les crimes en effet et tous les délits sont, en vertu de ce code aussi, expiés par des amendes. Or l'amende pour le meurtre d'une femme est dans tous les cas double de l'amende pour le meurtre d'un homme (6); tandis que dans les lois des Franks l'homme et la femme étaient mis sur la même ligne. L'amende pour les lites et les serfs n'est pas expressément indiquée ; pour un berger, un gardeur de bétail et un ouvrier, elle est fixée à quarante sous, c'est-à-dire au quart du wehrgeld d'un homme libre, et la composition pour le lite semble s'être élevée à plus de la moitié de ce wehrgeld (7). La composition pour les serfs de l'Église est élevée au triple de celle qu'il fallait payer pour les autres serfs, et le vassal de l'Église était placé sur la même ligne que le vassal du fisc ou du roi. S'il y avait eu un meurtre véritable (8), qui d'après le droit des Franks devait être puni par une amende triple, il devait être compensé chez les Allemanni par une composition neuf fois plus forte. Le wehrgeld d'un homme libre s'élevait au wehrgeld le plus haut d'un Allemann moyen ou d'un Frank libre, c'est-à-dire de cent soixante sous à deux cents s'il ne laissait point d'héritiers. On se proposait sans doute par là d'empêcher aussi longtemps qu'on le pourrait la diminution des familles libres et l'augmentation des propriétés (9). Si un chien tuait un homme, son maître devait payer la moitié du wehrgeld ; s'il refusait de donner cet argent, toutes les portes de la maison étaient fermées à l'exception d'une seule : il devait entrer et sortir par cette porte, et au-dessus d'elle le chien était pendu à une hauteur de neuf pieds, et il y restait jusqu'à ce qu'il fût pourri et tombât en putréfaction. Si le maître s'aventurait à faire disparaître le chien ou à passer par une autre porte, il devait payer tout le wehrgeld par la moitié duquel il aurait pu s'acquitter dans le principe (10). Si cette loi peut prouver d'un côté que chez de grands seigneurs, peut-être chez les Franks et leurs amis, il régnait une sauvage passion pour la chasse et les chiens, elle prouve aussi d'autre part que l'on s'efforçait de protéger les pauvres et les faibles et de veiller, même par des moyens grossiers, au maintien de l'ordre, du droit et de la morale. Si une femme enceinte était maltraitée au point de mettre au monde un enfant mort ou un enfant tellement faible qu'il mourût dans les huit jours, le criminel ne devait payer que quarante sous ; et si un individu cherchait à faire avorter une femme, il en payait que douze sous, si l'enfant était mâle, et vingt si c'était une fille ou si le sexe ne pouvait être distingué. Une attaque violente à la pudeur d'une jeune fille en plain champ entraîne une amende de quarante sous ; une violence de la même nature exercée contre une femme coûte

quatre-vingts sous. Ainsi un crime que les Franks punissaient à l'égal du meurtre n'entraînait chez les Allemanni que le quart de l'amende exigée pour la vie d'une femme.

De même les mutilations du corps humain sont punies proportionnellement au wehrgeld par des amendes très-inégales à celles que portent les lois des Franks. La destruction d'un membre essentiel, d'un œil, d'une oreille ou du nez, que les Franks châtiaient par la moitié du wehrgeld, n'est réparée chez les Allemanni que par une amende égale au quart du wehrgeld; et si un individu coupait à un autre individu la langue au point qu'on ne pût presque plus rien comprendre de ce qu'il disait, le criminel n'avait à payer que vingt sous. La castration, contre laquelle les Franks prononçaient le wehrgeld, n'exposait chez les Allemanni qu'à une amende de quarante sous si les parties génitales avaient été entièrement coupées, et de vingt sous si ce dernier cas ne s'était pas rencontré (11).

Enfin les amendes par lesquelles doit s'acquitter celui qui a causé dommage à la propriété d'autrui par le vol ou par des dégradations sont aussi très-différentes des amendes imposées par les lois des Franks. En général elles sont fixées à un taux beaucoup plus bas, soit que chez les Allemanni il y eût en somme moins de bien-être que chez les Franks, soit que l'ancienne simplicité régnât davantage encore parmi eux, et que pour cette raison des crimes de cette nature se présentassent plus rarement. On ne trouve pas non plus dans la loi des Allemanni de torture infligée aux esclaves ni en général de châtiment corporel. Et ceci confirme de nouveau la conjecture que ces mauvais traitemens ordonnés par la loi contre des hommes, et qui plus tard furent si malheureusement appliqués et défendus, même dans le Teutschland, par des personnages éclairés et sensibles, furent dans l'origine complètement étrangers aux Teutschs et qu'ils furent un malheureux héritage transmis par les Romains aux Franks. Dans le fait on ne les employa d'abord que contre des serfs d'origine romaine ou gallique, jusqu'à ce que dans la suite du temps le préjugé et l'habitude eurent endurci l'âme des hommes même contre leurs malheureux compatriotes.

Quant à ce qui concerne au contraire le droit civil, la loi des Allemanni contient plusieurs dispositions qui lui sont particulières et qui ne semblent pas indignes d'attention.

Celui qui s'était fiancé à une jeune fille (car la loi ne détermine rien au sujet des veuves, qui sans doute pouvaient se remarier) était forcé de l'épouser; mais s'il l'abandonnait et en épousait une autre, il devait lui payer quarante sous et déclarer par serment qu'il ne l'avait point touchée, et qu'il n'avait trouvé en elle aucun défaut, mais que son amour pour une autre l'avait seul détaché de sa fiancée. Si un homme épousait sans arrangement une jeune fille fiancée à un autre, il devait rendre la femme et payer deux cents sous à son premier fiancé; s'il ne voulait pas la rendre, il devait l'acquitter moyennant quatre cents sous lors même que la femme mourait sur les entrefaites. Si un mariage se faisait avec une jeune fille non fiancée, mais contre la volonté de son père, la femme devait également être rendue, et il fallait payer quarante sous au père; mais si la femme était morte sans que le père eût consenti à l'affranchir de sa tutelle (12), le père obtenait quatre cents sous; de plus, les fils et les filles qui avaient pu naître dans l'intervalle devaient lui être livrés, et, dans le cas où ces enfans n'étaient plus vivans, ils devaient lui être payés par leur wehrgeld complet. Bien que cette dernière loi prouve déjà quel prix on attachait à une grande famille et à son accroissement, et si l'on peut en conclure à une disproportion entre le nombre des hommes libres et l'étendue des propriétés, une autre loi en donne encore une preuve plus frappante. En effet, si un homme libre enlevait la femme d'un autre, et si celui-ci réclamait la femme, le premier devait la lui rendre et payer quatre-vingts sous; s'il refusait de la rendre, il devait dédommager l'offensé par une somme de quatre cents sous; il devait payer la même somme s'il ne pouvait rendre la femme, par exemple parce qu'elle était morte. Mais si pendant ce temps le ravisseur avait eu des enfans, fils ou filles, de la femme enlevée, ces enfans appartenaient non à lui, mais à l'homme dont il avait enlevé la femme, et si ces enfans étaient morts, il devait lui payer le wehrgeld complet de chaque enfant (13).

Il n'y avait pas de testament ni de donation: les enfans étaient les héritiers de leurs parens; la propriété territoriale ne passait qu'aux fils et se partageait entre eux par portions égales,

qu'elle vînt du père ou de la mère. Si la femme n'avait pas eu de fils, la fortune qu'elle avait apportée revenait à ses parens; mais si elle avait donné le jour à un fils né dans le mariage et si ce fils vivait, même une seule heure de manière à ce qu'il pût, selon l'expression de la loi, ouvrir les yeux et voir le plafond et les quatre murs de la chambre, l'héritage maternel appartenait au père de l'enfant (14). S'il n'y avait pas de fils, l'héritage paternel échéait par portions égales aux filles; si toutefois l'une des filles se mariait à un homme dont la position n'était pas égale à la sienne, par exemple à un vassal du fisc ou de l'Église, elle perdait sa part de la propriété foncière et ne partageait avec ses sœurs que la fortune mobilière à portions égales.

Si l'homme mourait sans enfans, la veuve restait jusqu'à sa mort en possession de toute sa fortune; si elle voulait se remarier, elle reprenait d'abord tout ce qu'elle avait apporté et non dépensé elle-même ou aliéné, puis elle recevait sur la fortune de son défunt mari un dédommagement que la loi fixe à quarante sous, soit en argent comptant, soit en esclaves et en autres choses; enfin elle recevait ce que le défunt lui avait donné en morgengab si elle jurait en justice que ce don lui avait réellement été fait, mais le morgengab ne pouvait dépasser douze sous (15). Du reste, pour arriver à l'appréciation approximative de la valeur d'un sou, on peut encore remarquer que le prix moyen d'un bon cheval semble avoir été de six sous, car celui auquel un cheval aurait été volé pouvait réclamer un dédommagement de six sous, il pouvait réclamer douze sous pour un étalon et trois sous pour une jeune cavale qui n'avait pas encore porté. Il devient donc évident que les amendes et les dédommagemens étaient élevés à un taux peu commun, et les considérations que nous avons faites, à l'occasion des Ripuaires, au sujet de l'étendue de biens et du petit nombre des hommes libres se présente de nouveau ici.

La comparaison de la loi des Bavarois avec les lois des peuples teutschs que nous avons passées en revue jusqu'à présent produit une impression d'une espèce toute particulière. Empreinte du même esprit qui se révèle dans toutes ces lois, la loi des Bavarois ressemble surtout au code des Allemanni, soit que la loi allemannique ait servi de modèle aux Bavarois, soit que les deux codes aient pris naissance dans des circonstances analogues. En tout cas la loi bavaroise est la plus récente, car elle est mieux disposée que toutes celles que nous avons examinées jusqu'ici (16), et elle porte les caractères d'une prescription donnée par les rois de l'empire (17); en même temps on voit que les ecclésiastiques y ont participé plus qu'aux autres : on y a introduit çà et là des principes moraux, et l'on y trouve même des passages tirés des livres sacrés des chrétiens (18). Mais cette loi manifeste également quelque incertitude des relations, une lutte entre l'indépendance et la dépendance du peuple auquel elle est destinée, une lutte des anciennes mœurs avec de nouvelles institutions, de la liberté avec l'assujettissement. Enfin on ne peut méconnaître que le peuple bavarois était aussi en possession d'un pays qui a jadis appartenu à l'empire romain et que dans ce pays la vie et le caractère romains n'étaient pas encore effacés, car dans ce code, le droit romain, qui ne se montre qu'une fois dans la loi des Allemanni, se manifeste à plusieurs reprises (19), et la manière dont sont traités les esclaves rappelle la cruauté romaine (20). Toutefois on y méconnaît rarement une direction intelligente, et de temps à autre on y trouve des points de vue qui plaisent et qui prouvent de l'humanité (21). Quelques additions et quelques intercalations sont tout au plus aussi anciennes que Karl-le-Grand.

Avant tout on pourvoit à la sûreté de l'Église, de ses biens et de ses serviteurs. Chez les Bavarois aussi tout homme était libre de transmettre sa fortune à l'Église pour le salut de son âme; mais le père qui avait formé cette résolution devait partager également avec ses fils (22), et il ne pouvait disposer que de la part qui lui revenait. Un vol commis aux dépens de l'Église entraînait un dédommagement neuf fois plus fort, et vingt-sept fois plus fort s'il s'agissait de quelque chose qui appartenait au service de l'Église ou se trouvait dans l'intérieur de l'Église. Si l'on tuait un serf de l'Église, on le remplaçait au double par deux serfs; si un esclave mettait le feu à un bien de l'Église, ce crime lui coûtait la main et les yeux (23), et son maître devait rétablir ce qui avait été réduit en cendre; l'homme libre au contraire devait dans le même cas payer un revenu de soixante sous d'or (24), une amende de vingt sous, rétablir ce qui avait été brûlé et solder le

double wehrgeld pour tout homme qui avait péri. Du reste, il était permis à l'Église d'ouvrir un asile à tout fugitif, quelque crime qu'il eût commis, et de le mettre en sûreté contre la peine de mort (25).

Les ecclésiastiques inférieurs sont estimés, selon leur origine, à une composition deux fois aussi forte que celle de leurs parens; il en est de même des moines, comme chez les Allemanni. L'enlèvement d'une fiancée du Christ (et ici il est pour la première fois question de religieuses dans les lois teutsches) pour l'épouser est puni du double de l'amende prononcée contre l'enlèvement d'une autre fiancée; si le ravisseur ne voulait pas rendre sa femme au couvent, le bannissement s'ensuivait. Le meurtre d'un diacre s'expiait par deux cents sous, et celui du prêtre par trois cents sous d'or, de plus un friedegeld de soixante sous. Si l'évêque était tué, on mettait au coupable un corset de plomb, et il devait donner un poids d'or égal à ce plomb pour s'acquitter (26); si sa fortune n'y suffisait pas, il devait avec sa femme et ses enfans entrer en servitude auprès de l'Église, qui avait le droit de réclamer cet or pour son évêque jusqu'à ce que la dette fût entièrement payée.

D'autre part, l'évêque lui-même, appelé prêtre supérieur selon l'ancien usage romain (27), n'était pas à l'abri du châtiment; le plus grand toutefois qui pût l'atteindre était la déposition et le bannissement, et il ne pouvait y être soumis que dans trois cas, pour meurtre, pour mauvaises mœurs et pour trahison. Il est également défendu aux autres ecclésiastiques d'avoir dans leurs maisons des femmes étrangères: leurs mères, leurs filles et leurs sœurs germaines peuvent seules, indépendamment de leurs femmes (28), demeurer avec eux. Du reste, les ecclésiastiques, diacres et prêtres figurent tantôt comme ordonnés par l'évêque, tantôt comme élus par la communauté; l'évêque figure tantôt comme placé par le roi, tantôt comme élu par le peuple (29). Peut-être cette différence s'explique-t-elle par cette circonstance que le christianisme n'était pas encore universel dans le pays des Bavarois. L'ordination ou la nomination directe avait sans doute lieu lors de la formation d'une nouvelle communauté ou d'un nouveau diocèse; l'élection avait lieu lorsque les habitans d'une communauté ou d'un diocèse étaient tous chrétiens, connaissaient leurs besoins et pouvaient agir en conséquence.

Il faut encore remarquer les obligations d'un vassal et d'un serf de l'Église (30). Moins les relations de ces classes d'hommes sont connues, plus peut être grande l'importance de ces dispositions, qui du reste se rencontrent aussi, moins formellement, il est vrai, dans la loi des Allemanni. Un ancien proverbe désigne l'état des hommes qui vivaient sur les biens ecclésiastiques comme le plus désirable ou le plus supportable; on peut donc supposer que les vassaux et les serfs, sur les biens du fisc comme sur les alleux, n'étaient pas moins foulés; et vraisemblablement on exigeait d'eux plus encore sur ces biens. Le vassal de l'Église en Bavière devait payer la dîme de toutes ses moissons; quant aux prés, il payait d'après une estimation et d'après l'usage; il donnait la dixième botte du lin, la dixième ruche d'abeilles, quatre poules et quinze œufs. Puis il devait cultiver un champ depuis la charrue jusqu'à la rentrée des moissons; une prairie, depuis la clôture jusqu'à la rentrée du fourrage; une vigne, jusqu'à la vendange. De plus, les vassaux devaient couper du bois, casser des pierres, amener de la chaux; ils étaient enfin obligés aux messages et aux charrois à une distance de cinquante lieues. Les serfs au contraire devaient, selon l'étendue de leurs possessions, payer un tribut, égal aussi à la dixième partie de tout le produit; de plus, ils devaient travailler trois jours par semaine pour l'Église, leur maîtresse; et bien qu'ils obtinssent de cette maîtresse des bœufs ou d'autres objets, ils devaient encore subir le plus de servitudes qu'il était possible: « Toutefois, ajoute la loi, personne ne doit être injustement opprimé (31). »

Après que de cette manière l'Église a été mise en sûreté contre la méchanceté et les mauvaises intentions, viennent les dispositions dont il a déjà été parlé (32) concernant le duc et les relations qui étaient devenues si équivoques et si incertaines par la réunion des Bavarois avec les Franks. La loi établit comme principe qu'aucun Bavarois ne perdra son alleu ou la vie s'il n'a commis un crime capital. Comme crimes capitaux on ne désigne que trois cas: si quelqu'un tend des embûches contre la vie du duc, si quelqu'un cherche à attirer les étrangers dans le pays, enfin si quelqu'un livre une ville à l'ennemi. Tout autre crime doit

être expié par une amende, et si le coupable ne peut la payer, il doit être esclave jusqu'au jour où tout sera accompli, au mois ou à l'année. Et sans aucun doute il dépendait de celui dont il devenait l'esclave de se déclarer satisfait et de rendre la liberté à l'infortuné; il ne s'agissait que d'attendrir son cœur.

Mais lors même qu'un homme avait conspiré contre la vie du duc, la perte de la vie et des biens ne s'ensuivait pas nécessairement, mais le criminel était remis à l'arbitraire ou à la grâce du duc (33). Alors seulement qu'il avait réellement tué le duc, la vie devait être payée par la vie (34). Et dans ce cas même la peine de mort ne paraît avoir été exécutée que si le coupable ne pouvait payer l'amende; car dans une autre loi le plus grand honneur parmi le peuple est donné au roi, et sa vie est estimée à une composition de neuf cent soixante sous. Les autres Agilolfinges, parens du duc, ont droit à une composition plus faible seulement d'un tiers, de six cent quarante sous. Cinq familles, qui sont désignées comme les premières après celle des Agilolfinges, ont droit à une composition moitié moindre que celle des Agilolfinges et moitié plus forte que celle d'un homme libre: celui-ci est évalué à cent soixante sous, et les autres au double, c'est-à-dire à trois cent vingt sous. Le meurtre de femmes libres entraînait une composition deux fois plus forte que celle d'un homme libre, parce que la loi les regarde comme privées de défense et croit en conséquence leur devoir une protection plus étendue: « Si cependant, ajoute la loi, une femme par une audace naturelle (35), entreprend de combattre comme un homme, elle doit être mise sur la même ligne que ses frères. » Un affranchi n'a qu'une composition de quarante sous, et un serf peut être compensé même par vingt sous. Mais toutes les amendes pour les délits contre le corps, l'honneur et la propriété, du moins chez les hommes libres, sont dans le même rapport. Si l'homme libre obtenait la composition simple, celui qui appartenait aux premières familles après les Agilolfinges recevait la composition double; les Agilolfinges la recevaient quadruple, et le duc sextuple. Du reste le mot de wehrgeld n'est employé dans la loi des Bavarois qu'à propos des véritables hommes libres (36). Ce qui est payé pour le meurtre d'un autre homme, supérieur ou inférieur, a le même nom que ce qui doit être payé pour un autre crime: cela s'appelle compensation. La différence de cette compensation est ramenée pour les familles privilégiées à la différence des honneurs que le roi des Franks a concédés. Le roi, selon l'expression de la loi, a accordé aux premières familles après les Agilolfinges un double honneur; il a donné aux Agilolfinges, parce qu'ils sont les princes les plus élevés dans le peuple, un quadruple honneur, et au duc un honneur plus grand encore, précisément parce qu'il est le duc, établi par le roi ou choisi par le peuple dans la famille des Agilolfinges (37).

Bien que, d'après ces dispositions légales, il ne puisse rester aucun doute sur la distinction légale des hommes libres en Bavière, distinction complètement inconnue aux anciens Teutschs, et bien qu'il soit assez facile de concevoir comment dans la loi des Bavarois il peut être parlé d'hommes inférieurs dans le peuple, d'hommes ordinaires et d'hommes éminens ou nobles (38), il semble résulter aussi de cette loi que cet état de choses n'avait pas encore pour lui la force de l'habitude, mais qu'il trouvait encore beaucoup d'adversaires, sans aucun doute parce qu'il était imposé et introduit par une puissance étrangère redoutée, et peut-être par la ruse, pour jeter le trouble parmi les Bavarois, pour les diviser et les empêcher par là de nuire à la domination des Franks.

Avant tout on est frappé de la méfiance qui pèse même sur le duc. La loi dit: « Si un duc de ce pays se montre assez audacieux et assez opiniâtre, assez irréfléchi, assez arrogant, assez orgueilleux, assez téméraire et assez rebelle pour mépriser les ordres du roi, il doit perdre le don de la dignité de ce duché, et on ne lui laissera pas même la vie contemplative; mais il devra être puni de mort. » Cette menace suppose évidemment chez les Franks la crainte que le duc des Bavarois n'eût pas encore perdu le souvenir de son ancienne indépendance; bien plus, elle suppose que des tentatives avaient déjà été faites pour recouvrer cette indépendance, et précisément pour cette raison il n'est pas invraisemblable que cette menace contre le duc ait été intercalée plus tard (39).

Mais la méfiance alla plus loin. Le duc pouvait être intimidé par cette menace; qui répondait du fils? La loi ordonne: « Si un fils du duc

est assez arrogant ou assez insensé pour vouloir, par les conseils de gens malintentionnés, dégrader son père et lui arracher même par la force le royaume (40), il doit perdre ses droits à l'héritage de son père; aucune partie de la fortune de son père ne doit lui appartenir, et le roi et le duc auront le droit de l'envoyer en exil. Ce qu'il pourra conserver ne lui sera laissé que par la miséricorde du roi ou de son père. Ses frères n'auront envers lui aucune obligation, et s'il reste seul héritier de son père, le roi restera maître de lui donner l'héritage ou de le transmettre à un autre. »

La méfiance alla plus loin encore. Les hommes malintentionnés (41) n'avaient pas besoin de se rattacher nécessairement au fils du duc; aussi la loi prescrit que si un individu excite un soulèvement contre son duc, le principal auteur du soulèvement sera puni d'une amende de six cents sous, payables au duc; d'autres, qui sont sur la même ligne que l'auteur principal du complot et qui ont délibéré avec lui, doivent payer chacun deux cents sous, et les hommes inférieurs du peuple, qui ont été entraînés, doivent déposer quarante sous. Elle prescrit ensuite que celui-là aussi paiera six cents sous qui excitera dans l'armée une discorde telle qu'on en vienne à une lutte réelle; et en même temps elle place l'homme de cette espèce aussi bien que celui qui, à l'armée, en maltraite, en blesse ou en tue un autre, tellement sous l'arbitraire du roi ou du duc, qu'il dépend uniquement d'eux de lui laisser la vie ou de le faire mourir. De plus, l'armée se montre, dans les cantons du pays, appelés comtés (*grafschaften*), tellement séparée des habitans qu'elle n'est point la réunion des défenseurs du pays, mais que, composée de troupes particulières, elle forme des corps de compagnons: sans aucun doute ce sont les vassaux du roi et du duc, dont il sera parlé expressément. La loi défend toute violence, tout pillage, tout incendie sans l'ordre du duc, et établit de plus des officiers si puissans que le comte lui-même, commandant de l'armée dans le comté, ne peut rien décider contre eux, mais doit porter plainte au duc. Le devoir est toutefois imposé au comte de veiller sur son armée afin qu'un tel conflit ne puisse avoir lieu: « Car, dit la loi, si vous vous mangez entre vous, vous serez bientôt anéantis (42). » Plus loin, elle prescrit qu'aucune recherche ne doit être mise contre un homme qui en a tué un autre par ordre du roi ou du duc; et bien que l'on puisse conjecturer que de tels meurtres ne frappaient que des hommes légalement abandonnés à la discrétion du roi ou du duc, cette disposition légale prouve du moins qu'en Bavière les exécutions secrètes n'étaient pas rares. Et quel autre motif peut les avoir causées si ce n'est la crainte qu'inspirait le parti d'un homme dangereux? Mais si l'on voulait admettre que des ordres de cette nature qui amenèrent le meurtre d'un homme venaient du roi ou du duc sans que la loi eût remis cet homme à leur discrétion, les relations en Bavière ne paraîtraient que plus violentes, et la position du duc à l'égard de son peuple ne gagnerait rien en honneur et en dignité. La défense aussi de ne réduire aucun homme libre en servitude s'il n'a commis un crime capital est significative et montre à quoi l'on tendait; elle est d'autant plus significative que la même loi permet aux hommes libres pauvres de posséder à la fois un héritage libre et d'être serfs; et elle est encore plus significative en ce qu'elle va jusqu'à permettre à des hommes libres pauvres de renoncer à leur propriété et d'entrer volontairement en servitude (43): car les grands et les riches, les seigneurs et les vassaux, en donnant d'abord à l'homme libre inférieur quelque terre pour des services déterminés, avaient mille occasions de le tourmenter et de le vexer jusqu'à ce qu'enfin, pour se soustraire à cette misère, il prît la résolution de sacrifier plutôt sa propriété et sa liberté. Enfin l'injonction même en vertu de laquelle la communauté du peuple devait s'assembler à des jours déterminés, et par laquelle tous les hommes libres ainsi que les vassaux du roi ou du duc devaient y venir, sous peine d'une amende de quinze sous, est un phénomène singulier, qui peut prouver que le zèle pour la chose publique avait été étouffé, que du moins on n'y tenait pas avec plaisir et affection, soit parce que l'ancienne liberté n'était plus, soit parce que l'on craignait de contribuer soi-même à l'ensevelir.

De toutes ces dispositions de la loi des Bavarois, il résulte évidemment que les résultats de la domination des Franks avaient déjà commencé à se développer. Il s'était introduit de nouvelles relations qui ne s'accordaient pas avec les anciens usages et qui ne s'étaient pas identifiées avec eux. La situation était confuse

sous divers rapports, et la vie montre de grandes contradictions. Les choses n'étaient pas mieux en Allemannie, bien que les relations s'y manifestent avec moins de précision, et en Thuringe, la situation ne peut en aucune manière avoir été plus heureuse. Il est donc certain qu'un grand déchirement avait eu lieu dans la nationalité des Teutschs. Dans une grande partie des cantons teutschs, une religion nouvelle avait commencé la lutte contre l'ancien paganisme, et une nouvelle organisation, le système féodal, combattait les institutions et les mœurs de la patrie. La puissance des Franks soutenait et le christianisme et le système féodal, et les passions humaines s'y mêlaient. Leur victoire pouvait à peine être douteuse, et par leur victoire s'écroula nécessairement une grande partie de la nationalité teutsche, car celle-ci reposait sur l'ancienne liberté, et ce sol antique était déjà crevassé et menaçait de s'écrouler. Que pouvait-il s'élever sur les décombres, si ce n'est la magnificence du service, le vasselage avec toutes ses suites?

Le reste du code des Bavarois est moins remarquable; bien qu'il s'y trouve plus d'une différence et plus d'un trait particulier, les prescriptions ressemblent, quant à leur esprit et à leur nature, aux lois des autres peuples teutschs et se rapportent en majeure partie aux mêmes objets dont s'occupent ces lois : elles n'ouvrent point une nouvelle échappée de vue sur l'état de la vie et sur les relations de la société humaine; aussi ne devons-nous plus signaler que les lois qui concernent l'héritage, parce qu'elles semblent être les plus importantes.

Les fils d'un homme libre se partageaient par portions égales ce que laissaient leurs parens. Si le père, comme la loi l'ajoute d'une manière significative, avait eu plusieurs femmes, toutes libres de naissance, l'héritage du père était également partagé; mais chaque fils n'obtenait de la fortune des femmes que ce qui avait appartenu en toute propriété à sa mère. Si l'une des femmes avait été esclave, ses enfans n'avaient aucun droit légitime sur l'héritage de leur père; toutefois l'équité était recommandée à leurs frères, puisqu'ils étaient du même sang.

Si la mère survivait au père et restait veuve, elle partageait avec ses fils à parts égales et conservait l'usufruit de sa portion pendant toute sa vie. Mais si elle contractait un second mariage, sa part retournait à ses fils; elle obtenait toutefois le bien qu'elle avait apporté et un dédommagement légal, qui cependant n'est pas indiqué. Si de ce second mariage elle n'avait ni fils ni filles, les enfans du premier lit obtenaient à sa mort tout ce qui lui appartenait. Cette loi ne connaît pas le morgengab.

Si à la mort du mari il n'y avait pas d'enfans, la veuve obtenait la moitié de la fortune, et l'autre moitié échéait aux parens du mort. Si la femme mourait, sa part légitime passait à ses parens, et le reste aux parens de son défunt mari; si elle se remariait, elle ne recevait que le dédommagement fixé par la loi.

Mais si un homme n'avait ni enfans ni parens jusqu'au septième degré, il avait le droit d'instituer sa femme, par donation ou par testament, héritière de toute sa fortune, et ensuite la femme avait le droit de reporter cette fortune sur qui elle voulait; sans aucun doute la femme avait dans le même cas le même droit bien que la loi n'en parle pas. Enfin s'il n'y avait ni héritier institué ni parent jusqu'au septième degré, la succession revenait au fisc.

CHAPITRE X.

LOI DES ANGLES ET DES WERINI OU DES THURINGIENS.

Il nous reste à rappeler la loi des Angles et des Werini, parce qu'elle est donnée pour une loi des Thuringiens (1); mais il est difficile de se faire un jugement à son sujet. Elle est très-incomplète; elle semble n'être formée que de fragmens d'un code plus grand ou avoir été compilée d'autres codes (2), toutefois avec des expressions particulières et avec des contradictions, comme avec quelques déviations. Elle donne à peine quelque solution sur la vie et sur les relations sociales; mais elle est très-propre à troubler la manière de voir à laquelle on arrive par les autres codes et par les historiens.

D'abord paraissent vingt prescriptions d'un seul jet (3). On y voit figurer des *adalings*, des hommes libres et des serfs. Celui qui tue un adaling doit payer une amende de six cents sous; pour le meurtre d'un homme libre l'amende est de deux cents sous; elle est de trente sous pour le meurtre d'un serf. Toutes les mutilations et toutes les blessures doivent être compensées

dans le même rapport, selon que la victime est un adaling, un homme libre ou un serf (4.) Pour la perte d'un membre essentiel par exemple, l'adaling a droit à une composition de trois cents sous, et l'homme libre à cent sous. Le nom de wehrgeld ne figure pas dans cette loi.

Qu'étaient ces *adalings*, qui sont étrangers aux autres peuples de l'empire des Franks? Que fallait-il pour être adaling? Était-on adaling par droit de naissance, de sorte que les adalings formassent un ordre particulier dans la société, ou bien n'était-on adaling que dans certaines circonstances et dans certaines relations? Et si le dernier cas avait lieu, tout homme libre pouvait-il dans ces circonstances devenir adaling, ou ne le pouvait-il pas? Si le premier cas existait, le taux élevé de la composition qui garantissait sa vie dépendait-il de la naissance, ou des circonstances partilières étaient-elles nécessaires du moins pour cette élévation?

La loi ne donne pas la moindre trace d'une voie qui pourrait conduire à la solution de ces questions et d'autres semblables, et les historiens se taisent. Le mot d'*adaling* assurément ne doit pas surprendre. Nous avons précédemment, dans le tableau des relations des cantons dans l'intérieur du Teutschland, donné comme vraisemblable que les grandes familles de propriétaires fonciers avaient été désignées par ce nom (5). Mais ce qui est surprenant, c'est la préférence légale donnée aux adalings sur les hommes libres ou *frylings;* car nous avons fait voir également que dans les mœurs des anciens Teutschs on ne trouve rien qui rende vraisemblable ou qui permette de supposer une préférence légale donnée aux adalings sur les frylings. Il résulte incontestablement aussi, à ce qu'il semble, du développement des relations parmi les hommes dans l'empire des Franks, que les Franks eux-mêmes ne connaissaient entre les hommes libres aucune distinction fondée sur la naissance, mais que toutes les distinctions que l'on peut rencontrer avaient leur origine dans la vie civile et dépendaient de la position des individus à l'égard de l'empire, de leurs fonctions et de leurs services. Et il ne résulte pas moins de ce développement que si en Souabe et en Bavière certains priviléges avaient été accordés héréditairement à quelques familles, ces priviléges ne résultaient que de la conquête ou de la réunion par suite de traités des Allemanni et des Bavarois à l'empire des Franks. Par conséquent il pourrait n'être pas douteux que la distinction légale entre les adalings et les frylings, qui se rencontre dans la loi des Angles et des Werini, n'ait son motif que dans la domination des Franks. Mais il est remarquable (pour nous servir ici d'un mot connu) que le wehrgeld d'un fryling est fixé dans ce code au même taux que le wehrgeld d'un Frank libre, et que le wehrgeld d'un adaling est le même que celui d'un Frank qui vit dans la fidélité du roi. Il est donc presque nécessaire d'admettre de deux choses l'une pour expliquer ce phénomène. Ou bien les adalings étaient aussi des officiers de l'empire, et ils étaient par conséquent dans la fidélité du roi, ou bien le privilége légal, le triple wehrgeld ou, selon l'expression de la loi des Bavarois, le triple honneur leur avait été accordé par les Franks en vertu des traités. Mais si l'on pouvait admettre en même temps que dans ce code il est réellement question des Thuringiens, ce singulier phénomène pourrait s'expliquer assez facilement. Les Thuringiens en effet furent vaincus dans la guerre; la maison royale de Thuringe périt, une négociation avec les princes du peuple, comme elle peut avoir eu lieu en Bavière ou en Souabe, fut donc impossible; mais il fallait maintenir la Thuringe dans la dépendance de l'empire des Franks. Que pouvaient tenter les Franks de plus conforme à leur but, dans ces circonstances, pour affermir leur domination que de diviser les Thuringiens entre eux, de détruire l'égalité du droit, de provoquer les passions? Que pouvaient-ils faire de plus conforme à leur but que de donner aussi aux familles distinguées par leurs richesses et leurs grandes possessions, aussi bien que par leurs exploits et leur gloire, et qui par là avaient trouvé dans les mœurs du peuple une reconnaissance volontaire et obtenu le nom d'adelings, que de leur donner aussi un privilége légal, un honneur qui les rendait égaux aux premiers et aux plus illustres des Franks pour les gagner aussi à leur domination, à leurs exigences et à leur service, pour les détacher de leur peuple, éveiller en eux l'orgueil, et par l'orgueil éblouir leurs yeux et assourdir leurs oreilles? Certes une telle conduite était entièrement conforme à la politique d'un peuple conquérant, et elle

est fondée sur la marche des choses humaines dans des relations aussi malheureuses que celles qui s'étaient élevées entre les Franks et les Thuringiens; mais le peuple teutsch a durement expié dans la suite les institutions et les dispositions de la force, et l'habitude a peu à peu tellement troublé l'intelligence des hommes, qu'il a fallu une longue lutte et de longs efforts avant que l'on ne reconnût de nouveau la vérité et la nature des choses humaines (6).

En faveur de la conjecture que nous venons d'exposer se trouve aussi cette circonstance que dans les lois suivantes on ne voit plus paraître le mot d'*adaling*, à l'exception de deux cas, qui sont vraisemblablement interpolés. La loi en effet ordonne que celui qui met en prison ou garrotte un homme libre doit payer une composition de dix sous, et celui qui enferme un adaling, trente sous. Puisque l'individu qui tue la jeune fille d'un adaling doit payer une composition de six cents sous, que celui qui tue une jeune fille libre paiera cent soixante sous, la femme d'un adaling doit coûter dix-huit cents sous, une femme libre six cents. Si l'une et l'autre ont passé l'âge de la fécondité, le meurtre de la première sera payé six cents sous et celui de la seconde deux cents; cette composition est par conséquent égale à celle des hommes. A l'exception de ces deux prescriptions, tout le reste est conçu dans la manière des lois des autres peuples teutschs et se rapporte à un droit égal pour tous; mais en même temps la seconde de ces prescriptions montre clairement que la loi a subi un changement, et qu'une disposition plus ancienne est restée par mégarde; car il est contraire à tous les usages teutschs, et même au principe de ce code, que la jeune fille libre soit évaluée à une composition moindre que l'homme libre ou que la femme libre après l'âge de la fécondité, et pourtant on ne l'évalue qu'à cent soixante sous (7). Or cette composition est le wehrgeld d'un homme libre en Bavière et en Souabe. Il est donc vraisemblable que le wehrgeld d'un homme libre fut aussi en Thuringe de cent soixante sous, jusqu'à ce qu'il plut aux Franks, dans leur intérêt, d'introduire un nouvel ordre de choses; et en faveur de cette conjecture on trouve encore le wehrgeld des affranchis, dont il n'est pas parlé dans la première partie de la loi. L'affranchi est assuré à quatre-vingts sous, et chez tous les peuples teutschs, les lites, les manans et les affranchis ont d'habitude la moitié du wehrgeld d'un homme libre, et dans cette loi, il est même ajouté expressément que l'affranchi doit toujours recevoir la moitié de la composition qui serait payée à un homme libre dans le même cas (8).

Parmi les autres lois, il n'y a rien de remarquable, si ce ne sont peut-être les dispositions relatives aux successions. Ces dispositions supposent que celui des deux époux qui survivait à l'autre restait en possession de la fortune commune. Si le père était la partie survivante, son fils lui succédait comme héritier du tout, et la fille ne recevait rien, mais elle pouvait sans aucun doute rester comme enfant dans la maison paternelle jusqu'à son mariage; par conséquent il est impossible qu'il ait été d'usage de donner une dot à la fille lorsqu'elle se mariait. S'il n'existait pas de fils, la fille recevait les objets mobiliers, y compris les serfs, mais la propriété foncière revenait aux plus proches parens du côté paternel. S'il n'y avait pas de fille, la sœur du mort prend la première sa place; après la sœur la mère, et si celle-ci ne vivait plus, l'héritier de la fortune immobilière obtenait aussi la fortune mobilière. Avec le bien-fonds, l'héritier recevait les armes de guerre du défunt; mais il se chargeait en même temps de la vengeance imposée au plus proche parent, c'est-à-dire de l'obligation de poursuivre son meurtrier et du paiement du wehrgeld si par hasard ce parent était lui-même le meurtrier (9).

Si au contraire la mère survivait, le fils devenait à sa mort héritier du bien-fonds, des esclaves et de toute la fortune mobilière (10), et la fille ne recevait que les objets de toilette à l'usage personnel de sa mère. S'il n'existait ni fils ni filles, la sœur de la morte recevait la fortune mobilière, y compris les serfs, mais le bien-fonds échéait au parent mâle le plus proche du côté paternel: cette famille héritait de cette manière jusqu'au cinquième degré; si dans ces limites il n'existait pas d'héritiers mâles, les filles se succédaient, ou, selon l'expression de la loi, l'héritage tombait de lance en quenouille (11). Enfin la loi donne encore à tout homme libre le droit de transmettre sa fortune à qui il veut, sans aucun doute dans le cas où il ne se trouvait aucun parent qui eût des prétentions légitimes.

Du reste il n'est pas question, dans cette loi,

d'une distinction entre les propriétés ; il n'y est point parlé d'alleux et de biens fiscaux.

CHAPITRE XI.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

Le chemin que tout homme devait suivre pour arriver à son droit n'était pas frayé de la même manière chez tous les peuples teutschs qui appartenaient à l'empire des Franks. Mais ces peuples avaient conservé fidèlement dans toutes les circonstances l'un des caractères des anciennes mœurs de la patrie : la communauté de peuple formait le tribunal (1). Ils ne remettaient point aux mains d'un corps l'administration de leur bien le plus précieux, mais ils l'administraient eux-mêmes. Tous les habitans d'un canton se garantissaient réciproquement leur droit, et en lui leur liberté. Chacun devait donc se convaincre que ce qui était dû à tous les hommes participant au même droit leur appartenait à tous. La propriété, l'honneur et la vie ne pouvaient pas, dans leur opinion, être exposés sans défense au jeu des passions humaines, mais ceux-là seuls pouvaient juger de choses si importantes qui avaient eux-mêmes à conserver et à défendre une propriété, un honneur et une vie. Ils voyaient leur propre cause dans la cause de chaque compatriote ; mais ils croyaient que les membres d'un corps pouvaient facilement être entraînés à ne chercher que leur propre intérêt, que la puissance endurcit le cœur de l'homme, que la manie d'ergoter chasse souvent l'impartialité de l'esprit, que l'entêtement rend cruel, que ceux qui avaient donné pouvaient seuls recevoir, et que la sûreté commune consistait dans la réciprocité. Ils se confiaient plus volontiers au hasard qu'à une sagesse prétentieuse, et ils attendaient plutôt une juste décision d'une puissance invisible que de la vanité de quelques hommes ; mais le mystère leur était odieux, parce que d'ordinaire il n'est qu'un confident du mal. Comment aussi celui qui ne cherche que la lumière pourrait-il fuir le soleil (2)?

Les codes des peuples teutschs, dont les dispositions légales viennent d'être exposées, sont très-obscurs pour ce qui concerne l'organisation judiciaire. Ils font connaître l'essentiel ; ils nous laissent dans le doute sur les détails. La loi des Thuringiens garde un silence complet.

Les actes qui pouvaient être accomplis de plein droit par les hommes, mais pour lesquels ils avaient besoin d'une reconnaissance publique pour mettre en sûreté, à cause des suites légales, eux-mêmes, la société et tous autres, dépendaient d'une autorité autre que celle qui décidait les questions de droit douteuses.

D'après la loi salique, cette prétendue juridiction volontaire était entre les mains du tungin, du centenier et du roi.

On s'adressait sans aucun doute au dizainier (*tungin*) lorsque les hommes divisés au sujet de l'acte vivaient tous dans la dizaine, dans le cercle qu'il commandait ; on s'adressait au centenier lorsque ces hommes demeuraient dans des dizaines différentes et que par conséquent ils n'étaient pas tous soumis à la juridiction d'un même tungin (3). Le lieu où ces officiers tenaient leur jour s'appelait *mal* (4) ; il était en plein air, à la face de Dieu et de la nature ; un bouclier y était suspendu à un poteau en signe de l'empire et du pouvoir public, car la bannière n'était que dans la main du comte (5). Au *mal* se rendaient les hommes qui désiraient donner à une transaction volontaire le droit du sceau ; ils faisaient leur déclaration devant l'officier et devant trois témoins, et remplissaient les formalités exigées par la loi pour la légalisation. La loi salique fait mention de trois actes légaux de cette nature qui devaient se passer devant le dizainier ou devant le centenier. Celui qui voulait épouser une veuve devait paraître devant l'un ou l'autre, et exprimer sa volonté ; il devait payer trois sous ayant le poids entier et un denier au plus proche parent mâle de la fiancée (6), ou au fisc s'il n'y avait point de parens jusqu'au sixième degré, et il pouvait ensuite faire de la veuve sa femme ; mais s'il la prenait pour femme sans avoir rempli ces formalités légales, il devait payer aux parens de la veuve une composition de quarante-deux sous. Celui qui voulait transmettre à un autre sa fortune ou une partie de sa fortune devait faire la première déclaration de sa volonté devant le tungin ou devant le centenier, et, pour désigner le moment de la donation, jeter une baguette sur les genoux du magistrat (7). Enfin on ne pouvait se dégager du lien de parenté que devant ces officiers. Celui auquel les obligations de la parenté étaient devenues à charge paraissait devant le tungin ou le cente-

nier, brisait quatre baguettes au-dessus de sa tête, les jetait à terre et déclarait qu'il renonçait à toutes prétentions sur sa parenté, et qu'il se déclarait libre de toute obligation envers celle-ci (8).

Mais le dizainier semble avoir été aussi le juge de paix de sa communauté. Les premières assignations dans les causes civiles ou pénales étaient probablement faites près de lui. Il cherchait à amener un accommodement, à réconcilier les parties et à étouffer l'affaire. Et seulement lorsque cette tentative échouait, celui qui poursuivait son droit portait la cause devant le comte, afin de s'assurer immédiatement le secours de la loi, ou afin que la cause fût soumise devant le tribunal du canton à une enquête judiciaire et à une décision. La loi n'est pas explicite, mais elle permet de supposer la marche des choses. Si un homme libre ou un lite avait confié à quelqu'un quelque chose sur la fidélité et la bonne foi, et si le paiement ne se faisait pas au temps fixé, le créancier devait avertir le débiteur en présence de témoins, et le débiteur était obligé de payer, sous peine d'une amende de quinze sous; s'il ne payait pas, le créancier devait s'adresser au dizainier en le priant de sommer son adversaire de dégager sa parole conformément à la loi salique (9). Puis le dizainier assignait le débiteur, et si celui-ci reconnaissait la dette, il lui faisait promettre qu'il ne paierait rien autre chose et qu'il n'engagerait rien de sa propriété jusqu'à ce que le créancier fût satisfait. Si alors même, après une triple sommation, le paiement ne s'effectuait pas, le créancier devait porter l'affaire devant le comte, et celui-ci l'aidait en forçant le débiteur à engager sa propriété. Il n'était besoin d'aucun autre acte judiciaire. Si le créancier assurait au comte que toutes les démarches judiciaires avaient été faites par lui, que le débiteur avait reconnu la dette devant le tungin, et que lui, créancier, assumait toutes les suites sur sa tête et sur sa fortune (10), le comte devait aussitôt lui donner aide, sous peine d'une amende de six cents sous ou de tout son wehrgeld. Mais si cet homme avait circonvenu le comte et l'avait amené par fraude à saisir le bien d'autrui avant que la sommation légale eût eu lieu devant le tungin, il payait lui-même une amende égale à tout son wehrgeld, c'est-à-dire deux cents sous. Si au contraire le créancier n'avait pas reconnu la dette devant le tungin, elle était soumise à une discussion et à une décision judiciaire. Ce qui est légalement prescrit dans ce cas était sans aucun doute aussi en d'autres cas la marche juridique.

Jusqu'au roi n'arrivaient que des affaires qui concernaient un changement dans la succession à une propriété foncière ou un changement de l'état de naissance. La déclaration qu'un individu avait faite devant le tungin, et par laquelle il avait transmis sa fortune à un autre, devait être solennellement répétée devant le roi ou devant l'assemblée de canton, et en même temps si une opposition survenait, il devait être prouvé par témoins que la donation avait été réellement faite devant le tungin douze mois auparavant : alors seulement le donataire était assuré de la possession. L'affranchissement d'un lite ou d'un serf ne se faisait qu'en présence du roi, qui sans aucun doute le confirmait par une charte. Le lite ou le serf à qui son maître voulait donner la liberté lui offrait un denier; le maître lui faisait tomber ce denier de la main et désignait par cet acte le moment à partir duquel il n'exigerait plus rien de lui, pas même un denier (11). Les lites et les serfs pouvaient arriver à cette liberté du denier même contre la volonté de leur maître. Si un homme libre donnait la liberté de la manière prescrite, en présence du roi, à un lite ou à un serf étranger, il devait, il est vrai, payer pour le lite une amende de cent sous et pour le serf une amende de trente-cinq sous; tous deux devaient être remplacés à leur ancien maître, et tout ce qui leur appartenait lui était abandonné; mais celui qui avait une fois paru devant le roi comme homme libre conservait pour toujours la liberté, qu'il fût originairement libre ou serf (12).

C'est de la même manière, à ce qu'il semble, que la juridiction volontaire était réglée chez les Ripuaires et sans doute aussi chez les Allemanni et les Bavarois. Leurs lois, il est vrai, parlent encore moins de cette juridiction que la loi salique; mais les rapports des hommes entre eux la rendaient nécessaire ici comme là, et partout on prenait pour base les mœurs teutsches. Il n'y a de tungin, il est vrai, que chez les Franks Saliens; mais chez tous les autres peuples on voit figurer le centenier, et le code des Bavarois place à côté de celui-ci un *decan* (*decanus,* dizainier), qui est évidemment le tungin des Franks Saliens (13). Chez les Ri-

puaires et les Bavarois on accomplissait aussi en présence du roi les mêmes choses qui lui étaient réservées chez les Franks Saliens.

Mais il est encore question d'une manière d'exercer la juridiction volontaire, qu'on ne trouve pas dans la loi salique. Elle est remise aux églises. Chez les Ripuaires, celui qui voulait assurer à un serf les droits d'un romain devait, devant tout le clergé d'un diocèse, le remettre avec une charte entre les mains de l'évêque; celui-ci lui faisait ensuite rédiger une charte par l'archidiacre, et le serf ainsi que tous ses descendans devenaient affranchis cartulaires. Il était placé sous la protection de l'église et payait à celle-ci ce qu'il devait lui payer; il vivait par conséquent selon le droit romain, et son wehrgeld était égal à celui d'un lite. Il ne pouvait jamais espérer non plus d'arriver à l'état d'affranchi-dénarié, et il ne pouvait améliorer le sort de ses enfans, même par son mariage avec une jeune fille libre, mais il pouvait l'empirer en épousant une esclave.

Lés causes litigieuses au contraire étaient discutées et décidées dans l'assemblée du peuple; chez les Franks, dans l'assemblée de tous les hommes libres d'un canton, sans en excepter les vassaux; chez les Allemanni et sans doute aussi chez les Bavarois, dans l'assemblée de tous les hommes libres d'une centaine. Peut-être cette déviation que l'on rencontre chez les Allemanni et chez les Bavarois avait-elle sa raison dans l'inquiétude qu'inspirait aux Franks une si grande multitude assemblée; cependant on ne voit pas clairement par la loi des Bavarois si l'assemblée ne se composait que des hommes libres d'une centaine ou de ceux d'un canton (14). L'assemblée avait lieu chez les Allemanni, selon l'ancienne coutume (comme la loi s'exprime), tous les sept jours, ou, lorsqu'on était tranquille, tous les quatorze jours; chez les Bavarois, le premier jour de chaque mois, ou, en cas de nécessité, deux fois dans le mois (15). Chez les Franks, à ce qu'il semble, on tenait également chaque mois une assemblée de canton ; mais lorsque cela semblait nécessaire, le comte désignait à son choix un jour extraordinaire pour l'assemblée de la communauté. Le lieu de l'assemblée s'appelait *Mal* ou *Malberg*.

La présidence de l'assemblée et sa direction, lorsque les hommes libres d'un canton se réunissaient, appartenait au comte, sans doute sous la bannière du roi; chez les Allemanni au contraire, comme les seuls hommes libres de la centaine s'assemblaient, la présidence appartenait tantôt au comte, tantôt au centenier (16). Ce dernier fut vraisemblablement le directeur et l'ordonnateur habituel de l'assemblée; mais il se peut que le comte ait paru de temps en temps pour surveiller toutes les centaines de son canton et avoir soin « que les pauvres, selon l'expression de la loi, ne souffrissent aucune injustice, ne fussent pas sans loi et ne maudissent pas le duc et le peuple du pays (17); que les récalcitrans s'abstinssent du mal, et que les gens de bien se félicitassent de la paix. »

Si un obstacle empêchait le comte d'assister à l'assemblée, un délégué nommé par lui prenait sa place (18). Mais chez les Franks Saliens, trois hommes, choisis parmi les hommes libres du canton, étaient désignés pour être dans ce cas les vicaires du comte; mais comme ce cas pouvait se présenter souvent, il est vraisemblable que les hommes qui devaient se charger de cette mission étaient nommés d'avance, peut-être pour l'année; et comme l'un ou l'autre d'entre eux pouvait aussi être empêché, il n'est pas moins vraisemblable qu'on en désignait plusieurs d'avance pour ne pas interrompre le cours de la justice; car la loi ordonne qu'il ne puisse se trouver que trois de ces hommes à une discussion judiciaire : elle semble par conséquent supposer qu'il y en avait un plus grand nombre. Ils élevaient un bouclier sur un poteau pour désigner le pouvoir public; ils portaient le nom de *sach-baronen* (*sachi-barones*, barons des affaires). Pendant tout le temps qu'ils tenaient la place du comte, leur wehrgeld était le même que celui du comte, il montait à six cents sous. Une fois sortis du tribunal, ils étaient sur la même ligne que les autres hommes libres (19).

La décision de la question de fait par suite de laquelle on déclarait l'accusé coupable ou innocent était prononcée par la communauté de peuple assemblée. Les lois ne disent pas formellement ceci, mais leur silence le prouve. C'était, selon Tacite, un ancien usage des Teutschs. D'ailleurs les lois de quelques peuples, des Allemanni nommément et des Bavarois, rendent obligatoire à tout homme libre sa présence dans la communauté de peuple, sous peine d'une forte amende. On ne peut

pas admettre non plus que les tribunaux désirassent être entourés de spectateurs oisifs et que la loi ait ordonné sous menace de punition cette assistance inerte ; il est donc hors de doute que tout homme libre avait le droit de donner sa voix, et qu'il était astreint à remplir cette obligation.

Le jugement ou l'application de la loi au cas en question était prononcé de diverses manières : chez les Bavarois et les Allemanni, cela se faisait par un juge particulier. La loi des Bavarois ordonnait de n'établir pour juge qu'un homme qui jugeât bien, un homme qui ne fît acception de personne et préférât l'équité à l'argent, car, ajoute-t-elle, la loi disparaît devant l'avarice, et les dons et les présens en détruisent la force (20) ; elle ordonnait ensuite que lorsque le comte tiendrait son assemblée publique, il eût près de lui un juge de cette espèce ; elle ordonnait enfin que le juge eût toujours en main le livre de la loi afin d'être à même de bien juger (21). La loi des Allemanni est moins précise, il est vrai, mais elle veut que personne n'ait l'audace d'entendre des causes judiciaires, si ce n'est l'homme désigné comme juge par le duc avec l'assentiment du peuple. Le juge ne devait être ni menteur ni parjure, mais un homme craignant Dieu, jugeant d'après les lois sans recevoir de présens et sans faire acception des personnes ; et comme les Bavarois et les Allemanni étaient à peu près dans la même position à l'égard de l'empire des Franks, il est vraisemblable que l'organisation judiciaire était semblable chez les deux peuples. Mais il pouvait être nécessaire que le juge eût le code sous les yeux pour deux raisons : d'abord parce qu'il était écrit en latin, et que par là des malentendus pouvaient s'élever parmi les peuples teutschs, et ensuite parce que les mœurs des ancêtres, les anciens usages judiciaires avaient éprouvé, par suite de la réunion à l'empire des Franks, différens changemens et diverses additions, au milieu desquels on ne savait pas encore se retrouver. Et ces raisons précisément avaient probablement rendu nécessaire l'institution spéciale d'un juge nommé par le duc avec l'assentiment du peuple.

Mais les Franks, par lesquels avaient été amenées ces déviations aux usages nationaux, étaient restés eux-mêmes fidèles à ces usages. Chez eux le jugement était prononcé par sept hommes pris dans la communauté de peuple ; le duc convoquait ces hommes, ou bien en l'absence du comte ils étaient convoqués par ses vicaires, les trois *sach-baronen*. Vraisemblablement on les renouvelait par l'élection ou du moins on les y soumettait de nouveau pour chaque assemblée ou même pour chaque affaire ; mais sans nul doute on n'élisait que des hommes qui, par leur âge, leur expérience et leur probité, avaient acquis de la considération parmi le peuple. Leurs fonctions étaient un simple devoir de citoyen ; aussi n'y avait-il aucune augmentation dans leur wehrgeld : on les appelait *rachinburgen*. Hors des actes judiciaires on ne voit pas figurer ce nom, parce qu'il ne commençait qu'avec elles et cessait avec elles. Sans doute ce nom signifie *recht-bürgen* (garans du droit), ou plutôt *rachinburgen* et *rechtbürgen* sont un seul et même mot. Vraisemblablement il fut donné à ces hommes parce que d'abord ils devaient garantir (en allemand *bürgen*) qu'après la décision de l'assemblée du peuple sur le fait un jugement était réellement prononcé, et ensuite parce qu'ils devaient garantir que le jugement qu'ils prononçaient était conforme à la loi salique. Aussi personne ne se félicitait de l'honneur d'être appelé comme rachinbourg, parce que, en raison du taux élevé des compositions, les suites de la sentence pouvaient faire tomber des familles entières dans une ruine qu'il était impossible de détourner. Mais on ne pouvait se soustraire à cette obligation, car la loi ordonne ce qui suit : « Lorsque la chose a été examinée à fond, le plaignant doit, en cas de nécessité, sommer trois fois les rachinbourgs de prononcer le droit salique ; si les rachinbourgs s'y refusent, il doit dire : « Je vous pour» suis jusqu'à ce que vous me fassiez droit. » Si ensuite ils gagnent du temps et remettent le prononcé de la sentence au delà du jour fixé, chacun d'eux doit payer une amende de trois sous ; s'ils ne veulent pas solder cette amende, un nouveau jour doit être fixé pour prononcer le jugement, et si ce jour encore la sentence n'est pas prononcée, chaque rachinbourg doit payer une amende de quinze sous. Mais la décision était vraisemblablement remise alors à d'autres rachinbourgs. On peut cependant conjecturer que les rachinbourgs ne perdaient pas ce répit, mais qu'ils mettaient tout en œuvre pour apaiser la colère des parties et opérer

un arrangement (22). La sentence du juge ou des rachinbourgs n'était pas suivie d'un appel à une autorité supérieure; la loi était tellement précise, qu'il ne pouvait sembler ni nécessaire ni sage d'expliquer la sentence. Mais il était libre aux parties de rejeter le jugement comme ne s'accordant pas avec la loi (23). Dans ce cas, il fallait prouver l'illégalité devant d'autres juges; celui qui réussissait à faire cette preuve obtenait satisfaction. La loi bavaroise fait une distinction. Si le juge a failli par erreur, sa sentence est cassée, mais on ne peut lui en faire aucun reproche; si au contraire il a mal jugé sciemment, son jugement est annulé et n'a point de résultat : il doit payer au double tous les dommages qu'il a causés à la partie lésée; il doit lui payer une composition de douze sous, et de plus au fisc une amende de quarante sous. Il paraît que les Allemanni en agissaient de même; toutefois les dommages n'étaient réparés qu'une fois. Chez les Franks enfin, chacun des sept rachinbourgs devait payer une amende de quinze sous; si au contraire le mécontent ne pouvait prouver l'illégalité du jugement, il devait lui-même, chez les Bavarois et les Allemanni, payer au juge une composition de douze sous; chez les Franks quinze sous à chacun des rachinbourgs, et le jugement recevait sa pleine exécution.

Le soin de l'exécution était remis au comte et au juge chez les Allemanni et les Bavarois; au comte et aux sept rachinbourgs chez les Franks. La saisie même d'un débiteur, que le comte opérait sans décision judiciaire, sur la sommation et aux risques du créancier, n'était faite par lui qu'en présence et sur l'estimation du juge ou des rachinbourgs. Le plaignant n'exécutait que la peine de mort.

Mais si un individu ne voulait pas obéir au jugement des rachinbourgs et s'opposait à l'exécution de la sentence, il était assigné devant le roi. S'il ne se rendait ni à cette assignation ni à une seconde, et si des témoins prouvaient en même temps que la sentence des rachinbourgs avait été légalement prononcée, la protection royale lui était retirée, sa fortune échéait au fisc; personne, et pas même sa propre femme, ne pouvait, sous peine d'une amende de quinze sous, lui donner du pain ou un abri jusqu'à ce qu'il eût rempli les prescriptions de la loi (24).

Si un individu voulait poursuivre son droit en justice, il devait assigner son adversaire en présence de témoins à l'assemblée nationale; il devait obtenir sans aucun doute l'assentiment du comte ou du moins l'avertir (25). Par suite de cet avertissement, l'adversaire était forcé de comparaître sous peine d'une amende de quinze sous. Si le plaignant ne paraissait pas, il était obligé de payer la même amende. Des obstacles légitimes libéraient seuls l'un et l'autre de cette peine. Si le défendeur faisait six fois défaut, il devait chaque fois, chez les Ripuaires du moins, payer cette amende; mais après la septième assignation, il était considéré comme coupable, et le comte accomplissait avec les sept rachinbourgs ce que la loi avait prescrit.

Si, les deux parties comparaissant, on en venait à des actes judiciaires et si le défendeur niait le droit du plaignant, ce n'était point ce dernier, mais le premier qui devait faire la preuve. Les lois ne refusaient point au plaignant le droit de faire la preuve s'il voulait et pouvait la faire; et certainement il la faisait souvent, dans le cas par exemple où il saisissait le coupable en flagrant délit et en présence de témoins; mais elles ne lui rendaient pas obligatoire la production de la preuve qu'elles imposaient au contraire à son adversaire. La loi salique paraît sans doute dévier de ce principe; mais les lois des autres peuples teutschs le prouvent à cet égard si souvent et d'une manière si précise qu'on peut bien admettre avec confiance que c'était chez les Teutschs un usage général d'exiger de celui qui niait et qui était accusé la preuve de son innocence, et il n'est pas probable que les Franks Saliens aient dévié de cet usage; on ne trouve non plus aucun motif par lequel on puisse expliquer cette déviation (26). Si donc la loi salique se tait presque toujours sur la production de la preuve, on ne peut tirer de ce silence aucune conséquence contre l'usage général. Si cette loi dit dans quelques cas : « Lorsqu'un individu a fait telle ou telle chose et que cela lui a été prouvé (27), » il n'en résulte nullement, vu le langage incorrect de cette loi, que le plaignant ait été obligé de convaincre le défendeur; car il se peut que la loi veuille dire que l'accusé est convaincu lorsqu'il n'a pu se purger de l'accusation. Si enfin en d'autres circonstances la loi impose expressément la preuve à l'accusateur, celui qui nie est évidemment, dans ces cas, le plai-

gnant, et le demandeur l'accusé. Ainsi celui qui avait accusé un individu de faux témoignage devait prouver la vérité de cette accusation ou payer une amende de quinze sous. De même ceux qui avaient appelé une femme libre courtisane ou sorcière, devaient fournir la preuve, s'ils ne voulaient payer les lourdes amendes fixées par la loi. Il en est de même dans d'autres cas de même espèce, tels qu'ils sont indiqués aussi par les autres codes (28). D'autre part on rencontre plus d'une prescription en vertu de laquelle l'accusé devait se justifier lui-même. La suite nous en donnera des exemples.

Ce phénomène peut nous surprendre au premier coup d'œil et nous paraître dur, injuste et odieux; car d'après les apparences l'homme le plus innocent, le plus honnête, le plus paisible pouvait être accusé par un méchant de meurtre, de vol ou de toute autre mauvaise action, et, par un tissu de mensonges, être réduit, pour arriver à sa justification, au plus grand embarras, et même être mis en danger de perdre ses propriétés, son honneur, la liberté ou la vie. Dans le fait aussi, chez un peuple qui a une grande civilisation et de grands vices, qui se trouve dans des relations diversement compliquées, à qui les artifices de la ruse et de la perfidie ne sont pas étrangers, qui compte dans son sein des hommes dominés par l'envie, par la jalousie, par la cupidité, par l'avarice et par d'autres passions sauvages, une telle manière d'agir pourrait avoir les suites les plus malheureuses et les plus pernicieuses; mais elle prouve d'autant plus en faveur de la simplicité, de la loyauté, de la vertu et de la vérité de la race chez laquelle elle était suivie légalement et légalement prescrite. Ces peuples savaient que l'homme, par malheur, par erreur, par emportement, par colère, peut troubler la paix de la société et commettre contre la vie, l'honneur et les propriétés d'autrui des actes qui ne peuvent être tolérés; ils regardaient aussi comme possible que celui qui avait commis un crime, serait en état de le nier par crainte des suites. Ils pouvaient bien plus considérer cette dénégation comme vraisemblable et comme certaine en conséquence de la faiblesse de la nature humaine, dès qu'il ne restait plus aucun moyen de cacher le crime; mais ce qu'ils regardaient comme impossible, c'est qu'aucun homme, quel qu'il fût, devînt sciemment faux accusateur et rejetât par méchanceté ou par légèreté sur un autre l'accusation d'un crime. Et si d'une part on ne peut nier que le chagrin peut rendre tout homme injuste, qu'il soit grossier ou civilisé, et que le malheur peut inspirer la méfiance même à une âme noble, bien que précisément par là on doive craindre que même parmi les Teutschs celui qui avait essuyé une perte considérable, et qui se voyait vexé, insulté, lésé, ait plus d'une fois conçu des soupçons contre des innocens, on peut d'autre part supposer avec raison que personne n'eut chez ce peuple la permission de traîner un homme devant les tribunaux sur un simple soupçon s'il n'était en état de donner de forts motifs de ce soupçon; du moins rien dans les lois ne contredit cette supposition.

Mais de même que la production des preuves était, chez les peuples teutschs, contrairement à l'usage de tous les autres peuples, imposée à l'accusé et non à l'accusateur, de même les preuves elles-mêmes devaient être d'une nature toute autre que chez les autres peuples. Leur caractère particulier ne peut en conséquence nous surprendre, et si l'on conçoit la production des preuves de la part du défendeur, on doit comprendre nécessairement les preuves elles-mêmes.

La croyance à la bonne foi et à la loyauté imposa à l'accusé la production des preuves de son innocence; elle lui rendit cette production plus facile; et lorsqu'elle eut disparu des âmes à l'égard d'un accusé, une croyance plus élevée en prit la place, la croyance à une providence divine qui couvre l'innocent de sa protection et qui ne permet point que les choses tournent à la honte du juste. On confiait à cette providence l'infortuné qui ne trouvait point de confiance parmi les hommes.

Il y avait quatre sortes de preuves : par les chartes, par témoins, par le serment que prêtaient l'accusé et ses *conjurateurs*, et enfin par une épreuve extraordinaire que l'on appelait avec raison *jugement de Dieu*.

Les chartes ou actes authentiques avaient chez les peuples teutschs la valeur qu'elles ont eue et qu'elles doivent avoir partout. Elles étaient rédigées dans diverses relations civiles lorsqu'il s'agissait d'affranchissemens, de donations, d'achats et de ventes; elles sont même

prescrites. Cependant elles n'étaient assurément pas très-fréquentes. Un trop grand nombre d'hommes ne savait ni lire ni écrire. La loi salique en parle peu ou n'en parle point.

Par cela même l'admission des témoins était beaucoup plus fréquente, non moins dans les accusations de délits et de crimes que dans les discussions de droit privé. Ils étaient, sans aucun doute, assignés par les deux parties lorsque celles-ci pouvaient en nommer; lorsque cela était possible, on tenait à présenter des témoins pour suppléer à l'absence d'une charte. La loi des Ripuaires ordonne que si un individu achète une métairie, une vigne ou quelque autre propriété, sans pouvoir obtenir une charte d'achat, il doit, selon l'importance de l'acquisition, amener avec lui, sur le lieu où se fait la mise en possession, trois, six ou douze témoins et autant de jeunes garçons; il doit payer le prix et prendre possession en leur présence, il doit frapper légèrement la joue de chacun des jeunes garçons et lui tirer l'oreille, afin que le fait reste mieux gravé dans sa mémoire et qu'il puisse plus tard en rendre témoignage (29). La loi des Bavarois prescrit que tous les achats de propriétés immobilières aussi bien que d'esclaves soient corroborés par des chartes ou par des témoins, afin qu'il ne s'élève aucune discussion, et bien qu'elle semble permettre aussi de donner un soufflet à de jeunes garçons pour assurer un témoignage pour l'avenir, elle introduit aussi des témoins auxquels on doit tirer l'oreille (30).

Celui qui pour soutenir son droit avait besoin de témoins devait les assigner lui-même à l'audience. S'ils ne venaient point ou s'ils refusaient de déclarer la vérité par serment, même après la sommation du comte au nom du roi, ils devaient, chez les Franks, dans l'un et l'autre cas, payer une amende de quinze sous; ils encouraient la même amende si leur témoignage était trouvé faux. Chez les Bavarois, le faux témoignage était puni d'une amende de douze sous et du paiement à titre de dommages-intérêts d'une somme proportionnée au préjudice causé. Chez les Franks, à ce qu'il paraît, les témoins prêtaient serment sur les choses sacrées; chez les Bavarois et les Allemanni, ils le prêtaient sur leurs armes bénites, ou, si plusieurs témoins déposaient pour la même cause, sur les armes bénites du premier témoin avec l'invocation de Dieu. Dans ce cas le premier témoin était désigné par le sort, et il prêtait seul serment en tenant par la main le témoin le plus rapproché de lui (31). Le nombre des témoins légalement appelés dépendait de l'importance de l'objet ou de la gravité du crime : il ne paraît pas que ce nombre ait jamais été au-dessous de trois.

Le serment sans doute était fréquemment admis; mais l'on ne s'en contentait que lorsqu'il n'existait pas de témoins (32). La loi salique ne le prescrit expressément que dans un petit nombre de cas, et dans les lois des autres peuples teutschs, il est presque toujours considéré comme devant terminer le différend. La loi des Bavarois recommande pourtant de ne pas se montrer trop facile à recevoir le serment et à le regarder comme suffisant; elle veut que le juge scrute l'affaire avec la plus grande rigueur, afin que la vérité ne lui reste point cachée, et que le serment n'ait lieu que dans le cas où l'on ne peut trouver aucune autre preuve (33). Cependant le serment seul de la partie tenue de produire la preuve n'avait presque jamais force de preuve; il fallait que d'autres individus, dont le nombre pouvait, selon l'importance plus ou moins grande de l'affaire, s'élever d'un à soixante et douze, jurassent avec elle. Ces hommes ne figuraient point comme témoins, parce qu'ils ne connaissaient point le détail des faits, objet du litige, mais ils juraient sur la parole de celui à qui le serment était déféré : ils déclaraient par leur propre serment qu'ils croyaient à la vérité de son affirmation, et qu'en leur âme et conscience, ils le regardaient comme incapable de faire un faux serment. Mais si l'on s'apercevait qu'ils avaient eu des renseignemens contraires, s'ils étaient convaincus d'avoir su que l'accusé qui jurait avait commis le fait qu'il niait avec serment, ils étaient punis comme parjures. On appelait ces individus auxiliaires du serment, *conjurateurs, compurgateurs* (34); le serment qu'ils prêtaient s'appelait, chez les Franks, *serment de connaissance* (35) : vraisemblablement il avait lieu de diverses manières, comme celui des témoins. La loi des Allemanni prescrivait aux conjurateurs d'étendre leurs mains sur une châsse qui contenait de saintes reliques, et à celui qui devait se justifier de poser sa main pareillement étendue sur celles des conjurateurs, après quoi il prêtait seul le serment sous l'invocation de

Dieu. Une femme prêtait serment en plaçant la main sur son sein : par cette attitude on semblait vouloir lui rappeler les générations à venir (36).

Si enfin un homme était assez malheureux pour n'inspirer aucune confiance en sa foi, si par conséquent il ne pouvait présenter le nombre de conjurateurs exigé par la loi, si par là même il n'était plus considéré comme habile à prêter serment, la voie d'un jugement de Dieu lui était encore ouverte (37), pourvu toutefois que son adversaire ne dédaignât pas d'entrer en lice avec un homme ainsi abandonné de tous.

La loi salique ne fait mention que d'un seul jugement de Dieu ou ordalie (*l'épreuve par l'eau*). La loi se tait sur la manière dont elle se pratiquait; mais il n'est pas douteux que dès cette époque elle n'ait été telle qu'on l'a vue plus tard. Celui qui était appelé à subir cette épreuve devait tirer avec la main nue de l'eau bouillante un objet quelconque, un anneau ou une pierre. Si à la suite de cet acte la main ou le bras n'étaient pas endommagés, l'accusé était déclaré innocent du fait qu'on lui imputait; si au contraire la main et le bras étaient brûlés, on le considérait comme convaincu. Il paraît néanmoins que cette épreuve n'était ni aussi fréquente ni aussi dangereuse qu'on serait disposé à le croire, car, même pour ce cas, la loi permet aux parties de s'arranger à l'amiable et à l'accusé de racheter sa main. Si en effet l'accusé était convaincu, et si en conséquence il devait payer quinze sous, il pouvait se racheter de l'épreuve de l'eau bouillante en payant trois sous. On peut donc conjecturer que la plupart des hommes qui se trouvaient dans ce cas préféraient le rachat à l'épreuve (38). Cependant la loi ordonne encore de présenter des jureurs; mais ce n'était probablement que pour assurer le paiement(39). La circonstance que le plaignant, après avoir poussé son adversaire à cette extrémité, se contentait d'un si petit dédommagement (40), semble prouver qu'il comptait peu sur le résultat de l'épreuve. On peut certainement inférer de là que plus d'un individu avait retiré sa main saine et sauve de l'eau bouillante, et que par conséquent toute cette opération était soumise à une direction occulte. Dans le fait, cette direction semble avoir été nécessaire : car s'il faut admettre que, d'après les lois de la nature, tout homme qui plonge la main dans l'eau bouillante doit la retirer endommagée, et que par conséquent il ne pouvait sortir de cette épreuve que des coupables, il est évident qu'on aurait bientôt cessé d'avoir foi dans l'infaillibilité de cette mesure. Pour maintenir cette foi, il fallait bien que de temps en temps l'ordalie montrât une main non endommagée et un innocent. Il se peut donc très-bien que l'eau que l'on représentait à la multitude assemblée comme bouillante ne le fût pas toujours. En tout cas, il est certain que dans cette sorte de procédure les ecclésiastiques jouaient un rôle par des prières, par des consécrations et par d'autres actes semblables.

La loi des Ripuaires fait connaître d'autres ordalies, le feu, le sort et le duel. On employait le feu de la même manière que l'eau chez les Franks Saliens. L'accusé plongeait la main dans le feu; si elle restait saine, l'innocence était reconnue, dans le cas contraire le crime devenait constant. On ne trouve aucune donnée précise relativement au sort; mais comme il en est parlé en même temps que du feu, et comme il dépendait, à ce qu'il semble, de la volonté de l'accusé de choisir le feu ou le sort (41), on peut croire que le sort ne présentait aucune chance de danger qui pût le faire hésiter. Le duel doit nous surprendre moins que toutes les autres épreuves. Chez un peuple qui vivait sous les armes, qui rattachait aux armes les biens les plus précieux de la vie, et qui voyait dans la bravoure la qualité la plus honorable de l'homme, on pouvait bien trouver cette opinion : que le lâche seul était capable de mentir, et que la Providence suprême, de qui dépendent toutes les choses humaines, ne donnerait pas la victoire au méchant et au criminel, la victoire, qui plus que tout relève l'homme d'honneur. Aussi l'épreuve du duel était-elle la plus commune chez tous les peuples teutschs. Sans doute on continua à employer les ordalies dont nous avons parlé et d'autres encore, telles que celles des socs de charrue rougis au feu, sur lesquels l'accusé devait marcher; mais il est probable qu'on ne les employait que pour des femmes, des lites, des serfs ou des hommes faibles qui ne savaient pas manier les armes : l'homme libre, sain et vigoureux, ne cherchait son salut que dans sa vaillance. Chez les Bavarois et les Allemanni, le duel est prescrit même dans les dis-

cussions civiles : car lorsque deux hommes n'étaient pas d'accord sur la possession d'un champ, et lorsqu'on ne pouvait décider ni par chartes ni par témoins à qui appartenait la propriété, l'épée devait trancher la question, et le vainqueur dans le combat restait propriétaire du champ (42); aussi mettait-on beaucoup de soin à prévenir des discussions de cette espèce en plaçant des bornes pour marquer les limites ou en indiquant ces limites par des arbres et par d'autres moyens. La loi des Ripuaires enfin ordonne le duel dans un cas où il paraît doublement significatif. Si un individu reprochait à un affranchi *dénarié* d'avoir acquis la liberté d'une manière illicite, l'affranchi dénarié devait se défendre par l'épée contre celui qui l'avait offensé; si cette défense lui réussissait et si par conséquent il se montrait digne de la liberté, il restait libre toute sa vie, et celui qui avait cherché à lui arracher sa liberté devait lui payer quarante-cinq sous, et de plus deux cents sous au roi. Certes c'était un bon moyen de forcer les affranchis à s'exercer au maniement des armes et de les rendre dignes de paraître dans les rangs des hommes libres. Du reste le duel avait lieu sous la surveillance d'un juge du combat, car la loi des Bavarois défendait de se mêler au combat même pour y mettre fin avant que le juge eût prononcé (43). Un homme libre qui se permettait d'enfreindre cette disposition de la loi devait payer au fisc une amende de quarante sous; un serf perdait sa main droite, à moins que son maître ne la rachetât au prix de vingt sous.

Voilà comment les peuples teutschs cherchaient à protéger chaque individu dans ses relations sociales et à lui assurer son droit. D'autres voies nous ont été ouvertes, le but est le même; ce but est d'obtenir la vérité et la justice. Mais l'homme qui observe de près les phénomènes de la vie, qui compare les temps aux temps, les lois aux lois; qui contrôle les opinions des hommes, apprécie leurs tendances, étudie leurs préjugés; cet homme assurément peut se demander si les peuples teutschs par leurs usages grossiers n'ont pas approché du but plus souvent et plus facilement que d'autres peuples au moyen de distinctions subtiles et de décisions fondées sur une science. Chaque génération se vante de sa sagesse, et la vanité sait rarement établir une distinction entre l'équité et le droit; aussi des plaintes se font entendre à toutes les époques, et le hasard dispose des choses humaines dans les temps modernes comme dans les temps anciens.

CHAPITRE XII.

ÉCONOMIE RURALE. — INDUSTRIE. — COMMERCE. — ARTS. — SCIENCES. — RELIGION. — VIE ET MŒURS.

Aucun écrivain ne donne la clé de la vie intérieure des peuples teutschs, de leur état intellectuel et moral, et de leurs relations privées. Depuis Tacite jusqu'à l'époque à laquelle remontent les codes de lois, on ne trouve rien de certain que ce qui se présente dans le récit des faits et des événemens ou ce que l'on peut reconnaître d'après les lois elles-mêmes. Beaucoup de questions doivent par conséquent rester sans réponse; pour beaucoup, la réponse a déjà été donnée. Dans l'intérieur du Teutschland on retrouvait sans doute encore la manière de vivre célébrée par Tacite; la religion chrétienne seule et la domination des Franks y introduisirent des changemens. Le temps aussi y avait laissé des traces. Partout on était devenu plus riche de connaissances, et l'expérience des anciens Teutschs n'avait pas été perdue pour leurs descendans.

L'économie rurale s'était développée sur une grande échelle, et les lois témoignent de l'attention donnée à ce principe de toute civilisation supérieure : elles protégent par des dispositions sévères la propriété foncière, ses productions et ses revenus de toute espèce, ce qui prouve quelle haute importance l'économie rurale avait pour les Teutschs et pour leur vie. L'homme libre s'adonnait-il lui-même aux occupations de l'économie rurale? Tacite a laissé cette question indécise. Selon lui, l'homme libre ne s'inquiétait guère que de la chasse et de la guerre; toute l'administration, toute la gestion domestique semblait abandonnée aux femmes et aux valets, aux lites et aux serfs(1). Les lois des Bavarois et des Allemanni au contraire prouvent de la manière la plus évidente que, dans le Teutschland, l'homme libre ne rougissait pas des travaux de l'agriculture et qu'il était habitué à mettre lui-même la main à l'œuvre : car si ces lois défendent à l'homme libre, même sous peine d'être réduit

en servitude, de vaquer le dimanche à des travaux de cette nature, il semble résulter incontestablement de là que les hommes libres étaient accoutumés à ces travaux et ne les négligeaient pas les autres jours de la semaine. Le nom de *travaux serviles*, appliqué par les lois à ces occupations, n'est pas non plus contraire à cette supposition (2), car les ecclésiastiques, auteurs de la défense, étaient dirigés par les idées romaines et se servaient des expressions qui leur étaient familières.

L'agriculture était d'une grande importance; ces peuples n'avaient pas moins de jardins que de vignes. La propriété foncière avait une telle valeur que pour une limite contestée on risquait sa vie dans un duel, et le désir d'ajouter à sa possession un lambeau de terre poussait un homme à de misérables artifices; il le portait à déplacer, à voler les pierres qui servaient de bornes. Pour faciliter l'inspection, la comptabilité et les transactions, la propriété foncière était divisée en *ancedinge*, *arapennes* et *pertikes* (3). Il est fait mention de beaucoup de travaux de détail, de l'engrais et du labour, de la taille et de la mise en grange; on nomme divers instrumens, et parmi eux les plus utiles; on indique plusieurs productions. On cultivait la plupart des céréales qui font maintenant la prospérité de la patrie; la pomme, la poire, la cerise, figurent à côté du raisin; enfin il est expressément parlé de granges, de greniers à blé, de celliers, de hangars et de caves (4).

On ne donnait pas moins de soin aux prairies; déjà les Romains avaient admiré la beauté de celles du Teutschland: elles étaient closes ou entourées de haies vives, arrosées et engraissées; mais les bois, les landes et les tourbières paraissent avoir été, du moins en grande partie, possédées encore en commun, comme aux temps antérieurs, et les membres d'une marche en usaient, ce semble, à leur volonté mais avec discrétion (5).

Avec une telle exploitation du sol et du terrain, il était naturel et nécessaire d'élever beaucoup de bestiaux. Depuis le cheval, l'ancien favori du Teutsch, jusqu'à l'oie, jusqu'à la poule et au pigeon, on avait tous les animaux domestiques. On aimait chez le cheval une longue queue; toutefois l'usage d'écourter ne paraît pas avoir été inconnu. On savait aussi hongrer un cheval, et alors on l'appelait *chengisto* (*hengst* en allemand moderne). Il y avait des haras; ils étaient placés sous la direction d'un maréchal (*marescalk*). Pour douze cavales au plus on entretenait un étalon. On voyait aussi par grandes troupes des chevaux de races inférieures et de nombreux troupeaux de bœufs, de moutons et de porcs, de ces derniers surtout, à ce qu'il semble (6). Ces troupeaux étaient, comme aux anciens jours, laissés en liberté dans les pâturages et dans les bois, et ils acquéraient sans aucun doute une vigueur et une santé que n'auraient pu leur donner dans les étables les soins les plus empressés et la nourriture la plus régulière. Toutes les bêtes d'un troupeau étaient munies d'une clochette pour les empêcher de s'égarer et faire retrouver plus facilement par le pâtre et ses chiens une bête fourvoyée; on les marquait aussi pour les reconnaître. Chaque troupeau avait en tête un animal dressé à le conduire, auquel on attachait un prix tout particulier. Du reste on fit plus d'un essai pour améliorer les races inférieures en les croisant avec des races plus nobles (7).

Mais de même qu'on peut présumer sans crainte d'erreur que dans le Teutschland le produit de semblables exploitations était soigneusement utilisé pour la conservation, la culture et l'ennoblissement de la vie humaine, de même on peut croire avec non moins de confiance que l'économie rurale était dans un état prospère et progressif; et bien que les communications avec les pays qui jadis avaient appartenu à l'empire romain eussent conduit à diverses améliorations, donné plus d'élan aux anciennes dispositions des Teutschs pour les occupations les plus nécessaires et les plus nobles de l'homme, l'origine ainsi que le développement en était tout national et d'une nature propre. Il ne faut point perdre de vue que dans l'état présent des choses la vie et les relations des villes devaient nécessairement naître et se développer peu à peu dans le Teutschland, car on y était porté par les rapports établis avec la Gaule et par l'aspect des villes élevées dans la Bavière et l'Allemannie; on y était porté encore par la nouvelle religion, qui chaque jour s'établissait plus solidement et se répandait davantage, qui par son organisation ecclésiastique devait opérer une plus grande réunion des hommes et fonder pour ainsi dire des centres pour le progrès des communications religieuses, qui devait déta-

cher les hommes des anciens sanctuaires païens, des bois, des collines et des sources, pour les attirer aux sanctuaires nouveaux, près de la résidence de leurs ministres; on y était porté même par les relations de l'économie rurale et par des besoins toujours croissans. Quand on a fait toutes ces réflexions, on doit s'attendre à voir les temps qui suivront s'élever par un nouvel et plus noble essor.

Mais cette espérance est vaine. Dans la Gaule, si voisine du Teutschland, s'était formé un nuage gros de malheurs; il s'étendait pesamment sur le Teutschland et menaçait cette contrée d'un désastreux orage : c'était le système féodal, auquel les peuples teutschs ne pouvaient plus se soustraire par suite de la puissance acquise par les Franks. Quelques grandes propriétés territoriales offrent sans doute un grand avantage pour tout pays et dans toutes les circonstances; elles sont nécessaires au progrès et au perfectionnement de l'économie rurale, parce que le petit propriétaire n'a ni le temps ni les moyens de faire des essais d'agriculture, d'éducation des bestiaux ou de toute autre branche de cette science, ou de subir les chances du mauvais succès. Lorsque l'industrie a une grande activité, lorsque les fabriques et les manufactures sont très-développées, les relations commerciales très-étendues et les communications très-animées entre les divers pays de la terre (8), la concentration de toutes les propriétés territoriales d'un peuple entre les mains d'un petit nombre de possesseurs peut être (9) longtemps sans inconvénient, car la vie, en de telles circonstances, ouvre diverses voies d'acquisition, et chacun trouve aisément sa carrière. Chez un peuple au contraire qui est en très-grande partie refoulé sur lui-même, qui a peu de communications avec la mer, qui n'a point de commerce important et pour cette raison ne peut offrir à ses membres une riche source d'acquisitions dans de grandes villes, dans des fabriques ou des manufactures, chez un tel peuple, la propriété foncière doit être extrêmement divisée afin que beaucoup d'hommes puissent cultiver leur bien avec amour et assiduité, et jouir du fruit de leurs travaux, si le sol doit répandre tous ses bienfaits, si les habitans doivent arriver à toute la civilisation que le pays comporte. Dans un pays de cette nature, quand la propriété foncière est concentrée entre les mains d'un petit nombre d'hommes, le génie et la civilisation sont en danger, et il est impossible de repousser la barbarie et l'abrutissement. L'activité humaine tombe dans le mépris, et l'on ne peut éviter ni la domination d'un corps de seigneurs arrogans ni le déplorable esclavage de la multitude. Les grands propriétaires fonciers perdent le goût des travaux de l'économie rurale, parce qu'ils ne savent pas en utiliser les produits, et qu'ils ne sont pas excités à de nouvelles entreprises par l'enthousiasme du succès, ou même parce que les connaissances disparaissent avec l'activité. Le reste des hommes se traîne çà et là sans propriété sur le bien d'autrui; ils ne sèment pas avec espoir et récoltent sans plaisir, ils ne calculent pas, ils ne pensent pas, ils ne forment pas de projets, et bien qu'ils craignent les rigueurs de l'hiver, ils ne désirent pas voir arriver le printemps; ils n'avancent qu'autant que le fouet les y force: lorsque leur faim est apaisée et que leur nudité est couverte, le monde a épuisé ses charmes et le sommeil est pour eux le bonheur suprême. Ainsi naissent d'une part l'arrogance, le dédain et le mépris des hommes; les mouvemens du cœur poussent vers une carrière sauvage, les chiens et la chasse deviennent l'objet des plus hautes pensées. D'autre part naissent l'indifférence, la paresse, l'imbécillité, et l'homme, le premier des êtres après Dieu, n'est plus qu'une brute. Le sol se change en grande partie en désert; il devient la proie de forêts dont les arbres tombent pourris, de ronces usurpatrices, d'eaux débordées et sur toute sa surface s'étend la rudesse d'un ciel sans étoiles.

Et le Teutschland était un pays de cette nature. Il manquait encore de villes; elles allaient seulement s'élever. Les villes romaines établies sur le Rhin et sur le Danube avaient péri pour la plupart, et bien que leur destinée ait pu être différente, leur vie intérieure était certainement partout confuse, détruite, anéantie. Dans l'intérieur du Teutschland il y avait bien sans doute de grandes réunions d'habitations, mais certes on n'y connaissait pas les occupations des villes. On ne trouve rien dans les lois qui indique la moindre opposition entre la ville et la campagne : tout est économie rurale, tout est relation de campagne. Il y avait eu dans le Teutschland, dès les temps les plus anciens, de

grandes propriétés, de grands domaines, comme tout peuple doit en désirer, comme il peut même en avoir besoin, et les lois des peuples teutschs, que nous avons analysées, prouvent que le nombre n'en avait pas diminué (10). Déjà la passion de la chasse, qui ne peut s'accorder qu'avec de grandes propriétés foncières, avait atteint les Romains, et cette passion n'avait rien perdu de sa force. Les plaisirs de la chasse et de la pêche n'étaient interdits à aucun homme libre, et on avait à peine l'idée du braconnage (11). La chasse était soumise, comme un art, à certaines règles. On poursuivait le lièvre et le renard, la bête fauve et la bête noire, l'ours et le buffle, le chamois et le bouc des rochers, de même que les oiseaux de toute espèce. On se servait pour la chasse aux oiseaux de faucons, d'éperviers et de vautours dressés; pour prendre les bêtes fauves et noires, on creusait des fosses, on tendait des piéges et des chausse-trapes. On savait aussi attaquer directement le gibier; et les chiens propres à la chasse, les lévriers, les chiens d'arrêt, les chiens courans, avaient une grande valeur (12); ils étaient désignés comme savans et comme maîtres (13). D'autre part les métiers étaient à terre! Sans doute on ne manquait pas d'ouvriers. Les arts que les Teutschs connaissaient dès le temps où écrivirent Pline et Tacite (14) n'étaient certainement pas oubliés : l'état de l'économie rurale, ainsi que les armes des peuples, en donne la preuve ; ils pouvaient même avoir reçu diverses améliorations par l'expérience et par le contact avec les Romains. Il est même parlé d'ouvriers qui travaillaient l'or et l'argent, bien que les trésors des mines nationales n'eussent pas encore été révélés. Mais tous les métiers étaient dispersés dans les champs, entre les mains des serfs, dans les biens ruraux, et ils pouvaient tout aussi peu arriver à une perfection remarquable qu'obtenir une influence importante sur la formation des relations sociales. Les villes de l'intérieur de la Gaule et même quelques villes de la Belgique restèrent assurément en possession de leur ancienne industrie, de même qu'en général elles furent, jusqu'à un certain point, protégées dans leurs droits et dans leur constitution intérieure ; mais elles exercèrent peu d'action sur le véritable Teutschland, bien qu'elles fussent soumises à la domination des Franks. Il se peut que l'empire ait tiré des avantages de plus d'une sorte des arts qui s'exerçaient dans les villes; elles fournirent aussi probablement aux Franks Saliens des moyens d'instruction, mais le bienfait fut perdu pour les peuples purement teutschs. Par là même ceux-ci n'eurent aucun commerce capable d'influer sur la vie sociale. Assurément l'activité commerciale ne manquait pas entièrement; on trouve dans les écrivains beaucoup d'expressions qui font supposer qu'il y avait des relations commerciales de plus d'une espèce entre les villes de la Gaule et l'empire romain d'Orient, de même qu'en général les communications, même sous le rapport scientifique, peuvent avoir été beaucoup plus grandes entre l'Occident et l'Orient qu'on n'ose le croire. Les Juifs d'ailleurs avaient déjà commencé à former ces liens commerciaux qui dans la suite furent si étendus et si importans; ils avaient déjà découvert la route qui devait les conduire plus loin, c'est-à-dire la faveur des rois, des évêques, des grands (15). Mais le Teutschland semble n'avoir livré à ces transactions que les produits de l'agriculture, et faut-il le dire? une marchandise qu'on ne peut nommer sans une indignation douloureuse : des hommes, des esclaves, que les marchands de la Gaule et de l'Italie emmenèrent souvent en grand nombre dans tous les pays de la terre. Les lois prouvent à quel bas prix on arrachait ces infortunés au pays qui les avait vus naître et qu'ils ne pouvaient appeler leur patrie; mais elles prouvent aussi que des hommes libres n'étaient pas sûrs de ne pas être enlevés par une criminelle cupidité pour être vendus comme esclaves. De tels actes démontrent que ce ne sont pas seulement, comme on pourrait le croire, des étrangers, des prisonniers de guerre ou leurs descendans, par conséquent des Romains, des esclaves et d'autres infortunés que la victoire ou le hasard aurait fait tomber au pouvoir des Teutschs, qui devenaient l'objet de cet affreux trafic; il prenait aussi ses victimes parmi les hommes nés dans le pays, qu'ils eussent entendu longtemps ou non les cris douloureux de l'esclavage. Il peut être vrai et facile à comprendre que le nombre des esclaves était devenu trop grand, et que les peuples teutschs se justifiaient à leurs propres yeux de ce trafic odieux par ce grand nombre même et par l'opinion qu'ils avaient de la valeur et de la dignité de l'homme. Au fond, sous ce rapport, ils n'étaient pas

restés au-dessous des peuples les plus illustres et les plus célèbres de l'antiquité ; mais il n'en est pas moins vrai que les Teutschs se privaient ainsi eux-mêmes des bras qui auraient pu cultiver leurs terres : on peut tirer de là cette conséquence qu'ils avaient sous la main des moyens dont ils ne savaient pas se servir. Toutefois l'homme qui réfléchit sans passion peut aisément soupçonner que l'enlèvement des hommes libres était le plus souvent l'ouvrage des grands seigneurs, qui trouvaient là un moyen facile de s'emparer des biens des hommes libres d'un ordre inférieur. Plus l'attention s'arrête sur ce fait, plus il paraît odieux.

Dans cet état de choses, un seul moyen de salut restait donc aux Teutschs pour leur développement national et pour leur civilisation : il fallait augmenter le nombre des petits propriétaires fonciers, de ces hommes libres qui cultivaient leur propre champ de leurs propres mains, et qui se réjouissaient ensuite de l'œuvre de leurs mains avec un cœur libre ; il fallait les encourager par tous les moyens. Cette augmentation et cet encouragement étaient rendus impossibles par le système féodal, qui pénétrait partout : car devant la force de ce système, aucune liberté nouvelle ne pouvait se faire jour ; bien plus, comme nous l'avons fait voir, il était dans sa nature que tous les hommes libres de l'ordre inférieur disparussent du sol dès qu'il aurait atteint son complément et dès qu'en se développant il aurait éveillé les passions des hommes et jeté dans les âmes la vanité et les préjugés. Les fortes amendes établies même pour des délits peu graves, et qu'il était impossible à un homme libre de l'ordre inférieur de payer, facilitèrent au système féodal ses malheureux progrès. La servitude dut devenir plus commune, le marché d'esclaves se remplir davantage, la dépopulation et la désolation du pays s'accroître rapidement.

Et quelle espérance laissait une telle perspective? Cette espérance repose sur l'éternelle nature de l'esprit humain et sur la force morale toute particulière qui s'était manifestée partout et souvent de la manière la plus noble chez le peuple teutsch depuis sa première apparition sur la scène de l'histoire. Le système féodal, qui alors n'était qu'à sa naissance, devait sans doute recevoir des formes complètes ; car ce n'était pas un édifice sans fondement, imaginé par les hommes dans une folle vanité, mais il était sorti de la violence des rapports existans entre eux, et il avait la même base que toute la vie sociale elle-même. Si par conséquent cette vie sociale n'était pas détruite par une force extérieure, si les peuples teutschs restaient indépendans et si les Franks ne perdaient point leur influence sur le reste des peuples teutschs, le système féodal ne pouvait être de nouveau repoussé du monde que lorsque, suivant la marche des choses humaines, il se survivrait à lui-même ou qu'il s'écroulerait sur ses bases ; mais tant qu'il subsistait, un changement en mieux était à peine possible. Heureusement le système féodal s'était donné un ennemi, et il continua à rendre cet ennemi grand et fort, parce qu'il espérait de son côté devenir grand et fort par cet ennemi. Cet ennemi, comme nous l'avons montré, était le clergé, qui, déterminé par l'Église universelle, devait tourner contre le système féodal la force qu'il avait acquise à la faveur de ce système. C'était de l'Église seule que l'on pouvait espérer la destruction du système féodal et les progrès d'une liberté nouvelle. Déjà à cette époque elle garantissait à plus d'un homme pauvre et persécuté un asile assuré contre la force brutale ; en même temps plus d'un homme orgueilleux se trouvait amené par elle à expier les péchés de sa jeunesse par des actes pieux et à donner la liberté à des serfs pour le salut de son âme. Dans la suite, elle admit dans les rangs du clergé beaucoup d'hommes des classes inférieures de la société ; et par l'échelle des dignités ecclésiastiques plusieurs de ces hommes parvinrent à une hauteur d'où ils ne craignirent pas de lutter, même contre le plus puissant. Voilà comment le génie s'est vengé de la force brutale!

Mais en général l'Église ne pouvait produire ou encourager que ce qui orne et embellit la vie, ce qui la rend sereine et agréable, ce qui lui donne de la valeur et du prix.

Il n'est pas à présumer que les beaux arts, dans ces siècles de guerre et d'ébranlement, soient allés plus loin qu'à l'époque qui se rattache aux indications transmises par Tacite. Comment l'architecture, comment la sculpture auraient-elles pu faire des progrès? Les chants héroïques des anciens temps n'avaient pas encore cessé et le son des instrumens à cordes trouvait des oreilles attentives. Mais le barrit, le chant sacré de mort, quand il fallait

défendre la liberté de la patrie, ne se faisait plus entendre, et les chants anciens se taisaient partout où le christianisme trouvait accès. La victoire resta au christianisme dans cette espèce de lutte, et tout le passé chancela devant la croix des temps nouveaux. Mais la religion nouvelle amenait après elle dans la patrie toutes les richesses du beau, autant pour le chant que pour la peinture; il ne fallait que du talent et de l'habileté pour en tirer parti. Elle avait un Dieu qui gouverne toutes choses, un Dieu aussi redoutable que plein d'amour; elle avait sa mère, vierge, et l'enfant du grand mystère; elle avait les rois et l'étoile, le père nourricier et les disciples, les martyrs et les saints, les miracles et les allégories; elle rappelait les temps qui étaient passés, et la propre nécessité de cette religion, ses consolations et le salut qu'elle offrait se rattachaient à leur chaîne qui remontait les siècles par une longue série de relations et d'efforts humains jusqu'à l'origine du ciel et de la terre, des hommes et du péché. L'enthousiasme et l'art ne pouvaient donc manquer de riches matières; mais l'enthousiasme existait-il déjà dans le Teutschland? l'art n'y était-il pas tout à fait étranger? Les Teutschs eux-mêmes ne connaissaient-ils pas aussi peu l'un que l'autre? Cependant partout où une église était fondée sur le sol de la patrie, on chanta sans doute des hymnes en l'honneur de la nouvelle doctrine et pour l'édification des fidèles, tandis que dans les bois sacrés retentissaient encore les chants des anciens jours, vive expression des vœux et des désirs du cœur humain; et bien que ces hymnes se fissent entendre dans une langue étrangère, ils s'étaient promptement répandus parmi le peuple dans la langue maternelle afin d'exclure les anciens chants, de détacher les âmes du paganisme et de les gagner à celui de qui seul était venu le salut. L'affection pour les saintes images était générale parmi les chrétiens dans les pays méridionaux, et l'expérience montrait combien elles étaient utiles pour l'édification des cœurs. On peut conjecturer en conséquence que du moins dans les places du Teutschland où s'éleva un siége épiscopal on attacha d'autant plus de valeur aux images, que le goût des Teutschs pour les représentations matérielles et les couleurs avait été plus vif dès les anciens temps. Les saintes reliques pouvaient remplir les âmes de crainte et d'humilité, mais la représentation d'événemens sacrés les provoquait plus que tout le reste à une dévotion plus calme et plus sereine. Et bien que dans le Teutschland il ne se trouvât pas encore de mains capables d'essayer des ouvrages d'art, du moins le goût pour les œuvres de l'art se réveilla partout où le Christ fut honoré.

Quant aux sciences véritables, on n'en voit pas encore plus de traces chez les peuples teutschs qu'on n'en voyait cinq siècles auparavant, bien qu'ils eussent eu l'occasion de s'enrichir de connaissances diverses et variées (16). Les codes de lois contiennent à ce sujet des preuves frappantes, soit qu'ils aient été rédigés par des Teutschs, soit qu'ils leur vinssent d'ailleurs. Nous avons parlé à plusieurs reprises de la décadence des sciences dans l'empire romain : elles y avaient été détruites avant la conquête de l'empire par les Teutschs, et l'on ne peut en attribuer la faute à ceux-ci. Toutefois de faibles débris en furent conservés par le clergé : dans la cellule du cloître, quelques rayons de l'ancien soleil continuèrent de briller comme un faible flambeau; partout où vint le christianisme ce flambeau se ralluma. Et la lutte des opinions, celle de l'orthodoxie contre l'hérésie, quelque impur qu'en pût être le principe, quelque déplorables que fussent les circonstances qui l'accompagnèrent, eut pourtant ce grand résultat, qu'on n'oublia pas de *verser un peu d'huile dans la lampe*, et qu'on laissa quelque honneur à l'intelligence et quelque droit à la pensée.

Cependant la religion des peuples teutschs se tenait en face du christianisme, et elle fut successivement vaincue par lui; mais on ne peut rien préciser avec certitude (17). Les choses semblent être restées dans l'état où elles se trouvaient cinq siècles plus tôt. Sans doute, dans les auteurs chrétiens comme dans les actes des évêques, il est souvent question de paganisme, il est question de dieux et d'idoles, il est question de superstitions et de pratiques païennes; mais l'homme qui examine les choses sans prévention et qui étudie la langue de l'époque ne peut découvrir aucun témoignage positif ni aucune vérité historique : les expressions sont toujours vagues; les différentes mythologies sont constamment mêlées, et par là même les idées romaines, les idées teutsches, sans doute aussi les idées gauloises, sont con-

fondues. Car, dans la Gaule, l'ancienne idolâtrie qui servait d'appui à la puissance des druides, et que ces prêtres avaient profondément gravée dans les cœurs, imprimée sur toutes les relations de la vie par tous les artifices de la foi et de la prudence sacerdotales, n'avait certainement pas encore entièrement succombé sous la violence impuissante du paganisme romain lorsque les premiers autels furent élevés au Dieu crucifié; et d'un autre côté le christianisme était établi depuis trop peu de temps dans ce pays pour que le paganisme romain et l'idolâtrie gauloise eussent pu être déjà vaincus entièrement lorsque les peuples teutschs envahissant la Gaule confondirent et bouleversèrent tout ce qui existait. Le culte public suivant les pratiques romaines fut interdit, les temples furent fermés, les sacrifices défendus; mais dans les familles, dans les maisons, dans les âmes, les anciennes erreurs n'étaient pas encore effacées, et le bas peuple, craignant de s'égarer, adressa souvent de ferventes prières à Jupiter et à Vénus, bien que depuis longtemps il eût l'habitude de se prosterner devant la sainte Vierge et de s'asseoir au banquet du Seigneur. L'ancienne religion romaine, il est vrai, s'était entourée, dans les derniers temps, des plus hideuses superstitions. Comme, dans les nécessités et les dangers de la vie, on cherchait à remplacer en masse la vertu et la force qui manquaient dans les détails, on avait emprunté de tous les peuples et de tous les pays les pratiques les plus superstitieuses pour en faire un monstrueux amalgame, et plus elles blessaient la raison, plus on les regardait comme efficaces. Alors les peuples teutschs pénétrèrent dans l'empire. Ils avaient assurément aussi plus d'une idée étrange; car l'homme qui est arrivé assez loin pour pressentir le lien mystérieux des choses, mais non assez pour reconnaître et apprécier les bornes de l'esprit humain et la valeur d'une pensée précise, forme toujours et partout de singulières entreprises pour se rendre favorables les puissances occultes et mettre en mouvement l'empire des esprits surnaturels afin d'arriver à l'accomplissement de ses vœux. Qu'il porte en lui-même le désir d'agir et de vivre conformément à ce lien mystérieux, ou qu'il sente le besoin de mettre un terme aux nécessités de son cœur, ou bien encore qu'il forme le vœu de satisfaire ses passions brutales contrairement à la marche éternelle des choses, il sera toujours disposé à saisir des moyens mystérieux ou même aventureux pour gagner les puissances occultes, et ces moyens seront différens selon la différence des idées qu'il se sera faites de ces puissances. Aussi on peut conjecturer, et les lois elles-mêmes le prouvent, que les peuples teutschs avaient des devins et des interprètes des signes et des songes, des noueurs d'aiguillette, des diseurs de bonne aventure, des conjurateurs d'orages, des magiciens et des sorciers-maîtres; et chacun de ces ministres de superstition avait sa manière particulière, résultant de la curiosité naturelle à l'homme, fondée sur les vicissitudes des choses de la terre, et se développant par les désirs et par les passions de l'âme humaine. Dès le temps de Tacite, beaucoup de pratiques religieuses étaient en usage, telles que des sacrifices, des consécrations, des processions, et, d'après la nature de l'homme, le nombre des ces pratiques s'était incontestablement augmenté et n'avait diminué nullement dans le cours de cinq siècles. Il se peut que les Teutschs, par leurs fréquentes communications avec les Romains et par leur séjour parmi ceux-ci, en eussent reçu des idées et des pratiques; mais il est probable aussi que, de leur côté, ils leur en communiquèrent: les Romains en effet acceptaient très-volontiers les superstitions étrangères; il est donc impossible que les superstitions de ceux qui avaient pour eux la fortune et la victoire leur fussent indifférentes. Les Teutschs au contraire se reconnaissaient pour la moins civilisée des deux races, et pour cette raison il se peut qu'ils n'aient pas résisté énergiquement à l'introduction des usages romains. Mais les idées données et reçues ne conservèrent ni d'un côté ni de l'autre leur forme originaire: elles furent nécessairement rattachées aux idées antérieures et par là même transformées de plus d'une manière. Enfin le christianisme, dont le germe commençait à se développer, exerça sans aucun doute, par ses traditions et par ses miracles, par ses vérités et par ses mystères, par sa foi et par ses pratiques, une influence très-profonde sur les esprits et même sur l'âme de ces hommes qui n'avaient pas encore renoncé aux anciennes croyances païennes et qui n'avaient pas reçu le baptême du salut; cette influence a tout transformé, et il en est résulté un aspect nouveau.

Comment est-il possible de faire pénétrer la critique dans ce monde de superstition? Comment est-il possible de diviser cette grande masse d'idées et de pratiques, qui consistait en élémens si divers, et d'assigner aux peuples teutschs ce qui leur appartenait réellement en propre? Comment cela est-il possible au milieu de l'incertitude des documens et du vague des expressions? Comment cela est-il possible en face du zèle pieux des apôtres chrétiens, qui, méprisant le paganisme, n'avaient à cœur que la seule religion du salut, et devaient tenir d'autant moins à établir aucune distinction entre les diverses sortes de paganisme, selon les peuples divers, qu'avec une conviction entière ils faisaient venir toute idée païenne d'un seul et même mauvais génie qui s'efforçait partout de maintenir dans toute son énergie la puissance des ténèbres éternelles? Certes toute tentative de cette nature mérite notre reconnaissance, elle peut devenir très-instructive pour la connaissance de la nature humaine et pour l'étude de la vie dans son développement au milieu des relations des temps; mais des conjectures, des comparaisons, des rapports et des inductions nous conduisent rarement à une vérité sur laquelle l'histoire pourrait fonder quelque chose comme sur une base solide. Car les temps postérieurs même, comme nous le montrerons plus loin, n'expliquent rien. La superstition païenne est restée longtemps dans la vie et n'a pas été entièrement extirpée jusqu'à ce jour. Les données historiques sont rarement plus précises. D'autre part la fable et la poésie ont essayé leurs forces et maintenu et complété arbitrairement ce que l'esprit humain avait pu saisir dans ses pressentimens, dans ses craintes ou dans ses espérances. Et enfin les monumens de nature sainte ou superstitieuse conduisent rarement à un résultat plus satisfaisant, soit qu'on les trouve dans des tombeaux ou en d'autres lieux, soit qu'ils ne consistent qu'en ornemens, en formes humaines ou en formes d'animaux : car d'un côté le sens donné à des monumens de cette nature est nécessairement toujours arbitraire, et bien rarement on put admettre qu'ils n'ont servi qu'à un but donné ou qu'ils ne se rapportent qu'à telles ou telles idées; et d'un autre côté on ne peut que bien rarement déterminer d'où vient ce qu'on a découvert, si c'est un objet national ou un objet étranger, comment il est venu dans le lieu où on l'a trouvé et dans quelles circonstances.

Or comme chez les peuples teutschs, on ne voit figurer nulle part un ordre sacerdotale, comme nulle part on ne voit des prêtres païens se présenter en face du christianisme, comme il n'est parlé que très-vaguement de dieux des peuples teutschs et des images de ces dieux, comme il n'est point question de temples ou d'édifices où ces dieux étaient honorés, le moyen de se rapprocher le plus possible de la vérité historique, c'est d'admettre que la religion des Teutschs, jusqu'à l'introduction du christianisme, resta la même que celle qu'on avait trouvée parmi eux au premier siècle de notre ère. Ainsi ils s'inclinaient toujours encore avec dévotion devant cette providence mystérieuse vers laquelle ils ne dirigeaient qu'avec respect leurs regards; ils adressaient toujours avec une âme pieuse leurs prières au père commun de la nature, et lui offraient avec un cœur simple leurs sacrifices et leurs vœux dans les bois sacrés et auprès des sources révérées. Mais le désir de connaître l'avenir et de satisfaire les passions qui s'élèvent dans le cœur de l'homme grossier comme dans celui de l'homme civilisé les avait aisément disposés à croire en des forces surnaturelles, ainsi qu'à la possibilité pour l'homme de gagner ces forces, de les soumettre et de les employer à son service; et par là l'ancien culte si simple fut défiguré et troublé par une addition hasardée, et la superstition étrangère y introduisit ses pratiques.

Mais si l'on demande jusqu'à quel point le christianisme, opposé à ce paganisme, s'était propagé au sixième siècle parmi les peuples teutschs, l'histoire ne peut pas donner à cette question de réponse formelle. Les peuples teutschs qui vivaient sur le sol de l'ancien empire romain portaient tous sans aucun doute le nom de chrétiens. Non-seulement les Franks Saliens, mais aussi les Franks Ripuaires de la rive gauche du Rhin étaient tous chrétiens, et l'action des évêques de Cologne et de Mayence n'était certainement pas limitée aux rives du Rhin: sur le côté droit de ce fleuve, parmi les Bavarois et les Allemanni, il y avait aussi des chrétiens; il est probable que tous ceux qui habitaient d'anciennes provinces de l'empire romain avaient embrassé le christianisme. La lutte dut commencer dans les provinces purement

teutsches, et cette lutte fut soutenue avec succès, parce qu'elle eut pour centre l'évêché d'Augsbourg et plus tard celui de Constance. On peut croire encore que dans la Thuringe, le christianisme avait déjà gagné du terrain lorsque ce pays formait encore un royaume indépendant : la croix suivit partout les armes des Franks; mais il est bien possible que la circonstance même du malheur des Thuringiens vaincus par les Franks ait nui au christianisme en Thuringe et rendu son triomphe plus difficile, car ceux qui se joignirent aux Franks et qui par là se séparèrent de leur peuple, les *adalings,* se convertirent incontestablement aux doctrines nouvelles et reçurent le baptême, ce qui peut avoir excité le reste de la nation, sur laquelle le joug des conquérans continuait de peser, à résister tout à la fois à la domination et à la religion de ces étrangers. Ces causes empêchèrent peut-être le christianisme de jeter de fortes racines dans ces contrées. Il s'agissait là d'une affaire de calcul et non d'une affaire de cœur. En conséquence, de même qu'en Bavière où tant de choses furent détruites par les Avares, le christianisme put aussi, sinon périr, du moins beaucoup souffrir en Thuringe lorsque les Avares et les Slaves y pénétrèrent, et que dans la seconde moitié du sixième siècle et dans le septième les grands troubles qui déchirèrent l'empire des Franks firent plus d'une fois entrevoir aux Thuringiens la possibilité de secouer le joug et de rétablir l'ancienne liberté. Toutefois le christianisme ne fut jamais entièrement extirpé, et ce serait certainement une erreur de prétendre que les premiers chrétiens de la Thuringe ne remontent qu'au huitième siècle.

Quant à la manière dont le christianisme avait été conçu jusqu'à cette époque par les peuples teutschs qui l'avaient embrassé, l'histoire ne nous fournit pas la moindre indication. On ne peut guère qu'établir des suppositions fondées sur la conduite et les opinions des hommes qui cherchèrent à répandre ou à consolider la religion chrétienne. Ces pieux personnages agirent avec une grande sagesse. On peut laisser indécise la question de savoir s'ils ne le firent que par leur propre ignorance ou s'ils furent dirigés par une prudente appréciation des circonstances; mais ce qui ne souffre aucun doute, c'est qu'ils entrèrent dans la voie qui conduisait le plus sûrement au but et qu'ils n'auraient pu mieux choisir, même en admettant leur supériorité intellectuelle sur ces hommes rudes et énergiques; ils comptèrent plus sur l'action que sur la doctrine, plus sur le merveilleux que sur le vrai; ils s'adressèrent à l'imagination plutôt qu'à l'intelligence, au sentiment plutôt qu'à la pensée. Ils rattachèrent leurs principes chrétiens aux superstitions païennes, laissant à l'avenir le soin de dégager la flamme de la fumée; ils cherchèrent d'abord à soumettre les populations au baptême et à la confession de la foi sans s'inquiéter de la foi elle-même; ils introduisirent les pratiques chrétiennes parmi les pratiques idolâtres; ils cherchèrent à assurer à l'Église des droits et des possessions pour la rendre inébranlable, et ils se contentèrent de gagner un terrain qui pût dans la suite servir de base aux vérités divines et leur assurer une action plus décisive en des jours meilleurs.

Il ne faut donc pas s'attendre à voir la religion chrétienne exercer dès ces premiers temps une influence bienfaisante sur les mœurs des Teutschs qui se convertirent. Plusieurs pieux évêques donnèrent de grands exemples de bienfaisance, de dévouement de toutes les vertus chrétiennes; mais on ne sait si ces exemples agirent jusque dans le Teutschland propre et s'ils y excitèrent l'émulation. Dans le fait, si en général ces mêmes mœurs si simples, admirées par Tacite, régnaient encore parmi les Teutschs, que pouvait-il y avoir chez eux qu'il fallût améliorer? Et rien ne s'oppose à cette hypothèse. A la vérité, les codes des peuples teutschs nous parlent de crimes grands et variés; mais ils nous révèlent beaucoup moins de grands vices. Et il ne faut pas oublier que les peuples dont nous avons analysé les lois avaient entre eux des relations très-inégales. Les leutes des rois, les guerriers, ceux qui avaient émigré et qui s'étaient établis parmi les Romains, n'ont pas moins excité l'attention des lois que ceux qui vivaient tranquilles dans leur patrie sur leurs biens héréditaires; ils l'ont peut-être excitée davantage. Parmi les premiers, beaucoup s'étaient gâtés et corrompus, et de grands crimes peuvent avoir été souvent commis par eux; mais il ne s'ensuit pas qu'il en fut de même dans l'intérieur du pays natal, où l'homme libre vivait sur une terre libre, entouré de sa famille, selon l'usage de ses ancêtres. Bien plus,

il est vraisemblable, comme nous le montrerons dans le livre suivant de cet ouvrage, que dans le principe la religion chrétienne exerça une influence défavorable sur les mœurs publiques, car elle avait détruit les anciennes opinions avant d'avoir encore pénétré les cœurs de sa morale si pure; et la vie des rois et d'autres illustres personnages, dont l'histoire a conservé les noms, nous fournit des exemples de débauche et d'autres vices qui ne sont point propres à faire supposer que, dès cette époque, le christianisme eût exercé sur les habitudes de la vie et sur les mœurs une influence salutaire.

NOTES DU LIVRE VII.

CHAPITRE I.

(1) C'est-à-dire jusqu'à la réunion de l'empire des Franks sous Chlotar I.

(2) *German.* (cap. 33).

(3) Comparez les livres IV et V de cet ouvrage, en divers passages.

(4) La première de ces choses fut faite par Cassiodore, par exemple, la seconde par beaucoup.

(5) C'est ce que disent Procope et Agathias, dont il sera question plus tard sous ce rapport.

(6) Grég. de Tours a écrit vers la fin du sixième siècle. Il est mort en 595. Sa véracité se manifeste dans toute sa manière. Rien ne montre qu'il ait représenté à dessein les choses autrement qu'il ne les croyait. Mais il savait peu de chose de ce qui serait le plus important pour l'histoire, et croyait souvent sans motif. On comprend sans peine aussi qu'il faut accepter ses récits avec beaucoup de précaution lorsqu'en qualité de successeur de saint Martin il se trouve personnellement mêlé aux affaires.

(7) Il indique lui-même (V, cap. 6) les sources où il a puisé ces *Libelli, quos de miraculis Martini componere tentavit. Celare passus non sum quæ aut ipse vidi, aut a fidelibus relata cognovi.* Les *fideles* sont des chrétiens remplis de foi.

(8) Du Chesne (*Historiæ Franc. Scriptt. coæt.* t. Ier, p. 253). L'édition de Ruinart porte aussi, et avec raison, ce titre : *Sancti Georgii Florentii* Gregorii *episcopi Turonensis Historiæ ecclesiasticæ Francorum Libri* X; dans Bouquet (t. II, p. 74).

(9) Le récit des événemens, dans le sixième livre, en a fourni des exemples; le récit des événemens subséquens en fournira davantage encore. La foi de Grégoire en l'action constante d'une providence divine est presque un véritable fanatisme. Il porte ses regards sur la magnificence du christianisme, et pour cela il néglige souvent de faire usage de la liberté humaine et de désigner formellement ce qu'il trouve bon ou mauvais dans les actes humains. Mais on devient injuste envers cet homme respectable et pieux si l'on suppose qu'il fut indifférent ou qu'il ne refusa pas non plus son assentiment au mal. Il sait très-bien que *nonnullæ res sunt gestæ vel recte vel improbe*; il sait très-bien qu'il y a des *flagitiosi* et des *recte viventes.* Voyez par exemple quel zèle il déploie au commencement du livre V! avec quelle amertume il blâme beaucoup d'excès de brutalité, d'arrogance et d'indignité chez les ecclésiastiques comme chez les laïques! Dans son récit, le bon et le mauvais ne perdent donc pas leur caractère, et l'histoire conserve le tribunal qui lui appartient.

(10) Il ne pouvait en être autrement : le grand changement des choses devait induire les hommes en erreur, ou bien ils devaient détourner leurs regards du bonheur et du malheur terrestres. Mais la méfiance contre tout grand seigneur de l'ordre séculier se comprend assez facilement.

(11) Il le sait très-bien et le dit à plusieurs reprises, par exemple *in præfat.*, et I, cap. 1; V, cap. 6.

(12) Je suppose tout cela connu, et je regarde comme superflu d'en donner la preuve.

(13) Cela sera prouvé dans la suite, dans les chapitres VIII, IX, X.

(14) Peut-être comme plus tard le *Sachsen-Spiegel* et le *Schwaben-Spiegel.* Les préfaces des lois sont évidemment postérieures, cela est prouvé; leur contenu peut seulement prouver que l'on sentit le besoin de chercher un commencement à ce qui était et de donner au droit en vigueur l'autorité de l'origine indépendamment de celle du tribunal. La préface de la loi salique par exemple a admis dans cette vue ce qui avait été inventé par l'auteur des *Gesta Francorum*, qui peut-être ne vécut que vers le milieu du huitième siècle, pour rendre facile chez ses Franks venus de Troie l'introduction d'un roi Pharamond et de lois. Dans les lois franciques on ne voit point figurer d'autorité publique, si ce n'est peut-être dans quelques cas, qui peuvent être des additions postérieures. De plus il y manque de tout ordre que l'on aurait pourtant droit d'attendre d'un code rédigé sous une autorité publique, et dans la position des titres nommément, les divers manuscrits de la *Lex Salica* diffèrent beaucoup entre eux. Cependant les expressions sont toujours celles du commandement et de la volonté.

(15) Dans les cantons de la patrie, les Franks n'avaient certainement nul besoin, pas plus qu'aucun autre peuple teutsch, de mettre par écrit le droit qui était en vigueur. Ce ne fut que parmi les Romains et à cause de leurs communications et de leurs points de contact avec les Romains que se fit sentir la nécessité de rédiger par écrit les anciennes coutumes judiciaires et de les préciser ou de les changer selon les nouvelles relations. Chez les autres peuples teutschs, chez les Thuringiens, les Allemanni, les Bavarois, cette nécessité se manifesta par suite de leur réunion à l'empire des Franks, qui avait son foyer dans la Gaule. Voyez plus bas chapitre VIII.

(16) « Par le roi lui-même. » On conçoit facilement qu'on ne peut songer aux lois des Bavarois et des Allemanni, où le roi paraît en opposition avec le duc.

(17) In præfat. : *ad exercenda initia puerorum, ut potui, aperte et simpliciter scripsi* (Baluz., *Capitul. Reg. Franc.*, t. II, p. 370).

(18) L'histoire perd sans aucun doute de sa vivacité lorsqu'elle sépare ce qui était uni dans le monde et qu'elle raconte l'activité d'un peuple contre un autre peuple par la guerre et par les armes, ou la vie des rois et des héros, en les détachant du développement des relations politiques et de la civilisation du peuple. Mais comment est-il possible de signaler une marche qui n'a point laissé de traces? Comment est-il possible de rapporter un acte à celui qui l'a accompli, lorsque l'acte seul est resté dans la vie, et que son auteur a disparu du souvenir des hommes?

(19) *Ea, ut potero, explicabo; nec tamen quasi Pythius Apollo, certa ut sint et fixa, quæ dixero, sed ut homunculus unus e multis, probabilia conjectura sequens.* (Cicer. *Tuscul. Quest.*, I, cap. 9).

(20) Quand on jette les yeux sur les monumens de notre histoire et de nos lois, il semble que tout est mer et que les rivages mêmes manquent à la mer. (Montesquieu, *Esprit des Lois*, XXX, chap. 11.)

(21) Les Français Boulainvilliers, Dubos, Mably ont pris leur siècle pour point de départ; ils se sont imaginé un développement historique pour arriver à ces relations, et ils ont interprété les témoignages historiques conformément à leurs systèmes. Mais j'espère que les points de vue généraux qui ont été exposés ici ne pourront être comptés au nombre de ces théories: ils sont historiques. Ils partent d'un point d'arrêt pris dans l'époque même à laquelle ils se rapportent. Ils sont puisés dans les événemens antérieurs et non dans ceux qui suivirent, et ils n'ont rien de commun avec les opinions et les tendances de nos jours. Du reste les Français aussi sont actuellement revenus de la manière dont jusqu'aujourd'hui on a traité leur histoire. « Le plus sage, dit M. Guizot, dans ses *Essais sur l'histoire de France*, est d'étudier la société elle-même pour connaître ses institutions politiques. Avant de devenir cause, les institutions sont effet, la société les produit avant d'être modifiée, et au lieu de chercher dans le système ou les formes du gouvernement quel a été l'état du peuple, c'est l'état du peuple qu'il faut examiner avant tout pour savoir quel a dû, quel a pu être le gouvernement. » Cela est très-juste. Malheureusement cet examen a ses difficultés, et elles sont grandes.

CHAPITRE II.

(1) — *acceptumque urceum nuncio ecclesiastico reddidit. Acceptum*, je pense *sorte vera*, ainsi que l'insensé l'avait demandé. Dans le fait aussi la Gregorii episc. *Turon. Historia Francorum Epitomata*, que l'on a attribuée à Frédégaire dit (cap. XVI) : sorte posita *acceptum*.

(2) Gregor. Turon. (II, cap. 31 et cap. 27). Pour le premier récit, comparez le chapitre IV de notre livre VI. Le vase, *urceus*, est enlevé *de quadam ecclesia*, et *episcopus ecclesiæ illius* envoie les messagers, *missos*, vers le roi. Mais déjà dans l'*Historia Francorum Epitomata* tout est précisé. L'*urceus* est enlevé *de ecclesia Remicianæ urbis*; et *sanctus ac apostolicus Remedius* (ce doit être sans aucun doute *Remigius*) *pontifex ejusdem urbis* vint lui-même auprès de Chlodwig.

(3) Cette historiette est cependant révoquée en doute, nommément par Sismondi. Cet auteur pense que le fait a pu être altéré par la passion ou les préjugés du seul historien qui nous l'a transmis. Mais ici le bon Grégoire est libre de toute passion, et l'on ne conçoit pas quel préjugé il eût cherché à servir par une modification.

(4) Populus, qui me sequitur, *non patitur, relinquere deos suos.*—Omnis *populus* pariter *acclamavit*, rel.—*Rex baptizatus est.* De exercitu *vero ejus baptizati sunt amplius tria millia.*

(5) Je dis « au plus » ou au plus près. Car la conversion du roi à une nouvelle religion ne pouvait assurément être indifférente aux guerriers; d'autant moins que cette nouvelle religion était la religion des hommes que l'on avait soumis avec des forces communes et sur lesquels on voulait régner pour l'avantage commun.

(6) *Jussit omnem cum apparatu armorum advenire* phalangam.

(7) Nihil *hinc accipies, nisi* quæ tibi sors vera largitur.

(8) Cela est connu et sera expliqué plus tard. Mais voyez *Lex Salica reform.* tit. XLIV, § 15 (*antiq.* tit. XLV, § 7). L'expression de la loi : *Si quis romanus homo* possessor, est expliquée ainsi : *qui* res *in pago ubi remanet* proprias *possidet*. Mais que cette expression soit aussi ancienne que la loi elle-même ou qu'elle ait été ajoutée plus tard, il n'en résulte rien contre une opinion qui seule, à ce qu'il me semble, est conforme à la conduite tenue jusqu'alors par les Franks et qui seule peut expliquer la marche ultérieure des choses. Cet *homo romanus* possessor est simplement opposé *Romano* tributario et désigne celui que l'on avait trouvé comme propriétaire et que l'on avait laissé dans ses possessions de la manière que nous avons indiquée. Le tributarius n'est point un *Romanus* qui devait payer un tribut aux Franks, comme on a l'habitude de le croire, mais un homme qui était tributaire du Romain, c'est-à-dire de l'*ancien* possessor romain, que ce *possessor* fût un homme privé, une communauté, l'État ou l'Église. Il est difficile de comprendre pourquoi les possesseurs fonciers auraient été libérés de tout impôt par les Franks; pourquoi ceux-ci auraient moins estimé la vie de celui qui leur donnait que la vie de celui qui ne leur donnait pas. Mais dans la Gaule, comme partout dans l'empire romain, la terre et le sol, en tant qu'ils n'étaient point bien de l'État, de l'Église ou de la communauté, se trouvaient entre les mains d'un petit nombre d'hommes. *Latifundia perdidere Galliam* non moins que *Italiam*. Il est même dit des Burgundes (*in* Marii *Chron.* ad. a. 457), qu'ils avaient partagé les terres *cum* gallicis senatoribus; expression qui n'est point exacte, mais qui certainement se rapporte aussi aux véritables possesseurs; car les *senatores* pourraient bien être les *Romani* possessores des lois franciques. Or les possesseurs avaient remis à d'autres individus le superflu de leurs possessions pour le cultiver moyen-

nant un tribut. Et l'on sait assez sous quelles conditions cela s'était fait, dans quelle situation se trouvaient cette PLEBS, ces COLONI censitaires. Le CODEX THEODOSIANUS prouve de la manière la plus claire (par exemple lib. V, tit. IX, X et XI, et lib. VI, tit. II) qu'ils étaient précisément dans l'état où les Franks les prirent (voyez la note suivante), c'est-à-dire qu'ils étaient seulement au-dessus des esclaves : car ils sont les *Romani* TRIBUTARII. Du reste la suite de l'histoire montrera dans quel sens les Romains étaient *possessores*. Les Franks leur prirent tout dès qu'ils purent s'en servir et d'après l'idée qu'ils se faisaient de leur bon droit, parce que tout leur appartenait en vertu de la conquête. Les autres peuples teutschs agirent d'une manière analogue, et leur conduite peut servir à confirmer l'opinion que nous avons émise. Ils prirent un tiers, ils prirent deux tiers, selon qu'ils surent usurper plus ou moins. Par quel droit? Par le droit de conquête : ils croyaient que tout leur appartenait. Car s'il est certain qu'ils crurent pouvoir prendre deux tiers, il l'est aussi qu'ils auraient pris trois quarts, qu'ils auraient tout pris sans hésiter, s'ils avaient su qu'en faire. S'il était besoin d'appuyer cette idée, on pourrait citer encore la conduite de Karl-le-Grand à l'égard des Saxons, et certes cette conduite était fondée sur l'usage des Franks; et les Saxons n'étaient pas à l'égard des Franks dans une position plus hostile que celle où les Romains s'étaient trouvés envers ce peuple.

(9) Les mêmes tt. (§ 7 et § 8). Le *Romanus* TRIBUTARIUS était estimé 45 *solidi*, le *servus* (tit. XI, dans une édition § 2, dans une autre § 3) 35. Le *tributarius* n'était pas un *servus*; aux yeux des Franks toutefois il n'était pas beaucoup plus. C'était une classe d'hommes qu'on ne connaissait pas dans leur patrie. Ils l'estimaient donc un peu plus que le serf, mais la différence était bien petite.

(10) Comparez le chapitre V du livre III.

(11) *Lex Salica antiq.* (tit. XLIV, § 6) : *Si quis romanus homo* CONVIVA *regis*; ou selon l'*ed. reform.* : *Si quis romanum hominem*, CONVIVAM *regis*.

(12) Non-seulement les noms, mais aussi des indications précises données par GRÉGOIRE le prouvent.

(13) Sans doute le wehrgeld d'un Romain s'élevait au triple, comme celui d'un Frank, s'il exerçait quelque fonction, mais seulement au triple du taux primitif; il était toujours dit : *compositionis* MEDIETAS *solvatur*, et le Romain, dans une position égale, restait sur la même ligne que les *liti* et les *pueri regis*. Les choses allaient, comme il est dit dans la loi des Ripuaires et dans les capitulaires postérieurs, SECUNDUM NATIVITATEM, c'est-à-dire qu'il s'agissait de savoir si le fonctionnaire était Frank ou Romain.

(14) Ils ont été placés tout à fait arbitrairement, contre toutes les données que fournissent les écrivains; et de cet arbitraire beaucoup de confusion est venue dans l'idée que l'on se fait des choses. Comparez le chapitre IX du livre V.

(15) Dès le temps de Julien et de Valentinien I. Voyez livre V, chapitre I.

(16) Habituellement il est dit dans la *Lex Salica*, lorsque la prescription n'est pas tout à fait générale : *Si quis* INGENUUS, ou : *Si quis* INGENUUS HOMO, et encore : *Si quis* INGENUUM. Mais de temps en temps l'*ingenuus* et le *Francus* paraissent à côté l'un de l'autre. Par exemple *Lex Salica*, tit. XXXIV (tit. XXXV), § 1 : *Si* QUIS—HOMINEM INGENUUM *sine causa ligaverit, sol.* XXX *culpabilis judicetur*. § 3 : *Si* ROMANUS FRANCUM *ligaverit sine causa, sol.* XXX *culpabilis judicetur*. § 4 : *Si autem* FRANCUS *Romanum ligaverit sine causa, sol.* XV *culpabilis judicetur*. Ailleurs, *Pactus leg. Sal.*, XXXII, § 17 : *Si quis* INGENUUM (et selon l'autre révision : *Si quis ingenuus ingenuum*) *castraverit, sol.* C. *culpabilis judicetur*. § 19 : *Si quis* SALECUS SALECUM *castraverit, sol.*CC. *culpabilis judicetur*. De même le *Pactus leg. Sal.* XXIX (s'accordant avec l'autre révision) § 1 : *Si quis* INGENUUS *cum ancilla aliena mœchatus fuerit, sol.* XV. *culpabilis judicetur*. § 5 : *Si quis* FRANCUS *alienam ancillam sibi publice junxerit, ipse cum ea in servitute permaneat*. Dans ces derniers passages il n'est nullement question de deux crimes, mais le *sibi publice jungere* n'est autre chose que *mœchari*, comme le prouve clairement une comparaison avec le tit. XIV, § 11. Enfin : tit. XLIII, § 1 : *Si quis* INGENUUS FRANCUM *occiderit*, etc. Il résulte de ces passages que non-seulement il y avait une différence entre l'INGENUUS et le FRANCUS ou le SALECUS (*Francus*), mais qu'aussi *leur droit n'était pas toujours égal*. Mais la circonstance qu'il est souvent parlé d'une FEMINA INGENUA, MULIER INGENUA, et jamais d'une *femina* FRANCA ou SALICA, confirme l'opinion que les Franks n'étaient que les membres du corps de compagnons. Dans le corps de compagnons il n'y avait ni femmes ni jeunes filles.

(17) *Barbarus, qui lege salica vivit* (*Lex Salica reform.*, tit. XLIII, § 1). Cette expression signifie *être jugé selon la loi salique*. A ce barbare est nécessairement opposé un *barbarus, qui lege salica non vivit*; et quel autre pourrait-ce être que le BARBARUS ROMANUS, sur lequel j'ai fait quelques observations dans la note 21 du chapitre I du livre VI? L'opinion que le *barbarus, qui lege salica vivit*, n'était qu'un Teutsch isolé qui était venu dans le pays des Franks, ou simplement l'affranchi, l'HOMO DENARIALIS, ne me semble pas fondée. M. DE SAVIGNY (*Histoire du droit romain au moyen âge*, t. 1, p. 95), traduit les mots : *Si quis* INGENUUS FRANCUM, AUT HOMINEM BARBARUM *occiderit*, QUI LEGE SALICA VIVIT : « Si un homme libre tue soit un Frank ou un autre Germain (*puisque ceux-ci vivaient aussi selon la loi salique*); » et cette explication lui paraît la plus naturelle. Je dois avouer qu'elle ne me semble pas telle, avec quelque plaisir que je reconnaisse la sagacité avec laquelle l'auteur en fait usage. Elle dévie évidemment des mots, et, à ce qu'il me semble, sans nécessité. Lorsque les mots sont clairs, comme ils le sont ici, on doit justement admettre qu'ils répondent à l'état des choses; il faut donc essayer d'expliquer cet état de choses, le fait lui-même. Or, si mon explication est exacte, l'HOMO BARBARUS, QUI LEGE SALICA VIVIT, est évidemment tout aussi bien opposé au FRANCUS que dans les passages que contient la note 15, l'INGENUUS lui était également opposé. Sans doute l'INGENUUS, dans les endroits où il est séparé du FRANCUS, est égal au BARBARUS, QUI LEGE SALICA VIVIT. Si l'on pouvait fonder

quelque chose sur les suscriptions des titres de la loi salique, si en particulier on pouvait admettre que ces suscriptions sont aussi anciennes que la loi elle-même, il en résulterait encore une preuve en faveur de mon opinion. Le titre XLIII a en effet *in rubro : De homicidiis* INGENUORUM. Et le premier paragraphe commence par les mots cités : *Si quis ingenuus Francum* AUT *hominem barbarum, qui lege salica vivit.*—D'après ces observations, il ne paraît donc pas douteux que les écrivains qui ont vu dans les FRANCI la noblesse franke, en tant qu'ils parlent des temps les plus anciens de l'empire, ne se soient complétement trompés. Assurément les *Franci* ne formèrent sous aucun rapport une noblesse dans le sens qu'on donna plus tard à ce mot ; mais dans le pays des Franks Saliens, ils formèrent une classe particulière, avec laquelle les *ingenui* n'étaient pas toujours égaux en droits. Bien plus, l'opinion qui a été émise parmi nous contre cette opinion (comparez SAVIGNY, *Histoire du droit romain au moyen âge*, t. I, p. 186) peut difficilement être juste. « L'expression de *Franci* est dans *toutes nos sources* ou le nom général du peuple ou en particulier le nom des Franks libres. » GRÉGOIRE DE TOURS n'emploie certes pas le nom de Franks en parlant seulement des *leudes* des membres du corps de compagnons, mais il l'applique aussi à tous les compatriotes de ceux-ci. Mais GRÉGOIRE part du point de vue romain et veut seulement signaler l'opposition entre les Teutschs et les Romains, entre le peuple vainqueur et le peuple vaincu. Aussi ne connaît-il point de *barbari, qui lege salica vivunt.* Cela était nécessaire aussi, comme beaucoup de choses changèrent après que les Ripuaires eurent été réunis aux Saliens, et lorsque après cette réunion, ils se trouvèrent opposés non-seulement aux Romains, mais aussi aux Allemanni, aux Goths et aux Burgundes dans l'empire. Mais les lois sont naturellement plus rigoureuses et méritent la préférence ; et la loi ripuaire même fait une distinction entre les FRANCI *Ripuarii* (les guerriers) et les INGENUI *Ripuarii* (les gardes du pays). Elle connaît des *ingenuæ Ripuariæ*, mais point d'*ingenuæ Francæ*.

(18) Le mot qui dans le Teutschland méridional se prononce *binden*, se prononce *binnen* dans le Teutschland septentrional. *Band* est *bann*. Or *band* était le drapeau. PAUL. DIAC. (I, cap, 20) : *Tato vero Rudolphi* VEXILLUM *quod* BANDUM *appellant*, rel. WACHTER dit : *Alii derivant* (à savoir le mot *bann*) *a* BAND *vexillum, et rursus alii a* BAN *via, quod cæteris insulsius.* Je ne sais si cela s'applique seulement aux derniers *alii* ou si cela s'étend aussi aux premiers, mais je me prononce pour le mauvais goût de ceux-ci. Le mot *bannen, bannire*, est opposé au mot *mannen, mannire*. Celui-ci signifie : sommer un égal ; celui-là signifie : annoncer quelque chose à un individu dépendant et l'obtenir de lui par contrainte. Ce dernier fait n'avait lieu que dans les pays conquis, dans ceux-là seulement où était établi un régime militaire. Les Franks Saliens conservèrent dans les relations civiles ou privées le mot *mannire ;* l'homme qui veut en traduire un autre en justice doit le *mannire* (*Lex Sal.*, tit. I) ; dans toutes les relations publiques au contraire, on ne fait que *bannire*. Ceux qui ont le pouvoir (et ce sont les conquérans, le roi et son corps de compagnons) donnent des ordres, c'est-à-dire que l'on impose à l'individu, sous le drapeau du roi ou sous la bannière du roi, ce qu'il doit faire. Voyez la note suivante.

(19) BANNUM et HERIBANNUM sont deux choses différentes. Il n'y avait pas encore d'HERIBANNUM dans les plus anciens temps de l'empire. Car avant Karl-le-Grand, les LEUDES du roi étaient seuls soumis à l'*heribannum ;* eux seuls formaient l'armée, et par conséquent il ne pouvait être question d'un hériban tant que les leutes restaient réunis et ne se dispersaient pas dans le pays sur leurs terres (BENEFICIA). Ni la *Lex Salica* ni la *Lex Ripuariorum* ne connaissent l'*heribannum ;* et GRÉGOIRE DE TOURS le connaît tout aussi peu. Le BANNUM au contraire est mentionné de bonne heure, et les hommes qui y sont soumis sont *bannis* pour tout ce qui semblait pouvoir favoriser la cause des conquérans, du roi et de ses leutes. *Leg. Ripuar.* (tit. LXVI, § 1) : *Si* QUIS *legibus in utilitatem regis, sive in hoste* (c'est-à-dire comme ennemi, contre l'ennemi), *sive in reliquam utilitatem*, BANNITUS *fuerit*. Or, quel est cet ALIQUIS? Ce ne sont pas les Romains, car le paragraphe suivant de la loi continue : *si autem Romanus, aut ecclesiasticus vel regius homo hoc fecerit*, rel. Par conséquent l'ALIQUIS ne peut être qu'un Ripuaire libre, ou le *barbarus, qui lege ripuaria vivit.* Or ceci ne se trouve pas sans doute dans la loi salique, et par conséquent il reste incertain si la même institution exista dans le pays des Saliens. Mais si nous pouvons admettre que la loi des Ripuaires a été rassemblée sous l'influence des Franks Saliens, il est à peine douteux que cette loi ait également été en vigueur chez les Franks Saliens. Dans l'*appendix* au contraire aux *Formules* de MARCULF (CANCIANI *Barb. legg. antiq.*, II, p. 259) il est déjà question de l'hériban, et le *bannus* et l'*arribannus* sont distingués. Pour la conjecture que ces hommes libres étaient obligés aux logemens militaires, on peut de même citer la *Lex Ripuar.* EOD. TIT., § 3.

(20) *Barus, Baro.*

(21) On sait que ce nom a été expliqué de diverses manières. Je passe encore ici sous silence les opinions émises autrefois, supposant que l'on connaît assez les glossaires et les commentaires. Mais dans ces derniers temps on a fait de BARO *bauern*, parce qu'en retranchant la terminaison latine, le mot *bauer* (*bauer*, paysan) semblait rester, et que le mot *nachbar* (voisin) semblait même appuyer cette étymologie. D'autres voient tout simplement un homme dans le baron. Car dans le *Glossar.* PHILOXENI il est dit : *Baro*, ἀνήρ ; et le BARO trouve dans les lois son opposé dans la FEMINA. Mais de ce que le *baro* est un homme, il ne s'ensuit pas nécessairement que tout homme soit un *baro*. Chez les anciens Teutschs, l'homme, dans toute la force du mot, c'est-à-dire le père de famille libre, n'était qu'un défenseur (*wehr*) du pays, et tout défenseur était un homme libre. Et quant à ce qui est de l'opposition de BARO et de FEMINA, elle se trouve sans doute, et d'une manière facile à concevoir, dans la *Lex Alamannorum* (tit. LXXVI) : *si quis mortitaudit* (assassine) BARUM *aut* FEMINAM ; mais elle ne se trouve pas d'une manière aussi simple dans la *Lex Ripuar.*

(tit. LVIII, §§ 12 et 13); et dans la *Lex Salica* (tit. XXXIII, §§ 1 et 2) le *baro* n'est pas opposé à la *femina*, mais à la *mulier* INGENUA, et il faut bien par conséquent qu'il ait été INGENUUS. Mais si le *baro* était un homme libre, il doit avoir été ou un LEUD, et il ne l'était pas, ou un propriétaire foncier ; et c'est la seule opinion qui reste. Mais comme, indépendamment des *Franci*, on voit encore figurer à côté de lui d'autres hommes libres, il me semble qu'il est difficile de lui trouver une autre place que celle que nous venons à l'instant d'indiquer. Du reste l'espagnol VARON et le vieux français BERS témoignent pour l'étymologie du mot BARO tirée de WEHR (garde). Sans doute le WERIGELDUM semble lui être contraire, parce qu'il montre que le mot *wehr* existait encore dans son ancienne et pure forme. Mais peut-être précisément la signification vague de ce mot a-t-elle contribué à le transformer en un sens particulier.

(22) Il en fut de la chose comme du nom : l'une et l'autre furent changés.

(23) Le nom que l'on trouve plus tard, LIBERI BARONES, donne peut-être une preuve de l'exactitude de cette manière de voir.

(24) La loi célèbre d'où les Français ont dérivé plus tard leur principe politique, que nulle femme ne pourrait monter sur le trône (*Lex Salica*, tit. LXII, § 6).

(25) La diversité des opinions sur la TERRA SALICA est connue. Aujourd'hui il paraît qu'on adopte le plus généralement l'opinion soutenue par ECCARD. Selon cette opinion, *salica* doit venir de SALA, qui désignerait une *maison* et en particulier une *maison seigneuriale : Sal, domus curtis præcipua*. De là doit venir TERRA SALICA, *quæ ad salam sive domum curtis præcipuam pertinet*. On cite en preuve de cette explication la *Lex Ripuar.* (tit. LVI), où il est dit : *Dum virilis sexus extiterit, femina in* HEREDITATEM AVIATICAM *non succedat* : car le bien héréditaire ou patrimonial aurait précisément été le bien salique ou le bien de la maison. Mais je ne vois pas comment cette loi peut ici prouver quelque chose. C'est une supposition arbitraire que de penser que *terra* AVIATICA soit le bien de la maison, le bien qui entoure la maison seigneuriale. Bien plus, il semble facile d'expliquer la chose autrement. Les Ripuaires avaient dans l'origine une *terra* RIPUARIA, tout aussi bien que les Saliens avaient une *terra* SALICA ; mais lorsque les Ripuaires furent réunis aux Saliens, et que ceux-ci furent devenus la tribu dominante, cette terre perdit l'ancien nom et fut appelée d'autant plus facilement terre *héréditaire* qu'elle formait un véritable héritage. Ceci résulte de la *terra paterna* et de l'*alodis paterna* de MARCULF (*Formul.*, II, 12). Le nom de salique disparut peu à peu, lorsque l'empire embrassa toujours plus de peuples teutschs, et après quelques générations, l'*hereditas terræ salicæ* peut très-bien avoir été appelée *terra paterna*. MARCULF semble en conséquence, parce qu'il parle en général, fortifier seulement l'opinion émise ici sur la *terra salica* et la *terra ripuaria*. Enfin je ne regarde pas comme suffisant d'emprunter au droit allemannique un mot, *sala*, pour imposer par là au mot *Salica* une signification qu'il ne peut absolument avoir dans la *Lex Salica*.

(26) Comparez le chapitre IX du livre III.

(27) Cela est évident. Après que la loi citée a prescrit la manière dont on doit en général tenir les alleux, elle ajoute : *de terra* VERO *salica*.

(28) WACHTER (*in Glossar. Germ.*, s. v. : ALLODIUM, vel ALODIUM). *Vox vexatissima, et propter linguæ Germ. ubertatem et fontium possibilium varietatem ambigua*. Comparez DU CANGE (s. h. v.) et les commentateurs des lois.

(29) Dans la *Lex Anglorum et Werinorum* (tit. VI), on rencontre, sous le titre *De Alodibus*, d'abord des dispositions relatives à la propriété foncière, *hereditas*. Puis viennent (§ 6) des dispositions sur l'héritage d'une femme, et la loi signale *spolia colli*, *id est murenas, munilia, inaures, vestes, armillas, vel quidquid ornamenti proprii*. Mais il n'est pas nécessaire de compter ces choses parmi les alleux. La suscription : *De Alodibus* n'a aucune conséquence. Lors même que le titre serait aussi ancien que la loi elle-même, le mot *hereditas* aurait pu être pris dans un sens général.

(30) Cette étymologie vient, si je ne me trompe, de VOSSIUS et paraît être encore adoptée dans les Pays-Bas. Mais, sans parler de la singulière combinaison de deux adjectifs (*tout-ancien*) sans substantif, cette étymologie s'appuie sur la supposition que les alleux auraient été situés dans les anciens cantons teutschs, et que par conséquent la domination des Franks se serait étendue sur ces cantons : supposition qui ne peut être prouvée par rien et qui est en contradiction avec l'histoire.

(31) *Sortes*. Cela est connu.

(32) *Lex Ripuar.* (tit. LX, § 5) : *Si quis extra marcham in* SORTEM *alterius fuerit ingressus* ;... comparez GREGOR. TURON. (IV, cap. 50).

(33) Car ce qu'ils rendirent aux prétendus Romains avait le même nom. Il y avait des *sortes Romanorum* aussi bien que des *sortes Burgundiorum* ou *Gothorum*.

(34) *Formular.* I (cap. 12) : *Villas, quas* AUT *munere regio*, AUT *de alode parentum tenere videtur*. — *Ibid.* (II, cap. 7) : *Dono tibi, dulcissima conjux mea, omni corpore facultatis meæ, tam de alode, aut de comparatum, vel de qualibet adtractu, ubicumque habere videor, et pariter in conjugium positi laboravimus*, rel.

(35) Voyez les citations dans DU CANGE, s. v. *alodis* et *alodium*.

(36) En supposant que cette transition ait réellement eu lieu. Voyez la note 30.

(37) I. Hommes libres, *ingenui*.

1. *Franci*.

2. *Barbari, qui lege salica vivunt.* (parmi eux les *barones*).

II. Hommes non libres.

a. *Liti*.

b. *Romani*.

a. *Possessores*.

b. *Tributarii*.

c. *Barbari Romani*. (*Barbari qui lege salica non vivunt.*)

d. *Servi*.

Mais où il y avait des *servi*, les *liberti* ne manquaient assurément pas non plus.

(38) Je répète avec Cicéron : *Harum sententiarum quæ vera sit, deus aliquis viderit : quæ verisimillima, magna quæstio est. Probabilia conjectura sequor.* Mais ce qui ne souffre aucun doute, c'est que dans les lois et dans les indications des écrivains les temps sont confondus et que le nouveau et l'ancien sont mêlés. Si on laisse subsister cette confusion et ce mélange, on peut bien décrire l'état des choses tel qu'il s'est présenté plus tard, mais il ne peut être question d'un développement historique des choses. Mais si l'on veut rechercher l'origine et le développement des choses, l'ancien doit être séparé du nouveau, et pour cette distinction, il n'y a d'autre mesure que l'état des relations, l'état de la vie et de la nature humaine.

CHAPITRE III.

(1) Personne n'indique le nombre des guerriers. Si l'on pense à la manière dont se formaient autrefois les corps de compagnons, on arrive certainement à la conjecture que ce nombre ne peut avoir été considérable. Si l'on considère au contraire ce qu'ils ont accompli, l'opinion de ceux qui ont trop réduit ce nombre paraît également erronée. Et la circonstance que Chlodwig avait auprès de sa personne trois mille hommes pourrait prouver qu'ils ne peuvent avoir été sans importance.

(2) Il me semble que cette pensée, que les Franks qui conquirent la Gaule et voulurent la conserver formèrent un *corps permanent de compagnons*, explique beaucoup de phénomènes de l'histoire.

(3) Des mots *Arimanni, Herimanni, Harimanni, Arimannia*, qui plus tard se présentent si fréquemment dans l'histoire des Langobards en Italie, on ne rencontre dans l'histoire des Franks que le mot Arimannia (Marculf, *Formul.*, I, cap. 28). Mais ce seul passage semble prouver, puisqu'il n'est point en contradiction avec l'état des choses, que le mot *Arimannia* était en usage dans l'empire des Franks, et l'*Arimannia* suppose des *Arimanni*. Mais s'il était en usage, il le fut sans doute aussi dès les premiers temps de l'empire, parce qu'on ne comprend pas comment il se serait formé plus tard. On a beaucoup discuté sur le sens des mots, parce qu'on a saisi du même coup d'œil plusieurs siècles. Un vieux glossaire (voyez Du Cange, *sub. v. Herimanni*) dit : *Arimannus, Herman. Miles gregalis, qui publicum munus non habet.* Et sans aucun doute ce glossaire a raison. Cependant on a fait des arimans tantôt des esclaves, tantôt des hommes libres *pauvres* (arimon), par opposition aux ricos *hombres*, aux hommes riches, tantôt les vassaux des grands seigneurs, tantôt des hommes libres en général, tantôt des landammans, sorte de baillis, tantôt à peu près ce que l'ataman est chez les Kosaks. Mais il semble résulter clairement des *Formules* de Marculf que l'*Arimannia*, dans l'empire des Franks, ne pouvait être autre chose que le corps des compagnons même ; car la partie de ce corps, qui, ainsi que nous le ferons voir, était placée sous les ordres d'un antrustion est appelée *arimannia* sua, c'est-à-dire arimannie de l'antrustion. Dans le royaume des Langobards, tous les Langobards étaient appelés *Arimanni*, parce que là un peuple entier avait émigré et que la conquête n'avait pas été l'œuvre d'un corps de compagnons, parce que précisément pour cette raison l'armée se composait de tous les hommes libres. Le nom leur resta dans la suite du temps, même lorsque les circonstances eurent entièrement changé, peut-être de la même manière que le nom de *Germani* était resté à tous les Teutschs. Mais ensuite eux-mêmes ne prirent pas officiellement le nom d'*Arimanni*, ils se le laissèrent seulement donner sans peine. *Charta Ottonis imper.*, a. 969 (Du Cange, *sub. v. Herimanni*) : *Castellum quod vocatur Romanianum cum liberis hominibus, qui* vulgo *Heremanni vocantur.* De la même manière, les femmes des Langobards, en Italie, étaient aussi appelées *Herimannæ*. Dans un *Diploma Ludovici Pii pro ecclesia Veronensi*, il est dit : *Feminæ liberæ, quas* Itali *Herimannas vocant.* Mais l'ancienne et véritable signification de ce mot ne se perdit pas, comme cela ressort positivement de cette circonstance, que lorsque les villes devinrent libres et obtinrent le droit de se défendre elles-mêmes, la bourgeoisie armée fut également appelée *arimannia* ou *herimannia*. Enfin, quant à ce qui regarde l'étymologie du mot, elle a été dans le fait trouvée depuis longtemps, et même des savans étrangers au Teutschland l'ont formée de *heer* (armée) et *mann* (homme)... Mais cette simplicité n'a pas satisfait les savans teutschs. On a fait venir ce mot (sans doute hors du Teutschland) tantôt de *erbe* (héritage) et de *mann* (homme), tantôt d'*ehre* (honneur) et de *mann* (homme); et cette dernière étymologie a même beaucoup de partisans.

(4) *Fideles*. Cela est connu. Il serait cependant possible que ce nom ne se soit introduit qu'après la naissance des *beneficia*. Alors du moins le roi avait besoin de rappeler aux *leudes* la fidélité qu'ils lui avaient promise.

(5) *Domus regia* ou *regalis*. Cette expression se trouve déjà dans Grégoire de Tours (par exemple au livre VI, ch. 9). On sait que le mot domus est employé par de bons et de mauvais écrivains pour familia. Il désigne tout ce qui tient à la famille, les hommes et leurs possessions. Grégoire de Tours (X, cap. 29) l'a expliqué surabondamment :..... *deprecatur eam, ut omnis* cura domus, *id est sive correctio* familiæ, *sive exercitium* agrorum, *sive cultus* vinearum *ad eum adspiceret.* Mais la *domus regia* n'est certainement pas la famille du roi, c'est-à-dire le père de famille, sa femme, ses enfans et ses serviteurs, mais c'est la famille royale, la grande famille des leutes. Car cette *domus* était *in palatio et in omni regno*. Comparez ci-dessous la note 25.

(6) Comparez le chapitre II du présent livre.

(7) Ce sont vraisemblablement les *Romani convivæ regis* de la loi salique, ainsi appelés parce qu'ils appartenaient aussi à la *domus regia*. Ils devaient toujours rester distincts des *leudes*, qui étaient Franks, parce qu'en qualité de Romains ils n'étaient égaux qu'aux *liti*.

(8) Comme OTTO DE FREISINGEN dit encore des prétendus Saliens, qu'ils étaient *nobilissimi Franci*.

(9) Comparez le chapitre VIII du livre I.

(10) Comme Chlotar fut forcé à la guerre contre les Saxons.

(11) *Campus Martius*.

(12) Il y a ici de la confusion dans les idées, parce que la confusion s'était introduite dans la vie. Le service est liberté et la liberté service.

(13) Aussi je ne puis croire que les Franks aient usurpé des terres et s'en soient emparés comme de propriétés, ainsi que quelques auteurs le veulent, ni que les bénéfices aient pris naissance aussitôt après la conquête, ainsi que d'autres le prétendent.

(14) Le mot *beneficium*, qui parut plus tard, semble être en faveur de ceci.

(15) Le *fiscus* était *thesaurus publicus vel ærarium* (voyez DU CANGE, s. v. *Fiscus*).

(16) Ceci n'a pas besoin d'être prouvé; une foule de passages l'indiquent. Cela est peut-être exposé de la manière la plus claire dans MARCULF (*Formul.* I, 2): *Ergo dum et ille episcopus... monasterium... in pago illo aut* SUPER SUA PROPRIETATE *aut super* FISCO *noscitur ædificasse.* — Ibid. (I, 12) : ... *villas, quas aut* MUNERE REGIO *aut* DE ALODE PARENTUM... TENERE *videtur... ita, ut nulla refragatio nec* DE PARTE FISCI NOSTRI, *nec a* PARENTIBUS *eorum... posset convelli.*

(17) Des compositions aussi. GREGOR. TURON. (VI, cap. 23) : COMPOSITIONES *negligentum* FISCO DEBITAS.

(18) GREGOR. TURON. (VIII, cap. 22). Wendelin mourut : *Quæcunque* DE FISCO *meruit*, FISCI JURIBUS *sunt relata*.

(19) *Lex Salica* (tit. LIX, 1).—GREGOR. TURON. (VIII, cap. 43, et IX, cap. 38). — MARCULF (*Formul.*, I, cap. 32).

(20) *Lex Salica* (t. LXV, 2). —*Lex Ripuaria* (LVII, 4); et GRÉGOIRE, *passim*.

(21) Voyez le commencement du chapitre II du présent livre.

(22) On ne doit donc pas s'étonner de ce que les rois disent FISCUS NOSTER; on ne doit pas s'étonner davantage de ce que les écrivains s'expriment quelquefois (GREGOR. TURON., VI, cap. 23) comme si les rois avaient arbitrairement disposé du fisc.

(23) « Du milieu d'entre eux. » Mais pour cette raison, ce peut avoir été un Romain. Des Romains, qui étaient *convivæ regis*, pouvaient bien arriver à toutes les places; et l'administration du fisc exigeait des connaissances dont fort peu de Franks pouvaient se vanter au commencement de l'empire.

(24) *Lex Salica* (tit. LIX, 1) : *et res suæ erunt* IN FISCO, *aut ejus*, CUI FISCUS DARE VOLUERIT. — Ibid. (tit. LXV, 2) : *Portio illa* AD FISCUM *perveniat*, VEL CUI FISCUS CONCEDERIT.

(25) « Maire du palais, » comme maire d'une ville. Je ne puis donner une dénomination plus brève et plus précise au *major domus*: En allemand, je dis *haus-aeltester*. Si l'on aime mieux *hausmeier*, je n'ai rien contre; mais je suis convaincu que ce mot est venu du nom latin *major*. Sans parler du singulier mélange d'un mot teutsch et d'un mot latin (*meier-domus*), auquel on n'était amené par rien, le sens du mot MAJOR est d'autant moins incertain que ce mot se rencontre très-fréquemment dans les écrivains franciques, et toujours dans le sens de *vieux*, *ancien*, *plus vieux*, *plus ancien*. Quelquefois on y ajoute NATU, par exemple GREGOR. TURON. (VIII, cap. 30) et FREDEGAR. (*Chron.*, cap. 95) ont *majores natu*. Les *meliores*, les *primi*, les *optimi* sont aussi appelés MAJORES, d'une manière tout à fait conforme aux usages des peuples et aux mœurs teutsches. (Comparez la note 28 du chapitre V de notre livre III.) La nature faisait valoir ses droits. Ce qui dans l'origine était dû aux années et à l'expérience fut remis plus tard entre les mains d'hommes plus jeunes; mais le nom resta et devint un titre. *Graf* (comte), *senior*, *major* se ressemblent par leur signification et ne désignent que des dignités différentes. Du reste, je renvoie pour les recherches qui concernent le *major domus* à ZINKEISEN (*Commentatio historico-critica de Francorum Majore domus*, Jenæ, 1826) et je n'entre ni dans une réfutation des diverses opinions sur ces ministériaux de l'empire, ni dans un exposé des preuves qui ne semblent pas être absolument nécessaires. Zinkeisen, selon moi, a suffisamment réfuté les opinions dominantes sur le *major domus* et rassemblé avec soin les passages qui se rapportent à cet officier. Lorsque, il y a quelques années, j'ai exposé une nouvelle opinion sur ces dignitaires de l'empire (voyez mon *Histoire générale des peuples et des États*, t. II, p. 185 de la seconde édition), elle pouvait sans doute sembler singulière, parce que dans une histoire générale je ne pouvais en donner aucune preuve, et parce les développemens que je donnais dans mes leçons n'étaient pas connus du public. Maintenant, je l'espère, beaucoup de personnes du moins reconnaissent déjà qu'elle n'a pas été émise sans fondement et comme une simple idée venue par hasard. Mon ami Zeinkeisen a sans doute aussi discuté contre moi, mais à ce qu'il me semble, il n'a fait que confirmer ma manière de voir.

(26) HINCMAR (*de Ord. Palat.*, dans DU CHESNE, II, p. 492, § 22) : *De honestate vero palatii, seu specialiter* ORNAMENTO REGALI, *nec non et de donis annuis militum*, ABSQUE CIBO ET POTU VEL EQUIS, *ad reginam* PRÆCIPUE, *et* SUB IPSA *ad camerarium pertinebat*. Les indications de Hincmar appartiennent sans doute à une époque postérieure; mais si à cette époque postérieure, le *camerarius* était sous les ordres de la reine, il est d'autant plus certain que le *cubicularius* lui était soumis. En tout cas, il résulte de ces passages que les *milites* recevaient d'ailleurs les choses essentielles, *cibus*, *potus*, *equi*. Comparez GREGOR. TURON. (IV, cap. 26; VI, cap. 45).

(27) Il m'est impossible de m'imaginer qu'ainsi qu'on l'a dit parmi nous, le roi ait laissé plus tard aux *leudes* cette élection, si précédemment il avait eu le droit de nommer le maire du palais. Il m'est tout aussi difficile de croire que les leutes, comme SISMONDI le pense,

aient remis cette élection au roi. Ils aimaient mieux lui arracher ce qu'il avait, et ne lui accordèrent certainement rien volontairement.

(28) *Domus regiæ magister; comes domus regiæ; custos et tutor aulæ et totius regni; subregulus; consul Franciæ; major domus in palatio et in omni regno.* (Voyez Zinkeisen, p. 29 et suivantes.) L'addition : *in palatio et in omni regno*, dépend simplement de *domus*; pour : *quæ est in palatio et in omni regno*; — le livre suivant de cet ouvrage expliquera tout cela.

(29) Voyez encore une fois le commencement du chapitre II du présent livre.

(30) Une telle division de la *heermannei* (ensemble des hommes de guerre) semble si nécessaire qu'on ne peut absolument la mettre en doute. Les remarques que nous avons faites dans les notes 26 et 28 en témoignent aussi; les *duces* qu'on voit figurer dans les provinces en témoignent aussi, car ils ne furent certainement pas *duces* sans armée. Quant à ce que devaient faire les divisions de la *heermannei*, cela ressort aussi de l'état des choses. L'obligation et l'instruction que contient dans Marculf la *Charta de ducatu, patriciatu et comitatu* (*Formul.*, I, cap. 8) peut sans doute nous révéler des relations plus étendues et plus perfectionnées; la base était aussi ancienne que l'empire lui-même. Il est difficile que la disposition originaire ait été autre que celle que Théoderich-le-Grand donne dans la *formula ducatus Retiarum* (dans Cassiodore, VII, 4) au duc de la Rhétie: *Credimus tibi ducatum Retiarum, ut milites et in pace regas, et cum iis fines nostros solemni alacritate circumeas.*

Mais il est difficile de douter que le comte, comme chef d'une armée, ait été appelé duc (le titre de patrice n'était qu'un titre d'honneur emprunté aux Romains). On peut soumettre à un doute plus grand l'opinion que l'*antrustio* ne doit pas être distingué du duc. Et pourtant cette circonstance que le nom d'*antrustio* ne figure que dans les lois et les formules, et non chez les écrivains, semble déjà montrer que dans le langage habituel ce personnage doit avoir été désigné par une autre qualification. Or que peut avoir été l'*antrustio*?

Ce mot vient sans aucun doute de *treue, trustis* (fidèle). Des savans ont cru en conséquence que les antrustiones et les fidèles étaient les mêmes hommes; que par conséquent tous les leudes étaient antrustiones ou *in truste dominica*. Cette opinion est évidemment erronée. Les Salici, les Franks proprement dits, qui avaient conquis la Gaule, étaient incontestablement au nombre des *fidèles*. Or il est dit (*Lex Salica antiq.*, tit. XXXII, §§ 19 et 20) : *Si quis Salecus Salecum castraverit, sol.* CC *culpabilis judicetur : si quis antrustionem castraverit, sol.* DC *culpabilis judicetur.* Le *Salecus* est donc distinct de l'*antrustio*. La castration est mise sur la même ligne que le meurtre. Le wehrgeld d'un homme libre était de deux cents sous; le wehrgeld du comte était de six cents.

M. de Savigny (*Histoire du droit romain au moyen âge*, t. 1er, p. 188) a exposé une autre opinion qui ne me paraît pas également juste. Möser en effet a dit en passant, *en parlant du siècle de Karl-le-Grand* (*Histoire d'Osnabrück*, 1re partie, 3e section, § 46, note *b*): « Que la noblesse avait sacrifié au roi son honneur. » Eichhorn, qui admet partout une noblesse, fait (*Histoire de la politique et du droit des Allemands*, 1re partie, § 47) des *antrustiones* et des *leudes*, qu'il considère comme les mêmes hommes, la noblesse des Franks, dans les temps *les plus anciens* de leur empire. Or M. de Savigny (dans le passage cité) dit : « Il ne nous reste aucune trace *certaine* d'une noblesse *ancienne*, comme ordre constitué. Chez les Franks, cela a été expliqué d'*une manière très-satisfaisante*; on a dit que la noblesse avait sacrifié son honneur au roi *dès le temps de la conquête de la Gaule*; c'est-à-dire qu'elle avait formé la suite du roi, qu'elle avait cessé d'exister comme *ordre dans la nation*, et qu'elle *continua à vivre dans les antrustions*. » M. de Savigny semble donc admettre que les guerriers de Chlodwig et des autres rois franks qui conquirent la Gaule, qu'en un mot les *leudes*, n'avaient été autre chose que des nobles teutschs, qui non-seulement avaient renoncé aux anciens privilèges qu'on leur attribue comme ordre, mais qui avaient de plus abandonné leurs maisons et leurs foyers pour marcher à des conquêtes aventureuses. Möser a raison jusqu'à un certain point dans sa conjecture; mais j'avoue que je ne sais point à quelle source Eichhorn et Savigny ont puisé leur opinion. Quant à l'*antrustio*, il me semble cependant que si l'on examine avec attention le passage de Marculf (*Formular.*, X, cap. 18) que nous avons déjà cité, il ne peut régner aucun doute. *Et quia ille fidelis noster, veniens ibi in palatio nostro una cum arimannia sua in manu nostra trustem et fidelitatem nobis visus est conjurasse, propterea per præsentem præceptum decernimus ac jubemus, ut deinceps memoratus ille in numero antrustionum computetur.* Il y a évidemment ici un homme qui appartient aux *leudes* du roi (fidelis noster), mais qui ne se trouve pas dans le voisinage du roi (veniens ibi). Il est commandant, par conséquent duc, et vient auprès du roi avec la partie de l'*heermannei* qui est placée sous ses ordres (*una cum arimannia sua*). Il prête entre les mains du roi le serment commun des *fidèles* (*conjurat in manu nostra* trustem et fidelitatem); et pour cette raison (propterea) il est compté désormais (*deinceps*) au nombre des antrustions.

(31) Voyez plus haut le chapitre II du présent livre et la note 25 du même chapitre.

(32) Procope se fait, il est vrai, des idées singulières et confuses des contrées septentrionales; mais précisément pour cette raison il y a sans aucun doute plus d'une vérité dans ses assertions; car il a appris beaucoup de choses par les ambassadeurs franks; ceux-ci n'ont pu se faire bien comprendre de cet écrivain, et en conséquence il a fait des combinaisons souvent malheureuses. Or il remarque (*De bello goth.* IV, cap. 20) que l'île de Brittia est située à l'opposite des dernières limites de la Gaule, à côté de l'île de Bretagne. C'est là qu'habitent aussi les Angiles et les Frisons (Φρίσσονες). La population est si grande, ὥστε ἀνὰ πᾶν ἔτος κατὰ πολλοὺς ἐνθένδε μετανιστάμενοι, ξὺν γυναιξὶ καὶ παισίν, ἐς Φράγγους χωροῦσιν· οἱ δὲ αὐτοὺς ἐνοικίζουσιν ἐς γῆς τῆς σφετέρας τὴν ἐρημοτέραν δοκοῦσαν εἶναι· καὶ ἀπ' αὐτοῦ τὴν νῆσον προσποιεῖσθαί φασιν. Si nous laissons de côté l'île de Brittia et les Angiles

la chose est exacte; et c'est celle-ci seulement que Procope a convenablement saisi.»

(33) Ceci me semble tellement résulter de la nature des choses que je regarderais un doute comme impossible, lors même qu'on n'en trouverait absolument aucune trace dans l'histoire.

(34) Comparez le chapitre III du livre III de cet ouvrage.

(35) De cette manière, à mon avis, on comprend pourquoi il n'est absolument pas question d'une classe privilégiée dans les plus anciens temps de l'empire des Franks. Mais personne n'a besoin de se tourmenter au sujet des *adalingi* et des *nobiles* chez les Thuringiens, les Saxons, etc. J'espère expliquer aussi en temps et lieu la *noblesse* de ces classes.

(36) Plus loin, aux chapitres VII—IX, on examinera le droit et l'organisation judiciaire.

(37) Eccard déjà a conjecturé que TUNGINUS (*Lex Salica*, tit. XLVII, XLIX, LIII, LXIII) doit être dérivé de *zehn* (dix); et je crois qu'il a raison. Une dizaine, un chef de dizaine, répondent à l'organisation militaire et aux exemples que l'on rencontre particulièrement chez les Anglo-Saxons et chez les Bavarois. Comparez le chapitre V de notre livre III et la note 35 sur le même chapitre du même livre; et ci-dessous, le chapitre IX. *Tun* est le mot teutsch *zehn* (dix), en anglais *ten*, en hollandais *tien*, en Basse-Saxe et en Westphalie, avec une prononciation diverse, *tein*, *toen*. Une dizaine se dit en bas-saxon *en toan*. De là on a très-bien pu faire *toangener*, *tunginer*. Peut-être trouve-t-on encore une preuve de l'exactitude de cette étymologie même dans la *Lex Salica* (*Pactus*). En effet, il est dit au titre XLIX : *ante* THEADA *vel tunginum*. A présent encore le *de thende* est le dizième (*zehente*).

(38) Les marches du Teutschland étaient, je pense, d'une autre nature que celles de la Gaule; dans la Gaule elles furent formées par les faits; dans le Teutschland elles furent fixées par l'homme libre. Comparez les parties du livre III citées dans la note 37.

(39) Le nom de HUNDREDA et HUNDREDUS, que l'on trouve chez les Anglo-Saxons, ne figure pas plus dans les lois franciques que chez les écrivains. Mais la CENTENA a certainement eu un nom teutsch.

(40) Aussi le *centenarius* est-il appelé dans la suite *centenarius comitis*.

(41) Il me semble nécessaire de considérer la chose ainsi. La pauvreté de l'histoire n'en donne pas une preuve formelle.

(42) La question de savoir si dans l'empire des Franks l'organisation romaine des villes continua à subsister ou non, a reçu, comme on le sait, diverses réponses. Dans cette discussion, Dubos et Mably peuvent être considérés comme les principaux champions. Le premier répond à la question par l'affirmative et pour une excellente raison; mais il a rattaché sa réponse à tant d'autres hypothèses souvent singulières que l'une a perdu beaucoup de crédit par l'autre. Le second répond par la négative, mais il construit son édifice si maladroitement que rien ne peut l'étayer. Il me semble que la chose ne saurait être douteuse: les Franks furent forcés par leur position de laisser subsister l'organisation romaine des villes, et, en examinant bien les circonstances, nous devons le croire, lors même que nous ne trouverions pas dans l'histoire le moindre indice en faveur de cette opinion. Mais Agathias même a été conduit à croire (tant il restait encore d'usages romains) que les Franks eux-mêmes vivaient en grande partie selon les lois romaines. Φράγγοι δὲ πολιτείᾳ ὡς τὰ πολλὰ χρῶνται ῥωμαϊκῇ, καὶ νόμοις τοῖς αὐτοῖς... ἔχουσι δὲ καὶ ἄρχοντας ἐν ταῖς πόλεσι.

(43) Et tout au plus sans doute! Le commerce du moins était depuis longtemps détruit par l'incertitude générale qui avait régné au moins depuis cent ans, par les déchiremens que l'empire eut à souffrir dans son ensemble et dans ses détails.

(44) Cette solidarité d'obligations, d'après les indications, aurait seule dû détruire l'empire. Les Grecs nommaient cela ἀλληλεγγύους. Mais je crois qu'il faut se faire de l'essence des choses l'idée exposée ici.

(45) Dans la Novelle si connue *Divi Majoriani Aug.*, de l'an 458 (*Cod. Theod. legg. novell. lib.* IV, *tit.* VII, *de Curialibus*), l'expression qui précise la peine: COLLEGIIS APPLICETUR, ne doit s'entendre, à ce qu'il me semble, que des COLLEGIA DECURIONUM. Les opinions sont diverses. Godefroi attribue l'expression aux *collegiati*, de sorte qu'on devrait l'expliquer ainsi: « Il doit être transporté parmi les *collegiati*. » Mais comme évidemment il s'agit avant tout d'obtenir des curiales, l'autre sens me paraît plus conforme à tout l'esprit de cette déplorable loi.

(46) Les preuves de cette description générale, en tant qu'elles n'ont pas été données dans le récit de la conquête de la Gaule par César, se trouvent dans Roth (*De re municipali*) et dans le t. Ier de l'*Histoire du droit romain au moyen âge*, par Savigny (chap. 7).

(47) Salvien a été, dans le premier volume de cet ouvrage, cité à plusieurs reprises comme autorité principale.

(48) D'après Grégoire de Tours (VI, cap. 45), qui dit que dans le principe les Franks se bornèrent à noter en partie les maisons qu'ils voulaient assurer au fisc, que par conséquent les habitans de ces maisons continuèrent à y vivre sans crainte, mais qu'ensuite les Franks, dans l'occasion, faisaient préférablement de ces habitans tout ce qu'ils voulaient. *Chilpericus vero jam regressus* PARISIOS, *familias multas de* DOMIBUS FISCALIBUS *auferri præcepit, et in plaustris poni*, pour qu'ils partissent avec sa fille, qui devait aller se marier en Espagne. *Tantusque planctus in urbe Parisiaca erat, ut planctui compararetur Ægyptio*. Ce passage peut aussi servir de preuve pour l'observation qui suit immédiatement dans le texte, que les villes furent toujours en certains cas exposées à beaucoup de mauvais traitemens. Du reste c'est bien de la manière indiquée que se formèrent le bourg (château) et le burggraf (comte du château).

(49) Les preuves se trouvent dans Savigny (*Histoire du droit romain au moyen âge*, t. Ier, ch. 5).

(50) SULPICIUS SEVERUS (*Hist. sacra.*, II, cap. 46) place les premiers martyrs de la Gaule au temps de l'empereur Marc-Aurèle. Il est vrai que cet écrivain ne vécut qu'au commencement du cinquième siècle.

(51) *Cod. Theodos.* (lib. XVI, tit. X, l. 12, an 392).

(52) SULPIC. SEVER. (*In vita Martini*, cap. 9—12).

(53) Par l'édit de Rome, de l'an 321 (*Cod. Theodos.* XVI, tit 2, leg. 4).

(54) Comparez les remarques que nous avons faites au livre III sur les prêtres du Teutschland.

(55) L'opinion que Chlodwig ne se fit baptiser que par des motifs *purement* politiques est déjà historiquement tout à fait improbable par cela seul qu'elle va au delà du terrain de l'histoire. On ne pourrait la justifier même psychologiquement. Constantin-le-Grand nous est beaucoup plus accessible sous ce rapport que Chlodwig. Comment pourrions-nous nous faire une idée d'un homme dont la jeunesse reste dans l'obscurité et dont la vie ultérieure est entourée de nuages? Chlodwig et ses Franks furent d'aussi bons chrétiens qu'ils pouvaient le devenir. Comparez le chapitre IV du livre IV.

(56) *Epistola Chlodovechi* (*in* LABBEI *Concil. general.*, t. IV, p. 1403.)

(57) Par exemple GREGOR. TURON. (III, cap. 34). Et combien cela devint quelquefois mauvais : GREGOR. TURON. (IV, cap. 47) : *fuit illo in tempore pejor in ecclesiis gemitus, quam tempore persecutoris Diocletiani.*

(58) LABBEI *Concil. general.* (t. IV, p. 414, canon, 1, 2, 3, 5, 8, 11, 23.)

(59) Le concile fut tenu au mois de juillet, et selon l'*Art de vérifier les dates*, Chlodwig mourut le 27 novembre 511.

(60) GREGOR. TURON. (IV, cap. 2). Grégoire ne dit pas que les évêques aient été assemblés; mais il résulte du récit qu'ils doivent avoir été réunis soit dans une diète, soit à part. *Iratus contra regem, nec valedicens abscessit.*

(61) GRÉGOIRE DE TOURS contient les preuves en divers passages.

(62) Cela est connu et a été cité assez souvent.

(63) Nous avons vu nous-mêmes avec quelle rapidité se forme une cour. Voyez l'exemple de Napoléon.

CHAPITRE IV.

(1) *Servi fiscales*. Cf. DU CANGE (s. v. FISCALINI). On conçoit que ces serfs n'étaient pas sans surveillance.

(2) SCHOEPFLIN (*Alsatia illustrata*, lib. I, § 3) fait dériver les noms d'Alsace et d'Alsaciens de la rivière d'ILL, qui, au moyen âge, s'était appelée ELL. Les deux mots, dit-il, signifient : *Elli accola, vel possessor regionis ad Ellum*. De là seraient venus : *Alisatia, Elisatia, Elisata, Elisaza, Elisatium, Helisatia, Alsecinde, Alsacinde*, etc. D'autres savans, avant et après Schœpflin, ont eu la même opinion. Mais ce qui ne souffre aucun doute, c'est que la plus ancienne forme est *Alesatia, Alsatia;* les autres sont postérieures. Or si tous accordent que SATIA et SATI dérivent de *sassen* (demeurans) et *sitzen* (demeurer), il ne s'agirait plus que d'expliquer ALE ou ALA. Que l'origine de cette syllabe doive être cherchée dans l'*Ill* ou l'*Ell*, c'est ce que m'empêchera déjà de croire cette seule raison, qu'aucun nom de peuple, ou très-peu de ces noms ont été formés de cette manière, c'est-à-dire d'après la demeure des peuples sur les bords d'une rivière. Au sujet des *Alsaten*, je le croirai d'autant plus difficilement que ces hommes ont été appelés déjà précédemment ALA ou ALE *mannen*.

(3) Les FARONES de FRÉDÉGAIRE : *Burgundiæ farones vero, tam episcopi, quam cæteri* LEUDES. Je pense que Frédégaire pouvait faire un FARO du teutsch *fare* aussi aisément que PAUL DIACRE a pu en faire une FARA. Et de la manière dont Paul Diacre explique ce mot, *farones* peut sans inconvénient être traduit par *familles*. De même *wahren* (gardes, défenseurs) *bari-barones*.

(4) Sans aucun doute! Cela n'est dit nulle part.

(5) Dans la *Lex Angliorum et Werinorum* (CANCIANI, t. III, p. 31) nous rencontrons un ADALINGUS. Il en sera question dans le chapitre XI de ce livre.

(6) Cela se conçoit sans peine; mais cela ressort aussi de la *Lex Bajuvariorum* (tit. II, cap. 10). Le *dux* doit être un homme, *qui potest in exercitu ambulare, populum judicare, equum viriliter ascendere, arma sua vivaciter bajulare, non surdus, nec cæcus, in omnibus jussionem regis implere.*

(7) Pour éviter une série de citations, voyez ZINKEISEN (*Commentatio de Francorum Majore domus*, p. 116 et 117, § 2.)

(8) Comparez ci-dessus les chapitres V et X du livre VI. Le fait avec Théoderich est jusqu'à un certain point entre les deux. Chlotar et Childebert veulent marcher contre la Bourgogne; Théoderich ne veut point participer à cette guerre. Alors les Franks lui déclarent (GREGOR. TURON. III, cap. 11) : *Si cum fratribus tuis in Burgundiam ire despexeris, te relinquimus et eos satius sequi* PRÆOPTAMUS; mais ils ne lui font pas violence. Ils ne forment encore qu'une armée et sont chez eux partout où flotte le drapeau des Mérovingiens.

(9) *Accipiunt regnum*, est-il dit des premiers; plus tard : *Franci statuunt super se regem; elegerunt regem; rex, suffragantibus... electus est*, et autres expressions pareilles.

(10) En ce qu'ils n'appelaient pas le bien *beneficium*, mais le bien, que l'homme possède *beneficio nostro* ou *ex beneficio nostro*.

(11) Voyez DU CANGE (s. v. *fiscus, fiscalinus, beneficium, honor*). J'ai traduit ce dernier mot par reconnaissance ou prix de services rendus, parce que cela semble être conforme à la langue postérieure du moyen âge.

(12) Voyez DU CANGE (s. v. *vassus*), ainsi que les autres glossateurs. On a expliqué le mot *vassaux* par compagnons (*gesellen*), et cette opinion n'a pas été

sans partisans. Malheureusement les *vassi* sont là, et il n'est pas facile d'en faire des *gesellen*. L'explication du mot *vassus* tirée de l'allemand du Nord (pour laquelle on peut citer ce fait que le bien d'un vassal était appelé *tenementum*, comme lui-même était appelé *tenementarius*,) ne peut être repoussée à cause de cet autre fait que ce mot se rencontre dans les lois allemanniques. Ces lois, telles qu'elles sont sous nos yeux, peuvent avoir été rédigées après le temps de MARCULF, dans les *Formules* duquel ce mot se trouve aussi déjà. Il y avait aussi plusieurs sortes de *vassi*; ici on ne peut naturellement avoir eu en vue que les *vassi dominici*. Il en est du mot *vassi* comme des mots *ministeriales* et *homines*. Ces derniers désignent aussi le service le plus bas comme le service le plus élevé. La signification la plus élevée a prévalu pour ces mots. — Du reste ce passage de la *Lex Alamannorum* (tit. XXXVI, § 5) : *Qualiscunque persona sit, aut* VASSUS *ducis aut comitis, aut qualiscunque persona*, peut servir à confirmer la remarque faite plus haut dans le texte sur la position du peuple à l'égard du duc dans l'Allemannie. Comme la loi, après son troisième AUT ne sait que répéter : *qualiscunque persona*, il semble que dans ce pays il n'y avait pas beaucoup d'individus qui ne fussent pas des *vassi*. La puissance du roi reposait sur ses *vassi*; comme le duc s'efforçait d'étendre son indépendance aussi loin que cela lui était possible, il cherchait à l'appuyer aussi sur ses *vassi*. Mais ceux-ci étaient des hommes d'une tout autre sorte : ils formaient le peuple ! — Dans un second passage où figure le mot VASSI (*Lex Alam.*, tit. LXXIX, § 3), j'élève des doutes sur l'exactitude du texte. La suscription est : *De eo qui pastores vel artifices occiderit*. Or le § 1 traite du porcher, *pastor* PORCORUM ; le § 2, du berger, *pastor* OVIUM ; le § 4, du palefrenier, *mariscalcus qui super duodecim* CABALLOS *est*. Mais le § 3 dit : *si alicujus senescalcus, qui servus est, et dominus ejus* DUODECIM VASSOS *infra domum habet, occisus fuerit*. Comment les VASSI se trouvent-ils dans cette série où l'on voit des porcs, des moutons, des chevaux ? Cela est d'autant plus singulier, bien qu'à ma connaissance personne ne s'en soit étonné, que la peine du meurtre reste la même dans ces quatre cas, c'est-à-dire qu'elle est de 40 sous. Évidemment, au bout de cette série, et avec cette égalité de composition, on pourrait s'attendre à trouver des *vaches* plutôt que des *vassi*. N'aurait-on pas fait de VACCAS — VACCOS ? peut-être de VACCOS — VASSOS ?

(13) Non pas du moins au temps des Mérovingiens : bien plus, en ce temps, le nom de *leudes* semble avoir été employé toujours plus fréquemment, comme le prouvera le livre suivant du présent ouvrage. — *Homines* n'est que la traduction de *leudes*. *Hominium, homagium* est *leudemium*, *leudesamium* ; plus tard *laudemium*. Voyez DU CANGE.

(14) *Inbeneficiare.*

(15) DU CANGE en donne les preuves.

(16) Ils étaient certainement comptés parmi les *payenses*. On ne trouve rien qui soit contraire à cette opinion.

(17) De cette manière on peut comprendre, je crois, l'origine de l'hériban, sa nature propre et la différence qui le distingue du ban. Voyez du reste les glossaires.

(18) Il me semble tout à fait dans l'ordre des choses humaines que dans le principe on ait agi avec le plus de sévérité. GRÉGOIRE DE TOURS donne les preuves que la peine de mort fut assez souvent prononcée. Sunnegisel et Gallomagnus furent impliqués dans une mauvaise affaire. Ils s'enfuirent devant le roi Childebert II dans une église. Le roi déclara : *promissionem habete* DE VITA, *etiamsi* CULPABILES *inveniamini*. Ils en sortent, et *cum rege* AD JUDICIUM *venerunt* (cela est expliqué, je crois, par MARCULF, *Formul.*, I, cap. 32, *cum consilio fidelium nostrorum*). Et la fin ? *Sunnegisilus et Gallomagnus*, PRIVATI A REBUS, QUAS A FISCO MERUERANT, *in exsilium retruduntur* (GREGOR. TUR., IX, cap. 38. Comparez VIII, cap. 43). Dacco, fils de Dagarich, avait abandonné le roi Chilpérich (RELICTO *rege Chilperico*, c'est-à-dire qu'il s'était retiré de l'armée). L'habile (*industrius*) Dracolen l'arrêta et l'amena au roi, *dato ei sacramento, quod vitam illius* CUM REGE *obtineret*. Mais il dut mourir (*Gregor. Turon.*, V, cap. 26). — *Ennodium* EX COMITATU *ad regis præsentiam perduxerunt. Quo exsilio damnato,* FACULTATES EJUS FISCO SUBDIDERUNT. *Sed post annum et patriæ et facultatibus redditus est* (Id., V, cap. 25). Bien plus, Grégoire de Tours parle aussi de *crimina* MAJESTATIS. L'expression ne peut être douteuse. Il ajoute même (V, cap. 28) : *rei majestatis et patriæ proditores*. Ces crimes étaient punis de mort.

(19) GRÉGOIRE DE TOURS en donne des exemples; nous les indiquerons.

(20) Et n'échappèrent pas, comme la suite de l'histoire le prouvera.

(21) On trouve en particulier des détails très-instructifs sur cette question dans les actes qui accompagnèrent les mariages sous les fils et les petits-fils de Chlotar, et que GRÉGOIRE DE TOURS raconte en plusieurs passages de ses livres IV, V et VI ; les détails les plus instructifs se rencontrent au livre VI, cap. 43. On voit par là que les rois et leurs épouses avaient des terres et des villes, qu'ils exploitaient selon leur bon plaisir, mais ils ne pouvaient les aliéner, parce qu'elles devaient continuer à former un tout, c'est-à-dire parce qu'elles appartenaient au fisc. Ce qui témoigne aussi d'une manière irrécusable de ce dernier point, c'est la circonstance que la maison royale fut successivement dépouillée de toutes les terres, et que tout tomba comme fiefs entre les mains des leutes. En conséquence ces terres et ces villes ne peuvent être considérées comme des fidéi commis de la maison royale.

(22) *Homines fiscales* et *pueri regis* ou *regii*. Voyez DU CANGE.

(23) Le *puer regius*, quelque élevée que fût sa position, n'avait jamais que la moitié du wehrgeld qu'aurait eu un Frank libre dans la même position.

(24) Il n'y avait de difficulté qu'à préciser l'intérêt de l'empire.

(25) On ne peut jamais compter sur l'*Historia Epi-*

omnia lorsqu'elle dévie pour des faits positifs de l'histoire de GRÉGOIRE DE TOURS, mais on ne pourrait la rejeter lorsqu'elle traite de relations, de droits et d'usages. L'auteur inconnu de cet ouvrage, que ce soit FRÉDÉGAIRE ou un autre, a pu rattacher d'une manière inexacte et arbitrairement ces relations, ces droits et ces usages à un nom quelconque et les placer ainsi à tort dans un temps donné; mais il ne s'ensuit pas que les choses soient fausses. Or cette *Historia* raconte (cap. 58) que, dans la jeunesse de Sigibert, tous les Austrasiens élirent Chrodin pour *major domus*. Chrodin déclina cet honneur. « *Pacem*, dit-il, *ego in Austro facere non valeo; maxime cum omnes primates* CUM LIBERIS *in toto Austro mihi consanguinei sint, non possum* EX EIS FACERE DISCIPLINAM, NEC QUEMQUAM INTERFICERE. » Cela veut dire que ces puissans parens se seraient opposés au majordome, qu'ils auraient cherché par tous les moyens à faire passer leurs bénéfices à leurs enfans; et Chrodin ne pouvait prendre sur sa conscience de faire conduire ses parens au supplice. Ce fait se trouve dans le chapitre III de notre livre VIII.

(26) Cela se conçoit : avec l'assentiment du roi et des leutes; cela se conçoit : au nom du roi, auquel tout l'empire était administré! En conséquence, on ne doit pas être surpris que GRÉGOIRE DE TOURS attribue la concession au roi, et l'on doit en être surpris d'autant moins que le respectable évêque se représentait toujours un peu les choses à la manière romaine. Par exemple au livre VI (cap. 22) : *Res Nonnichii comitis*, QUIA ABSQUE LIBERIS ERAT, DIVERSIS A REGE CONCESSÆ SUNT. — Au livre V (cap. 3) : VILLAS, QUAS *Godino* REX A FISCO *in territorio Suessonico* INDULSERAT, *abstulit, et basilicæ contulit beati Medardi*. Mais qui s'occupait des formalités? qui faisait la proposition? qui veillait à l'exécution? qui tenait compte de ce qui appartenait au fisc et de ce qui était alleu? Le *major domus*.

(27) Le *budget*. Dans un empire qui avait de la consistance, qui prospérait, qui faisait des conquêtes, il est certainement impossible que pendant des siècles tout se soit fait d'une manière barbare et sans ordre.

CHAPITRE V.

(1) En tant qu'elles étaient dans sa nature et pouvaient être prévues. Il semble que les événemens de l'époque suivante se comprennent plus facilement si l'on se rend compte d'avance en quelque sorte de la marche des choses, et il est plus facile d'assigner aux détails leur place dans l'ensemble. Lorsqu'une fois les Franks eurent introduit le système féodal, il ne fut plus en leur pouvoir d'en éviter les suites; et l'introduction de ce système fut elle-même l'œuvre de la nécessité.

(2) Le monde romain et le monde teutsch.

(3) A leur sens, la liberté reposait sur la propriété foncière, et il n'y avait rien au delà de l'économie rurale. Ils voulaient continuer dans un grand empire la vie des cantons teutschs; ils voulaient être hommes libres et pourtant se soumettre à des services. Mais la contradiction était inévitable.

(4) Ce qui fit l'avantage des États germaniques sur les États anciens, c'est que ces derniers rendaient impossible le libre développement des facultés humaines, tandis que les premiers les favorisaient. Dans les États anciens l'esclavage ne pouvait cesser; il ne pouvait s'y affaiblir; il devait y devenir toujours plus oppressif. La servitude au contraire, telle qu'elle fut admise chez les Teutschs, adoucit l'esclavage; l'admission des lites adoucit la servitude, et les lites ne restèrent point sans droits, par conséquent point sans liberté légale. Toutefois la servitude n'aurait peut-être pas disparu du monde sans la puissance indépendante que l'Église sut acquérir. Ce n'est pas une religion d'amour et de miséricorde qui l'a détruite : l'homme le plus pieux n'est pas toujours le plus doux; souvent il est le plus dur. L'histoire prouve par des exemples que le seigneur et l'esclave ont, avec une égale humilité, courbé la tête devant le Sauveur, sans que le fouet de l'un ait frappé moins rudement et moins arbitrairement le dos de l'autre. La puissance de l'Église n'a pas non plus détruit la servitude; la liberté générale est peut-être issue du trône des rois; mais la lutte de la puissance spirituelle avec la puissance temporelle a préparé cette liberté et l'a rendue nécessaire. Et dans l'antiquité la puissance spirituelle et la puissance temporelle étaient réunies dans les mêmes mains.

(5) Voyez les notes 25 et 26 du chapitre précédent. Comparez, par exemple, GRÉGOIRE DE TOURS (VIII, cap. 22). — Le duc Bodegisel mourut, *plenus dierum*. Ses fils avaient donc atteint l'âge d'homme et pouvaient entrer au service. En conséquence, *nihil de facultate ejus filiis minutum est*.

(6) Il n'est par conséquent pas nécessaire de discuter sur l'époque où les fiefs devinrent héréditaires. En droit ils ne le devinrent que fort tard; en fait, ils le furent dès le principe.

(7) Dans les États où l'armée est soldée en argent, il est difficile que le gouvernement ait à redouter la désobéissance. La vie, le pain des troupes dépendent de lui. Mais il n'en était pas de même dans les États du moyen âge, où le vassal vivait sur ses propres terres, au sein de l'abondance, et devait être jugé par ses covassaux, par ses pairs, presque toujours par ses complices.

(8) Comparez le chapitre V du présent livre.

(9) Vrais seigneurs libres, vrais barons, tels qu'ils sont restés dans le Teutschland, grands et petits.

CHAPITRE VI.

(1) Voyez, pour l'organisation militaire du Teutschland, le chapitre VI du livre III.

(2) *Lex Salica* (tit. XXVIII, cap. 1) : *lidus* QUI APUD DOMINUM SUUM IN HOSTE FUERIT.....

(3) On en a déjà fait mention au chapitre XI du livre VI, dans l'histoire des Gépides et des Langobards. Il en sera de nouveau question dans l'histoire des Franks.

(4) Cela semble résulter de quelques faits conservés

par l'histoire, ainsi que de la *Lex Bajuvar.* (tit. II, cap. 5).

(5) L'un s'efforçait d'attirer l'autre *in suum solatium*, selon l'expression de Grégoire de Tours.

(6) Ils figurent rarement dans les guerres des Franks; les Bavarois n'y figurent véritablement pas.

(7) Voyez le chapitre IX du livre VI.

(8) Procope (*De bello goth.*, II, cap. 25), dans Bouquet (II, p. 37).—Agathias (*Schol. de Imper. et rebus gestis Justiniani Imp. passim lib.* I et II, particulièrement pag. 40 [29], dans Bouquet, II, p. 65).

(9) 'Agathias : οἱ γὰρ Φράγγοι πολυάνθρωπόν τι γένος καὶ μέγιστον, καὶ λίαν ὀρθῶς τὰ πολέμια ἠσκημένον.

(10) ἅτε δὴ αὐτοῖς τὸ πεζομαχεῖν σύντροφόν τι ὂν καὶ πάτριον καὶ ἄριστα μεμελετημένον.

(11) Agathias : εὐθύς τε σὺν τάς τε φάλαγγας διαλύουσι.

(12) Toutes les amendes pour les délits commis contre les chevaux et contre l'éducation des chevaux sont extraordinairement élevées. Nous n'en citerons ici qu'un exemple. Dans la *Lex Salica* (tit. XI, § 5), il est dit : *si quis servum aut ancillam valentem sol.* XV *aut* XXV. C'était donc là le prix que valaient certains hommes. Il y est dit d'autre part (tit. XXV, § 1) : *si quis caballum sine permissu domini sui ascenderit, ut eum caballiaverit, sol.* XV *culpabilis judicetur. Et pro eo quia descenderit, sol.* XV *culpabilis judicetur.* Ainsi le seul fait de monter le cheval d'autrui, soit par arrogance, soit par méchanceté, coûtait une somme au prix de laquelle on pouvait acheter deux hommes.

(13) Sans doute Agathias, en ajoutant en cette occasion ses observations, laisse incertain le sens qu'il attribue aux mots λιτὴ γὰρ τοῦδε τοῦ ἔθνους ἡ ὅπλισις. Car, comme Butilin était Alleman, il se pourrait bien que cet ἔθνος fût simplement le peuple allemannique. Cette opinion devient plus vraisemblable encore si l'on compare les paroles de Procope, que nous venons de citer, à celles d'Agathias. En effet, il appelle les angons, dont il va être immédiatement question, δόρατα; et Procope, qui parle des compagnons de Théodebert en Italie, par conséquent des Franks, sans aucun doute, dit expressément : « Les cavaliers μόνοι δόρατα ἔφερον· οἱ λοιποὶ δὲ πεζοὶ ἅπαντες οὐδὲ τόξα οὐδὲ δόρατα ἔχοντες. » Mais dans l'armée de Butilin il se trouvait aussi beaucoup de Franks; dans la suite du discours, Agathias nomme toujours les Franks, et il résulte des écrivains de cette nation que les Franks, indépendamment de la hache (*securis*) avaient encore la double hache (*bipennis*). Ce qui est donc le plus vraisemblable, c'est que les Franks et les Allemanni avaient les mêmes armes, et que l'antique framée leur était plus particulièrement commune.

(14) οἱ ἄγγωνες; sorte d'aiguillon ou de harpon.

(15) Tacite dit au sujet de la framée : *hastæ—ita acri et ad usum habili, ut eodem telo, prout ratio poscit, vel cominus vel eminus pugnent.*

(16) Dans le poëme intitulé *De prima expeditione Attilæ regis Hunnorum in Gallias ac de rebus gestis Waltharii Aquitanorum principis*, il est question d'un combat où l'*angon*, appelé ici *tridens*, semble être employé. Le passage que nous avons en vue (v. 978) n'est pas indigne d'attention, parce qu'il peut faire apprécier la prétendue poésie du douzième ou du treizième siècle en l'opposant à un témoignage historique formel, bien que dans un cas peu réel peut-être.

.... et ipse
Insertum triplici gestabat fune tridentem
Quem post terga quidem stantes socii tenuerunt;
Consiliumque fuit, dum cuspes missa sederet
In clypeo, cuncti pariter traxisse studerent,
Ut vel sic hominem dejecissent furibundum,
Atque sub hac certum sibi spe posuere triumphum.

Maintenant l'arme part. Le guerrier la lance avec une force redoutable.

Quid moror? Umbonem scindit, peltaque resultat.
Clamorem Franci tollunt, saltusque resultant;
Obnixique trahunt restim simul atque vicissim,
Nec dubitat princeps tali se aptare labori.

En voilà assez. On voit qu'il fallait beaucoup d'hommes pour faire un acte héroïque avec l'excellent *tridens*. Et si nous n'avions pas Agathias, quelle idée nous ferions-nous de ce grand combat?

(17) Il est dans les mœurs des peuples barbares de se couvrir de tout ce qu'ils ont pillé ou volé, plutôt que de marcher nus.

(18) *Bipennis.*

(19) Voyez Du Cange (s. v. *francisca, franciscus*). Aimoin, Hincmar, Flodoard, témoignent expressément que la *francisca* était la *bipennis* ou *bipenna*, et Isidore peut avoir raison lorsqu'il remarque que : *franciscæ signa sunt, quæ Hispani* ab usu *Francorum franciscos vocant, quæ ante consules ferebantur, quæ secures dicuntur;* il peut avoir raison en ce que le nom de *francisca* aurait pris naissance chez des peuples étrangers, et n'aurait été que plus tard employé par les Franks eux-mêmes.

(20) On sait que Daniel a le premier émis l'opinion que les armes de France seraient venues de l'*angon* décrit par Agathias, et je crois qu'il a raison. On peut discuter; c'est aux héraldistes à décider. Sans doute de belles idées se rattachent aux fleurs de lis; mais comme elles ont été suffisamment déjà célébrées et chantées, l'ancienne arme de la liberté, la victorieuse et glorieuse framée, à laquelle assurément Daniel n'a pas songé, peut avoir aussi quelques attraits et donner une nouvelle et digne matière à l'imagination des artistes.

(21) Dans Bouquet (II, p. 68).

(22) Δελτωτῷ γὰρ ἐοικε.

(23) ὡς... καὶ τὰ νῶτα γυμνὰ τῶν ἀνδρῶν στοιχηδὸν διαφαίνεσθαι.

CHAPITRE VII.

(1) *Ut pax perpetua stabilis permaneat*, dit la *Lex Ripuar.*—*Leges sunt factæ* (dit la préface de la *Lex Salica*) *ut earum metu humana coerceatur nequitia, tutaque sit inter improbos innocentia, et in ipsis improbis formido suppliciorum, et ut refrænentur nocendi facultates.*

(2) Comparez le chapitre I du livre VII. Je ne me livrerai pas à des recherches sur l'âge de ces collections de lois; je ne pourrais que répéter ce que l'on connaît déjà. Je suis arrivé, après de longues investigations, à la conviction que l'on ne peut rien préciser avec certitude sur l'époque de la première rédaction des lois barbares. Vraisemblablement la loi salique, comme la plus ancienne, ne s'est formée qu'à diverses reprises. D'après l'ensemble de cette loi, il est impossible d'admettre que l'on en ait jeté d'un seul coup le plan ou le cadre, et que celui-ci n'ait été rempli que graduellement : il faut admettre bien plutôt que dès le principe on n'y ajouta que des détails isolés, sans connexité entre eux, selon l'occasion et les circonstances. L'ensemble (qui même n'est pas un ensemble) se forma ensuite de la réunion de toutes ces parties isolées, et jusqu'au temps de Charlemagne, on introduisit constamment, selon le temps et le besoin, des modifications dans les dispositions ainsi consignées. Il se peut au contraire que les lois postérieures aient présenté, dès leur première formation, un tout mieux ordonné, puisqu'on avait un modèle sous les yeux; et pourtant les additions, les intercalations et les changemens n'y manquèrent pas non plus.

Quant à ce qui concerne en général les circonstances qui amenèrent la première rédaction écrite de ces lois, on n'y fut certainement point porté par le simple désir d'avoir désormais par écrit ce que l'on n'avait eu jusqu'alors que par la tradition orale; on y fut porté tout aussi peu par la manie d'imiter les Romains. On y arriva plutôt de la manière que nous allons indiquer. Dans les anciens cantons teutschs la communauté décidait sur les cas qui se présentaient *ex æquo et bono*, selon les circonstances et les relations. Mais les Franks venus dans la Gaule s'y trouvèrent dans un monde nouveau : toutes les relations des personnes et des propriétés étaient autres. Aussi les anciens usages ne convinrent plus, et on pouvait les appliquer moins que partout ailleurs dans les rapports avec ceux qu'on appelait Romains et contre eux. Les Franks eurent besoin pour eux-mêmes, et plus encore pour les Romains et contre eux, d'une règle précise, permanente et connue d'avance, d'après laquelle seraient fixées les peines des délits; et cette règle ne pouvait exister que si elle était rédigée par écrit. Il se peut que les prescriptions elles-mêmes aient été entreprises par quelques hommes, par des juges, par des comtes pour des cas particuliers qui se présentaient devant eux et leur en faisaient sentir le besoin; effectivement des hommes sont nommés comme auteurs de quelques lois, en particulier des prescriptions pénales par exemple, parmi les lois examinées dans ce livre, dans la *Lex Anglorum et Werinorum*); et ce que ces hommes avaient établi, selon les circonstances et selon leur position, fut peut-être approuvé dans l'assemblée nationale, résolu par elle, et transformé ainsi en une véritable loi.

Quant à ce qui concerne enfin les limites dans lesquelles ces lois furent en vigueur, je crois qu'il faut distinguer deux choses. Veut-on connaître en effet le véritable peuple qui, si j'ose m'exprimer ainsi, vivait *en masse* sous l'empire de ces lois, il ne peut s'élever de doute qu'au sujet de la loi salique, parce que nous ne savons pas d'une manière précise quelles étaient réellement les limites des Saliens. Mais en général on peut supposer que tout le territoire de la Gaule que les Franks Saliens avaient enlevé *immédiatement* aux Romains, fut considéré comme leur territoire, et le tit. XLIX de la *Lex Salica reform.* confirme cette conjecture. Car l'expression : *Intra Ligerim et Carbonariam* (entre la Loire et la forêt Charbonnière), s'explique clairement si on la compare avec l'expression de la *Lex Ripuar.* (tit. XXXI, § 3 et 5) : *infra pagum ripuarium, in provincia ripuaria*, ou bien *in ducatu.* Les autres lois étaient en vigueur dans tout le pays occupé par les peuples dont elles portent les noms. Veut-on savoir au contraire dans quelle étendue les lois de chacun de ces peuples étaient appliquées dans des cas particuliers, il ne peut y avoir d'autre réponse que celle-ci : «Dans tout l'empire des Franks.» Tout individu, n'importe en quel lieu il se trouvât, était jugé d'après le droit de son peuple. Bien que la loi salique laisse ce point indécis, il est prouvé par les autres lois (*Lex Ripuariorum*, tit. XXXI, § 3).

(3) Le *Prologus* de la *Lex Salica antiq.*, dit avec une entière raison : *unaquæque gens propriam sibi ex consuetudine elegit legem. Longa enim consuetudo pro lege habetur.*

(4) Suivant l'opinion de la plupart des savans, la langue teutsche ne pouvait encore être écrite alors; quelques-uns cependant ont prétendu que véritablement, dans l'origine, la loi salique avait été écrite en langue teutsche, et qu'on ne fit que la traduire en latin. Les gloses dites de Malberg ne peuvent donner la moindre preuve en faveur de cette opinion. Il est évident en effet que ces gloses ne sont pas les restes d'un texte original teutsch, mais des notes marginales sur le texte latin. Sans doute elles restent toujours encore sans explication, puisque l'essai de Wiarda lui-même n'a produit que peu de résultat. On peut aussi mettre en question si jamais on arrivera à une explication. Il semble à la vérité en plusieurs endroits que l'auteur de ces gloses a voulu traduire et faire comprendre le latin par des mots teutschs; mais souvent cette supposition mène à des erreurs complètes. Indépendamment de ce qu'on trouve des mots latins dans les gloses elles-mêmes, on voit figurer, par exemple dans le tit. XXVII, en 14 §§, où des crimes tout à fait différens sont soumis à des peines tout à fait différentes (le titre est *De furtis diversis*), quatorze fois le simple mot leudardi, qui paraît aussi très-fréquemment dans d'autres titres. Quelle que soit la signification de ce mot, que veut dire cette répétition du même mot? Que veut-elle dire à peu près de choses si différentes? Si ce mot doit désigner les objets volés, il ne peut nullement se concevoir. Mais s'il doit simplement indiquer que le châtiment doit être ainsi appliqué, pour qui, bon Dieu! le glossateur pouvait-il avoir écrit quatorze fois dans un seul titre son leudardi? Que serait-ce, si c'était un nom propre? *Leudard* est du moins un nom propre. Dans ce cas, ce mot désignerait l'auteur de la disposition pénale.

(5) Voyez la note 2.

(6) Je ne cite pas tout pour ne pas trop augmenter le nombre des notes, et je regarde ces citations comme

d'autant moins nécessaires qu'il est facile de trouver tout dans le petit volume qui contient les lois barbares.

Je me borne à citer les passages qui semblent importans.

(7) Tit. LXX. La loi salique ne connait pas le *sponsare solido et denario*. Du reste la remise d'un sou et d'un denier par le fiancé aux parens de la femme n'était qu'un acte symbolique. Le mariage devait par là être confirmé d'une manière visible et sensible.

On ne doit pas y voir un prix payé pour obtenir la jeune fille, ni un achat de celle-ci.

(8) Tit. XLVII, *de Reipus*. On y voit, pour le mariage d'une veuve, la prescription que trois sous et un denier doivent être payés aux parens de la veuve, devant le tribunal. Pour la solennité et les cérémonies d'une union de cette nature, on trouve des indications intéressantes dans les *Formulæ antiquæ in usum regni Italici*, dans CANCIANI (t. II, p. 476). *Sempronia, quondam conjux Thersitis, filia Ciceronis*, est ici, par exemple, fiancée à *Fabius*, et *Seneca* est le *Reparius*, c'est-à-dire celui qui reçoit le *reipus*, affranchit la femme de sa tutelle et la remet à Fabius.

(9) Toutefois cette distinction ne manque pas tout à fait. Une ou deux fois il est question de mauvaises vues, *malum ingenium*, etc.

(10) En réalité seulement LEUDIS. Ce mot signifie sans aucun doute un homme. Or comme le wehrgeld était considéré comme l'équivalent de l'homme, on s'est vraisemblablement servi de ce mot.

(11) La *Delatura*, dont il est si souvent question à propos des vols et des atteintes portées à la propriété, n'est probablement autre chose que les frais de justice. Cette interprétation du reste est assez généralement admise.

(12) Du moins je ne le pourrais pas.

(13) Trois cas sont possibles : ou le sou et le denier étaient l'un et l'autre différens chez les Saliens et les Ripuaires, ou le sou différait chez ces deux peuples et le denier était le même, ou bien enfin le sou était le même et le denier seul différait. Si l'on admettait le premier cas, tout serait et resterait incertain ; mais je ne vois non plus aucune raison pour cette supposition, puisque les Saliens et les Ripuaires étaient également établis sur le sol romain et vivaient près les uns des autres. Dans le second cas, on ne pourrait pas comprendre comment le wehrgeld d'un homme libre pourrait être fixé chez les deux peuples à deux cents sous ; car chez les Saliens, ces deux cents sous équivaudraient à huit mille deniers, et chez les Ripuaires, ils n'en représenteraient que trois mille six cents ; ou bien la valeur du Ripuaire aurait été de plus de moitié moindre que celle du Salien. Et ceci est d'autant moins croyable que le Ripuaire, frère du Salien, n'avait pas été vaincu par celui-ci, mais s'était volontairement réuni à l'empire de Chlodwig. Il ne reste donc plus qu'à admettre le troisième cas.

(14) *Lex Ripuar.* (tit. XXXVI, § 11).

(15) *Spata cum scogilo, spata absque scogilo.* Le prix de quatre sous rend invraisemblable que ce *scogil* ne soit autre chose que le fourreau, puisque le prix de l'épée n'est que de trois sous ; aussi ai-je traduit ce mot par ceinturon.

(16) Il en était de même lorsqu'un animal (*quadrupes*) tuait un homme. Le propriétaire de l'animal remettait celui-ci aux parens de l'individu tué, et payait en plus la moitié du wehrgeld (tit. XXXVIII).

(17) Tit. LXI. C'est la CHRENECRUDA. Parmi les traductions de ce mot, celle-ci me paraît particulièrement comique : « *Grünes kraut* (herbe verte ou chou vert ; *chren* ou *gren*, *grün* (vert) et *crud*, *kraut* (herbe ou chou). » Le pauvre débiteur en effet devait, par un acte symbolique, transférer sa propriété à ses parens, et pour cela ramasser aux quatre coins de sa maison une poignée de terre et la jeter sur ces parens. Or il se peut aisément qu'avec cette terre il prenne quelques brins d'herbe ou de chou, et l'on sait que l'herbe est verte ainsi que le chou. De là, dit-on, cet acte est appelé *grünes kraut*, chou vert ou herbe verte !

(18) Comparez la *Lex Bajuvarior.* (tit. II, § 1).

(19) Tit. LXVIII (LINDENBROG), § 2 : *Si quis hominem sine consensu judicis de ramo, ubi* INCROCATUS, *deponere præsumpserit*. On ignore, à ma connaissance, ce que signifie réellement le mot *incrocare*. Il semble cependant que ce mot vient de *crux*.

(20) Ibid., § 3 : *Si quis caput hominis*, QUOD INIMICUS SUUS IN PALO MISERIT *sine permissu judicis, aut* ILLIUS QUI EUM IBI POSUIT, *tollere præsumpserit*... (Tit. XLIV), § 9 : *Si quis hominem invenerit in quadrivio* (où d'habitude on exécutait ces affreuses peines de mort) *sine manibus et sine predibus*, QUEM INIMICI SUI DETRUNCATUM DEMISERINT, *et eum vita privaverit, seu perciderit* (car l'infortuné devait lentement mourir d'une mort amenée par d'atroces tortures) *sol.* C. *culpabilis judicetur*.

(21) Par les parens, qui naturellement mettaient tout en œuvre pour arriver à une compensation. On essayait vraisemblablement aussi la médiation par la voie judiciaire, comme nous le montrerons plus tard, c'est-à-dire par le tungin, comme juge de paix. On faisait partout sans doute ce qui est dit expressément dans la *Lex Frisionum* (tit. II, § 2 et 3): ... *inimicitias propinquorum occisi hominis patiatur, donec cum eis* QUOQUO MODO POTUERIT, *in gratiam revertatur*.

(22) Chose singulière ! La loi salique fixe ce temps de dix-huit à soixante ans. La loi des Ripuaires, au contraire, ne fixe pas de commencement (tit. XII), mais elle semble arrêter ce temps à quarante ans. Du reste, les femmes avaient aussi des avantages légaux en d'autres cas. Celui qui empêchait un homme de continuer son chemin devait payer quinze sous ; celui qui arrêtait une femme en devait payer quarante-cinq.

(23) C'est-à-dire la moitié du wehrgeld de son seigneur terrien.

(24) On sait que dans les temps postérieurs on crut que les sorcières pouvaient opérer ce charme et se

faisaient quelquefois un jeu de le jeter sur quelqu'un. Je serais, en conséquence, porté à croire que la loi (tit. LXVII, § 3) : *Si stria* HOMINEM COMEDERIT, *et convicta fuerit*, doit être entendue à la lettre. Mais si la sorcière n'avait pas rendu l'homme, elle s'en serait difficilement tirée avec la simple peine de mort.

(25) Il est aussi fait mention (tit. XXX) du cas où un individu paierait un assassin, sans que le meurtre même ait lieu. Le premier doit payer soixante-deux sous, et le second autant ; et si un troisième a transmis au meurtrier le prix du sang, il doit aussi payer soixante-deux sous.

(26) On rencontre de temps à autre cette différence, sans doute selon les proportions du wehrgeld, par exemple au titre XXXIV, § 3 et 4.

(27) Tit. XXII. Voici l'expression : *Si quis homo ingenuus feminæ ingenuæ manum, brachium, mamillam* STRINXERIT.

(28) Si le mariage s'ensuivait, tout était sans doute réparé.

(29) On peut supposer, d'après le silence de la loi, qu'un tel mariage n'était pas valable. Autrement la loi aurait dû déterminer si l'homme devait suivre la femme, ou si la femme devait suivre l'homme ; elle aurait dû décider aussi comment le maître de l'un ou de l'autre aurait été dédommagé.

(30) Je crois qu'un tableau synoptique de tous les crimes et de toutes les amendes, disposé de manière que la plus petite amende fût à la tête, et l'amende la plus élevée à la fin, et qu'au-dessous de chaque amende on trouvât la liste de tous les crimes qui devaient être expiés par elle, serait fort instructif. Peut-être ajouterai-je un semblable tableau à cet ouvrage, lorsque nous arriverons au moment où les Frisons et les Saxons auront été réunis à l'empire des Franks.

Je n'indique ici que les dispositions de la loi salique qui semblent pouvoir en faire connaître l'esprit.

CHAPITRE VIII.

(1) *Lex Ripuar.* (tit. LXXXVIII). Les noms de *major domus et cancellarius* prouvent seulement que notre texte de la loi des Ripuaires est plus moderne : mais ces noms peuvent avoir été intercalés.

On peut appliquer ici ce que nous avons rappelé en parlant de la loi salique, que la loi est beaucoup plus ancienne que nos *codices*.

(2) Tit. XXXI, § 3 : *Hæc autem* CONSTITUIMUS, *ut infra pagum ripuarium tam Franci, Burgundiones, Alamanni, seu de quacunque natione commoratus fuerit, in judicio interpellatus, sicut lex loci continet, ubi natus fuerit, sic respondeat.* La formule CONSTITUIMUS est déjà remarquable. Elle se rapporte au roi et à ses leutes. On la trouve aussi, et d'une manière plus positive encore, dans la loi que nous venons de citer et qui interdit au juge d'accepter des présens : *Hoc autem consensu et consilio seu paterna traditione et legis consuetudine super omnia* JUBEMUS..... Il n'est pas dit dans la loi salique que qui que ce soit doive être jugé selon le droit de son peuple sur la terre salique. Du reste, par cette différence de droit, il devint nécessaire que chaque étranger déclarât devant le tribunal sous quel droit il était né ou sous quel droit il vivait ; c'est ce qu'on appelait *confessio juris*.

(3) Tit. XXXVI, § 4, figurent des *Allamanni, Fresiones, Bajuvarii et Saxones*, mais seulement comme individus, comme *advenæ*.

(4) Tit. LXV, § 1.

(5) Ibid, § 3 : *Hospitio suscipere.* Mais il y avait déjà *emunitates regis*.

(6) Les deux dernières classes sont appelées *homines regii* et *homines ecclesiastici*.

(7) *Homines denariati* et *tabularii*. Il en sera question plus tard. Il n'est pas nécessaire de prouver plus longuement que cette dernière liberté n'était pas une liberté complète, mais une ombre de liberté.

(8) Tit. LVIII (§ 18).

(9) Tit. LVI (§ 3) : *Usque ad quintum genuculum.*

(10) Si la fiancée était une héritière, il va sans dire que le mari entrait en jouissance de sa fortune. Si à la mort de la femme il n'y avait pas d'enfans pour recueillir cette fortune, elle passait aux parens de la femme.

(11) Tit. XXXVII (§ 2).

(12) Ib. (§ 3).

(13) Sans doute elle doit seulement réclamer cette *dos* ; STUDEAT EVINDICARE ; mais précisément parce qu'elle lui est accordée légalement, l'accomplissement n'en semble pas avoir été douteux dans la plupart des cas.

(14) Tit. LVI (§ 4) : *Sed* DUM VIRILIS SEXUS EXSTITERIT.....

(15) Tit. XLIX : *Nisi tantum, qui parem suum supervixerit*, IN ELEEMOSYNA *vel in sua necessitate expenderit.* Je pense que ces mots *in eleemosyna* s'appliquent à l'Église.

(16) C'est ainsi que je comprends le § 2 du tit. XII : *Si ille homo pauper fuerit, ut insimul solvere non possit, per tres decessiones filiorum solvat.*

(17) Tit. XXXVI (§ 5) : *Si quis clericum interfecerit, juxta quod nativitas ejus fuit, ita componatur.....*

(18) Autrement il pouvait être poursuivi comme meurtrier par la famille de l'individu tué.

CHAPITRE IX.

(1) La plupart des savans semblent admettre que cette loi, comme celle des Bavarois, fut faite sous Dagobert. Et ils n'ont assurément pas tort. Toutefois on comprend sans peine que quelques modifications

et additions appartiennent à des époques postérieures.

(2) Les vingt-trois premiers titres de ce code concernent ces relations de l'Église. Ces prescriptions ne se retrouvent dans la loi des Ripuaires qu'en tant que l'on y voit figurer aussi des donations faites à l'Église.

(3) Tit. XL : *Pœnitentiam autem secundum canones agat.*

(4) Tit. LXVIII (§ 1) : *Si quis* LIBER LIBERUM *occiderit, componat eum bis octuaginta solidos filiis suis.* (§ 4) : MEDIUS *vero Alamannus si occisus fuerit, ducentis solidis solvat eum parentibus, qui eum occidit.* Ici le taux ne s'élève pas plus haut. Dans les *capitula addita ad legem Alamann.*, publiés par BALUZE *ex veteri codice Remensi*, il est dit au § 22 : *Si baro fuerit de* MINOFLIDIS... *si* MEDIANUS *Alamannus... si* PRIMUS *Alamannus...* Et plus loin : *Si femina minoflidus... si* MEDIANA... *si* PRIMA *Alamanna fuerit...* Les *minoflides* sont sans aucun doute ceux qui (cf. tit. LXXXIV) sont appelés PLEBS par opposition avec les princes, comme l'avait déjà fait TACITE, et qui plus tard sont mentionnés dans les chartes sous la dénomination de PLEBEII par opposition avec les PROCERES. Comme on ne retrouve pas ailleurs le mot MINOFLIDI, il serait difficile d'en déterminer le sens. Serait il formé de *minores-lidi*, hommes d'un ordre inférieur? Voyez la note 38 du présent chapitre.

(5) Toutefois, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, la peine de mort est déjà portée contre toute embûche contre sa vie.

(6) Tit. LXVIII (§ 3) : *Feminas autem eorum* SEMPER *in duplum componat.*

(7) Cela semble résulter par exemple du tit. XCV : *Si quis feminam* INGENUAM.... *solvat solidos* DUOS. *Si* LIDA *fuerit, solvat solidum* UNUM ET TREMISSEM. Il semble résulter d'autres passages encore que le lite était par rapport à l'homme libre dans la proportion de deux à trois.

(8) MORTAUDUS (tit. XLIX et LXXVI). Je crois que ce mot est tout simplement l'allemand *mortade*, *mordthat*, meurtre. *Aliquem mortaudum facere*, c'est assassiner quelqu'un, commettre un meurtre sur lui.

(9) Tit. LXVIII (§ 2), il est dit : *Si autem filios non reliquit, nec* HEREDES *habuit, solvat eum ducentis solidis.* Les *heredes* sont ici les filles. Car au titre XLIV, où il est question de la vente d'un homme libre hors du pays, *extra terminos*, crime qui devait être compensé par tout le wehrgeld fixé pour cet homme lorsque celui-ci ne pouvait être représenté, il est dit : *Si autem* HEREDEM *non reliquit, cum ducentis solidis componat.* Et pourtant la somme doit être payée PARENTIBUS. Par conséquent il ne manquait pas d'héritiers, mais d'héritiers par le sang.

(10) Tit. XCIX (§ 22).

(11) Tit. LXV (§§ 28 et 29) : *Si aliquis alio genitalia tota absciderit, XL solidos componat. Si autem castraverit ita ut virilia non tollat, cum XX solidis componat.*

(12) Tit. LIV (§ 2) : *Antequam illi* (c'est-à-dire à la femme) *mundium apud patrem acquirat.*

(13) Tit. LI (§ 2) : *Si autem vivi sunt* (les fils et les filles que le *raptor* a eus de la femme enlevée par lui) *non sint illius, qui eos genuit, sed ad illum priorem maritum mundio pertineat.*

(14) Tit. XCII : *Si infans vivus remanserit ut possit aperire oculos et videre culmen domus et quatuor parietes.*

(15) Tit. LV (§ 2) : *Dotis legitima quadraginta solidis constat.* — Tit. LVI (§ 2) : *Si autem ipsa femina dixerit : Maritus meus dedit mihi morgangeba, computet quantum valet aut in auro, aut in argento, aut in mancipiis, aut in equo pecuniam duodecim solidos valentem.*

(16) Elle contient vingt et un titres; chaque titre contient un certain nombre de chapitres partagés en paragraphes; de sorte qu'on a tant bien que mal réuni les matières qui ont quelque rapport entre elles.

(17) On en trouve un témoignage dans ces expressions : *Concedimus; antecessores nostri concesserunt; lex vestra*, etc.

(18) Et de temps à autre ils sont réunis assez maladroitement. Ainsi, il est dit par exemple dans la loi sur les fausses accusations, *de falsa suggestione* (tit. VIII, cap. 17, § 2) : *Neminem damnes antequam inquiras veritatem. Scriptum est : Omnia probate, quod bonum est tenete.*

(19) Voyez SAVIGNY (*Histoire du droit romain au moyen âge*, t. II, p. 80).

(20) Ils étaient mutilés et battus.

(21) Par exemple au titre III (cap. 14 *de peregrinis transeuntibus viam*). Cette loi commence ainsi : *Nemo ausus sit inquietare vel nocere peregrinum, quia alii propter Deum* (par conséquent des pèlerinages), *alii propter necessitatem discurrunt; tamen una pax omnibus necessaria est.* Les délits contre les étrangers étaient punis d'une amende double de celle qui était imposée pour les délits commis contre les nationaux; car le Seigneur a dit : « *Peregrinum et advenam non contristabis de rebus suis.* »

(22) Je pense que cela résulte de ces mots : *Licentiam habeat de portione sua, postquam cum suis filiis partivit.*

(23) Le motif est, *ut amplius non valeat facere malum.*

(24) Je ne peux préciser la différence entre les *solidi* et les *solidi auro adpretiati*, qui ressort expressément de la loi des Bavarois. Dans cette loi, le *fredum* est en général singulièrement élevé. C'est peut-être de cet argent et des confiscations que se formait le prétendu tribut que, d'après les écrivains franks, les peuples teutschs devaient payer.

(25) Tit. I (cap. 7, § 3).

(26) Ibid. (cap. 11, § 1) : *Fiat tunica plumbea se-*

cundum statum ejus, et quod ipsa pensaverit, auri tantum donet, qui eum occidit.

(27) Le *pontifex maximus* est devenu *summus pontifex.*

(28) Ib. (cap. 13) : Les EXTRANEÆ *mulieres* sont interdites.

(29) Ib. (cap. 10 et 11) : *Si quis presbytero vel diacono, quem episcopus in parochia ordinavit, vel qualem plebs sibi recepit ad sacerdotem... si quis episcopum, quem constituit rex, vel populus elegit sibi pontificem...*

(30) Ib. (cap. 14).

(31) — *tantum serviat, quantum ei per possibilitatem impositum fuerit, tamen injuste neminem opprimat.*

(32) Comparez le chapitre X du livre VI et les notes.

(33) Tit. II (cap. 1, § 1).

(34) — *anima illius pro anima ejus sit.*

(35) — *per audaciam cordis.*

(36) Par suite dans le vrai sens. Ces hommes libres, les véritables propriétaires fonciers, étaient les vrais défenseurs (*wehren*) du territoire. Comparez le chapitre IV du présent livre.

(37) Tit. II (cap 20) : *Isti sunt quasi primi post Agilolfingos, qui sunt de genere ducali. Illis enim* DUPLUM HONOREM CONCEDIMUS. *Et sic duplum compositionem accipiant... Agilolfingi, quia summi principes sunt* INTER VOS... *Et pro eo quia dux est addatur ei major* HONOR, *quam ceteris parentibus ejus.* Assurément un double honneur semble supposer un honneur simple; mais à l'endroit où il est question de l'homme libre, dont le wehrgeld, payé doublement, forme la composition pour les cinq familles privilégiées, le mot HONOR n'est pas employé.

(38) — *minores populi; pauperes, qui sunt liberi; plebs; nobiles.*

(39) Tit. II (cap. 9) : ... *donatu dignitatis ipsius ducati careat, etiam et insuper spem supernæ contemplationis* (c'est probablement la vie contemplative des moines) *sciat se esse condemnatum, et* VIAM SALUTIS *amittat.* Si on lit *vim salutis*, le sens est changé. Du reste il est digne de remarque que, selon MEDERER, les *codices* bavarois des *Leg. Bajuvar.* ne contiennent pas ces prescriptions et les suivantes, mais qu'elles ne se trouvent que dans les *codices* conservés en France. Deux cas sont possibles : ou les rois franks (Karl-le-Grand peut-être) ont perfidement interpolé ces prescriptions, ou bien les ducs de Bavière les ont omises. Cette dernière supposition est plus vraisemblable que la première. Le dernier cas serait une honteuse altération sans but; le premier pouvait avoir lieu en vertu des traités par un accord entre le roi et le duc pour assurer la considération de ce dernier, d'autant plus facilement que toute la disposition ne concernait pas le peuple bavarois, mais le duc et le roi. En

(40) *Regnum!* C'est assurément une expression significative.

(41) *Maligni; per consilium malignorum.* Le langage des conquérans est dans tous les temps le même.

(42) Tit. II (cap. 5) : *Si quis in exercitu infra provinciam sine jussione ducis sui... Ponat comes ordinationem suam super centenarios et decanos* (qui figurent donc incontestablement ici comme commandans, comme officiers subordonnés au *comes*, qui est même appelé *dux*), *ut unusquisque provideat suos quos regit* (à savoir *in exercitu*) *ut contra leges non faciant. — Et si talis homo* POTENS *hoc fecerit, quem comes distringere non potest...* On voit paraître les vassaux au chapitre 15.

(43) Tit. IV (cap. 3).

CHAPITRE X.

(1) *Incipit lex Angliorum et Werinorum, hoc est Thuringorum.*

(2) Elle ne renferme que dix-sept titres, qui ont en tout soixante-trois paragraphes.

(3) Elles sont aussi séparées par une remarque intermédiaire : *Hæc judicia Wlemarus dictavit.* Mais Dieu sait qui était ce Wlemar et quelle peut avoir été sa position. Cependant si l'occasion que nous avons indiquée plus haut comme ayant donné lieu à la rédaction écrite des lois était exacte, on pourrait admettre que ce Wlemar avait le premier établi les peines consignées dans les vingt lois et que son opinion avait été acceptée.

(4) Cela n'a sans doute pas été dit expressément au sujet des serfs; mais comme le titre Ier de la loi précise la composition pour le meurtre d'un serf d'après la composition fixée pour le meurtre d'un adaling ou d'un homme libre, et comme ensuite dans les quatre titres qui viennent après, on ne voit qu'une application de la règle fixée pour les délits contre les adalings et les hommes libres, on peut conjecturer que cette règle s'appliquait aussi aux délits contre les serfs.

(5) Voyez le livre III.

(6) On peut laisser dans l'incertitude l'époque où la *Lex Angliorum et Werinorum* a reçu la forme sous laquelle nous la possédons aujourd'hui. Mais voici ce qui ne souffre aucun doute : si jamais ces prescriptions légales ont été en vigueur dans la vie, elles l'ont été sous la domination des Franks, antérieurement à Radulf, dont il sera question au chapitre IX du livre VIII. Or, d'après les lois des Franks, nul homme n'avait un wehrgeld plus élevé que deux cents sous, accordés ici à l'homme libre. Mais le fonctionnaire, le comte, celui-là en général *qui est in truste dominica*, a un wehrgeld de six cents sous, par conséquent le même wehrgeld qui est attribué à l'*adalingus.* Maintenant, je le demande, peut-on penser que les Franks si fiers, vainqueurs dans un pays vaincu, aient accordé à une classe d'hommes quelle qu'elle fût un wehrgeld trois fois plus élevé que le wehrgeld établi pour eux-mêmes si cette classe

d'hommes, semblable en cela aux fonctionnaires publics, n'avait pas eu à l'égard de l'empire une position particulière, la position qui résultait d'un service particulier? Je ne le crois pas. *L'adaling* doit avoir été autre chose qu'un homme issu seulement d'une famille plus illustre, puisqu'à cette époque la naissance n'avait encore chez les Franks aucune valeur légale. Ajoutez à cela que dans toutes les lois des peuples qui jusqu'à présent appartiennent à l'empire des Franks, on voit paraître des fonctionnaires publics, comtes, ducs, *grafen*, juges, centeniers, tungins, etc.; dans la *Lex Angliorum et Werinorum* au contraire, on ne rencontre aucun homme de cette espèce.

En fait d'hommes libres, il n'y est question que de l'ADALINGUS et du LIBER. Et pourtant il n'est pas possible que les Thuringiens aient subsisté sans fonctionnaires publics, sans ces *principes, qui per pagos vicosque jura reddebant*. Il me semble en conséquence presque nécessaire d'admettre que chez ce peuple les ADALINGI étaient des hommes placés dans la même position que ceux qui figurent avec le même wehrgeld dans la *Lex Salica* et dans la *Lex Ripuariorum*. Il ne resterait donc plus qu'à expliquer la différence des noms. Mais comme on ne trouve dans l'histoire rien qui puisse mener à cette explication, nous devons conclure d'après les circonstances. Si nous admettons (comparez les notes du livre III) que dans le Teutschland les grandes familles de propriétaires fonciers aient été de toute antiquité appelées *adelinge*, sans avoir eu aucun privilége légal dans la communauté de peuple ; si nous admettons de plus que ces familles, tant que la royauté exista en Thuringe, avaient encore mieux consolidé les avantages naturels que les mœurs nationales leur avaient antérieurement assurés à cause de leur grande fortune, nous arrivons bien près de la pensée que ces familles, après la ruine de la maison royale, s'attachèrent aux Franks et s'engagèrent à soutenir la cause des Franks par leurs armes, par leurs services et par tous les moyens possibles, et à assurer leur domination dans l'intérieur du Teutschland, et que, précisément pour cette raison, elles furent placées sur la même ligne que les hommes *in truste dominica*. Ce que le duc de Bavière ne put obtenir que pour cinq familles, en outre de ses parens, fut encore accordé en Thuringe à tous les adalings, parce que ce pays avait été le premier soumis ; on leur fit même de plus grandes concessions, car les Bavarois privilégiés n'obtinrent qu'un double honneur, tandis que les *adalings* thuringiens obtinrent un honneur triple. Et il pouvait être d'autant plus nécessaire d'attacher un grand prix à leur vie que celle-ci pouvait être moins assurée à cause du ressentiment de leurs compatriotes, aux regards desquels ils apparaissaient peut-être sous un mauvais jour. C'est sans doute pour cette même raison qu'on laissa aux nouveaux serviteurs d'une puissance étrangère, qu'ils fussent ou non Thuringiens de naissance, l'ancien nom d'adalings, qui était né des mœurs du peuple, pour dissimuler jusqu'à un certain point un fait qui ne pouvait être nié.

Du reste les NOBILES des Frisons et des Saxons, dont nous parlerons en leur temps, ne serviront qu'à confirmer ces observations.

(7) Les termes de la loi (tit. X, § 4) sont : *Qui liberam non parientem* (dans le paragraphe précédent il est dit : *qui feminam* NOBILEM VIRGINEM *nondum parientem* ; on a donc omis *virginem*) *occiderit, bis* LXXX et VI *solid. et duos tremisses componat : si pariens est*, DC *solid.; si jam desiit*, CC *solid. componat*. Mais comme les VI *solidi et duo tremisses* sont indiqués séparément, il semble que l'on peut d'autant moins les ajouter à la véritable composition que les observations qui suivent s'y opposent. Peut-être formaient-ils le *fredum*.

(8) Tit. IX. *Servus, a domino per manumissionem libertate donatus, si occisus fuerit*, LXXX *sol. componat, vel quidquid ei solvi debeat, medietas compositionis liberi hominis solvatur.*

(9) Tit. VI (§ 5) : *Ad quemcunque hereditas terræ pervenerit, ad illum vestis bellica, id est lorica, et ultio proximi, et solutio leudis debet pertinere.*

(10) L'expression est *pecunia*. Mais il ressort des lois des autres peuples teutoniques que sous le nom de *pecunia* on comprenait tout ce qui avait une valeur en argent.

(11) *Et tunc demum hereditas ad fusum a lancea transeat.*

(12) La suscription du titre VI est, il est vrai, *de Alodibus*; mais la loi elle-même ne connaît ni les alleux ni l'opposition dont il s'agit.

CHAPITRE XI.

(1) On peut dire encore ici : *Cœlum, non animum, mutant qui trans mare currunt.*

(2) Dans le Teutschland on a foulé aux pieds le grand héritage des ancêtres, et on a accepté, conservé et entretenu la déplorable puissance de l'ennemi le plus cruel de la vie nationale et populaire des Teutschs, jusqu'à ce qu'enfin on fût devenu entièrement étranger dans sa propre patrie, jusqu'à ce que l'on vécût plus au milieu du marché d'esclaves à Rome que dans le malberg des anciens cantons teutschs. Il se peut que les Teutschs aient trouvé dans leur épée une vengeance contre les désastres causés à leur patrie par les attaques des Romains ; il se peut que les Romains aient trouvé dans leur jurisprudence une vengeance contre le démembrement de leur empire par les Teutschs. Mais les fautes des premiers étaient plus grandes que celles des derniers. Les uns commirent des crimes volontaires et perfidement calculés ; les autres des crimes forcés et résultant de l'erreur. Les Romains succombèrent sous le glaive ; les Teutschs ne succombèrent que parce qu'ils furent humiliés par la jurisprudence. Ils sauvèrent ou reconquirent sur un sol étranger une partie de leurs anciens avantages. Ces avantages reviendront à l'ancienne patrie et se développeront par une culture nouvelle sur le sol originaire avec une nouvelle énergie.

(3) On a émis des opinions très-diverses sur le tungin et sur le centenier, et l'on a considéré le tungin tantôt comme supérieur, tantôt comme inférieur, tantôt comme égal au centenier, de telle sorte que le tungin et le centenier auraient eu une juridiction

analogue. Mais il me semble que l'on approchera toujours plus de la vérité à mesure qu'on se fera une idée plus simple des relations. Or si précédemment les noms de tungin et de centenier ont été expliqués d'une manière exacte, il est difficile de révoquer en doute l'opinion que nous émettons ici sur la position respective de ces deux officiers; cette opinion explique également pourquoi celui qui voulait faire constater son droit devait s'adresser tantôt au tungin, tantôt au centenier.

(4) *Mallum, mallobergium.*

(5) *Lex Sal.* (tit. XLVI, § 1) : *Tunginus* AUT *centenarius mallum indicent, et in ipso mallo scutum habere debent.* A quoi bon le bouclier?

(6) *Ibid.* Ces *tres solidi æque pensantes et denarius* sont appelés dans la loi *reippus, reipus, reiphus.*

(7) *Ibid.* (tit. XLIX) : *Et sic festucam in laisam jactet.*

(8) Tit. XLIII (§ 1).

(9) Tit. LII (§ 2). Il devait ADMALLARE le débiteur, c'est-à-dire l'appeler au *mallum*, dans les termes suivans : « *Rogo te, judex, ut hominem illum denominatum, gasachionem* (*gensacher, gegensacher*, défendeur) *meum, qui mihi fidem fecit, de debito tali denominato secundum Legem Salicam mihi inde eum adstringas.* » *Tunc judex dicere debet* : « *Ego gasachium tuum in hoc mallo quod Lex Salica habet.* »

(10) *Ego super me et super fortunam meam pono, quod securus mitto in fortunam illius manum.*

(11) On admet ordinairement que le serf offrait à son maître le denier comme prix de sa liberté, et que le maître lui faisait tomber le denier de la main pour indiquer qu'il lui accordait la liberté en pur don et non à prix d'argent. Il me semble que dans cet acte le denier est la même chose qu'en d'autres circonstances la baguette, *festuca*. Il y avait assurément dans cette formalité quelque chose de symbolique. Il se peut que les hommes même qui suivaient cet usage en aient rarement connu le sens. C'était une ancienne coutume, et ils s'y conformaient.

(12) La *Lex Ripuar.* (tit. LVII) s'exprime d'une manière plus formelle que la *Lex Salica* (tit. XXX, ou XXIX) : *Nullatenus eum (per denarium dimissum,* soit *per manum propriam* du maître, soit *per alienam) permittimus in servitium inclinare, sed sicut reliqui Ripuarii liber permaneat.* Les *Formules* de MARCULF et des capitulaires publiés plus tard confirment cette disposition.

(13) *Lex Bajuvar.* (tit. II, cap. 5) : *Ponat enim* (comes) *ordinationem suam super centuriones* (sans aucun doute sur ceux qui sont appelés ailleurs *centenarii*) *et* DECANOS, *ut unusquisque provideat suos quos regit, ut contra legem non faciant.*

(14) *Lex Alamann.* (tit. XXXVII, § 1) : *Conventus autem fiat in omni centena.* Dans la *Lex Bajuvar.* (tit. II, cap. 15), il est dit au contraire : *Ut placita fiant... Qui infra illum* COMITATUM *manent, sive regis vassi, sive ducis, omnes ad placitum veniant.* Ces mots semblent sans doute ne s'appliquer qu'à des assemblées de canton; mais la conjecture que nous avons émise pourrait trouver une base dans la conformité de relations qui se rencontre chez les Bavarois et chez les Allemanni.

(15) *Lex Alamann.* (loco citato) : *Conventus autem secundum consuetudinem antiquam fiat... Ipsum placitum fiat de sabbato in sabbatum, aut quali die comes aut centenarius voluerit, a septem in septem* NOCTES, *quando pax parva est in provincia; quando autem melior est, post quatuordecim noctes fiat conventus in omni centena.* — *Lex Bajuvar.* (l. c.) : *Ut placita fiant per Kalendas, aut post quindecim dies, si necesse est...*

(16) *Coram comite, et coram centenario.*

(17) ... *Nec maledicant* POPULUM TERRÆ. Ce sont assurément les habitans et non les Franks.

(18) *Lex Alamann.* (l. c.) : *Coram comite aut* SUO MISSO. Cela était naturel. Le comte, qui avait à s'occuper aussi des affaires militaires, ne pouvait assister toujours à l'assemblée publique. Il devait nécessairement avoir des suppléans.

(19) Il y a déjà cinq ans que dans les notes jointes à ma traduction de l'*Histoire des Français* par SISMONDI, j'ai émis, contrairement à EICHHORN et à SAVIGNY, au sujet des SACHIBARONES, cette opinion qui paraît fondée. EICHHORN en effet pense que les *sachibarones* avaient à décider le point de droit pour l'instruction de ceux qui devaient rendre le jugement. Mais cette conjecture ne repose sur aucune base historique. Aussi SAVIGNY la rejette-t-il avec raison. D'autre part, SAVIGNY (*Histoire du droit romain au moyen âge*, t. I, p. 219) pense que dans les temps les plus anciens le comte était élu par le peuple (et cela est certainement exact s'il est question d'une époque antérieure à la fondation de l'empire des Franks dans les Gaules), mais que dans la suite le roi put commencer à nommer des *sachibarones*, officiers revêtus d'une autorité analogue à celle des comtes, sans leur assigner toutefois une juridiction déterminée, et que ces *sachibarones* purent exercer un pouvoir qui concourait avec celui du comte. Cette opinion ne me semble pas moins erronée que celle à laquelle elle est opposée. Je ne puis me faire une idée d'une telle autorité parallèle, sans juridiction déterminée, dans la situation où se trouvait l'empire des Franks; et il m'est tout aussi difficile de trouver dans les lois, dans les chartes postérieures ou dans les écrivains, quelque chose qui soit favorable à cette manière de voir. Quant aux motifs qui me portent à considérer les *sachibarones* comme suppléans des comtes, les voici.

D'abord il est dans la nature des choses que le comte ait eu soit un, soit plusieurs suppléans. Chez les Allemanni, et sans doute aussi chez les Bavarois, ce lieutenant était SUUS MISSUS, c'est-à-dire le *missus* du comte. Mais qui était-ce chez les Franks? les lois n'en signalent pas d'autres que les *sachibarones*. M. DE SAVIGNY (p. 231) donne sans doute aussi un vicaire au comte; mais quel est ce vicaire? le tungin et le centenier; il fait une seule personne de ces deux fonctionnaires, et il considère les deux dénominations comme équivalentes. Mais, comme je crois l'avoir dé-

montré, l'une et l'autre de ces suppositions sont également inadmissibles. Le tungin, le centenier et le comte appartiennent nécessairement, comme trois fonctionnaires distincts, à l'organisation générale de l'empire, et de plus ils sont distingués entre eux si souvent et d'une manière si formelle qu'à mes yeux la distinction de leurs fonctions est au-dessus de toute espèce de doute. Les trois passages cités par SAVIGNY ne peuvent aucunement prouver l'identité de ces attributions. Quant au premier passage, on lit dans les deux éditions de la loi : *Tunginus* AUT *centenarius*; quant au second : *Tunginus* VEL *centenarius*; quant au troisième : *Tunginus* AUT *centenarius*. AUT et VEL devraient-ils signifier ID EST? Lors même que la loi des Bavarois ne distinguerait pas les *centuriones* ET *decani*; lors même que VEGETIUS n'expliquerait pas ces mots de la manière suivante dans le passage que SAVIGNY cite lui-même : *Erant enim* CENTURIONES, *qui singulas centurias curabant : qui nunc* CENTENARII *nominantur. Erant* DECANI *denis militibus præpositi*. On ne trouverait pas, selon moi, dans les lois teutoniques, un seul passage où les mots AUT ou VEL seraient l'équivalent de ID EST. Mais ce qui dans ces passages est encore plus décisif contre SAVIGNY, c'est que le verbe qui suit ces mots est au pluriel : *Tunginus* AUT *centenarius mallum* INDICENT. Il est donc presque évident que la loi a entendu parler de deux personnes distinctes.

En second lieu, le nom même n'est peut-être pas sans importance pour mon opinion, et par l'opinion opposée à la mienne, il serait difficile de l'expliquer. Peut-il avoir un autre sens que celui de *sach-wehren*, gardiens de la chose, hommes libres nommés pour décider sur cette chose? Le comte était en toute affaire le président légal du tribunal : les *sachibarones* l'étaient spécialement pour cette affaire.

En troisième lieu on ne voit pas figurer les *sachibarones* avec le comte ou à côté de lui dans le tribunal, comme les rachinbourgs dont il va être question; mais ils n'y paraissent qu'en l'absence du comte, et ils ne prononcent pas plus la sentence que le comte ne la prononçait lui-même; elle se prononçait seulement en leur présence. Dans la *Lex Salica reformata* (tit. LVI, § 4), il est dit : *Si causa aliqua* ANTE *illos* (c'est-à-dire devant les *sachibarones*) *secundum legem fuerit definita*, ANTE *grafionem removere eam non licet*. Ils tiennent donc manifestement ici la place du comte. Les affaires au contraire que le tungin n'avait pu décider devaient être portées devant le comte (tit. LIII).

En quatrième lieu, les *sachibarones* avaient lorsqu'ils siégaient au tribunal, *et seulement alors*, le *même* wehrgeld qui était toujours accordé au comte, car le comte était un officier permanent, tandis que les *sachibarones* n'avaient qu'une mission temporaire et tenaient la place du comte. Voici le texte de la loi (tit. LVI, § 3) : *Si quis sagibaronem, qui ingenuus est*, ET SE SAGIBARONEM POSUIT (cela signifie sans aucun doute s'il est dans l'exercice de ses fonctions) *occiderit, sol.* DC *culpabilis judicetur*. M. DE SAVIGNY se trompe donc lorsqu'il suppose que les *sagibarones* avaient une composition plus élevée, égale dans la règle à celle du comte.

En cinquième lieu, on pourrait tirer une induction importante pour l'opinion que nous avons émise dans cette circonstance que les *sachibarones* disparurent entièrement de la scène lorsque dans la suite le comte eut un lieutenant déterminé, qui prit habituellement le titre de *vicarius* ou de *vicecomes*.

Du reste, j'ai admis que les *sachibarones* étaient désignés d'avance et qu'on en désignait plusieurs, en partie parce que la loi que nous venons de citer, par cela même qu'elle parle d'un *sachibaro, qui* SE *sachibaronem* POSUIT, semble supposer un *sachibaro, qui se sachibaronem* NON *posuit*; en partie parce qu'une autre loi (dans les deux éditions, tit. LVII et LVIII) dit : *Sachibarones in singulis mallobergiis plus quam tres esse non debent*; en partie enfin parce que dans des chartes postérieures (comparez SAVIGNY, passage cité), il est fait mention des *sachibarones* en dehors de leurs attributions judiciaires.

(20) Le vieux adage : *Cernere justitiam nescit, quem munera cæcant* (*Lex Bajuvar.*, tit. II. cap. 17).

(21) Ibid. (cap. 15, § 2) : *Comes vero secum habeat judicem, qui ibi constitutus est judicare, et librum legis, ut semper rectum judicium judicet de omni causa quæ componenda sunt*.

(22) Cette opinion sur les *rachinburgii*, ou selon une autre leçon, *rathimburgii*, me semble naturelle, fondée sur les relations et d'accord avec la conduite des autres peuples teutschs dont il vient d'être question, ainsi qu'avec les passages des lois et des formules où il est parlé des rachimbourgs. Car si l'on peut admettre que l'assemblée du peuple décidait sur le fait, il devait se trouver quelqu'un qui appliquât la loi. Qui en était chargé? ce n'était pas le comte; ce n'étaient pas non plus les *sachibarones* : car l'affaire était décidée ANTE *grafionem* et ANTE *sachibarones*. A qui donc revenait ce soin? Chez les Bavarois et les Allemanni, il revenait au JUDEX, qui avait sous les yeux le livre de la loi; chez les Franks, où ne paraît point de *judex* avec ce livre, ce soin revenait à des hommes qui garantissaient le droit; il revenait aux *rachinburgii*. Les expressions de la loi (tit. LX) sont aussi très-claires : *Si quidem rachinburgii in mallo residentes*, CUM CAUSA DISCUSSA FUERIT INTER DUOS CAUSATORES (la discussion est par conséquent terminée; la question de fait est tranchée), *admoniti ab eo, qui causam requirit*, UT LEGEM SALICAM DICANT, *et si* LEGEM DICERE *noluerint*..... *Quod si* DICERE *noluerint, tunc dicat ille, qui causam requirit : Ego vos tangano* (mot dont le sens n'est pas douteux, mais sur l'étymologie duquel je laisse volontiers à d'autres le soin de discuter, s'il n'est pas équivalent de TANCO, je vous maintiens) *usque dum vos* INTER ME ET CAUSATOREM MEUM LEGEM JUDICETIS. Comparez la note 23 et la loi qui y est citée (tit. LIX). Comparez aussi la *Lex Ripuar.* (tit. LV). Une autre disposition prouve avec autant d'évidence que le comte convoquait les rachimbourgs lorsqu'il en avait besoin. Le tit. LII (§ 2) ordonne : *Tunc grafio* CONGREGET *secum septem rachinburgios idoneos*. On peut demander ce que signifient les mots *congregare septem rachinburgios?* désignent-ils des *rachinburgii* déjà existans en plus grand nombre, parmi lesquels on en choisissait sept? ou signifient-ils que parmi les hommes libres il faut en choisir sept, qui sont les *rachinburgii*? Il faut certainement adopter ce dernier

sens. De même que les expressions de Tacite : *principes* ELIGUNTUR, *qui jus per pagos vicosque reddant*, ne signifient pas, comme Eichhorn le veut, que l'on choisissait quelques hommes parmi les *principes*, mais plutôt que parmi les hommes libres on en choisissait quelques-uns comme princes ou pour princes; de même les mots *septem rachinburgii* ne signifient pas que dans une classe d'hommes appelés *rachinburgii* on en tirait sept, mais bien que l'on prenait sept hommes libres, qui ensuite étaient les *rachinburgii*. La justesse de cette opinion ressort déjà de la plus ancienne édition de la loi, où les paroles citées se trouvent ainsi (tit. LIII, § 2) : *Tunc gravio* ROGET *septem rachinburgios*. Mais la composition fixée par la loi le prouve plus encore et d'une manière décisive. Car si les rachinbourgs avaient formé une classe d'hommes particulière, ils auraient dû avoir une composition particulière, une composition plus élevée, et ils ne sont point favorisés d'une composition qui leur soit propre, d'une composition plus élevée; et en général il n'est nulle part question d'eux si ce n'est à propos d'actes judiciaires.

Savigny (*Histoire du droit romain au moyen âge*, t. I, p. 177) a une opinion toute différente sur les rachinbourgs. Mais Savigny, dans ses recherches, part d'une supposition qu'il aurait fallu prouver avant tout: « Il est connu, dit-il, que chez les Franks il est fait mention *d'une classe de personnes* sous le nom de rachinbourgs. » Il fait ensuite dériver ce mot, avec Jean de Muller, non pas de *recht*, droit, ni de *rache*, vengeance, mais de *reek*, qui signifie grand, magnifique, excellent; explication à laquelle Eichhorn accède, en traduisant le mot *rachinburgius* par le latin *civis optimo jure*. Puis M. de Savigny va plus loin, il tire de passages réunis de diverses sources et de diverses époques, comparés et modifiés, cette conclusion que les *rachinburgii* sont les *boni homines* qu'on voit figurer si souvent; que les *boni homines* sont chez les Franks la même chose que les *arimanni* chez les Lombards; que les *arimanni* sont les hommes libres; *ergo* que les *rachinburgii* sont l'ordre des hommes libres. Par suite tous les hommes libres auraient été *rachinburgii*. Mais comme (ainsi que M. de Savigny l'accorde lui-même) il n'y avait pas de noblesse chez les Franks, comme par conséquent les hommes libres étaient tout; c'en serait fait de la *classe de personnes* d'où partait la discussion.

Mais si tous les hommes libres étaient rachimbourgs, pourquoi n'est-il jamais dit dans les lois : *Si quis rachinburgius*, mais toujours : *Si quis ingenuus*? Pourquoi ne voit-on jamais figurer de *rachinburgii* qu'à propos d'affaires judiciaires? (Ils ne paraissent même pas comme *conjurateurs* dans la *Lex Ripuar.*, tit. XXXII, comme Savigny le cite. Car dans les expressions du § 3 : *Ille ante comitem cum septem rachinburgiis in haralio jurare debet*, le mot CUM ne dépend pas du mot *ille* : *Ille cum septem* R. *j. d.*, mais de *comitem* : il doit jurer devant le comte avec les sept rachinbourgs; c'est-à-dire *et* les sept rachinbourgs; et dans le § 2 manquent évidemment les mots *ante comitem*). Les rachinbourgs étaient certainement *boni homines* ; mais tous les *boni homines* n'étaient pas rachinbourgs. Les *boni homines* ne sont jamais autre chose que des hommes probes et loyaux, ou comme il est dit dans la loi des Bavarois et des Allemanni, HOMINES BONI TESTIMONII. Et les *arimanni* (comparez la note 3 du chapitre III du livre VII) sont tout aussi peu, chez les Lombards, l'ordre des hommes libres, par opposition à d'autres ordres de Lombards. En général, toute cette déduction, considérée comme historique, me semble manquée, bien qu'elle témoigne d'une grande adresse comme interprétation de juriste.

(23) Ils pouvaient accuser le jugement, selon une expression usitée plus tard.

(24) *Lex Salica* (tit. LIX) : *Si quis*... QUOD EI A RACHINBURGIIS JUDICATUM *fuerit* (peut-être ces expressions et celles qui suivent sont-elles plus significatives encore que les passages cités du § 21 et prouvent-elles encore plus fortement que les rachinbourgs prononçaient le jugement), *implere distulerit... ubi* RACHINBURGII EI JUDICASSENT, *et ille* DECRETUM JUDICIUM *contempsisset..... post illam diem in qua rachinburgii* JUDICAVERUNT, UT *aut per æneum aut per compositionem se educerit... tunc rex extra* SERMONEM SUUM *eum esse dejudicet*...

(25) *Mannire*, peut-être l'allemand *mannen*, sommer comme homme.

(26) Montesquieu (*De l'Esprit des lois*, XXVIII, chap. 13) pourrait bien s'être trompé en disant : « La loi salique n'admettait point l'usage des preuves négatives... Il suffisait à l'accusé de nier la demande ou l'accusation... Il y avait pourtant un cas où elle les admettait. » Et beaucoup peuvent s'être trompés avec lui.

(27) La formule est : *Si quis... fecerit*, *et* EI FUERIT APPROBATUM.

(28) Il est dit au tit. LXVII (§ 1) : *Si quis alterum hereburgium clamaverit... et convincere* NON POTUERIT, LXII *sol. culpabilis judicetur*. Il est dit de même dans la *Lex Ripuar.* (XLI, § 1) : *Si quis ingenuus ingenuum ligaverit, et ejus culpam cum sex testibus in haraho non adprobaverit*, rel. — Ce que porte la *Lex Sal. antiqua* (tit. LXXVIII) : *In quantas causas Thalaptas debeant jurare* n'est pas intelligible pour moi, et je ne sais par conséquent pas jusqu'à quel point cela se rapporte à ce que nous avons dit ici.

(29) *Lex Ripuar.* (tit. LX, § 1).

(30) *Lex Bajuvariorum* (tit. XVI, cap. 2, et à plusieurs reprises).

(31) *Lex Bajuvar.* (tit. XVI, cap. 5).

(32) La loi des Allemanni (tit. XLII) le dit expressément. Dans le cas où personne n'a de témoins, *qui* BONI TESTIMONII *sunt* (et ce sont les *boni homines* des Franks, et les paroles suivantes indiquent ce qu'ils sont), *non perjuratores, nec fallaces, nec pecuniarum acceptores, sed veritatem volunt dicere, cognoscat hoc judex, quod tunc licentiam ille homo, qui mallatur ante eum, de causa illa potestatem jurandi non habeat*.

(33) *Lex Bajuvar.* (tit. VIII, cap. 16).

(34) *Juratores*, *conjuratores*, *consacramentales*, *compurgatores*.

(35) Ou parole de connaissance : *Wedredum* (*Lex Salica antiqua*, tit. LXXVI).

(36) *Lex Alamann.* (tit. LVI, § 2) : *Tunc liceat illi* (mulieri) *jurare* PER PECTUS SUUM ; à cause de la signification, je rappelle que ce PER PECTUS SUUM est rendu dans les temps postérieurs par TACTA MAMMA.

(37) Cela est dit expressément dans la *Lex Ripuar.* (tit. XXXI, cap 5).

(38) Ils ne pouvaient être retenus, à ce qu'il semble, que par le sentiment de l'honneur. Car en rachetant la main, l'apparence de la culpabilité subsistait contre eux ; et ce vieux principe que l'homme ne doit pas tenter Dieu ne leur servait de rien.

(39) Voici les expressions (tit. LVI) : *Si quis ad æneum mallatus fuerit... manum suam redimat et* JURATORES DONET. Que faisaient ici les *juratores ?* Ce ne pouvaient être des conjurateurs, puisque l'accusé, l'individu *admallatus*, n'était pas lui-même admis au serment. Et si cet individu avait trouvé des conjurateurs, il est vraisemblable que ni chez les Saliens ni chez les Ripuaires (voyez note 36) il n'aurait été condamné à l'épreuve de l'eau bouillante.

(40) Il me semble hors de doute que le plaignant devait y consentir, bien que cela ait été mis en question parmi nous. Les expressions de la loi : ET FORSITAN CONVENERIT ne peuvent pas signifier : « Et si cela plait à l'accusé, si cela lui convient. » Elles doivent signifier : « Et si l'on a pu tomber d'accord. » La place où elles se trouvent témoigne pour ce sens. *Si quis ad æneum mallatus fuerit*, ET FORSITAN CONVENERIT, UT ILLE, *qui admallatus est, manum suam redimat.*

(41) Voyez la note 36.

(42) *Lex Bajuvar.* (tit. XI, cap. 5). La cérémonie est décrite dans la *Lex Alamann.* (tit. LXXXIV). Les familles en discussion (*illæ genealogiæ quæ contendunt*) prennent, en présence du comte, une poignée de terre du champ en litige et la remettent au comte. Celui-ci met la terre sous scellé *usque ad statutum placitum. Tunc despondeant inter se pugnam duorum* (et c'est là l'explication du *wehadinc* des Bavarois). *Quando parati sunt ad pugnam, tunc ponant ipsam terram in medio, et tangant ipsam cum spatis suis, cum quibus pugnare debent, et testificentur Deum creatorem, ut cujus sit justitia, ipsius sit et victoria; et pugnent.* La famille vaincue devait même payer de plus douze sous, *quia proprietatem contradicerunt.*

(43) *Lex Bajuvar.* (tit. II, cap. 12).

CHAPITRE XII.

(1) Comparez le chapitre X du livre III.

(2) *Opera servilia*, dans la *Lex Alamann.* en général. La *Lex Bajuvar.* (tit. VI, cap. 2) cite des exemples de ces sortes de travaux.

(3) Dans le code des Bavarois. Il n'est pas encore question ici de *hoba* et de *mansus.*

(4) Ces dispositions ont été déjà citées en partie ; il est facile de les trouver toutes.

(5) « En majeure partie. » Je dis cela pour plus grande sûreté ; mais dans les lois des Saliens, des Ripuaires, des Bavarois et des Allemanni, il n'est pas question de forêts comme propriétés privées. Il est sans doute parlé de propriétés en forêts dans les lois des Burgundes et des Wisigoths ; mais comme ces peuples avaient partagé les terres avec les Romains ou avec les anciens propriétaires, on ne peut tirer aucune induction de leur situation pour celle des autres peuples teutschs qui avaient agi autrement.

(6) *Sonesti* chez les Franks ; *troppus* chez les Allemanni.

(7) Cela semble résulter de CASSIODORE (*Variar.*, III, 50).

(8) L'Angleterre en donne un exemple.

(9) Mais il est toujours dangereux de s'y risquer.

(10) Voyez chapitre X du livre III, et plus haut, *passim.*

(11) Les peines portées par le titre DE VENATIONIBUS de la loi salique ne semblent pas se rapporter au braconnage, mais au vol de gibier déjà pris. La différence des amendes dans les deux éditions du code est remarquable : Elle est de 15 sous dans la *Lex antiqua*, et de 45 dans la *Lex reformata*. Il en est des *piscationes* comme des *venationes*. — La *Lex Ripuar.* (tit. XLII, § 1) n'établit aussi pour ces vols qu'une amende de 15 sous : *quia non est hæc res possessa, sed de venationibus agitur.*

(12) Les noms des animaux et des chiens sont en partie donnés en langue teutsche dans la *Lex Bajuvariorum.*

(13) Il s'agit de chiens en effet. *Docti et magistri* (*canes*).

(14) Voyez le chapitre X du livre III.

(15) Nous pourrions citer un très-grand nombre d'exemples des communications de l'Occident avec l'Orient si cela était nécessaire. Des ambassades vont sans cesse de l'une de ces parties du monde à l'autre, on trouve de pieux pèlerins qui étaient allés à Jérusalem et d'autres hommes qui avaient vu Constantinople. Quant aux Juifs, GRÉGOIRE DE TOURS en fait souvent mention ; et beaucoup d'exemples nous font connaître la route qu'ils suivaient. (Voyez entre autres lib. IV (cap. 12).

(16) Il est peut-être bon de remarquer que dans la loi des Allemanni (tit. LIX, § 5, 6, 7) il est question de médecins ou plutôt de chirurgiens, qui procédaient scientifiquement et dont le ministère était nécessaire dans certains cas de blessures. *Si autem ipsum os* (qui avait été enlevé de la tête d'un individu) MEDICUS *perdat et non potest eum præsentare, tunc... Si autem testa transcapulata fuerit, ita ut cervella appareat, ut* MEDICUS *cum pinna aut cum fanone cervellam tangat... Si autem ex ipsa plaga cervella exierit, sicut solet contingere, ut medicus cum medicamento aut sirico stupavit, et postea sanavit....*

(17) Pour éviter dans la suite un grand nombre de citations, je renvoie à MONE (*Histoire du Paganisme dans l'Europe septentrionale*, 2e partie). Les opinions émises dans ce livre sont entièrement opposées à celles qui sont émises ici ; mais on y trouve des citations.

LIVRE VIII.

TROUBLES ET CONFUSION DANS L'EMPIRE DES FRANKS. — CHUTE DE LA FAMILLE MÉROVINGIENNE. — PREMIERS INDICES DE DIVISIONS NATIONALES ENTRE LE PEUPLE FRANK ET LES AUTRES PEUPLES TEUTONIQUES.

CHAPITRE Ier.

OBSERVATIONS SUR LA SUITE DE L'HISTOIRE. — MALHEURS DE LA FAMILLE MÉROVINGIENNE.

Depuis la victoire de Soissons, par laquelle le grand Chlodwig avait fondé l'empire des Franks, jusqu'au temps où le plus jeune de ses fils, Chlotar, réunit tout son héritage comme seul roi des Franks, il s'était écoulé soixante et douze ans. Après cette première réunion de l'empire divisé, le titre de roi se conserva deux siècles encore (1) parmi les successeurs de Chlodwig dans la famille des Mérovingiens; mais ces deux époques diffèrent singulièrement dans leur essence et dans leur caractère : la première vit la magnificence et la gloire des Mérovingiens, l'autre leur dégradation et leur honte. La première est remplie par une série de grandes actions et de brillantes victoires qui rendirent le nom frank redoutable et honoré chez tous les peuples de la terre et firent surgir un empire qui ne trouva pas d'égal parmi les empires du monde germanique; à travers l'autre s'étend une longue chaîne de perfidies et d'intrigues, de vices et de crimes, de cruautés et d'atrocités qui remplissent l'âme d'horreur et de dégoût, laissant naître à peine un faible sentiment de compassion pour cette race dépravée et corrompue. Les événemens de la première époque ne produisirent pas toujours la satisfaction et la joie, car les mœurs primitives si simples des aïeux semblèrent avoir disparu ou du moins se trouver en danger, et le mélange des peuples, le bouleversement des relations, la violence des positions et des projets, enfantèrent de vives inquiétudes pour le génie et la civilisation, et forcèrent les hommes à reporter leurs espérances dans l'avenir, vers des jours plus beaux; ils causèrent même de temps en temps du mécontentement et de la honte, car les dispositions nationales à la loyauté et à l'honneur ne se manifestèrent pas toujours dans les actes, et la sainte fidélité, la plus belle vertu des anciens Teutschs, reçut plus d'une atteinte. Toutefois de justes doutes s'élèvent contre certaines indications d'événemens odieux; bien des fautes sont évidemment atténuées par les circonstances : s'il y eut des faiblesses, il y eut aussi de belles actions; des vertus se manifestèrent à côté de grandes fautes; enfin des résultats brillans firent souvent oublier les moyens par lesquels on y était arrivé, bien que ces résultats ne justifiassent nullement ces moyens. Dans les événemens de la deuxième époque, au contraire, à peine trouve-t-on, au premier coup d'œil, quelque chose

de pur ou de satisfaisant; les fautes s'enchaînent aux fautes, les vices aux vices. L'action continue; mais c'est pour des guerres entre frères, pour des guerres civiles, que le glaive est tiré. L'empire ne reçoit ni développemens extérieurs ni force intérieure; la prudence a dégénéré en astuce et la force en brutalité; le poignard et le poison, inconnus au temps des aïeux, sont fréquemment employés; le sang coule par torrens, non pour la liberté et la patrie, mais pour des passions vulgaires; des femmes souillées de vices et de sang décident des intérêts les plus sacrés des empires et des peuples, et le bras des hommes sert leurs fureurs. La débauche et la mollesse siégent sur le trône, l'avidité et la jalousie l'entourent; des désirs sauvages de toute nature poussent à mille actions honteuses; nulle part ne surgit une pensée sublime, nulle part ne se révèle un grand caractère, nulle part ne se montre un héros, nulle part ne se fait entendre un chant héroïque. Ce n'est que dans la deuxième moitié de cette période que la dignité de la nature humaine se relève et se dégage de ce foyer de corruption, et que des génies vigoureux s'emparent de ce temps déplorable et secouent énergiquement des chaînes ensanglantées. Mais ce spectacle même, satisfaisant pour le cœur humain, nécessaire pour l'état des choses, a des accessoires amers. La vieille famille des Mérovingiens, sur laquelle l'empire des Franks avait répandu un si bel et si puissant éclat, chancelle et touche à sa ruine, parce que ses crimes honteux ont attiré sur elle l'exécration que la corruption fait naître, et quand la catastrophe arrive, elle tombe avec tant de bassesse et d'infortune que personne ne peut songer sans tristesse et sans douleur à sa malheureuse destinée.

Toutefois quand on examine les faits de plus près, beaucoup d'entre eux se présentent sous un aspect moins sombre.

Les Franks avaient entrepris une œuvre qui n'était pas au-dessus de leur force matérielle et morale, mais elle était trop grande pour leur civilisation; ils ne l'avaient pas entreprise par un fol orgueil, mais par nécessité. La lutte juste et sacrée de leurs pères pour la liberté de leur patrie les avait placés dans des circonstances où ils étaient forcés de marcher en avant, parce qu'il leur était tout aussi impossible de reculer que de rester stationnaires (2). Ils avaient subjugué une étendue de pays de natures diverses et dont les habitans différaient entre eux par tout ce qui peut établir les différences parmi les hommes, les institutions et le droit, la langue et les mœurs, la religion et le caractère, et ils ne purent ni faire un seul corps de ces élémens hétérogènes ni rattacher les unes aux autres ces parties diverses. Ils ne surent donner à l'édifice de leur empire ni une base convenable à son étendue et à sa hauteur, ni des institutions capables d'en réunir d'une manière intime les diverses parties, de manière que par leur adhérence réciproque elles se soutinssent et se fortifiassent (3). Ils laissèrent à chacune des parties de leur empire son caractère particulier; la masse de l'édifice fut simplement établie sur la pointe de l'épée. Mais la puissance fondée sur l'épée, les Franks l'avaient aussi brisée de nouveau, et par là ils avaient détruit la crainte que l'épée pouvait inspirer, affaibli ou neutralisé l'impulsion qui donnait le mouvement à cette puissance. Par la féodalité, l'épée fut livrée aux passions, et il n'y eut plus ni solidité, ni sûreté, ni calcul à faire. De plus, l'Église chrétienne s'étendit au-dessus de la féodalité, et pesant de tout son poids sur ce système, elle écrasa l'esprit que ce système pouvait encore renfermer en lui. Cela ne pouvait donc être autrement. Une lutte variée et confuse devait s'élever, lutte des principes anciens et nouveaux, nationaux et étrangers, chrétiens et païens, lutte de la foi et de la superstition, lutte enfin de passions contre passions, et où l'homme perdit tout soutien, tout appui, toute direction : il s'agita à l'aventure au milieu des désirs et des jouissances, des caprices et des plaisirs, au milieu des malheurs, de la désolation, de la nécessité, au milieu de crimes et d'horreurs sans but et sans espérance.

Le siége de la domination franque était dans la Gaule. Les Franks étaient opposés aux institutions romaines et à la nationalité propre des Gaulois par leurs opinions, leurs mœurs et leur caractère. Ces institutions, cette nationalité les pressaient de toute part; ils les rencontraient à chaque pas. La puissance était dans leurs mains : les Romains et les Gaulois avaient la supériorité du nombre. Les Franks passaient à des relations toutes nouvelles; les Romains et les Gaulois avaient une organisation ancienne qui s'était affermie dans les villes et ne

pouvait être anéantie. Les Franks s'appuyaient sur la crainte que répandaient leurs victoires, la terreur des armes marchait devant eux; mais ils ne pouvaient qu'effrayer le pays qu'ils occupaient et exciter la terreur dans certains cas. Les Romains et les Gaulois possédaient des connaissances variées, ils pratiquaient des arts qui manquaient aux Franks et dont ceux-ci pourtant ne pouvaient non plus se passer. De là naquit une forte et singulière collision intellectuelle et morale entre l'élément teutsch et l'élément gaulois et romain, et cette collision occasionna des éclats terribles selon la position où se trouvaient les partis, et ces éclats réagirent sur la collision, ils l'entretinrent et la rendirent plus violente.

Dans les premiers temps de la conquête, tous ces effets avaient été moins sensibles. La chute de l'empire romain avait ébranlé trop profondément les âmes; on ne voyait que le fait : d'une part on se réjouissait des résultats; de l'autre on considérait ce bouleversement d'un œil stupéfait. D'un côté comme de l'autre on regardait le passé comme accompli, et personne n'en désirait le retour; les événemens ne permettaient pas de penser à l'avenir : vainqueur ou vaincu, l'homme ne s'occupait que du présent, et personne ne portait la vue au delà de son propre intérêt. Seulement lorsque la réflexion revint, lorsqu'on put porter ses regards sur les scènes dont on était entouré, et que chacun sentit se réveiller en lui-même le besoin de songer aux jours qui viendraient et de donner à la vie une direction capable de la maintenir et de la développer, seulement alors commença la lutte de l'esprit, et dans cette lutte les passions se réveillèrent.

Le temps, qui répare tout, pouvait seul concilier et résoudre les contradictions qui s'étaient introduites dans les relations sociales; mais lorsqu'on eut besoin d'efforts pour arriver à ce résultat, les contradictions étaient déjà devenues si grandes qu'il fallut des siècles avant de pouvoir l'atteindre.

Les Franks introduisirent la féodalité. Nous avons montré que l'opportunité de cette institution peut se concevoir aisément par la position des conquérans; peut-être même fut-elle nécessaire (4). Mais il n'est pas vraisemblable que les Franks eussent pu l'établir, la maintenir et la consolider si leur empire était resté restreint à la Gaule; il est même à présumer que dans ce cas ils ne seraient pas arrivés à imaginer les fiefs. Le système féodal était en contradiction manifeste avec les institutions de la Gaule : le droit romain, la vie et les habitudes des villes, toutes les idées des populations romaine et gallique étaient inconciliables avec ce résultat de la violence et de la perplexité. Mais les Franks étaient en trop petit nombre, trop faibles en moyens, trop pauvres en connaissances, trop dénués d'industrie pour pouvoir triompher du caractère national et de toutes les résistances que la vie gallo-romaine opposait au système créé par eux; on peut même croire qu'ils se seraient perdus et anéantis au milieu des Gaulois dans le cours de quelques générations si la réunion d'autres peuples teutschs, tels que les Burgundes, les Allemanni, les Bavarois, les Thuringiens, n'était venue changer leur position. D'un côté l'empire ne gagna rien sans doute à cette réunion sous le rapport de l'unité et de l'organisation : les peuples teutoniques, amenés à une alliance plutôt qu'à la soumission, suivirent en général la marche qui leur était propre et devinrent plus d'une fois un fardeau et une cause de troubles par leurs efforts pour reconquérir leur ancienne indépendance. Mais d'un autre côté cette réunion donna aux Franks la force qui leur était nécessaire pour dominer sur la Gaule; elle conserva le caractère teutsch parmi les successeurs des conquérans franks, rendit possibles la consolidation et la perfection du système féodal, et donna des alimens à la lutte de la nationalité teutsche contre le caractère romain ou gallique, contre tout élément étranger qui se trouverait en face d'elle dans une position hostile.

En même temps l'élément gallo-romain reçut un nouveau renfort. Les Franks se convertirent au christianisme, et peu à peu leur exemple fut suivi, non toutefois sans résistance, par les peuples de l'intérieur du Teutschland qu'ils avaient réunis à leur empire. Au reste la doctrine même du christianisme n'appartenait certainement, dans sa pureté et dans sa vérité, à aucun peuple; mais les peuples teutoniques ne reçurent pas le christianisme dans cette pureté et dans cette vérité; ils le reçurent dans la langue et à la manière romaine, avec une organisation ecclésiastique qui s'était formée dans l'empire romain et avec un clergé dont les membres, étrangers pour eux, se composaient de Romains et de Gaulois. L'élément

gallo-romain trouva un puissant appui dans cette organisation ecclésiastique et dans ce clergé; il y trouva la puissance dont il avait besoin pour sa lutte contre les mœurs, le caractère et la nationalité teutschs. L'Église et le clergé exercèrent une influence profonde et puissante sur les relations sociales des Teutschs: les générations postérieures ont dû s'en féliciter; mais quant à la génération de l'époque qui nous occupe, elle en éprouva un double bouleversement.

L'Église prit part à la féodalité et, par une conséquence nécessaire, à toutes les affaires temporelles de l'empire des Franks. Ce ne fut pas un mal sans doute pour l'esprit et la civilisation; pour tout ce que la vie a de noble, de digne et de saint, que d'avoir accordé cette participation aux ecclésiastiques; il ne faut pas non plus leur faire un reproche d'avoir cherché à étendre leur influence autant qu'il était en eux, ni même d'avoir attiré à eux des grandes possessions communes des conquérans toute la part qu'on fut disposé à leur donner. Mais le sentiment de la possession les rendit avides; ils voulurent encore étendre leurs domaines, agrandir sans mesure leurs biens et leur considération, tout en menant trop souvent une vie licencieuse, ce qui, excitant la cupidité des laïques, réveilla chez eux de grandes passions qui les poussèrent à des actes flétrissables et justement flétris. Chilpérich déjà, fils de Clothar, se plaignit souvent et avec amertume: « Notre trésor est vide, nos richesses ont passé à l'Église; il n'y a plus d'autres souverains que les évêques; notre honneur s'est évanoui, les évêques en ont hérité (5). » Ce que disait ce roi, d'autres ont pu tout aussi bien l'avoir reconnu ou l'avoir senti; aussi chacun se livra-t-il autant qu'il le put à des usurpations, et si le saint respect qu'on montrait encore pour les prêtres du Seigneur, abstraction faite néanmoins de quelques éclats d'une aveugle colère et d'une fureur brutale, ne permettait pas d'attaquer l'Église, il s'éleva contre elle, sans le moindre doute, une agitation mêlée d'avidité, d'avarice, de pillage et de violence, dans laquelle le système féodal montre pour la première fois son côté odieux. Et à cette agitation des individus que pouvait opposer l'empire pour maintenir l'ordre et réprimer les passions? Mais plus cette agitation dura, plus la société dut souffrir de désastres, car là où l'ordre légal manque, on perd la mesure des actes sociaux; la force brutale ne connaît d'autre limite qu'elle-même, et le succès décide de la nature bonne ou mauvaise des actions.

D'un autre côté la religion nouvelle elle-même confondit les idées et les sentimens des hommes. Tandis que pour ses partisans elle devenait l'auxiliaire de la superstition, qu'elle l'entretenait et l'augmentait, elle détruisait en même temps des mœurs, des principes et des habitudes qui avaient été transmis comme un dépôt sacré par les anciens Teutschs à leurs descendans; mais elle ne fournissait encore aucun moyen efficace d'étouffer les mauvaises passions et les mauvais désirs qui s'élevaient avec une énergie d'autant plus grande dans le cœur d'hommes abrutis que l'ordre social contribuait moins à les contenir: car comme les ecclésiastiques, soit par ignorance, soit par un calcul prudent, portèrent moins aux peuples teutoniques la doctrine divine de la dignité et de la destinée de l'homme que la croyance de sa faillibilité et de sa réprobation, s'appuyant sur des traditions et sur des miracles, les âmes de ces nouveaux chrétiens restèrent fermées aux sentimens les plus nobles. Les prêtres eurent aussi pour ces nouveaux chrétiens beaucoup d'indulgence; ils craignaient des défections et des violences: l'humilité et la pénitence réparaient les fautes graves; des donations aux églises étaient une preuve de dévotion; le compte d'une vie déréglée était bientôt fait, et le ciel était ouvert à quiconque savait gagner la faveur d'un ecclésiastique (6). Dans la Gaule, l'immoralité se rencontrait sous presque toutes ses faces, et il se trouva sans aucun doute assez d'hommes qui initièrent les Franks à de honteuses débauches (7). Beaucoup de vices peuvent même avoir perdu leur odieux caractère aux yeux de cette génération, parce que les exemples qu'on ne manquait pas de citer des saints personnages de l'Ancien Testament semblaient les justifier. Les rois, suivant ces exemples, eurent une foule de femmes, introduisirent par elles l'ignominie de l'Orient dans leurs palais et perdirent toute force et tout sentiment; les grands, qui les approchaient le plus, ne restèrent pas en arrière. Mais il ne paraît pas qu'une conduite aussi indigne ait excité beaucoup d'indignation; on pardonnait bien des choses même aux ecclésiastiques (8). Ingundis, femme de Chlotar, avait une sœur

nommée Aregundis ; elle s'approcha de son époux et dit : « Monseigneur a fait de sa servante ce qu'il lui a plu, il a partagé son lit avec moi ; maintenant, pour mettre le comble à cette faveur, je prie monseigneur d'écouter ce que sollicite sa servante. Je vous prie, ne vous en fâchez pas, de procurer à ma sœur, votre servante, un homme actif et fortuné, afin que je ne sois pas abaissée, mais élevée, et que je puisse vous servir avec une fidélité plus grande encore. » Chlotar se rendit à la maison de campagne d'Aregundis, et il fit aussitôt sa femme de sa belle-sœur; puis il revint vers Ingundis et lui dit : « J'ai cherché à remplir le vœu que tu m'as si gracieusement exprimé (9); tu as désiré pour ta sœur un homme riche et intelligent : je n'en ai pas trouvé de meilleur que moi-même; aussi j'en ai fait ma femme. Je crois que cela ne peut pas te déplaire. » Elle répondit : « Ce qui paraît bon aux yeux de monseigneur, qu'il le fasse, pourvu que ta servante reste dans ta faveur royale (10). » Ce récit montre de la manière la plus évidente quel désordre d'idées régnait chez les hommes de cette époque. Si le roi et la reine ont réellement tenu ce langage, imité de l'Ancien Testament et tel que Grégoire de Tours le met dans leur bouche, ils ne peuvent l'avoir appris que des ecclésiastiques, et les imprudentes leçons de ceux-ci ont causé leur erreur; si au contraire ce récit exprime seulement l'idée que l'évêque se faisait du mariage du roi avec deux sœurs, il ne fournit pas un témoignage moins affligeant de la situation morale de cette époque.

Mais celui qui pèse toutes ces observations et qui n'oublie pas le vice radical que contenait le principe du partage de l'empire entre les fils des rois [malgré lequel l'empire des Franks devait toujours être considéré comme un seul empire (11)], principe qui dès lors avait une consistance politique, celui-là peut se sentir disposé, au milieu des atrocités et des horreurs que font pressentir les temps qui vont suivre, à décharger en partie les individus du poids de l'accusation pour le faire tomber sur les circonstances, sur la corruption universelle, sur la confusion de toutes les idées. Les vices sont toujours des vices, les crimes toujours des crimes; mais l'homme imbu des opinions de son époque et en quelque sorte assailli de tous côtés par les événemens de la vie ne prend ses résolutions que sur la mesure même de ses sensations, et c'est seulement sur cette mesure qu'il juge ses propres actes : souvent il est plutôt un instrument qu'une cause.

De plus, deux choses sont à retenir si l'on veut apprécier avec impartialité les deux siècles qui suivent.

La maison des Mérovingiens, et c'est là le premier point, a rendu de grands services à la civilisation des temps modernes ; elle a jeté les fondemens du grand édifice élevé par les races royales qui lui ont succédé : en établissant le christianisme et la féodalité, elle a semé les germes d'une liberté générale et légale pour des jours à venir et plus heureux ; elle a réuni la plupart des peuples teutoniques (12); elle a préparé la naissance de deux grands empires nationaux. La faiblesse des successeurs de Chlodwig ne doit pas faire perdre la mémoire des grandes actions antérieures : le génie ne se transmet pas par l'hérédité ; mais il est difficile de dire si les petits-fils de Chlodwig furent pires que ses fils. L'astre des Carlovingiens, qui commençait à se lever, a mis dans l'ombre les Mérovingiens par le rayon de son éclatante lumière. On peut plus d'une fois leur faire une honte de leurs malheurs. Il est vraisemblable, comme l'histoire le prouvera, que souvent la coupe enivrante de la débauche leur fut présentée à dessein pour les dégrader ; il est vraisemblable que souvent on étouffa en eux le génie dès leur enfance, afin que devenus hommes, ils ne pussent s'opposer aux projets de ceux qui les tenaient sous leur main ; il est vraisemblable qu'on les entoura perfidement de piéges de toute espèce afin d'épuiser leurs forces en vains efforts pour arriver à la liberté ; il est vraisemblable qu'il se fit contre leurs désirs et contre leur volonté bien des choses que l'on a mises sur leur compte parce qu'ils étaient revêtus du titre de rois ; il est enfin vraisemblable que l'histoire des derniers Mérovingiens a été dénaturée, parce qu'en grande partie elle a été écrite dans un temps où ils avaient déjà disparu. Il n'est assurément pas douteux que les Mérovingiens durent périr dans les relations ou on les avait placés; mais il est douteux, à juste titre, qu'ils aient péri par leur propre faute. Les Mérovingiens durent être les victimes de cette époque afin que les Carlovingiens en pussent être les héros.

L'histoire de ce temps, et c'est ici le second point, ne se passe qu'entre des hommes placés

aux sommités de la vie et qui figurent sur le théâtre de l'action et des événemens. On ne trouve aucun indice des opinions morales et de la vie morale des peuples dans ce qui se passe dans les plus hautes régions de la société; mais les crimes des rois ne sont pas les vices des peuples, et les dépravations des cours ne forment pas les mœurs des individus. En conséquence ce que l'histoire nous raconte des vices, des cruautés et de la corruption s'est peut-être fait sentir jusque dans les dernières cabanes de l'empire des Franks; les habitans de celles-ci peuvent avoir été souvent les victimes de la corruption, mais ils n'ont pas participé à la dépravation des grands. Pendant que la cour des rois franks en Gaule pouvait être le théâtre de sales voluptés, de débauches vulgaires, de viles intrigues, de perfidies sanglantes et d'une foule d'actes hideux; pendant que dans cette époque sauvage, de grands vassaux franks, dans la conscience de leur puissance, dans l'ivresse des passions que le pillage de la Gaule leur donnait le pouvoir de satisfaire et qu'une longue habitude du mal rendait plus violentes, se présentaient fiers, insolens, arrogans, et dans leurs hideuses orgies dédaignaient et tournaient en dérision tous les sentimens que nourrit un cœur généreux (13), l'ancienne pudeur et l'ancienne moralité, la simplicité nationale et les affections honnêtes respiraient encore dans l'humble habitation des hommes libres du Teutschland. Et sinon d'où seraient venues et l'énergie des temps postérieurs et la noble conscience d'une inviolable fidélité? L'histoire se tait entièrement sur l'état des peuples teutoniques à cette époque; aussi le jugement qu'on peut porter sur eux ne doit pas sortir du cercle où l'histoire a renfermé ses indications.

CHAPITRE II.

CHLOTAR ET SES FILS : CHARIBERT, CHILPÉRICH. — GUNTCHRAMN. — SIGIBERT. — COMMENCEMENT DES GUERRES CIVILES. — BRUNHILDIS ET FREDEGUNDIS (1).

De l'an 558 à l'an 575.

Chlothildis, épouse de Chlodwig, cette femme qui soumit les Franks à la croix et amena tant de grands événemens, ne vit point le jour où son plus jeune fils, Chlotar, devint seul souverain de tout l'empire, en l'année 558; elle était morte peu de temps auparavant, pleine de jours et au milieu de pieux exercices, à Tours, où les reliques de saint Martin portaient même des hommes grossiers à la méditation et aux mortifications. Ses deux fils Childebert et Chlotar firent apporter en grande pompe ses restes à Paris, et là ils la firent inhumer à côté de son époux Chlodwig dans l'abbaye qu'elle avait fondée elle-même et qui contenait aussi les reliques de sainte Geneviève.

Chlotar lui-même ne survécut pas beaucoup plus de deux ans à son frère Childebert, dont la mort mettait tout l'empire entre ses mains. Le temps de l'activité était déjà passé pour lui; son génie s'était éteint, ses forces étaient épuisées. Il avait aimé et su faire la guerre: toujours vainqueur dans les combats, il n'avait été battu qu'une seule fois, ce fut lorsqu'il livra bataille aux Saxons contre sa volonté. Il n'avait pas non plus manqué de prudence; dans les circonstances même les plus difficiles, sa résolution ne l'avait pas abandonné. Mais il était dur et cruel, et par sa conduite dégradante il avait perdu tout droit à la considération du monde. Dans ses derniers jours, le traitement qu'il avait fait subir à son fils Chramne paraît avoir tourmenté son âme et l'avoir remplie de crainte et de terreur. On sait que Chramne, auquel il avait confié le gouvernement des pays méridionaux de la Gaule, s'était laissé entraîner par son oncle à la révolte durant la guerre qui, comme nous l'avons rapporté, s'était élevée entre Chlotar et Childebert pour le riche héritage de Théodebald; mais après la mort de son oncle il était resté seul exposé à la vengeance de son père. Il aurait pu se sauver en fuyant promptement par mer; mais son amour pour sa femme et pour ses filles le retint trop longtemps; il voulait avant tout pourvoir à leur sûreté, et il tomba lui-même au pouvoir de l'impitoyable Chlotar, qui, dans un transport de fureur sauvage, le fit périr dans les flammes, lui, sa femme mourante et ses filles en bas âge (2): de là ces fureurs incessantes qui déchirèrent son cœur.

Ce fut peut-être au temps de ses douloureux regrets qu'il publia un diplôme connu sous le nom de *Constitution générale de Chlotar* (3). Ce diplôme, tel qu'il nous a été transmis, n'indique ni le lieu, ni l'année, ni le jour de sa confection. Si en conséquence il est authentique, et s'il est réellement l'œuvre de Chlotar, on pourrait

admettre qu'il ne fut pas arrêté dans une assemblée des leudes du roi, mais que le roi fut déterminé par des prélats à le publier, ce qui l'empêcha d'avoir des résultats immédiats ; il était calculé pour des cas futurs et pour recevoir ensuite la force qu'on saurait lui donner. Le contenu de cette constitution ne s'oppose nullement à cette conjecture, car elle est entièrement à l'avantage de l'Église et du clergé. En effet, après avoir prononcé que dans toutes les affaires judiciaires, l'ancien droit devait être observé et la loi maintenue, elle enjoint ce qui suit : « Les discussions entre les Romains doivent être décidées d'après les lois romaines. Si l'on abuse par fraude de la puissance du roi, cette manœuvre n'aura point d'effet (4). Un juge qui a condamné un homme injustement contre la loi doit être châtié par les évêques afin qu'il songe à rendre son jugement meilleur. Personne ne doit être assez audacieux pour épouser une religieuse. Ce qui a été donné aux églises par des hommes déjà morts ne peut être revendiqué par personne. Ce que les rois précédens ont accordé ou concédé à l'Église et au clergé en immunités et en possessions ne saurait leur être repris ; ils doivent aussi être maintenus sans trouble en possession de tout ce qu'ils ont possédé pendant l'espace de trente ans. »

Peu de temps après la mort de son fils Chramne, le roi Chlotar, poussé par le désir d'expier sa cruauté, se rendit à Tours pour visiter les reliques de saint Martin ; il fit à l'église de riches présens, et il versa d'abondantes larmes, conjurant le bienheureux confesseur d'obtenir de Dieu le pardon de ses péchés. Ce fut peut-être à cette occasion qu'il publia le diplôme dont nous avons parlé. Quoi qu'il en soit, il fut immédiatement après saisi par la fièvre au milieu d'une partie de chasse dans la forêt Cotlienne ; il se fit transporter aussitôt à sa maison de plaisance de Compiègne. Après une cruelle agonie, il rendit au roi des rois, en faisant entendre des cris de douleur, son âme agitée par la terreur (5). Il avait été roi des Franks pendant cinquante ans.

De sept fils qu'il avait eus de trois femmes, non compris un huitième fils, qu'il avait déshérité, nommé Gundovald, quatre étaient encore vivans. Charibert, Guntchramn et Sigibert étaient nés de la même mère, Ingundis. La sœur de celle-ci, Aregundis, avait donné le jour à Chilpérich (6). Ce Chilpérich, qui peut-être se méfiait de ses trois frères, voulut assurer sa position aussitôt après les funérailles de son père. Il se rendit en toute hâte au palais de Braine, s'empara des trésors que Chlotar avait amassés, fit d'adroites largesses et gagna des hommes puissans parmi les Franks ; puis il entra dans Paris, et il y établit sa résidence, dans le château royal de son oncle Childebert. Mais les trois autres frères ne perdirent pas de temps ; ils s'avancèrent avec leurs forces réunies, et bien qu'il leur fût impossible de le soumettre (7), ils obtinrent pourtant ce que probablement Chilpérich voulait de son côté, un partage égal de l'empire.

Ce partage fut certainement fait dans le même sens que celui qui avait eu lieu après la mort de Chlodwig : ce fut un partage de la royauté, non un partage du pays ; ce fut un partage de la domination, non un partage de la souveraineté. La preuve de cette opinion se trouve dans plusieurs particularités de l'histoire. Lorsque, par exemple, le roi Chilpérich voulut marier sa fille Rigunthis avec un prince espagnol et qu'il s'occupa de lui donner une dot considérable, on vit arriver près de lui à Paris une ambassade du roi Childebert qui exigea qu'il ne fût donné à cette princesse aucune des villes que le roi possédait, comme faisant partie du royaume de son père, aucune portion des trésors de celui-ci, point d'esclaves, de chevaux ni de bœufs, rien enfin ; et Chilpérich le promit (8). La preuve s'en trouve encore dans le choix des villes que les rois prirent encore une fois pour résidence et dans la singulière confusion de limites des diverses contrées que chacun d'eux reçut pour exercer sur elles son action immédiate. Par la décision du sort, Charibert eut Paris pour résidence ; Guntchramn, Orléans ; Chilpérich, Soissons ; Sigibert, Reims ; quatre villes qui n'étaient pas à plus de dix milles de distance l'une de l'autre. Trois d'entre elles, Paris, Orléans et Soissons, faisaient partie de la Neustrie ; Reims appartenait à l'Austrasie. Mais les terres qui furent remises aux rois pour être administrées et exploitées par eux n'avaient pas de frontières faciles à déterminer. Le pays le plus compacte était celui du roi de Soissons, il s'étendait depuis le pays des Frisons jusqu'au bout de la Bretagne, tout le long des côtes. Les Bretons, il est vrai, qui reconnaissaient bien la suzeraineté des Franks, mais que ceux-ci n'avaient

pu réduire à l'obéissance, formaient en quelque sorte un appendice du royaume de Soissons, appendice incommode et gênant. L'ancien royaume de Bourgogne fut remis au roi d'Orléans malgré l'éloignement de sa résidence. Au roi de Paris appartint l'Aquitaine, pays que jadis les Wisigoths avaient possédé, et la capitale ne communiquait avec lui que par une langue étroite de terre. Le roi Sigibert, qui d'abord fit son séjour à Reims et qui le transféra plus tard à Metz, eut l'Austrasie en partage, l'Austrasie dans la vague acception de ce mot. Les pays purement teutschs, l'Allemannie, la Bavière et la Thuringe, furent placés sous la suzeraineté de ce prince, mais il n'est pas à présumer qu'ils soient entrés réellement dans le partage, puisqu'il n'existait entre eux et l'empire frank que des relations incertaines : ils étaient réunis à cet empire par une confédération plutôt qu'ils ne lui étaient soumis. D'autre part, afin que les domaines de Sigibert ne manquassent pas de grandes villes commerçantes, on lui donna une partie de la Gaule méridionale, l'Auvergne et Marseille, Aix et Avignon (9).

Il est certain qu'une telle convention entre les quatre frères serait tout aussi difficile à concevoir que le traité conclu entre les fils de Chlodwig, si on ne voulait pas admettre ici comme là qu'il ne s'agissait pas d'une étendue de pays plus ou moins grande ou de limites constantes et assurées, mais qu'il s'agissait simplement du partage des leutes et des revenus ; et cette supposition en demande une autre, le dessein formel que l'empire, conservant son unité, fût toujours administré dans un même esprit et dans un même sens par les rois collègues. On ne peut nier toutefois que le nouveau partage de la royauté ne fût déjà plus près d'un partage du pays que ne l'avait été l'ancien. Les circonstances étaient changées. Par l'acquisition du royaume de Bourgogne, de nouveaux intérêts étaient nés, et les leutes des rois, jadis de simples guerriers, étaient devenus vassaux, hommes établis, pères de famille, et il s'agissait de fiefs ; aussi on ne doit pas être surpris que ce second partage ait été suivi d'événemens qui ne s'étaient pas présentés après le premier, et que la jalousie, l'envie et l'inquiétude furent plus vives et plus amères qu'auparavant.

Parmi ces quatre chefs de l'empire des Franks, Sigibert, roi d'Austrasie, fut bientôt regardé comme le plus noble et le plus habile. La nature, toujours justes envers tous ses enfans, ne l'avait pas sans doute doué de qualités plus belles que ses frères, mais le sort l'avait placé dans des circonstances plus favorables : il était moins entouré des vices et des séductions romaines que les autres rois ; il était plus rapproché des mœurs pures des Teutschs, et l'ancien esprit national de force et de moralité pouvait influer plus aisément sur lui que sur ses frères. D'ailleurs ce jeune prince (10), en face des peuples teutschs et de leurs chefs, qui devaient reconnaître en lui la suzeraineté de l'empire frank, était obligé de veiller plus sévérement sur lui-même ; il se trouva provoqué par eux à la vertu. De plus, il eut bientôt l'occasion de faire revivre en lui les souvenirs de ses ancêtres et d'employer son épée contre un dangereux ennemi.

Sigibert avait à peine pris possession de l'empire lorsque les Avares, passant à travers le royaume des Gépides et des Langobards, entreprirent contre les pays teutoniques l'expédition dont nous avons précédemment parlé dans l'histoire des Langobards et des Gépides (11). Mais leur chacan n'était pas un Attila ; ils n'eurent pas même de projets bien arrêtés ; ce fut une entreprise aventureuse qui avait pour but le pillage : l'occasion naquit de leurs relations avec l'empire byzantin et avec les peuples teutoniques près desquels ils étaient arrivés. Le défaut de toute espèce de documens ne permet pas de les suivre dans leur marche. Vraisemblablement elle ne suivit pas une direction régulière, parce qu'ils n'avaient pas un but qu'ils s'efforçassent d'atteindre ; mais ils arrivèrent jusqu'aux contrées teutoniques qui appartenaient à l'empire frank, à travers les peuples du monde slave, et ils pénétrèrent bien avant dans la Thuringe (12). On ne trouve pas la moindre indication sur la conduite des nations teutsches ; mais il est assez vraisemblable qu'au souvenir de l'ancienne liberté, les Thuringiens se rangèrent du côté de ces peuples. Les Avares formaient assurément une race sauvage et dangereuse pour les mœurs et le caractère des Teutschs, comme l'avaient été jadis leurs frères les Huns (13) ; mais une génération n'avait pas encore passé sur le tombeau de l'indépendance des Thuringiens ; le souvenir de cette indépendance vivait encore en eux ; au milieu des

conséquences de leurs pertes, l'amour de la liberté s'était réveillé, et si Alboin le Langobard, allié par des liens de famille à l'ancienne maison royale de Thuringe, avait pu s'unir à ce peuple barbare pour ravir à un autre peuple son indépendance, pourquoi les Thuringiens auraient-ils dédaigné le secours de ces mêmes Avares pour rétablir leur nationalité? Les peuples, qu'ils soient sauvages ou qu'ils se regardent comme civilisés, ne comptent que sur les armes pour servir leur haine; aussi peuvent-ils saluer l'ennemi même de leurs mœurs et de leur caractère propre comme un sauveur et un auxiliaire contre un peuple voisin sous le joug duquel ils sont placés ou par lequel ils se croient opprimés. Cette supposition nous fait comprendre l'expression d'un poëte suivant lequel Sigibert triompha de la Thuringe et remporta *une seule victoire* sur *deux peuples* (14). Sigibert s'était avancé avec toutes les forces des Austrasiens, soutenu peut-être par le duc des Allemanni et des Bavarois. Les Avares se retirèrent. On en vint à une grande bataille (15) livrée probablement entre la Saale et l'Elbe. Les Avares furent mis en fuite; leur chacan fit la paix avec Sigibert, et la Thuringe rentra dans son ancienne position à l'égard de l'empire des Franks.

Mais pendant que Sigibert délivrait ainsi le Teutschland des hordes hunniques, son frère Chilpérich, mécontent peut-être de la décision du sort qui l'avait rejeté de Paris à Soissons, suivit les inspirations de sa jalousie et donna un nouvel aliment à des discordes fraternelles; il enleva Reims, résidence royale de Sigibert, et quelques autres villes. Mais après son retour de la Thuringe, Sigibert reprit ces villes; de plus il se rendit maître de Soissons, et poursuivant ses succès, il chassa Chilpérich de ses terres et lui enleva ses leutes. Peu de temps après il restitua généreusement toutes ses conquêtes à un frère que l'envie dévorait. Il garda, il est vrai, comme otage, le fils de Chilpérich, Théodebert, qui était tombé entre ses mains à Soissons; pourtant au bout d'un an il le rendit à son père, en imposant au jeune prince pour toute condition le serment de ne jamais porter les armes contre lui (16). Sigibert fut trompé dans ses espérances : Chilpérich ne fut pas plus touché par la magnanimité de son frère que Théodebert ne se crut lié par le serment qu'il avait prêté.

Les Avares ne gardèrent pas mieux la paix que Sigibert leur avait accordée après sa victoire. Grégoire de Tours fait mention d'une ambassade de Sigibert à l'empereur d'Orient Justin, qui était devenu maître de l'empire après la mort de Justinien; l'ambassade se composait de Warnar, qui était Frank, et du Romain Firmius. On n'indique pas bien clairement le but de cette démarche: « Les ambassadeurs allaient chercher la paix, dit l'historien, et ils obtinrent ce qu'ils avaient demandé. » Peut-être les négociations eurent-elles pour objet les Avares, ennemis communs de l'empire byzantin et de l'empire frank; peut-être les Avares voulaient-ils punir les rois des Franks de leur alliance avec leurs anciens ennemis. Ils s'avancèrent de nouveau, parce que probablement ils avaient connaissance des discordes qui existaient entre les rois franks. Maintenant ils connaissaient mieux leur ennemi, et ils étaient mieux préparés. On ne sait rien au surplus de la nature et de la marche de cette guerre. Sigibert marcha encore une fois au-devant de ces hordes avec un grand nombre de soldats disciplinés; mais il fut moins heureux que la première fois, parce que, rempli de confiance par le souvenir de ses précédentes victoires, il méprisa trop les Avares et négligea les précautions nécessaires. Les Avares enveloppèrent l'armée des Franks sur le lieu même où la première bataille avait été livrée. Ils avaient tant de corps de troupes légères que les Franks, dupes d'illusions et de préjugés, crurent avoir pour ennemis de nombreuses légions de fantômes suscités par des sortiléges; aussi perdirent-ils toute contenance et toute résolution (17). L'armée prit la fuite, et Sigibert fut fait prisonnier; mais ce prince, fin et rusé, sut gagner le chacan par des discours flatteurs et de riches présens. Comme il n'avait pu obtenir la victoire par les armes, il s'efforça de conquérir par adresse une paix avantageuse. Le chacan fit avec lui un traité d'alliance qui fut cimenté par des présens mutuels. Les deux princes se promirent de ne jamais se faire la guerre. Les Franks se félicitèrent de la prudence de leur roi, et le chacan tint parole moins sans doute par l'effet de sa bonne foi que par suite de la tournure que prirent les affaires; car si le chacan se décida si aisément à faire la paix avec les Franks, ce fut vraisemblablement parce qu'à cette même époque les Avares s'al-

lièrent avec Alboin, roi des Langobards, contre les Gépides, et que la destruction du royaume des Gépides ainsi que l'expédition des Langobards en Italie les jetèrent dans des relations nouvelles. Toutefois les dispositions des Avares restèrent les mêmes : le pillage et le butin étaient le but de toutes leurs entreprises. Le Teutschland septentrional ne fut pas épargné, mais oublié par eux; le Teutschland central eut moins à souffrir. Maîtres de la Pannonie, ils tournèrent aussitôt leurs armes contre les Bavarois, et ce peuple énergique, qui fut en beaucoup d'occasions victime de la barbarie asiatique, devint par sa résistance persévérante le boulevard du monde germanique : en combattant pour sa propre liberté, il servit puissamment le christianisme, la nationalité teutsche et la civilisation future des temps postérieurs ; ces services n'ont pas été récompensés, mais ils ne doivent pas être oubliés.

La discorde une fois introduite parmi les rois franks suivit une progression pernicieuse, prit de plus grands développemens et paralysa la puissance de l'empire contre les ennemis extérieurs. Une foule de circonstances peu importantes et petites en elles-mêmes peuvent avoir contribué à nourrir la haine, la méfiance et d'autres passions. Nous n'en connaissons qu'un petit nombre, mais cela suffit pour expliquer les événemens.

Après le retour de Sigibert de sa seconde expédition contre les Avares, une discussion s'engagea entre son frère Guntchramn et lui au sujet de la ville d'Arles. Sigibert éleva des prétentions sur cette ville, soit qu'il la regardât comme une dépendance de la partie de l'empire qui lui était échue par le sort, soit qu'il crût pouvoir exiger une indemnité pour ses expéditions guerrières et ses exploits ; car on ne peut supposer, d'après sa conduite envers Chilpérich, qu'il eût été poussé à s'emparer de cette ville par un simple désir de s'agrandir. Cette discussion n'eut pas de suites. Sigibert dut passer condamnation au sujet d'Arles et n'éprouva d'ailleurs aucune perte. Mais le sang avait coulé, l'astuce n'avait pas manqué, et les esprits furent tenus en haleine.

Ce qui contribua beaucoup plus à augmenter les difficultés entre les rois frères, ce fut la mort prématurée qui frappa l'un d'eux. Charibert, fils aîné de Chlotar et roi de Paris, mourut vers l'an 567, après une vie dépourvue d'intérêt, vers le temps même où cette discussion s'était à peine terminée dans la Gaule méridionale. Tout ce qu'il y a de remarquable dans les événemens de sa vie, c'est la vive résolution avec laquelle il s'opposa aux évêques d'Aquitaine qui avaient dépouillé de sa dignité un autre évêque parce qu'il n'avait été mis en possession de son siége que par un ordre du roi Chlotar. Mais sa mort eut des résultats bien plus importans. En effet il ne laissait pas de fils. Ses trois frères furent contraints de procéder à un nouveau partage. Ils le firent avec la plus grande jalousie. Si aucun n'obtint la ville de Paris, que tous désiraient, chacun d'eux gagna des terres et des villes qui leur donnaient pour frontières les possessions des Wisigoths, ce qui devait produire entre eux des intérêts si complexes que d'interminables discussions ne pouvaient guère manquer de s'élever (18).

Mais les plus grands troubles naquirent de la vie privée du roi. Le principe dont l'importance a été précédemment appréciée (19), le principe en vertu duquel les chefs des peuples ne devaient épouser que des filles de rois ou d'autres princes était déjà oublié par les fils de Chlodwig, ou du moins il ne fut pas observé par eux. Chlotar, père de Charibert, actuellement roi, avait épousé des femmes franques, et les rois actuels, nés de femmes de cette espèce, avaient suivi l'exemple de leur père : à l'exception de Sigibert, ils avaient épousé des filles du pays, et par ces alliances inégales, le mariage perdit l'honneur de sa pureté et de sa sainteté. Les femmes dominèrent souvent les rois, mais elles ne furent jamais considérées ; la femme ne fut qu'une concubine. Des exemples puisés dans l'Ancien Testament autorisaient ces désordres à leurs yeux passionnés ; les fils de Chlotar imitaient les personnages bibliques dans leurs plaisirs, dans leurs fautes et dans leurs vices, sans s'efforcer d'imiter leurs vertus : le palais des rois fut un harem, et des passions violentes s'agitèrent dans les châteaux et produisirent des cruautés et des crimes.

Charibert, roi de Paris, le plus indolent des fils de Chlodwig, avait eu déjà plusieurs femmes toutes appelées reines (20) ; cependant on le vit encore donner à deux sœurs le nom d'épouses : c'étaient Méroflédis et Marcovefa, filles d'un pauvre artisan. La jalousie de son

épouse Ingoberga ne put le détacher de la première ; pour Marcovefa, il brava l'excommunication de l'évêque de Paris, saint Germain, et la mort de la pauvre religieuse qui périt mystérieusement après l'excommunication (21). Quant à lui, aucun enfant ne lui survécut. Guntchramn, roi à Orléans, et plus tard à Châlons, appelé par les écrivains *le Bon* malgré sa cruauté, et en tout cas le plus bienveillant de ses frères, partagea d'abord son lit avec une servante. Mais bientôt il prit une autre épouse et vit les fils qu'il avait eus de l'une et de l'autre périr de mort violente par suite de la jalousie élevée entre ces femmes. Enfin une troisième épouse, Austrechildis, surnommée Bobyla, lui donna deux fils, Chlotar et Chlodomer, qui vécurent. Chilpérich enfin, roi de Soissons, le plus intelligent des fils de Chlotar, semble s'être plongé dans les débauches les plus effrénées, car le nombre des femmes avec lesquelles il vécut n'est pas indiqué, peut-être parce que personne ne le connaissait ; il paraît en conséquence qu'elles étaient de basse extraction. Parmi elles était Audovera, qui lui avait donné trois fils, Théodebert, Merwich et Chlodwig. Mais celle qui exerça le plus de pouvoir sur lui, fut sa maîtresse Fredegundis, moins par sa beauté que par son intelligence, son adresse et sa résolution. Les hommes faibles voient toujours avec peine un génie supérieur dans un individu d'une naissance obscure ; ils lui pardonnent tout au plus d'avoir eu cette supériorité lorsqu'il succombe dans la lutte qu'il doit soutenir contre les obstacles qui naissent devant lui. Vient-il à les surmonter, arrive-t-il à la gloire, à la renommée, aux honneurs, ils sont implacables, ils attribuent à de coupables artifices ce qui est le résultat de la marche naturelle des choses. Fredegundis était riche en moyens, aussi la regarda-t-on comme inépuisable ; elle savait les employer, aussi pensa-t-on qu'elle ne reculait devant rien ; elle se maintint dans la faveur du roi, aussi la calomnie et la rage allèrent-elles toujours croissant : c'est dans la calomnie que la renommée chercha ses fables. Comme Fredegundis fit bien des choses, elle dut avoir tout fait, et l'ouvrage du hasard fut regardé comme le sien. Il est difficile de reconnaître le véritable esprit de cette femme d'après l'incertitude de l'histoire ; mais ce qui ne peut former aujourd'hui aucun doute, c'est que sa position était très-dangereuse, et dans les circonstances où elle se trouva, la femme même la plus généreuse paraîtrait excusable, à cause de la faiblesse de son sexe, d'avoir commis des actes devant lesquels en toute autre situation elle aurait reculé avec horreur (22).

Sigibert, le plus jeune et le plus habile des fils de Chlotar et roi d'Austrasie, s'était conservé pur des vices de ses frères. Appelé de bonne heure sur le théâtre de l'activité, ayant sous les yeux les mœurs si chastes des peuples teutoniques, il vit avec dégoût la conduite indigne des autres rois, et il résolut, d'après les principes de son aïeul, de prendre pour épouse une fille de sang royal et de ramener ainsi dans le palais l'ordre, la dignité et les bienséances. Il envoya une ambassade avec de riches présens au roi des Wisigoths d'Espagne, Athanagild, pour demander en mariage Brunhildis, sa plus jeune fille. Athanagild la lui accorda. Brunhildis suivit les ambassadeurs. Sigibert, entouré des hommes les plus distingués de son empire, la reçut avec beaucoup de joie et de grandes solennités, car elle apportait de riches trésors ; et pour se conformer aux vœux de son mari, elle n'hésita pas à renoncer à l'hérésie d'Arius et à embrasser la foi catholique. La princesse Brunhildis était pleine de charmes, gagnant les cœurs à la première vue, de mœurs honnêtes et de manières délicates, sage dans ses conseils, séduisante par ses discours. Elle gagna le cœur des hommes, et son époux auprès d'elle prit une belle position au-dessus de ses frères.

Son frère Chilpérich en conçut du chagrin ; la honte ou l'envie s'éveilla dans son cœur : il envoya également une ambassade en Espagne et fit demander au roi des Wisigoths sa fille aînée, appelée Galsuintha. Athanagild, qui n'ignorait pas la conduite irrégulière de Chilpérich, hésita d'abord à se rendre à sa demande ; mais Chilpérich promit de renvoyer toutes ses femmes (23), de réserver pour Galsuintha toutes ses affections et de la regarder à jamais comme sa seule épouse. Athanagild se rendit alors à ses vœux. Galsuintha, ayant reçu comme sa jeune sœur une riche dot, vint dans l'empire des Franks et renonça également à l'hérésie. Chilpérich la reçut avec de grandes démonstrations d'allégresse parce qu'elle ap-

portait avec elle de grands trésors (24) et qu'il réussissait par ce mariage à se placer dans la même position que son frère (25). Mais il ne pouvait anéantir les souvenirs de sa vie antérieure ; il était impossible de faire oublier ses torts par de simples dehors d'honnêteté à défaut de dignité intérieure, de vaincre une longue habitude par la résolution d'un moment et par une promesse précipitée. Ce mariage de deux sœurs avec deux frères, qui devait conduire les nouveaux époux, par l'oubli de leurs anciennes discordes, à l'union et à l'affection, devint une source féconde de malheurs pour la maison royale comme pour l'empire, et donna lieu à beaucoup d'actes honteux. Les femmes qui avaient jusque-là possédé la faveur du roi et qui, conformément à la parole royale, devaient être répudiées, cherchèrent à conserver ses bonnes grâces par tous les moyens. Malheureusement Galsuintha ne se distinguait ni par sa beauté, ni par ses grâces ou son amabilité (26). Fredegundis fut donc pour elle une dangereuse rivale, qui parvint bientôt à reprendre par son génie et ses artifices sur le faible roi le pouvoir avec lequel elle avait précédemment régné sur lui. La reine, trompée, n'ignora pas longtemps la vérité ; le soupçon et la jalousie éclatèrent ; l'inquiétude, le mécontentement et la douleur en furent les suites ; de part et d'autre on eut recours à l'intrigue et au mensonge. Ainsi se déployèrent dans la maison royale les effets nombreux et souvent contraires de passions sauvages dont la malheureuse reine Galsuintha devait être enfin victime.

Mais avant que ce tissu de débauches et de mensonges se déroulât, un événement eut lieu, assez insignifiant, il est vrai, mais digne pourtant d'être mentionné. Alboin, roi des Langobards, suivi d'un assez grand nombre de Saxons, ses anciens amis, venait d'entreprendre la conquête de l'Italie, et il avait réussi ; mais à peine eut-il brisé la puissance de l'empereur byzantin dans l'Italie supérieure, qu'il envoya une seconde armée franchir le passage des Alpes pour s'emparer des montagnes qui protégent l'Italie, sans doute aussi pour soumettre tous les pays qui auparavant avaient reconnu la domination des Ostrogoths. Cette armée heurta l'empire des Franks. Les Franks ou les Burgundes qui supportèrent le premier choc essuyèrent une grande défaite, et le danger fut même si grand que deux évêques qui étaient frères, Salonius et Sagittarius, donnèrent l'exemple d'un courageux dévouement, exemple qui eut des imitateurs et qui devint par la suite, bien qu'en des circonstances moins urgentes, l'origine d'un droit exercé par le souverain : les deux prélats se montrèrent, au milieu des troupes qu'on réunit pour les opposer aux Langobards, armés non de croix célestes, mais de casques et de cuirasses, et brandissant l'épée d'une main vigoureuse (27). Le commandement de cette armée fut donné à Mummolus, Romain d'origine, que le roi Guntchramn avait revêtu de la dignité de patrice ; il fut soutenu par le duc Lupus, envoyé par Sigibert en qualité d'auxiliaire (28) ; il repoussa l'ennemi et mit en sûreté l'empire des Franks.

Cependant le corps saxon qu'Alboin avait amené avec lui en Italie avait pénétré dans la Gaule en même temps que les Langobards (29). Attaqués par Mummolus et ignorant la défaite des Langobards et la force des ennemis qu'ils avaient à combattre, les Saxons déployèrent une redoutable énergie, et ils se préparèrent à la lutte la plus opiniâtre sans hésitation et sans faiblesse. Des messagers les éclairèrent : ils furent frappés de surprise et d'étonnement de trouver aux pieds des Alpes des Teutschs qui leur tenaient de si près par les liens du sang et d'entendre le nom de Sigibert, qu'ils avaient si bien connu dans leur patrie (30). Aussitôt se réveilla dans leur cœur le désir de revoir leur patrie, le pays où ils avaient passé leur jeunesse et la terre qui couvrait les tombeaux de leurs pères, car ils n'avaient pu l'oublier au milieu de la belle Italie, dans quelque situation qu'ils s'y fussent trouvés (31). D'un autre côté ils étaient mécontens des compagnons de leur entreprise. Les Langobards, qui avaient été suivis dans leur expédition d'hommes différens de caractère et d'origine, avaient cru nécessaire, pour conserver l'Italie, de soumettre à un seul droit, à une seule loi tous ceux qui voudraient prendre part aux fruits de leur victoire, afin que de cette multitude mêlée pût se former par la suite et par l'effet du temps un seul peuple langobard. Mais les Saxons étaient fermement attachés aux usages de leurs ancêtres ; ils demandèrent à vivre suivant leurs anciennes lois. Les Langobards persistaient dans leurs exigences. Accoutumés à la liberté, les Saxons ne

virent dans les prétentions auxquelles on voulait les assujettir qu'une soumission, indigne récompense de leurs exploits et de leur dévouement (32); et comme, par leur rencontre avec les Franks, ils crurent entrevoir la possibilité de retourner dans leur patrie à travers la Gaule, ils résolurent de se retirer, d'abandonner le pays théâtre de leurs exploits et de revoir le sol natal, pour lequel ils conservaient toute leur affection; ils jurèrent, plutôt que de se soumettre au roi des Langobards, de contracter alliance avec les Franks, comme d'autres peuples teutschs, tout en retournant dans leurs anciennes demeures (33); ils conclurent un traité avec Mummolus pour obtenir un libre passage; puis ils retournèrent en Italie, réunirent leurs femmes, leurs enfans, tous leurs biens mobiliers, et l'année suivante ils rentrèrent dans la Gaule par le même chemin qu'ils avaient précédemment suivi. Ils s'avancèrent sur deux colonnes ou en deux coins le long des côtes par Nizza et Establon, et se réunirent près d'Avignon; mais lorsqu'ils voulurent passer le Rhône pour atteindre l'Auvergne, territoire du roi Sigibert, Mummolus vint au-devant d'eux avec une armée prête à combattre. Cet homme n'avait pas oublié parmi les Franks les perfides artifices des Romains, et il ne put s'empêcher d'abuser de ses forces pour piller des hommes désarmés: « Vous avez, dit-il aux Saxons, violé le territoire du roi mon maître, vous l'avez pillé et dévasté; je vous déclare donc que vous ne passerez pas le fleuve avant d'avoir tout restitué. Si vous vous y refusez, mon épée vous frappera, vous, vos femmes et vos enfans. » Les Saxons, qui n'étaient pas préparés et qui s'avançaient paisiblement sous la foi des traités, n'avaient rien à opposer à la menace de l'insolent Romain: ils se virent forcés de lui abandonner le butin de l'Italie et d'acheter à ce prix le droit de continuer leur marche (34).

Ils poursuivirent leur longue route à travers la Gaule et le Teutschland sans rencontrer d'obstacles, et ils arrivèrent enfin aux lieux d'où ils étaient sortis: c'était sans aucun doute sur les bords de l'Elbe, vers l'embouchure de la Saale en descendant le fleuve (35). A leur arrivée ils trouvèrent d'autres habitans en possession du pays qu'ils avaient jadis appelé le leur. Ces hommes étaient certainement des Teutschs venus probablement de la partie orientale du Teutschland, où ils ne pouvaient plus se défendre contre les peuples slaves; par l'altération de leur ancien nom, on les appelait Souabes, et longtemps encore ils conservèrent la dénomination qu'ils tenaient d'une habitude vicieuse. Bien que le canton souabe dont il sera fait mention plus tard, dans le diocèse d'Halberstadt, ne forme pas la limite du pays que ces nouveaux venus avaient possédé, il a pourtant gardé le nom qu'il tenait d'eux. Dans le fait, le Saxon Witichind, qui devait nécessairement connaître cette contrée, les appelle Souabes Transalbins, et il remarque qu'ils vivaient d'après d'autres lois que les Saxons (36). Grégoire de Tours au contraire prétend, il est vrai, que les rois Chlotar et Sigibert avaient peuplé le pays de Souabes à l'époque où les Saxons suivirent Alboin en Italie; mais cet écrivain, mal informé sur l'intérieur du Teutschland, n'a peut-être introduit dans son récit cette indication que parce qu'il ne pouvait expliquer autrement l'apparition de Souabes dans le Teutschland septentrional. Chlotar était mort dix ans avant l'expédition d'Alboin en Italie, et il ne se trouve nulle autre trace; il ne résulte pas des termes de Grégoire de Tours que ces contrées au nord-est du Hartz eussent été soumises à la domination de Sigibert. Car Grégoire nous dit: « Les Saxons à leur arrivée prirent les armes contre les Souabes. Les Souabes leur proposèrent de vivre avec eux dans le pays: ce pays, disaient-ils, était assez grand pour les deux peuples; mais les Saxons étaient décidés à les chasser ou à les exterminer. Les Souabes offrirent un tiers des terres, ils en offrirent deux, ils offrirent enfin le tout pour éviter la guerre. Les Saxons inexorables exigèrent le combat. On se rangea en bataille; vingt-six mille Saxons étaient opposés à six mille quatre cents Souabes. Mais le Seigneur punit l'arrogance: vingt mille Saxons tombèrent; les Souabes ne perdirent que quatre-vingts hommes. Les six mille Saxons qui restaient renouvelèrent le combat avec une fureur sauvage et y périrent tous. » C'est ainsi que Grégoire termine cette inconcevable tradition; il ne dit rien du sort des femmes des Saxons et de leurs enfans; on ne voit pas non plus que les Franks aient figuré dans cet événement, ni qu'ils y soient intervenus en aucune manière.

Pendant ce temps, les germes des maux répandus dans la maison royale commencèrent

à porter leurs fruits. Galsuintha ne pouvait supporter la douleur que lui causaient les liaisons de son mari avec Fredegundis : elle proposa à Chilpérich de garder ce qu'elle lui avait apporté et de lui permettre de retourner dans sa patrie. Le roi nia le fait dont elle se plaignait, et il tâcha de l'apaiser par de douces paroles ; mais le démon de la jalousie et du mécontentement continua d'obséder la reine ; la discorde chez le couple royal fut poussée au dernier point, enfin la malheureuse Galsuintha fut trouvée un jour morte dans son lit. Chilpérich son époux pleura sur son malheureux destin ; mais peu de jours après il épousa publiquement Fredegundis sa concubine.

Il est possible que Galsuintha soit morte de quelque manière qui est restée inconnue ; il est possible que le faible Chilpérich n'ait épousé si précipitamment sa rivale que pour éloigner de celle-ci le soupçon d'un crime odieux ; en tous cas ce moyen était mal choisi à cause de la réputation qu'il s'était faite. Les soupçons continuèrent de s'arrêter sur lui. La renommée ne se tut pas. On parla aussi d'un miracle qui mit en jeu l'imagination et qui rendait témoignage d'un crime horrible (37). Les frères de Chilpérich crurent à ce crime. L'historien dit, sans réflexion que Chilpérich fit étrangler sa femme par un de ses serviteurs. Brunhildis, remplie d'une douleur profonde, se crut obligée de venger sa sœur chérie, et son courroux se porta sur l'heureuse rivale, pour qui elle n'avait pas moins de mépris que de haine. Il se peut d'ailleurs qu'un ancien ressentiment contre leur frère vécût encore au cœur de Sigibert et de Guntchramn. Désirant l'un et l'autre acquérir de nouvelles terres et de nouveaux leutes, ils conduisirent contre Chilpérich une armée nombreuse.

Ainsi s'éleva entre ces frères une guerre cruelle qui porta tous les caractères des passions les plus violentes, qui n'épargna ni le sacré ni le profane, mais qui n'étendit guère ses ravages que sur les Gaules et n'atteignit qu'à peine les peuples teutoniques. Cette guerre au surplus fut embarrassée dans sa marche et féconde en vicissitudes. Comme le partage des pays et des leutes entre les rois frères, après la mort de leur père Chlotar et leur frère Charibert, avait mêlé leurs possessions de la manière la plus singulière, la lutte fut en quelque sorte disséminée sur plusieurs points. Il put se faire que celui qui était vainqueur au nord de la Gaule eût du désavantage au midi. La guerre fut aussi interrompue de temps en temps, parce que les Langobards n'avaient pas encore renoncé à leurs desseins sur les Alpes et sur la Gaule méridionale ; parce que Guntchramn ne partageait pas toutes les passions de ses frères, qu'excitait d'un côté l'implacable et vindicative Brunhildis, de l'autre l'altière et audacieuse Fredegundis ; parce que Guntchramn voulut prendre souvent le rôle de médiateur, se déclarant tantôt pour un parti, tantôt pour l'autre, selon que dans sa débonnaire faiblesse il éprouvait de la répugnance ou de l'inclination, des soupçons ou de la bienveillance : aussi résista-t-il rarement à la séduction, et plus rarement encore à la menace.

Toutefois les peuples teutoniques ne restèrent pas entièrement étrangers à ces désastreuses discordes. La guerre avait duré quelques années. Les possessions de Sigibert dans la Gaule méridionale avaient été ravagées de la manière la plus atroce par les fils de Chilpérich, Théodebert et Merwich ; et Guntchramn s'était déclaré pour l'époux de Fredegundis. Alors Sigibert, vers l'an 574, fit passer le Rhin à une armée de Teutschs afin de porter un coup décisif. On ne désigne du reste aucun peuple en particulier, aucun chef, aucun guerrier remarquable (38). Il n'est pas vraisemblable d'ailleurs que le roi ait eu le droit d'appeler les chefs principaux des peuples teutoniques à prendre part à sa propre querelle ; il ne l'est pas non plus que ces peuples aient répondu à l'appel du roi ; il faut plutôt supposer que l'armée se composa de volontaires qui suivirent le roi en corps de compagnons dans son expédition malheureuse. Si Grégoire de Tours ne nomme aucun peuple, c'est sans doute parce que l'armée était formée d'hommes de tous les peuples.

L'armée teutsche s'avança jusqu'à la Seine. Guntchramn voulut l'empêcher de passer ce fleuve ; mais sur la menace que fit Sigibert de tourner contre lui toutes ses forces, ce prince, effrayé, lui accorda le passage et abandonna même le parti de Chilpérich, qui se retira jusqu'à Chartres. Sigibert le suivit rapidement avec ses Teutschs, dressa son camp en face de l'ennemi et disposa tout pour la bataille. Chil-

périch, saisi de crainte, implora la paix et promit de restituer toutes les villes et tout le territoire que dans la Gaule méridionale ses fils avaient enlevé à Sigibert; il promit en outre de réparer tous les dommages et de déposer les armes. Sigibert céda, la paix fut conclue. Elle pouvait être nécessaire, parce que les seigneurs franks établis dans la Gaule redoutaient l'issue; ils ne voyaient pas sans méfiance dans l'armée de Sigibert les hommes si énergiques de leur ancienne patrie. Mais cette armée de Teutschs fut peu satisfaite de la réconciliation des deux frères; les promesses de Sigibert avaient fait naître en eux d'autres espérances : dans leur fureur, ils pillèrent les environs de Paris, et les flammes des villages incendiés annoncèrent au loin leur colère. Sigibert toutefois sut les apaiser en employant à propos la douceur et la sévérité; et après avoir rétabli l'ordre, il décida les mécontens à repasser paisiblement le Rhin.

Mais bientôt il eut lieu de se repentir de les avoir congédiés. La carrière des guerriers teutschs montra leurs traces, et par là même excita les ressentimens. Chilpérich sut déterminer l'indécis Guntchramn à contracter une nouvelle alliance, et comptant sur cette alliance, pensant follement que Sigibert ne pourrait ramener la confiance en sa parole parmi les guerriers teutschs, qui étaient partis furieux, il se jeta sur l'Austrasie, s'avança jusqu'à Reims, et porta de tous côtés le fer et le feu. Mais Sigibert sut bientôt réunir une nouvelle armée teutsche, lui fit passer le Rhin, et tandis que, dans la Gaule méridionale, le fils de Chilpérich, Théodebert, succombait devant ses généraux, il força lui-même Guntchramn à la paix, mit Chilpérich en fuite, et triomphant de tous les obstacles, il traversa les terres de son frère jusqu'à Rouen, et par cette manœuvre coupa toutes les communications entre la partie du nord et celle du midi. Chilpérich ne s'arrêta qu'à Tournai, où il comptait, protégé par les murailles de cette ville, trouver quelque sûreté tant pour lui que pour sa femme et ses enfans; mais sa cause paraissait perdue, il songea sérieusement à fuir plus loin encore.

Mais Sigibert n'acheva point ce qu'il avait commencé; il se laissa persuader de diviser son armée en deux corps, envoya l'un du côté de Tournai à la poursuite de son frère, et prit avec l'autre la route de Paris, bien qu'en vertu des traités précédens, cette ville ne dût recevoir dans ses murs aucun des trois frères. En divisant ses troupes, Sigibert n'avait fait que suivre les conseils des vassaux franks qu'il avait dans les Gaules; l'inquiétude secrète de ces derniers n'était pas sans motif : si le roi d'Austrasie remportait la victoire avec son corps de compagnons teutschs, il était à craindre que leurs fiefs ne devinssent la récompense des vainqueurs. Sigibert lui-même n'était pas sans embarras. Pouvait-il, lui souverain de toute la Gaule septentrionale, donner à ses guerriers moins que les biens des leutes de son frère vaincus? Dans cette incertitude, il se laissa aisément séduire par des hommes qui avaient appris à l'école de la perfidie à faire usage de l'artifice et de la duplicité.

Sa femme Brunhildis, qui suivait de près le vainqueur avec ses enfans, vint le joindre à Paris. Bientôt après parut une ambassade des leutes de Chilpérich : ils demandaient à Sigibert la permission de se réunir dans les plaines de Vitry, ils le priaient de s'y rendre lui-même afin qu'ils pussent le reconnaître pour leur roi. Sigibert crut mettre un terme à sa perplexité en accordant une partie de la demande et en promettant l'autre. L'évêque de Paris, saint Germain, instruit de la trahison que l'on méditait ou la pressentant, lui donna de sages avis : « Retourne chez toi, lui dit-il; ne t'acharne pas à la perte de ton frère; tu es vainqueur, sois satisfait. Le Seigneur a dit par la bouche de Salomon : « Celui qui creuse un » fossé pour son frère y tombera lui-même. » Sigibert ne comprit pas les remontrances de l'évêque ou les dédaigna; il se rendit à Vitry, où les vassaux étaient réunis, et selon l'usage national, il fut élevé sur un bouclier et salué roi; mais dans ce moment deux jeunes gens plongèrent dans les flancs du roi de grands couteaux empoisonnés (39). Sigibert fit un cri, tomba et rendit le dernier soupir : c'était l'an 575 (40).

CHAPITRE III.

CHILPÉRICH. — GUNTCHRAMN. — CHILDEBERT. — CONTINUATION DE LA GUERRE CIVILE. — FREDEGUNDIS ET BRUNHILDIS.

De l'an 575 à l'an 584.

Grégoire de Tours voit dans la reine Fre-

degundis l'auteur du meurtre de Sigibert ; des auteurs postérieurs prétendent savoir aussi qu'elle avait promis aux meurtriers de grands honneurs s'ils accomplissaient adroitement leur crime, et le bonheur éternel en cas de mauvais succès (1). Aucun d'eux toutefois n'indique les sources où il a puisé, aucun ne dit comment cette promesse fut remplie, et tout ce qui précède cette mort, tout ce qui la suivit témoigne pour l'innocence de Fredegundis.

Avant que Sigibert entreprît son expédition, l'évêque de Paris, saint Germain, qui plus tard donna au roi des avis significatifs, écrivit à la reine Brunhildis, et sa lettre prouve les dispositions et les opinions des vassaux franks devant lesquels Sigibert périt : « Je t'écris, est-il dit dans cette lettre, avec un cœur brisé, car des jours d'inquiétude et de désastre s'approchent de nous. Le bruit court que, selon tes désirs, tes conseils, tes suggestions, le roi Sigibert veut ruiner ce pays ; je ne le crois pas, mais je te le dis afin que tu ne fasses rien qui puisse appuyer cette calomnie. Cependant nous espérons toujours en la miséricorde de Dieu ; nous espérons qu'il détournera la main de la vengeance et qu'il éloignera cette disposition d'esprit qui produit la mort, la convoitise, qui est la racine de tout mal, et le ressentiment, qui détruit la prudence. Notre Sauveur dit : « *Malheur à l'homme par qui arrive quelque violence ;* » et ce qu'il réprouve de sa propre bouche, il ne le laissera pas sans punition. L'un rejette la faute sur l'autre, aucun ne veut se soumettre au jugement de Dieu ; mais si vos ennemis perdent l'empire, vous et vos enfans vous n'aurez pas un bien beau triomphe. Celui qui croit se tirer d'embarras avec l'appui d'une race étrangère tombe en danger de mort ; c'est une victoire sans honneur que de vaincre son frère, de déshonorer sa propre maison, de détruire ce qui a été fondé par ses aïeux, c'est combattre contre soi-même et anéantir son propre bonheur. L'ennemi accourt alors en toute hâte et se réjouit des désastres qui nous arrivent. » Après ces paroles équivoques peut-être, mais non insignifiantes, le vénérable évêque montre les résultats ordinaires des discordes fraternelles par les exemples que fournit l'Écriture sainte (2) ; mais ces exhortations eurent aussi peu de succès auprès de la reine que ses avis en eurent plus tard auprès du roi.

Le roi fut assassiné. Si les vassaux qui l'avaient attiré dans la plaine de Vitry pour le proclamer leur souverain, ainsi qu'ils l'avaient promis, avaient agi avec des intentions loyales, s'ils n'avaient rien su des projets formés contre sa vie, certainement ils auraient saisi les meurtriers mercenaires qu'on signala comme les instrumens de Fredegundis ; ils seraient accourus à Paris pour consoler Brunhildis sa veuve, élever son fils et celui de Sigibert, Childebert, sur le pavois où Sigibert avait reçu les coups mortels ; ils n'auraient pas hésité à marcher sur Tournai avec l'armée des Teutschs de Sigibert pour faire périr ou chasser la coupable Fredegundis avec son indigne époux. Mais rien de semblable n'eut lieu : les meurtriers disparurent, quelques serviteurs du roi défunt furent assassinés ou maltraités ; un fidèle Teutsch, le duc Gundobald, ne réussit qu'avec peine à ramener en Austrasie le fils de Sigibert par une fuite précipitée. Brunhildis, qui n'eut pas le temps de se sauver, fut faite prisonnière à Paris, et les troupes teutsches qui avaient passé le Rhin avec Sigibert ne paraissent plus, certainement parce que, privées de leur chef et entourées de trahison, elles ne virent pour elles d'autre moyen de salut que dans un prompt retour au pays du malheureux prince qui les avait amenées.

Chilpérich, réduit auparavant à la dernière extrémité avec sa femme Fredegundis, se rendit maintenant sans obstacle de Tournai à Paris, dont il croyait pouvoir aussi maintenant prendre possession. Or si les vassaux avaient eu réellement le dessein de reconnaître Sigibert pour leur roi et si le meurtre avait été l'œuvre de Fredegundis, il est hors de doute que Chilpérich aurait puni leur perfidie et que Fredegundis aurait donné ou fait donner la mort à Brunhildis, que certainement elle haïssait profondément comme cause première des extrémités où elle avait été réduite. Mais loin de là : Chilpérich parut comme auparavant parmi les siens sans exprimer ni mécontentement ni désir de vengeance ; il fit ensevelir les restes de son frère dans l'église de Saint-Médard à côté de leur père commun Chlotar. La reine Brunhildis fut transférée à Rouen pour y être détenue ; ses filles furent conduites à Meaux, et Fredegundis ne montra pas cette avidité du meurtre qu'on lui reproche, bien qu'il parût évident

que Brunhildis était venue à Paris avec le dessein formel de la faire rentrer dans le néant de son origine.

Le fils de Sigibert, Childebert, sauvé par le duc Gundobald, fut reconnu roi par les Austrasiens (3); il n'était âgé que de cinq ans. Grégoire de Tours a seulement remarqué que Gundobald avait rassemblé le peuple sur lequel Sigibert avait régné et qu'il lui avait présenté le jeune prince comme son roi; il compte ensuite par les années du règne de Childebert. Mais probablement dans un temps aussi fécond en guerres et en troubles, les Austrasiens pourvurent à la tutelle et à la régence; on ne peut déterminer avec certitude, il est vrai, de quelle manière cette tutelle fut organisée, bien que Grégoire de Tours nomme Gogo, homme distingué de ce temps, comme tuteur du jeune roi (4). Frédégaire nous apprend ce qui suit sur l'élection de ce personnage (5) : « Comme le roi était enfant, tous les Austrasiens élurent Chrodin pour maire du palais, parce qu'il se montrait sévère en tout et qu'il craignait Dieu; que par conséquent ils ne trouvaient rien en lui qui ne fût agréable à Dieu et aux hommes; mais Chrodin déclina cet honneur : « Je suis, dit-il, hors d'état de maintenir la paix: comme presque tous les hommes éminens du pays de l'Est et leurs enfans me sont alliés par le sang (6), ils ne voudraient pas m'obéir, et je ne voudrais condamner à mort aucun d'entre eux; bien plus, la confiance que leur inspirerait notre parenté les porterait à se soulever contre moi, et veuille le ciel me préserver d'un tel malheur (7)! Faites donc parmi vous un autre choix. D'après les conseils de Chrodin, ils élurent son élève Gogo pour maire du palais. Chrodin se rendit le jour suivant à la demeure de Gogo, et pour se déclarer son serviteur, il prit le bras du nouveau maire et le posa sur son cou (8); les autres suivirent cet exemple. » Il y a probablement anachronisme dans le récit; l'événement doit être arrivé pendant la jeunesse de Sigibert. Mais Sigibert n'était pas mineur lorsqu'il monta sur le trône, et comme l'époque, ainsi que les noms peuvent être rectifiés d'après Grégoire de Tours, et qu'il peut à peine s'élever un doute sur ces usages et ces mœurs du temps, l'indication de Frédégaire est très-remarquable; car elle ne montre pas seulement quels hommes on élevait à la dignité de maire du palais, mais elle fait aussi connaître en quel temps le maire du palais, sortant de l'obscurité où il était resté jusqu'alors, obtint avec l'administration des finances la direction des affaires publiques. En outre, elle laisse concevoir assez bien, par la minorité du roi et par les troubles de l'État, les causes du changement qui s'introduisit; mais on ne peut déterminer ce que les écrivains veulent dire par ces mots : « Les peuples sur lesquels Sigibert avait régné, » et « tous les Austrasiens. » Il n'est parlé nulle part d'une manière expresse des peuples teutschs de la rive droite du Rhin, des Souabes, des Bavarois et des Thuringiens. Ils disparaissent complètement de la scène devant les troubles de la Gaule, et les écrivains dissimulent par des expressions générales leur ignorance; mais il n'est pas vraisemblable, il est même presque impossible que ces peuples teutschs aient pris part à ce qui se fit à Metz. Il est plutôt à croire que les seuls vassaux de l'autre rive du Rhin, que peut-être l'armée levée par Sigibert sur la rive droite, et dont les prétentions à des honneurs et à des possessions territoriales n'étaient pas encore satisfaites, furent assemblés, et qu'on ne s'inquiéta nullement des peuples teutoniques, qui étaient considérés comme des alliés dépendans. C'est justement pour cela qu'on peut supposer que le lien qui rattachait ces peuples aux Franks se relâcha sensiblement, et qu'il fut permis aux Teutschs de continuer à vivre paisibles avec les anciennes mœurs de leur patrie, loin des atrocités qui ébranlèrent les contrées qui composaient réellement l'empire des Franks. Certes il leur aurait été facile de briser entièrement ce lien; mais il paraît que pendant longtemps ils ne firent aucune tentative pour y parvenir : les Thuringiens étaient sans doute trop affaiblis depuis les incursions des Avares pour se sentir disposés à un essai de ce genre. En Bavière et en Souabe, les ducs avaient à garantir leurs droits héréditaires; le système féodal et le christianisme avaient fait naître ou introduit partout des intérêts nouveaux, ce qui produisit des divisions, de la méfiance et rendit le retour à l'ancienne organisation des cantons aussi impossible que l'aurait été l'établissement d'institutions nouvelles, qu'une rupture entière avec les Franks aurait rendues nécessaires. De plus, la Thuringe et la Bavière étaient menacées ou opprimées, l'une par des peuples slaves, l'au-

tre par les Avares ses voisins, et le danger toujours croissant demandait une active surveillance. Ainsi ces deux pays, en se protégeant eux-mêmes, protégèrent tout l'empire, bien que ce ne fût pas toujours avec un égal bonheur; mais du moins les Franks eurent la possibilité de s'occuper de leurs intérêts dans la Gaule selon leurs penchans ou leurs passions. Enfin on pouvait tout aussi peu apprécier la puissance des Franks, jadis si redoutables, que l'on pouvait prévoir la marche des discordes qui excitèrent parmi eux de si désastreuses tempêtes; tout resta donc dans l'incertitude. Le nom de l'empire des Franks ne fut ni rejeté ni considéré par les peuples teutschs, et si le lien primitif ne se conserva pas bien entier, du moins la pensée en resta; des jours, des années, des générations même passèrent sans qu'il fût question des peuples teutschs, à l'exception de quelques indications isolées et décousues. Ils continuèrent à vivre sans être remarqués par l'histoire, tandis que s'élaboraient les nouveaux élémens qu'ils devaient lui fournir; les institutions purent être changées, l'esprit et la pensée restèrent les mêmes.

Cependant le bouleversement de la Gaule et de tous les pays situés sur la rive gauche du Rhin continua de s'opérer; ce bouleversement est presque entièrement étranger à l'histoire du peuple teutsch. Toutefois les destinées de ce peuple semblent se rattacher à ses développemens; et d'un autre côté les désastres de la maison royale ne peuvent être passés sous silence dans cette histoire, puisque cette maison seule formait l'unité de l'empire et que le nom de Frank s'était transmis par elle aux peuples teutschs. Ce nom leur fut conservé par la suite, parce qu'après l'infortune des Mérovingiens, il s'éleva une autre race royale qui ne fit qu'une seule nation de tous les peuples teutoniques (9).

Le véritable ressort qui donna l'impulsion à ce mouvement convulsif existait dans l'Austrasie, sur laquelle régnait le jeune Childebert, fils de Sigibert. Deux puissans mobiles y exerçaient leur action : en premier lieu, les guerriers de Sigibert, vassaux ou non, pouvaient d'autant moins oublier le mauvais succès de leur entreprise contre Chilpérich, que Paris, cette ville dont la possession était pour tous un objet d'envie et de jalousie, était resté entre les mains de Chilpérich contre les dispositions du traité de partage conclu après la mort de Charibert. Ils se voyaient trop cruellement trompés dans leurs espérances pour qu'ils ne voulussent point par tous les moyens expulser ce prince de son royaume, l'éloigner de ses leutes et s'indemniser de leurs pertes en se chargeant de butin et en acquérant des possessions nouvelles. En deuxième lieu, un implacable ressentiment poussait la reine-mère Brunhildis à se venger de Chilpérich et de sa femme. Au fond, cette princesse et beaucoup d'Austrasiens avec elle pouvaient regarder cette passion de vengeance comme d'autant plus juste que peut-être ils étaient plus intimement et plus fortement convaincus que Galsuintha et Sigibert, la sœur et l'époux de Brunhildis, avaient péri victimes de la violence et des artifices de Fredegundis (10). L'usage de la vengeance par le sang avait pu s'affaiblir peu à peu par la disposition des lois, mais la pensée de cette vengeance vivait encore au fond des cœurs, et partout où la loi se taisait, impuissante ou muette, l'ancien usage reprenait ses droits. La douleur de Brunhildis fut sans doute infinie lorsque, tombant de la hauteur de ses espérances ruinées, elle jeta ses regards sur le cadavre sanglant de Sigibert; et tenant compte du désordre général de pensées, d'idées et de sentimens qui caractérisait cette époque, nous devons pardonner bien des excès à cette douleur qui, on le conçoit aisément, put la pousser à des choses qui aujourd'hui ne pourraient être justifiées d'après les lois de la religion et de la morale.

Le premier acte des Austrasiens fut une demande adressée à Chilpérich tendant à obtenir la liberté de la reine Brunhildis et de ses filles (11). En même temps une armée rassemblée en Champagne devait menacer Soissons, résidence du roi Chilpérich et de sa femme; cette armée était sous les ordres du duc Godin, qu'on avait vu peu de temps auparavant poussé par l'ambition, abandonner le roi Sigibert pour passer dans les rangs de Chilpérich, et qu'on retrouvait maintenant dans ceux des Austrasiens, vraisemblablement afin d'obtenir de nouveaux avantages.

Mais avant que cette armée eût commencé d'agir, un événement inattendu, fortuit ou calculé d'avance, vint seconder l'entreprise. Chilpérich avait envoyé son fils Merwich (qu'il avait eu d'Audovera) dans la Gaule méridionale pour s'emparer des possessions qui

avaient appartenu à Sigibert dans cette contrée. Le jeune prince remplit cette tâche d'une manière oppressive et sans ménagement, comme s'il avait voulu se montrer digne de la confiance qu'on lui avait accordée; mais il ne termina rien. S'éloignant bientôt du théâtre de ces dévastations, il se rendit à Rouen sous prétexte de visiter sa mère; mais d'autres pensées le poussaient à ce voyage. Il avait vu à Paris la reine Brunhildis (12), et la beauté de cette femme lui avait paru plus séduisante encore par sa douleur, sa tristesse et ses larmes: c'était elle qui l'attirait à Rouen. Sans doute aussi sa haine pour Fredegundis influait sur sa conduite; car, en supposant même que Fredegundis n'avait pas chassé par d'odieux artifices Audovera du palais de son époux Chilpérich (13), elle occupait du moins le trône à sa place, tandis que Audovera vivait tristement à Rouen dans la solitude. Il est d'ailleurs probable qu'il agissait d'intelligence avec Brunhildis. Il passa par Tours; là se trouvait l'habile Guntchramn Boson, ancien général de Sigibert, bien connu de la reine Brunhildis. Il s'était réfugié dans le sanctuaire de Saint-Martin, parce qu'on l'accusait d'avoir tué Théodobert, fils aîné de Chilpérich, et, abandonné par ses partisans, il ne croyait trouver de sûreté que sous la protection du saint. Le siége épiscopal de Tours était alors occupé par Grégoire l'historien. Merwich établit des relations et eut des entrevues avec cet homme, qui jouissait d'une grande considération dans le royaume de Childebert; puis il se rendit à Rouen. L'évêque de cette ville, Prétextat, était déjà gagné par Brunhildis ou il le fut par lui; peut-être aussi leur avait-il déjà servi d'intermédiaire. Quoi qu'il en soit, Merwich, peu de temps après son arrivée, célébra son mariage avec Brunhildis, que le cadavre sanglant de Sigibert ne put empêcher de contracter cette union; l'évêque Prétextat bénit ce mariage illégal, s'exposant à être soupçonné d'avoir pris part à une trahison contre le trône et la vie du roi; car il paraît que Merwich prit en même temps le titre de roi des Franks (14).

Chilpérich fut surpris par la nouvelle de cet événement au moment même où il se mettait en mesure de résister à l'armée de Childebert, qui le menaçait du côté de la Champagne (15). Merwich, Brunhildis et Prétextat avaient sans aucun doute compté sur cette armée; Chilpérich se trouva dans un grand embarras. Voulant d'abord assurer ses derrières, il accourut à Rouen et entra si précipitamment dans cette ville que les jeunes époux, trompés cruellement dans tous leurs projets, n'eurent d'autre ressource que de chercher un asile dans une église consacrée à saint Martin. Chilpérich n'avait pas de temps à perdre; il jura aux époux *qu'il ne séparerait pas ce que Dieu avait réuni*. Pleins de confiance en ce serment, ils quittèrent leur asile, et Chilpérich les reçut avec amitié, les embrassa et les invita à sa table; mais lorsqu'il reprit en toute hâte le chemin de Soissons, il jugea convenable d'emmener avec lui son fils Merwich, évidemment pour se garantir de nouvelles embûches. Il n'avait pas à perdre un moment, car l'armée ennemie avait paru devant Soissons, et sa femme Fredegundis avait été forcée de se sauver par la fuite. Toutefois Chilpérich arriva encore à temps; il repoussa les Austrasiens et mit sa résidence royale en sûreté.

Ainsi le danger fut éloigné, mais d'autres événemens coïncidèrent avec lui. Bien des fidèles qui, après la mort de Sigibert, étaient entrés au service de Chilpérich, s'étaient de nouveau rangés du côté de Childebert lorsqu'ils avaient vu les dangers dont Chilpérich était menacé. Parmi eux était ce Godin, que nous avons déjà nommé, et Siggo, jadis garde des sceaux de Sigibert (16). Une armée bourguignonne conduite par Mummolus, le redoutable patrice de Guntchramn, fit aussi irruption dans les terres méridionales de Chilpérich. Il est possible que le hasard seul ait amené au même instant toutes ces circonstances; il est possible aussi que l'une ait été produite par l'autre. Mais Chilpérich vit évidemment dans cette coïncidence une connexion certaine; il crut à une grande et vaste ligue formée contre son trône et contre sa vie; il put donc regarder ses précautions comme justes et comme nécessaires. Il fit couper les cheveux à son fils Merwich, qu'il força de prendre l'habit religieux, et il l'envoya au Mans (17) pour le faire instruire dans un couvent des fonctions du sacerdoce. D'un autre côté, il permit à Brunhildis et à ses filles de retourner librement en Austrasie, et cette Fredegundis, sur laquelle pèsent tant d'accusations, ne s'opposa pas à son départ, soit qu'elle fût moins avide de meurtres qu'on ne l'en accuse, soit qu'elle

n'eût pas sur son mari tout l'ascendant qu'on lui attribue. Chilpérich ordonna aussi de renvoyer à la reine Brunhildis tout ce qui lui avait appartenu; mais il échoua dans ses desseins. Merwich, délivré par des hommes armés sur la route du couvent, s'enfuit auprès de Guntchramn Boson à Tours dans l'église de Saint-Martin, et il força Grégoire l'historien à l'admettre dans le sanctuaire. Chilpérich demanda qu'il en fût chassé; Grégoire résista à cette injonction. Le roi voulut employer la force; l'évêque convoqua les habitans du pays pour défendre les lieux saints, et ainsi s'éleva une chaîne d'intrigues et de contre intrigues qui, s'étendant toujours de plus en plus, remplit les cœurs de méfiance, de soupçons et de ressentimens, de sorte que bientôt chacun n'eut de pensée, de désir que pour la vengeance ou pour assouvir par des actes sanglans des passions ennemies. Tandis que Merwich répandait à Tours des bruits ignominieux sur le compte de sa belle-mère, et qu'il s'élevait insolemment contre son propre père (18), tandis qu'il faisait circuler de prétendues prophéties de devineresses et de sorciers annonçant que Chilpérich périrait bientôt et qu'il deviendrait lui-même roi des Franks; tandis qu'il cherchait avec son équivoque ami Guntchramn Boson à réunir des forces pour accomplir l'oracle de ses prophètes, Brunhildis de son côté mettait en œuvre toute sorte d'artifices et remuait ciel et terre pour anéantir le couple royal, en qui elle voyait ses plus mortels ennemis, pour se réunir à l'époux qu'on lui avait arraché et pour le faire monter sur le trône paternel. Chilpérich et Fredegundis opposèrent à ses efforts la ruse et la force, et ils avaient d'autant plus de raison pour agir ainsi que la guerre continuait toujours avec l'indécis Guntchramn, que les plus horribles dévastations allaient sans cesse croissant, et que les choses changeaient si souvent d'aspect qu'il n'était plus possible de distinguer les amis des ennemis.

Il ne pouvait en être autrement; la maison royale en pleine décadence devait bientôt, au milieu de tous ces désordres, perdre son pouvoir, et par une suite nécessaire sa considération. Chaque membre de cette misérable race s'efforçait d'attirer de son côté les vassaux de ses parens : les séductions, les offres, les promesses de toute espèce furent employées pour amener les fidèles à la trahison, et ces fidèles, accoutumés désormais à faire métier de leur fidélité et à passer alternativement d'un côté à l'autre pourvu qu'on les payât plus cher, oublièrent bientôt la fidélité elle-même; et ce qui avait été le plus sacré pour les pères ne devint qu'un jeu pour les enfans. Posséder de grands biens, en acquérir de plus grands, voilà tout ce qu'on cherchait; employer selon son caprice la puissance acquise, voilà tout ce qu'on pratiquait; paraître redoutable, ne rien respecter, risquer tout, mesurer à la même mesure le sacré et le profane, voilà ce qu'on tenait le plus à honneur, parce que là se trouvaient le plus grand avantage et en quelque sorte la certitude que deux rois ennemis et deux femmes passionnées rechercheraient le concours d'auxiliaires aussi utiles. Les *sujets*, les pauvres, les faibles et les petits hommes libres furent la proie de l'arrogance des grands, et périrent innocentes victimes de passions effrénées et de désirs sans bornes. Mais sur des ruines teintes de sang on élevait des églises nouvelles, parce que la terreur qui agitait la dernière heure des coupables ébranlait l'âme la plus orgueilleuse et la disposait à réparer les torts d'une conduite ignominieuse et criminelle par des œuvres pieuses. Les cloîtres se multiplièrent et se remplirent, parce que l'innocent et le faible cherchèrent un refuge contre les tempêtes tumultueuses qui bouleversaient de fond en comble le repos qu'ils cherchaient dans la pratique active des vertus. Le clergé gagna en richesses et en influence, parce qu'il fut recherché par tous les partis, et on le recherchait, parce qu'il était riche en moyens de protection dans le danger. Mais le bonheur et le progrès étaient impossibles dans un pays si agité et si désolé; le droit et la loi disparurent, et la société dégénéra en une réunion sauvage et désordonnée d'hommes qui n'avaient chacun de valeur que par leur force et leurs moyens d'exécution. L'agriculture fut négligée par suite du manque de bras et de sécurité, et la terre, qui nourrit l'homme, offrit en vain ses présens à l'homme coupable et criminel (19). Dans les villes on vit parfois surgir du désespoir le souvenir que l'homme a *des os dans les membres* et *de la moelle dans les os*; et les rois dans leurs discussions provoquèrent les habitans à se servir de leur énergie (20). Mais l'organisation des villes et leur industrie ne

pouvaient se maintenir dans l'agitation tumultueuse de cette époque. La nature punit la folie des hommes par des maladies cruelles que cette génération effrénée se donna elle-même; mais ni les ravages de ce fléau ni des apparitions miraculeuses ne purent les ramener à la sagesse (21). Le roi Chilpérich n'était pas étranger à la science et aux arts, et comme il avait en général beaucoup de zèle pour le christianisme et sa propagation (22), il écrivit, au milieu même des infamies toujours croissantes de l'époque, un traité sur un mystère important de la foi, traité qui fut, il est vrai, rejeté avec horreur par l'orthodoxie, mais qui ne manquait pas de sagacité (23). Il écrivit aussi deux livres de poésies; il composa des messes et des hymnes; il fit construire des cirques à Paris et à Soissons pour donner des spectacles au peuple; il s'occupa même de la langue, et pour simplifier l'écriture, il voulut y introduire plusieurs nouveaux caractères. Mais les chants d'un roi signalé comme le Néron et l'Hérode de cette époque ne furent tout au plus écoutés que par un versificateur (24), et ses élucubrations grammaticales ne furent pas accueillies par la vanité de ceux qui se regardaient comme instruits; elles moururent avec lui (25).

Ce prince ne vécut plus longtemps, car les prodigieux désastres qui affligeaient la Gaule frappaient de la manière la plus terrible la maison royale : tantôt c'était un événement malheureux, tantôt c'était un crime. Merwich, fils de Chilpérich, contraint enfin à quitter l'asile que lui avait assuré le sanctuaire de Tours, erra fugitif, poursuivi par la perfidie et la trahison, jusqu'à ce qu'enfin, voulant se soustraire à la vengeance de son père, il reçut, au lieu de la couronne à laquelle il aspirait, le coup mortel qu'il sollicita de la main d'un ami. La renommée mensongère n'a pas manqué d'accuser aussi de sa mort la reine Fredegundis, bien qu'on ne pût justifier même par des indices cette odieuse imputation (26).

Vers ce même temps, le roi Guntchramn vit mourir ses deux fils. Guntchramn, comme nous l'avons déjà remarqué, était un homme faible, s'abandonnant aux plaisirs et aux jouissances matérielles de toute espèce, disposé au bien comme au mal, cruel ou bienveillant selon l'impulsion qu'il recevait du dehors, sans activité, sans volonté, sans vigueur. Il paraît qu'après qu'il eut perdu ses fils, on lui rappela Childebert son neveu : il fut touché de l'analogie qui se trouvait entre sa position et celle de son neveu; il avait perdu ses enfans; Childebert avait perdu son père, il envoya donc des députés à ce prince, et l'invita à une entrevue. Childebert, accompagné des grands de son royaume, probablement aussi de sa mère Brunhildis, se rendit auprès de son oncle (27); celui-ci embrassa l'enfant, qui n'avait que huit ans environ : « En punition de mes péchés, s'écria-t-il, je me vois privé de mes enfans; toi, mon neveu, tu seras mon fils. » Et en l'élevant sur son siége comme pour lui transmettre son royaume il ajouta : « Un seul bouclier doit nous couvrir, une seule lance doit nous défendre, et lors même que j'aurais encore des enfans, tu resterais mon fils égal à eux, et je vous aimerais tous d'un même amour, je te le promets devant Dieu. » Les gens qui étaient venus avec Childebert échangèrent d'autres promesses avec celles du roi; un acte authentique des conventions réciproques fut rédigé, officiellement conclu, on se sépara en bonne intelligence, et l'on continua en commun les hostilités contre Chilpérich.

Mais bientôt ces rapports d'amitié changèrent, et l'on tint peu de compte des sermens et des promesses.

Fredegundis avait donné trois fils à Chilpérich : l'un d'eux, Samson, mourut au moment même où Merwich perdait la vie; deux ans plus tard (l'an 579) les deux autres, Chlodobert et Dagobert, tombèrent malades à Braine, résidence habituelle de la reine. Une dangereuse épidémie exerçait alors ses ravages. Le roi lui-même en avait souffert (28). Fredegundis était au désespoir, car son avenir était attaché à la vie de ses enfans. A cette même époque, Chilpérich avait imposé une taxe nouvelle et onéreuse sur toutes les villes qui faisaient partie de son domaine particulier et de celui de sa femme. Cette mesure violente, résultat des désordres qui régnaient partout et des usurpations continuelles des grands, avait provoqué des résistances que de cruels châtimens avaient suivis (29). Dans la crainte qui tourmentait son cœur, Fredegundis jeta au feu les registres de l'impôt : « Pourquoi, dit-elle à son époux, rassembler des trésors, tandis que les plus beaux ornemens de notre vie disparaissent ? » Mais elle ne sauva ses enfans ni par ce sacrifice ni

par de pieuses consécrations : ils moururent. Le peuple de Soissons partagea la grande douleur de la mère (30), et Chilpérich, le cœur brisé, fit de grandes aumônes aux églises et aux pauvres ; mais Chlodwig, le dernier des fils de Chilpérich, né d'Audovera, qui avait combattu vaillamment dans la Gaule méridionale, ne put dissimuler sa joie en apprenant la mort des enfans de Fredegundis : « Maintenant, dit-il, tout l'empire doit me revenir, et bientôt mes ennemis sentiront mon bras. » Il éclata en même temps en imprécations contre sa belle-mère (31), et fit voir par là de quels ennemis il voulait parler. Ces propos furent répétés à la reine Fredegundis ; on lui insinua de plus que Chlodwig avait causé la mort de ses enfans en employant les sortiléges infernaux d'une magicienne ; on lui inspira même des inquiétudes pour sa propre vie. Fredegundis, pénétrée encore de la douleur d'avoir perdu ses enfans (32), fit subir la torture à la femme qui possédait cet art dangereux, ainsi qu'à sa fille, maîtresse de Chlodwig. Les tortures arrachèrent à ces infortunées l'aveu qu'on leur demandait. Alors Chilpérich, sur les instances de la reine, fit désarmer son fils Chlodwig et le fit amener chargé de chaînes devant sa femme. Il nia une partie des faits et avoua l'autre. Il fut en conséquence envoyé au château de Noisy-sur-Marne et soumis à une active surveillance. Bientôt après on l'y trouva mort, un couteau dans le cœur. Le bruit se répandit que Fredegundis avait ordonné ce meurtre. Le compte qu'on rendit au roi annonçait un suicide, et le suicide fut considéré comme une preuve de culpabilité. De cruelles exécutions allèrent frapper aussitôt les personnes suspectes. Audovera, mère de Chlodwig, fut, dit-on, mise à mort, et une de ses sœurs enfermée dans un couvent. La magicienne fut brûlée vive (33).

Chilpérich et Fredegundis se trouvaient donc sinon sans enfans, du moins sans enfans mâles. Vers le même temps (l'an 580), Gogo, maire du palais et tuteur du roi Childebert, étant mort, Wandelin prit sa place (34). Cet homme, à ce qu'il paraît, conçut le projet de profiter de la douleur que causait à Chilpérich la perte de ses enfans pour obtenir de lui ce qu'auparavant, en des circonstances semblables, on avait obtenu de la douleur de Guntchramn par des négociations paisibles après avoir échoué par les armes et par l'artifice. La versatilité connue de Guntchramn n'avait pas permis de penser qu'il pourrait se trouver offensé d'une telle démarche ; mais la reine-mère Brunhildis, ne pouvant supporter l'idée d'une réconciliation avec Chilpérich, s'opposa de toutes ses forces au plan de Wandelin. Il s'éleva de grandes divisions à la cour de Childebert ; on en vint même aux mains et le sang coula. Lupus, duc de Champagne, fidèle partisan de Brunhildis, et pour cette raison poursuivi et molesté depuis longtemps par ses adversaires, fut attaqué par deux autres ducs, Ursio et Berthefred. Brunhildis, craignant la ruine de son fidèle, arma de son côté et courut au-devant des troupes des ducs ennemis : « Non, dit-elle, non, vous ne combattrez pas ; la haine que vous portez à un homme ne doit pas vous exciter à anéantir l'appui du pays. — Retire-toi, ô femme, lui cria Ursio, tu as régné sous ton mari, maintenant ton fils est roi, et nous sommes les boucliers de son royaume. Retire-toi, si tu ne veux être écrasée sous les pieds des chevaux ! » Toutefois Lupus se sauva, mais la reine ne put protéger efficacement ce duc, qui se vit contraint de s'enfuir du pays. Lupus alla chercher un appui auprès du roi Guntchramn. D'un autre côté, le fameux Mummolus, gagné probablement depuis tous ces événemens au parti de Childebert, alla demander un asile à ce prince. Ainsi le parti contraire à Brunhildis resta victorieux. Une grande ambassade, ayant à sa tête l'évêque Égidius de Reims, ancien ami de la reine Fredegundis, se rendit l'an 581 auprès du roi Chilpérich ; mais celui-ci ne voulut entendre les propositions qui lui furent faites qu'à la condition d'une alliance offensive contre Guntchramn son frère, car, tirant avantage des discussions qui avaient eu lieu jusqu'alors, Guntchramn s'était emparé, par les mains de Mummolus, de villes et de terres qui ne lui appartenaient pas d'après le traité de partage. Au fond, cet empiètement n'était qu'un prétexte pour Chilpérich ; son véritable motif était le ressentiment qu'il avait conçu de même que Fredegundis au sujet de l'alliance précédente de Guntchramn avec Childebert, alliance qui rendait ce dernier héritier de son oncle au détriment de Chilpérich. Les envoyés furent très-embarrassés ; ils devaient craindre que leur jeune roi n'eût perdu la bienveillance de l'un de ses oncles. Il semblait donc d'autant plus nécessaire de s'assurer de l'autre ; aussi acceptèrent-

ils ces conditions. Ils consentirent même à ce que Chilpérich possédât sa vie durant tout ce qu'on enlèverait à Guntchramn dans la guerre qu'on lui ferait en commun (35); alors seulement Chilpérich déclara que son neveu Childebert serait son seul héritier. Le traité fut revêtu de tous les caractères officiels et signé des deux parties. En conséquence de ce traité la guerre commença de nouveau contre Guntchramn, et elle reprit son ancien caractère de violence, mais les rois alliés n'eurent aucun succès. Quand l'armée de Childebert s'avança l'année suivante pour entrer en commun avec Chilpérich dans le royaume de leur parent, une émeute dangereuse éclata parmi les soldats. On considérait les conditions consenties comme humiliantes et le royaume comme vendu. L'évêque Égidius de Reims, qui passait pour l'auteur du traité avec Chilpérich, put à peine échapper par une prompte fuite à la rage de la multitude. Childebert fut forcé de revenir sur ses pas. Chilpérich, privé de son concours, fut battu par Guntchramn, qui, grièvement offensé, aurait pu aisément exercer de cruelles vengeances; mais il préféra le repos au tumulte des armes. Il fit la paix avec Chilpérich, et les deux frères réconciliés n'eurent plus que des rapports équivoques et même hostiles avec leur neveu Childebert.

Cependant le mécontentement de l'armée austrasienne n'était pas dénué de fondement. Selon le traité conclu avec Chilpérich, les terres qu'on aurait conquises avec les forces communes devaient appartenir à celui-ci, et ne revenir qu'après sa mort à leur roi Childebert, augmentées à la vérité de tout le royaume de Soissons. Il fallait donc que les Austrasiens employassent leurs bras et leurs efforts pour un avenir qui, dans l'état de vicissitudes continuelles et de confusion qu'ils voyaient autour d'eux, paraissait d'autant plus incertain, que Fredegundis, au moment même où l'armée austrasienne était en campagne avec l'armée de Chilpérich, mettait au monde un quatrième fils. La naissance de cet enfant excita la plus grande joie dans le royaume de Chilpérich: tous les prisonniers furent mis en liberté, toutes les condamnations furent remises (36), et l'allégresse universelle se manifesta par des fêtes de toute nature. On pouvait donc prévoir avec certitude que le traité entre Chilpérich et Childebert n'aurait aucun effet, et que Chilpérich s'efforcerait par tous les moyens de conserver pour ce fils dernier-né, non-seulement son propre royaume, mais encore les terres de Guntchramn, son frère, qu'on avait voulu conquérir. Aussi les soldats de Chilpérich s'étaient-ils refusés au combat, en parlant de perfidie et de trahison (37), ce qui avait promptement amené la paix entre Chilpérich et Guntchramn.

Mais la joie de Chilpérich et de sa femme fut de courte durée. Leur fils, appelé Théodorich, avait à peine atteint sa deuxième année qu'il mourut de dyssenterie, dit-on, comme ses frères. Fredegundis, qui avait de bonnes raisons pour être méfiante et soupçonneuse, préoccupée des superstitions générales de cette époque, privée du libre usage de sa raison par ce malheur inouï et de plus enceinte (38), ouvrit encore une fois l'oreille aux insinuations des flatteurs et des calomniateurs de cour: elle crut que l'enfant avait été également arraché à la vie par des sortiléges et par un breuvage magique. Plusieurs misérables femmes de Paris qu'on accusait de magie noire avouèrent au milieu des tortures qu'elles avaient abrégé la vie de l'enfant pour allonger celle d'un officier de la cour du roi appelé Mummolus; et elles expièrent cet aveu par une mort horrible. Mummolus, qui par des paroles imprudentes avait excité et confirmé ce pernicieux soupçon, expira lui-même après d'affreux tourmens; et Fredegundis, trop tard revenue de sa malheureuse erreur, tenta vainement de lui conserver la vie (39).

La mort du jeune prince Théodorich n'avait pas causé moins d'allégresse à la cour de Childebert que sa naissance avait donné de joie à celle de Chilpérich. Toutefois les amis de Childebert ne furent point tranquillisés; deux choses continuèrent d'entretenir leurs craintes et leurs soucis: la grossesse de Fredegundis, qu'on aurait bien voulu faire disparaître et qui menaçait encore de tout ramener à l'incertitude, et le mariage d'une fille de la reine, appelée Rigunthis, avec Reccared, prince des Wisigoths d'Espagne, mariage qui venait d'être conclu.

Leovigild régnait sur les Wisigoths, et c'était incontestablement le plus grand roi qui eût encore occupé le trône de ce peuple. Toutefois le royaume éprouvait de grandes calamités, nées principalement de ce que la couronne

était élective. Leovigild voulut tarir cette source de maux, et pour le salut de l'empire rendre le trône héréditaire dans sa famille. Il fit donc procéder de bonne heure à l'élection de ses deux fils Herménégild et Reccared en qualité de ses successeurs, puis il fit épouser à l'aîné Ingundis fille de Brunhildis. Il avait épousé lui-même en secondes noces la mère de cette dernière ; mais ce mariage entraîna de nouveaux et de bien grands malheurs. Ingundis avait hérité de l'humeur altière et superbe de sa mère, et elle tenait à la foi catholique avec autant de constance que sa belle-mère, qui était en même temps sa grand'mère et belle-mère de son mari, tenait à l'hérésie d'Arius. De là naquit la discorde domestique qui bientôt fut suivie de discordes civiles. Herménégild, gagné par sa jeune épouse, se convertit à la foi catholique, ce qui produisit une guerre acharnée entre le père et le fils ; à cette guerre se mêlèrent les Suèves, qui se maintenaient encore cachés en quelque sorte à la pointe nord-ouest de l'Espagne, et l'empereur de Byzance dont les troupes occupaient les frontières méridionales et les villes maritimes. Leovigild fut vainqueur. Mais du milieu de ce déplorable triomphe, on vit sortir comme une étoile propice une lueur nouvelle d'espérance pour les orthodoxes d'Espagne et en particulier pour le clergé catholique, et la reine Brunhildis ne pardonna pas le destin de sa fille (40). Les rois des Franks Childebert et Guntchramn, rapprochés jusqu'à un certain point par les circonstances, prirent part à ces dissensions, et ils menacèrent de la guerre les Wisigoths pour venger la religion et les jeunes princes leurs parens. Mais Leovigild montra un désir d'autant plus vif de gagner l'amitié de Chilpérich, espérant ainsi porter les deux frères à renoncer à la guerre. Pour y réussir il proposa un mariage entre son second fils Reccared et la princesse Riginthis, fille de Chilpérich. Assurément le cœur de Fredegundis éprouva une grande joie lorsqu'elle reçut cette demande, car elle y voyait pour elle un sujet de triomphe. Sa fille allait être placée sur un trône d'où la fille de son irréconciliable ennemie avait été repoussée d'une manière si déplorable ; c'était tout pour elle, et les motifs qui seuls avaient déterminé le roi des Wisigoths à cette proposition lui semblèrent indifférens (41). La demande de Leovigild fut donc accueillie. Mais à peine avait-on pris jour pour les fêtes du mariage que Chilpérich et Fredegundis eurent le malheur de se voir enlever par la mort leur plus jeune fils Théodorich ; la fête fut donc ajournée. « Ma maison, fit dire Chilpérich à l'ambassadeur espagnol, est remplie de douleur ; comment pourrais-je célébrer le mariage de ma fille (42). » Pendant ce temps, Fredegundis mit au monde un cinquième fils qui reçut le nom de son grand-père Chlotar. Environ trois mois après la naissance de celui-ci, dans l'automne de l'an 584, une seconde ambassade arriva d'Espagne pour recevoir la fiancée royale. La cour se trouvait alors à Paris ; les vassaux les plus illustres furent assemblés pour assister à la remise de la princesse. Chilpérich pour faire paraître sa fille avec luxe et magnificence aux yeux du peuple dont elle devait devenir un jour la reine, fit enlever de force beaucoup de familles fiscalines de la ville de Paris pour en former l'escorte qui devait l'accompagner en Espagne ; et l'immense cri de douleur de ces hommes ne fit aucune impression sur lui, peut-être même ne l'entendit-il pas (43). Fredegundis mit de son côté tout en œuvre pour donner à sa fille une dot convenable. Tout le monde, le roi lui même parurent surpris de la grande quantité d'or, d'argent, de vêtemens, d'ornemens qu'elle rassembla (44). Les vassaux franks apportèrent aussi des présens, de l'or, de l'argent, des étoffes, chacun offrit ce qu'il avait et ce qu'il pouvait. Il fallut, selon l'assertion de Grégoire de Tours, cinquante chariots pour emporter tous ces objets précieux. L'escorte fut brillante et nombreuse. Le duc Bobo en reçut le commandement. Un maire du palais, Waddo, avait la surveillance de ce qui composait la dot. Rigunthis prit congé de ses parens au milieu de beaucoup de larmes et d'embrassemens réciproques ; toutefois un essieu s'étant rompu au moment du départ, plusieurs personnes s'écrièrent : « C'est un mauvais augure ! » Effectivement le cortége fut surpris dès la première nuit par cinquante hommes. Cent chevaux et d'autres objets précieux furent enlevés, et une grande partie de l'escorte, que la crainte seule avait réunie, s'enfuit en volant ce qu'elle put prendre. On ne peut guère douter que ces cinquante hommes, qui, selon l'expression de Grégoire, s'élevèrent du sein de la nuit (45), ne fussent des instrumens de la jalouse Brunhildis, qui voulait troubler le triomphe de son odieuse rivale. Ce qui est certain, c'est que les voleurs

avec leur butin s'enfuirent auprès du roi Childebert, et pour que Rigunthis pût continuer son voyage, Chilpérich lui donna une garde de quatre mille hommes destinée à la protéger contre les embûches de son frère et de son neveu. Ce fut ainsi que Rigunthis continua son chemin.

Mais avant qu'elle eût atteint le territoire des Goths, un nouveau crime changea son sort et le sort de sa maison. Son père, le roi Chilpérich, était allé à la chasse à Chelles, à trois milles et demi environ de Paris ; lorsque de retour le soir, il descendait de cheval, un homme que personne ne nomme (46), s'avança vers lui et lui plongea un poignard dans le cœur. Le roi tomba mort sur le sol (47).

CHAPITRE IV.

GUNTCHRAMN. — CHILDEBERT. — CHLOTAR. — TROUBLES ET RÉVOLTES DANS L'EMPIRE DES FRANKS. — LE MÉROVINGIEN DÉSHÉRITÉ GUNDOVALD.

De l'an 575 à l'an 585.

Grégoire de Tours ne donne sur le meurtre de Chilpérich que les simples indications que nous venons de reproduire. Il ne fait connaître aucun nom, n'émet aucun soupçon, n'indique aucun but ; il se borne à jeter encore un dernier reproche sur ce roi opiniâtre, ennemi du clergé, auquel il avait fait de riches présens, mais qu'il avait aussi plus d'une fois maltraité (1). Il donne à entendre que Chilpérich rencontra la mort qu'il avait méritée (2). Il fait d'ailleurs cette remarque dont on ne peut contester la justesse : que Chilpérich n'ayant jamais vraiment aimé personne ne fut non plus aimé par personne ; il conclut en nous apprenant que l'évêque Mallulf, qui depuis trois jours sollicitait vainement une audience du roi, s'approcha lorsque tous les autres se furent enfuis après le meurtre, releva le cadavre, le lava et l'ensevelit dans l'église de Saint-Vincent à Paris. Des écrivains postérieurs au contraire nomment avec une confiance plus que hardie l'auteur du crime ; mais sans fondement et sans antécédens. Brunhildis, dit l'un, ordonna le meurtre ; Fredegundis, suppose un autre, fut la coupable (3). Mais bien qu'on ne puisse nier que l'orgueilleuse reine Brunhildis n'ait toujours senti dans son cœur le besoin de vengeance, bien qu'on doive accorder aussi qu'elle n'aurait pas probablement reculé devant la pensée d'un assassinat, il faut néanmoins admettre sans hésiter que si le bras d'un meurtrier avait été à sa disposition à la cour de Chilpérich, elle aurait dirigé avec plus de plaisir le coup mortel vers le cœur de la reine que vers celui du roi ; ajoutons qu'elle aurait voulu le meurtre, non comme but, mais comme moyen. En tout cas, il n'existe pas de témoignage qui autorise à ajouter aux crimes de cette femme redoutable le meurtre de Chilpérich ; mais il est encore moins possible de rejeter le forfait sur Fredegundis. Cette reine eût-elle été cent fois plus criminelle qu'elle ne se montra, et n'eût-elle pas eu l'intelligence que personne ne lui conteste, il est impossible qu'elle ait voulu ou désiré la mort de son mari. Comme elle ne pouvait compter sur des chances favorables, sa fortune et la fortune de son fils dépendaient de la conservation de la vie de Chilpérich. On donne pour tout motif à son crime la crainte que lui inspirait la jalousie de son époux, éveillée par une familiarité illicite avec un homme appelé Landérich ; et pourtant sa conduite ne paraît pas suspecte, et son génie avait su sans crime éloigner d'elle des dangers bien plus graves que la jalousie naissante d'un mari qu'elle dominait, dit-on (4). Certainement lors même qu'il existerait des témoignages plus formels, l'innocence de Fredegundis au sujet de ce crime résulterait clairement de l'extrémité où la fit tomber la mort de Chilpérich.

Mais si le hasard n'a pas exercé à cette époque plus d'influence qu'il n'en a d'ordinaire dans les choses humaines, on peut croire avec certitude que le meurtre de Chilpérich se rattache à d'autres grands projets dont on ne peut suivre avec exactitude tous les développemens, mais dont on peut pourtant reconnaître l'existence, et qu'il ne forme qu'un seul anneau d'une longue chaîne d'intrigues et de passions.

Les rois franks en effet avaient des rapports de plus d'une espèce avec la cour impériale de Constantinople ; des ambassades réciproques avaient lieu surtout entre cette cour et la cour de Childebert. La religion tenait vraisemblablement la première place parmi les sujets de négociation ; car les habitans catholiques de l'Espagne et de l'Italie s'attendaient à être délivrés de l'oppression des Goths et des Langobards hérétiques ; et ils espéraient le triomphe de leur foi, tantôt de l'empereur, tantôt des

Franks. *Rome, que les Langobards n'avaient pas conquise, était le foyer de toutes ces relations; et l'évêque de Rome, appelé de préférence le pape, tenait pour ainsi dire entre ses mains les nœuds qui attachaient les unes aux autres les diverses parties du monde catholique.* Bien des communications peuvent avoir été amenées aussi par des relations commerciales, bien que celles-ci fussent presque nulles ou d'une importance secondaire, mais on s'occupait surtout des choses qui se liaient à la position respective des peuples. Sous ce rapport, les Franks et les Romains d'Orient étaient alliés naturels, parce qu'ils avaient des ennemis communs, de même que sous le rapport de la religion ils croyaient tendre à un même but. Les Wisigoths, depuis la fondation de l'empire des Franks, s'étaient maintenus avec ceux-ci dans des relations hostiles. Les victoires et les défaites n'étaient oubliées ni de part ni d'autre, et la cour impériale avait renoncé d'autant moins à l'espoir de reconquérir toute l'Espagne, qu'elle était toujours en possession des villes situées sur la côte méridionale du pays, ce qui la faisait assister à tous les bouleversemens qui semblaient vouer l'empire des Goths à la destruction. D'autre part, les Slaves et les Avares étaient ennemis acharnés de l'empire romain aussi bien que de celui des Franks. Tandis que ces barbares portaient l'épouvante dans l'un de ces empires, ils menaçaient ou embarrassaient l'autre, et la lutte ne se terminait ni sur un point ni sur l'autre. Les Franks et les Romains se trouvaient dans la même position à l'égard des Langobards en Italie, dont Alboin aurait probablement achevé la conquête s'il n'en avait été empêché par une mort violente qui l'enleva six ans après son invasion dans ce pays. Cet événement fit naître de violentes tempêtes. Cleph, son successeur, qui avait cherché à rétablir l'ordre à force de cruautés, fut assassiné au bout d'un an et demi. Dès lors, le peuple langobard ressemble à un édifice en ruine; on n'aperçoit nulle part ni unité ni puissance. Une lutte sauvage s'éleva sur tous les points entre les chefs appelés ducs; on ne ménagea pas le profane, on ne respecta pas le sacré. L'Italie fut complètement dévastée; mais pendant que la guerre continuait sans succès et d'une manière irrégulière contre les villes situées sur les côtes et qui étaient encore défendues *au nom* de l'empereur, les différens ducs langobards tentèrent des irruptions dans les Alpes; *ils* inquiétèrent les positions des Franks. Il est difficile de croire que dans cette dissolution générale ces ducs aient suivi un but déterminé; il est plutôt vraisemblable qu'ils n'entreprirent que des expéditions téméraires pour ne pas rester inactifs dans l'incertitude de l'avenir, sans s'inquiéter de la veille ni du lendemain. Dans le fait, ils furent repoussés sans peine par les généraux de Guntchramn, Mummolus, Wilich et Theudefred; mais l'inimitié qui dès le temps d'Alboin s'était élevée entre les Franks et les Langobards fut alimentée par ces expéditions aventureuses. De l'autre côté, l'empereur byzantin n'avait pas assez de forces pour vaincre ces Langobards désunis, conduits arbitrairement par trente-cinq ducs, dans un pays où ils étaient détestés, où tout, jusqu'au climat et au sol, leur était hostile. La position critique de l'Asie, les dangers qui menaçaient l'empire du coté du Danube, où se trouvaient les Avares et les Slaves, et la corruption morale qui paralysait toutes les forces rendaient trop difficile une tâche bien simple. Et pourtant les empereurs, qui nourrissaient encore la pensée d'un seul empire romain, tel qu'il fut jadis gouverné par Auguste ou par Trajan, avaient surtout à cœur de reconquérir l'Italie. Rome effrayée implorait aussi leurs secours, et tout ce pays maltraité les suppliait de le sauver. Aussi les empereurs recherchèrent-ils constamment l'amitié des Franks, cherchant à maintenir la bonne intelligence qu'Anastase avait établie avec Chlodwig et qui avait existé principalement au temps où les Goths étaient encore en possession de l'Italie. Mais les efforts des empereurs pour déterminer les Franks à attaquer les Langobards en Italie furent longtemps inutiles, soit que les Franks se rappelassent les expéditions malheureuses de leurs pères au delà des Alpes, soit, et cela est plus vraisemblable, que les rois des Franks regardassent comme trop dangereuse une telle entreprise lorsqu'ils étaient eux-mêmes divisés et ennemis (5).

Pendant ce temps les relations et les passions s'étaient développées dans l'empire des Franks, ainsi que nous l'avons raconté. Le désir brûlant de vengeance qui animait Brunhildis et l'ambitieuse espérance des grands seigneurs d'Austrasie de renverser Chilpérich par la

violence, ou de lui enlever par la ruse ses possessions et ses leutes, avaient été continuellement déçus par la mort de Sigibert, la victoire de Chilpérich, la mort de Merwich, l'indécision de Guntchramn et la fécondité de Fredegundis. Lorsque cette princesse mit au monde son quatrième fils Théodorich, vers l'an 584, les Austrasiens formèrent le projet de faire surgir de nouveaux troubles, d'anéantir par eux Chilpérich et Fredegundis, et de se procurer en même temps l'occasion de satisfaire leurs passions, leurs désirs et leur avidité.

Un homme en effet du nom de Gundovald, né d'une femme de basse extraction, se dit fils de Chlotar, père et aïeul des rois actuels des Franks. Chlotar lui-même, que ses habitudes de débauche pouvaient rendre incertain du nombre de ses enfans, l'avait d'abord élevé comme son fils, lui permettant même de porter la longue chevelure qui distinguait la famille royale; dans la suite, irrité contre sa mère, il l'avait méconnu ; mais Gundovald n'en fut pas moins traité comme Mérovingien et comme neveu par Charibert, frère de Chlotar. A la mort de celui-ci, ses quatre fils ne l'avaient pas reconnu pour leur frère; on lui avait coupé la chevelure mérovingienne, et assigné Cologne pour séjour (6). Gundovald, réfléchissant aux dangers de cette position incertaine, avait pris la fuite et trouvé aide et protection auprès de Narsès, qui gouvernait alors l'Italie. Lors de l'invasion des Langobards, et à la mort de Narsès son protecteur, il avait quitté l'Italie avec une femme et deux fils et s'était rendu à Constantinople, où il vécut à l'ombre du trône impérial, avec quelque sécurité, mais vraisemblablement sans espérance. On ne l'avait pas oublié dans l'empire des Franks : les relations continuelles avec Constantinople faisaient vivre son souvenir; beaucoup d'hommes d'ailleurs pouvaient le considérer comme fils de Chlotar et ne voir en lui qu'une victime de l'injustice. La dureté de Chilpérich, la faiblesse de Guntchramn, la jeunesse de Childebert, et les grandes passions qui excitaient les deux reines et les poussaient l'une contre l'autre, purent déterminer quelques individus à porter leurs espérances sur Gundovald, qui avait parcouru la carrière du malheur et vu de près la vie et les mœurs de peuples étrangers. On eut donc la pensée, à la cour du roi d'Austrasie, de se servir de lui comme d'un instrument contre l'odieux Chilpérich et d'accomplir par lui des projets qui avaient si souvent échoué, et à l'exécution desquels tant d'espérances étaient attachées.

L'ancien ami de Merwich et de Brunhildis, le duc Guntchramn Boson, homme rusé, avide et ambitieux, qui avait formé dans le sanctuaire de Tours, avec le jeune et malheureux Merwich, le plan d'où sortit la ruine du prince, qui avait quitté avec lui l'asile sacré et était heureusement retourné en Austrasie, Boson se rendit à Constantinople pour négocier avec Gundovald et le décider à rentrer dans sa patrie et à réclamer, comme fils de Chlotar et comme roi des Franks, la part dont ses frères l'avaient dépouillé. Il remit même à Gundovald une lettre de la reine Brunhildis, qui, à ce qu'il paraît, lui offrait sa main dans le cas où il accéderait à la proposition que lui ferait le duc Guntchramn Boson (7). Gundovald, qui depuis longtemps habitait Constantinople dans une position incertaine, connaissait peu sans doute la situation de l'empire des Franks, ou peut-être encore le trompait-on sur le compte de Chilpérich et de Fredegundis ; il se laissa séduire et entra dans ces malheureux projets.

A cette même époque mourut à Constantinople l'empereur Tibère, qui avait remplacé sur le trône Justin, successeur de Justinien. Le gendre de Tibère, Maurice, obtint l'empire. Il dut sembler très-avantageux à Gundovald et au duc Guntchramn Boson de gagner à leur cause le nouveau souverain, de l'amener à reconnaître Gundovald comme roi des Franks et d'obtenir son appui pour l'entreprise dont il s'agissait. L'empereur ne s'en montra pas éloigné; mais il paraît qu'il imposa pour condition une alliance avec Childebert contre les Langobards d'Italie. Guntchramn Boson se hâta de retourner auprès de Childebert avec cette proposition de l'empereur, et probablement aussi avec la réponse de Gundovald à Brunhildis. On n'était guère disposé à une expédition en Italie pour opprimer les Langobards; mais on crut pouvoir recourir, dans cette circonstance, à la politique astucieuse que les Franks avaient si souvent mise en usage, c'est-à-dire faire des promesses sans être obligé de les accomplir. Ainsi s'éta-

blirent de nouvelles négociations entre l'empereur Maurice et le roi Childebert. Des ambassades furent envoyées et des lettres échangées des deux côtés.

Cependant Gundovald, bien pourvu d'argent, arriva de Constantinople à Marseille, probablement vers la fin de l'an 583. Il y fut reçu solennellement par l'évêque Théodore ; mais son arrivée eut lieu trop tôt. L'entreprise offrit des obstacles;les préparatifs n'étaient pas suffisans ; peut-être, les événemens d'Espagne eurent-ils de l'influence sur le résultat, car la lutte qui s'était engagée entre Leovigild et son fils attira précisément à cette époque toute l'attention de Brunhildis. Peut-être y eut-il aussi des malentendus entre Childebert et l'empereur ; peut-être enfin conçut-on quelques craintes, à cause de la paix qui existait entre Guntchramn et Chilpérich. Gundovald fut bientôt obligé de quitter Marseille pour s'aller cacher dans une île voisine, jusqu'à ce qu'il se présentât un moment favorable, et ce même duc Guntchramn Boson, qui avait attiré Gundovald, après s'être saisi de l'argent du prince, fit prisonnier l'évêque Théodore de Marseille pour avoir tenté de recevoir dans la Gaule un homme étranger et de soumettre l'empire des Franks à l'empereur. L'évêque produisit une lettre signée de la main des hommes les plus influens de la cour de Childebert : « Voici, dit-il, la preuve que je n'ai rien fait que ce qui m'a été ordonné par notre maître et seigneur (8). » Mais plus Guntchramn et Chilpérich avaient senti leur attention appelée par cet événement, plus il parut nécessaire aux seigneurs de la cour de Childebert et à Brunhildis, mère de ce prince, de détourner l'attention des deux rois par quelque entreprise importante. L'an 584 une armée austrasienne, ayant au milieu d'elle le jeune roi Childebert, passa les Alpes non pour soutenir, en vertu du traité, l'empereur Maurice dans son projet de soumettre les Langobards, mais seulement pour couvrir un projet échoué et tirer de l'argent de l'empereur trompé (9).

Ce fut dans ces circonstances qu'arriva le meurtre de Chilpérich. Évidemment il tomba victime des intrigues des seigneurs de la cour de Childebert et de sa mère, qui ne surent s'en délivrer ni par la ruse, ni par la force, et ne trouvèrent pas d'autre moyen d'arriver au but où tendaient leurs passions criminelles que d'y marcher par un crime (10). Et peut-être le soupçon de Fredegundis que le chambellan Eberulf (11) avait soldé les assassins, n'était-il pas dénué de fondement. Mais si tout ce qui précéda la mort de Chilpérich n'est pas capable encore de produire la conviction, on ne saurait douter que le meurtre n'ait été, comme nous l'avons dit, qu'un anneau de la chaîne forgée à la cour austrasienne, si on considère tout ce qui suivit ce crime (12).

En effet, à peine le crime fut-il commis que tout entra dans un mouvement hostile; les trésoriers (13) du roi assassiné s'enfuirent aussitôt auprès du roi Childebert avec les trésors dont ils étaient dépositaires. Un duc Désidérius arrêta la fille de Chilpérich, Rigunthis, qui, dans sa route nuptiale vers l'Espagne, était arrivée jusqu'à Toulouse, dispersa ou gagna l'escorte et se rendit maître de toute la dot; la jeune princesse ne trouva d'asile que dans l'église de la sainte Vierge, et ne put retourner que bien tard, et après avoir subi de grands outrages, auprès de sa malheureuse mère, tandis que son fiancé le roi des Goths, Reccared, qui appartenait désormais à l'église orthodoxe, épousa Chlodosuinda, fille de Brunhildis. Gundovald reparut aussitôt sur la scène; il se montra dans Avignon auprès du patrice Mummolus,qui, ainsi que nous l'avons raconté précédemment, avait quitté son roi Guntchramn et avait passé dans le parti de Childebert et de Brunhildis. Ce patrice et le duc Désidérius le conduisirent à Brives-la-Gaillarde, en Limousin (14). Là une armée était réunie. Gundovald, selon l'usage du peuple frank, fut élevé sur un bouclier et salué roi. Le nouveau souverain parcourut le pays et reçut le serment d'allégeance des villes : de tous côtés on se déclara pour lui. Enfin une armée austrasienne se mit en même temps en marche sur Paris pour prendre possession du royaume de Chilpérich et s'emparer de sa femme et de son fils.

Mais les vassaux perfides se trompèrent encore une fois dans leurs calculs, et leurs projets échouèrent devant la résolution de Fredegundis et les bonnes dispositions de Guntchramn.

En effet Fredegundis avait fui de Braine, dans le premier moment de trouble que lui causait la mort de son époux, tenant dans ses bras son fils

Chlotar à peine âgé de quatre mois; arrivée à Paris elle se mit sous la protection de l'évêque Ragnemod. Dès qu'elle se crut en sûreté, elle envoya des députés au roi Guntchramn et lui adressa la prière suivante : « Le roi Chilpérich, ton frère et mon époux, a été assassiné; accours vers moi, toi, mon roi et mon seigneur, pour prendre possession de son royaume, afin que je puisse mettre dans tes bras mon jeune fils, ton neveu, et que je puisse comme suppliante me jeter à tes pieds! » Ce message porta le trouble dans le cœur de Guntchramn; il déplora amèrement le sort de son frère; il eut pitié du sort du jeune orphelin. Accompagné de guerriers fidèles il se rendit en toute hâte à Paris; il était temps. A peine était-il arrivé que l'armée austrasienne se montra aux portes de la ville; Childebert se trouvait avec ses troupes (15). Mais comme Guntchramn avait déjà pris possession de Paris, et que les habitans se montraient disposés à défendre la ville (16), les Austrasiens, trompés de nouveau dans leur attente, se virent contraints à la retraite. Mais bientôt des envoyés de Childebert se présentèrent devant Guntchramn pour réclamer l'exécution du traité conclu entre eux après la mort de Sigibert, traité par lequel Guntchramn avait adopté pour fils son neveu. Ces prétentions firent perdre patience au roi Guntchramn : « Hommes criminels et perfides, pleins de mensonge et d'hypocrisie! s'écria-t-il en leur montrant l'acte du traité. Voyez votre propre signature : vous m'avez fait un ennemi de mon neveu, vous vous êtes alliés à Chilpérich pour m'enlever mes terres et mes leutes, vous avez marché de trahisons en trahisons. De quel front vous présentez-vous devant moi avec de telles réclamations? Non, je ne reconnais pas de traité; tout ce qui a fait partie du royaume de Charibert, tout ce dont se sont emparés successivement et injustement Sigibert et Chilpérich doit rester maintenant en mon pouvoir, et personne n'en aura rien. Sortez d'ici, menteurs, et faites connaître à votre roi ma déclaration. » Les envoyés partirent; mais une seconde ambassade arriva et demanda l'extradition de la reine Fredegundis, désignée comme meurtrière de tous les membres de la maison royale qui jusqu'ici avaient succombé à une mort violente, sans en excepter son propre mari. Guntchramn, déjà revenu de son premier mouvement, répliqua avec calme : « Tout sera discuté et décidé dans une assemblée publique. » Il promit toutefois à la reine Fredegundis sa protection la plus énergique, parce qu'il était convaincu de son innocence, et qu'il savait apprécier ses justes inquiétudes (17). Les premiers seigneurs du royaume se réunirent alors autour du jeune fils de Chilpérich, et les villes qui précédemment avaient appartenu au royaume de Soissons durent prêter serment de fidélité au roi Guntchramn et à son neveu Chlotar. Les vassaux de Chilpérich furent contraints de restituer tout ce dont ils s'étaient injustement emparés. Cependant Guntchramn, bien qu'il se montrât très-généreux envers les pauvres et les églises, auxquelles il rendit tout ce que Chilpérich leur avait enlevé ou tenté de leur enlever, n'était pas tranquille au milieu des hommes qui l'entouraient, et croyant avoir de justes motifs de crainte, il avait constamment avec lui une forte escorte de ses propres leutes; et comme un dimanche, le diacre de l'église venait de recommander aux assistans d'écouter tranquillement et en silence la sainte messe, le roi profita de ce moment et adressa à l'assemblée des paroles qui prouvent de quel côté il croyait voir les meurtriers de sa maison, et font connaître en même temps ses projets et la haute idée qu'il avait de la famille mérovingienne : « Vous tous, hommes et femmes, dit-il, je vous conjure de me garder une fidélité inviolable : ne me faites pas périr comme vous avez fait périr mes frères; laissez-moi vivre encore trois ans pour que du moins un de mes neveux que j'ai adopté pour fils puisse devenir grand (18). Si mon vœu n'est pas accompli, je crains qu'après ma mort vous ne périssiez vous-mêmes avec ces jeunes enfans, puisqu'il n'existe plus d'homme de notre famille qui puisse vous défendre. »

Peu de temps après ces événemens se tint, à ce qu'il semble, à Paris l'assemblée nationale que Guntchramn avait indiquée aux Austrasiens pour y examiner leurs prétentions. On y vit paraître, envoyés par Childebert, l'évêque Égidius de Reims, qui prenait une part active à toutes les intrigues de cette époque, et le duc Guntchramn Boson, dont l'astuce n'était surpassée que par son impudence; on y vit aussi beaucoup d'autres personnages éminens du royaume de Childebert. Les envoyés renouvelèrent les anciennes

réclamations; mais Guntchramn ne voyait qu'avec chagrin de tels hommes en sa présence : il rejeta leurs félicitations et déclara avec force qu'il ne rendrait aucune ville; il refusa de livrer Fredegundis, parce qu'elle était mère d'un roi, et qu'il la regardait comme innocente. Il dit à l'évêque Égidius : « Tu n'as encore été fidèle à personne; tu es enveloppé d'un nuage d'astuce; tu n'es pas un prêtre, mais un ennemi de notre royaume. » Il dit au duc Guntchramn Boson : « Toi aussi tu es un ennemi de notre royaume; c'est pour cela que, toujours perfide et parjure, tu as fait ton voyage en Orient, où tu es allé chercher ce Ballomer (c'est ainsi qu'il appelait Gundovald). » Lorsque les envoyés d'Austrasie virent qu'ils ne pouvaient apaiser la colère du roi, leur langage souple et amical dégénéra en paroles insolentes; l'un d'eux s'écria : « Nous te quittons pour cette fois, roi Guntchramn, mais nous savons que la hache qui a brisé le crâne de tes frères est encore aiguisée; elle tombera bientôt sur ta propre tête (19). » Ces paroles impudentes et respirant la trahison mirent le roi dans une telle colère qu'il fit chasser ignominieusement et maltraiter les envoyés de son neveu, sans égard pour leur caractère.

Ce résultat rendit inutiles tous les piéges tendus par l'égoïsme des vassaux austrasiens. L'alarmante entreprise de Gundovald trompé n'aboutit à rien, et elle se dénoua par une déplorable catastrophe. Ce prince en effet poursuivit avec succès sa première fortune; les vassaux comme les évêques, soit qu'ils fussent dès le premier jour initiés à cette œuvre de mensonge, soit qu'ils fussent gagnés par les dehors hypocrites sous lesquels on leur avait montré le malheur du prince, se déclarèrent pour lui. Les villes lui ouvrirent leurs portes l'une après l'autre; toutes celles qui en vertu du traité de partage avaient fait partie du royaume de Sigibert furent occupées par lui au nom du roi Childebert. Toutes celles qui étaient échues aux rois Guntchramn et Chilpérich le furent en son propre nom comme roi des Franks; ainsi son parti devint toujours plus nombreux, et la Gaule méridionale tomba presque entière en son pouvoir. Mais lorsque le roi Guntchramn eut amené les vassaux du royaume de Chilpérich à reconnaître le jeune roi Chlotar, lorsqu'il eut décidé les villes à lui prêter serment, et qu'il eut pris toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de la reine Fredegundis et de son fils (20), il rassembla les forces des deux royaumes pour combattre le faux Mérovingien qui se faisait appeler roi des Franks. Ses mesures énergiques firent hésiter quelques hommes et des villes entières; les opinions se partagèrent. Gundovald lui-même reconnut sans doute à ces signes que son sort était changé, car il envoya au roi Guntchramn deux députés, Zotan et Zabulf, pour obtenir de lui par des négociations ce qu'il n'espérait plus obtenir par la force des armes. Les envoyés devaient, selon l'usage des Franks, se présenter au roi portant dans leurs mains des rameaux consacrés (21) et demander la partie de l'empire qui appartenait à Gundovald comme fils de Chlotar; mais Guntchramn, instruit de leur dessein, les fit arrêter et mettre à la torture. La douleur les obligea de révéler tout ce qu'ils savaient : ils déclarèrent « que tous les grands seigneurs du royaume de Childebert avaient demandé Gundovald pour roi, que Guntchramn Boson était allé en Orient pour l'inviter à venir; que Rigunthis, fille de Chilpérich, était auprès de l'évêque Magnulf à Toulouse, et que sa dot avait été enlevée au profit de Gundovald. »

Par cet aveu le roi acquit la certitude de ce qu'il n'avait fait que supposer jusqu'alors, et comme il pensa que son neveu Childebert n'était pas instruit de cette intrigue, mais qu'il en était la dupe comme Gundovald en était l'instrument, il résolut d'inviter ce jeune roi, âgé d'environ seize ans, à une entrevue pour lui ouvrir les yeux et dérouler devant lui ce tissu de mensonge et de perfidie dont on avait enveloppé la famille des Mérovingiens. Childebert en effet, sur l'invitation de son oncle, se rendit à Châlons, résidence royale de celui-ci, avec une suite nombreuse, l'an 585. Les envoyés de Gundovald, qu'on avait retenus, répétèrent devant les deux rois et devant leur suite leurs précédens aveux. Ils déclarèrent de nouveau que la conspiration avait été connue de tous les grands seigneurs d'Austrasie. Ces aveux surprirent et émurent vivement le jeune prince, et l'agitation qu'ils lui causèrent agissant sur le cœur du roi, il oublia son pupille Chlotar, remit sa lance aux mains de Childebert, et s'écria : « Ceci doit être pour toi le signe que je t'ai transmis tout mon royaume. Va et prends possession de toutes mes villes

toi, fils de mon père, tu restes seul de ma race, tu seras mon seul héritier. » Puis il emmena le jeune homme à une entrevue particulière et lui donna des instructions paternelles; il lui nomma les hommes dont il devait prendre les conseils, ceux dont il devait se méfier, et le mit en garde même contre sa propre mère.

Les avis de Guntchramn firent rentrer d'abord le jeune roi dans le chemin de la justice et de l'honneur; mais ils ne purent le soustraire à l'influence désastreuse de sa mère. Cet événement n'en fut pas moins décisif pour la cause du malheureux Gundovald, car à peine la réconciliation de l'oncle et du neveu fut-elle connue que ceux qui avaient trompé cet homme l'abandonnèrent pour sauver le plus qu'ils pourraient du prix de la trahison. Les ducs Guntchramn et Désidérius furent les premiers à prendre ce parti lâche et vil; ils emportèrent tout ce qu'ils purent prendre. Gundovald, après cette défection, se vit forcé de repasser la Garonne avec l'évêque Sagittarius, les ducs Mummolus et Bladast et Waddo, jadis maire du palais de la princesse Rigunthis, pour se défendre dans Comminges, où il ne tarda pas à se voir assiégé par une armée conduite par le duc Leudégisil. Gundovald avait reconnu depuis longtemps qu'il ne pourrait détourner sa ruine, d'après les dispositions de ceux qui l'accompagnaient. Dans son désespoir, il offrit de quitter la Gaule, de ne jamais revenir dans ce pays de perfidie et de trahison; mais ses offres furent rejetées avec mépris. Alors le duc Bladast mit le feu à une église et profita de la confusion pour se sauver; mais le duc Leudégisil fit prier en secret Mummolus « de reconnaître son erreur, de revenir à son maître et de renoncer à un homme inconnu. Il ajouta que sa femme était prisonnière ainsi que ses fils, et que peut-être déjà ils étaient mis à mort; il finissait en l'engageant à ne pas courir aveuglément à sa perte. » Sur ce message, l'évêque Sagittarius, le duc Mummolus, le maire du palais Waddo et Chariulf, homme riche et puissant, se réunirent dans une église et se promirent l'un à l'autre par un serment aussi solennel qu'impie d'unir leurs efforts pour remettre le roi Gundovald aux mains de ses ennemis, pourvu qu'on leur assurât la vie. Leudégisil promit tout. Aussitôt ces parjures se rendirent auprès de Gundovald. « Il connaissait leur fidélité et leur dévouement; la défense n'était plus possible. Ils avaient donc négocié avec Leudégisil; le roi Guntchramn ne voulait pas perdre Gundovald. Si Gundovald se présentait à lui, Guntchramn le recevrait volontiers comme frère, puisque la maison mérovingienne était si faible. » L'infortuné pénétra le dessein des traîtres, et fondant en larmes, il s'écria: « Je suis venu dans la Gaule sur votre invitation; j'ai apporté avec moi beaucoup d'or, beaucoup d'argent et de choses précieuses. Une partie de ces trésors est conservée à Avignon, le reste a été enlevé par Guntchramn Boson. J'avais placé toute mon espérance en Dieu et en vous, je désirais régner par vous; maintenant vous me trompez par le mensonge et la déception: que Dieu soit juge entre vous et moi! » Le duc Mummolus jura avec un grand serment « qu'il n'y avait là ni mensonge ni déception, qu'il ne lui serait fait aucun mal et qu'il irait lui-même avec lui. » Gundovald, désespéré, le suivit. Dès qu'il fut arrivé à la porte, les conjurés le poussèrent dehors et la fermèrent derrière lui. Deux comtes, Ollo et Boso, qui se tenaient prêts, le saisirent. Gundovald leva les mains au ciel: « Juge éternel, s'écria-t-il, vengeur de l'innocence, Dieu de qui vient toute justice et qui vois avec horreur le mensonge et la perfidie, je te recommande ma cause; punis ces traîtres qui me sacrifient si lâchement. » Et comme à ces mots il faisait le signe de la croix, il reçut du comte Ollo un coup qui le fit tomber de la hauteur sur laquelle la ville est bâtie. Toutefois il se releva et s'avança, mais aussitôt on lui jeta des pierres et on lui porta des coups de lance qui le tuèrent. La multitude accourut et traîna son cadavre à travers le camp en lui arrachant la barbe et les cheveux et en poussant des cris sauvages: « Hé Ballomer! fils et frère de roi! » Le cadavre resta sans sépulture.

Le lendemain matin, les portes de la ville furent ouvertes à l'armée de Guntchramn. Les traîtres avaient profité de l'intervalle pour piller et pour mettre en sûreté dans les églises tout le butin qu'ils purent faire; mais ce fut pour d'autres qu'ils travaillèrent: la mesure de leurs crimes était comblée. La ville de Comminges fut détruite. L'armée furieuse de Leudégisil massacra tous les habitans, égorgea les prêtres eux-mêmes au pied des autels du Sei-

gneur, livra aux flammes tous les édifices sans en excepter les églises. Waddo et Chariulf se sauvèrent par la fuite au milieu de la confusion générale; Mummolus et l'évêque Sagittarius reçurent une mort cruelle. Les églises et les pauvres cependant gagnèrent à cette catastrophe, car le butin que Leudégisil avait fait et les richesses que l'on enleva à Mummolus furent leur partage.

CHAPITRE V.

GUNTCHRAMN. — CHILDEBERT. — CHLOTAR. — NOUVELLE RÉVOLTE. — LES BAVAROIS ET LES LANGOBARDS.

De l'an 586 à l'an 591.

Le drame sanglant qui se termina par la ruine de Gundovald ne ramena pas les hommes à la sagesse; et les flammes de Comminges ne purifièrent pas les passions (1) qui les agitaient. Les deux reines Brunhildis et Fredegundis restèrent constamment ennemies déclarées; et bien qu'aucune d'elles ne se soit vraisemblablement rendue coupable envers l'autre d'excès aussi odieux qu'on l'assure, il est à présumer néanmoins qu'à leur insu et sans leur volonté beaucoup de choses se firent qui, grâce à des soupçons réciproques, entretinrent des deux côtés la méfiance et la colère, et furent attribuées tantôt à l'une tantôt à l'autre par la jalousie, la haine ou l'adulation. Quant aux leutes puissans, ils furent en partie poussés par la conscience de leurs propres crimes à chercher dans de nouveaux forfaits la sûreté dont ils avaient besoin pour leurs personnes et pour leurs possessions. Le désir de la vengeance, l'avidité, la dépravation, les portèrent aussi à former de nouveaux projets pour détruire l'ordre et la tranquillité. Les guerres que Guntchramn et Childebert avaient soutenues, l'un contre les Goths et l'autre contre les Langobards, ne furent point heureuses; aussi ne purent-elles anéantir ou comprimer les mauvais élémens qui avaient envahi la société. Le roi Guntchramn sentait très-bien que grâce à l'enfance de ses neveux tout dépendait de lui seul; il avait d'ailleurs la meilleure volonté de maintenir la concorde dans sa famille et par elle l'ordre dans l'empire; il ne se laissa pas non plus tromper sur la source du mal; mais tout était contre lui. Ses droits comme roi n'avaient point de limites précises, et il ne put jamais calculer avec certitude jusqu'où arrivait sa puissance légitime; les exemples de l'Ancien Testament pouvaient sans doute lui offrir une juste mesure, mais ces exemples ne faisaient que lui montrer ce qu'il n'avait pas la force d'exécuter. Les moyens d'action étaient entre les mains des vassaux mêmes qui s'élevaient contre lui comme ennemis. D'un autre côté il manquait tout à fait de ce génie qui entraîne et soumet les hommes; il manquait plus encore de cette fermeté qui ne chancelle ni ne recule devant les obstacles. A qui d'ailleurs pouvait-il se confier? Son neveu Chlotar n'était qu'un jeune enfant; et ce ne fut pas pour lui une petite tâche que de soutenir si longtemps l'enfant et la mère, dont la position lui inspirait d'autant plus de pitié qu'elle était plus vivement poursuivie par une haine féconde en accusations toujours nouvelles. Son second neveu Childebert grandissait; c'était sur lui qu'il fondait ses espérances, et il tenta plusieurs fois d'agir sur le cœur de ce jeune homme. Mais Childebert avait pour ainsi dire sucé le lait de la haine: élevé à l'école des intrigues et des calomnies, il buvait tous les jours à la coupe de l'animosité, de la perfidie, de la méfiance et du mensonge. Ce n'est pas tout: on l'avait marié encore enfant afin d'épuiser ses forces avant le temps et de l'amener au dernier degré de faiblesse par l'usage prématuré des plaisirs. Aussi le roi Guntchramn tourna-t-il ses affections du côté du clergé, qui le trompa souvent sans doute, mais qui semblait opposer un contre-poids aux violences grossières des vassaux, auxquels il se trouvait de beaucoup supérieur en connaissances; mais le clergé ne voyait pas non plus avec peine les troubles de l'empire parce qu'il s'en fallait de beaucoup qu'il eût atteint tout ce qu'il désirait atteindre. En tout cas il suivit sa propre route.

On n'avait fait jusque-là que de vains efforts pour anéantir la famille de Chilpérich; on insinua au roi Guntchramn que l'enfant, Chlotar, n'était pas le fils de son frère Chilpérich: Guntchramn ne partagea pas ce soupçon odieux (2). Mais pour réduire au silence les ennemis de sa belle-sœur Fredegundis, il feignit d'ajouter foi à cette calomnie; il exposa même publiquement les bases sur lesquelles elle s'appuyait. Mais Fredegundis jura par un serment solennel que Chlotar était le fils de

Chilpérich ; trois évêques et trois cents personnages les plus éminens du royaume, à qui sans doute ses mœurs étaient bien connues, jurèrent avec elle comme conjurateurs. Ainsi la calomnie fut réduite au silence (3). Mais l'âme de Fredegundis resta cruellement blessée, et il est possible que dans sa colère elle ait exhalé des plaintes indirectes, et qu'elle ait proféré des paroles dures et véhémentes ; on crut donc pouvoir l'accuser encore d'actes odieux, et l'on attendait de grands résultats de ces accusations. Le jeune Chlotar n'était pas encore baptisé : Fredegundis désirait que le roi Guntchramn le tînt sur les fonts afin qu'il le regardât et le traitât plus positivement comme un fils (4); et l'on se flattait que Guntchramn, ébranlé par de continuelles imputations, se refuserait à l'accomplissement de ce vœu et qu'il repousserait le fils d'une mère aussi coupable. On rapporta (5) que des paysans avaient trouvé une réclamation adressée à Fredegundis par le roi des Goths, Leovigild, avec lequel le roi Guntchramn était en guerre. Leovigild, disait-on, l'engageait à faire périr Childebert et à obtenir la paix avec Guntchramn ; il ajoutait que l'argent ne manquerait pas. On prétendit que Fredegundis, malgré son inimitié bien connue avec la maison royale des Goths au sujet de sa fille Rigunthis et bien que la lettre de Leovigild eût été interceptée, s'était procuré deux poignards empoisonnés et avait engagé à l'aide de quelque breuvage magique deux ecclésiastiques à lui servir d'instrument. On assura que les ecclésiastiques avaient été arrêtés par le duc Rauching, homme de foi équivoque et redoutable pour tous, que la douleur des tortures leur avait arraché l'aveu de leur projet, et qu'ils avaient expié leur crime au milieu des plus horribles souffrances. Les accusations allèrent plus loin. Prétextat, évêque de Rouen, était un ancien ami de la reine Brunhildis ; il avait contribué à la révolte de son mari Merwich contre son père. Ce prélat avait été épargné alors par la reine Fredegundis, Chilperich l'avait seulement chassé de son siége, sur lequel il était remonté après la mort de ce prince. Le jour de l'Incarnation de J.-C., au moment où Prétextat se mettait à genoux devant l'autel, un assassin le frappa sous l'épaule d'un coup de poignard. Aucun des ecclésiastiques qui se trouvaient dans l'église ne vint à son secours, malgré ses cris, soit qu'ils fussent retenus par la crainte, soit qu'ils fussent complices du crime. La reine Fredegundis accourut et témoigna au prélat tout son intérêt et le désir de venger sa mort. On prétendit cependant que la reine, bien que son état de veuve lui causât plus d'un embarras, avait eu avec l'évêque une violente discussion, que Prétextat mourant l'avait accusée de son meurtre; on ajouta qu'elle avait aussi empoisonné un illustre Frank parce qu'il avait émis des soupçons contre elle. Les clameurs furent si fortes, on les fit retentir si violemment aux oreilles de Guntchramn qu'il crut nécessaire de déléguer trois évêques pour informer sur l'affaire. La calomnie s'évanouit devant eux, mais elle ne se reposa pas. Comme le roi Guntchramn ne pouvait être déterminé par l'imputation de crimes accomplis loin de lui à remettre Fredegundis et son fils aux mains de leurs ennemis, on essaya de lui montrer le fer meurtrier levé sur lui-même. Fredegundis avait envoyé un jour quelques-uns de ses serviteurs à Guntchramn ; quand ils eurent terminé avec le roi, ils prirent congé de lui et firent leurs préparatifs de départ. Le matin de ce même jour, le roi, se rendant à la messe, vit, à la lueur d'un cierge, dans un coin de son oratoire un homme simulant l'ivresse; sa lance était appuyée contre la muraille, mais il avait l'épée au côté. Cette apparition frappa le roi ; il fit arrêter l'homme, qui déclara dans les tortures qu'il avait été chargé par les envoyés de Fredegundis d'assassiner Guntchramn. Les envoyés, mis en prison, répondirent qu'ils n'avaient pas eu d'autre mission que celle dont ils avaient fait connaître l'objet au roi, et Guntchramn, qui put bien voir que Fredegundis ne pouvait désirer sa mort et que les envoyés d'ailleurs auraient choisi un assassin moins maladroit que ce dormeur ivre, se contenta de la déclaration des envoyés. Cependant depuis douze siècles les historiens mettent aussi cette tentative sur le compte de Fredegundis.

Ainsi la reine, déjouant tous les piéges qu'on lui tendait pour la perdre, se maintint dans la faveur de Guntchramn. Lorsque son fils Chlotar fut âgé de sept ans, elle pria si instamment le roi de Bourgogne de se rendre à Paris pour tenir cet enfant sur les fonts baptismaux, que Guntchramn céda aussitôt à ses prières : il donna l'ordre à beaucoup de seigneurs et de prélats d'assister à cette grande cérémonie,

qu'il voulait rendre somptueuse et magnifique. Puis il vint lui-même à Paris, d'où il prit le chemin de Nanterre. Le jeune prince y fut amené en même temps par ses ordres pour y recevoir le baptême. Des ambassadeurs de Childebert ne tardèrent pas à paraître ; ils voulaient empêcher Guntchramn d'accomplir cette cérémonie pieuse. Mais Guntchramn les congédia sèchement : « Je tiendrai, leur dit-il, à mon neveu Childebert ce que je lui ai promis; mais je remplis ici mes devoirs de chrétien. Le maître tient bien son esclave sur les fonts, et je refuserais au fils de mon frère ce témoignage d'affection! » Lorsqu'il fit approcher le jeune prince des fonts baptismaux, il lui donna le nom de Chlotar :« Car, dit-il, cet enfant doit grandir et devenir aussi puissant que l'était celui dont il porte le nom. »

Mais les ennemis de Fredegundis n'échouèrent pas seulement dans leurs projets; leurs artifices retombèrent encore sur ceux qui les avaient concertés avec Brunhildis; car depuis que le roi Guntchramn, éclairé par les intrigues dont l'infortuné Gundovald avait péri victime, se rendait compte des intentions et de la conduite des ducs et des grands vassaux, il ne se faisait plus d'illusions. Ses efforts contre les puissans de l'empire, devenus si dangereux au trône et à l'empire lui-même, furent constans et ne restèrent pas sans succès. Mais ce prince ne suivit pas une marche assez ferme ; aussi les mesures qu'il fut quelquefois obligé de prendre parurent plutôt produites par des accès de colère et de haine que par une volonté calme et réfléchie.

Childebert entrait à peine dans sa seizième année, et le maire du palais Wandelin, qui jusqu'alors avait administré le royaume en son nom, avait cessé de vivre; on ne nomma pas d'autre régent (6). Le jeune roi avait épousé Faileuba, femme de basse origine, et l'orgueilleuse Brunhildis, dans la position critique où elle se trouvait, n'avait pas empêché cet indigne mariage (7). On crut donc avoir suffisamment pourvu à tout de ce côté. Il ne fallait plus qu'abattre le roi Guntchramn, le seul membre de la famille mérovingienne qui eût l'âge d'homme; en conséquence des négociations furent entamées entre les plus grands seigneurs austrasiens et neustriens. Ces négociations eurent pour résultat la convention : que le roi Childebert serait assassiné (il n'était pas encore âgé de dix-sept ans); que les conjurés gouverneraient les deux royaumes au nom de ses deux fils, dont l'aîné, Théodobert, était à peine âgé d'un an, et dont le plus jeune, Théoderich, n'était né que depuis quelques semaines (8); que la reine Brunhildis serait livrée à un ignominieux abandon, ainsi qu'elle le méritait; que Guntchramn serait exclu de toute participation au gouvernement des royaumes d'Austrasie et de Neustrie. Quant à Fredegundis et à son fils Chlotar, ils étaient probablement destinés à périr (9).

Mais l'attention du roi Guntchramn ne s'était pas endormie; il découvrit bientôt ces perfides intrigues (10). Il avertit le roi Childebert, et ce fut vraisemblablement à la suite de cet avis que le puissant duc Magnobald fut massacré à Metz, sur l'ordre de ce prince, tandis qu'il assistait à côté de lui à un combat d'animaux (11). Guntchramn Boson, qui n'était pas moins puissant en Aquitaine que dans l'Austrasie, n'attendit pas le moment fixé par les conjurés, et avec son insolence ordinaire, il commença à insulter et maltraiter la reine Brunhildis (12), mais il fut contraint de se soustraire par la fuite à la colère du roi, et il ne trouva d'asile que dans les églises. L'avide et orgueilleux duc Rauching, qui était désormais l'âme du complot, vit dans ces deux accidens la nécessité de hâter l'exécution du projet arrêté. Mais Childebert, averti de nouveau, le prévint, et Rauching fut assassiné tandis qu'il ne respirait que le meurtre. Là-dessus les rois Guntchramn et Childebert eurent une entrevue à Trèves ; la mère et la femme de ce dernier y assistèrent. Guntchramn Boson s'était réfugié chez l'évêque Magnrich et retenait de force ce prélat auprès de lui, parce qu'il croyait garantir par là sa propre vie. Mais le roi Guntchramn donna l'ordre de mettre le feu à la maison quand même l'évêque devrait périr avec le traître. Les flammes les forcèrent à sortir l'un et l'autre de la maison, et aussitôt le duc audacieux fut massacré par les leutes du roi. Mais pendant ce temps les ducs Ursio et Berthefred, qui avaient été désignés avec Rauching comme futurs régens du royaume, avaient rassemblé des troupes pour accomplir à force ouverte l'œuvre de trahison. Brunhildis avait fait de vains efforts pour détacher le duc Berthefred de cette cause odieuse. Après la mort

de Boson. Childebert fit marcher une armée contre ces rebelles sous la conduite du duc Godégisil, beau-fils du duc Lupus, qui était resté constamment fidèle à la famille royale. A l'approche de cette armée, les rebelles furent abandonnés par tous ceux (13) qui voulaient bien les suivre au pouvoir; mais non à l'échafaud. Les deux ducs s'étaient en conséquence rendus avec leurs familles dans une église de Saint-Martin située sur une colline escarpée auprès de Vabres. L'armée royale essaya de mettre le feu à l'église; mais Ursio, étant sorti, s'élança l'épée à la main sur les ennemis; il se défendit longtemps, mais enfin il tomba épuisé par la fatigue et la perte de son sang. Berthéfred échappa à la mort, parce que Godégisil avait ordonné de l'épargner; mais, poursuivi par la colère du roi, il ne put éviter son sort.

Ainsi furent détournés les dangers qui dès lors avaient menacé la maison des Mérovingiens. De tels événemens eurent incontestablement une grande influence : à dater de ce moment, les conjurations et les révoltes se renouvelèrent constamment; il ne manqua pas non plus de révélations, de châtimens, de meurtres et d'horribles atrocités; il manqua tout aussi peu de dénonciations, de provocations, de calomnies (14). Les rois Guntchramn et Childebert avaient pu voir que leurs succès et même leur salut tenaient à leur union, et néanmoins la concorde ne dura pas longtemps entre eux avec la même force. Bien plus, par le traité qu'ils conclurent le 28 novembre 587, à Andelot, dans le diocèse de Langres, ils semèrent de nouveaux germes de discorde parce qu'ils voulurent décider tout ce qui semblait pouvoir produire quelque mésintelligence (15). Brunhildis ne pardonna pas non plus au roi Guntchramn l'affection qu'il montrait pour son neveu Chlotar de Neustrie, qu'elle aurait voulu anéantir, comme si elle avait pressenti le sort que cet enfant devait lui faire subir; mais la bienveillante condescendance de Guntchramn empêcha tout éclat violent et conserva à la famille mérovingienne sa dignité héréditaire, qu'il venait de sauver.

Mais, comme nous l'avons déjà remarqué, les Teutschs, comme peuples, ne prirent aucune part à tous ces événemens (16). Après la mort de Sigibert il n'en est plus fait mention, même en termes généraux. On trouve bien le roi Childebert sur la rive gauche du Rhin à Coblentz et Marlheim en Alsace (17), mais on ne voit séjourner aucun roi sur la rive droite de ce fleuve. Seulement Frédégaire signale un duc des Allemanni, Leudefrid, comme ayant pris part à l'alliance des grands d'Austrasie contre le roi Childebert dont nous venons de faire mention. Leudefrid se sauva par la fuite, selon cet écrivain, et Uncilen fut établi duc à sa place (18). Mais d'abord il est difficile d'établir la valeur de cette indication, parce que Grégoire de Tours, contemporain, ne connait pas le duc Leudefrid; puis il est à supposer qu'en admettant l'exactitude de cette assertion, ce Leudefrid ne fut pas duc du peuple allemannique sur la rive droite du Rhin ou des Souabes, mais des Allemanni établis sur la rive gauche, qui avaient été vaincus par le roi Chlodwig-le-Grand et qui s'étaient unis dès lors à lui.

Toutefois les événemens accomplis dans l'empire des Franks ne restèrent assurément pas sans influence sur les destinées des peuples teutschs, bien que l'histoire n'en ait pas signalé les effets. Ils ont procuré à ces peuples le repos qui leur était nécessaire pour acquérir la conscience de leur nationalité et pour porter un regard ferme et résolu sur les relations. Ils leur ont permis d'apprécier la nature et le caractère de la domination franke et d'opposer à cette puissance nouvelle les anciennes forces nationales. Ils ont arrêté la marche envahissante de la féodalité, qui, une fois introduite dans les cantons de la patrie, aurait détruit ou absorbé toute propriété, toute liberté, toute possession. Ils ont empêché la propagation trop rapide du christianisme, dont la morale sublime n'était pas encore un besoin pour ces hommes simples qui n'avaient pas encore quitté le sol natal : une introduction trop prompte aurait pu amener de nouveaux bouleversemens dans leur existence politique : il fallait une préparation lente, une adhésion successive des hommes les plus illustres et les plus éclairés. Ils ont posé des limites à l'esprit romain, qui était encore assez puissant pour exercer une action destructive, limites dans lesquelles cet esprit devait achever de se corrompre et finir de se dissoudre par l'action des Teutschs établis dans la Gaule, pour lui ôter toute sa force, sinon contre les relations légales des peuples teutschs, du moins contre leurs mœurs et leurs usages nationaux. Mais

ces événemens ont amené aussi quelques résultats particuliers qui par la suite ont eu assez d'importance pour l'histoire du peuple teutsch.

En effet, l'an 584, les Franks Austrasiens, alliés de l'empereur Maurice, firent, pour les motifs que nous avons développés (19), la guerre aux Langobards. Ce fut une guerre sans gloire. Les Franks, occupés de querelles intérieures, ne l'avaient entreprise que pour cacher leurs vues dans cette querelle. Ils repassèrent les Alpes aussitôt qu'un duc langobard leur donna l'occasion de dire que les Langobards étaient soumis (20), et l'empereur Maurice leur avait donné en pure perte cinquante mille pièces d'or. Cependant, l'année suivante, les Franks Austrasiens firent une nouvelle expédition en Italie, non parce que l'empereur Maurice avait réclamé l'argent qu'il leur avait donné pour qu'ils attaquassent les Langobards, car Childebert crut que cette réclamation ne méritait pas de réponse (21), mais parce que la princesse Ingunthis, fille de Brunhildis, était tombée en Espagne avec son jeune fils Athanagild au pouvoir des troupes impériales, et l'on craignait que l'empereur ne les retînt comme otages pour le remboursement de l'argent compté (22). Cette expédition n'eut également aucune suite sérieuse parce qu'on apprit que la princesse n'était pas arrivée à Constantinople, mais qu'elle était morte en Sicile (23). Du reste il paraît que les Langobards s'étaient fait illusion jusque-là sur leur position, et que dans cette illusion ils avaient suivi la voie où le hasard les avait fait entrer, sans unité, sans but, sans ensemble. Toutefois la première attaque des Franks éveilla leur attention sur les graves dangers qui menaçaient leur liberté et leur domination par suite de leurs divisions et de leurs morcellemens, et la seconde attaque leur fit connaître leur embarras. Car leur guerre contre l'empereur était une lutte singulièrement confuse qui, commençant aux marais de la Vénétie, s'étendait tout le long des côtes de l'Italie jusqu'à celles de la Ligurie, et pouvait, précisément pour cette raison, recommencer avec un caractère effrayant sur un point, tout en paraissant victorieusement terminée sur un autre. Les Franks, au contraire, menaçaient de se précipiter du haut des Alpes avec de grandes forces au milieu de ces peuples livrés à une si déplorable confusion. Cette lutte contre l'empereur, une fois développée sous tant de formes, pouvait certainement être le mieux dirigée par une multitude de chefs guerriers indépendans, parce qu'une seule volonté aurait gâté sur un point ce qu'elle aurait gagné de l'autre (24). Mais il fallait opposer à la puissance des Franks une puissance non moins forte si l'on voulait faire échouer leurs attaques. La réunion des Langobards dans l'Italie supérieure sous un seul pouvoir parut en conséquence d'autant plus nécessaire que l'inimitié des anciens habitans de l'Italie contre les Langobards était plus forte et que les conquérans ne pouvaient se fier à leurs anciens amis les Avares, dont ils connaissaient le goût effréné pour le pillage. Dans de telles circonstances, dont ils sentaient toute la force, les Langobards prirent le parti décisif de rétablir le trône qu'ils avaient renversé, et les ducs de l'Italie supérieure aimèrent mieux chercher leur sûreté à l'ombre de ce trône que de continuer à vivre dans l'incertitude qui entourait leur indépendance; ils aimèrent mieux sacrifier la moitié de leurs possessions et de leurs revenus pour assurer à ce trône une existence convenable que de rester exposés au danger continuel de tout perdre ou de se voir tout enlever par un peuple étranger (25). Cette résolution fut prise trop tard, il est vrai, pour que les Langobards achevassent la conquête de l'Italie, mais elle arriva encore à temps pour qu'ils pussent continuer la lutte et éloigner de deux siècles la chute de leur royaume. Le choix des Langobards tomba sur Authari, fils du dernier roi Cleph : c'était un prince jeune, aux beaux cheveux dorés (26), brave, hardi, plein d'esprit et de mœurs pures.

Le nouveau souverain sentit de bonne heure qu'il ne devait pas continuer la guerre avec les Franks; après de si grands troubles, son empire était trop faible; il voulut rétablir l'ordre, la sûreté, l'obéissance et par là même la liberté (27). Peut-être pensa-t-il qu'il valait mieux achever la conquête de l'Italie que la rendre impossible en divisant de nouveau ses forces. Il rechercha donc la paix avec les Franks, et pour l'obtenir et la consolider, il demanda la main de la sœur de Childebert, Chlodosuinda, fille de Brunhildis, et cette princesse lui fut fiancée. Mais avant que ce mariage pût avoir lieu, Reccared, fils de Leovigild, devint roi des Goths et se convertit

publiquement à la foi catholique. Il demanda aussi la fille de Brunhildis, soit pour donner un appui à la religion qu'il venait d'embrasser, soit, et cela est probable, dans l'espérance qu'il réussirait à se concilier la maison royale des Franks et à mettre ainsi un terme à la guerre dans laquelle il se trouvait engagé avec Guntchramn. Sa demande fut accueillie, parce que, disait-on, un prince catholique devait être préféré à un hérétique. Au fond ce n'était là qu'un prétexte : la reine Brunhildis pouvait-elle se refuser la satisfaction de placer encore une de ses filles sur le même trône d'Espagne que son ennemie Fredegundis avait cru gagné pour sa propre fille Rigunthis (28)? Quoiqu'il en soit, Authari n'oublia pas cet outrage.

Vers ce temps, Garibald était duc ou, comme l'appelle l'historien des Langobards, roi des Bavarois (29). Il avait une fille jeune, spirituelle, remarquable par sa beauté; elle s'appelait Theudelinda. On avait voulu la donner pour épouse au jeune roi Childebert, mais le mariage n'avait pu avoir lieu, soit que les grands seigneurs austrasiens craignissent que Childebert n'acquît un surcroît de force par son alliance avec le puissant duc des Bavarois et que pour cette raison ils eussent fait manquer le mariage, soit que Garibald, fidèle aux mœurs nationales, ait hésité à donner sa fille chérie à un jeune homme d'un âge trop tendre (30). Childebert, comme nous l'avons raconté, avait épousé à l'âge de quinze ans au plus la jeune Faileuba.

Des rapports de plus d'une espèce existaient entre les Bavarois et les Langobards : voisins dans les temps anciens, ils l'étaient encore depuis l'émigration des Langobards en Italie. Leurs pays étaient également menacés par les farouches Avares ; ils ne pouvaient résister qu'en commun aux attaques de ce peuple ; la ruine des uns aurait reporté le danger sur les autres. Il y avait aussi entre ces deux peuples des rapports divers de personnes, et bien qu'il ne soit pas vraisemblable que la femme de Garibald, roi des Bavarois, ait appartenu à la nation des Langobards, le puissant Ewin duc de Trente avait épousé sa fille aînée (31) à l'époque même où le royaume des Langobards était divisé. Le jeune roi Authari devait donc rechercher l'amitié des Bavarois avec d'autant plus d'empressement que l'inimitié des Franks était plus prononcée; de son côté, le roi des Bavarois ne pouvait négliger l'amitié des Langobards dans la position où il se trouvait à l'égard de ceux-ci, des Franks et des Avares, lors même qu'il aurait moins désiré ce qui plaît aux petits princes comme aux grands souverains, aux États libres comme aux États monarchiques, l'indépendance. Authari fit donc demander à Garibald sa fille Theudelinda, et Garibald la lui promit. Mais Authari, jeune homme prompt et dans la force de l'âge, était impatient de voir la jeune fille et de s'assurer que celle qui allait devenir son épouse était digne de son amour. Il envoya donc une ambassade à la cour de Garibald, qui se trouvait probablement à Ratisbonne, et suivit lui-même ses ambassadeurs comme occupant le second rang parmi eux. Theudelinda, sur l'ordre de son père, parut suivant l'usage national pour présenter la coupe d'honneur à ces étrangers sur qui elle devait régner (32). Elle la présenta d'abord au premier ambassadeur, puis au beau jeune homme aux cheveux blonds qui semblait avoir le second rang. Authari, charmé de la belle princesse, saisit le moment de lui prendre à la dérobée la main, et il la porta à sa bouche (33). La princesse, d'abord interdite, fut tranquillisée par sa nourrice : « C'est le roi ton fiancé, dit cette femme expérimentée ; nul autre n'aurait osé s'aventurer ainsi. » Theudelinda, rassurée, garda le silence, et Authari ne fut pas nommé. A son retour néanmoins le roi se fit reconnaître aux gens de l'escorte d'honneur que Garibald avait donnée aux ambassadeurs. Arrivé aux limites des deux pays, Authari se dressa sur son cheval, et brandissant son javelot d'une main exercée, il le lança avec tant d'adresse qu'un chêne situé à une assez grande distance fut profondément atteint, et comme le javelot resta planté dans l'arbre : « C'est ainsi, dit-il aux Bavarois, qu'Authari sait lancer un trait. » Et il s'éloigna rapidement. Les acclamations des Bavarois le suivirent, et la joie fut grande chez les deux peuples.

Mais cette joie fut de courte durée, car lorsque les Franks du royaume de Childebert reçurent la nouvelle de l'alliance conclue entre les Bavarois et les Langobards, ils sentirent combien elle serait dangereuse pour eux, et ils résolurent de l'empêcher en déclarant à la fois la guerre aux deux peuples. Childebert envoya aussitôt une ambassade à Constantinople pour

renouveler l'alliance contre les Langobards, offrant d'accomplir les conditions de l'ancien traité ; maintenant, assurait-il, on ferait ce qu'on avait négligé de faire précédemment (34). Une armée fut en même temps envoyée en Bavière ; une seconde armée destinée contre l'Italie fut arrêtée par les négociations qu'Authari entama de nouveau avec Childebert, moins dans l'espérance de détourner la guerre qu'afin de gagner le temps nécessaire pour s'y préparer. Quant à la guerre de Bavière, on n'en sait absolument rien ; l'historien des Langobards a seulement remarqué que Theudelinda se rendit en Italie avec son frère Gundovald (35) au moment où les hostilités éclatèrent, probablement en 589, de crainte de se voir séparée par les événemens de la guerre du prince auquel elle appartenait autant par les traités que par son propre penchant ; on ajoute qu'elle informa son fiancé de son arrivée ; qu'Authari s'empressa d'aller au-devant d'elle ; qu'entouré de ses fidèles, il la reçut avec la plus vive allégresse dans les champs de Sardis, non loin de Vérone, et qu'il célébra aussitôt son mariage avec elle. L'histoire des temps suivans permet de supposer qu'il y eut pourtant quelque accommodement et que les Bavarois restèrent à l'égard de l'empire dans la position où ils se trouvaient antérieurement : les Bavarois devinrent ou restèrent alliés dépendans des Franks, et ils reconnurent la suzeraineté de l'empire ; mais ils furent maîtres et souverains sur leur propre territoire, vivant selon leurs propres lois et sous leur prince héréditaire. Cette conjecture est confirmée, non-seulement par cette indication de Paul, fils de Warnfrid, qu'environ six ans après cet événement Tassilo fut établi roi de Bavière par Childebert roi des Franks (36), mais aussi par les événemens des temps postérieurs. Ce qui probablement contribua le plus à ces arrangemens, ce fut la marche de la guerre contre les Langobards. Car lorsque l'armée eut passé les Alpes, elle fut, d'après l'historien des Franks lui-même, si complètement battue par le roi Authari que jamais à aucune époque antérieure les Franks n'avaient essuyé une semblable défaite (37). Cependant l'ambassade envoyée à Constantinople revint avec le renouvellement de l'alliance avec l'empereur Maurice, qui avait promis de faire attaquer vigoureusement les Langobards par ses troupes de Ravenne. Confiant en cette promesse, les Austrasiens résolurent de continuer la lutte, bien que Guntchramn refusât de prendre part à la guerre dans un pays ravagé trop souvent par de cruelles maladies, comme il en avait déjà fait la triste expérience. L'an 590 une armée nouvelle fut en conséquence rassemblée : elle était conduite par vingt ducs, et par les déprédations et les ravages qu'elle commit même sur la terre des Franks, comme si elle avait déjà été en pays ennemi, elle laissa partout des traces funestes de son passage. Le roi Authari ne se dissimula pas le danger ; il résolut donc, non pas d'aller au-devant de cette double attaque, mais de défendre les forteresses de son royaume et d'attendre le résultat de l'influence désastreuse du climat et des maladies, qui punissaient toujours les Franks de leur usage immodéré des plaisirs et de leur vie désordonnée. Il se renferma lui-même dans Pavie, et son attente ne fut pas trompée. Les Franks pénétrèrent en Italie sur deux colonnes : l'une à droite s'avança jusqu'à Milan, l'autre à gauche enleva plusieurs villes de la Vénétie, tandis que l'exarque impérial de Ravenne s'avançait d'un autre côté sans perdre de temps. Mais avant que trois mois fussent écoulés, les maladies et la famine firent tant de ravages parmi les Franks qu'ils furent contraints d'évacuer complètement l'Italie. Ils conservèrent tout au plus quelques positions sur les frontières de la Rhétie, et vraisemblablement la paix qu'Authari cherchait à conclure par la médiation de Guntchramn (38) aurait été signée après cette campagne si sa mort soudaine n'avait éveillé de nouvelles espérances dans l'âme de Childebert et des siens ; mais ces espérances furent aussi trompées. La princesse bavaroise avait déjà gagné par son esprit et par son courage le cœur des Langobards ; ils s'accordèrent à reconnaître pour roi l'homme que Theudelinda choisirait pour époux : elle choisit le duc Agilulf, et Agilulf fut élevé sur le trône. Les forces des Langobards restèrent donc unies, et Theudelinda, leur reine bien-aimée, conserva et étendit de plus en plus les relations amicales avec le pays où elle était née, avec le noble peuple bavarois.

CHAPITRE VI.

CHLOTAR II. — THEUDEBERT. — THEUDERICH. — MALHEURS TOUJOURS CROISSANS DE LA FAMILLE MÉROVINGIENNE. — FIN DES REINES FREDEGUNDIS ET BRUNHILDIS.

De l'an 591 à l'an 613.

L'évêque Grégoire de Tours a terminé son ouvrage à l'an 591, bien qu'il ait vécu encore quatre ans après. Le lecteur armé d'une saine critique qui parcourt ce livre peut y suivre le fil des événemens à travers la confusion qu'il y trouve; mais plus d'une fois sans doute il s'est indigné, non contre l'auteur, mais contre le siècle dont celui-ci fut le témoin et l'historien; au fond il ne se séparera pas de l'ouvrage sans un sentiment de reconnaissance pour son auteur, et longtemps encore les écrivains sur lesquels il devra désormais s'appuyer exciteront dans son âme le douloureux regret d'avoir perdu le digne évêque de Tours, car il a jeté quelque lumière sur l'histoire de son époque et du charme sur ses récits par le ton de vérité et de bonne foi qui lui est propre; mais quelquefois aussi on voit dans ses écrits de l'incertitude, de la superstition, de la crédulité et même de la passion : aussi le jour qu'il répand autour de lui est souvent sombre et vague, et de temps en temps il paraît près de s'éteindre entièrement; mais dans ce jour même il existe un principe de vie qui remplit les années et qui ne manque ni de forme ni de couleur. Mais les successeurs de Grégoire, Frédégaire à leur tête, ont tous ses défauts sans une seule de ses qualités. Il est surprenant que de tous les évêques de la Gaule, aucun n'ait été porté par son zèle à terminer ce que Grégoire avait commencé; on peut à peine se défendre de la pensée qu'à une époque postérieure, lorsque la famille mérovingienne fut abattue et qu'une famille nouvelle fut montée sur le trône, beaucoup de documens ont été anéantis, car tous les ouvrages n'étaient pas en sûreté comme celui de Grégoire, qui l'avait mis avec prévoyance sous la protection de saint Martin (1). D'où viennent aussi les indications fugitives qui passent sous nos yeux comme des feux follets sans nous éclairer et sans nous servir de guide, et quel est le but de ces données vagues? Elles ne présentent guère que des choses vulgaires ou indignes qui ont dû remplir la maison royale, presque toujours des actes de cruauté et des crimes dont on fait retomber tout le poids sur les membres de la famille royale. Ces indications ne se rapportent à la vie des peuples eux-mêmes qu'autant qu'il le faut pour avoir une matière à des choses vulgaires et indignes, à des cruautés et à des crimes. Si l'intention des historiens avait été de faire mépriser les rois mérovingiens et d'étouffer dans les cœurs toute compassion, toute pitié pour leurs infortunes, afin de faire naître l'affection en faveur de la maison nouvelle qui s'était servie de ces infortunes comme d'un degré pour s'élever, ils n'auraient pu mieux faire en vérité; mais l'historien qui veut suivre la marche des événemens et qui cherche à reconnaître les relations des peuples entre eux est d'autant plus péniblement affecté, quand il examine ces notions décousues ou incompréhensibles, qu'il reconnaît évidemment qu'elles portent le caractère du mensonge, qu'il ne peut les réfuter, et qu'il n'est pas dédommagé de ses efforts par le plaisir de trouver une réfutation satisfaisante. La plus misérable indication qui se rapporte à l'état de la société a sa valeur, valeur qu'on peut calculer d'après les circonstances, la marche des événemens, la situation des pays et les rapports des peuples entre eux. Une simple indication des événemens, des noms et des dates a une importance réelle lorsqu'elle procède de témoins oculaires ou de contemporains, car l'intelligence y trouve l'occasion de rechercher la liaison des choses entre elles, et l'imagination est provoquée par là à donner des chairs et une âme au squelette. Mais aux continuelles accusations de vices ignobles, de bassesses et de crimes, fruits des passions les plus désordonnées et de l'oubli de toute morale, on ne peut rien opposer qu'un appel aux plus nobles sentimens du cœur; encore ce qu'on peut gagner par cet appel n'éclaircit nullement l'objet de l'histoire, la vie et l'esprit, l'action et le résultat, la fondation et la destruction, le développement enfin des rapports humains et sociaux. La seule chose qui dans ce temps déplorable puisse causer quelque sensation de plaisir, c'est la silencieuse influence des hommes consacrés à Dieu, lesquels, comme saint Colomban et ses auxiliaires, tâchèrent d'arracher les hommes aux passions déréglées du

monde et à les diriger vers le véritable séjour du repos et du bonheur. Mais ceux même qui ont écrit la vie pieuse de ces hommes chrétiens appartiennent presque tous à une époque postérieure; par le vague de leurs récits et par l'inexactitude avec laquelle ils reproduisent les noms, ils prouvent combien l'époque dont ils parlent leur est peu connue; mais par la peine qu'ils se donnent pour entourer leurs héros de miracles plus que d'instruction et d'œuvres de vérité, ils perdent tout droit à la confiance; ils ne sont pas non plus étrangers à la manie d'accuser sans preuves la race odieuse et persécutée des Mérovingiens, à laquelle leurs héros comme toute l'Église avaient tant d'obligations (2).

Trois choses certaines et positives peuvent nous donner quelques consolations : l'empire continue à subsister, le peuple purement teutsch s'isole de plus en plus des mœurs romaines, le christianisme se propage dans tous les cantons du Teutschland qui appartenaient à l'empire des Franks. Au surplus, parmi toutes ces indications isolées, celles-là seules méritent notre attention qui ont trait aux relations sociales des peuples; les autres méritent à peine d'être brièvement mentionnées, car on ne peut en tirer que de très-médiocres avantages pour la connaissance des faits (3).

Le roi Guntchramn, le dernier des fils de Chlotar Ier, qui lui-même était le dernier des petits-fils du grand Chlodwig, mourut cent ans après l'arrivée de son aïeule Chlotildis dans l'empire des Franks, l'an 593 de notre ère, dans la trente-troisième année de son règne. Aussitôt Childebert, roi d'Austrasie, prit possession du royaume de son oncle. Les vassaux, qui savaient qu'il avait été adopté par Guntchramn, semblent l'avoir reconnu sans opposition; mais en même temps Childebert dirigeait sur la Neustrie une nombreuse armée sous les ordres du duc Wintrio, pour arracher à son cousin Chlotar, qui n'avait encore que neuf ans, ce royaume que, de même que sa mère et les grands vassaux d'Austrasie, il avait convoité si longtemps. Landerich était maire du palais en Neustrie. Il rassembla les ducs et les leutes pour maintenir le jeune roi en possession du royaume de son père. Fredegundis se rendit elle-même à l'armée; elle excita la bravoure des soldats par ses paroles et par ses présens; mais comme, suivant des traditions postérieures (4), elle eut reconnu que l'armée des ennemis était trop forte pour qu'elle pût espérer de vaincre en bataille rangée, elle ordonna que chaque soldat prît une grande branche d'arbre et que ses troupes, couvertes par ces branches comme par une forêt, s'approchassent de grand matin de l'armée ennemie pour la surprendre; elle ordonna aussi d'attacher des sonnettes au cou des chevaux, comme cela se faisait quand on les menait paître, afin que les sentinelles ennemies, plus facilement trompées, ne crussent voir qu'une forêt où paissaient leurs propres chevaux (5). Ce stratagème réussit. Lorsque cette forêt mobile (6) fut arrivée non loin de Soissons, près de l'armée ennemie, sans avoir été remarquée, les Neustriens s'élancèrent au son des trompettes sur les Austrasiens endormis et ils en massacrèrent la plus grande partie; le duc Wintrio lui-même ne se sauva que par une fuite précipitée. Fredegundis, s'avançant jusqu'à Reims avec son armée victorieuse, dévasta toute la Champagne et ramena à Soissons ses troupes chargées de butin et de lauriers. Ainsi furent déjoués encore une fois les vieux projets des Austrasiens contre Fredegundis et son fils.

L'an 595, Childebert fit la guerre aux Warnes au rapport de Frédégaire; et nous devons en faire mention, parce qu'à partir de cette époque, le nom de Warnes, auquel on ne peut attacher aucun sens positif, disparaît de l'histoire. Ils s'étaient, dit-on, révoltés, et ils furent anéantis par Childebert. Ce qui paraît plus important, c'est la constitution de Childebert, laquelle nous a été conservée et peut se rapporter à cette même année. Elle montre que même au milieu de la confusion qui régnait alors, on ne laissait pas de chercher l'ordre et le droit, la sûreté des personnes et des propriétés. Car cette constitution prouve qu'il se tenait tous les ans des assemblées nationales au commencement du mois de mars, conformément à l'ancien usage, et que dans ces assemblées on prenait des mesures plus énergiques pour étouffer les passions déréglées et ramener les hommes dans la voie légale. Cette ordonnance, qui amende la loi salique, établit pour principe que tout homme doit rester en paisible possession de ce qu'il a paisiblement possédé pendant dix ans; mais elles étendent la prescription à vingt ans quand elle court contre les orphelins. Elle prononce la peine de mort

contre le ravisseur d'une femme : aucune église ne peut protéger le coupable ; mais si la femme enlevée l'a suivi volontairement, la peine de mort est commuée en bannissement par suite de leur fuite dans une église, et dans ce cas la femme partage la peine. Le meurtre est puni de mort, et aucune composition n'est admise pour ce crime ; et comme on aurait pu trouver la loi incomplète, cette constitution ajoute, comme disposition obligatoire, que celui que sept hommes reconnus intègres auront désigné sous serment comme voleur ou malfaiteur sera puni de mort même sans forme légale. Il est encore décidé que le juge qui aura laissé échapper un voleur de grand chemin subira la peine capitale ; de plus, chaque *centaine* est assujettie à remplacer tout ce qui aurait été dérobé dans sa circonscription afin d'arriver plus facilement à découvrir le voleur. D'autre part on abrogea l'ancienne loi suivant laquelle les parens étaient tenus de payer l'amende infligée à un membre de leur famille quand la fortune du condamné n'y suffisait pas : cette disposition fut abolie parce qu'elle avait dépouillé trop de gens de leur fortune. Enfin le travail du dimanche fut interdit sous peine d'une amende de quinze deniers pour un Frank, de sept deniers et demi pour un Romain et de trois deniers pour un serf. Ainsi cette constitution soumettait la société à un ordre régulier ; mais les traces de ces institutions ont disparu presque entièrement du récit des historiens (7).

L'année suivante 596, Childebert mourut à l'âge de vingt-cinq ans. Des écrivains postérieurs font mourir en même temps sa femme Faileuba, peut-être seulement parce que les écrivains qui les avaient précédés n'en parlent pas après cette époque ; c'est peut-être aussi pour cette même raison qu'ils ont attribué cette double mort à un empoisonnement (8), et ils ont fait peser le soupçon de ce crime tantôt sur Brunhildis, tantôt sur Fredegundis, tantôt sur le parti qui antérieurement déjà avait conspiré contre les rois ; et si le soupçon pouvait paraître fondé, ce serait certainement sur ce parti qu'il devrait tomber avec le plus de force, car par la mort de Childebert on arrivait à cet état de choses qu'avaient voulu produire le redoutable comte Rauching et ses partisans (9).

Les deux fils de Childebert, Theudebert et Theuderich, enfans de dix et de neuf ans, furent proclamés rois (10). Le sort donna au premier l'Austrasie, et le siége de l'empire resta à Metz ; le second obtint la Bourgogne, et Orléans fut sa résidence. Par suite de cet arrangement tout le pouvoir dut naturellement tomber aux mains des grands officiers et des vassaux du royaume, et la reine Brunhildis fut d'autant moins en état de s'opposer à eux, que précédemment ses indomptables passions l'avaient entraînée plus avant dans leurs intrigues. Que lui restait-il aussi à faire, si ce n'est de former un parti contre les partis et d'opposer les intrigues aux intrigues. Les vassaux et les grands officiers, suivant l'exemple fourni par le passé, confièrent l'administration de l'empire à deux maires du palais, afin qu'il y eût au moins quelque ensemble dans la marche du gouvernement et que toute autorité ne fût pas anéantie. Le duc Wintrio fut maire du palais d'Austrasie, le duc Warnachar le fut en Bourgogne. Les grands officiers et les vassaux pouvaient regarder comme nécessaire pour eux-mêmes, dans la position actuelle, la réunion du pouvoir, tel qu'il était donné au roi, et avant tout celle du commandement supérieur de l'armée et de l'administration des finances entre les mains du maire du palais, car le maire du palais, lorsqu'il aurait besoin de leur bras, serait obligé d'assouvir leur avidité ; ainsi cet officier devenait nécessairement l'homme de tous les partis : dès lors chacun tâcha de le faire entrer dans ses vues et dans ses projets. Toutefois sa position n'était pas sans dangers, car s'il se laissait gagner par un parti, il pouvait être sûr d'exciter l'autre à la vengeance.

Mais les Neustriens regardèrent les changemens survenus en Austrasie et en Bourgogne, depuis que Childebert n'était plus, comme une circonstance favorable pour reprendre possession des terres que Guntchramn avait réunies à son royaume après la mort de Chilpérich et que le décès de ce prince avait fait passer au pouvoir de Childebert. Une armée neustrienne ayant à sa tête la reine Fredegundis accompagnée de son fils Chlotar, entra dans Paris (11) ; elle s'empara aussi des autres villes et de leur territoire, et une grande victoire sur l'armée austrasienne et bourguignonne confirma et sanctionna la conquête que cette armée se flattait d'arrêter. Du reste cette victoire fut le dernier triomphe de la reine Fredegundis sur ses ennemis. Elle avait tou-

monde et à les diriger vers le véritable séjour du repos et du bonheur. Mais ceux même qui ont écrit la vie pieuse de ces hommes chrétiens appartiennent presque tous à une époque postérieure; par le vague de leurs récits et par l'inexactitude avec laquelle ils reproduisent les noms, ils prouvent combien l'époque dont ils parlent leur est peu connue; mais par la peine qu'ils se donnent pour entourer leurs héros de miracles plus que d'instruction et d'œuvres de vérité, ils perdent tout droit à la confiance; ils ne sont pas non plus étrangers à la manie d'accuser sans preuves la race odieuse et persécutée des Mérovingiens, à laquelle leurs héros comme toute l'Église avaient tant d'obligations (2).

Trois choses certaines et positives peuvent nous donner quelques consolations : l'empire continue à subsister, le peuple purement teutsch s'isole de plus en plus des mœurs romaines, le christianisme se propage dans tous les cantons du Teutschland qui appartenaient à l'empire des Franks. Au surplus, parmi toutes ces indications isolées, celles-là seules méritent notre attention qui ont trait aux relations sociales des peuples; les autres méritent à peine d'être brièvement mentionnées, car on ne peut en tirer que de très-médiocres avantages pour la connaissance des faits (3).

Le roi Guntchramn, le dernier des fils de Chlotar I[er], qui lui-même était le dernier des petits-fils du grand Chlodwig, mourut cent ans après l'arrivée de son aïeule Chlotildis dans l'empire des Franks, l'an 593 de notre ère, dans la trente-troisième année de son règne. Aussitôt Childebert, roi d'Austrasie, prit possession du royaume de son oncle. Les vassaux, qui savaient qu'il avait été adopté par Guntchramn, semblent l'avoir reconnu sans opposition; mais en même temps Childebert dirigeait sur la Neustrie une nombreuse armée sous les ordres du duc Wintrio, pour arracher à son cousin Chlotar, qui n'avait encore que neuf ans, ce royaume que, de même que sa mère et les grands vassaux d'Austrasie, il avait convoité si longtemps. Landerich était maire du palais en Neustrie. Il rassembla les ducs et les leutes pour maintenir le jeune roi en possession du royaume de son père. Fredegundis se rendit elle-même à l'armée; elle excita la bravoure des soldats par ses paroles et par ses présens; mais comme, suivant des traditions postérieures (4), elle eut reconnu que l'armée des ennemis était trop forte pour qu'elle pût espérer de vaincre en bataille rangée, elle ordonna que chaque soldat prît une grande branche d'arbre et que ses troupes, couvertes par ces branches comme par une forêt, s'approchassent de grand matin de l'armée ennemie pour la surprendre; elle ordonna aussi d'attacher des sonnettes au cou des chevaux, comme cela se faisait quand on les menait paître, afin que les sentinelles ennemies, plus facilement trompées, ne crussent voir qu'une forêt où paissaient leurs propres chevaux (5). Ce stratagème réussit. Lorsque cette forêt mobile (6) fut arrivée non loin de Soissons, près de l'armée ennemie, sans avoir été remarquée, les Neustriens s'élancèrent au son des trompettes sur les Austrasiens endormis et ils en massacrèrent la plus grande partie; le duc Wintrio lui-même ne se sauva que par une fuite précipitée. Fredegundis, s'avançant jusqu'à Reims avec son armée victorieuse, dévasta toute la Champagne et ramena à Soissons ses troupes chargées de butin et de lauriers. Ainsi furent déjoués encore une fois les vieux projets des Austrasiens contre Fredegundis et son fils.

L'an 595, Childebert fit la guerre aux Warnes au rapport de Frédégaire; et nous devons en faire mention, parce qu'à partir de cette époque, le nom de Warnes, auquel on ne peut attacher aucun sens positif, disparaît de l'histoire. Ils s'étaient, dit-on, révoltés, et ils furent anéantis par Childebert. Ce qui paraît plus important, c'est la constitution de Childebert, laquelle nous a été conservée et peut se rapporter à cette même année. Elle montre que même au milieu de la confusion qui régnait alors, on ne laissait pas de chercher l'ordre et le droit, la sûreté des personnes et des propriétés. Car cette constitution prouve qu'il se tenait tous les ans des assemblées nationales au commencement du mois de mars, conformément à l'ancien usage, et que dans ces assemblées on prenait des mesures plus énergiques pour étouffer les passions déréglées et ramener les hommes dans la voie légale. Cette ordonnance, qui amende la loi salique, établit pour principe que tout homme doit rester en paisible possession de ce qu'il a paisiblement possédé pendant dix ans; mais elles étendent la prescription à vingt ans quand elle court contre les orphelins. Elle prononce la peine de mort

contre le ravisseur d'une femme : aucune église ne peut protéger le coupable ; mais si la femme enlevée l'a suivi volontairement, la peine de mort est commuée en bannissement par suite de leur fuite dans une église, et dans ce cas la femme partage la peine. Le meurtre est puni de mort, et aucune composition n'est admise pour ce crime ; et comme on aurait pu trouver la loi incomplète, cette constitution ajoute, comme disposition obligatoire, que celui que sept hommes reconnus intègres auront désigné sous serment comme voleur ou malfaiteur sera puni de mort même sans forme légale. Il est encore décidé que le juge qui aura laissé échapper un voleur de grand chemin subira la peine capitale ; de plus, chaque *centaine* est assujettie à remplacer tout ce qui aurait été dérobé dans sa circonscription afin d'arriver plus facilement à découvrir le voleur. D'autre part on abrogea l'ancienne loi suivant laquelle les parens étaient tenus de payer l'amende infligée à un membre de leur famille quand la fortune du condamné n'y suffisait pas : cette disposition fut abolie parce qu'elle avait dépouillé trop de gens de leur fortune. Enfin le travail du dimanche fut interdit sous peine d'une amende de quinze deniers pour un Frank, de sept deniers et demi pour un Romain et de trois deniers pour un serf. Ainsi cette constitution soumettait la société à un ordre régulier ; mais les traces de ces institutions ont disparu presque entièrement du récit des historiens (7).

L'année suivante 596, Childebert mourut à l'âge de vingt-cinq ans. Des écrivains postérieurs font mourir en même temps sa femme Faileuba, peut-être seulement parce que les écrivains qui les avaient précédés n'en parlent pas après cette époque ; c'est peut-être aussi pour cette même raison qu'ils ont attribué cette double mort à un empoisonnement (8), et ils ont fait peser le soupçon de ce crime tantôt sur Brunhildis, tantôt sur Fredegundis, tantôt sur le parti qui antérieurement déjà avait conspiré contre les rois ; et si le soupçon pouvait paraître fondé, ce serait certainement sur ce parti qu'il devrait tomber avec le plus de force, car par la mort de Childebert on arrivait à cet état de choses qu'avaient voulu produire le redoutable comte Rauching et ses partisans (9).

Les deux fils de Childebert, Theudebert et Theuderich, enfans de dix et de neuf ans, furent proclamés rois (10). Le sort donna au premier l'Austrasie, et le siége de l'empire resta à Metz ; le second obtint la Bourgogne, et Orléans fut sa résidence. Par suite de cet arrangement tout le pouvoir dut naturellement tomber aux mains des grands officiers et des vassaux du royaume, et la reine Brunhildis fut d'autant moins en état de s'opposer à eux, que précédemment ses indomptables passions l'avaient entraînée plus avant dans leurs intrigues. Que lui restait-il aussi à faire, si ce n'est de former un parti contre les partis et d'opposer les intrigues aux intrigues. Les vassaux et les grands officiers, suivant l'exemple fourni par le passé, conférent l'administration de l'empire à deux maires du palais, afin qu'il y eût au moins quelque ensemble dans la marche du gouvernement et que toute autorité ne fût pas anéantie. Le duc Wintrio fut maire du palais d'Austrasie, le duc Warnachar le fut en Bourgogne. Les grands officiers et les vassaux pouvaient regarder comme nécessaire pour eux-mêmes, dans la position actuelle, la réunion du pouvoir, tel qu'il était donné au roi, et avant tout celle du commandement supérieur de l'armée et de l'administration des finances entre les mains du maire du palais, car le maire du palais, lorsqu'il aurait besoin de leur bras, serait obligé d'assouvir leur avidité ; ainsi cet officier devenait nécessairement l'homme de tous les partis : dès lors chacun tâcha de le faire entrer dans ses vues et dans ses projets. Toutefois sa position n'était pas sans dangers, car s'il se laissait gagner par un parti, il pouvait être sûr d'exciter l'autre à la vengeance.

Mais les Neustriens regardèrent les changemens survenus en Austrasie et en Bourgogne, depuis que Childebert n'était plus, comme une circonstance favorable pour reprendre possession des terres que Guntchramn avait réunies à son royaume après la mort de Chilpérich et que le décès de ce prince avait fait passer au pouvoir de Childebert. Une armée neustrienne ayant à sa tête la reine Fredegundis accompagnée de son fils Chlotar, entra dans Paris (11) ; elle s'empara aussi des autres villes et de leur territoire, et une grande victoire sur l'armée austrasienne et bourguignonne confirma et sanctionna la conquête que cette armée se flattait d'arrêter. Du reste cette victoire fut le dernier triomphe de la reine Fredegundis sur ses ennemis. Elle avait tou-

jours su par son génie et par sa persévérance se garantir de leurs manœuvres; mais elle n'avait pas réussi à réduire au silence la médisance et la calomnie. Elle mourut à Paris l'an 597 (12) au milieu des jouissances que peuvent donner la victoire et le bonheur. Son fils Chlotar, âgé de douze ans, monta sur le trône royal, et les vassaux de son royaume lui restèrent fidèles.

Un autre sort était réservé à la reine Brunhildis. Elle ne tira aucun avantage de son alliance avec Grégoire-le-Grand, cet homme puissant, qui par son génie supérieur, son zèle pieux et sa fermeté courageuse, a donné au siége épiscopal de Rome une base si vaste et si solide qu'il a pu dans la suite être ébranlé mais jamais renversé. En vain elle favorisa de son pouvoir l'œuvre sainte du pontife, soutenant de tous ses efforts la fondation nouvelle de l'Église chrétienne chez les Anglo-Saxons de la Grande-Bretagne; en vain mérita-t-elle par sa piété et par ses vertus l'éloge de cet homme, le plus énergique, le plus actif et le plus prudent de son siècle; en vain fonda-t-elle un grand nombre d'églises et de couvens pour assurer un asile aux pauvres et aux opprimés, ou à ceux qui voulaient se livrer aux pieuses méditations; en vain chercha-t-elle par tous les moyens à répandre l'humilité chrétienne; en vain fit-elle dire d'elle que, tandis que le duc des Bavarois, Tassilo, combattait les Avares avec la plus grande bravoure, elle éloignait de la Thuringe les peuples slaves après une guerre difficile; en vain rétablit-elle la paix entre les Franks et les Langobards; en vain paya-t-elle de ses deniers la rançon des prisonniers langobards pour les rendre à la liberté (13) : les germes empoisonnés qu'elle avait répandus de tous côtés durant tant d'années commençaient à sortir de terre pour sa propre perte. Elle ne put contenir ni les seigneurs ni les prélats du royaume; tous manquèrent pour elle de dévouement et de fidélité, tous consacrèrent leurs bras et leurs épées au parti qui leur offrait le plus d'avantages. Brunhildis fut méprisée dès qu'on put se passer d'elle, et si jusque-là on lui avait attribué autant qu'à Fredegundis la plupart des crimes qui désolèrent les Franks, on prit désormais l'habitude de l'en accuser seule.

Trois ans après la mort de son fils et lorsque le maire du palais Wintrio eut été assassiné, à son instigation, dit-on, elle quitta la cour de son petit-fils Theudebert pour se rendre à celle de son autre petit-fils Theuderich. Suivant des traditions postérieures, elle aurait été bannie par Theudebert, enfant de treize ans qui de plus, dit-on, était imbécile. On ajoute qu'elle erra seule et à pied, qu'un pauvre homme la rencontra dans son abandon, et sur sa prière la conduisit à Theuderich, qui la reçut avec joie et honneur, et qu'elle donna en récompense à son complaisant compagnon l'évêché d'Auxerre. Il paraît évident au surplus qu'elle s'occupait d'organiser une nouvelle expédition des deux royaumes contre Chlotar, fils de son ancienne ennemie, et elle ne manqua pas son but, car l'an 600 une armée composée d'Austrasiens et de Bourguignons marcha contre le roi Chlotar. Les troupes neustriennes se mirent en mouvement pour lui résister. Une bataille fut livrée à Dormeilles sur la Ouaine (14), non loin de Sens, et l'armée de Chlotar fut complétement battue. Les villes et les cantons situés sur la Seine qui s'étaient rendus à Chlotar après la victoire remportée autrefois par les Neustriens sous la conduite de Fredegundis furent horriblement ravagés; une partie des habitans furent emmenés en esclavage, et le jeune roi se vit réduit à la dernière extrémité. Peut-être après cette victoire aurait-on réussi à l'anéantir si vers ce temps un nouvel ennemi ne s'était montré dans les Pyrénées et au pied de ces montagnes : c'étaient les Wascons, qui parurent si dangereux qu'on crut nécessaire de marcher aussitôt contre eux avec une puissante armée (15). Cette circonstance sauva le roi Chlotar; cependant il fut forcé, dit-on, de renoncer à tous les pays compris entre l'Oise, la Seine et la mer, et consistant en douze cantons.

Brunhildis semble avoir acquis pour un moment une grande considération parmi les Franks à cause de sa victoire sur l'armée de Chlotar; mais cette considération éphémère ne fut pas attribuée à son génie, mais à ses artifices; et il est bien possible qu'abusant de cette victoire, elle ait formé des projets qui ne convenaient pas à cette époque; il est possible que pour cette raison même elle se soit de nouveau aliéné les esprits au moment où elle venait à peine de les gagner. Elle fut accusée d'avoir fourni des concubines au plus jeune de ses petits-fils, Theuderich, tandis que l'aîné,

Theudebert s'était marié à quatorze ans, contre sa volonté, avec Bilichildis, jeune fille bonne et intelligente, qu'elle-même avait achetée comme esclave. Theuderich eut, dit-on, un fils à quatorze ans, un second fils à quinze, un troisième à seize, et ses trois fils furent appelés Sigibert, Childebert et Corb. On accuse encore Brunhildis d'avoir eu des liaisons criminelles avec Protadius, qui était Romain ou Gaulois, à une époque où il s'était déjà écoulé trente-six ans depuis son mariage avec Sigibert. On dirait que dans ce siècle l'esprit de débauche dominait sur les enfans comme sur les vieillards. Protadius, il est vrai, était un homme distingué, brave et pénétrant, qui jouissait à la cour du roi d'une grande considération ; mais comme il ne tarda pas à s'attirer la haine des leutes royaux, son avancement rapide, dû à la faveur de la reine, fut considéré comme récompense d'ignobles services. Vers ce temps, le maire du palais de Bourgogne, Berthoald, dont on vante les mœurs, la sagesse, la bravoure et la fidélité, entra dans les cantons et les villes qu'on venait d'acquérir sur la Seine pour rechercher ce qui appartenait au fisc (16); mais il rencontra une armée neustrienne qui sans aucun doute voulait tirer parti des événemens de la Gaule méridionale pour reprendre les villes et les terres que Berthoald allait visiter dans les intérêts du fisc : cette armée, dit-on, était commandée par le maire du palais Landerich et par Merwich, fils du roi Chlotar, qui lui-même n'était âgé que de dix-neuf ans (17). Devant cette armée, Berthoald se sauva dans Orléans, abandonnant tout le pays jusqu'à la Loire ; mais bientôt parurent les forces de la Bourgogne. Au moment où ces troupes voulurent passer la petite rivière de Loé, ayant à leur tête Berthoald lui-même ; elles furent attaquées par les Neustriens, et Berthoald trouva la mort dès le commencement du combat. Les Neustriens toutefois furent battus ; Merwich, fils de Chlotar, fut fait prisonnier, et Theudérich entra en vainqueur dans Paris. Mais alors, à ce qu'il paraît, Theudebert, roi d'Austrasie, s'interposa comme médiateur et fit conclure à Compiègne une paix qui laissa à chacun ce qui lui avait été précédemment assigné (18).

Au sujet de ces événemens, qui au fond sont faciles à comprendre, on dit que Brunhildis n'avait suscité cette entreprise de Berthoald, qui pourtant rentrait dans ses attributions, que pour le perdre ; qu'afin de réussir, elle avait secrètement informé le maire du palais de Neustrie de ce qui se passait, et qu'elle lui avait fourni ainsi les moyens de préparer l'expédition qui avait eu de si heureux commencemens ; qu'ensuite elle fit assassiner Merwich, fils de Chlotar, devenu prisonnier. On prétend que ce dernier crime fut le résultat de son ancienne fureur, et que d'ailleurs toutes ses intrigues ne tendaient qu'à élever son amant Protadius à la dignité de maire du palais de Bourgogne, dignité que cette femme, si habile au meurtre, n'avait pu enlever autrement à son possesseur.

Protadius devint dans le fait maire du palais par l'influence de Brunhildis, avec l'assentiment du roi et sans doute par l'élection des leutes (19) ; et comme il se rendit bientôt odieux à ces mêmes leutes, il est à présumer que la haine aura produit les fables qui se rapportent à son élévation telles que nous venons de les exposer. Protadius en effet était extrêmement sévère : il maintint les droits du fisc, chercha même à les augmenter, et par là il offensa vivement la plupart des hommes les plus éminens du royaume, qui se croyaient humiliés parce qu'on les arrêtait dans leurs usurpations (20). Bientôt des difficultés s'élevèrent entre l'Austrasie et la Bourgogne ; les motifs de cette querelle sont inconnus. Peut-être eut-elle son origine dans la dernière guerre contre Chlotar et dans l'intervention de Theudebert ; mais d'après la tradition, ce fut Brunhildis qui attisa le feu et suscita la guerre contre l'aîné de ses petits-fils, en prétendant que celui-ci n'était pas fils de Childebert, mais d'un jardinier. L'armée de Bourgogne entra en campagne, mais à contre-cœur, probablement parce qu'elle avait pour chef Protadius. On établit un camp au lieu appelé Caraciacum (21) en face de l'armée austrasienne ; les leutes saisirent ce moment pour faire éclater leur ressentiment : « Il vaut mieux, s'écrièrent-ils, qu'un seul homme périsse que de voir périr toute l'armée. » Protadius jouait en ce moment dans la tente royale avec Pierre, médecin du roi ; la tente fut cernée avec de grands cris. Le roi voulut se rendre lui-même auprès des mutins, mais on l'en empêcha (22). Il envoya le duc Uncilen (23) pour leur ordonner de se disperser ;

mais Uncilen, au lieu d'exécuter la volonté du roi, cria aux mutins : « Notre souverain Theuderich vous ordonne d'assommer Protadius. » A ces mots la multitude se précipita dans la tente royale, qui fut mise en pièces, et Protadius fut assassiné. Une paix avec Theudebert suivit cet événement. La tradition ajoute que plus tard Brunhildis vengea son amant en faisant mutiler et dépouiller de ses biens le duc Uncilen et en ordonnant le meurtre du patrice Wulf, qui avait également pris une grande part à l'émeute.

A la place de Protadius on élut pour maire du palais un autre Gaulois, Claudius (24). Après de telles scènes, les leutes ne pouvaient faire un meilleur choix : il leur était facile de prévoir que ce second Gaulois, devenu maire du palais, ayant sous les yeux le malheureux sort de son prédécesseur, éviterait avec soin tout ce qui avait amené cette catastrophe ; par conséquent ils se flattaient d'obtenir de Claudius par la crainte (25) ce que Protadius leur avait arraché par son audace. Dans le fait on signale Claudius comme un homme prudent, affable, habile, patient, accommodant, instruit, fidèle et généreux ; on dit qu'il rechercha l'amitié de tous et s'accommoda de tout. Sans aucun doute on pouvait facilement pardonner à un homme doué de semblables qualités une sorte de lourdeur résultant d'un embonpoint excessif.

Mais Brunhildis ne put éviter, même sous un maire aussi bon que Claudius, d'odieuses accusations. Theuderich, dit-on, fit demander en mariage Ermenberga, fille de Betterich, roi des Goths d'Espagne. Il l'obtint et se montra d'abord satisfait de cette union, mais sa grand' mère et sa sœur Theudilana lui rendirent cette princesse tellement odieuse qu'il la renvoya au bout d'un an comme vierge (26), en la dépouillant de tous ses trésors. Les rois d'Espagne, de Neustrie, d'Austrasie et d'Italie voulurent, dit-on, faire la guerre à Theuderich pour punir une conduite aussi singulière ; mais cette guerre n'eut pas lieu, pour des motifs inconnus. Mais l'histoire ou plutôt la fable de toutes ces méchancetés, de toutes ces jalousies féminines justifie assez bien le zèle avec lequel de saints hommes, tels que Désidérius et Colomban, s'élevèrent contre les débordemens du roi. Le premier, Désidérius, évêque de Vienne, fut, dit-on, pris et lapidé : cette mort cruelle lui valut la couronne du martyre ; l'autre, Colomban, avait quitté environ vingt ans auparavant avec des hommes qui partageaient ses idées, l'Irlande qui dans son éloignement des orages du monde, avait conservé et fait avancer l'esprit chrétien, l'humilité pieuse et la vie contemplative, tandis que sur le continent se déchaînaient les passions les plus sauvages. Colomban avait abandonné sa patrie plein d'un religieux enthousiasme pour rappeler aux hommes les vertus chrétiennes au milieu des désordres de la société et pour répandre pour des jours meilleurs des semences nouvelles de foi et de piété. Il s'était établi à Luxeuil (27), dans la solitude des Vosges. De là la renommée de sa sainteté s'était répandue au loin dans la Gaule et la Germanie, et ses prières furent souvent sollicitées avec beaucoup d'humilité et de grandes libéralités même par le roi Theudérich. Cet homme pieux se montra un jour à Bourcheresse (28), maison de plaisance où demeurait Brunhildis. La reine lui présenta les trois fils de son petit-fils et le pria de leur donner sa bénédiction. Colomban refusa avec d'énergiques reproches de bénir ces enfans du vice. Alors on lui défendit ainsi qu'à ses compagnons de sortir du couvent. Toutefois il se montra de nouveau à la cour. Theuderich ordonna de recevoir ce saint homme avec respect. On lui prépara un magnifique banquet : mais Colomban brisa les vases, répandit le vin sur le sol, jeta les mets aux pieds des serviteurs et tonna d'une manière si formidable contre la débauche et le vice que ses auditeurs ébranlés promirent de se corriger. Comme cette conversion n'eut pas lieu, il écrivit au roi une lettre remplie de reproches amers, (29) et il le menaça avec tant de force de l'excommunier qu'on crut nécessaire, sur l'insinuation, dit-on, de Brunhildis, dans le cœur de laquelle vivait l'*ancien serpent* (30), de mettre, par la violence, des bornes à un zèle si impétueux et si ardent. Mais Theuderich ne lui donna pas la couronne du martyr (31). Colomban reçut l'ordre de sortir du royaume. Il n'obéit pas, et il se passa bien du temps avant qu'on osât porter la main sur lui. Ceux qui durent enfin se charger de cette mission n'osèrent s'approcher du saint homme qu'en versant bien des larmes et en s'avançant à genoux ; ils le prièrent de leur pardonner le grand crime qu'ils commettaient dans ce moment. Colom-

ban parti; mais le cri de douleur avec lequel il quitta son couvent retentit dans beaucoup de cœurs et fit particulièrement perdre aux Mérovingiens l'affection des ecclésiastiques.

L'union pourtant n'était point possible dans cette malheureuse famille. La reine Brunhildis fit, il est vrai, une tentative pour arriver à une réconciliation avec Bilichildis, femme de Theudebert, et par là à une concorde durable entre les deux frères, ses petits-fils. Mais les grands seigneurs d'Austrasie, qui aimaient un désordre où ils trouvaient leur avantage, empêchèrent toute entrevue de cette jeune femme avec la vieille reine, et pourtant ils ne la protégèrent pas contre la mort violente qu'elle reçut bientôt après, dit-on, des mains de son mari. D'autre part, l'an 610, ils prirent possession de l'Alsace, qui jusqu'alors avait fait partie du royaume de Theuderich et que ce prince aimait beaucoup parce qu'il y avait passé sa jeunesse. Malgré cette usurpation, on désira encore dans le royaume de Theuderich éviter la guerre. On offrit de faire décider la querelle par des moyens légaux ; une entrevue entre les deux rois fut proposée et acceptée : elle devait avoir lieu à Seltz, entre Zabern et Worms. Theuderich se présenta, comme on en était convenu, accompagné d'une troupe de dix mille hommes (32). Mais les Austrasiens, qui voyaient leurs prétentions sur un pays purement teutsch favorisées par la position même de ce pays, et qui sans doute en seraient restés possesseurs par une décision prise avec bonne foi et honneur, se montrèrent avec des forces bien plus considérables, cernèrent l'armée bourguignonne et forcèrent par leur supériorité numérique le roi Theuderich et les siens à leur accorder sans autre forme tout ce qu'ils réclamaient. Ainsi l'Alsace, le Sundgau, le Turgau et la Champagne furent ajoutés au royaume d'Austrasie. Le traité qui confirma cette usurpation semble avoir été hâté par cette circonstance que les Allemanni, qui n'avaient pas supporté sans douleur et sans mécontentement leur réunion au royaume de Bourgogne, profitèrent du moment pour se soulever et s'avancèrent les armes à la main au delà du mont Jura jusqu'à l'ancien Aventicum, appelé aujourd'hui Avenches et Wüflisbourg (33). Deux comtes bourguignons, Abbelin et Herpin, entrèrent, il est vrai, en campagne pour s'opposer à leurs dévastations; mais les Allemanni les battirent, ravagèrent tous les environs d'Aventicum, firent un grand butin et beaucoup de captifs. Le traité de Seltz couvrit aussi ces excès.

Mais les ressentimens n'en furent que plus vifs chez Brunhildis, chez Theuderich et chez les Bourguignons. Il semble que déja auparavant on avait établi des relations plus amicales avec Chlotar, roi des Neustriens ; car on assure que Chlotar tint sur les fonts baptismaux un fils de Theuderich, Merwich. Après le traité ignominieux de Seltz, ces relations furent resserrées. L'ancienne opinion que Theudebert n'était pas fils de Childebert fut répandue de nouveau, et l'on proposa au roi Chlotar un traité d'alliance contre ce prince. Chlotar devait obtenir l'agrandissement de son royaume, pourvu qu'il s'engageât seulement à ne pas secourir ce roi illégitime. Chlotar, resserré dans un petit royaume et désirant en étendre les limites, accepta cette proposition.

Theuderich rassembla une armée à Langres l'an 612; il marcha avec elle par Andlau sur Toul : là se tenait Theudebert avec les Austrasiens. On en vint à une bataille. Theudebert fut battu et son armée dispersée; il s'enfuit par Metz à Cologne, et Theuderich poursuivit les fuyards. Léonisius ou Lindégasius (34), évêque de Mayence, qui détestait l'incapacité de Theudebert, vint au-devant du roi Theuderich et l'excita par des paroles équivoques (35) à achever l'œuvre qu'il avait commencée. Mais il était plus facile de donner ce conseil que de le suivre. Sans aucun doute l'armée victorieuse trouva des obstacles qui l'empêchèrent de poursuivre rapidement sa victoire, car Theudebert eut le temps de rassembler de nouvelles troupes parmi les peuples teutschs de la rive droite du Rhin, parmi lesquels on nomme les Saxons et les Thuringiens, et de leur faire passer le fleuve. Pendant ce temps, Theuderich avait traversé avec son armée la forêt des Ardennes. Une seconde bataille fut livrée entre les deux rois près de Zulpich. D'après l'assertion des plus anciens historiens qui parlent des événemens de cette époque, jamais les Franks n'avaient eu à soutenir de combat aussi meurtrier. Des deux côtés tombèrent un grand nombre de braves, non pour leur patrie et leur liberté, mais pour de vaines querelles suscitées par les passions désordonnées de ceux qui les commandaient, passions que rien ne pou-

vait calmer; les troupes des deux partis se mêlèrent et se pressèrent tellement les unes contre les autres que ceux qu'on tuait n'avaient pas de place, dit-on, pour tomber et qu'ils restaient debout parmi ceux qui combattant encore allaient au devant du trépas. La fortune se déclara contre Theudebert et contre les Teutschs mercenaires qui n'avaient pas combattu pour leur propre cause, mais pour la cause d'un roi étranger, dans l'espoir des récompenses et du pillage. Theuderich poursuivit avec fureur l'armée fugitive jusqu'à Cologne. Arrivé dans cette ville, il s'empara de tous les trésors de son frère. Celui-ci s'enfuit au delà du Rhin; mais vivement poursuivi par Berthar, camérier de Theuderich, il eut le malheur d'être fait prisonnier et conduit à Cologne devant son frère. Theuderich le fit dépouiller des ornemens royaux, dont il fit présent à Berthar vainqueur, ainsi que du cheval de Theudebert et de ses riches harnais; puis Theudebert fut chargé de chaînes et envoyé à Châlons. Là, dit-on, on lui conféra d'abord la prêtrise; bientôt après on l'assassina. Son jeune fils, appelé Merwich, qui était tombé avec lui aux mains de l'impitoyable vainqueur, périt également d'une mort horrible. Un homme de la suite de Theuderich, et par l'ordre de ce roi, le saisit par les pieds et le lança contre un rocher où son crâne se brisa. Après ces actes révoltans de barbarie, Theuderich se rendit à Metz, véritable foyer du royaume d'Austrasie.

Pendant que ces événemens se passaient, Chlotar, roi de Neustrie, n'avait pas perdu de temps pour prendre possession du pays qui lui avait été promis pour prix de sa neutralité dans cette lutte des deux frères (36). Mais après sa victoire, si rapide et si décisive, Theuderich se repentit de sa promesse, et il vit avec jalousie Chlotar gagner sans avoir combattu une portion des pays qui semblaient devoir lui revenir tout entier à lui et à ses leutes. Il exigea donc que ce pays lui fût rendu, et comme Chlotar rejeta la demande qui lui fut faite, Theuderich résolut de lui déclarer la guerre. Il ne réfléchit pas que ses Bourguignons avaient éprouvé de grandes pertes; qu'il ne pouvait nullement compter sur les Austrasiens, parce que leur orgueil national se soulevait contre l'idée d'être réunis à la Bourgogne; que la honte attachée aux excès qui avaient souillé sa victoire sur eux n'était pas encore oubliée, mais provoquait contre lui à la vengeance. Toutefois il n'eut pas le chagrin de perdre la gloire militaire qu'il croyait avoir acquise. Il mourut de la dyssenterie à Metz en 613, au milieu de ses triomphes, avant d'avoir pu entreprendre l'expédition projetée contre Chlotar. Les dispositions du peuple se manifestèrent aussitôt, car l'armée déjà rassemblée se sépara. La vieille reine Brunhildis resta seule et abandonnée avec quatre arrière-petits-fils en bas âge, Sigibert, Childebert, Corb et Merwich, dont l'aîné, suivant l'opinion la moins vraisemblable émise par les écrivains, n'avait pas plus de onze ans.

Dans ce même moment, le roi Chlotar était déjà sous les armes. Les circonstances étaient trop favorables pour qu'il perdît l'occasion de faire disparaître l'ancienne inégalité entre les deux royaumes: les hostilités auraient un prétexte plausible dans les injustices antérieures, et Chlotar, âgé maintenant de vingt-huit ans, était bien décidé à profiter de ses avantages. D'autre part les Austrasiens se trouvaient dans une singulière position. Privés de leur souverain propre, dans la douleur récente de leur honteuse défaite, devaient-ils tenir à la maison du roi par lequel ils avaient été battus? Devaient-ils servir les vieilles passions de Brunhildis? Devaient-ils, en se considérant avec les Bourguignons comme ne formant qu'un seul peuple, partager tout le royaume de Theuderich entre ses quatre fils enfans et produire par là de nouveaux désordres et la guerre civile? Avaient-ils contracté aucune obligation envers ces quatre enfans nés de concubines, ces enfans que saint Colomban, en leur refusant sa bénédiction sacerdotale, avait marqués du sceau de la honte et de l'illégitimité? Dans le fait, il n'est pas surprenant que les hommes les plus intelligens du royaume d'Austrasie aient jugé convenable de s'allier avec Chlotar pour réunir sous lui, sinon tout l'empire, du moins l'Austrasie et la Neustrie; et même dans la Bourgogne, où l'on était fatigué d'un trop long régime de meurtre et de crime, on pouvait bien n'être pas disposé à prolonger indéfiniment cet état, comme cela devait arriver si l'on eût reconnu les enfans de Theuderich. Disons pourtant que personne n'a pu vouloir l'atroce dénouement qui mit réellement fin à cette situation. Au reste la mauvaise disposition des Bourguignons explique peut-être la remarque de Frédégaire, que la reine Bunhil-

dis s'efforça non pas d'arriver à un partage du royaume entre ses quatre arrière-petits-fils, mais de placer l'aîné, Sigibert, sur le trône de son père comme seul chef de tout l'empire (37).

Parmi les hommes d'Austrasie qui appréciaient le mieux l'état des choses, on nomme surtout Arnulf, qui devint dans la suite évêque de Metz, et le duc Pippin, connu plus tard sous le nom de Landen; ils furent l'un et l'autre souche de la maison carolingienne qui dans la suite arriva à l'empire (38). Ces hommes et d'autres encore s'adressèrent à Chlotar et l'invitèrent à se rendre en Austrasie. Chlotar, qui se tenait prêt depuis longtemps, se rendit à cette invitation. Il s'avança sur la rive gauche du Rhin avec une puissante armée. Lorsqu'il fut arrivé à Andernach (39), il fut réjoint par une ambassade que Brunhildis avait envoyée de Worms, où elle s'était rendue peut-être parce qu'elle ne pouvait pas compter sur la fidélité des Austrasiens. Les ambassadeurs, Chadoind et Herpon, demandèrent au roi de ne pas toucher au royaume que Theuderich avait laissé à ses fils. Chlotar, sûr d'avance du succès, répliqua : « Qu'on eût à élire un tribunal composé d'hommes des deux partis et qu'il se soumettrait à leur décision (40). » Cette réponse fit comprendre à Brunhildis qu'elle n'obtiendrait pour ses pupilles que ce qu'elle pourrait défendre par les armes. Mais comme elle n'était pas plus sûre des Bourguignons que des Austrasiens, elle avait envoyé audelà du Rhin l'aîné de ses petits-fils, Sigibert, accompagné de Warnachar, maire du palais de Bourgogne, et d'autres hommes dont la fidélité ne paraissait pas encore suspecte, pour lever parmi les peuples teutschs une armée aussi disposée que propre à lutter contre Chlotar. Mais soit qu'il fût impossible d'enrôler des troupes parmi les peuples teutschs, soit que Warnachar avant son départ partageât déjà les dispositions des Austrasiens, il ne paraît pas douteux que ce maire du palais n'ait établi des communications secrètes avec Chlotar et ses amis pour procurer à ce roi tout l'empire des Franks et opprimer les enfans de Theuderich. On raconte que Brunhildis se méfiait de lui et qu'elle avait envoyé à un individu nommé Alboen l'ordre de l'assassiner; qu'Alboen avait déchiré cet ordre et en avait jeté les lambeaux à terre; qu'un serviteur de Warnachar les avait ramassés; qu'en les rapprochant les uns des autres, on découvrit l'entier projet de la reine; qu'enfin ce fut cette découverte qui décida le maire du palais à se déclarer pour le roi Chlotar afin de sauver sa propre vie. Mais la manière dont ces tristes événemens se dénouèrent prouve l'inexactitude de ce récit, et l'on est conduit à supposer que le fait n'a été inventé que pour justifier la trahison de Warnachar. Quoi qu'il en soit, tout avait été convenu avec Chlotar. Il est difficile de croire que parmi ceux qui s'engagèrent envers lui, un seul se soit oublié. Chlotar, qui espérait obtenir deux royaumes, accorda volontiers sans doute à chacun l'objet de ses désirs. Celui qui s'y prit le mieux fut Warnachar; il se fit promettre, sous serment, par Chlotar qu'il resterait jusqu'à sa mort maire du palais en Bourgogne (41). La même dignité en Austrasie fut promise pareillement d'avance au duc Rado, dont la participation est moins connue. Quelques-uns pensent que ce poste ne fut accordé avec ces conditions au duc que par la suite, ce qui est moins vraisemblable. Après cette convention, Warnachar revint avec son escorte vers la reine Brunhildis, et il se rendit avec elle et les fils de Theuderich en Bourgogne. Là il s'entendit avec les évêques et avec les leutes : tous donnèrent leur consentement à tout ce qui avait été convenu entre Chlotar et Warnachar (42), soit parce que la plupart d'entre eux y trouvaient leur avantage, soit parce que, reconnaissant l'incertitude des relations, ils ne pouvaient apprécier l'état des choses et parce que dans cette époque de confusion on était accoutumé aux intrigues et aux cruautés.

Cependant des messages furent envoyés dans les cantons d'Austrasie et de Bourgogne pour hâter la réunion des armées des deux royaumes. Bientôt les troupes s'avancèrent, trompées peut-être sur le but de l'expédition, mais conduites par des hommes qui ne l'ignoraient pas et qui depuis longtemps étaient dans le secret. On rencontra l'armée du roi Chlotar en Champagne, près de la rivière d'Aisne. Dans ses rangs se trouvaient déjà beaucoup d'Austrasiens et peut-être aussi un certain nombre de ces Teutschs que Warnachar avait levés pour Brunhildis et ses pupilles, mais qu'ensuite il avait envoyés à Chlotar (43). Lorsque le signal du combat fut donné, les guerriers bourguignons et austrasiens, au lieu de combattre,

tournèrent le dos, comme on en était convenu. Chlotar, en vertu des mêmes conditions, poursuivit les fuyards jusqu'à la Saône. Childebert, l'un des quatre fils de Theuderich, s'égara ou fut tué dans la fuite; les trois autres furent remis comme prisonniers entre les mains de Chlotar, qui fit aussitôt égorger les deux aînés; le troisième, qu'il avait lui-même tenu sur les fonts baptismaux, fut conduit secrètement en Austrasie et remis au comte Ingobot; on ignore ce qu'il devint. Quant à Brunhildis et Theudilana sa petite-fille, elle se trouvaient à Orbach, maison de plaisance située en Bourgogne (44). Ce fut là que, d'après les instructions de Warnachar et de ses complices, le maréchal Herpon s'empara de leurs personnes et les conduisit à Rionne sur la Vienne, devant le roi Chlotar. Heureusement pour Chlotar, il n'est pas question dans l'histoire du sort de la petite-fille de Brunhildis; mais par le récit du sort de Brunhildis, les historiens ont donné un grave témoignage au sujet de l'opinion qu'ils avaient eux-mêmes sur cette désastreuse époque. Bien qu'au fond ils s'accordent tous dans ce récit, c'est un besoin pour le cœur de l'homme de supposer que ces historiens, séparés par le temps et l'espace de ces scènes impies, n'ont fait que répéter des bruits populaires que la renommée en les publiant a exagérés, altérés, rendus plus hideux, selon l'usage qu'elle a eu de tout temps (45).

Chlotar dès son enfance avait été nourri dans une haine profonde contre Brunhildis; il est donc possible et vraisemblable qu'il ait considéré cette reine comme la meurtrière de son père et qu'il lui ait attribué toutes les persécutions dont sa mère avait été victime. Et comme ce meurtre et ces persécutions avaient été aussi dirigées contre lui-même, et qu'après la mort de sa mère, les hostilités contre lui n'avaient pas cessé, il put regarder comme une faveur singulière du sort l'événement qui livrait entre ses mains cette femme qui n'avait pas cessé de conspirer sa perte. Il n'est donc pas extraordinaire que ce jeune roi, dans l'ivresse de son bonheur inespéré, ait oublié l'âge et la dignité de Brunhildis, qu'il l'ait reçue avec mépris et qu'il l'ait vouée à la mort. On conçoit comment il l'a accusée de tous les malheurs qui depuis un demi-siècle avaient pesé sur les Franks, car il pouvait la regarder comme l'âme de toutes les intrigues, la source de tous les désordres qui avaient causé ces malheurs. Ce fut vraisemblablement dans ce sens qu'il l'appela meurtrière de tous les rois et de tous les princes qui avaient péri d'une mort violente dans la famille mérovingienne depuis la mort de Chlotar Ier (46); quant au récit même du genre de mort de cette vieille reine, il est bien peu croyable: « Par l'ordre de Chlotar, dit-on, Brunhildis fut torturée pendant trois jours; puis elle fut placée sur un chameau et promenée à travers toute l'armée; enfin elle fut attachée par les cheveux, par un bras et par un pied à la queue d'un cheval sauvage qui la traîna sur les rochers et déchira cruellement son corps (47). »

L'histoire signale plus d'un crime horrible, et par la main de l'homme se sont accomplies bien des choses dont la pensée ne supporte pas l'atrocité. Ces crimes toutefois sont l'œuvre de la nuit; des choses sans nom sont comme les éclats d'une fureur effrénée excités dans des momens de tempête, nés en quelque sorte de la nécessité de céder à la force des événemens qui exercent une influence absolue sur l'esprit et sur le cœur de l'homme. Mais il est contraire à la nature et par conséquent impossible que Chlotar, jeune prince à qui deux royaumes se donnaient volontairement, qui était dans l'intention de recevoir la soumission de ces royaumes, et à qui elle n'était offerte que parce que leurs habitans étaient fatigués d'atrocités et de barbarie; que Chlotar, prince de belle espérance, ait osé avilir, déshonorer, torturer, assassiner lâchement une femme qui avait gouverné un de ces empires pendant près d'un demi-siècle comme reine, mère et aïeule de rois; qui avait été en rapport avec tous les grands, tous les prélats de son royaume; qui avait partagé avec eux des jours de joie et des jours de douleurs; qui maintenant captive et désarmée souffrait de la joie et de l'allégresse de ses ennemis, qui enfin était parvenue à un âge qui commandait le respect; il est impossible surtout de concevoir que Chlotar se fût souillé d'un forfait inutile, publiquement et sous les yeux des leutes qui avaient servi cette reine et reçu mille fois des marques de sa bienveillance. Arnulf et Pippin, Warnachar et Rado pouvaient désirer que l'empire fût réuni tout entier sur la même tête et que la vieille reine fût éloignée des affaires avec ses arrière-petits-fils; mais il est difficile de croire qu'ils eussent permis à un prince auquel ils demandaient le rétablisse-

ment de la justice et de l'ordre de commettre un crime infernal sur leur ancienne reine.

On est donc fondé à supposer que la tradition mensongère et venimeuse, après avoir parcouru une longue chaîne de crimes et de forfaits dans la race mérovingienne, forcée de s'arrêter dans cette carrière devant la vérité, a voulu rattacher à cette chaîne avant de l'abandonner un dernier anneau plus hideux que tous les autres afin de terminer comme elle avait commencé. Tout ce qu'on peut avancer comme vérité historique, c'est que la maison des Mérovingiens périt au milieu de passions violentes, fécondes en intrigues et en trahisons; que de tous les membres de cette famille il ne resta qu'un seul homme, et que cet homme, Chlotar, second roi de ce nom, obtint par la mort et l'anéantissement de ses parens le trône sur lequel il figurera désormais comme seul roi des Franks.

CHAPITRE VII.

CHLOTAR II ET DAGOBERT. — PARTAGE RÉEL DE L'EMPIRE EN AUSTRASIE ET EN NEUSTRIE.

De l'an 613 à l'an 626.

Chlotar est seul roi de l'empire des Franks. L'étendue de cet empire est telle qu'elle était cinquante-cinq ans auparavant, lorsque Chlotar l'ancien, aïeul du roi actuel, l'avait aussi réuni tout entier sous son sceptre. Mais bien des changemens s'étaient introduits dans l'intérieur pendant les guerres et les luttes qui avaient si longtemps agité cet État.

En premier lieu l'église avait singulièrement agrandi et consolidé ses possessions, ce qui avait augmenté son influence sur les intérêts temporels de la société. Aussi les siéges épiscopaux étaient déjà devenus l'objet d'une honteuse cupidité; et comme les rois étaient encore libres de nommer les évêques, ces places étaient aussi devenues un objet de spéculation, et elles furent souvent occupées par des hommes dont on voulait récompenser les services ou acheter la fidélité; par des hommes qui n'avaient rien du caractère religieux, ni sentimens chrétiens, ni zèle pieux, ni même aucune instruction. Le pape Grégoire-le-Grand, dans ses lettres à la reine Brunhildis et à ses petits-fils Theuderich et Theudebert, s'élève avec force contre un tel abus : « Le sacerdoce, dit-il, est devenu chez vous un objet d'ambition. Des laïques sont sacrés prêtres. Mais comment peut-on mettre à la tête du peuple des hommes qui recherchent uniquement non les travaux, mais les honneurs de l'épiscopat? L'hérésie simoniaque est une œuvre du démon contre l'église de Dieu; les traits de l'apôtre l'ont atteinte et maudite. Dans le choix d'un prêtre, il faut considérer sa vie aussi bien que sa foi. Si sa vie est mauvaise, sa foi est sans valeur, car l'apôtre dit aussi que la foi qui n'agit pas est morte. Ceux qui aspirent à la consécration sainte ne songent pas à purifier les mœurs et à améliorer la vie, ils ne pensent qu'à amasser de l'or pour acheter les dignités saintes. L'homme pur, l'homme innocent est repoussé et dédaigné. Mais là où l'or décide de tout, le vice domine. Et comment peuvent-ils être assez éhontés pour vouloir devenir les directeurs des âmes ceux qui ne connaissent pas la route, qui ne savent pas où ils vont, qui prétendent enseigner aux autres ce qu'ils ne savent pas eux-mêmes (1)? »

En second lieu, le système féodal a commencé à développer d'une manière formidable sa nature absorbante et dissolvante (2). Le bouleversement de l'empire avait été causé en grande partie par ce développement ou il le suivit parallèlement, car, bien que de temps à autre les troubles aient dû avoir une autre origine, ils ont coïncidé constamment avec les tendances dont le système féodal portait le germe en lui-même. Presque toutes les terres de la Gaule étaient déjà des fiefs; il en était de même de villes entières, et quoique ces villes pussent encore être affectées en majeure partie à la maison royale comme possessions fiscalines, les leutes les plus puissans ou les grands vassaux pouvaient dès-lors compter ces mêmes villes au nombre de leurs possessions. D'ailleurs, au milieu de cette confusion générale, une grande différence s'était établie entre les leutes du roi. A celui qui avait possédé, on avait donné; ceux qui avaient pris avaient conservé ce qu'ils avaient pris. Les grands officiers de l'empire, les ducs, les comtes s'étaient ligués entre eux, et par cette ligue ils s'étaient soutenus et élevés réciproquement. Les passions furieuses que les membres de la maison royale déployèrent contre eux-mêmes avaient servi de prétexte ou d'excuse à beaucoup d'excès; elles avaient en quelque sorte

presque tout sanctionné. Beaucoup d'hommes avaient péri par le glaive de la vengeance et de la fureur; mais ceux qui survécurent à ces tempêtes se retirèrent avec le butin que les premiers avaient laissé échapper en succombant (3). Cependant les contrats, les ligues, les traités, que cette confusion avait rendus nécessaires, avaient établi une sorte de connexité entre ces hommes d'action et d'agitation : il s'était formé entre ces favoris de la fortune une confédération vigoureuse de richesse et de puissance qui agissait en commun dans un but d'intérêt général, sans éteindre toutefois les passions particulières, ni étouffer la cupidité dans les individus (4). Ainsi la division des classes devint un besoin de la société, la richesse et la puissance, quelquefois acquises par des vertus ou de grandes actions, souvent par la trahison et la perfidie, formèrent la base sur laquelle devaient à l'avenir s'appuyer les familles nobles; et déjà à cette époque on voit s'introduire dans la langue des mots destinés à distinguer les classes d'hommes, et précédemment inconnus chez les Franks. Le droit était bien encore l'ancien droit, chacun pouvait encore avoir les mêmes prétentions en ce qui concernait la société; mais au fond l'égalité du droit était détruite. Certaines familles s'élevèrent au dessus des autres et s'emparèrent des grandes dignités de l'État, qu'il ne fut plus possible d'ôter de leurs mains (5). De la constitution du roi Childebert d'Austrasie dont il a été question plus haut, il résulte, il est vrai, que, bien que dans les assemblées nationales qui avaient lieu chaque année au commencement du mois de mars, tous les leutes fussent encore réunis autour de leur roi; toutefois la prépondérance appartenait aux puissans, et la décision aux hommes dont le suffrage avait du poids en raison de leurs richesses et de leurs forces (6).

De plus, dès cette époque, une division nationale s'était opérée parmi les Franks. C'est une loi de la nature que les races d'hommes finissent par former des peuples et que du développement particulier de ces peuples se forme à son tour le caractère général de l'esprit humain. La conquête de l'empire romain avait brisé toutes les limites. Des hommes de nature et de race différentes se trouvaient confondus et mêlés entre eux d'une façon singulière. Mais la nature fit valoir ses droits : elle voulut distinguer et placer dans sa position propre ce qui devait être distingué et placé à part d'après les indications fournies par les caractères; le partage de l'empire favorisa l'œuvre de la nature. Les Franks de la Gaule occidentale et méridionale, c'est-à-dire les Neustriens, les Bourguignons et les Aquitains, avaient déjà commencé à se mêler parmi les Romains et les Gaulois et à perdre leur caractère teutsch sur le sol étranger où ils trouvaient une langue et des mœurs étrangères. D'autre part, les Franks de la Gaule orientale, qui, depuis les sources du Rhin jusqu'à la mer, conservaient fidèlement le caractère national du peuple teutsch repoussèrent le caractère romain, bien qu'ils fussent contraints d'adopter pour leurs communications officielles la langue du pays qu'ils habitaient. Voilà précisément pourquoi les Franks orientaux durent avoir autant de répugnance pour un souverain appartenant à la race occidentale que les Franks occidentaux en auraient montré pour un roi venu d'une famille franke de l'est (7). Ainsi Chlotar fut bien, nominalement du moins, proclamé roi de tous les Franks sur les bords du Rhin comme au pied des Pyrénées; mais il ne fut véritablement roi, dans le sens où l'avaient été ses prédécesseurs, que dans la Neustrie, qui pourtant alors comprenait encore tout le pays qui avait jadis appartenu à Charibert, oncle de Chlotar, et qui avait donné lieu à tant de querelles, principalement à cause de la ville de Paris.

Enfin un quatrième changement contribua efficacement au progrès de cette distinction et de cette séparation de la nation, comme ce changement lui-même a pu faire des progrès par cette séparation même. Depuis qu'à plusieurs reprises des rois mineurs étaient montés sur le trône, le maire du palais avait pris une position bien différente de celle qu'il avait eue précédemment. Comme tuteur du roi et comme régent de l'empire, il tenait l'épée entre ses mains. Il avait remplacé le prince à la tête de l'armée sans avoir perdu ses anciennes fonctions d'administrateur du fisc (8). Il se peut que l'élection annuelle d'un maire du palais, conformément à l'ancien usage, soit devenue impossible, et ait été par conséquent négligée. Les hommes qui obtenaient ces fonctions importantes, à la fois chefs de l'armée et administrateurs de fiefs, avaient probablement obtenu en conséquence une grande importance

et une influence puissante tant sur les affaires publiques que sur la destinée des individus. Plus les usurpations des grands vassaux et des grands dignitaires étaient grandes, plus ils devaient rechercher la faveur du maire du palais afin de changer en possession légalement reconnue ce qu'ils avaient conquis par la violence. Le trafic de la fidélité put aussi, jusqu'à un certain point, se concentrer entre les mains du maire du palais; et probablement celui-ci ne manquait pas d'occasions pour agrandir ses propres possessions. Le roi Chlotar, pour réunir tout l'empire, dut accorder à Warnachar en Bourgogne et à Rado en Austrasie la dignité de maire du palais avec tous les droits qui déjà appartenaient à cette dignité. Par cette concession de Chlotar l'empire resta dans le fait divisé en trois royaumes; le nom de roi ne fit que planer sur l'ensemble, comme pour rappeler encore l'unité. Car les Austrasiens comme les Bourguignons avaient leur fisc particulier, administré par le maire du palais nommé à vie; ils avaient sans doute aussi leur Champ de mars particulier où ils délibéraient sur leurs affaires et prenaient des décisions définitives; et lorsque l'armée entrait en campagne, elle marchait sous la bannière de l'empire, mais elle suivait l'appel du maire du palais. Les maires du palais d'Austrasie et de Bourgogne furent donc dans le fait (et on leur a donné ce nom) des sous-rois (*subreguli*) (9). Les rapports qu'ils avaient avec le roi différaient à peine du simple rapport d'alliés. Peut-être même avaient-ils plus de puissance en Austrasie et en Bourgogne que le roi n'en avait lui-même en Neustrie, parce qu'ils réunissaient l'administration du fisc au commandement de l'armée, tandis qu'en Neustrie le roi voyait encore à côté de lui un maire du palais pour administrer le trésor public. Dans le temps de Warnachar et de Rado, Gundeland avait la même dignité en Neustrie; il n'avait pas pourtant la même puissance. Le roi avait sans doute des possessions fiscalines en Austrasie et en Bourgogne; il tirait par conséquent de ces pays une partie de ses revenus : il pouvait aussi, lorsqu'il se montrait personnellement dans ces royaumes, être honoré comme souverain et seigneur; mais il est à peine possible de trouver que dans ces royaumes on lui ait accordé autre chose que des revenus et des honneurs. Et comme la royauté était héréditaire, comme il y avait en Souabe et en Bavière des ducs héréditaires, comme tous les autres ducs, tous les comtes, tous les officiers veillaient soigneusement aux intérêts de leurs enfans, comme enfin tout possesseur de fiefs s'efforçait d'arriver aussi à l'hérédité, n'était-il pas dans la nature des choses humaines, n'était-il pas conforme à la marche antérieurement tracée par l'histoire, que les fonctions et les dignités de maire du palais devinssent aussi héréditaires, dès qu'elles tomberaient entre les mains d'un homme qui pourrait rendre héréditaires les unes et les autres. Et puis le roi pouvait-il rien refuser au maire du palais qui l'égalait ou même le surpassait, sinon en honneurs, du moins en puissance?

Telle était la situation où Chlotar se trouvait comme seul roi des Franks; et son génie fut tout à la fois assez énergique et assez souple pour résister et céder tour à tour. Frédégaire, après avoir raconté le meurtre horrible de la reine Brunhildis, ajoute : « Chlotar était un homme très patient, instruit et craignant Dieu. Il fit de grands dons aux églises et aux prêtres, et beaucoup d'aumônes aux pauvres; il se montra bienveillant et compatissant pour tous; seulement il se livrait trop à la chasse, et il aimait trop les femmes et les filles, du moins cela lui fut reproché par les leutes. » Mais on connaît trop peu la vie de Chlotar pour pouvoir apprécier cette observation, qui semble prouver toutefois qu'en général on ne fut pas mécontent de ce roi, peut-être parce que la plupart des grands seigneurs laïques et ecclésiastiques avaient obtenu tout ce qu'ils pouvaient réclamer dans le moment. Il y eut pourtant quelques mécontens. Chlotar était à peine assis depuis un an sur le trône des trois royaumes que de nouvelles et sanglantes dissensions éclatèrent dans la Bourgogne : le roi jugea nécessaire d'en tirer une terrible vengeance (10). L'évêque Leudemund essaya aussi de séduire la reine Berthetrudis, de la porter à trahir ses devoirs d'épouse en faveur du duc Aletheus, qui avait contribué à l'infortune de Brunhildis, et à voler le roi; mais la reine reçut avec mépris les propositions de ce prêtre perfide qui la voulait rendre criminelle. L'évêque fut protégé par son caractère sacré; mais le duc Aletheus expia sa coupable audace par le supplice (11).

De tels symptômes devaient naturellement disposer le roi Chlotar à conclure une paix

définitive avec les Langobards; les rapports entre les deux peuples étaient depuis long temps vagues et douteux, pour ne pas dire hostiles. On prétend que les Langobards achetèrent cette paix au prix de trente-neuf mille sous : car les trois maires du palais une fois secrètement gagnés par le don de mille sous fait à chacun, il fut ensuite facile d'obtenir le consentement du roi, moyennant trente-six mille sous (12).

Mais de tels faits nécessitèrent peut-être aussi la convocation des deux grandes assemblées nationales auxquelles Chlotar appela tous les évêques, tous les grands officiers et tous les vassaux. La première pour la Neustrie, fut tenue à Paris en 615, l'autre pour la Bourgogne à Boneil l'année suivante. Au sujet de cette dernière, Frédégaire dit que le roi se rendit à toutes les justes réclamations de l'assemblée; mais il n'indique aucune de ces réclamations (13). Les résolutions au contraire de la première assemblée ont été conservées pour la plus grande partie (14). Par ces résolutions, telles qu'elles furent acceptées par le roi et signées comme loi devant avoir force à perpétuité, le 16 octobre de ladite année, on apporta jusqu'à un certain point un remède au mal dont le pape Grégoire-le-Grand s'était plaint avec tant d'amertune. Car il fut ordonné qu'à l'avenir les évêques seraient élus par le clergé et le peuple de leur diocèse, et qu'ensuite, si l'élu était jugé digne, il serait consacré sur l'ordre du roi par le métropolitain et les évêques de sa province. Le roi néanmoins se réserva, contre la volonté du clergé (15), le droit de créer des évêques en vertu d'une simple ordonnance, et le but qu'on s'était proposé fut presque entièrement manqué par cette réserve. On établit, il est vrai, que l'évêque choisi de cette manière devait être un homme probe et instruit (16); mais on ne déclara point par quelle autorité sa probité et sa science devaient être reconnues. Il fut aussi défendu à tout ecclésiastique de s'adresser au roi sans l'intermédiaire de son évêque; il ne lui était même permis de paraître devant le prince que pour demander grâce. Dans les questions de droit, l'ecclésiastique ne devait être soumis qu'à l'autorité temporelle lorsqu'il était accusé d'un crime; mais il ne devait être jugé qu'avec le concours d'ecclésiastiques dans un tribunal public (17). D'autre part on confirma aux ecclésiastiques et aux laïques toutes les possessions qui leur avaient été une fois concédées, et l'on rendit et assura aux leutes et aux fidèles tout ce qu'ils avaient perdu durant les troubles. On décida encore que tous les juges et tous les fonctionnaires appartiendraient à la province où ils étaient établis, afin que leurs propriétés servissent de garantie pour leur équité. Enfin on prit aussi quelques mesures pour les villes et pour les hommes libres plus pauvres. On donna une plus grande sûreté personnelle aux affranchis; les impôts nouvellement établis devaient être diminués par charité (18); on défendit aux juifs d'élever des réclamations contre les chrétiens, et l'on interdit pour la même raison aux chrétiens toute association usuraire avec les juifs (19).

Évidemment toutes ces résolutions sont conformes à l'état des choses et résultaient des relations établies. On confirma légalement tout ce qui était sorti des tempêtes politiques, et pour conserver aux églises, aux leutes, à la nationalité, ce qui leur était dévolu on fit les additions qui parurent nécessaires.

Il n'est pas question d'une assemblée de cette nature en Austrasie; et pourtant il n'est pas vraisemblable que les grands et les hommes puissans de l'ordre ecclésiastique et de l'ordre séculier de ce royaume aient montré moins d'empressement que les Neustriens et les Bourguignons pour consolider légalement ce qui s'était établi. Mais les historiens n'ont probablement rien su de ce qui se passa en Austrasie, parce que ce royaume agissait avec plus d'indépendance et tenait moins compte du roi. Ce qui fortifie cette conjecture, c'est que dès l'an 622 Chlotar crut nécessaire de donner pour roi aux Austrasiens son fils Dagobert, qui pouvait être âgé d'environ seize ans (20). On ne peut guère douter que de grandes négociations n'aient précédé cette résolution, et Chlotar ne la prit certainement que sur les instances les plus énergiques des Austrasiens et de peur que ceux-ci, s'ils n'obtenaient pas un roi particulier, ne se détachassent tout à fait de l'empire des Franks dans la Gaule (21). Évidemment on voulut distinguer les deux royaumes par des limites naturelles; car il fut décidé que les hauteurs des Vosges et la forêt des Ardennes serviraient de frontières. On n'a aucun détail sur le reste de ces conventions; mais il paraît que les deux royaumes furent

regardés comme entièrement indépendans l'un de l'autre, bien qu'ils restassent obligés à se soutenir et à se protéger, à cause du nom et de l'origine qu'ils avaient en commun, et de la parenté de leurs rois. Le même Pippin qui avait contribué à éloigner les enfans de Theuderich fut élu maire du palais d'Austrasie, et pendant la jeunesse du roi il dirigea pleinement l'administration. Mais Pippin, homme plein de génie, de vertu et de vigueur, exerça une influence d'autant plus grande dans ce royaume, qu'un autre homme, égal à lui en génie, en vertu, en vigueur, partageant ses vues, agissait d'accord avec lui; c'était Arnulf, évêque de Metz, le premier prélat du royaume, le même qui avait déjà contribué à décider les Austrasiens en faveur de Chlotar. L'union de ces deux hommes prévint les dissensions et fit taire la discorde qui s'était élevée ou menaçait d'éclater entre le clergé et les vassaux laïques. Au reste, l'alliance de Pippin et d'Arnulf n'avait pas seulement pour but le soin des affaires publiques, ils avaient encore comme particuliers des intérêts communs. En effet, le fils d'Arnulf, Ansegis, avait épousé Begga, fille de Pippin, et cette alliance établit un lien plus étroit encore entre le maire du palais et l'évêque (22.)

Les traditions de cette époque ne donnent aucune indication précise relativement aux peuples teutschs de la rive droite du Rhin; il n'est donc pas possible de déterminer l'influence que le partage de l'empire eut sur ces peuples. On parle, il est vrai, d'une grande guerre que Chlotar, tantôt seul, tantôt avec Dagobert, fit aux Saxons et à leur duc Berthoald, guerre qui se termina, dit-on, par une grande victoire remportée sur la rive droite du Wéser. Mais cette indication n'est donnée que par des écrivains postérieurs qui ont tous puisé à la même source ou qui paraissent du moins s'être mutuellement copiés. Leur récit presque fabuleux est rempli d'erreurs et de contradictions, et l'on ne peut le concilier avec les événemens subséquens. Aussi n'a-t-il absolument aucune valeur pour l'histoire; il n'est probablement fondé que sur ce qu'on a confondu Chlotar le jeune et Chlotar l'ancien, à qui la tradition, qui invente ou qui défigure tant les événemens, attribue une guerre acharnée contre les Saxons et désastreuse (23) pour ces derniers. Frédégaire raconte, il est vrai, qu'un homme riche d'Austrasie, Chrodoald, issu de la noble race des Agilolfings, avide, fier, orgueilleux et téméraire, s'attira la colère du roi Dagobert, qui, excité par l'évêque Arnulf, le maire du palais, Pippin, et d'autres personnages distingués, résolut de punir Chrodoald du dernier supplice en expiation de ses crimes. Il ajoute que Chrodoald s'enfuit auprès du roi Chlotar; que sur la recommandation de celui-ci, Dagobert lui accorda la vie, à condition qu'il réparerait ses fautes; qu'alors Chrodoald se rendit à Trèves auprès de Dagobert, mais qu'à peine arrivé il fut mis à mort par l'ordre du roi. Mais cette indication est trop vague en ce que l'auteur, par cette seule et de plus incertaine expression: *de la noble race des Agilolfings*, pourrait reporter nos idées sur la famille royale de Bavière. Il semble d'ailleurs évident que Chrodoald n'est pas un duc ou un prince, mais seulement un leute puissant d'Austrasie (24). On ne peut rien dire de certain pour ce qui concerne la position que le nouveau roi d'Austrasie prit à l'égard des peuples teutschs, à l'égard des Souabes, des Bavarois et des Thuringiens. Mais comme Dagobert ne possédait sur la rive gauche du Rhin qu'une langue de terre très-étroite, sans appui et sans force, et comme le gouvernement du royaume était entre les mains d'hommes aussi sages et aussi bien intentionnés que Pippin, le maire du palais, et Arnulf l'évêque, on peut conjecturer avec raison, parce que cela est fondé sur l'état des relations, que d'un côté on mit tout en œuvre pour gagner les Teutschs, les unir plus étroitement au roi, et assurer à celui-ci une plus grande considération de leur part; mais que d'un autre côté les peuples Teutschs, à cause de leur position à l'égard des Slaves et des Avares, s'attachèrent plus que jamais à un roi teutsch pour assurer leur union et leur force. Il n'est donc pas invraisemblable que la première rédaction ou tout au moins l'amélioration des lois du peuple teutsch (que nous avons examinées dans le livre précédent), se rapporte à cette époque, c'est-à-dire au temps compris entre l'an 622 et l'an 625.

En faveur de cette conjecture et de cette probabilité (25) on peut évidemment citer le passage suivant de Frédégaire: « Comme Dagobert au commencement de son règne profita des avis de l'évêque Arnulf et du maire du palais Pippin, il exerça la puissance royale en Aus-

trasie avec tant de succès qu'il acquit au loin la plus grande gloire. Son activité répandit une telle terreur, que les peuples se soumirent avec respect à sa domination. Ceux mêmes qui habitaient sur la frontière des Avares et des Slaves le prièrent avec instance de les protéger et de les secourir, et il promit avec assurance de soumettre au loin les Avares et les Slaves et d'autres nations (26). » On peut aussi appuyer cette conjecture sur un événement qui arriva l'an 625, trois ans après le partage de l'empire. Dagobert, sur l'ordre de son père (27), s'était rendu à Clichi sur la Seine, non loin de Paris, avec toute la magnificence d'un roi et une escorte considérable, pour épouser Gomatrudis, sœur de Sichilda (28) seconde femme de Chlotar. Trois jours après la célébration du mariage, Dagobert demanda que tous les pays qui avaient jadis appartenu au royaume d'Austrasie y fussent de nouveau réunis. Le père rejeta d'abord la demande de son fils. Une vive discussion s'éleva. Enfin on s'accorda à soumettre l'affaire à la décision de douze nobles franks, parmi lesquels se trouvait Arnulf évêque de Metz. La paix fut maintenue par l'intervention de ces hommes ; mais Chlotar dut céder. Tous les pays qui avaient fait partie de l'Austrasie et qui confinaient immédiatement avec ce royaume y furent de nouveau réunis (29), on n'en excepta que les possessions plus éloignées de la Gaule méridionale. Sans doute Chlotar n'aurait pas fait ce sacrifice, si d'un côté il n'avait regardé son fils comme roi indépendant, et si de l'autre il n'eût pas craint les forces supérieures de celui-ci. Et où pouvait-on chercher la supériorité de Dagobert ailleurs que dans la force des peuples teutschs de la rive droite du Rhin? Cet événement semble donc indiquer sans doute un lien plus étroit entre les peuples teutschs et le roi frank d'Austrasie, de telle sorte que le roi, bien qu'il ne pût les forcer à la guerre, pouvait compter néanmoins sur l'assistance de leur belliqueuse jeunesse.

Il était naturel que Chlotar cherchât aussi à augmenter sa puissance pour l'opposer à l'Austrasie devenue plus forte, et ce désir fut accompli ; un an après ce différend avec son fils, Warnachar, maire du palais en Bourgogne, mourut. Chlotar convoqua tous les seigneurs et les leutes de ce royaume à une assemblée à Troyes, et il les pria d'examiner mûrement s'il était sage d'élire pour la Bourgogne un maire particulier du palais dans les circonstances présentes et de maintenir séparées par cette élection la Neustrie et la Bourgogne en face de la puissance croissante du royaume d'Austrasie. Les Bourguignons, qui, de même que les Neustriens, avaient adopté les usages et la langue gallo-romaine, reconnurent le danger qui les menaçait de l'intérieur du Teutschland ; ils renoncèrent donc au droit d'avoir un maire du palais particulier, et se placèrent immédiatement sous l'autorité du roi et du maire du palais de Neustrie (30). Ainsi la Bourgogne et la Neustrie formèrent un seul état opposé à l'Austrasie, et les noms d'Austrasie et de Neustrie prirent un sens plus étendu (31).

CHAPITRE VIII.

DAGOBERT ET SIGIBERT. — LUTTE CONTRE LES PEUPLES SLAVES. — NOUVEAU PARTAGE DE L'EMPIRE.

De l'an 628 à l'an 638.

Le partage de l'empire des Franks en royaume d'orient et royaume d'occident, bien qu'il semblât conforme à la situation des pays et au caractère national des habitans, ne se maintint pas longtemps contre les passions des hommes. Peut-être aussi le génie avait-il encore besoin de collisions et de mélanges pour achever de se développer. Deux ans après la dernière convention entre les deux rois entre le père et le fils, Chlotar mourut à Paris à l'âge de quarante-quatre ans (1). Aussitôt Dagobert réunit tous les leutes d'Austrasie pour envahir le royaume occidental, car Chlotar avait eu de sa seconde femme un fils appelé Charibert, et Dagobert voulait exclure son jeune frère de l'héritage de leur père commun (2). Les Austrasiens, toujours prêts à de semblables expéditions, se rendirent volontiers à l'appel de leur roi. Mais Dagobert envoya devant lui des messagers dans les cantons de la Bourgogne et de la Neustrie (3) pour sommer les vassaux de reconnaître sa souveraineté. Les Bourguignons, qui n'avaient plus ni roi ni maire du palais, et qui d'ailleurs étaient désunis, furent effrayés par la puissance de l'Austrasie. Aussi, lorsque Dagobert fut arrivé à Reims (4), les évêques et les leutes de Bourgogne se présen-

tèrent à lui, et le reconnurent pour leur roi. La plus grande partie des Neustriens suivit cet exemple (5). Mais Brodulf, oncle du jeune prince Charibert (6) et beau-frère de Dagobert, ne voulut pas renoncer aux droits de son neveu : il mit tout en œuvre pour lui former un parti, et il réussit. Alors Dagobert, soit qu'il craignît ce parti, soit que les exhortations de quelques hommes qui interposèrent leur médiation eussent réveillé en lui l'affection fraternelle (7), jugea convenable de faire avec Charibert un traité par lequel il lui abandonna le sud-ouest de la Gaule, depuis la frontière du royaume des Goths d'Espagne jusqu'à la Loire, jusqu'au Rhône et au delà (8). Toulouse devint la capitale de ce nouvel état, et Charibert y établit sa résidence et le siége de son gouvernement.

Après cet accommodement, le roi Dagobert parcourut ses nouveaux pays pour gagner ceux que la surprise et la crainte avaient fait entrer dans son parti, et il les gagna. Car son séjour parmi les Teutschs lui avait conservé des mœurs pures, et les principes que Pippin et l'évêque Arnulf lui avaient inculqués (9) lui servaient encore de règle de conduite. D'ailleurs ils l'accompagnaient l'un et l'autre, et il n'agissait que d'après leurs conseils. Aussi exerça-t-il une justice exacte, effrayant les méchans et les orgueilleux et protégeant les pauvres (10) ; il ne prenait ni sommeil ni nourriture avant d'avoir renvoyé satisfaits tous ceux qui se présentaient à lui. Il alla ainsi de lieu en lieu, et partout on se soumit avec joie à son autorité.

Mais la ville de Paris fut le tombeau de sa vertu, et avec la vertu il perdit la sagesse. Il laissa sa femme Gomatrudis à Neuilly près Paris, et tira de la domesticité pour l'élever sur le trône une jeune fille nommée Nanthildis (11), qui avait été au service de la reine. Les choses se passèrent alors comme sous les anciens Mérovingiens. Dagobert établit sa résidence à Paris, et prit pour modèle le roi Salomon, dans ses débauches et non dans sa sagesse. Bientôt, indépendamment de Nanthildis, il eut encore deux autres femmes, Wulgundis et Berchildis, et un si grand nombre de concubines que l'historien n'ose indiquer leurs noms. Aussitôt les portes furent de nouveau ouvertes à la cupidité, aux intrigues et à l'astuce. Le roi, qui était contraint de satisfaire la cupidité et prévenir les intrigues, qui de plus croyait nécessaire de réparer de temps en temps par de riches aumônes aux pauvres et par des donations aux églises le mal qu'il commettait tous les jours par sa conduite effrénée, usurpa et pilla tout ce qu'il put s'approprier (12). Il prenait à l'un et donnait à l'autre ; en même temps il levait sur l'industrie et le commerce de la ville de Paris des impôts nombreux, et il en partageait fidèlement le produit avec saint Denis (13). Les vassaux et les leutes gémirent de cette conduite du roi et de ses vices ; mais ils cherchèrent aussi à faire tourner ses excès à leur propre avantage, et ils étaient bien forcés à ce calcul les uns par les autres. Arnulf, le respectable évêque de Metz, affligé de ce changement, se retira des affaires et du monde ; il chercha la paix de l'âme dans la solitude d'un monastère, puisqu'il ne trouvait plus aucune satisfaction à se mêler aux agitations sociales. Pippin s'efforça de remplir le vide formé par la retraite de cet homme si expérimenté (14), et Chunibert, évêque de Cologne, prit sa place auprès de lui comme conseiller et collègue. Mais il était impossible de tirer Dagobert du sentier de la volupté. Il n'écouta ni représentations ni conseils. La complaisance du Neustrien Aega convenait mieux à ses passions que les sages exhortations de Pippin. Les leutes d'Austrasie s'élevèrent aussi contre Pippin lui-même ; tantôt ils l'accusèrent, tantôt ils le calomnièrent. Ce fut probablement parce qu'ils reconnurent un peu trop tard que désormais Pippin n'appartenait plus à eux seuls, mais à un empire plus vaste. Ils trouvaient mauvais d'ailleurs qu'il séjournât à Paris, et non au milieu d'eux. Aussi semble-t-il qu'il fut paralysé dans son action par les mécontens (15) ; sa vie même courut des dangers, et vraisemblablement on en serait venu à de fâcheuses extrémités s'il ne s'était heureusement élevé une guerre qui fit à propos diversion et donna une autre direction aux esprits. Il fallut combattre les peuples slaves.

Si l'obscurité règne sur l'histoire des peuples de l'intérieur du Teutschland, cette obscurité doit être naturellement plus profonde lorsqu'il s'agit des peuples qui demeuraient à l'est des Teutschs. Il est rarement question de ces peuples, et l'on n'en parle jamais que vaguement. Leurs noms même sont inconnus ou incertains,

on ne peut même indiquer avec précision les frontières des pays qu'ils occupaient. Ces frontières aussi étaient très-incertaines entre les Teutschs et les étrangers, car il n'y a pas de doute qu'il y eût entre eux des guerres continuelles, et que par le sort des armes les frontières ne s'étendissent ou ne se rapprochassent suivant les circonstances. Cependant ce ne serait peut-être pas une erreur trop forte que de supposer, pour le deuxième quart du septième siècle, la ligne moyenne de sa limite tantôt plus éloignée, tantôt plus rapprochée, en remontant du bas Oder au moyen Elbe, puis en suivant la Saale le long des montagnes qui entourent à l'ouest la Bohême, et en longeant l'Ens jusqu'à la pointe de la mer Adriatique. A l'est de ces limites, c'est-à-dire depuis la mer Baltique jusqu'aux montagnes méridionales de la Bohême, on voyait dominer les peuples slaves; et les Teutschs, qui avaient tenu les Slaves sous leur dépendance, vaincus à leur tour par les Slaves, avaient été soumis à la même dépendance qu'ils leur avaient fait subir au temps de leur fortune. Sur les bords du Danube jusqu'à la mer Adriatique et probablement aussi en suivant les côtes du golfe, on rencontrait les Avares, désignés habituellement par le nom de Huns. Ils s'y étaient établis depuis l'émigration des Langobards en Italie, et ils dominaient sur les Slaves, qui, dès la plus haute antiquité avaient habité une partie de ces contrées, et qui s'étaient peu à peu transportés dans une autre partie, car les Avares n'avaient pas déposé sur le sol de l'Europe leur caractère asiatique. Ils ne s'établirent pas dans des demeures fixes, mais ils erraient sans cesse, une partie du peuple sous les armes, et l'autre partie conduisant leurs troupeaux, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, forcés peut-être par leur faiblesse à se conduire ainsi. Ils supportèrent donc sans peine que les Slaves habitassent le pays conquis : seulement les Slaves devaient être entièrement soumis et accomplir toutes les volontés de leurs seigneurs. Lorsqu'il y avait une guerre, les Slaves devaient entrer en campagne avec leurs dominateurs; si on livrait bataille, les Slaves étaient les premiers exposés aux coups de l'ennemi, tandis que les Avares se tenaient immobiles et serrés les uns contre les autres en avant du camp, et attendaient l'issue du combat. Si les Slaves étaient vainqueurs, les Avares ne s'avançaient que pour recevoir le butin; si les Slaves étaient repoussés, les Avares s'avançaient pour les soutenir, et en cas de succès, c'étaient encore eux qui s'emparaient du butin, quoiqu'il eût été fait en commun. Ils l'enfermaient pour le conserver dans des forteresses que plus tard les Teutschs appelèrent rings ou cercles, à cause de la manière simple dont elles étaient construites. En hiver et lorsqu'ils n'étaient pas en campagne, ils vivaient aux dépens des peuplades soumises sur le territoire desquelles ils se trouvaient, consommaient les provisions de celles-ci, prenaient tout ce qui leur était utile, les femmes mêmes et les filles étaient comme des esclaves livrées en proie à leur brutalité. Les autres peuplades soumises, exemptes pour cette fois de cet odieux traitement, étaient obligées de payer le tribut que leurs maîtres jugeaient à propos d'exiger.

Une situation si violente et si horrible produisit contre les Avares une haine d'autant plus grande que leur forme physique et leurs mœurs, semblables à celles des Huns, étaient un objet de dégoût pour tous les peuples européens. Parmi les Slaves que le malheur avait soumis aux Avares, faisaient les vœux les plus ardens pour trouver l'occasion de secouer ou de briser un joug si pesant. Ceux qui pouvaient se féliciter encore d'être libres cherchaient de toute manière à éloigner d'eux une semblable infortune. Mais on ne pouvait se promettre de voir les peuples slaves réunir toutes leurs forces pour frapper en commun un coup décisif. La lutte par laquelle ils avaient précédemment repris leur liberté des mains des Teutschs exerçait encore son influence; l'inimitié des Teutschs, soumis ou non soumis, paralysait et divisait les Slaves. La rapidité avec laquelle les Avares se mettaient en mouvement empêchait de commencer la lutte et de la continuer, et il fallut recourir aux anciens artifices de la politique byzantine comme on l'avait fait aux époques antérieures.

Ainsi sur toute la ligne qui formait les limites du monde germanique libre et à l'est de cette ligne il y eut une lutte acharnée et à peu près continuelle, et dont le tableau est très-confus. Les peuples teutschs, qui peut-être attaquaient quelquefois, mais qui habituellement étaient sur la défensive, combattaient, les Saxons et les Thuringiens contre des Slaves libres, les Bavarois et les Langobards

en partie contre des Slaves libres, et partie contre des Slaves soumis et contre leurs maîtres, les Avares. Pendant ce temps les Slaves libres combattaient contre les Avares pour maintenir leur indépendance, et les Slaves soumis luttèrent souvent contre leurs oppresseurs; il y eut aussi des guerres entre les Avares soutenus par leurs sujets et l'empire romain.

Le tableau que nous venons de tracer semble résulter en général d'indications incomplètes et décousues; les détails sont en partie inconnus, en partie étrangers à l'histoire du peuple teutsch (16). Mais il paraît qu'au temps où Dagobert était roi d'Austrasie, un empire slave, une puissance importante se forma dans la Bohême; le danger dont les Avares menaçaient la contrée lui donna probablement naissance. Le roi de ces Slaves s'appelait Samo. Frédégaire rapporte à ce sujet la tradition suivante : « Samo était un Frank du canton des Semnones (17); il vint pour des affaires de commerce avec un grand nombre d'associés dans le pays des Slaves surnommés Winides (18). Les Slaves à cette époque avaient recommencé la guerre contre les Avares ou Huns et contre leur roi ou chagan. Samo marcha avec eux, et il montra dans l'expédition une telle habileté qu'une multitude prodigieuse d'Avares tomba sous l'épée des Slaves. Lorsque les Slaves eurent reconnu les talens de Samo, ils le choisirent pour leur roi; Samo régna heureusement sur eux pendant trente-cinq ans, et sur ses instances et sous sa conduite, beaucoup de batailles furent gagnées par les Winides sur les Avares. »

Il est impossible d'apprécier la valeur historique de cette tradition; elle ne saurait être bien grande assurément : toutefois une chose n'est peut-être pas indigne d'attention. C'est qu'on voit ici figurer encore une fois les Semnones, qui, selon Tacite, avaient eu jadis la prétention d'être le peuple le plus important des Suèves. Ces Semnones auraient-ils été soumis aux Slaves, et Samo serait-il sorti du sein de cette peuplade soumise pour s'élever à la souveraineté par ses vertus et ses exploits? ou bien les Semnones étaient-ils encore un peuple libre, et Samo avait-il marché au secours des Slaves avec un corps de compagnons. Car la remarque de Frédégaire, que Samo était un Frank, ne nous force pas sans doute à lui assigner la Gaule pour patrie ni à chercher dans la Gaule le canton des Semnones (19).

Vers l'an 630, des marchands franks arrivèrent dans les États de ce roi Samo; on les y reçut beaucoup moins favorablement qu'il n'y avait été reçu lui-même, car ils furent pour la plupart massacrés et pillés par les Slaves. Là-dessus le roi Dagobert députa vers Samo un ambassadeur nommé Sichar pour demander réparation de ce crime. Samo refusa d'abord de voir l'ambassadeur. Celui-ci toutefois se revêtit, ainsi que tous ses compagnons, du costume slave, et il parvint ainsi jusqu'à la personne du roi. Il lui exposa les réclamations de son souverain. Samo répondit « qu'il y aurait à examiner bien des choses de cette nature; que les torts étaient réciproques; que sans doute il fallait que justice se fît, mais qu'elle devait se faire des deux côtés. » L'ambassadeur s'écria avec orgueil et insolence : « Il faut que toi et ton peuple vous deveniez les serviteurs du roi Dagobert. » Samo lui répondit avec douceur : « Nos terres et nos leutes sont au service de Dagobert (20), s'il est disposé à vivre en amitié avec nous. — Il n'est pas possible, s'écria Sichar, que nous, serviteurs de Dieu, nous fassions amitié avec des chiens (21). — Mais il est bien possible, dit Samo, que nous, les chiens de Dieu, nous mordions les serviteurs. » Et à ces mots, il congédia l'insolent député.

Mais le roi Dagobert crut devoir châtier le roi des Winides de l'insulte que, selon lui, son ambassadeur avait reçue; il résolut donc de lui déclarer la guerre, et pour se mettre en état de la faire avec plus d'avantage, il détermina les Langobards à envahir le territoire des Slaves de leur voisinage, c'est-à-dire les pays qui plus tard ont pris le nom de Carniole, de Carinthie et de Styrie. Les Allemanni, commandés par leur duc Chrodobert, entrèrent également en campagne, et assistèrent, à ce qu'il paraît, les Langobards; il n'est pas question des Bavarois, et l'on ne parle pas davantage des Avares. Ces derniers peuvent fort bien n'avoir pris aucune part à cet événement; peut-être, selon leurs habitudes nomades, avaient-ils porté la guerre dans une autre contrée, à l'est ou au sud; et dans le fait on rapporte à cette année une guerre des Avares contre les Bulgares, au sujet de la suprématie (22.) Il se pourrait aussi que l'historien ait oublié de faire mention des Avares, parce qu'il ne voulait s'occuper que de l'empire des Slaves sous

le roi Samo. Ce qu'on ne saurait croire, c'est que les Bavarois soient restés inactifs. L'historien n'a peut-être d'autre motif de les laisser de côté que l'ignorance où il était de toute victoire ou de toute défaite qui se rapporte exclusivement à eux. D'autre part, il leur fait jouer un rôle dans la guerre des Avares contre les Bulgares, rôle aussi inconcevable, il est vrai, qu'odieux. Il prétend que, sur l'ordre de Dagobert, ils reçurent parmi eux neuf mille Bulgares vaincus et fugitifs, et que, toujours sur l'ordre de ce prince, ils les égorgèrent traîtreusement en une seule nuit dans leurs maisons, à l'exception de sept cents familles qui se sauvèrent chez les Winides. Sans doute Frédégaire avait entendu dire que les Bavarois avaient pris part à cette guerre; mais la vérité, avant d'arriver jusqu'à lui, s'était transformée en un conte fabuleux et absurde (23). Toutes les forces d'Austrasie marchèrent contre le roi Samo; et les Thuringiens s'étaient sans doute réunis aux Franks, bien que l'historien ne fasse pas non plus mention de ce peuple; la marche de la guerre elle-même est inconnue. Frédégaire rapporte seulement que les Langobards et les Allemanni remportèrent la victoire et emmenèrent une grande multitude de Slaves prisonniers. Il ajoute que les Austrasiens s'étaient avancés sur trois colonnes vers la place forte de Wogastisbourg, où s'étaient réunies les forces des Winides; cette citadelle, dont on ne peut indiquer d'une manière probable la situation (24), fut investie. Mais après un combat qui dura trois jours et coûta la vie à beaucoup de Franks, toute l'armée prit la fuite, abandonnant tout le bagage et tous les équipages. Les Winides, vainqueurs, firent à plusieurs reprises irruption en Thuringe et dans d'autres cantons de l'empire frank. Dervan, duc des Sorbiens, peuple de race slave, qui auraient déjà appartenu à l'empire des Franks, abandonna leur cause et se soumit au roi Samo. Cette dernière assertion, bien qu'un peu incertaine (25), est remarquable en ce qu'elle prouve qu'il ne faut chercher qu'en Bohême l'empire de Samo, car les Slaves Sorbiens demeuraient, vers ce temps du moins, au nord de la Bohême, dans le pays situé entre l'Elbe et la Saale. Cette assertion peut d'ailleurs corroborer la conjecture que nous avons énoncée plus haut au sujet du canton des Semnones.

Frédégaire n'attribue pas la défaite des Franks à la bravoure des Slaves, mais au mécontentement des Franks contre leur roi. Cependant Dagobert assembla, l'année suivante, à Metz une nouvelle armée austrasienne à laquelle se joignirent plusieurs corps de troupes de braves partisans venus de la Neustrie et de la Bourgogne avec leurs ducs et leurs comtes (26). Le roi vint avec cette armée à Mayence. Il avait le projet de passer le Rhin; mais toute l'entreprise fut abandonnée sans qu'on puisse dire au juste pour quel motif, car les indications de Frédégaire n'éclaircissent pas les faits : elles sont d'ailleurs erronées, contradictoires et improbables. Selon lui en effet, les Saxons auraient envoyé à Dagobert des ambassadeurs pour lui annoncer qu'ils offraient de résister aux Winides avec leurs propres forces et de protéger de ce côté les frontières des Franks si le roi les exemptait du tribut qu'ils étaient obligés de payer au fisc royal; car, ajoute Frédégaire, Chlotar l'ancien les avait soumis à une fourniture annuelle de cinq cents vaches (27). Dagobert aurait accepté cette offre d'après le conseil des Neustriens; les ambassadeurs saxons auraient juré sur leurs armes, selon l'usage de ce peuple, d'exécuter le traité; mais ils n'auraient pas tenu parole dans la suite, et cependant le tribut ne fut plus payé. Mais il est contraire à l'histoire de parler d'un tribut imposé aux Saxons par Chlotar Ier (28). Ce n'est pas pour cinq cents vaches qu'on entreprend une guerre contre un empire puissant, et la position du pays des Saxons rendait impossible la défense dont ils offraient de se charger. Il est donc vraisemblable que l'interruption de cette expédition fut rendue nécessaire par la situation intérieure de l'empire des Franks, et avant tout par l'antipathie nationale qui existait entre les Franks Teutschs et les Franks Romans.

Vers ce même temps et à l'époque où la guerre commençait contre le roi Samo, mourut Charibert, frère de Dagobert et roi d'Aquitaine. On a prétendu qu'il avait eu un fils nommé Chilpérich; mais comme celui-ci ne parut pas sur la scène après la mort de son père, on ajouta qu'il avait été assassiné par l'ordre de Dagobert (29). Cependant on a plus tard attribué au roi Charibert deux autres enfans, Boggis et Bertrand, nés de Gisela, fille d'un duc des Wascons, afin de pouvoir supposer pour les ducs postérieurs d'Aquitaine une ori-

gine royale et les représenter comme rejetons de la maison mérovingienne; mais les noms singuliers de ces prétendus fils de Charibert semblent déjà les exclure de cette famille. L'âge incertain de Charibert (il n'avait peut-être pas plus de douze ans) rend cette assertion très-douteuse (30), et un diplôme assez suspect, postérieur de deux siècles, ne peut pas servir de preuve (31). De quelque manière que la chose se soit passée, Dagobert réunit de nouveau, après la mort de Charibert, toutes les possessions des Franks jusqu'aux Pyrénées. Il dut par conséquent paraître très-puissant aux peuples étrangers, et, dans le fait, il exerça une grande influence en Italie et en Espagne; mais dans son propre empire la discorde éclata encore une fois après cette réunion. Il est très-vraisemblable que l'expédition du roi ne fut abandonnée que parce que les Austrasiens ne voulurent pas servir avec les Neustriens et les Bourguignons, et que les peuples teutschs regardèrent comme dangereux d'accorder à ces étrangers le passage par leur pays. On ne saurait cependant rien conclure contre cette opinion de ce que plus tard, sous Karl-le-Grand, on souffrit sans résistance de semblables passages et qu'on entreprit des expéditions en commun; car un génie puissant a bien pu entraîner les peuples et les amener sinon à oublier, du moins à comprimer leur caractère national, que, sous un roi faible, ils savent toujours faire valoir. En faveur de cette opinion, on trouve cette circonstance, que l'année suivante, 632, au moment même où les Winides faisaient en Thuringe de nouvelles et formidables irruptions, le roi Dagobert se rendit à Metz, et là, d'accord avec les prélats et les grands, et du consentement exprès de tous les hommes influens du royaume, il éleva sur le trône d'Austrasie son fils Sigibert, bien que celui-ci, né d'une femme austrasienne, Ragentruda, ne fût âgé que de trois ans. Toutefois il ne paraît pas qu'il lui ait donné l'indépendance, car Pippin resta maire du palais dans les deux royaumes, et la régence de l'Austrasie fut confiée à Chunibert, évêque de Cologne et au duc Adalgisel (32). Le siége du gouvernement resta à Metz; mais l'esprit qui avait régné dans cette transaction se révéla bientôt de nouveau; car la reine Nanthildis, Neustrienne de naissance, donna à son époux, peu de temps après cette séparation de la Neustrie et de l'Austrasie, un fils appelé Chlodwig. Les Neustriens et les Bourguignons demandèrent sur-le-champ qu'il fût conclu immédiatement avec le royaume d'Austrasie un traité solennel où il serait établi qu'après la mort de Dagobert, ce jeune prince, Chlodwig, serait seul reconnu roi des deux royaumes de Neustrie et de Bourgogne, et qu'à l'avenir il y aurait l'un à côté de l'autre deux royaumes indépendans. Car, dirent-ils, cette réunion et cette division, établies par une constitution stable et invariable, sont demandées par les peuples et par les pays (33). Dans le fait, la transaction dont il s'agit eut lieu avec l'Austrasie, et le traité fut juré de la manière la plus solennelle. Dans la suite, il est vrai, cette décision fut renversée par la marche des choses et des passions humaines; mais elle est remarquable sans aucun doute en ce qu'elle montre encore une fois à quel point était déjà arrivée la distinction introduite entre les Franks; ce qui permet de lire en quelque sorte dans l'avenir et de prévoir la séparation définitive.

A peine cette séparation de l'Austrasie et du royaume occidental fut-elle établie que la guerre contre les Winides et leur roi Samo prit une autre tournure; les Teutschs repoussèrent les Slaves et les tinrent constamment éloignés de leur frontière. Ce succès toutefois fut dû en majeure partie aux peuples teutschs particuliers : Radulf, fils de Chomar, que Dagobert avait nommé duc des Thuringiens, acquit parmi eux le plus de gloire. Mais la victoire remportée sur les Slaves réveilla dans Radulf et dans ses Thuringiens le sentiment de la force. Il semble que dans l'intention de Dagobert, Radulf devait simplement prendre chez les Thuringiens la même position qu'avait dans la Gaule un duc frank à la tête de ceux qu'il était chargé de gouverner. Radulf et les Thuringiens au contraire prirent pour modèles les Bavarois et les Allemanni; ils voulurent être à l'égard de l'empire dans la même situation que ces peuples et avoir comme eux leurs ducs héréditaires. Ainsi, à l'époque où Sigibert était encore roi d'Austrasie à côté de son père, roi du royaume occidental, des dissensions sérieuses s'élevèrent déjà dans le Teutschland (34). Toutefois le Teutschland fut préservé de toute invasion ultérieure de la part des Slaves. Le roi Dagobert étant mort en 638, on exécuta le traité conclu cinq ans auparavant.

Chlodwig fut proclamé dans le royaume occidental, et Sigibert resta roi du royaume oriental.

CHAPITRE IX.

LES FILS ET PETITS-FILS DE DAGOBERT. — RADULF, DUC HÉRÉDITAIRE DE THURINGE. — RUINE DE LA PUISSANCE ROYALE, INCERTITUDE DE L'HISTOIRE.

De l'an 638 à l'an 670.

Dagobert fut le dernier roi de quelque importance de la race de Chlodwig. Après sa mort le trône resta bien encore pendant plus de trois générations dans la famille mérovingienne; mais dans toute cette période on voit rarement un roi de cette race malheureuse arriver à l'âge viril; on n'en voit aucun doué de cette énergie qui semble devoir être l'apanage de l'homme (1). Les Mérovingiens allèrent se dégradant progressivement jusqu'à ce qu'ils arrivèrent à une nullité complète. Moins par imbécillité que par la force des circonstances, ils s'étaient laissés resserrer si étroitement par la main puissante des grands officiers et des grands vassaux du royaume qu'ils ne purent jamais réussir à se dégager; ils devaient périr; la seule chose qui conserva quelque temps encore une triste et languissante existence, ce fut la jalousie mutuelle des grands seigneurs. Le trône n'avait point perdu toute son ancienne dignité; mais il manquait de cet éclat nouveau que la vertu et l'activité peuvent seules donner. Il ne s'agissait plus de savoir si la dignité royale appartenait légitimement aux Mérovingiens; mais il s'agissait seulement de savoir en quelles mains elle devait être remise (2). Aucune famille nouvelle n'était encore assez élevée pour s'emparer, avec sûreté et sans exciter l'envie, du trône que les Mérovingiens possédaient depuis un temps immémorial. Une longue série d'efforts en tout sens était donc encore nécessaire pour amener un résultat décisif et placer une seule famille au-dessus de tous les autres, et pour voir enfin les descendans d'Arnulf, le pieux évêque de Metz, et de l'austère maire du palais Pippin de Landen, arriver d'abord à travers les intrigues, la violence et la discorde civile à posséder comme une dignité héréditaire, l'office de maire du palais, s'assurer ensuite cette possession par leur énergie et leurs exploits héroïques, et l'entourer de considération et de respect. Quand on en fut venu à ce point, les Mérovingiens ne purent se maintenir plus longtemps; après avoir perdu le pouvoir, ils perdirent aussi la compassion du monde, et cette race disparut en quelque sorte au milieu des nuages et des ténèbres, d'une manière aussi obscure que la nuit qui entoure son berceau.

La chronique de Frédégaire ne s'étend qu'à un petit nombre d'années au delà de la mort de Dagobert (3). Après Frédégaire aucun personnage contemporain des Mérovingiens n'a écrit ni indiqué les événemens; du moins aucun n'est arrivé jusqu'à nous. Les saints, dont ce siècle est très-riche, et les fondateurs de couvens, qui sans contredit étaient à cette époque un grand bienfait pour la conservation et le développement de la civilisation, ont trouvé plus d'attention parmi les écrivains des temps postérieurs que les grands événemens de l'histoire, tels que le destin de la famille royale ou le développement des rapports sociaux dans les empires et parmi les peuples. C'est dans la biographie des saints, dont les auteurs semblent plus d'une fois avoir perdu dans leur pieuses croyances le goût du monde, de la réalité et de la vérité; c'est dans des annales tirées de cette source qu'il faut en conséquence chercher et découvrir l'histoire. On ne trouve jamais de connexité dans les écrits de ce genre; rarement on y voit des détails qu'on puisse comprendre (4). Aussi l'histoire de cette époque est-elle singulièrement pauvre, et par sa pauvreté elle fatigue, parce qu'elle ne donne aucun aliment à l'esprit; qu'elle laisse le cœur vide ou mécontent; que l'imagination elle-même n'y trouve pas un point d'appui sur lequel elle puisse asseoir le tableau qu'elle voudrait se faire des caractères de cette époque. Cependant le char dont on a suivi jusqu'à présent la trace continue sa route dans la fange; les peuples teutschs de leur côté restent presque tous éloignés de la trame dont les fils se croisaient sur la rive gauche du Rhin et qu'on acheva d'ourdir enfin sur cette rive.

Après la mort de Dagobert, deux enfans furent revêtus de la dignité royale dans les deux royaumes des Franks. Le premier, Sigibert, troisième de ce nom, roi d'Austrasie, était âgé d'environ neuf ans. Chlodwig, le second, était âgé d'environ cinq ans. Le puis-

sant Aega, auquel Chlodwig avait été recommandé ainsi qu'à sa mère Nanthildis par Dagobert mourant, eut avec celle-ci la régence du royaume en qualité de maire du palais (5). D'autre part, Pippin de Landen prit de nouveau l'administration de l'Austrasie sous le même titre. Car à peine Dagobert fut-il mort que Pippin, d'accord avec tous les Austrasiens qui, depuis la réunion de l'empire par Dagobert, étaient restés auprès de ce roi, se hâta de se rendre de Paris à Metz (6). Il fut reçu avec les plus grandes marques de joie par les leutes d'Austrasie, parce que le souvenir de sa sagesse et de sa vertu vivait encore en eux, et que les anciens ressentimens nés de ce qu'il était à la fois maire du palais dans les deux royaumes étaient entièrement éteints dès que l'Austrasie était redevenue un royaume particulier. Pippin s'unit de nouveau à son ancien ami, au digne évêque de Cologne Chunibert; le maire et le prélat, à force de sagesse et de douceur, réussirent à maintenir la concorde entre tous les leutes austrasiens et à se les attacher fortement à eux-mêmes (7). Forts de cette union, Pippin et Chunibert lui-même, accompagnés de quelques-uns des hommes les plus illustres de l'Austrasie, se rendirent à Compiègne à la cour du jeune roi de Neustrie pour demander le partage de tous les trésors et de tous les joyaux que Dagobert avait laissés. Aega et Nanthildis la reine-mère, qui connaissaient bien le caractère décidé de Pippin, ne se refusèrent pas au partage. De l'ancien héritage de la maison mérovingienne, ils obtinrent la moitié pour l'Austrasie et pour le roi Sigibert; mais Nanthildis obtint un tiers de ce que Dagobert avait acquis par lui-même. Les Austrasiens revinrent à Metz avec cette riche portion de l'héritage, ils la présentèrent au jeune roi Sigibert et en firent un inventaire général par mesure de précaution pour l'avenir (8).

Mais par malheur la sage administration de Pippin ne dura pas longtemps, et la satisfaction que les Austrasiens éprouvaient d'un ordre auquel ils n'étaient pas accoutumés fit bientôt place aux regrets. Pippin mourut dès l'année suivante, pleuré de tous plus que ne l'avait jamais été aucun roi des Franks. Aussitôt Grimoald, fils de Pippin, tâcha d'obtenir la dignité de maire du palais, et l'amitié de Chunibert pour le père se reporta sur le fils. Mais les leutes d'Austrasie n'étaient pas tous favorablement disposés pour Grimoald (9), qui déjà peut-être avait laissé voir l'orgueil que recélait son âme et les vues ambitieuses qui le conduisirent à sa perte quelques années plus tard. Peut-être quelques hommes prévoyans craignirent-ils précisément pour cette raison la grandeur de la maison de Pippin; aussi Otto, fils d'Uro, qui avait la surintendance de l'éducation du jeune roi, demanda-t-il hautement pour lui-même la dignité de maire du palais, et il eut un parti considérable. Ainsi s'éleva aussitôt parmi les leutes austrasiens une dangereuse discorde que l'évêque Chunibert ne put apaiser.

Radulf, duc de Thuringe, crut cette circonstance favorable pour atteindre le but auquel il avait aspiré déjà précédemment; il voulait se placer avec ses Thuringiens à l'égard des Franks dans la même situation où se trouvaient la Bavière et son roi ou duc, et il réussit. Le heerann (heriban) fut proclamé au nom du roi Sigibert; tous les leutes du royaume d'Austrasie furent sommés d'entrer en campagne contre le duc récalcitrant. Dans le fait, une armée se réunit et passa le Rhin ayant au milieu d'elle le jeune roi Sigibert. On prétend que les peuples de la rive droite du Rhin qui appartenaient au royaume d'Austrasie se réunirent à cette armée, sans qu'il soit question toutefois de leurs noms ni de leurs exploits (10). Le premier général teutsch qui marcha contre cette armée, Farus, fils de Chrodoald, fidèle partisan de Radulf, fut défait par les troupes frankes (11). Lui-même succomba; ses troupes se soumirent aux Franks après une grande défaite, et les Franks s'avancèrent en vainqueurs à travers le Buchen-Wald en Hesse vers la Thuringe, fermement résolus à anéantir le duc Radulf. Mais Radulf s'était retiré sur une montagne, sur les bords de l'Unstrut, et il s'y était habilement retranché avec des palissades et des abatis d'arbres. Radulf lui-même se trouvait dans cette forteresse avec sa femme et ses enfans; il rangea devant elle ses forces en bataille. Les Franks n'étaient pas d'accord. Une partie des chefs insistait pour une attaque immédiate; d'autres voulaient la remettre au lendemain, et comme le roi était enfant et que le maire du palais n'était pas encore élu, il ne se trouva personne qui pût trancher la question. De plus, plus d'un personnage était d'intelligence avec Radulf. On accuse particu-

lièrement de perfidie les guerriers du canton de Mayence (12). Il arriva donc que lorsque le duc Bobo et le comte Aenovalaus s'avancèrent avec une partie de l'armée jusqu'aux portes de la forteresse, Radulf s'élança de son côté et fit essuyer une grande perte à ces guerriers téméraires, qui furent mal soutenus par leurs compagnons. Bobo et Aenovalaus tombèrent mortellement blessés, et plusieurs milliers d'hommes périrent avec eux. Les débris de l'armée prirent la fuite sans qu'on pût rallier les fuyards, qui ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils furent arrivés au camp d'où ils étaient sortis avec d'autres espérances. Le jeune roi Sigibert, témoin oculaire de la mort de tant de braves, pleura et gémit; mais il ne trouva personne qui fût capable d'empêcher ce malheur ou de le réparer. Les Franks désunis, menacés désormais, à ce qu'il semble, sinon assiégés par Radulf, prirent le parti d'en finir par un accommodement. Il fut convenu que les Franks repasseraient le Rhin sans obstacle; que Radulf serait égal au duc de Bavière (13); qu'il reconnaîtrait la suzeraineté des Franks, mais que dans son pays il serait prince héréditaire. Ainsi se termina cette guerre. Radulf, il est vrai, depuis ce traité, eut toujours l'air de reconnaître en paroles cette souveraineté des rois franks; mais dans le fait il se considéra comme roi de Thuringe, et il fit pour son propre compte la paix et des alliances avec les Slaves Winides et d'autres peuples de son voisinage.

Les Franks reconnurent sans doute que leurs revers étaient venus de ce qu'ils n'avaient pas un maire du palais pendant la jeunesse du roi. Peu de temps après leur retour, Otto, rival de Grimoald, périt d'une mort violente: selon Frédégaire, il fut assassiné à l'instigation de Grimoald par Luithar duc des Allemanni. Ce qui est plus certain, c'est qu'après la mort d'Otto, Grimoald obtint ou prit la dignité et le pouvoir de maire du palais d'Austrasie, et après les événemens qui venaient de s'accomplir, il exerça ces fonctions avec plus d'étendue et de succès que nul autre avant lui, jusqu'à la mort de Sigibert, c'est-à-dire pendant huit ans.

On prétend qu'à cette époque Grimoald, se voyant maître d'une si grande puissance, sentit naître en lui le désir d'arracher aux Mérovingiens le trône d'Austrasie et d'y placer sa propre famille, mais les indications sur ce point sont très-incertaines (14). On ne peut nier pourtant que si Grimoald jetait les yeux autour de lui, il ait pu avoir cette pensée qui même ne devait pas lui sembler trop audacieuse. Le roi Sigibert était un faible jeune homme à qui sa piété a bien pu mériter le titre de saint, mais qui n'avait aucune énergie et aucun génie pour le gouvernement. Il portait d'ailleurs en lui le germe d'une mort prématurée, et son fils Dagobert n'était qu'un très-jeune enfant, puisque Sigibert n'avait lui-même que vingt et un ans quand la mort l'atteignit (15). Les Austrasiens ne pouvaient guère avoir aucun sentiment d'affection pour un enfant dont le père n'avait eu ni le temps ni l'occasion de mériter leur estime. Grimoald au contraire était honoré et estimé; sa maison jouissait d'une grande considération; sa mère Itta, issue d'une noble et riche famille d'Aquitaine, avait pris le voile après la mort de son mari et avait acquis pour elle et pour les siens la faveur du clergé (16). Une de ses sœurs, Gertrudis, était abbesse de Nivelle, couvent fondé par sa mère, et elle attirait sur elle les regards du monde par la sainteté de sa vie. Sa deuxième sœur, Begga, était mariée avec Ansegis, fils du respectable évêque Arnulf de Metz, et un frère de cet Ansegis, Chlodulf, était un homme tellement considéré qu'il succéda à son père sur le siége épiscopal. De plus, Chunibert, évêque de Cologne, dont l'influence était si étendue, lui était dévoué et avait pour lui une amitié à toute épreuve. Grimoald pouvait donc bien espérer qu'il obtiendrait toute espèce de faveur du clergé si puissant d'Austrasie. D'un autre côté les seigneurs laïques étaient attachés par tant de liens à ce maire du palais qui avait tant de pouvoir qu'il pouvait regarder comme ses amis les plus illustres d'entre eux (17). Enfin, la race de Chlodwig n'avait ni vie, ni sève dans la branche de Neustrie. Le roi portait le beau nom de l'auteur de sa race, mais il n'avait ni le génie ni la vigueur de caractère de son aïeul. Il était faible de corps et d'esprit (18). De plus il semble qu'il n'était pas marié, du moins Chlodwig n'avait que dix-sept ans à la mort de son frère Sigibert. Son royaume s'était de nouveau divisé; car après la mort du maire du palais Aega, l'an 641, les Bourguignons avaient demandé un maire du palais particulier, sans doute parce que la Bour-

gogne, sous un roi mineur, était traitée en province dépendante par l'orgueilleux maire du palais de Neustrie, et la reine-mère Nanthildis avait été forcée de leur accorder cette demande. Tout ce qu'elle avait pu obtenir, ce fut de faire accepter par les Bourguignons son favori, le Frank Flaochat en qualité de maire du palais (19). En même temps Erchinoald avait obtenu cette même dignité en Neustrie; et la reine Nanthildis étant morte la même année, les deux maires gouvernèrent séparément les deux royaumes. Ils s'étaient promis, il est vrai, de rester unis l'un à l'autre et d'agir dans un même esprit; ils suivirent pourtant des voies différentes, ce qui produisit parmi les grands plus d'une résistance à leur autorité et plus d'un mouvement séditieux (20). La Neustrie ne pouvait donc, selon les apparences, rien faire, rien tenter contre l'Austrasie; et les Austrasiens de leur côté ne pouvaient guère tourner leurs vues vers la Neustrie.

En conséquence Grimoald, calculant toutes ces relations, pouvait bien compter avec sûreté sur la réussite de son plan. Toutefois et bien qu'averti par saint Romarich, il avait oublié de tenir compte de deux choses dans ses calculs: la puissance de l'habitude, qui nourrit, élève et soutient l'homme; et l'envie, qui, une fois excitée, trouve son aliment en elle-même.

Le roi Sigibert mourut l'an 650. Alors Grimoald, comme nous l'avons dit, fit couper les cheveux au fils du roi nommé Dagobert, confia le prince à l'évêque Dido de Poitiers, qui le transporta en Irlande. Il plaça sur le trône des Franks son propre fils Childebert (21). Les Austrasiens toutefois furent tellement irrités par cette conduite audacieuse qu'ils se saisirent de la personne de Grimoald et le livrèrent chargé de chaînes à Chlodwig, roi de Neustrie. Grimoald fut jeté en prison à Paris, et il y reçut une mort méritée. Mais ici l'histoire elle-même offre de grandes difficultés, et elle ne reçoit aucune lumière de cette tradition suivant laquelle le roi Sigibert, à l'âge d'environ dix-sept ans, aurait adopté pour fils Childebert fils de Grimoald, pour le cas où il n'aurait pas lui-même d'enfans. On pourrait passer sur l'âge du roi, puisque d'après les récits antérieurs les rois de la race de Merwich sont représentés comme pères dès leur enfance, comme vieillards dès leur jeunesse. Mais chez les Franks, le roi n'avait pas plus le droit de disposer du trône et du royaume qu'un homme quel qu'il fût, maire du palais ou non, n'avait celui de faire un roi sans plus de concours (22). Tout ce récit peut-être, ainsi que semblent le prouver le nom mérovingien de Childebert et le châtiment de Grimoald (23), n'a été imaginé plus tard que parce que dans la suite on vit paraître un roi, Dagobert, comme un fantôme dont on ne pouvait autrement indiquer l'origine (24); il est impossible de tirer de l'eau limpide d'une source trouble : ainsi les recherches qu'on pourrait faire à ce sujet n'auraient aucun résultat satisfaisant, puisqu'on n'en tirerait aucune lumière sur les relations des peuples et sur le caractère propre de l'époque. Les vagues s'agitent en tout sens; le trône royal est poussé par les vagues; c'est un navire sans gouvernail et sans ancre, lancé sur les flots; et il est indifférent de savoir qui s'y trouve. Ce qu'on peut dire, c'est que Grimoald et Childebert, si toutefois Grimoald eut un fils de ce nom, ont eu une fin tragique, et qu'il est assez probable que le trône d'Austrasie soit resté vacant quelque temps. Mais on ne peut admettre ni nier avec certitude que Chlodwig II, décoré du titre de roi en Neustrie, ait été pareillement reconnu en Austrasie; mais il n'exerça aucune influence importante en Austrasie, non plus que son maire du palais Erchinoald, car, dit un ancien écrivain, sa vie et sa mort n'ont rien fourni de remarquable à l'histoire (25).

Chlodwig mourut dans sa vingt et unième année, cinq ou six ans après Sigibert. Sa femme Bathildis, d'origine anglo-saxonne, amenée, dit-on, et vendue comme esclave en Neustrie, (26) lui avait donné à ce que l'on prétend, trois fils, Chlotar, Childerich et Theuderich, dont le premier, qui pouvait à peine avoir quatre ans, fut élevé à la dignité royale par les Franks, mais vraisemblablement seulement par les Neustriens et les Bourguignons. L'histoire de cette époque ne fournit aucun renseignement pour l'Austrasie (27). Le maire du palais Erchinoald mourut peu de temps après le roi Chlodwig. A sa place fut élu Hébroïn, homme, à ce qu'il paraît, d'une grande pénétration et d'une grande énergie, qui sentait que l'empire tendait vers sa ruine, et qui avait la volonté de l'arrêter sur le penchant du précipice et de rétablir par une vigoureuse administration l'ordre qui se dissolvait; mais par

là Hébroïn s'attira la haine implacable de tous ceux qui étaient devenus grands et puissans, ou qui s'efforçaient de le devenir tant dans l'ordre ecclésiastique que dans l'ordre civil (28). Tandis que ce nouveau maire du palais suivit sa marche vigoureuse, la reine-mère Bathildis, toute livrée à ses exercices de piété, fonda beaucoup de couvens ou leur fit de grandes donations ; quatre ans environ s'écoulèrent ainsi. Puis Childérich, le second fils de Chlodwig, devint roi d'Austrasie : ce fut sans doute sur la demande des Austrasiens, si toutefois on peut admettre ce fait douteux dans cette époque obscure et ténébreuse. Metz continua d'être le siége du gouvernement, et le duc Wulfoald fut élu maire du palais. Mais ce changement lui-même n'apporte aucune lumière dans l'histoire. Il est difficile d'assigner une place à une reine Himnichildis, qui paraît vers ce temps en Austrasie ; quelques écrivains modernes n'en ont fait la veuve du roi Sigibert, mère de Dagobert qui se trouvait en Irlande et belle-mère future du roi mineur Childérich, que pour sortir d'embarras (29). On ne peut nier d'ailleurs que cette supposition ne soit celle qui s'accorde le mieux avec les documens qui se rapportent aux événemens postérieurs.

Dès l'an 670 environ, le roi de Neustrie Chlotar mourut à l'âge d'environ dix-huit ans. On prétend qu'il était marié ; mais a-t-il eu un fils ? Cela est incertain comme tout ce qui est relatif à cette époque (30). Aussitôt le maire du palais Hébroïn plaça sur le trône le troisième fils de Chlodwig, Theuderich, sans convoquer les grands officiers du royaume ni les grands vassaux pour les inviter à élire leur roi selon l'usage de leurs ancêtres (31). Le procédé d'Hébroïn résultait peut-être de son ambition personnelle ; peut-être était-il l'effet de la prévision que ce simulacre d'élection d'un roi hâterait la ruine de la royauté tout autant qu'une élection véritable. Mais les seigneurs en conçurent un vif ressentiment, surtout en Bourgogne, d'autant plus que précédemment le maire du palais leur avait défendu de venir à la cour sans y être appelés ; de tous côtés ils se mirent donc en mouvement. Hébroïn défendit de nouveau toute réunion ; mais ils s'assemblèrent malgré la défense, et après une délibération tumultueuse dirigée par Léodegar, évêque d'Autun, ancien ennemi d'Hébroïn, neveu et élève de cet évêque Dido, qui avait soutenu, dit-on, les perfides projets de Grimoald, ils s'adressèrent à Childérich, roi d'Austrasie. Ceux qui n'accédèrent pas à cette résolution n'eurent de salut que dans la fuite. Aussitôt une armée austrasienne s'avança vers la Neustrie avec tant de rapidité qu'Hébroïn fut contraint de se réfugier dans une église pour mettre sa vie en sûreté (32). Les trésors qu'il avait amassés devinrent la proie de ceux qui purent s'en emparer ; on prétend que l'évêque Léodegar fut cause qu'on ne lui ôta pas la vie, on se contenta de le forcer à prendre l'habit monastique dans le couvent de Luxeuil (33). Le jeune roi Theuderich, bien qu'on ne pût, en raison de son âge, lui imputer la moindre faute, eut le même sort. Le roi Childérich demanda à lui parler ; on lui amena le malheureux enfant qui déjà avait les cheveux coupés. Childérich demanda à son frère ce qu'il désirait qu'on fît de lui ; Theuderich répondit : « Je me vois injustement dépouillé du royaume, et j'ai remis ma cause entre les mains du juge éternel. » A ces mots on le transporta dans le couvent du martyr saint Denis, et Childérich troisième du nom fut reconnu seul roi dans les trois royaumes d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne. Mais il ne fut proclamé qu'après qu'il eut fait droit aux prétentions des prélats et des seigneurs : ils demandèrent que chacun des trois royaumes conservât ses anciennes lois et ses anciennes coutumes ; que dans chaque royaume le maire du palais fût choisi parmi les nationaux de peur qu'il ne s'élevât un nouveau tyran tel qu'Hébroïn ; et pour que le maire du palais ne pût prendre une position supérieure à celle des autres leutes, il fut décidé que cette dignité ne serait plus donnée à vie, mais seulement pour un an (34). Childérich confirma cette décision.

CHAPITRE X.

LE CHRISTIANISME DANS L'INTÉRIEUR DU TEUTSCHLAND. — CHILDÉRICH II ET THEODERICH. — PEPIN DE HERSTALL.

De l'an 670 à l'an 687.

Dans la génération où depuis la mort de Dagobert une pièce s'était détachée après l'autre du trône antique des Mérovingiens ; où la puissance de la famille royale avait été détruite ou partagée entre les prélats et les grands sei-

gneurs, les peuples teutschs paraissent avoir perfectionné leur vie suivant leur caractère propre sans s'inquiéter du nom frank ; sinon sans dissensions, sans contestations ou sans lutte, du moins sans grands bouleversemens (1). Ils tenaient peu de compte, il est vrai, du lien qui les attachait à l'empire des Franks : toutefois les Franks n'oublièrent pas ce lien. L'influence que les Franks avaient acquise sur le peuple teutsch ne cessa pas non plus son action. L'histoire ne donne pas les détails, il ne nous est resté de traditions que sur la propagation, l'affermissement, et l'on peut bien ajouter l'organisation du christianisme dans le Teutschland ; mais ces traditions ont subi tant d'additions et de mélange qu'on peut rarement y distinguer l'or du vil métal, et par cette raison elles ont perdu pour l'histoire la plus grande partie de leur valeur (2). Car les travaux entrepris par de pieux personnages pour cette œuvre sainte n'ont pas été décrits, comme nous l'avons déjà fait observer, pour faire connaître l'état où ces personnages avaient trouvé le pays et les hommes, ce qu'ils firent ou opérèrent, la manière dont tout se fit et arriva. Mais ces travaux ont été rédigés en grande partie par leurs disciples ou par des hommes venus longtemps après et qui partageaient leurs dispositions, pour édifier les hommes et disposer les âmes à la piété, à l'humilité, à la foi. Aussi les hommes dont la mémoire devait être à jamais sacrée parmi les Teutschs se trouvent placés (avec de bonnes intentions sans doute, mais mal à propos) à une hauteur pour ainsi dire si aérienne, qu'ils y sont inaccessibles pour le vulgaire ; ils ont été arrachés en quelque sorte à la vérité des choses réelles pour être transportés dans des circonstances qui ont semblé propres à confirmer la puissance miraculeuse de la foi qui s'était emparée de leurs âmes. On a fait d'eux les instrumens d'une puissance surnaturelle plutôt qu'on ne les a considérés comme les auteurs de leurs propres actions, bien que la faiblesse toute humaine de ceux qui ont écrit leur vie n'ait pu dépouiller ces saints personnages de toute faiblesse naturelle à l'homme. Dans ces biographies, bien des choses restent soumises à un doute légitime. Il est certain néanmoins que depuis l'époque où saint Columban était venu de la lointaine Irlande pour annoncer la parole et l'œuvre du Sauveur, la même carrière fut suivie par une série d'hommes pieux, soit en face de la génération dont nous venons de parler, soit en face des générations qui suivirent immédiatement : il n'est pas moins certain que ces hommes ont travaillé à la destruction du paganisme chez tous les peuples teutschs, depuis les plus hautes cimes des Alpes jusqu'aux rivages de la mer teutonique, habités par les Frisons. Ces hommes sans doute n'ont pas répandu la première semence du christianisme dans les cantons de la patrie ; car nous avons déjà remarqué que depuis longtemps la doctrine chrétienne s'était répandue dans l'intérieur du Teutschland, et les moines de la Gaule, dont le nombre allait augmentant chaque jour à mesure que la vie y devenait plus misérable, avaient exercé leur influence de plus d'une manière. Dans le fait aussi, ces hommes tant célébrés rencontrèrent, partout où ils parvinrent, des prêtres chrétiens avec leur culte. Mais à côté du christianisme qui s'efforçait de s'élever, vivaient encore les anciennes superstitions païennes ; cet être mystérieux sur lequel le Teutsch ne portait ses regards qu'avec respect, était encore honoré, suivant les pratiques anciennes, dans les forêts sacrées. Ces personnages et leurs compagnons ont combattu avec une force nouvelle et plus énergique contre les superstitions, œuvre de l'éternel ennemi de l'homme ; ils ont puissamment influé sur la société, et s'ils ne réussirent pas à bannir les passions du cœur des hommes, ils firent faire du moins des progrès à l'agriculture, répandirent des connaissances et rendirent possibles pour l'avenir des temps meilleurs.

Le disciple et le collègue de Columban, Gallus, avait déjà laissé le souvenir de son nom dans les hautes Alpes et fondé dans le monastère qui porte son nom une sorte de séminaire qui a produit d'heureux fruits (3). Saint Emmeran, le Frank (4), vint à cette époque en Bavière, où, selon Aribo, qui a écrit sa vie, il trouva un pays excellent. Au milieu de sombres forêts s'étendaient des plaines riantes, couvertes de moissons qui s'agitaient comme les vagues au souffle du vent. Les collines étaient ornées de vignes précieuses. Les habitans étaient vigoureux, de haute taille, gais, heureux et d'un cœur bienveillant. L'organisation ecclésiastique était complétement établie parmi eux. Dans le vieil ouvrage des Romains, dans la magnifique Radespona (Regensburg ou Ratis-

bonne), construite avec magnificence, fortifiée d'une manière formidable par des tours et de hautes murailles, siégeait, au milieu d'une multitude satisfaite de son sort, le duc Theodo, l'Agilolfinge, dans son château princier. Ses sujets, pleins d'allégresse, célébraient ses victoires sur les Avares; et les déserts, qui s'étendaient sur la rive de l'Ens et séparaient les Bavarois des Avares, prouvaient que les Bavarois étaient restés fidèles aux anciennes mœurs des Suèves. La vie de saint Emmeran à la cour du noble duc Theodo, qu'il gagna facilement par ses manières douces, son humilité et ses discours pleins d'onction, présente un caractère équivoque. Après avoir reçu l'hospitalité pendant trois ans, il quitta secrètement Ratisbonne. Utta, fille du duc, l'accusa de l'avoir séduite: il fut poursuivi, arrêté et massacré par le frère de la princesse déshonorée; mais cette accusation ne fit pas de tort à sa sainteté. Cet événement, aussi bien que la description du pays des Bavarois, est un témoignage irrécusable relativement aux peuples teutschs (5). Ici la foi était forte et inébranlable, la puissance des ecclésiastiques était grande, le pays était sûr, l'action rapide, la vie animée et les progrès ne se faisaient pas attendre. Un peu plus tard, saint Kilian, venu d'Irlande, pénétra le long du Mein dans l'intérieur du Teutschland. Sur la montagne où est bâti Wurtzbourg résidait un prince teutsch appelé Gozbert: on ne sait s'il était duc ou non. On a cru qu'il était le petit-fils de ce Radulf qui, après la mort de Dagobert, obtint la dignité ducale en Thuringe, et que peut-être il avait transporté sa résidence dans cette contrée pour se mettre en état de résister plus efficacement aux incursions des Slaves; mais ce ne sont là que des conjectures (6). Il est d'ailleurs difficile de croire que le prince Gozbert et le peuple de cette contrée vécussent encore dans le paganisme (7) et qu'ils n'eussent été convertis à la foi chrétienne, à l'instigation de l'évêque de Rome, que par saint Kilian, comme plus tard on l'a prétendu à tort. On ne peut pourtant douter du point le plus important: c'est que dans le Teutschland central, comme dans le Teutschland méridional, des étrangers enthousiastes ont fortement travaillé à l'affermissement de la foi chrétienne et à la propagation de la civilisation. La même chose eut lieu dans le Nord, car lorsque déjà plusieurs ecclésiastiques venus de la Gaule eurent travaillé dans le même esprit et avec le même zèle pour la religion sur le bas Rhin et sur les côtes de la mer (8), on vit paraître, parmi les Frisons, Wilfrid, qui avait été privé outre-mer de son évêché d'York, et à lui commence une série d'hommes qui continuèrent avec la plus grande constance l'œuvre sainte qu'il avait entreprise.

Ce qui ne semble pas indigne de remarque, c'est qu'on raconte de presque tous ces hommes pieux qu'ils se rendirent à Rome ou se lièrent avec le pape. Il est possible sans doute que cette assertion n'ait pris naissance que plus tard ou qu'elle n'ait été introduite dans leurs biographies que lorsque la puissance du saint-siége fut arrivée à son plus haut degré et qu'elle voulut paraître légitimement fondée sur une haute antiquité. Mais il est possible que le souvenir de l'ancienne domination et de la puissance de Rome ait réellement poussé ces hommes vers la ville éternelle (9). Et bien que la plupart de ces saints ouvriers n'aient eu d'autre but que celui que le vénérable Beda attribue à saint Eckbert, de prier sur le tombeau des saints apôtres et des martyrs (10), ils durent néanmoins arriver à une alliance étroite avec le siége papal, et, par cette alliance, l'influence du pape s'étendit aussi loin que la foi chrétienne trouva accès.

Pendant ce temps, les relations se développèrent de plus en plus dans l'empire des Franks, et le trône royal fut de plus en plus dépouillé de toute puissance et de tout éclat; le roi Childérich n'eut pas plus de crédit dans l'empire réuni que n'en avaient eu ses prédécesseurs dans l'empire divisé. Le traité qu'il avait conclu avec les Bourguignons et les Neustriens pour donner à chaque royaume un maire du palais particulier (11) ne paraît pas avoir été exécuté; vraisemblablement cette exécution fut empêchée par le même homme qui avait le plus contribué à la ruine d'Hébroïn. Wulfoald resta, il est vrai, maire du palais; mais l'évêque Léodegar eut la direction des affaires; il excita bientôt contre lui de grands mécontentemens: « Car, dit son biographe, le monde vieillissant, chargé de vices, ne put supporter la vertu d'un citoyen du ciel (12). » On conspira contre lui de tous côtés; bientôt il eut des discussions avec le roi. L'évêque confondait le temporel et le spirituel; il blâmait

hautement, dit-on, le roi d'avoir épousé la fille de son oncle (13). Dans une querelle entre l'évêque Præjectus et le sénateur Hictor de Marseille, le roi prit le parti du premier, Léodegar le parti du second. D'autres causes de discorde se joignirent à celles-ci. Le roi fit périr Hictor et enfermer l'évêque Léodegar dans le même couvent de Luxeuil, où se trouvait son ancien ennemi Hébroïn, expiant la puissance qu'il avait osé exercer. Mais le roi n'y gagna rien. Les deux anciens ennemis firent entre eux dans le cloître une paix hypocrite, et du fond même de leur prison, ils dirigèrent leurs partisans, favorisés qu'ils étaient par l'abbé (14). Childérich, comme la plupart des rois de sa race, fut accusé, mais seulement en termes vagues, de mener une conduite indigne, quoiqu'il n'eût que vingt et un ans. On raconte aussi que, contrairement aux lois, il fit attacher à un poteau et flageller un Frank illustre nommé Bodilo, et que cet acte de violence, aussi invraisemblable que difficile à croire, excita tous les nobles franks à la révolte. Ce qui est plus certain, c'est que vers l'an 673 le roi Childérich fut assassiné à la chasse à Chelles, près de Paris, par un des premiers officiers de sa cour (15). On assassina également sa femme Bilichildis, qui était enceinte, et un de ses fils en bas âge. On dit toutefois que le second de ses fils fut sauvé et recueilli dans un couvent : on crut du moins que le moine Daniel, qui vingt-quatre ans plus tard eut à porter le lourd fardeau de la royauté sous le nom de Chilpérich, était fils de ce malheureux Childérich II.

Après cet événement reparaissent deux rois des Franks. Le même Theuderich, fils de Chlodwig II, lequel avait été enfermé dans un monastère en même temps qu'Hébroïn, fut placé sur le trône de Neustrie ; en Austrasie au contraire, on reconnut comme roi ce Dagobert, fils de Sigibert, qui, dit-on, avait été transporté en Irlande par l'évêque Dido, à l'instigation du maire du palais Grimoald. On ne saurait indiquer avec précision quelles circonstances amenèrent ces deux événemens ; Wulfoald, maire du palais sous Childérich, s'était sauvé en Austrasie aussitôt après le meurtre du roi pour se soustraire à la mort ; et comme on le voit dans ce pays figurer encore comme maire du palais, il est à présumer qu'il contribua plus que tout autre au rappel de Dagobert. Le rétablissement de ce prince eut lieu par le moyen de saint Wilfrid, alors évêque d'York, chez lequel Dagobert, durant son exil (16), avait trouvé tant d'amitié et de protection qu'il ne l'oublia jamais, et qu'il désira le récompenser dignement lorsqu'il fut devenu roi (17). Theuderich au contraire fut sans aucun doute replacé sur le trône par le même parti qui l'en avait précédemment fait descendre, car à la nouvelle de la mort de Childérich, les deux ennemis nouvellement réconciliés, Léodegar et Hébroïn, sortirent aussitôt du couvent de Luxeuil, manifestement après s'être promis d'agir désormais dans les mêmes vues et dans un même esprit. Dans le fait ces deux hommes, le prélat comme le laïque (car celui-ci dans son couvent n'avait pris d'un moine que l'habit) réunirent un grand nombre d'hommes armés choisis parmi leurs partisans mutuels qui, à ce qu'il paraît, étaient accourus vers Luxeuil au-devant d'eux pour les délivrer (18). A la tête de ces bandes armées, ils arrivèrent, unis encore, à Autun (19), pour se rendre de là auprès du nouveau roi Theuderich, et lui imposer leur volonté comme loi. Mais, soit que dans l'âme d'Hébroïn une injuste méfiance se fût éveillée contre ce redoutable évêque, qui fut reçu avec de grands transports de joie par les habitans d'Autun, soit qu'il eût des indices réels de la trahison de l'évêque (20), il se sépara tout à coup de lui, partit avec ses partisans, et au lieu d'aller trouver le roi pour lequel, à ce qu'il semblait, il avait essuyé tant d'humiliations et de mauvais traitemens, il se dirigea vers les frontières d'Austrasie. L'évêque Léodegar réussit donc à se rendre maître du roi et à tout diriger à son gré dans ce premier moment ; ce fut par lui que Leudésius, fils d'Erchinoald, ancien maire du palais, fut revêtu de cette dignité, parce que lui-même en sa qualité d'évêque ne pouvait y élever de prétentions. Tout ce que le nouveau maire du palais put faire ne fut aussi que son œuvre. Mais Hébroïn n'était pas homme à regarder sa cause comme perdue ; son génie d'ailleurs ne manquait pas de ressources. Il établit roi un enfant, le nomma Chlodwig, et le présenta comme fils de Chlotar, frère aîné de Theuderich (21). Aussitôt on vit accourir près de lui tous ses anciens partisans, tous les ennemis de Léodegar, tous ceux qui avaient à craindre ou à es-

pérer, tous ceux enfin qui croyaient que Theuderich était mort, et que Chlodwig était réellement de la race mérovingienne et seul roi de Neustrie (22). Dans ces circonstances, il envoya de la rive droite de l'Oise un de ses affidés à l'évêque Audoen de Rouen, pour lui demander conseil comme à un vieil ami. L'évêque lui fit par écrit cette simple réponse : « Souviens-toi de Fredegundis (23)! » Hébroïn crut voir dans ces paroles une invitation à la rapidité, à la ruse, à l'assassinat; il passa promptement l'Oise et dirigea sa marche sur Nogent, où se trouvait le roi Theuderich. Celui-ci se sauva, et Hébroïn le poursuivit; réduit à la dernière extrémité, il entra en négociation avec Hébroïn. Le maire du palais Leudésius se rendit lui-même dans le camp ennemi. Hébroïn lui avait assuré par serment la vie et la liberté; mais à peine fut-il arrivé qu'il fut traîtreusement assassiné. Le roi tomba lui-même aux mains d'Hébroïn; celui-ci, qui venait d'atteindre le but vers lequel il tendait, sacrifia son roi Chlodwig, laissa la dignité royale à Theuderich et conserva le pouvoir comme maire du palais. Léodegar, soit qu'il en eût reçu l'ordre, soit qu'il eût pris la fuite, s'était sauvé à Autun, son siége épiscopal. Les grands de Bourgogne, qui de même que ceux du reste de l'empire se déclaraient toujours pour le plus heureux, se liguèrent contre l'évêque, se montrèrent en armes devant Autun, s'emparèrent de cet homme jadis si redouté, et dans leur sauvage fureur, ils lui crevèrent les yeux. Ainsi Hébroïn fut débarrassé encore de cet ennemi. Lui, toutefois, Hébroïn, poussé par l'ambition et par la vengeance, peut-être aussi par la conviction qu'il fallait briser l'insolence des grands officiers et des vassaux si l'on voulait rétablir l'ordre et la tranquillité, ne se contenta pas de ce triomphe. Sous prétexte d'infliger aux meurtriers de Childérich un châtiment bien mérité, il commença une persécution qui s'étendit peu à peu à tous ceux qui montraient de l'opposition à ses vues ou qu'il croyait dangereux : ces poursuites dégénérèrent en horribles cruautés. Beaucoup d'hommes persécutés ou craignant de l'être s'enfuirent, les uns dans le duché d'Aquitaine, qui, à cause de sa position éloignée, se maintenait indépendant de l'empire et jouissait d'une grande prospérité, les autres dans le royaume d'Austrasie. Beaucoup d'autres subirent la mort. De ce nombre furent l'évêque Léodegar et son frère Gernius. Ce dernier fut lapidé. Léodegar résista longtemps d'une manière miraculeuse à tous les mauvais traitemens, même aux mutilations qu'on lui fit subir; on dit qu'il jouit de la vue bien qu'il n'eût pas d'yeux; il parla avec éloquence quoiqu'on lui eût arraché la langue; mais enfin, dégradé de ses dignités ecclésiastiques par le clergé des Gaules, il reçut la mort pour être honoré plus tard comme saint par l'Église.

L'histoire de cette époque est absolument muette pour ce qui concerne l'Austrasie. Les limites du royaume sont aussi peu connues que les événemens qui s'accomplirent à l'intérieur. Il semble qu'il y eut des guerres entre l'Austrasie et la Neustrie; mais il est difficile de dire si ces guerres eurent lieu de royaume à royaume, ou si ce ne furent pas plutôt des guerres privées, des brigandages de seigneur à seigneur, des querelles particulières entre les ducs des deux partis. Dans cette lutte, la Champagne eut surtout à souffrir comme pays frontière et contesté par les deux royaumes. Sainte Salaberga, qui avait fondé un couvent dans la contrée de Langres, se vit forcée, suivant l'auteur de sa biographie, à se soustraire par la fuite aux terribles dévastations qui désolèrent ce pays, dévastations commises non par des barbares étrangers, mais par les Franks eux-mêmes; elle se réfugia dans la ville de Laon. Là seulement elle trouva un asile contre des hommes pour qui les reliques mêmes des saints n'étaient pas sacrées (24). Ce qui arriva dans l'intérieur est presque plus incertain encore. On a élevé contre le roi Dagobert de virulentes accusations, mais toujours sans motifs réels et sans fondement. D'après Eddo, écrivain de ce temps, auteur de la vie de saint Wilfrid, et plus éclairé que la plupart des hommes de cette époque, Dagobert fut assassiné l'an 678 par suite de la perfidie des ducs, qui agirent d'accord avec les évêques (25). A cette même époque, dit cet écrivain, saint Wilfrid revint de Rome. En arrivant dans le royaume d'Austrasie, il rencontra un des ducs à la tête d'une grande armée, et il fut arrêté; un évêque austrasien le reconnut : « Comment oses-tu, dit l'évêque au saint prêtre, voyager à travers le pays des Franks? Tu as mérité la mort, car tu as ramené parmi nous

de son exil ce roi, ce Dagobert. Destructeur de villes, il a rejeté les conseils des personnages les plus illustres du royaume; semblable à Rhehobeam, fils de Salomon, il a écrasé le peuple d'impôts et méprisé l'église de Dieu et ses prélats. Maintenant il a expié ses péchés; voici son cadavre ». (26) Mais quel homme voudra écouter de telles accusations? Comment Dagobert, mieux instruit à l'étranger, arraché à une vie paisible pour monter sur un trône si souvent souillé, aurait-il pu se laisser aller à l'imprudence qu'on lui reproche? Bien plus, où aurait-il pris les moyens d'accomplir ces forfaits? Il est plus vraisemblable et plus conforme à la marche des événemens de supposer que les passions et les factions continuèrent d'agiter le royaume d'Austrasie comme elles l'avaient fait jusqu'alors; que Dagobert fut entraîné par inexpérience et par nécessité dans cet horrible jeu; que le parti des familles réunies d'Arnulf et de Pippin prit la haute main dans ce chaos, et que Dagobert périt avec son fils Sigibert et sans doute aussi avec le maire du palais Wulfoald par la puissance de cette maison ennemie.

En effet, après la mort de Dagobert il y eut une guerre entre les Austrasiens et les Neustriens. On ne peut douter que cette guerre n'ait eu lieu parce qu'Hébroïn demandait qu'on reconnût le roi Theuderich et son propre gouvernement, et que d'autre part les Austrasiens, bien que dans le principe ils eussent consenti à le reconnaître, s'y refusèrent dans la suite (27). On ne peut décider sans doute s'ils se bornèrent à demander un maire particulier du palais ou s'ils refusèrent aussi de reconnaître le roi. Dans ce dernier cas, comme Theuderich était à cette époque le seul de sa race, à moins qu'on n'y ajoute le moine Daniel, fils de Chilpérich, le refus des Austrasiens fut probablement l'ouvrage du parti qui, représenté par Grimoald, avait précédemment déjà cherché à dépouiller de la dignité royale la race mérovingienne; dans le cas même où l'on n'admettrait que la première supposition, les faits qui suivirent immédiatement prouvent que la maison d'Arnulf de Metz fut l'âme de ces mouvemens. En effet, les Austrasiens furent commandés dans cette guerre par Martin, fils de Chrodulf, qui lui-même était fils aîné de cet Arnulf qui occupait à Metz le siége épiscopal de son père, et par Pippin surnommé dans la suite d'Héristall, fils du plus jeune fils de ce même Arnulf, d'Anségis qui avait épousé Begga fille de Pippin l'ancien, surnommé de Landen (28).

Les Austrasiens, suivis probablement des Neustriens qui avaient cherché chez eux un refuge contre la sévérité d'Hébroïn, pénétrèrent dans la Neustrie, mais probablement avec trop de confiance, parce que ces transfuges leur avaient inspiré des espérances trompeuses. Hébroïn, accompagné du roi, marcha contre eux et les rencontra dans un lieu appelé Lufao ou Lucofar, qu'on doit chercher aux environs de Laon. On combattit de part et d'autre avec un grand acharnement, et l'on vit tomber un grand nombre de braves. Mais les Austrasiens expièrent leur audace par une défaite complète. Martin et Pippin furent séparés dans leur retraite. Pippin, bien que poursuivi de près, échappa heureusement au désastre. Martin fut forcé de se jeter dans Laon, où il comptait pouvoir se défendre. Hébroïn, vainqueur, entreprit le siége de cette ville; mais comme il ne put l'enlever, il députa vers Martin, pour négocier, les évêques de Paris et de Reims, Ægilbert et Reul. Martin consentit à rendre la ville, mais il demanda une retraite libre et sûre. Les évêques lui promirent ce qu'il voulut, en prêtant serment sur les saintes reliques; serment impie! car soit qu'ils partageassent les odieux projets d'Hébroïn, soit qu'ils lui obéissent par crainte, ils avaient perfidement retiré les reliques des châsses, croyant qu'un serment prêté sur des châsses vides devait être sans valeur. Martin cependant, qui ne soupçonnait pas un tel crime, sortit de la ville avec les siens; mais à peine fut-il arrivé au camp d'Hébroïn qu'il fut surpris et massacré avec tous ses compagnons (29).

Le siége de Laon cependant avait donné aux Austrasiens le temps de se reconnaître, et le sort de Martin dut remplir le cœur de Pippin d'indignation, de ressentiment et de désirs de vengeance. La guerre continua donc. Mais il arriva qu'en 681, un an environ après le crime commis à Laon, Hébroïn lui-même fut assassiné. Ermenfrid, noble frank, qui d'après quelques paroles menaçantes d'Hébroïn craignait d'être dépouillé de ses biens, le surprit pendant la nuit avec une bande armée et le massacra (30). Dans Hébroïn on perdit certainement un homme énergique, plein de force et de génie. Quant à ses vues ou à ses dispo-

sitions intérieures, on n'en peut guère juger avec vérité, puisqu'on ne le connaît que par ses ennemis (31); les injustices même et les cruautés dont on l'accuse paraîtraient peut-être en partie sous un jour moins défavorable si nous pouvions mieux connaître toutes les relations et mieux apprécier l'ensemble des événemens. On peut avoir mis sur son compte en beaucoup d'occasions ce qui fut l'œuvre d'autres individus. Il compta aussi tantôt parmi ses partisans, tantôt parmi ses conseillers, beaucoup d'ecclésiastiques dont la plupart sont honorés comme saints par l'Église catholique; ils l'appuyèrent même dans les circonstances où on l'accuse d'avoir exercé sa fureur contre d'autres saints. Mais ce qui est incertain doit être laissé dans l'incertitude.

Ce qui ne souffre aucun doute, c'est que par lui la dignité de maire du palais devint plus grande et plus forte qu'elle n'avait jamais été; il n'organisa pas un parti avec les autres officiers et vassaux comme l'avaient fait ses prédécesseurs, mais il employa dans toute sa plénitude la puissance qu'il tirait de sa dignité contre tous les grands sans exception, qu'ils appartinssent au clergé ou à l'ordre civil. C'est là ce qui lui donne tant d'importance dans l'histoire, car il a préparé d'une manière décisive l'avenir d'une maison qui s'opposait à lui avec le plus de force et de résolution, l'avenir de la maison réunie de l'évêque Arnulf de Metz et du maire du palais Pippin de Landen.

Après la mort d'Hébroïn, les Neustriens élurent pour maire du palais un homme qu'on appelait Warado ou Waratto. La première conséquence de cette élection fut de conclure, sinon une paix définitive, du moins un armistice avec Pippin. Mais les Neustriens ne purent, ce semble, supporter la pensée que les Austrasiens ne voulaient pas même reconnaître de nom le roi Theuderich. Le propre fils de Warado, Gislemar, homme entreprenant, actif et doué d'expérience et de talent, soutint d'abord son père dans l'exercice de ses fonctions, mais bientôt il le mit entièrement de côté.

La discorde entre le père et le fils semble être venue de ce que Gislemar ne voulait pas tenir le traité que son père Waratto avait conclu avec Pippin. En conséquence, dès qu'il eut seul le pouvoir en ses mains, il viola le traité et surprit auprès de Namur (32) une armée austrasienne; beaucoup de braves trouvèrent dans cette action une mort indigne. Cet événement amena une guerre nouvelle. Pippin y déploya de grands talens sans obtenir toutefois beaucoup de succès; et d'autre part s'il ne se fit pas de partisans en Neustrie, il y excita du moins l'attention et il s'y fit respecter. Gislemar périt dans cette guerre; Waratto son père reprit les fonctions de maire du palais. La paix fut rétablie, et Pippin, désormais réconcilié avec Waratto parce qu'il semblait avoir combattu pour lui, obtint dans le royaume de Neustrie une grande influence. Du reste, tous ces événemens sont l'œuvre des maires du palais; le roi ne se montre nulle part; à peine parle-t-on une fois de lui.

Le vieux Waratto ne jouit pas longtemps de sa dignité de maire du palais; il mourut dès l'an 686. Il eut pour successeur son gendre Berthar, qui fut nommé, à ce qu'il semble, par l'influence d'Ansefledis, veuve de Waratto. On assure que ce Berthar était un homme petit de corps et d'esprit, fier, orgueilleux et arrogant. Ce qui est certain, c'est qu'il ne tarda pas à exciter contre lui un grand mécontentement, et les mécontens de Neustrie s'adressèrent tous à Pippin. D'un autre côté les réfugiés neustriens qui s'étaient soustraits à la sévérité d'Hébroïn, et qui avaient eu leurs biens confisqués, pressaient Pippin de les aider à se remettre en possession de ce qu'ils avaient perdu. Pippin envoya donc une ambassade au roi Theuderich pour demander le rappel et la réintégration des proscrits ou des exilés; il demanda en même temps qu'on leur rendît leurs terres. Theuderich, dominé par l'arrogant Berthar, reçut avec mépris cette ambassade et déclara que les proscrits dont on parlait étaient ses sujets (33), que Pippin les avait reçus contre le droit et contre la loi, et qu'il ne négligerait rien pour aller les chercher lui-même. Sur cette réponse, Pippin rassembla les grands officiers et les vassaux d'Austrasie; il leur fit part de l'effet qu'avaient produit les prières des Neustriens réfugiés, qui avaient mis leur confiance dans les Austrasiens, de la réponse du roi, de ses menaces et des dangers qui menaçaient l'Austrasie; la guerre fut résolue. Pippin rassembla l'armée avec satisfaction, il la remplit d'enthousiasme par ses actions et par ses paroles, et il la conduisit à travers la forêt Charbonnière jusqu'à Testri dans le Vermandois (34), où il posa son camp.

L'armée neustrienne s'avança de son côté; elle était commandée par Berthar, et le roi était au milieu d'elle (35). Elle s'établit du côté opposé de Testri, de telle sorte que les deux armées n'étaient séparées que par la petite rivière de Daumignon qui se jette dans la Somme. Pippin fit faire au roi pour la seconde fois des propositions de paix, et cette fois encore ses propositions furent rejetées. Alors Pippin fit explorer avec précaution la rivière et les environs, puis il fit sortir ses troupes du camp pendant la nuit, dans un profond silence. Parvenu à quelque distance, il passa le Daumignon, vers le point du jour. Au moment où il s'approchait du camp des Neustriens, l'armée de ceux-ci en sortit, car on avait annoncé au roi que le camp des Austrasiens était abandonné et que les feux y étaient éteints. On se disposait en conséquence à poursuivre l'ennemi dans sa fuite. Ce fut dans ces circonstances que les Austrasiens attaquèrent l'armée des Neustriens, qui n'observait aucun ordre. Ce fut une effroyable lutte, et non une bataille. Le roi Theuderich prit la fuite dans son désespoir; le maire du palais, également hors de lui, s'enfuit aussi. Une grande partie des hommes les plus éminens de la Neustrie tombèrent sous le glaive : la résistance fut impossible. Pippin pénétra dans le camp et fit un immense butin, qu'il abandonna et partagea entre ses guerriers : il se contenta de l'éclat de son triomphe et de la gloire que lui valut ce succès. Il se mit sans délai à la poursuitee des fuyards. A Saint-Quentin et à Péronne, beaucoup de Neustriens s'étaient jetés dans les couvens; à la prière des abbés, Pippin leur accorda la vie; il promit aussi de leur laisser leurs biens, à condition qu'ils jureraient de ne plus porter les armes contre lui (36). Le maire du palais Berthar périt de la main des siens, exaspérés par leur désastre (37). Le roi Theuderich se sauva à Paris, qu'il ne sut pas défendre. Pippin s'empara sans résistance de la ville et de la personne du souverain; la guerre finit par la captivité de Theudérich; c'était en 687.

Pippin, victorieux, libéral, magnanime, pouvait compter sur ses Austrasiens; les Neustriens étaient abattus et déconcertés; et bien certainement Pippin, dès ce jour, tint dans ses mains la destinée de la famille mérovingienne. Il pouvait l'anéantir et se faire saluer lui-même roi des Franks; mais soit qu'il se souvînt du sort de son oncle Grimoald, soit qu'il obéît à sa modération naturelle, il aima mieux construire un édifice solide que de lui donner trop d'élévation : il s'inclina devant le roi et lui laissa ses honneurs et sa dignité; il se réserva la puissance et les moyens d'exécution; il fut seul maire du palais dans l'empire des Franks et prince dans le gouvernement.

A partir de ce moment, la maison des Mérovingiens fut anéantie de fait, bien qu'elle ait conservé encore le vain titre de roi pendant deux générations : ce n'était plus qu'une ombre qui s'agitait sur un tombeau. Un astre majestueux s'était levé du sein de cette nuit longue et sanglante; une race nouvelle avait été fondée qui promettait des jours de bonheur, de prospérité et de gloire.

NOTES DU LIVRE VIII.

CHAPITRE I.

(1) Moins six ans ; jusqu'en 752.

(2) Comparez la note 20 du chapitre Ier du livre VI.

(3) Organiser est un talent difficile, qu'ils n'avaient pas. Il a fallu dix siècles d'expériences pour l'acquérir. Enfin on connut cet art à fond, en tout sens, tout marcha avec une égale facilité.

(4) Voyez le chapitre V du livre VII.

(5) GREGOR. (VI, 46). Et comme il jugea les évêques ou les blasphéma, selon l'expression de Grégoire ! Pour cela aussi *testamenta quæ in ecclesiis scripta erant, plerumque disrupit*, rel. L'histoire écrite par Grégoire prouve par beaucoup d'exemples que le roi avait raison. Voy. GREGOR. (IV, 12); et ce pauvre Anastase, que l'évêque Cautinus fit enterrer vif !

(6) On en a déjà vu des exemples et l'on en verra.

(7) Comme exemple de brutalité on peut citer un certain Parthenius, qui avait été au service de Théodebert et qui avait cherché à établir des impôts sur les Franks (sans doute sur les hommes libres) demeurant sur leurs propres terres : il fut, pour ce motif, assommé après la mort du roi (GREGOR. III, 36). On trouve un autre exemple dans GREGOR. (IV, 16).

(8) GRÉGOIRE ne donne (VIII, 19) aux évêques que ce conseil : *Ne contra canonum statuta extranearum mulierum consortio potiantur, præter has feminas, de quibus crimen non potest æstimari*. Il en était arrivé mal à l'abbé Daguif d'avoir agi autrement.

(9) — *quam me tua dulcedo expetiit.*

(10) GREGOR. (IV, 3). J'ai traduit littéralement.

(11) Comparez le chapitre VII du livre VI.

(12) Non les Saxons ; mais ils ne pouvaient échapper.

(13) On voit dans GREGOR. (V, 3) comment agirent ces hommes dénaturés par le bonheur et la violence. Le duc Rauching : *Vir omni vanitate repletus, superbia tumidus, elatione protervus : qui se ita cum subjectis agebat, ut non cognosceret in se aliquid humanitatis habere, sed ultra modum humanæ malitiæ atque stultitiæ in suos desæviens, nefanda mala gerebat*. Par manière de passe-temps, il forçait un esclave (*puer*) à se tenir derrière lui, pendant ses repas, un flambeau à la main, une jambe nue, et à faire couler de la cire toute chaude sur cette jambe, jusqu'à ce que la bougie fût entièrement brûlée. Si le malheureux criait ou cherchait à faire un mouvement, le duc le menaçait, l'épée nue : *flebatque ut hoc flente, iste magna lætitia exsultaret*. Deux de ses gens voulaient se marier, et, dans ce but, s'étaient réfugiés dans une église ; il décida le prêtre à les remettre entre ses mains, en jurant : « *Quia nunquam erunt a me separandi, sed potius ego faciam ut in hac conjunctione permaneant.* » Puis il les fit étendre tous deux dans un tronc d'arbre creusé, la femme en dessous, l'homme en dessus, et il ordonna de les enterrer vifs après les avoir ainsi réunis. Le prêtre accourut, et fit ouvrir la fosse : l'homme fut sauvé, mais la femme était morte. — On rencontre des actes aussi monstrueux, mais dans la Gaule et non dans le Teutschland. Ils étaient commis par des Teutschs, mais par des Teutschs dégénérés.

CHAPITRE II.

(1) GREGOR. (IV, 1). Le IVe livre de Grégoire, à partir du chap. 20, sert de base au présent chapitre. Les écrivains postérieurs donnent rarement ou jamais d'éclaircissement. Nous les avons partout comparés.

(2) Comparez le chap. X du liv. VI. GREGOR. (IV, 20 et 21).

(3) *Chlotarii regis constitutio generalis*, dans BALUZE.

(4) C'est bien le sens de ces mots : *Si quis auctoritatem nostram subreptitie contra legem elicuerit fallendo principem non valebit.*

(5) *Wa ! quid putatis, qualis est ille rex cœlestis, qui sic tam magnos reges interficit !*

(6) GREGOR. (IV, 3). Il sera parlé de Gundovald dans le chapitre suivant. Une fille, Chlotsinda, mariée au Langobard Alboin, était comme lui née d'Ingunde.

(7) GRÉGOIRE dit, il est vrai : *Eum exinde repulere*. Mais ils ne se seraient assurément pas entendus ensuite avec lui pour une *divisio legitima*.

(8) GREGOR. (VI, 45). Chilpérich ne tint pas parole

(9) GRÉGOIRE n'indique pas tout ceci à propos du partage lui-même ; mais cela résulte des réclamations et des guerres qui s'élevèrent plus tard entre les rois.

(10) Mais il avait vingt-quatre ou vingt-cinq ans.

(11) Comparez le chapitre XI du livre VI.

(12) Comparez la note 30 du chapitre XI et du livre VI. *Gallias appetunt*.

(13) Les auteurs franks leur donnent le nom de Huns, de même qu'à toutes les hordes d'Asie, tant était profonde l'impression qu'Attila avait faite.

(14) Je fais allusion aux paroles de FORTUNAT relati-

ves au roi Sigibert, et déjà citées : *unum de* GEMINA *gente triumphum*, dont la *Thuringia victa* est un témoignage. — Ne pourrait-on pas lire *Salis* au lieu de *Nabis ?* Par là tout se comprendrait. — Les paroles qui se trouvent dans le poëme *de Sigiberto rege et Brunichilde regina* (VI, 3) :

> *Saxone Thuringi resonant, sua damna moventes,*
> *Unius ad laudes tot cecidisse viros,*

se rapportent peut-être également aux faits que nous indiquons ici, et pourraient même désigner le lieu de la bataille, à savoir la frontière saxonne voisine.

(15) PAUL est le seul qui dise que la bataille eut lieu en Thuringe. Il a pour lui la position des pays.

(16) Il faut comparer le chapitre 40 du IV[e] livre de Grégoire au chapitre 23.

(17) GREGOR. (IV, 29). Il est question de l'ambassade envoyée à Constantinople, au chap. 39 du livre IV.

(18) Id. (IV, 26). Leontius, archevêque de Bordeaux, chassa, avec l'assentiment des évêques de sa province, l'évêque Émérius, *asserens non canonice eum fuisse hoc honore donatum. Decretum enim regis Chlothacharii habuerat, ut absque metropolitani consilio benediceretur, qui non erat præsens.* Lorsque Charibert en fut informé, il entra dans une grande colère. *Et statim directis viris religiosis, episcopum in loco restituit, dirigens etiam quosdam de camerariis suis, qui exactis a Leontio episcopo mille aureis, reliquos juxta possibilitatem condemnarent episcopos ; et sic principis est ultus injuriam.* Ce n'était pas là la marche de la justice. — Pour ce qui est de l'assertion qu'aucun des frères ne devait entrer dans Paris sans le consentement des autres, voyez GREGOR. (VI, 27).

(19) Voyez le chapitre IV du livre VI.

(20) GREGOR. TURON. (IV, cap. 26) : *una* REGINARUM *ejus*. Voyez le même chapitre pour ce qui suit.

(21) — *percussa judicio Dei obiit.*

(22) Depuis douze siècles, Fredegundis figure dans l'histoire comme un esprit infernal; mais il semble qu'on a été injuste à son égard.

(23) GREG. (IV, 28) : *cum jam plures haberet* UXORES...

(24) GRÉGOIRE dit : *a Chilperico etiam magno amore diligebatur.* Et pourquoi? *Detulerat* ENIM *secum magnos thesauros.*

(25) C'était affaire à lui pour une *uxor* CONDIGNA.

(26) GRÉGOIRE nous montre Brunhilde richement douée en beauté, en prudence. Quant à Galsuintha, il dit sèchement : *ætate senior quam Brunichildis erat.*

(27) GREGOR. TURON. (IV, cap. 43).

(28) Le duc Lupus était dans ces contrées; cela résulte de GREGOR. (IV, 47). S'il est dit dans VENANTIUS FORTUNATUS (lib. VII, carm. 7, *de Lupo duce*) :

> *Quæ tibi sit virtus cum prosperitate superna,*
> SAXONIS ET DANI *gens cito victa probat*,

il n'est pas nécessaire d'admettre une nouvelle guerre avec les Saxons, à laquelle les *Danois* auraient pris part. Car BROWERUS donne une autre leçon :

> SAXONIS RHODANI *gens*,

contre l'exactitude de laquelle on ne peut alléguer le mètre. Dans ce cas, il ne serait pas question d'une guerre inconnue dans le Teutschland, mais des événemens de la France méridionale. Sans doute le fleuve dont le nom se trouve dans le vers suivant :

> BORDAA *qua fluvius sinuoso gurgite currit*,

reste incertain ; mais il n'est pas plus sûr de le placer dans le Teutschland que dans la Gaule.

(29) Voyez le chapitre XII du livre VI.

(30) GRÉGOIRE (IV, 43) raconte, il est vrai, la chose comme si les Saxons n'avaient fait irruption dans la Gaule qu'après la retraite forcée des Langobards. Mais les mots *post hæc* ne sont qu'une transition. Que signifient ces mots : *Ignaros enim reperat* (Mummolus) *homines* (Saxones), *et nihil de his quæ acesserunt autumantes ?* Ce qui s'était passé avec les Langobards ne pouvait leur être inconnu ; mais ils ne savaient pas qu'il y avait des Franks dans ces contrées, que Sigibert, leur voisin dans le Teutschland, avait aussi de ce côté un territoire et des leutes.

(31) La peste, dont nous avons parlé, exerçait ses ravages. Voyez le chapitre XII du livre VI.

(32) PAUL. (*De gestis Langob.*, III, 6). *Noluerunt Langobardorum imperiis* SUBJACERE. — Paul a copié dans GRÉGOIRE l'histoire du retour des Saxons, ou tous deux l'ont puisée à une source inconnue.

(33) GREGOR. (*l. c.*)..... *jurantes, prius quod ad* SUBJECTIONEM *regum, solatium Francorum redire deberent in Gallias.* Ce passage est probablement altéré.

(34) Selon GRÉGOIRE, les Saxons se réunirent à l'époque de la moisson près d'Avignon, *in Avennico territorio.* Puis, *accedentes in areas, segetes inter se dividunt : colligentesque ac triturantes, frumenta comedebant, nihil ex his, eis qui laboraverant relinquentes.* C'est pour cela que Mummolus *occurrit eis.* Mais il est évident que cela ne peut être vrai et que, cela fût-il vrai, Mummolus n'aurait pu réunir une armée pour surprendre les Saxons, forts de 26,000 combattans. Ce récit est tiré du compte rendu par lequel Mummolus justifia sa fourberie.

(35) Je précise ceci, me rappelant les anciennes demandes des Langobards, qui appartenaient alors aux Saxons, et à cause du canton des Souabes, dont il va être parlé.

(36) Comparez la note 11 du chap. I du liv. VI. Quelques manuscrits de WITICHIND portent, il est vrai, *Suevi Transbadani* au lieu de *Suevi Transalbini.*

(37) Une lampe était suspendue dans la chambre mortuaire. Le cordon se brisa, et la lampe s'enfonça dans le sol dur et pavé de pierres, comme dans une masse molle, sans se briser.

(38) GREGOR. (IV, 50) dit : *Sigibertus rex* GENTES *illas, quæ ultra Rhenum habentur, commovet, et bellum civile ordiens, contra fratrem Chilpericum ire destinat.*

(39) *Quos vulgo* SCRAMASAXOS *vocant. Schrammsahsen ?* couteaux tranchans?

(40) De cette manière les choses que GRÉGOIRE raconte dans les trois derniers chapitres de son IV[e] livre

me semblent placées dans un ordre qui fait tout comprendre.

CHAPITRE III.

(1) GREGOR. (IV, 52) appelle les *duo* PUERI, que par précaution j'ai appelés deux jeunes hommes, *maleficati a Fredegunde regina*. Mais l'auteur des *Gesta reg. Francorum* dit ce qui suit (cap. 32).

(2) La pièce est dans DUCHESNE (t. I, p. 855). Sainte Radegunde, suivant l'auteur de sa vie, doit avoir écrit à Sigibert ainsi qu'à Chilpérich, pour les exhorter à la paix et à l'union fraternelle.

(3) A partir de ce point, les livres V et VI de GRÉGOIRE servent de base à ce chapitre. Dans ces livres, la narration est singulièrement confuse. Les données importantes pour l'histoire sont très-éparses. Je me borne à signaler le plus essentiel. Chacune de mes paroles se rapporte à une expression de Grégoire.

(4) Gogo avait été ambassadeur en Espagne; il avait demandé la main de Brunhildis; il avait amené cette princesse à Sigibert; il a été célébré par FORTUNAT, qui du reste était prêt à célébrer tout le monde. GRÉGOIRE (V, 47) l'appelle *regis* NUTRITIUS; cette qualification équivaut à celle de NUTRITOR, que Grégoire (VIII, 22) donne à Wandelin, successeur de Gogo.

(5) FRÉDÉGAIRE, ou plutôt l'auteur de l'*Historia Epitomata* (cap. 58 et 59).

(6) Comparez la note 25 du chap. IV du liv. VII.

(7) Les expressions sont singulières; mais j'espère en avoir saisi le sens : *non possum ex eis facere disciplinam, nec quempiam interficere* : c'est-à-dire, ils profiteront de leur parenté pour ne pas obéir, et je ne puis les traduire devant un tribunal. *Ipsi vero per me insurgent, ut agant* SUPERSTITIOSE. Bien plus, parce que je suis leur parent, ils se soulèveront et agiront dans cette folle idée, dans l'idée de parenté. *Eorum acta non permittat Deus, ut me in inferni claustra tradant !*

(8) *Primus ad ejus mansionem perrexit Chrodinus* AD MINISTERIUM. Au lieu de ces mots inintelligibles : *Bracile Gorgoni in collo tenens*, j'adopte l'autre leçon : *Brachium ejus collo superponens suo.*

(9) On a très-souvent parlé avec un grand mépris de l'époque des Mérovingiens, et il y a peu de temps encore qu'un savant critique a déclaré l'histoire des Mérovingiens sans intérêt et ennuyeuse. Mais je crains que ceux qui parlent ainsi en général ne connaissent pas cette histoire. Sans doute beaucoup de choses sont entièrement inconnues; beaucoup sont dénaturées et ont des lacunes; aucune n'est bien écrite. Mais dans les six derniers livres de GRÉGOIRE, qui n'embrassent qu'un court espace de temps, se trouve la matière d'un grand tableau richement coloré, qui, s'il était tracé de main de maitre, ferait une profonde impression. Ici nous ne pouvons faire même un essai, parce que la matière appartient à l'histoire de France et non à celle du Teutschland; cependant il résultera, je l'espère, de l'esquisse partielle que nous en donnons, que l'ensemble, exposé dans toute sa plénitude, ne manquerait pas d'un haut intérêt.

(10) Je crois que si l'on s'en tient à cette pensée on portera la lumière dans les ténèbres où GRÉGOIRE plonge ses lecteurs.

(11) GRÉGOIRE ne dit pas ceci; mais l'auteur des *Gesta reg. Franc.*, et si celui-ci ne le disait pas, on serait forcé de le supposer.

(12) Cela est tout au moins très-vraisemblable, bien que personne ne le dise.

(13) GRÉGOIRE ignore ce fait; l'auteur des *Gesta reg. Franc.* (31) ne l'ignore pas. Fredegundis, dit-il, amena Audovera à tenir son propre enfant sur les fonts. Elle devenait parente spirituelle de Chilpérich, son époux, et son mariage devait être cassé.

(14) La procédure qui eut lieu (GREGOR. V, 19) lorsque Chilpérich fit traduire le prélat devant un concile à Paris est remarquable, même pour apprendre à connaître l'historien. L'embarras de celui-ci fut extrême lorsque Prétextat *episcopus, prostratus solo, ait : « Peccavi in cœlum et coram te, o rex ! »* Mais il sait expliquer la chose. Et comme il parle contre le roi ! — En faveur de la conjecture que Merwich prit le titre de roi, on trouve une médaille à son effigie avec une couronne sur la tête; elle est citée par DANIEL (*Histoire de France*).

(15) Puisqu'il put battre cette armée, il avait dû faire des préparatifs.

(16) GREGOR. TURON. (V, cap. 3) : *Siggo referendarius qui annulum regis Sigiberti tenuerat.*

(17) Ib. (cap. 14) : *Ad monasterium Cennomannicum, quod vocatur Aninsula.*

(18) Ib. : *Merovechus vero de patre atque noverca multa crimina loquebatur : quæ cum* EX PATRE *vera essent, credo acceptum non fuisse Deo ut hæc* PER FILIUM *vulgarentur.*

(19) Bien que quelques hommes, tels que Chrodinus (GREGOR., VI, 20) s'occupassent de la culture du pays, à quoi cela pouvait-il aboutir dans un tel siècle?

(20) Les villes, exposées à un danger continuel, devaient se défendre. Une fois habituées aux armes, elles s'en servirent bientôt pour leur propre compte les unes contre les autres. On trouve plusieurs exemples dans GRÉGOIRE (V, 26; VII, 2, etc.).

(21) Il est presque continuellement question de maladies pestilentielles. Parmi les phénomènes dont cette époque était également riche, on distingue ce que GREGOR. raconte (VI, 14). Au mois de janvier 582 il y eut des orages; les arbres fleurirent; une comète apparut, *ita ut in circuitu ejus magna nigredo esset. Prodibat autem ex ea radius miræ magnitudinis, qui tamquam fumus magnus incendii adparebat a longe. Visa est autem ad partem Occidentis in hora noctis prima.* Le jour de Pâques, près de Soissons, le ciel parut embrasé; on crut voir deux grands phares, qui, au bout de deux heures, se réunirent en un seul : *Factaque pharo magna, evanuerunt.* Une pluie de sang tomba à Paris, *verus sanguis, et super vestimenta multorum hominum cecidit...*

(22) La conversion des juifs, qui, à cette époque,

étaient très-actifs, lui tenait particulièrement à cœur. Mais comme les juifs étaient entêtés, il ordonna de les baptiser sans cérémonie. Il fut le parrain de plusieurs d'entre eux. *Nonnulli tamen eorum corpore tantum non corde abluti.....* Il désirait amener au baptême le juif Priscus, *qui ei ad species cœmendas familiaris erat.* Un jour Grégoire, l'historien, était présent, lorsque Priscus vint auprès de lui. Chilpérich saisit le juif par les cheveux et dit à l'évêque : *Veni, sacerdos Dei, et impone manum super eum.* Priscus se débattit, il pensait : « *Deus non eget conjugio, neque prole dilatur, neque ullum consortem regni habere patitur.* » Le roi réfuta cette doctrine.» *Deus* (dit-il) *ab spiritali utero filium genuit sempiternum*, etc. Le juif répondit : « *Numquid Deus homo fieri potuit, aut de muliere nasci, verberibus subdi, morte damnari ?*» A cette question le roi resta muet; mais l'évêque, placé sur son terrain, réduisit le juif *ad absurdum*. Mais ....*nunquam compunctus est miser ad credendum.*—Les tentatives furent continuées; Priscus persista : *Tunc iratus rex jussit eum custodiæ mancipari, scilicet ut quem credere voluntarie non poterat, saltem credere faceret vel invitum.* Priscus fit des présens et sollicita un sursis, afin que son fils pût épouser auparavant une riche juive de Marseille. Il obtint un sursis; mais bientôt après il fut assassiné par un juif baptisé, et il s'ensuivit une horrible boucherie (GREGOR., VI, 5 et 14).

(23) Sur le sujet qui éleva à cette époque de si malheureuses discussions sur la Trinité. C'était (GREGOR., V, 45) *indiculum, ut sancta Trinitas non est in personarum distinctione, sed tantum Deus nominaretur : adserens indignum esse, ut Deus persona, sicut homo carneus nominaretur : affirmans etiam ipsum esse patrem, qui et filius idemque ipsum esse spiritum sanctum, qui pater et filius.* Il fit lire cette dissertation à l'évêque Grégoire, et ajouta : « *Sic volo ut tu, et reliqui doctores ecclesiarum credatis.*» Il fut mal reçu ; l'évêque lui exposa durement la vraie doctrine. Le roi, échauffé, dit : « *Sapientioribus te hæc pandam, qui mihi consentiant.*» Grégoire s'écria : « *Nunquam erit sapiens, sed* STULTUS, *qui hæc quæ proponis sequi voluerit.*» Le roi, *ad hæc frendens, siluit.* On conçoit qu'après de telles scènes et après des discussions entre l'évêque et le roi, par exemple au sujet du séjour de Merwich dans l'église de Tours, le témoignage de Grégoire sur Chilpérich et sa femme ne peut être impartial.

(24) Comme FORTUNAT, qui se croyait incomparable.

(25) Au sujet du cirque, voyez GREGOR. (V, 18); au sujet des lettres et des vers voyez le même (V, 45 et VI, 46). Grégoire, qui pourtant était connaisseur, est très-mécontent de ces vers : *Nulli penitus metricæ conveniunt rationi*, dit-il, *versiculi debiles, nullis pedibus subsistere possunt, in quibus, dum non intelligebat, pro longis syllabas breves posuit, et pro brevibus longas statuebat : et alia opuscula, vel hymnos, sive missas, quæ nulla ratione suscipi possunt.* La question est de savoir si l'obstacle consistait dans la nullité poétique ou dans l'hérésie. — Les quatre nouvelles lettres étaient destinées à la langue latine, *litteris* NOSTRIS. C'étaient « *sicut Græci habent, æ, the, uui.*

(26) GREGOR. (V, 19). L'ami s'appelait *Gailenus*.

(27)— *ad pontem, quem Petreum vocitant*. Pierre-Pont ou Pont-Pierre. GREGOR. TURON. (V, cap. 18).

(28) GREGOR. TURON. (V, cap. 35).

(29) Voici mon idée. La taxe frappait les villes d'où le roi et sa femme tiraient leurs revenus; par conséquent on pouvait en disposer arbitrairement, parce qu'on les considérait comme *beneficia* de la cour. GRÉGOIRE dit, il est vrai (V, 29) : *Rex descriptiones novas et graves* IN OMNI REGNO SUO *fieri jussit.* Mais il ajoute : *Qua de causa multi, relinquentes* CIVITATES *illas* ou SUAS. Et au livre V, 35, il est dit : *Jussit* (regina) *libros exhiberi, qui de civitatibus* SUIS *venerant*; c'est-à-dire qui probablement lui avaient été données en *morgengabe*.

(30) GREGOR. (V, 35). Il semble donc que Fredegundis ne fut pas l'objet d'une haine populaire.

(31) Ib. (cap. 40) : *de noverca sua — non condecibilia detractabat.*

(32) C'est ce qu'ajoute GRÉGOIRE comme excuse.

(33) Cette atrocité doit être rejetée sur la superstition de cette époque, que Chilpérich et Fredegundis partageaient.

(34) GREGOR. (VI, 1). L'*Histor. epitom.* dit (59) que Sigibert, mort depuis longtemps, fit périr Gogo à l'instigation de Brunhilde. L'auteur a voulu dire Childebert.

(35) C'est ainsi que je comprends ce que GRÉGOIRE (VI, 3) fait dire au roi Chilpérich : *Tantum dum advixero liceat mihi sine scrupulo aut disceptatione* CUNCTA TENERE. Car il allait tout seul qu'il voulût et dût garder l'empire, qu'il possédait déjà. La suite témoigne aussi de l'exactitude de cette explication.

(36) J'indique ceci en général. GRÉGOIRE (VI, 23) dit : *Ex hoc jubet rex omnes custodias relaxari, vinctos absolvi, compositionesque negligentum fisco debitas præcepit omnino non exigi.* Il y a ici erreur. Ou il est question *de civitatibus* SUIS, ou l'on devait songer à ces mesures *consensu Francorum*.

(37) *Tollantur* (s'écrièrent-ils) *a facie regis qui regnum ejus venundant, civitates illius dominationi alterius subdunt, populum ipsius principis alterius ditionibus tradunt.*

(38) On a sans doute révoqué ceci en doute, mais qui peut se fonder sur un tel doute?

(39) GREGOR. TURON. (VI, cap. 35).

(40) Elle resta chez les Grecs, mais mourut en se rendant à Constantinople.

(41) C'est tout ce que voulait Leovigild; cela résulte de sa conduite ultérieure. Comparez GREGOR. (VI, 40).

(42) GREGOR. TURON. (VI, cap. 34).

(43) Comparez le chap. III du liv. VII, et la note 48.

(44) GREGOR. (VI, 45). L'allocution de Fredegundis est remarquable : *Ne putetis, o viri, quicquam hic*

DE THESAURIS ANTERIORUM REGUM *haberi* ; car elle n'aurait pu s'en emparer : *Omnia enim quæ cernitis, de mea proprietate oblata sunt, quia mihi gloriosissimus rex multa largitus est. Et ego nonnulla de proprio congregavi labore, et* DE DOMIBUS MIHI CONCESSIS, TAM DE FRUCTIBUS QUAM DE TRIBUTIS *plurima reparavi. Sed et vos* PLERUMQUE *me* MUNERIBUS VESTRIS *ditastis.*

(45) *Surgentes de nocte.*

(46) Maintenant. Dans la suite les noms ne manquèrent pas.

(47) L'histoire racontée dans ce chapitre est confuse dans Grégoire, et par suite inintelligible. J'ai cherché à la soumettre à un ordre convenable ; je crois avoir fait tout comprendre. Les hommes ont été rarement aussi méchans qu'on les fait.

CHAPITRE IV.

(1) *Erat gulæ deditus, cujus Deus venter fuit.* Mais Chilpérich, au milieu de ses déportemens avec les femmes, avait à peine le temps de sacrifier encore outre mesure à ce dieu. Cette addition : *nullumque se asserebat esse prudentiorem*, peut être exacte. Chilpérich n'avait pas seul ce défaut. Comme nous connaissons ses disputes avec l'évêque Grégoire, nous connaissons aussi la valeur de cette assertion. Comparez la note 23 du chapitre III du livre VIII.

(2) On dit d'une manière assez équivoque (GREGOR., VII, 2) : *inventa quam diu* QUÆSIVERAT *morte.*

(3) La première est nommée dans l'*Hist. Franc. epit.* (cap. 39) ; l'autre dans les *Gesta reg. Franc.* (cap. 35, et *passim*).

(4) *Landericus*, dit-on, *luxuria commiscebatur cum illa.* Et elle se trahit elle-même maladroitement. Le roi entra sans être aperçu dans la chambre à coucher, *et eam in natibus suis de fuste percussit.* Elle, qui croyait son mari à la chasse, dit sans se retourner : « *Quare sic facis, Landerice ?* » Ainsi tout fut révélé.

(5) Tout ceci est épars dans les livres V et VI de GRÉGOIRE DE TOURS.

(6) Sigibert s'était contenté de lui faire couper les cheveux (GREGOR., VI, 24). Comparez VII (36), où Gundobald raconte son histoire.

(7) La correspondance de Brunhilde avec Gundovald, dont GRÉGOIRE fait mention (VII, 33 et 34), s'est sans doute engagée à cette époque. Il résulte du livre IX (28) qu'il fut question d'un mariage. Brunhildis avait fait faire un grand bouclier d'or et deux bassins *(bacchinon)* pour le Wisigoth Reccared; Ebregisil fut chargé de porter ces présens à ce prince. Le roi Guntchramn fit arrêter cet homme, croyant les présens destinés aux fils de Gundovald. Puis il l'apostrophe : *Non sufficit, o infelicissime hominum, quod impudico consilio Ballomerum illum, quem Gundovaldum vocitatis*, AD CONJUGIUM *arcessistis*, rel. Son mariage avec Merwich rend la chose croyable.

(8) GREGOR. (VI, 24) : *At ille* (Theodorus episcopus) *epistolam, manu majorum Childeberti regis subscriptam, protulit, dicens : « Nihil per me feci, nisi quæ mihi a dominis nostris et senioribus imperata sunt.»*

(9) Maurice donna 50,000 *solidi* (GREGOR., VI, 42). Ce fait a été pris à Grégoire par PAUL DIACRE (III, 17).

(10) GREGOR. (VIII, 5). Guntchramn a parlé de Childebert et de Brunhildis, sa mère, *quæ me minatur interimere.* Puis il parle de l'évêque Théodore, qui avait reçu Gundovald à Marseille : *Scio, quod horum* (de Brunhildis et autres *inimici*) *causa germanum meum Chilpericum interemit.* En général ses rêves mêmes lui font soupçonner des évêques.

(11) Id. (VII, cap. 21).

(12) Pour la suite de ce chapitre, je m'appuie sur le VII[e] livre de GRÉGOIRE DE TOURS.

(13) *Thesaurarii* (GREGOR. TURON., VII, cap. 4).

(14) Id. (ib., 10) : *Briva-Curretia.* Voyez BOUQUET.

(15) Il était donc promptement revenu de l'expédition d'Italie.

(16) GREGOR. (VII, 6) : *Sed cum eum Parisiaci recipere nollent.* Il paraît que Fredegundis n'était pas détestée, mais très-aimée dans son royaume, et particulièrement des habitans des villes. Comparez la note 30 du chapitre précédent.

(17) GRÉGOIRE (VII, 7) donne à entendre que Guntchramn conçut quelque soupçon sur la naissance du petit Chlotar, dont on fit si volontiers dans la suite un Mérovingien subreptice. Fredegundis dînait avec Guntchramn ; elle se leva trop tôt de table ; le roi la pria de manger encore. Mais Fredegundis répondit : « *Indulge deprecor, domine mi, quia juxta consuetudinem mulierum contigit mihi, ut* PRO CONCEPTU *consurgam.* » *Hæc ille audiens, obstupuit, sciens quartum esse mensem, ex quo alium ediderat filium.* Le bon évêque !

(18) GRÉGOIRE lui fait dire : *Liceat mihi vel tribus annis* NEPOTES MEOS..... *enutrire.* Mais Chlotar n'était âgé que de quatre mois.

(19) Id. (VII, cap. 14) : *Scimus salvam esse securim, quæ fratrum tuorum capitibus est defixa : celerius tuum librabit defixa cerebrum.*

(20) Il est dit, il est vrai, (VII, 19) : *Fredegundem quoque reginam ad villam Rothoialensem* (Rueil ou Rueuil) *quæ in Rothomagensi termino* (auprès de Rouen) *sita est abire præcepit.* Mais ce n'était pas un exil : la position ultérieure de la reine le prouve, ainsi que ce passage : *Secuti sunt eam omnes meliores natu regni Chilperici regis.*

(21) Id. (VII, cap. 32) : *cum virgis consecratis juxta ritum Francorum.*

CHAPITRE V.

(1) Ceci est basé sur les trois derniers livres de GRÉGOIRE en tant qu'il n'est pas question des Bavarois et des Langobards.

(2) Il semble qu'on ne peut trouver un témoignage pour ceci dans ce que nous avons remarqué dans la note 17 du chapitre précédent.

(3) GREGOR. (VIII, 9). Guntchramn se présenta

comme accusateur à Paris dans une assemblée publique (*coram omnibus*). Trois fois, dit-il, on l'avait prié de présenter l'enfant au baptême, mais jamais on n'était venu avec l'enfant : maintenant on cachait encore celui-ci. Il était donc autorisé à croire *alicujus ex leudibus nostris sit filius : nam si de stirpe nostra fuisset, ad me utique fuisset deportatus*. Il voulait arriver à une certitude. Fredegundis jura avec ses conjurateurs *hunc a Chilperico rege generatum fuisse*. Et *sic suspicio ab animo regis ablata est*.

(4) En face de ce désir, le discours de Guntchramn cité dans la note précédente paraît presque comique, et on pourrait croire que Guntchramn énonça des choses dont l'inexactitude lui était fort bien connue, parce qu'il n'avait rien de mieux à dire, et que cependant il voulait satisfaire ses illustres instigateurs.

(5) Je cite cet exemple ; je ne puis citer tout.

(6) Grégoire (VIII, 22) dit : Wandelin, *nutritor regis Childeberti*, mourut : *sed in locum ejus nullus est subrogatus*, *eo quod regina mater curam velit propriam habere de filio*. Il peut être vrai que Brunhildis ait désiré qu'on ne nommât pas un nouveau régent du royaume et tuteur du roi, parce qu'elle espérait obtenir une plus grande influence. Mais si ce désir ne s'était pas accordé avec les efforts des seigneurs, l'accomplissement en eût été difficile.

(7) Brunhildis ne pouvait vouloir et occasionner ce mariage ; on peut le penser d'après toute sa conduite et particulièrement d'après sa position à l'égard de Fredegundis.

(8) L'aîné était né l'an 586 (Gregor., VIII, 37) ; le plus jeune l'an 587 (Id., IX, 4). *Nuper genitus* (IX, 9).

(9) Grégoire (IX, 9) ne donne que la convention définitive faite par *Rauchingus cum prioribus regni Chlotarii, filii Chilperici* ; mais elle suppose des négociations préalables. Il n'y est pas question de Fredegundis et de Chlotar. Mais comme les Austrasiens s'engagèrent avec les Neustriens, comme ils voulaient tuer le roi Childebert et, quant à la reine, la *redigere in contumeliam*, *sicut prius fecerant*, et comme Guntchramn devait aussi être exclu d'Austrasie, on ne peut croire qu'un mouvement analogue ne devait pas se faire en Neustrie, relativement à la reine Fredegundis et à son fils. Mais les Austrasiens devaient vouloir la mort de ces personnages.

(10) *Pietas Domini hæc verba* (la convention) *in aures Guntchramni regis imposuit*, dit Grégoire.

(11) Grégoire dit, il est vrai, que Magnovald fut mis à mort par ordre du roi Childebert, *causis occultis* ; il pense même qu'on doit chercher le motif de cet acte dans le meurtre de la femme de Magnovald par Magnovald et dans le mariage de celui-ci avec la veuve de son frère. Mais le roi n'aurait probablement pas puni ce crime de cette manière. Dans la suite (IX, 9) Magnovald figure comme complice de la conspiration des grands.

(12) Id. (IX, cap. 8).

(13) Id. (IX, cap. 9 et 12).

(14) Childebert lui-même, qui n'était pas enclin à la douceur, fut forcé de le reconnaître (Gregor., X, 17). On lui dénonça *quasdam personas quæ non solum... verum etiam ad inimicam ejus Fredegundem quotidie nuntia deportarent*. Le roi fit emprisonner ces personnes : *sed cum discussi nihil criminis inventum in iis fuisset, abscedere jussi sunt*. Si l'on avait fait une enquête, on aurait souvent découvert les mensonges.

(15) Voy. dans Gregor. (IX, 20) *exemplar pactionis*.

(16) Quelques individus peuvent y avoir partout participé. Il est aussi question d'un Saxon (Gregor., X, 22).

(17) Idem (VIII, 13) : *Childebertus morabitur ad castrum confluentis*. — Idem (X, 18) : *Cum rex in oratorium domus Mariligensis ingrederetur*. Encore une douzaine de meurtriers envoyés par Fredegundis.

(18) Fredegar. (*in Chronic*. cap. 8) : *Sed et Leudefridus Alamannorum dux...* ordinatus *est loco ipsius Uncilenus dux*.

(19) Voyez le chapitre IV du livre VI.

(20) Gregor. (VI, 42). Comme au temps des Romains : *Quod cum audissent Langobardi, timentes ne ab ejus exercitu cæderentur, subdiderunt se ditioni ejus, multa ei dantes munera, ac promittentes se parti ejus esse fideles atque subjectos : patratisque cum his omnibus, quæ voluit rex in Gallias est regressus*.

(21) ... *Sed hic fidus a solatiis ne responsum quidem pro hac re voluit reddere*.

(22) Gregor. (VIII, cap. 18) considère lui-même cette circonstance comme la cause de la nouvelle expédition.

(23) Grégoire dit autrement : *Cum duces inter se altercarentur, regressi sunt*.

(24) C'était bien là le motif de la division. Comment les généraux qui combattaient dans l'Italie inférieure pouvaient-ils recevoir des ordres de Pavie, ou comment pouvaient-ils les accepter, puisqu'ils n'avaient à attendre de Pavie que des ordres ? Ils avaient à s'occuper d'eux-mêmes et de leur armée ; ils devaient agir d'après leurs propres vues, et précisément pour cela devenir indépendans.

(25) Paul (III, 16). Il ne faut entendre ceci que des ducs qui se trouvaient dans l'Italie supérieure.

(26) — *Candido crine perfusus*, dit Paul. De là vient sans doute le surnom de Flavius, qui jadis avait plu aux empereurs romains, et que plus tard les rois langobards portèrent aussi comme titre politique.

(27) Ce que Paul (III, 16) dit de l'état du royaume sous Autharis n'est qu'une pieuse action de grâces du diacre, qui désirait pour son peuple un âge d'or et qui ne croyait à la possibilité de cet âge que lorsque les Langobards auraient de nouveau un roi commun.

(28) Gregor. (IX, 25) et Paul. (III, 27).

(29) Comparez le chapitre X du livre VI et la note 48.

(30) Frédégaire seul donne ce renseignement (*in Chronic*. 34), et encore est-il dénaturé par des inexactitudes manifestes. Frédégaire accuse aussi Brunhildis d'avoir été cause que le mariage n'ait pas eu lieu.

(31) Comparez la note 41 du chapitre V du livre VI.— PAUL. DIACON. (III, cap. 10).

(32) Id. (*ibid.*, cap. 31).

(33) Pour la baiser, je pense : *ejus manum digito tetigit, dextramque* SUAM SIBI *a fronte per nasum ad faciem produxit.*

(34) GREGOR. (IX,25; comp. X,2). Les ambassadeurs, Bodegisil, Evantius et Grippo passèrent par Carthage. Ils y eurent de mauvaises querelles ; les deux premiers furent assommés. Grippo arriva seul à Constantinople. Il résulte de la correspondance indiquée entre la cour d'Austrasie et la cour impériale, que la première s'interposait pour obtenir la délivrance du Goth Athanagilde ; à ce qu'il semble, ses efforts furent inutiles.

(35) PAUL. DIAC. (*l. c.*).

(36) Id. (IV, cap. 7) : *Tassilo a Childeberto apud Bajoariam* REX *ordinatus est.*

(37) GREGOR. (IX, 25). PAUL est d'accord avec lui.

(38) Id. (X, 3). Le roi Autharis est appelé *Aptacharius* par GRÉGOIRE ; c'est ainsi qu'il dénature les noms aussi bien que les événemens.

CHAPITRE VI.

(1) GRÉGOIRE a dû croire à la possibilité de telles destructions et de telles suppressions. *Quos libros* (dit-il à la fin de son ouvrage).... *conjuro omnes sacerdotes Domini, qui, post me humilem, ecclesiam Turonicam sunt recturi, per adventum Domini nostri Jesu-Christi, ac terribilem reis omnibus judicii diem,... ut nunquam libros hos* ABOLERE FACIATIS, *aut rescribi, quasi quædam legentes, et quasi quædam prætermittentes : sed ita omnia vobiscum integra illibataque permaneant, sicut a nobis relicta sunt.*

(2) Voyez *Vita S. Galli, abbatis in Alamannia, auctore* WALEFRIDO STRABO ; ou *Vita S. Columbani abbatis, a* JONA, *monacho Bobiensi fere æquali scripta.* Tout est miraculeux et disposé pour ébranler les âmes. Rarement on trouve des enseignemens historiques.

(3) Désormais la *Chronique* de FRÉDÉGAIRE est notre guide principal. L'ouvrage apocryphe intitulé *Gesta regum Francorum* et le travail non moins apocryphe d'AIMOIN ont aussi peu d'importance que les *Vitæ sanctorum* ou les chroniques postérieures. Frédégaire reconnaît sa pauvreté; mais que peut-il y faire? *Mundus jam senescit, ideoque prudentiæ acumen in nobis tepescit.* Il a du reste donné, *legendo simul et audiendo, aut etiam videndo, cuncta quæ certificatus cognovit.*

(4) FRÉDÉGAIRE n'en parle pas ; il dit simplement (cap. 14) que Chlotar repoussa le duc Quintrio ; mais les *Gesta reg. Franc.* (cap. 36) et AIMOIN (*De gestis Francorum*, III, cap. 81, dans BOUQUET, t. III) donnent ce fait.

(5) Il résulte de ce passage que lorsqu'on était campé, les chevaux couraient la nuit en liberté pour chercher leur nourriture.

(6) « Fear not, till Birnam wood
Do come to Duninane. » —
I look'd toward Birnam, ad anon methaught,
The wood began to move.

(7) Quant à ce qui concerne les Warnes, je ne puis rien dire sur ce passage (FREDEGAR., 15) après les observations que j'ai faites à plusieurs reprises relativement à ce peuple. — La *Decretio Childeberti regis* (BALUZE, t. I, p. 17) est souscrite : *pridie kal. Mar. anno XX regni domini nostri Colonia feliciter.* Elle commence ainsi : *Cum in Dei nomine nos* OMNES KALENDAS MARTIAS *de quascunque conditiones una cum nostris optimatibus pertractavimus.* Outre cette assemblée de Cologne, elle en mentionne deux autres, *Antonaco et Trajecto.* Il est digne de remarque que le Frank y est aussi appelé *Salicus*, et que sous ce nom il est opposé au *Romanus*, bien que Childebert fût roi en Austrasie et eût sous lui les Ripuaires. Ce nom paraît donc être devenu général. Au sujet de la loi abolie *de Chrenechruda*, qui ne figure que dans la loi salique (voyez la note 17 du chap. VII du liv. VII), il est dit : *Quam* PAGANORUM TEMPORE *observabant.*

(8) AIMOIN dit déjà : *Sicut fertur, vi veneni.*

(9) Comparez le chapitre V du présent livre.

(10) Les *Gesta* : l'aîné était né *ex concubina*, le plus jeune *ex regina.*

(11) *Ritu barbaro*, dit FRÉDÉGAIRE. Je ne voudrais pas soutenir que cela signifiât : « Sans déclaration de guerre. » Le scolastique n'a sans doute pas calculé la valeur d'une expression qu'il emploie volontiers.

(12) *Senex et plena dierum*, disent les *Gesta* et AIMOIN, lorsque pourtant son plus jeune fils n'était âgé que de douze ans et qu'après la naissance de celui-ci, elle avait encore dit avec tendresse : *mi Landerice.* C'est le langage de la Bible.

(13) Au sujet des liens qui existaient entre Grégoire-le-Grand et Brunhilde et des encouragemens que cette princesse donna à l'œuvre entreprise par le pontife dans l'île de Bretagne, voyez les *Epistolæ* GREGORII *Magni* (en particulier VI, 58 et 59, et XI, 11). Les lettres adressées à Brunhilde, à son fils et à son petit-fils se trouvent dans BOUQUET (t. IV, p. 13 et suiv.). On peut supposer que Grégoire a écrit en courtisan, et pour cette raison chacune de ses paroles ne doit pas être prise à la lettre. Il n'est pourtant pas vraisemblable que cet homme si sévère dans son zèle aurait loué quelque chose qu'il eût dû blâmer, de même qu'il ne ménageait pas la simonie qui s'introduisait. Mais il dit, par exemple en parlant de Brunhilde : *Excellentiæ vestræ prædicandam ac Deo placitum bonitatem et gubernacula regni testantur, et educatio filii manifestat... quæ religiosum animum et piæ mentis studium... Cujus christiana devotio et recticordis desiderium... Quanta in omnipotentis Dei timore Excellentiæ vestræ mens soliditate firmata sit... Postquam Excellentiæ vestræ sollicitudo est ubique gubernatione laudabilis...* On trouve des choses analogues dans diverses lettres. — Il y est à plusieurs reprises parlé des constructions de cette princesse.—Quant aux combats contre les Avares et les Slaves, PAUL (IV, 7) dit : Ce Tassilo, qui, ainsi que nous l'avons raconté, fut par Childebert, l'an 595 *rex apud Bajoariam ordinatus, mox cum exercitu in*

Slavorum provinciam introiens, patrata victoria, ad solum proprium cum maxima præda remeavit. AIMOIN (III, 84) : *Avares, a Pannonia egressi, in Thoringiam bella gravissima cum Francis gesserunt.* Cependant j'ai admis que Tassilo avait combattu les Avares et que les Slaves avaient fait une irruption en Thuringe, parce que cette hypothèse paraît plus conforme à la position des peuples et parce que l'on peut supposer que ces écrivains ont été amenés à confondre ces peuples. — Quant aux relations avec les Langobards, voyez AIMOIN (*l. c.*).

(14) *Super fluvium Aroannam, nec procul a Doromello vico* (FREDEGAR. — Voyez BOUQUET).

(15) FREDEGAR. (21) : *Wascones*, Basques, Gascons. Nous ne pouvons examiner ici les opinions émises sur l'origine de ces Wascons. Pour l'histoire que nous écrivons, l'essentiel est que les deux rois eurent à combattre aux pieds des Pyrénées, et que pour cette raison ils ne purent anéantir Chlotar.

(16) Ce qui rentrait dans ses fonctions. Voici l'expression de FREDEGAR. (cap. 24) : Bertboald fut envoyé *per pagos et civitates fiscum inquirendum.*

(17) Lors même que l'on voudrait admettre que l'écrivain n'a pas voulu dire que Merwich commandait l'armée, mais seulement qu'il se trouvait à l'armée (et l'expression est bien que Chlotar envoya *filium suum Meroveum et Landericum cum exercitu,* rel.), que devait faire dans cette expédition un enfant en bas âge ?

(18) Les paroles de FREDEGAR. (cap. 26) sont singulières. Il n'a été nullement question de Theudebert, et maintenant il est dit : THEUDERICUS *victor Parisius ingreditur.* THEUDEBERTUS *pacem cum Chlotario compendio villa inivit; et uterque exercitus* EORUM (quorum ?) *illæsus rediit ad propria.* Peut-être y a-t-il ici une lacune. L'explication que j'ai donnée à ce passage semble du moins être conforme à l'ensemble des faits.

(19) Si FRÉDÉGAIRE dit (27) : *Protadius, instigante Brunichilde,* THEUDERICO JUBENTE, *major domus substituitur,* il ne s'ensuit pas que les *leudes* n'eurent aucune part à ce changement. On ne peut prendre dans un sens rigoureux les expressions de cet écrivain; c'est ce que prouvent chaque page et chaque ligne. JUBERE ne peut et ne doit avoir d'autre signification que celle-ci : « Il le voulut : l'aïeule et le petit-fils s'efforcèrent de faire tomber le choix sur Protadius. »

(20) FISCO *nimium tribuens* (assurément ! Il eût été plus agréable qu'il aliénât tout !), *de rebus personarum* INGENIOSE *fiscum vellens implere. Quoscumque genere nobiles reperiret, totos humiliare conabatur.*

(21) Peut-être le lieu plus tard appelé *Carisiacum.*

(22) *Theudericum leudes sui tenebant.*

(23) Probablement le même qui fut précédemment placé comme duc à la tête des Allemanni.

(24) — *Subrogatur* (FREDEGAR., cap. 28).

(25) *Priorum exempla metuens* (FREDEGAR.).

(26) *Virilem coitum non cognovit* (Id., cap. 30).

(27) *Lussovium* (Id., 36, et la *Vita Columbani*).

(28) — *apud Brucariacam villam*; dans la *villa Brocariaca.*

(29) *Epistolæ* VERBERIBUS PLENÆ.

(30) C'est l'expression de FRÉDÉGAIRE.

(31) *Martyrii coronam me tibi illaturum speras : non esse me tantæ dementiæ scias.*

(32) FREDEG. (37) : *Cum* SCARITIS *tantum decem millibus.*

(33) FRÉDÉGAIRE dit, sans indiquer aucune corrélation : *His diebus et Alamanni in pago Aventicensi ultra Jurano hostiliter ingressi sunt.*

(34) FRÉDÉGAIRE a Leonisius; mais il n'y a pas eu à Mayence d'évêque de ce nom ; on y trouve au contraire un évêque Lindegasius.

(35) Il commence ainsi (FREDEG., 38) : *Quod cœpisti perficito.* La fable qu'il raconte ensuite a deux sens. Un vieux loup dit à ses petits : « *Non habetis amicos, nisi paucos qui de vestro genere sunt.* » Il s'agissait donc de savoir si Theudebert était fils de Childebert ou d'un jardinier.

(36) Le duché de Dentelin, entre la Seine et l'Oise.

(37) FRÉDÉGAIRE (cap. 39) : *Sigibertum in regno patris instituere nititur.* Pourquoi pas tous les quatre, selon l'usage suivi jusqu'alors ?

(38) Je ne puis me ranger à l'opinion que la race des Pippin, qui plus tard fut appelée carolingienne, avait des liens de parenté avec les Mérovingiens. Du reste on dit que le père de Pippin s'appelait Carlmann.

(39) *Antonnacum.* Je doute que ce soit Andernach. Les événemens postérieurs semblent nous autoriser à placer ce lieu plus avant dans la Gaule.

(40) Il y a deux leçons (FREDEG., 40) : *Judicio Francorum* ELECTORUM, et *judicio Francorum* ELECTO.

(41) Ces faits sont remarquables, parce qu'ils amenèrent un grand changement dans la position des *majores domus*, ou plutôt parce qu'ils assurèrent le changement opéré. FRÉDÉG. ne dit pas expressément que Warnachaire se soit fait promettre dès lors à titre viager la dignité de maire du palais, il raconte seulement (42), après l'issue : *Warnacharius in regno Burgundiæ substituitur major domus,* SACRAMENTO A CHLOTARIO ACCEPTO, *ne unquam vitæ suæ temporibus degraderetur.* Quand avait-il reçu ce serment ?

(42) FREDEG. (cap. 41).

(43) *Multos jam de Austrasiis secum habens factione Warnacharii, sicut jam olim tractaverat.* Précédemment (40) il a été dit que Warnachaire, se trouvant sur la rive droite du Rhin et ayant découvert que Brunhildis en voulait à sa vie, *gentes quæ* ILLIC *adtractæ fuerant, consilio secreto de solatio Brunichildis et filiorum Theuderici procul facit abesse.*

(44) *Villa Urba*, dans le pays qu'on appela plus tard Franche-Comté.

(45) On trouve des divergences : chaque écrivain donne quelque chose de particulier ; il n'y a pas de témoins oculaires ; à peine quelques contemporains.

Car le moine JONAS, auteur de la *Vie de S. Columban*, ne peut être considéré comme contemporain, et vivait loin des événemens ; l'*auctor* de l'*Appendix ad* MARII *Chronicon* (BOUQUET, t. II, p 19) peut être PERANTIQUUS, mais il est IGNOTUS ; et puis où a-t-il vécu ?

(46) Il lui attribue, selon FRÉDÉG. (42), dix *reges Francorum per ipsam interfecti ;* mais son compte est mal établi. Ce sont 1 et 2) Siegbert et Merwich, tous deux maris de Brunhildis ; 3) Chilpérich père de Chlotar ; 4, 5 et 6) Theudebert, dont le fils Chlotar et le petit-fils Merwich, fils de ce Chlotar, petit-fils, arrière-petit-fils et arrière-arrière-petit-fils de Brunhilde, bien que Theudebert n'ait pas eu de fils du nom de Chlotar, excepté dans ce passage, bien que précédemment (38) Merwich soit appelé fils de Theudebert, bien qu'enfin Theudebert ne pût encore avoir eu de petit-fils, puisqu'il fut arrêté dès l'âge de vingt-six ans ; 7) Theuderich, qui pourtant était mort de la dyssenterie ; 8, 9 et 10) les trois fils de Theuderich, dont l'un, Childebert, s'était perdu, et dont les deux autres, Siegbert et Corb, avaient été égorgés par l'ordre de Chlotar. Vraisemblablement le récit de ces faits est aussi faux que ce compte.

(47) L'auteur de l'*Appendix* à la *Chronique* de MARIUS dit que le cadavre déchiré et mis en pièces finit par être brûlé par les troupes assemblées (*populi*).

CHAPITRE VII.

(1) Extraits de plusieurs *lettres* de GRÉGOIRE (dans BOUQUET, t. IV).

(2) Comparez le chapitre V du livre VII.

(3) La *Decretio Childeberti regis*, dont il a été fait mention, distingue la *centena* (§ 12) des *termini fidelium nostrorum ;* cela semble du moins être ainsi.

(4) Dans GRÉGOIRE, dans FRÉDÉGAIRE, dans les *Gesta*, etc., on trouve une foule d'exemples de mariages conclus entre les familles revêtues de la dignité ducale ou d'autres fonctions élevées.

(5) Les mots *optimates*, *primores*, *proceres*, *potentes*, *nobiles* se rencontrent presque dans tous les actes. Les *optimates* et les *leudes* sont opposés ou plutôt placés à côté les uns des autres : *cum optimatibus et leudibus nostris*. Sans doute les *optimates* ne sont habituellement que les premiers ministériaux de l'empire ; mais les hautes dignités se conservaient dans certaines familles.

(6) Cela est dit dans le même acte (§ 2) : *Convenit una cum* LEUDIS NOSTRIS, et dans le § 4 : *Convenit* OMNIBUS NOBIS ADUNATIS. Mais dans le début la formule de notification porte : *Una cum nostris* OPTIMATIBUS *pertractavimus*.

(7) La justification de ces observations se trouve dans le récit des relations entre Chlotar et son fils Dagobert.

(8) Il réunit les deux emplois ; cela semble résulter particulièrement de l'histoire de Warnachar.

(9) *Subreguli.*— L'auteur de la *Vita beati Pippini ducis* (DUCHESNE. t. I, page 594) dit de la dignité de maire du palais : *Qua dignitate* MODICE DIFFERENTE A SUBLIMITATE REGIS *præditus* (Pippinus), rel.

(10) FREDEGAR. (cap. 43). Le dernier fait eut lieu à Marlheim en Alsace (*Marolegia in Alsatia*) : *Multos inique agentes gladio trucidavit* (Chlotarius rex).

(11) Id. (44). L'évêque dit en secret à la reine *verba ignominiosa : quod Chlotarius eodem anno* OMNIMODIS *migraret de sæculo*, et lui proposa de mettre en sûreté le plus de choses qu'elle pourrait et de se marier ensuite avec Aletheus. Mais elle, *in lacrymas prorumpens, abiit in cubiculum*. Si elle s'était laissé séduire comme Brunhildis, l'ancienne confusion aurait recommencé.

(12) Id. (45). Il n'est pas nécessaire de rechercher si les Langobards ont été tributaires, avec l'obligation de payer annuellement 12,000 sous. Les trois hommes qui reçurent chacun mille sous sont appelés Warnachar, Gundeland et Chucus. Les deux premiers étaient *majores domus ;* vraisemblablement le troisième l'était aussi. Il devait avoir pris en Austrasie la place de Rado.

(13) Id. (*l. c.*). L'assemblée se tint à *Bonogelo*. Voyez BOUQUET. Le roi *annuit cunctis illorum justis petitionibus*.

(14) Dans BALUZE (t. I, p. 22); dans BOUQUET (t. IV, p. 118). La suscription : *Edictum vel constitutio inclyti Chlotacharii regis super omnem plebem in conventu episcoporum in synodo Parisius adunata*, est d'une main étrangère. SIRMOND, il est vrai, a lu quelque part que soixante-dix-neuf évêques assistèrent à cette assemblée; mais il résulte de l'ordonnance elle-même qu'il s'y trouva aussi des seigneurs laïques et des leutes. Car il est dit au § 24 :.... *quam* (deliberationem) *cum pontificibus vel tam* MAGNIS VIRIS OPTIMATIBUS AUT FIDELIBUS NOSTRIS *in synodali concilio instituimus*.

(15) C'est ce que prouvent les *Acta*, dans les *Jac.* SIRMONDI, *Concil. Galliæ* (t. I, p. 543).

(16)... *vel certe si* DE PALLATIO *eligitur, per meritum personæ et doctrinæ ordinetur.*

(17) ... *præpositi ecclesiarum et judex publicus in audientia publica positi ea debeant judicare.*

(18) § 8 : *Ut ubicunque census novus* IMPIE *additus est* (ce sont probablement des impôts dans le genre de ceux dont il a été question dans l'histoire de Chilpérich et de Frédégunde) *et a populo reclamatur, justa inquisitione* MISERICORDITER (leurs prétentions n'allaient pas plus loin) EMENDETUR.

(19) *Qui se* QUÆSTUOSO ORDINI *sociare præsumpserit.*

(20) Chlotar était né l'an 585.

(21) FRÉDÉG. (47) dit tranquillement : (Chlotarius) *Dagobertum filium suum* CONSORTEM *regni fecit, eumque super Austrasios regem* INSTITUIT. Il est impossible que les choses aient suivi une marche aussi simple et aussi facile. Les rois des Franks qui avaient régné jusqu'alors n'avaient pas montré du moins une grande disposition à partager le pouvoir avec leurs enfans. L'institution avait aussi ses difficultés, et les Austrasiens croyaient avoir le droit de dire un mot à

ce sujet. On ne tardera pas à voir ce qu'était au fond ce CONSORTIUM du père et du fils.

(22) PAUL. (VI, 16) fait d'Arnulf lui-même un *major domus in regio palatio;* c'est à tort. On ne peut décider si le mariage d'Ansegise avec Begga avait eu lieu, s'il s'était accompli dès lors, ou s'il ne se fit qu'après la mort d'Arnulf. Leur fils Pippin, appelé d'Herstall, ne mourut qu'en 714, probablement dans un âge avancé.

(23) FRÉDÉGAIRE ne sait rien de cette guerre. Mais les *Gesta regum Francorum*, les *Gesta Dagoberti*, AIMOIN, l'auteur de la *Vita S. Faronis*, écrivains qui ne peuvent être employés pour l'histoire qu'avec la plus grande circonspection, racontent des choses merveilleuses. Selon les premiers de ces *Gesta*, par exemple, les Saxons se révoltent. Dagobert est si vigoureusement frappé *super galeà capitis* que *abscissa particula de capillis ejus* tombe *ad terram*. Il envoie cette touffe de cheveux à son père, et Chlotar, *cum strepitu tubarum de nocte consurgens*, accourt au delà du Rhin. Sur le Wéser, le vieux souverain se fait connaître, car *crines cum canitie variatos obvolvit*. Là il est raillé par le duc saxon Berthoald. Dans sa colère, Chlotar passe le Wéser avec son cheval; aussitôt l'armée le suit avec Dagobert *per gurgites immensos*. Berthoald crie en vain au roi de prendre garde, qu'autrement lui, Berthoald, pourrait le tuer, bien qu'il fût le serviteur de Chlotar. Chlotar, irrité, n'admet aucune raison. Il n'a pas de repos qu'il n'ait étendu à ses pieds le duc saxon, et *sustulit caput ejus in conto.* Puis, *rex tota terra Saxonum vastata, populo illo interfecto, non ibi majorem hominem reliquerunt, nisi et gladius suus, quod spatam vocant, perlongum habebat. Hoc signum in regione illa statuit, reversusque est rex victor in terra sua.* — On n'arrive pas à un résultat meilleur si l'on admet, comme quelques auteurs, qu'il n'est pas question de tout le peuple saxon, mais d'une tribu. On peut supposer que ce conte absurde résulte d'une confusion entre les deux Chlotar; cela devient vraisemblable par cette circonstance que FRÉDÉGAIRE croit aussi que Chlotar Ier imposa un tribut aux Saxons, bien qu'il eût été battu par eux et qu'il eût sollicité la paix.

(24) FRÉDÉGAIRE (52) : l'an 624, QUIDAM EX PROCERIBUS *de gente nobili* AYGLOLFINGA. C'est la leçon de BOUQUET. Mais sont-ce les AGILOLFINGI des Bavarois? Le *quidam ex proceribus* avait beaucoup d'égaux; les Agilolfings avaient à peine un égal dans tout l'empire des Franks. J'ai du reste écrit : « de la famille des Agilolfinges, » parce que la manière de lire ces mots est indifférente.

(25) Dans aucun cas cette opinion n'est contraire à l'esprit et au texte des lois.

(26) FRÉDÉGAIRE (58) :..... AB INITIO QUO REGNARE COEPERAT (Dagobertus), *consilio primitus beatissimi Arnulfi... et Pippini... usus, tanta prosperitate regale regimen in Auster regebat, ut a cunctis* GENTIBUS (expression qui n'est habituellement employée qu'en parlant des peuples teutschs et des païens habitans des contrées plus éloignées) *immenso ordine laudem haberet. Timorem vero sic fortem sua concusserat utilitas, ut jam devotione arriperent suæ se tradere ditioni, ut etiam* GENTES, QUÆ CIRCA LIMITEM *Avarorum et Sclavorum consistunt, eum prompte expeterent ut ille post tergum eorum iret feliciter et Avaros et Sclavos, ceterasque gentium nationes usque* MANUM PUBLICAM *suæ ditioni subjiciendum fiducialiter spondebat.* Je ne sais ce que signifient les mots *usque* MANUM PUBLICAM. On les a expliqués en les rapportant à l'empire d'Orient; il est vrai que GRÉGOIRE donne encore à celui-ci le nom de RESPUBLICA : on a dit que MANUS PUBLICA est la même chose. Mais bien que le chap. 69 semble favorable à cette interprétation, je ne puis l'admettre.

(27) *Ex jussu patris*. Chlotar exerçait l'autorité de son père et non une puissance royale.

(28) Berthetrudis, sa première femme, était morte en 616. On ne dit pas qu'il ait eu des concubines.

(29) Particulièrement en Champagne et, sous quelques rapports, dans les Pays-Bas.

(30) Cet événement (FREDEG., 54) a été opposé à mon opinion sur le *major domus*. Comment est-il à supposer, a-t-on dit, que les leutes de Bourgogne auraient osé élire un *major domus*, si celui-ci avait été l'administrateur comptable des fiefs et du fisc en général? Mais le malentendu vient uniquement de ce qu'on explique les paroles de FRÉDÉGAIRE en les détachant de la connexité de l'histoire. Si l'on a sous les yeux cette connexité, la marche des événemens et l'état présent des choses, ce fait paraît très-facile à comprendre et fondé sur les circonstances. Les paroles de FRÉDÉGAIRE ne sont pas contraires à l'explication que je leur ai donnée. Les voici : *Eo anno* (626) *Chlotharius cum proceribus et leudibus Burgundiæ Trecassis* (Troyes) *conjungitur*, CUM EOS SOLLICITASSET (c'est-à-dire après avoir tâché de les gagner d'avance), *si vellent mortuo jam Warnachario alium in ejus honoris gradum sublimare* (s'ils voulaient élire un autre *major domus*); *sed omnes unanimiter denegantes se nequaquam velle majorem domus eligere*; c'est-à-dire qu'ils donnèrent leur assentiment au roi et que dans les circonstances où l'on se trouvait, ils ne voulurent pas élire de *major domus*. L'addition suivante est un simple acte de courtoisie. *Regis gratiam obnixe petentes* (assurément! cela était dans leurs manières), *cum rege transigere*. Dans le fait, les Neustriens et les Bourguignons paraissent désormais comme un seul royaume, bien que le souvenir de leur ancienne séparation ne fût point effacé. Dès l'année qui suivit cet événement (FRÉDÉGAIRE, 55) il est dit : *Cum pontifices et universi proceres* REGNI SUI, TAM DE NEUSTER QUAM DE BURGUNDIA, *Clippiaco ad Chlotharium* PRO UTILITATE REGIA ET SALUTE PATRIÆ *conjunxissent*, rel. En conséquence il peut à peine s'élever un doute. L'opinion opposée, que le roi avait voulu faire élire un *major domus* par les Bourguignons et que ceux-ci s'y étaient refusés, est contraire à la marche des faits; elle a tout au plus pour elle la conjecture que le *major domus* de Bourgogne était devenu à charge aux *leudes* de ce pays, et que ceux-ci avaient espéré arriver à une action plus libre s'ils n'avaient point de *major domus*. Mais cette conjecture, dénuée de bases historiques, fait oublier qu'il y avait aussi en Neustrie un *major domus* à côté du roi ou sous le roi, et qu'on ne cessa point d'avoir un *major domus*, mais

seulement d'avoir un *major domus* particulier, et par là de former un royaume à part.

(31) Comparez le chapitre IX du livre VI.

CHAPITRE VIII.

(1) Les *Gesta* disent : *Senex et plenus dierum*.

(2) Frédég. (46) dit : *anno* XXXV *regni Chlotharii* (c'est-à-dire l'an 618) *Berthetrudis regina moritur, quam* unico *amore dilexerat Chlotharius* ; et dans les *Gesta Dagoberti* il est dit au même sujet : Post *Berthetrudis obitum Chlotharius rex aliam accepit uxorem, nomine Sichildem, de qua habuit filium nomine Hairbertum*. D'après ces données, Charibert pouvait être âgé de neuf ans à la mort de son père, lors même que Chlotar n'aurait pas pleuré longtemps sa chère Berthrude. Trois ans après (631), Charibert meurt et laisse, à l'âge de douze ans, un fils, ou même trois fils, selon d'autres auteurs. Ceci a paru trop singulier à Valois (*Rerum francicarum* lib. XVIII, t. III, p. 13.) Aussi admet-il que Chlotar doit avoir eu trois femmes : la première (sur l'autorité de l'auteur de la *Vita Audoeni Rotomagensis episcopi*), appelée *Haldetrudis*, aurait été la mère du petit général Merwich dont nous avons parlé au chap. VI du liv. VIII et qui ne reparait plus sur la scène, et de Dagobert; l'autre, *Berthetrudis*, que l'on donne pour mère à Dagobert, aurait été celle de Charibert; et la troisième, *Sichildis*, qui passe pour la mère de Charibert, n'aurait pas eu d'enfans. Ce savant réussit par là à donner à Charibert l'âge viril. Mais Valois oublie une question préalable. Comme de ces deux assertions, que Charibert, au moment de sa mort, devait être âgé de douze ans tout au plus, et qu'il fut père d'un ou de trois fils, l'une doit être nécessairement fausse, on doit demander si c'est la première ou la seconde qui est fausse. Et pourquoi ne serait-ce pas la seconde plutôt que la première ? Des écrivains teutschs ont admis comme vraies l'une et l'autre de ces assertions, et c'est là le parti le plus court et celui qui prouve le plus de profondeur, vu les grands secrets de la nature !

(3) *In Burgundia et* Auster. Faute de copiste.

(4) *Suessionas peraccedens*, dit Frédégaire, et c'est encore une erreur.

(5) Fredeg., 57 : *Regnum Chlotharii tam Neptrico* (la Neustrie) *quam Burgundiæ*. C'est encore une preuve pour la réunion des deux pays après que les Bourguignons eurent renoncé à leur *major domus*.

(6) La mise en évidence de l'oncle (Fredegar., cap. 55) semble indiquer aussi que Charibert était mineur, bien que Frédégaire ne nomme point la mère de ce prince.

(7) — *Tandem misericordia motus, consilio sapientium usus*.

(8) Arles appartenait au royaume de Charibert.

(9) D'après les *Gesta Dagoberti*, Arnulf avait été l'instituteur et le tuteur du roi Dagobert. — Là même (cap. 2 et 6) on voit figurer un miracle de la jeunesse de Dagobert, miracle presque plus merveilleux et plus surnaturel que tous les autres miracles mis au jour en si grand nombre par cette époque. L'auteur, moine de Saint-Denis, veut donner à cette abbaye une origine digne d'elle. Il affirme que le roi Dagobert y éprouva des choses singulières qui le déterminèrent à construire le magnifique édifice du monastère. Mais l'abbaye existait depuis longtemps, selon le témoignage de Grégoire ; et Valois (*l. c.*, p. 15) a démontré tout ce que cette légende a de contraire à l'histoire. D'autre part, ce que Frédégaire (79) remarque peut être exact : *Ecclesiam S. Dionysii condigne... ornaverat et condigne in circuitu ædificari præceperat*.

(10) Peut-être une expression employée à cette occasion par Frédégaire (58) est-elle digne de remarque, parce qu'elle indique aussi le développement du système féodal : *tanta in universis* leudibus *suis, tam* sublimibus *quam* pauperibus *judicabat justitia*, rel. — Dans la *Vita Pippini*, comme aux temps antérieurs dans Grégoire, les mots *rex* et *populus*, *rex* et *plebs*, sont à plusieurs reprises opposés les uns aux autres.

(11) Fredegar. (*l. c.*) : *unam* ex puellis ministerio.

(12) Fredeg. (60). Il faisait des aumônes *supra modum largiter*, de sorte qu'il aurait mérité une place dans le royaume céleste, *si hujus rei sagacitas cupiditatis instinctu non præpedisset*. La *Vita Pippini* : *Cœpit ergo tam avaritia quam libidine æstuare, rebus ecclesiarum novos thesauros implere*.

(13) Le *Præceptum Dagoberti* I *pro institutione nundinarum S. Dionysii* (dans Bouquet, t. IV, p. 627) n'est pas authentique; mais il est remarquable pour le grand nombre de noms d'impôts qui pesaient sur le commerce. On voit que ces hommes s'entendaient à faire entrer de l'argent dans le fisc. *Præcipimus* (est-il dit)... *ut nullo unquam impedimento pars S. Dionysii habeat ex parte nostra et vestra, neque intra ipsa civitate Parisius, neque ad foras in ipso pago, theloneos, vel navigios, portaticos, rivaticos, rotaticos, vultaticos, themotaticos, chespetaticos, pulveraticos, mestaticos, laudaticos, saumaticos, salutaticos, omnia et ex omnibus, quidquid ad partem nostram vel fisco publico de ipso mercado et ex ipsa mercimonia exactare potuerit, pars S. Dionysii vel sui agentes in perpetuo habeant*. Voy. Du Cange (*Gloss.* sub v v).

(14) Selon la *Vita B. Pippini* : *Ante pontificatum hanc eandem dignitatem* (celle de *major domus*) *irreprehensibiliter administrarat*.

(15) D'après les textes, on ne sait quelle position reconnaître à Pippin ; mais cette position ressort de l'état des choses. Pippin resta *major domus*, mais dans tout l'empire ; cela déplut aux Austrasiens; cela déplut sans doute aussi aux Neustriens. Il perdit son influence des deux côtés. *Ipse* (dit Frédégaire, 61) *eo anno* (629 ou 630) *cum Sigiberto filio Dagoberti ad Charibertum regem* (le frère de Dagobert) *accessit. Charibertus Aurelianis veniens, Sigibertum de sancto lavacro excepit. Ægo vero a ceteris Neptrasiis consilio Dagoberti erat assiduus*.

(16) Pour cette raison je ne fais pas de citations. Mais chaque mot de ces observations peut être justifié par des passages des écrivains grecs, franks et italiens.

(17) Fredegar. (cap. 48, ad a. 623) : *de pago* Sennonago.

(18) *Winidi*, Wendes.

(19) Tous les historiens ont compris Sennones, *Sens*, en Gaule. Cependant *Semnones* ou *Sennones* est sans aucun doute indifférent. Voyez du reste la note 11 du chapitre Ier du livre VI.

(20) FREDEG. (cap. 68).

(21) — *cum* CANIBUS. On a cru que c'était une allusion aux Huns; mais les Slaves n'étaient ni des Avares, ni des Huns. C'était une injure grossière, telle qu'il pouvait bien en échapper, selon l'expression de FRÉDÉGAIRE, au *stultus*, à la *superbia pravorum*.

(22) Id. (cap. 72) : *eo quod de regno certarent.*

(23) Ce récit n'est pas autre chose. Ces mots : *jubet Dagobertus Bajoariis* sont contraires à toute histoire.

(24) La plupart des écrivains ont cherché le *Wogastisburc* dans les Alpes, et LAZIUS, ECKHARD, ADELUNG, ont cru le reconnaître dans le Voitsberg de Styrie. Mais FRÉDÉGAIRE distingue (cap. 68) deux expéditions, qui n'ont de commun entre elles que le temps. Dagobert convoque une armée *de universo regno Austrasiorum contra Samonem et* WINIDOS. En même temps des Langobards et des Allemanni marchent *hostiliter in* SCLAVOS, auxquels Frédégaire ne donne pas de nom précis, parce qu'il n'en connaissait pas. Puis : *plurimum numerum captivorum* DE SCLAVIS *Alemanni et Langobardi secum duxerunt. Austrasii* VERO, *cum ad castrum Wogastisburc, ubi plurima manus fortium* WINIDORUM *immoraverant*... Et ces Austrasiens furent battus, *inruunt* WINIDI *in* THORINGIAM. Il ressort du moins de ces mots que ces Winides combattirent sur un point tout autre que les Slaves dont il a été précédemment question. D'autres, avec et d'après THUNMAN, ont fait de *Wogastisburc* Vogtsburg, et ont cru le retrouver dans le Vogtland; mais ils ont confondu les temps. Sans aucun doute les Austrasiens (comme ils l'avaient projeté l'année suivante) se mirent en route en partant de Mayence, et longèrent le Mein. Et Wogastisbourg était situé dans les montagnes qui bornent la Bohême.

(25) Il est écrit : *Dervanus dux* GENTIS URBIORUM. Or la supposition que le copiste a oublié un *s*, et qu'il aurait dû écrire *gentis Surbiorum*, est fort vraisemblable; mais ce n'est jamais qu'une supposition.

(26) FREDEGAR. (cap. 74) : SCARAM *de electis viris fortibus de Neuster et Burgundia cum ducibus et grafionibus secum habens.*

(27) *Vaccæ* INFERENDALES ne sont pas sans doute autre chose que les vaches mises en réquisition.

(28) Chlotar avait été battu et avait même imploré la paix.

(29) FRÉDÉGAIRE (cap. 67) dit lui-même : FERTUR, *factione Dagoberti fuisse interfectus Chilpericus.*

(30) Voyez ci-dessus la note 2.

(31) Elle est de Karl-le-Chauve et de l'an 845, et le premier qui l'ait fait connaître est AGUIRRE (*Histoire générale du Languedoc*, t. I, p. 332 et *Preuves*, p. 86). L'authenticité de ce diplôme est attaquée; elle est aussi défendue, et avec succès. Un diplôme peut être authentique bien que le contenu en soit faux.

(32) Cette opinion, qui semble conforme aux relations, accorde aussi, selon moi, les écrivains entre eux. D'après FRÉDÉGAIRE, d'après les *Gesta Dagoberti* et d'après AIMOIN, Adalgisel fut nommé avec l'évêque Chunibert *ad palatium et regnum gubernandum* (ainsi que Frédégaire s'exprimait). La *Vita Pippini* au contraire et les *Gesta regum Francorum* ne connaissent pas Adalgisel. On lit dans la *Vita* : SIGIBERTO REGNANTE *sed* PIPPINO REGENTE ET ACCOMMODANTE OPERAM SUAM. Dans FRÉDÉGAIRE, Pippin est continuellement appelé *major domus*, et ce titre n'est pas donné à Adalgisel. Après la mort de Dagobert, Pippin reparut en Austrasie comme *major domus*, et Adalgisel a disparu. De tout cela il semble résulter que Dagobert n'avait pas suivi l'exemple de son père en reconnaissant l'indépendance de l'Austrasie, mais qu'il se borna à élever son fils à la dignité royale en se réservant la souveraineté durant sa vie. Aussi ni la Neustrie ni l'Austrasie ne purent avoir un *major domus* particulier, mais Pippin garda cette dignité dans les deux pays.

(33) FRÉDÉGAIRE (cap. 76). Le fait me semble remarquable. Il arriva CONSILIO *Neustrasiorum, eorumque admonitione*, que Dagobert vint à bout de la chose *per pactionis vinculum cum Sigiberto filio suo.* Et comment? Quoi? *Et Austrasiorum omnes primates, pontifices,* CETERIQUE *leudes Sigiberti, manus eorum ponentes insuper, sacramentis firmaverunt, ut Neptricum* ET *Burgundia* SOLIDATO ORDINE *ad regnum Chlodovei post Dagoberti discessum adspicerent: Auster vero* IDEMQUE ORDINE SOLIDATO, *eo quod* ET DE POPULO ET DE SPATIO TERRÆ *esset coæquans, ad regnum Sigiberti* IDEMQUE IN INTEGRITATE *deberet adspicere.* L'Austrasie devait obtenir tout ce qu'elle avait possédé jadis, à l'exception du duché contesté de Dentelin, *quod ab Austrasiis iniquiter abtultus fuerat*; ou plutôt parce que la possession de ce duché aurait amené les Austrasiens jusqu'aux portes de Paris.

(34) Id. (cap. 77). FRÉDÉGAIRE dit : *Cœperat Radulphus contra Sigibertum* REBELLARE, et fait venir ce fait de *victoriæ superbia.* Mais le véritable motif ne peut être autre que celui que nous avons indiqué.

CHAPITRE IX.

(1) Ce sont les rois appelés par les Français les FAINÉANS, *qui nihil fecerunt*. Soit. Qui ne fait rien ne fait pas non plus de mal. Le mot teutsch *taugenichts* (fainéant, vaurien) ne convient pas. Comment peut-on rire du malheur.

(2) Parler de respect héréditaire, c'est rêver une histoire imaginaire qui passe à côté de l'histoire véritable.

(3) Ce travail ne va que jusqu'en 641. Les *continuationes, auctoribus ignotis*, vont plus loin, mais sont mauvaises.

(4) Les auteurs des *Vitæ* peuvent en grande partie avoir été FERE ÆQUALES; mais ils étaient très-éloignés des événemens par leur manière de voir et par le but

qu'ils se proposaient. Tous ceux qu'un même soleil éclaire ne sont pas contemporains dans le sens moral. Comment avoir confiance en des moines qui prouvent toujours qu'ils ne connaissent en rien le monde, et qui s'efforcent uniquement de faire des saints de leurs héros, en dépit de la raison et du bon sens?

(5) Æga sans doute n'est pas appelé *major domus*. FRÉDÉGAIRE dit seulement (cap. 79) : *Æga cum regina Nantechilde regebat palatium*; mais ces mots impliquent le *major domus*.

(6) FRÉDÉGAIRE (cap. 85) : *Pippinus et ceteri duces Austrasiorum*, QUI *usque in transitu Dagoberti* SUÆ FUERANT DITIONI, *Sigibertum unanimi conspiratione expetiverunt*. On ne peut admettre qu'ils aient été contenus par la violence.

(7) *Omnes leudes Austrasiorum secum uterque* PRUDENTER *et* CUM DULCEDINE *attrahentes, eos* BENIGNE *gubernantes, eorum amicitiam constringunt, semperque servant*.

(8) *Sigiberto præsentatur et* DESCRIBITUR.

(9) *Diligitur a* PLURIMIS.

(10) Le récit de FRÉDÉGAIRE (cap. 87) est digne d'attention. *Jussu Sigiberti* OMNES LEUDES *Austrasiorum in exercitu gradiendum* BANNITI SUNT... Et puis GENTES *undique de universis regni sui pagis* ULTRA RHENUM *cum ipso adunatæ sunt*. On ne peut dire quelles étaient ces GENTES; mais l'opposition manifeste entre les LEUDES d'Austrasie et les GENTES de la rive droite du Rhin est significative.

(11) Précédemment (chapitre VII du livre VIII) il a été parlé d'un Chrodoald dont on a fait, sans preuve, un Agilolfing. Il est également incertain si ce Chrodoald, dont Farus était le fils, est le même que celui qui a été nommé. Farus battit de nouveau les Franks avant qu'ils fussent arrivés au Buchenwald (*Buchonia*).

(12) MAGANCENSES *in hoc prælio non fuerant fideles*. *Magantia* semble être Mayence; on écrit aussi *Moguntia*.

(13) Ce fait est d'autant plus important qu'il jette en même temps un rayon de lumière sur l'histoire des Allemanni et des Bavarois. Des relations de cette nature peuvent se former dans diverses circonstances, mais seulement en vertu des traités.

(14) Et non sans contradiction. Il ne serait pas difficile de prouver qu'on ne peut en tirer avec quelque probabilité la moindre conséquence. Mais cette recherche nécessiterait une dissertation. Je renvoie donc à VALOIS, PAGI, ECKHARD.

(15) Mais ceci est aussi incertain. On peut discuter si Sigibert mourut en 650 ou s'il vécut jusqu'en 655.

(16) Elle ne peut pas avoir été déjà très-vieille; du moins l'auteur de la *Vita Pippini ducis* (BOUQUET, II, p. 606) lui fait un très-grand mérite d'avoir su triompher de la *naturalis concupiscentia*, et d'avoir reçu de la main du saint *Amandus*, qui était poussé par une vision de l'apôtre Pierre, *corda cœlestis prædicationis semine fecundare, sacrum velamen*.

(17) Car, selon FRÉDÉGAIRE, il agit *ad instar patris*, par conséquent *prudenter, benigne, cum dulcedine*.

(18) D'après la *Chronic.* FREDEG.*continuat.* (cap. 91) il fut *in extremis vitæ annis* AMENS.

(19) FRÉDÉGAIRE (cap. 89). La chose est encore une fois racontée d'une manière si incomplète qu'en s'en tenant aux mots, on pourrait penser que Nanthildis aurait voulu que les Bourguignons (*pontifices et cuncti duces*) fissent élection d'un *major domus* particulier. Mais il est impossible qu'elle ait eu ce désir. Par quel acte débute le nouveau *major domus* de Bourgogne? *Floachatus cunctis ducibus de regno Burgundiæ, seu et pontificibus per* EPISTOLAM, *etiam et* SACRAMENTIS *firmavit, unicuique gragum honoris et dignitatem, seu et amicitiam perpetuo conservare*.

(20) Id. (cap. 90).

(21) — *filium suum in regno constituit*, disent les *Gesta Franc.*

(22) VALOIS (liv. XX, t. III, p. 200) pense que la chose dura longtemps, que Dagobert devint d'abord roi après la mort de son père, puis Childebert, fils de Grimoald. *Austrasia enim tam diu sine rege esse non potuit*, bien que plus tard l'empire tout entier se soit trouvé sans roi pendant une série d'années. Et après Dagobert, cet empire n'est-il donc pas réellement toujours sans roi?

(23) Le nom de Childebert ne se trouvait pas à cette époque hors de la famille mérovingienne. Mais la manière dont on agit envers Grimoald : *Parisius civitate in carcere mancipatus vinculorum cruciatu constrictus, morte vitam finivit*, était contraire aux mœurs de ce temps. *Jussu Chlodovei gladio trucidatus est*; voilà quelle était la manière habituelle d'en finir.

(24) Dans le fait, VALOIS (liv. XXII, t. III, p. 318) a le premier convenablement intercalé ce roi Dagobert. MABILLON, LECOINTE, PAGI et VALOIS ont en quelque sorte enrichi l'histoire de ce roi.

(25) *Gesta reg. Franc.* (cap. 44). Et quel portrait fait-on de ce pauvre roi? *Fuit Chlodoveus omni spurcitiæ deditus* (et par qui y fut-il poussé?), *fornicarius et inclusor feminarum* (et comment arrivait-il à celles-ci?), *gula et ebrietate contentus* (et qui partageait ses débauches?)

(26) Erchinoald, le *major domus*, l'avait achetée. Elle était chez lui *pocillatrix*; c'est chez lui que le roi la connut. On voit donc comment il fut mis en rapport avec les femmes, et où il fut poussé à l'*ebrietas*.

(27) *Gesta reg. Franc.* (cap. 44) : FRANCI *Chlotarium seniorem, puerum ex tribus sibi regem statuerunt*. Si l'on admettait que les Austrasiens consentirent aussi à l'élévation de Chlotar, il faudrait supposer que les Franks reconnaissaient le droit de primogéniture. Mais quelque disposés qu'ils pussent être à l'admission de ce droit, par les expériences faites jusqu'à l'époque où nous sommes arrivés, ils ne pouvaient encore arriver formellement à une telle pensée, puisqu'elle était encore étrangère aux Carolingiens et ne prit naissance que beaucoup plus tard, à la suite de choses tout à fait différentes.

(28) Hébroïn ou Ébroïn est bien décrié; mais, si l'on

examine la position de l'empire et en même temps la position où le rusé et irascible évêque Leodegar se trouvait à l'égard d'Ébroïn, ce que nous venons de dire résulte de ce qu'en ont dit les auteurs de la *Vita S. Leodegardi* (dans BOUQUET, t. II, p. 611 et 627).

(29) La reine Himnechildis ou Imnechildis doit cette position aux recherches de PAGI (*ad a.* 661). Il en est principalement question dans une lettre de saint Amand (MABILLON, *Append. ad. acta ord. S. Benedicti, sec.* II, p. 1094), où il est parlé de la cinquième année du règne de Childérich. Dans cette cinquième année, Childérich était tout au plus âgé de sept ans; d'où vient donc cette *domina Imnechildis regina*, qui paraît à côté du *dominus Hildericus rex?*— Dans un *Diploma Childerici II*, que BOUQUET donne dans son tome IV (p. 645), on voit sans doute figurer à côté de ce roi une reine *Blidechildis*, et à la fin de ce diplôme, il est dit: *Et ego, dum propter imbecillam ætatem minime potui subscribere, manu propria subtersignavi, et regina substerscripsit. Signum Childerici regis. Blidechildis regina subscripsi.* Mais la reine *Blidechildis* peut être la reine *Himnechildis*, d'autant plus que dans une autre copie du diplôme elle est appelée *Chinechildis regina*. BOUQUET a donc raison dans sa note: c'était un ARCANUM NOTABILE, dont PAGI a trouvé la clé.

(30) Ebroïn le soutint plus tard, et pour cela seul, cela devait être nié. Comment un Mérovingien aurait-il pu arriver à l'âge de dix-huit ans sans avoir un fils?

(31)— AD GLORIAM PATRIÆ, dit hypocritement l'auteur anonyme de la *Vita S. Leodegarii* (cap. 3).

(32) Id. (*ibid.*) — *quorum consilio qui tunc noluit adquiescere, aut fugaciter evasit, aut cum vitæ periculo* INCENDIO COMMUNICATUS *adquievit invitus.*

(33) *Chronic.* FREDEG. *contin.* (94): *Ebroïnum et ipsum tondunt et in Burgundiam Luxovium monasterium* INVITUM *dirigunt.* Il était donc naturel, comme l'assure la *Vita S. Leodegardi*, que: *in animam malevolam spiritalis non profuit sapientia.*

(34) *Vita S. Leodeg., auctore anonymo* (cap.4). Les derniers mots: *sed dum mutua sibi successione culminis habere cognoscerent, nullus se alii anteferre auderet*, sont obscurs, et je ne sais si je les ai bien rendus. Il est difficile qu'ils aient un autre sens.

CHAPITRE X.

(1) Les *Annales Mettenses* (PERTZ, *Monumenta Germaniæ historica*, I, p. 317) nomment au temps de *Pippinus* (*Heristallensis*) les *Suavi, Bauvarii, Toringi et Saxones*, et disent: *Hæ gentes* (à l'exception des Saxons toutefois) *olim et alia plurimæ multis sudoribus adquisitæ* (ici encore il y a des exceptions) *Francorum summo optemperabant imperio. Sed propter desidium regum et domesticas dissentiones et bella civilia, quæ in multas partes divisi regni ingruerant,* LEGITIMAM DOMINATIONEM DESERENTES, SINGULI IN PROPRIO SOLO ARMIS LIBERTATEM MOLIEBANTUR DEFENDERE. Ainsi étaient les choses!

(2) Si on lit quelques-unes de ces *Vitæ sanctorum*, on en tire rarement ce que l'on désire.

(3) Lorsque saint Columban fut renvoyé de la Neustrie, il ne retourna pas en Irlande, mais il resta en Austrasie. C'est dans ses courses pieuses parmi les Allemanni qu'il fit, non loin du Bodensée, le miracle dont nous avons parlé dans une note sur le livre III. Il se dirigea ensuite vers l'Italie; mais Gall, son disciple et son compagnon, resta parmi les Allemanni.

(4) *Vita S. Emmerani* (cap. 1): *Sacer Dei famulus se exiisse ait a Gallorum finibus.* Le nom est pourtant tudesque.

(5) Aribo était évêque de Freisingen. Il mourut vers 782; il a donc vécu dans le pays dont il parle, de plus, il n'a pas été très-éloigné du temps où vivait Émeran. Bien que son témoignage n'ait de valeur que pour son propre siècle, il est assez important.

(6) Gerbert était fils de Hethan; Hethan était fils de Radulf; mais il n'était pas l'aîné: voilà la conjecture. Mais elle en suppose d'autres; on peut supposer, par exemple, que Ruod et Radulf ne sont qu'un même nom, et que le nom de Rudolf en est une preuve. Les recherches les plus profondes à ce sujet sont d'ECKHARD (*De rebus Franc. orient.*, t. I, p. 275).

(7) On prétend qu'ils adoraient Diane. Naturellement: ils aimaient la chasse.

(8) Comme saint Eligius, qui (selon l'auteur de la *Vita*) chercha à convertir *Flandrenses, Andouerpenses, Frisones quoque et* SUEVI, *et Barbari circa maris littora degentes.* Dans le principe, ils le reçurent *hostili animo et aversa mente*; mais bientôt ces hommes passèrent à la foi *relictis idolis.* Peut-être aussi les efforts de cet homme pieux eurent-ils tant de succès parce qu'il était habile artiste.

(9) PAUL. DIAC. (VI, cap. 37).

(10) BEDA (V, cap. 10). Saint Ecbert voulait voir si en agissant sur certains hommes des *Fresones*, RUGINI, *Dani*, HUNI, *antiqui Saxones*, BORUCTUARII, et *alii perplures etiam iisdem in partibus populi — Satanæ ereptos ad Christum transferre valeret: vel si hoc fieri non posset, Romam venire ad videnda atque adoranda beatorum apostolorum ac martyrum Christi, limina cogitavit.* On voit par ce passage, ainsi que par les paroles d'AUDOEN citées dans la note 8, que ces écrivains étaient, relativement à ces peuples, dans la même ignorance que l'on déplore chez les auteurs romains. Ils entassent au hasard les noms anciens et nouveaux, rapprochés ou éloignés.

(11) Voyez la conclusion du chapitre précédent.

(12) *Vita S. Leodeg.* (cap. 4).

(13) *Ib.* (*l. c.*). La reine s'appelait Belichildis. Et comme nous ne connaissons d'autre oncle de Theuderich que Sigibert, on croit que cette Belichildis était fille de Sigibert, et que, pour cette raison, Himnichildis, qui doit en conséquence avoir été femme de Sigibert, eut la tutelle de Childérich, son gendre futur. Comparez le chapitre précédent et la note 29.

(14) Ceci résulte de la *Vita S. Leodeg.* (cap. 7, 8, 9).

(15) Selon la *Vita S. Leodeg.*, *unus ex palatinis optimatibus* le tua *vulnere mortis.* Selon la *Chronic.* FREDEGAR. *continuat.*, (cap. 93), Bodilo fut le meur-

trier. La même assertion se trouve dans les *Gesta reg. Franc.* (cap. 45), qui ajoutent : *Ingobertus et Amalbertus, et reliqui majores natu Francorum seditionem contra Childericum excitantes....*

(16) Dans son exil. En fait, son séjour en Irlande fut le temps le plus heureux de sa vie.

(17) Dans la *Vita S. Wilfridi auctore* EDDIO STEPHANO (cap. 27), il est dit : *Amici et propinqui ejus* (à savoir *Francorum regis, nomine Dægbehrt*) *viventem et in perfecta ætate florentem* A NAVIGANTIBUS *audientes misere nuntios suos ad beatum Wilfridum episcopum, petentes, ut eum de Scotia seu Hibernia* AD SE *invitasset et sibi ad regem emisisset; et sic sanctus pontifex noster perfecit, suspiciens eum de Hibernia venientem, per omnia ditatum et viribus sociorum elevatum ad suam regionem emisit. Et hinc rex beneficiorum ejus memor erat, diligenter poscens, ut in regno suo episcopatum maximum, ad civitatem Streitburg pertinentem, suspiceret.* — Au chap. 32, Dagobert est appelé *amicus fidelis* de Wilfrid. Pourtant il est possible que ces *beneficia* se soient bornés à soutenir le roi lors de son retour.

(18) *Vita S. Leodeg.* (18). — La continuation de la *Chronic.* FREDEGAR. (96) fait sortir plus tard *Ebroinus* du couvent ; mais : *convocatis in auxilium sociis, personis quam plurimis, cum multo comitatu exercituum, a Luxovio cœnobio egressus in Franciam regreditur.*

(19) Ibid. — *Fictam rursus amicitiam simulans, mixto agmine pariter pervenerunt in urbem* (*Augustidunum*).

(20) Le dernier point est vraisemblable, parce que l'*auctor anonym.* de la *Vita Leodeg.* (*l. c.*) assure qu'avant d'arriver à Autun, *Hebroïnus, immemor amicitiæ dudum promissæ, eum* (episcopum) *voluit comprehendere.* Cela paraît être une excuse pour l'évêque.

(21) Ibid. (*l. c.*) *Acceperunt* QUENDAM PUERULUM, *quem Chlotarii fuisse* CONFINXERUNT *filium.* Qui peut savoir cela ? La circonstance que plus tard Hébroïn laissa tomber cet enfant ne prouve rien.

(22) *Quanti enim per hoc calliditatis figmentum Theodericum tunc defunctum, et Chlodoveum Chlotarii esse filium crediderunt ?* D'où venait cette croyance ? Était-on ignorant à ce point des affaires ?

(23) *Gesta reg. Franc.* (cap. 45).

(24) *Vita S. Salabergæ* (cap. 13). Les guerres venaient particulièrement *a limitibus hinc inde admixtis.* Je doute que de l'expression : *Civile bellum inter Theodericum et Dagobertum incirca illos fines est actum,* on puisse conclure que la lutte fut réellement soutenue avec les forces des royaumes.

(25) — *per dolum ducum et consensu episcoporum insidiose...*

(26) *Cadaver ejus* HUMATUM *jacet*, lit-on dans le texte. Wilfrid s'excusa : *Auxiliatus nutrivi* (le roi) *et exaltavi in bonum et non in malum vestrum.* Puis l'évêque s'écria : *Sit Dominus vobiscum et sanctus Petrus apostolus in auxilio vestro.*

(27) Il est vraisemblable que dans le principe ils jouèrent Hébroïn, et cela semble résulter du récit que fait Eddo de l'emprisonnement de saint Wilfrid, si l'on pouvait supposer que le nom d'EFRUINUS ou EFOINUS s'y soit glissé pour EBRUINUS. Car les Austrasiens voulaient d'abord *reservare* saint Wilfrid *in custodia usque ad Efruini ducis judicium.* Il serait cependant possible que ce nom ait appartenu à un autre duc.

(28) Arnulf de Metz. Pippin de Landon.

Chrodulf. Ansegis. Grimoald. Begga.

Martin. Pippin de Héristall.

Il est difficile de dire quelle était véritablement la position respective de Martin et de Pippin. La seconde continuation de la *Chron.* FREDEGARII, *auctore anonymo Austrasio*, qui est meilleure que la première dit: *Martinus dux et Pippinus filius Ansegiseli* DOMINABANTUR.—PAUL DIAC. (VI, cap. 1) raconte de *Pippinus* un fait qui se rapporte à une époque antérieure et qui a pris une forme particulière dans les *Ann. Mett.* (initio). J'ai suivi presque toujours ces *Annales* pour le récit des faits qui viennent ici, parce qu'elles offrent une sorte de connexité, bien qu'écrites très-tard, au dixième siècle, elles ne soient qu'une compilation évidemment partiale en faveur des Carolingiens.

(29) FREDEG., *Chron. cont.* (cap. 97).

(30) Comme le meurtrier se réfugia auprès de Pippin et fut reçu amicalement par celui-ci, on a cru que Pippin était complice du meurtre. Je crois que c'est à tort.

(31) Principalement d'après la *Vie de saint Léodegar*, son plus cruel ennemi.

(32) — *ad castrum Namugo* (*Chronic.* FREDEGAR., *cont.*, cap. 98).

(33) *Servi* (*Annal. Mett.*).

(34) —*haud procul ab oppido Viromandorum juxta villam cui vocabulum est Textricium* (*Annal. Mettenses*).

(35) Le roi avait ce titre comme chef.

(36) — *acceptis tantummodo sacramentis.* Mais quel fut l'objet de leur serment?

(37) FREDEG. *Chron. cont.* (cap. 100) : *Ab adulatoribus falsis amicis interfectus est, instigante* ANSFLEDE MATRONA SOCRA SUA. Il n'est pas facile de comprendre comment cette vieille femme a pu arriver à cette instigation.

(38) *Gesta reg. Franc.* (cap. 48) : *Cœpit esse* PRINCEPS REGIMINIS AC MAJOR DOMUS. — *Annal. Mett.*: *nomen sibi regis inæstimabili pietate reservavit.* IPSE VERO TOTIUS REGNI GUBERNACULA, THESAUROSQUE REGIOS ET UNIVERSI EXERCITUS DOMINATIONEM PROPRIÆ FACULTATI SUÆ DISPONENDA RETINUIT.

LIVRE IX.

ÉTABLISSEMENT DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE PARMI LES PEUPLES TEUTSCHS. — NOUVEAU MOUVEMENT DE LA NATIONALITÉ ENTRE LES ANCIENS TEUTSCHS ET LE PEUPLE QUI VA DEVENIR FRANÇAIS. EXTINCTION DE LA FAMILLE MEROVINGIENNE.

CHAPITRE I.

THÉODERICH III. — CHLODWIG III. — CHILDEBERT III. — PIPPIN DE HERSTALL.

De l'an 687 à l'an 714.

La bataille de Testri avait décidé du sort de la maison mérovingienne, mais elle n'avait pas encore assuré celui de la race nouvelle. Pippin vainqueur avait attiré à lui toute la puissance publique dans l'empire des Franks, mais où étaient les moyens par lesquels il pouvait arriver à l'exercice de cette puissance? Ses possessions dans les Pays-Bas, sur les bords de la Meuse, peuvent avoir été considérables; mais elles ne lui fournissaient pas les instrumens dont il avait besoin; elles auraient eu peu de poids contre l'action réunie de tous les autres grands tenanciers de l'empire des Franks. Sa famille jouissait d'une haute considération par sa fortune, par ses actes, par sa piété; elle n'avait pas moins d'influence dans les affaires spirituelles que dans les affaires temporelles, et pourtant une génération avait passé à peine depuis que son oncle Grimoald avait péri et avait, par sa mort, laissé tomber sur sa famille, comme un pesant héritage, des soupçons d'ambition. Les Austrasiens assurément avaient, avec joie et enthousiasme, suivi le héros sur le champ de bataille; mais ils l'avaient suivi pour résister aux prétentions exagérées du maire du palais de Neustrie, dans leur propre intérêt et non dans le sien; et si éblouis par l'éclat d'une prompte victoire, ils avaient d'abord passé le but qu'ils s'étaient proposé, la réflexion devait les ramener à leurs premières idées : dès lors, comme dans les rapports des hommes entre eux la méfiance des uns se place presque toujours à côté de la supériorité des autres, les choses pouvaient facilement se montrer sous un autre jour. Et que pouvait attendre Pippin des Neustriens? que pouvait-il attendre des Bourguignons? Une longue série d'événemens dont nous avons rendu compte dans cet ouvrage témoigne qu'un esprit d'inimitié s'était élevé entre les Austrasiens et les Neustriens; que cet esprit était né de la différence des relations, et que de part et d'autre il trouvait un aliment dans de vieux souvenirs. Il était impossible que la honte de la défaite de Testri réconciliât les Neustriens et les Bourguignons avec les Austrasiens. Dans le premier moment de trouble, ils purent se courber devant le vainqueur, mais ils ne purent rien oublier, et contre qui pouvaient-ils tourner leurs passions, si ce n'est contre Pippin le vainqueur. De plus il existait une expérience acquise du passé, et le souvenir des deux siècles qui s'étaient écoulés depuis la fondation de l'empire ne s'était pas effacé. L'ancienne

égalité des conquérans avait péri au milieu des orages du temps; quelques hommes par leurs richesses et par leur puissance s'étaient élevés bien au-dessus des autres, et beaucoup d'entre eux savaient trop bien que le *poisson se laisse prendre plus facilement dans l'eau trouble.*

Dans le fait, la position de Pippin au milieu de semblables circonstances était difficile, et les circonstances particulières par lesquelles les peuples teutschs s'étaient efforcés d'acquérir ou avaient acquis leur indépendance augmentaient encore les difficultés dans une proportion incalculable. Mais le génie de Pippin était assez fort pour maîtriser toutes les dificultés et pour se maintenir, se fortifier, s'élever dans sa la position qu'il n'avait pas craint de se faire. Dans l'ivresse même de la victoire, il sut conserver assez de résolution pour *ôter à l'acier sa pointe la plus aiguë* et pour replacer le malheureux roi Théoderich, troisième du nom, sur le trône d'où il avait été précipité par le sort des armes : de même il eut assez de résolution sinon pour cacher désormais la puissance qu'il exerçait, du moins pour ne la laisser paraître qu'avec une telle prudence que l'envie elle-même recula devant lui et que le soupçon, bien qu'il fût motivé, n'eut pas l'audace de se trahir par une accusation. A son coup d'œil si net n'échappèrent pas les rives solides entre lesquelles mugissait le fleuve des événemens à travers les passions et l'égoïsme; et il sut avec la plus grande dextérité diriger le vaisseau de l'État tantôt vers une rive, tantôt vers l'autre, et jeter l'ancre suivant l'occasion. Ces deux rives, c'étaient la nationalité et le christianisme, tous deux forts et inébranlables comme les rochers de l'humanité; il ne pouvait s'arrêter qu'à ces rochers, et il s'y arrêta. En cherchant à satisfaire les Neustriens par l'apparence d'une honorable indépendance, il s'attacha lui-même de toutes ses forces aux Austrasiens et voulut fonder sa puissance sur les peuples teutschs, l'augmenter et la fortifier par eux. Aussi tous ses efforts tendirent-ils à réunir ces peuples teutschs aux Austrasiens : ce qu'il ne put obtenir par sa politique, il le tenta par l'épée; ce qu'il put accomplir par la politique et l'épée, il le consolida par la propagation de l'organisation ecclésiastique du christianisme. Ces élémens divers se protégeaient l'un l'autre; mais il était lui-même l'âme de l'ensemble, lui, Pippin d'Herstall, avec son génie et sa vigueur. En même temps il respecta les formes anciennes; et, ce qui d'ordinaire plaît toujours aux grandes familles, il eut l'air de ne rétablir que des institutions tombées en désuétude, tout en fondant des institutions nouvelles, et de ne songer qu'au passé tandis que l'avenir seul l'occupait.

Nous devons regretter que l'histoire de Pippin nous ait aussi été transmise si pauvre et si mesquine. Il est à croire qu'elle serait très-instructive si tous les détails de sa conduite nous étaient connus : il fut évidemment un homme puissant, un héros de sagesse et de vertu. Jusqu'à sa mort, pendant presqu'une génération tout entière, il se maintint à la hauteur où il s'était placé. Plusieurs rois furent établis par lui sur le trône et en descendirent pour disparaître dans la tombe. Il se maintint sinon sans secousse, du moins sans être vaincu, au milieu des vicissitudes de la fortune. Il sembla se tenir devant le trône des rois dans la position d'un serviteur (1), et par là même il ne fit plus du siége doré où s'asseyaient les rois qu'un obscur arrière-plan, destiné à faire ressortir davantage l'éclat dont s'entourait le maire du palais, le prince et le maître de l'empire. Des tempêtes s'élevèrent au sud et au nord; il sortit victorieux de tous les dangers. Des passions désordonnées s'agitèrent sans doute aussi contre sa grandeur; il sut les conjurer et les diriger d'une main puissante. Et lorsque, subissant la loi commune, il dut quitter enfin la vie, sa gloire se transmit à son fils dans toute sa magnificence, non sans doute comme une possession tranquille, mais du moins comme un héritage incontestable. Il devint ainsi le véritable fondateur d'une nouvelle race royale, bien que cette race n'ait pas gardé son nom. Mais il est impossible de signaler en détail les moyens qu'il employa et les routes qu'il suivit pour obtenir tant de succès et accomplir de si grandes choses. Nous le voyons dans les conseils et dans les camps : là il n'est pas abandonné par la sagesse, ici il n'est pas abandonné par l'énergie, partout la fortune le suit; mais l'ensemble et l'enchaînement des événemens nous manquent tout à fait.

Cette lacune offre encore un inconvénient particulier : en face de l'éclat et de la puissance de la race nouvelle, on voit se maintenir encore plus d'un demi-siècle la race ancienne, pâle et dégénérée. Le sort cruel qui avait frappé

les indolens et derniers héritiers de l'héroïque race mérovingienne, ou qui leur était préparé de longue main, devient pour l'observateur un sujet d'affliction toujours plus pénible à mesure qu'il voit s'avancer la catastrophe qui doit consommer la ruine d'une cause déjà perdue. Des princes autrefois riches et opulens, maintenant revêtus des haillons de la misère, excitent la compassion des hommes bienveillans s'ils s'abstiennent dans leur malheur de plaintes et de murmures; l'aspect des étrangers qui se sont partagé leur héritage change même cette compassion en une douleur soupçonneuse. Beaucoup d'hommes osèrent beaucoup pour arriver au pouvoir suprême, et plus d'un personnage, qui dans ses habitudes privées paraissait un homme bon et loyal, sembla négliger et rejeter comme chose vulgaire les éternels principes de la morale lorsqu'il s'agit de la plus haute position qui peut s'offrir dans la vie; alors il ne recula pas même devant les plus grands crimes. Si nous savions mieux l'histoire de la maison des Mérovingiens, qui tombait en ruine, si nous savions mieux celle des Karolingiens, qui s'élevèrent sur ces ruines, l'intérêt que nous inspirent ces événemens serait peut-être plus pur, et il ne serait pas nécessaire pour défendre le passé de faire un appel à l'avenir. Mais la stérilité et la partialité des écrivains permettent difficilement d'étouffer cette pensée: que les degrés par lesquels les Karolingiens arrivèrent au trône ne furent pas toujours aussi purs de taches que ce trône lui-même, but de leurs désirs, était éclatant.

Les données historiques sur Pippin d'Herstall, sur sa conduite et sur son influence, quelque peu importantes qu'elles puissent être, semblent justifier ou confirmer les considérations générales que nous venons d'énoncer.

Pippin, dit-on, en laissant au roi sa dignité, se réserva toute la puissance du gouvernement pour la coordonner et en disposer à son gré; et après avoir pris les mesures nécessaires, il établit un de ses fidèles, Nordbert, maire du palais en Neustrie, se rendit lui-même en Austrasie et fixa probablement sa résidence à Cologne (2).

Il n'est fait aucune mention formelle de la position du roi à l'égard de Pippin et de l'empire après ces événemens; bien plus, on ne trouve pas une seule indication qui permette de reconnaître cette position (3). Mais le meilleur de tous les écrivains les plus rapprochés de cette époque, Eginbard ou Einhard, confident et biographe de Karl-le-Grand, donne les renseignemens suivans; ils sont bien vagues, mais personne ne les contredit: « La race des Mérovingiens était à cette époque (4) sans vigueur; elle n'avait en elle rien de distingué, elle ne présentait que le vain titre de roi: car la force et la puissance de l'empire étaient entre les mains des chefs du palais, qu'on appelait *majores domus*. A ceux-ci appartenait aussi la domination suprême. On n'avait laissé au roi que le mince plaisir de s'asseoir sur le trône avec le titre de roi, les cheveux ondoyans et une longue barbe, d'offrir aux regards un simulacre de royauté, d'écouter les ambassadeurs qui venaient à sa cour et de leur adresser à leur départ des réponses qu'on lui avait suggérées et qui souvent n'étaient que l'expression d'une volonté étrangère, mais dominante, quoiqu'elles eussent l'apparence d'émaner de sa volonté propre. A l'exception de l'inutile titre de roi et d'un revenu incertain que le maire du palais lui assurait, à ce qu'il semble, il ne possédait rien en propre que des terres de peu de valeur, où il avait une maison et un petit nombre de serviteurs qui, du produit de ses terres, lui fournissaient le nécessaire. S'il avait à se transporter quelque part, il voyageait sur un chariot traîné par des bœufs, dirigé par un conducteur à la manière des paysans. C'était ainsi qu'il se rendait à la cour et aux assemblées publiques, qui avaient lieu chaque année pour l'avantage de l'empire, et il s'en retournait chez lui de la même manière. Mais l'administration de l'empire, les soins de l'intérieur et de l'extérieur étaient remis au maire du palais. »

D'après un autre écrivain, d'une époque probablement postérieure, mais tout à fait dévoué aux Karolingiens, qu'il flattait tant qu'il le pouvait, Pippin laissait également au roi la présidence de la grande diète du 1er mars; lorsque l'assemblée était dissoute, il le faisait transporter à une maison de campagne appelée Mamacca pour l'y garder avec honneur et dignité (5). Puis cet écrivain ajoute ce qui suit, et cela ne s'accorde pas avec les paroles d'Einhard: « Mais Pippin, plein d'énergie et soutenu par le secours divin, gouvernait l'empire des Franks à l'intérieur avec justice et sagesse, et il maintenait la paix à l'extérieur

par de sages conseils et par ses armes victorieuses. Des ambassades de peuples voisins lui furent adressées de tous côtés; il en vint de la part des Romains, des Langobards, des Huns, des Slaves et des Sarrasins, car la gloire de ses victoires et de ses triomphes s'était si bien répandue chez tous les peuples que tous s'efforcèrent de gagner, par de grands présens, son amitié à cause de ses vertus et de sa sagesse. Il recevait les ambassadeurs avec bienveillance, et il les congédiait avec de plus grands présens encore; il ne négligeait pas non plus en temps convenable, et dans les intérêts de sa domination, d'envoyer lui-même des ambassades de différens côtés et d'entretenir avec les peuples voisins la paix et l'amitié. »

Il est évident qu'Einhard se fait illusion ici. Les renseignemens qu'il donne ne résistent pas à la critique, car le but de ces assertions est évidemment de représenter la ruine de la race mérovingienne comme nécessaire, de retenir dans les cœurs l'indignation et la pitié que pouvait inspirer le sort funeste de cette famille de rois héréditaires, de réconcilier le monde entier avec l'idée de l'anéantissement de ces déplorables fantômes de souverains. Aussi la question difficile de savoir qui fit tomber dans une si grande infortune et dans un tel état de nullité inouïe la race orgueilleuse des Mérovingiens se résout en une sévère accusation de faiblesse portée contre eux par les écrivains, parce que la solution de cette question ne pouvait être agréable aux Karolingiens, à qui l'on voulait plaire; cette même raison a fait souvent réunir d'une manière singulière des choses inconciliables.

On peut d'abord trouver surprenant que Pippin et ses successeurs aient laissé les Mérovingiens pendant plus d'un demi-siècle sur le trône héréditaire de leurs ancêtres, malgré cet état de honteuse faiblesse où ils étaient tombés. Ou ils n'osèrent les renverser du trône, ou ils ne le voulurent pas. S'ils ne l'osèrent pas, on ne saurait croire que les Mérovingiens eussent été aussi abandonnés et aussi impuissans qu'on le dit: ils devaient au contraire inspirer encore du respect, soit par leur caractère personnel, soit à cause de la fidélité que conservait pour eux une partie du peuple. Si au contraire ils ne le voulurent pas, la sagesse qu'on vante en eux fut presque une folie, et la modération qu'on leur attribue ne fut que de l'indolence. Ou ils avaient dessein de faire passer le trône à leur famille et d'anéantir les Mérovingiens, ou bien ils ne voulaient être autre chose que ce qu'ils étaient, les premiers serviteurs du roi et de l'empire. Dans le premier cas, pourquoi avilirent-ils la royauté d'une manière aussi inconcevable, cette royauté qui n'était déjà que trop faible et trop peu considérée pour le bien de l'empire? Quel honneur pouvaient-ils trouver à se placer eux-mêmes sur un trône qu'ils avaient dégradé de leurs propres mains? Dans le second cas, pourquoi maltraitèrent-ils si longtemps les innocens rejetons de la famille royale? Et quel honneur pouvaient-ils trouver à servir un roi qui n'était rien, qui ne devait être rien et qui n'avait rien?

Ces contradictions ne deviennent pas moins saillantes si on examine les faits en détail.

D'après l'état des circonstances et les choses extraordinaires qui s'étaient passées antérieurement, on ne peut douter de l'exactitude de cette assertion : que des princes étrangers envoyèrent fréquemment des ambassades dans l'empire des Franks. Aux époques précédentes, des ambassadeurs étaient aussi venus soit des États du monde germanique, soit de Constantinople. Or le roi doit avoir reçu ces ambassadeurs, il doit avoir écouté leurs propositions et leur avoir répondu. Il serait singulier qu'il eût pu se montrer à ces ambassadeurs dans la position humiliante où on le fait paraître. Les paroles qu'il leur adressait étaient sans aucun doute projetées, délibérées, agréées par le maire du palais et les autres conseillers de l'empire, comme on le voit aussi en des temps plus modernes, sans que cela pût nuire à la dignité du roi; mais il aurait été impossible de sauver les apparences, au point que le roi semblât exprimer sa propre volonté, s'il arrivait à une réunion aussi solennelle, comme un simple cultivateur, sur un chariot traîné par deux bœufs. Aux yeux des étrangers, le roi représentait l'empire dont il avait conservé l'honneur; comment aurait-il pu paraître sans dignité et sans éclat? comment les Franks eux-mêmes auraient-ils voulu rendre ridicule ou méprisable celui qui leur servait d'organe pour exprimer leurs droits, annoncer leurs volontés, accorder ou refuser, déclarer la guerre ou conclure la paix. La considération de l'em-

pire ne pouvait rien gagner à la dégradation du souverain.

Il en est de même pour ce qui concerne les assemblées annuelles du peuple qui était appelé son peuple. La tenue des diètes, qui avait eu lieu depuis la fondation de l'empire, put être interrompue quelquefois en des temps orageux : mais le principe resta dans toute sa force ; et, en vertu de ce principe, chaque année, au commencement du mois de mars, le roi devait délibérer sur les affaires de l'empire avec ses fidèles. Nous avons cité divers exemples desquels il résulte que ces diètes ne furent pas négligées même au milieu des plus grands bouleversemens. Pippin d'Herstall ne pouvait donc considérer avec mépris ces assemblées ; et en effet il n'a pas montré de mépris pour elles. Tous les vassaux régulièrement convoqués se réunissaient dans les deux royaumes d'Austrasie et de Neustrie. Or, si le roi paraissait réellement dans une assemblée de vassaux soit de tout l'empire, soit de l'un des deux royaumes dont il se composait; s'il se plaçait sur le trône; si, comme l'autre écrivain s'exprime, il recevait les dons volontaires qu'on lui apportait, selon l'ancien usage ; s'il parlait de la paix en faveur des églises ou en faveur des veuves et des orphelins ; s'il défendait énergiquement le brigandage et l'incendie ; s'il indiquait aux hommes soumis au service militaire le jour où ils devaient se tenir prêts à suivre ses ordres, comment est-il possible que le roi (en supposant même que tout ceci n'ait consisté qu'en simples formalités qui ne pouvaient avoir ni force ni vie que par le maire du palais) ait paru d'une manière aussi peu digne de son rang, aussi humiliante et avec un entourage aussi misérable qu'Einhard nous l'assure. Les vassaux de l'empire frank pouvaient bien parfois s'aveugler et, dans leur désunion et leurs querelles, servir une volonté qui n'était pas la leur; mais peut-on concevoir qu'ils aient vu d'un œil tranquille le vain jeu du maire du palais, et qu'ils aient regardé comme roi le malheureux jeune homme, le malheureux campagnard qu'on tirait piteusement de sa prison pour l'amener devant eux ?

Si donc cette description du voyage du roi avec son attelage de bœufs n'est pas une erreur ou un mensonge, elle était certainement fondée sur les mœurs du peuple, telles qu'elles étaient dans les temps antérieurs. Depuis Chlodwig jusqu'à Théoderich III, les rois s'étaient rendus à l'assemblée nationale sur un chariot attelé de bœufs, et les écrivains plus anciens n'ont pas mentionné ce fait parce qu'il était connu de tous et qu'il ne paraissait singulier à personne (6); seulement lorsque les usages changèrent et que la race des Karolingiens introduisit de nouvelles coutumes, on remarqua cette singularité, et l'on regarda comme ignoble ce qu'on avait jusque-là considéré comme une chose simple et respectable. Car il est dans la nature des choses que les Mérovingiens, lors même qu'ils ne portèrent pas dans leur palais le nom de roi, bien qu'ils parussent en public comme chefs de l'empire frank, fussent les premiers de leur nation et qu'ils s'élevassent par un éclat correspondant à leur dignité au-dessus de tous ceux qui devaient s'incliner en leur présence. Dans le fait, on possède encore des preuves officielles que les rois de la race de Merwig parurent longtemps encore après la bataille de Testri, jusque vers le milieu du huitième siècle, avec tous les honneurs de la royauté, et qu'ils exercèrent pleinement les droits attachés à leur haute position. Ils furent, comme leurs prédécesseurs, les *hommes illustres* (7) ; ils donnaient des immunités aux couvens et aux églises ; entourés des plus grands personnages de l'empire et de leurs fidèles, ils siégeaient dans leur tribunal pour juger les contestations qui s'élevaient entre les laïques et les ecclésiastiques. Et bien que ces documens officiels de la considération et de l'activité des rois soient en plus petit nombre et d'une nature équivoque quand ils arrivent à la dernière génération, où le trône fut encore décoré du nom des Mérovingiens, il ne s'ensuit certainement pas que les rois, même dans ce temps et après la mort de Pippin, soient restés sans considération, sans crédit et sans pouvoir. Combien de documens peuvent s'être perdus ! combien peuvent avoir été supprimés à dessein !

Si après cette observation on revient aux termes de notre écrivain dont il a été question plus haut, les rapports existans entre le roi et l'empire paraissent encore plus singuliers; car d'après ses termes ce n'était pas le roi qui recevait les ambassadeurs des États étrangers, c'était Pippin, et celui-ci envoyait à son tour des ambassades aux peuples étrangers ; d'un autre côté, il figure presque toujours comme

régent, égal au roi. Mais cette contradiction elle-même est une trace qui peut nous mener à une connaissance plus exacte de l'état des choses.

En effet, il est presque impossible de ne pas croire qu'avant de quitter Paris, Pippin fit avec le roi une convention formelle par laquelle il fut arrêté : que le roi posséderait comme auparavant le royaume de Neustrie uni à la Bourgogne, et que Pippin administrerait et gouvernerait l'Austrasie sans l'action du roi, sans avoir lui-même, il est vrai, le titre de roi, mais avec tout le pouvoir attaché à ce titre ; que le roi ne se rendrait en Austrasie que pour les assemblées publiques, au commencement du mois de mars, à l'effet de présider l'assemblée et de conserver par là dans ce pays comme dans les autres l'idée de l'unité de l'empire frank.

Cette supposition semble tout concilier ; elle explique les assertions contradictoires des écrivains qui, en leur qualité de partisans de la maison karolingienne, ne parlent que de l'Austrasie, et fait accorder leurs récits avec la nature des choses humaines aussi bien qu'avec les documens historiques que nous avons cités ; de plus elle paraît bien fondée.

Tout d'abord on comprend sans peine que Pippin, en replaçant sur le trône un roi qui était son prisonnier, dut faire avec lui quelque convention ; on comprend que des conditions durent être proposées et acceptées. Ce n'était pas d'une chose ordinaire qu'il s'agissait. Pippin ne pouvait pas tout terminer seul avec le roi ; ses guerriers demandèrent probablement comme une récompense qui leur était due des concessions régulièrement faites, et les grands vassaux de Neustrie et de Bourgogne, bien que vaincus, étaient pourtant peu disposés à tout laisser dans l'incertitude et à tout remettre à l'arbitrage d'un seul homme. Cela ne saurait souffrir aucun doute : il y eut des transactions de plus d'une espèce entre l'heureux maire du palais et son malheureux roi ; et ces transactions ne peuvent avoir été terminées que par une convention qui posa les limites de la puissance de l'un et de l'autre.

Si l'on réfléchit que depuis longtemps le sentiment d'une nationalité inégale s'était élevé entre les Austrasiens et les Neustriens, entre les Franks Teutschs et les Franks Romains, et qu'on s'efforçait d'arriver à une séparation complète et durable des deux peuples et à la formation de deux empires indépendans, on peut bien supposer que le traité de Pippin avec le roi Theuderich prononça cette séparation complète de l'Austrasie et de la Neustrie, en sorte que la maison des Mérovingiens dut renoncer à toute prétention sur le premier de ces royaumes, ou que du moins les Austrasiens surent se faire accorder une administration réellement indépendante sous la seule suzeraineté du chef de l'empire frank. Or Pippin ne s'est pas décoré du nom de roi : la dernière mesure que nous avons indiquée a donc dû être prise ; mais les motifs pour lesquels la première ne fut pas préférée se fondaient incontestablement sur les intérêts très-compliqués de cette époque. Toute l'histoire des Franks y était contraire : le nom et la grandeur de l'empire s'y opposaient ; la nature connexe des possessions des grands vassaux des deux pays, lesquelles avaient été probablement étendues par la dernière victoire des Austrasiens, n'y était pas non plus favorable, et Pippin lui-même, calculant l'intérêt durable de sa maison, pouvait trouver d'autant plus de danger à une division complète de l'empire que les peuples teutschs étaient dans une position incertaine et hostile à l'égard de l'empire des Franks.

La probabilité d'une convention de cette nature entre l'Austrasie et la Neustrie se fonde sur plusieurs faits qu'il serait bien difficile d'expliquer d'une autre manière.

Il n'y a pas la moindre trace d'un voyage du roi des Franks en Austrasie après la bataille de Testri ; peut-être se rendit-il quelquefois aux assemblées nationales où sa présence fut nécessaire tant que l'Austrasie appartint à l'empire des Franks : tous les actes des rois que nous connaissons encore d'une manière officielle se sont accomplis en Neustrie, aucun n'a eu lieu en Austrasie. Il ne se trouve pas davantage de preuve que Pippin de Herstall se soit jamais rendu en Neustrie. On dit, il est vrai, que Pippin fit la guerre aux Aquitains, aux Wascons et aux Bretons ; mais il n'en est fait mention qu'en termes généraux qui même se rapportent à une époque postérieure. Il est difficile de concevoir aussi avec quel caractère particulier il aurait pu se montrer en Neustrie, puisque ce royaume avait un roi, et à côté du roi un maire du palais. D'autre part, Pippin

gouvernait l'Austrasie avec tout le pouvoir d'un souverain, parce que la puissance royale lui avait été abandonnée avec une extension bien plus grande que ne l'avait jamais possédée aucun roi mérovingien et que personne n'y participait avec lui. Car ce qu'on dit de ses actes de souveraineté, de la réception d'ambassadeurs étrangers et de l'envoi de ses propres ambassadeurs ne se rapporte et ne peut se rapporter qu'à l'Austrasie. Dans le fait, on ne nomme d'ambassadeurs que des seuls peuples qui étaient en contact immédiat avec l'Austrasie, c'est-à-dire des Romains, des Langobards, des Slaves, des Huns et des Avares (8). Il n'est pas question d'ambassadeurs d'Espagne, bien que dans ce pays l'empire des Goths eût été renversé par une puissance dont personne ne pouvait calculer encore les effets et qui par cela même devait être redoutable à tous les peuples (9). Il n'est pas question non plus d'ambassadeurs de la Grande-Bretagne, où pourtant les Saxons qui y étaient établis se trouvaient dans une position difficile. Par un diplôme de l'an 690, Pippin et sa femme Plectrude donnèrent au couvent de Metz, qui était placé sous l'invocation de son aïeul Arnulf et dans lequel on voyait le tombeau de ce saint, une terre libre appelée Nugaret. Dans ce diplôme, Pippin dit de lui-même que, sous le nom de maire du palais, il administrait le principat royal des Franks, et qu'il avait plu au Tout-Puissant, par suite de la dégénération des rois en sagesse et en bravoure, de faire passer à sa race les insignes de l'empire des Franks ; toutefois dans la souscription de ce diplôme il prend pour date les années du règne de *son roi* et *seigneur Théoderich*. D'autres diplômes, d'un contenu analogue, où Pippin fait diverses donations, s'accordent avec l'opinion qui semble résulter du premier diplôme que nous avons mentionné.

Il est à remarquer aussi qu'il n'est plus question à cette époque du partage de l'empire dans le cas où le roi laissait plusieurs fils. On trouve déjà une trace de cette innovation lors de la ruine de la reine Brunhildis ; mais les tempêtes de ce siècle avaient jeté partout une telle confusion qu'il est difficile de dire si cette trace mérite quelque attention. Sous Pippin au contraire, il semble qu'on établit en principe qu'un seul des fils du roi, probablement l'aîné, devait succéder au trône, car Théoderich eut trois fils, Chlodwig, Childebert et Chlotar, et le premier seul arriva d'abord au trône. Après sa mort, son frère Childebert lui succéda, et après Childebert, ce fut son fils Dagobert qui le remplaça sur le trône. On ne tint pas compte de Chlotar ; on s'appuyait indubitablement sur le traité conclu entre Théoderich et Pippin : en vertu de ce traité, il ne pouvait y avoir de roi en Austrasie. Une séparation entre la Bourgogne et la Neustrie pouvait être dangereuse pour les vassaux des deux pays dans la position où ils se trouvaient à l'égard de l'Austrasie, et Pippin lui-même ne la considéra probablement pas comme nécessaire, parce qu'elle aurait entraîné une confusion nouvelle.

Enfin, ce qui est digne de remarque, c'est que l'Austrasie est expressément appelée *domination de Pippin*, et que cette domination fut distinguée avec soin de l'empire des Franks, dont les Mérovingiens étaient rois. Une autre circonstance qui peut-être n'est pas sans importance, c'est que, dans les annales et les légendes, le nom de Franks s'applique de préférence aux vassaux du royaume occidental, c'est-à-dire de la Neustrie et de la Bourgogne; l'habitude n'avait attaché ce titre d'autorité et de gloire qu'au trône des Mérovingiens : les Franks orientaux furent appelés Austrasiens et peut-être même Teutschs dans l'usage.

Mais Pippin, en laissant la Neustrie au roi Théoderich et en se plaçant sous sa suzeraineté, satisfait en apparence de l'Austrasie, ne renonça nullement à l'influence que lui donnait sur la Neustrie la supériorité de son génie, de ses armes et de sa fortune. Nous avons déjà fait observer qu'un de ses fidèles, Nortbert, fut élevé à la dignité de maire du palais en Neustrie. A cette époque ou peu de temps après, son fils aîné, Drogon, devint, sous le nom de duc, maire du palais de Bourgogne : car comme l'on comptait les Bourguignons parmi les Neustriens, ils ne pouvaient recevoir un maire du palais particulier comme l'avaient eu leurs pères ; mais le nouveau duc des Bourguignons ne fut en réalité autre chose que ce qu'avait été précédemment le maire du palais. Il est difficile que Drogon ait eu autre chose de commun que le nom avec les ducs dont il y eut un grand nombre en Bourgogne : ceux-ci étaient les chefs des cercles particuliers du pays ; Drogon était le chef des chefs, c'est-à-dire le duc de tous les Bourguignons (10). En même temps

Pippin maria ce Drogon avec Adaltrud, fille de Waratto, ancien maire du palais de Neustrie, veuve de Berthar, ce maire de palais qui, après le désastre des Neustriens à Testri, avait été massacré par ses leutes. Par ce mariage, il se fit un grand parti en Neustrie et en Bourgogne, et il augmenta d'autant plus son influence qu'on avait la plus grande confiance en sa prudence, son habileté militaire et sa fortune. Et lorsque Nortbert, maire du palais de Neustrie, mourut peu d'années après son élévation, Pippin réussit à faire donner cette dernière dignité à son second fils, Grimoald. La Neustrie dut donc servir aussi les projets de Pippin d'Herstall : non-seulement toutes les hostilités qui avaient existé antérieurement entre les Neustriens et les Austrasiens furent étouffées, et non-seulement il devint par là possible à Pippin de poursuivre sans aucun obstacle ses projets, mais les Neustriens durent contribuer aussi à l'exécution, et bien que les passions ne pussent être détruites, on leur ôta du moins l'occasion d'éclater.

Le hasard servit d'une façon singulière Pippin dans le développement de sa considération dans tout l'empire des Franks : il vit descendre au tombeau trois rois de la maison de Merwig. L'infortuné Théoderich mourut quatre ans après la bataille de Testri, en 691. Certainement il avait dû sortir d'autant moins de son profond abaissement qu'il était bien forcé d'avouer avec reconnaissance la générosité du vainqueur dans son apparente élévation. Qu'aurait-il donc pu faire pour l'honneur et pour les droits de sa maison en face de l'homme puissant dont la main semblait avoir décidé de son sort ? Son fils aîné Chlodwig, troisième du nom, fut salué roi à l'âge d'environ dix ans, et quatre nouvelles années s'étaient à peine écoulées lorsque ce jeune roi mourut aussi avant d'avoir pu accomplir par lui-même aucun acte du pouvoir royal. Un de ses frères, qui fut alors placé sur le trône, Childebert, le troisième aussi de ce nom, arriva, il est vrai, à sa majorité, et il fut facile sans doute à son maire Grimoald, fils de Pippin, de l'empêcher d'exercer par lui-même son pouvoir. Et lorsque ce jeune homme quitta la vie, l'an 711, le titre de roi fut donné à un enfant, fils de Childebert, à Dagobert troisième de ce nom ; et la royauté fut encore une fois exercée pendant six ans, et ces six années s'étendirent au delà de la vie de Pippin.

On conçoit que Pippin ait décidé de toutes choses et avec modération, sous de tels rois, par ses fils et par le parti qu'il avait en Neustrie, et que par conséquent il eut la direction suprême de tout l'empire des Franks. On conçoit aussi que les Franks devinrent de plus en plus étrangers à l'ancienne maison des Mérovingiens, et qu'ils ne conservèrent aucun respect pour une race qui ne produisait plus aucun homme qui méritât de la considération par ses actions et par ses vertus. Il est difficile de comprendre pourquoi Pippin ne mit pas un terme à ce vain jeu ; pourquoi, se contentant de la réalité, il humiliait un nom qui avait pourtant encore son importance ; ou bien le soupçon qui se fait jour encore maintenant s'éleva-t-il dès lors dans le cœur des hommes, et ce soupçon, élevé contre la famille nouvelle, ne porta-t-il pas beaucoup d'hommes à conserver leur fidélité à l'ancienne famille ?

CHAPITRE II.

PIPPIN D'HERSTALL EN AUSTRASIE. — RATBOD, PRINCE DES FRISONS.

De l'an 687 à l'an 714.

Tandis que Pippin exerçait son influence en Neustrie, seulement d'une manière indirecte, bien que décisive, il gouvernait officiellement l'Austrasie. Cependant nous n'avons point d'indications détaillées sur sa manière d'agir. Il ne négligea pas l'ancienne tactique de sa maison, de favoriser et d'agrandir le clergé, et de participer par là à la puissance que l'Église exerçait sur les cœurs et sur l'intelligence des hommes. Et dans le fait, sa famille était un rejeton de la double racine de la dignité épiscopale et de la dignité de maire du palais ; cette famille s'était élevée bien haut, tandis que ses branches s'étaient étendues au loin par les honneurs ecclésiastiques et par la possession des bénéfices. Pippin savait bien qu'aucune puissance n'était égale à la puissance que les ecclésiastiques trouvaient dans la piété, dans l'ignorance et dans la superstition de ce siècle, par les paroles de salut, par les doctrines de la vraie foi et par les miracles de ses héros et de ses saints. Comment aurait-il pu ne pas protéger les ecclésiastiques, les favoriser, les combler d'honneurs ? Il n'y avait là qu'un seul obstacle : l'abrutissement des derniers temps avait causé une grande confusion dans l'organisation ec-

clésiastique de l'empire des Franks; depuis longtemps il n'y avait pas eu d'assemblées d'ecclésiastiques pour délibérer en commun sur les relations les plus importantes de la société. Les évêques avaient pris part aux guerres intérieures et oublié leur sainte vocation; des laïques s'étaient assis sur les siéges épiscopaux pour se rendre maîtres des bénéfices; le clergé inférieur s'était dépravé, et la discipline ecclésiastique s'était relâchée. Il fallait de l'union si l'on voulait de l'ordre; il fallait que les prêtres fussent réellement prêtres, que les églises fussent réellement des églises, et ce but, s'il était possible de l'atteindre, ne pouvait être atteint que par l'évêque de Rome, qui déjà depuis plusieurs siècles était considéré dans l'Occident comme le premier évêque du monde chrétien, qui était considéré en Angleterre comme le chef suprême de l'Église, qui avait la plus grande influence en Espagne, qui devait à sa position en Italie une puissante considération aux yeux des chrétiens catholiques. Pippin dut reconnaître cet état de choses, et par là il fut déterminé sans doute en partie à favoriser les saintes œuvres de la propagation de la religion chrétienne parmi les peuples qui restaient encore fidèles au paganisme ou qui du moins ne reconnaissaient pas le christianisme suivant les doctrines catholiques. Et certainement personne ne pouvait être plus utile à sa famille que les saints hommes qui osèrent dans leur zèle entrer dans la voie du martyre et mériter par là la vénération du monde chrétien. S'il mettait son épée au service de la croix de ces prêtres, il devait espérer que leurs bénédictions couvriraient aussi ses actions et ses projets, et tous ces prêtres se rattachaient de diverses manières au siége de Rome. Pippin, tout en restant avec ces hommes pieux dans des rapports de bienveillance et de protection, mit aussi sa maison en relation avec l'évêque de Rome, et cette alliance eut dans la suite de grands résultats.

Il se peut que Pippin ait occupé les vassaux laïques par des entreprises guerrières pour les contenir par les mêmes moyens qui les lui avaient gagnés; mais on ne connaît que peu de détails sur ses entreprises. On dit, il est vrai, que Pippin fit la guerre aux Bavarois et aux Allemanni, aux Saxons, aux Thuringiens et aux Frisons; mais on ne le dit qu'en termes vagues ou bien avec une inexactitude manifeste, à l'exception peut-être de ce qui concerne les Thuringiens; car ces peuples doivent avoir été précédemment déjà soumis aux Franks et entraînés par la désunion des princes à se détacher de leur domination. Mais on peut dire tout au plus des Thuringiens qu'ils aient été sujets; on ne peut pas le dire des Allemanni et des Bavarois, ils étaient bien plutôt alliés dépendans des rois mérovingiens. Mais les Saxons et les Frisons avaient constamment conservé leur indépendance, et les traditions les plus mensongères de cette époque les signalent à peine comme soumis aux Franks (1). L'écrivain qui nous a conservé ces détails est assez juste pour avouer, sans aucun doute parce qu'il connaissait la lutte opiniâtre que Karl-le-Grand eut à soutenir contre les Saxons, que Pippin ne soumit que quelques peuples, mais non les autres; et cette assertion même peut être révoquée en doute. En effet dans plusieurs chroniques, Gotefred est nommé duc des Allemanni. Au sujet de Gotefred, un écrivain a remarqué que, de concert avec les ducs des environs, il refusa d'obéir aux ducs des Franks, parce qu'ils ne pouvaient servir les Mérovingiens comme ils le faisaient antérieurement. Il s'ensuivrait que chaque duc serait resté maître dans son pays, et que seulement après la mort de Gotefred, Karl, fils de Pippin, et d'autres princes des Franks s'efforcèrent à le gagner par tous les moyens. Ces chroniques placent la mort de Gotefred à l'an 709; et dans les trois années suivantes, Pippin entreprend des expéditions en Allemannie ou en Souabe, contre Withar, qui paraît avoir été le successeur de Gotefred. Ces expéditions doivent avoir été malheureuses, bien qu'on parle en termes vagues des grandes victoires remportées par Pippin sur les Allemanni. Quels sont donc les peuples que Pippin aurait de nouveau soumis à la domination des Franks? Ce ne sont pas les Allemanni; ce ne sont donc certainement pas les Bavarois ni les Thuringiens. Dans le fait, les Bavarois et les Allemanni ne s'étaient réunis à l'empire des Franks que dans les temps de grandeur des Mérovingiens, lorsque la Gaule présentait de belles perspectives de fortune et de butin; mais pendant la décadence de la famille mérovingienne et durant l'infinie confusion qui régna alors dans l'empire, ils s'inquiétèrent très-peu du roi, de l'empire, et en Thuringe le duc Radulf avait aspiré à l'in-

dépendance et y était arrivé. Maintenant les princes de Souabe, de Bavière et de Thuringe étaient entièrement séparés du roi mérovingien de Neustrie, et ils pouvaient reconnaître tout au plus un égal dans Pippin. Il est donc bien possible qu'en opposition aux exigences de Pippin, ils aient invoqué le nom des rois héréditaires des Franks, qu'ils l'aient représenté comme un duc rebelle, et que par précaution pour l'avenir, ils se soient donné l'apparence de combattre contre lui pour les Mérovingiens et pour l'empire, tandis qu'en réalité ils ne combattirent que pour leur propre indépendance. Et très-vraisemblablement ils réussirent si bien dans cette lutte qu'on peut supposer qu'à cette époque les peuples teutschs furent entièrement indépendans de l'empire des Franks; mais précisément pour cette raison leur histoire est presque inconnue, car de même que dans les temps anciens, il ne tombait dans l'histoire sur les peuples teutschs qu'un rayon de l'éclat romain, de même maintenant ces peuples ne paraissent dans l'histoire que par leurs points de contact avec les Franks.

Grâce à ces points de contact, les Frisons, qui pendant si longtemps ont disparu presque entièrement, se remontrent à cette époque sur la scène, et les intérêts religieux et terrestres se mêlent dans ce contact. Il est difficile de dire si l'épée de Pippin servit la croix des prêtres, ou si les prêtres servirent le guerrier. Ce qui toutefois ne souffre pas de doute, c'est que les prêtres et le prince suivirent la même voie, bien qu'ils aient pu s'efforcer d'atteindre un but différent.

Nous avons remarqué en effet que ces hommes pieux qui entreprirent de porter le christianisme parmi les peuples teutschs ou de l'y affermir ne perdirent pas de vue les régions septentrionales du Teutschland, tout en se hasardant à pénétrer dans l'intérieur. La plupart de ces hommes pieux vinrent d'Irlande et d'Angleterre, où la pauvreté et les besoins des ecclésiastiques les poussaient bien plus que dans l'empire des Franks, si troublé, à la piété et à l'amour de la science. Comme les Anglo-Saxons reconnaissaient dans les habitans de la côte de la mer Teutonique leurs compatriotes, leur véritable peuple originaire, et comme dans les luttes longues et sanglantes qu'ils avaient soutenues contre les Bretons, ils étaient restés de plus d'une manière en communication avec ces habitans, à cause d'anciens souvenirs, aussi bien que pour trouver chez eux des secours et un asile, ils devaient naturellement désirer de leur montrer la voie de salut, qu'ils avaient eux-mêmes trouvée. On peut donc supposer que des tentatives de plus d'une espèce eurent lieu pour répandre les semences de la foi le long des côtes, depuis les frontières des Franks jusque chez les Danois; et il est bien possible que plus d'un de ces germes ait poussé des racines sans qu'on puisse suivre l'histoire de ses progrès et de son développement. La mémoire des hommes n'a conservé que les faits qui se passèrent dans le voisinage des Franks, ou ce qui put arriver à la connaissance du vénérable Béda et ce qui lui parut digne d'être signalé.

Dans le temps où saint Wilfrid, en se dirigeant vers Rome, dix ans environ avant la bataille de Testri, fut jeté sur les côtes des Frisons, Adgill ou Adalgis était prince de ce peuple; les écrivains lui donnent le titre de roi. Le saint homme fut accueilli par lui; il séjourna tout un hiver parmi les Frisons et gagna beaucoup d'entre eux au Seigneur. Alors le redoutable Hébroïn était encore maire du palais dans le royaume des Franks Neustriens. Les ennemis de saint Wilfrid, devant lesquels il s'était sauvé de son évêché d'York, le poursuivirent même au delà des mers; comme ils supposaient qu'il s'était rendu en Gaule, ils s'adressèrent à Hébroïn pour se rendre maîtres de sa personne, et ils surent gagner le maire du palais. Hébroïn écrivit une lettre perfide au roi des Frisons et lui promit une grande somme d'argent s'il lui remettait l'évêque Wilfrid mort ou vivant. Adalgis ne s'était pas converti aux principes de la doctrine de Jésus-Christ; mais il conservait l'ancienne vertu des Teutschs, la bonne foi : à peine eut-il pris connaissance de la lettre qu'il la fit lire à haute voix en présence de saint Wilfrid et de ses compagnons, aussi bien qu'en présence des envoyés d'Hébroïn; puis il saisit la lettre, la déchira en morceaux, la jeta dans le feu, sortit de l'assemblée et laissa peser sur les ambassadeurs toute leur honte et toute leur ignominie.

Dix ans environ après cet événement, vers le temps de la bataille de Testri, le saint moine Egbert, qui, dans la solitude des couvens irlandais, avait rempli son esprit de connaissances et son cœur d'un saint zèle, voulut passer d'Angleterre dans le Teutschland, avec

quelques hommes d'élite qui partageaient ses convictions, pour prêcher aux peuples païens la loi du salut. Des phénomènes miraculeux l'empêchèrent d'exécuter son projet. Ses compagnons toutefois, parmi lesquels se trouvait Wilbert, dont l'âme s'était également enflammée et endurcie par la vie habituelle aux anachorètes de l'Irlande, continuèrent leur voyage et arrivèrent dans le pays des Frisons. Ils y trouvèrent un roi nommé Ratbod ou Radbed (2) et lui annoncèrent pendant deux ans, ainsi qu'à son peuple, les paroles de la vraie foi sans avancer beaucoup dans l'œuvre de la conversion, car les Frisons, comme les Saxons, conservaient avec énergie dans leurs cantons nationaux les usages de leurs ancêtres.

Il est difficile de dire dans quelle position les deux princes des Frisons, Adgill et Ratbod, se trouvaient entre eux; il est tout aussi difficile de dire jusqu'où s'étendait le pays des Frisons. Ratbod ne figure pas à côté d'Adgill. Il est donc vraisemblable que Ratbod fut le successeur d'Adgill, et cette conjecture s'appuie sur ce que ces deux princes vécurent dans la même contrée; mais il est incertain si Ratbod était fils d'Adgill, ou si tous deux furent librement élus par leur peuple, suivant les anciens usages teutschs. Le premier cas ne gagnera rien en vraisemblance par cette circonstance que Ratbod sembla bien moins disposé en faveur du christianisme que ne l'avait été Adgill. Quant à ce qui concerne le pays des Frisons, tout est également incertain. Il n'est pas douteux que le Waal l'ait séparé de l'empire des Franks et que l'île que nous appelons Seeland était attribuée aux pays des Frisons; le nom de Bataves a disparu, et ces cantons, dont étaient sortis originairement les Franks Saliens, portaient tous le nom de Frisons. Cela n'est pas possible autrement : lorsque les Franks eurent fondé dans la Gaule cet empire qui prit une si grande extension, les Bataves et les autres peuples qui pouvaient vivre dans ces pays bas (3) firent alliance avec les Frisons pour conserver l'ancienne liberté reconquise. Après avoir brisé le joug romain, même contre les propres enfans du pays, et être devenus forts par cette alliance, ils prirent le nom de Frisons. Du reste les Frisons conservèrent toujours leurs anciennes demeures, en remontant au loin la mer entre les côtes et les cantons des Ripuaires et des Saxons; les îles qui s'étendent le long de la côte jusqu'à l'Ems étaient probablement aussi en leur pouvoir. D'autre part on ne peut déterminer leurs limites au nord : on dit que leurs demeures s'étendaient jusqu'au fleuve Eidora, et que l'île de Helgoland a été considérée comme la résidence du roi Ratbod; mais peut-on se fier à de semblables données? L'analogie de langue, de mœurs, de manière de vivre, amenée peut-être par l'analogie de demeures, a peut-être fait illusion; les établissemens et les déplacemens ont peut-être causé des erreurs; le manque de connaissances à cette époque a facilement introduit de la confusion. De plus, si de nouvelles terres ont été gagnées sur la mer et rendues habitables, on a pu leur donner l'ancien nom de Frise, et de cette manière ce nom peut s'être propagé jusqu'à la rive septentrionale de l'Elbe (4); car il est difficile de penser que toute l'étendue des côtes, depuis le Rhin jusqu'à l'Eider, ait été réunie sous le nom de Frise. Quant aux anciens voisins des Frisons, à l'est de l'Ems, qu'ils se soient appelés Chaukes ou que de toute antiquité ils aient eu le nom de Saxons, ils ne peuvent avoir paisiblement renoncé à leur nom pour l'échanger contre le nom d'un peuple plus petit; il est difficile qu'il leur ait été arraché par les Frisons, puisqu'ils étaient plus forts que ceux-ci, et que les Frisons se trouvaient à l'égard des Franks dans une position périlleuse. Ensuite plusieurs faits sont contraires à cette supposition : en effet, si les Frisons avaient possédé toute cette étendue de côtes et si par là même les Saxons avaient été séparés de la mer, les hommes qui, en partant de cette côte, traversèrent la mer et conquirent l'île de Bretagne se seraient appelés Frisons dès le commencement de la lutte, ou du moins le nom de Frisons l'aurait emporté chez eux dans la suite du temps; mais ils s'appelèrent Saxons, ils s'appelèrent Angles, et le nom de Frisons ne fut pas entendu chez eux. Puis les Frisons furent divisés en citérieurs et ultérieurs, et appelés plus tard Frisons occidentaux et Frisons orientaux; la limite entre ces deux branches d'une même nation est tracée par l'Yssel et par le Zuiderzée ou Fly, que les écrivains romains appellent Flevus. Les Frisons citérieurs ou occidentaux demeuraient donc dans le petit pays compris entre le Rhin, l'Yssel et la mer; et tout ce long territoire qui s'étend de l'Yssel à l'Eider dut être possédé par

les Frisons ultérieurs ou orientaux. Cette division extrêmement inégale, soit qu'elle ait eu lieu réellement ou qu'elle ait été seulement introduite par les écrivains pour la commodité du langage, est d'autant moins vraisemblable que les deux branches de ce peuple semblent être restées étroitement unies; car lorsque le roi Ratbod fut chassé par Pippin d'Herstall de la Frise citérieure, il se retira dans la Frise ultérieure et continua la lutte. Enfin il est évident que la connaissance de l'extension des peuples a manqué à tous les écrivains et que pour cette raison les noms eux-mêmes ont été confondus. Ce même Béda le vénérable qui nous a conservé la plupart des indications relatives aux événemens accomplis parmi les Frisons raconte ce qui suit : « Deux prêtres, Angles de naissance, appelés tous deux Heuwald et distingués seulement à cause de la couleur de leurs cheveux par le surnom de Noir et de Blanc, se rendirent chez les anciens Saxons pour voir s'il ne serait pas possible de gagner parmi eux quelques âmes au Seigneur; mais ils furent égorgés par les Saxons, et leurs cadavres furent jetés dans le Rhin. Ces cadavres remontèrent miraculeusement le fleuve à une distance de huit milles, jusqu'à ce qu'ils arrivèrent aux compagnons des deux martyrs, qui se trouvaient dans le pays des Frisons; enfin ils furent ensevelis à Cologne sur le Rhin avec une grande pompe par l'ordre de Pippin, le glorieux duc des Franks. » Ce récit prouve que Béda ne pouvait se faire une idée nette des mœurs des peuples du Teutschland septentrional.

Si l'on pèse toutes ces observations, on arrive à penser qu'on a assigné par confusion ou par erreur l'Elder pour limite aux Frisons, et que maintenant encore, comme aux anciens jours, l'Ems a pu former la limite véritable, bien que le nom de Frisons se soit étendu incontestablement par des travaux de digues, par des colonisations, par des alliances de différente nature jusqu'au delà du Wéser, jusqu'au delà de l'Elbe. En tout cas il est plus sûr de laisser dans le doute ce qui est douteux. Lorsque ces hommes pieux que le moine Ecgbert avait envoyés aux Frisons eurent séjourné deux ans chez ce peuple, mais travaillé sans succès à leur sainte œuvre, le même moine envoya douze autres hommes continuer leurs travaux. Parmi ceux-ci, le prêtre Wilbrord ou Willibrord était le plus important; c'était aussi le chef de la société. Ils se rendirent auprès de Pippin, prince des Franks. Pippin venait de terminer contre Ratbod, roi des Frisons, une guerre dont on ne connaît ni l'origine ni la nature. Il est possible que l'inimitié des Franks et des Frisons ait été ancienne et qu'elle ait pris naissance à l'époque où les corps de compagnons qui s'établirent dans la Gaule sous le nom de Franks fondèrent un empire et comme souverains de cet empire cessèrent d'être les fils du pays; il est également possible que de nouveaux points de contact aient amené cette inimitié; il est possible aussi que Pippin ait cherché à simplifier les limites de son pays, et que pour cette raison il se soit efforcé de se rendre maître de l'angle qui touchait la partie septentrionale du territoire soumis à son administration depuis le canal de Drusus jusqu'à la mer, car il est difficile de croire que les Frisons aient fait une attaque contre les Franks. Et Pippin ne peut avoir entrepris cette guerre sans de graves motifs, puisque ses relations à l'égard des Neustriens exigeaient toute son attention et que la position des peuples teutschs, qui antérieurement déjà avaient appartenu à l'empire des Franks, était incertaine; en tout cas, la religion et la politique peuvent avoir agi simultanément. L'issue de la guerre fut malheureuse pour les Frisons. Ratbod fut forcé d'abandonner au prince des Franks la Frise citérieure.

On raconte que Ratbod, lorsqu'il eut à faire la guerre à Pippin, chassa du pays des Frisons tous les prêtres chétiens, sans doute parce qu'il connaissait les liens qui les attachaient à Pippin; et il est très-vraisemblable que Witbert et ses compagnons eurent ce sort. La victoire de Pippin sur Ratbod dans la Frise citérieure occasionna ensuite sans doute la nouvelle entreprise de Willibrord et de ses compagnons. Pippin reçut avec plaisir ces prêtres et les envoya aussitôt en Frise. Là ils se trouvèrent sous la protection de ses armes; il appuya leurs prédications de toute la force de sa victoire et récompensa par des bienfaits les Frisons qui se déclarèrent pour la foi chrétienne. Il arriva donc qu'en peu de temps beaucoup d'hommes reconnurent le Dieu crucifié. Mais Willibrord, tandis que ses compagnons prêchaient et baptisaient, se rendit à Rome pour continuer l'œuvre de la conversion avec l'agrément

et la bénédiction du pape, que jusqu'à un certain point les ecclésiastiques d'Angleterre regardaient comme leur chef suprême, parce qu'ils le considéraient avec raison comme le fondateur de l'Église anglaise, et parce qu'ils sentaient le besoin de l'unité. Mais le voyage de Willibrord à Rome était sans doute dès lors conforme au désir de Pippin; il ne fallait pas que les efforts de celui-ci pour la propagation du christianisme fussent méconnus; par le pape, ses efforts devaient être rattachés à tout le vaste édifice de l'Église chrétienne, qui se développait de plus en plus sur tous les pays du monde germanique et qui promettait de les embrasser tous; un des piliers du saint-siége de Rome devait reposer sur le foyer de sa maison. Mais les frères qui restèrent en Frise gâtèrent ce plan si bien calculé. A peine Willibrord se fut-il éloigné qu'ils choisirent au milieu d'eux Suidbert pour évêque, et Suidbert alla chercher la consécration dans sa patrie auprès de saint Wilfrid. Pippin sut tout faire rentrer dans la voie qui convenait à ses vues. Suidbert fut déterminé à des entreprises pieuses et reçut sur les bords du Rhin, dans un couvent nouvellement fondé, une compensation satisfaisante. Pippin envoya une seconde fois Willibrord à Rome, et en 696, le pape Sergius lui donna la consécration comme archevêque des Frisons (5); puis le nouvel évêque, qui avait pris le nom de Clément, revint en Frise. Pippin lui fit donation pour sa résidence épiscopale d'un château qui s'appelait Wiltaburg, ou ville des Wiltes, dans l'ancienne langue de ce peuple, et *Trajectum* dans la langue de la Gaule: ce dernier nom s'est depuis conservé dans celui d'Utrecht. De là Willibrord dirigea les tentatives qui furent faites pour fonder plus solidement ou pour propager la foi chrétienne; il trouva un nombre toujours plus grand d'hommes pieux prêts à faire avancer l'œuvre: parmi eux était saint Wulfram, un Frank qui renonça à son évêché de Sens pour agir plus efficacement parmi les païens.

Mais comme les Frisons occidentaux s'habituèrent de plus en plus à s'incliner devant la croix, on arriva naturellement et immédiatement à tâcher de gagner aussi au Seigneur les Frisons orientaux. Mais Ratbod était encore à la tête de son peuple; si l'on réussissait à décider ce prince au baptême, le triomphe du christianisme chez les Frisons n'était pas douteux, et Pippin pouvait compter sur une alliance fidèle de ce peuple par la position des Saxons païens, sinon sur leur soumission. Ratbod montra de l'entêtement; il put voir que Pippin se tenait derrière les fonts baptismaux et que les saints habits du prêtre couvraient en même temps la domination des Franks établie dans l'organisation ecclésiastique comme dans le système féodal. Bien que de temps en temps il flattât le zèle des hommes pieux, qui s'occupaient de son salut, de l'espérance qu'ils pourraient réussir un jour à l'arracher à la damnation éternelle, il savait toujours se soustraire à leur étreinte et trompait tout à coup leur attente. Il regardait l'indépendance héréditaire de son peuple comme si importante et si grande qu'il aimait mieux partager avec la multitude de ses ancêtres le sort le plus rigoureux de l'éternité que de se féliciter avec le petit nombre des élus de la béatitude céleste (6); aussi Ratbod peut avoir cru nécessaire de mettre tout en œuvre pour chasser les Franks de la Frise occidentale. Il paraît que les Saxons ne restèrent pas étrangers à cette tentative.

Cette seconde guerre est également peu connue. Ratbod est accusé d'avoir souvent méprisé les paroles de Pippin et d'avoir fait de fréquentes incursions sur le territoire des Franks, c'est-à-dire dans la Frise occidentale, et cette accusation pouvait n'être pas sans fondement, bien qu'il n'eût pas encore cherché ou commencé la guerre, parce qu'il préférait les hostilités secrètes à une lutte ouverte. Pippin conduisit une armée contre Ratbod et campa auprès de Duserstède dans la Frise occidentale, au-dessus d'Utrecht. C'est là qu'il attendit son ennemi, et Ratbod ne fit pas faute: il s'avança avec des troupes pleines de fierté et engagea l'action; mais l'issue de cette bataille est restée dans les ténèbres. On dit, il est vrai, que les Frisons furent ébranlés par une grande défaite; que Ratbod fut battu, mis en fuite, et que Pippin se présenta en vainqueur; mais on ne dit pas que l'ennemi battu eût été poursuivi. On dit seulement que Pippin revint avec un grand butin. Ainsi on est fondé à conjecturer que Pippin repoussa l'attaque du prince frison et le força à la retraite; que par là il conserva la Frise occidentale, mais qu'il n'osa pas attaquer les Frisons établis à l'est de l'Yssel. Cependant les Frisons paraissent avoir éprouvé des pertes si grandes qu'ils ne furent pas en

état de suivre plus loin la pensée de réunir de nouveau à eux leurs frères occidentaux. Les relations entre les Franks et les Frisons restèrent hostiles ; la guerre toutefois cessa.

Mais lorsqu'après quelques années la lutte contre les peuples du Teutschland méridional, et en particulier contre les Allemanni et les Souabes, devint plus dangereuse, Pippin semble avoir regardé comme périlleuse sa position hostile à l'égard des Frisons, car il maria son fils Grimoald, maire du palais de Neustrie, à Theutsinda, fille de Ratbod, prince des Frisons. Personne n'a indiqué comment cette alliance fut conclue, quelles circonstances la précédèrent et quelles en furent les suites ; mais ce qui ne trouva aucun doute, c'est que Pippin eut en vue de mettre un terme aux anciennes discordes avec les Frisons et de se mettre à même par ses accommodemens de disposer librement de sa puissance guerrière.

CHAPITRE III.

DERNIERS JOURS ET MORT DE PIPPIN. — SOULÈVEMENT DES NEUSTRIENS.— KARL MARTELL, PRINCE D'AUSTRASIE.

De l'an 714 à l'an 717.

Pippin d'Herstall eut certainement de justes motifs de favoriser de toute manière le clergé pour maintenir ses bonnes dispositions envers sa famille ; et en qui pouvait-il se fier aussi ? Il est possible et vraisemblable que les vassaux séculiers d'Austrasie lui restèrent attachés : sa sagesse et sa vertu, sa victoire et sa fortune, des dignités, des récompenses et des promesses peuvent les avoir maintenus dans la fidélité. Mais ses relations en dehors de l'Austrasie étaient d'une nature hostile ; les Neustriens et les Bourguignons n'attendaient que le moment de la vengeance : ils n'avaient pas oublié leur honte et leur défaite ; l'ancienne maison royale avait certainement encore des amis et des partisans parmi eux. Ce n'est pas sans raison que ces peuples s'appelaient préférablement Franks, et ils ne virent pas avec indifférence la morgue et la témérité des Austrasiens (1) Les Souabes, les Bavarois et les Thuringiens avaient apprécié de nouveau l'ancienne indépendance, et lors même que les ducs de ces peuples auraient perdu l'amour de la liberté, qui animait leurs ancêtres, ils avaient cependant prouvé qu'ils aimaient mieux être princes de leurs peuples que grands seigneurs dans l'empire des Franks, serviteurs des rois de ceux-ci ou des maires du palais. Les Saxons enfin et les Frisons soutenaient contre les Austrasiens une lutte qui n'avait pas seulement pour objet les choses terrestres, mais aussi les choses sacrées, la religion héréditaire et les usages nationaux. Pippin put réussir à se maintenir au milieu de circonstances aussi difficiles. Des exploits communs, un intérêt égal formaient un lien étroit entre lui et les Austrasiens, et la supériorité de son génie et la gloire de son gouvernement maintinrent chez les étrangers la considération qui lui était due ; mais ses jours s'écoulaient, ses forces s'éteignaient, la fin de sa vie approcha. Qui devait prendre sa place et achever l'édifice dont il avait jeté les fondemens ?

Pippin avait épousé Plectrude. Elle lui avait donné deux fils, Drogon et Grimoald ; mais Drogon, maire du palais en Bourgogne, mourut peu d'années après la bataille de Testri. Pippin réussit, il est vrai, à revêtir de la dignité du défunt le frère de celui-ci, Grimoald, maire du palais en Neustrie ; mais de même que Drogon ne laissa pas d'enfant ou du moins pas de fils capable de soutenir l'honneur de la famille (2), Grimoald n'avait pas non plus d'enfant légitime. Ce ne fut que vers le temps de la mort de Drogon qu'une concubine lui donna un fils qui reçut le nom de Theudoald (3). Cette faiblesse de sa postérité semble avoir décidé Pippin à s'unir à une autre femme : elle s'appelait Alphéide ou Alphaïde, et était belle et noble ; il en eut deux fils, Karl et Hildebrand. Les écrivains parlent de cette femme dans les mêmes termes qu'ils emploient pour Plectrude et comme si toutes les deux avaient été également femmes légitimes de Pippin. Et il serait bien possible que le clergé reconnaissant eût permis au puissant prince un double mariage, que Pippin contracta dans des vues politiques, puisqu'il avait déjà toléré assez souvent la mollesse et la débauche de rois faibles (6) ; il serait possible aussi que Plectrude ne refusa pas son assentiment au second mariage de son époux, vraisemblablement toutefois sous la condition que les enfans d'Alphéide ne seraient considérés comme enfans légitimes que dans le cas de malheur ultérieur. Mais il est certain que Plectrude conserva le cœur de son mari et toute l'influence d'une épouse légitime ; il est certain

qu'on ne parle qu'une fois d'Alphéide, la plus jeune femme, lorsque Pippin la rend mère : elle disparaît aussitôt de l'histoire, soit qu'elle fût morte de bonne heure, soit qu'elle fût laissée de côté comme la moins importante ; il est certain enfin qu'on ne trouve aucune trace que Pippin ait rien fait pour les fils que lui avait donnés Alphéide, soit que leur jeunesse les fît considérer encore comme incapables d'une grande administration, soit que Pippin, par égard pour la compagne de sa jeunesse et pour son fils Grimoald, ne voulût pas les placer dans une position où ils eussent pu faire concevoir des inquiétudes et où peut-être ils auraient été exposés à des dangers.

Pippin tomba malade l'an 714 ; il se trouvait dans la terre de Jopil sur la Meuse, non loin de Herstall et de Liége. La maladie devint dangereuse, et par conséquent on vit approcher le moment où la dissolution des relations devait avoir lieu. Son fils Grimoald, maire du palais en Neustrie, s'empressa d'accourir. Sans doute son intention était, en cas de mort, de prendre aussitôt la place du défunt, de tenir les Austrasiens réunis et d'assurer à sa maison la dignité princière indépendante que Pippin y avait fait entrer ; mais Grimoald, en allant prier dans l'église du saint martyr Landbert à Liége, fut assassiné. Le meurtrier est appelé Rantgar par tous les écrivains ; tous lui donnent les épithètes de scélérat et de païen ; mais personne ne dit qui il était, quel motif le décida à ce crime et quelles étaient ses vues. Un auteur toutefois l'appelle un Frison païen, et un autre, Siegbert de Gemblours, qui vivait, il est vrai, quatre siècles après l'événement, le désigne comme un satellite de Ratbod, duc des Frisons. Il n'est pas facile de déterminer la valeur de cette assertion. Il est vrai que Ratbod était un ennemi public de Pippin et de sa maison, et que dans les intérêts de la liberté, de l'indépendance et de la foi de ses aïeux, il pouvait désirer la ruine de cette maison qui protégeait les prêtres chrétiens et qui avait donné à l'Austrasie une telle puissance que la résistance des Frisons devenait toujours plus incertaine ; mais Grimoald avait aussi épousé la fille de Ratbod : vraisemblablement cette fille, nommée Theutsinda, fut arrachée au duc dans des vues suspectes, et probablement elle avait été détournée de la foi nationale et gagnée à la foi chrétienne. On ne connaît rien du sort qu'elle éprouva pendant ce mariage ; mais elle n'eut pas d'enfans. Il peut s'être présenté aussi plusieurs circonstances qu'on ne signale pas ; il est même incertain si, à l'époque où nous sommes arrivés, la fille de Ratbod vivait encore ou non ; et il serait possible que Ratbod, blessé comme homme et comme prince dans ses affections les plus sacrées, eût trouvé un homme pour l'exécution de ce meurtre. Cependant l'atrocité de l'assassinat est si complétement étrangère au caractère, à la fidélité, aux mœurs des Teutschs qu'on ne peut sans preuves en faire peser l'accusation sur personne. En tout cas le meurtre de Grimoald fut le signal qui fit éclater la jalousie et la haine contre la famille de Pippin.

Pippin, vieux et malade, fut abattu par ce malheur soudain. Dans sa douleur, il ordonna que le fils du prince assassiné, Theudoald, bien qu'il fût né d'une concubine, conservât la dignité et la puissance qui avaient été destinées à son père et que Pippin lui-même avait exercées ; et afin de pouvoir exécuter d'autant plus sûrement cet ordre du mourant, sa femme Plectrude fit mettre en prison les fils d'Alphéide sa rivale, Karl et Hildebrand, qui, s'ils s'étaient montrés publiquement au moment décisif, auraient pu facilement ruiner les prétentions de son petit-fils ; car les fils de Pippin, issus d'un mariage légitime, auraient sans doute obtenu aux yeux des Franks la préférence sur un petit-fils dont la mère n'avait été qu'une concubine, et Karl était un jeune homme habile, plein de génie et d'activité, digne de son père et de ses aïeux. Mais la prévoyance de Plectrude ne réussit pas longtemps devant la marche des événemens. Pippin mourut à la fin de l'année 714, et à peine la nouvelle de sa mort eut-elle retenti que la colère des Neustriens longtemps contenue éclata. Ils crurent que le moment était venu de venger leur ancienne honte et de ramener les Austrasiens à la dépendance dans laquelle ils s'étaient trouvés jadis ; ils se réunirent donc et élurent un nouveau maire du palais, Raginfried, qui dut à leur tête défendre leurs droits. Alors commença une grande persécution contre les partisans de la famille de Pippin en Neustrie ; en même temps ils surmontèrent, pressés comme ils l'étaient par les choses du monde, la répugnance que comme chrétiens ils ressentaient pour tout ce qui était païen. Ils firent alliance avec Ratbod, prince

des Frisons et le provoquèrent à attaquer en flanc les Austrasiens, tandis qu'eux-mêmes les attaqueraient de front; et Ratbod, qui pouvait tout aussi peu oublier la perte de la Frise occidentale que mépriser le danger qui menaçait les usages sacrés de la patrie, accepta les propositions des Neustriens. Certainement ils ne négligèrent pas non plus de faire des tentatives auprès des autres peuples teutschs, des Souabes, des Bavarois, des Thuringiens; mais il était impossible aux rois ou aux princes de ces peuples d'écouter les propositions des Franks. Ils avaient reconnu jadis la suzeraineté de l'empire des Franks, et ceux-ci les considéraient encore comme faisant partie de l'empire; mais dans le fait ils étaient dans une position indépendante et résolus à conserver leur liberté. Les Franks et les princes des peuples teutschs ne purent donc en venir à aucune alliance: les premiers ne pouvaient renoncer à leur souveraineté sur les peuples teutschs; les seconds ne pouvaient passer condamnation sur leur indépendance. Du moins il est certain que les peuples teutschs et leurs princes ne prirent point part aux événemens confus qui suivent immédiatement; et cette négligence, qui évidemment pouvait tourner à leur désavantage, ne peut être expliquée que de la manière indiquée. D'autre part, les Saxons ne firent pas faute contre les Austrasiens, car en eux aussi vivaient d'anciens souvenirs hostiles, et certainement ils avaient, comme les Frisons, des craintes pour leurs sentimens les plus sacrés, pour la liberté et pour la foi de leurs pères.

D'autre part, on n'était pas inactif non plus en Austrasie; les vassaux de Pippin accoururent en Neustrie avec le jeune Theudoald pour s'opposer au mouvement de ce pays, pour déjouer les projets des Neustriens et rétablir les choses dans leur ancien état. Mais dans la forêt cottienne, voisine de Compiègne, l'armée des Neustriens se tenait prête au combat; la bataille eut lieu. Les Austrasiens n'étaient pas convenablement commandés; ils essuyèrent une grande défaite, et Theudoald, précipité bientôt du faîte de ses plus belles espérances, chercha son salut dans la fuite et trouva bientôt après la mort. Les Neustriens poursuivirent l'ennemi fugitif à travers la forêt des Ardennes, et tandis qu'ils pénétraient jusqu'à la Meuse, ils ravagèrent le pays des Austrasiens avec une exaspération portée jusqu'à la fureur, parce qu'elle avait été longtemps contenue. Ratbod, prince des Frisons, entra aussi en mouvement et se jeta dans la Frise occidentale, qui avait été arrachée à son peuple et à sa foi par Pippin.

Dans cet état de choses eut lieu un événement qui mit de l'hésitation dans les mouvemens des Neustriens et qui fut très-favorable aux Austrasiens, parce qu'il leur donna le temps de se reconnaître. Le roi Dagobert troisième de ce nom mourut dans l'année 715 ou au commencement de l'année 716. Aucun écrivain n'a jugé convenable de dire de quelle nature fut sa mort, s'il mourut de maladie ou par violence, ou dans un combat; mais comme les deux jeunes princes, Theudoald et le roi Dagobert, moururent presque en même temps, comme leur mort était évidemment avantageuse au fils de Pippin, à Karl, et comme les écrivains qui font mention de cette époque ont tous écrit en faveur de Karl, l'homme de la fortune et des grands exploits, ou que du moins ils n'ont pas osé écrire contre lui, ce fait extraordinaire fait naître assurément des doutes dans l'âme de l'homme qui pense. Karl lui-même peut être innocent. Comment aussi, sous la garde de sa belle-mère, eût-il pu faire quelque chose de bon, de mauvais? Mais ceux d'entre les Franks qui tenaient à lui ou à sa maison peuvent n'avoir vu d'issue à cette confusion universelle que s'il prenait la place de son père, et s'il réunissait les Austrasiens et les conduisait au combat et à la victoire. Il se peut que cette génération grossière n'ait pas été très-difficile dans le choix des moyens pour atteindre un tel but; en tous cas, Karl obtint sa liberté. D'après la marche des choses humaines, on devait bien s'attendre que Plectrude, calculant son propre danger et l'extrémité des Austrasiens, lui aurait donné elle-même cette liberté si son petit-fils Theudoald était mort naturellement, car la mort de celui-ci détruisait tout motif de jalousie contre le fils de son époux; mais il ne paraît pas que la belle-mère de Karl lui ait ouvert sa prison, car les écrivains parlent en général de sa délivrance d'une manière mystérieuse: ce fut avec l'aide de Dieu, disent-ils, que Karl fut mis en liberté, et aucun d'eux n'a jugé à propos d'indiquer aucun des moyens par lesquels ce but fut atteint. Plectrude toutefois resta en possession de la ville de

Cologne; elle eut toujours un parti, et son inimitié contre Karl ne fut pas moindre qu'auparavant. Mais ce jeune prince est salué au moment de son entrée en scène de la manière suivante par l'historien le plus dévoué à sa maison: « De même que le soleil chasse de tout l'horizon la nuit par ses rayons éclatans, de même Karl, le plus digne héritier de Pippin, brilla comme le plus puissant défenseur aux yeux des peuples épuisés et qui désespéraient presque de leur salut. Lorsqu'il parut publiquement devant toute la multitude, il fut reçu avec des acclamations aussi joyeuses que si leur souverain Pippin était revenu à la vie pour les consoler. »

La première apparition du jeune prince répondit aux grandes espérances qu'on semble avoir conçues de lui, et toute sa vie ultérieure justifia ou dépassa même les espérances les plus audacieuses. S'il monta sur le théâtre de la vie précisément à un moment convenable pour attirer à lui les âmes des hommes et prendre, avec l'assentiment général, sa position sur les hauteurs de la vie, il sut aussi choisir continuellement le moment et le lieu favorables pour atteindre son but; et si même son génie ne fut pas assez fort pour renverser du premier choc ce qui s'opposait à lui sur sa route, il fut du moins assez riche pour découvrir toujours les moyens nécessaires à l'éloignement de tout obstacle. Il triompha de tout parce qu'il sut persévérer, et il atteignit son but parce qu'il ne le perdit jamais de vue et ne s'abandonna jamais lui-même. Il fournit donc heureusement sa carrière et exécuta de grandes et glorieuses actions, non-seulement pour la magnificence de sa famille, non-seulement pour l'unité de l'empire des Franks, mais aussi pour toute la nationalité germanique, pour le génie, pour la civilisation européenne et pour la foi chrétienne.

La position de Karl cependant était singulièrement difficile. Il put bien aussitôt se concilier un parti puissant en Austrasie; mais les portes de Cologne furent fermées derrière lui. Ratbod s'avança avec ses forts et orgueilleux Frisons, et les Neustriens ne purent être retenus longtemps par la confusion où ils avaient été jetés par la mort de leur roi. Dans ces circonstances, Karl jugea convenable de conduire d'abord contre le duc des Frisons les troupes qui s'étaient rangées de son côté, soit qu'il eût l'espérance de se mettre en sûreté contre cet ennemi en agissant avec rapidité, soit qu'il crût possible de donner le change aux Neustriens, car une tentative sur Cologne même pouvait lui sembler dangereuse. Il y eut une bataille entre Karl et Ratbod; personne cependant ne dit où elle fut livrée. Elle fut meurtrière; mais la victoire resta indécise ou se déclara pour Ratbod. Alors Karl, soit qu'il eût perdu la bataille, soit qu'antérieurement déjà il eût eu un autre plan, recula comme un fugitif, passa devant Cologne en remontant le Rhin et attendit une autre occasion pour donner une autre direction à la marche des choses.

Pendant ce temps en effet, les Neustriens avaient mis un autre roi à leur tête. Dagobert, bien qu'il fût arrivé à peine à la jeunesse, doit cependant avoir laissé un fils, Théoderich; mais celui-ci, à cause de son bas âge, ne parut pas être un roi convenable pour les Franks Neustriens dans un temps si difficile. Ils élevèrent donc sur le trône un homme qui s'appelait Chilpérich et qui était le second du nom. L'histoire de cette époque est si pauvre et si confuse qu'il est difficile de dire avec certitude qui était ce Chilpérich et de qui il était né. Les écrivains austrasiens donnent à entendre qu'il n'appartenait nullement à la famille mérovingienne, car ils disent que les Franks élevèrent à l'empire et appelèrent Chilpérich un certain moine, Daniel, après que ses cheveux eurent poussé comme ceux des rois. Assurément alors personne ne porta plus les armes pour la maison royale. La lutte entre les Franks Neustriens ou Saliens et les Franks Austrasiens ou Ripuaires prit un caractère national et eut pour but de décider si la domination appartiendrait désormais aux Romains ou aux Germaniques; la haine même des Neustriens contre la maison de Pippin ne s'adressait pas aux personnes, mais à la nation: elle ne se dirigea contre les personnes de cette famille que parce que celles-ci s'étaient placées à la tête de la nation. Il serait donc bien possible que Raginfried, maire du palais de Neustrie, et les vassaux de ce pays aient élevé un faux Mérovingien à défaut d'un véritable pour marcher contre la famille de Pippin et les vassaux d'Austrasie, avec l'apparence d'un ancien droit, et qu'ils aient ainsi fondé des droits nouveaux; mais il est difficile pour-

tant de croire que les Neustriens aient osé, en présence des Austrasiens, faire un semblable mensonge, puisque les Austrasiens étaient mieux informés qu'eux-mêmes de la situation de la maison royale après l'administration de Pippin, qui avait duré vingt-sept ans. Il est difficile de croire que les Neustriens aient conservé leur fidélité pendant cinq ans à un fantôme de roi, ou que du moins ils lui aient laissé pendant cinq ans, dans le bonheur comme dans le malheur, le titre de roi. Il n'est pas moins difficile de croire que le victorieux duc Karl, fils de Pippin, l'eût reconnu comme roi s'il n'avait pas été un véritable Mérovingien, et il est certain que Chilpérich lui-même, dans des diplômes qui existent encore, prend la qualification de fils de Childérich; mais il le fait avec une apparence de crainte, peut-être parce qu'il savait que son origine était mise en doute en Austrasie. S'il fut réellement fils de Childérich II, il devait être âgé au moins de quarante-deux ou quarante-trois ans, car ce temps s'était écoulé depuis le meurtre de ce malheureux roi. Quoi qu'il en soit, le nouveau roi Chilpérich était homme par les années, et bien que l'ancien génie héroïque des premiers Mérovingiens ne se fût pas éveillé en lui, il était pourtant aussi resté éloigné de la faiblesse du dernier membre de cette famille : les murs d'un cloître avaient repoussé de lui ce génie et l'avaient cependant mis à l'abri de la violence, de l'ambition et de la cupidité par lesquelles les Mérovingiens avaient péri physiquement ou moralement.

De quelque manière que les choses se soient passées, dans le même temps où Karl se retira devant le duc des Frisons, une armée neustrienne, ayant à sa tête le nouveau roi Chilpérich et le maire du palais Raginfried, marcha contre Cologne à travers la forêt des Ardennes, tandis que Ratbod faisait également remonter le Rhin à ses Frisons contre cette ville. L'armée chrétienne des Franks se réunit devant les murs de Cologne à l'armée païenne des Frisons; mais cette réunion, qui répugnait aux sentimens les plus sacrés des deux partis, semble n'avoir pas peu contribué au mauvais succès de toute l'entreprise. De même que jadis les Franks firent avec horreur leur association avec les Saxons païens contre les Thuringiens, de même les Neustriens doivent avoir été frappés de crainte alors par la haute taille de ces Frisons, qui n'étaient pas entrés en campagne pour défendre une cause étrangère, mais qui couraient au combat pour leur pays, pour leur liberté et pour leur croyance. Et si Cologne était conquise par les armes des ennemis réunis, qui devait posséder cette ville antique et célèbre? Dans le cas où d'ailleurs on se serait entendu au sujet du butin, qui devait en rester le maître? Il était impossible que les Franks permissent à un ennemi païen d'établir un pied ferme sur la rive gauche du Rhin, et ils le pouvaient d'autant moins que les Saxons, frères et alliés des Frisons, excités sans doute par leur ancienne haine et par les artifices de Ratbod contre les Franks, s'étaient mis en mouvement pour attaquer les Hessois, voisins des anciens Cattes, qui sans doute continuaient à être en alliance avec les Austrasiens et étaient regardés comme faisant partie de l'empire des Franks. Mais si l'Austrasie avait été soumise aux Neustriens, les Frisons n'auraient fait que changer d'ennemis, ils en auraient trouvé un plus fort au lieu d'un plus faible. L'alliance entre les Austrasiens et les Frisons était en conséquence contraire à la nature des choses humaines et ne pouvait durer; elle avait été conclue sous l'empire des passions contre un ennemi commun, mais non pour une cause commune : l'ennemi dut disparaître devant la cause dès qu'on fut arrivé à agir en commun.

Une autre circonstance encore contribua à diviser les Neustriens et les Frisons et à mettre Cologne à l'abri d'une double attaque. En effet le duc Karl s'était retiré avec ses troupes dans la forêt des Ardennes, tandis que les Neustriens se tenaient devant Cologne; il s'était établi sur leurs derrières et avait intercepté la source de leur puissance. Par ce mouvement aussi audacieux que bien calculé, il força les Neustriens à lever le siége de Cologne pour rétablir la communication avec leur pays et avec leur capitale, car dans ces circonstances la ligue avec Ratbod était doublement dangereuse. Mais par le départ des Neustriens, Ratbod manqua aussi le but de son expédition; il se fit donc payer par Plectrude et par les partisans qu'elle avait à Cologne une somme d'argent et retourna chez lui sans renoncer toutefois à la Frise occidentale (4). Les Neustriens dans leur retraite rencontrèrent les troupes de Karl et se virent forcés de s'ouvrir une route l'épée à la main. Une bataille

fut livrée auprès d'Amblef, sur la rivière du même nom, non loin de Stablo; les Neustriens réussirent à se faire jour, mais après avoir essuyé une grande perte d'hommes et de bagages. Cette bataille ne les délivra pas de leurs ennemis; Karl renforça son armée de toute manière, puis, au printemps de l'an 717, il pénétra par la forêt Charbonnière en Neustrie, où une partie du clergé favorisait ses intérêts. Les Austrasiens rencontrèrent l'armée neustrienne à Vincy, entre Arras et Cambrai.

De son camp près de Vincy, Karl envoya des députés au roi Chilpérich; il lui proposa la paix afin que le sang des nobles Franks ne fût pas versé par des Franks; il demanda la principauté de son père : « Il était reconnu, fit-il dire au roi, que son père avait gouverné tous les Franks orientaux avec justice et piété, et il ne demandait rien autre chose que d'être le chef de ceux qui avaient été soumis à l'administration de son père. » Chilpérich et Raginfrid rejetèrent cette prétention avec un grand mépris et le menacèrent de lui enlever même ce qu'il possédait déjà réellement; ils lui firent dire qu'il n'avait qu'à se préparer au combat pour le jour suivant, afin que la toute-puissance divine décidât à qui désormais devait appartenir l'empire des Franks. Karl communiqua cette arrogante réponse aux ducs et aux chefs de son armée et excita en eux une colère mêlée de mépris; car leur armée était, il est vrai, de beaucoup inférieure en nombre à celle du roi, mais elle n'était composée que d'hommes habiles, belliqueux et expérimentés dans la guerre. L'armée du roi au contraire n'était qu'une multitude mélangée, et dans ses rangs une foule de petits peuples ramassés de toutes parts se trouvait à côté des princes et des seigneurs (5).

La bataille eut lieu le 21 mars de l'année indiquée. Dans cette bataille il s'agissait de vie et de mort; elle fut donc opiniâtre et cruelle, et Karl remporta une victoire complète. Un grand butin lui échut en partage et le mit en état de rafraîchir ou d'affermir l'attachement de ses fidèles. Le roi et son maire du palais Raginfrid se sauvèrent en désordre, au milieu des plus grands dangers, et n'échappèrent à la captivité que par un effet du hasard qui les rendit maîtres d'un cheval de l'abbé Wando de Fontanelle (6). Karl poursuivit l'ennemi jusque sous les murs de Paris, et cependant tout resta indécis, parce que Karl, portant ses regards derrière comme devant lui, reconnut sans doute qu'il n'était pas en son pouvoir de rien achever; il crut peut-être n'avoir gagné que la certitude que le roi et son maire du palais étaient hors d'état d'entreprendre de nouveau une expédition en Austrasie.

Dans cette pensée, Karl renonça à la guerre en Neustrie, revint en Austrasie et campa devant Cologne. Ceux qui, après la mort de Pippin et celle de son petit-fils, étaient restés avec Plectrude regardèrent probablement comme impossible une lutte contre le prince victorieux; peut-être ne voyaient-ils pas non plus de but à une telle lutte. Les portes de Cologne furent donc ouvertes; Plectrude livra à son beau-fils les joyaux de l'empire et les trésors de la famille royale qui étaient encore en son pouvoir, et Karl, reconnu désormais comme prince de tous les Austrasiens, se plaça, selon l'expression d'un écrivain postérieur, *sur le trône de son empire comme un digne héritier*.

CHAPITRE IV.

LE ROI CHILPÉRICH ET CHLOTAR. — KARL MARTELL, PRINCE DE TOUS LES FRANKS.

De l'an 717 à l'an 720.

Après l'éloignement de Ratbod, après la retraite forcée des Neustriens et la soumission des Franks orientaux, qui avaient encore tenu pour Plectrude à Cologne, le victorieux Karl se vit sans doute maître de la même puissance que son père Pippin avait possédée en Austrasie; mais il ne se vit pas les mêmes droits. Ses négociations avec le roi Chilpérich n'avaient pas réussi; il ne s'appuyait donc que sur la force des armes, tandis que son père avait été reconnu comme maire du palais du roi. De telles relations peuvent avoir été d'autant plus dangereuses que le parti qui tenait à la dernière volonté de Pippin, et dont Plectrude était le lien, pouvait le considérer toujours encore d'un œil jaloux, parce qu'il semblait avoir arraché le manteau de prince au jeune Theudoald pour s'en revêtir lui-même. Cet état de choses le décida vraisemblablement à élever à Cologne un roi d'Austrasie, au nom duquel

il pût gouverner l'empire comme maire du palais, afin que le droit ne manquât pas à la victoire, et il n'est pas invraisemblable qu'il ne gagna le parti qui lui était opposé à Cologne que par la promesse de relever le trône des Mérovingiens en Austrasie, de ne gouverner qu'en qualité de maire du palais, suivant l'ancien usage. Le nouveau roi s'appelait Chlotar; mais l'histoire de cette époque de lutte et de violence est désormais si incertaine et si mensongère qu'aucun écrivain n'a dit non plus de ce roi qui il était et de qui il était fils. Cependant on ne peut douter qu'il ait appartenu à la race mérovingienne; car aussi peu il est permis de supposer que les Neustriens aient osé nommer un faux roi, aussi peu doit-on admettre cette témérité de la part des Austrasiens. Si donc ce roi Chlotar était réellement Mérovingien, il est vraisemblable assurément que jusqu'alors il avait vécu caché en Austrasie et que son père avait été précédemment roi d'Austrasie; dans ce cas on est presque forcé de revenir à ce Dagobert qui jadis avait été jeté par les orages d'un siècle barbare dans un couvent d'Irlande, que dans la suite des orages semblables ramenèrent du cloître sur le trône, et qui avait été assassiné l'an 678.

Mais si on laisse, comme cela convient, incertain tout ce qui est incertain, il n'est pas douteux que le roi Chilpérich et les Neustriens voulurent tout aussi peu reconnaître le prince Karl avec un roi, qu'ils avaient été peu disposés à reconnaître le prince Karl sans roi. Ils s'armèrent pour une nouvelle lutte, et pour soutenir cette lutte avec de plus grandes forces, ils renoncèrent à d'anciennes prétentions et consentirent à des conditions onéreuses. Dans la Gaule méridionale, en effet, en Aquitaine, il s'était formé, au milieu des guerres et des dissensions entre l'Austrasie et la Neustrie, un royaume particulier que sans doute les écrivains franks considéraient comme appartenant à l'empire des Franks et qui pour cette raison est désigné par le nom de duché, mais qui en fait et en vérité subsista et fit des progrès dans l'indépendance. La position de ce royaume et ses relations avec des ennemis toujours armés ou puissans, au sud, avec les Wascons, les Goths, les Austrasiens, avaient amené l'indépendance, bien que celle-ci ne fût reconnue ni par le roi ni par le maire du palais de l'empire des Franks. Ses princes, rois ou ducs, dont l'origine n'a pas été signalée par l'histoire, ont été considérés comme une branche de la maison royale des Mérovingiens, et Charibert, second fils de Chlotar, frère de Dagobert I[er], doit avoir été la souche de ces princes. Il est plus certain que le prince actuel d'Aquitaine s'appelait Eudes ou Eudo, et qu'il était un puissant seigneur dans son pays. C'est à lui que s'adressa le roi Chilpérich, dans l'extrémité où il se trouva; c'est sa puissance qu'il chercha à gagner contre Karl, son redoutable ennemi. Eudo se trouvait à l'égard de l'empire des Franks presque dans les mêmes relations où les princes du peuple teutsch se trouvaient aussi, sans en excepter Ratbod. Son indépendance était fondée sur la séparation des Austrasiens et des Neustriens; il lui était donc impossible de vouloir la réunion des deux royaumes; mais il ne pouvait désirer la victoire du roi Chilpérich et de son maire du palais sur Karl l'Austrasien; il pouvait tout aussi peu rester spectateur indifférent de la victoire de ce prince sur les Neustriens. Dans l'un et l'autre cas, son indépendance était mise en danger; mais, dans ce moment, Karl était vainqueur, et après la réunion de tous les Austrasiens sous sa bannière ou sous celle de son roi, il était à craindre que la Neustrie ne pût échapper à une entière soumission. Lors donc que le roi Chilpérich rechercha l'amitié et l'alliance d'Eudo, ce prince ne rejeta pas cette proposition; il prit l'argent que le roi lui offrit, il se fit reconnaître roi, puis il réunit ses forces à celles de Chilpérich, non assurément pour donner à celui-ci la victoire, mais pour rétablir l'équilibre entre l'Austrasie et la Neustrie.

Cependant l'importance de cette alliance n'échappa point au prince Karl; il accourut donc en toute hâte pour en prévenir les dangereuses suites et pour empêcher l'armée combinée de faire une irruption en Austrasie. Ses relations en Austrasie devaient à peine être fixées; d'autre part les anciens cantons franks de la rive droite du Rhin étaient encore opprimés ou menacés par les redoutables Saxons (1); cependant il entreprit de nouvelles expéditions contre les Neustriens, parce que tout aurait été mis de nouveau en jeu sans une nouvelle victoire. Les deux armées se rencontrèrent, à ce qu'il semble, au printemps de l'an 719, et cette fois encore les armes de Karl

furent victorieuses dans la même plaine où deux cent trente-trois ans auparavant le grand Chlodwig avait fondé la puissance des Franks Saliens. Le Ripuaire Karl, fils de Pippin, déjoua la dernière tentative qui fut faite pour cette puissance : les deux rois Chilpérich et Eudo prirent la fuite, et avec eux Raginfrid, maire du palais de Neustrie; tout ce qu'on put emporter fut mis en sûreté en Aquitaine, dans le royaume d'Eudo, et Karl poursuivit avec son armée l'ennemi fugitif. Il s'avança au delà de Paris jusqu'à la Loire, vers Orléans, et menaça dans cette position les pays du roi Eudo. Mais cette menace devait avoir un poids d'autant plus grand qu'Eudo avait de l'autre côté de son royaume un voisin qui, bien qu'il ne se fût pas encore montré hostile, ne méritait pas de confiance et dont la puissance, pour laquelle le monde ne semblait pas trop grand, ne pouvait du moins être calculée ou appréciée par personne; nous voulons parler de l'empire que les Sarrasins avaient fondé en Espagne.

Dans ces circonstances, Karl, le prince victorieux, ouvrit des négociations avec le roi Eudo, qu'il venait de battre; il devait sans aucun doute tenir beaucoup à une réconciliation, bien qu'il ne reculât pas devant un combat et que la victoire pût être certaine. Une guerre dans la Gaule méridionale se présentait comme très-difficile à ses yeux. Un long éloignement d'Austrasie devait faire naître en lui des inquiétudes de plus d'une sorte; il ne pouvait voir avec indifférence la Neustrie ennemie sur ses derrières, entre son armée et les sources de sa puissance, et il ne resta pas sur les frontières méridionales des Neustriens sans concevoir des inquiétudes à leur sujet. D'un autre côté, il s'était aussi élevé dans l'âme d'Eudo, pendant la fuite, des pensées que ses compagnons d'infortune ne pouvaient étouffer, et il n'avait pas eu de point de contact avec Karl, il n'avait fait qu'aller au secours du roi Chilpérich. S'il avait réussi à rétablir l'équilibre entre l'Austrasie et la Neustrie, il aurait travaillé dans son propre intérêt; mais, d'après le mauvais succès de ce plan, la cause commune ne lui parut être qu'une cause étrangère pour laquelle c'eût été folie de sacrifier son pays et ses leutes; il n'était donc pas éloigné sans doute d'un accommodement. Mais si Karl réclamait comme fruit de ses exploits et de ses victoires au moins toute la puissance que son père avait exercée, ce devait être une circonstance gênante pour un accommodement que la présence de deux rois dans l'empire des Franks; pourtant ce même hasard miraculeux qui vint si souvent au secours de la famille de Pippin la tira encore cette fois d'embarras : l'ombre de roi, Chlotar, que Karl avait suscité pour tranquilliser les Austrasiens, mourut si à propos qu'il est difficile d'étouffer une certaine méfiance qui s'insinue dans l'âme au sujet de cette mort soudaine. Après cet événement, Karl conclut aussitôt la paix avec Eudo et Chilpérich : le premier garda son royaume, le second fut reconnu par Karl comme roi, et Karl fut seul maire du palais des deux royaumes d'Austrasie et de Neustrie. Le résultat de la victoire que Karl avait remportée fut si grand qu'il ne crut pas nécessaire de se donner l'apparence derrière laquelle son père avait jugé convenable de cacher son influence en Neustrie : il ne donna plus aux Neustriens un maire du palais particulier, et bien que Raginfrid ne pût oublier cette ancienne dignité et que même quelques années plus tard, l'an 724, il fit encore une tentative pour la reprendre, une seule expédition que Karl entreprit contre lui fut suffisante pour le réduire à la soumission; il se contenta de l'office de comte que Karl lui accorda.

Mais le prince des Franks, Karl, fier de sa puissance, et le roi Chilpérich, écrasé par le sentiment de son infortune, ne pouvaient vivre l'un à côté de l'autre. Le premier pouvait reconnaître que l'union des Franks était nécessaire dans la position des ennemis de l'empire au nord et au sud, et sa volonté était trop décidée pour qu'il eût pu souffrir aucune usurpation des rênes du gouvernement, qu'il avait saisies d'une main si vigoureuse. Le second au contraire, homme de destinées diverses, ne pouvait pas oublier son origine et sa dignité : aussi, dans la solitude où il fut maintenu à Noyon, plus d'un mouvement de colère dut agiter son âme; mais dans la même année où Karl l'avait contraint d'accepter cette condition, la mort, qu'il vit arriver avec plaisir, le délivra de la douleur que lui causait un destin malheureux : elle délivra aussi Karl, son vainqueur, d'un homme qui lui était à charge, qui était son roi et devait pourtant lui obéir.

Alors un enfant fut orné du titre de roi, un enfant qui n'avait pas de volonté, qui n'en pouvait acquérir aucune, et qui, précisément pour cette rasion, était un roi comme l'époque et le puissant Karl pouvaient le désirer. Ce petit roi était appelé Théoderich, quatrième du nom, et il était, comme on doit le conjecturer, fils de Dagobert III; dans ce cas, qui est le plus vraisemblable, il était âgé d'environ six ans lorsqu'on le fit roi, et on lui laissa ce titre pendant dix-sept ans, parce qu'on ne trouva personne qui pût le porter avec plus d'innocence.

CHAPITRE V.

LES MUSULMANS EN ESPAGNE. — NOUVELLE RÉUNION DES SOUABES ET DES BAVAROIS A L'EMPIRE DES FRANKS.

De l'an 719 à l'an 727.

Karl était seul maire du palais (1) et prince des Franks; il se trouvait à l'égard des Franks et de l'empire presque dans la même position où s'était trouvé le grand Chlodwig, fondateur de l'empire, et les rois qui lui succédèrent avant que le maire du palais se fût placé entre le trône et l'empire, avant que le maire du palais eût brisé d'un côté la puissance et de l'autre limité la liberté. La seule différence qu'il y eut, c'est que Chlodwig était entouré comme par un camp de guerriers libres qui, d'après une délibération et une résolution communes, le suivaient à l'action, au combat et à la victoire, et que Karl au contraire avait autour de lui, au lieu de leutes armés, de riches vassaux qui, vivant sur leurs propriétés foncières, pouvaient être plus difficilement réunis pour délibérer et pour résoudre, et plus difficilement encore être mis en mouvement pour la guerre et l'action. Mais de tout temps un génie vigoureux a exercé une grande puissance sur les hommes, et les esprits se sont rarement opposés à un général victorieux; le succès aussi jette d'ordinaire un voile sur les droits, et la splendeur des grands exploits guerriers a un charme que rien n'égale : il ne fut donc pas difficile à Karl de gagner les Franks et d'obtenir dans les assemblées nationales la voix des vassaux pour les opérations qui lui semblèrent utiles ou nécessaires.

Mais si le prince des Franks examinait sa propre position et celle de l'empire, il devait reconnaître sans doute que pour se maintenir lui-même comme pour maintenir l'empire, il fallait marcher à de nouveaux combats, à de nouvelles victoires. Ce n'était pas par un droit héréditaire qu'il était arrivé à la puissance qu'il exerçait; il s'était élevé par une lutte énergique, l'épée à la main, à la hauteur d'où il dirigeait l'administration, et il ne pouvait se maintenir à cette hauteur que l'épée à la main; et ce qui semblait être pour lui un besoin personnel était également exigé par l'état de l'empire : car les Musulmans s'étaient emparés depuis plusieurs années de l'Espagne, ils avaient renversé dans une seule bataille le royaume des Goths, qui, fondé sur un sol creux et déchiré par les discussions ecclésiastiques et par des discordes civiles, s'était présenté à eux sans appui et sans ordre; ils étaient devenus pour les Franks des voisins menaçans.

Depuis que Mahomet, par une poésie pleine d'enthousiasme, par des discours sublimes et par des doctrines entraînantes, avait réveillé chez les Arabes la force endormie des siècles; depuis qu'il avait appelé aux armes les fils énergiques du désert; depuis que, par l'enthousiasme élevé d'une foi nouvelle et d'un nouveau salut, il les avait précipités sur tous les pays de la terre, sur les peuples de l'Orient et de l'Occident, il ne s'était pas encore écoulé trois âges d'homme, et déjà le drapeau de Mahomet flottait sur les bords de l'Indus et sur les côtes de l'Océan occidental, et les contrées de l'Asie et de l'Afrique retentissaient du cri des croyans : « Allah est Dieu et Mahomet est son prophète ! » Cette fortune prodigieuse avait exalté les âmes de ces hommes; les peuples de la terre semblaient tous destinés à se courber devant la toute-puissance de leur foi et de leur glaive. Leurs courses victorieuses n'étaient entravées que par l'immensité de la mer, et, sur les vagues de l'Océan, leur enthousiasme était tout aussi puissant qu'il l'avait été au jour de leur première victoire. L'idée d'un obstacle suscité par la puissance humaine resta donc bien loin de ces peuples invaincus; plus loin d'eux encore resta la pensée d'une défaite. Et maintenant, ils avaient conquis l'Espagne aussi rapidement qu'ils l'avaient attaquée. Leurs premières tentatives contre

l'Europe avaient été couronnées d'un succès si complet qu'eux-mêmes n'auraient pu l'attendre dans la plus audacieuse de leurs espérances; ils ne pouvaient donc pas craindre que l'Europe leur échappât, et pourtant, du milieu de l'Espagne, ils n'avaient encore rien entrepris pour la soumission de l'Europe, qui désormais devait nécessairement occuper leur pensée.

Au siége du califat en effet, dans l'ancienne Damas, on s'était habitué depuis longtemps à mesurer toutes choses avec un large compas: on était convaincu que les pays du sud de la Méditerranée ayant été facilement soumis, les pays situés au nord de cette mer seraient facilement aussi réduits sous la domination du prophète. Mais d'après la position de ces pays à l'égard du siége du califat, ce plan pouvait être exécuté plus facilement en partant de l'Orient sur l'Asie-Mineure et la Grèce, qu'en partant de l'Espagne sur la Gaule et l'Italie; et pour cela même il était d'autant plus naturel qu'on organisât et qu'on poursuivît ce plan à Damas, que les Musulmans africains, qui en majeure partie conquirent l'Espagne, différaient des véritables Arabes, et que les derniers croyaient avoir des motifs de jalousie contre les premiers. Cette relation explique déjà suffisamment pourquoi les conquérans mahométans de l'Espagne laissèrent reposer leurs armes après qu'ils eurent pris possession de ce beau pays; mais à cette circonstance s'en joignirent une foule d'autres qui rendirent ce repos nécessaire. Non-seulement une attaque contre Constantinople échoua, mais le siége de cette ville, qui dura trente mois, coûta des sommes prodigieuses et anéantit de grandes forces de mer et de terre. En Espagne d'autre part, lorsqu'on fut revenu de la première surprise, il y eut beaucoup de mouvemens qui nécessitèrent de grandes précautions dans ce pays à peine soumis, et au milieu de ces mouvemens, ce pays devait recevoir son organisation et un nouvel ordre sous de nouveaux maîtres. Le bonheur lui-même provoqua dans les gouverneurs arabes l'envie, et la défaveur excita les unes contre les autres beaucoup de mauvaises passions. Ils s'abaissèrent et s'accusèrent mutuellement à Damas, et amenèrent par là d'un côté leur rappel, leur humiliation, leur supplice, et de l'autre des interruptions de diverses espèces dans l'organisation et dans l'action. Enfin Damas, à cette même époque, vit des changemens rapides et singuliers de souverains; car dans le court espace d'environ neuf ans, de l'an 715 à l'an 724, non-seulement quatre califes arrivèrent à la domination, mais ces califes différèrent aussi d'une manière si complète dans leurs dispositions et dans leurs principes, qu'un parfait accord dans la conduite devint impossible. A ce dur Soliman, qui ne ménagea pas même les hommes qui avaient rendu les plus éclatans services, succéda Omar avec une sévérité et une justice qui appartenaient à peine à ce monde, et avec des vertus si élevées qu'il a trouvé plus d'admirateurs que d'imitateurs. Les passions toutes matérielles de Yesid furent inconciliables avec une active participation aux grandes affaires : étourdi par les chants de la mollesse, il n'écouta pas ce que demandaient les hommes et les choses. Enfin l'âme d'Hescham, si petite dans ses calculs, ne fut pas propre non plus à concevoir en grand de vastes projets et à les exécuter. On conçoit donc facilement le repos des Musulmans d'Espagne; mais on ne pouvait se fier à ce repos : leurs glaives n'étaient pas émoussés et leurs bras ne s'étaient pas engourdis.

Il est difficile que Karl, le prince des Franks, ait méconnu la situation de l'empire, bien qu'il ne pût jeter un regard assuré sur les relations des ennemis du nom chrétien, bien que par cela même peut-être il n'ait pas su pourquoi les Sarrasins d'Espagne, après avoir atteint le sommet des Pyrénées, lorsque les agitations des Franks dans la Gaule ne pouvaient être un secret pour eux, restaient inactifs pendant tant d'années; il ne peut avoir ignoré ces mouvemens; il doit avoir connu le génie, les dispositions qui vivaient dans ces hommes et les poussaient en avant. Il avait en lui une nature héroïque trop élevée pour avoir pu croire que les Sarrasins victorieux, que n'arrêtaient aucun rocher, aucun désert, aucune montagne et aucune mer, fussent disposés à terminer le cours de leurs exploits et à briser eux-mêmes la chaîne de leurs succès. Cela ne peut donc être autrement : Karl eut toujours sous les yeux l'Espagne; il calcula et saisit avec prévoyance le moment qui lui était favorable, comme les Sarrasins avaient saisi le leur. Mais pour pouvoir profiter d'une manière satisfaisante et libre de l'occasion de leur montrer la force des hommes germaniques, de sauver la croix du

Alors un enfant fut orné du titre de roi, un enfant qui n'avait pas de volonté, qui n'en pouvait acquérir aucune, et qui, précisément pour cette rasion, était un roi comme l'époque et le puissant Karl pouvaient le désirer. Ce petit roi était appelé Théoderich, quatrième du nom, et il était, comme on doit le conjecturer, fils de Dagobert III; dans ce cas, qui est le plus vraisemblable, il était âgé d'environ six ans lorsqu'on le fit roi, et on lui laissa ce titre pendant dix-sept ans, parce qu'on ne trouva personne qui pût le porter avec plus d'innocence.

CHAPITRE V.

LES MUSULMANS EN ESPAGNE.—NOUVELLE RÉUNION DES SOUABES ET DES BAVAROIS A L'EMPIRE DES FRANKS.

De l'an 719 à l'an 727.

Karl était seul maire du palais (1) et prince des Franks; il se trouvait à l'égard des Franks et de l'empire presque dans la même position où s'était trouvé le grand Chlodwig, fondateur de l'empire, et les rois qui lui succédèrent avant que le maire du palais se fût placé entre le trône et l'empire, avant que le maire du palais eût brisé d'un côté la puissance et de l'autre limité la liberté. La seule différence qu'il y eut, c'est que Chlodwig était entouré comme par un camp de guerriers libres qui, d'après une délibération et une résolution communes, le suivaient à l'action, au combat et à la victoire, et que Karl au contraire avait autour de lui, au lieu de leutes armés, de riches vassaux qui, vivant sur leurs propriétés foncières, pouvaient être plus difficilement réunis pour délibérer et pour résoudre, et plus difficilement encore être mis en mouvement pour la guerre et l'action. Mais de tout temps un génie vigoureux a exercé une grande puissance sur les hommes, et les esprits se sont rarement opposés à un général victorieux; le succès aussi jette d'ordinaire un voile sur les droits, et la splendeur des grands exploits guerriers a un charme que rien n'égale: il ne fut donc pas difficile à Karl de gagner les Franks et d'obtenir dans les assemblées nationales la voix des vassaux pour les opérations qui lui semblèrent utiles ou nécessaires.

Mais si le prince des Franks examinait sa propre position et celle de l'empire, il devait reconnaître sans doute que pour se maintenir lui-même comme pour maintenir l'empire, il fallait marcher à de nouveaux combats, à de nouvelles victoires. Ce n'était pas par un droit héréditaire qu'il était arrivé à la puissance qu'il exerçait; il s'était élevé par une lutte énergique, l'épée à la main, à la hauteur d'où il dirigeait l'administration, et il ne pouvait se maintenir à cette hauteur que l'épée à la main; et ce qui semblait être pour lui un besoin personnel était également exigé par l'état de l'empire: car les Musulmans s'étaient emparés depuis plusieurs années de l'Espagne, ils avaient renversé dans une seule bataille le royaume des Goths, qui, fondé sur un sol creux et déchiré par les discussions ecclésiastiques et par des discordes civiles, s'était présenté à eux sans appui et sans ordre; ils étaient devenus pour les Franks des voisins menaçans.

Depuis que Mahomet, par une poésie pleine d'enthousiasme, par des discours sublimes et par des doctrines entraînantes, avait réveillé chez les Arabes la force endormie des siècles; depuis qu'il avait appelé aux armes les fils énergiques du désert; depuis que, par l'enthousiasme élevé d'une foi nouvelle et d'un nouveau salut, il les avait précipités sur tous les pays de la terre, sur les peuples de l'Orient et de l'Occident, il ne s'était pas encore écoulé trois âges d'homme, et déjà le drapeau de Mahomet flottait sur les bords de l'Indus et sur les côtes de l'Océan occidental, et les contrées de l'Asie et de l'Afrique retentissaient du cri des croyans: « Allah est Dieu et Mahomet est son prophète! » Cette fortune prodigieuse avait exalté les âmes de ces hommes; les peuples de la terre semblaient tous destinés à se courber devant la toute-puissance de leur foi et de leur glaive. Leurs courses victorieuses n'étaient entravées que par l'immensité de la mer, et, sur les vagues de l'Océan, leur enthousiasme était tout aussi puissant qu'il l'avait été au jour de leur première victoire. L'idée d'un obstacle suscité par la puissance humaine resta donc bien loin de ces peuples invaincus; plus loin d'eux encore resta la pensée d'une défaite. Et maintenant, ils avaient conquis l'Espagne aussi rapidement qu'ils l'avaient attaquée. Leurs premières tentatives contre

l'Europe avaient été couronnées d'un succès si complet qu'eux-mêmes n'auraient pu l'attendre dans la plus audacieuse de leurs espérances; ils ne pouvaient donc pas craindre que l'Europe leur échappât, et pourtant, du milieu de l'Espagne, ils n'avaient encore rien entrepris pour la soumission de l'Europe, qui désormais devait nécessairement occuper leur pensée.

Au siége du califat en effet, dans l'ancienne Damas, on s'était habitué depuis longtemps à mesurer toutes choses avec un large compas: on était convaincu que les pays du sud de la Méditerranée ayant été facilement soumis, les pays situés au nord de cette mer seraient facilement aussi réduits sous la domination du prophète. Mais d'après la position de ces pays à l'égard du siége du califat, ce plan pouvait être exécuté plus facilement en partant de l'Orient sur l'Asie-Mineure et la Grèce, qu'en partant de l'Espagne sur la Gaule et l'Italie; et pour cela même il était d'autant plus naturel qu'on organisât et qu'on poursuivît ce plan à Damas, que les Musulmans africains, qui en majeure partie conquirent l'Espagne, différaient des véritables Arabes, et que les derniers croyaient avoir des motifs de jalousie contre les premiers. Cette relation explique déjà suffisamment pourquoi les conquérans mahométans de l'Espagne laissèrent reposer leurs armes après qu'ils eurent pris possession de ce beau pays; mais à cette circonstance s'en joignirent une foule d'autres qui rendirent ce repos nécessaire. Non-seulement une attaque contre Constantinople échoua, mais le siége de cette ville, qui dura trente mois, coûta des sommes prodigieuses et anéantit de grandes forces de mer et de terre. En Espagne d'autre part, lorsqu'on fut revenu de la première surprise, il y eut beaucoup de mouvemens qui nécessitèrent de grandes précautions dans ce pays à peine soumis, et au milieu de ces mouvemens, ce pays devait recevoir son organisation et un nouvel ordre sous de nouveaux maîtres. Le bonheur lui-même provoqua dans les gouverneurs arabes l'envie, et la défaveur excita les unes contre les autres beaucoup de mauvaises passions. Ils s'abaissèrent et s'accusèrent mutuellement à Damas, et amenèrent par là d'un côté leur rappel, leur humiliation, leur supplice, et de l'autre des interruptions de diverses espèces dans l'organisation et dans l'action. Enfin Damas, à cette même époque, vit des changemens rapides et singuliers de souverains; car dans le court espace d'environ neuf ans, de l'an 715 à l'an 724, non-seulement quatre califes arrivèrent à la domination, mais ces califes différèrent aussi d'une manière si complète dans leurs dispositions et dans leurs principes, qu'un parfait accord dans la conduite devint impossible. A ce dur Soliman, qui ne ménagea pas même les hommes qui avaient rendu les plus éclatans services, succéda Omar avec une sévérité et une justice qui appartenaient à peine à ce monde, et avec des vertus si élevées qu'il a trouvé plus d'admirateurs que d'imitateurs. Les passions toutes matérielles de Yesid furent inconciliables avec une active participation aux grandes affaires : étourdi par les chants de la mollesse, il n'écouta pas ce que demandaient les hommes et les choses. Enfin l'âme d'Hescham, si petite dans ses calculs, ne fut pas propre non plus à concevoir en grand de vastes projets et à les exécuter. On conçoit donc facilement le repos des Musulmans d'Espagne; mais on ne pouvait se fier à ce repos : leurs glaives n'étaient pas émoussés et leurs bras ne s'étaient pas engourdis.

Il est difficile que Karl, le prince des Franks, ait méconnu la situation de l'empire, bien qu'il ne pût jeter un regard assuré sur les relations des ennemis du nom chrétien, bien que par cela même peut-être il n'ait pas su pourquoi les Sarrasins d'Espagne, après avoir atteint le sommet des Pyrénées, lorsque les agitations des Franks dans la Gaule ne pouvaient être un secret pour eux, restaient inactifs pendant tant d'années; il ne peut avoir ignoré ces mouvemens; il doit avoir connu le génie, les dispositions qui vivaient dans ces hommes et les poussaient en avant. Il avait en lui une nature héroïque trop élevée pour avoir pu croire que les Sarrasins victorieux, que n'arrêtaient aucun rocher, aucun désert, aucune montagne et aucune mer, fussent disposés à terminer le cours de leurs exploits et à briser eux-mêmes la chaîne de leurs succès. Cela ne peut donc être autrement : Karl eut toujours sous les yeux l'Espagne; il calcula et saisit avec prévoyance le moment qui lui était favorable, comme les Sarrasins avaient saisi le leur. Mais pour pouvoir profiter d'une manière satisfaisante et libre de l'occasion de leur montrer la force des hommes germaniques, de sauver la croix du

cœur et les besoins des hommes au milieu desquels et avec lesquels ils vivaient; ils remirent, comme ils le devaient, aux soins des générations suivantes l'intérêt de ces générations. Il est difficile de comprendre aussi comment le christianisme aurait pu sans l'unité de l'Église arriver à la force nécessaire pour triompher des forces du paganisme, des superstitions, des désordres de toute espèce et de la dissolution de la vie sociale; et les hommes ne peuvent-ils dissoudre ce que des hommes ont réuni? Le besoin de l'esprit humain brise ce que le besoin de l'esprit humain a réuni dans d'autres circonstances, et lorsqu'un nœud est trop serré, il reste toujours le moyen de le trancher. En tout cas, l'unité ecclésiastique en Bavière causa une grande joie, et le duc Théodo fut tellement ravi de son bonheur que, dans ses derniers jours, il se rendit lui-même à Rome pour prier sur les ossemens des apôtres et des saints.

Ces choses se rapportent à la fin du septième siècle ou au commencement du huitième. Pendant ce temps, à ce qu'il paraît, le duc Théodo, qui se retira peut-être des affaires de ce monde par suite de ses tendances religieuses, partagea son territoire entre ses trois fils. L'un de ceux-ci, Théodoald, était déjà mort lorsque son père quitta la vie; quant aux deux autres, Diotpert ou Théodobert, et Grimoald, qui conservèrent le souverain pouvoir, le dernier se maria peut-être après la mort de son père avec la belle Bilitrude, veuve de son frère Théodoald. Ce mariage, conclu contrairement aux principes bien fondés de l'Église catholique romaine, excita le mécontentement du clergé. Alors saint Corbinian, un Langobard, qui était en relation avec Karl, prince des Franks, passait les Alpes, probablement non sans mission; il vint en Bavière, blama énergiquement et avec amertume ce mariage criminel. Les paroles foudroyantes par lesquelles il annonça prophétiquement que de grands malheurs naîtraient de cette union ne furent certainement pas sans influence sur les âmes. D'autre part, le partage répété du pays dut exciter de diverses manières les passions humaines, et dans le fait il est impossible de méconnaître les traces de divers désordres, bien qu'on ne puisse éclaircir la marche des événemens. On est donc fondé à supposer que Karl, prince des Franks, fut favorisé par de grandes discordes entre les Bavarois. Après avoir conclu un traité avec les Souabes, il entreprit son expédition en Bavière dès l'an 725, et pourtant il n'atteignit pas encore complètement son but. Théodobert était peut-être mort déjà; Grimoald périt peut-être avant lui: on prétend qu'il fut assassiné; mais la perte d'un duc qui devait avoir beaucoup d'ennemis ne fit pas la défaite des Bavarois. Karl se vit forcé à une seconde expédition contre eux l'an 727; et celle-ci n'amena avec les Bavarois qu'un traité par lequel Karl, écartant les enfans de Grimoald, laissa comme duché toute la Bavière à Hucbert, fils de Théodobert, et d'après lequel Hucbert devait reconnaître de nom la suzeraineté de l'empire des Franks. Le nouveau duc se plaça à l'égard de cet empire dans l'ancienne position où s'étaient trouvés les ducs précédens deux ou trois générations plus tôt, bien que cette position dût prendre une autre forme parce que la puissance royale manquait entièrement dans l'empire des Franks, ou plutôt parce que cette puissance était concentrée entre les mains des maires du palais, et que néanmoins le titre de roi n'avait pas cessé d'être en vigueur; du moins on ne trouve pas dans les misérables histoires de cette époque la moindre indication qui témoigne d'un changement de position du duc Hucbert et de son successeur Odilo à l'égard du peuple bavarois ou de l'empire des Franks; on ne sait rien autre chose de ces ducs, si ce n'est qu'ils firent des donations aux couvens et qu'ils veillèrent au perfectionnement de l'organisation ecclésiastique. Du reste Karl emmena avec lui la veuve du duc Grimoald, qui avait été assassiné, la belle pécheresse Bilitrude, et sa jeune nièce Sonichild ou Swanchild; il abandonna la première à son sort et se maria en secondes noces avec l'autre, qui semble l'avoir charmé par les agrémens de sa jeunesse (4).

CHAPITRE VI.

NOUVELLE RÉUNION DES THURINGIENS A L'EMPIRE DES FRANKS. — SAINT BONIFACE. — FONDATION DE LA SUZERAINETÉ PAPALE SUR LES ÉGLISES TEUTSCHES.

Karl, maire du palais dans l'empire des Franks, combattit successivement, comme nous l'avons raconté, tous les peuples teutschs

et rétablit les anciennes limites et les anciennes relations. Il est singulier que les écrivains ne parlent d'aucune expédition du prince des Franks contre un peuple qui jadis avait été le premier réuni à l'empire, contre les Thuringiens, et cependant il est à peine douteux que les Thuringiens n'aient été réunis de nouveau à l'empire des Franks, soit déjà par Pippin, soit du moins à l'époque où nous sommes arrivés.

En effet depuis que le duc Radulf, par sa lutte contre les Franks, l'an 640, avait gagné l'indépendance des Thuringiens à l'égard de l'empire, les Thuringiens ont presque entièrement disparu de l'histoire. Le désir bien naturel de conserver désormais ce beau pays dans la corrélation des événemens a donné lieu à beaucoup de tentatives pour rattacher çà et là un fil capable de conduire à quelque certitude; mais ces tentatives ont été vaines et n'ont amené qu'une certitude, à savoir que tout est incertain. On ne peut faire de l'ancien Hétan un duc des Thuringiens; il ne sert par ses opinions païennes qu'à donner de l'éclat à la vie de sainte Bilihild. Ce Gozbert auprès duquel saint Kilian vint à Wurtzbourg n'avait peut-être aucune espèce de lien avec le peuple thuringien, et l'opinion qu'il était petit-fils de Radulf ne s'appuie pas sur des bases bien solides. Un prince, Théotbald, dont il est également fait mention, trouve difficilement une place après Gozbert; mais celui-ci doit avoir eu de sa femme Geilana ou Gisèle, contre laquelle, parce qu'elle était veuve de son frère, la colère de saint Kilian s'était enflammée, comme la colère de saint Corbinian contre la belle Bilitrude, un fils appelé Hethan ou Heden qui succéda à son père dans la dignité ducale. Un diplôme de l'an 704, dont on n'a rarement et peut-être jamais révoqué en doute l'authenticité, augmente encore l'obscurité; car un homme illustre, Heden, a donné, d'après ce diplôme, de concert avec sa femme Théodruda, à l'évêque Willibrord des biens importans dont les noms rappellent des villes et des villages de Thuringe, particulièrement Arnstadt, Mühlberg, München, et le fils de cet Heden, Thuringo, confirme la donation de son père. On conçoit que cet Heden ait été considéré comme fils de Gozbert et comme duc de Thuringe; mais on conçoit moins comment un duc de Thuringe est arrivé à faire à un évêque d'Utrecht des donations à une telle distance et à une époque si incertaine. Une circonstance qui contribue encore à obscurcir ce fait, c'est que dans la souscription on compte par les années du règne du glorieux roi Childebert. Bien plus, il est difficile de concevoir comment un prince a pu dater de cette manière. Si donc ce diplôme n'est pas seulement authentique, mais si de plus il a été réellement donné par Heden, duc des Thuringiens, il est difficile de repousser la conjecture que Pippin d'Herstall, malgré le silence des chroniques, fit la guerre contre les Thuringiens, et que la fortune dans cette expédition lui fut plus favorable que dans ses entreprises contre les Souabes; il est difficile de ne pas supposer que Pippin décida le duc Heden à faire des libéralités à son ami Willibrord.

La position et les rapports des Thuringiens y ont peut-être contribué. En effet ils étaient pour ainsi dire à l'avant-garde du monde germanique, contre les peuples slaves; ce monde dut aux Thuringiens, dans le Teutschland central, ce qu'il dut aux Bavarois dans le Teutschland méridional. Le roi ou duc Radulf, il est vrai, après avoir conquis son indépendance de l'empire des Franks, avait fait la paix et des traités avec les peuples slaves; mais d'après la marche des choses humaines, il n'est pas vraisemblable que ces traités aient été longtemps en vigueur. Bien plus, les Slaves, comme dans les temps antérieurs et dans les temps suivans, se tinrent probablement à cette époque constamment sous les armes contre les peuples du Teutschland; il se peut en même temps que les Saxons ne soient pas restés tranquilles de ce côté: peu importe qu'antérieurement déjà ils aient été ou non en possession des montagnes du Hartz. Au nord, comme à l'occident, ils voyaient des dangers pour ce qu'ils avaient de plus saint; et de même que, profitant dans leur pressentiment du trouble de l'empire des Franks, ils s'avancèrent contre le Rhin, de même ils peuvent être tombés sur le flanc des Thuringiens, en sortant des montagnes du Hartz, tandis que les Thuringiens cherchaient à se défendre contre les Slaves. Dans le fait, il s'élève vers ce temps des plaintes sur les maux que la Thuringe eut à souffrir de la part des païens et sur les grandes dévastations qui désolèrent ce beau pays. Il serait donc possible que les

Thuringiens, épuisés dans une double lutte si opiniâtre, se fussent fatigués de leur indépendance et aient résisté avec moins d'opiniâtreté au nom frank et à la suzeraineté franke que dans les jours meilleurs du duc Radulf. Il serait possible que Heden eût fait avec Pippin une convention par laquelle il entra en communication avec Willibrord et avec ses compagnons ; mais il serait possible aussi que par cette alliance même il eût réveillé l'ancienne jalousie de son peuple et causé une nouvelle confusion.

Car dans le temps où Karl, prince des Franks, commença ses entreprises contre les peuples teutschs, il n'y avait plus de duc en Thuringe ; du moins on n'en voit pas figurer. D'autre part, un écrivain qui n'était pas éloigné de cette époque assure qu'après l'extinction de la domination royale en Thuringe, beaucoup de comtes de ce peuple s'éclipsèrent devant la dangereuse prépondérance de Théotbald et de Heden, qui avaient pris sur eux une puissance désastreuse, et se trouvèrent enveloppés de tant de maux que le commun peuple se soumit aux Saxons. Et lorsque cessa le gouvernement de ducs religieux, la religion chrétienne perdit aussi sa puissance ; de faux frères s'introduisirent et séduisirent le peuple. Quelque peu intelligibles que soient ces paroles, quelque faible lumière qu'elles jettent sur la véritable situation des choses en Thuringe, il en résulte pourtant sans doute que l'état de la Thuringe était trop agité, qu'on ne pouvait y penser aux armes et à la résistance et que le plus grand besoin du peuple était d'obtenir une meilleure organisation de la vie sociale. Mais Karl, le prince des Franks, ne pouvait regarder cette organisation comme possible que si elle était établie par l'Église ; il put aussi ne la regarder comme possible que si le paganisme, dont les usages se conservaient encore sur divers points occupés par les Saxons, était entièrement détruit, et si tous les chrétiens étaient réunis aux mêmes usages, sous un seul chef, c'est-à-dire aux usages romains et sous le pape de Rome, dont la considération était déjà fondée dans le nord et dans le sud du Teutschland. Sa prudence sut découvrir l'homme qui, par son zèle, son courage, sa persévérance, ses connaissances et son éloquence, était en état de 'acquitter de cette grande mission. Cet homme lui fut envoyé peut-être par un heureux destin.

C'était l'Anglo-Saxon Wynfrith ou Winfrid, qui, sous son nom de moine Boniface, est devenu si célèbre parmi les peuples teutschs. Dès son enfance, destiné aux choses divines par les relations de la maison paternelle, il avait pris pour l'avenir l'habit religieux de saint Benoît ; et dans deux couvens, par ses travaux et par son zèle, il avait formé son esprit sous la direction d'abbés intelligens. Il s'était nourri de méditations sur les choses sacrées ; sa piété, des mœurs pures et une conduite adroite lui avaient valu la considération et le respect de ses frères en religion aussi bien que du peuple, des illustres aussi bien que du vulgaire. Mais devenu homme, il ne se contenta pas de ce qui avait fait la joie de son adolescence : le pays de sa jeunesse ne présentait pas les difficultés que son esprit consacré à Dieu aspirait à vaincre, parce qu'il sentait en lui la force de les vaincre ; il voulut quitter son père et sa mère, et tout ce qui d'ordinaire est si cher aux hommes, pour trouver chez l'étranger ce que demandait son cœur et pour satisfaire ses désirs. Ce prêtre se rendit donc dans le Teutschland, où il y avait encore beaucoup à faire et où la lice était ouverte aux martyrs. A son arrivée à Utrecht, l'an 716, Ratbod venait de reconquérir la Frise occidentale, et dans sa carrière il n'avait pas ménagé les établissemens chrétiens. Winfrid revint donc dans sa patrie, forcé peut-être par les ordres de Ratbod, connaissant toutefois par l'évêque Willibrord la position où se trouvaient l'empire des Franks et Karl, prince de cet empire. Il se peut également que des conventions formelles aient été faites. Pour cette même raison, comme, à cette époque, Wibert, son maître et abbé de son couvent de Nuttchel, vint à mourir, il ne prit pas sa place, mais il se tint prêt à remplir sa destination. Après que Karl eut remporté la victoire sur ses ennemis et que la ville de Cologne se fut rendue, Boniface accourut sur le continent avec une suite nombreuse de frères de son ordre, également bien disposés, et avec des lettres de recommandation de son évêque Daniel. Son projet était de se rendre aussitôt à Rome, où Willibrord avait été envoyé par Pippin, où pour cette même raison Winfrid put être envoyé par Willibrord. Sur sa route à travers l'empire des Franks, il fut sans doute protégé

par le prince Karl, et il reçut de celui-ci des instructions et des promesses convenables comme Willibrord en avait reçues. Le saint homme passa les Alpes avec ses compagnons et traversa la Lombardie, sinon sans difficulté, du moins sans obstacle, et il arriva heureusement près des reliques des saints apôtres.

Le pape Grégoire II reconnut tout aussitôt les hautes vertus par lesquelles se distinguait cet homme, et il apprécia la force de son génie et de sa volonté. Le saint-siége n'aurait pu trouver un serviteur plus persévérant, un ouvrier d'une fidélité plus pure dans l'œuvre sublime de l'unité ecclésiastique, sous la suprématie du pape. Grégoire donna donc volontiers, au nom du prince des apôtres, au prêtre pieux que son âme avait amené jusqu'au chef de l'Église, qui s'était de son plein gré soumis à la volonté de ce chef pour suivre d'un pas d'autant plus assuré la route droite, la puissance suprême d'annoncer parmi les peuples infidèles le nom de Jésus-Christ, de fonder chez eux le royaume de Dieu; il lui prescrivit d'introduire tous les usages ecclésiastiques et tous les principes du siége apostolique; et comme au sud du Teutschland aussi bien qu'au nord, l'œuvre avait déjà reçu d'importans commencemens, il l'envoya immédiatement chez les peuples qui habitaient le Teutschland central et oriental. Boniface se rendit avec ses compagnons par la Bavière en Thuringe, bien muni d'une foule de reliques sacrées.

En Thuringe, Boniface trouva sans doute des superstitions et des pratiques païennes, mais il n'y trouva pas de païens : il y trouva de bons et pieux chrétiens ecclésiastiques et prêtres; mais il trouva aussi des erreurs ariennes et, ce qui était le point important, nulle organisation ecclésiastique soumise à une assemblée. Ce peuple innocent considérait comme innocentes des choses que dans l'Église romaine on avait déjà signalées comme réprouvées, parce qu'elles semblaient affaiblir l'influence des ecclésiastiques sur les laïques et rendre impossible l'unité du clergé. Avant tout, le mariage des ecclésiastiques excita des répugnances : on représenta comme concubinage les rapports d'un prêtre avec sa femme, surtout si déjà elle avait été la femme d'un autre; on le représenta aussi comme une souillure pour son ministère sacré. Peut-être considérait-on le triomphe de l'esprit sur la chair comme moins important qu'on ne le prétendait; mais on était plus sûr d'un homme qui, détaché des soins de la famille, ne cherchait pas de foyers, ne cherchait pas de patrie. On savait bien que l'homme est plus facile à gagner pour un grand but s'il n'a à songer qu'à lui-même, s'il n'attache pas un grand prix à la vie, s'il n'existe que pour lui seul, et que dans ce cas, il ne redoute ni le danger ni la mort : le fanatisme, sinon l'enthousiasme, fait aussi bien des progrès par les privations et par les refus; mais la multitude, qui gémit écrasée sous le fardeau de la vie, et qui suit surtout ses désirs et est esclave des passions, devait naturellement concevoir un grand respect pour ceux qui savaient diriger ses regards au-dessus de tout ce qui excite les désirs, au-dessus de tout ce qui nourrit les passions, et la vie du cloître était favorable et utile aux vœux de cette espèce. Boniface toutefois ne trouva pas encore en Thuringe un sol disposé à recevoir les germes de sa doctrine; vraisemblablement il y était venu trop tôt. Le pape avait compté sur Karl, prince des Franks, et Karl n'était pas encore en état de tourner sa puissance contre le peuple teutsch, parce que sa position à l'égard des Neustriens n'était pas encore décidée. Boniface quitta donc le Teutschland et revint sur la rive gauche du Rhin; et comme vers ce temps Ratbod, prince des Frisons, mourut, et que Karl réunit de nouveau à l'empire des Franks la Frise occidentale, il suivit les armes des Franks et se rendit à Utrecht, auprès de l'évêque Willibrord, au pouvoir duquel il avait été associé par le pape.

Il l'assista pendant trois ans et agit avec lui pour Dieu et pour son fils; mais lorsque Karl eut déjoué les dernières tentatives des Neustriens, lorsqu'il eut réuni toute la puissance dans l'empire des Franks, et lorsque désormais il fut disposé à conduire ses armées au delà du Rhin pour soumettre de nouveau à la suzeraineté de l'empire les peuples teutschs, Boniface quitta aussi Utrecht avec ses compagnons pour continuer dans le Teutschland l'œuvre qu'il avait interrompue; beaucoup d'hommes pieux l'accompagnèrent et le suivirent. Dans un lieu qui est appelé Ammanaburch et qui, ainsi qu'on l'a supposé non sans quelque vraisemblance, était Amöneburg dans la Hesse supérieure, il fonda, après avoir gagné les

habitans, un couvent de son ordre, tout à la fois pour avoir une résidence fixe d'où il pût prendre sa direction et assigner leur direction à ceux qui l'aidaient, et se réunir de nouveau à eux; puis il se rendit auprès des Hessois, le long des frontières saxonnes, parmi lesquels la domination du paganisme était encore maintenue par leurs voisins païens. Vraisemblablement, dans cette tentative, il suivit l'armée avec laquelle Karl avait chassé les Saxons du pays hessois; cette supposition seule peut faire comprendre comment certains faits s'accomplirent; car Boniface, dit-on, délivra en très-peu de temps plusieurs milliers d'hommes de la puissance du démon, et ruinant l'ancien paganisme, les amena à recevoir le saint baptême. Bien qu'il ne soit pas invraisemblable que Boniface, en sa qualité d'Anglo-Saxon, ait connu parfaitement, durant un séjour de trente ans dans la Frise, la langue des Teutschs de cette contrée, et bien que l'influence que les vérités saintes annoncées par lui et ses compagnons exercèrent sur les âmes des convertis puisse être appréciée à sa juste valeur, on peut à peine penser que des masses d'hommes se soient soumises sans violence au baptême. D'habitude, Boniface, lors de sa première apparition en Thuringe comme plus tard, ne s'adressa qu'aux princes et aux chefs des peuples; et lorsque ceux-ci étaient gagnés au christianisme ou plutôt aux usages romains, il s'en reposa sur la marche des choses pour la propagation et le développement; mais ces plusieurs milliers n'ont pu évidemment être cherchés que dans la véritable multitude, et pour cette conjecture s'élève la pensée que la parole des hommes pieux trouva un puissant appui dans les armes des Franks. Dans le fait, Boniface reconnut formellement dans la suite qu'il ne devait tout le succès de ses efforts qu'à l'appui de Karl, prince des Franks; et cette protection, en quoi peut-elle avoir consisté, si ce n'est dans les paroles menaçantes du prince et dans l'éclat de ses armes?

Mais Karl ne pouvait trouver un grand plaisir à ce baptême imposé à la masse du peuple. Ce baptême pouvait plaire aux prêtres, mais le prince avait d'autres vues encore que la propagation du nom du Christ : il s'agissait pour lui de l'organisation qui reposait sur l'établissement de l'organisation ecclésiastique; il s'agissait pour lui de l'affermissement de sa domination, qui devait être amenée par cette organisation de l'Église. Il voulait en conséquence que Boniface se rendît de nouveau à Rome pour se faire investir de la dignité épiscopale et pouvoir agir d'après des principes plus solides et avec une plus grande considération. Mais Boniface, à ce qu'il semble, dans son humilité et dans son dévouement au saint-siége, hésita à quitter le Teutschland et à se rendre encore une fois à Rome sans la permission du pape; il envoya donc à celui-ci un homme qui possédait toute sa confiance, Binna, pour rendre compte au souverain pontife de l'état des choses et pour recevoir de lui de nouvelles instructions. Là-dessus il reçut de Grégoire II une invitation; il entreprit aussitôt son second voyage à Rome avec un nombreux cortége de partisans, d'amis et de collègues, l'an 723.

Le pape entendit encore une fois dans une longue conférence, dans l'église de Saint-Pierre, les principes, les projets et les dispositions de Boniface; il les confirma. Boniface jura au pape, la main étendue sur les reliques de saint Pierre, un serment solennel qu'ensuite il rédigea par écrit et remit au pontife. Dans ce serment, qui du reste était en réalité conforme à celui que les évêques soumis à Rome étaient dans l'usage de prêter à l'évêque comme à leur métropolitain, Boniface promettait au nom de la Trinité indivisible du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et sur des imprécations terribles, à saint Pierre, prince des apôtres, et à son vicaire le pape Grégoire aussi bien qu'aux successeurs de celui-ci, d'enseigner la foi catholique dans toute sa pureté, de maintenir l'unité de cette foi dans laquelle consistait tout le salut des chrétiens et de ne jamais se déclarer d'aucune manière contre l'unité de l'Église une et universelle; il promit de contribuer en toute fidélité et de toutes ses forces aux avantages de l'Église romaine, qui a reçu de Dieu la puissance de lier et de délier, et d'obéir en tout au pape et à ses successeurs; il promit enfin de n'établir de communion avec les chefs d'aucune Église qui agirait contre les anciens principes de saint Pierre, de s'efforcer plutôt de ramener de tels chefs d'une semblable erreur, et, si cela lui était impossible, de signaler du moins immédiatement cette illégalité à son seigneur apostolique.

Après que ce serment eut été prêté, le pape

sacra solennellement comme évêque ce serviteur si humble et si dévoué, le 30 novembre 723, sans lui indiquer un diocèse limité; il lui remit par écrit les réglemens de l'Église romaine afin que la bonne volonté de ce serviteur si soumis ne fît pas par ignorance quelque chose qui fût contraire aux conventions; de plus il lui remit plusieurs lettres en le congédiant. Il pouvait espérer tirer de celles-ci plus de succès pour l'avenir que pour le présent, car elles sont conçues en termes généraux, et elles prouvent que le pape ne sut rien écrire de précis, parce qu'il n'était pas familiarisé avec la position la plus récente du Teutschland; il avait donc en les écrivant un but différent et plus élevé que ne l'indique leur contenu. Il ne suffisait pas au pape que Boniface fût sous sa suprématie; mais tous les ecclésiastiques avec lesquels le nouvel évêque pouvait entrer en communication, les princes et les peuples aussi devaient apprendre qu'il n'enseignait et qu'il n'agissait que comme envoyé du pape et sous la toute-puissance du siége apostolique, afin que la magnificence des successeurs de saint Pierre éclatât aux yeux des grands et des petits.

Le pape, serviteur des serviteurs de Dieu, adressa une lettre à tous les évêques, prêtres ou diacres, aussi bien qu'à tous les burgrafs teutschs et à tous les chrétiens craignant Dieu. « Il devait leur être connu que dans le Teutschland, à l'est du Rhin, quelques peuples sous le nom de chrétiens conservaient encore l'idolâtrie et que quelques hommes encore n'avaient aucune connaissance de Dieu et n'étaient pas baptisés; qu'il avait jugé nécessaire en conséquence d'envoyer dans ces contrées le respectable évêque Boniface afin qu'il annonçât la parole du salut, ramenât les hommes trompés dans la voie véritable et les instruisît selon les doctrines du siége apostolique. Ils devaient donc bien le recevoir, veiller à sa sûreté, lui donner à boire et à manger et lui assurer toute sorte de protection dans l'œuvre de piété qui lui était confiée. » Il dit au clergé et aux peuples : « Qu'il leur envoyait l'évêque Boniface; qu'il avait prescrit à celui-ci de ne consacrer prêtre aucun homme marié en secondes noces ou qui n'avait pas épousé une vierge, aucun homme ignorant ou estropié, aucun homme à qui l'on pût reprocher quelque crime ou qui fût de mauvaise réputation; il ne devait non plus souffrir aucun Africain, parce qu'ils étaient en partie manichéens et en partie non baptisés. Il devait prendre pour lui une part des revenus des églises et des aumônes des fidèles; il devait en distribuer une part égale aux ecclésiastiques, une part égale aux pauvres et aux étrangers, et une part encore égale devait être conservée pour l'Église. A l'exception du cas de nécessité, le saint baptême ne devait être donné qu'aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte. Tant que Boniface remplirait ces prescriptions, c'était un devoir pour eux, les fils chéris du pape, de lui obéir avec un cœur dévoué, afin que le corps de l'Église restât irréprochable et tranquille par Jésus-Christ Notre-Seigneur. » Il dit aux hommes illustres, Asolf, Godolaus, Wilhar, Kunthar et Albord, et à tous les Thuringiens aimés de Dieu et fidèles au Christ : « Qu'il reconnaissait la persévérance avec laquelle, pressés par les païens d'embrasser l'idolâtrie, ils avaient répondu qu'ils aimeraient mieux mourir que d'abandonner dans les moindres détails la foi chrétienne, qu'ils avaient une fois acceptée; qu'il en remerciait Dieu avec joie et qu'il désirait que, pour faire de plus grands progrès, ils s'attachassent désormais au siége apostolique; qu'ils prissent conseil s'il leur était nécessaire de la sainte Église apostolique, la mère spirituelle de tous les fidèles, comme cela convient aux fils et aux cohéritiers du royaume divin; que pour cette même raison, il les sollicitait d'obéir à l'évêque consacré, au cher frère Boniface, qu'il envoyait pour les diriger dans leur foi, puisqu'ils étaient bien informés des principes apostoliques, et de l'assister pour accomplir leur salut en Dieu. » Il dit à tout le peuple de Thuringe : « Qu'il désirait que tous les Thuringiens participassent à la béatitude éternelle; qu'il avait envoyé auprès d'eux son frère, le très-saint évêque Boniface pour baptiser parmi eux, pour enseigner la foi du Christ, pour les arracher à toute erreur et à pour les diriger dans le chemin de la vie éternelle; qu'ils eussent à lui témoigner leur obéissance, à l'honorer comme leur père et ouvrir leur cœur à ses instructions : car il n'envoyait pas cet homme pour un avantage temporel, mais pour l'avantage éternel de leurs âmes. » Il écrivit enfin à tous les peuples de la province de l'ancienne Saxe : « Qu'il consacrait toute sa sollicitude à ceux d'entre eux qui avaient déjà reçu et qui recevraient encore les

paroles et les exhortations de Notre-Seigneur Jésus-Christ; que le royaume de Dieu était prêt; qu'ils ne devaient donc se laisser tromper par personne, ni par la philosophie ou par de vaines supercheries; qu'ils ne devaient pas chercher de salut dans des paroles sonores et retentissantes, ni dans quelque métal, par l'adoration d'idoles exécutées par la main des hommes et faites d'or, d'argent, d'airain, de pierre ou de tout autre métal, ou de toute autre matière; que les anciens païens avaient fait des dieux de ces idoles, mais qu'en elles résidaient de mauvais esprits; qu'ils eussent bien plutôt à adorer le Seigneur notre Dieu, qui a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qui y est contenu; qu'il les exhortait donc à n'empêcher personne qui voulait se convertir à Jésus-Christ, et à ne forcer personne à honorer les œuvres de l'homme; qu'il avait aussi envoyé vers eux l'évêque Boniface, comme lui serviteur de Dieu, afin que celui-ci examinât leur véritable position, afin qu'il ébranlât leur cœur par les paroles de l'exhortation; qu'ils devaient le recevoir en Jésus-Christ Notre-Seigneur. »

Il est certain que le pape, ainsi que nous l'avons remarqué, a écrit ces lettres dans une ignorance complète des choses du Teutschland, à l'exception peut-être de la seule lettre qu'il écrivit à quelques illustres Thuringiens; il ne pouvait donc attendre de ces lettres un effet immédiat. Bien plus, il ne pouvait agir ainsi que pour propager les principes de la suprématie du siége apostolique, afin de les voir appliqués dans l'avenir dès que cela serait possible. Sans doute il compta davantage sur une lettre qu'il envoya par Boniface à Karl, prince des Franks. Cette lettre est conçue en termes pleins de confiance et témoigne d'une alliance antérieure de Karl avec le pape : « Je connais, y est-il dit, tes dispositions religieuses; tu les as prouvées, ô fils chéri en Jésus-Christ, dans beaucoup d'occasions! Je montre donc à ta dignité chérie de Dieu que saint Boniface, éprouvé par sa foi et ses mœurs, a été consacré évêque par moi et a été instruit avec soin des principes du saint-siége apostolique auquel Dieu m'a élevé, et il est désormais destiné à prêcher les peuples de Germanie, qui, vivant dans des contrées différentes à l'est du Rhin, sont encore enveloppés dans les erreurs du paganisme ou sont encore infectés d'une grande ignorance; dans ce but, nous le recommandons sous tous les rapports à ta glorieuse bienveillance, afin que vous lui fournissiez tout ce qui est nécessaire et que vous le défendiez de la manière la plus énergique contre tous les ennemis auxquels vous êtes supérieur avec Dieu. »

Lorsque Boniface eut remis au maire du palais cette lettre, qui était plutôt une simple invitation qu'une recommandation effective, Karl envoya aussitôt une ordonnance à tous les évêques apostoliques, à tous les ducs, comtes, vicaires et autres fonctionnaires de l'empire. Elle contient ce qui suit : « L'homme apostolique, l'évêque Boniface, est venu auprès de lui et l'a prié de le prendre sous sa tutelle et sous sa protection; lui, Karl, l'avait fait avec joie : il avait donc résolu de soutenir Boniface, par son bras armé, afin que le saint homme vécût et agît tranquillement et fût bien traité, pour l'amour et sous la protection de Karl, partout où il pourrait se rendre. Il était entendu qu'il devait rendre les droits et les recevoir; mais s'il se présentait une circonstance difficile qui ne pût être décidée pour lui par le droit, Boniface devait pourtant pouvoir se rendre facilement et sans être inquiété auprès de lui Karl, aussi bien que ses compagnons et ses collègues, et personne ne devait jamais décider contre lui. » Pour corroborer cette ordonnance, il l'avait signée de sa propre main et scellée de son anneau.

Cette déclaration du prince dut être reçue avec d'autant plus de considération et d'obéissance que vers le même temps où Karl la promulgua, des armées frankes avaient été mises en mouvement contre le Teutschland; car l'entreprise de Karl contre les Souabes et les Bavarois, dont nous avons fait mention, s'accorde avec cet événement, et les chroniques parlent d'une nouvelle expédition contre les Saxons qu'elles placent à l'an 728, et qui prouve tout au moins que les armes frankes se présentèrent aussi dans le nord du Teutschland. Vraisemblablement les Franks traversèrent la Thuringe pour aller contre les Saxons. Boniface s'avança donc sans aucun doute au milieu du Teutschland sous un bouclier fort et puissant, en compagnie d'une troupe nombreuse de frères qui partageaient ses dispositions; il apporta la guerre et la paix, des troubles momentanés et des succès durables pour l'esprit et sa culture. Il entra

dans un monde réel qui combattait pour son existence, avec le dessein et la ferme résolution de la réformer. Son apparition dut en conséquence sembler singulière à beaucoup, et son but dut être regardé par beaucoup comme une cruauté. Une multitude d'intérêts humains, élevés et bas, furent agités par son influence, et mis en danger, et il arriva plus d'une fois que toutes les passions furent excitées dans les cœurs les plus nobles comme dans les plus vulgaires; des résistances de toute espèce, des obstacles en paroles et en actions furent en conséquence inévitables. Boniface était sans doute un homme compatissant, d'un cœur pur, qui connaissait et conservait les sentimens de l'amitié, de la bienveillance et du bon vouloir; dans les affaires religieuses elles-mêmes, il n'était pas animé par un zèle aveugle: il prenait volontiers conseil et laissait à l'intelligence ses droits et à la prudence son honneur; mais dans la conscience de sa haute destination et dans l'assurance de la protection la plus puissante, il put montrer souvent, en face d'hommes qui lui étaient de beaucoup inférieurs en pénétration, en connaissances et en éloquence, trop peu de ménagement pour ce qui était sacré ou cher aux hommes, et trop peu d'égards pour leur faiblesse, trop peu de tolérance pour leurs superstitions, leurs préjugés, leurs usages héréditaires, qu'il avait appréciés sans doute en partie d'une manière entièrement inexacte et qui, en partie du moins, étaient très-innocens, bien qu'on pût les réprouver. Par la sévérité et la dureté devant lesquelles il ne recula pas, sûr de l'appui des armes frankes, il a peut-être exaspéré les cœurs, soulevé les esprits et augmenté sous divers rapports la confusion qui devait nécessairement accompagner l'accomplissement de sa vocation, et par là il se peut que lui-même ait été cause en partie de la situation où il se trouva et de laquelle il dit à plusieurs reprises, en employant les paroles de l'apôtre: « Rien que travail, rien que fatigue; au dehors la lutte, à l'intérieur la crainte (1). » Mais il ne voyait que la grande lumière qui s'offrait à son âme et à côté d'elle rien qu'obscurité à droite et à gauche. Convaincu de la sainteté de la cause pour laquelle il avait entrepris de combattre, si fort dans sa foi qu'il regardait comme réprouvé tout ce qui n'était pas d'accord avec elle, alors même que cela résultait de l'amour et de la fidélité; exhorté de plus par le pape, loué par lui, distingué par les honneurs et les dignités; ayant continuellement à se féliciter de la faveur du prince des Franks, appuyé énergiquement de l'Angleterre par ses compagnons de travail, par des livres et par d'autres moyens, sentant en même temps son cœur fortifié par le langage énergique des prophètes et des apôtres, qu'il ne cessait d'étudier, ayant toujours sous les yeux le sort des saints et des martyrs, et la dernière et la plus grande récompense, la couronne de la foi; enfin récompensé réellement aussi par le succès manifeste de ses efforts, Boniface ne chancela jamais dans la carrière qu'il avait une fois choisie, il tendit à son but avec une inébranlable persévérance. Et ce n'était pas une chose vulgaire, ce n'était pas une chose de peu d'importance, ce n'était pas une chose réprouvée qu'il avait en vue: il répandait la semence pour des temps meilleurs et en attendit avec raison des fruits magnifiques, bien qu'ils dussent se produire au milieu de beaucoup de plantes sauvages. Il jeta les fondemens d'une organisation plus forte de la société humaine en travaillant à l'unité de l'Église dans le Teutschland, et par là pour tout l'empire des Franks, bien plus, pour le monde germanique, et cette unité ne pouvait plus être amenée que par l'influence de Rome et du siége épiscopal de Rome. Il porta des connaissances dans l'intérieur du Teutschland, et ses compagnons, qui comme lui-même étaient accoutumés dans leur patrie aux privations, à l'économie, et au travail, non moins par la pauvreté et la nécessité que par l'esprit de leur ordre, introduisirent dans le Teutschland des améliorations pour le jardinage et l'agriculture, pour l'éducation du bétail et pour les métiers de toute espèce, et par là même la possibilité d'une vie plus morale. Boniface et ses compagnons, Teutschs eux-mêmes, qui partageaient ses vues, ont donc de justes droits à la reconnaissance des Teutschs: les fautes qu'ils ont commises, ils les ont commises poussés par leur foi; elles doivent être imputées à leur siècle et à la faiblesse humaine; les bienfaits de leurs actes continuèrent à agir pour jamais.

Les détails des actions accomplies par Boniface ou sous sa direction ont d'abord été écrits d'une manière incomplète par des amis et des admirateurs du saint homme, sans exacti-

tude et sans ordre ; mais dans la suite du temps elles ont été altérées pour l'édification des fidèles et défigurées par des fables et des miracles que lui-même dédaignait et pouvait dédaigner. Ces écrivains ont représenté des pays déserts, des solitudes couvertes de marais et de plaines infertiles ; ils ont peint les peuples comme pauvres et soucieux, répandus au loin dans ces contrées inhospitalières, qu'ils partageaient avec des bêtes féroces ; ils les ont représentés comme sauvages eux-mêmes, grossiers, sans mœurs et sans discipline, livrés à des vices et à des désirs effrénés, afin que le saint missionnaire eût à soutenir toute espèce de nécessité, toute espèce de dangers causés par la nature et par les hommes. Les contradictions ne manquent pas non plus ; une seule chose peut donc être certaine, c'est que le second séjour du pieux missionnaire dans le Teutschland, à partir de l'an 724, dura au moins douze ans sans interruption ; que pendant tout ce temps, il travailla sans repos et sans relâche ; qu'il répandit à travers le Teutschland un grand nombre de moines et de religieuses, d'amis, de disciples des deux sexes ; que dans le Teutschland central, particulièrement parmi les Hessois et les Thuringiens, il fonda sur divers points des églises et des couvens, des séminaires de religion et de diverses connaissances, et que là, comme en Bavière, il annonça et fit prévaloir partout la suprématie du saint-siége apostolique de Rome.

Son entrée dans le Teutschland prouva déjà sa confiance et sa résolution ; elle montra en même temps qu'il était venu pour porter la hache à la racine de l'arbre de la superstition, de l'erreur et des préjugés, et pour élever à sa place le nouvel édifice de la foi, de l'obéissance et de l'ordre. Dans un endroit de la Hesse appelé Gaesmere (2) se trouvait, à ce que raconte l'histoire de sa vie, un arbre d'une grandeur extraordinaire qui, dans l'ancienne langue des païens, portait le nom de *chêne de Jupiter*. Boniface, entouré des siens, renversa cet arbre à la vue de beaucoup de païens, et ils se convertirent. Il se servit du bois pour construire un oratoire en l'honneur de l'apôtre saint Pierre. Puis il se rendit en Thuringe ; et tenant sans doute à la main la recommandation du pape, comme l'ordonnance de Karl, il s'adressa au prince et aux illustres du peuple. Ceux-ci suivirent aussitôt l'appel de l'homme apostolique, soit par crainte du puissant maire du palais, soit par un intérêt mondain, soit par conviction de l'excellence des doctrines et des institutions que Boniface s'était chargé d'introduire parmi eux ; et avec leur secours, les chefs de l'hérésie ou plutôt les contradicteurs de Boniface, Torthnun, Berehther, Tanbercht et Hunred, furent vaincus et livrés à un sort rigoureux. Par là la crainte et la terreur furent jetées parmi les hommes, et la résistance à l'envoyé de la nouvelle domination ecclésiastique devint toujours plus faible ; des églises furent fondées ou organisées selon les nouvelles formes ; des séminaires pour le nouvel ordre de choses furent fondés partout, et tous les moyens furent employés pour effacer le paganisme de la vie du peuple teutsch et pour resserrer toujours davantage le lien qui désormais devait unir à Rome, d'une manière indissoluble, les Églises teutsches ; mais parmi les couvens que Boniface peut avoir fondés, on fait particulièrement mention de celui d'Ordorp, qui sans doute est le lieu qu'on appelle aujourd'hui Ohrdruf, dans le comté de Gleichen. Ce couvent fut consacré à saint Michel, et il peut avoir agi pour le christianisme et pour Rome jusqu'à la Saale ou jusqu'à la frontière qui était occupée ou rendue incertaine pour les Slaves. Du reste Boniface et ses collègues exigèrent vraisemblablement de leurs néophytes l'abjuration et la profession de foi qui fut soumise l'an 743 au synode de Leptines, approuvée par lui et qui a été conservée juqu'à nos jours comme un des plus anciens monumens de la langue teutsche. Dans cette profession de foi, les nouveaux convertis devaient renoncer au démon, à toutes ses pompes et à toutes ses œuvres ; ils s'engageaient à reconnaître la foi en Dieu, le père tout-puissant, dans le Christ son fils et dans le Saint-Esprit (3). Les plus illustres collègues du saint homme, qui, venus d'Angleterre, se rassemblèrent peu à peu autour de lui et qui dans la suite furent placés à la tête des fondations religieuses, selon les circonstances et l'occasion, étaient Burchard et Lull, puis les frères Willibald et Wunnibald, enfin Witta et Grégoire, tous sincèrement dévoués à Boniface et égaux à lui, sinon en génie, en prudence et en influence, du moins en piété, en zèle et en vertus chrétiennes. Et ces grandes qualités ne restèrent pas étrangères aux fem-

mes qui avaient consacré leur vie à Dieu et qui, pour cette raison, n'hésitèrent pas à quitter leur patrie pour soutenir dans le Teutschland l'œuvre d'hommes supérieurs : elles ne manquèrent ni à Thécla, ni à Chunitrude, dont l'âme ne songeait qu'à Dieu et aux choses divines, ni à Lioba, ni à Waltpurga, qui imitèrent les frères de cette dernière, Willibald et Wunnibald ; elles ne manquèrent pas non plus à la tante maternelle de Lull, Chunihilt, et à sa fille Berathegit, qui se distinguèrent toutes deux par leurs connaissances aussi bien que par la volonté et le talent de communiquer ces connaissances aux autres. Le Rhin, le Mein et le Danube ont été témoins de la pieuse influence de ces femmes, et les habitans des pays qui bordent ces fleuves ont appris au loin à reconnaître les heureux fruits de leurs efforts, car Chunihilt et sa fille furent établies en Thuringe comme institutrices religieuses ; Chunitrude fut envoyée en Bavière pour y répandre les semences de la parole divine, Thécla resta sur le Mein et agit à Kitzingen et à Ochsenfurt, et Lioba fut mise à la tête d'une multitude de jeunes filles pieuses à Bischofsheim.

CHAPITRE VII.

INCURSIONS DES MUSULMANS DANS LA GAULE. — BATAILLE DE POITIERS.

De l'an 721 à l'an 732.

Pendant que, parmi les peuples teutschs, la suprématie de l'empire des Franks était rétablie par les armes de Karl et fortifiée par Boniface au moyen de la fondation d'une vigoureuse unité ecclésiastique, le danger qui depuis de longues années menaçait du sud le monde germanique et la religion chrétienne devenait toujours plus grand, et le moment approchait où il serait décidé si ce danger passerait et ne servirait qu'à consolider l'organisation chrétienne germanique, ou si l'Europe éprouverait la transformation la plus complète dans sa religion, dans ses institutions, dans ses lois et dans ses mœurs. Mais l'éternelle sagesse qui règle le sort des hommes et des peuples avait préparé dans les événemens et dans les passions humaines les ressources et les moyens par lesquels les choses les plus saintes et les plus belles de la vie, c'est-à-dire l'esprit et sa culture, pourraient être sauvées. Karl, le prince des Franks, par des circonstances qui doivent frapper ceux mêmes qui ne reconnaissent pas aisément le doigt de Dieu dans la direction des affaires de ce monde, se trouvait en mesure de faire avec succès face à l'orage. Les frontières de l'empire étaient tranquilles ; dans l'intérieur, les factions étaient vaincues ; il se présentait comme un héros célèbre, certain de la confiance universelle ; et bien que les ecclésiastiques corrompus ou les laïques revêtus de l'habit religieux, dont il ne ménagea pas toujours les bénéfices, pussent nourrir contre lui un assez grand ressentiment (1), il était assez fort pour mépriser ce ressentiment, parce qu'il était honoré par les saints hommes que le monde honorait et parce que le monde savait et reconnaissait qu'il tirait son épée pour la foi chrétienne, non moins que pour le salut de l'empire, pour sa propre gloire et sa propre grandeur. Telle était la position de Karl lorsque l'heure de la décision arriva ; mais la marche des événemens qui amenèrent cette décision ne peut être facilement découverte. La chronologie est encore plus confuse qu'elle ne l'est d'ordinaire, et ici comme presque partout la pauvreté des chroniques rend incertaine la véritable corrélationdes faits. D'après l'état des relations et la position des peuples, les événemens semblent s'être passés de la manière suivante, et l'on ne trouve non plus dans les faits aucune donnée qui y soit contraire.

Dans les premières années qui suivirent leur arrivée en Espagne, les Sarrasins, par les motifs que nous avons développés, n'avaient pas franchi les Pyrénées, et dans les provinces qui de ce côté-ci des monts étaient encore au pouvoir des Goths, quelques comtes s'étaient maintenus dans une certaine indépendance ; mais aussitôt que l'attaque des Musulmans sur Constantinople eut été repoussée, l'an 718, lorsque Al-Horr, que les Occidentaux appellent Alahor, eut obtenu la dignité de gouverneur d'Espagne au nom du calife, ils se rendirent maîtres du pays des Goths au pied occidental des Pyrénées, et à ce qu'il paraît sans difficulté : car comme Eudo, duc d'Aquitaine, put encore conclure après cette époque avec Chilpérich, roi des Franks, une alliance contre Karl, prince des Austrasiens, ils ne peuvent s'être montrés sur la limite de son pays avec des forces menaçantes ; mais une fois que les Sarrasins furent arrivés dans la Gaule, il y eut nécessairement

des discussions, des chocs entre eux et les Franks d'Aquitaine; de ces chocs résultèrent vraisemblablement de petites entreprises qui commencèrent environ trois ans après que les Pyrénées eurent été franchies. Il est difficile de reconnaître un but à ces entreprises parce que nous manquons de documens; les Sarrasins en effet ne pouvaient par là, selon l'expression d'un écrivain contemporain, que provoquer les peuples franks sans être sûrs d'aucun succès. Al-Sennagh, que les Occidentaux appellent Zema ou Sema, était lieutenant du calife. Sous sa conduite, les Sarrasins conquirent Narbonne: les hommes de cette ancienne ville passèrent par l'épée; les femmes et les enfans furent emmenés captifs en Espagne. Mais lorsque Sema hasarda aussi une attaque sur Toulouse, le duc Eudo accourut pour sauver sa capitale, battit les ennemis et les mit en fuite en leur faisant éprouver une grande perte. Le lieutenant fut tué. Son successeur cependant, Ambesah ou Ambisa, ne laissa pas cette honte sans vengeance: il pénétra avec une nouvelle armée au loin dans la Gaule, vers l'est; il conquit Carcassonne et Nîmes, remonta en dépit des Franks, en ravageant et en détruisant tout, une partie de la Bourgogne, prit même, l'an 725, la ville d'Autun, et après l'avoir pillée, il repassa les Pyrénées avec un riche butin.

Ces courses n'eurent assurément pas de suite importante, parce que la succession rapide des califes et diverses relations de l'empire des Musulmans amenèrent des changemens rapides de lieutenans et par là même rendirent impossibles de grands projets et leur exécution. Mais les courses des Musulmans avaient cependant exposé successivement les pays dont Eudo était prince à un si grand danger, qu'Eudo put enfin désespérer de la possibilité d'une résistance plus longue; mais une alliance avec Karl, maire du palais dans l'empire des Franks, lui parut dangereuse, parce que se rappelant les événemens antérieurs, il savait bien que Karl se refuserait à tout traité s'il ne renonçait à son indépendance et ne reconnaissait la suzeraineté de l'empire en qualité d'antrustion. Dans cet état de choses, Eudo crut qu'il valait mieux s'entendre avec les Musulmans; mais les possessions orientales de ceux-ci étaient confiées à un général appelé Munuza, qui, grâce aux changemens fréquens de lieutenans en Espagne, jouissait d'une certaine indépendance et qui s'efforçait même peut-être d'acquérir une indépendance complète; et précisément pour cette raison, Eudo pouvait le regarder comme plus puissant qu'il ne l'était en effet. Il conclut donc un traité de paix et d'amitié avec ce général, et n'hésita pas pour le confirmer à livrer une de ses filles au harem de ce Musulman africain. Eudo espéra avoir mis ainsi ses possessions en sûreté sans nuire à son indépendance.

Mais ce calcul fut renversé d'une manière terrible. Son ignominieux traité avec Munuza lui suscita deux ennemis qui lui étaient de beaucoup supérieurs en puissance. D'un côté l'alliance d'Eudo avec le Musulman affectait péniblement Karl, le prince des Franks. L'Aquitaine cessait d'être un poste avancé de l'empire, et Eudo, qu'il n'avait considéré jusqu'alors que comme un vassal incommode et récalcitrant, était désormais un dangereux voisin; Karl crut donc devoir châtier ce prince suspect, briser le lien qui l'unissait aux Musulmans et ramener l'Aquitaine à l'empire. Se voyant désormais sans lutte à soutenir dans l'empire et maître de toute sa puissance, il rassembla une grande armée de tous les pays qui lui étaient soumis, surtout d'Austrasie et parmi les peuples teutschs de la rive droite du Rhin qu'il avait forcés de reconnaître de nouveau l'empire des Franks. Avec cette armée, il s'avança, l'an 731, vers la Loire et prit position sur ce fleuve. Il ajourna l'attaque, sans doute parce qu'il voulait attendre le développement d'autres relations qui pouvaient maintenant se montrer à lui dans tout leur jour. De l'autre côté en effet, Abd-er-Rhaman, homme d'un génie belliqueux, avide de gloire et animé par un zèle ardent pour l'honneur du prophète, et que pour cette raison les Musulmans d'Espagne désiraient depuis longtemps pour gouverneur, avait été enfin pendant ce temps désigné comme lieutenant en Espagne par le calife Haschem; il ne vit pas l'alliance de Munuza avec Eudo avec moins de déplaisir que Karl, prince des Franks; il conçut le soupçon bien fondé que Munuza avait envie de se détacher, avec l'aide de son beau-père le prince frank Eudo, sinon du califat, du moins du gouvernement confié à Abd-er-Rhaman. Les remontrances qu'il adressa à Munuza aigrirent celui-ci et lui firent connaître d'avance son destin. Munuza reporta toutes ses espérances sur le

sort des armes, il invoqua l'appui de son beau-père et résolut de tenter la fortune.

Mais Abd-er-Rhaman ne perdit pas de temps; animés d'un nouvel enthousiasme, les belliqueux Musulmans le suivirent. Avant qu'Eudo pût entrer en campagne, avant que Munuza pût se reconnaître, Abd-er-Rhaman s'avança avec son armée et assiégea dans Puicerda le général rebelle. Munuza, pressé par l'épée ennemie, par la faim et par la soif, se vit bientôt réduit au plus grand embarras. La tentative d'échapper par une sortie réussit, il est vrai, mais le réduisit dans les montagnes à de nouvelles extrémités; et comme il ne put sauver sa femme, la fille d'Eudo, il se précipita du haut d'un rocher et se donna la mort. La fille d'Eudo fut prise et livrée à Abd-er-Rhaman avec la tête de son époux. Abd-er-Rhaman l'envoya au harem du calife. Les troupes de Munuza passèrent du côté du vainqueur pour expier leur crime par de nouveaux exploits, et Abd-er-Rhaman conduisit aussitôt l'armée, dont une partie était enthousiasmée par sa victoire et l'autre partie furieuse de sa défaite, au delà des Pyrénées contre Eudo, allié mécréant et beau-père du rebelle qui venait de succomber. Il s'avança sans obstacle et non-seulement, à l'ancienne manière, vers l'est et le nord, mais en descendant la Garonne vers la mer occidentale, et il montra par là sa résolution de ne pas faire une simple course dans un but de pillage et de vengeance, mais d'arriver à une conquête durable. Toutes les villes baignées par la Garonne tombèrent sous le choc de ses armes, et Bordeaux même fut emporté par les redoutables vainqueurs. Pendant ce temps, il est vrai, le duc Eudo avait rassemblé ses troupes sur les bords de la Dordogne, et il était résolu à livrer une bataille; mais il dut céder à la fortune et à la supériorité numérique des Musulmans: une grande partie de son armée fut anéantie, lui-même ne trouva de salut que dans la fuite, et son pays, dépourvu de tous moyens de défense, fut ouvert aux Musulmans victorieux.

Eudo se trouvait donc dans le plus grand danger : fugitif devant un ennemi redoutable qui le poursuivait avec opiniâtreté, il ne pouvait chercher de refuge que vers un autre ennemi non moins redoutable qui se tenait sur la Loire avec son armée et qui pendant ce temps semble avoir renforcé ses troupes par tous les moyens. Il ne lui restait donc plus qu'à se soumettre au lieutenant du calife, qu'à servir l'ennemi du nom chrétien et, renonçant à la dignité princière, à subir le joug de l'Orient, ou bien à s'incliner devant le puissant maire du palais et à reconnaître la suzeraineté de l'empire des Franks; il se prononça pour ce dernier parti, qui était aussi le meilleur. Karl avait attendu ce moment: il devait tenir à tranquilliser l'Aquitaine et à renforcer sa propre armée par des débris de celle d'Eudo, par des soldats qui avaient à craindre la perte de leurs possessions et de tout ce qui est précieux aux yeux des hommes, et qui, par cette raison, faisaient espérer une lutte habile et opiniâtre. Il confirma en conséquence au duc Eudo, après que celui-ci lui eut juré fidélité et reconnaissance, tout le duché d'Aquitaine, en se réservant toutefois quelques biens et quelques possessions; il rangea les guerriers aquitains sous ses drapeaux, puis il marcha contre l'ennemi. Les armées se rencontrèrent dans la plaine de Poitiers. On était au mois d'octobre de l'an 732. Sept jours se passèrent en préparatifs, en insultes, en escarmouches, en petites rencontres; puis vint la bataille. Dans ce jour, les Arabes combattirent pour leur prophète, pour leur fortune et pour la domination du monde, dont la pensée n'était pas trop grande pour eux après tant de grandes actions et de victoires; les Franks combattirent pour ce qu'ils avaient de plus sacré, pour leur conservation, leur foi, la nationalité germanique, pour tout ce que l'époque moderne a de grand, de bien et de beau. A la rage bouillante des Musulmans, les hommes d'Austrasie et du Teutschland en particulier opposèrent une froide résolution; ils se tinrent comme des murs et brisèrent un terrible assaut, tandis qu'Eudo se portait avec ses Aquitains sur les côtés et les derrières de l'ennemi (2). Par cette tactique, ils fatiguèrent l'ennemi jusqu'à l'entrée de la nuit et jetèrent le découragement dans les âmes de ces hommes qui n'avaient jamais éprouvé de crainte. Abd-er-Rhaman, le lieutenant du calife, avait trouvé la mort dans le combat; une grande partie de son armée était tombée avec son chef belliqueux, le reste ne put se sauver qu'en abandonnant dans l'obscurité tout le camp et en arrêtant la poursuite des Franks par le riche butin qui leur fut livré. Le lendemain matin les Franks se rangèrent de nouveau en armes

et rétablirent leur ordre de bataille, résolus à décider ce qui la veille était resté indécis : ils s'avancèrent jusqu'au camp ennemi, mais les tentes innombrables étaient vides, et les éclaireurs qu'on envoya en avant ne trouvèrent pas d'ennemis. Les Arabes ne se crurent en sûreté contre l'épée de ce puissant guerrier du Nord que dans les défilés et les gorges des Pyrénées. Bien que Karl, le prince des Franks, affaibli en partie par sa propre perte dans ce formidable combat, rappelé en partie de ces pays lointains par les relations difficiles de l'empire, ne fût pas en état de poursuivre les Musulmans dans les Pyrénées et de leur fermer le retour à jamais, il crut cependant avoir assez obtenu pour partir en toute confiance, pour tourner ses armes dans une direction opposée et laisser de ce côté la défense de l'empire au duc Eudo comme garantie de sa fidélité.

On ne peut nier que la bataille de Poitiers entre les Franks et les Sarrasins fut moins terrible que ne la font les écrivains chrétiens, d'après des bruits, des traditions et des chants poétiques : on prétend qu'il ne tomba pas moins de 375,000 Musulmans. Cette bataille n'a pas non plus été aussi décisive qu'on l'a cru plus tard : tout cet événement dut plutôt paraître singulièrement insignifiant au calife, s'il portait ses regards sur les pays qui lui étaient soumis, à lui et au prophète. Vraisemblablement aussi les Musulmans repassèrent les Pyrénées avec la ferme résolution de revenir bientôt et de venger la honte dont les avait couverts la défaite de Poitiers. Cependant cette bataille est placée avec raison parmi les événemens les plus importans de l'histoire : l'empire des Franks, la religion chrétienne et le caractère propre du monde germanique furent sauvés par elle, non-seulement pour le moment, mais à tout jamais.

Les Arabes avaient été pour la première fois vaincus en plaine campagne; leur foi dans la domination du monde avait été vigoureusement ébranlée, ils avaient senti qu'il y a une limite où se brisent les armes de la conquête, qu'elles soient aiguisées par la foi, par la main de la gloire ou par une aveugle confiance dans la fortune.

Les Franks et les peuples teutschs qui participèrent à la grande journée de Poitiers étaient revenus au sentiment de leurs forces, parce qu'ils les avaient de nouveau éprouvées contre le plus redoutable ennemi, jusqu'alors invaincu ; ils avaient obtenu la preuve que le Christ ne succomberait pas devant Mahomet : ils furent fortifiés dans leurs mœurs et dans leurs usages. Karl enfin, qui par ses actes et ses paroles avait su réunir les peuples et donner à leurs forces la direction et l'appui qui leur étaient nécessaires pour la victoire, a bien mérité la grande gloire dont son nom a été entouré par ce triomphe, et le surnom sous lequel les siècles postérieurs l'ont désigné a perdu toute équivoque dans cette gloire : Karl-Martell, *le marteau* (3).

CHAPITRE VIII.

BONIFACE ARCHEVÊQUE.— NOUVELLE ORGANISATION DES ÉGLISES EN BAVIÈRE A LA MANIÈRE ROMAINE.

De l'an 731 à l'an 740.

Dans le même temps où Karl-Martell entreprit son expédition dans la Gaule méridionale, l'an 731, mourut l'évêque de Rome, le pape Grégoire II. Le siége pontifical fut occupé alors par un homme qui prit le nom de son prédécesseur, par Grégoire III. Il lui était inférieur peut-être en génie et en habileté, mais il l'égalait en activité et en zèle. Cet événement décida l'évêque Boniface, qui en réalité pouvait jusqu'ici considérer ses relations avec le siége pontifical comme des relations personnelles et nullement comme des rapports légaux, à se mettre immédiatement en communication avec le nouveau pape. Le désir qu'il avait d'établir une organisation plus élevée ne lui laissait pas de repos; peut-être était-il tourmenté aussi par les inquiétudes que lui donnait l'évêque de Mayence, qui précédemment déjà, par envie et par jalousie, lui avait suscité des querelles qui, à ce qu'il paraît, n'eurent pas d'effet fâcheux, grâce à l'intervention de Karl-Martell, sollicitée par Grégoire II. Il envoya donc à Rome des députés qui devaient renouveler ses liens d'amitié avec le pape, prier celui-ci de lui continuer la confiance dont il avait été honoré jusqu'alors, lui témoigner la soumission due au siége apostolique et lui rendre compte en même temps de la suite de ses travaux dans le Teutschland. Le nouveau pape, qui certainement aurait fait la même proposition à Boniface si celui-ci ne l'avait

prévenu, reçut avec joie et bienveillance les humbles prévenances de ce pieux serviteur. Mais il fallait à un missionnaire aussi zélé de la reconnaissance, des encouragemens et des récompenses : il lui envoya donc au nom de l'apôtre saint Pierre le manteau archiépiscopal, et il ordonna qu'il fût compté désormais parmi les archevêques; pourtant il ne lui assigna pas, dans un pays inconnu, une résidence fixe, un diocèse déterminé, pas plus que le pape précédent ne lui avait assigné une résidence et un diocèse épiscopal.

En général Boniface prenait volontiers conseil auprès d'hommes plus âgés, plus élevés que lui, auprès des illustres; il eut également la prudence de soumettre au pape, afin de se ménager en tout cas l'assentiment d'hommes influens, toutes celles de ses ordonnances qui pouvaient soulever quelque doute ou quelque opposition, et de solliciter sa décision. Par là il rendit son œuvre plus facile et toucha plus sûrement au but. Cette fois encore il avait envoyé au nouveau pape une série de questions, et Grégoire lui transmit sa décision apostolique, que Boniface s'attacha toujours énergiquement à suivre avec ses collègues, et par l'accomplissement de cette décision on dut arriver d'un côté à une vie plus morale, et d'un autre côté, la puissance de l'Église romaine dut recevoir dans le Teutschland un développement extraordinaire. Le pape en effet défendit aux fidèles de vendre leurs esclaves aux païens, parce que cet acte égalait le meurtre en impiété (1), et il contribua sans doute par là à diminuer et enfin à détruire dans le monde chrétien l'odieux commerce d'hommes; il défendit aussi de manger de la viande de cheval, et par là il rendit peut-être un immense service à l'économie rurale des Teutschs; il défendit enfin le mariage entre proches parens, et par là il contribua certainement au progrès de la délicatesse dans la vie sociale; il défendit aussi aux ecclésiastiques de prier pour les morts qui n'avaient pas quitté la vie dans la foi catholique romaine; il ordonna de baptiser de nouveau ceux qui ne l'avaient pas été conformément aux rites de l'Église catholique romaine, au nom de la sainte Trinité, et par là il garantit la grande communauté de l'Église de la séparation de beaucoup d'individus. Ces prescriptions et d'autres encore sont toutes sanctionnées par les peines ecclésiastiques; mais elles sont aussi données dans un langage qui prouve évidemment le progrès de la considération du pape dans le Teutschland. Le pape Grégoire II n'avait donné à l'évêque Boniface que des conseils, que des avis; le pape Grégoire III au contraire donna des ordres à l'archevêque Boniface.

Mais Boniface fut excité à un nouveau zèle par l'appui du pape et par la reconnaissance dont on avait payé le zèle qu'il avait antérieurement prouvé : il fonda deux nouvelles églises, à Fritzlar en l'honneur de saint Pierre, prince des apôtres, et à Amanaburg en l'honneur de saint Michel archange; il réunit à chacune de ces églises un couvent de bénédictins et continua de toute manière ses travaux pour le Sauveur et pour le siége apostolique. Il aurait volontiers prouvé sa fidélité, son zèle et sa reconnaissance envers le saint-siége par la conversion des Saxons, qui lui tenait à cœur; mais il fut assez sage pour préférer la consolidation de l'Église à une propagation plus étendue de la foi chrétienne, parce que cette propagation semblait devoir être bien plus certaine et l'édifice était fondé sur des bases plus inébranlables. Comme l'expérience lui apprit qu'en Bavière l'œuvre de saint Corbinian et d'autres hommes disposés en faveur de Rome était menacée de grands dangers par des hérésies que répandait un prêtre nommé Ermwolf, il chercha, il est vrai, à exciter les ecclésiastiques d'Angleterre à l'œuvre pieuse de la conversion des Saxons leurs anciens compatriotes, parce qu'ils étaient de la même race (2); mais lui-même jugea nécessaire d'accourir en Bavière pour étouffer et détourner ce nouveau malheur. Le duc Hucbert favorisa Boniface, soit qu'il fût convaincu de la nécessité de l'unité ecclésiastique, soit qu'il redoutât un homme placé sous la protection de Karl-Martell. Boniface réussit donc à détruire l'hérésie et à expulser de l'Église par l'excommunication celui qui la prêchait, et il rétablit par là la considération du siége apostolique en Bavière; il put alors revenir auprès des peuples qu'il regardait comme principalement confiés à sa surveillance.

Peut-être la connaissance que Boniface acquit de l'état des choses en Bavière le convainquit de la nécessité d'un nouveau voyage à Rome pour s'entendre avec le pape sur plusieurs points et pour mieux s'accorder avec lui sur les mesures qui devaient être prises à l'avenir. Karl-Martell le chargea probablement aussi

d'une mission auprès du siége apostolique. Aussitôt que Boniface eut pris les précautions nécessaires et pourvu les églises de la Hesse et de Thuringe de fidèles surveillans, il fit son troisième voyage à Rome avec une suite nombreuse de disciples zélés, vraisemblablement l'an 737. Il reçut du pape l'accueil qu'il devait en attendre; on lui rendit les honneurs auxquels il avait de justes droits. Il se rassembla autour de lui une grande multitude d'hommes pieux pour entendre de sa bouche les paroles de salut. Des Franks, des Bavarois, des Saxons de l'île de Bretagne, des hommes enfin de tous les peuples du monde germanique écoutèrent ses discours et recherchèrent ses instructions. De cette manière, il forma à Rome aussi un grand nombre de disciples qui se répandirent chez tous les peuples teutschs pour annoncer parmi eux la doctrine de l'unité de l'Église et de la suprématie de son chef, le pape. Cet homme infatigable passa une année entière à ces instructions et à d'autres opérations pieuses; puis richement chargé par le pape de reliques saintes et muni d'une lettre adressée aux princes et aux peuples du Teutschland et conforme à celles que Grégoire II leur avait jadis écrites, il revint dans le Teutschland. Luitprand, le vieux et respectable roi des Langobards, le reçut à Pavie avec de grands honneurs. Là il reçut d'Odilo duc de Bavière, qui avait succédé à son cousin Hucbert, une invitation à laquelle peut-être Karl-Martell ne fut pas étranger. Boniface se rendit à cette invitation d'autant plus volontiers qu'il avait déjà lui-même le dessein de visiter de nouveau la Bavière; car ce pays, par sa position à l'égard de l'Italie, était de la plus grande importance pour la consolidation de la suprématie romaine sur les églises du Teutschland. Boniface croyait trouver de grandes hérésies parmi les Bavarois: les évêques et les prêtres lui apparaissaient comme les destructeurs des églises et comme les séducteurs du peuple; le duc lui-même s'était laissé entraîner à des erreurs. Il resta en conséquence plusieurs années en Bavière, instruisant et prêchant, se portant sur tous les points. Il ne réussit pas, il est vrai, à arracher les ronces et les épines, car la pensée était singulièrement opiniâtre en Bavière, et des recherches scientifiques conduisaient souvent au delà des limites de la foi; mais au moins il réussit à fouler pour un moment la mauvaise herbe et à fonder de nouveau la doctrine qui semblait la véritable. Mais il fallait aussi prévenir le retour du mal; il crut donc devoir donner à toute l'Église une nouvelle organisation, et le duc Odilo, qui fut arraché à l'hérésie, donna son assentiment à cette réforme. Il partagea donc tout le duché en quatre diocèses épiscopaux dont il plaça le siége à Saltzbourg, à Freisingen, à Ratisbonne et à Passau, et la conservation de ces siéges épiscopaux pendant tous les siècles suivans témoigne de la justesse de coup d'œil avec lequel Boniface avait choisi ces villes. Il plaça aussi sur chacun de ces siéges un homme qui suivait sa doctrine et qui avait toute sa confiance : Jean fut consacré évêque à Salztbourg, Érembercht à Freisingen, Gaibald à Ratisbonne, Vivilo à Passau. Boniface crut avoir suffisamment pourvu à la consolidation de l'Église romaine dans le Teutschland méridional, et il revint dans le Teutschland central, qu'il considérait toujours comme le pays qui lui avait été réellement confié et qui avait le plus besoin de sa surveillance, c'est-à-dire la Thuringe et la Hesse.

CHAPITRE IX.

DERNIERS EXPLOITS DE KARL CONTRE LES FRISONS, LES SAXONS, LES BOURGUIGNONS ET LES MUSULMANS.

De l'an 733 à l'an 739.

Pendant que Boniface continuait à travailler parmi les peuples du Teutschland à la grande œuvre de l'Église universelle et de la suprématie papale, Karl, prince des Franks, ne cessait pas de suivre sa carrière et de conserver ce qu'il avait saisi contre toutes les tempêtes qui s'élevaient dans l'intérieur de l'empire et au dehors.

Sur le champ de bataille de Poitiers, il avait soutenu une lutte éclatante contre les Sarrasins; mais il avait échappé à une guerre de longue durée. L'éloignement où le théâtre de la guerre était du centre de son empire, et la nécessité de se maintenir dans une position d'où la surveillance de tous ses peuples lui fût facile et d'où le mouvement de l'armée sur un point ou sur un autre fût libre, le déterminèrent sans doute à remettre la continuation de la guerre à Eudo, son nouvel et équivoque allié. Deux choses toutefois semblent l'avoir determiné particuliè-

rement à cesser promptement la lutte : des mouvemens inquiets en Bourgogne et une nouvelle tentative que firent les Frisons pour venger sur les Franks les désastres que ceux-ci leur avaient fait éprouver.

Les partages précédens de l'empire des Franks avaient si souvent rappelé aux Bourguignons leur ancienne indépendance, qu'ils n'avaient pas encore perdu la pensée de la rétablir. Leur réunion postérieure aux Neustriens leur avait fait peut-être négliger cette pensée, parce que ayant en commun avec ceux-ci la langue et les mœurs romaines, ils voyaient en face d'eux les Teutschs Austrasiens dans une position menaçante; mais l'entière dégradation de la race royale des Mérovingiens et la réunion de toutes les parties de l'empire des Franks sous la puissance du maire du palais d'Austrasie peuvent avoir réveillé en eux les anciens souvenirs, et la position des peuples germaniques à l'égard des peuples sarrasins fit naître peut-être l'espérance de regagner l'indépendance par la force des circonstances. L'expédition dévastatrice du lieutenant arabe Ambesah, dont nous avons parlé plus haut, avait sans doute excité l'esprit des hommes, et l'alliance d'Eudo avec le prince sarrasin, qui devait aider les deux pays à reconquérir leur indépendance, avait aussi montré aux Bourguignons le chemin qu'ils devaient suivre pour arriver à leur but. Il se peut donc qu'ils aient refusé de revenir à l'armée lorsque Karl, l'an 731, marcha sur la Loire contre Eudo et ses alliés, car ils tenaient en secret pour Eudo et pour Munuza; il se peut aussi qu'ils aient pris des mesures pour profiter des circonstances favorables; mais la marche rapide des événemens déjoua tous leurs projets et trompa toutes leurs espérances. La terrible bataille de Poitiers donna à Karl une plus grande liberté d'action, et il ne manqua pas de faire subir aux Bourguignons récalcitrans un dur châtiment. En revenant de poursuivre les Sarrasins fugitifs, il se dirigea avec son armée victorieuse vers la Bourgogne. Les Bourguignons étaient étourdis par cette grande action décisive; ils n'étaient pas en état de résister à un tel ennemi. Il y avait sans doute aussi parmi eux des discordes et de ces hommes qui courent au-devant de la fortune et qui savent se joindre comme fidèles aux puissans qui ont aussi des moyens de récompenser la trahison; de plus Karl attaqua d'un côté où ils ne l'attendaient pas. Il se fit donc probablement qu'il ne rencontra aucune résistance en Bourgogne; mais il enleva leurs possessions aux Bourguignons qui avaient perdu ou trompé sa confiance, et à l'exemple des anciens rois, mais avec un plus grand arbitraire, il les donna à ses leutes, hommes dont il avait éprouvé la fidélité dans la guerre comme dans la paix. Ces fidèles, qui sans aucun doute étaient en majeure partie Austrasiens et dont les possessions furent désormais attachées de la manière la plus étroite au maintien de sa domination dans ce pays, furent établis par lui dans les dignités de l'Église comme dans les dignités temporelles, et il leur confia la surveillance et l'administration de la Bourgogne. La ville la plus importante elle-même du pays, Lyon, fut remise par lui aux mains de ses fidèles en récompense de leurs services et pour consolider ses propres intérêts. Il crut avoir suffisamment pourvu de cette manière à la sûreté du pays.

Il sortit donc de Bourgogne avec son armée et descendit le Rhin pour aller au-devant des Frisons. Dans l'espérance, à ce qu'il paraît, que le séjour de Karl dans la Gaule méridionale durerait longtemps et lui enlèverait beaucoup de force, les Frisons s'étaient soulevés de nouveau sous la conduite de leur vaillant prince Poppo. Vraisemblablement ils s'étaient remis en possession de la Frise occidentale, et peut-être aussi avaient-ils commis des brigandages dans les pays du Rhin, car un ancien écrivain remarque qu'ils avaient renouvelé la guerre d'une manière très-cruelle; mais on ne connaît pas l'histoire de cette guerre. On ne peut douter que les Frisons ne se soient retirés et n'aient échappé à Karl; il est vraisemblable aussi que volontairement ou forcés par les armes de Karl, ils évacuèrent encore une fois la partie occidentale de leur pays, qui avait été si longtemps au pouvoir des Franks. Enfin il peut être certain que le duc Poppo trouva la mort dans le combat livré aux Franks et que ce malheur en entraîna d'autres pour les Frisons; mais on conçoit moins les autres événemens, qui ne sont pas racontés, mais seulement indiqués par les écrivains. Karl en effet, dit-on, combattit les Frisons sur terre et sur mer; il s'avança sur la mer avec une flotte et attaqua une île des Frisons, Westrachia ou Austrachia (1). Campé sur la

rivière de Borden, il battit le duc Poppo, mit en fuite l'armée des Frisons, détruisit par le feu le bois où ils adoraient leurs idoles, soumit tout le pays des Frisons, puis ramena son armée victorieuse, chargée de pillage et de butin. On prétend que tous ces exploits furent l'œuvre d'une campagne, l'an 734. Bien que l'armée de Karl ne fût pas composée de mercenaires ou de soldats recrutés, il put facilement terminer d'une manière victorieuse une telle campagne; il est cependant invraisemblable qu'il ait été possible au prince des Franks de réunir, d'armer, d'exercer en si peu de temps une flotte, puisqu'alors il n'avait pas encore été question pour les Franks de vaisseaux et de combat sur mer (2). Il se pourrait donc que la guerre contre les Frisons eût duré plusieurs années et que les écrivains eussent réuni en un seul bloc ce qui en réalité était séparé; on peut également admettre en général que les armées ne se mettaient pas toujours en marche lorsqu'une expédition était indiquée, mais que Karl ne faisait que se porter tantôt à l'armée envoyée à l'ouest, tantôt à une autre armée envoyée vers l'est, et certainement on lui a attribué tout ce que firent ses généraux. Dans le fait, d'anciens écrivains ont déjà indiqué deux expéditions contre les Frisons, dont l'une doit avoir eu lieu l'an 734, et l'autre l'an 736. L'histoire des temps suivans prouve aussi que les Frisons n'étaient nullement domptés. En général Karl peut avoir senti assez souvent que dans l'état où se trouvait la Gaule méridionale, il ne pouvait assurer autre chose que la tranquillité des peuples du Teutschland méridional et central; et cette tranquillité, en mettant de côté la terreur de son nom et son génie militaire, à qui la devait-il, si ce n'est à l'armée de prêtres, de moines et de religieuses à laquelle Boniface imposa un ordre et une discipline si sévères, qui jetait la lutte dans les esprits pour introduire l'union dans la vie et éloigner des hommes les projets de l'ambition, de la gloire et la passion du pillage, et qui ne laissait pas même se former en résolution et arriver à l'action les plus nobles et les plus belles pensées de liberté et de patrie. Les princes et les chefs, en s'accoutumant de plus en plus à tourner leurs regards vers Rome et à attendre les ordres du siége apostolique, ne perdirent pas sans doute le souvenir des jours anciens et ne devinrent pas indifférens au but que leurs pères s'étaient efforcés d'atteindre avec tant d'énergie; mais leur dépendance envers un prêtre étranger diminua pourtant la honte de leur dépendance envers un prince étranger, et l'épée ne fut tirée que pour se mettre en sûreté contre les païens et les infidèles, ou, sur l'ordre de ce prince étranger, pour consolider sa puissance sur d'autres peuples et par là sur eux-mêmes. Cette disposition du peuple teutsch, qui résulta nécessairement d'une nouvelle organisation ecclésiastique, maintint l'empire du prince et assura à la maison de Pippin la grandeur dont elle était fière. Par là même cette maison fut engagée à la plus grande reconnaissance envers le siége apostolique de Rome et envers ses envoyés; mais il eût été difficile qu'un seul et véritable peuple teutsch se formât si l'empire des Franks n'avait été maintenu, si la maison de Pippin n'avait acquis cette grandeur; et par conséquent il se fût formé difficilement si le siége apostolique et le zèle de ses envoyés n'avaient attiré la plus grande considération.

Il paraît que Karl n'avait quitté si vite la Frise que parce qu'une nouvelle expédition avait été nécessaire dans la Gaule méridionale. Il réunit aussitôt après son retour les officiers et les vassaux de l'empire, de même que vraisemblablement il les avait rassemblés chaque année, selon les anciens usages, pour leur soumettre la situation de l'empire dans cette contrée; l'expédition fut résolue, et Karl la commença l'an 735. L'Aquitaine et la Bourgogne exigeaient sa présence et ses forces.

En Aquitaine en effet, son ancien ennemi et son allié Eudo était mort et avait laissé deux fils, Hunald et Hatto. Ces deux frères se mirent aussitôt en possession du duché comme d'un État indépendant; mais le partage suscita entre eux des querelles funestes. Deux choses parurent nécessiter une expédition aux yeux de Karl et des Franks Austrasiens: d'abord les deux frères ne tenaient aucun compte de la suzeraineté de l'empire des Franks, que pourtant leur père avait reconnue; ensuite une discorde de cette espèce sur les frontières des Sarrasins ouvrait l'empire à ceux-ci et mettait en danger toute la domination franke. Karl accourut donc sur la Loire, passa ce fleuve, parcourut le duché d'Aquitaine, repoussa les deux frères ennemis au delà de la Garonne, se rendit

maître de Bordeaux et força ces princes aussi orgueilleux qu'insensés à courber leurs têtes, à l'exemple de leur père, devant lui et devant ses armes. Mais il crut dangereux de soulever dans ces pays éloignés les âmes des hommes en remettant le duché en d'autres mains qu'en celles des princes héréditaires; il crut que le partage de ce pays serait tout aussi dangereux pour la sûreté de l'empire. Il remit en conséquence le duché au prince Hunald, soit que celui-ci se fût décidé le premier à reconnaître sa suzeraineté et celle de l'empire, soit qu'il crût devoir donner la préférence au frère aîné sur le cadet. Karl fit un pas de plus, car Hunald dut lui jurer fidélité à lui et à ses fils Karlmann et Pippin, sans qu'il fût fait mention d'un roi. Mais bien que Karl eût amené facilement un accommodement avec l'empire, sa décision n'était pas propre à opérer une réconciliation entre les frères ennemis : on tint trop peu de compte des réclamations de Hatto. Cette discussion fraternelle se changea en haine fraternelle, et Hatto, poussé peut-être par cette haine à des actes d'imprévoyance, succomba sous la puissance supérieure de Hunald; il eut à souffrir un sort déplorable que lui imposa la cruauté de son frère.

En Bourgogne, d'autre part, les mesures que Karl avait prises précédemment pour ce pays peuvent avoir non étouffé, mais augmenté le mécontentement. Il paraît qu'il y eut réellement des scènes de désordre, et que ses leutes et ses fidèles furent plus d'une fois forcés à la fuite; car la ville de Lyon, que trois ans auparavant il avait remise à ses fidèles, n'était plus au pouvoir de ceux-ci. Karl jugea donc convenable de revenir cette fois encore d'Aquitaine en Bourgogne pour faire sentir de nouveau sa puissance aux récalcitrans et les contraindre sinon à une plus grande fidélité, du moins à une plus complète obéissance. Il conquit Lyon et descendit ensuite le Rhône; il soumit Arles et Marseille, et partout il vendit les biens à l'enchère, ne ménageant pas même les ecclésiastiques, parce qu'ils partageaient les dispositions des mécontens, parce que peut-être ils les avaient entretenues et alimentées. Il remit la puissance entre les mains de ses leutes et de ses fidèles et les enrichit par de nouveaux trésors; puis il revint sur les bords du Rhin.

Mais à peine Karl avait-il abandonné cette partie méridionale de l'empire pour accourir au delà du Rhin et repousser les Saxons, qui, comptant sur son absence, avaient fait une nouvelle incursion sur le territoire frank, qu'un nouveau danger le menaça et le força d'entreprendre une expédition dans cette contrée.

Le calife Achem avait nommé un nouveau gouverneur d'Espagne, Abd-el-Melek. Celui-ci, pour complaire à son maître et pour effacer la honte dont les Musulmans s'étaient couverts sous son prédécesseur Abd-er-Rhaman, avait résolu aussitôt une nouvelle incursion dans la Gaule, et dès l'an 734, il fit une tentative. Mais l'armée des Musulmans avait essuyé une si grande perte dans les gorges des Pyrénées, par les habitans chrétiens du pays, que cette première tentative échoua complètement. L'année suivante toutefois, les Musulmans vinrent en Gaule avec de nouvelles forces, se rendirent maîtres des côtes méridionales jusque vers les bouches du Rhône et firent de Narbonne le foyer de leur puissance pour se hasarder de là à de plus vastes entreprises. L'apparition de Karl en Aquitaine avait vraisemblablement retenu leurs épées dans le fourreau, parce qu'ils se rappelaient le héros de Poitiers; mais pour cela même Karl peut avoir regardé comme doublement nécessaire l'union des duchés d'Aquitaine aussi bien que la complète soumission de la Bourgogne et de tous les pays situés entre le Rhône et les Pyrénées, ou des frontières de l'empire des Langobards; et en conséquence cette expédition, faite par lui en descendant le Rhône jusqu'au bord de la mer, avait eu dans cet état de choses un excellent motif. Il n'est pas invraisemblable non plus que pendant cette campagne Karl fit alliance avec Luitprand, roi des Langobards, en partie pour rassurer ce prince au sujet de cette entreprise, en partie pour s'assurer en cas de besoin la coopération des Langobards contre l'ennemi du nom chrétien. Et en effet Karl sut gagner le vieux roi et lui envoya, à ce que raconte l'historien des Langobards, son propre fils Pippin, et désira que ce roi, selon un ancien usage qui semblait être passé des Romains aux Langobards, coupât solennellement à ce fils sa première barbe. Luitprand se rendit à ses désirs, et par là, selon cette coutume, s'établirent des rapports d'amitié et presque de parenté entre sa maison royale et la maison du prince des Franks; et ces

rapports peuvent avoir amené des intelligences entre Karl et Luitprand. D'après ce même historien, Luitprand se prépara bientôt après à marcher avec toutes ses forces au secours du prince des Franks contre les Sarrasins.

Mais la conduite de Karl en Bourgogne et surtout dans la partie méridionale de ce pays avait soulevé de nouvelles passions. Les ventes à l'encan qu'il avait fait faire dans les villes ne furent pas facilement oubliées. Ce qui exerça une influence plus fâcheuse, c'est qu'il donna des possessions territoriales à ses fidèles et transforma ses leutes en ses propres vassaux, et que lui, l'Austrasien Teutsch, donna les hautes fonctions ecclésiastiques et temporelles aux hommes austrasiens ou teutschs : car bien que les hommes de cette contrée descendissent en partie des Teutschs, ils étaient depuis longtemps devenus étrangers à leur ancienne patrie, ils parlaient une autre langue, vivaient selon les mœurs gallo-romaines, et, comme l'avaient fait les anciens Romains, ils se trouvèrent amenés par là à regarder les Teutschs comme des barbares. La conduite des fonctionnaires teutschs, soit comme ducs ou comtes, soit comme détenteurs des bénéfices et dignités ecclésiastiques, put être souvent assez dure et assez arrogante à l'égard de cette race amollie par une nouvelle civilisation. Le mécontentement fut donc grand, et plus Karl parut puissant, plus le ressentiment eut de force. En conséquence, aussitôt que Karl fut éloigné de nouveau, les mécontens, parmi lesquels on nomme un duc Maurontus, allèrent si loin dans leur aveuglement, que sans tenir compte de l'exemple d'Eudo, ils firent alliance avec les Musulmans. Comme les Musulmans n'avaient attendu que l'éloignement de Karl pour éclater de nouveau contre les Franks, ils acceptèrent volontiers cette alliance; ils passèrent le Rhône et conquirent Arles les armes à la main ; Avignon leur fut livré par la trahison de Maurontus et de ses amis. Mais les chrétiens égarés se virent bientôt frappés des malheurs que devait entraîner une telle alliance. A peine les Musulmans eurent-ils pris pied sur la rive gauche du Rhône que, sans ménager le sacré ni le profane, ils s'étendirent vers le sud et vers le nord, et tout le pays depuis Lyon jusqu'à Marseille éprouva d'horribles ravages ; en même temps ils remplirent l'autre rive du fleuve de sang et d'atrocités, et leur cavalerie légère fit au loin des courses dans l'intérieur de la Gaule. La crainte et la terreur s'emparèrent des âmes des hommes, l'imagination fut profondément frappée : on vit partout ces troupes errantes, même sur les points où elles n'étaient pas, et les fables pieuses ont trouvé dans ces temps d'agitations plus d'une occasion de martyre et de miracle.

Ce fut cette situation dangereuse qui, dès l'an 737, rappela Karl-Martell dans la Gaule méridionale. Il envoya en avant avec une armée son frère Hildebrand et d'autres ducs et comtes. Les Bourguignons, éclairés désormais d'une effrayante manière sur l'espérance qu'ils avaient placée dans les Sarrasins enflammés de fureur, revinrent bien vite à la loyauté pour apaiser la colère du prince des Franks et pour se délivrer d'un roi odieux. Les Musulmans reculèrent devant cette armée; mais Hildebrand ne put reprendre Avignon. Pendant ce temps Karl arriva lui-même avec de nouvelles troupes. Aussitôt une nouvelle attaque fut dirigée contre la ville avec toutes les forces et tous les moyens dont on put disposer; les murs furent renversés, et l'armée, enflammée et animée par le désir de la vengeance, s'y précipita. Un horrible massacre punit les Musulmans des crimes qu'ils avaient commis, et un grand incendie, qui consuma cette malheureuse ville par hasard ou à dessein, mit le comble à la victoire et à la destruction.

Après ce succès, Karl passa le Rhône avec son armée et pénétra dans le territoire des Musulmans, qu'on appelait toujours encore la Gaule gothique. Il chassa devant lui les Sarrasins jusqu'à Narbonne ; mais il trouva cette ville bien fortifiée, occupée par une nombreuse garnison et pourvue de toutes les munitions nécessaires. Il en commença le siége et mit en œuvre tout ce qu'on connaissait de l'art militaire; mais le succès ne répondit pas à l'attente du prince invincible en plaine campagne. Les murs de Narbonne imposèrent des limites à sa force. Le gouverneur des califes en Espagne, pour éviter les difficultés que présentait le passage des Pyrénées, envoya par mer une nouvelle armée pour dégager la ville ; cette armée débarqua à l'embouchure de la rivière de Berre. Aussitôt Karl remit à son frère Hildebrand la surveillance de la ville et marcha lui-même avec la plus grande partie de son armée contre les ennemis qui venaient de débarquer.

Il les surprit sur les bords de cette rivière, dans la vallée Corbarique (3), et leur livra une bataille sanglante. Le chef des Musulmans y trouva la mort avec un grand nombre des siens; le reste de son armée prit la fuite en désordre. Tous coururent vers leurs vaisseaux, et comme, poussés par la crainte, ils se précipitèrent dans l'eau sans ordre et sans réflexion pour gagner à la nage les navires qui devaient les sauver, ils se détruisirent réciproquement, s'ils purent toutefois échapper aux traits de l'ennemi. Cette victoire même ne rendit pas Karl maître de Narbonne. Les villes de Nîmes, d'Agde, de Béziers furent conquises; leurs murs furent renversés, leurs fortifications détruites, afin que les Musulmans, s'ils venaient à renouveler leurs incursions dans la Gaule, fussent forcés d'accepter une honorable lutte en plaine campagne. Narbonne toutefois resta aux infidèles, et avec cette ville, ils conservèrent le pays situé entre l'Aude, la mer et les Pyrénées. Si Karl, pour n'avoir pu achever son œuvre, n'avait pas mis l'empire en sûreté contre de nouvelles attaques des Sarrasins, il l'avait du moins mis en sûreté contre de nouveaux dangers, et le succès de la journée de Poitiers avait été confirmé par ses victoires sur le Rhône et sur la Berre.

Karl cependant aurait difficilement laissé les choses dans cette situation si deux circonstances ne l'avaient empêché de suivre sa route, d'abord une irruption des Saxons dans les anciens cantons des Franks, puis de nouveaux mouvemens en Bourgogne. Les Saxons, qui ne renonçaient jamais à leur haine et rarement à la lutte, et qui profitèrent de nouveau de l'éloignement de Karl, semblent avoir pénétré jusqu'au Rhin, et peut-être les Frisons ne furent-ils pas étrangers à cette tentative. Karl regarda comme d'autant plus nécessaire d'accourir contre eux et de les empêcher d'attaquer l'autre rive. Il parut sur le Rhin avec une armée, l'an 738. A l'embouchure de la Lippe, il passa ce fleuve, et, avec l'assurance d'un héros accoutumé à la victoire, il poursuivit les troupes des Saxons en remontant la Lippe. Mais l'histoire ne dit pas ce qu'il gagna, jusqu'où il parvint, car à l'ignorance des écrivains sur cette époque se joint aussi, lorsqu'ils parlent des Saxons ou des Frisons, pour ces peuples de païens opiniâtres (4) un mépris trop amer pour qu'ils aient pu donner des indications plus précises sur des actions accomplies par eux ou contre eux. Mais des expressions vagues comme celles-ci : « Karl soumit la plus grande partie de cette contrée, il rendit une partie des Saxons tributaire et reçut d'eux beaucoup d'otages, » ont été employées trop souvent sans motifs pour mériter quelque considération. En Bourgogne, d'autre part, ce fut la partie méridionale du pays qui excita l'attention du prince. Après la conquête d'Avignon en effet, Karl avait aussitôt passé le Rhône pour poursuivre les Sarrasins. L'angle méridional du pays entre la mer et les frontières de la Lombardie n'avait pas vu ses armes; mais dans cet angle le traître Maurontus paraît s'être maintenu et avoir renouvelé ses intrigues pour soulever la Bourgogne, tandis que Karl avait passé le Rhin pour réprimer les Saxons. On connaît peu les événemens; l'état des choses parut toutefois assez dangereux au prince Karl pour le décider à entreprendre encore une fois une expédition dans cette contrée éloignée : elle eut lieu l'année suivante, en 739, et ce fut la dernière entreprise militaire du prince Karl. Il ne trouva de résistance nulle part : tout plia sous les armes de ses Austrasiens; mais il ne se reposa qu'après avoir salué les vagues de la mer, et Maurontus ne trouva de refuge que sur des rochers inaccessibles, d'où il ne revint plus sur le théâtre de l'histoire.

CHAPITRE X.

POSITION DU SIÉGE APOSTOLIQUE SOUS LE RAPPORT TEMPOREL.—NÉGOCIATIONS DE GRÉGOIRE II ET DE KARL-MARTELL.

Malgré leurs préparatifs, les Langobards n'avaient pas contribué à la victoire que Karl remporta sur les Sarrasins près du Rhône et de la Berre, à moins que peut-être le bruit de ces préparatifs n'ait exercé quelque influence sur les Musulmans et n'ait rendu plus facile le triomphe des Franks. Les motifs qui peuvent avoir déterminé le roi Luitprand à ne pas conduire son armée dans la Gaule sont incertains. Les victoires rapides du prince des Franks semblaient assurément rendre inutile le secours des Langobards; mais ce qui toutefois peut avoir empêché ceux-ci de s'avancer, c'est que Luitprand, vers cette même époque, eut à contenir dans son propre royaume des mouvemens séditieux qui le forcèrent à

mener contre l'intérieur de l'Italie les forces dont il pouvait disposer. L'origine de ces mouvemens remontait à quelques années; mais alors les choses en étaient venues au point que les deux ducs de Spolète et de Bénévent, profitant de l'occasion que semblait leur offrir l'armement du roi pour une expédition en Gaule, cherchèrent à se soustraire à la dépendance du royaume des Langobards et à se rendre souverains. Cette tentative était en rapport avec la position du siége papal de Rome et par là avec les relations qui eurent dans la suite une si grande importance même pour l'histoire du peuple teutsch. Mais par le manque de documens il est très-difficile de se faire une idée exacte de l'état de l'Italie, et il ne l'est pas moins de reconnaître les efforts des hommes et d'apprécier leurs actes; toutefois quelques observations générales peuvent suffire pour la suite de cette histoire.

Lorsque la domination des Goths en Italie se fut écroulée, le siége épiscopal de Rome retomba à l'égard de l'empereur byzantin sous la même domination où étaient tenus tous les évêques de l'empire romain d'Orient; et bien qu'à cette époque l'évêque de Rome fût considéré comme le premier évêque de l'Occident, il ne sentait pas moins qu'un autre qu'il était sujet. Ses relations n'éprouvèrent pas le moindre changement jusqu'à l'irruption des Langobards en Italie. La considération du pape pouvait s'augmenter dans le monde catholique d'Occident: comme évêque de l'empire byzantin, il resta ce qu'il avait été, dépendant de la volonté et des ordres de l'empereur. En face du nouveau danger suscité par les Langobards, la ville de Rome, le sénat et le peuple rendirent divers services, et les papes, qui dans les Langobards redoutaient aussi des hérétiques, y eurent une grande part : sans leur activité, qui réveilla la vie et l'intérêt dans cette ancienne ville souveraine, désolée et si souvent couverte de honte, Rome n'aurait pu être conservée à l'empereur. Par là le pape se plaça sans doute dans une position plus élevée à l'égard des Romains et de l'empereur; il fut le soutien et l'appui du petit territoire qui, sous le titre de duché romain, fut soustrait avec la ville éternelle à la puissance des Langobards, non-seulement parce que, en qualité d'administrateur des grands biens ecclésiastiques, il contribua le plus à la défense de cette ville et de son territoire, mais aussi parce qu'il sut agir sur l'esprit des hommes, ce qui est le point le plus important dans la guerre comme dans la paix. A partir de ce temps, le langage de l'empereur envers le pape fut plus doux et plus bienveillant qu'il ne l'était d'ordinaire à l'égard des autres évêques de l'empire, car la crainte de perdre aussi Rome et de détruire dans Rome même l'espérance de reconquérir l'Italie apprivoisa jusqu'à un certain point le farouche despotisme. Et comme depuis l'époque où la princesse bavaroise Théodelinde était devenue reine des Langobards, ceux-ci abandonnèrent peu à peu l'hérésie d'Arius et se convertirent tellement à la foi catholique qu'environ cent ans après la fondation de leur royaume cette hérésie avait en majeure partie disparu, les empereurs sans doute crurent devoir ménager encore davantage le puissant prêtre de Rome pour ne pas le pousser à une alliance avec le roi des Langobards. Ils se crurent forcés d'autant plus à cette conduite qu'ils sentirent toujours davantage la faiblesse de leur empire et qu'ils reconnurent plus vivement que, par les attaques des Musulmans en Orient, ils étaient hors d'état de rien faire en Occident; mais la sujétion du pape ne fut pas mise en doute. L'empereur confirmait sans contestation l'élection du pape faite par le clergé et par le peuple de Rome. Le pape datait d'après les années du règne de l'empereur, et à Constantinople un apocrisiaire papal était chargé de recevoir les ordres de l'empereur, de déposer au pied du trône impérial les prières et les représentations du pape et en général de traiter de toutes les affaires entre le maître du pays et le plus puissant des évêques. Il se commit aussi plus d'une violence par les soldats impériaux dans le duché de Rome, plus d'un mauvais traitement par les exarques impériaux qui de Ravenne gouvernaient les provinces italiennes encore soumises aux armes impériales.

Au huitième siècle, lorsque déjà la considération du siége apostolique avait acquis un très-grand développement dans toutes les églises catholiques de l'Occident, lorsque l'Angleterre et l'Irlande cherchaient à prouver au saint-siége, par leur dévouement, par leur respect et en propageant la vénération pour lui, leur reconnaissance pour le service que le

pape leur avait rendu par la fondation de leurs églises, et lorsque les églises du Teutschland étaient également soumises au nom apostolique de Rome, de nouvelles relations s'établirent. Le même empereur Léon l'Isaurien, qui brisa devant Constantinople les forces des Musulmans et qui rendit par là au monde chrétien et au monde germanique un service plus grand qu'il ne le savait et ne le voulait peut-être, conçut en présence des Musulmans une pensée qui depuis longtemps avait occupé beaucoup d'hommes, la pensée de purger le culte chrétien, comme l'était le culte mahométan, de tout mélange d'objets matériels. Car bien que les chrétiens, dans les trois premiers siècles, par opposition au culte païen, se fussent abstenus de représenter par des images les objets sacrés de leur foi, pour n'adorer Dieu qu'en esprit et en vérité, cette représentation sensible était pourtant un usage établi depuis que Constantin-le-Grand avait fait du christianisme la religion dominante de l'empire romain. Soit que les hommes qui passèrent du paganisme au christianisme, ne renonçant qu'avec peine aux grands ouvrages de l'art par lesquels s'était distinguée l'ancienne religion, demandassent un dédommagement pour le monde détruit du beau, soit que la nature humaine porte en général en elle le désir de contempler le beau, on avait coutume d'orner les églises chrétiennes des œuvres de l'art et de représenter par des images aux yeux des fidèles les faits principaux de l'histoire du christianisme aussi bien que ceux qui l'avaient préparé dans l'Ancien Testament. Les reliques sacrées de la vie et des souffrances du Sauveur, qu'on croyait posséder encore, furent la transition; des fraudes pieuses s'y joignirent : on crut avoir des portraits exacts et authentiques du Sauveur, de sa glorieuse mère et sans doute aussi de son fidèle père adoptif, des disciples et des apôtres, des martyrs et des saints, et l'on plaça dans les églises avec une foi entière les copies de ces images primitives; et de même que la ferveur des fidèles semblait croître auprès des reliques, de même leurs méditations semblaient devenir plus intimes et plus vives à l'aspect de ces images. Mais si d'un côté la faiblesse de l'homme trouvait un appui dans cette contemplation matérielle, si le chemin du cœur et du sentiment était ouvert ainsi par l'imagination, il se peut aussi que d'autre part cette contemplation ait augmenté la faiblesse; l'imagination pouvait s'égarer, tandis que le cœur et l'esprit restaient insensibles. L'homme matériel perdait de vue devant ces images les idées spirituelles; le moyen devint le but, la route devint le terme. La pensée ne s'éleva pas toujours jusqu'au Sauveur et jusqu'aux saints : les images satisfaisaient le cœur et ses besoins; on oublia les pensées saintes auxquelles elles devaient mener; elles devinrent saintes elles-mêmes. Les miracles dont elles devaient rappeler le souvenir disparurent, elles firent elles-mêmes des miracles. Pour cette même raison, la méditation, qui conduit l'homme à Dieu, put souvent se porter au delà de l'image, et l'imagination excitée pouvait plutôt provoquer au péché que préparer à la pénitence. C'était ce que les Musulmans et les Juifs reprochaient aux chrétiens comme une idolâtrie; c'était là aussi ce que parmi les chrétiens eux-mêmes beaucoup d'hommes pensans, qui ne songeaient qu'à la piété et au salut de la génération présente et non aux beaux-arts du moment, regardaient comme dangereux dans les images des saints. Aussi l'empereur Léon l'Isaurien ne mérite assurément pas de reproche pour s'être déclaré contre le culte des images dans l'Église chrétienne. Mais ce rude guerrier oublia bientôt la modération avec laquelle il avait commencé cette grande œuvre : habitué à une autorité sans bornes et à une aveugle obéissance, il ne s'aperçut pas qu'il empiétait sur un terrain qui lui était étranger, où il ne pouvait gagner quelque chose que par l'instruction et la conviction, et non par des ordonnances et par la force; il blessa les laïques dans leurs sentimens et ôta aux ecclésiastiques toute leur influence et même tous leurs profits. Il rencontra de la résistance; cette résistance excita sa colère, et dans sa colère il prit des mesures violentes pour détruire sous les yeux des hommes les objets de vénération auxquels ils tenaient de toute leur âme. Par là ce qui pouvait avoir été bon dans l'origine devint odieux dans l'exécution, et cette violente résolution ne put avoir pour suites que de malheureuses réactions qui devaient devenir d'autant plus désastreuses qu'elle fut maintenue plus longtemps.

Parmi les hommes qui s'opposèrent à l'iconoclaste Léon, le pape Grégoire II fut le plus redoutable et le plus heureux, comme le plus

résolu et le plus intelligent. Comptant sur les dispositions de tous les chrétiens catholiques dans tout l'Occident et surtout en Italie, il réfuta avec confiance et adresse, dans un langage énergique et dédaigneux, sans le moindre ménagement, les principes de l'empereur; il devint le chef de tous les Italiens par son refus d'exécuter les ordres de ce prince. Car tous les Italiens attachés à la foi catholique tenaient aux images, objets de leur affection; ils les entourèrent avec une sorte de fanatisme lorsque s'éleva la tempête qui menaçait de les leur arracher. Les Langobards eux-mêmes prirent le parti du pape, et la faiblesse et la confusion de l'empire auraient permis à celui-ci de détacher du nom impérial les provinces d'Italie qui y tenaient encore et de s'en faire reconnaître comme souverain. Mais Grégoire, tout en s'opposant à l'empereur, tout en prononçant dans un grand synode l'excommunication contre tous ceux qui attaqueraient les images des saints et en la prononçant par suite contre l'empereur lui-même, bien qu'une armée grecque envoyée par celui-ci pour punir l'Italie et le venger de sa résistance eût été détruite par les vents, les flots et les armes, Grégoire hésita à briser le lien qui rattachait Rome et les provinces italiennes à l'empire romain. Le sénat et le peuple de Rome acquirent sans doute plus d'importance qu'ils n'en avaient eu depuis la domination de l'empereur Auguste, si l'on ne tient pas compte de la grandeur et de la richesse de la ville, mais seulement des relations légales telles qu'elles existaient dans la vie. Mais on peut dire que l'indépendance de Rome de l'empire romain fut décidée en fait et en vérité, et que le pape réunit désormais la puissance de prince temporel à la puissance de chef de l'Église; mais ce fait ne fut pas exprimé, et Grégoire II lui-même empêcha les Italiens de rompre formellement avec l'empire et le nom impérial. Grégoire III suivit la même route, et pourtant les papes restèrent par cette conduite dans une position hostile à l'égard des Langobards et nuisirent même à leur influence spirituelle sur le royaume de ceux-ci. Car bien que le pieux roi Luitprand, dans un moment de profonde émotion, eût oublié l'ancienne jalousie des rois langobards à l'aspect vénérable du pape Grégoire II; bien qu'il eût déposé humblement son épée, ses ornemens et sa couronne sur le tombeau de saint Pierre, cette émotion, suivant la nature du cœur humain, n'influa pas au delà du moment, et les relations de la vie et du pays rétablirent ce qu'elles avaient produit auparavant. Ainsi le monde vit ce singulier phénomène que le siége apostolique eut à se féliciter en Angleterre et dans le Teutschland d'une considération dont il ne pouvait se vanter à une distance de quelques milles des portes de Rome.

Il est facile de reconnaître pour le moment les motifs de la conduite des papes dans ces relations; mais il est difficile de dire s'ils avaient ou non déjà formé des projets positifs pour l'avenir. Certainement ils n'avaient aucune prédilection pour la cour impériale; mais ils en avaient besoin comme appui. Les temps n'étaient pas encore mûrs pour que l'évêque put arriver à la souveraineté territoriale, et il est difficile que les papes eux-mêmes aient conçu une semblable pensée; ils ne pouvaient chercher de domination que dans l'Église et ne pouvaient en exercer que par elle. Si donc leur siége épiscopal devait relever d'un souverain territorial, le lointain empereur, que la mer séparait de l'Italie et dont les armes étaient émoussées par les bouleversemens intérieurs de l'empire aussi bien qu'affaiblies par les ennemis extérieurs, était assurément un maître plus commode que le roi voisin des Langobards, qui semblait avoir toujours le pouvoir d'élever ou d'abaisser le siége apostolique, de le maintenir ou de le renverser; de plus l'alliance avec l'empire romain rendit possible de grandes vicissitudes. Les églises du royaume des Langobards ne pouvaient qu'avec le temps échapper au pouvoir du siége apostolique, que le roi fût ami ou ennemi de celui-ci. Quant aux églises d'Orient, le pape ne pouvait espérer d'exercer sur elles aucune influence, ou il ne pouvait l'espérer que comme évêque de l'empire; tandis que dans le cas où les Langobards le mettraient en danger, il ne trouverait pas d'appui auprès de l'empereur; mais il avait déja trouvé la main qui devait le sauver. Il importe peu que les papes aient réellement pénétré à fond dans les singulières relations de l'empire des Franks, dans la dégradation et l'abaissement de la maison royale et l'élévation adroite et heureuse de la maison de Pippin; qu'ils aient cherché par un calcul arrêté à y contribuer et à en profiter pour le présent et pour l'avenir, ou qu'ils aient seulement suivi la marche des choses, et qu'ils se soient efforcés sans plan plus éten-

du d'obtenir pour la religion chrétienne et pour la puissance de l'Église ce que les circonstances semblaient en partie demander et en partie assurer. Mais ce qui ne souffre aucun doute, c'est que les intérêts de la maison de Pippin, au milieu des développemens des relations, se confondaient si intimement et sous tant de points avec le maintien du siége apostolique que les papes étaient certainement autorisés à compter en cas de danger extérieur sur le secours de la maison de Pippin.

Si l'on réfléchit à toutes ces relations, on peut en tirer les résultats suivans : tous les princes temporels pouvaient rejeter dans le vague le but qu'ils voulaient atteindre, et chercher à conserver ou à acquérir autant de pays qu'ils pourraient en gagner ou en soumettre. Mais les papes ne pouvaient que désirer voir se prolonger l'état incertain de l'Italie à la faveur duquel ils s'étaient élevés si haut et dans lequel seulement ils pouvaient trouver une perspective de puissance plus haute encore dans l'Église. Ils devaient vouloir que la domination impériale en Italie, paralysée comme elle l'était, fût maintenue de nom ; que les Langobards ne périssent pas et ne devinssent pas plus forts, et qu'il régnât des relations hostiles entre les Franks et les Langobards, afin qu'eux-mêmes, les papes, pussent en cas de nécessité trouver un refuge et un secours à leur proximité ; mais ils ne pouvaient vouloir probablement que les Franks vinssent en Italie renverser le royaume des Langobards et étendre leur domination sur cette contrée, parce que nécessairement il devait naître de là pour le siége apostolique un danger plus grand que celui dont les Langobards les menaçaient.

Dans cet état de choses et dans cette politique des papes qui ressortait de leur position, l'alliance du prince Frank Karl avec Luitprand, roi des Langobards, dut assurément leur sembler dangereuse. En conséquence on peut conjecturer avec raison que le pape Grégoire III ne resta pas sans influence sur les actes de rébellion des deux ducs de Bénévent et de Spolète, mais qu'il réveilla d'anciennes discordes pour rompre l'amitié nouvellement formée entre Luitprand et Karl, et empêcher qu'elle ne fût consolidée par une entreprise commune. Et dans le fait, lorsque Luitprand tourna ses armes contre ces deux princes révoltés, il se révéla une alliance manifeste entre Rome et ces princes ; et lorsque enfin on en vint aux armes, les troupes romaines se réunirent effectivement avec le duc Thrasamund de Spolète contre les troupes du roi Luitprand. Mais les affaires prirent bientôt pour Rome et pour le pape une tournure bien dangereuse. Le pape avait peut-être espéré que les Langobards, qui jusqu'alors n'avaient pas été en état de chasser entièrement les troupes romaines d'Italie, de conquérir ou de conserver Rome et Ravenne, seraient désormais d'autant moins victorieux que deux duchés étaient ligués avec les Romains contre le roi et que cette défection faisait attendre une désunion plus grande encore. Le roi toutefois fut vainqueur : les guerriers Langobards pénétrèrent dans le duché de Rome ; plusieurs villes furent conquises ; Rome elle-même ne fut pas épargnée, et bien que les murailles relevées à la hâte eussent contenu les armes des Langobards, la partie de la ville située en dehors des murs n'échappa point au pillage et à la destruction. L'Église même de Saint-Pierre sur le Vatican, qui avait été épargnée par les Goths hérétiques, qui avait vu l'humilité de Luitprand, n'échappa point au pillage et aux souillures.

Dans ce danger toujours croissant, il ne restait au pape d'autre ressource que de chercher un refuge auprès du seul homme dont il pouvait encore espérer du secours, auprès du prince des Franks. L'an 736 le pape écrivit une lettre au sous-roi Karl (1). Dans cette lettre, il faisait le tableau du danger pressant qui s'étendait sur Rome et sur le siége apostolique ; il suppliait le prince de lui accorder une prompte assistance : c'était parce que le pape avait cherché un appui auprès de Karl que les Langobards voulaient le tourmenter et l'opprimer. Karl se trouvait dans la Bourgogne méridionale ; le pape pouvait donc regarder comme une chose facile une expédition de ce prince au delà des Alpes. Mais Karl, qui tenait compte des relations de l'empire des Franks et qui jusqu'alors s'était vu forcé de courir du sud au nord et du nord au sud, ne pouvait absolument se décider à une campagne au delà des Alpes ; il ne pouvait toutefois souffrir non plus que le siége apostolique fût réduit par le roi des Langobards au rang d'un évêché ordinaire du pays : car le trône qu'il élevait pour sa famille pouvait être facilement renversé si le siége apostolique tombait de sa hauteur, parce que d'un côté il s'appuyait fortement sur la nationalité

teutsche et d'un autre côté sur l'Église une et universelle. Il entama donc une négociation avec le roi Luitprand son allié. Le roi promit, à ce qu'il semble, d'épargner Rome et le pape s'il voulait abandonner la cause de ses ducs rebelles et ne pas l'empêcher de les soumettre. Cette promesse sembla contenter le prince, et c'est dans cette pensée qu'il se refusa à la proposition du pape.

Mais le pape n'était pas disposé à abandonner une cause qu'il considérait comme la sienne, parce que dans le fait elle pouvait être en majeure partie son ouvrage; et Luitprand ne se relâcha pas de ses exigences. Le danger de Rome devint plus grand encore. Les Langobards avaient établi leur camp dans le champ de Néron; l'église de Saint-Pierre souffrit de nouveaux crimes, et beaucoup de Romains furent maltraités qui se considéraient eux-mêmes comme nobles, mais que les Langobards considéraient comme les fils de la lâcheté, du mensonge, de la perfidie et de toutes les ignominies dont ils regardaient Rome comme le siége. Grégoire III se vit donc bientôt contraint de faire une seconde tentative auprès du prince des Franks; il lui envoya une autre lettre par un Frank qui s'était rendu à Rome avec les instructions de Karl, et en même temps il envoya l'évêque Anastase et le prêtre Sergius pour confirmer cette lettre par leurs paroles. Dans cette lettre, le pape élève des plaintes amères au sujet du danger auquel il était exposé ainsi que Rome; il se plaint de ce qu'aucune consolation ne lui avait été donnée par Karl; de ce que les Langobards le tournaient en dérision en disant : « Ils ont eu recours à Karl! que celui-ci vienne avec une armée de Franks, et qu'il essaie s'il est en état de les arracher de nos mains. » Il suppose que toutes les assertions des Langobards auprès de Karl sont autant de mensonges. Les deux ducs n'étaient persécutés que parce qu'ils étaient fidèles au siége apostolique et ne voulaient pas le combattre. Le prince des apôtres avait sans doute reçu de Dieu assez de puissance pour défendre son Église et son peuple et pour tirer vengeance de ses ennemis; mais il voulait mettre à l'épreuve les dispositions du fils fidèle de l'Église. Le pape le conjurait donc, au nom du Dieu vivant et véritable, au nom des clés sacrées du tombeau de saint Pierre l'apôtre, de ne pas préférer l'amitié des Langobards à l'affection du prince des apôtres, mais d'accourir le plus rapidement possible à la consolation et à la défense du saint-siége, afin que sa foi et sa bonne renommée fussent célébrées parmi tous les peuples.

Voilà ce que dit le pape Grégoire. Mais ni dans la première lettre ni dans la seconde il n'est fait mention de l'empereur ni de l'empire romain; et par là il n'est pas facile de reconnaître par ces documens sous quel jour il voulut représenter sa position civile au prince des Franks. Mais les écrivains franks, qui font également mention de ce fait, font un pas de plus : « Deux fois, disent-ils, le pape Grégoire envoya de Rome, le siége du saint apôtre Pierre, au prince Karl les clés du vénérable tombeau avec les chaînes de saint Pierre et de grands présens. En même temps il fit cette proposition : que Karl passât du côté de l'empereur, et que le pape alors lui assurerait le consulat romain avec le patriciat. » Les deux lettres de Grégoire, ainsi que nous l'avons remarqué, ne contiennent pas un mot d'une telle proposition; mais comme le pape remarque expressément dans sa première lettre que ceux qui la portaient auraient à confier au prince Karl des choses plus secrètes (2), et comme la seconde fut suivie d'une ambassade particulière, sans doute avec une mission particulière, il est bien possible qu'une telle offre ait eu lieu. Mais si elle fut faite, elle ne peut être indigne d'attention, parce que le successeur de Karl accepta réellement le consulat et le patriciat romain, et parce que cette première pensée du pape montre peut-être mieux que toute autre chose les projets qu'on eut dans l'origine à Rome en faisant une alliance formelle entre le siége apostolique et l'empire des Franks.

Karl reçut les envoyés du pape avec des honneurs particuliers; il leur fit les dons les plus précieux, et à leur retour, il les fit accompagner par Grimo, abbé de Corbie, et par Sigibert, moine de Saint-Denis, qu'il chargea de remettre au pape une lettre où il exprimait son opinion et ses résolutions. Vraisemblablement il continua aussi par les mêmes ambassadeurs ses négociations avec Luitprand, roi des Langobards, et il amena par là un accommodement qui détourna le danger du pape et maintint la ville de Rome dans la position équivoque où la puissance apostolique pouvait faire le plus de progrès. Ce qui toutefois arrêta

davantage le développement ultérieur de ces relations, c'est que l'âge de Luitprand le détourna de toute expédition guerrière, et que le pape Grégoire III et Karl-Martell, prince des Franks, moururent presque en même temps; mais le souvenir de leur alliance ne descendit pas avec eux au tombeau; bien plus, il passa à leurs successeurs comme un héritage avantageux.

CHAPITRE XI.

MORT DE KARL-MARTELL. — KARLMANN ET PIPPIN, PRINCES DES FRANKS. — DISSOLUTION DU DUCHÉ D'ALLEMANNIE. — BONIFACE, ARCHEVÊQUE DE MAYENCE.

De l'an 740 à l'an 746.

Karl, en commençant sa carrière comme seul maire du palais et prince des Franks, avait décoré du titre de roi un enfant, Théoderich IV, pour donner un objet à la fidélité et un appui à la faiblesse. Les écrivains ne font jamais mention du sort de ce jeune roi : sa naissance est incertaine, sa vie fut obscure, et sa mort comme sa vie n'excita pas l'attention. La seule chose qui témoigne de son existence, c'est que les diplômes furent datés d'après les années de son règne; quelques-uns aussi portent son nom. Ces diplômes ont été donnés à plusieurs endroits, à Soissons, à Metz, à Coblentz; en sorte qu'il semble que Karl-Martell n'avait nullement soustrait le roi aux regards du monde. Cependant ces actes n'appartiennent qu'à la première moitié du règne de Théoderich, et enfin tous furent sans doute indifférens. La longue dégradation de la maison royale aurait probablement rendu impossible, même à un homme habile de cette race, de faire valoir son autorité contre le puissant maire du palais; mais un jeune prince comme Théoderich dut rester toujours à l'ombre des armes de Karl, qu'il vécût en prisonnier dans une cabane ou qu'il allât d'un palais à l'autre avec une vaine magnificence. Pendant une suite d'années, sa jeunesse l'avait rendu incapable de toute affaire; dans ce temps, Karl-Martell s'était élevé par ses victoires et par sa fortune à une telle gloire et à une telle grandeur que le jeune roi ne fut aperçu et par conséquent désiré par personne. Mais lorsqu'il fut arrivé à l'âge d'homme, la pensée des hommes, qui d'habitude ne se tourne que vers l'action et le bonheur, avait perdu tout souvenir du rejeton de l'ancienne race royale; on ne fit pas attention, à lui bien qu'il se montrât, et son nom ne fut, comme les mois dans le calendrier, qu'un signe mort pour le calcul du temps. En conséquence on ne fit pas non plus mention de son décès. Vraisemblablement toutefois il mourut l'an 737, dans le temps où Karl marcha pour la seconde fois contre les Musulmans; plus tard, cette année est indiquée d'une manière précise. On doit remarquer que dans les diplômes on data aussi d'après la mort de Théoderich IV (1), et cependant, à ce qu'il paraît, le pape lui-même n'avait pas eu connaissance de cette mort; car dans les lettres de Grégoire III à Karl-Martell, que nous avons citées, ce prince est appelé *sous-roi*, et cette dénomination semble assurément supposer un roi effectif. Karl lui-même n'hésita pas à compter les années d'après la mort du roi Théoderich, soit qu'il comptât sur l'oubli et l'indifférence des hommes, soit que dans la plénitude de sa puissance il ne tînt pas compte de leurs sentimens, soit aussi qu'il voulût éprouver quelle était encore parmi le peuple des Franks la valeur de la maison mérovingienne. En tout cas il y a dans ces circonstances quelque chose de mystérieux comme dans beaucoup d'événemens de l'histoire de cette époque, et peut-être il est heureux qu'un voile soit étendu sur toutes ces circonstances.

Karl avait gouverné pendant quatre ans l'empire des Franks en conservant le nom royal sans roi, mais avec l'autorité d'un roi. Alors il fut surpris par la maladie : il n'était âgé que de cinquante ans; mais ses grands efforts et ses grandes expéditions avaient de bonne heure usé ses forces. Il sentit qu'elles s'affaiblissaient et que la mort approchait; il crut donc nécessaire de profiter de ce moment et d'assurer entre ses fils le partage de l'empire des Franks, qu'il avait gouverné seul avec tant d'énergie, soit qu'il ne crût aucun d'eux assez fort pour se charger de tout l'empire, soit qu'il regardât comme nécessaire la séparation des Franks Teutschs et des Franks Romains, soit qu'il redoutât les passions de ses enfans. En tout cas le principe des partages s'introduisit aussi par la conduite de Karl dans la nouvelle famille régnante, principe du reste qui, quelque dangereux qu'il eût été jadis sous les Mérovingiens, quelque malheureux qu'il pût devenir plus tard, pouvai seul être salutaire dans les relations présentes, parce qu'il maintenait vivant le sentiment de

la nécessité et d'une division des hommes en empires d'après leur caractère national. Mais Karl, indépendamment de plusieurs enfans naturels, avait trois fils : les deux aînés, Karlmann et Pippin, surnommé le Bref, avaient pour mère sa première femme, Rothrude; le plus jeune, Grippo ou Grifo, âgé peut-être de quatorze ans, était né de sa seconde femme, Swanahild, princesse bavaroise. Peut-être parce qu'il regardait son troisième fils comme trop jeune encore, peut-être parce qu'il ne considérait pas Swanahild comme sa femme légitime, il ne partagea l'empire qu'entre les deux premiers, de telle sorte que, quant à la possession, sa puissance fût divisée entre eux, et, quant à l'application, exercée par eux d'une manière indivise comme princes des Franks(2). Dans ce but, il rassembla dans une diète les hommes les plus illustres de l'empire, les officiers et les vassaux, et, avec leur avis et leur assentiment, il donna à son fils aîné Karlmann l'Austrasie avec la Souabe et la Thuringe, et à son second fils Pippin, la Neustrie et la Bourgogne avec la Provence. Il est aussi peu question dans ce partage de la Bavière et de l'Aquitaine que de la Frise et de la Saxe. Le silence gardé sur ces deux derniers pays se comprend assez facilement : la Frise n'était certainement pas encore conquise, et bien que les Saxons aient pu être battus souvent, on n'avait certainement soumis que quelques contrées entre le Rhin et le Wéser, on n'avait même soumis celles-ci que pour un moment, tant qu'elles virent les armes des Franks. On ne peut dire au contraire pourquoi il n'est fait mention ni des Aquitains ni des Bavarois. Les Franks regardaient évidemment ces deux peuples comme appartenant à l'empire; mais il est incertain si les princes de ceux-ci étaient considérés à cette époque plutôt comme alliés que comme vassaux, ou si on les ménagea davantage, peut-être parce qu'ils avaient besoin d'une plus grande indépendance comme placés aux avant-postes de l'empire contre les Sarrasins et les Avares, ou si leur omission ne doit être attribuée qu'à la négligence des écrivains. Ce qui peut être le plus vraisemblable, c'est que, depuis la mort de Théoderich, ces deux grands ducs s'étaient, d'abord en silence, puis hautement, détachés de l'empire, parce que, comme au temps de Pippin, ils ne voulaient rien souffrir au-dessus d'eux que le nom royal. Du moins les événemens qui se passèrent dans les deux duchés après le décès de Karl semblent appuyer cette conjecture. Du reste une grande atteinte fut encore portée aux dispositions de ce prince. En effet on dit que, dans les derniers jours de sa vie, Karl, par faiblesse pour sa femme Swanahild, introduisit arbitrairement, sans l'assentiment d'une diète, sans le consentement de ses fils aînés, un changement dans ses dispositions et assigna à son troisième fils Grifo une partie de l'empire. Cette partie, dit-on, était formée de telle manière que les anciens royaumes d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne durent contribuer dans une proportion égale à doter ce prince. Par ce changement toutefois, Karl souleva de grandes passions, et sans peut-être contenter son plus jeune fils et la mère de celui-ci, il provoqua non-seulement la colère de ses fils aînés, mais jeta aussi parmi les Franks des semences de discordes.

Au milieu de l'éruption ou du moins de la naissance de ces passions, qui ne furent pas calmées par les grands présens que Karl fit à l'abbaye de Saint-Denis, le prince des Franks mourut, le 22 octobre 741, à Quiercy-sur-Oise; et l'État, l'empire que depuis vingt-sept ans il avait d'abord gagné, sauvé, agrandi, puis gouverné avec une prudence et une énergie admirables, était exposé à de nouvelles tempêtes, à de nouveaux dangers. Bien qu'on puisse lui reprocher en partie ces nouvelles tempêtes, les actes de ses derniers jours ne doivent pas obscurcir les actes de toute sa vie, et la faiblesse d'un mourant ne doit pas être opposée à la force qu'il déploya dans les années antérieures. L'aigreur avec laquelle les ecclésiastiques ont cherché à ternir sa mémoire ne doit pas davantage porter atteinte à sa gloire. Il n'avait pas toujours ménagé les biens des églises, parce qu'il les voyait en des mains indignes, parce qu'il croyait devoir récompenser d'une manière extraordinaire les efforts extraordinaires de ses fidèles guerriers pour rester sûr de leur dévouement dans des relations difficiles, parce que dans ces temps de désordres il attachait un plus haut prix à l'homme d'action qu'à l'homme de prière : le premier exposait toujours sa vie, le second était souvent un hypocrite; mais il n'a pas eu pour la religion un médiocre respect : il a consolidé le christianisme, il a contribué à lui donner une tendance plus élevée et un plus grand dévelop-

pement. On ne devait pas en vouloir aux ecclésiastiques de tenir à l'inviolabilité des biens du clergé autant qu'à leur accroissement, parce qu'un accroissement sans inviolabilité n'aurait eu qu'une valeur bien incertaine; mais ce qui fut impie, ce qui mérite le mépris, ce sont les ignobles moyens de mensonge et de faux miracles par lesquels, presque cent-vingt ans encore après sa mort, pour effrayer les princes et les rois à venir, ils représentèrent Karl comme livré aux éternels tourmens de l'enfer à cause de ses usurpations sur les biens de l'Église. Karl-Martell fut assurément un grand héros et un homme prudent; peut-être nous apparaîtrait-il aussi comme un homme d'une noble nature si le malheur de ce temps n'avait rendu impossible toute tradition exacte et n'avait par-là même souvent donné lieu à la méfiance. La pauvreté et le défaut de génie des écrivains qui font mention de lui rendent impossible de l'apprécier complètement. Il apparaît comme une étoile isolée; aucun homme n'est nommé avec lui ni dans la guerre ni dans le conseil: tout ce qui se fait est son propre ouvrage. On ne dit ni comment il forma son armée, ni comment il la conduisit, ni comment il la récompensa; on ne dit rien de ses revenus, rien de la tenue de sa cour, on ne connaît même pas la ville où se trouvait son palais princier. Comment serait-il possible de porter un jugement juste et vrai sur cet homme? Ce qu'il y a de certain, c'est que l'œuvre fondée en secret par Arnulf de Metz et par Pippin de Landen, continuée avec dissimulation par Pippin d'Herstall, et à laquelle Karl-Martell lui-même contribua bien plus ouvertement, n'avait pas été terminée par lui; et peut-être tout ce grand travail de trois ou quatre générations aurait-il pu être perdu si Karl n'avait laissé un fils qui possédait le génie, la force et le courage nécessaires pour accomplir l'édifice, pour hasarder beaucoup et pour se maintenir.

En effet, déjà avant la mort de son père, Pippin, second fils de Karl, s'était rendu dans la Gaule méridionale pour s'assurer, à ce qu'on affirme, des pays bourguignons. Il paraît que Swanahild, femme de Karl, ne vit dans cette entreprise que le projet d'enlever à son fils Grifo le territoire qui lui avait été assigné par son père; il se peut donc qu'elle prit des contre-mesures, que par exemple elle fit alliance avec les ducs de Bavière et d'Aquitaine. Aussitôt donc que Karl son mari fut mort, elle s'enfuit avec son fils Grifo, devant les armes ou devant les embûches de ses implacables beaux-fils, dans la ville forte de Laon; mais sa belle-fille Hildetrud, sœur germaine de ses beaux-fils, l'engagea alors ou l'avait déjà engagée avant la mort de Karl à s'enfuir en Bavière auprès du duc Odilo son parent. Et cette circonstance que Hildetrud quitta le parti de ses frères et se prononça pour Swanahild et pour Grifo, fils de celle-ci, semble autoriser la conjecture que les deux frères aînés ne se montrèrent pas justes à l'égard de leur beau-frère et de sa mère. Swanahild, lorsqu'elle se renferma avec son fils dans Laon, avait sans doute espéré que le duc Hunald d'Aquitaine et le duc Odilo de Bavière, réfléchissant à l'importance du moment, prendraient aussitôt les armes et forceraient les deux frères, leurs ennemis, à se tourner vers le sud et vers l'est; elle crut que jusqu'à ce moment elle pourrait se défendre dans Laon avec ses partisans et que cette double guerre amènerait une vicissitude favorable. Dans le fait Hunald ne tarda pas à commencer la guerre, et Odilo prit une position doublement hostile à l'égard des fils aînés de Karl: il prit les armes pour l'ancienne indépendance des Bavarois et épousa Hildetrud, fille de Karl, sans s'inquiéter des frères de celle-ci.

Karlmann et Pippin toutefois, conduits par le génie de leur père, ne se laissèrent ni diviser ni troubler, regardant le danger le plus proche comme le plus menaçant. Ils marchèrent aussitôt avec leurs forces réunies contre Laon, et les Franks répondirent volontiers à leur appel; car bien qu'ils désirassent peut-être une séparation du gouvernement de l'empire d'après les frontières nationales, ils étaient pourtant opposés à tout partage ultérieur, et ils reconnaissaient peut-être, en songeant aux deux ducs ennemis et aux Sarrasins, la nécessité de réunir toutes les forces si l'on voulait empêcher l'empire tout entier de s'écrouler. La malheureuse mère ne put résister à ces forces avec son fils enfant. Dans leur désespoir, ils se remirent volontairement au pouvoir des frères; mais leur confiance fut trompée: Karlmann enferma le jeune prince Grifo dans un château des Ardennes, et Swanahild sa mère fut confinée dans le couvent de Chelles.

Cet événement cependant avait donné aux ducs d'Aquitaine et de Bavière le temps de

mieux se préparer. Ils avaient fait alliance ensemble pour se soutenir mutuellement, en sorte que l'un s'avancerait avec d'autant plus de forces contre les deux frères que l'autre serait plus vigoureusement pressé par eux, et Odilo ne négligea pas de soulever les Souabes et les Saxons; on dit même qu'il fit alliance avec les peuples Slaves. Dans cette situation, Karlmann et Pippin ne devaient pas être sans inquiétude, surtout s'ils pensaient aux Sarrasins. Ils résolurent de tenter d'abord la fortune contre Hunald, duc d'Aquitaine, en partie à cause des Sarrasins dont ils craignaient le retour, en partie parce qu'ils se trouvaient avec leurs armées dans la Gaule; mais dans ces circonstances ils crurent aussi nécessaire de décorer encore une fois du nom royal un prince de la malheureuse famille de Merwig. La nature et le caractère de cette élévation ne sont connus de personne; le lieu même où elle se fit n'est pas nommé; mais elle se rapporte à l'an 742, et personne ne peut se faire illusion sur le vain jeu qui fut joué ici, moins avec la dignité royale qu'avec le titre de roi. Évidemment le duc Odilo et Hunald donnèrent comme motifs de leur défection qu'ils n'avaient contracté d'obligation avec l'empire des Franks que sous les rois mérovingiens, mais non sous les maires du palais rebelles dont ils se regardaient comme les égaux et auxquels ils se croyaient supérieurs. Cet appel au titre de roi peut n'être pas resté sans influence sur les esprits des Franks; les vieux souvenirs s'étaient réveillés en eux, et les hommes commencèrent à reporter leurs regards sur les jours qui s'étaient écoulés pour rechercher le fondement des droits et des devoirs. Karlmann et Pippin voulurent prévenir avec prudence les suites de ces réflexions; c'est pour cela qu'ils placèrent de nouveau un roi sur le trône déshonoré et sans éclat qui était resté inoccupé pendant cinq ans: le roi s'appelait Childérich ou Hildérich, et personne ne sait quel fut son père, où il avait vécu jusqu'alors et quel était son âge; bien plus, la plupart des écrivains ne parlent de lui qu'au moment de sa déposition, et cette mention n'est motivée ni sur l'amour de la vérité ni sur leur compassion pour le malheur et sur leur respect pour la vieille race royale, mais seulement sur leur dévouement pour une nouvelle race plus heureuse.

Du reste tout dans ce moment était indifférent pour l'œuvre de l'élection; Childérich ne devait être autre chose qu'un fantôme, qu'un simulacre qu'on voulait rejeter dans l'obscurité, lorsque les circonstances auraient changé, comme on l'en avait tiré.

Les deux frères passèrent la Loire : l'histoire garde le silence sur leurs actions. Hunald, dit-on, s'enfuit et fut poursuivi. Plusieurs villes fortes furent prises, entre autres le château de Loches dans le pays de Tours. Ils vinrent jusqu'au vieux Poitiers : là Karlmann et Pippin firent un accomodement pour un nouveau partage de l'empire qui était sans doute devenu nécessaire par la défaite de leur beau-frère, mais qui rend aussi très-douteuse et très-suspecte l'assertion que Karl-Martell avait exclu d'abord son fils Grifo de l'empire et ne lui en avait accordé une partie qu'au moment de sa mort et sur les sollicitations de la mère de ce prince. Cette indication termine le récit de la campagne d'Aquitaine. Les princes revinrent; on ne peut décider s'ils furent forcés à cette retraite par Hunald, ou si le mouvement qui eut lieu parmi les peuples teutschs les contraignit à renoncer à cette guerre. Cette dernière conjecture est la plus vraisemblable; car, dans cette même année, Karlmann se montra dans le pays des Souabes ou Allemanni, qui, réunis autour de leur duc Théobald, fils de Godefrid, avaient été animés du même esprit d'indépendance qui vivait dans les Bavarois, ou qui, tout en ne dédaignant pas de rester membres de l'empire, refusaient pourtant, comme les Bavarois, de rester soumis aux maires du palais. Les Bavarois et les Souabes avaient évidemment le projet de combattre avec leurs forces réunies; mais ils s'étaient trompés dans leurs calculs : comptant sur un plus long éloignement des deux frères, ils ne s'étaient pas encore réunis que Karlmann arriva avec ses troupes au delà du Rhin et se hâta de surprendre les Souabes et de rompre leur alliance avec les Bavarois. Il réussit dans la première de ces tentatives, mais non dans la seconde. Les Souabes, qui seuls n'étaient pas égaux aux Franks, s'inclinèrent devant cette soudaine tempête, conservèrent la colère dans leur cœur et gardèrent pour les Bavarois la fidélité qu'ils leur avaient jurée. Karlmann ne se sentait pas assez fort pour attaquer les Bavarois, et l'approche de l'hiver fut un obstacle à de plus grandes entreprises. A peine les Franks furent-ils partis que les

Allemanni et les Bavarois se réunirent pour une résistance commune.

Mais au printemps suivant, les deux frères s'avancèrent avec leurs forces réunies. Les ducs des Bavarois et des Souabes se tenaient sur le Lech et attendaient leurs adversaires derrière de bons retranchemens. L'ennemi s'avança conduisant ses troupes obligées au service, et avec elles combattaient des hommes de leurs peuples. Odilo, dit-on, ce qui pourtant n'est pas vraisemblable, avait appelé à son aide les Saxons et les Slaves. Pendant quinze jours les armées séparées par le fleuve restèrent en présence et attendirent l'occasion en s'observant. Les Bavarois, ayant remarqué l'embarras des Franks, tournaient leurs ennemis en dérision; mais confians dans leurs retranchemens, ils négligèrent la surveillance qui leur était si nécessaire. Les Franks réussirent à découvrir un gué dans le Lech. Ce même jour le prêtre Sergius se trouvait dans leur camp : il était venu en Bavière avec une mission du pape Zacharie, et il était alors envoyé par le duc Odilo aux princes des Franks pour ménager une transaction. Quelques jours avant, cette œuvre de paix aurait peut-être réussi au bon prêtre; mais maintenant que l'endroit guéable avait été trouvé, sa parole n'eut pas d'écho, et on ne tint même pas compte de sa défense de combattre, qu'il annonça d'une manière illusoire comme un ordre de l'évêque apostolique. Bien plus, la nuit suivante, Karlmann et Pippin, donnant le change aux peuples teutschs, divisèrent leurs armées et en conduisirent une partie à travers le fleuve, tandis que l'autre partie resta dans son ancienne position, et ils attaquèrent à l'improviste les ennemis. Ceux-ci, surpris par cette attaque nocturne, ne purent résister; beaucoup trouvèrent la mort. Les ducs se retirèrent avec ceux qui survécurent à la défaite. Odilo passa l'Inn avec ses troupes; Théobald se sauva avec les siens dans les montagnes des Alpes. Le prêtre Sergius était tombé prisonnier entre les mains des vainqueurs; Pippin se le fit amener : « Seigneur Sergius, dit-il en riant, il est évident maintenant que tu n'es pas le saint apôtre et que réellement tu n'es pas non plus son envoyé. Hier tu disais que le seigneur apostolique nous défendait au nom de saint Pierre de châtier les Bavarois; nous t'avons répondu qu'il était impossible que tu fusses envoyé dans un tel but par saint Pierre ou par le seigneur apostolique. Maintenant tout est clair; si saint Pierre n'avait pas voulu le châtiment des Bavarois, il ne nous aurait pas assurément donné aujourd'hui son appui. Mais sois sûr de ceci : par l'intercession de saint Pierre, prince des apôtres, et par le jugement de Dieu que nous avons suivi, la Bavière et les Bavarois appartiennent désormais à l'empire des Franks. » Les affaires cependant prirent une tournure tout autre que Pippin ne l'avait cru dans l'ivresse de sa victoire. L'armée des Franks traversa la Bavière; mais Odilo se tenait résolument derrière l'Inn comme auparavant derrière le Lech, et Théobald, duc des Souabes, menaçait sur les flancs de couper la communication des Franks dans la Gaule. En même temps le bruit se répandit qu'Hunald, duc des Aquitains, avait passé la Loire et dévastait en tous sens les contrées de la Neustrie; enfin les Saxons s'avancèrent vers le bas Rhin et remplirent les esprits de crainte et de terreur.

Dans de telles circonstances, Karlmann et Pippin crurent dangereux de continuer la guerre en Bavière; en conséquence, sans avoir attaqué de nouveau le duc Odilo et sans l'avoir contraint de reconnaître la suzeraineté des Franks, ils abandonnèrent le pays avant que deux mois se fussent écoulés depuis leur arrivée. La Bavière, bien qu'elle eût beaucoup souffert, conserva son indépendance, et la Souabe partagea pour le moment sa fortune. Une expédition des deux princes franks contre les Saxons, qui s'étaient jetés sur l'empire, n'eut d'autre but que de rendre possible une campagne devenue nécessaire contre Hunald. Les Saxons furent d'autant plus facilement forcés à la retraite que l'armée des Franks, s'avançant à travers la Thuringe, tomba sur leur flanc; mais les succès des Franks n'allèrent pas beaucoup plus loin. Ils s'avancèrent au delà des frontières saxonnes, conquirent même une forteresse et forcèrent le gouverneur de celle-ci, Théoderich, que les écrivains décorent du titre de duc, à se soumettre; mais le peuple saxon fut à peine atteint par cet événement. Les princes des Franks se hâtèrent de revenir sur le Rhin, parce qu'il fallait arrêter le duc Hunald d'Aquitaine dans sa dangereuse entreprise.

Au printemps de l'année suivante, 744, les deux frères Karlmann et Pippin conduisirent leur armée contre ce duc redoutable. Hunald se retira devant leurs forces réunies, et ils le

suivirent au delà de la Loire dans l'Aquitaine; il paraît même que la désunion s'éleva parmi les Aquitains; il se peut aussi que Karlmann et Pippin, dans la position dangereuse où ils avaient été amenés par les guerres multipliées au sud, à l'est et au nord, aient employé encore d'autres moyens que ceux des armes et de la guerre ouverte. Hatto, frère d'Hunald, que précédemment, avec le consentement de Karl-Martell, il avait dépouillé de toute part au duché, ne semble pas être resté inactif au milieu de ces agitations. Hunald désespéra dans cette circonstance de la possibilité de résister et de se sauver. Il se soumit donc au destin et reconnut la suzeraineté de l'empire des Franks; il prêta serment de fidelité, livra des otages et promit de se tenir prêt avec tout ce qu'il possédait au service des princes victorieux. Toutefois il conserva un amer ressentiment. Lors donc que les princes des Franks eurent de nouveau quitté ce pays, dominé par son indomptable colère, il attira son frère Hatto hors de Poitiers, qui lui avait été donné pour prison, et fit crever les yeux à cet infortuné. Mais dès ce moment, il sentit sa conscience tellement chargée de cet acte cruel qu'il crut ne pouvoir se réconcilier avec Dieu et avec lui-même qu'en renonçant au monde : il abdiqua sa dignité, remit le duché d'Aquitaine à son fils Waifar, puis, dans un couvent de la petite île de Rhé, il revêtit l'habit monastique et se livra à de pieux exercices.

Pendant ce temps les peuples teutschs étaient entrés de nouveau en mouvement; les Saxons s'étaient avancés encore une fois, et Théoderich lui-même, qui s'était donné aux Franks, ne fit pas faute dans ce nouveau soulèvement de son peuple. Théobald, duc des Allemanni, menaça le sud, et Odilo, duc des Bavarois, fit des armemens pour marcher encore une fois au secours de cet allié. Karlmann et Pippin n'avaient donc pas de temps à perdre s'ils ne voulaient pas voir armés contre eux tous les peuples teutschs sur les rives du Rhin. Dans le fait ils accoururent d'Aquitaine, qui, sans ces circonstances, ne serait pas restée au duc Hunald; ils se dirigèrent sur le Teutschland pour prévenir l'union des peuples pour une lutte commune, pour une cause commune, et cette fois encore ils réussirent à se montrer à temps. Dans l'année 744 même, la guerre commença par Karlmann avec les Saxons et par Pippin avec les Allemanni, et elle fut continuée l'année suivante. Cette fois encore le détail des événemens ne nous a pas été transmis; on peut à peine en indiquer l'issue. Cette issue fut pour les Saxons ce qu'elle avait toujours été : ils furent repoussés; une partie de leur territoire fut ravagée; le récalcitrant Théoderich, accusé de trahison, fut emmené dans l'intérieur de l'empire; beaucoup de Saxons furent forcés de recevoir le baptême. Mais dans l'ensemble, les relations des Saxons à l'égard des Franks restèrent incertaines et hostiles, comme elles l'avaient toujours été. Le duc des Allemanni au contraire opposa au prince Pippin une courageuse résistance, et lorsqu'il fut contraint à reconnaître la supériorité des forces de celui-ci, il se retira avec une contenance résolue dans les Alpes. Pippin n'osa pas l'attaquer dans cette position; il lui fit donc faire des propositions d'accommodement; et bien qu'on ne fasse pas connaître ces propositions, elles doivent avoir été très-avantageuses pour le duc, car il quitta sa forte position dans les Alpes, vint auprès de Pippin et obtint de celui-ci la restitution de son duché. Mais cet homme qui s'était présenté sans soupçon fut trompé d'une effroyable manière : Pippin lui avait tendu un piége pour jeter sur lui d'autant plus sûrement les réseaux du malheur. Il ne le vit pas lui-même; il se fia aux apparences; il s'en remit du soin d'accomplir l'œuvre de la ruse sur son frère Karlmann, auquel l'Allemannie avait été destinée par leur père commun, et sa souveraineté sur ce pays avait été reconnue par Pippin lui-même en vertu d'un traité. L'année suivante en effet, tandis que Pippin marchait contre l'Aquitaine, Karlmann parut avec une armée en Allemannie, sans doute sous prétexte d'une expédition contre Odilo, duc des Bavarois; il demanda que les Allemanni suivissent son armée. Le duc Théobald parut avec son peuple et se réunit à Canstadt à l'armée des Franks, comme cela avait été convenu. Dans ce camp commun, où d'un côté il y avait une confiance que n'altérait aucun soupçon, et de l'autre l'astuce excitée par le ressentiment, Karlmann se jeta avec ses Franks sur les Allemanni et désarma sans résistance ces braves enfans de pères courageux, qui eux-mêmes n'avaient pas dégénéré de leurs vertus héréditaires. Le duc Théobald et les autres princes de ce peuple furent arrêtés parce qu'ils s'étaient dé-

clarés pour Odilo, duc des Bavarois, et parce qu'ils avaient combattu avec celui-ci contre les invincibles princes Karlmann et Pippin; ils furent victimes de la vengeance à cause de leur fidélité à l'ancienne race des Mérovingiens, à leur alliance avec un prince voisin et à l'ancienne liberté de la patrie. On ne connaît pas leur sort; Théobald toutefois disparaît du théâtre de la vie, et l'Allemannie ou la Souabe cesse d'être un duché particulier : elle fut vraisemblablement gouvernée désormais par plusieurs comtes, et le choix et la position de ceux-ci leur rendit impossible de se réunir de nouveau sous un duc. Odilo au contraire, duc des Bavarois, pour lequel certainement les événemens de Souabe ne furent pas perdus, se maintint dans son indépendance, parce que l'état des choses rendit impossible une attaque contre ce prince plus puissant; toutefois il ne put non plus échapper à son destin. Bien que Karlmann crût justifier par la passion et par la force des circonstances sa conduite envers Théobald et les Allemanni, sous prétexte qu'il ne leur avait rien promis et qu'il n'était pas enchaîné par la parole de son frère, ce prétexte ne se maintint pas longtemps devant le juge qui parle si haut à tous les hommes, et tout ce qu'il remporta de l'Allemannie ne fut que honte, repentir et une conscience lourdement chargée.

En tout cas, les moyens que les deux frères, Karlmann et Pippin, crurent nécessaire d'employer témoignent de la difficulté de la lutte qu'ils avaient à soutenir pour le maintien de leur domination et du danger où ils se trouvèrent; aussi ce fut un grand bonheur pour eux que les Thuringiens ne prissent pas part à la lutte des autres peuples teutschs contre les Franks et les princes de ceux-ci. La Thuringe sans doute peut avoir beaucoup souffert des incursions des Saxons; mais on ne trouve aucune trace que les Thuringiens aient pris les arme; est bien qu'ils aient pu défendre leur pays contre les Saxons, ils ne se soulevèrent pas contre les Franks : leur tranquillité, leur position de spectateurs inactifs des expéditions et des luttes des peuples voisins résultaient sans doute en partie de leur épuisement, mais surtout, comme nous l'avons fait observer déjà, des relations ecclésiastiques que Boniface avait fondées et introduites parmi eux. Et dans ce temps aussi Boniface ne cessa pas de continuer son œuvre avec son ancien zèle et de l'appuyer et de la consolider de toutes les manières, si bien qu'elle dut résister plus tard aux orages du temps et ne pas même s'écrouler devant la puissance du génie. Aussi il ne se borna pas à lutter avec une juste colère contre les vices et les superstitions du paganisme; il ne s'opposa pas seulement, même avec une injuste dureté, à toute irrégularité ecclésiastique, il s'opposa encore à tous les développemens intellectuels qu'il ne comprenait pas et dont il ne pouvait prévoir les suites; et comme il reportait tout aux progrès et au développement de l'Église, comme pour maintenir l'unité de l'Église il soumettait tout à la décision du siége apostolique, il n'hésita pas à soumettre à la réprobation de ce même siége apostolique tous les mouvemens de l'esprit, toutes les recherches sur la nature des choses, toutes les idées sur Dieu et sur le monde. Tout en portant ses regards de tous côtés dans ses efforts, tout en ne les détournant jamais de la Bavière, où il voyait le plus grand mouvement intellectuel qu'il y eût dans le Teutschland (5), son cœur resta toujours avec les Thuringiens, parce qu'il croyait avoir fait le plus pour le salut éternel de ce peuple, et il sut gagner la puissante protection de Karlmann et de Pippin comme il avait su gagner celle de leur père Karl-Martell. Les principes du père avaient été aussi transmis aux fils et furent développés par eux, soit parce qu'ils étaient animés d'une plus grande piété, soit parce qu'ils sentaient qu'ils pouvaient se passer moins que le tout-puissant et victorieux héros de l'assistance de l'Église.

Déjà dans la même année où moururent Karl et Grégoire III, Boniface éleva plusieurs nouveaux évêchés dans les pays teutschs qui avaient été soumis par le pape à sa vigilance; il nomma à chaque siége épiscopal un homme éprouvé et digne de confiance; il assigna à chacun le diocèse où il devait immédiatement agir pour le christianisme et pour le siége apostolique. Le nouveau pape Zacharie, avec lequel Boniface s'était mis en rapport avec son ancienne confiance et son ancienne humilité, mais aussi, dans le sentiment des services qu'il avait rendus, avec un langage plus libre, resserra volontiers le lien qui rattachait un serviteur si fidèle à l'Église romaine; il donna à toutes les institutions du pieux missionnaire sa confirmation apostolique. Deux de ces évêchés,

ceux que Boniface fonda à Wurtzbourg et à Eichstadt, se sont maintenus jusqu'à ce jour; deux autres, ceux de Burabourg et d'Erfurt, ont été détruits de bonne heure. Il est difficile d'indiquer avec précision le premier de ces endroits, Burabourg, et l'on ne peut nommer avec assurance aucun évêque d'Erfurt. En même temps on continua de fonder des églises et des couvens, selon le besoin qui se faisait sentir ou selon qu'on en eut le moyen (6). Hersfeld fut désiré comme un lieu convenable pour une fondation pieuse, bien que le voisinage des Saxons détournât encore de ce choix. A Fulda au contraire, dans les sombres forêts du Buchenwald, fut fondé ce séminaire de pieux travailleurs et d'hommes savans qui dans la suite ont agi avec tant d'efficacité, de bonheur et de gloire. Un Teutsch, un Bavarois, un élève du couvent de Fritzlar, nommé Sturmen, fut désigné par Boniface comme premier abbé et gouverneur de cet établissement, tandis que dans les autres fondations on avait l'habitude de nommer des hommes illustres du peuple teutsch, il est vrai, mais qui pourtant n'étaient pas nés sur le sol teutonique.

Boniface, en continuant à agir de cette manière dans le Teutschland, y introduisit de nouvelles relations sociales qui acquirent dans la suite la plus grande importance : le clergé devint un ordre de l'État. On peut admettre avec assurance que dès le temps de Chlodwig, les ecclésiastiques parurent dans les assemblées nationales et dans les champs de mai; mais ils n'y parurent que comme individus, appelés peut-être parce que l'on avait besoin d'eux, ou comme détenteurs de bénéfices ou comme vassaux de l'empire, et en vertu de cette position obligés au service réel, et comme tels en droit de donner leurs avis sur les affaires publiques. Mais sous l'administration de Karlmann et de Pippin, ils délibérèrent comme clergé et se prononcèrent comme Église. Ceci ne devint possible que par l'alliance des évêques avec le siége romain, auquel les rattacha Boniface, et par la reconnaissance d'une Église une et indivisible, dont le chef suprême était le pape, et à laquelle ils furent amenés par Boniface; et cette alliance et cette reconnaissance rendirent cet état de choses nécessaire. Sans doute dans le principe on ne vit pas paraître aux assemblées tous les évêques, mais seulement ceux qui s'étaient soumis au siége apostolique ou qui étaient disposés à se soumettre à lui. Toutefois, d'après la marche ultérieure des choses, la soumission de tous les évêques dut nécessairement avoir lieu bientôt, surtout par l'institution d'archevêques qui devaient recevoir de Rome le *pallium* comme signe visible de leur soumission et par leur influence sur les hommes placés dans leur dépendance. Il se peut que dans le principe les ecclésiastiques aient eu des réunions entièrement séparées par les temps comme par les lieux de celles des seigneurs et vassaux laïques; mais par cela même ils durent arriver à former un véritable ordre dans l'empire : car bien que dans l'origine leurs délibérations n'aient porté que sur des affaires ecclésiastiques et spirituelles, ces affaires empiétaient partout sur les affaires temporelles; elles durent en conséquence être discutées, admises ou rejetées par l'assemblée des laïques. Des transactions durent nécessairement avoir lieu entre l'assemblée ecclésiastique et l'assemblée séculière; et de même que les laïques délibérèrent sur les affaires spirituelles et ecclésiastiques, de même les ecclésiastiques durent délibérer bientôt sur les affaires temporelles et terrestres à cause des rapports nécessaires qui existaient entre ces deux espèces d'intérêts. Pour cette raison les assemblées durent se rapprocher bientôt, quant au temps et quant au lieu, et par cette réunion la diète se composa de deux ordres, l'ordre ecclésiastique et l'ordre séculier. La naissance des ordres de l'empire, en ce sens, peut donc avec raison être considérée comme l'œuvre de Boniface ou plutôt comme une suite de son influence et de ses doubles liens avec le siége apostolique et avec la famille dominante parmi les Franks; il ne peut également s'élever aucun doute sur l'ensemble et sur la marche générale des choses, quelque pauvres que soient les sources de l'histoire.

Boniface en effet et Karlmann tombèrent d'accord sur ce point, que dans la partie de l'empire des Franks soumise à ce pirnce un synode devait être tenu pour améliorer l'état de la religion et de l'Église. Boniface exposa les choses au pape; il lui représenta la situation comme singulièrement corrompue : « Depuis quatre-vingts ans il n'y avait pas eu de synode; les siéges épiscopaux étaient au pouvoir de laïques ou de prêtres dépravés. Les diacres avaient en grande partie dans leur lit trois

concubines ou plus; d'autres, qui s'abstenaient d'un semblable dévergondage, se livraient aux excès de la boisson ou à la chasse. La considération du siége apostolique pouvait en de telles circonstances faire de grands progrès; mais il fallait que Boniface eût plein pouvoir pour agir comme représentant du pape; il devait être sûr que sa conduite serait approuvée : une différence d'opinion ne pouvait qu'être nuisible. » Le pape approuva le synode et donna plein pouvoir à son zélé serviteur; alors Karlmann convoqua le premier concile teutsch, le 21 avril 742. Outre Boniface, on y voit paraître les nouveaux évêques établis par lui, et avec eux quelques évêques plus anciens, tels que ceux de Strasbourg et de Cologne. Les pères assemblés reconnurent Boniface pour leur archevêque et prirent une série de résolutions pour éloigner les faux prêtres, pour détourner les ecclésiastiques de la guerre, de la chasse et des exercices avec des chiens et des faucons, pour les empêcher de se livrer à la débauche et à l'ivrognerie, et pour les ramener à une vie raisonnable et morale. On établit aussi que les comtes, comme défenseurs de l'Église, devaient aider l'évêque à extirper tous les restes du paganisme; on établit que chaque année il y aurait en présence des princes un synode ecclésiastique, comme il y avait une assemblée de fonctionnaires et de vassaux. Le prince Karlmann soumit ces résolutions aux officiers et aux vassaux de l'empire, vraisemblablement dans une assemblée tenue le 1er mai. Elles obtinrent l'assentiment de cette assemblée et furent notifiées comme lois par le prince des Franks.

L'année suivante un second synode fut tenu le 1er mars, non sur la rive droite du Rhin, mais à Leptines, près de Cambrai, parce que Karlmann et Boniface voulaient accoutumer aussi les évêques de l'Austrasie propre à l'ordre qui déjà avait été établi dans le Teutschland; mais il y eut évidemment, entre le premier et le second synode, des transactions qui ne nous ont pas été transmises. Le premier de ces synodes en effet avait résolu la remise des biens arrachés aux églises, et Karlmann et ses fidèles avaient inconsidérément confirmé cette résolution, peut-être parce qu'ils ne l'avaient pas bien comprise; il se peut que l'exécution de cette mesure ait amené des difficultés qu'on ne cacha pas aux ecclésiastiques. La convention suivante fut donc admise par le pouvoir temporel et le clergé : « Si dans un cas de guerre dangereuse une partie des biens de l'Église est retenue pour dédommager les fidèles guerriers, cette partie ne doit leur être cédée qu'à titre précaire et en vertu d'une appréciation, et sous la condition qu'un cens annuel sera payé à l'Église ou au couvent auxquels ces biens appartenaient. Si l'homme auquel un bien de cette nature a été remis vient à mourir, l'Église doit être de nouveau investie de ce bien, et si le prince est réduit à la nécessité d'inféoder de nouveau ce bien, on doit pourvoir à ce que les églises et les couvens qui remettent ce bien à titre précaire n'éprouvent aucun détriment; mais si un tel détriment a effectivement lieu, l'Église ou le couvent doivent être réintégrés dans la possession réelle. » Et cette convention eut les plus heureux résultats. L'inaliénabilité des biens de l'Église fut reconnue. L'Église avait gagné une vaste base temporelle, et en s'appuyant sur celle-ci elle put agir d'autant plus énergiquement sur la vie et ses relations que cette base était plus solide, et la position du clergé comme ordre de l'empire fut assurée. Du reste, dans ce synode plus nombreux, on répéta les résolutions du synode de l'année précédente, on les accepta, on les confirma et on en ajouta de nouvelles conçues dans le même esprit; et le tout, après avoir été accepté par les officiers et les vassaux de l'empire, fut considéré comme une loi. Boniface eut le plaisir d'amener tous les évêques réunis à souscrire unanimement une déclaration dans laquelle ils exprimèrent leur soumission à l'Église romaine et promirent une obéissance inébranlable en paroles et en actions à saint Pierre et à son vicaire.

A partir de cette époque, on continua de tenir des synodes; leur tenue coïncida toujours avec celle des assemblées des seigneurs temporels, au printemps, et bientôt on y délibéra non-seulement sur les affaires ecclésiastiques, mais aussi sur les affaires séculières. C'est ainsi que, dès le troisième synode, auquel Boniface assista, vraisemblablement l'an 744, comme plénipotentiaire du pape, les ecclésiastiques examinèrent et admirent des lois entièrement temporelles sur les affranchis comme témoins, sur les personnes soumises aux tribunaux, sur la fausse monnaie, sur les voleurs de grand chemin et leur punition. Mais cette influence ecclésiastique ne se borna pas à l'Austrasie. Dans

l'intérieur de la Gaule aussi s'éleva le nouvel esprit que Boniface avait suscité dans le Teutschland, et bien que les évêques ne pussent pas se résoudre aussitôt à reconnaître officiellement leur soumission au siége apostolique et la nouvelle organisation ecclésiastique que Boniface et le pape s'efforçaient d'introduire, ils se laissèrent pourtant attirer à un synode. Soit par leurs propres dispositions, soit à l'instigation du prince Pippin, ils établirent en même temps des principes qui devaient nécessairement les placer sous la puissance du siége apostolique par suite de la situation de l'empire et du siècle.

On en vint donc dès ce temps à ce point qu'on put supposer que toutes les Églises du Teutschland et de la Gaule devaient successivement se réunir dans une seule Église catholique romaine, et que dans la suite le grand édifice de cette Église se développerait sur tout le monde chrétien d'Occident; et Boniface put dire que cette œuvre puissante était due en grande partie à sa coopération.

Mais ce qu'il pouvait dire lui-même fut aussi généralement reconnu, surtout de la manière la plus décisive par les princes des Franks, Karlmann et Pippin. Le désir qu'ils avaient de récompenser dignement de tels services était juste, et Karlmann trouva bientôt une occasion convenable de l'accomplir. Dans un synode, en 745, Boniface éleva avec force et sévérité la voix contre l'évêque Gewelieb ou Gervilio de Mayence, qu'il accusait d'être un prêtre indigne. Le père de Gewelieb, Gérold, qui était en même temps son prédécesseur sur le siége épiscopal, avait été tué dans la guerre par un Saxon; Gewelieb avait tiré de cette mort une vengeance criminelle, et par là il avait souillé un noble sentiment: dans une expédition de Karlmann contre les Saxons, il avait attiré hypocritement auprès de lui l'homme sous l'épée duquel son père était tombé, et dans une entrevue il l'avait fait précipiter dans le Wéser ou dans la Werra. De plus, il aimait la chasse et se complaisait aux choses mondaines. Boniface l'accusa donc parce que les cérémonies de la religion ne pouvaient être accomplies avec des mains souillées de sang et avec un cœur disposé aux choses terrestres; il n'agit pas par égoïsme, mais par un zèle d'autant plus énergique qu'il était plus vieux et qu'il avait eu plus de succès. Il ne voulait peut-être pas rendre vacant le siége épiscopal de Mayence pour s'en emparer lui-même, il désirait plutôt obtenir pour lui Cologne afin d'y élever un siége durable où serait fixée enfin sa dignité archiépiscopale jusqu'alors indécise, et le pape avait déjà répondu à ses vues. Mais Gewelieb ayant été dépouillé de sa dignité ecclésiastique à cause de sa vie mondaine et de son action criminelle, les deux frères Karlmann et Pippin résolurent d'établir dans l'ancienne et vénérable ville de Mayence un siége archiépiscopal et de donner ce siége à leur fidèle ami Boniface. Boniface ne s'opposa pas à la volonté des princes. Le pape Zacharie sembla d'abord surpris de ce changement; il s'exprima avec précaution sur ce qui s'était fait; bientôt toutefois il fut décidé par Boniface à approuver la disposition prise par les princes, et il confirma sur son nouveau siége le vieil archevêque. Mayence fut donc le premier archevêché teutsch: toutes les Églises du Teutschland propre lui furent soumises, et par là même, elles furent rattachées par un lien nouveau à l'Église romaine et au siége apostolique.

CHAPITRE XII.

KARLMANN SE RETIRE DU MONDE.—LUTTE INUTILE DE GRIFO. — PIPPIN SEUL ROI DES FRANKS.

De l'an 747 à l'an 752.

Six ans après la mort de son père, un an après sa violente conduite envers les Allemanni, l'an 747, Karlmann, prince des Franks, abdiqua volontairement le pouvoir pour la consolidation duquel il avait soutenu, de concert avec son frère Pippin, des luttes si pénibles; il renonça entièrement au monde et à ses pompes et alla vivre dans un couvent pour sauver son âme. On ne connaît pas les motifs de cette résolution; aussi toutes les hypothèses sont-elles permises. Les troubles qui régnaient dans la vie de cette époque se répétaient dans le cœur des individus; partout se montraient des contradictions tranchantes, et d'opiniâtres passions poussaient les hommes dans des directions opposées. L'histoire de ce siècle nous montre plusieurs princes qui se retirèrent de l'agitation du monde pour se réfugier dans l'asile paisible de la foi et de la méditation, qu'ils croyaient trouver dans

les murs d'un cloître. Il serait difficile pourtant d'en trouver un seul qui ait renoncé au monde, poussé par un désir bien pur d'arriver au salut éternel, sans avoir perdu par quelques actes de passion ou par un effet de l'infortune la paix intérieure, sans se sentir tourmenté par les ténèbres que lui présentait l'éternité. On peut donc conjecturer avec quelque raison que Karlmann, agité par le crime qu'il avait commis à l'égard des Souabes, se sentit une répugnance insurmontable pour une position qui nécessitait des actes aussi sanglans ou qui provoquait à les commettre; peut-être aussi vit-il s'élever devant lui l'ombre de son père, dont il avait méprisé la volonté dans son ardent désir de domination et de puissance ; peut-être le sort de sa belle-mère et de son beau-frère ne lui fut-il pas indifférent; enfin il serait possible qu'il eût été effrayé et agité par le sort de la famille mérovingienne, qui était près de se décider. Le génie de son frère était d'une trempe vigoureuse; il ne jeta pas les yeux derrière lui, mais devant lui : il regarda le passé comme passé et oublia une infortune étrangère dans la pensée de sa propre grandeur. Du reste, le prince Karlmann se rendit à Rome, avec une suite nombreuse, sur le seuil de l'église de Saint-Pierre, déposa des dons précieux et reçut la bénédiction de l'évêque apostolique. Zacharie lui coupa les cheveux et le consacra prêtre; puis il se rendit au mont Soracte, qui, consacré jadis à Apollon, devint plus tard, dans un temps de grande persécution, le refuge de saint Silvestre, et où pour cette raison une église avait été construite. C'est là qu'il bâtit un couvent. Mais dans ce voisinage de la ville éternelle, il était encore trop exposé aux yeux du monde : la curiosité, l'admiration, la reconnaissance et d'anciens souvenirs amenaient continuellement un grand nombre de personnes dans le pieux séjour de ce prince si pieux. Pour échapper à cette foule et à ces distractions, il cacha son nom, et d'après les conseils du pape, il se rendit dans le grand couvent du mont Cassin, prit l'habit de moine et se soumit avec obéissance et patience au travail et à la sévère discipline imposée aux frères de l'ordre de saint Benoît (1).

Mais les écrivains, dans leur zèle pour la béatitude du prince moine, ont négligé d'indiquer ses relations terrestres. D'après leurs récits, Karlmann remit simplement sa puissance à son frère et ne s'occupa plus ni du présent ni de l'avenir; on ajoute seulement qu'il lui remit aussi son fils Drogo, et que Pippin n'entreprit l'an 747 aucune expédition, afin d'aider son frère à accomplir dignement sa grande résolution. Mais ces termes mêmes contiennent déjà une indication qui mène plus loin : il est impossible que Pippin ait soutenu et favorisé, comme individu, la cause de son frère. Les Franks, par cette circonstance, restèrent une année entière en repos ; ils participèrent assurément à ce changement. Dans l'assemblée nationale tenue au commencement de mars ou de mai, et qui eut nécessairement des rapports avec l'assemblée synodale du clergé, il dut être question d'une affaire si importante, qui exerçait une profonde influence sur les relations des peuples et sur celles des individus; car les Austrasiens et les Neustriens, qui depuis plusieurs générations s'étaient efforcés d'introduire une séparation nationale dans le gouvernement de l'empire et même une division réelle de celui-ci, ne peuvent s'être replacés si tranquillement sous le pouvoir d'un seul prince. En général il était contraire aux mœurs et aux droits des Franks que leur prince, leur roi ou leur maire du palais agît d'une manière arbitraire; ils voulaient être consultés et entendus, ils voulaient même décider de leurs affaires les plus importantes. De plus, il est difficile de croire que Karlmann ait remis sans réserve le sort de son fils Drogo et de ses autres enfans à la merci de son frère, puisqu'il connaissait les passions des hommes et qu'il savait comment il avait agi lui-même avec son frère contre Grifo, le fils de leur père commun. Si donc il portait de l'intérêt à ses propres enfans, il ne pouvait rester indifférent à l'infortune de Grifo; il le pouvait d'autant moins qu'il se dévouait plus sincérement à Dieu. Sa justice à l'égard de Grifo ne devait pas être seulement un sujet de tranquillité pour lui au moment où il entrait dans la voie sainte, elle devait être aussi une garantie pour l'avenir de ses enfans.

D'après ces considérations, il est vraisemblable que, soit par flatterie, soit par dévouement pour Pippin, le père heureux de Karl-le-Grand, soit par défaut de documens, les écrivains ont omis ou tu volontairement les points les plus importans. Il est vraisemblable que Karlmann fit, non sans l'assentiment

des Franks, avec son frère une transaction en vertu de laquelle l'Austrasie devait rester à son fils Drogo, peut-être sous la tutelle de Pippin, en vertu de laquelle aussi Grifo son frère devait obtenir un équitable dédommagement ; et en effet on trouve dans les documens de cette époque qui nous sont parvenus des traces faibles, il est vrai, et altérées qui semblent nous conduire à cette conjecture.

Dans une lettre écrite et qui nous a été conservée, un ecclésiastique prie un certain abbé Andhunus de l'informer si leur évêque commun, Boniface, s'est rendu au synode de Pippin, prince des Franks occidentaux, ou auprès du fils de Karlmann. Il paraît donc qu'il y eut dans le peuple quelques doutes sur le côté où se rangeraient les hommes les plus puissans de l'empire et en particulier Boniface, l'homme le plus influent de ce temps. Et cette incertitude fait supposer qu'il était question d'une séparation entre les Franks orientaux et les Franks occidentaux, et que par conséquent Karlmann n'avait pas remis l'empire tout entier à son frère, mais qu'il s'était efforcé d'assurer la France orientale à son fils. Et comme six ans après cet événement, dans le temps où Pippin était déjà seul roi des Franks, Karlmann vint encore une fois dans son empire avec une mission de son abbé, le premier soin de Pippin fut de faire couper les cheveux au fils de son frère, sans doute pour le rendre incapable de prétendre à une dignité temporelle du moment où il aurait été admis dans l'état ecclésiastique. De plus, il existe encore une lettre de l'archevêque Boniface à Grifo qui semble avoir été écrite dans le temps où celui-ci avait quitté sa prison, dans la forêt des Ardennes, pour occuper une haute dignité de l'État, laquelle lui avait été réservée (2). Dans cette lettre il est dit : « Je te conjure, au nom du Dieu tout-puissant, de ne rien négliger, dans le cas où Dieu te donnerait la puissance, pour protéger les serviteurs de Dieu, c'est-à-dire les ecclésiastiques et les prêtres qui se trouvent en Thuringe. Je te conjure de défendre les moines et les servantes du Christ contre la méchanceté des païens, et de protéger le peuple chrétien afin qu'il ne périsse pas écrasé par les païens. Du reste, la pensée est en moi devant Dieu, comme déjà ton père et ta mère me l'ont recommandé. » Il résulte évidemment de ces paroles que Grifo n'était pas encore maître du pouvoir, de telle sorte que ce prêtre si prudent ne fit qu'indiquer des circonstances, mais qu'il attendait encore d'être mis en possession de son autorité, et que par conséquent celle-ci devait être fondée sur une base généralement reconnue. En réalité Grifo paraît dès l'année suivante parmi les peuples teutschs ; il est reçu partout avec joie et affection, non comme un fugitif, mais comme un prince légitime. Enfin Karlmann, du fond de son cloître, ne cessa pas de travailler à une paix entre Pippin et Grifo, et le pape Zacharie, excité par lui, chercha à décider les ecclésiastiques à amener cette paix comme entre deux princes de position égale.

Il semble que devant toutes ces considérations s'écroulent les assertions des écrivains qui prétendent que Karlmann remit purement et simplement sa puissance princière à Pippin ; que celui-ci délivra par affection fraternelle Grifo de sa prison, qu'il lui donna des possessions importantes, mais que Grifo méprisa tout, et que, entraîné par un esprit récalcitrant, il s'efforça d'arriver à une domination qui ne lui appartenait pas. D'autre part on peut tirer de ces raisons la probabilité que Pippin, après avoir aidé de la manière la plus bienveillante son frère dans l'accomplissement d'une résolution pieuse, n'observa pas les conditions sous lesquelles Karlmann avait renoncé à l'empire et au pouvoir, mais que bien plus il éloigna par la force et par les artifices les enfans de Karlmann, gagna les Franks Austrasiens et s'efforça d'enlever au prince Grifo ses terres et ses leutes. On peut conjecturer aussi que Boniface coopéra puissamment à cette œuvre. Une administration par tutelle de la France orientale, lorsque déjà il y avait un roi soumis à la tutelle, devait sans doute paraître singulièrement dangereuse dans les dispositions et la situation des peuples teutschs ; l'élévation d'hommes nouveaux pouvait amener de nouveaux dangers. Une réunion de tout l'empire sous un seul gouvernement semblait devoir nécessairement favoriser la grande œuvre de l'union de l'Église sous un seul chef. Le pape et Boniface n'avaient pas d'autre pensée que de soumettre le christianisme à une unité ecclésiastique complète sous l'autorité du siége apostolique, et devant cette pensée disparurent les exigences et les besoins des peuples

comme les prétentions légitimes des hommes.

Laissons incertain ce qui est incertain ; n'acceptons pas la simple vraisemblance avec trop de confiance. L'an 748, Pippin, d'après le récit des écrivains, tint une assemblée nationale à Duren et y invita le clergé aussi bien que tous les dignitaires et tous les vassaux laïques. En ce même temps Grifo avait déjà passé le Rhin avec tout l'éclat d'un prince ; il avait été accompagné par un grand nombre de nobles jeunes gens et suivi par beaucoup. Aussitôt l'assemblée des Franks, à Duren, résolut une expédition contre Grifo : on ne dit pas ce qui la décida à cette résolution, mais on assure que le roi des Frisons vint d'un côté au secours de Pippin contre les Saxons, et d'autre part les princes des Slaves avec cent mille hommes. Que Pippin ait su décider ces peuples à prix d'argent et par d'adroites insinuations, ou que, poussé par une inimitié particulière, il soit entré en mouvement dans un temps convenable, il est hors de doute que le prince des Franks profita de cette impulsion pour exécuter son entreprise sur l'intérieur du Teutschland. Peut-être les Franks ne surent-ils pas que l'expédition fût dirigée contre Grifo ; peut-être s'attendaient-ils à ce que Grifo se rangeât de leur côté avec ses compagnons et avec les forces des Thuringiens. Mais Grifo redoutait l'ambition de son frère : une captivité de six années dans le château de Neubourg avait rempli son âme de méfiance, et pourtant il n'avait pas encore eu le temps de gagner l'affection des Thuringiens, de réunir leurs forces et de rallier à eux les forces d'autres peuples teutschs ; il jugea donc convenable de se retirer. Il se rendit avec ses compagnons en Saxe ; il y fut bien reçu par un peuple menacé. Pippin traversa sans obstacle la Thuringe et marcha en tournant à droite le Hartz, vers la contrée où la Saale se jette dans l'Elbe, à travers les cantons limitrophes des Saxons. Sur sa route il reprit le château où Théoderich le Saxon avait deux fois déjà résidé. Relâché de sa captivité ou ayant trouvé le moyen de s'enfuir, celui-ci tomba de nouveau entre les mains des Franks ; puis les Saxons qu'on appelait Souabes du Nord et qui, à ce qu'il semble, possédaient les deux rives de l'Elbe dans cette contrée, furent forcés par les armes à se soumettre. L'armée des Slaves soutint Pippin dans cette entreprise, et les Souabes du Nord ne courbèrent que devant cette double force ; ils reçurent par violence un baptême profane en même temps qu'ils reconnurent la suzeraineté des Franks.

Grifo, soit qu'il se fût soustrait à ce désastre, soit que précédemment il se fût retiré avec les Saxons propres, se tenait de l'autre côté du Hartz avec ses fidèles, auxquels s'était réunie une armée saxonne. Pippin, après sa victoire remportée sur l'Elbe, s'était retiré de ce fleuve, dont, en cette occasion, il céda peut-être par un traité l'autre rive aux Slaves en dédommagement ; il marcha contre les ennemis, ayant les montagnes à sa gauche. Les ennemis se tenaient fortement retranchés sur l'autre rive du fleuve Oker, dans le pays qu'on appelle aujourd'hui le duché de Brunswick. Pippin établit son camp en face d'eux avec ses Franks ; mais il n'y eut pas de bataille. Soit que les Saxons redoutassent la lutte, soit qu'il n'existât pas entre eux et Grifo une grande sympathie, soit que Grifo espérât trouver d'un autre côté des secours plus puissans, ce prince quitta les Saxons avec ses compagnons. Les Saxons se dispersèrent dans leurs cantons, et Pippin ne put décider la cause pour laquelle il combattait et la vit soumise à une nouvelle incertitude. Il put dans sa colère dévaster au loin le pays des Saxons ; mais il ne lui resta autre chose à faire que de retourner vers le Rhin pour faire de nouveaux armemens et préparer une nouvelle expédition (3).

Grifo en effet, en se séparant des Saxons, conduisit avec hardiesse et résolution ses compagnons du Hartz en Bavière, en traversant la Thuringe pour se diriger sur le Danube. Le duc Odilo était mort et n'avait laissé qu'un fils nommé Tassilo, qu'il avait eu environ six ans auparavant de Chiltrud, sœur des princes franks. Il n'est pas invraisemblable que les Bavarois aient appelé le prince Grifo afin qu'à leur tête il pût défendre la cause de son neveu et sa propre cause contre l'ambition et l'usurpation de Pippin, car déjà dans sa course précipitée, Schwidger, seigneur puissant, vint le trouver dans la Bavière septentrionale ; il lui consacra son épée et ses forces, comme son dévouement et sa fidélité : il fut reçu avec joie à Ratisbonne. Chiltrud se mit avec son fils sous la protection de son frère, qui, comme elle-même, était détesté de ses autres frères et qui plus qu'elle avait souffert de cette haine ; et les Bavarois se rangèrent

avec leur antique fidélité autour de leur jeune Agilolfing, autour de la mère qui veillait sur lui et de son oncle persécuté. Aussitôt l'ancien esprit de liberté se réveilla chez les Souabes. Autour de Lanfrid, fils du dernier duc des Souabes, qui demeurait vraisemblablement en Bavière, se réunirent des Souabes fidèles pour partager la lutte et la fortune des Bavarois; mais le sort des Souabes était déjà décidé. Ces hommes contribuèrent tout au plus à retarder pour un temps le destin de la maison princière des Bavarois.

L'année suivante en effet, 749, Pippin s'avança du Rhin contre les Bavarois et contre son frère. Les Bavarois n'osèrent pas prendre position sur le Lech, soit qu'ils se souvinssent des désastres qu'ils avaient éprouvés dans les guerres précédentes, soit qu'ils espérassent que l'Inn, qui une fois déjà les avait protégés contre les forces des Franks, arrêterait de nouveau le prince Pippin, et que derrière ce fleuve ils pourraient sauver plus sûrement leur vie et leurs possessions. Selon l'usage de leurs ancêtres, ils transportèrent au delà du fleuve leurs femmes et leurs enfans; ils abandonnèrent à l'ennemi le pays désolé et les villes sans habitans, et tous ils se préparèrent à défendre sur les bords de l'Inn ce qu'ils avaient de plus cher. Mais Pippin ne recula pas comme quatre ans auparavant; il parut sur la rive gauche du fleuve; il prit les mesures nécessaires pour jeter un pont et pour frapper un coup décisif. Il se peut que ces mesures aient éveillé des inquiétudes chez les Bavarois; leur retraite avec femmes et enfans avait eu son influence, et la pensée de fuir plus loin excitait la crainte et la terreur. D'autre part, Pippin pouvait aussi craindre la continuation de la guerre, parce que l'épée des Bavarois, sur les dernières limites de la patrie, pouvait devenir redoutable, et parce que les suites d'un désastre pouvaient être incalculables pour lui. On en vint donc à des négociations; un traité mit tout d'accord, mais pour le moment. Les Bavarois dûrent reconnaître la suzeraineté de l'empire des Franks et la puissance des maires du palais dans cet empire; d'un autre côté, ils conservèrent leurs princes héréditaires. Le jeune Tassilo, Agilolfing, neveu de Pippin, fut établi duc, et vraisemblablement on institua une régence qui fut acceptée par son oncle. Grifo et tous ses compagnons obtinrent leur pardon. Grifo dut abandonner toutes ses prétentions à être l'égal de son frère, et il obtint en dédommagement la ville du Mans en Gaule avec douze comtés : On accorda des fiefs à ses leutes, afin que désormais ils pussent reporter la fidélité qu'ils avaient montrée à leur prince sur le frère plus heureux de celui-ci. Vraisemblablement, Lanfrid obtint aussi des bénéfices dans l'intérieur de la Gaule, où la race princière des Allemanni s'éteignit en lui ou en ses successeurs; du moins l'histoire garde désormais le silence à son égard.

Pippin se présenta donc victorieux et puissant, et tous les cantons qui jadis avaient appartenu à l'empire des Franks reconnurent sa suzeraineté. Dans cette splendeur il put sembler convenable au petit-fils d'achever l'œuvre de ses ancêtres. Il devait subir les conséquences du passé; ce qui s'était fait dans les générations précédentes ne pouvait être ni détruit ni renié par les générations présentes. Que les Mérovingiens fussent tombés par leur propre faute, par la force des choses ou bien par de perfides artifices, assez bas pour ne plus exciter que la compassion ou la pitié, cela pouvait bien soulever la réflexion des hommes de cette époque; mais cela ne pouvait être pris par eux en sérieuse considération sous l'empire des nécessités du siècle. L'ancienne souche restait là sans forme et sans beauté; les racines étaient pourries, les branches étaient desséchées; les moyens manquaient de lui rendre de la force et une vie nouvelle. Sur Pippin reposait la puissance que donnent la richesse des exploits brillans et le souvenir d'illustres ancêtres; la dignité même ne manquait pas à cette puissance, mais seulement le titre de roi; et bien que ce titre semblât être séparé de la puissance et de la dignité, bien que par là même il parût vain, il n'était pas pourtant sans une grande importance : il y avait en lui cette force mystérieuse qui rattache les générations postérieures aux générations précédentes et ne leur permet pas de rompre le lien qui réunit le présent au passé. Ce titre exerçait encore une influence profonde sur les esprits, influence prouvée par cette circonstance que les princes des peuples teutschs et des Aquitains trouvèrent toujours en lui la justification de leur résistance à la suzeraineté des Franks, sous prétexte que celle-ci n'était pas exercée par le roi, mais seulement par le maire du palais du roi,

non par le maître, mais par le serviteur. Pippin de Herstall et Karl-Martell, au faîte de la puissance, n'avaient pu non plus échapper à la force que l'histoire des siècles précédens avait attachée au titre de roi, et Karlmann et Pippin avaient reconnu la valeur de ce titre lorsqu'ils avaient placé Chlidérich III sur le siége doré. Et bien qu'eux tous, pères, fils et petits-fils, n'eussent aucune considération pour le prince mérovingien dont le titre royal désignait le temps et le règne dans les diplômes et dans les chroniques, ce roi pourtant put se présenter plus d'une fois à leurs âmes comme un effrayant fantôme, et sur les murs de leurs palais ils purent lire plus d'une fois les caractères mystérieux de l'histoire : « Vos ornemens les plus beaux sont les fruits du vol, et de quoi vous sert le vol ? Votre couronne n'est pas un diadème, votre siége n'est pas un trône, votre pourpre n'est pas un manteau royal : le mensonge est votre nature, la déception est votre œuvre. »

Mais comment pouvait-on joindre le titre de roi à la puissance et à la dignité ? Le père, le fils, le petit-fils avaient joué avec ce titre un jeu équivoque ; ils avaient fait des essais de toute nature, et ils avaient placé des rois sur le trône et les en avaient précipités. Ils avaient laissé le trône vide et s'étaient attribué à eux-mêmes le royaume ; mais ils n'étaient pas allés plus loin. A force de hauts faits, ils étaient arrivés au dernier degré de l'échelle ; mais sur les degrés les plus élevés, comme sur les degrés les plus bas, ils voyaient un immense abîme entre eux et le droit de prendre le titre de roi. Une égale obscurité enveloppait l'origine du peuple frank et celle de la maison royale des Mérovingiens, et si les Franks avaient le droit d'élire d'autres rois, les membres de la maison royale avaient seuls le droit d'être élus, et ce droit ne pouvait être acquis par aucun fait, par aucune gloire, par aucune vertu.

Pippin voulut franchir cet abîme entre le fait et le droit. L'histoire ne nous donne pas les moyens de décider pour quelle raison il abandonna la route suivie par son père et son aïeul; on trouve à peine quelques motifs dans les circonstances. Pippin lui-même était dans la force de l'âge ; ses enfans étaient jeunes, les agitations étaient calmées. Quant à Grifo, il était impossible de supposer qu'il vît avec moins d'amertume son frère sur le trône qu'en possession de la première dignité de l'État. D'autre part la maison mérovingienne était faible. Il est difficile d'affirmer qu'indépendamment du roi Chilpérich, elle ait eu encore un héritier mâle (4). On ne voit pas non plus dans l'empire des Franks une famille ou un homme qui eût pu inspirer quelque inquiétude à Pippin ou à sa famille ; il n'était donc pas nécessaire de se hâter. Et si on peut faire un mérite à Pippin de ne s'être pas délivré en secret et par la violence du dernier membre de la famille royale (et certainement cet homme puissant aurait trouvé pour exécuter ce crime plus d'une main et plus d'un moyen), on peut à peine concevoir pourquoi il n'attendit pas le cours de la nature, pourquoi il ne permit pas au dernier Mérovingien d'aller rejoindre en paix ses aïeux. Car à l'extinction de la maison royale, personne, à ce qu'il semble, n'aurait pu disputer le trône à lui et à sa famille si ses successeurs s'étaient tenus à son niveau ou à celui de ses ancêtres ; le reproche d'avoir obscurci l'éclat de l'ancienne maison royale et d'avoir violemment renversé un édifice, tout lézardé qu'il fût, ne l'aurait pas atteint.

L'examen de toutes ces relations met presque hors de doute que Pippin fut plutôt poussé à s'emparer du trône qu'il ne chercha lui-même à y arriver. On ne peut nier en effet que l'Église devait gagner à son élévation plus que lui-même. L'Église dut par conséquent attacher plus d'importance à ce qu'il prît possession du trône par l'élimination des Mérovingiens qui pouvaient exister encore, plutôt que par l'entière extinction de cette famille. Ceci même rend très-vraisemblable que Pippin dut son élévation à la dignité royale à l'Église et surtout à l'archevêque Boniface, ou que du moins celui-ci, soit par ses propres efforts, soit à l'instigation du pape, prit la plus grande part à cette œuvre.

En effet le danger dont les Langobards menaçaient le siége apostolique n'était pas passé ; bien plus, malgré quelque repos, ce danger était toujours devenu plus grand, et chaque année pouvait l'augmenter encore. Dans cette incertitude, le pape avait besoin de quelque confiance et d'un secours décisif au jour de la nécessité pour empêcher le siége apostolique d'être renversé par les Langobards à demi hérétiques, pour empêcher tout l'édi-

fice ecclésiastique, qu'il avait fallu des siècles pour construire, d'être ruiné par ce peuple; et ce secours, ainsi que les deux derniers papes du nom de Grégoire l'avaient senti, ne pouvait se trouver nulle part qu'en l'homme qui dans l'empire des Franks était maître des affaires publiques. Le pape devait donc s'efforcer d'amener cet homme à l'égard du siége apostolique dans des relations telles qu'il eût à cœur la conservation de ce siége autant que le pape pouvait l'avoir lui-même.

D'autre part, dans l'empire des Franks, l'unité de l'Église était décidée, bien que tous les évêques n'y fussent pas encore gagnés. Le pape était reconnu comme chef suprême, bien que tous ne connussent pas toute l'étendue du pouvoir qu'ils lui avaient accordé. Le clergé, étroitement uni, était arrivé à former un ordre dans l'empire, et il avait gagné par là une grande influence même sur les affaires purement temporelles. Tous ces succès avaient été obtenus dans le cours d'environ trente ans; mais ils n'avaient été obtenus et n'étaient devenus possibles que par la faveur que Pippin de Herstall, que Karl-Martell en particulier et ses fils avaient montrée aux ecclésiastiques. Pour ce motif même, tout l'édifice pouvait être facilement renversé. Si cette faveur résultait simplement de la piété personnelle des princes, un autre prince pouvait retirer au clergé ce que lui avaient accordé les princes qui jusqu'alors avaient eu le pouvoir; mais si elle avait son fondement dans la position singulière du père, du fils et du petit-fils à l'égard des rois de la race de Merwig et à l'égard du peuple des Franks, elle devait cesser aussitôt que cette position serait changée; et cette position devait changer si on laissait tranquillement s'éteindre la famille mérovingienne, car dans ce cas, personne ne pouvait contester la dignité royale à la famille princière d'Austrasie qui, plus tard, a été appelée la race karolingienne. Si au contraire cette famille était élevée par l'Église à la dignité royale avant que le dernier Mérovingien eût quitté la vie; si l'Église entreprenait de combler l'abîme qui séparait le fait du droit et aidait les Karolingiens à le franchir; ou si, ce qui revenait au même, elle entreprenait de jeter de côté la question du droit, mettre sa propre décision à la place du droit, si les Franks se prêtaient à cette œuvre et approuvaient la décision au mépris du droit et en s'inclinant devant l'influence apostolique du pape, l'Église alors gagnait ce qui lui manquait encore : elle acquérait la plus haute sécurité à laquelle elle pût aspirer; le trône même devenait une garantie pour elle; le roi devenait de toute nécessité le protecteur de l'Église, parce qu'il devait la couronne à l'Église; et la dignité royale, qui s'appuyait jusqu'alors sur une base purement temporelle, découlait de Dieu par l'Église.

Quoi qu'il en soit, l'Église avait un grand intérêt à précipiter les Mérovingiens du trône pour y faire monter les Karolingiens. Mais l'histoire de cet événement est peu connue. Il se peut qu'on ait à dessein répandu une certaine obscurité sur toute cette affaire. Les écrivains qui en font mention s'expriment avec la plus sèche brièveté, comme s'il ne s'agissait que des événemens les plus vulgaires. Les écrivains postérieurs en savent plus que les écrivains contemporains, et celui qui en apparence pouvait être le mieux instruit a mieux aimé se taire. Partout se rencontrent des contradictions qu'il est difficile de résoudre : les personnes et les temps sont confondus d'une manière inconcevable; nulle part il n'y a de connexion. Quoique ce fait si fécond en résultats ne puisse être soumis au doute, la manière dont il s'accomplit et son développement ne peuvent se découvrir; bien que la vérité du fait ressorte de toute la situation des choses, on est forcé de renoncer à toute certitude.

Deux ans s'écoulèrent en préparatifs, et une foule d'actes divers peuvent avoir eu lieu pour gagner le clergé et les laïques. Pendant ce temps une ambassade se rendit à Rome auprès du pape Zacharie; elle fut envoyée par le prince Pippin, avec l'avis et l'assentiment d'une diète. A sa tête, était Burchard, évêque de Wurtzbourg, le disciple et l'ami en qui Boniface mettait toute sa confiance, et de concert avec lui agit Fulrad, prêtre et chapelain, pénétré vraisemblablement du même esprit. Les actes de ces hommes ont été résumés par les écrivains dans une seule question posée au pape et dans une seule réponse de celui-ci; elle en exprime sans doute assez exactement le sens, et, rendue tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, elle se résume à peu près en ce qui suit. La question est celle-ci : « Est-il bon

qu'un homme sans activité et sans puissance porte le titre de roi et qu'un autre administre l'empire, en ait les honneurs et exerce la puissance royale sans avoir le titre de roi? La puissance royale et le titre de roi doivent-ils être séparés ou être réunis? » Voici la réponse : « Cela n'est pas bon ; celui qui gouverne l'empire doit aussi être roi. La puissance royale et le titre de roi ne peuvent être séparés. » Cette décision, qui mettait le droit dans le fait, ne pouvait pas être une doctrine générale ; on avait seulement en vue le cas particulier qui était en question. Pourtant un principe dangereux fut introduit par là dans la vie, et la puissance de l'histoire, qui égalise les relations humaines par le frottement et la lutte, par des efforts et des contre-efforts, fut mise entre les mains du pape. Zacharie donna à Boniface la mission d'oindre et de sacrer le nouveau roi des Franks et non-seulement d'accepter pour l'Église, quant à cet acte public, toute responsabilité devant Dieu et devant les hommes, mais aussi d'en assurer l'avantage à l'Église. Sans doute on procéda aussi, en agissant ainsi, d'après des opinions puisées dans l'Ancien Testament. Le pape fut considéré comme un grand prêtre des Juifs et certainement élevé à une plus haute position que celui-ci ; et comme ce grand prêtre sacrait les rois des Juifs, et comme il avait transféré le sacre de la royauté d'une race à une autre, on crut que le pape avait une puissance égale.

Là-dessus Pippin rassembla dans une diète tous les Franks, les ecclésiastiques, les grands officiers et les vassaux de l'empire. Dans cette assemblée, Pippin fut reconnu roi par tous les Franks et reçut de Boniface l'onction sainte, et de tous les évêques présens, sa consécration comme roi des Franks. Childérich III, le dernier rejeton de la race mérovingienne, fut dépouillé de sa royale chevelure, vraisemblablement en secret, afin que personne ne pût voir ses larmes, écouter ses plaintes et se sentir ému de compassion pour ce prince infortuné. Les murs du couvent de Sithieu, à Saint-Omer, le dérobèrent aux regards du monde. Cet événement s'accomplit au printemps de l'année 752, à Soissons, dans le même lieu où Chlodwig-le-Grand, aïeul de Childérich, avait fondé deux-cent-soixante-six ans auparavant, la gloire et l'empire des Franks.

NOTES DU LIVRE IX.

CHAPITRE I.

(1) En réalité il ne parut peut-être jamais devant le trône, parce qu'il évitait le voisinage du roi : mais il resta constamment dans une position inférieure au trône, par les fonctions dont il se contentait.

(2) *Dispositis prudenter omnibus in occidente regni gubernaculis, ad orientalem Franciam, imperii* SUI *sedes—revertitur*, continuent les *Annal. Mett.* — Tous les écrivains appellent Nortbert *quendam* DE SUIS. Le *Chron. Moissiacense* porte, dans PERTZ (I, p. 289) comme dans BOUQUET (II, p. 653) QUONDAM *de suis;* c'est sans aucun doute une faute. — Du reste, Cologne n'est pas nommée; mais les événemens postérieurs désignent cette ville.

(3) Il est dit positivement (comme dans le FREDEGARII *Chron. cont.* part. II) : *mortuus est autem Theodericus rex, regnavit autem annos septem decim.* Et c'est là tout.

(4) Einhard ne fixe pas de temps, mais il dit : *quæ* (gens) *licet in illo* (le dernier roi) *finita possit videri, tamen jam dudum nullius vigoris erat.* Mais les mots JAM DUDUM doivent assurément s'étendre jusqu'à cette époque.

(5) — *custodiendum cum honore et veneratione.* — *Mamacca* est, selon MABILLON, Maumagues ou Mommarques, sur la rive gauche de l'Oise, vers l'embouchure de l'Aisne, aux environs de Compiègne.

(6) Une trace de l'usage où étaient les personnes de la famille royale de se faire traîner par des bœufs se trouve dans GREGOR. TUR. (III, cap. 26).

(7) *Viri illustres.* C'est le titre que les rois mérovingien prennent dans leurs diplômes. *Theudericus rex Francorum, vir illuster.* Ce titre fut également donné aux *majores domus*, même par les rois.

(8) D'autre part il est question de *Legationes* SARRACENORUM. Il est vraisemblable qu'il n'est parlé de ces ambassades que pour terminer l'énumération avec éclat. Mais il n'est pas impossible que les Arabes aient envoyé des ambassadeurs en Austrasie. En effet, en renversant le royaume des Goths, ils se mirent en contact avec la domination des Franks dans la Gaule. Si donc ils supposaient que Pippin vivait en mauvaise intelligence avec le roi de Neustrie, ils avaient certainement en lui un allié naturel. Et en politique, les Arabes ne manquaient pas de tact.

(9) C'est-à-dire par la puissance des Arabes ou Sarrasins dans les derniers temps de l'administration de Pippin.

(10) D'après le FREDEGARII *Chron. cont.* (part. II, cap. 100), *Drocus ducatum Campanensem accepit.* D'après les *Gesta regum Francorum* (cap. 48), *Drocus ducatum Campaniæ accepit.* Selon les *Annal. Mett.* au contraire (PERTZ, I, p. 321) : *Drogonem ducem posuit Burgundonium.* Je croirais volontiers que les *Annales* ont ici raison. Car comme Drogo, ou Drocus, était le fils aîné de Pippin, et comme il fit arriver son plus jeune fils Grimoald à la dignité de maire du palais en Neustrie, il n'est pas vraisemblable que Drogo n'ait été que duc de Champagne. Le mariage de Drogo semble appuyer aussi cette idée.

CHAPITRE II.

(1) Il est vaisemblable que les Frisons, ou du moins une partie de ce peuple, c'est-à-dire ceux qui habitaient entre le Rhin, l'Yssel et la mer, avaient appartenu dans l'origine à la ligue des Franks, et qu'ils s'associèrent particulièrement aux Saliens. Mais cette alliance n'avait pas nui à leur indépendance.

(2) PAUL. DIAC. (VI, 37) connaît aussi ce prince. Il l'appelle *Ratbod Frisionum rex.* Les écrivains franks ne lui donnent que le titre de duc.

(3) Comme les Caninéfates, qui avaient aussi demeuré dans l'île Batavique; les Frisibons, au nord des précédens, sur l'autre bord du Rhin, etc.

(4) PAGIUS, *ad a.* 689. Dans des temps plus rapprochés de nous, l'île de Helgoland a encore été attribuée aux Frisons par MONE (*Histoire de la mythologie du nord de l'Europe*, Ire partie, p. 271 ; comparez avec la IIe partie, p. 69) et par MUNTER (*Histoire de l'introduction du christianisme en Danemark et en Norvége*, p. 217). Ce dernier même a fait de cette île la résidence du roi Ratbod. Cette opinion est appuyée sur un passage d'ALCUIN, *Vita S. Willibrordi*, cap. 10 (ALCUIN, *opera* edid. FROBENIUS, t. II, p. 187), et ce passage me semble trop vague pour qu'on puisse y fonder quelque chose. Le hardi prédicateur de la parole divine, Willibrord, dont il sera bientôt question, a été chez les Danois, et revient avec trente jeunes garçons parmi les peuples élus de Dieu qui demeurent dans l'empire des Franks. C'est en revenant du Danemark et non en s'y rendant, comme le dit l'évêque Münter, que *pervenit* IN CONFINIO FRISONUM ET DANORUM *ad quandam insulam, quæ a quodam Deo suo Fosite,* AB ACCOLIS TERRÆ *Fositesland dicebatur.* Une tempête le jeta dans cette île, où il resta quelques jours, attendant un meilleur temps. Durant ce séjour, il baptisa trois individus dans une source consacrée, où on ne pouvait puiser d'eau qu'en observant un rigoureux silence, et il tua aussi des animaux qui paissaient dans un terrain sacré, dont la

source dépendait, c'est-à-dire dans l'endroit où *fana Dei fuere constructa* (Mone traduit *fana* par « la petite église. »), quoique aucun animal ni aucun objet qui se trouvait en ce lieu ne pût être touché par qui que ce fût. Les païens, frappés d'étonnement de ce qu'après un tel crime Willibrord et les siens ne fussent pas devenus furieux ou ne fussent pas morts subitement, informèrent de l'événement le roi Radbod. Radbod se fit amener ce prêtre audacieux, le traita durement, entendit de lui un discours violent, et ne fut pas converti au christianisme, mais amené à renvoyer avec honneur à Pippin, duc des Franks, le prédicateur de la vérité. — Or que trouve-t-on dans ce passage? y voit-on d'abord que cette île *Fositesland* soit l'île d'Helgoland? Je pense que non. Alcuin a vécu plusieurs générations après l'événement qu'il raconte. Les différences qui se trouvent entre son récit et celui de Béda, lequel était contemporain, la confusion qu'il fait de Karl (Martell) avec Pippin, nous autorisent à croire que souvent il était mal informé, et qu'il a pu confondre encore d'autres choses. De plus, son récit de l'expédition de Willibrord chez les Danois n'est évidemment calculé que dans le but de faire ressortir l'intrépidité du pieux missionnaire. Et il se borne à dire qu'il y a sur les limites des Frisons et des Danois une île que les habitans de la côte appellent *Fositesland*. Ce nom peut-il, ou du moins doit-il être nécessairement Helgoland? Alcuin se faisait-il donc une idée exacte et claire de la position des pays, et a-t-il connu les demeures des Danois? L'addition que l'île avait pris son nom *a quodam Deo suo Fosite* n'est sans doute qu'une explication donnée par l'excellent homme; et il serait possible que les habitans des côtes, accolæ terræ, l'aient appelée *Vorland* ou *Vorsistland* (pays antérieur), *Foasitland*. Or Adamus Bremensis dit assurément que *Fositeslandia* est l'île *Farria, quæ in ostio fluminis Albiæ longo recessu latet*. Mais Adamus était déjà sur une fausse trace, et puis on peut élever encore contre lui toutes les questions provoquées par les assertions d'Alcuin. — En second lieu, résulte-t-il des paroles d'Alcuin que Willibrord ait eu dans l'île son entrevue avec Radbod, comme Mone le croit? ou bien que Radbod ait eu sa résidence dans l'île, comme Münter le veut? Nullement; il se peut, bien plus, que le roi se soit trouvé sur le continent. En tous cas, il est impossible d'admettre que ce Radbod, qui fit la guerre aux Franks sur le Rhin, ait résidé dans l'île de Helgoland, qui en est passablement éloignée. Si en conséquence tout ce récit était basé sur une vérité, il faudrait sans doute chercher l'île sur les côtes de la Frise, ou bien le nom de Radbod a été donné à ce roi à tout hasard et a fait songer ensuite aux Frisons.

(5) Beda ne dit nullement, il est vrai, que l'élection de Suidbert ait eu lieu contre le vœu de Pippin et contre l'attente de Willibrord; tout se passe au contraire, suivant lui, sans mélange de projets humains et de passions; mais il me semble qu'on ne peut se faire de tout l'événement une autre idée que celle qui est exposée ici, et qu'elle fait bien ressortir toute la finesse de Pippin. Voici en effet le récit de Beda : « Willibrod viat *in Frisiam*. Là il apprit que Pippin lui avait donné la permission de prêcher, et *accelleravit venire Romam*, pour chercher la permission du pape, la bénédiction pontificale et des reliques pour les églises qu'il espérait fonder. — (Mais il n'est assurément pas douteux que Willibrord se rendit à Rome à l'instigation de Pippin, et il le fit probablement dans le but de se faire consacrer évêque.) — Il obtint à Rome tout ce qu'il demanda, et revint *ad prædicandum*. *Quo tempore fratres, qui erant in Frisia — elegerunt* (je croirais volontiers qu'il faut dire *elegerant*: car il est impossible qu'en ce moment encore ils eussent eu la faculté d'élire un autre que Willibrord, muni de la bénédiction apostolique et de reliques !) *ex suo numero virum modestum.... Suidbertum, qui eis ordinaretur antistes*. Suidbert se rendit dans l'île de Bretagne et se fit ordonner par Wilfrid. (Mais par là l'Église de Frise contracta alliance avec l'Église de Bretagne; ce fait pouvait être mal interprété par le pape de Rome et par le clergé de la Gaule; cette alliance ne pouvait non plus être agréable à Pippin, à cause de la position des *antiqui Saxones*; il devait chercher à rompre ce lien spirituel). A peine (en conséquence) Suidbert fut-il revenu qu'il quitta la Frise et qu'il se rendit chez les *Boruchtuarii* (sans aucun doute parce que Pippin ne voulait pas le reconnaître comme évêque). Les Boruchtuarii furent battus par les anciens Saxons, et ceux d'entre eux qui étaient chrétiens furent dispersés. Alors *ipse antistes cum quibusdam Pippinum petiit*, et celui-ci ne le laissa pas retourner en Frise, mais il lui donna (et encore seulement *interpellante conjuge sua*, par conséquent à contrecœur) une habitation *in insula quadam Rheni, quæ lingua eorum vocatur In littore*. Et puis *misit Pippinus, favente omnium consensu, virum venerabilem Wilbrordum Romam*, rel.

(6) C'est là, ce me semble, le sens de l'anecdote si connue que le moine Jonas raconte *in Vita S. Wulframni, episcopi Senonensis*. Radbod avait déjà un pied dans l'eau pour se faire baptiser lorsqu'il demanda où serait le plus grand nombre des princes et des nobles de la Frise, dans le ciel ou dans l'enfer? Le missionnaire Wulframn répondit : en enfer. Là-dessus Radbod retira le pied de l'eau baptismale et déclara qu'il ne voulait point renoncer à la société des anciens princes de son peuple, et qu'il valait mieux, selon lui, suivre en enfer la partie la plus nombreuse de son peuple et rester fidèle à la religion de ses pères. — Je n'attache point d'importance à l'anecdote en elle-même; mais le sens que nous avons émis est exact et idéalisé en elle. D'autre part, ce qu'on raconte des sacrifices humains chez les Frisons (on veut qu'ils aient assommé, étranglé, jeté dans la mer des hommes pour honorer dignement leurs dieux nationaux) ne signifie guère autre chose, si ce n'est que les opiniâtres et indomptables Frisons étaient représentés comme une race horrible et féroce

CHAPITRE III.

(1) Dont les Ripuaires formaient le noyau. Comme l'opposition entre ce nom et celui de Saliens disparaît désormais peu à peu de la vie, les Saliens, précisément pour cette raison, s'attribuèrent de préférence le nom de Franks.

(2) Frédégaire et les *Gesta Francorum* ne donnent pas d'enfans à Drogo. Selon les *Annales Mettenses*, sa femme Austrud lui donna un fils, Hugo, qui fut élevé par sa grand'mère Ansflède, jadis femme de Waratto, et embrassa la vie religieuse. Le *Chronicon Fontanellense* (Bouquet, t. II, p. 659) donne plus de détails sur ce Hugo. Dans les *Annal. brev.*, ad a. 723, il est question d'un autre fils ou même de plusieurs fils, mais on ne sait qu'en faire, d'autant plus qu'ils ne paraissent que chargés de chaînes. *Duo filii Drogonis ligati et unus mortuus. Duo filii Karoli* (Drogonis) *ligati, Arnold, Druogo, et unus mortuus.* (Pertz, t. I, p. 7, 24, 25.)

(3) Fredegarii *Chronic. contin.* (§ II, cap. 100, 104). La chronologie est entièrement confondue ou du moins incertaine, et tous les efforts de Pagi, de Valois, d'Eckhart et d'autres érudits ont été inutiles pour la rétablir. On ne peut en conséquence dire l'époque de la naissance de Theudoald. Les *Annales Mettenses*, il est vrai, appellent Theudoald, au moment de la mort de son grand père Pippin, en 714, *adhuc puer*; elles l'appellent *Grimoaldi filium parvulum*; elles l'appellent *infantulum*, tandis que le fils de Pippin, Karl (Martell), dont il va être parlé, est représenté comme un homme fait. Il résulte toutefois de la connexité que l'on ne trouve pas, il est vrai, dans le récit, mais qui cependant s'est rencontrée dans la réalité, que Theudoald était plus âgé que Karl, qui doit être né vers l'an 690. Le moine de Metz, toujours partial, ne fait de Theudoald un enfant qu'afin de pouvoir d'autant plus facilement le laisser de côté. Frédégaire dit aussi que Theudoald naquit avant le mariage de Pippin avec Alpaïs.

(4) Tous les écrivains disent que Plectrude donna *multa munera et thesauros*, pour déterminer les ennemis à la retraite; mais il s'agit de savoir qui reçut l'argent. Ce furent les Neustriens, selon les auteurs. Mais il est difficile de croire que le roi se fût laissé acheter par une ville qu'il devait après tout considérer comme rebelle. Le moine de Metz prétend que le roi n'arriva devant Cologne que *lasso exercitu*; il prétend qu'il attaqua vainement la ville et trembla nuit et jour par crainte de Karl; et pourtant il se retire *acceptis ab oppidanis muneribus*. Radbod, au contraire, dont aucun auteur ne parle plus, sans dire où il resta, put fort bien, selon l'ancien usage des Teutschs, avoir été éloigné *muneribus et thesauris*.

(5) Ce récit nous vient, il est vrai, d'une époque postérieure; ce qui ne souffre pas de doute non plus, c'est que l'auteur des *Annales Mettenses* a groupé les détails à sa façon. Mais le fait en lui-même (dont parle aussi le *Chronicon Moiss : sed pacem Carolus postulat. Illisque contradicentibus*, rel.) est extrêmement vraisemblable. La conduite de Karl après ces événemens prouve qu'il avait encore besoin d'un roi de la famille mérovingienne. Pertz pourrait donc avoir raison lorsqu'il dit : *historiam legere non mihi videor.*

(6) Cet événement ne se passa pas, comme on l'a admis, après la rencontre qui eut lieu près d'Orléans, et dont il sera parlé dans le chapitre suivant, mais maintenant, après la bataille de Vincy, *in loco nuncupato Vinciaco* (*Chron. Fontan.* dans Bouquet, II, p. 659.)

CHAPITRE IV.

(1) Selon plusieurs annales, Karl entreprit, en 718, une expédition contre les Saxons, qu'il repoussa jusqu'au Wéser. Mais bien qu'il soit possible et vraisemblable que des guerriers franks se soient mis en campagne contre les Saxons, il ne s'ensuit pas que Karl lui-même les ait conduits. En tout cas, cette entreprise n'eut pas d'importance.

(2) Si l'on pouvait admettre que les écrivains les plus rapprochés de cette époque aient attaché quelque sens au choix de leurs expressions, on pourrait trouver une signification pénible aux paroles de Frédégaire. En effet, après avoir dit : *Chilpericum regem secum cum thesauris sublatum evexit* (Eudo); *Chlotarius* itaque *rex eodem anno obiit.* Il est sans doute remarquable aussi que l'auteur des *Annales Mettenses* ne mentionne nullement la vie et la mort du roi Chlotar. On conçoit du reste que je n'ai point l'intention de faire peser un meurtre sur Karl Martell. Mais si même le dixième de toutes les cruautés accomplies parmi les Franks avant Pippin d'Herstall a réellement eu lieu, je ne regarde pas comme très-coupable le soupçon que quelques crimes se soient encore commis du temps des Pippinides.

CHAPITRE V.

(1) Karl continua à porter le titre de *major domûs*, bien que des écrivains adulateurs n'aiment pas à le lui donner.

(2) La conjecture que Plectrude était une princesse bavaroise et se retira en Bavière après la remise de Cologne à Karl Martell, avec sa fille Pilitrude, qu'elle avait eue de Pippin et qu'elle maria à Théodoald, fils de Théodo; cette conjecture est trop légèrement fondée sur quelques légendes pour que l'on puisse l'admettre comme une vérité. L'image même de Passau, avec l'inscription : *Plectrudis regina*, etc., ne prouve pas grand'chose, parce que les noms qui se terminent en *trud* ont été singulièrement confondus les uns avec les autres.

(3) On trouve le nom de Saltzbourg dès le temps de Karl-le-Grand.

(4) *Vita S. Corbini* (cap. 27) : *Ad ultimum vero Piltrud Carolum in Gallias sequens, pro meritis suis ab eo repudiata, omnem honorem et gloriam perdidit, propriisque exuta substantiis, novissime nihil, nisi unum asellum ad subvectionem possidens, in Italia vitam finivit.*

CHAPITRE VI.

(1) *Ubique labor, ubique mœror, foris pugnæ, intus timores.* Bien plus, *non solum foris pugnæ, intus timores, sed etiam intus pugnæ simul cum timore maximæ semper per falsos sacerdotes et hypocritas, qui et Deo adversantur, et sibi perduntur, et populum per plurima scandala et varios errores seducunt, dicentes populis, juxta dictum prophetæ : Pax, pax et non est pax!* Epist. XII.

(2) Probablement Geismer dans le territoire de Gudensberg.

(3) Comme cette *abrenuntiatio diaboli operumque ejus et superstitionum* n'est pas longue, je la reproduis ici d'après Wurdtwein (*in Epistol. S. Bonifac.*, p. 126.) *Forsachistu (forsachis tu) diabolæ?* Et respons. *Ec forsacho diabolæ. End allum diabol gelde?* Resp. *End ei* (sans doute *ec*) *forsacho allum diabol gelde. End allum diaboles wercum?* Resp. *End ec forsacho allum diaboles wercum,* und *wordum thuna eren de woden ende saxtonte, ende albem* (sans doute comme précédemment, *allum*) *them unholdum, the hira genotas sint. — Gelobistu* — (gelobis-tu) *in Got almehtigan fathaer?* Resp. *Ec gelobo in Got almehtigan fathaer. Globistu in Crist godes suno?* Resp. *Ec gelobo in Crist godes suno. Gelobistu in halogan gast?* Resp. *Ec gelobo in halogan gast.*

Ces paroles sont pour la plupart si faciles à comprendre pour quiconque sait l'allemand moderne qu'elles n'ont pas besoin d'explication. Mais la troisième demande est singulière en ce que la réponse du néophyte va beaucoup plus loin que la question du prêtre; et comme dans les autres demandes le néophyte ne fait que répéter les paroles du prêtre, on peut conjecturer que les mots prononcés par le néophyte, à partir de *und* (déjà suspect) ont été ajoutés plus tard. Avec cette conjecture, qui ne peut être soutenue ou réfutée que par des moyens qui me manquent, il n'est pas nécessaire de s'occuper de l'explication des mots. Mais si on les tient pour non altérés, ils ne sont assurément pas sans importance. Eckart (*Franc. Orient.*, t. I, p. 420), les a divisés et écrits de la manière suivante : *end vuordum, Thunaer ende Vuoden end Saxn Ote ende allem them unoldhum, the ira genotas sind.* Les *Monumenta Paderbornensia* ont *ex vetusto MS. Palat.... und wordum; thuna eren de Vuoden end Saxnote; ende,* etc. Il en a donc tiré ce qui a semblé singulièrement satisfaisant aux écrivains postérieurs: « Je renonce à toutes les œuvres et à toutes les paroles du démon, à Thor (*Thurnaer, Donner,* tonnerre), à Wodan, à l'Odin des Saxons et à tous les esprits malins qui sont leurs compagnons; » et par là il a heureusement introduit ces divinités du Nord chez les peuples teutschs. Mais une interprétation conjecturale de cette nature ne peut être admise dans des matières historiques. Il est évident aussi que ces mots, abstraction faite des changemens présumés, ne peuvent avoir la signification qu'on veut leur donner. Comment après *et aux paroles*, peut-il être question sans plus de transition de Thor, de Wodan et d'Odin, qui d'ailleurs n'est autre que Wodan? Ce serait une singulière opposition. Évidemment il doit y avoir un autre verbe. Pour cette raison, lors même que je pourrais reconnaître ces mots pour authentiques, je croirais plutôt que les mots *Thuna eren* etc. signifient : « *Ich* (*ec*) *thu nicht ehren den Wodan* : je n'honore pas Wodan, etc. » Quand à *Saxtonte* ou *Saxnote*, je ne sais ce que veut dire ce mot. D'autre part on sait par Paul Diacre que l'on croyait dans l'empire des Franks que Wodan était le Dieu commun de tous les Teutschs païens.

Du reste on a fait successivement de *Diabolus, Diobol, Diubil, Deofol, Düvel, Teufel* (Diable), quoique nous sachions tous qu'en allemand le *T* peut bien se changer en *D*, mais que de *D*, et même de *Th*, on ne peut faire un *T*.

CHAPITRE VII.

(1) — *tutudit ecclesiam.* On peut supposer, d'après toute la conduite de Karl, que sa manière d'agir envers les églises ne consista en rien autre chose qu'en ce que nous avons indiqué ici. Des biens que des hommes indignes, qui n'avaient du sacerdoce que l'habit, s'étaient attribués, ou, comme ils s'exprimaient, avaient acquis à l'Église, furent repris par lui pour être donnés en récompense à ses guerriers.

(2) Isid. Pacens. *Gentes* septentrionales (ce sont évidemment les Teutschs proprement dits, comme le prouve l'opposition qui suit) *in ictu oculi, ut paries immobiles permanentes, sicut et zona rigoris glacialiter manent adstricti, Arabes gladio enecant. Sed ubi gens Austriæ,* rel. — Rodericus Toletanus : *Sed gens* Austriæ, *membrorum præeminentia valida, et gens* Germana *corde et corpore præstantissima, quasi in ictu oculi, manu ferrea et pectore arduo Arabes extinxerunt,* rel. Les *Gesta regum Francorum* disent la même chose. Quant à Eudo, il en est question dans Anastasius (*in Vita Gregorii* II,) et dans Paul. Diac. (VI, 46).

(3) Les contemporains de Karl ne l'appellent que *princeps* et *major domus*; des écrivains postérieurs l'appellent *rex.* On ne trouve pas le surnom de *Tudites* antérieurement au temps de Karl-le-Chauve, et Karl n'a pas été surnommé *Martellus* avant le XIe. siècle. Habituellement on fait venir le mot *Tudis, Tudites, Martellus,* des exploits guerriers de Karl : *ob plurimam bellorum virtutem — quia ab ineunte ætate fuerit vir bellicosus et robore fortissimus.* Mais les auteurs qui, avec Hincmar de Reims, veulent que Karl ait été précipité dans l'enfer à cause de sa dureté envers quelques évêques, donnent d'autres interprétations : *ob nimiam et christianis temporibus antea invisam inquietudinem Martellus vocitatus est; — Tudites appellatus est quia sicut malleo universa tunduntur ferramenta; ita ipse contrivit omnia regna sibi vicina;* —

Et quia contusor tantus, contusus et ipse
Deinde fuit, qui cum Christi contunderet hostes,
Ecclesiam tutudit.....
Dictus Tudites.

CHAPITRE VIII.

(1) Voici le texte : *Hoc quoque inter alia crimina agi in partibus illis dixisti, quod quidam ex fidelibus* ad immolandum *paganis sua venundent mancipia, quod ut magnopere corrigere debeas, frater, commonemus, nec sinas fieri ultra, scelus enim est et impietas. Eis ergo, qui hoc perpetraverunt, similem homicidæ indices pœnitentiam.* On a tiré de ces expressions de plus grandes conséquences qu'elles n'en semblent comporter, à mon avis. On en a conclu que des sacrifices humains avaient encore lieu chez les peuples païens du Teutschland, et que les peuples chrétiens de ces contrées vendaient à ces païens des esclaves baptisés de race teutsche. Ces inductions ont ensuite donné lieu à des réflexions de nature diverse. Mais avant tout, le pape ne dit nullement que les *pagani* auxquels ces esclaves étaient vendus fussent

Teutschs. Si un siècle auparavant les Saxons (et seuls avec les Frisons, leurs voisins, ils étaient encore païens) livraient eux-mêmes sur le Rhin des troupeaux d'esclaves qui étaient transportés comme marchandise dans la Méditerranée, comment seraient-ils devenus assez pauvres pour n'avoir plus chez eux de quoi pourvoir à leurs sacrifices, et pour être obligés d'acheter (pour un tel but surtout) des esclaves aux Thuringiens et aux Hessois, avec lesquels, au surplus, ils étaient habituellement en guerre? En second lieu, il n'est aucunement vraisemblable que les chrétiens aient vendu leurs esclaves précisément pour en faire des victimes dans les sacrifices (*ad immolandum*). Celui qui vend un objet, ne prescrit pas d'habitude à l'acheteur l'usage qu'il doit en faire, mais il le laisse en disposer à son gré; il est tout aussi peu vraisemblable que les acheteurs païens aient dit expressément qu'ils voulaient faire un sacrifice humain et qu'ils en cherchaient les matériaux; ils auraient gâté le métier et fait hausser le prix de la marchandise. En troisième lieu, il n'est pas dit non plus que les esclaves vendus aient été chrétiens; car, puisque Boniface et les siens trouvaient toujours encore un si grand nombre d'hommes non baptisés, il serait bien possible que tous ces infortunés n'eussent pas encore reçu le baptême. D'après ces observations, il n'est pas invraisemblable que les choses aient été moins déplorables qu'on ne le croit ordinairement. Ne serait-il pas question des seuls Saxons faits prisonniers à la guerre et réduits en esclavage? Boniface n'aurait-il pas mieux aimé retenir ces captifs, comme esclaves dans le monde chrétien, où ils pouvaient recevoir le baptême, que de les laisser retourner libres dans le monde païen? Le pape, en se servant de l'expression AD IMMOLANDUM, n'avait-il pas eu en vue les feux de l'enfer réservés aux païens, et non un massacre sur cette terre?

(2) L'*Epistola* 36, dans WURDTWEIN, qui est importante pour la Saxe, me semble appartenir à ce temps. Voici le titre que prend Boniface : UNIVERSALIS ECCLESIÆ LEGATUS GERMANICUS ET SERVUS SEDIS APOSTOLICÆ *Bonifacius, qui et Vuynfrethus*, rel.

(3) Toutefois il est probable que le pape Grégoire II avait eu déjà la pensée de partager la Bavière en quatre diocèses épiscopaux. Voyez l'instruction donnée aux ecclésiastiques que ce pape envoya en Bavière, dans LABBE (*conciliorum omnium collectio*, t. VI, p. 1433).

CHAPITRE IX.

(1) FRÉDÉGAIRE (BOUQUET, II, p. 455) dit : *Princeps audacter navali evectione properat, certatim ad mare ingressus, navium copia adunata*, WISTRACHIAM *et* AUSTRACHIAM, *insulas Frisionum, penetravit, super Burdine fluvium castra ponens.* Les *Annales Mettenses* (dans PERTZ, I, p. 326) disent : *Altum mare ingressus, navium copia adunata, ad* WISTRIAMCHI *et* WASTRACHIA *insulas pervenit. Super Bordinem vero fluvium castra ponens*, rel. On a fait de ces mots le Westgau et l'Ostgau, séparés par la rivière de Borden, qui est aussitôt après mentionnée dans le texte. Mais bien que les *Annales S. Amandi et Annales Tiliani* (dans PERTZ, p. 8) portent sous les années 733 et 734 : *Karolus cum exercitu venit in Wistragou*, non-seulement l'opposition manque dans ces mots, mais il est clair aussi que ces noms de Wistrachia et d'Austrachia désignent des îles et non des cantons situés sur le continent; et comme la rivière de Borden sépare le canton oriental du canton occidental, il n'est pas facile de comprendre pourquoi Karl établit son camp *super Bordinem fluvium*, après qu'aussi *Austrachiam penetraverat*, si l'on ne veut pas admettre que Poppo l'ait fait reculer.

(2) J'ai lu quelque part la remarque que peut-être nous ne trouverions pas cette entreprise maritime de Karl moins grande que celle de Drusus, si nous la connaissions aussi bien. Vraisemblablement elle est de MASCOW, que malheureusement je n'ai pas sous la main. Mais l'œuvre de Karl est beaucoup trop incertaine pour que je puisse concéder une pareille comparaison.

(3) *Valle Corbaria. Oritur* (la rivière de *Birra, vulgo Bere*) *ex monte valli cognomine*, LE MONT DE CORBIÈRE (BOUQUET).

(4) Le continuateur de Frédégaire applique aux Saxons l'épithète de PAGANISSIMI. On en trouve de semblables chez d'autres écrivains.

CHAPITRE X.

(1) BARONIUS (*Annal. ecclesiast.*, t. IX, p. 140, ad an. 730) : *Domino excellentissimo filio Carolo subregulo Gregorius papa.*

(2) *Conjuro te per Deum vivum et per ipsas sacratissimas claves confessionis B. Petri*, QUAS VOBIS AD REGNUM DIREXIMUS, rel. Le vrai sens de ces mots AD REGNUM est très-incertain, s'ils ne signifient pas simplement : « que nous vous avons envoyées dans le royaume (dans le royaume des Franks ou dans votre royaume). »

(3) C'est là l'essentiel, et c'est précisément ce qui présente une grande difficulté. En effet, voici comment BOUQUET donne le texte du *Continuat.* FREDEGARII : *Eo pacto patrato, ut* A PARTIBUS IMPERATORIS RECEDERET, *et romanum consulatum præfato principi Carolo sanciret.* Cela veut dire assurément que lui, le pape, quitterait le parti de l'empereur. Mais d'après l'état des choses, tel que nous l'avons exposé, c'est ce que le pape ne pouvait vouloir, ni proposer, ni consentir, et l'on ne voit pas trop pourquoi Karl l'aurait désiré ou voulu. BOUQUET toutefois fait cette remarque : *Editi omnes*, UT AD PARTES IMPERATORIS RECEDERET; et il ne passe pas sous silence l'*intricata Aimoni lectio : Ecclesiam a Langobardorum lectione liberaret*,... ET A PARTIBUS LANGOBARDORUM RECEDERET, AC ROMANUM CONSULATUM PRÆFATUS CAROLUS SANCIRET. De là est venue une grande différence de sentiment parmi les savans. Selon les uns, parmi lesquels on compte BOUQUET, le pape s'engageait à se détacher de l'empereur et à donner au prince Karl le consulat ou le patriciat de Rome. A l'appui de leur opinion, ils donnent l'expression de la seconde lettre de Grégoire, que nous avons citée dans la note précédente : *ad regnum*; PAGI croit même que Karl reçut réellement le patriciat du pape. D'autres, et parmi eux LE COINTE, ont au contraire cru avec raison que le pape ne voulait pas se détacher de l'em-

pereur; qu'il ne s'en détacha pas, mais que, se basant sur les témoignages historiques, il s'efforçait de conserver les provinces italiennes à l'empire romain; que bien plus il ne s'agissait pour lui que de faire renoncer le prince à l'alliance des Langobards et de l'attirer dans le parti de l'empereur. C'est pour cela que Le Cointe, à l'aide de l'*intricata Aimoini lectio*, a disposé de la manière suivante le passage du continuateur de Frédégaire : *Eo pacto patrato*, UT AD PARTES IMPERATORIS ACCEDERET, ET ROMANUM CONSULATUM PRÆFATUS CAROLUS SANCIRET. Dans le fait, si cette correction n'était pas un peu forte, elle donnerait un sens : Karl devait prendre le parti de l'empereur et reconnaître le consulat romain, c'est-à-dire l'organisation que l'on avait établie à Rome depuis les discussions avec l'empereur. Mais ce changement ne paraît pas admissible, et l'expression *ut Carolus* SANCIRET ne semble pas convenable. Et si enfin Le Cointe, par *romanum consulatum*, veut entendre l'autorité impériale elle-même, l'obscurité redouble. Je croirais donc volontiers que l'ancienne leçon : *ut ad partes imperatoris recederet, et romanum consulatum præfato Carolo sanciret*, est la vraie. Dans le premier membre de cette phrase, c'est Karl qui est le sujet; dans le second, c'est le pape, puisqu'un *pactum* devait être conclu, qui devait établir quelque chose pour les deux partis. Voici quel semble être le sens : Karl devait, comme les anciens princes des Franks, rentrer dans l'alliance de l'empereur, et le pape devait lui assurer en retour le consulat ou le patriciat romain, ou promettre de le lui faire conférer; le patriciat, dont le grand Chlodwig avait également été revêtu. En tous cas, la langue est altérée comme toute autre chose était altérée; peut-être ne se comprenait-on pas soi-même. Du reste l'indication des *Annales Mettenses* (Pertz, p. 326) repose sans doute aussi sur un mal entendu : *Epistolam quoque* DECRETO ROMANORUM PRINCIPUM, *sibi* (Karolo) *prædictus præsul Gregorius miserat, quod sese populus romanus*, RELICTA IMPERATORIS DOMINATIONE, *ad suam defensionem et invictam clementiam convertere voluisset.*

CHAPITRE XI.

(1) Eckhart (*Franc. Orient.*, t. I, p. 370); Bouquet (t. IV, p. 707). Il résulte de ce calcul que jusqu'à la cinquième année, le titre de roi n'était pas encore oublié, et Chilpérich III était roi en 742.

(2) Selon le continuateur de Frédégaire (cap. 110), *dividit* REGNA; selon les *Annal. Met.*, PRINCIPATUM *suum inter filios suos* ÆQUA LANCE *divisit*. Karlmann et Pippin, eux-mêmes, prirent dans la suite le titre de *majores domus et principes Francorum*, mais ils parlèrent toujours chacun de REGNO *suo*. Toujours le même jeu.

(3) *Annales* Einhardi : *in novo castello, quod juxta Ardennam sita est*. Note de Pertz : *videtur esse* Neuf-Chateau *in ducatu Luxemburgico, ab oriente oppidorum Charleville et Mézières.*

(4) Je ne comprends pas pourquoi les historiens modernes de Bavière parlent de soumission, et admettent même une captivité d'Odilo. Le continuateur de Frédégaire dit seulement (cap 112) : *Dux Odilo cæso exercitu suo* VIX (mais il échappa pourtant) *cum paucis turpiter ultra Igne* (Innum) *fluvium fugiendo* EVASIT. Et ensuite le retour des Franks! — *Annal.* Einhardi, *ad* an. 743 : *Karlomannus et Pippinus junctis copiis contra Odilonem ducem Baioariorum profecti sunt, prælioque commisso exercitum ejus fuderunt*; puis encore la retraite. — *Annal. Mett.*, presque dans les mêmes termes que Frédégaire : *Ogdilo dux, cæso exercitu, vix cum paucis turpiter fugiendo, Innum fluvium transiit, et sic manus invictorum principum* EVASIT.

(5) Les hérésies dont il est question en Bavière sont très-remarquables et très-intéressantes, mais nous ne pouvons entrer ici dans de plus grands détails à leur sujet. Les doctrines d'Elbercht ou Aldebert et de Clémens, que Willibald représente comme *profana pecuniarum cupiditate seducti*, sont déjà remarquables; c'est la doctrine *de prædestinatione Dei* (comparez *Epist.* 67, p. 168). L'opinion de l'Irlandais Virgile en Bavière, que la terre est ronde, et que sur cette sphère vivent des hommes dont les pieds sont opposés aux nôtres, prouve que parmi les hérétiques se trouvaient des hommes supérieurs, sous le rapport scientifique, aux plus instruits des orthodoxes, par exemple à Béda. Malheureusement cette vérité était émise trop tôt. Boniface ne pouvait la comprendre et la regarda comme dangereuse; le pape Zacharie n'en savait pas plus long, à moins qu'il n'ait condamné cette doctrine par concession pour l'ignorance de l'apôtre teutsch. Par ce fait, on répandit la croyance malheureuse que le pape devait aussi décider des doctrines et des opinions scientifiques, des recherches et de la pensée, parce que tout devait être subordonné au bien de l'Église, et cette croyance a singulièrement retardé la civilisation des générations suivantes; mais il est difficile de dire si elle a réellement nui ou non au génie. — Du reste, il serait bien possible que cet hérétique Virgile fût le même Virgile, *vir religiosus*, qui avait signalé au pape les seconds baptêmes donnés par Boniface à des païens déjà baptisés, mais avec des vices de formes, et que par là il eût indisposé le saint personnage; le même Virgile qui fut plus tard *abbas monasterii S. Petri Salzburgi*; le même Virgile sur lequel Alcuin a fait l'épigramme qui commence ainsi :

Protulit in lucem, quem mater Hibernia primum
Instituit, docuit, nutrivit, fovit, amavit.

(6) Dans une de ses lettres, Boniface annonce au pape qu'il a ordonné trois évêques, pour lesquels il demande la confirmation apostolique. *Unam esse sedem episcopatus decrevimus in castello quod dicitur* Wirzaburg; *et alteram in oppido quod nominatur* Buraburg; *tertiam in loco qui dicitur* Erphesfurt, *qui fuit jam olim urbs paganorum rusticorum*. Le pape répète ces mêmes termes dans sa réponse (p. 112, dans Wurdtwein). Eckhardt toutefois (*Franc. Orient.*, I, p. 400) et Wenk (*Histoire du pays de Hesse*, 2e partie, p. 255 et suiv.), disputant cet honneur à Erfurt, ont pensé qu'un copiste a substitué Erfurt à Eichstadt, où, selon Willibald (cap. 10), Boniface érigea aussi un évêché, ou que quelqu'un, pour flatter la ville d'Erfurt, a altéré ce nom à dessein. Leurs motifs cependant ne

sont pas convaincans, et l'évêché d'Erfurt peut avoir disparu aussi bien que celui de Buraburg. Et si l'on s'appuie sur ce que pour cet évêché on ne connait pas d'évêque, on peut répondre que dans ce temps on trouve aussi (par exemple dans le synode dont Karlmann confirma les résolutions) un évêque sans siége. Du reste, le texte de WILLIBALD (cap. 10) n'est pas indigne d'attention pour les limites des pays : *Duos bonæ industriæ viros ad ordinem episcopatus promovit, Willibaldum et Burchardum, eisque* IN INTIMIS ORIENTALIUM FRANCORUM PARTIBUS ET BOIOARIORUM TERMINIS *ecclesias sibi commissas impertiendo distribuit, et Willibaldo suæ gubernationis parochiam commendavit in loco cujus vocabulum est Eichstat, Buchardo vero in loco, qui appellatur Wirzaburg dignitatis officium delegavit.*

CHAPITRE XII.

(1) Les fables que l'on a répandues sur la vie de Karlmann dans son couvent sont absurdes; il se peut néanmoins qu'elles contiennent quelques détails véritables. Il y est dit que Karlmann vint à la porte du couvent, et *colloquium patris monasterii expetiit. In cujus præsentia cum venisset, mox in terram corruit* SE HOMICIDAM ESSE, *reum omnium criminum protestans, misericordiam exposcit, pœnitentiæ locum exquirit.* Lorsque dans la suite on découvrit qui il était, et qu'après lui avoir fait subir beaucoup de mauvais traitemens, on voulut lui rendre des honneurs, *ille... negare cœpit, hæc non esse vera, non se esse Karlomannum, sed hominem peccatorem et homicidam.* Il n'était pas nécessaire d'inventer tout cela pour prouver l'humilité du prince.

(2) ECKHARDT (*Franc. Orient.*, t. I, p. 427) place cet écrit à une époque postérieure; c'est-à-dire où Grifo, réuni aux Saxons, combattit Pippin, son frère. Mais il a tort, selon moi, car le contenu de l'écrit le dément.

(3) — *totam pene Saxoniam per dies* 40 (vraisemblablement en comptant depuis son arrivée) *devastavit, et castella eorum destruxit, indeque victor remeavit ad propria.* Le continuateur de FRÉDÉGAIRE (cap. 117) n'en tient pas les Saxons quittes à si bon marché. Il n'a malheureusement pas plus oublié que ne l'avait fait son maitre le tribut de cinq cents vaches que jadis, dit-on, les Saxons avaient promis au roi Chlotar. Ainsi : *pacem petentes juri Francorum sese, ut antiquitus mos fuerat, subdiderunt, et ea tributa, quæ Chlodario quondam præstiterant,..... promiserunt.*

(4) On a encore, il est vrai, attribué à Hildérich un fils nommé Théodorich; mais c'est à tort sans aucun doute.

LIVRE X.

RÉUNION DE TOUS LES PEUPLES TEUTSCHS A L'EMPIRE DES FRANKS.
PUISSANCE CROISSANTE DES KAROLINGIENS.
RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT.

CHAPITRE Ier.

POSITION DE LA NOUVELLE MAISON ROYALE. — FIN DE GRIFO. — INFLUENCE CROISSANTE DE L'ÉGLISE SUR L'EMPIRE.

De l'an 752 à l'an 753.

Il est impossible de préciser si les Franks surent apprécier et jusqu'à quel point ils le surent, l'événement qui précipita du trône l'ancienne maison des Mérovingiens et y éleva la maison nouvelle des Karolingiens ; mais l'importance de ce changement dut bientôt se faire sentir. Les guerriers, les officiers publics et les vassaux, tous les seigneurs laïques éprouvèrent peut-être une grande joie de pouvoir enfin récompenser dignement la grande famille qui depuis trois générations avait paru à leur tête dans des circonstances difficiles comme dans des circonstances heureuses, et les Mérovingiens, qui depuis ce temps leur avaient sans doute apparu de temps en temps entourés d'une vaine magnificence, mais jamais d'honneur et de gloire, furent sans doute bientôt entièrement oubliés. Leurs pensées n'allèrent peut-être pas plus loin ; les ecclésiastiques eux-mêmes, sans en excepter le pape, ne prévirent probablement pas les résultats que ce fait devait avoir pour le développement ultérieur de la vie ; mais ce n'était pas seulement une nouvelle famille qui était arrivée à la dignité royale ; de nouveaux principes s'étaient introduits dans la vie, et la position des hommes et des choses s'était réellement modifiée.

Les Mérovingiens s'étaient appuyés sur un sol mystérieux que personne n'avait sondé ; ils avaient été les princes héréditaires dont personne n'avait pour ainsi dire osé rechercher l'origine. De même que le soleil brille dans le ciel, de même cette race, selon l'expression d'un ancien écrivain, s'était tenue au milieu des Franks dans tout l'éclat de la royauté, et personne n'avait envié leur position, personne ne la leur avait disputée. Si leur puissance avait été faible, du moins les limites de leurs droits étaient restées incertaines. Ils avaient été peu à peu dépouillés de leur puissance, leurs droits n'avaient souffert aucune altération, et autour de leur trône s'était formée la vie telle qu'elle était ; confuse sans doute et désordonnée, mais continuant à se dérouler selon l'ancien usage.

La maison des Karolingiens au contraire s'était élevée au grand jour de l'histoire ; tous connaissaient les aïeux et l'origine du nouveau roi, et les degrés par lesquels il était arrivé au trône étaient sous les yeux de chacun. Bien des grandes familles qui jadis s'étaient tenues

les égales des Karolingiens purent désormais ne pas considérer sans étonnement l'abîme par lequel elles étaient à l'avenir séparées de cette maison, et de cet étonnement à la jalousie et à l'envie il n'y a qu'un pas. Tout Frank dut reconnaître et avouer que les Karolingiens ne devaient leur grandeur qu'à leurs exploits et à leurs vertus, et à cette fortune qui domine même les exploits et les vertus des hommes. Plus ce triple fondement était et resta solide, plus devait être énergique la puissance qu'ils exercèrent, puisqu'ils réunirent en eux le respect accordé au roi et la puissance des maires du palais et ne virent par conséquent entre eux-mêmes et les Franks aucun homme qui pût les arrêter ou les exciter. L'envie et la jalousie durent se taire, et furent facilement réduites à l'impuissance et au repos. Mais lorsque les vertus, qui ne sont jamais l'héritage d'une famille quelle qu'elle soit, vinrent à s'éteindre; lorsque, dans le cours des années, des fils ou des arrière-neveux plus faibles succédèrent à des aïeux énergiques et forts; lorsque ensuite la gloire de grands exploits fit tomber la couronne sur d'autres fronts que sur celui des hommes du sang karolingien, ou lorsque la fortune, sur la constance de laquelle aucun mortel ne peut compter, se détourna de cette maison, et lorsque les tempêtes de la vie, qui, de même que les tempêtes dans l'ordre physique, ébranlent par le choc plus formidable les sommités les plus hautes, vinrent frapper aussi les chefs de cette maison : alors, selon la nature humaine, la maison des Karolingiens dut trouver ses adversaires et ne put compter ni sur la fidélité ni sur le dévouement. Alors il fallut tenir compte de la vertu et des exploits, et plus d'un homme, parce que d'ordinaire l'homme met au-dessus de tout le prix de ses travaux, dut élever ses mérites au-dessus des mérites des Karolingiens; beaucoup se sentirent entraînés à tenter la fortune.

L'Église, il est vrai, avait donné à une œuvre toute humaine une base sacrée, et tant que le trône des Karolingiens se maintint sur cette base, il fut aussi solide que la foi des hommes en l'Église ou que la puissance de l'Église sur les esprits des hommes. Le pape ne cessa pas de conserver et de rappeler au souvenir la puissance qu'il avait acquise par les circonstances, et les rois de la famille nouvelle s'attachèrent aussi à maintenir dans le souvenir des hommes leur alliance avec l'Église, comme s'ils avaient senti qu'une domination ne peut être conservée que par les moyens qu'on a mis en œuvre pour l'établir. Quelles qu'aient été du reste les opinions des Franks sur le changement de dynastie, quelle qu'ait été leur appréciation de la part qu'y prirent les prêtres, les écrivains, qui, à partir de ce temps, sont, il est vrai, presque tous ecclésiastiques, représentent en général l'élévation de Pippin à la dignité royale comme ayant eu lieu par l'ordre du pape, comme si elle avait été l'œuvre du siége apostolique, et ce que les ecclésiastiques ont transmis aux générations suivantes a été sans doute répété souvent à leurs contemporains (1). La suite de l'histoire montrera comment le pape chercha aussi à resserrer davantage le lien qui rattachait le trône royal des Karolingiens à ce siége épiscopal, et si les rois antérieurs de la race de Merwich s'étaient présentés tout simplement comme rois des Franks à leurs peuples, parce que dans l'innocence de leurs relations le fait seul suffisait à tous, les nouveaux rois ne cessèrent pas d'invoquer dans l'exercice de leur puissance la grâce ou la miséricorde de Dieu pour se justifier aux yeux de leurs peuples. Ils rappelèrent même qu'ils étaient alliés du siége apostolique et qu'ils en étaient les véritables défenseurs (2). Mais qui leur garantissait la continuation de cette faveur ? Ce que le pape avait librement accordé, il pouvait le refuser librement, et la nouvelle famille sembla ne pouvoir se maintenir qu'aussi longtemps que le pape et le roi auraient réciproquement besoin l'un de l'autre et seraient en état de se secourir mutuellement. Alors même que par les vicissitudes du temps, par indolence, par négligence, par erreur ou par passion, l'union fut détruite entre le pape et le roi; lorsque l'un abandonna l'autre ou se prononça contre lui; alors même que les circonstances ne firent que produire des malentendus ou rendirent impossible une action commune énergique, la position du roi ne fut pas sans danger, et bien que le trône restât le même, la nouvelle famille royale fut exposée à toute sorte d'attaques, et cette position même empêche dans cette relation nouvellement fondée de trouver un point de vue bien clair pour le repos des peuples dépendans de l'empire des Franks et pour l'ordre légal nécessaire aux progrès de la vie, au développement et à la

culture de l'intelligence. De grands hommes, lorsque le destin des Franks leur en accorda, purent accomplir de grandes et puissantes actions, entraîner les hommes, les remplir d'enthousiasme et forcer leur admiration; mais comme les relations manquaient de sûreté, toute cette grandeur et toute cette puissance ne purent qu'être propres à leur personne et n'exercèrent d'influence au delà de leur vie qu'autant que la rendit nécessaire l'éternelle loi de la cause et de l'effet.

En face d'un avenir aussi incertain, Pippin, le premier de la race karolingienne, prit la dignité royale. Il était fils d'aïeux célèbres, et la victoire l'avait accompagné. Toutefois il se conduisit dès le principe avec tant de prudence et de condescendance envers le clergé, et il se montra en particulier si amical et si bien disposé par ses discours, puisqu'il devait répondre par ses actes aux relations, qu'il joignit le surnom de Pieux à celui de Bref, sous lequel il était désigné dans la langue populaire.

Avant tout, il songea à rétablir la tranquillité extérieure, qui était de nouveau menacée sur deux points; car les Saxons purent regarder le moment comme favorable pour se venger des dévastations exercées par Pippin dans leur pays. Ils s'avancèrent jusque vers le Rhin; mais ils apprirent par expérience que le roi n'était pas plus faible que ne l'avait été le maire du palais. Dans cette expédition, l'archevêque Hildegar de Cologne trouva la mort dans un combat près d'Ibourg. Pippin toutefois repoussa les Saxons jusque vers le Wéser auprès de Remen, mais il ne les poursuivit pas au delà. Son frère Grifo s'était enfui, soit qu'il eût cru impossible de réussir contre le roi dans un plan qui avait échoué contre le maire du palais, soit, ce qui est plus vraisemblable, qu'il ne se crût pas en sûreté devant cette nouvelle puissance. Il s'était rendu auprès de Waifar, fils d'Hunald, duc d'Aquitaine, sans aucun doute parce qu'il espérait que ce prince, par haine contre Pippin, le recevrait avec amitié et lui donnerait du moins un asile. S'il désira en même temps décider le duc Waifar à prendre les armes contre son frère, il n'atteignit pas, il est vrai, son but, mais Waifar rejeta les exigences de Pippin, qui réclamait l'extradition du prince fugitif. Ce refus inquiéta Pippin; ce fut peut-être sous cette influence qu'il ne poussa pas plus loin la guerre contre les Saxons; mais en rentrant dans ses foyers il vit que ses inquiétudes étaient mal fondées. Grifo, pour ne pas jeter le duc Waifar dans des embarras dont celui-ci n'osait pas se tirer par les armes, avait quitté l'Aquitaine pour se réfugier auprès du dernier prince en qui il pût encore espérer, auprès du roi des Langobards, qu'il pouvait assurément regarder comme l'ennemi de son frère, à cause de l'alliance qui existait entre Pippin et le siége apostolique. Mais en voulant passer les Alpes avec ses compagnons, il trouva la vallée où est située Maurienne occupée par une troupe de Franks commandés par le comte Théodowin. Grifo voulut s'ouvrir par la force un libre passage; des deux côtés beaucoup de nobles franks tombèrent. Dans la lutte, Grifo, comme son adversaire Théodowin, trouva la mort, et ce jeune prince échappa ainsi à un nouveau malheur et à une honte nouvelle. Pippin fut informé de cet événement à son retour du pays des Saxons, et il se décida, puisqu'il était désormais débarrassé de son frère, à renoncer à une expédition contre l'Aquitaine, bien qu'il ne pardonnât pas au duc Waifar d'avoir osé rejeter sa demande; et par là le nouveau roi eut le temps de s'occuper des affaires intérieures de son royaume et de consolider son alliance avec l'Église.

Pippin, dit-on, dès son avénement au trône, et sur la demande de Boniface, rendit à quelques évêchés la moitié ou le tiers des biens que son père Karl Martell avait enlevés aux églises; il promit d'en restituer la totalité. Il est possible qu'il ait cherché à exécuter ses promesses autant qu'il le put; mais il est certain que pressé par les circonstances et malgré cette promesse bienveillante, il n'hésita pas à suivre l'exemple de son père, à disposer, en cas de nécessité, des biens des églises, et que s'il agit en grand pour l'Église, il lui fit payer en détail les frais de la lutte.

D'autre part, Pippin continua à réunir les synodes ecclésiastiques à ses assemblées nationales et à maintenir au clergé la position d'ordre de l'État qu'il avait déjà acquise et par laquelle, grâce à la civilisation et à l'éloquence supérieures des prêtres, le clergé devait nécessairement obtenir une influence prépondérante. Dès la première année de son règne, un synode de cette espèce fut convoqué par lui

dans son château de Vermerie. L'année suivante des assemblées semblables eurent lieu de nouveau, car il était décidé que tous les ans deux synodes devaient être tenus, le premier au 1er mars en présence du roi (par conséquent en rapport avec la diète nationale) partout où le roi jugerait convenable de le réunir; l'autre le 1er octobre comme assemblée qui ne devait se composer que d'ecclésiastiques, dans l'endroit choisi par les ecclésiastiques eux-mêmes. Mais à notre connaissance aucun de ces synodes n'eut lieu dans le Teutschland, aucun du moins ne se tint sur la rive droite du Rhin. Nous n'en connaissons aussi qu'en partie et imparfaitement encore les actes, et autant que nous les connaissons, ils concernent en majeure partie des relations morales qui rentrent dans le cercle où devait s'exercer l'influence de l'Église : la plupart des lois rendues avec l'assentiment ou sur la proposition du clergé concernent la vie domestique, les relations conjugales, les contraventions aux mœurs et à l'honneur, les crimes contre les plus proches parens, l'effusion du sang et le meurtre, ou bien elles ont pour objet un ordre meilleur dans l'Église et une discipline plus sévère parmi les ecclésiastiques. Presque toutes ces dispositions excitent le dégoût ou l'horreur si l'on suppose, comme on peut le faire, qu'elles résultèrent de la vie et que les cas qu'elles préviennent se présentèrent effectivement dans les mœurs. Il en résulte clairement que les anciens vices qui régnèrent parmi les Romains de la Gaule et qui plus tard, après la conquête des Franks, avaient pris peut-être un caractère plus affreux et plus grossier par la confusion de toutes les relations et par la dissolution de tout lien social, n'avaient pu cesser par l'influence de la religion chrétienne; mais il n'en résulte pas que dans le Teutschland propre et parmi les peuples purement teutoniques des vices et des crimes de cette espèce aient été très-fréquens, et rien ne nous force à regarder les peuples teutschs comme souillés par de telles infamies.

Quelques-unes de ces lois ont aussi un caractère purement temporel et civil; telles sont les prescriptions relatives à la monnaie et à l'administration de la justice. Il est donc évident que les ecclésiastiques ne s'occupèrent pas moins des affaires temporelles que des affaires spirituelles et morales. Et bien que d'un côté ces dispositions légales prouvent qu'en général l'ancien droit et l'ancienne organisation judiciaire des Franks, tels qu'ils se montrent dans la loi salique et dans la loi des Ripuaires, étaient encore en pleine vigueur dans les choses purement temporelles, on ne peut méconnaître d'autre part que le clergé n'avait pas seulement gagné une grande puissance dans les assemblées nationales, mais qu'il exerçait aussi déjà une grande autorité judiciaire, et que par là de nouveaux principes s'introduisirent dans la vie sociale. L'Église se permit dès lors de rejeter une loi acceptée par le roi et par ses leutes; elle sut obtenir que tout homme qui, pour l'amour de Dieu, faisait un pèlerinage à Rome, serait exempt de toute espèce de péage et libre de toute contribution; et par suite elle ne provoqua pas seulement les voyages vers les saintes reliques de l'apôtre Pierre et d'autres martyrs; elle dirigea aussi les âmes des hommes vers le siége apostolique et agrandit la puissance de l'Église romaine. Elle réussit à imposer aux rois l'obligation d'exécuter par le bras séculier les décisions de la puissance spirituelle, et à donner ainsi un sens positif à l'expression vague qui est employée si volontiers en parlant des princes et du roi, à l'expression de *défenseur de l'Église*; elle réussit aussi sinon à détruire, du moins à étouffer l'ancien principe des peuples teutschs, d'après lequel l'État n'agissait en cas de délit que sur la plainte de l'individu lésé. L'Église, en soumettant à sa juridiction beaucoup de délits qui appartenaient aux tribunaux séculiers, s'attribua aussi la recherche et le châtiment seulement pour le crime lui-même, ou pour venger sur le coupable la religion et la morale offensées; elle crut donc devoir agir librement et activement dès que de tels vices ou de tels crimes arrivaient à sa connaissance. Cette manière de voir par laquelle l'homme inquiété dans ses droits était rejeté sur l'arrière-plan, devait nécessairement avoir de grands résultats. Dans la suite des temps, le désir naturel aux races d'hommes libres de maintenir par les tribunaux la paix dans la société humaine et de donner à chaque individu des dédommagemens pour les préjudices et les pertes qu'il aurait éprouvés dans sa propriété, dans son repos et dans son honneur, durent se changer en une tendance à punir seulement le criminel sans tenir compte de l'individu lésé et de

tirer vengeance, comme une divinité irritée, de la transgression aux lois ecclésiastiques ou civiles; les compensations par lesquelles l'homme lésé était indemnisé durent se transformer en peines dont personne ne pouvait se réjouir, si ce n'est les mauvais esprits pour lesquels l'aspect de la douleur et des tourmens est une jouissance.

CHAPITRE II.

DANGER ET SALUT DU SIÉGE APOSTOLIQUE. — HÉRÉDITÉ DE LA DIGNITÉ ROYALE DANS LA MAISON DES KAROLINGIENS PAR L'EXCOMMUNICATION. — EXPÉDITION DE PIPPIN EN ITALIE ET DONATIONS AU SIÉGE APOSTOLIQUE.

De l'an 753 à l'an 755.

Le danger dont le roi des Langobards Luitprand avait menacé le siége apostolique de Rome pour les motifs que nous avons indiqués s'était heureusement dissipé. Mais le pieux Luitprand était mort très-vieux deux ans après la mort de son ami Karl Martell, et son petit-fils Hildebrand, avec lequel il avait quelques années auparavant partagé le pouvoir, l'avait suivi depuis sept mois dans la tombe à la grande joie des Langobards. Puis Ratchis avait obtenu la dignité royale. Ce prince, auparavant duc de Frioul, avait prouvé depuis longtemps, contre les Slaves et les Avares et sans doute aussi contre les Bavarois, ses voisins, le génie belliqueux qui l'animait; et il aurait manifesté ce génie dès son avénement au trône si, nouveau roi, il n'avait jugé nécessaire de s'occuper de l'intérieur du royaume et de lui donner des réglemens et des lois; mais il conserva ses dispositions hostiles contre tous les ennemis des Langobards, et la pensée de réunir toute l'Italie sous sa domination resta présente à son esprit. Lors donc qu'il se crut assez affermi sur son trône, il commença la guerre contre le territoire romain.

Le pape Zacharie se rappela l'impression profonde que son apparition à Pavie avait faite jadis sur le grand roi Luitprand. Alors il avait agi pour Ravenne, et sa parole apostolique avait sauvé cette ville. Maintenant une cause plus importante était en danger : il s'agissait de Rome et du siége apostolique, de l'Église romaine, de toute la grandeur et de toute la magnificence qui pouvaient être conquises par l'Église dans les intérêts de l'humanité et de la civilisation dans une lutte contre le monde, il est vrai, et au milieu de grands troubles et de grandes fautes. Il résolut donc de se rendre en personne auprès du roi Ratchis.

Non-seulement les paroles et les présens du pape décidèrent Ratchis à lever le siége de Pérouse qu'il avait commencé, mais il fut encore tellement touché de l'éloquence du Saint-Père qu'il se résolut à renoncer au projet qu'il avait formé de conquérir l'Italie, ainsi qu'au trône et au monde. A l'exemple du prince Karlmann, il voulut vivre au Mont-Cassin pour ne plus s'occuper que du salut éternel de son âme. Mais ses projets ne disparurent pas avec lui du théâtre de la vie. Son frère Haistulf, homme belliqueux et avide d'honneurs, qui devint roi après lui, voulut continuer ses projets. Ratchis était d'un caractère faible comme Karlmann, Haistulf égalait Pippin en volonté et en énergie.

Dans la deuxième année de son règne, l'an 751, Haistulf se jeta avec ses troupes sur l'exarchat de Ravenne et contraignit à la fuite le dernier exarque de l'empereur, Eutychius, et se rendit maître de Ravenne. Cette ville était restée plus longtemps que toutes les autres villes de l'Occident fidèle au nom de l'empereur. Longtemps les tempêtes des peuples avaient passé devant elle. Odoacre seul et le grand Théoderich s'en étaient rendus maîtres, le premier par la libre volonté des habitans, le second par un traité perfide. La chute des Goths l'avait ramenée sous l'autorité de l'empire romain; maintenant conquise par Haistulf, elle devait à jamais rester unie au monde germanique. La conséquence nécessaire de sa chute fut la soumission de toutes les villes et de tous les territoires qui dans l'Italie supérieure reconnaissaient encore l'autorité impériale. Mais Haistulf, après cette conquête, tourna, l'année suivante, ses armes d'un autre côté, contre le duché et la ville de Rome : Rome elle-même commença à redouter sa dernière heure. Dans le même temps mourut le pape Zacharie, qui avait eu la sagesse de rendre la conservation et la défense du siége apostolique désirables, nécessaires même, au seul homme qui pût donner un l'appui au saint-siége, si un appui était possible. Le clergé et le peuple de Rome élevèrent sur le siége apostolique Étienne II, homme de noble race, dans lequel Zacharie

s'était préparé prudemment un digne successeur. Étienne reconnut le danger ; les magistrats impériaux de la ville ne faisaient que maintenir le nom de l'empire romain : tout dépendait du pape. Son premier soin fut d'envoyer une ambassade au roi Haistulf pour obtenir la paix à force de présens et de prières. Haistulf accepta les présens et accorda la paix. Mais plus de tels dons lui dévoilèrent la faiblesse de la défense romaine, plus il fut décidé à ne pas maintenir la paix. Quatre mois après que celle-ci eut été conclue, il recommença la guerre. Il écrivit aux Romains d'un ton menaçant, exigeant d'eux tous une lourde capitation ; il semblait préparé et résolu à attaquer la ville elle-même si on n'accédait pas à sa demande. Un nouveau message du pape fut sèchement rejeté ; un ambassadeur de l'empereur Constantin Copronyme, accompagné d'un frère du pape, le diacre Paul, vint à Ravenne auprès du roi ; il ne fut pas mieux écouté parce qu'il ne pouvait apporter que des paroles sans effet. A Constantinople aussi, où le pape avait envoyé des députés pour obtenir de l'empereur les forces nécessaires à la défense de la ville, on ne fit pas même de vaines promesses, parce que l'empereur pouvait dissimuler le honteux aveu de son impuissance en affichant sa colère contre le culte des images en vigueur dans l'Église d'Occident ; et lorsqu'enfin le pieux pape, par des prières, par des processions, par des cérémonies saintes et même par le moyen extraordinaire de consécrations religieuses, put ébranler les âmes des Romains (1), les décider au dévouement et les remplir de consolations, il ne diminua pas par ses actes sacerdotaux le danger qui le menaçait. Bien plus, le roi continua son entreprise, soumit le pays environnant, menaça d'une manière toujours plus formidable et augmenta l'embarras des Romains et les terreurs du Saint-Père.

Dans ce danger toujours croissant, le pape écrivit des lettres remplies d'une amère douleur à Pippin, roi des Franks, et le pria d'envoyer à Rome des ambassadeurs qui en cas de besoin pourraient l'accompagner lui, le pape, dans un voyage auprès du roi langobard. Car une campagne de Pippin au delà des Alpes n'était pas une œuvre facile, et elle n'était absolument pas possible avant le prochain champ de mars, qui devait avoir lieu l'an 754. Le pape ne désirait pas non plus qu'une expédition effective des Franks en Italie fût nécessaire, parce qu'il ne pouvait en prévoir les suites.

Pippin envoya de suite en ambassade l'évêque Rodigang et le duc Autchar, qui devaient engager le Saint-Père à venir vers lui, et l'accompagner afin que sa personne fût du moins en sûreté. Lorsque ces ambassadeurs arrivèrent à Rome, ils y trouvèrent un envoyé de l'empereur qui avait apporté au pape l'ordre de se rendre lui-même auprès du roi Haistulf, de négocier avec lui, et de reprendre possession de Ravenne et des autres villes conquises par les Langobards. Se rappelant le succès de ses prédécesseurs, qui avaient entrepris des voyages semblables, le pape, vieux et malade, espéra toucher le cœur du roi et éviter les dernières extrémités. Le 14 octobre 753, il quitta Rome au milieu de saintes cérémonies, accompagné de prêtres pieux, des ambassadeurs de Pippin et de l'envoyé de l'empereur byzantin ; mais le père apostolique fut à peine écouté par l'orgueilleux souverain ; sa demande fut rejetée. Alors il résolut, sans tenir compte de ses infirmités et de la saison avancée, de passer les Alpes et de se mettre sous la protection du roi des Franks. Il ne lui restait pas d'autre ressource. S'il revenait à Rome sans apporter de consolation, il brisait les dernières forces des habitans, et si Rome succombait avant l'apparition de l'armée des Franks que Pippin pouvait envoyer, tout était perdu ; mais si le pape se sauvait, la perte de Rome elle-même pouvait être réparée. D'autre part, Haistulf ne mit pas d'obstacle au voyage du pape, quelles que pussent être les inquiétudes du Saint-Père. Il savait sans doute que le pape était l'âme des Romains ; il savait aussi que les Franks, dans le cas même où l'on réussirait à les décider à une expédition en Italie et où il ne se présenterait aucun hasard, aucun obstacle, tels qu'il s'en présente toujours dans les choses humaines, ne seraient pas en état de passer les Alpes avant l'été suivant. Il pouvait donc espérer qu'après l'éloignement du pape, il réussirait à conquérir Rome avant que les Franks pussent marcher contre lui, et que Pippin, en sa qualité de nouveau roi des Franks, mettrait peu d'intérêt à lui arracher la ville éternelle une fois qu'il l'aurait prise. Il ne négligea pas non plus de travailler contre le pape, car il engagea l'abbé du Mont-Cassin à envoyer au roi des Franks le moine Karlmann, frère de Pippin,

pour contrarier les projets du pape. Peut-être nourrissait-il aussi l'espérance que l'apparition de Karlmann parmi les Franks éveillerait les inquiétudes de son frère et le détournerait de toute entreprise contre l'Italie. Mais Haistulf fut trompé dans toutes ses espérances. Rome tint bon et Karlmann ne fit rien ou n'acheva rien; il ne revint même pas en Italie, mais il resta volontairement ou de force dans l'empire des Franks; il mourut bientôt après dans un couvent à Vienne, et son fils Drogo mourut la même année.

Le pape passa heureusement les Alpes avec sa suite. Dans le couvent de Saint-Maurice en Valais, près des limites des Franks et des Langobards, il ne trouva pas, comme il s'y était attendu, le roi Pippin, mais il y rencontra l'abbé Fulrad et le duc Rotard, qui avaient reçu la mission d'inviter le Saint-Père à se rendre à Pontyon, château royal. En conséquence de cette invitation il rejoignit le fils aîné du roi, le prince Karl, dont le nom est devenu si grand dans la suite parmi les princes de la terre, et plusieurs seigneurs de l'empire que Pippin avait envoyés pour recevoir le pontife. A trois mille pas de Pontyon, Pippin attendait le pape avec sa femme Bertrade, ses enfans et une grande suite. A la vue du pape, le roi et tous ceux qui l'entouraient descendirent de cheval et se prosternèrent à terre devant le saint homme. Puis ils l'accompagnèrent à pied au milieu de chants religieux jusqu'au palais. On était au 6 janvier de l'an 754. L'impression d'un tel événement sur le monde dut être profonde et durable, et elle dut singulièrement relever l'opinion que les Franks avaient de la considération et de la sainteté du pape. Les faits qui s'accomplirent le jour suivant dans l'intérieur du palais, bien qu'ils pussent témoigner de ce qu'il y avait de chancelant dans les relations à venir, ne purent diminuer cette impression, parce qu'ils furent moins saillans aux yeux du monde. Là, lorsque le pape parut devant le roi, il se présenta en suppliant, ainsi que les évêques qui l'accompagnaient. Un cilice le couvrait, des cendres étaient jetées sur sa tête; il se prosterna à terre devant le roi, il l'implora par la miséricorde du Dieu tout-puissant, par les mérites des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et le supplia de le délivrer lui et le peuple romain des mains des Langobards et de la servitude de l'arrogant roi Haistulf, et il ne se releva que lorsque Pippin et les Franks illustres qui entouraient le roi lui eurent promis, par leurs paroles et en étendant les mains, ce qu'il leur demandait.

Mais cette promesse vague n'exclut nullement des négociations ultérieures sur la nature et les conditions de l'exécution. D'après ce qui arriva, on peut juger de ce qui fut convenu: ce fut l'accomplissement de prétentions réciproques. Le pape passa l'hiver et une partie de l'été principalement dans l'abbaye de Saint-Denis près de Paris. Malgré ses infirmités, il s'y occupa de choses saintes et terrestres; mais ce qu'il y eut de plus important, c'est que le pape y sacra de nouveau avec les saintes huiles Pippin comme roi. Ce que précédemment Boniface avait pu faire à Soissons avait vraisemblablement paru incomplet au monarque. Tout avait été exclusivement appliqué à lui seul, et il n'avait pas été question de ses descendans; mais Pippin désirait avec raison assurer à sa famille l'héritage de la dignité royale; aussi le pape ne borna pas la cérémonie sainte à lui et à sa femme Bertrade, il l'étendit à ses deux fils Karl et Karlmann, auxquels il donna avec l'onction sainte le titre de roi, et qu'il désigna comme successeurs de leur père. Il défendit en même temps aux Franks, sous peine d'excommunication, de reconnaître aucun autre roi qui ne serait pas issu de la famille des rois actuels (2). Et de cette manière le trône de Pippin sembla sans doute être à jamais fermement établi sur la base où il avait été élevé; mais la dépendance de ce trône du siége apostolique était par cela même devenue plus grande.

Il se présente ici un événement moins facile à concevoir : le pape nomma le roi et ses fils patrices des Romains. Ce fait ne peut être soumis à aucun doute, puisque les trois princes ont porté le titre de patrices romains à côté du titre de leurs autres dignités; mais il est difficile de comprendre le fait en lui-même, son but, son sens et son importance; et en effet les opinions des savans qui vinrent plus tard ont été très-diverses à ce sujet. Ce qui est certain, c'est que non-seulement les empereurs de Constantinople se considéraient eux-mêmes comme les souverains du territoire romain et l'évêque de Rome comme leur sujet, mais que les papes eux-mêmes regardaient ces empereurs comme leurs souverains; il est tout aussi

certain que le patriciat était une haute dignité de l'empire romain qui ne pouvait être conférée que par l'empereur. Comme toutefois on ne peut supposer que le pape et le roi des Franks aient joué un vain jeu en se servant du titre de patrice romain, il semble que de deux choses, l'une doit être nécessairement admise : ou le pape donna un nouveau sens à ce mot et nomma simplement le roi patrice de l'Église romaine, ou bien le pape agit au nom, peut-être avec la mission de l'empereur, et donna au roi Pippin la dignité de l'empire désignée sous le nom de patriciat, accomplissant ainsi ce que Grégoire III avait déjà eu l'intention de faire pour Karl Martell. La première supposition est à peine vraisemblable ; elle est contredite par le nom même de patrice des Romains, et bien qu'on ne puisse nier que l'homme auquel on reconnaissait le pouvoir d'inféoder le trône des Franks à une race déterminée dut avoir le pouvoir de nommer un patrice romain, cet acte du moins aurait dû être précédé par une rupture, qui n'eut pas lieu entre le pape et l'empire romain. Enfin il n'est pas croyable que le pape se soit considéré comme souverain de Rome et qu'il ait cherché à admettre Pippin à son service comme patrice ; il n'est pas croyable non plus que Pippin ait accepté sans réflexion un tel service ; il n'est pas croyable que le pape ait pu croire qu'il transmettait au roi Pippin, sous le nom de patrice, la suzeraineté de Rome (3). La seconde conjecture, que le pape agit au nom ou en vertu d'une mission de l'empereur, ne rencontre pas d'obstacles : le premier et le plus grand Mérovingien, Chlodwig, ayant obtenu la dignité romaine du patriciat et l'ayant acceptée, ce devait être pour le premier roi d'une race nouvelle un point assez important d'obtenir également cet honneur. Il pouvait y voir, en opposition à la famille mérovingienne, qu'il avait expulsée, une sorte de reconnaissance de sa dignité royale ; et pourquoi l'empereur lui aurait-il refusé le patriciat qu'avaient obtenu tant de princes teutschs, pourvu qu'en lui accordant ce titre il pût conserver en Italie l'ombre de son autorité ? Pourquoi le pape n'aurait-il pas volontiers servi d'intermédiaire, pourvu qu'il réussît à acquérir par son intervention un défenseur à l'Église romaine contre les redoutables Langobards et un appui à l'échelle sur laquelle ses prédécesseurs s'étaient élevés si haut. Or avant le départ du pape de Rome un envoyé de l'empereur avait paru dans la ville éternelle. Le pape avait quitté Rome par la volonté ou sur l'ordre de l'empereur, pour se rendre auprès du roi Haistulf ; l'envoyé impérial l'avait accompagné dans ce voyage aussi bien que les envoyés du roi des Franks, et ce ne fut qu'après que la tentative d'une réconciliation avec le roi Haistulf eut échoué que le pape se résolut à se rendre dans la Gaule, et il s'y décida certainement avec l'assentiment de l'envoyé de l'empereur ; par conséquent le pape avait agi jusqu'alors d'intelligence avec la cour de Constantinople ; il est donc à supposer que ce qui se fit en Gaule ne se fit pas contre la volonté de la cour impériale. Enfin les événemens qui suivirent montrent que le patriciat accordé au roi des Franks ne fut pas un acte hostile à l'empereur, mais que Pippin agit plutôt pour celui-ci, car il soumit ses réclamations au roi des Langobards aussi bien dans l'intérêt de l'empire que dans celui de l'Église. Cependant on ne peut nier que tout resta dans une demi-obscurité et que dans tous ces actes les paroles furent tellement choisies ou les mots placés de telle sorte qu'ils pouvaient être interprétés indifféremment pour l'empereur ou contre lui, selon que le temps et les circonstances l'exigeraient. On ne peut pas nier davantage que la lutte malheureuse que l'empereur Constantin Copronyme renouvela avec une fureur inouïe contre les saintes images et l'exaspération que provoqua cette conduite imprudente rendirent toute précaution nécessaire, et que des détours même purent paraître faciles à justifier chez les hommes de cette époque.

D'autre part Pippin ne négligea pas d'exiger, de rendre et de demander des services, bien qu'il eût volontiers évité l'expédition en Italie. Il tint un champ de mars à Braine. Il y parla à ses fidèles de l'état des choses et de ses relations avec le pape, mais il paraît que l'assemblée ne fut pas disposée à faire la guerre aux Langobards ; car on résolut qu'avant tout on chercherait à ménager un accommodement. Pippin du moins envoya une ambassade au roi Haistulf avec ces instructions : « Que ce roi eût à rendre à l'Église et à la république romaine ce qu'il leur avait enlevé et à s'abstenir désormais de toute violence. S'il y consentait, on lui paierait une grande somme d'argent ; s'il s'y

refusait, la guerre aurait lieu. Haistulf répondit : « Que le pape pourrait retourner librement à Rome à travers ses possessions ; qu'il ne pouvait consentir à rien autre chose.» Là-dessus Pippin appela ses Franks à une expédition guerrière, que sans doute ceux-ci avaient résolue en cas de refus.

On ne put la commencer qu'au mois de septembre ; mais le pape lui-même hésita lorsqu'il vit l'armée des Franks, soit qu'il n'eut pas de confiance en elle, soit qu'il redoutât les suites ; peut-être voulut-il seulement faire honneur à ses saintes fonctions : il engagea le roi Pippin à envoyer encore une fois des députés à Haistulf, et il écrivit lui-même à ce roi pour le décider à des concessions et pour empêcher que des mains chrétiennes versassent le sang chrétien. Haistulf rejeta avec plus d'audace qu'auparavant toutes ces propositions et tous ces conseils. L'armée, partie de Lyon et de Vienne, passa donc les Alpes du côté de Maurienne. Les Langobards tentèrent de défendre les *cluses* de la vallée de Suse. Haistulf rassembla toutes ses forces ; mais il fut battu, et les Franks pénétrèrent dans les plaines d'Italie. Haistulf lui-même n'échappa qu'avec peine à ce grand désastre. Bientôt il vit l'armée des Franks sous les murs de Pavie, sa capitale, et tout autour de cette ville, l'incendie des cités et des villages annonça l'approche d'un redoutable ennemi. Haistulf ne perdit pas courage ; mais il perdit l'espérance de terminer heureusement cette guerre. Il ne voyait de salut qu'en éloignant les Franks et en gagnant le temps nécessaire à de nouveaux armemens ; il proposa donc la paix et promit de rendre tout ce qu'il avait enlevé à l'Église et à la république romaine, surtout l'exarchat de Ravenne, et de ne jamais se conduire en ennemi à l'égard de l'Église ou de la république. Il s'engagea à s'attacher désormais aux Franks et à garantir l'exécution de ses promesses par un serment et par des otages. Le pape s'opposa à ce que cette condition fût admise. Il demanda, par méfiance envers un prince qu'il connaissait si bien, que la paix ne fût pas conclue sur des promesses, mais sur des actes, et qu'Haistulf rendît avant tout ce qu'il avait pris. Pippin toutefois put reconnaître que la conquête de Pavie n'était pas facile et qu'il serait dangereux, à l'approche de l'hiver, d'avoir les Alpes entre lui et son empire. Ses fidèles partagèrent ses inquiétudes et insistèrent sur la paix. Celle-ci fut donc conclue ; Haistulf prêta le serment, livra quarante otages et fit de grands présens. Le pape revint à Rome, et les Franks repassèrent les Alpes.

Mais un profond ressentiment couvait dans l'âme d'Haistulf. A peine l'armée des Franks fut-elle partie qu'il rejeta la paix au lieu d'évacuer le pays conquis et de le livrer aux plénipotentiaires du pape, ainsi qu'on en était convenu. Il fit avec la plus grande activité de nouveaux armemens pour châtier le prêtre audacieux qui avait su déjouer ses projets et le couvrir de honte ; et comme il prévoyait que le succès dépendait de la promptitude, il envahit de nouveau, dès le 1er mai de l'année suivante, le territoire romain, portant partout le ravage et la dévastation, n'ayant de respect ni de ménagement pour rien. Il soumit le pays jusqu'à ce qu'enfin il se montra avec ses troupes sous les murs de la ville éternelle ; il l'attaqua aussitôt et l'assiégea pendant plus de deux mois. Les combats se succédèrent jour et nuit, l'église même de Saint-Pierre sur le Vatican fut pillée et souillée. A la sollicitation des Romains supplians, il répondit avec dédain et dérision : « Je vous ai maintenant sous ma main, et vous ne m'échapperez pas. Appelez à votre secours vos Franks, et voyez s'ils peuvent vous sauver. » Il demanda aux négociateurs que le pape lui fût livré, que la ville se rendît, qu'ensuite il aurait pitié des Romains ; sinon il voulait détruire la ville et tout anéantir par son épée.

Les Romains étaient réduits aux dernières exrémités. Le Saint-Père était au désespoir. Il envoya par mer messagers sur messagers dans l'empire des Franks ; il écrivit lettres sur lettres aux rois qu'il avait sacrés, à Pippin, à Karl et Karlmann ses fils, aussi bien qu'aux grands et aux puissans de l'ordre ecclésiastique et de l'ordre séculier, aussi bien qu'à tous les Franks en général. Dans ces lettres il exprime tantôt sans ménagement la plus amère colère de ce qu'on n'avait pas achevé la guerre l'année précédente, de ce qu'on avait ajouté moins de foi à sa sincérité qu'aux mensonges de l'odieux Haistulf, soumis à la violence du démon ; tantôt il dépeint d'une manière saisissante et terrible les maux et les dangers de Rome, l'insulte et l'ironie en paroles, en actions ; tantôt il implore avec humilité et avec flatterie un

prompt secours, annonce les bénédictions du ciel et cherche à séduire par la béatitude éternelle ; tantôt il expose avec menaces les suites du retard et rappelle avec énergie les tourmens de l'enfer. Il mettait donc tout en œuvre pour ébranler ceux dont il savait obtenir son salut, tandis qu'il s'efforçait d'inspirer ses espérances aux Romains pour soutenir leur courage et pour les rendre insensibles aux menaces de l'oppresseur, jusqu'à ce que le jour de la vengeance pût se lever.

Dans le fait ce fut un grand moment, plus grand sans doute que le pape ne le pensait lui-même ou que Pippin ne le pressentait : tout l'avenir du monde germanique et avant tout l'avenir entier du peuple teutsch était encore une fois remis en question, et Pippin agit, ainsi que le pape, comme s'il avait reconnu ou senti toute la grandeur de ce moment, soit qu'il fût ébranlé par le danger du Saint-Père, par ses instances et par ses menaces, soit qu'il fût animé par sa colère contre le perfide Haistulf. Il ne perdit pas de temps ; il appela encore une fois toutes les forces des Franks à la vengeance et à une action décisive. On se prononça dans une assemblée générale du 1er mai 755 ; les Franks, bien qu'à regret, répondirent encore une fois à son appel. Dans le même temps Boniface, qui avait établi l'alliance entre le siége apostolique et le trône royal de la famille karolingienne, avait achevé son heureuse carrière ; il eut encore la joie de voir la seconde entreprise faite par les Franks pour sauver l'Église, mais il n'en vit pas l'issue. Arrivé à un grand âge dans son palais archiépiscopal, il n'avait pas renoncé au plaisir d'agir sur les païens et de gagner des âmes au Seigneur. En Frise, où quarante ans auparavant il avait commencé ses grandes missions, il devait aussi en trouver le terme ; car aussitôt qu'il eut réussi à établir sur le siége archiépiscopal de Mayence son cher Lullus, il se rendit en Frise, et là il eut le bonheur qu'il considérait comme le bonheur suprême, celui de succomber comme un héros de la foi et de la parole divine et de mériter avec gloire dans un cercle nombreux d'amis et de partisans la sainte couronne du martyre (4).

Mais l'armée des Franks, accompagnée de la bénédiction du Saint-Père, traversa la Bourgogne par Châlons-sur-Marne et par Genève jusqu'à Saint-Jean-de-Maurienne et aux cluses des Alpes. La marche des Franks avait forcé le roi des Langobards, ainsi trompé dans ses plans, à renoncer au siége de Rome pour aller au-devant de ses ennemis dans les défilés des Alpes ; mais il fut encore une fois trompé dans ses espérances. Pendant qu'il dirigeait ses armes contre Pippin, les Bavarois, ayant au milieu d'eux leur jeune duc Tassilo, descendirent de Brenner en Italie et le menacèrent sur ses derrières (5). Il se vit en conséquence forcé d'ouvrir aux Franks les abords de l'Italie et de revenir dans sa capitale. Les armées des Franks et des Bavarois se réunirent et entourèrent la ville avec de telles forces que personne n'osa en sortir ou y entrer. Haistulf désespéra de sa fortune ; il craignit d'attirer sur lui la vengeance du prêtre s'il résistait ou gagnait du temps : il fit donc aussitôt annoncer au roi des Franks qu'il était prêt à exécuter sans réserve les conditions de la paix. Les Franks, calculant que la prise de Pavie leur coûterait beaucoup de sang et qu'ils ne retireraient pas des avantages qui pussent récompenser leurs exploits, Pippin accepta la paix et se contenta d'ajouter aux anciennes conditions de fortes contributions pour être en état de répondre aux exigences de ses guerriers.

Dans le même temps où l'armée des Franks se mit pour la seconde fois en mouvement pour traverser les Alpes, deux députés de l'empereur Constantin, envoyés à Pippin, arrivèrent à Rome. Ils furent informés par le pape de la marche des Franks. En conséquence, accompagnés par un député du pape, ils se rendirent aussitôt en Gaule. A Marseille ils apprirent que l'armée des Franks avait déjà franchi les Alpes et que Pippin avait promis au pape sous serment de lui laisser en pur don le territoire qui serait abandonné par Haistulf. Là-dessus ils se hâtèrent de repasser les Alpes. Ils rencontrèrent le roi près de Pavie ; ils le prièrent de remettre l'exarchat de Ravenne et toutes les places fortes aux troupes de l'empereur ; ils lui offrirent de grands présens s'il voulait se rendre à leurs prières et lui en promirent de plus grands encore. Pippin répliqua : « Que ce n'était point par une passion humaine qu'il avait deux fois passé les monts, mais par respect pour saint Pierre et pour la rémission de ses péchés. Ce qu'il avait une fois offert au Saint-Père devait lui rester, et tous les

trésors de la terre ne le décideraient pas à violer sa parole. » Les ambassadeurs revinrent à Rome avec cette réponse.

Après la conclusion de la paix, Pippin donna à l'un de ses conseillers, l'abbé Fulrad, la mission de recevoir des députés du roi Haistulf le territoire et les villes et de les remettre au siége apostolique. Les députés se rendirent de ville en ville. Lorsque la remise de toutes ces places fut accomplie, l'abbéFulrad, pendant que le roi passait les Alpes avec son armée, se rendit à Rome, accompagné des hommes les plus distingués de chaque cité. Ceux-ci remirent au Saint-Père les clés de chaque ville, et Fulrad, le représentant de Pippin, déposa entre ses mains la charte de la donation que faisait ce roi.

Il ne peut exister de doute sur le sens et la véritable nature de cette donation; le pape reçut comme bien de l'Église l'exarchat et tout le territoire qui avait été au pouvoir des Langobards; il l'obtint au même titre que les églises possédaient partout des biens, et bien que par cette acquisition son église devînt plus riche qu'aucune autre, rien ne futchangé à ses relations avec l'empire romain : il resta évêque de l'empire et ne cessa pas d'être soumis à la suzeraineté de l'empereur.

Que le pape ait eu ou non le droit de recevoir d'un prince étranger une donation de cette nature, cela peut être mis en question dans la dicussion des parties d'après les principes abstraits et la sagesse de l'école; mais l'histoire, qui ne s'attache pas à la théorie, maisqui a sous les yeux la corrélation vivante des événemens et ne juge leshommes que d'après les relations où ils se sont trouvés à l'égard de leur temps, et par comparaison à l'état des choses tel que l'a produit la marche des événemens, ne fera pas de reproches à l'évêque romain. La conduite du pape fut la même que celle de tous les autres seigneurs spirituels ou temporels qui étaient devenus grands et importans dans le monde. Il saisit l'occasion, sachant bien qu'une fois passée, il ne la retrouverait pas; il avait aussi d'excellens motifs pour ne pas la négliger. Il ne pouvait désirer que l'empereur reprît avec ses troupes possession des villes qu'il n'avait pu défendre, car il était à craindre que la guerre ne se renouvelât et que la confusion qui avait dominé jusqu'alors en Italie ne se prolongeât. Il devait craindre qu'avec les troupes impériales, bien qu'alors elles fussent tout aussi peu en état qu'auparavant de conserver ce pays à l'empereur, l'épouvantable persécution dirigée contre les adorateurs des images ne se développât en Italie et n'y répandît les mêmes malheurs qu'elle avait causés dans les pays d'Orient; il pouvait se croire obligé de ne pas laisser arriver ces atrocités jusqu'aux portes de Rome. De plus l'empereur avait confisqué les possessions de l'Église romaine dans l'Italie inférieure, en Calabre et en Sicile, parce que le pape avait résisté à ses ordonnances contre les saintes images; et aux yeux du pape ce pouvait être un acte non-seulement nécessaire, mais juste, d'assurer à son église, pour ses pertes, une compensation qu'il ne pouvait jamais espérer directement de l'empereur, son suzerain. Enfin il se peut qu'il ait calculé que les contrées d'Italie qui avaient encore appartenu jusqu'alors à l'empire d'Orient ne pouvaient être gagnées que si on les arrachait à l'influence des vices, du despotisme et de l'arbitraire qui régnaient à Constantinople.

Quant à Pippin, on ne peut le blâmer d'avoir fait cette donation au pape. Le pays qui avait jadis appartenu à l'empire romain avait été soumis aux Langobards par la force des armes; Pippin s'en empara par la victoire qu'il remporta sur les Langobards. Sans doute d'après les principes en vertu desquels tous les empires germaniques s'étaient fondés sur les ruines de l'empire romain, il pouvait rester en possession de ce pays : il lui était donc permis de le donner à qui il voulait. Il le donna à l'Église romaine, en partie par reconnaissance envers le pape, qui l'avait tiré d'un grand embarras et qui avait assuré à sa famille le trône du plus beau royaume du monde germanique; en partie parce qu'il voulait mettre le pape, pour lequel il était entré en campagne, en état de résister désormais avec de plus grandes ressources aux Langobards sans avoir besoin de son secours; en partie sans doute aussi et surtout parce qu'il voulait mettre l'Église catholique romaine à l'abri des atrocités de la lutte engagée pour les saintes images. Cependant il ne changea rien à la position du pape envers l'empire romain : l'empereur resta maître de traiter avec l'évêque, qu'il considérait comme son sujet, de la manière qui lui paraîtrait convenable. Si l'em-

pereur était hors d'état de maintenir ce puissant ecclésiastique dans l'obéissance, Pippin sûrement ne pouvait être obligé de lui prêter son bras. Dans le fait, la cour de Constantinople, bien qu'elle eût volontiers replacé sous sa domination immédiate l'exarchat, reconnut bientôt sans doute que Pippin lui avait rendu des services réels, car l'année suivante Pippin envoya une ambassade à Constantinople, et cette ambassade, dans l'état des choses, ne peut avoir eu d'autre but que d'exposer convenablement à l'empereur la conduite du pape en Italie et de demander pour le roi des Franks la confirmation du patriciat romain. Elle ne trouva pas seulement à Constantinople un accueil favorable, mais l'empereur, pour confirmer les relations amicales avec les Franks, envoya l'an 757 une nouvelle ambassade qui remit à Pippin de riches présens, parmi lesquels se trouvait un orgue, instrument alors inconnu aux Franks.

CHAPITRE III.

DERNIÈRES ANNÉES DE PIPPIN. — SOUMISSION ET DÉFECTION DE TASSILO, DUC DES BAVAROIS. — FIN DE WAIFAR, DUC DES AQUITAINS.

De l'an 756 à l'an 768.

Pippin, roi des Franks, avait à peine parcouru la moitié de sa vie publique; mais les actes les plus importans, les plus riches en résultats qui furent accomplis sous lui ou par lui étaient déjà consommés. Ce que présente la seconde moitié de cette vie est, en partie par la nature des faits, en partie par le manque de documens, d'un caractère plus vulgaire. Ces faits manquent, plus que les autres, de couleur et de forme, par là même d'intérêt; de plus, beaucoup sont étrangers au développement du peuple teutsch, bien qu'ils concernent plus d'un peuple de race teutonique. Pippin ne pouvait aspirer qu'à asseoir plus solidement sa maison, à augmenter sa puissance, à étendre son empire. Il alla loin dans ce but, et la fortune ne le quitta jamais; mais il en fut surtout redevable au génie qui lui était naturel et à l'énergique volonté avec laquelle il continua son œuvre sans s'inquiéter des moyens. Du reste il aurait aussi, pour les derniers temps de sa vie, mérité, sinon la réputation d'un homme bienveillant, du moins la gloire d'un grand prince, si son histoire avait été mieux écrite et si l'éclat dont son fils Karl se présente environné aux yeux de la postérité n'avait projeté sur lui une certaine obscurité.

La paix avec les Langobards ne fut pas interrompue. Haistulf, une année environ après sa honte, fut délivré par une mort malheureuse (1) de la douleur qui rongeait son âme; et à sa place Désidérius obtint la couronne. Comme Pippin et le pape lui-même avaient contribué à son élévation, les relations entre le siége apostolique et les Langobards furent pour un moment rétablies sur le pied de l'amitié; mais cette amitié ne pouvait être durable, parce que les germes d'inimitié ne se trouvaient pas dans les tendances de quelques hommes, mais dans les circonstances et dans la position des peuples. L'Église romaine avait trop gagné pour que ses évêques pussent résister à l'ambition de gagner plus encore, et leur confiance dans le puissant défenseur de l'Église établi en deçà des Alpes était trop bien fondée pour qu'ils n'eussent pas volontiers entretenu cette ambition. Déjà le pape Zacharie chercha à étendre le cercle de sa puissance: il se fit promettre par Désidérius, pour prix de sa coopération à l'élévation de ce prince, une nouvelle série de villes et de territoires importans, et il nourrit l'espoir que par reconnaissance ou par crainte le nouveau roi des Langobards remplirait ses promesses; mais le pape mourut avant qu'elles pussent être accomplies. Il fut remplacé sur le siége papal par son frère, le diacre Paul, et Désidérius refusa d'exécuter les promesses faites au pape précédent. Les anciennes querelles recommencèrent; le pape excita contre le roi les ducs de Spolète et de Bénévent. Ferme dans ses refus, Désidérius, méfiant, provoqué et désirant effrayer le pape par les armes, entra dans l'ancien exarchat que Pippin avait donné au siége apostolique. Aussitôt le pape écrivit avec l'expression de la plus profonde reconnaissance pour ce que Pippin avait déjà fait et avec celle de la plus ferme confiance à son fils chéri, à son compère spirituel : « Qu'il eût à délivrer la sainte Église et à contraindre énergiquement le roi Désidérius à tout restituer, à tout remplacer, à tenir toutes ses promesses; qu'ensuite lui, le roi Pippin, brillerait comme un soleil rayonnant au milieu de tous les rois et de tous les

hommes puissans au jour de l'arrivée de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ; qu'ensuite il obtiendrait une récompense centuple de notre Dieu, notre vrai juge, et qu'il gagnerait la vie éternelle. » Désidérius cependant continua son entreprise et se mit même en relation avec l'empereur de Constantinople pour le décider à une attaque contre l'Italie, espérant ainsi arriver à son but. Le pape, d'autre part, ne cessa pas de prier et de presser en secret et officiellement le roi frank d'entreprendre, pour soutenir et développer son œuvre, une nouvelle expédition en Italie et d'achever avec gloire ce qui avait été commencé avec gloire. Pippin ne se rendit pas à l'invitation du Saint-Père. Il se peut qu'il ait reconnu qu'il rendrait insatiable la cupidité de celui-ci s'il cherchait à le satisfaire; il crut peut-être avoir expié sa faute, et bien qu'il se vantât volontiers d'être le défenseur de l'Église catholique romaine, il était impossible qu'il se présentât constamment comme champion toujours prêt à combattre pour le pape. De plus, les Franks n'étaient nullement disposés à faire au delà des Alpes une de ces campagnes qui coûtaient si cher et qui rapportaient si peu, et Pippin, songeant à la mauvaise volonté qu'ils avaient déjà montrée, ne pouvait guère les engager à une entreprise nouvelle. Enfin, dans l'intérieur même de son empire, ce roi était impliqué dans des relations si difficiles qu'il ne pouvait se livrer au hasard, s'éloigner et passer les Alpes. Il se contenta donc d'employer les moyens de conciliation : il écrivit des lettres, envoya des ambassadeurs, négocia, promit, exhorta, menaça, et par là il réussit à maintenir les parties dans leur ancienne position; mais ces moyens mêmes l'amenèrent à des relations plus amicales avec les Langobards.

Les mêmes circonstances qui occupaient le roi des Franks dans la Gaule l'empêchaient aussi d'apporter une grande attention aux peuples teutschs de la rive droite du Rhin. On fait bien mention d'une guerre contre les Saxons que Pippin fit l'an 758; mais cette guerre est la seule qui doit avoir été faite par lui sur la rive droite du Rhin, et elle n'a aucun caractère particulier : elle commence, elle se fait, elle s'achève comme les luttes antérieures. Les Saxons furent complètement battus dans plusieurs combats, et assiégés dans leur forteresse, ils se soumirent à la volonté du roi et promirent enfin un tribut annuel de trois cents chevaux, et tout resta dans l'ancien état.

Il se peut cependant qu'il y ait eu plus d'événemens que nous n'en connaissons, car l'histoire de cette époque est plus pauvre encore que celle des temps qui précédèrent immédiatement, et les chroniques font tout au plus mention des faits qui s'accomplirent autour de la personne du roi et nullement de ce qui concerne les peuples : elles oublient rarement de signaler où Pippin a célébré la fête de Noël ou celle de Pâques; mais elles oublient de parler des hommes, de leur bonheur ou de leur malheur, et lors même qu'elles citent les lieux où Pippin, selon les anciens usages, mais toujours au mois de mai à partir de l'an 755, tint ordinairement son grand camp ou les diètes, on ne peut absolument pas reconnaître par elles ce qui parut dans ces diètes ou ce qui s'y passa. Cependant il est difficile de révoquer en doute que les peuples teutschs qui reconnaissaient l'empire des Franks et par conséquent tous les peuples teutschs, à l'exemple des Saxons et des Frisons, soient restés obéissans ou plutôt fidèles à Pippin; il est difficile de douter que les princes, comtes et seigneurs teutschs aient paru au champ de mai pour participer aux délibérations; il est difficile enfin de douter que les peuples teutschs se soient rendus à l'armée et qu'ils aient fait avec les Franks les guerres résolues dans ces assemblées. Pour le premier cas témoigne cette circonstance, qu'on ne trouve aucune trace d'un mouvement opéré dans le Teutschland, à l'exception de celui que Tassilo, duc des Bavarois, entreprit et exécuta; pour le troisième de ces points, on trouve un témoignage non-seulement dans la participation des Bavarois à la guerre contre les Langobards, mais aussi dans leur présence aux expéditions des Franks contre les Aquitains; le second point semble résulter de l'événement que nous allons rapporter.

L'an 757, Pippin tint un champ de mai à Compiègne. Dans ce même temps Tassilo, duc des Bavarois, était âgé de quinze ans; sa mère, Chiltrud, sœur de Pippin, qui avait eu la régence du duché de Bavière après la mort de son mari Odilo, était morte trois ans auparavant. Depuis lors Pippin avait traité la Bavière comme un pays soumis et l'avait fait gouverner par des hommes qui lui étaient entiè-

rement dévoués, qui lui appartenaient comme vassaux ou qui du moins s'étaient habitués à se considérer comme tels. Dans les actes publics on faisait à peine mention du jeune duc; bien plus, le nom du roi était presque toujours signalé seul ou du moins en première ligne. Les artifices de Pippin avaient d'autant mieux réussi que sa parenté avec le duc devait faire illusion à beaucoup de Bavarois et qu'il restait incertain si l'oncle, en agissant ainsi, défendait les droits et les intérêts de son neveu mineur, ou si le roi des Franks s'efforçait d'acquérir la puissance souveraine. De plus Pippin, depuis sa campagne en Italie, semble avoir retenu le jeune duc dans son voisinage et à sa cour, et en lui il avait le gage le plus assuré de la tranquillité et du dévouement des fidèles Bavarois. Il se peut aussi que le clergé n'ait pas été sans influence en Bavière; il était puissant comme partout, et certainement il avait été gagné par le siége romain à Pippin. Par là ce roi, en se servant habilement des circonstances, sut obtenir ce qu'on n'avait pu obtenir jusqu'alors par les armes : il sut rendre la Bavière complétement dépendante des Franks et la priver entièrement de sa liberté.

Cependant Pippin n'osa pas achever son œuvre en Bavière, soit qu'il redoutât l'énergique résolution de ce peuple, soit qu'il eût quelques sentimens paternels pour le jeune Agilolfing, orphelin, son neveu, soit qu'il crût que Tassilo était suffisamment formé à son école et gagné pour toujours à sa cause et au grand empire des Franks. Dans cette diète de Compiègne, il déclara majeur et capable de porter les armes ce jeune prince de quinze ans et lui remit l'administration du duché de Bavière; mais il ne lui remit ce duché que comme fief de l'empire des Franks. Tassilo, en qualité de grand propriétaire territorial, dut devenir son vassal et, en qualité d'administrateur et de gouverneur du pays, son antrustion, comme l'étaient les autres ducs et comtes de l'empire; il dut reconnaître pour ses seigneurs le roi Pippin et ses fils, Karl et Karlmann, et leur promettre pour toute sa vie fidélité par le serment le plus solennel, en étendant les mains d'abord sur les reliques de saint Denis, ensuite sur celles de saint Martin et de saint Germain. Les comtes et les seigneurs de Bavière qui avaient été convoqués également à cette diète durent prêter le même serment avec la même solennité.

Peut-être Pippin se hâta-t-il d'accomplir cet acte parce qu'il désirait enchaîner le duc Tassilo avant que ce jeune prince fût en état d'apprécier sa position et de calculer la pesanteur des liens dont on le chargeait, et parce qu'en même temps, oubliant sa propre conduite envers son roi et son seigneur, il comptait sur la fidélité des Teutschs, qu'il connaissait si bien. Mais il formait un nœud qui ne pouvait durer; il voulait concilier des choses inconciliables, l'hérédité de la dignité princière en Bavière avec le service d'antrustion dans l'empire. Il était impossible que le peuple bavarois vît avec plaisir son prince héréditaire dans l'état dépendant de vassal d'un roi qui s'était élevé sous ses yeux et dont beaucoup de Bavarois se regardaient certainement comme les égaux; il était encore moins possible qu'accoutumé dans les anciens temps à ne prendre les armes que d'après sa propre résolution pour ses foyers et ses demeures, il fût désormais forcé d'obéir, d'après la volonté d'une diète franke, à l'appel du roi des Franks, de marcher où le roi jugerait convenable de le conduire pour réaliser des projets qui lui étaient étrangers, qui étaient même contraires à ses intérêts les plus graves. Et comment le duc Tassilo, lorsqu'il arriva à l'âge d'homme et qu'il connut mieux les relations des temps antérieurs, n'aurait-il pas été blessé de la conduite d'un oncle qui avait abusé de sa jeunesse? Comment aurait-il pu avoir confiance en cet oncle dont les intrigues avaient forcé sa mère à la fuite, par les armes duquel les Bavarois, livrant leur pays comme une proie, avaient été repoussés jusqu'au delà de l'Inn? Certes les souvenirs de son enfance durent s'éveiller en lui aussitôt qu'il eut surmonté l'impression que son oncle pouvait avoir faite sur sa jeune intelligence, et alors il dut céder à un amer ressentiment.

Cependant ces relations subsistèrent pendant six ans, et durant ce temps les Bavarois, comme les autres peuples teutschs qui appartenaient à l'empire des Franks, servirent le roi Pippin dans les guerres que ses passions lui firent entreprendre en Gaule et qui le détournèrent de toute autre entreprise. Ces guerres furent dirigées en partie contre les Sarrasins, en partie contre les Aquitains.

Les Sarrasins étaient encore en possession de la Gaule méridionale qu'on appelait Septimanie. Narbonne, devant les murs de laquelle Karl-Martell lui-même avait reculé, était le véritable foyer de leur domination : leur position toutefois dans cette contrée était dangereuse. Depuis qu'en plusieurs combats Karl-Martell leur avait arraché la victoire, ils n'avaient pu conserver ce pays qu'en transformant quelques villes en camps de corps d'armée distincts et en abandonnant la campagne à plusieurs comtes goths qui restèrent obligés envers eux à des tributs et au service militaire. Mais les événemens d'Espagne encouragèrent ces princes goths à la désobéissance. En effet, une lutte terrible s'était élevée dans ce pays. D'un côté, des héros chrétiens, descendant des montagnes des Asturies, où la croix du Sauveur était constamment restée debout, combattirent pour leur foi, pour leur honneur et pour la conquête du territoire que leurs pères avaient possédé pendant trois siècles, et le résultat de leurs exploits réagit sur leurs compatriotes, sur les Goths de la Gaule ; d'un autre côté, les Espagnols, indignés du joug pesant que l'avarice du calife Hescham leur imposait, s'agitèrent et rendirent la domination des Musulmans d'autant plus incertaine que l'inimitié qui existait entre les Arabes et les Mauritaniens était plus grande. A tous les maux qui paralysaient la puissance des Arabes se joignit enfin une importante révolution. Presque dans le même temps où, dans l'empire des Franks, le dernier Mérovingien descendit du trône sans secousse et sans bruit, la puissante maison des Ommaiades, fondée cent ans auparavant par Moawiyah, fut extirpée de la manière la plus atroce dans le prodigieux empire des Arabes, et la cruauté avec laquelle cette famille avait persécuté les successeurs du prophète et leurs partisans fut horriblement vengée. Par cette révolution s'écroula le califat établi sur des principes contraires à la nature, et Abd-er-Rhaman, le seul prince de la maison des Ommaiades qui put échapper au massacre général, arriva après de grandes aventures et de grands dangers en Espagne pour y établir, en s'appuyant sur ses droits héréditaires, le trône d'un califat particulier. Mais l'Espagne avait déjà trouvé son maître. Yussuf, gouverneur du dernier califat universel, s'était déclaré indépendant, et Abd-er-Rhaman se vit forcé de chercher son salut par le glaive. Pendant la lutte qui s'engagea, d'autres rebelles se levèrent, et la discorde fut générale. Le nouveau calife qui s'était emparé du trône des Ommaiades n'oublia pas la belle Espagne ; il s'efforça de réduire également ce pays sous sa puissance, et ainsi commença une nouvelle série d'événemens d'où Abd-er-Rhaman, homme d'un caractère fortement trempé, sortit, il est vrai, victorieux et resplendissant, mais par lesquels aussi les Musulmans de la Gaule furent privés de tout appui et abandonnés sans défense à leur sort.

Pippin ne manqua pas de profiter de circonstances si favorables et s'allia avec les Goths. Sans aucun doute, il promit aux grands seigneurs de cette nation de leur laisser toute leur puissance et de les admettre au nombre de ses principaux vassaux, et le bas peuple trouva dans la religion des motifs suffisans pour prendre le parti du roi des Franks. Le puissant comte Ansémund livra à celui-ci les villes de Nîmes, Maguelonne, Agde et Béziers ; puis Narbonne, le dernier refuge des Sarrasins, fut attaquée et prise après un long combat avec l'aide des habitans. En trois ans, de 756 à 759, les derniers restes des Sarrasins en Gaule furent anéantis ou se sauvèrent sans être secourus. L'ancienne terreur qu'inspirait la présence des Arabes, qui vingt-cinq ans auparavant encore avaient menacé toute l'Europe, s'évanouit pour toujours, et, du côté de l'Espagne, les Pyrénées devinrent les limites de l'empire des Franks, comme les Alpes du côté de l'Italie (2).

A peine cette conquête fut-elle achevée que Pippin commença une guerre moins honorable contre les Aquitains. L'Aquitaine se trouvait encore à l'égard de l'empire des Franks dans les mêmes relations où s'étaient trouvés précédemment les Bavarois : les ducs étaient héréditaires. Bien que de temps en temps ils aient été forcés de reconnaître la suzeraineté du roi des Franks, ils avaient toujours tâché de reconquérir leur indépendance. Il se peut qu'Hunald, après sa dernière et malheureuse guerre contre les deux frères Karlmann et Pippin, ait consenti à de dures conditions ; il se peut qu'il ait transmis avec ces conditions le duché à son fils Waifar, lorsque, fatigué du malheureux sort dont il avait été frappé, il changea le manteau du prince contre la robe du moine.

Cependant il semble qu'il fut obligé à payer un certain tribut, et Waifar n'avait pas cessé de se considérer comme prince indépendant des Aquitains. Il était resté étranger aux guerres de Pippin; il avait seulement combattu les Sarrasins, sinon de son plein gré, du moins pour son propre compte; il s'était aussi efforcé de gagner toute l'Aquitaine et d'étouffer les passions que la dureté de son père Hunald avait soulevées et laissées pleines d'activité: car il avait épousé Adéla, fille de son cousin Lupus, petite-fille de son oncle, le malheureux Hatto. Il est donc facile de concevoir que Pippin, après que le duc de Bavière eut été mis dans la position d'un véritable vassal antrustion, et après que la victoire sur les Sarrasins l'eut amené sur les limites du pays des Aquitains, ne voulut plus laisser leur duc dans la position qu'il s'était faite, mais qu'il s'efforça de soumettre aussi les Aquitains à l'état de vassaux dans toute l'extension du mot; mais la guerre à laquelle on cherchait, avec tant de passion, un prétexte, fut conduite avec une politique si cruelle et avec des ravages si effrayans qu'il paraît que Pippin chercha à obtenir par elle plus qu'il ne pouvait vouloir d'après l'état des relations et la nature des choses humaines. Deux circonstances nous permettent de le conjecturer.

D'abord, à ce qu'il semble, la famille ducale d'Aquitaine était détestée du nouveau roi des Franks, parce qu'il lui attribuait des projets dangereux; en effet, il circulait parmi les Franks une tradition suivant laquelle cette famille descendait de la maison royale des Mérovingiens, qu'on avait exclue du trône; on disait que Charibert, frère de Dagobert I[er], fils de Chlotar II, était de cette famille, et que Waifar était l'arrière-petit-fils de ce Charibert. Cette tradition, dont il est aussi difficile de démontrer la vérité que la fausseté, était peut-être propagée par les ducs d'Aquitaine; certainement elle ne fut pas contredite par eux: or, plus les prédécesseurs de Waifar, Hunald et Eudo, avaient opiniâtrément combattu pour leur indépendance et pour celle de leur peuple contre les maires du palais des Franks, prédécesseurs de Pippin, Karl-Martell et Pippin d'Herstall, plus la position de Waifar pouvait être dangereuse pour le nouveau roi. A quoi servait en effet d'avoir renversé une branche de la maison royale des Mérovingiens si l'ancien tronc avait produit deux branches? Dans le cas même où les princes aquitains ne feraient aucune réclamation sur la couronne des Franks, ils semblaient devoir devenir dangereux par leur seule existence: tout mécontent dans l'empire des Franks pouvait s'appuyer de leur nom; les droits des Mérovingiens n'étaient pas éteints tant qu'un Mérovingien survivait. La vérité ou la fausseté de cette tradition était indifférente: tant qu'elle circulait, tant qu'on y ajoutait foi, le trône nouveau de Pippin semblait menacé par elle; l'excommunication même, par laquelle le pape avait essayé de détruire toute prétention au trône, semblait devoir perdre toute puissance. Aussi comme le cœur humain est arrogant et faible, on peut bien attribuer à Pippin, qui devait porter sur l'avenir un regard d'autant plus méfiant qu'il pouvait moins oublier ce qui s'était passé avant lui, le désir de renouveler la lutte pour détruire la famille ducale d'Aquitaine.

En second lieu il existait entre le peuple d'Aquitaine et les Franks une antipathie insurmontable. Les Aquitains détestaient les Franks comme barbares; les Franks méprisaient les Aquitains comme des hommes efféminés. Les véritables maîtres du pays étaient les Goths d'origine. Trois siècles et demi auparavant, leurs ancêtres avaient conquis ce pays et s'étaient approprié ce qu'ils avaient pu prendre et tenir sous leurs lois. Dans la suite, ils avaient été forcés par des désastres et par leur mollesse à se joindre à l'empire des Franks, et la complication des événemens qui avaient entraîné les Franks dans les combats leur avait permis de conserver toujours quelque indépendance. Pendant ce temps les anciens habitans avaient pris la supériorité qui appartient à une civilisation plus développée; le peuple conquérant et le peuple conquis s'étaient mêlés et fondus ensemble. Le ciel du Midi et les productions du pays avaient exercé leur influence et avaient transformé la vie du Nord. Les Goths avaient abandonné les mœurs de leur pays et oublié la langue du sol natal; il s'était formé une race nouvelle tout aussi éloignée de la vie et de la mollesse des Romains et des Gaulois que de l'ancienne simplicité et de l'ancienne énergie des peuples teutschs. Les Franks au contraire étaient restés plus fidèles aux mœurs et aux usages teutoniques. En Bourgogne même et en Neustrie,

les usages et le caractère teutschs s'étaient mieux conservés ou avaient du moins été ré tablis, car depuis que les Austrasiens avaient obtenu la prépondérance par l'épée de Pippin d'Herstall et de Karl-Martell, depuis que le siége du gouvernement de l'empire était en Austrasie et que les peuples teutschs de la rive droite du Rhin se rendaient aussi à l'armée, depuis qu'ils avaient rendu des services et acquis pour beaucoup d'hommes des droits à des récompenses, beaucoup de Teutschs étaient venus dans cette partie de l'empire comme vassaux ou comme grands fonctionnaires. Il s'était introduit plus d'usages teutschs dans l'intérieur de la Gaule qu'au temps de la première conquête, parce que les descendans des premiers conquérans, grâce aux renforts continuels venus du Teutschland, n'avaient pas encore renoncé entièrement à leur nature teutsche, et parce que, précisément pour cela, il y avait chez eux plus de fidélité aux usages et à la langue de la patrie; il s'était donc formé entre les Franks et les Aquitains une opposition nationale qui, en temps de paix il est vrai, devait être moins frappante, parce que la Bourgogne et la Neustrie formaient la transition entre l'Austrasie et l'Aquitaine, mais qui devait réagir fortement en cas de guerre. Pippin d'Herstall, Karl-Martell, le roi Pippin étaient des princes teutschs, et les principaux corps de leurs guerriers se formaient également de Teutschs. Eudo, Hunald, Waifar, au contraire, étaient des princes romans, et des guerriers romans suivaient leurs drapeaux. De plus, l'organisation de l'Aquitaine était toute différente de celle des Franks. Les Goths étaient propriétaires des terres dont ils se trouvaient en possession; les Franks dans la Gaule étaient vassaux du roi; ils transmettaient, il est vrai, leurs fiefs à leurs fils, mais ils ne pouvaient jamais disposer de leurs biens sans l'assentiment du prince et de l'assemblée nationale.

Toutes ces choses font comprendre pourquoi Pippin, peu content des relations pacifiques qui existaient entre lui et les Aquitains, et d'une soumission momentanée, voulut mettre l'Aquitaine sur le même pied que le reste de l'empire des Franks, changer les mœurs des Aquitains après avoir détruit leur maison ducale et ensuite introduire dans leur pays le système féodal dans toute sa rigueur; mais elles font comprendre aussi comment les Franks soutinrent avec une si violente animosité la lutte contre les Aquitains et pourquoi, pendant neuf ans, ils suivirent le roi à la guerre toutes les fois qu'il les convoqua. Il semble que les cruelles dévastations que l'Aquitaine eut à souffrir dans ces guerres sont par là aussi faciles à expliquer que les séductions, les perfidies et les intrigues qui accompagnèrent ces luttes malheureuses.

Dès que la guerre contre les Sarrasins fut terminée, Pippin transmit au duc Waifar, qui d'ailleurs lui était personnellement odieux parce qu'il avait refusé de lui livrer son frère Grifo, les réclamations suivantes : « Il devait rendre les biens ecclésiastiques de son empire situés en Aquitaine et s'abstenir désormais de toute tentative pour les ressaisir; il devait lui payer à lui, le roi, un wehrgeld pour tous les Goths qui avaient perdu la vie par lui, le duc; il devait enfin accorder l'extradition de tous les transfuges de l'empire des Franks qui avaient trouvé protection en Aquitaine. » Waifar rejeta ces réclamations avec d'autant plus de résolution qu'elles prouvaient de la manière la plus évidente que Pippin ne cherchait qu'une occasion de querelle. Là-dessus, l'an 760, commença une guerre désastreuse, et le clergé, que la première réclamation du roi avait aussi gagné à cette œuvre, la favorisa de toute manière. On évita à dessein des batailles décisives : les Franks ne firent que des courses de pillage et de destruction; ils revinrent chargés de butin et contemplèrent avec joie les flammes qui embrasèrent les villes et les villages pillés. Les Aquitains exercèrent des représailles, et les cruautés pesèrent sur les deux parties comme si elles avaient voulu entretenir une colère réciproque et une rage toujours croissante. Mais Pippin l'emporta, et l'Aquitaine souffrit des maux bien plus grands qu'elle n'aurait pu en faire supporter à la Bourgogne et à la Neustrie.

Trois campagnes avaient eu lieu de cette manière, et une partie de l'Aquitaine fut dévastée, beaucoup de villes furent réduites en cendres ou pillées et ignominieusement traitées; le sacré et le profane furent confondus. Alors le roi Pippin tint son grand champ de mai à Nevers; le duc Tassilo y assista avec ses Bavarois. Une quatrième campagne fut résolue contre Waifar. Tassilo, qui avait pris part aux

expéditions précédentes, suivit encore cette fois l'armée. C'était un jeune homme de vingt et un ans ; les idées qui s'étaient présentées obscurément encore à son esprit six ans auparavant, lorsqu'il prêta le serment de vassal à son oncle, à Compiègne, lui semblèrent glorieuses alors. Depuis longtemps peut-être le ressentiment s'était éveillé en lui : la conduite de Pippin à l'égard de Waifar, prince dont la position était semblable à la sienne et qui du moins devait être amené par l'abus des armes au point où lui-même avait été amené par l'abus de la jeunesse, avait rempli son cœur de douleur et élevé son mécontentement jusqu'à la colère. Or Tassilo, dans le champ de mai de Nevers, avait reconnu de nouveau son humiliation et celle de la Bavière ; il avait reconnu qu'il n'était qu'un feudataire frank, soumis aux résolutions des Franks, et par celles-ci aux ordres du roi, sans liberté, sans volonté, sans pouvoir décisif. Cette position enflamma son âme ; il résolut de rompre ces liens et de tout risquer pour l'indépendance de son peuple et pour sa dignité héréditaire. Lors donc que toute l'armée se fut mise en route, il fit volte-face avec ses Bavarois, enflammés d'une colère égale à la sienne, et leur fit passer le Rhin pour les ramener dans leur patrie, et il s'engagea par un serment solennel à ne jamais revoir son oncle.

Cet événement ne fut pas sans influence sur les Franks : ils continuèrent, mais sans succès, leur expédition d'Aquitaine. Pippin lui-même était irrésolu. L'année suivante, il tint le champ de mai à Worms, évidemment dans la vue de décider les Franks à une expédition en Bavière pour châtier le noble jeune homme qui avait osé le braver pour conserver la dignité de ses ancêtres. Mais Pippin trouva cette assemblée mal disposée à ajouter à la guerre déjà ancienne contre l'Aquitaine une nouvelle guerre dans l'intérieur du Teutschland. Les Franks commencèrent par rechercher les motifs de la dissension qui s'était élevée entre eux et les ducs des Bavarois et des Aquitains, et ils montrèrent une telle fermeté que Pippin jugea convenable de renoncer à son expédition de Bavière aussi bien qu'à celle d'Aquitaine ; ce fut au point qu'en 765, il n'osa pas encore proposer une nouvelle campagne. Pendant ce temps, Tassilo gouverna la Bavière comme roi et comme seigneur, et il tint, selon l'ancien usage, des assemblées publiques des seigneurs ecclésiastiques et séculiers de son pays (3). Il mit tout en œuvre pour rétablir l'ordre et le droit et pour se préparer au jour du danger. Waifar au contraire combattit les Franks, qui, dans l'intervalle d'une campagne à l'autre, se tenaient ordinairement en Aquitaine dans des châteaux forts, et il força une partie de ces châteaux, les détruisit et s'avança ensuite avec fureur hors des limites de son pays, ravageant cruellement les cantons franks d'alentour. Il ne servit de rien au roi que l'oncle de Waifar, Rémistan, vînt vers lui comme transfuge, à ce qu'il paraît, car Waifar continua sa lutte, et Rémistan, malgré les présens par lesquels Pippin récompensa sa prétendue perfidie, revint auprès de son peuple ; mais la désolation de la Gaule engagea les états de l'empire, que Pippin tint l'an 766 à Orléans, près du théâtre de ses atrocités, à décider que la guerre serait vigoureusement continuée. En conséquence l'Aquitaine fut traversée pendant deux ans, et le meurtre et l'incendie la désolèrent plus peut-être qu'auparavant. Rémistan, oncle de Waifar, fut fait prisonnier par trahison, et Pippin le fit pendre comme traître. La mère de Waifar, sa sœur et sa nièce tombèrent au pouvoir des Franks, et Pippin les fit conduire dans l'intérieur de l'empire. La crainte et la terreur forcèrent les Aquitains à se soumettre ; Waifar lui-même échappa à son ennemi par sa prudence et par hasard. Sans forces et sans secours, il continua cette lutte désespérée et causa des pertes aux Franks, tantôt sur un point, tantôt sur un autre ; et cependant le roi attachait une grande importance à se rendre maître de sa personne, car lui seul semblait empêcher la pacification de son pays maltraité, ravagé. Il fit donc faire en 768 une véritable chasse à ce prince infortuné : quatre bandes furent envoyées pour rechercher le duc, pour le poursuivre et pour l'amener vivant ou mort. Il paraît pourtant que la ruse réussit mieux à Pippin que les armes, car Waifar fut assassiné, dit-on, par ses propres leutes.

Sans doute Pippin crut avoir tout atteint par là ; mais la maison ducale n'était pas encore extirpée, et l'esprit national n'était pas anéanti.

CHAPITRE IV.

MORT DE PIPPIN. — KARL ET KARLMANN, SES FILS, ROIS DES FRANKS. — DISCUSSION AU SUJET DU SIÉGE PAPAL ET SES SUITES.

De l'an 768 à l'an 771.

Pippin n'eut pas longtemps à se réjouir de la victoire remportée sur Waifar, son odieux adversaire; à peine fut-il entré en vainqueur avec une grande magnificence dans la ville de Saintes, où l'attendait sa femme Bertrade ou Berta, qu'il fut saisi d'une maladie dangereuse. Il prit donc promptement les mesures nécessaires pour la sûreté de l'Aquitaine; il se rendit ensuite par Poitiers à Tours, dans le couvent de Saint-Martin, dont les guérisons miraculeuses avaient une célébrité universelle. Il fit de grandes aumônes aux couvens, aux pauvres; mais la maladie ne céda pas. Il vint donc à Paris pour chercher des secours auprès du saint martyr Denis, et il espéra encore en cette œuvre pieuse; mais la maladie fut opiniâtre. Le roi crut nécessaire de se préparer à la mort et de faire ses dispositions pour que sa maison se maintînt et pour que l'empire ne fût pas exposé à de nouvelles secousses. Il convoqua les ducs, les comtes, les évêques et les prêtres, tous ceux qui étaient grands et puissans, en une diète solennelle à Saint-Denis, pour les engager à accepter ses dispositions. Il semble toutefois que les seigneurs ecclésiastiques et laïques du véritable empire des Franks, c'est-à-dire des pays qui avaient été jadis conquis par les Franks dans la Gaule, furent seuls appelés à cette assemblée et qu'on n'y invita pas les grands et les seigneurs des peuples teutschs de la rive droite du Rhin ni les Aquitains.

Pippin avait eu de sa femme six enfans, trois fils et trois filles; mais l'un de ses fils, Pippin, était mort enfant, et deux de ses filles, Rodthaïde et Adélaïde, avaient également déjà quitté la vie. Les deux fils qui vivaient encore s'appelaient Karl et Karlmann; la fille qui lui restait s'appelait Gisla. Karl était un jeune homme d'environ vingt-six ans; on ne connaît pas l'âge de Karlmann. Gisla n'avait que onze ans.

Pippin avait le projet de partager, pendant qu'il vivait encore, l'empire entre ses deux fils pour éviter toute discussion après sa mort. De grandes expériences avaient déjà été faites des dangers d'un partage, mais on ne sut pas les éviter. Non-seulement l'exemple des Mérovingiens, les mœurs et l'habitude, mais aussi la nature des choses rendaient ce partage nécessaire. L'idée de l'indivisibilité par laquelle, dans un empire héréditaire tel que Pippin aurait voulu voir l'empire des Franks, ouvre un abîme immense entre les enfans d'un même père; elle a en elle-même quelque chose de si dur, de si répugnant, de si cruel, qu'il doit être très-pénible pour le sentiment de l'humanité de l'introduire dans la vie. Trois circonstances, qui semblent s'être mutuellement provoquées de nouveau, peuvent dans la suite des temps avoir peu à peu réconcilié les hommes avec cette idée: d'abord la libre élection du roi, qui rendait tout partage impossible; puis l'indivisibilité des fiefs, par laquelle, lorsque ceux-ci furent reconnus comme héréditaires, le fils aîné obtint une préférence exclusive; enfin la transformation du trône, qui d'une forte puissance parmi des hommes libres ne devint plus qu'une puissance territoriale sur des hommes soumis.

Soit que Pippin fût déterminé par son amour paternel et préoccupé par d'anciens préjugés, soit qu'il fût poussé par les exigences du moment, il résolut le partage avec l'assentiment de ses grands assemblés; mais comme il connaissait les suites malheureuses que tous les partages avaient eues jusqu'alors, et comme, à ce qu'il semble, il ne chercha pas les causes de ce malheur dans la chose elle-même, mais dans son exécution, il entra dans une voie nouvelle. En effet, dans les partages précédens, on semble avoir plus tenu compte de la nationalité des peuples et de leur caractère propre; du moins les limites des pays avaient été réglées d'après les frontières des peuples, et les peuples avaient demandé ces frontières. Maintenant il ne s'agit plus de faire un royaume oriental et un royaume occidental, mais un royaume septentrional et un royaume méridional: car le royaume de Karl, fils aîné de Pippin, s'étendit depuis les limites des Slaves et des Saxons jusqu'à la Garonne, et celui de Karlmann, se développant à côté du premier de l'est à l'ouest, s'étendit depuis les frontières bavaroises jusqu'aux Pyrénées. Le premier comprit la Thuringe, les anciens cantons des Franks, l'Austrasie, la Neustrie

et la plus grande partie de l'Aquitaine ; le second l'Allemannie ou la Souabe, l'Alsace, la Bourgogne, la Provence, la Gothie et la plus petite partie de l'Aquitaine au sud de la Garonne. Comme Pippin voulait que le royaume, ainsi partagé, continuât à former un seul empire des Franks, comme par conséquent il eut en vue, non une division des terres, mais seulement, à l'exemple des Mérovingiens, une division de la royauté ou du gouvernement; comme enfin l'empire, protégé par la mer et les montagnes au nord et au midi, n'avait à redouter aucun ennemi de ces côtés, mais n'en voyait qu'à l'est ou à l'ouest, on ne peut nier que cette disposition devait être préférée. Une division en royaume d'Orient et royaume d'Occident aurait amené une division véritable des terres, car des luttes entre l'Est et l'Ouest auraient forcé les peuples des deux royaumes, ainsi partagés, à regarder toujours derrière eux; et les caractères nationaux, qui se repoussaient toujours, auraient par là pris bientôt entre eux une position hostile. Une division au contraire en royaume du Nord et en royaume du Sud semblait devoir conserver l'unité, parce que les peuples des deux royaumes avaient toujours des ennemis communs; ils devaient toujours, par cette raison, se réunir pour des luttes communes. Les choses parurent ainsi; mais deux faits pouvaient exercer une influence désastreuse, à savoir la nationalité diverse dans les deux royaumes, dans le royaume teutsch et dans le royaume roman, et les passions humaines. Quant à la nationalité, Pippin put se faire illusion : comme la vie et les usages teutschs s'étaient, dans les derniers temps, répandus de nouveau dans toute la Gaule, Pippin put croire qu'il serait possible d'anéantir peu à peu les mœurs romaines par les mœurs et la langue teutsches, d'imposer à toute la Gaule le caractère teutsch, et ses Austrasiens pouvaient partager cette opinion; quant aux passions humaines, qui pouvait espérer qu'elles seraient vaincues?

Sans doute toutes ces choses n'ont pas une importance particulière pour la marche des événemens, parce que le partage ne dura que peu d'années; mais elles témoignent de la sage appréciation que Pippin fit des relations, elles témoignent aussi des opinions et des efforts de cette époque.

Pippin mourut dès le 24 septembre 768 ; il fut enseveli, sur sa demande, dans l'église de Saint-Denis, martyr. Aussitôt ses fils se séparèrent, accompagnés de leurs leutes et de leurs fidèles; ils reçurent en divers lieux les bénédictions des prêtres et les hommages des seigneurs laïques de leurs royaumes.

Les deux jeunes rois s'étaient tenus jusqu'à ce moment à l'ombre de leur père. On ignore quelles étaient leurs relations réciproques. Mais que jusqu'alors ils aient vécu dans une union toute fraternelle ou que la discorde ait existé entre eux, il est évident que les passions s'élevèrent aussitôt et que la discorde éclata. Voici quelle en fut la première occasion.

Pippin avait forcé les Aquitains à se soumettre; mais il mourut avant que son œuvre eût pu être affermie par l'introduction d'un ordre nouveau. L'ancien duc Hunald vivait encore dans son couvent de l'île de Rhé, où il s'était enfermé vingt-quatre ans auparavant, soit pour gagner le salut éternel, soit pour apaiser une conscience qui lui reprochait des crimes. Dans sa solitude, il ne resta jamais, à ce qu'il semble, étranger aux malheurs de son peuple. Tant que son fils Waifar avait soutenu sa lutte de désespoir contre la puissance et les artifices de Pippin, il n'avait pas agi, bien qu'il s'intéressât aux événemens; mais lorsqu'il apprit l'assassinat de son fils et le sort déplorable qui avait frappé sa maison, il ne put contenir ses anciens sentimens héroïques : il quitta son couvent et se montra de nouveau au milieu de son peuple. Les Aquitains reconnurent sa voix; dominés par le sentiment de leur honte et des malheurs de leur ancien chef, beaucoup d'hommes se rangèrent du côté du prince devenu moine et s'armèrent avec lui pour la vengeance et la liberté. L'union manqua. Quelques-uns, trop abaissés par les désastres antérieurs, n'osèrent pas lever de nouveau le bras et la tête; plusieurs, qui ne calculaient que leur intérêt personnel, restèrent indécis; d'autres peuvent avoir été gagnés par les Franks et avoir trahi leur peuple. Enfin le pays au sud de la Garonne se sépara entièrement du reste de l'Aquitaine, et les habitans mirent à leur tête un duc particulier. Ce duc fut Lupus, neveu de Hunald, fils de ce Hatto qui dans les jours antérieurs, également périlleux, avait été aveuglé et par suite privé de la vie par Hunald son frère. Ce duc Lupus pouvait partager la colère de ce

peuple contre les Franks, il pouvait avoir donné sa fille Adéla au duc Waifar, mais il avait sans doute conservé son ressentiment contre un oncle qui avait privé son père de la lumière et qui l'avait privé lui-même de son père. Jamais il ne pouvait y avoir rien de commun entre lui et Hunald. Cependant le mouvement de l'Aquitaine n'était pas sans danger, parce que les Frisons et les Saxons pouvaient renouveler leur attaque, parce que les Bavarois et les Langobards avaient une attitude hostile, parce qu'on ne pouvait se fier aux Thuringiens et aux Souabes, parce qu'il fallait surveiller de près les Slaves et les Sarrasins. Au milieu de ces embarras, l'empire des Franks était divisé; chacun des royaumes qui le composaient était formé d'élémens hétérogènes et ennemis, et à leur tête se trouvaient deux jeunes princes qui n'avaient encore pour eux que le génie, les exploits et la fortune de leur père. Il fallait nécessairement et avant tout étouffer toutes les agitations.

Le royaume septentrional résolut une prompte expédition; les vassaux et les seigneurs du royaume méridional au contraire refusèrent d'y participer, soit qu'ils crussent que l'Aquitaine, appartenant en majeure partie au royaume de Karl, ne les regardait pas, soit qu'ils fussent mécontens de l'ordre des choses. Karl entra en campagne avec ses leutes et invita son frère à une conférence qui n'eut pas de résultat. Les deux frères se quittèrent désunis, parce que Karl, à ce qu'il semble, rejeta sur son frère ce qui n'était que la faute de ses vassaux.

Karl vint en Aquitaine l'an 769. L'ancienne fortune de sa famille se déclara aussitôt pour lui. L'Aquitaine fut facilement intimidée de nouveau; Hunald n'échappa qu'avec peine à la captivité et se vit forcé de chercher un refuge en Gascogne, auprès du duc Lupus, fils de ce frère que jadis il avait traité d'une manière si cruelle sous l'influence d'une passion sauvage; mais il ne trouva pas de repos. Tandis que Karl fondait sur les bords de la Dordogne un château fort, Fronsac, pour maintenir la terreur dans l'Aquitaine, qui n'avait aucune forteresse, et pour assurer l'obéissance par la crainte, il envoya une ambassade au duc Lupus et lui fit les offres suivantes : « Si le duc Lupus remettait entre les mains du roi Hunald fugitif, s'il paraissait en personne devant le roi pour le reconnaître comme son seigneur et prêter en qualité de vassal et d'antrustion le serment de fidélité, il devait conserver à tout jamais, sans inquiétude et intégralement le duché de Gascogne; s'il ne remplissait pas cette condition, le roi passerait la Garonne avec son armée et ne quitterait la Gascogne qu'après avoir tiré une éclatante vengeance. » A la réception de ce message, Lupus calcula son intérêt, et crut que le parti le plus sûr était de céder à la volonté du roi : il parut devant celui-ci avec son oncle. Lupus conserva ensuite son duché. On ne connaît pas le sort de Hunald. Karl repassa donc victorieux la Loire.

Tandis qu'il prouvait ainsi pour la première fois sa valeur, son frère ne restait pas inactif. Les écrivains, il est vrai, ont cru devoir moins parler de lui, et par là ils ont rendu très-difficiles l'examen des relations et la connaissance de leurs vicissitudes. Mais il paraît que Karlmann se mit dans des rapports d'amitié avec Tassilo, roi ou duc de Bavière, et avec Désidérius, roi des Langobards, et que les événemens qui se passèrent à Rome eurent une influence puissante sur cette alliance. Il est certain du moins que les faits qui vont être mentionnés sont difficiles à expliquer si l'on n'admet pas ces circonstances qui ne sont, il est vrai, que des conjectures, mais des conjectures bien fondées.

Il n'est pas douteux que Tassilo, duc de Bavière, se soit considéré et ait agi comme prince indépendant, tandis que les Franks ne cessaient pas et ne pouvaient cesser de considérer la Bavière comme une province de leur empire qu'il fallait ramener à l'obéissance. Une inimitié naturelle existait donc entre les Franks et les Bavarois. Si Karlmann avait raison de craindre que son frère Karl, à son retour d'Aquitaine, ne tournât ses armes contre lui pour satisfaire son orgueil et l'ambition qu'il avait pu reconnaître en lui, la position hostile où il se trouvait à l'égard des Bavarois devait lui inspirer des inquiétudes d'autant plus grandes qu'il pouvait moins se dissimuler que les Souabes partageaient cet amour de l'indépendance qui animait les Bavarois, et qu'ils seraient toujours prêts à se soulever pour l'ancienne cause de leurs aïeux et de leur patrie. Tassilo partagea ces prévisions; il épousa Luitberga, fille de Désidérius, roi des Langobards, qui n'avaient pas oublié les mau-

vais traitemens qu'ils avaient eu à souffrir des Franks, et les Langobards pouvaient, à cause de leur voisinage, devenir très-dangereux pour Karlmann dans le cas où il y aurait une guerre entre celui-ci et Karl. Karlmann avait donc d'excellens motifs pour établir d'amicales relations avec Tassilo et Désidérius. Les événemens de Rome rendirent ce désir encore plus impérieux.

L'occupation du siége apostolique avait en effet toujours occasionné un grand mouvement; car comme l'élection du pape n'était pas seulement décidée par le clergé, mais aussi par les officiers de l'État, par tous les seigneurs laïques du territoire romain, et que tout le peuple même y participait, les passions, les intrigues, les factions devaient prendre d'autant plus de développement que le saint-siége était élevé plus haut par la force du temps et que la puissance qu'il exerçait pouvait devenir plus grande. Mais depuis une génération beaucoup de changemens s'étaient introduits, et les relations du siége apostolique étaient devenues beaucoup plus compliquées qu'elles ne l'avaient été jadis. Le pape n'était pas seulement, par l'influence qu'il avait obtenue sur tous les ecclésiastiques du monde germanique, un personnage politique, dont personne ne pouvait calculer la force; mais depuis l'importante donation de Pippin, il était devenu de fait prince temporel. On pouvait laisser incertaine sa position à l'égard de l'empereur de Constantinople; mais par la faiblesse intérieure de l'empire grec et par la cruelle folie avec laquelle les hommes de cet empire étaient poursuivis au sujet de l'adoration des saintes images, l'empereur était en tous cas hors d'état de faire valoir sa suprématie. A Rome, comme à Ravenne, il n'y avait en fait aucune puissance temporelle plus forte que la puissance du pape. De plus l'alliance du siége apostolique avec la nouvelle famille royale des Franks avait mis le royaume des Langobards dans une position violente sous tous les rapports et qui nécessitait un grand changement. Le pape devait se soumettre aux Langobards, et le siége apostolique devait être rabaissé à son humilité originaire comme siége épiscopal, ou l'empire des Langobards devait périr, et dans ce dernier cas cet empire, devait en périssant, tomber sous la puissance du siége papal ou succomber sous les armes des Franks. Une autre issue ne semblait plus ouverte. Ces circonstances ne peuvent avoir échappé au regard des hommes, et par là il est certain que les intrigues et les agitations au sujet de l'élection d'un nouveau pape devaient être plus vives à cette époque qu'elles ne l'avaient jamais été. Car si d'un côté la possession du saint-siége pouvait être pour beaucoup un avantage plus désirable que jadis, un bien qui excitait leur avidité et soulevait leurs passions, d'autre part aussi les opinions des hommes devaient être bien différentes, puisque chacun des trois cas que nous avons indiqués avait ses avantages et ses dangers. La réunion de l'Italie pouvait paraître le meilleur parti à la plupart des Italiens; mais cette réunion devait-elle avoir lieu plutôt sous le pape que sous le roi des Langobards? Cette question pouvait être différemment envisagée par les séculiers à Rome comme à Pavie, tandis que le clergé romain voyait sans aucun doute les plus grands avantages à conserver avec les Franks une alliance qui avait été jusqu'alors si utile.

Dans ces circonstances, le pape Paul Ier mourut, l'an 767. Aussitôt un grand parti répandu dans Rome même, dans le territoire romain et en Toscane, s'empara du siége apostolique. Un laïque, le frère de Toto, duc de Nepi, Constantin, auquel pouvaient se rattacher de grandes espérances, fut introduit à main armée dans le palais papal et placé sur le saint-siége. L'évêque George de Palestrine lui donna, à ce que l'on cru plus tard, la tonsure et l'ordination ecclésiastique, et le sacra ensuite pape avec l'assistance des évêques d'Albano et de Porto. Le nouveau pape ne perdit pas de temps; il fit parvenir à Pippin la nouvelle de son élévation, et il le fit avec une adresse et dans un langage qui n'étaient pas indignes d'un pape : « Ce n'était pas, dit-il, par son mérite ni par ses vertus qu'il était arrivé à la sublime et difficile mission de pasteur, mais simplement par la miséricorde divine; c'était comme au sortir d'un songe pénible qu'il s'était vu charger des fonctions auxquelles il n'avait jamais songé, qu'il n'avait jamais désirées; c'était comme par une tempête qu'il s'était vu élever par une foule innombrable d'hommes unanimes à ce faîte redoutable du pontificat. Il demandait au roi son amitié : après Dieu, il n'avait d'espérance qu'en son bras; il le conjurait au nom du Dieu tout-puissant, juge des

vivans et des morts, qui l'avait aussi consacré roi ainsi que ses fils bien-aimés par la main du prince des apôtres, de tenir la promesse qu'il avait faite à saint Pierre de soutenir son empire pour obtenir la béatitude éternelle, et cette promesse était d'élever et de défendre la sainte Église de Dieu et la véritable orthodoxie. » Pippin fit alliance avec le pape Constantin, bien qu'il n'eût ni le temps ni l'occasion de lui prêter son bras.

Mais une grande partie du clergé fut profondément irritée de l'occupation du saint-siége par une force temporelle et de la profanation qu'un laïque lui avait fait subir. Le pape sut déjouer, par une grande prudence, les efforts de ses ennemis. Pendant plus d'une année, il resta inébranlable sur son siége. Le peuple reçut avec respect sa bénédiction; des prêtres de tout rang reçurent de lui leurs dignités, et on ne voit pas qu'une opposition se soit élevée dans aucune partie du monde chrétien. Mais enfin deux illustres Romains, Christophore et son fils Sergius, réussirent à tromper le pape en feignant de se faire moines. Ils obtinrent la permission de quitter Rome; ils se rendirent, au mépris de leur serment, auprès du duc Théoderich de Spolète, au lieu de s'enfermer dans un cloître. Ce duc les envoya à Désidérius, roi des Langobards, et ils surent faire naître dans l'âme de ce roi l'espoir que maintenant il pourrait facilement s'emparer de Rome. Mais comme le succès de son projet semblait dépendre de la promptitude et du mystère, l'espoir de Désidérius fut cruellement trompé. Il fit marcher rapidement une troupe de guerriers langobards du duché de Spolète sur Rome. Ces troupes sans doute étaient assez fortes pour donner aux ennemis du pape l'occasion et le courage d'un soulèvement afin de renverser le pontife; mais elles n'étaient pas assez fortes pour se rendre maîtresses de la ville. Elles arrivèrent devant Rome; les partisans de Christophore et de Sergius ouvrirent une porte de la ville. Dans un combat où le parti du pape chercha à défendre ses droits, Toto, duc de Nepi, un de ses frères et d'autres hommes influens trouvèrent la mort. La multitude inconstante se joignit au parti qui avait le dessus, et le pape Constantin fut fait prisonnier.

Aussitôt la discorde s'éleva parmi les vainqueurs, car ils s'étaient bien mis en campagne contre un même ennemi, mais non pour une même cause. Les Romains voulaient un ennemi des Langobards et le maintien des anciennes relations avec les Franks. Les Langobards s'efforcèrent de profiter du moment et de placer sur le siége apostolique un homme qui leur fût dévoué. Un prêtre langobard, Waldpert, que Désidérius avait envoyé à Rome avec les troupes, se mit à la tête du parti de sa nation; il fit déclarer pape un prêtre nommé Philippe, qui vraisemblablement était aussi Langobard. Philippe fut conduit au milieu des acclamations de la multitude assemblée dans l'Église du Sauveur; il donna au peuple la bénédiction papale, puis il se rendit au palais de Latran et donna de nouveau sa bénédiction, et un grand nombre de principaux dignitaires de l'Église et les chefs de la milice se mirent, selon l'usage, à table avec le Saint-Père. Mais le désir de la vengeance couvait dans l'âme de Christophore et de Sergius, qui, se voyant ainsi supplantés, mirent en œuvre tout ce que les passions humaines ont de puissant et de redoutable. Ils surent exciter la rage de la foule immorale des hommes armés et non armés en soutenant que Waldpert voulait mettre Rome au pouvoir des Langobards; ils réussirent facilement à forcer le nouveau pape à quitter le palais papal pour se sauver dans son couvent et à décider avec le plus grand accord l'élection d'un autre pape, d'Étienne III, prêtre de Sicile. Personne n'osa les contredire, tant ils inspiraient de crainte et de terreur. Alors se passèrent les scènes les plus ignobles. Tandis que les amis et les partisans des papes Constantin et Philippe subissaient des traitemens dont aucune expression ne peut peindre l'atrocité, tandis qu'on les égorgeait, qu'on leur arrachait les yeux ou qu'on leur coupait la langue et qu'on les faisait mourir de privations et de faim, le pape Constantin fut traîné avec injure et ignominie à travers les rues de Rome. On le fit monter sur une selle de femme; on chargea ses pieds de poids très-lourds, et on le conduisit dans un couvent. Bientôt il en fut retiré aux yeux de la multitude; après avoir lu les anciennes lois de l'Église, on lui arracha les ornemens pontificaux, on le foula aux pieds; puis il fut de nouveau renfermé dans son cloître. Mais il n'eut pas encore de repos : une bande féroce de soldats et de valets pénétra dans le couvent et creva les yeux à l'infor-

tuné. Tel fut le châtiment cruel par lequel Constantin expia le crime d'avoir osé, lui simple laïque, s'emparer du siége apostolique et faire à Rome ce qui s'était fait dans d'autres résidences épiscopales. Et pourtant ce crime ne parut pas suffisamment expié aux yeux du clergé enflammé de colère.

Étienne III continua d'occuper le siége apostolique au milieu de cruelles agitations. Aussitôt éclata de nouveau l'ancienne inimitié entre le pape et le roi des Langobards ; elle éclata avec d'autant plus de force que Désidérius avait été plus cruellement trompé dans ses plus belles espérances. Dans le moment, ce roi n'eut d'autre moyen que de rester maître du territoire romain que les événemens avaient mis en son pouvoir. Il devenait d'autant plus nécessaire que le pape maintînt l'alliance avec les Franks. Dans le fait Étienne envoya aussitôt Sergius à Pippin pour renouveler l'ancienne amitié et pour l'engager à envoyer à Rome quelques évêques instruits et influens, afin qu'ils pussent participer à une assemblée pour fixer les règles de l'élection du pape et pour d'autres affaires ecclésiastiques. Mais lorsque cette ambassade arriva, Pippin était déjà descendu au tombeau. Sergius s'adressa donc aux deux fils de ce prince, à Karl et à Karlmann, qui lui avaient succédé dans l'empire. Mais les discordes dont nous avons parlé éclatèrent bientôt entre ces deux jeunes rois. Les envoyés du pape, mis dans l'embarras par ces dissensions, s'attachèrent à Karl, soit qu'ils reconnussent le puissant génie qui vivait dans ce jeune prince, soit que Karl sût les gagner autrement. Karl, se rendant au désir du pape, envoya à Rome douze évêques, parmi lesquels était Lull, archevêque de Mayence, et des liens intimes s'établirent entre lui et le pontife. Mais Karlmann, exclu ou du moins négligé, dut regarder comme d'autant plus nécessaire d'entrer en alliance avec Désidérius, parce que désormais il ne pouvait touver de contre-poids à ces forces réunies que dans ce roi et peut-être dans l'amitié du duc Tassilo de Bavière.

Sur ces entrefaites, Karl revint de sa campagne d'Aquitaine, dans l'automne de l'année 769, l'âme remplie de colère contre son frère; et comme les deux frères rejetaient l'un sur l'autre la cause de leur discorde et que chacun d'eux pouvait, par suite de la méfiance qui s'était élevée et de leurs intrigues réciproques, avoir assez de motifs pour agir ainsi, une guerre semblait devoir éclater entre eux. Dans le fait Karl tint, au printemps suivant, son champ de mai à Worms, tandis que Karlmann avait convoqué le sien à Seltz en Alsace : en sorte que les armées ne se trouvaient qu'à une petite distance l'une de l'autre et que la guerre une fois résolue pouvait s'ouvrir immédiatement. Mais comme les Franks des deux royaumes n'étaient pas séparés par nation, il se peut qu'ils aient été peu disposés à une lutte de cette nature. Ce qui pourtant semble avoir surtout empêché les hostilités, c'est que la mère commune des deux rois, la reine Bertha, s'interposa entre eux et les amena à la concorde par ses discours maternels et par le langage de la raison. Mais leur bonheur commun ne reposait que sur leur bonne intelligence. La reine décida leur réconciliation dans une entrevue avec Karlmann, à Seltz. On y attacha une telle importance que les deux frères crurent devoir la faire annoncer au pape Étienne par une ambassade spéciale. Le pape, qui y voyait avec raison un grand avantage pour lui, parce qu'il se crut d'autant plus assuré contre les Langobards, témoigna aux deux rois une joie certainement sincère. Étienne s'était, il est vrai, dans le cours de cette année, acquis une grande considération par son administration; il avait réellement tenu dans l'église de Saint-Jean de Latran l'assemblée des évêques qu'il avait projetée. Devant cette réunion, le malheureux pape Constantin avait été amené, bien qu'il fût privé de la vue, et, prosterné à terre, il avait reconnu ses grands péchés et demandé miséricorde. Tous ses actes, comme pape, furent annulés, et cependant comme il essaya de dire quelques mots pour sa justification, il eut à souffrir les traitemens les plus brutaux, les coups de poings et les coups de pieds de tous ces prêtres irrités. Ce synode établit aussi comme loi, que désormais aucun homme ne pourrait obtenir la dignité papale s'il n'avait parcouru comme ecclésiastique tous les degrés de l'ordre sacerdotal et s'il n'était arrivé jusqu'à la dignité de cardinal-prêtre; enfin on reconnut pour convenable, digne d'éloges et excellent le culte des saintes images, qu'un synode de trois cent trente huit évêques, tenu à Constantinople, avait condamné l'année précédente comme impie. Mais

en même temps Désidérius avait jeté dans l'âme du pape la plus grande terreur. Comme Étienne n'avait pas cessé de sommer ce monarque de restituer les biens et les terres de l'Église qu'il tenait encore en son pouvoir, Désidérius avait résolu de perdre Christophore et son fils Sergius, qui l'avaient trompé. Il s'était donc avancé avec des troupes et avait établi son camp sur le Vatican, aux portes de la ville, prétextant qu'il voulait s'entendre directement avec le pape sur leurs intérêts. Le Saint-Père s'était rendu auprès de lui; mais Désidérius l'avait enfermé dans l'église de Saint-Pierre; puis il avait mis avec tant d'adresse les passions en jeu, qu'un soulèvement avait éclaté dans la ville, que Christophore et Sergius avaient été forcés de s'enfuir, et qu'enfin ils avaient éprouvé le même sort qu'ils avaient fait subir à Constantin, le laïque devenu pape : ils eurent aussi les yeux crevés. Comme cependant le pape avait continué les négociations au sujet des biens de l'Église, Désidérius lui avait répondu avec ironie et mépris : « Que l'apostolique Étienne n'avait plus rien à réclamer de lui; qu'il devait être satisfait de se voir délivré de Christophore et de Sergius, par lesquels il aurait été dominé. Que si dans ce moment même Désidérius ne protégeait pas le successeur des apôtres, celui-ci serait perdu : car le roi des Franks, Karlmann, était l'ami de ces hommes et se tenait prêt à marcher sur Rome avec son armée pour venger leur mort et faire le pape lui-même prisonnier. »

Tout cela fait comprendre le vif intérêt que le pape portait à la réconciliation des deux rois frères : « Dieu, leur écrivit-il, avait exaucé ses prières et entendu les cris de la douleur que lui avait causés leur discorde. Maintenant sa joie était extrême. Dieu lui-même se réjouissait; tout le chœur des anges était rempli d'allégresse, ainsi que tout le peuple chrétien répandu sur la terre : le démon seul était dans l'affliction, le démon, ennemi de la paix, propagateur de la discorde, parce qu'il se voyait vaincu et subjugué. Mais eux, ses fils bien-aimés, rois très-chrétiens, devaient à leur tour accomplir leurs promesses, faire rendre entière justice au prince des apôtres, à son vicaire et à la sainte Église de Dieu; ils devaient en toute hâte contraindre les Langobards à restituer à l'apôtre Pierre, au pape, à l'Église, ce qui leur était dû. En récompense, la béatitude ne leur fera faute ni dans cette vie ni dans l'autre. » Le pape alla plus loin encore. Vers ce temps, la femme du roi Karlmann, qui venait d'être gagné de nouveau, Gerberga, princesse franke, lui avait donné un fils. Étienne écrivit donc à ce monarque : « Que lui, le pape, désirait ardemment, par la grâce du Saint-Esprit, partager avec lui le titre et l'affection d'un père. Qu'en conséquence il priait instamment sa chrétienté de lui accorder la faveur d'adopter comme son fils spirituel, soit en le tenant dans ses bras sur les fonts baptismaux, soit en lui donnant l'onction avec le saint chrême, l'enfant que Dieu venait de lui donner pour la gloire de l'Église. Que cette faveur lui causerait la plus grande joie dans le Seigneur. » Mais les choses prirent bientôt une autre tournure que l'évêque apostolique ne s'y était attendu.

Il se peut que les Franks n'aient pas montré un grand empressement à entreprendre une expédition au delà des Alpes dans le simple but de châtier les Langobards et d'enrichir non pas eux-mêmes, mais le pape; il se peut que Karlmann en particulier ait été peu disposé à combattre le roi des Langobards. Bertha, mère des deux rois, voulait aussi achever son œuvre et éloigner les causes de nouvelles dissensions. On jugea donc convenable d'établir aussi des relations amicales entre Karl et Désidérius, de détourner celui-ci de son inimitié contre le pape, et, pour rendre la paix durable, de conclure un mariage entre le jeune roi des Franks et Désidérata, fille du roi Désidérius. Sans aucun doute Karl était disposé à éloigner de lui la femme franke avec laquelle il était déjà marié (3), soit par inconstance naturelle, soit par suite d'obsessions. Sa mère se rendit donc, l'an 770, en Bavière, auprès du duc Tassilo, et probablement il lui fut facile de gagner ce prince, qu'elle avait élevé. Par l'intermédiaire de ce gendre de Désidérius, il lui fut ensuite plus facile de négocier heureusement avec le roi des Langobards; celui-ci en effet ne pouvait avoir de désir plus vif que d'établir des relations amicales avec les deux rois des Franks. Il est même possible et vraisemblable que Tassilo ait accompagné la reine Bertha en Italie, ou que du moins il l'y ait suivie; car il n'est pas douteux que Bertha, après avoir vu Désidérius à Pavie, se rendit à Rome pour prier sur le tombeau de saint Pierre et recevoir la bénédiction de l'évêque apostolique,

et sans doute aussi pour inspirer au pape, comme à Désidérius, des sentimens de paix et d'équité; et vers ce même temps, Tassilo s'était également rendu à Rome dans un but de piété. A son retour de cette ville, et sans avoir dévoilé au pape tous ses projets, la reine convint avec Désidérius d'un double mariage entre Adalgis, fils de ce roi, et sa propre fille Gisla, et entre Karl et Désidérata. Pour couper court à toutes les difficultés qui pouvaient s'élever, Bertha emmena avec elle au delà des Alpes la jeune princesse langobarde pour la faire épouser au roi Karl, son fils.

Jusqu'à ce moment, tout avait été caché au pape; il en fut alors instruit, et bien qu'il ne sût pas encore auquel des deux rois la princesse était destinée, il se représenta pourtant sous le jour le plus effrayant les suites possibles de cette union. Il eut la plus vive inquiétude de voir le siége apostolique perdre tout ce qu'il avait gagné jusqu'alors : sa colère et sa passion n'eurent pas de bornes. Il ne tint pas compte de ce que Désidérius, par la médiation de la reine Bertha, avait rendu plusieurs villes romaines; il attacha peu de prix à ce qu'il devait aux Franks, parce que ceux-ci mettaient en péril ce qu'il attendait encore; il oublia tout, même la dignité de pontife et de prêtre. Sa seule pensée fut d'empêcher le mariage d'un roi frank avec une princesse langobarde, et dans ce but il écrivit une lettre violente jusqu'à la virulence, et il l'adressa à Karl et Karlmann, rois des Franks et patrices des Romains :

« Vous avez appris, dit-il dans cette lettre, que Désidérius veut persuader à l'un de vous d'épouser sa fille. Ce serait une œuvre du démon. Ce ne serait pas un mariage, mais une union de la nature la plus infâme. Il y aurait de la folie à ce que l'illustre peuple des Franks, à ce qu'une race royale si noble se souillât avec les perfides et hideux Langobards, qui ne doivent même pas être comptés parmi les peuples, et desquels descendait la race des lépreux. Nul homme possédant sa raison ne s'imaginerait que des rois aussi distingués pussent se couvrir d'une tache si dégoutante et si abominable. Il n'est pas concevable non plus qu'ils abandonnent leurs femmes si belles, nées dans leur patrie, filles des Franks, le plus noble des peuples, et auxquelles ils se sont unis par la volonté de leur père, pour en épouser d'autres, et quelles femmes? des femmes nées chez un peuple étranger. Ce sont là en général des péchés : les païens seuls agissent ainsi; et eux, les deux rois, sont pourtant des chrétiens accomplis, un peuple saint, un sacerdoce royal. Ils doivent se rappeler qu'ils ont été sacrés avec l'huile sainte, par les mains du vicaire de l'apôtre, et sanctifiés par la bénédiction céleste : ils doivent donc se bien garder de tomber dans un tel piége. Ils ne doivent pas oublier non plus ce que leur père a promis au siége apostolique, à savoir qu'ils auraient les mêmes amis et les mêmes ennemis. Et il a tenu sa parole, ce glorieux roi.* Comment oseraient-ils donc agir en quoi que ce fût contre la volonté et les ordres du siége apostolique et s'unir à ses ennemis, les Langobards parjures? Ce n'est pas là mépriser le pape; c'est mépriser saint Pierre, le prince des apôtres. Hélas! le voyage du bienheureux pape Étienne en France a tourné désormais au désavantage de l'Église. Hélas! sa joie s'est changée en tristesse, et d'où l'on attendait la lumière, il ne s'élève que ténèbres. Aussi saint Pierre, prince des apôtres, auquel Dieu, Notre-Seigneur, a confié les clés du royaume des cieux avec le pouvoir de lier et de délier, conjure les deux rois par son organe, par l'organe du pape, et le pape lui-même, avec tous les évêques, tous les prêtres et tous les ecclésiastiques, avec tout le clergé de sa sainte Église, avec tous les abbés et religieux, avec tous les magistrats et juges, enfin avec tout le peuple romain, les conjure au nom du jugement de Dieu, où paraîtront avec des tremblemens et des grincemens de dents tous les princes, tous les puissans et tout le genre humain, de n'épouser ni l'un ni l'autre la fille du roi des Langobards, et de ne pas permettre que leur sœur Gisla, aimée de Dieu, soit donnée au fils de Désidérius. Bien plus, ils devaient se rappeler leurs promesses solennelles, forcer énergiquement et avec vigueur le roi des Langobards à restituer toutes ses propriétés à l'Église de Dieu, à la république romaine. Du reste il a déposé sur le tombeau de saint Pierre ces avis et ces prières; il les a soumis à Dieu, comme sacrifice expiatoire, en versant des larmes, et il les leur envoie du sein du sanctuaire. Et si quelqu'un ose agir contrairement à ces conseils, il le charge, par la puissance du Seigneur, des chaînes de l'excommunication, le repousse du royaume de Dieu et le livre au démon et aux flammes éternelles. Mais celui qui suit ses

exhortations et s'y soumet se rend digne d'être éclairé par la bénédiction céleste de Dieu et de partager la béatitude éternelle avec tous les saints et les élus. »

Cette lettre, dont le ton et le caractère témoignent de la manière la plus claire de la crainte qui dominait le pape et le clergé de Rome, et qui, par conséquent témoigne aussi de l'importance de ce moment, dut profondément ébranler l'âme des jeunes princes. Bien que peut-être Karl, grâce à la grandeur et à la vigueur de son génie, appréciât à sa juste valeur l'effet de l'excommunication pour l'éternité, il devait en redouter d'autant plus les suites pour ce monde en sa qualité de prince d'une race nouvelle. Il voyait la puissance formidable que ses prédécesseurs avaient volontairement donnée au pape, et il ne pouvait en tenir peu de compte. Mais la lettre du pape arriva trop tard; déjà le mariage de Karl avec la princesse langobarde était conclu. Aussi le roi se trouva-t-il sans doute dans une grande perplexité. On ne dit pas ce qu'il fit par lui-même; mais probablement il ne laissa pas la lettre du pape sans réponse; probablement il y eut des négociations de plus d'une espèce. Il est facile de présumer la marche qu'elles suivirent d'après les habitudes de Rome et la marche des choses. Comme Karl, à l'exemple de son père, provoquait les résolutions du clergé de son empire et leur donnait force de lois, qui consolidaient de plus en plus l'organisation de l'Église telle qu'elle s'était formée depuis Boniface; comme il exemptait les ecclésiastiques des charges du service militaire et s'attachait à étendre leur considération et à augmenter leur dignité aux yeux du peuple; comme il prenait officiellement, et comme pour donner au monde un témoignage de ses dispositions, le titre de *défenseur de l'Église* et d'*auxiliaire du siége apostolique en toutes choses*, il ne permit pas le mariage de sa sœur Gisla avec le prince langobard Adalgis; il la détermina même à entrer dans un couvent et à se consacrer à un autre époux. Sans aucun doute il assura au pape qu'il était prêt à dissoudre son union avec Désidérata pour conserver son amitié. Vraisemblablement il se serait rendu aussitôt à la volonté du Saint-Père s'il n'avait rencontré de l'opposition dans sa famille et peut-être parmi son peuple. Les opinions pouvaient être différentes : aux yeux de quelques hommes peut-être, cette humilité devant un prêtre étranger semblait une faiblesse, et la soumission à des menaces de cette nature une honte; d'autres pouvaient voir de la sagesse dans une condescendance réfléchie et considérer un sacrifice personnel fait à l'intérêt général comme l'indice d'un esprit énergique. Bertha, mère de Karl, ne voulait pas souffrir qu'il se séparât d'une princesse qu'elle lui avait amenée; et comme Karl ressentait pour sa mère une vive affection et un profond respect, sa résistance surtout put lui être douloureuse (4). L'histoire ne nous apprend pas ce que dit ou fit Karlmann son frère; toutefois il est permis de croire, d'après les événemens postérieurs, qu'il vit avec déplaisir et désapprouva formellement la conduite de Karl. On ne sait pas comment celui-ci s'y prit en présence de ces dispositions; mais ce qui n'est pas douteux, c'est que dès les premiers mois de l'an 771, il renvoya sa jeune épouse à son père, et les ecclésiastiques ne manquèrent pas assurément de calmer les remords qu'il put éprouver. Dans le fait, il semble qu'il eut bientôt tout oublié : car non-seulement il se remaria peu de temps après avec Hildegarde, princesse suève, qui était peut-être la fille de Godofred, ce duc des Allemanni auquel son père et son oncle avaient fait la guerre, mais encore il tint en général une conduite qui prouve que ses principes sur la sainteté du mariage étaient bien éloignés de la sévérité des anciens Teutschs. Il paraît cependant qu'il désira faire oublier aussi aux autres hommes la manière dont il avait traité Désidérata, car Einhard, conseiller et ami de Karl, assure qu'il n'a pas su pourquoi il avait répudié cette épouse.

Après l'éloignement de Désidérata, les anciennes relations furent rétablies. L'alliance de Karl avec le siége apostolique fut plus étroite que jamais; l'inimitié avec les Langobards au contraire fut décidée, et elle devait s'envenimer d'autant plus que la haine et le mépris réciproques des deux maisons royales avaient pris plus de force. Karl ne pouvait pas non plus avoir de confiance en Tassilo, duc des Bavarois, parce que ce prince était plein d'amour et de fidélité pour sa femme, sœur de la princesse répudiée par le roi des Franks, et semblait pour cette raison devoir nourrir en lui-même des dispositions hostiles. Il paraît pourtant que Karl sut apaiser le duc par l'entremise de l'abbé Sturmen. Karlmann enfin s'était

replacé à l'égard de son frère dans la position où il s'était trouvé trois ans auparavant, et toute l'œuvre de leur mère commune fut détruite. Mais la mort, en frappant à propos, changea toutes les relations, délivra Karl de son ennemi le plus dangereux et lui donna en même temps sur les deux autres une telle supériorité qu'il sembla rester maître de les anéantir.

Karlmann en effet mourut cette même année, le 4 décembre, dans le château de Samoucy, et aussitôt sa pensée se manifesta. Sa femme Gerberga s'enfuit avec ses enfans en Italie, auprès du roi Désidérius, et un nombre considérable d'hommes éminens et de seigneurs accompagna la jeune veuve au delà des Alpes : parmi eux était le duc Autchar. Le défaut de documens ne permet pas de connaître les motifs qui déterminèrent cette malheureuse princesse à une fuite si précipitée ; mais on ne peut nier qu'elle n'eût conçu des soupçons en portant ses regards en arrière, ou de la méfiance en les portant en avant ; en tout cas la crainte s'était emparée de son âme. Ce qui semble prouver que cette crainte n'était pas sans fondement, c'est qu'elle trouva tant de compagnons, sans l'avis desquels elle n'eût probablement pas entrepris un voyage si dangereux. Karl reçut, dit-on, avec indifférence la nouvelle de cette fuite, mais il ne manqua pas d'en tirer tout l'avantage possible. Il convoqua au château de Carbonac une assemblée des seigneurs et des vassaux du royaume de Karlmann pour se faire reconnaître par eux comme roi. A son appel se rendirent l'évêque Wilhar, le prêtre Fulrad et plusieurs autres ecclésiastiques, ainsi que les comtes et les ducs de son frère, parmi lesquels on remarquait Adalhard, cousin de Karl, fils de Bernard, frère naturel de Pippin, jeune homme doué de grandes qualités, qui, avec le titre de comte, était chargé en partie de l'administration de l'Alsace. Dans le fait, Karl fut salué roi par cette assemblée. Les seigneurs qui n'y assistèrent pas acceptèrent ce qu'ils ne pouvaient changer et ce que leur intérêt personnel les empêchait de modifier. Il ne fut pas question des fils de Karlmann, ou bien l'on ne tint pas compte de ce que l'on dit en leur faveur. C'est ainsi que Karl devint seul roi de l'empire des Franks.

CHAPITRE V.

KARL-LE-GRAND.

Dans tout ce que l'histoire nous a transmis sur Karl jusqu'au moment où il devint seul roi des Franks, on ne trouve rien qui révélât en lui un homme remarquable, rien de grand, rien de noble, rien qui pût lui gagner les cœurs ou même les intéresser en sa faveur. Et pourtant Karl avait déjà l'âge de trente ans ; et pourtant un puissant génie vivait en lui. On ne peut nier que si nous savons si peu de chose sur cette époque de la vie de Karl, cela tient d'abord au manque d'écrivains, puis au déplorable esprit de ceux qui ont écrit, enfin à ce que la dernière partie de la vie de ce prince a tellement obscurci par son éclat la première, que celle-ci a été entièrement oubliée de ses contemporains. Ses quarante-deux dernières années furent si riches en grands exploits militaires, en conquêtes, en fondations et en institutions, que la pensée humaine ne put plus embrasser les trente premières. Aussi Einhard, l'ami et le conseiller de Karl, homme de science et de génie, se plaint, vingt ans à peine après la mort de ce prince, de n'avoir pu recueillir aucun détail sur sa naissance, sur son enfance et sur son adolescence (1). Et comment, à une époque postérieure, des moines solitaires auraient-ils pu apprendre ce qui était resté caché à cet homme, qui avait paru à côté du roi sur le théâtre de la vie ? D'autre part toutefois, il serait possible que dans ces trente premières années Karl n'eût pas encore excité l'attention et que personne n'eût remarqué qu'il y eût en lui quelque chose d'extraordinaire. L'alliance éternelle de l'intelligence et de la matière se maintient en grand dans l'universalité des choses ; mais il faut à l'individu, à l'homme une occasion, et les circonstances seules lui donnent la possibilité de s'élever au-dessus du vulgaire, qui comprime tout. Ce ne fut qu'après la mort de son père, après celle de son frère, après la fuite de ses neveux, lorsqu'il fut devenu seul roi des Franks, sans être séparé de son peuple par un maire du palais, que Karl trouva l'espace qui lui était nécessaire pour montrer au monde ses facultés transcendantes et acquérir à jamais le titre de grand.

Depuis ce moment jusqu'à sa mort, qui arriva dans un âge avancé, la vie de Karl forme une chaîne non interrompue d'actions extraor-

dinaires. Rarement ou jamais il ne s'écoula une année qui n'ajoutât à cette chaîne un nouvel et brillant anneau. Il fonda un empire qui s'étendit de l'Eider au détroit de Sicile, et de l'Oder et de la Théiss jusqu'aux Pyrénées et au delà de ces montagnes; et dans ce prodigieux empire il a changé et transformé, tantôt plus, tantôt moins, toutes les relations de la vie. Tout en étendant les limites de la religion chrétienne, en les reculant, on pourrait dire jusqu'aux extrémités de l'Europe, et en consolidant l'Église catholique romaine, il réunit tous les peuples teutschs, et par là seulement il rendit possible un seul peuple teutsch, un seul empire teutsch, une véritable nationalité teutsche.

En même temps il fit faire des progrès à toutes les relations humaines et sociales, et encouragea tous les efforts de l'esprit humain. Il exerça une influence multiple et bienfaisante sur les sciences et les arts, sur l'agriculture et l'industrie. Tout en méditant les plus grandes entreprises et en poursuivant les plus hautes pensées, il ne jugea pas indignes de son attention les plus petits détails de la vie; dans toutes les circonstances, il montra une admirable supériorité de génie, et bien qu'il ne pût les dominer, il leur résista pourtant avec énergie et ne succomba jamais.

Il est vrai que beaucoup de faits accomplis ou provoqués par Karl échappent à notre appréciation. Dieu seul peut juger la pensée intime et le véritable but d'un homme: la portée de notre regard ne va pas au delà des actes. Mais on ne peut juger de la valeur des actes de l'homme que par leur corrélation avec l'état des choses et avec les besoins de l'esprit humain dans une situation donnée. La grandeur de l'homme dépend de la position où il se trouve à l'égard de son siècle, et l'appréciation de ses actes suppose la connaissance des moyens dont il a pu disposer pour les accomplir. Souvent, dans les faits que nous offre l'histoire, notre admiration se changerait en pitié et notre indifférence en étonnement si nous pouvions tout pénétrer du regard et si, déposant tous les préjugés et toute la perversité de notre propre époque et de notre propre vie, nous pouvions nous représenter d'une manière vivante les hommes et leurs actions sous l'influence réciproque de leur temps. Mais le siècle de Karl nous est peu connu; il est impossible de nous représenter tous les élémens de la vie dans leur liaison réciproque et avec tous leurs points de contact: car la vie de cette époque était le résultat des événemens les plus désordonnés, et elle avait été alimentée par les forces les plus contraires. Nous voyons le roi agir et travailler, renverser et construire, encourager et exciter; mais nous ne connaissons ni l'état antérieur des choses et les exigences de ce siècle, ni les moyens dont le roi disposait pour lutter contre les forces qu'il avait à vaincre. Comment serait-il possible de formuler un jugement décisif sur tout ce que Karl fit et accomplit?

Il est également vrai que la conduite de Karl ne fut pas toujours noble et louable. Il servit quelquefois des passions étrangères; souvent aussi il ne sut pas vaincre en lui-même de grandes passions. La guerre était un plaisir pour lui, parce qu'il savait la faire, et son âme était flattée de ce que personne ne pouvait lui résister. Sa colère était terrible, parce qu'il était gâté par la fortune, et sa vengeance était cruelle, parce qu'il ne pouvait pardonner à la faiblesse d'oser résister à la force. Il ne dédaigna pas non plus les intrigues et d'autres artifices; mais ses guerres l'excusent jusqu'à un certain point sans le justifier cependant: en effet l'empire était fondé sur la conquête et semblait ne pouvoir se maintenir que par la conquête. Il n'y avait pas de peuples complétement formés; mais les limites des caractères nationaux étaient croisées et confondues; sa famille, nouvelle race royale, entourée par la jalousie et par l'envie, qui ne pouvaient être réduites au silence que par des actions d'éclat. Enfin il semble être dans la nature de l'homme d'exercer volontiers la puissance qu'il peut exercer sur ses semblables par son propre génie, par la fortune ou par le hasard. Une situation violente nécessite des mesures violentes, et celles-ci contraignent l'homme juste lui-même à la sévérité et à la dureté, et le font sortir des limites de la plus difficile des vertus, de la modération. Beaucoup de personnages aussi dans les anciens temps, comme dans les temps plus modernes, ont eu la croyance insensée que le pouvoir suprême peut se permettre beaucoup de choses qui sont interdites dans une position moins élevée, et que pour les grands de la terre la mesure de la justice, de l'honneur et de la bonne foi n'est pas la même que pour les petits. Moins sont claires les idées de la dignité de l'homme, de

la valeur des choses et de la société civile, plus cette folle pensée sert facilement de principe de conduite.

D'autre part il n'est pas moins vrai que Karl exerça sur le monde une influence incalculable: elle s'est fait sentir non-seulement à son siècle, mais encore à toutes les générations suivantes jusqu'à nos jours. Aussi plus son histoire était incomplète, plus la fiction, la fable et la poésie purent se servir de son nom avec confiance: elles se sont emparées de sa génération, de sa naissance, de sa jeunesse (2), de toute sa vie; tout ce que la tradition avait conservé a été complété et transformé; tout ce qui existait et se maintenait, soit dans les relations civiles, soit comme œuvre d'art et de force, a été rapporté à lui comme au véritable auteur; bien plus, tout ce que l'imagination pouvait inventer de grand et d'héroïque a été mis sous son nom. Il apparaît comme un brillant météore, qui jette une éclatante lumière dans la nuit des temps (3); il apparaît tantôt comme le véritable soutien du monde germanique, de sorte que tout ce qui se fit avant lui ne semble avoir été fait que pour lui et que tout ce qui se fit après lui semble être venu de lui, tantôt comme un mur d'airain placé là pour séparer les temps, destiné à couvrir tous les faits antérieurs et devant lequel semble se mouvoir tout ce qui s'est fait ensuite. De cette manière il est arrivé que Karl, après sa mort, reçut le surnom de Grand (4) avec une unanimité qui ne s'est manifestée pour aucun personnage avant ou après lui et sous une forme qui n'a été employée pour aucun autre (5); et ce nom lui restera tant qu'il se trouvera des hommes qui s'occupent des temps passés et qui ne dédaignent pas les grandes choses accomplies dans les anciens jours.

CHAPITRE VI.

LES SAXONS. — COMMENCEMENT DE LA GUERRE CONTRE EUX.

L'an 772.

Désidérius, roi des Langobards, était sans doute considéré par Karl comme son plus cruel ennemi, et selon la nature du cœur humain, Karl, dès le moment où il fût maître de l'empire, aspira certainement à le châtier ou à l'anéantir. Car Désidérius, en montant sur le trône des Langobards, avait hérité de la haine que s'était attirée la nouvelle famille royale des Franks en se mêlant aux affaires d'Italie, et la position respective des deux royaumes à l'égard du siége pontifical donnait à cette haine une vie toujours nouvelle. La tentative de réconcilier les deux maisons royales par des alliances de familles avait échoué; et Désidérius, comme homme et comme père, avait reçu à cette occasion les plus cruelles insultes. Enfin ce prince avait donné à la veuve de Karlmann et à ses enfans en bas âge, dont la fuite ne pouvait être expliquée d'une manière honorable pour Karl, un asile où elle pût se livrer à sa douleur et réclamer ses droits; sa cour était devenue le rendez-vous des hommes qui, préférant leur fidélité à leurs intérêts, n'avaient pu se décider à abandonner la cause du malheur et de l'innocence. Ces réfugiés entretinrent les anciennes inimitiés et ne furent assurément pas moins actifs que Désidérius lui-même. Karl pouvait donc prévoir une guerre contre Désidérius : il devait la regarder comme nécessaire, et elle devait devenir une guerre d'extermination; mais il fallait, pour que Karl pût l'entreprendre et la faire avec succès, une occasion capable de déterminer les Franks à une expédition au delà des Alpes.

En attendant cette occasion, qui devait nécessairement se présenter, Karl résolut une guerre contre les Saxons. Sans aucun doute il avait de justes motifs de l'entreprendre : depuis plusieurs générations, les Franks et les Saxons étaient animés les uns contre les autres par une désastreuse inimitié dont l'origine se perdait peut-être dans la nuit des siècles, mais qui avec le temps était devenue implacable; les guerres s'étaient constamment succédé. D'après la nature des choses humaines et d'après la position des pays, les Franks, maîtres du Teutschland central, devaient tendre à s'emparer des parties septentrionales aussi bien que des parties méridionales de cette vaste région. Certainement ils ne manquèrent pas non plus d'agir par tous les moyens et avec toutes les ressources dont ils étaient maîtres, et la marche des événemens qui se développèrent dans l'intérieur de leur empire et sur leurs frontières du sud et de l'ouest les avait seule empêchés jusqu'alors d'imprimer une impulsion décisive à ces moyens par une forte puissance militaire. Les Saxons se voyaient donc menacés déjà depuis deux siècles dans leur liberté, et le danger continuel

qui planait sur eux les aigrissait et les rendait méfians et redoutables. La religion exerçait aussi une influence puissante sur les relations. Les Saxons vivaient encore selon les usages religieux de leurs pères, bien que dans le cours du temps, ils eussent pu recevoir des pays étrangers quelques superstitions nouvelles et quelques nouvelles pratiques; mais le clergé de l'empire des Franks, surtout depuis qu'on avait cimenté l'unité de l'Église et que les ecclésiastiques s'étaient formés en un seul corps sous la suprématie du pape, ne pouvait pas tolérer le paganisme dans ces contrées si voisines. Le zèle de ces hommes religieux les poussa à la conversion de malheureux qui, selon leur croyance, n'avaient à espérer aucun salut; leur propre sûreté leur conseillait d'ailleurs cette conversion, parce que les usages païens qui subsistaient encore dans l'intérieur de l'empire des Franks trouvaient toujours des alimens chez les Saxons, communs d'origine avec les Franks. Ils travaillèrent donc sans relâche à entretenir l'inimitié des Franks contre les Saxons afin d'obtenir par l'épée ce que n'avait pu amener la force de la parole, l'établissement du christianisme et de l'Église parmi les Saxons. Ceux-ci se virent ainsi menacés dans leur liberté héréditaire aussi bien que dans les idées religieuses que leurs ancêtres leur avaient transmises, et la haine des deux nations dépassa toutes les bornes : elle fut d'autant plus malheureuse que les limites des pays se touchaient presque partout par des plaines, qu'aucune mer, aucun fleuve, aucune montagne ne séparaient et ne protégeaient ces peuples; de sorte qu'une irruption était possible en tout temps et sur tous les points. Dans le fait, les désastres frappèrent aussi souvent un côté que l'autre; car s'il est vrai, comme le disent les annales des Franks, que les Saxons s'humilièrent de temps en temps et se soumirent à certains tributs, à la livraison de vaches ou de chevaux, on ne peut nier non plus que cette assertion ne peut être vraie que pour quelques cantons limitrophes, et que ces cantons, comme le prouve l'ensemble des faits, ne manquèrent jamais d'aller reprendre aux peuples mêmes de l'empire des Franks ce qu'ils avaient donné aux rois.

Évidemment les choses ne pouvaient rester dans cet état. Les Franks devaient vouloir de la sécurité; ils ne pouvaient y arriver qu'en soumettant les Saxons et en réunissant ce peuple à leur empire. Ainsi jamais prince qui entreprit des guerres et des conquêtes n'eut de motifs aussi plausibles que ceux qui déterminèrent Karl-le-Grand à tenter la soumission des Saxons. Mais en commençant la guerre, avait-il déjà résolu de ne se reposer qu'après avoir réuni les Saxons à l'empire des Franks, qu'après avoir établi chez eux la religion chrétienne et l'organisation ecclésiastique catholique romaine? C'est une tout autre question. Il est possible que Karl, dont l'horizon n'était pas encore aussi étendu qu'il le fut dix ou vingt ans plus tard, n'ait voulu, dans le principe, que deux choses: d'abord occuper les Franks par une guerre pour étouffer en eux toute mauvaise tendance, puis intimider les Saxons par une entreprise soudaine afin d'assurer ses derrières avant de tourner ses armes contre l'Italie. Sa première expédition contre les Saxons ne présente rien qui contredise cette opinion, si ce n'est peut-être qu'il adopta, pour convertir ce peuple au christianisme, des mesures plus larges que n'en semblent avoir pris ses prédécesseurs. Mais la lutte, une fois commencée, fut rude pour lui. Au lieu de se laisser intimider, les Saxons lui résistèrent avec une opiniâtreté toujours croissante; ils s'inclinèrent sans doute devant la fortune et la puissance de ce roi redoutable, mais ils ne se soumirent pas; et au moment où Karl croyait les avoir domptés, ils se présentaient de nouveau en face de ses armes avec un nouveau ressentiment. Karl, arrivé au dernier point de la colère, employa les moyens les plus rigoureux; il alla même jusqu'à la cruauté. Les Saxons furent réduits au désespoir; ils bravèrent même la cruauté et forcèrent l'orgueilleux monarque à continuer la lutte. Ainsi cette guerre désastreuse se prolongea à travers toute une génération, et elle ne se termina que par l'épuisement des deux parties : encore la victoire ne fut-elle pas décisive. Karl dut faire autant de concessions que les Saxons eux-mêmes, et on ne put rétablir la tranquillité que par d'équitables transactions.

Il est certain que le génie et la civilisation n'auraient pu triompher si le nord-est du Teutschland était resté séparé du sort des autres peuples teutschs; aussi la réunion des Saxons à l'empire des Franks était-elle désirable et utile. Cependant, comme par une inclination noble et naturelle l'homme penche tou-

jours en faveur de quiconque résiste avec de faibles moyens à une puissance supérieure pour défendre ce qu'il a de plus sacré, l'homme de bien ne peut s'empêcher de prendre parti pour les Saxons. Dans le fait aussi leur lutte ne perdit rien en gloire et en honneur parce qu'ils résistèrent au christianisme et au génie qui, par Karl-le-Grand, tendait à réunir tous les peuples teutschs, afin que la formation d'un seul peuple teutsch devînt possible. Le temps des Saxons était enfin venu. De tous les anciens peuples teutschs, ils étaient le seul qui n'eût pas encore subi de nobles épreuves. Les entreprises des Romains n'avaient pas atteint la majeure partie des Saxons, elles les avaient à peine touchés. Soit qu'ils en fussent empêchés par leur position, soit qu'ils ne voulussent pas y prendre part ou qu'ils n'y eussent participé que d'une manière insignifiante, ils étaient restés étrangers à tous les hauts faits par lesquels les Chéruskes, les Cattes, les Markmannen, puis les Allemanni ou les Souabes défendirent l'antique liberté de la patrie; ils étaient également presque tous restés étrangers aux grandes expéditions entreprises par les peuples teutschs pour la destruction de l'empire romain, et bien que des hommes de la Saxe eussent aussi fondé des empires germaniques sur les ruines de la domination romaine, la gloire de ces hommes, acquise par des exploits maritimes, n'avait pas rejailli sur le véritable peuple des Saxons. Mais la lutte qu'ils soutinrent pendant trente-deux ans contre Karl-le-Grand prouva à leurs contemporains et à la postérité qu'ils ne le cédaient à aucun autre peuple teutsch en énergie, en habileté, en persévérance et en résolution, mais qu'eux aussi étaient un noble rejeton de cette noble race, et que le sang du fils de Tuisko, l'homme né de la terre, l'auteur des peuples teutschs, coulait aussi dans leurs veines.

Nous sommes très-mal informés des détails relatifs à la situation intérieure des Saxons à l'époque où Karl-le-Grand commença la lutte contre eux; mais de toutes les indications que donnent par occasion les auteurs qui vivaient à cette époque ou qui du moins en étaient le plus rapprochés, il résulte évidemment qu'en réalité ce peuple conservait encore les anciennes mœurs si chastes de leurs aïeux (1), les mœurs que Tacite avait exclusivement assignées aux Teutschs presque sept siècles auparavant. Il y avait chez eux de grandes familles, des propriétaires fonciers, des hommes libres d'un ordre inférieur, des lites et des esclaves. Ils vivaient presque tous dispersés dans les campagnes, sans avoir de villes, bien qu'ils ne manquassent pas de forteresses et de marchés. Maîtres absolus sur leurs propres terres et sur leur propre sol, ils s'étaient réunis, pour maintenir la paix commune, par marches et par comtés. Dans des assemblées nationales, ils élisaient leurs princes, chargés de conserver l'ordre, de maintenir et de rendre la justice (2). Pour la guerre, ils nommaient un duc qui menait à l'ennemi toutes les forces des cantons réunis. L'armée nationale se composait de tous les hommes libres suivis de leurs lites. Les expéditions au delà des frontières du canton étaient faites par les compagnons des princes élus dans ce but. Ils n'avaient pas plus d'ordre sacerdotal qu'il n'y en avait eu aux anciens jours.

Pendant la guerre contre Karl-le-Grand, il est rarement parlé de cantons particuliers des Saxons; d'autre part ils paraissent divisés en trois grandes masses : les Westfaliens, les Ostfaliens et les Angriens (3). De plus, on distinguait encore les Saxons qui demeuraient sur la rive droite de l'Elbe inférieur, et on les appelaient Nord-Albingiens, ou Nord-Elbiens. Il est impossible, par le manque de documens positifs, d'indiquer l'origine de ces noms, leur signification et l'étendue de pays auxquels ils s'appliquaient; peut-être sont-ils d'origine franke et n'ont-ils été donnés aux Saxons qu'à la manière romaine afin de pouvoir les désigner en masse (4). Dans ce cas ils ne témoigneraient naturellement pas d'un fractionnement de la ligue saxonne; mais ils ne seraient autre chose qu'une désignation géographique. Si au contraire on pouvait admettre que les Saxons eux-mêmes s'appelèrent, dès avant la guerre avec Karlmann, Westfaliens, Ostfaliens et Angriens, il ne serait pas douteux que la grande confédération des Saxons, en s'étendant successivement au loin, se soit divisée en trois confédérations plus petites, sans que toute l'union saxonne ait été considérée comme dissoute. En tout cas, il était dans la nature des choses que durant une guerre si longue, celles des peuplades saxonnes qui se trouvèrent menacées à la fois, parce que leur position était la même, resserrassent leurs liens plus que ne les resserrèrent entre elles les peuplades plus éloignées.

Les Westfaliens habitaient depuis les limites frankes, au sud et à l'ouest, jusqu'au Wéser; de l'autre côté de ce fleuve vivaient les Ostfaliens jusqu'à l'Elbe; les Angriens enfin (car le nom de Nord-Albingiens n'a besoin d'aucune explication) semblent avoir demeuré dans les plaines qui s'étendent sur les deux rives du Wéser inférieur et le long de l'Elbe en descendant jusqu'à la mer (5). Du reste il est difficile de déterminer une assertion émise plus tard et de dire à quelle époque elle s'applique : on a avancé que tous les ans on choisissait dans tous les cantons parmi les edelings, les frilings et lites, ou *lassi*, douze hommes qui, en qualité de représentans et de députés de leur peuple, se réunissaient en assemblée générale à Marklo, sur le Wéser, pour délibérer et prendre des résolutions relatives à l'intérêt commun. La nécessité d'une longue guerre aurait pu sans doute donner naissance à une telle institution; mais comment aurait-on pu la mettre en vigueur? Elle paraît presque trop habile pour les temps antérieurs, où la tranquillité n'était pas troublée; ou bien ne l'aurait-on pas imaginée seulement après l'époque de Karl-le-Grand?

Il est clair qu'un tel peuple ne pouvait opposer une forte résistance à une forte attaque; mais il ne pouvait non plus être vaincu facilement. D'un côté en effet les forces étaient dispersées: aucun pouvoir et aucun ordre ne purent les réunir pour en former une puissance; de l'autre côté, la victoire remportée dans un combat, que les Saxons risquèrent peut-être, ne fit rien gagner, si ce n'est peut-être le lieu où l'on se trouvait, le chemin qu'on s'était ouvert, le cercle qu'on pouvait tracer avec les armes. Il fallut forcer à se soumettre successivement chaque confédération particulière, chaque chef particulier, chaque canton, chaque marche, bien plus chaque propriétaire foncier, parce qu'aucun n'avait le droit de faire une promesse au nom de tous, parce qu'il était permis à chacun d'agir pour son propre compte, parce qu'enfin la cause de la patrie semblait identifiée avec celle de chaque individu. De plus, la nature de leur pays aida singulièrement les Saxons : ici une forêt ou des taillis, là des tourbières ou des marécages, partout un sol impraticable et repoussant pour des étrangers. Comment les Franks seraient-ils sans peine venus à bout d'un tel ennemi? Et Karl-le-Grand s'avança avec des troupes obligées par devoir au service militaire. Les troupes qu'il commandait étaient excellentes, formées à la guerre, qu'elles aimaient: en pleine campagne, elles étaient supérieures à toutes les autres; la confiance dans la victoire les accompagnait, et la renommée les précédait. Mais elles n'étaient pas propres à se disperser et à chercher les ennemis sur leurs terres héréditaires, dans leurs métairies, dans leurs cabanes, et lorsque l'année touchait à son terme, elles se hâtaient volontiers de quitter la bannière du roi pour retourner dans leurs foyers, où elles n'étaient pas bien reçues si elles revenaient sans butin; dès qu'elles s'éloignaient, les choses se replaçaient en Saxe dans le même état qu'avant leur arrivée. De plus, Karl fut impliqué dans beaucoup d'autres guerres et se vit contraint par là à diviser tellement ses forces qu'il ne put jamais faire aux Saxons une guerre suivie et non interrompue. Aussi on ne sait trop comment, malgré toute sa grandeur, il aurait enfin remporté la victoire si indépendamment de toutes les concessions dont nous avons parlé, il n'avait su combiner encore trois autres moyens avec la force des armes. D'abord, il sut maintenir fidèles à sa cause les ecclésiastiques et les moines, parce qu'il resta fidèle à la leur. Ces ecclésiastiques et ces moines complétèrent les moyens employés par le monarque : où la guerre cessait, commençait l'action des moines; où ne pénétrait pas l'épée, se montrait la croix, et les hommes du glaive et ceux de la croix travaillèrent avec un égal héroïsme. Tout Saxon gagné au christianisme devenait étranger à son peuple et se plaçait dans le parti du roi des Franks. En second lieu, par l'influence des ecclésiastiques, Karl réussit surtout à décider au baptême les hommes les plus influens parmi les Saxons, leurs princes et leurs chefs, en partie certainement parce que ces hommes reconnurent plus facilement que le vulgaire la supériorité des saintes vérités du christianisme sur les anciennes superstitions nationales, en partie peut-être parce qu'ils savaient mieux calculer. A mesure que les princes et les chefs firent leur paix avec le roi, le peuple perdit tout appui et toute direction, et le corps tomba en dissolution dès qu'une âme lui manqua. Enfin Karl, par des moyens violens, mélangea les Saxons avec les Franks : il transplanta les récalcitrans dans l'intérieur de son

empire et établit des colonies frankes en Saxe. Par là il amena la dissolution de la ligue saxonne, confondit les relations, excita partout la méfiance, introduisit partout des obstacles et des causes de faiblesse. Ainsi la longue durée de cette guerre s'explique aussi aisément que son résultat définitif.

La guerre commença l'an 772. Karl tint le champ de mai à Worms : la guerre y fut résolue, et entreprise aussi rapidement qu'il fut possible. Le roi s'entendit aussitôt avec les ecclésiastiques sur la manière d'amener les Saxons au christianisme. Tout en recommandant sa cause à leurs prières, il réunit aussitôt un grand nombre d'entre eux qui devaient suivre son armée pour soumettre par de saintes doctrines les Saxons au joug doux et léger du Sauveur.

Dans le même temps où les Franks avaient résolu la guerre et faisaient leurs armemens, les Saxons, dit-on, ne se doutant pas encore du danger qui les menaçait, avaient tenu leur assemblée générale à Marklo. Là, dit-on encore, parut le moine Lebuin, Frank de nation, pieux missionnaire qui devança l'armée franke pour annoncer parmi ces peuples la parole du vrai Dieu et la rédemption des hommes, et pour semer la discorde entre eux par ses prédications. Lebuin parla avec une onction toute chrétienne du Créateur du ciel et de la terre et de l'absurdité des pratiques païennes. Les Saxons écoutèrent ses discours avec attention ; mais bientôt il se répandit en violentes menaces pour donner du poids à ses paroles : « Le roi du ciel et des siècles avait appelé un roi brave, prudent et sévère. Ce roi allait faire peser sur eux le malheur de troubles inouïs ; il devait amollir la dureté de leurs cœurs et les forcer à courber leurs têtes orgueilleuses. Vengeur choisi par la colère divine, il allait ravager leur pays, y mettre tout à feu et à sang, leur faire souffrir la famine et emmener en esclavage leurs femmes et leurs enfans. » Une partie des Saxons ne purent supporter cette insolence : ils voulaient empaler cet audacieux ; d'autres toutefois le sauvèrent du ressentiment de leurs compatriotes, et l'un d'entre eux, appelé Buto, leur reprocha impunément d'oser porter atteinte à l'envoyé du Dieu tout-puissant qui leur annonçait la vie et le salut. On ne peut nier que lors même qu'au fond cette histoire ne serait pas vraie, elle fait du moins connaître avec exactitude et fidélité l'état des choses, la manière d'agir et les dispositions de ces hommes. Bientôt aussi s'accomplirent les menaces que, dit-on, saint Lebuin avait osé proférer.

Karl se mit en marche avec son armée ; il passa le Rhin près de Mayence et s'avança par le pays de Hesse jusqu'à la Diemel, qui de ce côté formait la limite des Saxons. Les Saxons avaient élevé, pour protéger et défendre leur pays, une forteresse sur la rive droite de la rivière, au sommet d'une montagne escarpée, à l'endroit où se trouve maintenant Stadtberg ; on appelait cette forteresse Heerburg (6). Karl s'en empara. Il n'est pas fait mention d'un combat ; pourtant la forteresse n'était assurément pas sans garnison ; aussi la tradition qui circula plus tard, que la trahison livra ce bourg à Karl, n'est-elle pas tout à fait invraisemblable.

Ensuite Karl passa la Diemel et vint dans le pays où, sept cent soixante-trois ans auparavant, le prince des Chéruskes, Armin, avait anéanti les légions de l'empereur Auguste commandées par Varus, sauvé la liberté des peuples teutschs et rendu possible l'établissement de l'empire des Franks. Là même les habitans avaient élevé, dans un bois sacré, à la mémoire de ce héros, le second fondateur du peuple teutsch, et à celle de ses glorieux exploits, un monument digne d'une si grande destination. Les événemens qui avaient produit ce héros et donné lieu à ce monument n'existaient plus dans la mémoire des hommes ; on ne savait peut-être même plus dans le voisinage ce qu'avait été Armin et ce qu'il avait fait. Pendant huit siècles d'agitations et de luttes, au milieu des changemens que subirent les noms des peuples et leurs confédérations, les traditions originaires qui devaient se rattacher à ce monument s'étaient altérées et complètement transformées à travers les vingt générations qui s'étaient successivement éteintes. Ce lieu était encore regardé comme sacré ; le nom du héros était encore fidèlement conservé. Les Saxons appelaient ce monument la colonne d'Irmin ou d'Armin, Irminsul ; mais le sens de ce nom s'était effacé du souvenir des hommes : aussi l'imagination humaine s'était mise à la place des connaissances dont on manquait, et des chants et des récits romanesques avaient peut-être rattaché au nom d'Armin des choses tout aussi étrangères au prince célébré par

l'histoire qu'aux hommes qui lui avaient élévé cette colonne. Les Franks au contraire ignoraient même le nom d'Armin. Depuis la fondation de leur empire jusqu'au jour où les regards de Karl-le-Grand s'arrêtèrent sur l'Irminsul, rien ne fait croire qu'ils aient su quelques détails relatifs à cet ancien héros, à ses exploits et à l'époque où il avait brillé. On conçoit donc que Karl et les siens, trompés par les récits fabuleux du peuple, n'aient vu dans cet ancien monument qu'une œuvre de superstition et d'idolâtrie et que, dominés par le but qu'ils se proposaient et par les doctrines et les suggestions des ecclésiastiques, ils aient cru nécessaire de le détruire (7). Il fallut trois jours pour cette profanation, commise avec innocence. Les Franks accomplirent cette œuvre avec tant de zèle que les ruisseaux se trouvant taris, dans un été brûlant, ils bravèrent même les souffrances de la soif pour achever leur tâche. Lorsque ensuite ils découvrirent sur le penchant d'une colline une source jaillissante qui les désaltéra, ils crurent avoir fait une action agréable à Dieu, car ils s'imaginèrent que cette source venait de jaillir à l'instant et virent dans ce fait une récompense miraculeuse (8).

Certes, cet événement doit inspirer un sentiment de douleur à tout homme qui réfléchit. Le troisième fondateur du peuple teutsch, Karl-le-Grand, détruit au commencement de sa carrière, sans savoir ce qu'il fait, le monument élevé à la gloire du second fondateur de ce peuple, le monument d'Armin, prince des Chéruskes! Mais la liberté des ancêtres et l'ancienne religion nationale pour laquelle Armin avait combattu n'étaient plus faites pour son peuple; il fallait une croyance, une organisation, une domination nouvelles pour que le génie des progrès, pour que la civilisation se développât, et Karl-le-Grand, en se chargeant d'anéantir les derniers débris des anciens usages, donna aussi le droit au monde de détruire ses œuvres, si dans la suite du temps les besoins de l'esprit humain exigeaient un autre monde.

Après la destruction de l'Irminsul, Karl continua sa marche jusqu'au Wéser; on ne sait jusqu'où il alla ni ce qu'il fit. Vraisemblablement les Saxons voisins, atteints ou menacés par ses armes, se soumirent, car on dit que Karl reçut en Saxe douze otages, sans qu'on sache dans quel but. Il partit avec ces otages et sans qu'il fût question de prendre les mesures convenables pour conserver ce qu'on avait conquis. Il passa l'hiver dans son château de Herstall.

CHAPITRE VII.

FIN DU ROYAUME DES LANGOBARDS. — KARL-LE-GRAND, ROI DES LANGOBARDS.

De l'an 773 à l'an 774.

Pendant sa campagne contre les Saxons, Karl avait certainement porté aussi son attention sur l'Italie, et ce furent peut-être les événemens accomplis dans ce pays qui le déterminèrent à ne pas pousser plus loin la guerre contre les Saxons. Durant ce temps en effet, les relations se compliquèrent tellement en Italie qu'une expédition au delà des Alpes, si elle ne devenait pas nécessaire, semblait du moins pouvoir être justifiée.

Au commencement du mois de février 772 mourut le pape Étienne III. A sa place, Adrien I[er], homme d'une naissance illustre et d'une grande instruction, plein de zèle pour la religion et de la persévérance qui convient à un prêtre, devint pape, toujours encore sous la suzeraineté de l'empereur de Constantinople. Aussitôt Désidérius, roi des Langobards, envoya une grande ambassade au nouveau pontife et lui fit offrir une amitié solide. Le pape répondit « qu'il désirait vivre en paix avec tous les chrétiens, par conséquent aussi avec le roi, mais qu'il ne pouvait avoir aucune confiance en un prince que son prédécesseur, le pape Étienne, avait accusé de n'avoir rien tenu de tout ce qu'il avait juré à la sainte Église. » Cette réponse révéla à Désidérius les dispositions du nouveau pape, et comme il n'avait pas de temps à perdre, il résolut de recommencer aussitôt les hostilités contre le territoire romain pour arriver au but qu'il désirait avant que le Saint-Père eût pu recevoir aucun secours du roi des Franks. Vraisemblablement il compta aussi sur le parti qui continuait de travailler pour lui à Rome, parce que ce parti, dans un changement de pontife, devait avoir la plus grande influence. Dans le même temps peut-être où Karl se mit en marche contre les Saxons, les troupes des Langobards entrèrent sur le territoire romain, se dirigeant en partie vers Ravenne et en partie vers Rome. Elles prirent possession

d'un certain nombre de villes avec leurs territoires. Les accusations de saccage et d'incendie, de vol et de pillage, de mauvais traitemens et de meurtres élevées contre Désidérius et ses Langobards méritent pourtant peu d'attention, parce qu'une telle conduite n'aurait pas été de nature à favoriser la cause de ce roi.

Alors parut le pape. Il envoya ambassade sur ambassade à Désidérius pour le détourner de cette entreprise par des prières, des supplications et des menaces et le décider à rendre toutes les villes et tous les lieux qui depuis longtemps étaient au pouvoir des Langobards ou qu'il venait seulement de prendre. Désidérius éleva ses prétentions plus haut que jamais: « Le pape devait sacrer rois des Franks les fils de Karlmann, puis on pourrait continuer les négociations. » Le pape devina facilement ses vues. Désidérius voulait donner à tous les Franks qui, par fidélité ou par intérêt personnel, par vertu ou par passion, avaient des dispositions hostiles contre le roi Karl, une occasion pour se déclarer; il voulait amener à prendre les armes et à agir les factions des Franks, susciter contre le roi Karl, occupé déjà de sa guerre contre les Saxons, une guerre civile, et le forcer par là à reconnaître les Alpes pour les frontières des peuples. Adrien devait donc repousser cette exigence; s'il y avait cédé, l'amitié du roi des Franks aurait été à jamais perdue pour lui sans qu'il obtînt plus de sécurité du côté des Langobards, et lors même que Désidérius aurait renoncé aux anciens projets sur Rome, ce que ne lui permettait pas d'ailleurs la nature des choses, le siége apostolique aurait été de toute manière mis en danger (1) de perdre sa suprématie sur toute l'Église et par conséquent sur tout le monde chrétien. Le pape, déterminé par la nécessité et par son bon droit, rejeta donc ces prétentions. Là-dessus Désidérius demanda une entrevue avec le pontife. Beaucoup de Romains purent trouver cette demande équitable: le camérier Paul, qui favorisait en secret la cause des Langobards et qui fut envoyé par le pape comme ambassadeur à Désidérius, déclara à ce roi « qu'il lui amènerait le pape lors même qu'il devrait le traîner la corde aux pieds; » mais d'autres s'y opposèrent avec énergie, et le pape lui-même fut dur comme un diamant. Ainsi les passions reprirent leur empire, et sur divers points il y eut des scènes de violence. Adrien toutefois se rendit maître de ces mouvemens par sa fermeté, par son activité et par sa persévérance, et lorsque Désidérius, en qui une nouvelle colère fut excitée par la persécution et la ruine de ses amis, parut enfin sous les murs de la ville éternelle avec toutes ses forces, accompagné d'Adalgis, son fils et son collègue, de la veuve et des fils de Karlmann et du duc frank Autchar, il trouva les églises des apôtres Pierre et Paul, situées en dehors des murs, solidement fermées et dégarnies de tous leurs joyaux, de tous leurs ornemens; il trouva les portes de la ville barrées de travaux de fortification que l'on avait agrandis, augmentés et réparés. Dans la ville s'était réunie une foule d'hommes armés, résolus et prêts à une défense longue et opiniâtre. Le pape lui fit annoncer « qu'il n'y aurait rien de commun entre eux tant qu'il n'aurait pas rendu tout ce qu'il avait volé à Saint-Pierre. »

Pendant ce temps, Adrien avait fait connaître l'état et la marche des affaires d'Italie à son ami le roi des Franks, qui était entré en rapport avec lui dès son avénement au siége apostolique. Dans ce danger pressant et toujours croissant, une nouvelle ambassade se rendit par mer en Gaule pour prier le roi « d'accourir en toute hâte, à l'exemple de son père Pippin de sainte mémoire, au secours de l'Église de Dieu, de la province opprimée des Romains et de l'exarchat de Ravenne. » L'ambassade, débarquée à Marseille, alla jusqu'à Thionville, où elle trouva le roi. Karl la reçut avec amitié et envoya aussitôt lui-même en ambassade au pape l'évêque Grégoire et l'abbé Gulfard, moins sans doute pour examiner de plus près l'état des choses que pour engager le pape à persévérer dans la résistance en lui promettant un prompt secours. Les ambassadeurs que Désidérius avait envoyés à Karl ne furent pas écoutés, ou du moins leurs propositions ne furent pas admises. Plus tard, il y eut encore quelques négociations avec Désidérius. Karl lui promit, dit-on, comme son père l'avait fait au roi Haistulf, une grande somme d'argent s'il voulait se rendre aux justes réclamations du siége apostolique; mais si elles eurent lieu réellement, elles ne peuvent avoir eu d'autre but que de fournir à Karl un moyen de plus de décider les Franks à une expédi-

tion au delà des Alpes, et ce but fut atteint. La guerre fut vraisemblablement résolue dans le champ de mai de l'an 773.

Karl rassembla son armée à Genève et la divisa en deux corps : le premier, sous les ordres de son oncle Bernhard, passa le Mont-Joux, qui du nom de ce prince, à ce que l'on croit, fut appelé Mont-Bernhard; il passa lui-même le Mont-Cenis avec l'autre corps. Les difficultés furent surmontées avec de grands efforts et non sans aventures. Les sommets des Alpes furent franchis; mais au moment où les armées pensèrent à descendre dans les plaines d'Italie, les abords de ce beau pays, *les cluses,* les défilés et les gorges se trouvèrent défendus par des retranchemens (2) derrière lesquels se tenaient des troupes langobardes, car Désidérius, informé vraisemblablement par ses ambassadeurs de ce qui se passait dans l'empire des Franks et des projets de Karl, avait levé le siége de Rome et s'était dirigé avec toutes ses forces vers les Alpes pour défendre son royaume.

Dans le même temps, le pape, comptant sur le secours que lui avait promis Karl, avait menacé Désidérius de l'excommunication s'il ne renonçait pas à ses entreprises impies contre Rome et le territoire romain; et comme immédiatement après cette menace Désidérius s'éloigna avec son armée, l'Église ne manqua pas de représenter sa retraite comme un effet des menaces du pape pour augmenter dans les temps à venir la terreur qu'inspirait l'excommunication. Mais il ne servit de rien à Désidérius d'avoir occupé les défilés. Les Franks trouvèrent peut-être quelque résistance, mais pas d'obstacles. Nous manquons ici de documens positifs; tous les écrivains qui font mention de ces événemens sont ennemis des Langobards, partiaux et passionnés, et ils passent en général si légèrement sur les faits qu'on ne peut leur accorder aucune foi. Il est très-vraisemblable que Désidérius et son fils étaient entourés de traîtres : cette époque ne nous présente en général que des actes passionnés; comme le pape avait un parti à Rome, de même il en avait certainement un parmi les Langobards. Le chef de l'Église ne manquait pas non plus de moyens et de ressources pour agir partout, et Karl lui-même mit sans doute aussi ses artifices en œuvre. De plus, il est certaines fables populaires qui parlent de trahison et de corruption. En tout cas, on ne comprendra jamais que les Langobards aient entièrement oublié leur ancienne gloire, et qu'ayant à combattre un ennemi devant lequel il s'agissait d'être ou de ne plus être, ils n'aient su que chercher leur salut dans une fuite ignominieuse. Il est possible cependant que leur conduite ait été moins honteuse et que les investigateurs des temps suivans n'aient été embarrassés que par la pauvreté et la négligence des écrivains. Les Franks étaient habitués, depuis que les leutes du roi s'étaient établis définitivement sur leurs bénéfices, à ne faire jamais qu'une expédition de quelques mois, à revenir chaque automne chez eux et à ne renouveler la guerre qu'au printemps suivant, en cas qu'elle fût restée inachevée. Peut-être les Langobards comptèrent-ils follement sur cette habitude : ils défendirent bien les défilés des Alpes jusqu'à l'automne; mais alors ils renoncèrent à cette défense dans l'espoir que les Franks les poursuivraient et ne s'arrêteraient sous les murs de leurs villes que jusqu'aux approches de l'hiver, qu'ensuite on serait d'autant plus certain de les exterminer pendant leur retraite à travers les Alpes. Cette opinion, d'après laquelle ce qui au premier coup d'œil ne semblait être que lâcheté et ignominie, aurait pu être un plan bien calculé, n'est pas en contradiction avec les faits de détail qui nous ont été transmis.

Les Langobards se retirèrent en deux divisions; l'une était commandée par Désidérius lui-même, l'autre par son fils Adalgis. Désidérius se dirigea sur sa capitale Pavie, Adalgis sur Vérone, la deuxième forteresse du pays. C'est à Vérone aussi que Gerberga, veuve de Karlmann, chercha sa sûreté avec ses enfans et le fidèle duc Autchar. Les Franks poursuivirent les Langobards et arrivèrent au mois d'octobre devant ces deux villes; aussitôt ils les cernèrent pour paralyser les forces de l'empire, pour décourager le peuple des Langobards, pour rendre impossibles l'union et l'ordre. Ce plan réussit : chaque duché, chaque ville, abandonnés dès lors à eux-mêmes ne consultèrent que leur propre intérêt; dans leur embarras et dans leur inquiétude, plusieurs s'adressèrent au pape, et le Saint-Père ne manqua pas de les prendre sous sa protection, d'en faire en quelque sorte des Romains, de créer par là un droit de plus dans le développement

ultérieur de cette confusion. Mais si les Franks s'étaient attendus à ne rencontrer aucune résistance devant Pavie et devant Vérone, ils se trompèrent. Ces villes tinrent bon, et les Franks, sacrifiant leurs habitudes, ne repassèrent pas les Alpes. On ne sait point par quel moyen Karl les décida à une campagne d'hiver; mais comme ils vivaient aux dépens des Italiens, il se peut qu'ils aient mieux aimé se cantonner dans le pays que d'avoir à faire une double expédition au delà des Alpes. En effet, comme les choses n'avaient pas été décidées et qu'elles ne pouvaient se terminer par un accommodement, une seconde campagne aurait été nécessaire. C'est peut-être un bien que l'histoire n'ait pas conservé le souvenir de tout ce qui se passa dans le cours de cet hiver; c'est peut-être un bien, non moins pour la gloire de Karl que pour l'honneur des Langobards dans leur infortune, bien qu'on puisse pardonner aux vainqueurs quelque orgueil ainsi qu'aux vaincus quelque faiblesse. Karl fit venir en Italie sa nouvelle femme, Hildegarde, avec le fils qu'il en avait eu, et qui s'appelait Karl; elle lui donna dans ce pays une fille nommée Adelheïd. Était-ce tendresse pour sa femme? devait-elle peut-être contribuer par sa présence à retenir les Franks en Italie? ou bien fut-ce pour chagriner le roi Désidérius que Karl fit venir cette femme à la porte de sa capitale, où lui, Karl, assiégeait son ancien beau-père et le menaçait de l'anéantir. Il n'est pas douteux que dans ce temps il y eut de nouvelles négociations et que les Langobards firent des propositions de paix; on peut non-seulement le conjecturer, d'après la marche générale des choses humaines, mais cela semble aussi résulter de cette circonstance que Gerberga, veuve de Karlmann, et ses enfans, que le duc Autchar et d'autres Franks encore furent livrés aux Franks par les Langobards, car on ne peut croire, comme on l'a assuré, que ces fugitifs se soient rendus volontairement au roi. Karl reçut ses malheureux neveux et leur mère plus malheureuse encore, et Autchar, cet homme si fidèle, et les fit conduire au delà des Alpes, vraisemblablement pour les faire enfermer dans l'obscurité d'un cloître, où le monde les oublia; il voulait les empêcher de reparaître dans la suite comme témoins contre lui dans l'histoire. On ne sait pas ce que Karl avait promis aux Langobards pour cette extradition ou du moins ce que les Langobards peuvent avoir espéré de lui; mais ces promesses et ces espérances n'eurent probablement pas de suite, car la guerre continua, l'agitation des partis ne s'apaisa pas, et Désidérius fut assiégé dans Pavie et Adalgis dans Vérone.

Si l'on examine la position du pape dans cet état de choses, on ne peut s'empêcher de penser qu'il dut être fort inquiet de l'issue, car la manière dont Karl faisait la guerre dépassait le simple secours qu'il avait désiré obtenir et qu'il avait demandé. Ce n'était pas la manière de Pippin, et dans le cas où Karl anéantirait l'empire des Langobards, les soumettrait à sa domination, le pape n'y gagnait rien en sécurité. La puissance agrandie des Franks pouvait amener un changement dans les dispositions et dans la conduite de leur roi; et où le pontife trouverait-il alors protection contre son protecteur? Il dut donc attacher une grande importance à voir le roi et à conférer avec lui, à le voir à Rome dans toute la plénitude de la dignité papale et dans tout l'éclat de la magnificence ecclésiastique. Le roi, cédant à son propre désir de voir la ville sainte ou aux instances du pape, résolut de célébrer à Rome la fête de Pâques, en l'année 774.

Karl se rendit dans la ville éternelle avec une grande suite de seigneurs séculiers et ecclésiastiques. Le pape le fit recevoir avec la plus grande solennité, mais seulement, pour maintenir les relations au point où elles étaient, en qualité de patrice romain et par conséquent avec les mêmes cérémonies qui accompagnaient la réception des exarques impériaux à leur arrivée à Rome. Pour rendre ces limites évidentes aux yeux du monde, il avait décidé le roi à déposer son costume frank et à se revêtir du costume romain (3). A une distance de mille pas de la ville, Karl descendit de cheval et se dirigea à pied avec sa suite vers l'église de Saint-Pierre sur le Vatican. En montant les degrés, il les baisa les uns après les autres avec piété, parce que chacun d'eux avait été touché par les pieds de tant de saints. Au haut des degrés, sous le portail de l'église, se tenait le pape Adrien Ier, présidant à tout avec une imposante noblesse, entouré de tout son clergé, prêt à recevoir le fils chéri de l'Église de Dieu; il lui donna un baiser et le conduisit dans l'église du prince des apôtres. Le chœur des prêtres l'accompagna en répétant ce chant de joie: « Qu'il

soit béni celui qui vient au nom du Seigneur! » Et ainsi ils descendirent au tombeau de saint Pierre et se promirent, sur les reliques du prince des apôtres, une amitié constante et réciproque.

Les fêtes religieuses durèrent trois jours. Le roi visita les principales églises de la ville : celle du rédempteur à Latran, celle de la mère de Dieu, celle de saint Paul. Partout on déploya ce que le culte chrétien a de plus sublime et de plus beau, et lorsque l'âme du jeune roi fut rassasiée du luxe de cette ville, lorsque les mystères de la religion parurent l'avoir saisi, attendri, illuminé, lorsque peut-être le sévère génie de l'ancienne Rome, qui dominait toujours du haut de tant de monumens et d'édifices, eut fait sur lui une impression profonde, le pape lui demanda au quatrième jour, dans l'église de Saint-Pierre, de confirmer les donations qui autrefois avaient été faites à ce prince des apôtres et à son vicaire, le pape, par son père Pippin et auxquelles il avait participé lui-même ainsi que son frère. Karl se fit lire le diplôme et le confirma sans difficulté; mais on prétend qu'il y ajouta de nouvelles donations, qu'il émit un diplôme rédigé par le chapelain et notaire Éthérius, et qu'il les confirma par un redoutable serment. Ce diplôme toutefois n'existe pas, bien que Karl, dit-on, en ait emporté avec lui une copie. Il est donc permis de douter, non pas de l'émission d'un diplôme de donation, mais du moins du contenu qu'on lui assigne; car on assure que Karl abandonna au saint-siége une très-grande partie de l'Italie et lui donna même des pays qu'il ne possédait pas et qu'il ne pouvait espérer de conquérir, tels que les duchés de Spolète et de Bénévent, tels que l'Istrie et la Corse; il aurait détaché du royaume des Langobards, dont la conquête n'était pas encore achevée, des parties si importantes que ce qui restait semblait à peine digne de faire partie de ses propres possessions. Toutefois la tournure que prirent les choses a enlevé à toute cette affaire une grande partie de son importance; elle ne pouvait servir qu'à élever ou à fonder des prétentions que les circonstances semblaient autoriser, mais ne pouvait contribuer que bien peu à les faire prévaloir; et peu à peu, à mesure que la superstition diminua et que la crainte inspirée par les menaces de l'Église s'évanouit, elle dut perdre toute son importance.

Karl revint de Rome vers son armée, campée en partie devant Pavie et en partie devant Vérone, dispersée en partie pour conquérir les villes situées au nord du Pô. Le pape l'avait sans doute congédié avec toutes les bénédictions apostoliques ; mais il est difficile de croire que malgré les grandes donations que lui avait faites le fils le plus élevé de l'Église, il ait suivi les opérations de celui-ci avec une grande tranquillité. Assurément le Saint-Père s'était convaincu que Karl ne voulait pas humilier et dépouiller le roi Désidérius dans le seul but d'enrichir l'Église de ses dépouilles, mais qu'il était résolu au contraire à s'établir solidement en Italie et à soumettre le royaume des Langobards à sa domination. On peut conjecturer que le pape essaya de détourner le roi de cette pensée; du moins il est certain qu'il désira que le roi ne l'exécutât pas. Il est donc vraisemblable que le pape, ne pouvant rejeter la puissance des Franks au delà des Alpes, s'efforça du moins de lui donner ces montagnes pour limites et de conserver en Italie le royaume des Langobards, quelque haine qu'il pût leur porter. Si le royaume des Langobards était maintenu, il lui semblait plus facile, grâces aux vicissitudes des choses humaines, de rétablir une division des pays en deçà et en delà des Alpes que si le nom des Franks était imposé à l'Italie comme il avait été imposé à la Gaule. Le pape salua donc Karl roi des Franks et des Langobards. Karl accepta ce salut et s'intitula désormais roi des Franks et des Langobards et patrice des Romains, soit qu'il n'attachât à cela aucune importance ou qu'il ne crût pas convenable de se mettre en opposition avec le pape, soit qu'il crût gagner plus facilement les Langobards en leur laissant leur ancien nom national, soit aussi qu'il lui parût plus glorieux de joindre à l'ancien titre de roi des Franks un titre qui le désignât comme conquérant de tout un royaume. Mais le fait n'était pas sans importance : les hommes s'accoutumèrent par là à distinguer les pays et les peuples et à regarder comme impossible la réunion de nationalités contraires; ce fut un avantage pour l'esprit humain et pour la civilisation.

Il se peut aussi que les conséquences de l'acte par lequel Karl prit le titre de roi des Langobards se soient fait immédiatement sentir, car le pape et les ecclésiastiques trouvèrent facilement le moyen de faire valoir ce titre parmi

les Langobards et de leur persuader qu'ils n'avaient fait que changer de roi, comme après la mort de leur souverain, mais qu'eux-mêmes étaient restés les mêmes. Cette idée fit peut-être chanceler aussi la fidélité de ceux qui avaient encore combattu jusqu'alors avec le roi Désidérius ou avec son fils Adalgis. Environ deux mois après que Karl eut quitté Rome, Pavie lui ouvrit ses portes. La ville, pendant un long siége, avait beaucoup souffert par les maladies et par la disette; les Franks firent cependant encore un grand butin, et Karl l'abandonna avec plaisir à ses guerriers comme une récompense propre à les encourager. Le roi Désidérius fut livré captif avec sa femme Ansa à Karl, qui avait été jadis son gendre. Karl fit conduire au delà des Alpes ces infortunés, dont personne n'a consigné les plaintes, dont personne n'a recueilli les larmes. Désidérius, dit-on, fut fait moine dans un couvent de Liége et termina ses jours à Corbie. Le sort de sa femme est entièrement inconnu; il n'est pas question non plus de sa fille Désidérata, qui avait été autrefois la femme de Karl : peut-être son cœur avait-il déjà été brisé avant ces jours de douleurs. Adalgis s'était vaillamment défendu dans Vérone; mais lorsqu'il vit la chute de Pavie, lorsqu'il vit son père entre les mains des vainqueurs, il put se douter du sort qu'on lui réservait à lui-même : pour s'y soustraire, il se résolut à la fuite afin de se réserver pour des jours meilleurs, dans le cas où des jours meilleurs luiraient encore pour lui et pour son peuple. Il se sauva donc à Pise et de là à Constantinople : là il fut reçu avec une bienveillante hospitalité; mais il n'y trouva pas ce que son âme désirait, c'est-à-dire les moyens de reconquérir le pays qui naguère avait fondé sur de si grandes espérances. Du reste tout fut fini avec sa fuite; tous les ducs et tous les princes, tous les comtes et tous les seigneurs reconnurent le roi des Franks pour leur roi, et ils se déclarèrent ses leutes et ses vassaux. Le grand duc de Frioul lui-même prêta le serment de fidélité, et si les grands ducs de Bénévent et de Spolète surent s'y soustraire, ils durent simplement cet avantage à leur éloignement et à la situation où ils se trouvaient à l'égard du siége apostolique. Karl ne put rester plus longtemps en Italie ni terminer entièrement son œuvre.

Ainsi la maison royale des Langobards périt, et aucun écrivain n'a transmis à la postérité sa douleur sur cette ruine. Le royaume des Langobards, fondé par le puissant Alboin, subsistait depuis deux siècles, et l'on ne peut dire qu'il cessa alors d'exister; il continua plutôt à subsister, et les Langobards vécurent d'après leurs propres lois en peuple particulier. Mais ce peuple désormais ne resta plus sans mélange: le roi étranger auquel il s'était soumis introduisit dans son sein des Franks avec des droits égaux ou supérieurs. Les Langobards n'avaient pas choisi eux-mêmes ce roi; ils l'avaient accepté par nécessité : le roi étranger ne pouvait considérer leur serment au même degré que le serment de ses officiers et de ses vassaux dans son propre peuple. Ce fut plutôt un serment de soumission qu'un serment de fidélité. Le roi ne dépendait pas d'eux, parce que ce n'était pas sur eux que se fondait sa puissance; il semblait par conséquent rester maître de reprendre ce qu'il avait accordé, parce qu'il conservait toujours la force sous laquelle ils avaient succombé. Les relations durent donc nécessairement rester violentes; la méfiance et l'inquiétude, le soupçon et l'espionnage durent s'introduire partout, et si les événemens que nous avons racontés laissèrent derrière eux de grandes passions, de grandes passions durent continuellement trouver un aliment dans ces relations. Une nouvelle série d'événemens s'ouvrit, et il est difficile de prévoir comment ces événemens pouvaient amener un résultat satisfaisant et convenable; il est difficile de prévoir comment les Langobards pouvaient arriver de nouveau à la liberté et à l'indépendance.

CHAPITRE VIII.

SUITE DE LA LUTTE CONTRE LES SAXONS. — EXPÉDITION AU DELA DES PYRÉNÉES. — KARL SUR L'ELBE.

De l'an 774 à l'an 780.

Karl laissa son œuvre inachevée en Italie, pour les mêmes motifs qui l'avaient décidé à laisser inachevée son œuvre en Saxe. De même que précédemment les événemens d'Italie l'avaient arraché de la Saxe, de même les événemens de Saxe l'arrachèrent maintenant de l'Italie. En se montrant en Saxe, l'an 772, il n'avait pas répandu la terreur parmi ce peuple grand et énergique, il n'avait éveillé en lui que

l'inquiétude et la colère. A son départ, il n'avait ni assuré les frontières par des mesures militaires, ni cherché à gagner les Saxons par la paix et par une alliance. Les Saxons se soulevèrent donc à la nouvelle de son expédition au delà des Alpes, et lorsqu'ils surent qu'il passait l'hiver de l'autre côté des monts, ils se mirent en marche. Une armée saxonne, composée sans doute des corps de compagnons de cette nation, se jeta au printemps de l'an 774 dans la Hesse et s'avança vers le Rhin; ils reprirent Heerbourg et menacèrent la forteresse de Burabourg. Ils portèrent au loin leurs ravages et incendièrent même l'église que Boniface avait fondée à Fritzlar; selon la croyance de ce temps, un miracle seul put sauver ce saint édifice (1).

En même temps un corps de compagnons saxons entra dans le pays des Frisons. Il avait pour duc Widukind, prince qui appartenait à l'une des grandes familles des seigneurs terriens de Westfalie, homme plus célèbre sans doute que connu, mais qui possédait de grandes qualités et qui doit s'être distingué par de grandes actions. Il sut d'une part non-seulement gagner la confiance de son peuple, mais la conserver pendant de longues années, aux jours de bonheur comme aux jours de malheur. D'autre part, ce qui est plus honorable pour lui, il attira sur lui plus que sur tous les autres Saxons la haine des Franks et provoqua leur ressentiment le plus violent. Il a été signalé par eux comme la *racine de tout le mal* et comme l'auteur des grands désastres que la guerre fit peser sur les Saxons et sur les Franks; en même temps ils se sont efforcés de le gagner plutôt que tous les autres, comme si en l'enlevant à son peuple on enlevait à celui-ci son âme. Cet homme, à la tête d'un grand corps de compagnons, appela les Frisons à l'ancienne liberté, les invita à renoncer à la croix du Dieu nouveau que saint Liudger, disciple d'Alcuin, avait élevée parmi eux depuis sept ans, et leur rappela la foi de leurs pères que la victoire et la liberté avaient assurée. Les Frisons répondirent avec joie à son appel. Les églises furent brûlées, la croix renversée, les prêtres chassés et les anciens sacrifices rétablis. Les ravages s'étendirent jusqu'à la Fly, et la Frise occidentale ne fut pas à l'abri des menaces (2).

Mais Karl revint assez tôt d'Italie et plus rapidement que les Saxons ne s'y étaient attendus. Il ne fut plus possible, il est vrai, dans cette même année, d'entreprendre une grande expédition, parce qu'on ne pouvait espérer de rassembler encore les Franks; en effet, revenus à peine, après leur expédition au delà des Alpes, dans leurs demeures et dans leurs foyers, ils n'auraient pas encore été prêts à soutenir une nouvelle lutte. Karl envoya donc d'Ingelheim seulement quatre bandes de volontaires contre les Saxons, et trois de ces bandes suffirent pour faire repasser aux Saxons les frontières des Hessois; mais aucun document ne nous a été conservé sur ce qui se passa en Frise.

La colère de Karl ne fut pas apaisée par ce succès. Il devait prévoir qu'une nouvelle expédition en Italie serait nécessaire, en partie parce que les ducs de Spolète et de Bénévent, bien qu'ils eussent reconnu le royaume des Langobards, n'étaient pas encore soumis à son autorité, en partie parce que les nouvelles relations établies en Italie demandaient une surveillance sévère et une main capable de les perfectionner, en partie enfin parce que les faibles garnisons qu'il avait laissées derrière lui à Pavie, et peut-être dans quelques autres villes, n'étaient pas en état d'étouffer le sentiment national blessé dans beaucoup de Langobards, et beaucoup d'autres grandes passions. Aussi ne pouvait-il vouloir que les Saxons restassent dans leur ancienne position. Sa fortune rapide en Italie pouvait aussi déjà lui avoir inspiré quelque mépris pour eux. On peut donc croire que dès lors, comme l'assure Einhard, il forma le plan « de porter la guerre chez le peuple des Saxons si perfides et si peu fidèles aux traités, et de les harceler jusqu'à ce que, vaincus, ils se soumissent à la religion chrétienne, ou jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement détruits. » Dans ces dispositions, il convoqua, au printemps de l'an 775, les Franks de l'ordre ecclésiastique et de l'ordre laïque à une assemblée générale à Duren (3), et cette assemblée approuva la guerre que le roi lui proposa. Karl passa le Rhin avec toutes ses forces en suivant, il est vrai, une autre route que dans sa première campagne, mais en général dans la même direction; la place forte de Siegbourg (sur la Ruhr, à ce qu'il semble (4), que les Saxons avaient fondée sur le territoire des Franks et qu'ils occupaient depuis

l'année précédente, fut prise. Heerbourg fut également pris, fortifié de nouveau et pourvu d'une garnison. Sur le Brunsberg, près du Wéser (5), se tenait une armée saxonne résolue à défendre le fleuve : Karl la mit en fuite, passa le Wéser et pénétra jusqu'à l'Oker ; toutefois il laissa une partie de son armée sur le Wéser pour s'assurer le passage de ce fleuve en cas de malheur. Mais sur l'Oker, Karl conclut une paix avec les Saxons qui se trouvaient en face de lui. On ne peut déterminer la manière dont cette paix fut faite. Hessen, dit-on, un des plus illustres Saxons, sans doute duc de cette armée, vint avec tous les hommes de l'est auprès du roi Karl ; ils lui livrèrent autant d'otages qu'il leur en demanda, et lui prêtèrent serment de fidélité. Mais il semble que les Westfaliens se soulevèrent et coupèrent les communications de Karl avec son empire. Karl en effet revint de l'Oker sur le Wéser : on dit aussi que, dans le Bucki-gau (6), les Angriens vinrent auprès de lui avec Bruno et avec tous leurs chefs, qui lui livrèrent des otages et lui jurèrent fidélité comme l'avaient fait les Ostfaliens. Mais ce renseignement ne s'accorde pas avec un autre dont il est accompagné : le corps d'armée que Karl avait laissé sur le Wéser avait été surpris par les Westfaliens ; ceux-ci avaient pénétré dans le camp des Franks établi près de Lidbach et avaient égorgé une grande partie des troupes qui s'y trouvaient. On ajoute, il est vrai, qu'ils furent chassés ensuite du camp ; mais il semble que les Franks ne se sauvèrent que par un traité. Karl se hâta donc d'accourir pour effacer cette honte et en détourner les suites. Et alors, assure-t-on, les Saxons qu'on représente comme fugitifs furent attaqués et battus par lui ; puis les Westfaliens lui donnèrent aussi des otages, sans toutefois qu'on parle de serment de fidélité. Il est plus certain que Karl repassa le Rhin avec son armée et s'ouvrit par conséquent, en tout cas, la route qu'on voulait lui barrer. Il reste incertain, comme beaucoup d'autres choses, si les Franks ramenèrent en effet ou non un grand butin, comme on le prétend.

Sur le Rhin, Karl reçut une autre nouvelle à laquelle il devait s'attendre, mais qui, après une telle campagne, ne pouvait lui faire plaisir. De grands événemens se passaient en Italie et pouvaient devenir d'autant plus dangereux qu'on était moins en état d'en calculer la portée.

Le pape Adrien, entouré des passions des hommes en Italie et des ruines des relations, était agité par des inquiétudes de nature diverse, d'abord au sujet de l'accomplissement de toutes les promesses que lui avait faites son grand ami, bientôt au sujet de sa propre conservation. Il voyait parmi les hommes une agitation nouvelle qui résultait du changement opéré dans leur position ; il remarquait les ressentimens et les haines qui couvaient dans beaucoup d'esprits. Il savait aussi que la haine de ceux qui avaient vu avec douleur la chute du royaume des Langobards ou qui en avaient souffert devait retomber sur lui comme sur le véritable auteur d'un si grand désastre. Aussi la méfiance ne sortit-elle pas de son âme : il voyait des dangers où il n'y en avait pas, et les dangers qui le menaçaient réellement lui semblaient plus grands qu'ils n'étaient en effet ; car il croyait à un certain enchaînement dans les faits isolés de cette époque, et il regardait comme réel ce qui était possible.

Auparavant déjà, il avait exposé au roi que l'évêque Léon de Ravenne osait faire des usurpations sur le siége apostolique, qu'il avait soumis à son pouvoir plusieurs villes qui avaient été données au siége apostolique, soutenant que Karl lui en avait fait donation et qu'il cherchait à étendre encore plus ses empiétemens. Le pape priait Karl de s'opposer à cet homme pervers et insolent, et de le contraindre à se soumettre à la puissance du siége apostolique. Il s'était plaint avec une méfiante inquiétude des députés de Karl, parce qu'ils semblaient avoir établi des relations suspectes avec ses ennemis ou avec ses amis équivoques ; mais maintenant il lui faisait parvenir des plaintes d'une tout autre nature : « Les ducs Arigis de Bénévent, beau-fils de l'infortuné Désidérius, Hrodgaud de Frioul, fidèle et vassal de Karl, Réginald de Chiusi et Hildebrand de Spolète, avaient fait une alliance entre eux et s'étaient promis de se mettre tous ensemble en campagne, au mois de mars prochain. Adalgis, fils de Désidérius, devait arriver avec une flotte grecque, ensuite on voulait attaquer Rome par terre et par mer, et piller toutes les églises de Dieu, et (plût à Dieu de détourner ce malheur !) on voulait emmener captif le pape lui-même et rétablir le roi des

Langobards. Le pape conjurait donc le roi, au nom du Dieu véritable et vivant, d'accourir en toute hâte pour le sauver. Après Dieu, le roi avait entre ses mains la vie du pape et celle de tous les Romains : s'il ne venait pas, il aurait à rendre compte de sa conduite devant le tribunal de Dieu, parce que le pape avait placé sous le bouclier du roi, la sainte Église de Dieu et le peuple de la république romaine. »

Karl se trouvait à Schletstadt, en Alsace, et reconnut peut-être dans la nouvelle que lui annonçait le pape l'exagération qui caractérise la crainte; pourtant il ne pouvait regarder cette affaire comme insignifiante, et un retard pouvait devenir pernicieux. Il dut penser aussi à Tassilo, duc des Bavarois, qui, en sa qualité de gendre de Désidérius, de ce roi détrôné et maltraité, pouvait partager les dispositions des ducs langobards, et en sa qualité de voisin du duc de Frioul, rendre cette alliance singulièrement dangereuse même pour le Teutschland, par suite de sa position parmi les peuples teutschs. Mais on était en automne; mais on était en hiver. Après la malheureuse campagne de Saxe, il lui était impossible de décider ses Franks, dans une saison si avancée, à une nouvelle expédition au delà des Alpes. Cette expédition n'était peut-être pas non plus nécessaire; mais si elle l'était, elle aurait lieu trop tard si on la remettait au printemps suivant, après le champ de mai. De plus, la guerre avec les Saxons avait pris une telle tournure qu'elle ne pouvait être arrêtée ni interrompue. Dans ces circonstances, Karl, comme le faisaient jadis les princes des Teutschs au jour du danger, se mit à la tête d'un corps de vaillans volontaires. Au milieu de l'hiver, au mois de février de l'an 776 (7), il se dirigea à travers les Alpes vers le Frioul, pour se précipiter sur le perfide duc Hrodgaud, rompre la ligue de ses ennemis par un coup soudain et répandre la terreur dans toute l'Italie. La promptitude remplaça la force. Le duc Hrodgaud succomba sous l'impétuosité du roi. La ville de Trévise fut livrée à Karl par la trahison d'un Italien nommé Pierre, qui voulait gagner un évêché; ensuite toutes les autres villes du pays, épouvantées de coups si précipités et si décisifs, ouvrirent leurs portes et s'humilièrent devant le puissant monarque. Celui-ci démembra en majeure partie le duché de Frioul : car, bien que le nom fût conservé, Karl établit pour l'administration du pays des comtes dans chaque ville, choisissant non des indigènes, mais des Franks sur la fidélité desquels il pouvait compter, et lorsque après ces exploits et ces dispositions, il eut célébré la fête de Pâques à Trévise, il se hâta de repasser les Alpes. Il n'était pas sans inquiétude au sujet du reste de l'Italie, mais il ne pouvait y porter ses armes, car les Saxons n'avaient pas manqué non plus de continuer la guerre pendant l'hiver et avaient repris Heerbourg, chassé la garnison franke que Karl y avait placée, et détruit les ouvrages des Franks. Ils avaient aussi attaqué Siegbourg et même construit des instrumens propres à lancer des projectiles et d'autres machines de siége; bien que cette forteresse n'eût pas été prise, ils avaient répandu au loin parmi les Franks la terreur de leurs armes.

Dans cet état de choses, Karl tint encore cette année le champ de mai à Worms, où il l'avait peut-être convoqué dès avant son départ pour l'Italie. On résolut de continuer la guerre; la campagne commença aussitôt. Karl passa le Rhin avec des forces plus grandes qu'auparavant, parce qu'il fallait se venger avec plus d'éclat et donner une autre tournure aux affaires. Les Saxons avaient fait des retranchemens et des abatis; mais ces ouvrages, exécutés avec trop de précipitation, ne suffirent pas pour briser la puissance des Franks. Ils furent tous enlevés par l'ennemi, et les Franks, que rien ne pût arrêter, s'avancèrent jusqu'au Wéser, et de grands ravages signalèrent leur marche. Les Saxons, effrayés, cherchèrent à conjurer le sort qui les menaçait. Dans la contrée où la Lippe prend sa source, une grande multitude de Westfaliens, venue vraisemblablement des seuls cantons voisins, se rendit auprès du roi irrité et implora son pardon. Karl, qui tournait ses regards vers l'Italie et qui ne voulait pas pousser les Saxons à la dernière extrémité, contint sa fureur et demanda qu'ils se soumissent au saint baptême et à sa domination. Les Saxons cédèrent à cette exigence; beaucoup d'entre eux furent baptisés; mais au fond de leur cœur, ils conservèrent les croyances de leurs compatriotes. Karl prit des otages qui devaient lui répondre de leur fidélité, bien qu'il eût vu que les Saxons ne tenaient pas compte de quelques individus lorsque la cause de leur patrie était en jeu. Il fit fortifier Heerbourg, et avec ce même coup d'œil de

grand capitaine qui, près de huit siècles auparavant, avait décidé Drusus à fonder la forte citadelle d'Aliso, dans cette même contrée, il construisit, près des sources de la Lippe, une nouvelle forteresse pour sa propre sûreté et pour effrayer l'ennemi; puis il repassa le Rhin dans l'automne de cette année, suivant la manière de faire la guerre de cette époque et pour mettre les Saxons à l'épreuve.

Mais les Saxons ne prirent pas le change. Ils restèrent tranquilles, sachant que Karl était dans leur voisinage et ne se trouvait pas occupé par une guerre lointaine. Le roi passa l'hiver à Herstall et célébra la Pâques à Nimègue. De là il se rendit à Paderborn, où il avait convoqué tous les Franks au champ de mai de l'an 777; preuve évidente que l'assemblée nationale était en même temps la réunion de l'armée. Ces forces réunies étaient redoutables; entouré par elles, il ordonna aussi aux Saxons de venir à cette diète. Sans aucun doute, il avait en vue de soumettre les Saxons au même droit politique qui régissait les Franks; ils devaient vivre désormais comme vassaux du roi, sur leurs anciennes propriétés libres, et se soumettre à son *hériban* dans toutes les guerres approuvées ou reconnues nécessaires par les assemblées nationales. C'était là le point essentiel sous le rapport temporel. Mais l'introduction de la religion chrétienne et de l'organisation ecclésiastique, catholique romaine, se rattachait par un lien indissoluble à l'organisation féodale de l'empire des Franks : partout où le ban du roi avait sa vigueur, il fallait maintenant non-seulement que la croix fût élevée, mais aussi que les clés du royaume céleste, que le pape tenait en ses mains, exerçassent leur puissance de lier et de délier. Sur l'ordre du roi, comme l'assurent les écrivains des Franks, tous les Saxons se montrèrent obéissans, dévoués, soumis, et une grande multitude d'entre eux reçut le baptême; mais il est difficile de déterminer la valeur que ces écrivains donnent à cette expression : *tous les Saxons*. Rien, dans leurs ouvrages, ne nous autorise à croire qu'ils aient connu la véritable étendue du pays des Saxons. Le plus redoutable ennemi ne parut pas dans cette assemblée. Widukind avait disparu avec ses compagnons; on dit qu'il s'était rendu auprès de Siegfried, roi des Danois, ou chez les Nordmans. Vraisemblablement il s'était retiré au delà de l'Elbe, assez loin du moins pour que les armées du roi ne pussent l'atteindre. Cette circonstance fit peut-être que le roi ne gagna rien dans l'assemblée de Paderborn. Il ne fit que menacer les Saxons de les dépouiller de leurs terres et de leur liberté s'ils se soulevaient encore une fois contre lui.

Dans l'assemblée de Paderborn parurent quelques princes arabes d'Espagne qui avaient vraisemblablement eu quelque influence sur la marche des affaires en Saxe; en effet les agitations qui s'étaient élevées en Espagne duraient toujours. L'Ommaïade Abd-er-Rhaman, qui avait échappé au massacre de son illustre famille, avait fondé à Cordoue le trône qui avec le temps s'entoura d'un si brillant éclat; mais il n'avait pu gagner le cœur de beaucoup de Musulmans. Les séductions employées par les Abbassides n'étaient pas encore impuissantes; beaucoup d'hommes aussi peuvent avoir été prévenus par d'anciens souvenirs contre la famille renversée et s'efforçaient de la détruire entièrement. D'autres voulaient être eux-mêmes souverains où ils avaient été jusqu'alors sujets, et conserver pour eux-mêmes leur part de la ruine du califat. Dans les plus nobles esprits vivait un amer ressentiment de la division du souverain pouvoir; ils voulaient que de même qu'il n'y avait qu'une seule foi, il n'y eût qu'un seul califat, et pour cette raison ils tournaient leurs âmes vers les Abbassides qui, par leur fortune, leur adresse et leur violence, s'étaient mis en Orient à la tête des croyans. Pendant ce temps, le nouveau calife était heureux en Espagne et soumettait chaque jour quelqu'un de ses ennemis. Yussuf lui-même, qui d'abord avait été son plus redoutable adversaire, avait succombé; mais le parti de cet homme n'était pas encore anéanti, et les chefs de ce parti vinrent auprès de Karl à Paderborn, implorer son appui, lui promettant l'obéissance qu'ils ne pouvaient donner aux odieux Ommaïades. C'étaient Ebn-al-Arabi, gouverneur chassé de Sarragosse, son gendre Alaroès ou Alarviz, fils de Yussuf, et d'autres seigneurs du pays.

Karl accepta les offres de ces princes sarrasins. Il est difficile de dire ce qui put le porter à cette résolution. Sa position en Saxe et en Italie était si compliquée qu'il ne pouvait être sans inquiétude. Si donc, après avoir franchi l'une des limites naturelles des pays et des

peuples, les Alpes, il n'avait pas de répugnance particulière à passer l'autre limite naturelle, les Pyrénées, il ne pouvait cependant espérer de faire et de conserver en Espagne de grandes conquêtes, et un désastre au delà des Pyrénées pouvait non-seulement compromettre sa gloire militaire, mais aussi réagir sur la Saxe et sur l'Italie, et mettre en danger sa famille et son empire. Il est difficile qu'il se soit fait illusion à ce sujet ou qu'il se soit laissé séduire par les Sarrasins. Mais s'il ne pouvait posséder lui-même l'Espagne; si, bien plus, il devait laisser ce beau pays au pouvoir des Sarrasins, une sage politique devait lui faire mieux aimer que l'Espagne formât un califat particulier sous un Ommaïade, implacable ennemi des Abbassides, afin que toute la puissance ne fût pas réunie de nouveau sous un seul calife. Il est donc vraisemblable que Karl ne fut nullement décidé par des projets de conquête à une expédition en Espagne, mais qu'il y fut déterminé en partie par le sentiment de l'honneur national et en partie par ses idées religieuses. Il ne pouvait résister, dans son orgueilleux génie, au plaisir de montrer, de l'autre côté des monts, les armes des Franks à ces Sarrasins contre lesquels son aïeul et son père lui-même avaient, à leur gloire éternelle, combattu de ce côté des Pyrénées, pour la vie et l'existence; à ces Sarrasins, qui, un demi-siècle, une génération auparavant, s'étaient jetés sur l'Europe; de leur faire subir des représailles et de leur inspirer pour les Franks la même terreur que jadis les Franks avaient ressentie pour eux. Il espérait de plus tendre une main secourable au christianisme opprimé en Espagne. Il voulait sans doute aussi donner un appui aux chrétiens qui combattaient pour leur foi et pour leur liberté ou qui étaient disposés à prendre les armes pour l'une et pour l'autre. Il voulait leur prouver que la croix n'était pas abandonnée, afin qu'au lieu de perdre courage, ils persévérassent dans leur sainte lutte contre les infidèles. L'occasion était favorable, il ne fallait pas la perdre.

L'an 778, le roi se rendit de bonne heure en Aquitaine et convoqua le champ de mai à Chasseneuil sur le Lot. Sans doute son projet était d'appeler aussitôt les Aquitains à une expédition au delà des Pyrénées: cependant les autres provinces de l'empire durent aussi prendre part à cette œuvre, telles que l'Austrasie, la Neustrie et la Bourgogne. Les ducs et les comtes reçurent ordre de s'y présenter, et même le puissant Rutland, margrave des côtes de Bretagne, dut y paraître; l'expédition fut résolue. De même que lorsqu'il passa les Alpes, Karl, dans cette campagne au delà des Pyrénées, partagea son armée en deux colonnes : l'une se dirigea au nord-ouest, de Bayonne, au delà des monts, vers la forteresse de Pampelune, dont elle se rendit maîtresse; l'autre prit sa route au sud-est, à travers la Septimanie et le Roussillon. Karl lui-même conduisit le premier corps d'armée jusque sous les murs de Sarragosse. Pendant ce temps, l'autre corps soumit la province qu'on appelle aujourd'hui Catalogne. Sarragosse aussi fut prise, ainsi que tous les pays entre les montagnes et l'Ebre. Le roi n'alla pas plus loin. Le temps fixé pour la durée de cette campagne s'était écoulé depuis longtemps; les conquêtes faites jusqu'alors n'avaient pas eu lieu non plus sans effusion de sang et sans pertes; pour aller plus avant, il aurait fallu soutenir une lutte difficile contre le calife; de plus les nouvelles qu'on reçut de la Saxe firent sentir la nécessité d'une nouvelle guerre dans cette contrée. Karl rétablit donc dans leurs possessions ses alliés mahométans, dont il fit ses vassaux; il confia l'administration du reste du pays à des comtes franks; lui-même repassa les Pyrénées avec son armée.

Cette retraite, où l'armée était réunie en une seule colonne, dut être soumise à un ordre moins rigoureux, parce qu'on croyait marcher au milieu d'amis; mais les pauvres habitans des montagnes basques, animés par leur ancienne haine contre les Franks, provoqués peut-être par une nouvelle oppression et par de nouveaux mauvais traitemens, crurent le moment favorable pour se venger et obtenir des dédommagemens. Dans les défilés et les gorges des montagnes, où les Franks étaient obligés de diviser leurs forces, ils les attaquèrent sur plusieurs points, en flanc et à dos. Ils convoitaient surtout le bagage qui semblait renfermer les fruits du pillage de l'Espagne. Dans la vallée de Roncevaux, à ce qu'on a cru, fut livrée une bataille terrible où les Franks, quoiqu'ils fussent les moins nombreux, ne combattirent pas seulement pour leur butin, mais aussi pour leur vie, et avec la plus grande énergie; mais le butin resta aux Wascons, et plus chaque Frank était brave,

plus sa mort fut certaine. Parmi les hommes qui, après une vigoureuse résistance, tombèrent dans la vallée de Roncevaux, se trouvèrent l'échanson Eghart, le comte du palais Anselme, le redoutable Rutland, margrave des côtes de la mer. Il faut que celui-ci ait vendu chèrement sa vie, puisque l'impression de ses exploits héroïques n'a pu s'effacer dans les générations suivantes. Mais comme dans la suite des temps le souvenir des événemens véritables se couvrit de nuages, parce qu'il n'existait pas de traditions certaines; comme l'esprit humain ne trouva plus dans l'histoire une vérité capable de le satisfaire; comme on eut besoin d'un grand enthousiasme pour les grands exploits militaires, et comme il fallut pour cette raison des exemples frappans de formidables héros célèbres par leurs sacrifices pour une cause sacrée et par leurs exploits contre les infidèles, on se rappela, sous cette impression, la vallée de Roncevaux, et les hauts faits dont on prétend qu'elle fut le théâtre devinrent une source abondante pour la poésie, le roman et le conte populaire, et toute l'Europe accepta avec joie la création fantastique de cette triade. Karl avait éprouvé de grandes pertes qui l'affligèrent et l'aigrirent. Lupus, fils de Waïfar, qui avait succédé environ huit ans auparavant à son beau-père Lupus, fils de Hatto, dans l'administration de ce pays, était alors duc des Wascons. Le roi, dans sa colère, accusa ce prince, qui probablement avait pris part à l'expédition d'Espagne, d'être l'auteur de la trahison commise par ses compatriotes et par ses sujets : il fut arrêté et pendu comme traître envers son suzerain, bien que rien ne prouve que Lupus ait violé sa foi. Mais Lupus appartenait à la race odieuse des princes d'Aquitaine; il était fils de Waïfar et petit-fils de Hunald, et cette position pouvait éveiller dans Karl une méfiance excusable. Celle-ci, loin de s'affaiblir, ne fit qu'augmenter, par l'investiture que Karl donna d'une partie de la Wasconie au fils de Lupus, Adalarich; car la colère finit par s'éteindre dans le cœur de l'homme si elle a causé des injustices. Du reste Adalarich était un enfant digne de pitié, et il n'était dangereux sous aucun rapport.

Les pertes éprouvées dans les montagnes des Pyrénées ne furent pas le seul désavantage qu'entraîna l'expédition d'Espagne, du reste si glorieuse. Karl avait à peine commencé sa campagne dans ce pays lointain, lorsque Widukind, ce duc resté libre, revint avec ses compagnons dans sa patrie et appela tous les Saxons à défendre l'ancienne cause de la patrie et la liberté. Les Saxons relevèrent leurs têtes humiliées et prirent de nouveau les armes, sans s'inquiéter des otages qu'ils avaient livrés, du baptême qu'ils avaient reçu, du serment qu'ils avaient prêté. Sans doute ils chassèrent les Franks qui se trouvaient au milieu d'eux, ils n'épargnèrent ni les ecclésiastiques ni les moines, et de même qu'ils renversèrent les croix élevées sur leur territoire, ils renversèrent probablement aussi les forteresses qui se trouvaient au pouvoir des Franks. A la nouvelle des pertes que Karl avait éprouvées dans les Pyrénées, et que la renommée avait peut-être exagérées en passant à travers la Gaule, des corps de compagnons saxons franchirent les frontières et pénétrèrent sur le territoire des Franks; nulle part ils ne trouvèrent de résistance, ils purent apaiser sans obstacles leur soif de vengeance. Bien qu'on puisse supposer avec raison que les ecclésiastiques fugitifs, frappés de crainte, de terreur, et animés d'un profond ressentiment, aient parlé avec une grande exagération des ravages que les Saxons exercèrent, il est également dans la nature des choses humaines que ces peuples durent commettre des excès et des atrocités de toute espèce, et que, ne se contentant pas de vols et de pillage, confondant le sacré et le profane (8), sans ménagement et sans pitié, les Saxons se soient livrés à toutes sortes de cruautés contre les individus de tout âge, de tout sexe, et contre les institutions de toute espèce. Ils vinrent jusqu'au Rhin en face de Cologne et de Coblentz. Ils se tinrent sur ce fleuve et jetèrent leurs regards sur l'autre rive : comme il ne leur fut pas possible de passer le Rhin, ils désolèrent avec d'autant plus de rage ce qu'ils purent atteindre (9).

Le roi fut instruit du danger qui semblait menacer le Rhin, au moment où il arrivait à Auxerre. Aussitôt il fit avancer les forces dont il pouvait toujours disposer, les bandes frankes, à marches forcées pour défendre le Rhin et fit publier avec la plus grande rapidité l'hériban parmi les Franks orientaux et les Allemanni, afin que le pays des Franks sur la rive droite du fleuve fût purgé de ces ennemis. Mais les Saxons avaient déjà achevé leur œuvre; comme ils n'avaient pu franchir le

Rhin, et comme ils n'avaient plus rien trouvé à détruire sur l'autre rive, ils étaient retournés à leur frontière avant que les troupes frankes eussent pu les joindre. Ils avaient pris leur route par le Lahngau dans le pays des Hessois. Les troupes frankes suivirent leurs traces; elles trouvèrent encore des ennemis sur l'Éder. Il y eut un combat dans les champs de Battenfeld, où les Saxons disputèrent aux Franks le passage de la rivière. Les Saxons furent, dit-on, battus et retournèrent dans leurs chaumières avec une grande honte et après avoir essuyé des pertes considérables; mais les Franks ne gagnèrent rien par leur victoire, ils ne poursuivirent pas jusque dans leur pays les ennemis qu'ils venaient de battre. Ces troupes ne redoutaient pas les corps de compagnons, mais elles craignaient les levées en masse.

De semblables événemens étaient propres assurément à causer du découragement. Quelle que fût la puissance que Karl avait acquise par ses expéditions militaires sur les esprits des hommes, grâce à son génie et à sa bravoure, ces guerres continuelles entraînaient des désavantages sensibles qui furent certainement appréciés et calculés; et pourtant on ne pouvait songer à interrompre la guerre et les expéditions. Le roi peut-être crut d'autant plus nécessaire de prouver à son peuple qu'au milieu du tumulte des armes il n'avait nullement oublié les relations paisibles de la vie sociale; aussi convoqua-t-il au mois de mars de l'an 779 les évêques, les abbés et les comtes de son empire à une diète qui fut en même temps un synode, probablement à Herstall, et dans cette diète on fit des lois destinées à donner quelque garantie à tous les habitans de son empire, à assurer l'ancien ordre et à en amener un meilleur. Tout ce que les assemblées nationales avaient décidé du temps de son père fut confirmé; on prit plusieurs mesures pour le clergé et pour l'administration de l'Église. Les évêques suffragans furent soumis aux métropolitains; leur puissance établie sur les prêtres et les ecclésiastiques, et étendue sur les laïques conforformément aux principes de l'Église; enfin les moines furent astreints à suivre la règle de saint Benoît, et l'on imposa aux religieux une discipline sévère. Mais ce qu'il y eut sans doute de plus important, ce fut qu'on assura aux églises, indépendamment d'autres revenus fixes qu'elles tiraient de leurs propres biens, des levées de dîmes sur tous les biens des laïques. Ces dîmes avaient été depuis longtemps réclamées comme un droit par les ecclésiastiques et recommandées aux laïques; plus tard elles furent payées par quelques-uns à titre précaire; mais désormais elles furent imposées légalement, parce qu'on s'était peu à peu assez généralement accoutumé à cet impôt. D'autre part, on restreignit le droit des églises de donner asile aux criminels; les meurtriers et tous ceux qui, aux termes de la loi, avaient mérité la mort, devaient être livrés au pouvoir séculier et ne recevoir aucune nourriture. On donna aux comtes une juridiction légale. Ils devaient, aussi bien que les vassaux, être forcés par des envoyés royaux d'observer la justice. Les *fehdes*, ou guerres privées, furent prohibées; on devait les terminer par une indemnité en argent. Le parjure prouvé, en cas de besoin, par le jugement de Dieu et par l'épreuve de la croix, devait être puni par la perte d'une main. Les voleurs de grand chemin devaient être privés d'un œil, du nez ou de la vie. On défendit l'établissement de nouveaux péages; on défendit aussi les associations sous serment appelées *gilden*, bien que l'on continuât à permettre les associations sans serment pour des actes de bienfaisance et pour des assurances contre l'incendie et les naufrages; enfin on ordonna que les esclaves ne seraient plus vendus qu'en présence de l'évêque ou du comte, ou en présence de l'archevêque ou du centenier, ou en présence du vicaire ecclésiastique ou du vicomte, ou enfin devant des témoins irréprochables. Aucune vente d'esclave ne devait se faire hors du marché; celui qui contrevenait à cette loi devait payer son ban ou son *wehrgeld* autant de fois qu'il avait vendu d'esclaves, et celui qui ne pouvait le payer devait devenir lui-même l'esclave du comte jusqu'à ce que le paiement fût effectué (10). Ces lois sont très-remarquables assurément. D'un côté elles prouvent qu'en général se maintenait encore l'ancien état de choses que nous avons constaté d'après les lois du peuple frank: mais d'un autre côté, elles témoignent d'un accroissement de la puissance royale, d'une puissance plus forte et en même temps mieux ordonnée de l'Église, du développement de la civilisation, d'un progrès dans les communications des hommes et de dispositions plus douces à l'égard de la plus malheureuse classe d'hommes,

celle des esclaves. Bien que la loi relative au trafic des esclaves ait pu avoir immédiatement pour but la sûreté des hommes libres, il était pourtant dans la nature des choses qu'une loi semblable tournât aussi à l'avantage des serfs; car la honte et le dégoût diminuèrent ce commerce, et la *marche*, la frontière, resta la patrie des malheureux. Du reste on ne peut décider si cette loi fut ou non mise de suite en vigueur dans toute l'étendue de l'empire; en tout cas de tels principes devaient avoir leur action et ne pouvaient manquer d'exercer leur influence sur le Teutschland.

Après ces actes, Karl se rendit à Duren, où il avait indiqué le champ de mai; de là il conduisit l'armée à Lippeham, à l'embouchure de la Lippe dans le Rhin, et lui fit passer ce fleuve. Les Saxons, qui avaient de nouveau franchi leur frontière, prirent position à Bocholt sur l'Aa. Karl les attaqua, les mit en fuite, et continua sa marche juqu'au Wéser. Les pays de Munster et d'Osnabrück se soumirent au vainqueur. Il établit son camp sur le Wéser, dans un lieu dont on ne peut déterminer la position avec certitude, mais qui est appelé Medufull (11). Lorsque les habitans de l'autre rive virent les mesures que Karl faisait prendre pour passer ce fleuve, ils jugèrent prudent de se soumettre au roi, se rappelant le sort des Wesfaliens. Les Angriens, dit-on, et les Ostfaliens parurent devant lui, lui donnèrent des otages et lui prêtèrent serment de fidélité. Cependant Karl crut convenable d'entreprendre une nouvelle campagne l'année suivante, 780: il avait commencé à fonder, probablement à Osnabrück et à Munster, des évêchés et d'autres établissemens pour affermir en même temps le christianisme et sa propre domination, et il crut nécessaire de protéger ces établissemens. Il voulut sans doute aussi montrer de plus près aux Ostfaliens ses armes, que jusqu'alors ils n'avaient vues que de loin, afin que ces peuples tinssent plus sûrement leur parole et leur foi. Il chercha enfin à pénétrer aussi loin qu'il le put dans la Saxe, parce qu'il pensait qu'une nouvelle expédition au delà des Alpes était urgente, ou que du moins la prudence la lui conseillait; de plus, il désirait empêcher le retour des anciens embarras. Il se dirigea, par la forteresse de Heerbourg, jusqu'aux sources de la Lippe; puis il tourna à droite au delà du Wéser; plus loin, à travers le Bardengau, au delà de l'Oker, jusqu'à ce qu'il atteignit l'Elbe dans la contrée où l'Ohre se jette dans ce fleuve. Partout les Saxons s'humilièrent devant ce puissant roi; partout la croix s'éleva, et partout les hommes, surpris et épouvantés, reçurent le saint baptême; les hommes libres et les lites livrèrent des otages de leur fidélité. Non-seulement les habitans du Bardengau furent forcés de reconnaître le nom du Christ; mais beaucoup de Saxons qui demeuraient plus au nord, et qu'on appelait plus communément hommes du Nord (*Nord leute*), se convertirent aussi à Orheim (12). Mais l'histoire ne dit point par quels moyens on obtint en si peu de temps de si grands résultats. Vraisemblablement on se servit des deux côtés du christianisme comme d'un moyen pour atteindre un but tout terrestre. Les Saxons, remarquant le zèle avec lequel Karl, cédant à ses propres convictions et aux instances des ecclésiastiques, cherchait à accomplir l'œuvre pieuse du baptême, se soumirent sans peine à cet acte sacré qui pouvait leur paraître insignifiant, pour détourner le danger du moment et attendre des jours meilleurs. Karl, de son côté, comptant sur la force intime des doctrines divines, sur le saint zèle des prêtres, et par conséquent sur l'avenir, ne dissimula pas seulement aux Saxons le paiement de la dîme exigée pour les serviteurs de la nouvelle religion, mais encore il se montra disposé à leur faire des concessions de plus d'une espèce pourvu qu'ils acceptassent le baptême. Comme il réussit en même temps à établir des relations amicales avec le peuple slave que l'Elbe séparait des Saxons, il pensa que, grâce à la prudence et à l'activité des ecclésiastiques entre lesquels il partagea cette contrée, il avait pris toutes les mesures nécessaires pour pouvoir entreprendre sans danger une nouvelle campagne au delà des Alpes. Dans cette pensée, il quitta le pays des Saxons.

CHAPITRE IX.

KARL POUR LA SECONDE FOIS A ROME. — SES FILS PIPPIN ET LUDWIG, ROIS DES LANGOBARDS ET DES AQUITAINS. — TASSILO, VASSAL DE KARL.

De l'an 780 à l'an 781.

A son retour de Saxe, Karl se rendit dès l'automne de cette même année en Italie. A l'ex-

ception d'une partie des bandes attachées exclusivement à son service, il ne fut accompagné d'aucune force militaire; mais sa femme et ses enfans firent ce voyage avec lui. Les auteurs ne donnent pour motif à cette course que le désir du roi de prier sur le tombeau des saints apôtres; cependant il se peut que Karl y ait été déterminé par plusieurs raisons importantes.

Avant tout, sans doute, il y était attiré par le désir de voir Rome. Il semble que depuis qu'il avait visité la ville éternelle, elle était toujours présente à son esprit. Peut-être le génie des anciens temps, qui lui était apparu sur le merveilleux arrière-plan de la vie nouvelle et des agitations du moment, s'était dévoilé à lui dans un plus grand éclat de sa sublime beauté; peut-être s'était-il offert à sa pensée dans sa grandeur méprisante et sous sa forme guerrière, entouré des dépouilles enlevées à mille contrées diverses, foulant aux pieds les cadavres des peuples terrassés; mais assurément l'éclatante majesté des plus grands conquérans des anciens jours dut surtout frapper le conquérant victorieux, et le désir de s'égaler à eux dut se présenter à son âme. Peut-être n'avait-il pas encore formé le plan de rétablir l'empire d'Occident; mais d'après le caractère général de l'humanité, il est permis de penser que le désir d'arriver à ce but avait souvent flatté son imagination. Et pourquoi n'en aurait-il pas été ainsi? Rome était fondée depuis sept siècles avant que les armées romaines eussent franchi les Alpes. La conquête de la Gaule avait coûté aux Romains une lutte longue et difficile, et leur puissance avait reculé devant l'énergie des Germains. Les Franks pouvaient tout au plus faire remonter leur histoire à trois siècles en arrière, et déjà toute la Gaule leur avait été soumise; la plus grande partie de la Germanie reconnaissait la bannière de leur roi; les défilés des Pyrénées s'étaient ouverts devant eux; les Alpes avaient été passées, une seule campagne avait subjugué l'Italie. Karl désirait tout au moins apprendre à connaître les exploits des Romains, leurs principes et leurs institutions. Il parlait le latin avec autant de facilité que le tudesque, son idiome maternel, et il se fit instruire des finesses de cette langue antique par le vieux et savant diacre Pierre de Pise (1). Il éprouvait aussi un grand plaisir à se faire lire les écrivains romains, et par là ses sympathies pour Rome et pour les usages romains devinrent de plus en plus vives. Le savant pape Adrien pouvait sur beaucoup de choses lui donner la meilleure solution : « Rien ne lui tenait plus à cœur, dit Einhard, son biographe, que d'arriver par ses efforts à rendre à la ville de Rome son ancien éclat; il ne voulait pas seulement que l'église de Saint-Pierre fût protégée par lui; il voulait encore que, par lui, elle fût ornée et enrichie par dessus toutes les églises; aussi il y accumula une grande quantité d'or, d'argent et de pierres précieuses, et fit au pape d'innombrables présens. » Sans doute, ces observations s'appliquent au règne tout entier de Karl, et l'on ne peut prouver que sa libéralité fut dès lors aussi grande qu'elle le devint dans la suite; toutefois elle s'était assurément manifestée depuis longtemps, et dès lors était ouverte dans le génie, dans le sentiment intime de Karl, la source d'où elle jaillit. Mais quel motif pouvait déterminer Karl à combler ainsi de bienfaits Rome, cette ville étrangère? N'y fut-il décidé que par un respect religieux pour le prince des apôtres et pour les autres saints et martyrs dont Rome se faisait gloire? Mais dans les autres parties de son empire, il y avait eu aussi des martyrs, des hommes célèbres par des miracles; il y avait eu aussi de saints personnages et de grands souvenirs. Ou bien la ville éternelle devait-elle devenir sa ville à lui, et unir son nom au nom de son empire et de son peuple? Ce désir était naturel; pour l'accomplir, il fallait attendre l'occasion.

A tout cela se joignit une circonstance particulière qui peut-être hâta son voyage en Italie. Cinq ans auparavant, l'empereur Constantin était mort à Constantinople, et avait eu pour successeur sur le trône impérial son fils Léon II. Ce prince, que son père avait dejà associé au pouvoir, était un homme faible; mais il avait été élevé dans la haine des saintes images et de ceux qui les honoraient. Sa femme Irène, qui savait concilier une grande superstition avec une grande astuce et une grande cruauté, tenait aux saintes images et leur vouait un culte secret. L'empereur, qui eut connaissance de ce culte impie, selon lui, entra dans une grande colère. Irène se trouva ainsi dans une position dangereuse à l'égard de son mari, avec lequel elle semblait ne plus pouvoir vivre. Mais dans le même

temps où Karl combattait sur l'Elbe pour le christianisme et pour sa domination contre les Saxons, cette princesse fut sauvée de tout péril par la mort de Léon. Celui-ci périt d'une manière si soudaine et si mystérieuse que de violens soupçons s'élevèrent contre l'impératrice. Irène pourtant fut assez habile pour exercer le pouvoir au nom de son fils enfant, Constantin; elle sut même, en rendant les saintes images à la multitude, conserver l'autorité suprême, lorsque Constantin fut arrivé à l'âge d'homme. Toutefois, immédiatement après la mort de son mari, sa position fut très-incertaine et très-difficile. Dans l'embarras où elle se trouvait, elle mit tout en œuvre pour se maintenir; il se peut donc qu'elle ait conçu la pensée de s'allier au grand roi des Franks. Il n'est pas invraisemblable au fond que cette Athénienne rusée ait projeté un mariage avec Karl, car une telle union pouvait avoir pour résultat la réunion des empires d'Orient et d'Occident, et tirer de toute inquiétude l'impératrice elle-même. Le Saint-Père devait déjà être favorablement disposé pour l'impératrice, parce qu'elle avait mis un terme aux cruelles persécutions qui avaient pesé sur les pieux partisans des saintes images, dont elle avait rétabli le culte. Lui-même, dans l'inquiétude que lui inspirait sa propre position en Italie, avait conçu une vague espérance d'étendre la puissance du siége apostolique sur les églises d'Orient; il se peut donc qu'il ait été choisi pour un médiateur. Mais l'exécution présentait de grandes difficultés : cette étrange pensée excita une grande surprise en Orient, comme dans le monde germanique. Aussi la prudente Irène n'entama-t-elle que des négociations préparatoires pour un mariage entre son fils mineur et la fille aînée de Karl, Rothrud, à peine âgée de huit ans (2). On ne peut concevoir pourquoi l'impératrice, à peine arrivée à la régence, pouvait désirer conclure si rapidement le mariage à venir de son fils avec une princesse franke de huit ans; car une telle convention ne pouvait promettre aucun avantage pour elle ou pour l'empire qu'elle gouvernait; bien plus, elle devait craindre que l'humiliation, que l'ancienne vanité nationale pouvait voir dans cette alliance, ne parût impardonnable et n'augmentât considérablement le nombre de ses ennemis. Quant à Karl, il pouvait tout au moins juger convenable d'examiner les choses de plus près; peut-être ses regards pénétrèrent-ils plus avant dans l'avenir.

De plus, l'état de l'Italie exigeait sa présence. Les provinces du royaume des Langobards ne lui étaient soumises que depuis six ans; partout de nouvelles relations s'étaient établies, partout les anciennes positions s'étaient changées; il n'y avait rien de stable, rien de certain. Les Franks qu'il avait revêtus des fonctions publiques ne s'abstenaient sans doute qu'avec peine de tout excès; les Langobards pouvaient se taire, mais ils n'oubliaient rien. Sur tous les points s'agitaient de sauvages passions. Telle était la désolation, que le commerce des esclaves avait pris une grande extension; que les Romains et les Langobards étaient vendus non-seulement en Grèce, mais même aux Sarrasins; le pape Adrien lui-même assura au roi que beaucoup de Langobards se livraient volontairement comme esclaves aux *Grecs* pour trouver ainsi des moyens de soutenir une misérable vie. En même temps, les *inquiétudes* du Saint-Père ne s'apaisaient pas : il redoutait chaque jour davantage les intrigues et les efforts des hommes que les nécessités du présent et la honte du passé avaient contraints à une vie et à des actes passionnés. Il n'avait pas cessé ses plaintes contre les seigneurs laïques et ecclésiastiques. L'année précédente, le duc Hildebrand de Spolète était venu auprès de Karl avec de grands présens pour détruire les soupçons qui s'étaient élevés contre lui. Le pape toutefois, mécontent et inquiet, avait continué de représenter sa cause comme la cause du roi et d'adresser à celui-ci des accusations et des prières, d'autant plus qu'on élevait plus de récriminations contre lui-même; il était donc urgent que Karl fît en personne sa nouvelle expédition pour tout tranquilliser, tout apaiser, tout ordonner.

Enfin sa position à l'égard de Tassilo, duc ou roi des Bavarois, rendait aussi cette expédition nécessaire. Tassilo était un homme de noble caractère et un excellent prince; il sentait la dignité de sa maison et celle de son peuple. La religion avait jeté de profondes racines dans son cœur, et il s'inclinait avec humilité devant les ministres de Dieu. Sa vie était pure et morale; il montrait une grande fidélité à sa femme. Dans les assemblées nationales, il répondait aux besoins de son peuple, et son

beau pays arriva à une grande prospérité. Il résista avec énergie aux hordes sauvages des Avares ; il protégea le Teutschland contre la fureur de ces brigands ; il fit des guerres heureuses contre les Slaves qui demeuraient en Carinthie, et il étendit les limites de ses États. Mais il régnait dans un temps difficile et ne se sentait pas à sa hauteur. Devant le puissant Karl, il se montra petit et irrésolu. Il n'osa pas lui montrer une inimitié ouverte, et il ne put se joindre loyalement à lui. Une seule fois dans sa vie il avait exécuté rapidement une résolution grande et audacieuse, lorsque seize ans auparavant il quitta l'armée du roi Pippin, son oncle, repassa le Rhin et, agissant en prince libre d'un peuple libre, se consacra énergiquement au bien-être de son pays. Mais, dans un temps de fer, le salut est dans les armes, et Tassilo n'avait pas le génie héroïque qui triomphe ou succombe avec gloire. Noble rejeton d'une ancienne famille princière du Teutschland, il portait un regard méfiant sur l'œuvre puissante de Karl, sans l'arrêter et sans l'appuyer. Dans sa secrète colère, que nourrissait peut-être sa femme Leutberga, affligée de l'infortune qui avait frappé la maison de son père, il agit avec une secrète inimitié. Il n'avait pas tiré parti de la discorde qui s'était élevée entre les deux rois frères, et le royaume de Karlmann était passé à Karl sans qu'il se fût mis en mouvement. Il était resté spectateur inactif de la ruine de son beau-père Désidérius, et il avait souffert sans résistance que la bannière royale fût plantée de trois côtés sur ses frontières. Dans la grande lutte des Saxons, voyant peut-être un empêchement dans leur attachement au paganisme, il s'était abstenu de toute participation. Il n'avait imprimé aucune direction aux mouvemens qu'opérèrent en Italie des hommes de bien ou des hommes passionnés. Il n'avait donné aucun appui aux efforts de son beau-frère Adalgis. Et pourtant il n'avait pas cherché non plus à se mettre en bonne intelligence avec Karl. Celui-ci, d'autre part, avait ménagé jusqu'alors ce duc, non sans doute qu'il respectât les liens de famille, mais peut-être parce qu'il se laissa adoucir par sa vieille mère. Pourtant, ce qui sans doute y contribua le plus, c'est que le roi, calculant la situation de tous les peuples du Teutschland, depuis la mer Baltique jusqu'aux Alpes, aussi bien que la situation de l'Italie et l'incertitude des frontières de son empire à l'est ainsi qu'à l'ouest, jugea dangereux de parler un langage trop énergique à Tassilo et d'exciter par là les Bavarois à prendre les armes contre lui. Mais les choses ne pouvaient rester au point où elles étaient. Lorsque les Saxons parurent tellement apaisés qu'on pût les abandonner au zèle des ecclésiastiques, Karl dut désirer de rétablir l'ordre en Italie pour en finir avec Tassilo.

Karl passa l'hiver à Pavie, agissant, ordonnant, négociant. Les détails sont inconnus. Vers le printemps, le roi se rendit à Rome pour célébrer, dans la ville de l'apôtre, la fête de Pâques de l'an 781. Le pape donna aux deux plus jeunes fils du roi, Karlmann et Ludwig, le saint baptême ; au premier, à Karlmann, que, selon son désir, il tint sur les fonts, il donna le nom de Pippin, qui avait acquis toute l'affection des papes. En même il sacra et couronna ces enfans, Pippin roi des Langobards, et Ludwig roi d'Aquitaine. On emmena aussitôt les deux rois enfans pour les mettre en possession de leurs royaumes. Pippin établit sa résidence à Pavie, et Ludwig fut conduit en Aquitaine avec Arnold, son gouverneur, afin qu'ils grandissent et fussent élevés au milieu de leurs vassaux et s'identifiassent avec les mœurs et avec les usages de ceux-ci.

Cet événement fut sans doute l'œuvre de l'habile pontife. Karl, qui réservait à son fils aîné Karl le véritable corps de l'empire des Franks, ne pouvait assurément désirer la séparation de deux parties si importantes que la Langobardie et l'Aquitaine ; il peut encore moins avoir espéré (puisqu'il connaissait la position hostile de leurs habitans) que l'étroite parenté de ces rois enfans, qui étaient jetés au milieu de ces dispositions hostiles, maintiendrait l'union avec les Franks, et par là l'unité de l'empire. Il savait mieux que personne avec quelle facilité la discorde s'élève parmi des rois frères, même lorsqu'ils ont été élevés ensemble, de la même manière et d'après les mêmes principes. Et comment aurait-il osé exposer à de nouvelles guerres contre l'empire, sans l'assentiment de ses vassaux, ce qui avait été gagné aux prix de leurs combats et de leur sang ? Le pape au contraire devait attacher une grande importance à maintenir les rois futurs de l'empire des Franks dans les mêmes relations où s'étaient trouvés leurs prédécesseurs, afin qu'ils

eussent toujours plus besoin de lui. Le nom du royaume des Langobards avait été heureusement sauvé ; il s'agissait maintenant de relever aussi le trône qu'on avait détruit, afin que ce nom eût un foyer et un appui ; et ce que le pontife devait désirer le plus, c'était de placer sur ce trône son filleul, le prince qu'il avait baptisé, le jeune Pippin, sur lequel il comptait exercer le pouvoir d'un père spirituel. Il se peut que cette pensée flatteuse ait été insinuée sans peine à Karl ; il y avait quelque chose des anciennes mœurs romaines à disposer des provinces de l'empire sans consulter les vassaux franks. C'était l'acte d'un pouvoir royal indépendant, et en cas d'opposition, le pape était là pour se charger de la responsabilité. Du reste, plus on s'habituait à attribuer l'élévation de la maison karolingienne sur le trône des Franks à la puissance pontificale, moins cette responsabilité semblait grave pour le Saint-Père.

Karl, à son arrivée à Rome, y avait trouvé aussi les ambassadeurs de l'impératrice Irène, qui devaient amener à une conclusion les négociations entamées entre la cour impériale et le roi des Franks. Mais on ne s'entendit pas ou l'on ne voulut pas s'entendre. Les ambassadeurs impériaux assistèrent au baptême et au couronnement des rois enfans, et le rétablissement du royaume de Langobardie dut peu répondre aux vues de leur impératrice, puisqu'il pouvait difficilement s'accorder avec le rétablissement de l'empire d'Occident. Peut-être aussi le Saint-Père ne considéra-t-il pas seulement comme très-difficile un mariage entre Karl et l'impératrice, parce que la reine Hildegarde était une mère féconde et heureuse, mais aussi comme peu prudent, puisque l'avantage que promettait une telle union était suffisamment compensé par la nomination d'un roi des Langobards : aussi on conclut (il est vrai, pour donner une fin convenable à ces négociations) un traité d'après lequel l'empereur Constantin, encore mineur, devait épouser la jeune princesse Rothrud ; et l'eunuque Élisée fut chargé d'instruire cette princesse dans la langue et les usages grecs (3) ; mais tous ces événemens n'étaient qu'un simple jeu de convention où aucun parti n'agissait avec loyauté, et qui, précisément pour cette raison, devait rester sans résultat.

Enfin il fut convenu entre Karl et le pape qu'ils enverraient en commun des ambassadeurs à Tassilo, duc des Bavarois, et qu'ils essaieraient de ramener par des moyens pacifiques ce prince à reconnaître la suzeraineté du roi des Franks. Vraisemblablement le pape agit comme médiateur ; le Saint-Père devait saisir avec joie l'occasion de donner au roi, au moment de la résistance opiniâtre des Saxons païens, une nouvelle preuve de la puissante influence de l'Église sur un peuple chrétien. Il ne pouvait aussi que gagner en Bavière par un accommodement amiable. Lors même que Karl n'aurait pas eu d'autres vues, il ne pouvait se réjouir, au moment où la Saxe était ravagée, de voir dévaster aussi la Bavière. Ainsi les évêques Formose et Damase furent envoyés en Bavière de la part du pape. Karl, de son côté, chargea de cette mission le diacre Richolf et l'échanson Eberhard. Ces quatre personnages surent mettre un terme à l'irrésolution du prince teutsch. Ébranlé par leurs discours ou amené à comprendre le véritable état des choses, il déclara bientôt qu'il était prêt à prêter au nouveau roi Karl le serment de fidélité qu'il avait jadis juré à son père ; mais il ajouta à cette déclaration une condition qui, dictée par la méfiance, n'était pas propre à détruire celle-ci. Il demanda des otages pour sa sûreté, et on les lui accorda. Après donc que Karl fut revenu de Rome par Milan, où l'archevêque donna le saint baptême à sa fille Gisla, Tassilo parut devant lui à Worms. Karl reçut ce duc non comme un parent qu'il voulait gagner, mais comme un sujet qui avait perdu sa confiance. Peut-être parce que Tassilo avait demandé des otages, il se fit donner aussi douze otages pour le maintien du serment de fidélité que ce prince lui prêta. Mais par là il jeta dans l'âme de Tassilo le germe d'un nouveau ressentiment ; ce prince repassa le Rhin pour continuer ses hostilités secrètes. Plus que jamais provoqué par sa haine, il agit en prince indépendant ; et bien qu'il ne prît pas formellement le nom de roi, il s'entoura pourtant d'un gouvernement royal (4). Karl vit tout et remarqua tout ; mais il renferma sa colère dans son cœur et ajourna la vengeance afin qu'elle fût d'autant plus sûre et plus décisive.

CHAPITRE X.

CRUAUTÉS DE KARL ENVERS LES SAXONS. — TROUBLES EN THURINGE. — SOUMISSION DE WIDUKIND.

De l'an 782 à l'an 785.

Tandis que le roi était en Italie, Widukind, qui conservait toujours son influence, même lorsqu'il était contraint à la fuite, avait fait alliance avec les Sorabes', peuple slave qui possédait le pays entre l'Elbe et la Saale jusqu'aux frontières de la Bohême; ou du moins ces Slaves, songeant à leur propre position, avaient en même temps préparé en secret une guerre contre les Franks; car, depuis que Karl avait planté ses drapeaux sur les rives de l'Elbe inférieur, il leur était facile de prévoir que leur soumission arriverait aussi, dès que celle des Saxons aurait été achevée. Mais les deux peuples, les Saxons comme les Slaves, attendirent avec une grande prudence le moment favorable. Ils laissèrent se passer tranquillement le champ de mai de l'an 782. Karl, ayant traversé le Rhin près de Cologne, tint cette assemblée avec beaucoup d'éclat dans le pays des Saxons, dans sa nouvelle forteresse, près des sources de la Lippe. On y vit paraître les ambassadeurs d'un roi danois et ceux du chagan, prince des Avares qu'on appelait Huns. Les Franks regardèrent ce fait comme un hommage rendu à la puissance de leur glorieux roi. Dans la Saxe elle-même, tout était tranquille. Les princes et les chefs se présentèrent comme devant leur souverain pour recevoir ses ordres. La religion chrétienne avait fait des progrès au loin en descendant le Wéser. Willehad avait fondé une église à Brême; ainsi que ses compagnons, il travaillait avec zèle à l'œuvre du Seigneur (1). Karl ne doutait donc pas que les Saxons ne fussent entièrement apaisés; il crut pouvoir, avec plus de sécurité que jamais, laisser aux ecclésiastiques le soin de gagner ce peuple. Il prononça donc la dissolution du champ de mai et repassa le Rhin pour veiller sur d'autres parties de son empire.

Mais à peine se fut-il éloigné et eut-il dispersé ses forces que les Sorabes s'avancèrent en deçà de la Saale et, soulevant les peuples ou les ruinant, ils se jetèrent d'un côté sur la Thuringe, de l'autre sur la Saxe. Aussitôt Karl ordonna à trois de ses fidèles, au camérier Adalgis, au maréchal Geilo et au comte du palais Worado, de passer le Rhin avec des troupes, de réunir dans la France orientale et en Saxe les forces nécessaires et de repousser les Slaves. A peine ces hommes avaient-ils commencé à remplir leur mission qu'ils reçurent de la Saxe septentrionale la nouvelle que Widukind avait reparu; qu'il avait appelé ses compatriotes aux armes, que le mouvement était général; que les églises étaient renversées et que les ecclésiastiques étaient tués ou mis en fuite; que bientôt tous les Saxons seraient sous les armes. Les trois généraux renoncèrent donc à leur campagne contre les Slaves et marchèrent contre les Saxons, qui semblaient les plus dangereux. De son côté, le comte Théodérich, parent du roi, convoqua en toute hâte les Franks des bords du Rhin pour étouffer la révolte à sa naissance. Sans perdre de temps, il se mit en communication avec les trois généraux, leur recommanda la plus grande prucence et convint avec eux de réunir leurs forces sur le Wéser et d'agir en commun contre l'ennemi. Ils s'avancèrent donc du sud par la Thuringe; Théodérich vint du Rhin. Sur le revers septentrional du mont Suntel et sur la rive droite du Wéser (2) se tenaient les Saxons, commandés par Widukind : c'étaient des Westfaliens et des Angriens. Théodérich avait établi son camp en face d'eux. Les trois généraux du roi crurent qu'un combat contre les Saxons, soulevés à la hâte, serait chose facile; ils craignaient que Karl estimât trop peu leur victoire s'ils la partageaient avec le comte Théodérich. Sans le prévenir ils passèrent soudain le Wéser, tournèrent le mont Suntel à l'est et attaquèrent les Saxons. Ils furent cruellement punis de leur témérité : les Franks furent cernés et presque tous massacrés. Adalgis et Geilo périrent, avec eux quatre comtes et vingt personnages éminens et distingués. Leurs compagnons regardèrent comme une honte de leur survivre; la plupart combattirent jusqu'à la mort; un petit nombre seulement se sauva près de Théodérich, qui se tenait tranquille dans son camp sans savoir ce qui se passait.

L'histoire s'arrête avec cette issue, elle tait ce qui arriva ensuite; elle tait ce que les Saxons firent après cette victoire; elle dit seulement que Karl vint aussitôt en Saxe avec une armée, sans qu'il soit fait mention d'aucune résistance de la part des Saxons. Le critique se voit donc

réduit à des conjectures. Ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est que Karl avait déjà commencé à rassembler une armée avant le désastre du mont Suntel, à la première nouvelle de ce qui se passait en Saxe; qu'ensuite, lorsqu'il fut informé de ce désastre, il s'avança à marches forcées; que, d'autre part, la perte que les Saxons avaient éprouvée dans la journée du mont Suntel les empêcha de risquer à l'instant même le passage du Wéser; qu'avant de pouvoir se refaire, ils apprirent l'arrivée du roi enflammé de colère, et qu'ébranlés par cette nouvelle, ils perdirent, dans le danger du moment et en calculant leurs chances de succès, leur courage et leur résolution. L'appel de Widukind resta sans réponse. Il se vit forcé de fuir encore une fois chez les Nordmans, dit-on, et les Saxons le virent avec plaisir se sauver, parce que, dans leurs calculs insensés, ils espéraient rejeter avec succès toute la faute sur ce héros et le conserver pourtant pour des jours meilleurs.

Karl arriva. Les Saxons les plus illustres se rendirent près de lui. Il demanda quels étaient les auteurs du soulèvement : tous dénoncèrent Widukind. Comme on ne pouvait saisir celui-ci, les recherches tombèrent non plus sur l'auteur de la révolte, mais sur ceux qui y avaient pris part. Environ quatre mille cinq cents coupables furent livrés, dit-on, au roi. Si ce fait est exact, la cruauté que Karl exerça pour forcer les Saxons à un acte semblable dut être horrible; car ces coupables étaient, sans aucun doute, aux yeux des Saxons, de nobles hommes qui avaient combattu pour ce que la patrie avait de plus sacré, des hommes que les vœux les plus ardens avaient suivi dans leur entreprise. Il serait plus humain d'admettre que ces quatre mille cinq cents braves, pénétrés de la justice de leur cause, se fiant aux sentimens les plus nobles du cœur humain, au respect pour la religion, pour la liberté et la vertu et à une sainte compassion, dominés peut-être par cette pensée illusoire, qu'au milieu de tant de coupables le châtiment ne pouvait ni se borner à un seul homme, ni les frapper tous, se livrèrent volontairement au roi des Franks. En tout cas, l'opinion des Saxons fut trompée de la manière la plus cruelle. Par ordre de Karl, ces quatre mille cinq cents hommes furent tous décapités en un seul jour à Verden.

La splendeur de la vie de Karl-le-Grand est ternie par plus d'une tache, mais l'horrible massacre de Verden est la plus ineffaçable de toutes; rien ne peut la laver, rien ne peut l'affaiblir. L'homme de bien qui réfléchit sent le besoin de rejeter autant qu'il est possible sur les circonstances les atrocités qui se sont présentées dans la vie des hommes, et de considérer ceux qui les ont exécutées plutôt comme des instrumens dignes de pitié que comme les auteurs du crime, afin qu'il lui soit possible de conserver sa foi en la noblesse de la nature humaine. Si Karl avait trouvé de la résistance chez les Saxons; si, dans l'ivresse de la victoire, il avait commandé le massacre de bandes armées; ou bien si, dans le premier moment de la défaite essuyée au mont Suntel, il avait ordonné de tout dévaster, de tout détruire, de tout anéantir sans pitié, des cruautés de cette espèce ne sauraient assurément être justifiées, mais du moins on pourrait les pardonner; il en fut autrement ici. Les Saxons avaient posé les armes; leurs princes et leurs chefs avaient paru devant le roi; ils avaient détourné d'eux un crime qui n'était pas un crime; Karl avait ordonné une enquête; des jours s'étaient écoulés : ce fut une brutale cruauté de donner un ordre aussi sanglant dans de telles circonstances; ce fut une froide insolence, une méprisante ironie. Les accusations élevées contre Karl ne peuvent perdre de leur gravité que si, au lieu de les faire peser toutes sur lui, on en rejette une partie sur son armée et sur les hommes qui l'entouraient. Il se peut que ces guerriers arrogans et accoutumés à la victoire aient demandé vengeance pour ceux qui avaient péri au mont Suntel; les ecclésiastiques peut-être ne pardonnèrent pas le renversement des croix, la destruction des autels, le massacre des serviteurs consacrés à Dieu ou la nécessité qui les avait forcés à la fuite. D'ailleurs les Saxons n'étaient-ils pas païens? Ne dit-on peut-être pas au roi qu'envers des païens endurcis il n'avait à remplir aucun des devoirs de l'humanité ?

Nulle part il n'est question de l'impression que ce crime fit sur l'esprit de Karl; mais peut-être s'enfuit-il bientôt loin du théâtre de ces sanglantes exécutions, car il quitta la Saxe sans avoir rien obtenu de plus. S'il nourrissait la folle pensée que cet exemple produirait la terreur et que la terreur amènerait une entière soumission, il se vit bientôt trompé dans cet

espoir : le peuple saxon, que cette affreuse boucherie avait pénétré d'horreur et de dégoût, se leva redoutable contre le puissant auteur de ces scènes atroces et se révolta avec plus d'énergie que jamais, parce que jusqu'alors il n'avait pas senti dans toute leur étendue les maux d'une domination étrangère. Karl, de son côté, pour étouffer le soulèvement, déploya plus d'activité encore que d'habitude. Il venait à peine d'ensevelir sa femme Hildegarde, morte le 30 avril 783, lorsqu'il entra en campagne. Les Franks le suivirent volontiers, car ils se sentaient coupables, et ils prévoyaient la vengeance effroyable, mais méritée, que leur feraient sentir les Saxons dans le cas où ils seraient victorieux. Les forces des Saxons s'étaient réunies à Detmold; c'est là qu'ils attendirent le combat. Karl les attaqua : la lutte fut terrible. Ce fut la première bataille grande et régulière livrée dans cette guerre malheureuse. Un grand nombre de braves tombèrent des deux côtés; la victoire resta indécise; il est même vraisemblable que Karl fut forcé à la retraite. Les écrivains franks, il est vrai, lui attribuent la victoire; mais cette assertion est démentie par cette autre indication, que Karl, après la victoire, se rendit à Paderborn pour y attendre un autre corps d'armée qui n'était pas encore entré en campagne. Ce renfort, en arrivant à temps, mit, à ce qu'il paraît, Karl à l'abri de grands désastres; car les forces des Saxons s'étaient dirigées après la bataille vers l'ouest, sans doute pour couper les communications de Karl avec le Rhin; mais ces renforts en opérant à propos leur jonction avec Karl, lui permirent de faire de nouveau face aux Saxons peu de jours après la bataille de Detmold. Il les força à une seconde bataille sur la rivière de Hase. Soit qu'ils se fussent trop avancés, parce qu'ils n'avaient pas songé aux secours que pouvait recevoir l'armée des Franks, soit qu'ils fussent inférieurs en nombre, soit enfin que le génie et le talent fissent valoir leur vieille supériorité, les Saxons succombèrent après une opiniâtre résistance. Un grand nombre tombèrent sur la place où ils avaient combattu; beaucoup furent faits prisonniers; le reste se dispersa (3). A cette même époque, la noble reine Bertha quitta la vie. Si Karl avait rencontré les derniers regards d'une mère qu'il vénérait, de plus douces pensées auraient peut-être agi sur son âme; mais sur le sol sanglant où il marchait, la tête ceinte de la brillante couronne de la victoire que la fortune avait encore une fois placée sur son front, il oublia bientôt même la douleur que produit l'impression la plus profonde sur le cœur d'un homme noble. Après cette victoire, il passa le Wéser et pénétra de nouveau jusqu'à l'Elbe. Tout fut dévasté, tout fut détruit. Pourtant cette fois encore on ne gagna rien, si ce n'est peut-être l'espoir que la fortune lasserait enfin les Saxons.

Karl passa l'hiver à Herstall avec sa quatrième femme Fastrade, fille du comte frank Radolf, qu'il avait épousée à son retour à Worms. Il devait partager le sort des mortels. Tandis que dans la vie publique il semblait dominer tout, Fastrade lui apprit bientôt que l'homme le plus élevé n'échappe que difficilement à une domination étrangère. Dans les premiers temps de son nouveau mariage, il reçut des nouvelles de Saxe qui rendirent une nouvelle expédition nécessaire. Il se mit cette fois en marche dès le commencement du printemps, sans attendre, à ce qu'il paraît, l'assemblée du champ de mai, peut-être parce qu'il s'était entendu dans la campagne précédente avec ses vassaux. Mais cette précipitation même n'avança pas beaucoup son œuvre. Il passa le Rhin à l'endroit où ce fleuve reçoit la Lippe, et vint jusqu'au Wéser, dans le pays de Minden; mais il n'alla pas au delà de ce dernier fleuve. De grandes pluies, dit-on, avaient causé de grandes inondations qui l'empêchèrent de pousser sa route plus avant au nord. Il laissa donc, ajoutent les écrivains, en Westfalie, avec une armée, son fils Karl, à peine âgé de treize ans; lui-même se rendit en Thuringe, entama les terres des Saxons établis sur la Saale et l'Elbe, ravagea celles des Saxons orientaux, brûla leurs villages, revint ensuite sur la rive gauche du Rhin, et reçut à Worms comme vainqueur son fils, qui pendant ce temps était sorti avec bonheur d'un combat de cavalerie sur les bords de la Lippe.

Évidemment ces indications sont inexactes et confuses jusqu'à l'absurdité; en les examinant de près, on pense, presque malgré soi, qu'ici on a caché quelque chose. En général, à cette époque, tout est présenté sous un jour favorable à la puissance dominante des Franks, comme jadis tout avait été tourné à l'avantage de la domination des Romains. Nous ne connaissons la marche des choses que par des écri-

vains franks; bien des faits s'expliqueraient autrement si les Saxons et d'autres peuples nous avaient aussi transmis leurs documens; mais comme ceux-ci nous manquent, il ne faut consulter qu'avec la plus grande circonspection les écrivains partiaux et prévenus qui nous restent. Mais il est plus difficile de signaler chez eux le défaut de vérité que chez les historiens romains : leur désolante pauvreté les met à l'abri des contradictions, et pour cette raison on ne peut opposer, comme pour les historiens romains, le témoignage des uns à celui des autres.

Cependant il se trouve quelques traces qui semblent justifier la conjecture que Karl ne fit nullement son expédition en Thuringe pour éviter les inondations qui avaient eu lieu au nord du Hartz, mais pour un motif tout différent et bien plus important. Plusieurs écrivains parlent d'une grande conjuration formée vers cette époque en Thuringe; l'un d'eux précise même l'année; les autres rapportent cette conjuration tantôt à l'an 785, tantôt à l'an 786. Ce désaccord même permet de faire remonter ce fait à une année plus tôt, d'autant plus que les auteurs cherchent évidemment à passer légèrement sur un sujet si délicat. En tout cas, le mouvement fut si sérieux qu'il ne put être étouffé que par la force des armes, et dans les années suivantes Karl n'aurait pu que difficilement disposer d'une telle force contre les Thuringiens. L'âme de la conspiration fut, dit-on, le comte Hardrad : elle avait pour but de délivrer la Thuringe de la domination des Franks; en cas de besoin, on ne devait pas reculer devant le meurtre du roi. Les événemens de Saxe et de Bavière en donnèrent sans doute l'occasion. Qui sait ce que put faire en Bavière Tassilo, qui ne pouvait se soustraire à la violence de sa position ? Qui sait ce que purent faire en Saxe Widukind et les compagnons de ses grandes entreprises ? Qui sait si les mouvemens des Slaves ne se rattachaient pas à ces efforts ? Les Thuringiens sentaient toujours encore profondément l'oppression de la domination étrangère, et les continuelles expéditions de Karl en rendaient peut-être le poids plus insupportable que jamais. Il était facile aussi de prévoir que si maintenant ils ne reconquéraient pas leur liberté, tandis que les Saxons combattaient encore avec la plus grande exaspération, tandis que les Bavarois étaient entraînés par une force nouvelle et par d'anciens ressentimens, ce bien précieux et antique serait à jamais perdu. Mais la trahison ne s'endormit pas, et Karl devait sentir que toute sa domination serait ébranlée dans ses derniers fondemens si les Thuringiens, placés entre deux ennemis également forts et irrités, dont l'un combattait, dont l'autre attendait une occasion, prenaient les armes contre lui avec une égale colère. Il accourut aussitôt en personne avec la plus grande partie de ses forces, et ne laissa en Saxe que les troupes nécessaires pour couvrir jusqu'à un certain point les frontières de l'empire. Sa promptitude et ses artifices déjouèrent ce plan audacieux avant qu'il pût se développer. Par la terreur de ses armes, et plus encore par d'adroites négociations, il maintint la tranquillité dans les masses; les princes et les chefs parurent devant son trône, et aucun de ces hommes ne nia sa participation à la cause de la patrie. L'un d'eux dit en face au roi : « Si tous mes amis et mes alliés avaient pensé comme moi, tu n'aurais jamais revu le Rhin. » Karl, dit-on, n'écouta pas sans indulgence un tel langage, après un tel fait, peut-être parce qu'il le sentait dicté par le caractère et par le cœur de l'homme. Cependant il punit ce crime avec une horrible cruauté, à l'instigation, dit-on, de sa femme, l'implacable Fastrade. On arracha les yeux à quelques coupables, d'autres furent bannis, tous se virent dépouillés de leurs biens, qu'on donna en fiefs aux vassaux franks, afin que l'esprit de révolte ne se relevât pas dans le pays des Thuringiens.

Pendant ce temps, on avait négligé la Saxe; car le combat de cavalerie sur la Lippe, où on avait eu la victoire, n'avait eu sans doute que des résultats insignifians. Pour réparer le temps perdu, il fallait, pour cette année, une mesure extraordinaire; et Karl la prit. En effet, au lieu de licencier l'armée, selon l'usage, à la fin de la campagne, il la réunit de nouveau à Worms. Là il détermina les vassaux à une campagne d'hiver contre les Saxons. Il comptait probablement sur ce que, après son départ, les Saxons s'étaient dispersés dans leurs cantons et dans leurs chaumières; il croyait qu'ils ne pourraient se rassembler de nouveau pour résister aux Franks, qu'ils n'attendaient pas, et qui se montraient dans une saison inaccoutumée. Ce fut vraisemblablement par ce raisonnement qu'il décida les guerriers réunis qui

étaient fatigués de tant de combats sans résultats et dont ils désiraient voir le terme. Il leur promit sans doute aussi une juste indemnité de ces efforts extraordinaires. Quoi qu'il en soit, il fit passer le Rhin à son armée à la fin de l'automne de l'an 784. Il s'avança jusqu'au Wéser. Mais un hiver humide empêcha longtemps toute entreprise guerrière. Karl célébra les fêtes de Noël dans un hameau appelé Luden, sur l'Emmer, dans le voisinage de la forteresse saxonne de Schiederbourg, puis il s'établit à Heerbourg, qu'on avait bien fortifié ; il y fit venir auprès de lui sa femme et ses enfans. On ne put reprendre l'œuvre de la destruction qu'au commencement de l'année suivante. De Heerbourg, des troupes légères se répandirent de tous côtés sur les terres des Saxons, pour répandre parmi ces infortunés la crainte et la terreur, en livrant tout à l'incendie et au pillage. La désolation fut d'autant plus grande que ces atrocités se commirent en hiver, et Karl lui-même ne se refusa pas le plaisir de diriger quelques-unes de ces entreprises. Mais après avoir tenu au printemps la grande assemblée de son peuple à Paderborn, où il prit les mesures que nécessitaient les affaires intérieures de son empire, il conduisit son armée au delà du Wéser, dans le Bardengau, et arriva de nouveau jusqu'à l'Elbe. Le résultat le plus important et le plus efficace que Karl obtint de toutes ces entreprises fut de gagner le prince Widukind et son compagnon d'armes, le prince Albion. Vraisemblablement, pendant l'hiver déjà, des négociations avaient été entamées avec ces deux guerriers. Karl envoya, vers ces héros de la liberté, des Saxons qui s'étaient attachés à sa fortune et qui devaient les engager à se soumettre au destin. Ils peignirent sans doute la désolation infinie de la patrie, et Widukind sentit peut-être qu'en prolongeant la résistance il entraînerait l'anéantissement de son peuple, puisque surtout les espérances qu'il fondait sur la Thuringe et en même temps sur la Bavière se trouvaient déjouées, puisque Karl n'interrompait jamais son œuvre guerrière, puisqu'il ne laissait aucun repos et aucun moyen de s'entendre, mais suivait, sans s'arrêter, en hiver comme en été, le but de la destruction. Il put donc désespérer de la cause de son peuple et regarder comme nécessaire un accommodement loyal et sans arrière-pensée. Mais sa confiance ne fut pas illimitée : il ne se contenta pas de la promesse de Karl qu'il n'aurait à redouter aucune espèce de persécution ; il demanda des garanties pour sa sûreté ; probablement il posa encore pour lui-même et pour son peuple d'autres conditions dont l'histoire ne fait pas mention. Karl, qui espérait gagner les Saxons par Widukind, n'hésita pas à donner au libre duc des Saxons les otages qu'il demandait ; un officier de sa cour, Amalwin, alla les remettre entre ses mains. Vraisemblablement le roi accéda aussi aux autres conditions que Widukind avait posées, car il se retira des cantons de la Saxe, et repassa le Rhin. Widukind et Albion le suivirent bientôt et parurent devant lui à Attigny, en Champagne, où il passait la plus grande partie de l'hiver. Là, sans doute, ils jurèrent au roi une fidélité inviolable ; en même temps les deux princes reçurent le saint baptême, et, à partir de ce moment, ils disparaissent de l'histoire. Fidèles à leur parole, ils ne combattirent plus désormais contre leur roi et leur seigneur, et pourtant ils ne voulurent pas tirer l'épée pour un prince contre lequel ils avaient combattu si longtemps, et au nom duquel se rattachaient de si sanglans souvenirs.

La Saxe rentra dans une profonde tranquillité ; les Frisons partagèrent le sort des Saxons. Karl considéra ces deux peuples comme soumis, et ils l'étaient bien aussi sans le savoir eux-mêmes. Il leur cacha probablement encore la véritable nature de l'empire des Franks, surtout l'organisation féodale ; il ne changea encore rien à leurs relations intérieures. Il se peut qu'on ne leur demanda et qu'ils n'accordèrent que deux choses : ils devaient combattre non plus contre lui, mais pour lui, et tolérer parmi eux les prêtres chrétiens. Dans la première de ces conditions, les Saxons virent assurément un malheur ; mais le sort des armes et la force des moyens que Karl avait employés avaient décidé, et ils pouvaient reconnaître que, d'après l'état des choses, il ne leur restait qu'à se rendre à ses exigences. Karl toutefois, en leur imposant le service militaire, avait d'autres vues. Quiconque lui promettait le service militaire était son vassal, et, à ses yeux, les Saxons cessèrent d'être des propriétaires fonciers libres. Ils devinrent, d'après l'ancienne expression qui cependant disparaissait de plus en plus, des leutes du roi établis sur les terres qu'ils avaient reçues du roi en

fiefs. L'autre condition pouvait plaire à beaucoup d'entre eux, parce qu'en Saxe même et en Frise beaucoup d'hommes avaient déjà été convertis à la foi nouvelle, et on leur dissimula probablement les suites de cette doctrine divine, c'est-à-dire toute l'organisation ecclésiastique et le paiement de la dîme. Il est donc vraisemblable que Karl commença, dès les années qui suivirent ce moment, à diviser la Saxe entre les huit diocèses épiscopaux par lesquels il croyait la contenir; qu'il commença à désigner comme résidences des évêques Münster, Osnabrück, Paderborn, Minden, Verden, Brême, Hildesheim et Seligenstadt, et à élever successivement dans ces lieux les siéges épiscopaux. Il est vraisemblable que dès lors la division du pays en comtés, qui furent inclus dans les diocèses épiscopaux ou qui les traversaient, fut calculée et résolue. Il est enfin vraisemblable que Karl ordonna de réunir les anciennes coutumes judiciaires des Saxons et des Frisons, afin de pouvoir les introduire le plus tôt possible dans la vie comme lois des Saxons et des Frisons, en leur faisant subir les modifications nécessitées par les relations nouvelles.

CHAPITRE XI.

SOUMISSION DES BÉNÉVENTINS. — DISSOLUTION DU DUCHÉ DE BAVIÈRE. — FIN MALHEUREUSE DE TASSILO ET DES AGILOLFINGS.

De l'an 786 à l'an 788.

Lorsque les Saxons parurent réduits au repos et que la Thuringe, privée de ses chefs, fut de nouveau intimidée, Karl crut pouvoir en finir avec ses derniers ennemis dans les pays qu'il comptait parmi les provinces de son empire. Ces ennemis étaient Aragis, duc de Bénévent, et Tassilo, duc des Bavarois, tous deux gendres de l'infortuné roi Désidérius. Karl nourrissait contre Tassilo une colère implacable, qui tout récemment avait été excitée encore parce que le duc avait osé défendre par les armes son territoire contre un comte frank de Trente. Pourtant le roi résolut de forcer d'abord le duc Aragis à reconnaître sa suzeraineté, soit parce que Tassilo pouvait d'autant moins lui échapper qu'il était plus sûr de l'Italie, soit parce que Adalgis, fils de Désidérius, fit, vers ce temps, de nouvelles tentatives pour remonter sur le trône de son et père et qu'il était à craindre qu'Aragis et les Grecs de l'Italie inférieure formassent une alliance en faveur de ce prince; soit enfin parce que l'état général de l'Italie semblait exiger de nouveau la présence du roi. De plus Karl peut avoir été déterminé par le désir de voir Rome, la ville éternelle et sainte; peut-être aussi n'apprit-il pas avec indifférence que l'impératrice Irène venait de convoquer à Constantinople un concile auquel le pape lui-même envoya ses légats; il pouvait craindre que le Saint-Père ne rentrât dans une alliance dangereuse avec la cour impériale.

Mais la campagne d'hiver faite l'année précédente en Saxe exigeait une compensation. Karl ne demanda donc pas, au printemps de l'an 786, une expédition de ses vassaux et de ses fidèles, mais il leur accorda le repos auquel ils avaient droit; car les Bretons récalcitrans, qui se croyaient à l'abri de tout danger dans l'angle qu'ils occupaient et qui osèrent résister dans la Gaule à une oppression à laquelle, dans l'île de Bretagne, ils avaient cherché à se soustraire par la fuite, furent ramenés facilement à l'obéissance avec peu de troupes, par Radulf, grand écuyer du roi, sans qu'il fût nécessaire de convoquer l'hériban. Mais, sur la fin de l'automne, le roi partit de Worms et se dirigea vers les Alpes; car les Franks devaient être facilement convaincus que l'on n'arriverait à aucun résultat dans l'Italie inférieure si l'on remettait l'expédition au printemps et si peut-être on perdait en marches la meilleure partie de la plus belle saison. Karl célébra la fête de Noël à Florence; puis il accourut à Rome, décidé à attaquer aussitôt le duc de Bénévent. Aragis, effrayé, envoya son fils Rumold, avec de grands présens, à Rome, vers Karl, et pria le roi de ne pas entrer sur les terres des Bénéventins, lui annonçant qu'ils étaient prêts à obéir à ses ordres. Mais le pape, dont les anciennes inquiétudes n'étaient pas calmées, dissuada le roi d'accepter ces conditions; les conseillers et les serviteurs de Karl ne voulaient pas non plus qu'on laissât encore une fois ces affaires dans l'incertitude; il fallait en finir. Le roi s'avança donc avec son armée vers Capoue en Campanie et commença les hostilités contre le duc. Aragis avait entouré la ville de Bénévent de grandes fortifications; il l'avait garnie de guerriers et de munitions. Il paraît aussi qu'il risqua une bataille.

Mais lorsqu'il eut éprouvé la force des armes frankes, lorsqu'il eut vu que les Franks, comme des sauterelles, consommaient tout dans le pays qu'ils occupaient, il perdit courage, remit la défense de Bénévent à l'un de ses fidèles et se retira lui-même avec les siens dans la forteresse de Salerne; car il n'avait pas oublié le sort de son beau-père, et voulait s'assurer à tout événement une retraite par mer. De Salerne il entra de nouveau en négociation avec Karl, donna au roi ses deux fils, Rumold et Grimold, comme otages de sa fidélité, et promit de se soumettre à toutes ses volontés. Il refusa seulement de paraître en personne devant lui. Il ne pouvait supporter l'humiliation de voir en face l'homme qui avait soumis son peuple et précipité du trône son beau-père. En même temps les évêques du pays vinrent trouver Karl et tâchèrent de détourner du territoire les désastres qui devaient aussi les frapper. Le pape lui-même semble avoir employé sa médiation, parce qu'il redoutait la destruction qui menaçait une contrée couverte de tant de villes, d'évêchés et de couvens. Ce qui toutefois agit probablement sur Karl avec plus de force que les représentations et les conseils, ce fut la réflexion que ce ne serait pas une œuvre facile de s'emparer de toutes les places du duché de Bénévent et en particulier de la forte ville maritime de Salerne; il pensa que cette tâche demanderait plus de temps qu'il ne pouvait en passer dans une contrée si lointaine. Quoi qu'il en soit, Karl consentit à ce que le duc Aragis ne parût pas en personne devant lui, et restât néanmoins en possession du duché de Bénévent. Mais le duc et les Bénéventins durent prêter le serment de fidélité entre les mains des plénipotentiaires royaux. Le duc fut obligé de lui laisser en otage son plus jeune fils Grimold. Les Bénéventins durent lui livrer douze hommes comme otages de la foi jurée. Il fallut aussi payer une grande somme d'argent pour les frais de la guerre. Puis Karl revint à Rome.

Pendant son séjour dans cette ville, au milieu des fêtes et des solennités, des ambassadeurs du duc Tassilo, Arno, évêque de Saltzbourg, et Hunrich, abbé de Mondsée, arrivèrent auprès de lui. Il n'est pas invraisemblable que ces hommes aient eu dans le principe une autre mission. Mais maintenant que le sort du duché de Bénévent était décidé, ils pouvaient prévoir que Karl tournerait ses armes contre leur prince. Il ne leur resta d'autre ressource que de s'adresser au pape, afin de détourner encore une fois par sa médiation l'orage qui menaçait leur patrie. Le pape se rendit aussitôt à leurs vœux. Certes, il ne pouvait faire un meilleur usage de sa puissance que de profiter du respect qu'il inspirait pour maintenir la concorde parmi les princes et la paix parmi les peuples; et Adrien savait bien que nul moyen n'était plus propre à augmenter son influence. Mais lorsque Karl demanda aux ambassadeurs quelle garantie leur duc songeait à lui donner, ils répondirent qu'ils n'avaient pas de pouvoirs illimités, et qu'ils ne pouvaient que transmettre à leur prince et maître les déclarations du roi et du pape. Ces paroles semblèrent au Saint-Père cacher quelque perfidie et quelque ruse. Elles l'affligèrent d'autant plus sans doute qu'aux yeux du roi elles semblaient accuser sa médiation de précipitation et de vanité; il rompit donc avec les envoyés et fulmina aussitôt l'excommunication contre le duc Tassilo et ses partisans, dans le cas où ils ne tiendraient pas le serment qu'ils avaient juré aux rois Pippin et Karl. En même temps il déclara aux ambassadeurs que si le duc n'obéissait désormais en toutes choses au roi, aux fils du roi et au peuple frank et que si, pour cette raison, une guerre s'élevait, s'il y avait des dévastations et une effusion de sang, ces malheurs ne devaient être imputés qu'à Tassilo et aux siens, et que Karl et les Franks seraient à l'abri de tout reproche.

Après cette malheureuse négociation, Karl quitta la ville éternelle et, après avoir reçu la bénédiction du pape, dans l'éclat d'une gloire nouvelle et d'une nouvelle fortune, il ramena son armée de l'autre côté des Alpes. Il se rendit à Worms et y trouva sa femme Fastrada et ses enfans, au milieu du corps de compagnons qu'il avait laissé pour leur défense. Dans cette même ville se rassemblèrent les seigneurs de son empire, de l'ordre ecclésiastique et de l'ordre séculier. Dans une diète solennelle, Karl parla de tout ce qui avait été fait et convenu en Italie. Lorsqu'il en vint à Tassilo, qui ne s'était pas rendu à cette diète, le mécontentement fut général. On résolut la guerre contre lui. Aussitôt trois armées furent réunies sur les trois frontières du duché de Bavière et de l'empire des Franks. Karl lui-même conduisit l'armée principale des Franks à travers la Souabe, dans

le Lechfeld près d'Augsbourg (1). Une autre armée vint d'Italie sous les ordres du jeune roi Pippin. La troisième s'avança vers Pfoering sur le Danube; cette dernière se composait de Franks orientaux, de Thuringiens et de Saxons. D'autre part Tassilo avait appelé son peuple aux armes : mais les armes furent inutiles. Ici toutefois l'histoire est mutilée et n'éclaircit en rien la marche des choses. Tassilo, dit-on, voyant qu'il était cerné de toutes parts et que les Bavarois manquaient de confiance, se rendit humblement auprès du roi, implora le pardon de ce qui s'était passé jusqu'alors, remit entre les mains de Karl le duché de Bavière comme un fief ordinaire (2), le reçut de nouveau comme un vassal ordinaire, prêta avec son peuple le serment de service militaire et livra pour garantie de sa foi douze otages choisis par le roi et, comme treizième, son propre fils Théodo. Puis Karl revint aussitôt sur la rive gauche du Rhin et passa l'hiver à Ingelheim près de Mayence. Mais il est à peine vraisemblable que Tassilo, lorsque les armées furent en présence, se soit résolu à paraître devant le roi sans plus de précaution, ou qu'il ait osé le faire. Sans doute des négociations avaient précédé cette démarche; des conditions avaient été faites et accordées avant que Tassilo se montrât aux regards de son cousin et de son ancien beau-frère, conditions qu'on ne nous a pas transmises, peut-être parce qu'elles ne furent pas tenues. Toute la conduite de Karl-le-Grand à l'égard de son frère, de son beau-père, des ducs langobards, des Saxons et des Thuringiens, fait assurément soupçonner qu'il n'agit pas non plus envers Tassilo avec franchise et loyauté. Il se peut que le prince teutsch ait accepté dans le camp des Franks les conditions que l'on nous fait connaître, mais certainement il ne s'y était pas attendu. On lui expliqua probablement alors ce qu'il avait mal compris : qu'il garderait le duché de Bavière, non pas, ainsi qu'il l'avait voulu et entendu, à l'ancienne manière, comme un pays héréditaire transmis par ses aïeux, placé seulement sous la suzeraineté de l'empire des Franks et engagé envers celui-ci à un service militaire conforme aux usages nationaux, mais comme un fief, tel que chaque duc frank en possédait ou en obtenait, donné par la libre volonté du roi, avec l'assentiment des vassaux, et par là même temporaire et révocable. Une fois que le duc Tassilo se trouva dans le camp du roi, il ne lui resta pas à choisir : il dut accepter ce que Karl lui accordait; mais ce nouvel affront remplit son âme d'une douleur inexprimable, qui fut sans doute d'autant plus poignante que le duc savait moins éviter les reproches de sa propre conscience et que l'avenir était plus sombre; car désormais Karl le tenait dans sa main, et il ne pouvait plus lui échapper. Mais quels motifs purent déterminer le puissant roi à renoncer à la voie des armes qui lui était ouverte, dans le moment où il était en état d'attaquer les Bavarois à la fois de front et sur les deux flancs? Aucun historien ne nous donne les moyens de répondre à cette question. Peut-être les forces de son hériban n'étaient-elles pas assez supérieures à celles du peuple bavarois pour qu'il lui fût possible de soutenir sans danger le combat. Peut-être ne se fiait-il pas, du moins en cas de revers, aux Thuringiens et aux Saxons qui se trouvaient dans son armée. Peut-être le pape chercha-t-il à détourner par le clergé des deux États tout ce qui pouvait nuire aux églises, aux couvens et à leurs possessions. Peut-être enfin Karl enviait-il à l'odieux Tassilo une chute honorable et désirait-il le rendre un objet de honte aux yeux de son peuple et du monde, parce que beaucoup d'hommes encore tournaient leurs regards vers lui comme vers leur appui et leur soutien. De plus le roi se familiarisait de plus en plus avec la politique romaine. Il fallait arriver au but; pourquoi ne pas l'atteindre par la ruse décorée du nom de prudence plutôt que par la force des armes? Pourquoi faire couler le sang de nobles Franks et porter la destruction dans ces pays, si ces malheurs pouvaient être évités par l'anéantissement d'une seule et odieuse maison? Quoi qu'il en soit, la conduite de Karl à l'égard de Tassilo fut digne de la politique romaine. Les Franks écrasèrent Tassilo par les mêmes moyens qui avaient servi aux Romains pour anéantir Marobod.

Et ce fut dès l'année suivante 788. Le poison fit des progrès rapides. Karl avait entouré le duc de surveillans et d'espions; car il réussit à gagner quelques Bavarois, soit que ceux-ci fussent mécontens de Tassilo, soit que, prévoyant le sort de leur ancien maître, ils crussent que le parti le plus prudent était de faire alliance avec la fortune et de s'attacher au nouveau maître auquel les Bavarois ne sem-

blaient pas pouvoir échapper. Il se peut aussi que Tassilo, dans le profond ressentiment de son âme, ait tantôt élevé des plaintes amères, tantôt fait entendre de dures paroles de menace ou de désespoir, tantôt, dans sa fureur, annoncé des projets de salut et de vengeance. Sa femme, Liudberga, animée par le sentiment des malheurs que Karl avait fait éclater sur ses parens et qu'il menaçait de faire tomber aussi sur son mari, sur ses enfans et sur elle-même, ne fut peut-être pas maîtresse d'elle-même, et donna un libre cours à l'expression de sa douleur et de ses reproches. Tassilo disait « qu'il voulait s'allier aux Avares pour marcher contre celui qui avait souillé son honneur. Il aimait mieux mourir que vivre dans une telle ignominie; son fils Théodo ne l'arrêtait pas; eût-il dix fils, il aimerait mieux voir leurs cadavres que leur transmettre un héritage si honteux. » Liudberga rappelait avec douleur ou avec colère le temps perdu jusqu'alors; elle rappelait comment on n'avait pas écouté le conseil qu'elle donnait de prendre les armes lorsque les Langobards, les Saxons et les Thuringiens combattaient encore pour se maintenir ou succomber avec honneur; mais ces plaintes et ces paroles ne restèrent pas cachées à Karl, et tout apparut dans une vive lumière à son ressentiment; on rapprocha les choses les plus éloignées, on réunit ce qui était inconciliable, on considéra l'expression du désespoir comme un acte de trahison; les instigations et les excitations ne manquèrent pas non plus, car plus d'un homme espérait obtenir sa part des ruines du duché de Bavière.

A tout cela se joignit une circonstance particulière qui souleva peut-être dans le cœur du roi une colère plus grande encore et sembla justifier à ses yeux les mesures les plus sévères. Le duc Aragis de Bénévent, beau-frère de Tassilo, affligé de la dépendance à laquelle il avait été réduit par Karl, redoutant peut-être aussi que cette humiliation ne fût que le commencement de sa ruine entière, s'était adressé à la cour de Constantinople et lui avait offert une alliance contre Karl. L'empereur devait placer sous ses ordres la ville de Naples et tout ce que les Grecs possédaient encore en Italie, et lui donner la dignité de patrice; de son côté, réunissant des pays que divisait une inimitié de deux siècles, il voulait se charger de leur administration et de leur défense au nom et sous la suzeraineté de l'empereur. A Constantinople, on voyait le danger dont Karl menaçait aussi les dernières possessions de l'empire; si on les perdait, l'Italie était perdue pour toujours. Comme l'alliance qui précédemment avait été projetée ou conclue entre la cour impériale et le roi des Franks n'avait pas eu de résultat, l'inquiétude que les Franks inspiraient aux Grecs, et par conséquent la haine de ceux-ci contre les premiers, avait pris d'autant plus d'intensité. La cour impériale accepta donc avec joie l'offre du duc Aragis; on lui accorda la dignité de patrice; on envoya des députés en Sicile pour le revêtir des ornemens propres à cette dignité et pour lui remettre les pays qui devaient être désormais soumis à son gouvernement. On arma des troupes qui, sous le commandement du duc, devaient combattre avec les Bénéventins contre les Franks, tandis qu'une flotte reçut l'ordre de débarquer à Ravenne le prince langobard Adalgis, fils de Désidérius, afin que l'Italie supérieure, la véritable Langobardie, entrât en mouvement et se soulevât dans le même temps où le patrice Aragis commencerait la guerre dans la partie inférieure du pays. Karl fut instruit de tous ces projets par son fidèle ami le pape Adrien. Il se peut sans doute que celui-ci ait prévenu le roi, plutôt d'après ses propres inquiétudes que sur des renseignemens positifs; mais Karl ne pouvait mépriser ces avis, parce qu'ils n'étaient contredits en rien par l'état des choses et par la nature des relations humaines. Il fut facilement amené à supposer que Tassilo n'était pas étranger à ces intrigues; de plus on remarquait des mouvemens parmi les Avares, qui vraisemblablement avaient été décidés par les Grecs à seconder ou à développer leurs plans; de ce côté aussi Tassilo ne put échapper au soupçon d'avoir fait alliance avec ces barbares. Ces relations secrètes durent affliger d'autant plus le roi Karl que, vers ce même temps, d'autres frontières de son empire étaient menacées ou effrayées: à l'ouest par le calife de Cordoue, à l'est par les peuples slaves, et au nord, sur mer et sur terre, par d'audacieux guerriers venus des contrées septentrionales de l'Europe, qui, dès cette époque, devinrent très-dangereux, et que l'on a coutume d'appeler Nordmans. Ce fut dans de telles circonstances que

Karl prit ses mesures violentes contre Tassilo. Il assembla, au printemps de l'an 788, une diète à Ingelheim; il y appela le duc des Bavarois dans la même forme que les autres ducs de l'empire, et Tassilo se rendit sans hésiter, en fidèle vassal, à l'appel du roi, soit qu'il n'eût la conscience d'aucune faute, soit que, se sentant coupable, il crût devoir se dispenser moins encore de se rendre à cet appel. La première de ces suppositions est la plus vraisemblable, parce que s'il avait réellement fait alliance avec les Avares, les Grecs et les Langobards, il aurait sans doute évité, sous un prétexte quelconque, de se montrer, et aurait attendu l'attaque. A peine fut-il arrivé qu'on le sépara de sa suite, qu'on le dépouilla de ses armes et qu'on le jeta en prison. Dans le même temps, sa femme et ses enfans furent surpris à Ratisbonne dans le royal palais des Agilolfings, enlevés et amenés à Ingelheim; les trésors héréditaires du duc, avec ceux qu'il avait amassés lui-même, furent pris (3). Des accusateurs s'élevèrent contre Tassilo. Chacune de ses actions, chacune de ses paroles fut signalée comme un crime. Des Bavarois perfides, des conseillers et des serviteurs du duc, déposèrent par crainte ou par bassesse contre leur prince et leur seigneur. Tassilo, se tenant désarmé devant le roi; voyant contre lui des Bavarois, des seigneurs illustres, ses propres conseillers; instruit de ce qui s'était passé à Ratisbonne, ne dit pas un seul mot pour sa défense : son âme était brisée par une si cruelle infortune, ou bien il pressentit son sort; il jeta un regard de mépris sur ce tissu de mensonges et de trahisons; il crut qu'il était au-dessous de lui, qu'il était inutile de parler. L'assemblée le tint donc pour convaincu d'hostilité contre le roi; cette opinion fut celle des Franks et des Bavarois, des Saxons et des Langobards, de tous ceux qui étaient présens. Et comme alors on ne voyait plus dans cet infortuné qu'un duc ordinaire, et comme, par erreur ou par hypocrisie, on confondit le temps précédent et le temps actuel, il fut d'une voix unanime condamné à mort, particulièrement parce que vingt-cinq ans auparavant il avait abandonné le roi Pippin, père de Karl, dans son expédition en Aquitaine (4). Le roi toutefois n'accorda pas un terme si rapproché à ses maux; parlant de la religion et des liens du sang, il lui accorda la vie, afin qu'il conservât plus longtemps le sentiment de sa dégradation. Tassilo dut s'enfermer dans un cloître (5), afin, prétendit-on, d'avoir le temps de se repentir de ses grands péchés : il renonça avec plaisir à un monde qui avait perdu tout charme pour lui. Il prit l'habit monastique dans le couvent de Saint-Goar. On coupa également les cheveux à ses deux fils Théodo et Théodobert, et on les revêtit de l'habit de moines. Le sort de sa femme Liudberga est inconnu. Peut-être obtint-elle aussi la permission de se cacher dans un couvent, peut-être fut-elle livrée à de plus grands malheurs. Tous les Bavarois enfin qui avaient conservé intacte leur fidélité envers leur prince héréditaire et qui ne voulurent ni se prononcer par leurs actions ou leurs discours contre ce malheureux, ni se courber en silence devant la force, furent arrêtés et condamnés à l'exil. Leurs biens servirent à récompenser ceux qui, précédemment ou dans les derniers temps, avaient favorisé la cause du roi par leurs actes et par leur perfidie.

C'est ainsi que périt d'une manière déplorable l'ancienne famille des Agilolfings; et le royaume des Bavarois, qui s'était élevé trois siècles auparavant, à une époque grande et difficile, perdit même l'ombre de l'indépendance. Après avoir combattu longtemps pour la conservation de la liberté et de la nationalité teutsche, après s'être formé avec éclat et avec gloire au milieu de relations variées, il fut dissous et réuni à l'empire des Franks; mais le peuple tint fermement à son nom, à ses mœurs, à ses usages et à ses lois; il força par là le puissant roi des Franks à le ménager, à le respecter et à le favoriser, et se donna à lui-même le gage d'une résurrection dans un temps à venir.

Karl, après la chute de Tassilo, eut le plaisir de voir échouer aussi les projets de ses autres ennemis. Les farouches Avares, qui, divisés en deux bandes nombreuses, se jetèrent à la fois sur l'Italie et sur la Bavière, furent des deux côtés mis en fuite. Ils périrent en partie par le glaive, en partie dans les eaux du Danube, en cherchant à se sauver à travers ce fleuve. En Italie, le roi fut soutenu par la fortune qui avait toujours été si favorable à sa famille. Aragis, duc de Bénévent, mourut ainsi que son fils Rumold, avant que les projets convenus avec les Grecs pussent être exé-

cutés. Les Grecs commencèrent, il est vrai, la guerre, mais sans succès. Karl en effet avait résolu, quoi qu'en pût dire le pape, d'investir Grimold, second fils du duc qui venait de mourir, du duché de Bénévent. Par là, il gagna non-seulement l'esprit des Bénéventins, mais Grimold, qui avait sous les yeux le sort de Tassilo, se montra digne, sinon par ses dispositions intimes, du moins par ses actes, de la confiance que Karl avait placée en lui; et comme le nouveau duc ne fut pas seulement secouru par Hildebrand, duc de Spolète; comme Karl envoya aussi pour le protéger les troupes des Franks sous le commandement d'un chef de cette nation, les plans des Grecs, qui n'étaient calculés que sur l'intrigue et non sur des actions énergiques, tournèrent d'autant plus facilement à leur honte.

CHAPITRE XII.

GUERRE CONTRE LES AVARES. — MOUVEMENS CIVILS ET RELIGIEUX DANS L'EMPIRE. — NOUVELLE DÉFECTION DES SAXONS. — NOUVELLE IRRUPTION DES SARRASINS.

De l'an 788 à l'an 799.

L'acquisition d'un pays aussi beau que la Bavière était déjà un grand avantage en elle-même, mais elle devenait particulièrement importante par la position de cette contrée. Ce fut par cette acquisition seulement que les provinces du nord et du sud de l'empire des Franks devinrent compactes et s'arrondirent; et, chose plus importante, il s'établit entre tous les pays teutschs et l'Italie des communications qui ne pouvaient manquer d'avoir dans la suite de grands résultats. Ratisbonne et Augsbourg devaient devenir désormais des villes d'entrepôt pour le commerce, et l'industrie que l'Italie avait sauvée de ses anciens temps, ou que, dans les temps plus récens, elle avait acquise, grâce aux faveurs dont la nature l'a comblée, dut se répandre peu à peu dans l'intérieur du Teutschland et au delà jusqu'aux peuples teutschs du nord.

L'acquisition de la Bavière semble avoir causé à Karl un joie sinon bien pure, du moins très-vive. A peine Tassilo eut-il été terrassé qu'il se rendit en personne en Bavière pour veiller à la sûreté du pays, pour se mettre en rapport avec le peuple, l'attirer à lui, et faire oublier le duc renversé à force de grandeur et de puissance, d'affection et de douceur (1). Il tint une assemblée générale à Ratisbonne, l'ancienne ville royale; il y régla les affaires des Bavarois avec leur assentiment, et, à ce qu'il paraît, avec une modération et des égards qui durent lui gagner les cœurs. On introduisit des changemens insignifians; les relations des ecclésiastiques furent établies sur des bases plus solides; on s'occupa d'une discipline et d'un ordre plus sévères; les cantons furent soumis à des comtes qui devaient rendre la justice à l'ancienne manière, selon les lois bavaroises; et si ces places, comme d'autres, pouvaient être données aux Franks, on accorda aussi à des Bavarois des fonctions publiques dans d'autres parties de l'empire. Tous les cantons bavarois conservèrent l'ancien nom national, celui de Bavarois. On mit à la tête de tout le pays un comte supérieur, ou lieutenant du roi, en sorte que, par le fait, il sembla y avoir même un duc. Cette charge importante fut donnée à un homme qui possédait la confiance du roi, aussi bien qu'il méritait celle du peuple, à Gérold, frère de la feue reine Hildegarde, et de plus les *missi*, ou délégués du roi, qui arrivaient toujours à l'improviste, devaient exercer sévèrement sur l'administration une surveillance suprême. Enfin des mesures furent prises pour protéger et défendre les frontières contre les incursions des peuples barbares voisins.

Mais le soin avec lequel le roi s'occupa des frontières et de la défense du pays l'entraîna dans des relations nouvelles et lui fit sentir la nécessité de nouvelles entreprises militaires. Les Bavarois, réunis sous leurs princes héréditaires, avaient jusqu'alors arrêté les peuples barbares sur leurs limites orientales, et par là ils avaient réellement servi de rempart à tous les peuples germaniques. Les dernières irruptions des Avares et des Huns n'avaient même eu aucun succès (2); il n'y avait donc aucun danger grave devant ces hordes sauvages; mais leurs courses et leurs brigandages pouvaient être renouvelés, et le changement introduit dans la position des Bavarois à l'égard de l'empire des Franks faisait craindre qu'il n'en fût ainsi. Pourtant les Bavarois, comme membres du grand empire, ne devaient pas être moins en sûreté qu'ils ne l'avaient été au temps de leur indépendance. Il put sembler nécessaire

au roi de prendre de l'autre côté de l'Ens, ou en dehors des véritables limites des Bavarois, des mesures de défense contre les Avares, afin que les charges de la défense fussent ôtées à ce peuple, et rejetées sur un pays étranger, sur un pays conquis. Une expédition contre les Avares fut donc jugée indispensable. Mais, moins la puissance de ces conquérans asiatiques était connue, parce qu'on ne pouvait ni calculer les limites de leur domination ni apprécier leur propre force ou leur action sur les Slaves soumis, plus cette entreprise exigeait des préparatifs imposans. La guerre, une fois commencée, ne pouvait être abandonnée. Une paix même était impossible avec cette race sauvage. Il semblait qu'on dût combattre à la vie et à la mort, anéantir ou être anéanti.

Karl employa deux ans à l'armement et en préparatifs de guerre. En même temps il donna une attention particulière à l'ordre intérieur de l'empire, pour conserver, améliorer et perfectionner. Il entreprit aussi une campagne contre les peuples slaves qui demeuraient entre l'Elbe et l'Oder, et en particulier contre un peuple que les Franks ont appelé Wilses, mais qui, dans sa propre langue, s'appelait Welatabes (3). L'entreprise était justifiée par des relations antérieures. Les Slaves avaient fait de fréquentes incursions dans les pays occupés par les Franks, qu'ils avaient pillés et dévastés. Depuis que Karl avait montré sa bannière sur l'Elbe, ils avaient été moins audacieux; mais l'ancienne inimitié s'était maintenue et ne pouvait s'éteindre tant que les Slaves resteraient établis sur les rives de l'Elbe et de la Saale. Ils étaient désunis entre eux. Les Obotrites, qui demeuraient au nord-ouest des Wilses, à peu près dans le pays qu'on appela plus tard Mecklenbourg, étaient inquiétés par eux de plus d'une manière; et comme ces Obotrites, en leur qualité de voisins des Saxons, semblent avoir rendu aux Franks des services réels dans leurs guerres contre ce peuple, ils étaient considérés et traités par les Franks comme leurs alliés (4); ils pouvaient par conséquent réclamer leur secours. Le véritable motif de cette entreprise fut sans doute que Karl, avant de s'engager dans le Teutschland méridional dans une guerre contre les Avares, désirait assurer le repos du Teutschland septentrional et mettre les Saxons à l'épreuve.

L'an 789, Karl passa le Rhin à Cologne avec une armée, puis il franchit le Wéser et s'avança jusqu'à l'Elbe. En route il fut rejoint par l'hériban des Saxons, quoique ceux-ci ne fussent pas bien disposés. Les Frisons, avec une flotte où se trouvaient aussi des guerriers franks, remontèrent l'Elbe jusqu'au Havel, pour appuyer les opérations du roi; enfin les Sorbes et les Obotrites prirent les armes comme alliés des Franks. Karl fit jeter deux ponts sur l'Elbe, conduisit ses troupes au delà du fleuve, couvrit l'un de ces ponts par des retranchemens établis sur les deux rives, mit dans ces retranchemens une forte garnison et s'avança ensuite dans le pays des Wilses. Les Franks y trouvèrent des villes dont il n'est pas encore fait mention dans le Teutschland. Dans l'une d'elles résidait un prince ou roi, Dragawit, qui l'emportait sur les autres princes du peuple par son illustre naissance et par son âge vénérable. Lorsqu'il vit la puissance des Franks et qu'il fut convaincu que son peuple, bien que nombreux et brave, était hors d'état de résister à l'impétuosité de cet ennemi si expérimenté à la guerre, il alla au-devant de Karl, conclut une paix avec lui, s'engagea à un tribut et donna des otages de sa fidélité. Les autres princes et les autres peuples suivirent son exemple. Karl put donc espérer que, de ce côté du moins, il n'aurait rien à craindre, d'autant plus qu'après ce nouveau succès il lui fut facile de prendre à son retour en Saxe des mesures convenables aux circonstances et capables d'assurer la tranquillité de ce peuple.

L'année suivante, quelques négociations eurent encore lieu avec les Avares. Il se peut qu'on eût déjà pris sur les limites de la Bavière des mesures qui firent sentir à ces anciens ennemis des Teutschs ce qu'on avait en vue. Ils envoyèrent en conséquence une ambassade. Karl la reçut à Worms et répondit par une autre ambassade au prince de ces prétendus Huns. Les Avares désiraient peut-être vivement éloigner le danger et conserver les anciennes frontières de leur domination; Karl, au contraire, qui certainement était déjà résolu à la guerre, ne voulait que gagner le temps nécessaire pour achever l'armement de ses troupes. Du moins les négociations n'aboutirent à rien; elles ne servirent qu'à augmenter l'aigreur.

Au printemps de l'an 791, le roi se rendit lui-même en Bavière. Les guerriers de toutes les provinces de l'empire étaient en mouve-

ment. Des provisions suffisantes de vivres et de tous les objets nécessaires avaient été entassées. Karl réunit toutes ses forces en trois armées. Les Langobards, commandés, sous les ordres de son fils Pippin, par les ducs d'Istrie et de Frioul, devaient pénétrer d'Italie sur les terres des Avares. Les Saxons et les Frisons reçurent l'ordre de traverser la Bohême et de descendre la rive droite du Danube, sous le commandement du comte Théodérich et du camérier Méginfrid; enfin il conserva sous sa propre direction les guerriers des autres peuples, des Franks, des Souabes et des Bavarois. Il avait auprès de lui son fils Ludwig, le jeune roi d'Aquitaine qui, encore enfant, était venu six ans auparavant avec les Aquitains en Saxe, auprès de son père. On envoya par eau, sur le Danube, les vivres et les autres choses nécessaires aux deux dernières armées. Le roi établit son premier camp sur l'Ens. Pendant trois jours on y implora la bénédiction de Dieu pour l'œuvre qu'on entreprenait, car on allait au-devant d'un danger qu'on ne pouvait calculer; puis on se mit en route. Les Huns furent chassés de leurs retranchemens et de leurs abatis, de ce côté du Danube, sur la rivière de Kamp, et de l'autre côté auprès de la ville de Comageni, sur le Cumeoberg (5), ou bien ils quittèrent volontairement ces retranchemens à l'aspect des forces frankes, et le pays fut ravagé par le fer et par le feu. Karl vint jusqu'à la Raab; il descendit la rive gauche de cette rivière jusqu'à l'endroit où elle se jette dans le Danube; sans doute il voulait se rapprocher de l'armée qui s'avançait sur l'autre rive du fleuve. Là il se tint quelque temps dans son camp, pensant qu'il était impossible ou imprudent de s'avancer davantage, bien qu'il eût obtenu des nouvelles satisfaisantes au sujet des entreprises de l'armée d'Italie. On dit qu'il ne perdit pas un homme par les maladies ni par le glaive, mais qu'une maladie contagieuse exerça sur les chevaux de tels ravages que plusieurs milliers de ces animaux périrent, et qu'on en conserva à peine le dixième. Il fit donc reprendre aux Saxons et aux Frisons le chemin de leur patrie par la Bohême. Lui-même, avec l'autre armée, se dirigea sur la Bavière et établit son quartier général à Ratisbonne.

La guerre ne fut pas continuée l'année suivante. Deux choses, à ce qu'il semble, en empêchèrent le roi; d'abord la grande perte qu'il avait faite en chevaux, sinon en hommes. Il n'était certainement pas facile de la réparer, et, de plus, il pouvait être nécessaire de donner quelque repos aux vassaux. En second lieu, il y eut dans l'empire, et même dans la maison du roi, des désordres qui exigèrent probablement une plus grande attention que ne semble l'indiquer le petit nombre de renseignemens qui nous ont été transmis sur ces faits.

Karl, dit-on, avait eu d'une concubine nommée Himiltrude un fils appelé Pippin. Le sort de ce jeune homme, doué d'une belle figure mais bossu, est entièrement inconnu jusqu'au moment où nous sommes arrivés. Il semble pourtant que Karl le tenait habituellement auprès de lui, bien qu'il ne lui donnât pas une position égale à celle de ses autres fils; car on assure que Pippin s'était dispensé de se rendre auprès du roi en Bavière, sous le prétexte d'une maladie. On ne sait pas s'il avait à élever contre son père quelques plaintes particulières; peut-être croyait-il, en sa qualité de fils aîné du roi, avoir les premiers droits sur l'empire, et prévoyait-il qu'il serait sacrifié en faveur de son frère Karl. Quoi qu'il en soit, on l'accuse de s'être entendu avec quelques grands seigneurs mécontens du roi et de s'être laissé entraîner par eux à une conjuration contre son père et ses frères. Comme motif de cette conjuration on indique en termes très-vagues, il est vrai, l'insupportable cruauté de la reine Fastrada. On voulait placer sur le trône ce prince Pippin; du moins l'infortuné fut-il trompé, provoqué, séduit par cette illusion; et pour arriver à son but, le roi et ses autres fils devaient être égorgés. Un ecclésiastique toutefois, un Langobard, nommé Fardulf, auquel le hasard avait fait connaître ces sombres projets, en instruisit le roi, et dès lors il fut facile de les déjouer. Fardulf reçut pour sa fidélité la récompense qu'il avait désirée, c'est-à-dire la riche abbaye de Saint-Denis. L'infortuné Pippin, victime de l'ambition et d'espérances trompées, fut condamné, peut-être après des châtimens corporels (6), à expier ses fautes dans un cloître où il fut enfermé pour le reste de ses jours, et ceux que l'on considérait comme les auteurs de la conspiration furent punis de mort comme coupables de lèse-majesté. Sur le simple soupçon de ce crime on en décapita quelques-uns, et l'on pendit les autres. Il se peut sans doute que ce jugement cruel ait

été prononcé dans une assemblée de Franks, tenue peut-être à Ratisbonne. Toutefois les juges semblent avoir agi avec autant de passion que les coupables eux-mêmes. Des hommes même qui parvinrent à se purger de toute accusation par un jugement de Dieu furent dépouillés de leurs biens, et Karl chercha dans la suite, après la mort de sa femme Fastrada, à réparer par faveur, par repentir ou par honte, quelques-uns des malheurs qu'il avait alors causés.

Mais cette affaire, plus faite pour irriter qu'elle n'était dangereuse, ne fut pas la seule qui occupa le roi et l'empêcha de faire la guerre aux Avares. Il fut pressé ou menacé de différens côtés et de différentes manières.

D'abord il y eut vers ce temps une grande agitation religieuse, qui semble avoir inquiété vivement les esprits et qui fit craindre un schisme dangereux. En effet, dans cette partie de l'Espagne qui était soumise à Karl, un homme instruit et animé d'un zèle chrétien, Félix, évêque d'Urgel, avait, avec beaucoup d'autres hommes, conçu des doutes sur la relation du Christ avec son père. Quant à ce qui concerne le Christ-Dieu, Félix le reconnaissait sans peine comme fils du père; quant à Christ fait homme et né de Marie, il ne pouvait le considérer comme véritable fils de Dieu, mais seulement comme son fils adoptif. Cette opinion qui, du reste, avait depuis longtemps été dans son essence adoptée par des hommes sensés, dont il avait même été question déjà publiquement et qui avait été rejetée comme hérétique, obtint aussi l'assentiment de l'archevêque Élipand de Tolède, et ces deux princes de l'Église l'enseignèrent publiquement. Cette doctrine plut aux uns et repoussa les autres. Il s'éleva des ennemis qui les combattirent publiquement, et plus était grand l'assentiment qu'ils semblaient avoir trouvé chez beaucoup d'hommes, plus les cris furent énergiques contre cette hérésie. Les plaintes contre ces hommes arrivèrent bientôt à l'oreille du roi; mais Karl lui-même, soit qu'il tînt à l'ancienne croyance ou qu'il approuvât la nouvelle doctrine, ne pouvait dédaigner cette querelle. Il ne pouvait laisser périr l'unité de l'Église sur laquelle son trône était fondé; et peut-être cette discussion lui sembla d'autant plus dangereuse que l'un de ces hérétiques, l'archevêque Élipand, vivait sous la protection du calife d'Espagne, tandis que l'autre se trouvait dans la marche espagnole de son empire.

Mais un autre fait provoquait l'attention et rendait peut-être cette hérésie d'autant plus dangereuse qu'elle était plus importante en elle-même. L'an 787 un concile de l'église d'Orient, tenu à Nicée, avait non-seulement déclaré que l'adoration des saintes images était permise, mais il l'avait recommandée dans un langage impératif et prononçait la damnation contre tous ceux qui désormais rejetteraient le culte des images ou porteraient sur lui un autre jugement que le concile. Trois cent cinquante évêques avaient signé cette résolution, le légat du pape l'avait approuvée, et le Saint-Père avait reconnu par son silence cette décision; mais l'adoration des saintes images, qui avait eu lieu en Asie et en Grèce dès les premiers temps, était restée complétement étrangère aux peuples teutschs du Teutschland propre, de la Gaule, de l'île de Bretagne et même de l'Espagne et de l'Italie supérieure. La superstition pouvait partout être également profonde; mais elle était plus grande chez les peuples teutschs que chez les peuples de l'Asie et de la Grèce. D'un côté comme de l'autre, on désirait et l'on reconnaissait partout des miracles, et, dans les jours de souffrance on s'attendait à un secours surnaturel; mais si les Grecs s'adressaient à l'image du Sauveur, à l'image de la sainte Vierge, à celle d'un apôtre ou d'un martyr, les Teutschs cherchaient un refuge auprès des reliques, des ossemens, des vêtemens d'un saint ou d'un martyr ou dans quelque pratique qui se rattachât à l'histoire de Jésus-Christ ou à sa doctrine. La dévotion de tous était également grande, et ses effets avaient, d'un côté comme de l'autre, une égale puissance. Sans doute il y avait en Orient des reliques qu'on conservait avec respect; mais elles n'appelaient le cœur humain à la méditation ni dans ses douleurs ni dans ses joies. Les saintes images seules, sculptées ou peintes, remplissaient l'âme de désirs et de satisfaction. Sans doute il y avait aussi en Occident des saintes images qu'on gardait dans les églises et dans les couvens, et qu'on considérait avec respect; mais elles ne servaient qu'à l'embellissement des fêtes et à l'ornement des lieux consacrés à Dieu : on ne leur adressait pas de prières, on n'en faisait pas devant elles; mais l'imagination n'était saisie et l'âme n'était ébranlée que par l'horreur mystérieuse

des reliques. Cette différence s'expliquerait facilement peut-être par le caractère différent des religions païennes qui régnaient chez les peuples d'Orient et d'Occident lorsqu'ils embrassèrent le christianisme; par la différence de la civilisation et de l'état des arts; enfin par la différence du pays, du ciel, de la manière de vivre et du caractère des peuples : mais le fait était dans la vie, et il eut ses suites. A Rome, dans l'Italie méridionale, dans toutes les villes, dans tous les territoires qui avaient été conservés par les Grecs, on se tenait jusqu'à un certain point entre les deux opinions. On aimait la sérénité du culte des images, sans dédaigner la sombre impression produite par les reliques. Les papes entretinrent avec sagesse cette position moyenne et modérèrent par ces ménagemens des superstitions nuisibles. Ce fut à la lutte pour les images qu'ils durent en partie leur considération en Italie; ce fut par la vénération accordée aux reliques qu'ils grossirent leurs trésors et influèrent sur le monde germanique. Le pape Adrien I[er] ne pouvait donc être diposé à renoncer aux images. Karl-le-Grand ne pouvait pas plus comme Teutsch, partageant la croyance de son peuple, et comme roi témoin de la répugnance générale excitée parmi le clergé de son empire par la résolution du synode de Nicée, favoriser le culte des images; et ainsi s'éleva une grande agitation dans les esprits, et se forma une position qui semblait devoir entraîner des suites funestes.

Ce mouvement religieux cependant, qui se manifesta simultanément de deux côtés, n'avait rien de commun avec la guerre contre les Avares. Deux ou trois autres faits s'y rattachèrent sans aucun doute.

D'abord, les Saxons se soulevèrent de nouveau pour leur liberté comme pour la foi de leurs pères et cherchèrent à briser le joug qui semblait déjà leur être imposé pour toujours. Ils avaient pour la première fois fait une campagne lointaine avec les Franks contre les Avares, et dans cette campagne ils avaient appris à connaître la nature et l'organisation de l'hériban. L'armement pour une guerre si éloignée, l'entretien à leurs propres frais pour trois mois, des pertes considérables de toute nature, un si long éloignement de leurs maisons et de leurs foyers, et l'abandon de leurs intérêts agricoles, toutes ces choses leur avaient fait sentir ce qu'ils avaient perdu avec l'indépendance; mais la résistance que les Franks avaient rencontrée chez les Avares, soit devant l'épée de l'ennemi, soit dans la nature et la disposition du terrain, leur fit conjecturer qu'une guerre longue et difficile serait nécessaire contre ce peuple. Alors, l'an 793, le même comte Théodérich qui deux ans auparavant avait commandé les Saxons et les Frisons contre les Avares, parut avec des troupes frankes pour engager de nouveau ou pour contraindre en cas de besoin les deux peuples à se rendre à l'armée. Il traversa la Frise et voulut vraisemblablement remonter le Wéser, rassemblant successivement autour de lui le contingent des cantons (7); mais déjà sur le bas Wéser, dans le canton de Rustringen, il fut surpris par des Saxons irrités et massacré avec ses Franks. Là-dessus toute la Saxe se souleva, et les Frisons ne restèrent pas en arrière. Les églises furent brûlées ou démolies; les évêques et les prêtres furent chassés ou tués; tout l'ancien paganisme fut rétabli; des alliances furent faites avec les peuples païens des environs, sans même en excepter les Avares. La fureur contre les ecclésiastiques fut probablement d'autant plus grande que ceux-ci, selon l'expression d'Alcuin, l'homme le plus noble de cette époque, étaient souvent, non des docteurs, mais des pillards.

En second lieu, le duc Grimold ou Grimoald, de Bénévent, crut que le moment de la guerre contre les Avares était favorable pour gagner enfin cette indépendance à l'égard de l'empire des Franks, pour laquelle son père Aragis avait lutté avec tant de zèle et si peu de succès. Oubliant ou foulant aux pieds les promesses qu'il avait faites au roi en recevant de lui le duché, il se conduisit en tout en prince indépendant. Il faisait battre monnaie à son image et à son exergue; il ne rappelait pas dans les chartes le nom du roi et ne démolissait pas non plus les travaux de fortification qu'il avait promis de renverser, ou bien il construisait une nouvelle forteresse à côté de la forteresse détruite. Le pape Adrien instruisit le roi de tous les actes du duc, et Karl, craignant peut-être que Grimold ne fût appuyé par les Grecs, d'autant plus que celui-ci avait épousé une princesse grecque, nièce de l'empereur Constantin, crut nécessaire de mettre aussitôt un terme à une telle arrogance. Soit qu'il n'eût pas de con-

fiance dans les Langobards de l'Italie supérieure, soit qu'il tînt compte des pertes qu'ils avaient éprouvées dans la dernière guerre, il donna, l'an 792, à son fils Ludwig l'ordre d'entrer en Italie avec l'hériban des Aquitains, pour aller au secours de son autre fils, le roi Pippin, contre le duc Grimold. Le jeune Ludwig franchit donc les Alpes et entra en Italie dans l'été de l'année indiquée.

En troisième lieu enfin, ce nouvel éloignement des forces militaires d'Aquitaine au delà des monts, vraisemblablement pour un temps plus long encore, excita les Sarrasins d'Espagne à tenter de venger la honte dont les Franks les avaient couverts, et de reprendre les pays que les Franks leur avaient arrachés. Le calife Abd-er-Rhaman, après avoir étouffé les discordes et terminé avec bonheur, intelligence et sans ménagement, la lutte des partis en Espagne, était mort quelques années auparavant dans son magnifique palais de Cordoue et avait laissé à son fils et successeur Hescham un empire florissant. Hescham, il est vrai, avait été forcé de disputer l'empire à son frère les armes à la main; mais il en était resté maître, bien qu'au prix de beaucoup de sang et de beaucoup de cruautés. Dès qu'il se vit affermi sur le trône, il recommença la guerre contre les Franks. Son général Abd-el-Melek fit irruption dans les marches espagnoles que Karl avait fondées de l'autre côté des Pyrénées, jusqu'à l'Ebre, et les princes sarrasins qui s'étaient soumis au roi et qui avaient conservé leurs places sous sa suzeraineté favorisèrent l'entreprise de leurs co-religionnaires. Ainsi Abd-el-Melek traversa presque sans obstacle les marches espagnoles, passa les Pyrénées et fit irruption dans la Gaule, où il exerça de grands ravages.

Les relations de l'empire s'étaient donc, on peut le dire, compliquées d'une manière effrayante dans les années 792 et 793. Indépendamment du mauvais esprit que Karl avait à combattre dans sa propre famille et dans son peuple, il vit, dans le temps même où une cruelle famine désolait une grande partie de son empire, quatre ennemis se soulever contre lui et contre sa domination : les Avares à l'est, avec lesquels la guerre continuait; les Bénéventins au sud, les Sarrasins à l'ouest et les Saxons au nord. De plus, les peuples slaves étaient des voisins bien peu sûrs, les Nordmans devenaient toujours plus audacieux, et les Thuringiens, les Bavarois et les Souabes n'avaient pas encore oublié leur ancienne liberté. Karl fut assurément forcé par ces circonstances de donner une autre direction à ses projets. Mais son génie était assez grand pour ne pas s'effrayer même de ce danger multiple, et la fortune lui resta fidèle alors comme autrefois. La guerre contre les Avares fut continuée; mais au lieu d'attaquer, Karl se tint sur la défensive. Il resta pendant ces deux années en Bavière, et prit les mesures nécessaires pour s'assurer la victoire et pour en tirer tout le parti qu'il pouvait en espérer. Entre autres, il réunit et construisit des bateaux destinés à former des ponts, à transporter les vivres et les munitions de toute espèce; en même temps, il conçut l'audacieuse pensée d'unir le Rhin au Danube, et par là la mer Teutonique à la mer Noire. A partir de la Rednitz et de l'Altmuhl, rivières dont la première se jette dans le Mein et la seconde dans le Danube, on devait creuser un fossé assez large et assez profond pour que les bateaux pussent arriver du Danube au Rhin (8). On ne connaît pas les motifs qui firent concevoir au roi ce projet. La guerre contre les Avares peut l'y avoir disposé plus qu'il ne l'eût été peut-être autrement; mais il est difficile de croire que ses regards ne se soient pas portés plus loin. Son génie se dirigeait en général vers tout ce qui est grand; les débris des monumens romains qu'il rencontrait partout purent aussi provoquer son émulation; en tout cas cette entreprise, si elle avait réussi, aurait eu dans la suite du temps de grands résultats pour le commerce et les transactions du peuple teutsch; mais elle échoua. Karl, sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, devançait trop son époque. Il se rendit lui-même sur les lieux et employa à ce travail une grande multitude d'hommes (9); mais on ne connaissait encore ni l'art de la canalisation ni les principes de l'hydraulique. On n'avait même pas recherché les différences du niveau dans les fleuves qu'on voulait joindre; un fossé large de trois cents pieds fut, il est vrai, percé sur une longueur de deux mille pas, mais en vain; la terre y retombait sans cesse; ce qu'on avait fait pendant le jour était détruit pendant la nuit. Karl renonça donc à l'œuvre qu'il avait commencée, mais l'honneur d'avoir conçu une telle idée lui restera éternellement.

Pendant ce temps, le danger qui s'était montré en Italie s'était dissipé; le duc Grimold, de Bénévent, à la vue des forces frankes qui marchaient contre lui, s'était humilié, à ce qu'il semble, et avait repris son ancienne position, non sans quelques sacrifices peut-être; puis le jeune roi Ludwig avait quitté l'Italie avec les guerriers aquitains et s'était hâté de revenir en Aquitaine pour marcher contre les Sarrasins; mais ceux-ci s'étaient déjà retirés de la Gaule avant son arrivée; ils avaient repassé les Pyrénées. Ils s'étaient, dans leurs courses, avancés jusque sous les murs de Narbonne dont ils avaient brûlé plusieurs faubourgs : mais, sur la route de Carcassonne, le brave comte de Toulouse Guillaume, surnommé *au court nez*, leur avait résisté avec une telle hardiesse, malgré la perfidie de quelques-uns de ses compagnons, qu'ils n'avaient pas attendu l'arrivée du roi Ludwig; ils avaient, il est vrai, cruellement pillé le pays qu'ils avaient traversé et emmené une grande multitude de captifs; mais toute inquiétude pour l'empire avait disparu, et une paix ou une trève confirma pour quelque temps la tranquillité dans ces contrées lointaines.

Après de si heureux événemens, la guerre contre les Avares put être continuée avec plus d'énergie, à partir de l'an 794. Le roi, toutefois, ne jugea pas convenable de marcher encore une fois lui-même contre cet ennemi; il laissa la conduite de cette guerre, d'abord à ses généraux, et ensuite à son fils Pippin, roi d'Italie. Dans le fait, sa présence pouvait être nécessaire dans le Teutschland si les Saxons devaient être ramenés à la tranquillité, l'ordre rétabli partout et les nouvelles institutions affermies. La guerre contre les Avares fut faite avec bonheur par le fils de Karl, par ses comtes et ses lieutenans; mais comme il fallait défendre sur plusieurs points la puissance de l'empire, la guerre traîna en longueur, et il fallut huit campagnes avant que les Franks pussent se vanter de l'avoir terminée. Le détail des faits n'est pas connu; mais Einhard a remarqué que beaucoup de batailles furent livrées, que beaucoup de sang fut répandu, que tous les hommes distingués parmi les Huns périrent, que toute leur gloire fut anéantie, que la Pannonie, privée de tous ses habitans, témoignait d'une horrible destruction. Sans doute, ces indications sont formellement contredites par l'assertion de ce même écrivain, que la guerre se passa pour les Franks presque sans effusion de sang; mais elle ne mérite en aucun cas de créance, qu'elle soit le résultat de l'ignorance, de la vanité ou du mépris. Les Franks, supérieurs assurément aux Avares en habileté militaire, semblent cependant avoir employé d'autres moyens encore. Des discordes s'élevèrent parmi les ennemis, peut-être y eut-il aussi des traîtres. L'an 795, des ambassadeurs d'un de leurs princes appelé dans leur langue Tudun, vinrent auprès du roi Karl, qui alors était campé sur l'Elbe avec son armée. Ce Tudun promit que si les Franks faisaient une nouvelle attaque, il passerait du côté du roi, se soumettrait à lui et se convertirait au christianisme. Karl accepta cette promesse. L'année suivante, en conséquence, une armée composée de Franks, de Langobards, de Bavarois et d'Allemanni, passa le Danube sous la conduite du roi Pippin et d'Érich, comte de Frioul, et pénétra bien avant dans le royaume des Avares. En même temps les Avares en étaient venus aux mains entre eux : leur chagan avait été massacré. Il semble aussi que ce Tudun, qui était venu l'année précédente dans le camp de Karl, passa immédiatement de son côté. Les Franks ne réussirent donc pas seulement à chasser les Avares du pays situé entre le Danube et la Théiss, mais le comte Érich parvint aussi à s'emparer de la résidence princière du chagan. Cette résidence était un grand et fort retranchement que les Langobards, à cause de sa destination, appelèrent le camp; mais que les Franks, à cause de sa forme, appelèrent le *ring* (anneau). Dans cette enceinte était le butin que les Avares avaient amassé depuis deux siècles et qu'ils avaient en partie extorqué à l'empire romain d'Orient, et réuni en partie par le pillage exercé sur les peuples. Les Franks firent un immense butin, plus grand que celui qu'ils avaient fait dans aucune guerre précédente. Ils détruisirent le *ring* si complètement qu'on ne put plus y reconnaître aucune trace d'habitation humaine. Le comte Érich envoya au roi les trésors trouvés dans la résidence du chagan, le pillage des peuples depuis deux siècles, et Karl fit donation au saint-siége de Rome d'une grande partie de ces trésors et en distribua le reste aux grands seigneurs de son empire, à ses conseillers, à ses serviteurs, à ses

guerriers. Pippin parut bientôt lui-même devant son père à Aix-la-Chapelle ; il lui apporta un nouveau butin. Ce Tudun qui avait pris le parti des Franks se rendit dans cette même ville auprès du roi, et y reçut avec toute sa suite le saint baptême. Il prêta, comme vassal de l'empire, serment de fidélité; mais de retour dans sa patrie, il ne tint pas ses promesses, qui étaient contraires à la nature : il se déclara de nouveau, bien que pour sa perte, en faveur de son peuple, parce qu'un autre chagan s'était mis à sa tête. Depuis ce temps les Avares firent encore quelques tentatives pour se venger et rétablir leur domination. Deux hommes qui avaient contribué le plus à l'anéantissement de la domination des Avares, le comte Érich de Frioul et Gérold, gouverneur de Bavière, beau-frère du roi, moururent après ces événemens, sinon par les armes des Huns, du moins pendant la guerre. Les Avares luttèrent en vain contre la destinée et contre le puissant empire des Franks. Le peuple teutsch et toute l'Europe furent désormais délivrés de leur ardeur de pillage et de leur barbarie. Karl toutefois jugea convenable, pour achever l'œuvre, d'élever un gouvernement de frontières, en Pannonie, dans les pays conquis, et ce gouvernement a été appelé Marche de Bavière ou Autriche.

CHAPITRE XIII.

SYNODE DE FRANCFORT. — RENOUVELLEMENT DE LA GUERRE CONTRE LES SAXONS.

De l'an 794 à l'an 799.

Pendant que les généraux de Karl et son propre fils achevaient des actions si grandes et si glorieuses, ce puissant roi lui-même ne se reposait pas. Dans ce même temps où la guerre avait recommencé contre les Avares, l'an 794, il prit des mesures contre les Saxons pour étouffer rapidement et châtier cette fois encore leur soulèvement pour la liberté et pour la religion de leurs pères. Mais avant d'entreprendre cette lutte nouvelle, il jugea nécessaire ou utile de rétablir la paix dans l'Église, afin que l'on ne perdît point, par les dissensions intérieures des Franks, ce qu'on avait pu gagner contre les ennemis de l'empire ; afin que l'Église ne fût pas ruinée, tandis que la puissance augmentait.

Dès l'an 792, Karl avait assigné à Ratisbonne l'évêque Félix d'Urgel, pour y rendre compte de son hérésie. Dans une assemblée de plusieurs évêques, Félix avait été contraint de reconnaître ses erreurs et de les rétracter; puis le roi l'avait envoyé à Rome, afin qu'il fît aussi sa renonciation devant le chef apostolique de l'Église et qu'il se réconciliât avec la doctrine générale en obtenant du pape l'absolution de ses péchés. Félix satisfit aux exigences du Saint-Père, reçut avec humilité la bénédiction apostolique et retourna dans son évêché. Mais sa renonciation à l'hérésie fut considérée par les sectaires comme une trahison envers la vérité; et ce qui, à Ratisbonne et à Rome, avait été représenté à l'évêque comme un devoir sacré, lui fut reproché en Espagne comme une faiblesse et une lâcheté. L'archevêque Élipand, en particulier, ne tenant pas compte de la différence qui existait entre sa position sous les Musulmans, et celle de l'évêque d'Urgel, s'opposa au rappel de cet homme, et mit par là le malheureux Félix dans un tel embarras que, moins peut-être par zèle pour ses opinions que par colère et par honte, il retomba dans ses anciens péchés et défendit l'hérésie avec la plus grande opiniâtreté. A partir de ce temps, cette cause fit de grands progrès ; le monde chrétient d'Occident commença à se diviser; la doctrine hérétique gagna un parti important et menaçant, et la marche des choses ne put être prévue par personne.

Quelque désagréables que fussent ces choses pour Karl, soit sous le rapport de sa croyance, soit sous le rapport de sa politique, elles eurent des suites favorables pour la civilisation de son empire. Karl en effet déploya un grand zèle et de grands efforts pour faire rentrer dans le droit chemin des prêtres égarés ; mais il trouva bientôt que ses propres exhortations ne seraient pas suffisantes pour ramener ces hommes trompés à confesser la doctrine générale et qu'il n'y avait pas dans son empire d'hommes capables de réfuter les défenseurs de l'hérésie par la puissance de leur génie et par leur instruction ; il avait besoin d'auxiliaires étrangers, et il n'eut pas de repos qu'il n'eût décidé Alcuin à venir auprès de lui et à se fixer pour toujours dans l'empire des Franks.

Cet Alcuin était sinon l'homme le plus instruit, du moins probablement l'homme de la plus grande culture scientifique et du meilleur

goût de cette époque. C'était un élève de la savante école d'York, dans l'île de Bretagne. Il avait été lui-même placé à la tête de cette école, et celle-ci brillait bien au-dessus de tous les autres établissemens d'instruction publique du monde. Le merveilleux génie d'efforts scientifiques et de dévouemens pieux qui depuis quelques générations s'était répandu sur la Bretagne et sur l'Irlande, et de ces pays parmi les peuples du continent, avait établi son siége à York; là était la source de l'érudition, là le foyer de l'enthousiasme religieux qui poussait les hommes à toute espèce de sacrifices et à toute espèce de travaux pour le Seigneur et la vérité. Alcuin avait bu avec une ardeur toute particulière à cette source et s'était avec intelligence chauffé à ces flammes, sans avoir été saisi ou consumé par elles (1); de plus, c'était un homme ouvert et loyal, qui craignait d'autant moins de dire partout la vérité qu'il avait plus d'adresse à l'exprimer, tantôt en plaisantant, tantôt sérieusement, tantôt d'une manière flatteuse, presque toujours avec convenance et sans blesser aucun sentiment. Onze ans déjà passés, Karl, revenant de Rome, l'âme remplie de grandes pensées et le cœur de sentimens profonds, avait appris à connaître par hasard en Italie cet homme distingué, et le génie du roi avait été frappé de la conversation et du caractère du savant. Alors déjà il s'était donné beaucoup de peine pour retenir à sa cour, près de lui, cet homme érudit et sage, parce que, malgré toute sa grandeur et toute sa fortune, il s'inclinait humblement devant le génie de la science, devant les connaissances et l'instruction, parce qu'il reconnaissait bien que la puissance de ce monde n'acquiert de valeur que par la culture intellectuelle. Alcuin toutefois n'avait pu se résoudre à renoncer à sa patrie et au théâtre de sa belle influence. Mais Karl ne l'avait jamais oublié. La conquête d'un homme plein de génie et riche en connaissances, d'un homme vertueux et moral, lui semblait un avantage plus grand que la conquête d'une province; il en sentait plus que jamais le prix dans les circonstances présentes; il renouvela donc ses prières auprès d'Alcuin, et le zèle de celui-ci pour l'Église orthodoxe était trop grand pour qu'il pût résister plus longtemps à l'invitation du grand roi. Il se rendit auprès de Karl sur la fin de l'an 792 et entreprit aussitôt de s'opposer au danger (2). Il ne réussit pas, il est vrai, à convaincre les hérétiques de l'erreur de leurs opinions et à les ramener par cette conviction à l'Église universelle; mais il fut tellement enchanté de la grandeur de Karl, de son désir de s'instruire, de son enthousiasme pour la science, pour tout ce qui est grand et bon, qu'il ne quitta plus l'empire des Franks, mais qu'il y resta jusqu'à sa mort, en y provoquant, en y répandant, en y soutenant la science et en créant mille fondations diverses; il donna par là un bel exemple aux siècles suivans. Cette influence, dont il sera question plus tard, fut sans doute plus importante pour le génie et la civilisation que ne l'aurait été une victoire sur la doctrine hérétique des évêques espagnols.

Mais cette victoire aussi fut remportée. Karl réunit, l'an 794, les évêques de son vaste empire, du Teutschland, de la Gaule, de l'Italie et des provinces espagnoles, en un grand synode à Francfort-sur-le-Mein, lieu (3) dont en cette occasion il est question pour la première fois, sans que le palais du roi qui s'y trouvait eût déjà annoncé d'avance la haute importance et l'utile éclat que Francfort devait acquérir dans la suite. Environ trois cents évêques parurent dans cette réunion devant le roi; parmi eux il y avait deux légats de l'Église romaine, comme représentans du pape; il y avait même parmi eux quelques savans de Bretagne, et Alcuin obtint un siége et une voix comme un évêque de l'empire, sur les instances du roi, qui voulait le décider de plus en plus à rester dans son empire.

Il se fit sans doute dans cette assemblée des actes relatifs aux affaires générales de l'Église et destinés à augmenter la sécurité des ecclésiastiques et à améliorer l'ordre. On prit aussi sur des choses temporelles des résolutions qui vraisemblablement furent soumises à l'acceptation des vassaux laïques et des seigneurs de l'empire (4). Puis les erreurs de l'évêque Félix d'Urgel furent examinées, et les pères assemblés rejetèrent unanimement cette hérésie. « Le fils de Dieu, déclarèrent-ils, est devenu le fils de l'homme; il est, selon la vérité de la nature, né de Dieu, fils de Dieu, et selon la vérité de la nature, né de l'homme, fils de l'homme; il est vraiment Dieu et vraiment homme, fils unique selon les deux natures. » Les respectables pères ne manquèrent pas d'ordonner aux prêtres hérétiques d'Espagne d'admettre cette

doctrine, formulée de diverses manières, et le roi lui-même eut soin de les exhorter à la reconnaître. Mais comment aurait-il été possible de convaincre des hommes de l'unité de deux choses qu'ils avaient déjà si fortement distinguées? Ils étaient sortis de la foi en ce grand mystère, et ils ne trouvaient plus de chemin pour y revenir. Bien plus, ils restèrent dans le cercle de l'intelligence et cherchèrent, sous l'empire de la nécessité, à franchir par l'intelligence l'abîme qui se trouvait toujours entre leur raison et leur foi; et Karl se tranquillisa vraisemblablement sans peine sur les idées de quelques ecclésiastiques, après avoir acquis la conviction qu'il n'en résulterait aucun ébranlement pour l'unité de l'Église et aucune suite désavantageuse pour son trône et son empire.

Mais il fut plus difficile de décider un autre point qui fut mis en délibération et qu'on chercha à expliquer dans cette assemblée : nous voulons parler du culte des saintes images, que le synode de Nicée avait approuvé et sanctifié. Ce n'était pas seulement la chose elle-même qui inquiétait et aigrissait le roi et le clergé de l'empire des Franks; ce qui les exaspérait surtout, c'est que le synode de Nicée s'était posé comme concile général, bien que de tout l'Occident personne n'y eût assisté, si ce n'est les légats du pape. Le roi dut considérer cette dénomination comme une grande usurpation de la cour impériale de Constantinople qu'il ne pouvait supporter, dans sa préférence pour Rome et pour l'empire romain; et, bien que les ecclésiastiques honorassent volontiers l'évêque de Rome comme le chef de l'Église, parce que les églises ne se formaient et ne pouvaient se former que par lui, ils ne pouvaient pourtant concéder que le pape discutât et résolût, par lui seul et sans les consulter, avec les évêques d'Orient les questions relatives à l'Église et à la foi, pour ne leur transmettre ensuite les résolutions prises que comme un ordre à suivre. En même temps, le roi devait voir quelque chose d'équivoque, de douteux et de dangereux en ce que le pape de Rome ne prenait place parmi les évêques de l'empire romain d'Orient que comme un égal parmi des égaux, tandis qu'il pouvait exercer, en sa qualité de chef suprême de l'Église, une influence incalculable sur l'empire des Franks. Il est possible et vraisemblable que Karl tint plus de compte de la confusion politique dans cette position que des intérêts de la foi, et qu'il n'embrassa énergiquement ceux-ci que parce qu'ainsi il s'assurait mieux du clergé de son empire. Quoi qu'il en soit, une violente agitation tourmentait les esprits. On avait écrit un libelle énergique contre le culte des images, et ce livre, soit que Karl l'eût approuvé, soit qu'il en eût provoqué la rédaction, peut-être même parce qu'il y participa effectivement, a été décoré du nom de ce prince. Dans cet écrit, qui prouve en tout cas des connaissances variées, les principes du synode de Nicée furent discutés dans un langage hardi et vigoureux; ils y furent réfutés par toutes les ressources de la dialectique. Il peut être vrai que l'assemblée de Francfort, qui se trompa même au sujet du nom de la ville où le synode d'Orient avait été tenu, se soit trompée aussi sur le véritable sens des résolutions de ce synode. Il peut être vrai que les pères assemblés, qui ne savaient pas le grec et ignoraient les mœurs et les usages de l'Orient, aient donné aux paroles de ce synode un sens qu'elles ne devaient pas avoir. Il peut être vrai, en particulier, qu'ils aient confondu le culte des saintes images avec l'adoration qui n'est due qu'à Dieu. Mais il n'est pas moins vrai que le roi et les évêques assemblés rejetèrent à l'unanimité les résolutions du synode de Nicée, qu'ils prononcèrent l'excommunication contre tous ceux qui défendraient ou reconnaîtraient ses doctrines, et en même temps ils repoussèrent les prétentions en vertu desquelles ce concile avait été appelé universel par l'impératrice Irène et par son fils Constantin.

Cette déclaration de l'assemblée de Francfort était sans doute de nature à mettre le roi et le pape dans une position hostile l'un contre l'autre et à rompre les anciens liens qui semblaient unir la puissance de l'un et la force de l'autre; mais, précisément pour cette raison, on n'en vint pas à une rupture. Vraisemblablement l'approbation du chef suprême de l'Église fut sinon réservée expressément, du moins supposée et attendue par le roi et les pères du concile. La grande considération dont jouissait le pape dans tous les pays de l'empire des Franks permet à peine de supposer que les ecclésiastiques se soient permis de décider des choses ecclésiastiques contre le pontife ou même sans son assentiment; ils auraient par là déclaré l'Église dissoute. La position de Karl à

l'égard du pape et les relations de sa famille ne permettent pas de penser que le roi ait pu avoir le projet de décider des affaires ecclésiastiques contrairement à la volonté du pontife. Il aurait détruit lui-même son propre ouvrage et celui de son père et de son aïeul, et sa conduite dans l'affaire des hérétiques espagnols, dont on vient de parler, prouve qu'alors comme auparavant il s'efforçait avant tout d'agir d'accord avec le pape. Enfin la tournure que prit cette affaire semble prouver aussi que l'on ne voulut nullement faire acte d'hostilité contre le saint-siége ou lui refuser une voix décisive, mais qu'on désirait seulement et qu'on s'efforçait de se le concilier et de conserver fidèlement les idées de l'Occident. Car le roi Karl envoya les actes de l'assemblée de Francfort au chef suprême et apostolique de l'Église, et bien qu'il cherchât à rendre par des expressions énergiques l'opinion de cette assemblée et à décider le pape à l'approuver, il ne poussa pas cette affaire à ses dernières limites et ne refusa pas au pontife la considération qui lui était due. Adrien était trop prudent pour prendre la chose dans son sens le plus rigoureux ; l'amitié de Karl lui était du moins tout aussi nécessaire que son amitié l'était à Karl, et il ne pouvait en aucune façon se passer de tout le clergé de l'empire des Franks ; car le majestueux édifice de l'Église avait été commencé dans un grand style, et le travail s'était avancé en peu de temps ; mais il s'en fallait de beaucoup qu'il fût achevé ; tout était nouveau et uni seulement par un lien très-faible ; il ne pouvait encore supporter de violentes tempêtes. Ce qui avait aussi contribué à cette grandeur des papes, c'est qu'ils s'opposèrent rarement aux exigences du temps, mais qu'ils y cédaient et se plaçaient comme au milieu d'elles pour les conduire et les diriger, ou bien qu'ils s'effaçaient et laissaient passer devant eux ce qu'ils ne pouvaient arrêter, jusqu'à ce qu'ils trouvassent une occasion favorable pour achever leur œuvre. Adrien ne faisait pas aisément un pas sur lequel il pouvait être forcé de revenir; mais ce qu'il avait saisi, il cherchait à le garder d'une manière ou d'une autre. Il écrivit à Karl avec précaution, avec réflexion, lui déclarant qu'il ne cherchait qu'à gagner du temps ; attendant avec raison du temps le calme des esprits et la découverte de la voie véritable. Karl, entraîné par d'autres intérêts, perdit insensiblement de vue, à ce qu'il semble, ce sujet de discussion qui, au milieu d'événemens nouveaux sur lesquels toutefois cette affaire ne resta pas sans influence, perdit aussi sa gravité. On laissa donc les chrétiens d'Occident sonder eux-mêmes les besoins de leur cœur, et honorer ou non, selon ces besoins, les saintes images.

Si ces événemens ont un grand intérêt parce qu'ils font connaître l'esprit de cette époque, une scène d'une autre nature, qui se passa dans l'assemblée de Francfort, produit sur l'âme une vive impression. Tassilo, cet infortuné duc de Bavière, jadis si puissant, sortit encore une fois de la solitude de son couvent et parut devant l'assemblée de Francfort, sans doute devant les seigneurs laïques de l'empire aussi bien que devant les seigneurs ecclésiastiques ; Karl avait ordonné qu'on l'amenât (5). Tassilo, en effet, avait renoncé six ans auparavant au duché de Bavière, dans la diète d'Ingelheim ; mais il possédait encore en Bavière, ainsi que sa famille, de grandes propriétés auxquelles il n'avait pas renoncé. Karl désirait vraisemblablement obtenir en partie ses biens et en partie les employer à récompenser l'attachement de ses fidèles. Peut-être en avait-il déjà disposé pour de telles récompenses, et peut-être les nouveaux possesseurs regardaient-ils leur acquisition comme incertaine tant que Tassilo n'aurait pas formellement abandonné ses anciennes propriétés. Ce fut probablement pour cette raison que l'on chercha encore une fois le malheureux prince et qu'on le circonvint jusqu'à ce qu'il eût consenti à ce dernier sacrifice ; ou bien était-il déjà entièrement mort au monde, et son cœur avait-il été tellement brisé qu'il ne pouvait même fonder sur l'avenir aucune espérance pour ses enfans ? Il parut devant l'assemblée comme un homme qui a déjà quitté la vie ; il avoua encore une fois les offenses dont il avait été accusé contre Pippin, père de Karl, et contre l'empire des Franks ; il avoua encore une fois sa perfidie contre Karl lui-même et demanda en conséquence pardon ; il renonça loyalement, dit-on, à toute colère et à tout ressentiment, fit en son propre nom et en celui de ses enfans, de ses fils et de ses filles, l'abandon de toutes ses propriétés légitimes en Bavière, déclara qu'il ne les réclamerait jamais, et laissa le sort de ses enfans à la merci du roi. Alors seulement Karl, pénétré de compassion

(tant le langage de ce temps est hypocrite), lui donna sa grâce entière et lui promit qu'il serait désormais en sûreté par la miséricorde de Dieu ; il le fit ensuite rentrer dans le silence mortel d'un cloître ; mais il eut soin que la renonciation de Tassilo fût confirmée à tout jamais par trois copies. A partir de ce moment, Tassilo est soustrait pour toujours, sinon à la compassion des hommes de bien, du moins aux yeux du monde, avec sa femme et ses enfans.

Après la clôture des actes de Francfort et après avoir enseveli à Mayence sa femme Fastrada, qui était morte durant ce concile, Karl accourut aussitôt en Saxe pour résister au soulèvement de ce peuple, et pour l'étouffer. Il avait divisé son armée en deux corps : avec l'un il pénétra lui-même au nord dans la Saxe ; l'autre était commandé par son fils Karl ; il passa le Rhin près de Cologne et se dirigea à l'ouest contre les Saxons. Ceux-ci avaient établi leur camp sur le Senfeld (6), entre Heerbourg et Paderborn, et ils paraissaient résolus à risquer une bataille ; mais lorsqu'ils virent les deux armées des Franks s'avancer contre eux ou les entourer, ils perdirent, sinon courage, du moins l'espérance de la victoire ; les faits sont inconnus. Les Saxons, vaincus sans combat, se soumirent tous, dit-on, à la puissance du roi, lui livrèrent des otages, et lui jurèrent de nouveau fidélité par un serment solennel ; puis, ajoute-t-on, ils retournèrent dans leurs cabanes, et Karl repassa le Rhin pour rentrer dans Aix-la-Chapelle.

Mais les événemens de l'année suivante, 797, font croire que Karl ne fit que négocier avec l'armée des Saxons ; que celle-ci obtint peut-être une libre retraite, et qu'ensuite les Westfaliens se soumirent comme ils l'avaient fait plus d'une fois, ayant la fidélité dans la bouche et la haine dans le cœur. En effet, au printemps de cette année, le roi convoqua la diète ou le champ de mai à Cuffestein, aujourd'hui Kostheim (7), en face de Mayence, sur le Mein, et de là il rentra en Saxe avec une armée. Il passa le Wéser, pénétra dans le Bardengau et établit son camp auprès de Bardowik. Dans le courant de l'hiver, il avait établi des communications avec les peuples slaves de l'autre côté de l'Elbe, lesquels reconnaissaient sa suzeraineté, et les Obotrites lui avaient promis de se jeter sur la Saxe. C'est à Bardowik qu'il attendit leur arrivée ; mais ils ne vinrent pas. D'autre part, la nouvelle se répandit que les Obotrites avaient, il est vrai, passé l'Elbe, mais qu'ils avaient été battus par les Saxons, et que leur roi, Witzin, avait été tué dans un endroit appelé Lunen. Cet événement détermina vraisemblablement Karl à la retraite ; car bien qu'on raconte que, dans l'exaspération que lui causa ce désastre, il ravagea au loin le pays des Saxons et en reçut encore une fois des otages, il n'est parlé d'aucune action. L'on n'a pas de détails plus précis, et Karl repassa le Rhin. L'année suivante il n'alla pas plus loin ; la dispersion de ses forces empêcha sans doute toute action suivie ; il ne put que chercher à calmer jusqu'à un certain point l'esprit remuant des Saxons, afin que ce peuple n'étendît pas ses ravages au delà des frontières. Ces expéditions désastreuses n'eurent pas un but plus élevé, bien qu'il les fît dans toutes les directions et les poussât jusqu'aux extrémités du pays ; aussitôt qu'il était reparti et qu'il avait repris son séjour à Aix-la-Chapelle, où il avait, à cette époque, coutume de passer les mois de l'hiver, les Saxons se soulevaient de nouveau, et le ressentiment n'était pas diminué dans leur âme par la vue des cadavres de leurs parens, de leurs femmes, de leurs enfans, ni par l'aspect des cendres de leurs cabanes et des plaines désolées de leur patrie.

La grande campagne même que Karl entreprit en 797 n'eut pas un plus grand résultat : les Saxons, hors d'état de tenir la campagne, s'étaient retirés dans leurs marais, dans ces plaines grasses, humides et impraticables qui forment l'angle entre l'embouchure de l'Elbe et du Wéser dans la mer, et ils avaient fait des abatis et des retranchemens dans cette contrée appelée Wihmodengau (8). Comme ce pays était habité et que, par conséquent, il était protégé par des digues contre les flots de la mer, on peut conjecturer qu'alors déjà, comme aujourd'hui, il était entrecoupé de fossés, parce qu'autrement l'écoulement nécessaire des eaux aurait été impossible. Mais ces fossés, qui ordinairement sont à peine éloignés de cent pieds les uns des autres, rendirent plus faciles la rupture et la destruction des routes que du reste une seule pluie pouvait rendre impraticables. Cependant Karl, grâce sans doute à la sécheresse de l'été, surmonta les difficultés que présentait un tel territoire ; il s'avança dans le Wihmodengau jusqu'au pays de Hadeln, dans le dernier

angle du canton (9). Mais saluer la mer, n'était pas acquérir le pays ; les Saxons, il est vrai, s'avancèrent, dit-on, de tous les coins et de toutes les extrémités ; comme ils l'avaient toujours fait, ils jurèrent encore cette fois fidélité et donnèrent des otages. Le roi, à son retour sur le Rhin et à Aix-la-Chapelle, fut, cette fois comme toujours, salué vainqueur ; mais ce qui prouve le mieux combien peu on avait gagné, c'est que Karl jugea nécessaire d'entreprendre une nouvelle campagne d'hiver pour ne laisser aucun repos aux Saxons et fatiguer un génie qu'il était hors d'état de briser. Dans le mois de novembre de cette année, il se rendit encore en Saxe avec ses troupes, et traça sur la frontière du pays, sur le Wéser, à l'embouchure de la Diemel, un camp fortifié qui fut appelé Heerstellen (10).

Cette mesure elle-même ne répandit pas la terreur, si ce n'est peut-être dans quelques cantons des plus voisins ; Karl semble aussi avoir élevé Heerstellen moins dans le but de continuer la lutte que de donner du poids aux négociations qu'il voulait entamer avec les Saxons. Vraisemblablement il envoya des députés dans tous les cantons du pays ; du moins des messagers de paix furent envoyés même chez les Saxons de l'autre côté de l'Elbe, chez les hommes du nord, aussi bien qu'auprès de Sigifrid, roi des Danois. Pendant l'hiver qui retint le roi à Heerstellen, les Saxons restèrent tranquilles ; ils négocièrent ; mais au jour de Pâques de l'an 798 les hommes du nord se soulevèrent, prirent les armes, arrêtèrent les députés et les tuèrent tous. Ils ne laissèrent la vie qu'à un petit nombre, non par pitié, mais pour pouvoir en cas de besoin opposer quelque chose à la vengeance du roi. Ils arrêtèrent aussi et tuèrent l'ambassadeur Goteskalk, qui, à cette époque, revenait d'auprès de Sigifrid, roi des Danois ; peut-être avaient-ils fait au sujet de cet ambassadeur des découvertes qui, paraissant prouver de la ruse et de la perfidie, soulevèrent au dernier point leur colère et les entraînèrent à agir avec précipitation. En général l'exaspération ne connut point de bornes, et les plus grandes cruautés semblaient justifiées par les horribles ravages que le roi étranger faisait subir depuis vingt-six ans au malheureux pays des Saxons.

Mais leurs cruautés n'eurent point pour résultat de diminuer ces ravages ; Karl lui-même ne put sans doute pas châtier les hommes du nord ; mais, à la nouvelle des événemens, il quitta aussitôt son château de Heerstellen, passa le Wéser, près de Minden (11), et fit de nouveau dévaster par le fer et le feu les pays entre le Wéser et l'Elbe. Il ne put ou n'osa pas passer ce fleuve ; aussi les Saxons bravèrent-ils sur la rive droite la rage des Franks ; mais ils n'eurent pas longtemps à se féliciter de leur triomphe. En effet, Karl sut faire prendre les armes aux Obotrites, qui, par fidélité ou à prix d'argent, s'étaient déclarés pour lui. A la tête de ceux-ci était Thasco, leur duc ; une troupe de Franks, qui passa l'Elbe et pénétra dans leur pays, se réunit à leurs forces, sous les ordres du général Eburis (12). Les Saxons septentrionaux entrèrent en campagne contre les Slaves et leurs alliés les Franks ; une bataille fut livrée dans un endroit appelé Suintana (13). Eburis commandait l'aile droite, et les Obotrites formaient l'aile gauche. Les Saxons perdirent la bataille ; quatre mille hommes périrent ; les autres s'enfuirent dans leur pays ; mais probablement les Obotrites essuyèrent aussi une grande perte, car ils ne poursuivirent pas l'ennemi dans sa fuite, et les Saxons restèrent dans la même position où ils s'étaient trouvés avant l'expédition que Karl avait entreprise en hiver.

Karl fut donc forcé de renoncer aux négociations et de continuer la guerre. Il tint, en 799, le champ de mai à Lippeham. Une nouvelle expédition contre les Saxons fut résolue, et le roi conduisit son armée à Paderborn ; mais pendant qu'il se trouvait là dans son camp, s'ouvrit à ses regards une nouvelle carrière qui lui montra tout près de lui un but que probablement il avait désiré atteindre depuis longtemps. Il ne manqua pas d'entrer dans cette carrière, bien peut-être que jamais auparavant il ne se fût attendu à atteindre son but de cette manière. Par là la guerre contre les Saxons fut encore une fois interrompue, et en même temps commença une nouvelle chaîne d'événemens à laquelle se rattachèrent toujours de nouveaux anneaux dans les époques suivantes.

CHAPITRE XIV.

RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT.

De l'an 799 à l'an 800.

Quatre ans avant cet événement, à la fin de l'année 795, le pape Adrien Ier était mort, et Karl, le puissant roi, avait versé d'honorables larmes sur la perte de ce pontife; car, bien que dans les derniers temps, une différence d'opinion au sujet du culte des images se fût élevée entre les deux princes, leur ancienne amitié n'en avait pas souffert; en effet, bien qu'elle fût née des circonstances, elle était fondée sur une estime réciproque. Karl avait honoré dans Adrien, non-seulement la dignité sacerdotale, l'esprit religieux, la douceur, la sensibilité et la suprématie de chef de l'Église, mais aussi l'homme de génie, l'homme instruit, civilisé et délicat dans ses goûts. Il a hautement exprimé ce sentiment devant ses contemporains et devant la postérité (1).

Immédiatement après la mort d'Adrien, le même jour où ce pape quitta la vie, le 26 décembre, un autre pape avait été choisi avec une précipitation inouïe, et il avait pris le nom de Léon III. Cette grande précipitation dans l'élection, que suivit dès le lendemain, avec une précipitation non moins grande, la consécration du nouveau pontife, semble encore plus singulière s'il est vrai, comme on l'assure, qu'elle obtint l'assentiment le plus unanime de tous les ecclésiastiques, de tous les personnages illustres et de tout le peuple romain. Sans doute les qualités et les autres vertus dont jusqu'alors Léon avait donné des preuves constantes dans ses fonctions et dans ses dignités ecclésiastiques, son érudition et sa profonde connaissance des saintes Écritures, sa chasteté, son éloquence, sa fermeté, sa sérénité, sa douceur, sa bienfaisance, sont dignes de la plus haute estime. Sans doute on croit qu'étant digne de l'affection de tous, il fut aimé de tous. Cependant, à cette époque même, on ne put expliquer l'unanimité qui présida à son élection qu'en supposant qu'une inspiration divine gagna soudain les cœurs à un seul et à un tel homme. Il ne paraît pas toutefois que cette supposition ait généralement satisfait les hommes de ce siècle: aujourd'hui encore, une certaine méfiance nous conduit à nous demander si tous les moyens qui amenèrent ce fait ont été bons et légitimes, ou si plutôt on ne mit pas en œuvre mille artifices pour assurer, à tout événement, la dignité pontificale à ce prêtre si vanté, à ce fils d'Azuppius. De même dès lors beaucoup d'hommes semblent avoir conçu le soupçon que toutes choses ne se passèrent pas comme elles auraient dû se passer, et ce soupçon, auquel le roi Karl ne pouvait rester étranger, semble avoir donné lieu à des investigations et à un certain espionnage: puis les bruits qui résultèrent de ces investigations prirent tant de force que le pape Léon fut accusé des crimes les plus affreux. L'histoire de ces relations ne peut assurément être éclaircie: aucun écrivain n'a signalé les crimes dont on accusait le pape. Tous ceux qui tenaient à maintenir l'unité de l'Église, à assurer son existence et ses progrès, avaient intérêt à éviter tout éclat. Tous les évêques et d'autres ecclésiastiques, qui avaient reçu de Léon III la consécration sacerdotale, durent particulièrement empêcher, par tous les efforts, que la légitimité de son élection fût révoquée en doute ou qu'il fût prononcé que cette élection avait été amenée par des crimes. Ils évitent par conséquent toute assertion précise; mais les événements parlent et semblent témoigner pour l'opinion que nous venons d'exposer.

Léon III avait à peine pris possession du saint-siége qu'il envoya une ambassade à Karl, roi des Franks, pour renouer et resserrer les liens de leur ancienne amitié; et Léon, dit-on, alla plus loin qu'aucun de ses prédécesseurs, peut-être parce qu'il avait la conscience que bientôt il aurait plus besoin qu'eux de la faveur et de la bonne volonté du roi. Il envoya, dit-on, à celui-ci, entre autres présens, les clefs du tombeau de saint Pierre et même les étendards de la ville, priant Karl de déléguer à Rome un de ses conseillers pour décider le peuple romain à se soumettre par serment à sa foi et à son autorité. Le seul écrivain qui nous fournisse cette indication ne saurait être récusé, car c'est Einhard. Cependant il est difficile de dire quelle importance on peut donner à ces paroles, et quel sens Einhard leur attribuait; il est plus difficile encore de dire s'il a transmis exactement les termes du message pontifical et, dans ce cas, quelle pensée le pape voulait exprimer. Aussi ne

peut-on conclure de cette indication que le pape ait désiré que Karl se déclarât maître de la ville de Rome et de son territoire. Si l'amitié protectrice de Karl devait avec raison être importante pour lui, la domination absolue de Karl ne pouvait lui être avantageuse. Bien plus, il est vraisemblable qu'il y a dans Einhard un malentendu, et qu'il a donné une trop grande importance au don brillant et aux paroles flatteuses par lesquelles le nouveau pape chercha à gagner la faveur du roi; du moins il ne se trouve aucune trace que le moindre changement ait été introduit dans les anciennes relations. Einhard ajoute, il est vrai, qu'Angilbert, favori de Karl, abbé du monastère de Saint-Riquier, à l'embouchure de la Somme, fut délégué par le roi à Rome; mais il n'indique avec précision qu'une seule des missions données à cet envoyé royal, à savoir : qu'Angilbert remit au Saint-Père une grande partie des trésors qui avaient été enlevés aux Huns; il donne encore bien moins des détails satisfaisans sur les actes d'Angilbert à Rome. D'autre part, deux lettres de Karl-le-Grand prouvent qu'il avait lui-même pris le message du pape dans un autre sens que celui qu'Einhard semble lui attribuer. La première de ces lettres est adressée à Léon III : le roi lui témoigne la joie que lui cause l'unanimité de son élection et la fidélité qu'il lui avait promise; il désigne cette fidélité comme la fidélité de l'amitié : « De même, dit-il, que j'ai établi avec votre bienheureux prédécesseur les liens de la sainte paternité, de même je désire conclure avec Votre Sainteté un lien indissoluble d'une égale fidélité et d'une égale affection. J'ai pour mission, avec le secours de la miséricorde divine, de défendre de tous côtés, à l'extérieur par les armes, la sainte Église du Christ, contre toute attaque des païens et tout ravage des infidèles, et de la consolider dans l'intérieur par la profession de la foi catholique ; votre obligation à vous, Saint-Père, est d'élever les mains vers Dieu, comme Moïse, et de soutenir mon service militaire par vos prières. » La seconde lettre est écrite à Angilbert; elle contient des instructions sur la conduite que cet envoyé doit tenir envers le pape, et pas un seul mot ne nous autorise à supposer que Karl se soit considéré comme placé, à l'égard de Rome et du siége apostolique, dans une autre position qu'auparavant; la lettre, dans tout son contenu, n'exprime que le désir que le pape soit en général actif et loyal, et qu'il se montre pour le roi un père pieux.

Si donc il peut être vrai que l'incertitude des relations qui avaient existé jusqu'alors à Rome soit devenue bien plus grande par l'avénement de Léon III au saint-siége, il n'est pas douteux non plus que ce pape exerça la même puissance que ses prédécesseurs, sans y rien ajouter, sans en rien perdre ; mais les soupçons éveillés par son élection ne s'évanouissent point; ils aiguillonnent au contraire de plus en plus les âmes et rendent notre esprit plus défiant. Trois ans et quatre mois s'écoulèrent; pendant ce temps, l'ancien ressentiment continua à se développer chez les adversaires du pape ; de nouveaux actes que personne ne connaît peuvent avoir augmenté le nombre de ses ennemis ; pourtant l'apparence de l'ordre fut conservée, soit que le pape fût trop insouciant, ou que ses ennemis eussent su cacher avec une adresse perfide leurs intrigues haineuses; soit, ce qui est plus vraisemblable, qu'un petit nombre seulement fût instruit de ce qui devait arriver. Le 25 avril de l'an 799, l'éclat eut lieu, mais les événemens de ce jour ne nous ont pas non plus été transmis avec la simplicité et la loyauté qui conviennent à l'histoire; bien plus, la passion a dominé dans le récit des actes comme dans les actes eux-mêmes; et, comme l'on désirait élever et augmenter aux yeux du monde la dignité et la sainteté du pape, on s'est plus efforcé de tout rejeter dans le monde du merveilleux que de tout restreindre au cercle de la réalité et de la vérité. Paschalis et Campulus, deux des ecclésiastiques les plus distingués de Rome et cousins du dernier pape Adrien, furent, dit-on, les auteurs d'une conjuration, dirigèrent ou accomplirent l'œuvre de cette journée. Mais, comme conjurés, ils n'avaient su ni choisir leur temps ni accomplir sans crainte une entreprise formidable, en sorte qu'ils sembleraient avoir été impliqués dans les événemens par accident plutôt que par préméditation. C'était un jour de fête : le pape, ainsi qu'on le raconte, voulut se rendre à cheval du Latran à l'église de Saint-Laurent, où le peuple s'était réuni pour une grande procession. En chemin, Paschalis s'approcha de lui pour s'excuser de ne pouvoir, par des motifs de santé, prendre part à cet acte pieux; bien-

tôt Campulus se joignit à eux, et l'un et l'autre accompagnèrent le pape en l'entretenant amicalement; mais près du cloître de Saint-Étienne, une bande armée se précipita en avant, mit en fuite les hommes qui entouraient le pape, se jeta sur celui-ci, le renversa de cheval, le précipita à terre et le maltraita de la plus atroce manière. On prétendit même qu'ils arrachèrent les yeux au Saint-Père et lui coupèrent la langue. Après ce crime, les coupables s'enfuirent; mais Paschalis et Campulus, qui étaient restés debout à côté de lui, portèrent la victime dans l'église du couvent, et le laissèrent devant l'autel étendu à terre et nageant dans son sang. La renommée ajouta que ces deux prêtres eurent la cruauté d'accomplir à cette place seulement l'extirpation des yeux et de la langue. Dans la nuit, le pape, par les soins de ces ecclésiastiques, fut porté dans le couvent de Saint-Érasme, et des hommes superstitieux annoncèrent que Dieu rendit, par un miracle, au pape, sur la route de ce couvent, les yeux et la langue. Il fut tiré de ce monastère par son fidèle camérier Albinus et par d'autres hommes pieux, et porté dans l'église de Saint-Pierre, prince des apôtres. Enfin parut Winigis, duc de Spolète, avec une armée, et il conduisit le Saint-Père sain et sauf de Rome à Spolète.

Sans doute des renseignemens divers sur la nature de cet événement arrivèrent bientôt à Karl; ils devaient être défigurés par les passions des hommes, par l'exagération et les contradictions. Le pape et ses partisans se hâtèrent certainement d'instruire de toutes ces choses leur protecteur, afin que la première impression qui devait résulter du tableau de leurs dangers et du miracle accompli par le Seigneur décidât l'âme du pieux roi. Les ennemis du pape ne perdirent pas de temps non plus pour faire parvenir à la connaissance de ce prince la cause et la marche des faits, afin de détruire cette impression. Enfin, Karl avait eu lui-même vers ce temps, à Rome, des députés qui avaient été témoins oculaires de cette catastrophe, et ces députés, parmi lesquels se trouvait l'abbé Wirad, et probablement aussi Arno, évêque de Saltzbourg, ne manquèrent pas certainement d'informer le roi de ce qu'il était nécessaire de lui faire savoir. Le roi eut donc tous les élémens d'une exacte appréciation des choses, et vraisemblablement il fit cette appréciation. Si le pape avait succombé, et si ses ennemis avaient réussi à placer un autre personnage sur le saint-siége, Karl, se rendant au jugement de Dieu, n'aurait peut-être pas tiré vengeance du meurtre de Léon; mais comme Léon avait été sauvé, et qu'il se trouvait sous la protection d'un duc frank, Karl devait nécessairement se prononcer aussitôt pour le pape. Il lui était impossible d'approuver les désordres et la violence avec lesquels les ennemis du pontife avaient agi, lors même que de graves accusations eussent pu atteindre Léon. Les conseillers de Karl pensaient aussi qu'il devait prendre le parti du pape, et en lui le parti de l'Église dont l'unité leur semblait menacée comme à lui-même. « Sur toi seul, écrivait Alcuin au roi, repose le salut de l'Église et du Christ; sois le vengeur du crime, le guide de l'erreur, le consolateur de l'affliction, l'ami de la vertu. Les temps sont difficiles; mais il est plus facile de supporter la douleur aux pieds qu'à la tête; fais donc, si cela est possible, la paix avec le peuple impie des Saxons, laisse-lui quelque repos, afin qu'il ne t'échappe pas entièrement endurci, mais qu'il soit maintenu dans l'espérance, jusqu'à ce qu'on puisse l'amener à la paix par de salutaires conseils; contente-toi de ce que tu as, pour ne pas perdre un plus grand bien en cherchant à en acquérir un moindre. Protége tes propres brebis, afin que les loups ravisseurs ne portent pas la destruction parmi elles. »

Karl venait de tenir à Lippeham le champ de mai, où la continuation de la guerre contre les Saxons avait été résolue, lorsqu'il reçut la nouvelle du crime accompli à Rome et de la fuite du pape; il ne pouvait renoncer à l'expédition; mais il suivit le conseil d'Alcuin autant qu'il le put. Il envoya donc ses ordres à ses officiers en Italie, avant tout sans doute au duc Winigis de Spolète, demandant que le pape se rendît auprès de lui en Saxe; et, comme nous l'avons raconté, il établit son quartier général à Paderborn. C'est là qu'il attendit le pontife, et qu'il prit les mesures nécessaires pour le recevoir. Pendant qu'il faisait relever et augmenter les fortifications sur le Wéser, il envoya son fils Karl, avec une partie de l'armée, sur l'Elbe, moins pour agir par les armes que pour une œuvre pacifique et perfide. Il devait terminer quelques affaires avec les

peuples slaves, les Wilzes et les Obotrites, et recevoir quelques Saxons du Nord dans la fidélité de son père. Mais il devait aussi s'emparer des Saxons qui semblaient les plus redoutables au roi, pour les transporter avec leurs femmes et leurs enfans dans l'intérieur de la Gaule, les y disperser et les mettre par là hors d'état de nuire. Du moins on assure que cette cruauté eut lieu, et que Karl distribua les biens de ces infortunés à ses fidèles, aux évêques, aux prêtres et à d'autres vassaux (2). C'est par ces artifices qu'il chercha à se rendre les mains libres pour ne pas être empêché dans une expédition au delà des Alpes.

Tandis qu'il se tenait dans son camp de Paderborn, il recevait sans doute continuellement des rapports d'Italie au sujet du pape et de Rome et de son territoire, comme aussi d'autres parties de son empire, sur l'impression produite par les événemens de Rome. Pendant que de cette manière il se voyait forcé de s'occuper beaucoup de Rome et de sa propre position à l'égard de cette ville, du pape et de l'état ecclésiastique de son empire, il mûrit peut-être la résolution de profiter de l'occasion qui se présentait à l'improviste, de se revêtir de la dignité d'empereur romain, et de se déclarer maître de Rome, avec des prétentions sur tous les pays qui avaient jadis appartenu à l'empire romain.

On ne peut le nier, cette pensée peut sembler hasardée et même téméraire; car il est impossible de déterminer par des témoignages historiques qui du pape Léon ou du roi Karl a parlé le premier du renouvellement de l'empire, et l'on ne peut pas décider davantage quelle idée l'un ou l'autre a pu se faire de ce renouvellement. Dieu seul voit la pensée intime de l'homme, et ce qui s'accomplit dans le mystère n'entre pas dans le cercle de l'histoire. Mais s'il est permis aux critiques de compléter par la connaissance du caractère et des sentimens de l'homme les anneaux qui manquent dans la chaîne des événemens, pour en soumettre les fragmens brisés à la corrélation, qui seule peut faire comprendre les phénomènes de la vie, et qui, précisément pour cette raison, est un besoin immédiat de l'esprit humain, on peut encore moins nier que le renouvellement de l'empire ne doit pas être attribué au pape, mais au roi, que le premier ne fit qu'accorder dans son danger ce qu'il ne pouvait refuser, et que la seule chose qui lui restât fut de tirer le meilleur parti possible d'un fait inévitable.

Le pape, en effet, ne pouvait absolument calculer les suites du rétablissement de la dignité impériale, et pour cela même, il était impossible qu'il la désirât et la voulût. Toute sa position à l'égard du peuple romain pouvait changer; le nouveau seigneur territorial pouvait lui devenir très à charge et faire sans peine redescendre son siége apostolique de la hauteur où le besoin des peuples l'avait élevé au milieu de circonstances incertaines et douteuses. Son influence sur l'Église de l'empire grec et de tout l'Orient pouvait être perdue pour toujours, et avec la puissance toujours croissante qu'il exerçait en Occident, il lui était impossible de renoncer alors déjà aux affaires d'Orient; il n'était d'ailleurs nullement certain qu'en général le pape eût pu exercer sa domination sur une partie seulement du monde chrétien, si cette domination n'était pas reconnue dans ce monde tout entier.

Chez Karl, au contraire, le désir et la volonté d'être reconnu empereur romain semblaient assez faciles à concevoir et à s'expliquer d'après la nature des choses, d'après le caractère humain et la situation du monde; bien plus, ce désir et cette volonté semblent avoir été presque nécessaires.

Avant tout, il est certain que Rome avait produit une impression profonde sur ce puissant roi. Depuis que, vingt-six ans auparavant, il avait vu pour la première fois la ville éternelle, elle avait toujours été présente à son esprit, sa pensée était dirigée vers Rome, sa pensée se reportait tout entière vers cette ville. La langue dans laquelle le génie des anciens temps lui avait parlé du haut des monumens, des édifices et des ruines de cette cité retentissait partout dans son empire et à ses oreilles. Il voyait dans les villes d'Italie et de la Gaule, et même dans celles du Teutschland, sur la rive gauche du Rhin et sur la rive droite du Danube, des débris innombrables de la grandeur et de la puissance romaine, des lois et de la jurisprudence romaines, des mœurs et des usages romains; et les historiens de Rome qu'il se faisait lire, dont il ne pouvait apprécier la partialité et les mensonges, dont le langage pompeux et les grands faits lui plaisaient, remplissaient son âme d'idées sublimes

sur la puissance et la magnificence des Romains. Il est donc facile de concevoir que Karl, en portant ses regards sur son empire, comparant les relations de l'époque romaine avec celles de sa propre époque, réfléchissant à l'absence d'une capitale dans ses États, détournât les yeux vers Rome avec une certaine curiosité à laquelle il ne pouvait rattacher que de grands souvenirs.

Ce désir de voir Rome et de rétablir le nom romain fut peut-être augmenté par la position où le roi voyait le pape et l'Église. Le pape s'élevait bien au-dessus des évêques du monde chrétien ; il possédait une puissance incalculable, toujours croissante dans l'Occident, aussi loin que le nom chrétien était répandu, et il étendait son doigt vers l'Orient. Bien des causes spirituelles et temporelles peuvent avoir contribué à élever le pape à cette hauteur et à lui donner cette influence; mais ce qui frappait tous les esprits, c'est qu'il était évêque de Rome, et que Rome l'avait amené à sa grandeur. Les ecclésiastiques d'autre part, serviteurs et propagateurs de la religion de Jésus-Christ, avaient acquis la plus grande considération et même une influence décisive parmi tous les autres peuples chrétiens d'Occident, et particulièrement dans l'empire des Franks. Mais si l'on se demandait depuis quel temps et jusqu'à quel point ils étaient arrivés à cette grande considération et à cette influence décisive, il n'y aurait d'autre réponse que celle-ci : C'était depuis qu'ils avaient étendu si loin le nom romain ; depuis qu'ils s'étaient soumis à l'évêque de Rome, comme à leur chef commun; depuis qu'ils avaient transformé les églises catholiques de la chrétienté en une seule église catholique romaine. Le nom de Rome avait donc fait sentir deux fois sa valeur. L'empire romain s'était étendu au loin sur les contrées et sur les peuples; toutes les nationalités s'étaient écroulées devant la domination romaine ; et maintenant l'Église romaine, bien qu'il s'en fallût de beaucoup que son édifice fût achevé, dominait également sur les contrées et sur les peuples, et l'espoir d'arriver jusqu'aux limites de la terre était neuf et vigoureux en elle. Mais l'empire de Karl embrassait aussi des pays et des peuples divers; sous quel nom pouvait-il placer ces peuples pour leur donner une seule vie et une seule tendance? Ce n'était assurément pas sous le nom des Franks; ceux-ci se présentaient comme un peuple parmi les peuples, et déjà on avait laissé aux Langobards leur nom national : les Bavarois même et les Thuringiens, et plus encore les Saxons, résistaient à ce nom, et leurs propres lois le faisaient repousser par eux; il ne restait que Rome. De plus, la position où le roi des Franks se trouvait à l'égard du chef suprême de l'Église catholique romaine, et où se trouvait celui-ci à l'égard de l'empereur de Constantinople, pouvait éveiller de sérieuses pensées. Les discussions sur le culte des saintes images, et la conduite du pape aux synodes de Nicée et de Francfort avaient donné de grandes leçons. On avait passé sur la chose elle-même, ou même on l'avait mise de côté, mais elle avait révélé des relations singulières; et de nouveaux malentendus, de nouvelles discordes, de nouvelles discussions, pouvaient avoir de plus grands résultats.

Dans le fait, le roi des Franks pouvait très-bien s'imaginer qu'il se trouvait dans une position doublement désavantageuse par la situation équivoque du pape envers l'Orient et l'Occident.

Mais le titre d'empereur était inséparable du nom de Rome. Ni Karl-le-Grand, ni aucun de ses contemporains ne se faisaient une idée claire et précise de la véritable nature, de la véritable organisation de l'empire, tel qu'il s'était violemment élevé et malheureusement formé à Rome; tel qu'il continuait à se maintenir misérablement à Constantinople. Ce qui le prouve, c'est que l'on considéra cet empire comme conciliable avec l'état de choses qui existait dans l'empire des Franks, avec le système féodal et avec une royauté entourée de vassaux; bien plus, l'empire se présentait aux regards des hommes comme la plus haute puissance temporelle, entouré d'éclat et de dignité, alors encore, de même que dans les temps passés.

Lorsqu'Alcuin eut reçu la nouvelle des mauvais traitemens subis par le pape Léon III, lorsqu'il écrivit à Karl-le-Grand au sujet de cet événement et lui dit ce qui suit : « Jusqu'ici il y avait trois personnes au premier rang dans le monde; d'abord la sublimité apostolique qui a coutume de tenir le siége de saint Pierre, prince des apôtres; ensuite vient la dignité impériale, la seconde puissance temporelle, enfin la dignité royale où la bonté de Notre-Seigneu

Jésus-Christ vous a placé comme gouverneur du peuple chrétien ; » cette manière dont un homme pour lequel Karl avait une grande vénération lui rappelait précisément dans ce moment les degrés des dignités de ce monde peut avoir produit une impression profonde sur l'âme du roi. Cette impression peut avoir été d'autant plus grande qu'Alcuin ajoutait : « En puissance très-supérieur aux autres hommes, en sagesse tu brilles plus qu'eux et tu es plus élevé par la magnificence de ton empire. » Cela est dans la nature humaine. Karl calcula sa position, l'étendue de son empire et la grandeur de ses actions ; et dans son âme mûrit la résolution de n'être inférieur à personne. Mais dans l'état des choses et d'après les idées du temps, cette résolution ne pouvait être exécutée que par l'investiture de la dignité d'empereur romain.

Une circonstance particulière, qu'Alcuin rappela également, se joignit à tous ces motifs et séduisit probablement encore son esprit. A Constantinople, l'empereur Constantin VI avait été précipité du trône par sa propre mère Irène, après une longue suite de discordes et de violences, de perfidies et d'intrigues. Il avait été, de la manière la plus cruelle, privé de la vue ; et dans la nuit et dans la solitude il soupirait après une mort trop lente. Cette mère dénaturée elle-même s'était emparée du trône et régnait avec prudence et avec éclat sur l'empire romain. Une femme, la première qui atteignit un but si grand, était donc en possession de la première dignité temporelle de ce monde : elle y était arrivée par de grands crimes, et, sur le trône d'un empire sans vertu et sans activité, rempli de crimes et de honte, elle prétendait être en même temps l'impératrice de tous les pays qui avaient jadis appartenu à l'empire des Romains ; par conséquent aussi l'impératrice de l'empire soumis au glaive et au nom de Charlemagne. Lui, ce roi puissant, devait-il être placé plus bas dans l'opinion du monde que cette femme? Devait-il souffrir que des pays qui, depuis quatre siècles, avaient été conquis et conservés par la bravoure de son peuple fussent toujours considérés à Constantinople comme des parties de l'empire romain ? Tout ce qui avait une fois reçu la dénomination de Romain était-il pour l'éternité et comme par une puissance magique attaché à cette dénomination ? Était-il donc si difficile de se rendre maître de la ville éternelle, et avec elle du nom romain ?

A cela s'ajoutait cette circonstance que Karl avait toujours jusqu'alors porté le titre de patrice romain ; la véritable idée qu'à cette époque on se faisait de ce titre ne peut être déterminée avec certitude. Mais vraisemblablement, ce patriciat était toujours considéré comme une dignité accordée par l'empereur. Karl, dans cette opinion, aurait donc été le patrice d'une femme qu'il ne pouvait ni considérer, ni craindre ; mais il est facile de comprendre qu'il désira sortir de la position incertaine où il se trouvait à l'égard de Rome. Il était le défenseur de l'Église romaine et du siége apostolique. Pourquoi devait-il se charger de cette défense comme sujet lorsqu'il pouvait être souverain? Pourquoi employer son temps et la vie et la fortune de son peuple pour une ville qui semblait lui être réservée comme une proie digne de lui, qui pouvait lui appartenir avec toutes ses magnificences aussitôt qu'il aurait décidé qu'elle lui appartiendrait? Pourquoi laisser passer de nouveau l'occasion qui se présentait à lui, sans la saisir et sans en profiter? Après l'examen de toutes ces raisons, on peut croire fermement que Karl-le-Grand, familiarisé peut-être depuis longtemps avec la pensée de la dignité impériale, forma, dans les circonstances présentes, la résolution de s'emparer de cette dignité, bien qu'il soit vraisemblable aussi qu'il n'avait encore pris aucune décision bien nette sur la nature et le caractère de l'exécution. Mais, comme cela s'était fait antérieurement, la prudence sacerdotale trompa encore une fois la volonté du roi. L'adresse du pape sut faire tomber l'avantage de son côté ; il introduisit par là dans la vie une relation nouvelle qui dans la suite du temps devint très-malheureuse, particulièrement pour le Teutschland.

Le pape Léon III vint à Paderborn avec une grande suite d'évêques, d'autres ecclésiastiques, et de seigneurs laïques. Le roi, pour le bien recevoir, avait envoyé au-devant de lui d'abord les hommes les plus distingués de son empire, et en dernier lieu son propre fils Pippin. Le roi lui-même reçut le pape avec le plus grand respect et la plus grande bienveillance. Il l'embrassa de cœur et en versant des larmes, peut-être parce qu'il se rappelait Adrien, l'ami qu'il avait perdu ; ensuite les deux princes restèrent quelques jours ensemble à Pa-

derborn au milieu des fêtes de toute espèce. L'histoire, il est vrai, garde le silence sur les questions qu'ils peuvent avoir agitées dans leurs conversations familières; mais il est difficile de douter que Karl ne se soit ouvert vaguement au pape sur ses projets et que le pape, tenant compte du danger où il se trouvait, n'ait promis de contribuer de toute manière à leur accomplissement. Puis Léon retourna à Rome, accompagné d'un grand nombre d'ecclésiastiques qui étaient venus avec lui d'Italie ou qui s'étaient réunis à Paderborn de toutes les parties de l'empire, auprès de l'évêque apostolique. Il était accompagné en même temps de forces militaires. Il arriva heureusement à Rome et fut sur toute sa route, comme dans la capitale même, reçu avec la plus grande solennité, soit que l'opinion eût changé par rapport à lui, soit qu'on redoutât le courage et les armes de Karl. Karl avait aussi nommé des plénipotentiaires ecclésiastiques et laïques(3), qui devaient sur-le-champ commencer une enquête contre les coupables qui avaient maltraité le pape ou qui étaient accusés de ce crime. Paschalis, Campulus et leurs partisans furent aussitôt mis en prison par l'ordre de ces plénipotentiaires. On traita donc dès lors Rome comme si elle avait été sous la suzeraineté du roi des Franks, et il ne résulte pas des traditions de cette époque que cette manière d'agir ait soulevé aucune opposition.

Karl lui-même quitta la Saxe après avoir réglé le mieux possible les affaires de ce pays, et se rendit à Aix-la-Chapelle. Il y passa l'hiver et reçut de différens côtés des preuves satisfaisantes de sa constante fortune et de la grande considération qu'il avait acquise au loin comme dans les pays les plus rapprochés. Au printemps de l'année suivante, 800, Karl se rendit dans les provinces occidentales de son empire, en Gaule, où il était à peine venu depuis de longues années, car il trouvait sa puissance parmi les Teutschs, et son génie le poussait en Italie. Les Gaulois ne semblent pas avoir excité son attention ou avoir obtenu sa considération, mais ils semblent avoir été envisagés par lui comme une race dégénérée qui devait recevoir du Teutschland de nouvelles forces et une vie nouvelle. Il parcourut d'abord la côte septentrionale du pays et prit des mesures sur mer et sur terre pour le protéger contre les Nordmans, car les attaques et les pillages de ces pirates devenaient d'autant plus dangereux que les turbulens Bretons ne voulaient toujours pas s'habituer à l'obéissance, et qu'ils venaient seulement d'y être contraints par le margrave Wido. Après ces dispositions et d'autres qui semblent prouver que Karl regardait comme possible ou nécessaire une plus longue absence des provinces septentrionales de son empire, il vint à Tours pour faire ses dévotions sur le tombeau de saint Martin ; il y prolongea son séjour jusqu'au mois de juin parce que sa cinquième et dernière femme, Luidgarde, tomba malade et mourut. Il l'ensevelit et revint ensuite par Orléans et Paris à Aix-la-Chapelle au commencement du mois d'août. Il tint une assemblée générale des Franks à Mayence, et on y résolut sans doute une campagne en Italie; car immédiatement après cette assemblée, Karl commença une expédition au delà des Alpes. A Ravenne il mit son armée sous les ordres de son fils Pippin et l'envoya vers Bénévent; lui-même se rendit à Rome. Le pape alla au-devant de lui et le reçut à Nomento avec de grands honneurs. Les deux princes mangèrent et burent ensemble; après le repas, Léon se hâta de revenir à Rome et Karl le suivit le lendemain dans la ville éternelle. On était au 23 novembre de l'an 800. Tout ce que Rome put déployer de magnificence fut mis en œuvre pour célébrer cette entrée. Le pape lui-même, entouré de tout le clergé, se tint sur les degrés qui conduisent à l'église de Saint-Pierre sur le Vatican. Le roi, revêtu pour la seconde fois du costume romain, monta ces degrés, et tout le clergé le salua en chantant des psaumes et des actions de grâces.

Karl se conduisit et fut traité en souverain de la ville de Rome. Il se montra très-actif selon son habitude; la cause du pape était son occupation principale. Il semble que de grandes accusations et de grandes plaintes furent émises contre Léon; ses efforts tendirent à détourner du pape les crimes qu'on voulait faire retomber sur lui, et il semble que ce ne fut pas une œuvre facile. Une seule semaine toutefois suffit pour disposer les choses de manière que le but put être convenablement atteint. En effet, sept jours après son arrivée à Rome, Karl rassembla dans l'église de Saint-Pierre les archevêques, les évêques, les abbés et les autres ecclésiastiques qui se trouvaient dans la ville, ainsi que tous les illustres Franks et Romains

de l'ordre séculier, afin qu'ils prononçassent tous ensemble sur les crimes dont le pape était accusé. Dès l'ouverture de la séance, les archevêques, évêques et abbés firent à l'unanimité cette déclaration : « Nous n'osons pas juger le siége apostolique, car il est le chef de toutes les églises de Dieu, nous-mêmes nous sommes jugés par lui, lui-même n'est jugé par personne. C'est là l'ancien usage. » Il semble que les membres de l'assemblée furent amenés à cette déclaration unanime par le roi et par Arno, évêque de Saltzbourg; car Alcuin avait été d'avis qu'on ne pouvait agir que de cette manière, et il avait communiqué cette opinion à l'évêque Arno et au roi. Karl, dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, avait suivi son conseil.

Après cette déclaration des évêques, il ne se montra personne qui osât appuyer les accusations portées contre le pape. Aussi Léon dit-il, non sans confiance, qu'il suivait les traces de ses prédécesseurs; qu'il était prêt à se purger des crimes qu'on avait cherché méchamment à faire retomber sur lui; puis il monta en chaire devant toute l'assemblée, saisit les quatre évangiles et jura à haute voix le serment suivant, qui paraît également remarquable par son contenu et par sa forme : « Il est connu, chers frères, que des méchans se sont élevés contre moi et m'ont souillé moi et ma vie des crimes les plus odieux; le très-gracieux et très-illustre roi Karl s'est rendu dans cette ville avec ses prêtres et ses princes pour faire une enquête sur cette affaire; pour cette raison, moi Léon, le premier prêtre de la sainte Église romaine, sans avoir été condamné par personne, sans être contraint par personne, mais déterminé par ma libre volonté, je déclare en votre présence, devant Dieu, qui connaît la conscience, devant ses anges et devant saint Pierre, prince des apôtres, qui a dirigé ses regards sur nous, que je n'ai exécuté, ni fait exécuter les choses honteuses qu'on me reproche; prenant à témoin Dieu, devant le tribunal duquel nous paraîtrons, en présence duquel nous nous trouvons, et je le fais sans y être forcé par aucune loi, sans prétendre imposer un usage ou une obligation à mes successeurs ou à mes collègues, les évêques de la sainte Église, mais pour éloigner d'autant plus sûrement de vous tout soupçon défavorable. » A ces mots, les archevêques, les évêques, les laïques élevèrent tous la voix et remercièrent par des actions de grâces Dieu, la sainte mère de Dieu; Pierre, prince des apôtres, et tous les saints de Dieu; et ce fut par ces actions de grâces que se termina, autant que les traditions nous le font connaître, cette grande affaire. Léon III resta désormais, sinon sans être inquiété, du moins sans être ébranlé, sur le siége apostolique. Mais ses ennemis, Paschalis et Campulus et beaucoup d'autres illustres Romains, furent traduits en jugement; ils avouèrent dans les tortures les crimes dont ils étaient accusés, et furent condamnés à mort suivant le droit romain. A l'intercession du pape, Karl-le-Grand leur accorda, il est vrai, la vie. On leur épargna aussi toute mutilation, mais ils furent emmenés en exil au delà des Alpes, dans l'intérieur de l'empire des Franks. Cependant ceci ne se fit que lorsque déjà Karl portait le titre d'empereur, par conséquent lorsqu'il eut été solennellement reconnu souverain de la ville de Rome.

Les documens qui nous sont restés de cette époque ne contiennent sur la manière dont Karl arriva à la dignité impériale que les renseignemens suivans dont l'importance est médiocre.

Le jour de la naissance de Notre-Seigneur et Sauveur, le 25 décembre de l'an 800, jour où à cette époque commençait la nouvelle année 801, Karl se rendit dans l'église de l'apôtre saint Pierre pour entendre la messe. Comme il se tenait devant l'autel où il s'était mis à genoux pour prier, Léon, le pape, lui plaça une couronne sur la tête, et tout le peuple assemblé s'écria : « Vie et victoire à l'auguste roi Karl, couronné par Dieu, grand et pacifique empereur. » Là-dessus Karl fut adoré par le pape, selon l'usage des anciens, et appelé *imperator* et auguste, sans y joindre le nom de patrice romain.

Voilà le petit nombre d'indications par lesquelles les écrivains ont fait entrer dans l'histoire un aussi grand événement que le rétablissement et le renouvellement de l'empire d'Occident le fut sans doute, ou qu'il pouvait du moins le devenir et qu'il le devint effectivement dans la suite. Qu'ils aient écrit dans l'intérêt du pape ou dans celui de l'empereur, ils sont également pauvres et également arides; car l'énumération qu'un écrivain pontifical a fait des présens riches et variés en or, en argent et en pierres précieuses, que, dit-on, le

nouvel empereur fit après son couronnement à l'Église romaine, n'explique pas le moins du monde la nature, la marche et les résultats de l'événement lui-même. On peut tirer tout aussi peu de lumières d'une assertion d'Einhard, conseiller et familier de Karl; il prétend « que Karl fut dans le principe peu disposé à prendre le nom d'*imperator* et d'*auguste*; que ce jour même il ne serait pas allé à l'église, bien que ce fût la plus grande fête des chrétiens, s'il avait deviné l'intention du pape. » Mais il est certain et, depuis des siècles, tous les hommes sensés qui ont porté leur attention sur le fait accompli en ce jour ont reconnu que le renouvellement de l'empire d'Occident n'a pu avoir lieu ainsi; que des raisons secrètes durent contribuer à la manière mystérieuse et équivoque dont le couronnement du nouvel empereur fut célébré et que les écrivains ont été décidés par ces mêmes raisons secrètes à n'en pas dire plus qu'ils n'en disent; mais l'explication que l'on donne vulgairement ne suffit pas. On suppose en effet que l'événement qui se passa le jour de Noël dans l'église avait déjà été convenu à Paderborn entre le roi et le pape, et qu'en agissant avec tant de mystère, on avait pour but de faire croire que le pape avait été poussé à l'acte du couronnement soudainement et comme par une force divine, et que Karl, pour augmenter la considération qu'il devait recevoir de la dignité impériale, montra lui-même pour cette dignité un si grand respect qu'il n'osait même penser à s'en revêtir. Que bien plus, il aurait reculé effrayé, et qu'il n'avait reçu la couronne que par surprise. Mais comment cette explication des faits pourrait-elle suffire? Elle donne à ce grand roi un rôle d'hypocrite, indigne de lui, et ne fait du pape qu'un instrument d'impudence et de mensonge auquel se serait difficilement prêté un homme qui occupait le siége de l'apôtre. Quelle raison d'ailleurs aurait décidé Karl à jouer un rôle si indigne? Aurait-il reconnu devant le monde et la postérité qu'il était indigne de l'empire qui, à Constantinople, était entre les mains d'une femme intrigante, ou que du moins il n'osait pas réclamer un titre si élevé, bien que ceux qui l'avaient jadis porté l'eussent plus souvent souillé qu'honoré? Et non sans doute; ses grandes actions, qui remplissaient déjà toute une génération, n'avaient-elles donc fait aucune impression sur le monde? n'avaient-elles donc excité en lui-même aucun orgueil? D'ailleurs, qui ce roi avait-il à ménager? Les Franks, qui l'admiraient et le respectaient; les Romains, qui le craignaient et étaient en son pouvoir, ou peut-être la cour byzantine, qui probablement n'était détournée d'hostilités ouvertes que par le sentiment de la faiblesse auquel elle ne pouvait échapper? D'autre part, quel motif aurait pu déterminer le pape à prêter son ministère à l'hypocrisie, à une vaine déception, et, si cette expression vulgaire était permise, à jouer ainsi la comédie à la face du monde? Sans doute des violences pouvaient être exercées par l'épée du roi sur un prêtre sans armes et sans défense; mais il ne pouvait être amené par la terreur à une déception si misérable. Ou bien agit-il par reconnaissance envers un roi qui l'avait aidé à franchir l'abîme qu'on avait ouvert sous ses pieds? Mais un tel acte de dissimulation ne saurait être justifié aux yeux d'un homme de cœur et n'aurait pas été propre à rendre au pape le respect du monde.

Il est certain que l'opinion vulgaire n'explique pas le fait; une autre opinion, au contraire, semble le faire comprendre.

Nous avons développé les motifs qui rendent vraisemblable que la pensée de rétablir l'empire ne vint pas du pape, mais du roi. Qu'à Paderborn déjà, Karl se soit entendu à ce sujet avec le pape, ou qu'alors il n'en ait pas encore été question, il n'est pas douteux que Karl vint en Italie et à Rome avec la résolution de prendre le titre d'empereur. Il se peut qu'il n'ait pas encore été bien d'accord avec lui-même sur la manière dont cela devait avoir lieu: ce qu'il peut toutefois avoir voulu positivement, c'est que le pape ne devait pas y prendre une part immédiate, mais n'y contribuer qu'indirectement par son influence spirituelle; car l'empire avait été de toute antiquité une dignité temporelle et, en même temps, le faîte des honneurs et de la gloire militaire. C'est sous cette forme qu'il se présentait à l'âme de Karl, comme le prouve aussi cette circonstance, que Karl chercha dans la suite à se soustraire entièrement au pouvoir du pape, en plaçant lui-même la couronne impériale sur la tête de son fils Ludwig, sans que le pape y participât ou le sût d'avance. Il pouvait attacher aussi de l'importance à rendre la puissance temporelle plus indépendante de la puissance spirituelle, et à délivrer désormais sa famille de ces liens avec

le siége apostolique qui lui avaient été imposés autrefois par la marche des choses; bien plus, il put regarder comme nécessaire d'être souverain de Rome, indépendant du pape, supérieur au pape. Comme roi des Franks, il avait sans doute reconnu sans difficulté et même dans son avantage particulier, le lien mystique qui unissait son trône au siége apostolique. Il avait pu laisser occuper une position plus élevée que la sienne à un prêtre étranger qui régnait dans un éloignement mystérieux, et qui faisait valoir l'ancien nom si redouté de Rome. Mais comme empereur romain, il ne pouvait laisser dans cette position un évêque de son empire, et ce qu'il pouvait vouloir le moins, c'était de devoir comme un don libre à cet évêque la souveraineté de Rome.

Karl, durant son séjour à Rome, laissa agir le temps et les circonstances et fit peut-être, pour prendre la dignité impériale, des dispositions que la marche des choses a fait entièrement oublier; mais ces intentions ne restèrent pas longtemps inconnues au peuple romain; il ne fut pas difficile de faire accepter à celui-ci une pensée qui plaisait à tout Romain parce qu'elle réveillait de grands souvenirs et faisait concevoir de grandes espérances. Il nous est resté un document qui nous apprend que tandis que Karl se trouvait à Rome, le bruit se répandit « que la dignité impériale avait cessé d'exister chez les Grecs, et qu'une femme gouvernait l'empire. Aussitôt l'opinion devint générale et fut partagée par le pape lui-même, par tous les ecclésiastiques, par tout le peuple, qu'on pouvait désormais nommer le roi Karl empereur, parce qu'il possédait Rome, mère de l'empire, où les Césars et les empereurs avaient toujours eu leur résidence; et comme le Dieu tout-puissant avait aussi mis entre ses mains les autres résidences impériales d'Italie, de la Gaule et même de la Germanie, il était juste et convenable que par l'assistance de Dieu et d'après les désirs des peuples chrétiens, il obtînt aussi le titre impérial; que par conséquent on avait prié le roi de prendre la dignité impériale; et Karl ne s'y refusa pas. » Il se peut que dans ce document les véritables événemens aient perdu leur forme propre; il peut toutefois contenir au fond une vérité, c'est que les grands comme les petits, les ecclésiastiques comme les laïques, aient eu tous la conviction que Karl-le-Grand, dans les relations présentes, voulait et devait prendre la dignité impériale, et qu'il la prendrait.

Mais les mêmes motifs pour lesquels Karl dut considérer la dignité impériale comme une dignité purement temporelle, et d'après lesquels il désirait se l'attribuer d'une manière libre et indépendante, de sorte qu'il ne restât plus à l'Église que de donner peut-être au nouvel empereur sa bénédiction spirituelle; ces mêmes motifs devaient faire désirer au pape de donner une autre tournure aux choses, et d'accorder librement la dignité impériale au roi, afin que, de même que d'après les idées de son temps, la dignité royale avait été donnée à la maison des Karolingiens à titre héréditaire par la puissance de l'Église, l'empire parût également concédé personnellement à Karl comme un don du pape. Si cette tentative réussissait, la puissance de l'Église était sauvée, et la position du pape à l'égard du monde chrétien, comme chef suprême de l'Église, était assurée. Si elle ne réussissait pas, on mettait en danger tout ce que jusqu'alors les papes avaient gagné pour le siége apostolique par leurs luttes et leurs efforts, ou tout ce qu'ils avaient obtenu par la foi et par les besoins de l'époque. Du moins personne ne pouvait calculer d'avance les suites qui pourraient résulter pour le pape et pour l'Église d'un empire nouvellement élevé ou rétabli à Rome, si cet empire se formait comme une puissance purement temporelle, indépendante du pape, et s'élevait par là même au-dessus du pape. Mais dans l'état des choses elle ne pouvait réussir que par une surprise. Quoi qu'il en soit, il est possible, il est même vraisemblable que le pape crut que s'il osait placer dans le lieu saint une couronne sur la tête du roi et le saluer empereur à la face de toute la communauté, Karl, au milieu des acclamations joyeuses de la multitude enthousiasmée, se garderait bien d'ôter la couronne de dessus sa tête pour la jeter aux pieds du pape. S'il la gardait et s'il acceptait le salut, on obtenait de la manière la plus facile ce qui autrement n'aurait nullement pu être atteint ou n'aurait pu l'être avec une égale promptitude et une égale facilité.

D'après ces réflexions, il est certain que la scène qui s'accomplit dans l'église le jour de Noël est complétement explicable. Le pape prit le seul parti qui semblait lui rester encore, et le succès prouva qu'il ne s'était pas trompé.

Karl ne fit pas l'hypocrite et fut surpris de la manière la plus forte par l'événement; il put dire avec vérité qu'il ne serait pas allé à l'église s'il avait pressenti le dessein du pape. Mais après que ce dessein eut été accompli; après que Karl, dans sa surprise, l'eut admis; après qu'il eut reçu et accepté l'adoration du pape, l'onction sainte, la bénédiction et les acclamations de la multitude assemblée, il lui fut impossible de reculer sans s'exposer à un grand danger, sans rompre tout à fait avec l'Église, sans miner le sol sur lequel son trône était construit. Il ne resta plus que l'espérance de réparer dans la suite la faute qu'il avait maintenant commise; de couronner lui-même son fils comme empereur, et de prouver, par ce couronnement, à ses contemporains et à la postérité, qu'il considérait et qu'il exerçait l'empire comme une dignité temporelle.

Il est sans doute possible de porter un autre jugement sur cet événement; mais en tout cas, il est positif que le roi des Franks fut désormais empereur romain, que la dignité impériale lui fut librement donnée par le pape (4), et par l'un et l'autre de ces faits, il s'introduisit dans la vie de grands changemens qui ont continué leur influence à travers tous les siècles suivans jusqu'à nos jours.

NOTES DU LIVRE X.

CHAPITRE Ier.

(1) PER AUCTORITATEM *Rom. Pontificis ex præfecto palatii rex constitutus*, dit EGINHART (*Vita Caroli M.*, cap. 3) en parlant de Pippin. La plupart des écrivains s'expriment de même : EX CONSULTU *Zachariæ — Pippinus — rex Francorum constituitur*, disent les *Annal. Mettens.*, de la manière la plus affirmative.

(2) Les rois de la race mérovingienne, tous jusqu'au dernier, dans les diplômes qui portent leur nom, ne donnent que leur nom dans la suscription, en ajoutant ces mots : (*Childericus e. c*) *rex Francorum, vir illuster*. A ma connaissance, on ne trouve qu'une exception à cette règle. Dans un *Præceptum Theodorici* IV, anno 725 (BOUQUET, t. IV, p. 703), il est dit : *Theodoricus* DIVINA FAVENTE CLEMENTIA *rex Francorum*. D'autre part, Pippin dit : *Pippinus* GRATIA DEI *rex Francorum, vir illuster* (BALUZE, *Capitul. Reg. franc.*, t. I, p. 185). Cependant Pippin semble n'avoir employé cette formule que dans la notification des lois générales. Karl-le-Grand emploie la suscription suivante : *Karolus gratia Dei rex regnique Francorum rector et devotus sanctæ Ecclesiæ defensor atque adjutor in omnibus apostolicæ sedis* (BALUZE, I, p. 189). Pourtant, dans plusieurs de ses diplômes relatifs à certains actes de détails, on ne trouve pas les mots *Dei gratia*.

CHAPITRE II.

(1) ANASTASIUS (*in Vita Stephani* III, dans MURATORI, t. III, p. 166). *In una vero dierum cum multa humilitate Stephanus procedens in Litania cum sanctissima imagine Domini Dei et salvatoris nostri Jesu-Christi, quæ* ACHEROPETA, *non manufacta nuncupatur, simulque... proprio humero ipsam sanctam imaginem cum reliquis sacerdotibus idem sanctissimus papa gestans, nudis pedibus tam ipse, quam universa plebs incedentes in ecclesiam sanctæ Dei Genitricis... posito in omnibus capitis populorum cinere...* CONNECTENSQUE ADORANDÆ CRUCI DOMINI NOSTRI PACTUM SCILICET ILLUD, QUOD *nefandus rex Langobardorum disrupit*.

(2) — *Quinto Kalendas Augusti... unxit* (Stephanus papa) *in reges Francorum florentissimum regem Pippinum et duos filios ejus, Carolum et Carolomannum, sed et Bertradam ipsius inclyti regis Pippini conjugem, indutum cycladibus regiis, gratia septiformis spiritus sancti* (ce SEPTIFORMIS *spiritus s.* est vraisemblablement l'Eglise elle-même, c'est-à-dire *spiritus ille, qui præest ecclesiæ, cujus formæ septem sacramenta sunt*; ou bien il est emprunté à un passage de ISAIAS II, 2, passage d'où l'on a pris dans l'ancienne dogmatique les sept influences du Saint-Esprit) *in Dei nomine consecravit, atque Francorum proceres apostolica benedictione sanctificans, auctoritate beati Petri... obligavit et obtestatus est, ut nunquam de altera stirpe per succedentium temporum curricula ipsi vel quique ex eorum progenie orti, regem super se præsumant aliquo modo constituere*, rel. *Ex Areopageticis* (dans BARONIUS) il est dit en termes analogues... *omnes interdicto et excommunicationis lege constrixit, ut nunquam de alterius lumbis regem in ævo præsumant eligere*, rel. Ceci est d'un contemporain. *Acta Sanct.* (Antwerp.) *M. Mart.* t. III. Voyez aussi *Clausula de Pippini in Francorum regem consecratione facta post abdicationem Childerici*.

(3) La cinquième lettre du pape à Pippin et à ses fils (BOUQUET, t. V, p. 490) pourrait être citée à l'appui de l'opinion que le pape nomma Pippin son patrice et celui du peuple de Rome. En voici la suscription : *Dominis excell. Pippino, Carolo et Carlomanno, tribus regibus et* NOSTRIS *Romanorum patriciis*. Mais quel est l'auteur de cet écrit? *Stephanus papa, et omnes episcopi, presbyteri, diaconi, seu* DUCES, CARTHULARII, COMITES, TRIBUNI, *et universus populus et* EXERCITUS *Romanorum*, et tous ces hommes sont des officiers ou des serviteurs de l'empereur.

(4) On sait que Boniface fut surpris dans son camp, si l'on peut se servir ici de ce terme, sur la Burda, par les Frisons païens, et tué, le 1er juin 755. Il était dans la soixante-dixième année de son âge, et dans la trente-sixième de son épiscopat (WILLIBALD, cap. 39.)

(5) FREDEGARII *Contin.* (cap. 121). Je sais bien que l'on admet ordinairement que Pippin avait avec lui son neveu Tassilo (après la mort de Chiltrude sa mère, l'an 754) et qu'il l'emmena en Italie. Mais l'explication que je donne ici me semble plus naturelle. Le continuateur de Frédégaire dit, il est vrai : *Pippinus cum nepote suo Tassilo Bajoariorum duce partibus Italiæ usque ad Ticinum iterum accessit*. Mais il est difficile que Tassilo ait été nommé à part, s'il ne s'était tenu à part. Il y a peut-être aussi un sens particulier dans le pluriel PARTIBUS *Italiæ*; et les mots suivans : *circa muros Tissini* UTRAQUE *parte fixit tentoria* fait peut-être également entendre qu'il y avait deux armées; du reste l'ensemble des événemens est en général plus facile à comprendre de cette manière.

CHAPITRE III.

(1) Il tomba de cheval à la chasse, *divina ultione*

percussus, comme disent les *Annal. Mett.*; *tyrannus ille, sequax diaboli, devorator*, comme s'exprime le pape (*Cod. Carol. Epist.* 8.)

(2) Le *continuateur de* Frédégaire donne à l'an 768 (Bouquet, V, p. 8) l'indication singulière d'une ambassade que Pippin avait envoyée à Almansor (l'annaliste dit *a·l Amoruni, regem Sarracenorum*), et qui revint à Marseille au bout de trois ans. Elle amena avec elle une ambassade de ce calife, que Pippin doit avoir reçue à Selles sur la Loire (*Sellus castrum super fluvium Ligeris*), lieu que du reste je ne connais pas. Il est difficile de dire ce que l'on doit croire de ces ambassades réciproques, particulièrement de celle des Franks; en tout cas, à l'exception des présens, elles n'eurent pas de résultat.

(3) *Concilium Aescheimense*, dès l'an 763, aussitôt après son retour. Sans doute il ne nous est arrivé d'indication que sur l'assemblée du clergé bavarois, mais on ne peut douter que les laïques ne se soient aussi réunis. Cela est presque certain, à cause de la position où se trouvait Tassilo et à cause des usages de l'empire des Franks. En Bavière le clergé, dès qu'il se fut rendu indépendant, prit la même position politique que dans l'empire des Franks.

CHAPITRE IV.

(1) On peut établir ce partage dans ses généralités; mais on ne peut en fixer les limites avec précision. Le *continuateur de* Frédégaire (cap. 136), qui s'exprime de la manière la plus déterminée, n'est pas exact; ce que nous disons ici semble résulter de son texte et du partage postérieur de Karl-le Grand. La plupart des auteurs passent légèrement sur ce fait: Les *Annal. Mett.* disent que Pippin partagea l'Empire entre ses deux fils *paterno jure, æqua lance*; Einhart dit même que l'empire fut partagé *ex æquo, et Carolus* obtint *eam partem quam pater eorum Pippinus tenuerat, Carolomannus vero eam cui patruus eorum Carolomannus præerat*: c'est évidemment une erreur.

(2) Cet endroit est appelé *Duosdives* ou *Duasdives*.

(3) Nous ne savons que Karl était déjà marié que par une lettre du pape. Cela est également très-vraisemblable, parce que le roi était âgé de vingt-huit ans, et que son jeune frère était déjà marié. Nous ne connaissons pas sa femme. Peut-être était-ce la mère de ce Pippin qui conspira plus tard contre Karl-le Grand, son père.

(4) Einhardi *Vita Caroli M.* (cap. 18): *Mater quoque ejus Bertrada in magno apud eum honore consenuit. Colebat enim eam cum summa reverentia, ita ut nulla unquam invicem sit exorta discordia, præter in divortio filiæ Desiderii regis, quam illa suadente acceperat.*

CHAPITRE V.

(1) Cap. 4: *De cujus nativitate atque infantia, vel etiam pueritia, quia neque scriptis usquam aliquid declaratum est, nec quisquam modo superesse invenitur, qui horum se dicat habere notitiam scribere ineptum judicans*, rel.

(2) Il est question ici particulièrement des *plus anciennes traditions sur la naissance et la jeunesse de Karl-le-Grand*, qu'Arétin a fait connaître. Je pouvais supposer connues ces charmantes traditions, et je ne crois pas avoir besoin de me justifier de ne pas les reproduire. Eginhart dégage le critique de ces recherches. Une chose tout aussi peu importante, c'est de savoir en quel lieu Karl reçut le jour. Assurément il n'est pas né à Karlsberg en Bavière, ni à Karghel en Thuringe, quelque disposé que l'on soit à accorder cet honneur au premier de ces endroits. Paris au contraire peut faire valoir des prétentions aussi grandes qu'Ingelheim ou Jopilla; Aix-la-Chapelle peut en élever de plus grandes encore. Il est plus facile de fixer l'année de sa naissance d'après l'indication de sa mort rapportée par l'annaliste à l'an 814, et d'après l'indication de son âge donnée par Eginhart (cap. 30). La comparaison donne l'an 742, et cette année est en effet signalée expressément comme celle de sa naissance dans le *Chronic. Elnonense* et dans le *Chronic. Saxonicum* (Bouquet, V, p. 384). Le jour de sa naissance est incertain. Il n'est certainement pas né le 28 janvier, comme on l'admet généralement. Ce jour fut, selon Eginhart, celui de sa mort: *decessit... V. Cal. febr., hora diei tertia.* L'épitaphe (cap. 31) dit la même chose. Mais on a le choix entre le 2 et le 10 avril: IV Non. ou IV Idus *april.* Je penche pour cette dernière date.

(3) Selon les auteurs des chroniques, sa naissance fut annoncée par l'apparition d'un beau météore qui jetait une clarté éblouissante.

(4) Tant que Karl vécut, le surnom de *Magnus* ne fut pas employé. Il est bien appelé *Karolus magnus Imperator*, et non *Karolus Magnus*. L'épitaphe même citée par Eginhart dit seulement:... *corpus Karoli magni atque orthodoxi Imperatoris*, et *magni* se rapporte évidemment à *Imperatoris*.

(5) *Charlemagne*, en un seul mot.

CHAPITRE VI.

(1) Ce que Boniface dit de la chasteté des Saxons dans une lettre à Ethibald, roi de Mercie (*Epist.* 72 dans Würdtwein, 19 dans Serrarius), ne présente pas sans doute une exactitude rigoureusement historique; il n'avait en vue que de ramener à la continence et aux bonnes mœurs ce roi débauché; mais assurément il ne se serait pas appuyé sur des invraisemblances que le prince eût facilement reconnues. Voici le passage: *In antiqua Saxonia* (les Anglais ou les Saxons de l'île de Bretagne, qui croyaient y avoir fondé une *nova Saxonia*, appelaient les Saxons *Eald-Seaxan*), *si virgo paternam domum cum adulterio maculaverit, vel si mulier maritata, perdito fœdere matrimonii adulterium perpetraverit, aliquando cogunt eam propria manu per laqueum suspensam vitam finire, et super bustum illius incessæ et concrematæ corruptorem ejus suspendunt: aliquando, congregato exercitu fœmineo, flagellatam eam mulieres per pagos circumquaque ducunt, virgis cædentes et vesti-*

menta et abscindentes juxta cingulum, et cultellis suis totum corpus ejus secantes et pungentes, minutis vulneribus cruentatam et laceratam de villa ad villam mittunt, et occurrunt semper novæ flagellatrices, zelo pudicitiæ adductæ, usque dum eam aut mortuam aut vix vivam derelinquunt. Chez les Franks, les choses étaient bien changées, car ils avaient été à plus haute école.

(2) Voyez BEDA (V, cap. 11). HUCBALDUS (*in Vita S. Lebuini*) : *Singulis pagis principes præerant singuli, prudenti, ut sibi videbatur, consilio.* Le *Poeta Saxo*, ad. an 772, v. 21 (PERTZ, p. 228) : *Saxonum gens,*

Quæ nec rege fuit saltem sociata sub uno,
Ut se militiæ pariter defenderet usu,
Sed variis divisa modis plebs omnis, habebat
Quot pagos tot pæne duces.

(3) *Monumenta Paderbonensia* (p. 132). Le *Poeta Saxo* appelle aussi les OSTRALI ou *Ostfali*, OSTERLIUDI (autrement *Austreleudi* et même *Austrasii* dans les *Annal. Laurissenses*); il appelle les Angriens *Angarii*.

(4) ECKART (*Append.* XIII au premier volume, p. 888) fait venir le mot FALI ou FALAI, *falahi*, de FOLC, *congregatio, caterva, turba*; puis FOLCEN *olim* FALAHON *scriptum fuisse debuit.* WESTFALAHI ou WESTFALI signifierait donc *Saxonum turba vel populus occidentalis.* Car nous appelons *ein volk rebhüner* (une compagnie de perdrix) *pullos perdricum seniores suos sequentes.* Et le mot *Osterliudi* du *Poeta Saxo*, auquel il faut certainement opposer des *Westerliudi*, semble favoriser cette étymologie. On pourrait citer également à l'appui les comtés de *Suf*FOLK et de *Nor*FOLK en Angleterre, qui selon toute vraisemblance ont pris leurs noms des Saxons et non des Nordmans. Cependant d'autres critiques ont émis une opinion différente, et dans ces derniers temps encore, on a donné des interprétations diverses aux noms d'Ostfaliens et de Westfaliens. Rien n'est certain. Le mot FAL existe encore dans le *platt-teutsch* (bas-allemand); mais, autant que je connais ce dialecte, on ne le rencontre que dans les composés : *mesfal, mistfal* (tas de fumier.)

(5) Au sujet des *Angarii*, comparez particulièrement les *Monumenta Paderb.* (*l. c.*) Les *Angarii* ne sont pas les anciens *Angarii-Varii*; mais ceux-ci étaient opposés aux premiers par les Chéruskes. S'il est une fois établi que les *Angarii* sont les habitans de la plaine, il a pu se faire aisément que ce nom ait été également appliqué à d'autres peuplades qui demeuraient un peu moins au nord. Mais que savaient les moines de cette époque en géographie, et comment pouvait-on alors acquérir des connaissances géographiques? Le besoin s'en faisait sentir sans qu'on pût le satisfaire. On pouvait avoir des cartes : déjà Gallus, fondateur du monastère de Saint-Gall, avait une *mappa*, qui était un ouvrage fait avec soin; mais que contenait-elle? Karl-le-Grand avait fait graver la carte du monde entier, sur une table d'argent; mais quelle forme avait-on donnée à ce monde? Il est à déplorer que cette table n'existe plus, mais que Lothar, petit-fils de Karl, se soit vu forcé de la briser pour satisfaire la cupidité de quelques-uns de ses fidèles (SPRENGEL, *Histoire des découvertes géographiques les plus importantes*, 1792, p. 220.)

(6) Ce nom est écrit de diverses manières : *Eresburgum, Aeresburgum* (dans PERTZ), *Heresburgum*; on trouve aussi, sous cette forme, *berg* au lieu de *burg*. On a écrit ailleurs *Mersbourg, Marsburg, Mons Martis*. J'ai préféré *Heerburg*, parce qu'on trouve Heerstall, et parce ce que nom semble présenter le sens le plus simple, bien qu'il n'y aurait rien à objecter contre *Ehrenburg*.

(7) Je crois avoir lu tout ce qui a été écrit et imaginé sur l'*Irminsul*, et ne sachant comment sortir du labyrinthe, je suis revenu à l'opinion la plus simple. Du reste, celle que nous avons émise ici ouvre un vaste champ à l'imagination.

(8) On a pensé, et non sans raison, que c'est le *Bullerborn* près d'Oldenbek, non loin de la source de la Lippe. *Monumenta Paderbornensia* (p. 216.)

CHAPITRE VII.

(1) ANASTASIUS : *Cupiens* (Desiderius) *divisionem in regnum Francorum immittere, ipsumque beatissimum pontificem a caritate et dilectione excell. Caroli regis Francorum et patricii Romanorum separare et Romanam urbem cunctamque Italiam sub regni Longobardorum potestate subjugare.*

(2) *Clausæ, clusæ*; c'est le nom que les annalistes franks et ANASTASE donnent à ces défilés. Le *Chronicon Monasterii Novaliciensis* (MURATORI, *Rer. Ital.*, t. II, part. II, p. 717; lib. III, cap. 9) dit : Désidérius fit *omnes valles et aditus Italiæ, per quos de Gallia ad Italiam transire potest, muro et calce de monte ad montem claudere, et sic propugnaculis et turribus aditum ipsum prohibere.* — ANASTASIUS (MURATORI, t. III, p. 184) : *in ipsis clusis, quas fabricis et diversis maceriis curiose munire nisi sunt.* La chronique que nous venons de citer ajoute : *usque in præsentem diem murorum fundamenta apparent.*

(3) EGINHARDI *Vita Caroli M.* (cap. 23) : *Peregrina indumenta respuebat, nec unquam eis indui patiebatur :* EXCEPTO *quod Romæ semel Adriano pontifice petente..... longa tunica et chlamide amictu calceis quoque romano more formatis induebatur.*

(4) *Anonymus Salernitanus* (MURATOR. *Rer. Ital.*, part. I, t. II) : *Rex Italiæ Desiderius a suis* FIDELIBUS *callide est ei traditus : quem ille* (Carolus) *vinctum suis militibus tradidit, et ferunt alii ut lumine eum privasset.*

CHAPITRE VIII.

(1) On vit apparaître deux jeunes gens vêtus de blanc, qui détournèrent les flammes de l'église. Ensuite lorsque les Saxons *in fugam conversi sunt*, on trouva l'un d'eux mort, à genoux, et tenant encore la position d'un homme qui souffle le feu, *velut ore flaret.* Ainsi s'accomplit la parole prophétique de Boniface : *quod nunquam incendio cremaretur basilica.* Et ce miracle eut pour témoins non-seulement les chrétiens, mais aussi *quidam pagani, qui in ipso*

aderant exercitu, c'est-à-dire dans le château et pour la défense de l'Église.

(2) *Vita S. Liudgeri* (*Acta SS. Ord. S. Bened.*, p. I, Sæc. 4, p. 23) : *cum vir Dei Liudgerus in eadem fere regione* (dans la Frise orientale et dans la Saxe occidentale) *annis fere septem in doctrinæ studio persisteret, consurrexit* RADIX SCELERIS *Widukind, dux Saxonum eatenus gentilium, qui evertit Fresones a via Dei combussitque ecclesias et usque Fleo fluvium fecit Fresones Christi fidem relinquere et immolare idolis juxta morem pristini erroris.* On peut discuter sans doute pour savoir qui était Widukind et quelle était sa position ; mais d'après le petit nombre de traditions qui sont venues jusqu'à nous, il me semble que Widukind ne put avoir d'influence que par sa double qualité de grand propriétaire foncier et de duc : comme propriétaire, il agissait sur l'armée nationale ; comme duc, il était chef d'un corps de compagnons.

(3) *In villa quæ dicitur Duria.* Duren, dans l'ancien duché de Juliers.

(4) MÖLLER, *sur Hohensyberg* (Dortmund, 1804). Selon lui on trouvait *Sigiburgum in rupe præcisa ad confluentes Ruræ et Lennæ.*

(5) *Brúnisberg, Brunesberg*, dans le voisinage de *Höxter.*

(6) PERTZ : *in quo* (pago) *mons der* BUKKEBERG *et oppidum principale* BUKKEBURG, rel.

(7) Car le roi Karl passa les fêtes de Noël à Schletstadt, et celles de Pâques à Trévise.

(8) EINHARDI *Annal.*, a. 778 : *quicquid a Diutia* (*Divicia*, Duitz) *civitate usque ad fluentem Mosellæ vicorum villarumque fuit, ferro et igni depopulati sunt. Pari modo sacra profanaque pessumdata*, rel. Comparez BARONIUS, ad. a. 778.

(9) Selon les *Annal. Lauriss.*, *reversi sunt per Logenehi.* — Les *Scaræ* suivaient *super fluvium, cujus vocabulum est Adarna, in loco qui dicitur Lihesi. Ibi pugna incœpta*..... Selon EINHARD (*Annal.*) ce sont les *Franci orient. et Alamanni* qui suivent, et ils rencontrent *in pago Hassiorum super fluvium Adernam*; et là on combattit *in ipso fluminis vado.* — Mais le *Poeta Saxo* dit que les Saxons furent aussi poursuivis par les Franks et les Allemanni.

In Baddanfeldum (sic est locus ille vocatus)
Adernam juxta fluvium.....

(10) Cap. 19 : ... *Et foras marcham nemo mancipium vendat; qui fecerit, tantas vices bannum solvat quanta mancipia vendidit. Et si non habet pretium, in vadio pro servo semet ipsum donet comiti, usque dum ipsum bannum solvat.*

(11) *Meduffelli, Medofulli.* Karl alla évidemment de l'embouchure de la Lippe, en se dirigeant, en nord-est, vers Münster et Osnabrück ; aussi ne peut-on douter qu'il soit venu dans les environs de Minden sur le Wéser. Mais rien n'est certain.

(12) EINHARDI *Annal.* : *ad Ovacrum fluvium accessit. Profectus inde ad Albiam, castrisque in eo loco, ubi Ora et Albia confluunt...* — *Annal. Lauriss.* :... *in ipso itinere omnes Bardongauenses et multi de Norleudi baptizati sunt in loco, qui dicitur Orhaim, ultra Obacro fluvio.* Y aurait-il encore dans les *Barden-gauern* quelque souvenir des *Longo-Barden* ? Il ne faut pas se laisser induire en erreur par BARDOWICK. — Les *Norleudi* ne sont pas nécessairement les Saxons qui habitent au nord de l'Elbe. — Dans le *Chronic. Moissiac.*, il est dit : *pervenit* USQUE AD FLUVIUM *magnum* HERBLA.

CHAPITRE IX.

(1) *Poeta Saxo* :

Cœnanti lector recitans non defuit unquam,
Perque vices — audit
Res antiquorum gestas.

(2) Les Grecs l'appellent Ἐρυθρώ, Ἐρυθρά.

(3) CEDRENUS (*Hist. Byzant.*, Venet., t. IX, p. 371) : κατελείφθη Ἐλισσαῖος ὁ εὐνοῦχος καὶ νοτάριος εἰς τὸ διδάξαι αὐτὴν τά τε τῶν Γραικῶν γράμματα, καὶ τὴν γλῶσσαν, καὶ παιδεῦσαι αὐτὴν τὰ ἤθη τῆς Ῥωμαίων βασιλείας.

(4) REGNANTE *duce Tassilone.*

CHAPITRE X.

(1) ANSGARIUS *in Vita S. Willehadi* (cap. 6). Wilchad était Frison.

(2) EINHARDI *Annal.* : — *Qui Suntal appellatur.* Dans cette partie du Brunswick qui longe le Wéser, non loin de Holtzminden.

(3) Selon EINHARD (*Vita Caroli M.*, cap. 8) Karl n'a livré en personne que ces deux batailles aux Saxons : *Hoc bello, licet per multum temporis spatium traheretur, ipse non amplius cum hoste, quam bis, conflixit : semel juxta montem, qui Osneggi dicitur, in loco Thietmelle nominato : et iterum apud Hasam fluvium, et hoc uno mense, paucis quoque interpositis diebus.* Suivant les annalistes au contraire, Karl semble avoir été présent partout et dirigé lui-même toutes les rencontres. Cela prouve que ces annalistes étaient habitués à mettre sur le compte du roi, comme antérieurement sur celui du *major domus*, tous les hauts faits accomplis par les guerriers franks.

CHAPITRE XI.

(1) *Annal. Lauriss... per semet ipsum venit in loco, qui Lechfeld vocatur, super civitatem Augustam.*

(2) Les *Annal. Nazariani* (PERTZ, p. 43) ajoutent ceci : *illucque veniens Dessilo dux* BEIWERIORUM *ad eum, et reddidit ei cum baculo ipsam patriam*, IN CUJUS CAPITE SIMILITUDO HOMINIS ERAT, *et effectus est vassus ejus.* — Cette forme BEI-WERII peut appuyer l'explication que j'ai donnée du mot *Bai-uvarii.*

(3) EINHARD (*Annal.*, an. 788) dit que Tassilo fut appelé *sicut et ceteri vassi* du roi, et qu'il vint *ut ei fuerat imperatum.* Selon les *Annal. Laur.*, Tassilo vint *ex jussione regis sicut et ceteri ejus vassi.* Les *Annal. Nazar. cont.* (PERTZ, p. 43), ajoutent : *Post hæc ergo transmisit jam præfatus rex legatos suos in Beiweiriam post uxorem ac liberos jam præfati ducis, qui studiose atque efficaciter jussionem regis implentes, adduxerunt hæc omnia una cum thesauris ac fami-*

lia eorum copiosa valdè ad jam dictum regem. Cumque hæc ita agerentur, comprehensus est jam præfatus dux a Francis et ablatis armis ejus ductus est ante regem.

(4) *Annal. Laur... quod* THEODISCA *lingua* HARISLIZ *dicitur. Harisliz* ou *herisliz* vient évidemment de *heer* (armée) et de *lassen* (laisser); et c'est dans ce sens que l'annaliste a traduit ce mot: *regem in exercitu* DERELINQUERE.

(5) Selon la plupart des auteurs, Tassilo désira entrer dans un couvent, et y entra *libenter*. Fort bien ; pourtant les *Ann. Nazar. cont.* ont peut-être raison : INVITUS *jussus est comam capitis sui deponere.*

CHAPITRE XII.

(1) Cela est vraisemblable. Les annalistes (*Ann. Lauriss.*, a. 788) se contentent de dire : *et ibi fines vel marcas Baivariorum disposuit, quomodo salvas contra Avaros esse potuissent* (PERTZ, p. 174).

(2) Il est difficile de dire si les Avares et les Huns étaient ou non le même peuple. Les écrivains parlent tantôt d'Avares, tantôt de Huns. Il est hors de doute que les hordes asiatiques, ainsi que les Slaves soumis, étaient vers ce temps réunies en Autriche et en Hongrie, soumises à un seul chef, au chagan; mais il serait possible et même vraisemblable qu'elles eussent appartenu à différentes races. Ceci explique mieux aussi leur désunion, dont on trouvera une preuve dans l'histoire de Tuden.

(3) EINHARD (*Vita C. M.*, cap. 12) :... *Slavi, qui nostra* CONSUETUDINE *Wilzi, proprie vero, hoc est* SUA *locutione Welatabi dicuntur.* Les annalistes s'expriment de même. Les *Annales* d'EINHARD placent les *Wiltzi super littus Oceani.* Selon HELMOLD, ils étaient séparés par l'Oder *a Pomeranis.*

(4) EINHARD (*l. c.*)... *Abotritos, qui cum Francis olim fœderati erant.*

(5) *Annal. Lauriss.* (a. 791) :... *de australi parte Danubii ad Cumeoberg* (EINH. *Annal.* :*juxta Comagenos civitatem in monte Comeoberg*), *de alia vera ripa in loco qui dicitur Camp* (EINH. *Annal., super Cambum fluvium*). La rivière de Kamp, qui descend des montagnes de la Bohême, se jette dans le Danube au-dessous de Krems. Je ne sais quelle est la ville désignée sous le nom de Comageni. On a pensé que c'était Comorn, mais à tort; car il faut chercher Comageni sur la rive droite du Danube, et d'ailleurs les Franks ne s'étaient pas avancés aussi loin.

(6) Le *moine de Saint-Gall : ipse quoque nanus et gibbosus Pippinus immanissime cæsus et totonsus,* rel.

(7) EINHARD. *Annal.* ad a. 793 :... *quas copias Theodericus comes per Frisiam ducebat, in pago Hriustri juxta Wisuram*, rel. Les hommes que Théoderich commandait n'étaient donc pas Frisons; mais vraisemblablement ils étaient Franks, des bandes soldées, chargées de forcer l'hériban des Frisons et des Saxons à se mettre en mouvement.

(8) EINHARD *Annal.,... quod si inter* RADANTIAM *et* ALOMONAM *fluvios ejus modi fossa duceretur, quæ esset navibus capax, posse percommode a Danubio in Rhenum navigari.* — *Chronic. Moissiac.* :... *inter* ALIMONIA *et* RATANZA.

(9) J'ai lu dans des ouvrages modernes que Karl fit creuser ce fossé *par son armée*; mais je crains que cette opinion ne soit erronée. Karl n'aurait pu que difficilement se servir de son armée pour de semblables travaux. Il n'avait ni légions romaines ni troupes permanentes dans le sens donné de nos jours à ce mot. Son armée se composait de l'hériban, des levées passagères faites parmi les peuples, et de bandes de volontaires qui voulaient mériter des possessions féodales (*beneficia*). *Confestim* (disent les *Annales* d'EINHARD, dans PERTZ, p. 179) CUM OMNI COMITATU SUO *ad locum venit*, AC MAGNA HOMINUM MULTITUDINE CONGREGATA, *totum autumni tempus in eo opere consumpsit. Ducta est itaque fossa*, rel.; mais son COMITATUS ne mit pas plus que lui-même la main à la pioche et à la pelle.

CHAPITRE XIII.

(1) Une chose remarquable, selon moi, mais facile à expliquer, c'est qu'ALCUIN, dans son long poëme *De pontificibus et sanctis ecclesiæ Eboracensis* (*cura et studio* FROBENII, t. II, vol. I, p. 241), où il cite les livres de la bibliothèque d'York (*caras super omnia casas librorum*), nomme un si petit nombre d'historiens. Sans doute, il dit en général (v. 1,536) qu'on y trouve :

Quidquid habet pro se Latio ROMANUS *in orbe,*
GRÆCIA *vel quidquid transmisit clara Latinis...*

Mais lorsqu'il s'agit des détails, il ne nomme que :

... Quid Beda magister,
Quæ Victorinus scripsere, Boëtius, atque
HISTORICI VETERES, *Pompeius, Plinius, ipse*
Acer Aristoteles, rhetor quoque Tullius ingens.

(2) L'opinion vulgaire, qu'Alcuin vint auprès de Karl dès l'an 782, est erronée. A cette époque, il resta bien quelque temps à la cour de Karl, mais il ne se fixa définitivement dans l'empire des Franks qu'en 793. Cela a été prouvé d'une manière irréfragable, selon moi, par PAGI.

(3) Dans EINHARD (*Annal.*), Francfort est appelé *villa*.

(4) Le § 2 du *Capitulare Francofard.*, qui fixe un maximum du prix des blés est remarquable. *Statuit piissimus domnus noster rex, consentiente sancta synodo, ut nullus homo sive ecclesiasticus sive laicus sit, ut nunquam carius vendat annonam, sive tempore abundantiæ, sive tempore caritatis, quam...* Le pain aussi (*si vero in pane vendere voluerit*) est soumis à un tarif qu'il ne peut dépasser. On doit vendre moins cher encore l'*annona publica domni regis, si venundata sit. Et qui nostrum habet beneficium, diligentissime prævideat, quantum potest Deo donante, ut nullus ex mancipiis ad illum pertinentes beneficium fame moriatur, et quod superest ultra illius familiæ necessitatem, hoc libere vendat jure præscripto.* Une grande famine, dont on venait de souffrir, avait sans aucun doute adouci les âmes ; et ce fut sous cette impression que fut prise une résolution de cette nature. Sa mise

en vigueur *sive tempore abundantiæ, sive tempore caritatis*, semble témoigner de plus de bon vouloir que de sagesse. Du reste, l'expression :... *prævideat ut nullus ex mancipiis... fame moriatur*, veut probablement dire seulement « qu'aucun ne souffre de la faim; que l'on donne à tous une nourriture suffisante.»

(5) Les annalistes passent sur cette scène déplorable. Mais le *Capitulare Francofordiense* contient, dans le § 2, un grave témoignage. Je reproduis ici tout le passage, pour justifier les expressions que j'ai employées. *De Tassilone definitum est capitulum, qui dudum Bajoariæ dux fuerat,* SOBRINUS VIDELICET DOMNI KAROLI REGIS (à quoi bon cette mention, si ce n'est peut-être pour que Karl pût en déduire un droit sur le domaine privé de Tassilo ?), *in medio sanctissimi adstitit concilii, veniam rogans pro commissis culpis, tam quas tempore domni Pippini regis adversus eum et regnum Francorum commiserat, quam et quas postea sub tempore domni nostri piissimi Karoli regis, in quibus fraudator fidei suæ extitit, indulgentiam ut ab eo mereretur accipere humili petitione visus est postulasse, dimittens videlicet puro animo iram atque omnem scandalum de parte sua, quæque in ea perpetrata fuissent, et sciebat, nec non omnem justitiam et proprietatis, quantum illi aut filiis vel filiabus suis in ducato Baiuariorum legitime pertinere debuerant,* GURPIVIT *atque projecit, et in postmodum omni lite calcanda, sine ulla repetitione indulsit, et filios ac filias suas in illius misericordia commendavit. Et idcirco domnus noster, misericordia motus, præfato Tassiloni gratuito animo et culpas perpetratas indulsit, et gratiam suam* PLENITER *concessit, et* IN SUA ELEEMOSUNA EUM IN AMORE DILECTIONIS VISUS EST SUSCEPISSE, *ut securus* DE DEI MISERICORDIA *extiteret in antea. Unde tres breves ex hoc capitulo uno tenore conscriptos fieri præcepit, unum in palatio retinendum, alium præfato Tassiloni,* UT SECUM HABERET IN MONASTERIO (comme souvenir d'amitié) *dandum, tertium vero in sacri palatii capella recondendum fieri jussit.* Le mot GUAPIRE (car tout le reste n'a pas besoin d'explication) est sans aucun doute le même que GUERPIRE ou WERPIRE, et c'est le tudesque *werpen* ou *werfen* (rejeter, se dessaisir de quelque chose). Le mot *projicere* qui l'accompagne, n'en est que la traduction.

(6) *Sinisfelt, Sinotfeld : in campo qui vocatur.*

(7) *Cuffinstang ; Cuffesstan : locus in suburbio Maganciacensis urbis; villa super Mœnum contra Mogontiacum urbem sita.*

(8) *Chronic. Moiss.* (PERTZ, p. 303) : *et pervenit in pagum, qui dicitur Wihmodi, ubi* FIRMITAS *eorum facta erat.*

(9) *Annal. Lauriss.:... et usque Oceanum trans omnes paludes et invia loca transitum est, et rex de Haduloha regressus est — hoc enim loco nomen, ubi Oceanus Saxoniam alluit.*

(10) *Chronic. Moiss.* (l. c.) : *et fecit sedem suam juxta locum ubi Timella fluit in Wisaraha, quem etiam Heristelli appellavit.* — EINHARDI *Annal.:... castris super Wisuram positis consedit, et locum castrorum Heristelli vocari jussit.*

(11) *Mimda; Minda, locus.*

(12) C'est sans doute, comme PERTZ le croit, Ebers, Evers.

(13) PERTZ : *videtur esse locus Swante, in districtu magni ducatus Mecklenburgici Schwan, ad Warnowa sito.*

CHAPITRE XIV.

(1) Dans l'une des épitaphes que Karl a faites sur Hadrien, ou qui du moins ont été faites en son nom, peut-être par Alcuin, il est dit :

Post, patrem lacrymans Carolus hæc carmina scripsi;
Tu mihi dulcis amor, te modo plango, Pater!
Tu memor esto mihi, sequitur te mens mea semper;
Cum Christo teneas regna beata poli.
Te clerus, populus magno dilexit amore;
Omnibus unus amor, optime præsul, eras.
Nomina jungo simul titulis, clarissime, nostra,
Hadrianus, Carolus, rex ego tuque Pater.
Quisque legas versus, devoto pectore supplex,
Amborum mitis, dic, miserere Deus.

(2) *Chron. Moissiac.*, a. 799. (PERTZ, p. 304) : *Et rex Karolus tulit inde multitudinem Saxonum cum mulieribus et infantibus, et collocavit eos per diversas terras in finibus suis* (presque tous dans la Gaule) *et ipsam terram eorum divisit inter fideles suos, id est, episcopos, presbyteros, et alios vassos suos.* Les *Annal. Lambec.* sont d'accord avec celles-ci.

(3) Parmi eux étaient Hildivald et Arno, archevêques de Cologne et de Saltzbourg.

(4) Alors seulement les Grecs reconnurent que Rome n'appartenait plus à l'empire romain, mais à l'empire des Franks. THÉOPHANE : γενομένης τῆς Ῥώμης 'εκ 'εκείνου καιροῦ ὑπο τὴν 'εξουσίαν τῶν Φράγγων.

LIVRE XI.

EMPIRE DE KARL-LE-GRAND. — FIN DE LA GUERRE CONTRE LES SAXONS. RÉUNION DÉFINITIVE DE TOUS LES PEUPLES TEUTSCHS.

CHAPITRE Ier.

SUITES DU RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE. — RELATIONS ENTRE KARL ET LA COUR DE CONSTANTINOPLE. — ALLIANCE DE KARL AVEC HARUN-AL-RASCHID.

De l'an 801 à l'an 810.

Karl était empereur. Il l'était devenu par le couronnement du pape et par les acclamations reconnaissantes des Romains. Il avait accepté cette dignité, et il la conserva. Assurément, il ne devina pas quel redoutable germe de grands développemens il avait jeté dans la vie en se décorant de la dignité impériale. Dans le fait quels changemens s'introduisirent aussi par cette acceptation, et quels changemens pouvaient s'introduire, soit dans les relations de l'empire des Franks avec les empires et les peuples étrangers, soit dans la position du roi à l'égard de son peuple?

C'était sans doute une chose indifférente aux Musulmans du sud et de l'ouest, que le chef de la puissance des Franks s'appelât roi ou empereur : les armes impériales ne leur avaient jamais été aussi redoutables que les armes du maire du palais ou du roi des Franks. Les Nordmans n'estimaient que le prix de leurs pillages et s'inquiétaient fort peu si le pays qu'ils dévastaient avait à sa tête un empereur ou un roi. Chez les Slaves, l'ancienne inimitié ne pouvait s'éteindre parce quelle avait sa cause dans les relations, que les peuples teutschs vécussent sous des ducs, sous des rois ou sous des empereurs. Les Grecs enfin ou les Romains orientaux ne pouvaient surmonter leur haine, tant qu'ils sentaient leur faiblesse comparativement à la puissance et à la force des Franks, auxquels obéissaient de si beaux pays qui jadis avaient appartenu à l'empire romain. L'élévation d'un nouveau trône impérial en Occident et l'extension de la domination des Franks jusqu'à Rome et au delà de cette ville dut sans doute réveiller cette haine, l'augmenter, la rendre d'autant plus amère et plus venimeuse qu'elle trouvait moins l'occasion et les moyens de s'assouvir; mais en réalité toutes choses restèrent dans le même état.

D'autre part, la considération de Karl dans son empire et aux yeux de son peuple ne pouvait rien gagner à ce titre nouveau et étranger. Ce prince avait exercé jusqu'alors, sous le titre de roi, une puissance si forte, si réelle, que cette puissance était à peine susceptible d'accroissement; mais il ne la devait qu'à la supériorité de son génie et à la fortune qu'il sut toujours tenir dans son parti. La base de la domination dans l'empire des Franks était le système féodal : elle restait la même, que l'homme revêtu du souverain pouvoir s'appelât roi ou

empereur; c'était dans les vassaux que résidait la force de l'empire, dont le chef n'avait de puissance qu'autant qu'il savait en tirer de la bonne volonté des vassaux. Il n'existait aucun moyen de placer ouvertement et formellement les vassaux dans la position de sujets. Évoquer de nouveau un nom des anciens jours, n'était pas une chose difficile, mais il était impossible de lui rendre son ancienne importance. Un empereur sans légions n'était rien; des légions ne pouvaient se former sans argent; l'argent ne pouvait s'acquérir que par le droit d'établir des impôts, et ce droit, l'empereur romain ne l'avait pas dans une plus grande étendue que le roi des Franks. Enfin l'acquisition même de la ville éternelle eut peu de résultats. Sans doute Rome, malgré de grands bouleversemens, contenait toujours de riches trésors des anciens arts et de l'ancienne magnificence; mais lors même que le christianisme ne se serait pas placé entre la génération présente et ces trésors, l'éloignement de Rome des pays principaux de l'empire aurait empêché d'en tirer un avantage important, et la diversité de langue et de mœurs aurait rendu cet avantage entièrement impossible. D'autre part, sur les relations ecclésiastiques et par là sur le génie et la civilisation des peuples de l'empire des Franks, Rome avait jusqu'alors excercé une influence qui sans doute pouvait devenir encore plus forte, mais qui avait déjà trouvé sa voie, et le rétablissement du titre d'empereur ne pouvait ni faire espérer l'augmentation ni faire craindre la diminution de cette influence.

Cependant l'importance de la dignité impériale ne peut être niée; mais elle ne se fit sentir que dans les générations suivantes. Pour le moment, le nom d'empereur romain n'évoquait que d'obscurs souvenirs, par lesquels peut-être l'époque germanique se rattacha par un certain lien à l'époque romaine; qui peut-être aussi donnèrent naissance à de singulières idées de grandeur et de suprématie; mais leur influence mystérieuse ne fit que se préparer pour des jours à venir. Aussi la cour impériale plana vide et creuse sur les descendans de Karl-le-Grand, comme une forme aérienne et brillante qui éblouit et aveugle, qui charme et séduit, jetée par le pape tantôt à l'un, tantôt à l'autre. Elle n'était rien; elle n'assurait rien, ni considération ni puissance; et pourtant elle était vivement désirée, et l'on s'efforçait de la saisir. Par là elle augmenta le mouvement de la vie, causa des agitations et des discordes, et contribua au développement des relations parmi les peuples du monde germanique. Lorsque ensuite l'empire de Karl-le-Grand se fut dissous en États nationaux; lorsque, presque un siècle après le couronnement de Karl, un roi de tout le peuple teutsch, poussé non moins par les circonstances que par l'amour de la gloire, passa en Italie et en rapporta la couronne impériale, il sembla que celle-ci devait acquérir une plus grande valeur. Mais cette apparence aussi était trompeuse. La couronne fut un jeu des passions et tomba bientôt, au milieu de tempêtes et de cruautés sauvages, soit dans le mépris soit dans l'oubli, jusqu'à ce qu'enfin, deux générations environ plus tard, un roi puissant du peuple teutsch lui donna un éclat nouveau en étendant sa domination sur l'Italie. Ce fut toutefois des papes qu'elle reçut toute son importance. Lorsque les papes furent arrivés à l'entière conscience de la puissance que, dans ces temps de vicissitudes et d'agitations, les besoins des hommes avaient accumulée sur leur siége, et lorsque, soutenus par cette conscience, ils s'efforcèrent de soumettre aussi à leur trône le trône des rois, pour régner sur les armes et sur la société civile, aussi bien que sur les esprits et sur toute l'Église; alors ils cherchèrent à représenter la couronne impériale comme le centre et même comme la source première de toute puissance temporelle, afin d'avoir un but déterminé vers lequel ils pussent diriger leur puissance et faire valoir leur victoire sur celui qui portait la couronne impériale, comme s'ils l'avaient remportée sur tous les rois et sur tous les princes du monde chrétien. La suprématie de l'empereur ne pouvait servir que d'ombre à leur propre suprématie. Comme ils tenaient dans leurs mains la couronne impériale et qu'il fallait la chercher auprès d'eux, ils avaient d'autant plus d'avantage que le monde levait des regards plus respectueux vers le prince sur la tête duquel brillait cette couronne. Ainsi l'avenir prit une forme toute différente de celle sous laquelle, d'après toutes les vraisemblances, il se présentait à l'esprit de Karl-le-Grand, et la dignité impériale, qui suivant ses vues, devait sans doute servir immédiatement et d'abord, à ramener l'évêque de Rome à une

juste soumission au trône royal, ne servit qu'à grandir les papes. Voilà quelles furent les suites de la prudence prévoyante de Léon III, qui avait su séparer la couronne impériale du glaive et la placer sur l'autel.

Karl lui-même, lorsqu'il vit cette couronne sur sa tête, ne sut pas bien, à ce qu'il semble, quel parti il devait réellement en tirer; soit qu'il se sentît déconcerté par l'adresse avec laquelle le pape s'était mêlé à ses projets, soit qu'il ne se fût pas d'avance fait une idée bien nette des choses. Sa contenance resta en apparence la même; ce fut celle d'un grand roi dans un état féodal; mais il est évident qu'il éleva de plus grandes prétentions. S'il parut désormais se livrer à l'affermissement de l'ordre légal et à la moralisation des peuples qui reconnaissaient ses lois, plutôt qu'aux travaux de la guerre, on ignore sans doute s'il fut décidé à cette tendance plus noble par le nombre de ses années, plutôt que par sa nouvelle dignité impériale. Mais il semble que ses dispositions furent soutenues par le sentiment d'une plus haute dignité et d'une plus grande puissance. Il chercha à atteindre le but de ses efforts conformément à l'esprit du système féodal; mais il chercha aussi à fonder et à maintenir l'idée de la grandeur et de la suprématie inhérente à la dignité impériale, soit que lui-même en fût pénétré, soit qu'il voulût accoutumer le monde à la pensée qu'il lui était dû une plus grande puissance; qu'il était réellement un prince indépendant, en tout égal à l'empereur de Constantinople, et que son empire ne relevait d'aucun autre.

A l'exemple des Romains, il s'entoura de plus d'éclat et de magnificence; confondant l'essentiel et ce qui ne l'était pas, il compta d'après l'indiction romaine; prenant pour des vérités les anciennes déceptions, ou cherchant à donner le change en les employant, il compta même par les années de son consulat; à Rome et dans le territoire romain, on data les années de son règne impérial, comme auparavant on avait daté d'après les années du règne de l'empereur de Constantinople. A son retour à Aix-la-Chapelle, il ordonna que dans tout l'empire tout individu laïque ou ecclésiastique, à partir de l'âge de douze ans, eût à prêter à l'empereur, lors même qu'il l'aurait déjà prêté au roi, le serment de fidélité et à se reconnaître comme son homme. De plus, on devait expliquer à tous que ce n'était pas un simple serment de fidélité, mais qu'il engageait à de nombreuses et grandes obligations. Cependant il ne dit pas ce qu'il entendait au fond par ces obligations.

Le couronnement de Karl-le-Grand amena d'abord des négociations avec la cour de Constantinople ; encore ne suivirent-elles pas immédiatement. L'empereur resta à Rome jusqu'après les fêtes de Pâques de l'an 801 ; il ne s'y occupa, dit-on, que des affaires intérieures de la ville éternelle et de l'Italie, aussi bien des choses ecclésiastiques que des relations civiles et des intérêts des individus. Certainement il voulait avant tout mettre le pape Léon III à l'abri de la vengeance de ses ennemis, puisque maintenant il avait un plus grand intérêt que jamais au maintien du pontife. Le soin de terminer cette affaire put le mener toujours plus loin parce qu'elle avait de profondes racines. Il ne se trouve cependant aucune trace d'un ordre nouveau qu'il ait fondé ou qu'il se soit efforcé d'établir. Bien que peut-être il ait cherché à graver de nouveau dans la pensée des hommes le titre d'empereur par des grâces et des monumens de toute espèce, il n'en est pas moins vrai que sous aucun rapport il ne s'introduisit aucun changement réel. Au printemps, il fit marcher de nouveau, sous la conduite du roi Pippin son fils, son armée contre les Bénéventins récalcitrans; mais il se rendit lui-même à Spolète. Un hiver humide avait produit des maladies pestilentielles, et dans les derniers jours du mois d'avril, pendant que l'empereur se trouvait à Spolète, l'Italie fut ébranlée par un violent tremblement de terre qui désola des villes et sépara des montagnes; la secousse se fit sentir même dans le Teutschland, aux environs du Rhin (1). Karl se rendit par Ravenne à Pavie. C'est peut-être dans cette ville qu'il assembla la diète des Langobards, pour introduire dans les lois de ce peuple quelques changemens ou quelques complémens qui paraissaient nécessaires ou utiles. Leur notification fut son premier acte officiel comme empereur; il lui donna donc une forme qui rappelle celle des édits des empereurs romains. Puis il repassa les Alpes et revint dans son palais d'Aix-la-Chapelle; l'Italie ne le revit plus.

En chemin, l'empereur reçut plus d'une nouvelle agréable. La fortune restait fidèle à ses armes; Barcelonne, en Espagne, et Chieti, en Italie, se soumirent à sa puissance, et les

défenseurs de ces deux villes lui furent amenés captifs. En même temps tomba sur la riche et brillante couronne de sa gloire un nouveau rayon qui lui donna une nouvelle force aux yeux de beaucoup d'hommes. Quatre ans auparavant, Karl avait envoyé une ambassade à Harun-al-Raschid, ce grand calife des croyans de la famille des Abbassides, que les écrivains franks appellent Aaron, roi des Perses. On ne sait pas ce qui donna lieu à cette ambassade. Vraisemblablement ce fut moins la position hostile où ces deux grands princes se trouvaient à l'égard des Musulmans d'Espagne qui décida Karl à rechercher cette alliance que son désir d'adoucir le sort des chrétiens d'Orient soumis à la domination d'Harun, et de faciliter l'accès de la sainte ville de Jérusalem aux pèlerins qui allaient visiter le tombeau du Sauveur. Les deux ambassadeurs, Lantfrid et Sigimund, étaient morts pendant la route; mais leur compagnon, le juif Isaac, revint heureusement. Avant lui arriva une ambassade du calife qui débarqua à Pise et fut reçue par Karl entre Verceil et Ivrée. Elle annonça à l'empereur le retour d'Isaac avec de précieux présens choisis par leur maître parmi les richesses de l'Asie. De tous ces objets, aucun n'excita une plus grande admiration qu'un éléphant qu'Isaac amena heureusement à terre et auquel il fit passer les Alpes; on n'avait pas encore vu en Germanie d'animal de cette espèce; et ce qui sembla ajouter encore à son prix, c'est l'assertion de l'adroit juif, qui prétendit que cet éléphant, appelé Abulabaz, était le seul que possédât le grand monarque.

Les négociations avaient commencé avec la cour de Constantinople; d'après les écrivains franks, l'impératrice Irène n'envoya d'ambassadeur à Karl qu'en 802, lorsque ce prince était déjà de retour à Aix-la-Chapelle; elle voulait consolider la paix entre les deux empires; ils ajoutent que Karl envoya à son tour deux officiers franks à Constantinople. Mais il est difficile de croire que l'impératrice Irène ait si longtemps supporté en silence que Rome fût enlevée à son empire. Bien que le sentiment de sa faiblesse et de sa position ne lui permît pas l'espérance de regagner par des négociations ou par les armes ce qu'elle avait perdu, sa dignité et même les convenances lui faisaient un devoir de ne point paraître indifférente à un si grand événement. Il est donc vraisemblable qu'il y avait eu déjà des pourparlers de la part de la cour impériale pendant que Karl se trouvait encore à Rome; il se pourrait aussi que dès lors, et toujours pour sauver les apparences, on l'eût menacé de toutes les forces de l'empire romain. On raconte en effet qu'un jour Karl, entendant les ambassadeurs grecs lui parler de leurs richesses et de sa pauvreté, s'écria avec énergie: «Ah! si ce petit ruisseau n'était pas entre nous, nous nous rendrions maîtres des richesses de l'Orient ou du moins nous les partagerions avec vous à part égale!» Et cette exclamation, qui paraît avoir sa vérité dans le caractère et dans la fortune de Karl, lui est probablement échappée à l'époque dont nous parlons, plutôt qu'à celle où on la placée. La continuation de la guerre contre le duc de Bénévent se rattacha aussi à ces rapports peu bienveillans. Mais lorsqu'une année se fut écoulée; lorsque Karl eut reconnu la nécessité de s'éloigner de nouveau de l'Italie, pour vivre et agir dans les lieux où était le siége de sa puissance; lorsqu'enfin il se fut convaincu que, bien que ses armes conservassent leur ancienne gloire contre l'Italie inférieure, le succès d'une guerre si lointaine n'était nullement assuré, l'empereur crut sans doute utile de rétablir des relations amicales avec la cour de Constantinople dans l'intérêt du commerce et des transactions de ses peuples. Aussi deux ambassadeurs, Jessé, évêque d'Amiens, et le comte Helingaud furent envoyés à Constantinople. Il est également fait mention de cette ambassade dans les annales des Grecs, mais ils lui attribuent un but dont les écrivains franks ne parlent pas, et qui du reste est peu vraisemblable. Karl, âgé alors de soixante ans, aurait demandé la main d'Irène, qui depuis longtemps avait perdu les charmes de la jeunesse, et qui se présentait au monde couverte de cruautés si sanglantes que l'éclat du trône ne pouvait les dissimuler et qu'une dévotion minutieuse ne pouvait les faire oublier. Il est impossible que Karl ait conçu sérieusement la pensée d'épouser une telle femme; il est impossible que dans son vieil âge il ait pu s'amuser à un pareil jeu; il est également impossible qu'un homme d'une si grande sagesse ait cru à la possibilité de réunir les deux empires en un seul; mais comme plusieurs écrivains grecs s'accordent dans leurs assertions, il n'est pas douteux que

le bruit de cette offre de l'empereur se soit répandu à Constantinople. Vraisemblablement on le fit courir à dessein, et on y crut d'autant plus facilement que peut-être trente ans auparavant il avait été question d'un projet semblable. Dans le temps où les ambassadeurs de Karl se trouvaient à Constantinople, cette ville fut le théâtre d'une de ces scènes atroces auxquelles elle était accoutumée. Irène reçut le châtiment qu'elle avait mérité par ses crimes. Cette femme perfide fut remplacée par des êtres plus perfides encore. Elle tomba sous les intrigues des eunuques et des serviteurs de son palais, et un des premiers officiers de l'empire, Nicéphore, monta sur le trône du crime et de l'ignominie, d'où elle fut jetée dans la solitude d'un cloître. Cet événement mit en circulation des bruits divers vrais et faux, résultant du souvenir des hommes, d'une confusion accidentelle, d'interprétations perfides. Car il fallait mettre tout en œuvre, afin que tous les esprits fussent détachés de cette femme, maintenant si malheureuse, et conciliés au nouvel empereur. En présence de la haine méprisante avec laquelle la race faible et corrompue de ces prétendus Romains tournait ses regards vers les Franks, vers ces barbares si forts et si redoutés, rien n'était plus propre à exciter l'indignation, l'ironie et l'insulte, que l'assertion mensongère d'après laquelle Irène avait voulu épouser le duc des Franks, comme on appelait Karl, et placer ce grossier barbare sur le trône impérial.

Les ambassadeurs de Karl, envoyés seulement à Irène et qui, par suite de sa chute, ne furent ni considérés ni ménagés, quittèrent aussitôt Constantinople, ce foyer de corruption, et revinrent auprès de leur empereur et maître. Nicéphore toutefois, le nouvel empereur d'Orient, sentant qu'il n'était arrivé au trône que par l'intrigue et la honte, et qu'il s'aliénait les cœurs par son avarice, sa perfidie et sa cruauté, jugea peut-être utile de renouer des négociations avec le puissant roi des Franks pour ne pas le provoquer à de grandes entreprises sur l'Italie inférieure, sur la Sicile et sur la Grèce. Il envoya donc, l'an 803, une nouvelle ambassade à Karl, et celui-ci la reçut, dit-on, à Saltz sur la Saale (2). Elle avait pour but de rétablir ou de consolider la paix entre les Grecs et les Franks, et Karl était d'autant moins éloigné de la paix que précisément vers cette époque la guerre contre les Bénéventins, dans l'Italie inférieure, avait pris une tournure qui ne pouvait rendre indifférente une participation plus énergique des Grecs. Il fit donc connaître ses prétentions et les fit remettre par écrit aux ambassadeurs. On ne sait jusqu'où s'étendaient les pouvoirs des envoyés; vraisemblablement toutefois ils se bornèrent à recevoir les conditions de Karl pour les transmettre à leur souverain On ne sait pas davantage comment elles furent reçues par Nicéphore. Mais si peut-être il n'y eut pas une véritable solution, on prévint du moins une grande guerre ouverte, et si l'on tomba d'accord pour une paix, de nouvelles hostilités ne pouvaient pourtant manquer d'éclater. Déjà le caractère méfiant et soupçonneux de l'empereur Nicéphore rendait impossible une alliance honorable et solide; et comment les Grecs auraient-ils pu, dans leur vanité, se résoudre à reconnaître franchement la dignité impériale de Karl et, par conséquent, à renoncer officiellement à Rome, au nom de laquelle subsistait toujours leur empire, et à toutes les provinces occidentales qui jadis avaient appartenu à la domination romaine? Leur proverbe : « L'amitié des Franks est désirable et leur voisinage est un malheur, » résultait des faits, et ils étaient voisins des Franks. Sur les deux rivages de la mer Adriatique, le territoire des deux empires se touchait en Illyrie et en Dalmatie, non moins qu'en Italie; des points de contact et des froissemens de toute espèce ne pouvaient manquer d'avoir lieu. Au milieu des grandes conquêtes des Franks et de la dissolution et du désordre de toutes les relations, il y eut aussi des hommes qui, par des séductions et des provocations, attisèrent le feu et poussèrent à l'action; ils cherchaient d'un côté protection et appui, lorsque de l'autre, poursuivant les projets de leur égoïsme, ils avaient mérité des châtimens ou des supplices. Dans le fait, on en vint bientôt à de nouvelles querelles, et par là même à de nouvelles ambassades et à de nouveaux traités (3); mais en réalité, il ne s'introduisit aucun changement dans les relations entre l'empire des Franks et l'empire Grec. Tout resta incertain, et Karl-le-Grand fut assez sage pour apprécier convenablement sa position, malgré tout son bonheur, pour ne pas pousser les hostilités plus loin qu'elles ne pouvaient être poussées sans désa-

vantage, parce qu'il n'avait pas de puissance maritime.

D'autre part, l'alliance que Karl avait faite avec le grand calife Harun-al-Raschid prenait un caractère toujours plus bienveillant; bien qu'elle n'eût pour résultat aucun changement dans la position des peuples ou aucune grande œuvre, elle exerça pourtant une influence bienfaisante sur les relations de la vie, sur le commerce et le négoce et sans doute aussi sur les mœurs des hommes. Les ambassades réciproques se succédaient, et la bienveillance mutuelle des deux princes s'accrut avec leur admiration mutuelle. Le premier objet des relations de Karl avec le calife avait été le sort des chrétiens soumis à la domination d'Harun, aussi bien que l'intérêt que Karl prenait à la terre sainte, où se trouvait le tombeau de celui que le monde chrétien adore comme son sauveur; et les monumens qui rappellent tant de grands souvenirs. Comme il lui était impossible de protéger les chrétiens d'Orient, il voulut du moins alléger autant qu'il était en lui le joug sous lequel ils gémissaient. Comme il ne pouvait augmenter le nombre des objets sacrés, il voulut du moins soustraire à la destruction ceux qui existaient; et du fond de l'Orient, on ne manqua pas d'implorer la compassion de ce puissant prince. Dès l'an 800, le prêtre Zacharie était revenu de Jérusalem, où Karl l'avait envoyé avec des dons pieux, et avec lui le patriarche de la ville sainte avait envoyé deux moines chargés d'offrir au roi les clefs du sépulcre de Notre-Seigneur, comme marque de sa bénédiction et comme gage de son salut. Karl, saisi de joie et touché d'une profonde émotion, reçut avec bienveillance et avec dignité les messagers et les congédia avec de riches présens. Mais après que le calife lui eut à son tour envoyé une ambassade, il alla plus loin. Il fit remettre au calife par de nouveaux ambassadeurs les objets qu'il regardait comme les plus précieux et les plus convenables dans son empire, des chevaux d'Espagne et des mulets, des étoffes de Frise de diverses couleurs, et des chiens de chasse vigoureux et bien dressés. Le calife ne resta pas en arrière. Ces mêmes ambassadeurs avaient apporté à Jérusalem des dons et des présens qu'ils déposèrent sur le tombeau du Seigneur, et ils prièrent le calife de protéger les lieux saints et de veiller à leur sûreté. Harun se rendit volontiers à ces pieuses prières, avec une libéralité que peut-être on n'aurait osé espérer. Il fit placer la ville de Jérusalem sous le nom de Karl et la soumit à sa suzeraineté; mais il s'en déclara lui-même le défenseur comme représentant de Karl; il fit transmettre officiellement cette déclaration à l'empereur, l'an 807, par une ambassade expresse par laquelle il lui envoyait de nouveaux présens précieux, riches ouvrages de l'industrie humaine. Ceci eut lieu dans le même temps où Karl soutenait contre les Musulmans d'Espagne et d'Afrique une lutte variée, non-seulement sur les frontières des marches d'Espagne, mais aussi pour la défense des îles de Sardaigne et de Corse. Mais les chrétiens d'Orient se réjouirent de la protection du grand calife, et la ville sainte de Jérusalem continua de recevoir des secours de la libéralité et de la piété de l'empereur, et tout le monde chrétien fut ravi de la gloire et de la puissance du grand empereur qui savait étendre à une telle distance son appui et sa protection.

CHAPITRE II.

LES NORDMANS. — ENTIÈRE SOUMISSION DES SAXONS.

De l'an 802 à l'an 804.

Karl, avant de commencer son voyage d'Italie, l'an 800, avait pourvu de toute manière à la sûreté des pays de son empire situés en deçà des Alpes; mais il s'était attaché surtout à maintenir la tranquillité en Saxe. En général, à ce qu'il semble, ces mesures eurent le succès qu'il en attendait; du moins rien ne peut faire supposer que pendant son absence il se soit élevé un grave danger ou qu'il y ait eu des événemens particuliers; mais il ne pouvait compter avec certitude sur les Saxons : trente ans de lutte, de sang et de désolation n'avaient pas fatigué ces peuples. Les plus grands désastres les avaient abattus sans briser leurs âmes; le souvenir de l'antique liberté de la patrie vivait toujours en eux, et les sanctuaires de leurs aïeux n'étaient pas encore oubliés, bien que la majeure partie des hommes de la génération nouvelle pût s'incliner devant la croix de celui qui, selon les prêtres chrétiens, avait apporté le salut du monde. Les masses restaient fidèles à l'ancien culte, et la foi nouvelle n'avait gagné que le petit nombre. En tout cas, en exigeant la dîme pour un clergé hostile, qui s'était im-

posé au pays avec l'ennemi de la liberté, qui le servait et qui s'efforçait de concert avec lui d'enlever et de souiller l'honneur des ancêtres, on éveilla dans les cœurs le désir de ramener les jours heureux du passé, et la vue de la bannière royale, qui contraignait à l'hériban, ranima le souvenir du duc volontairement choisi et des drapeaux de la patrie libre, tant qu'il y eut encore un homme qui avait vu ces temps heureux et salué avec joie ces drapeaux dans le malheur comme dans la victoire. Aussi n'est-il pas invraisemblable que, tandis que Karl se trouvait en Italie, il se passa ou se prépara parmi les Saxons plus d'un fait qui parut dangereux à l'empereur; car à peine fut-il revenu dans son palais d'Aix-la-Chapelle qu'il envoya, dès l'an 802, en Saxe une nouvelle armée qui s'avança jusqu'au delà de l'Elbe et traversa de nouveau le pays en le dévastant. Mais cette campagne ne fut certainement pas entreprise sans un motif particulier, car l'empereur s'occupait précisément alors d'introduire dans son empire de nouvelles institutions très-importantes pour l'ordre et la discipline de l'Église, pour la sûreté et l'administration de la justice dans l'empire, et qui par là même réclamaient sans partage son attention et son activité; mais les documens que nous possédons sont trop misérables pour qu'il soit possible de présenter même une conjecture sur la nature et l'étendue des événemens accomplis en Saxe.

Dans cette expédition toutefois, un nouveau phénomène semble avoir donné à l'empereur la conviction que la sagesse avec laquelle Alcuin l'avait exhorté à la patience et aux ménagemens ne suffisait plus; qu'il fallait maintenant terminer à tout prix la lutte contre la Saxe. Le sentiment de la dignité impériale peut avoir contribué à cette conviction, peut-être aussi les conseils du pape, qui semble avoir appuyé les instances des ecclésiastiques; ce qui dut y contribuer surtout, c'est l'âge avancé de l'empereur; il dut penser que les jours de la vie humaine sont comptés, et qu'il n'était pas sage de transmettre pour héritage à ses fils la guerre avec les Saxons. Un grand mouvement se manifesta parmi les peuples qui habitaient au nord et qu'on a l'habitude d'appeler Nordmans; les Saxons firent alliance avec eux.

Les pays au nord du Teutschland étaient habités par des peuples âpres comme la nature de leur sol et forts comme les rochers de leurs montagnes. Ils étaient de race germanique et vivaient à la manière des Germains. Divisés en une multitude de petites sociétés analogues aux cantons des Teutschs, ils avaient à leur tête des *jarls* ou comtes électifs. Ligués souvent les uns avec les autres, ou les uns contre les autres pour l'attaque ou pour la défense, ils élevaient un roi comme chef de la confédération. Les propriétaires fonciers étaient les citoyens de l'État, des hommes libres, tous égaux, et seulement par leur propre résolution défenseurs de la chose publique, appelés *wehren*, *herser* ou *heermannen*, c'est-à-dire gardes ou hommes de guerre. Maîtres absolus sur leurs terres, les pères transmettaient leurs propriétés à leurs fils aînés; car cette nature envieuse, dont les arts de l'homme n'avaient pas encore su forcer la résistance à le servir, rendait impossible un partage des terres, parce que de grandes exploitations rurales pouvaient seules assurer le bien-être qui était nécessaire à la subsistance et aux progrès de la vie. Pour cette même raison, les fils puînés, expulsés de la maison paternelle ou placés à son égard dans un rapport équivoque, durent se sentir entraînés à chercher à leur propre manière la subsistance, l'honneur et la liberté. La manière dont les choses se passèrent dans le principe est incertaine; on ne sait pas non plus combien de siècles s'écoulèrent avant que ce besoin devînt sensible; mais les Nordmans reconnurent de bonne heure leur carrière. La mer, qui entoure ces pays d'une multitude d'îles et qui projette partout des pointes dans les terres, perdit bientôt pour eux sa terreur, parce que, si elle se déchaîne souvent en tempêtes formidables contre les écueils de la côte, elle s'approche plus souvent encore tranquille et paisible du rivage. Les richesses de la mer attirèrent les habitans des îles et du continent, et le besoin les força à la pêche. La nécessité leur donna un esprit inventif pour la construction des navires et pour l'art de la navigation. Dans le produit de leurs efforts, ils trouvaient une riche récompense de leurs peines, et par de nouveaux efforts, ils apprirent à éviter les dangers ou se familiarisèrent avec eux. Continuellement exposés aux vents et aux vagues, aux orages et aux flots, jetés à découvert au milieu des vicissitudes de bonheur et de malheur, de vie et de mort, jamais tranquilles, ja-

mais solidement établis, jamais en sûreté, ils gagnèrent une certaine élévation de pensée et un orgueil méprisant; et comme ils étaient en lutte continuelle avec la société humaine, aussi bien qu'avec la nature, les entreprises de pêche se changèrent de bonne heure en courses pour le pillage et le butin. Les jeunes gens les plus habiles et les plus résolus préférèrent à tout ces courses, parce qu'ils y trouvaient plus d'occasions d'assurer leur coup d'œil, d'exercer leur génie, d'éprouver leurs bras, de déployer leur bravoure. Ils regardaient encore comme plus honorable de porter les armes que de jeter le filet, et les produits d'exploits guerriers étaient à leurs yeux plus dignes d'un homme que les produits d'un travail vulgaire. Ils se maintinrent par là sur le pied de l'égalité avec leurs frères dans leur patrie. Ils réunirent donc leurs barques et se choisirent un chef, le roi des mers (1). ils le suivirent partout où il les conduisit, en formant un corps de compagnons maritimes. Ils longeaient les côtes, débarquaient sur les rochers et sur des écueils, dans des ravins et dans des anses, s'emparaient de petites îles à l'embouchure des fleuves, remontaient ceux-ci, débarquaient de côté et d'autre, enlevaient tout ce qu'ils pouvaient trouver, hommes et choses, et le tout comme un butin bien acquis, cherchant ou évitant les combats selon leurs forces. Tantôt ils se risquaient en pleine mer, surprenaient les vaisseaux des marchands, et après les avoir vaincus, les conduisaient sur les côtes de leur patrie : tout ce qu'ils acquéraient par la ruse ou par les armes, ils le regardaient comme une propriété commune, qu'ils se partageaient au sort.

Ce genre de vie avait un charme d'autant plus grand qu'il fournissait aux hommes qui s'y livraient plus d'occasions de s'essayer et d'exercer toutes les forces de l'esprit et du corps; qu'il présentait plus d'alternatives entre les plus grands dangers et la plus grande sécurité, entre l'extrême misère et le repos le plus joyeux, entre les privations les plus pénibles et les plaisirs les plus doux. Il forma une race téméraire qui, ne reculant devant rien, ne redoutant rien, poussa l'audace (dans les Berserker) jusqu'au delà des limites de l'intelligence humaine. Il produisit un héroïsme aventureux qui fut alimenté par les chants et les traditions, et acquit par eux de la gloire, de l'honneur, de la célébrité et qui par là ne connaissait, ne soupçonnait même pas la honte attachée à la vie de brigands.

La profonde obscurité qui couvre les événemens accomplis dans les pays du Nord ne permet pas à l'histoire d'en suivre la marche; les traditions postérieures n'éclaircissent rien. Parlant de quelques héros et de leurs exploits, confondant l'ancien et le nouveau, les antécédens et les conséquens, mêlant le religieux et le terrestre, réunissant tout d'une manière fabuleuse, elle rend bien témoignage des mœurs et des usages des peuples du Nord, mais elle ne donne aucun fil qui puisse guider le critique à travers ces temps. D'après la nature des choses toutefois, il est vraisemblable, comme cela paraît résulter de ces traditions que, partis de petits commencemens, ils se développèrent de plus en plus dans toutes les directions, jusqu'à ce qu'enfin les pays les plus éloignés ne furent plus éloignés pour eux. Tandis que la jeunesse de la Suède, d'une partie de la Norvége et du Danemark, frayait le chemin de l'est (ostroeg) (2) et, en remontant la mer Baltique, visitait tantôt les côtes teutsches, celles de la Prusse et de la Livonie, jusqu'à la Newa, pour le commerce, et tantôt en faisait le théâtre de ses exploits et de la terreur qu'elle inspirait (3), d'autres bandes, parties de l'autre côté du pays, de la Norvége, du Danemark et du Jutland, suivaient les côtes jusque dans la Gaule et au delà, puis jusque dans l'île de Bretagne, et remontaient de là vers l'Écosse, et la terre d'Iren, elle-même, ne fut pas épargnée par elles. Sans doute de jeunes Teutschs se joignirent à eux, tantôt pour se garantir contre eux, tantôt pour partager leur butin. Il se peut que, dans le principe, les Saxons et les Frisons aient été plus d'une fois leur avant-garde et leurs guides, jusqu'à ce qu'enfin, vaincus ou écrasés par les Franks, ils furent eux-mêmes exposés aux attaques et au pillage de ceux dont plus d'une fois peut-être ils avaient été les maîtres et les directeurs. Par suite de l'ignorance où l'on était de la position des peuples et de leurs noms, les Romains appelèrent Saxons les premiers aventuriers qui parurent sur les côtes septentrionales de leur empire et qui s'y rendirent si redoutables. Les aventuriers qui les suivirent au contraire et qui furent le fléau des pays maritimes du nord de l'empire des Franks reçurent de ceux-ci le nom général de Nordmans, tandis qu'en An-

gleterre et en Irlande, on les désignait sous d'autres dénominations. Il est tout aussi impossible de décider s'il n'y eut pas aussi des Nordmans parmi ces Saxons qu'il reste incertain si les Nordmans qui les suivirent n'eurent pas aussi parmi eux des Saxons et d'autres Teutschs. Ce ne fut que plus tard qu'on apprit à distinguer les Teutschs septentrionaux des Danois, des Suédois et des Norvégiens, comme aussi à distinguer ces peuples les uns des autres.

Car lorsque les peuples teutschs, changeant leur ancien système de défense en système d'attaque contre leurs anciens ennemis, commencèrent, au troisième siècle, à faire irruption dans l'empire romain et se montrèrent déjà par mer, sur les côtes de la Gaule, comme des ennemis dangereux, les Romains se virent forcés de prendre contre ces Saxons des mesures particulières de défense et de les maintenir continuellement, tant qu'ils regardèrent encore comme possible de dompter les Teutschs (4); car ces troupes de pirates ne disparurent que lorsque l'empire romain eut été entièrement détruit. En même temps, au milieu du cinquième siècle, grâce à la dissolution de toutes les relations sociales dans l'île de Bretagne, ils y avaient exercé leurs vols et leurs brigandages. Appelés d'abord, ils s'imposèrent ensuite et s'établirent solidement sur les côtes du sud-est. A partir de cette époque, il s'éleva une lutte longue et sanglante dans l'île de Bretagne : elle se prolongea durant des siècles; mais les Saxons, au milieu d'horribles bouleversemens, gagnèrent toujours plus de terrain. Cette conquête attira tous les coureurs de mer; ils trouvèrent dans l'île de Bretagne ce qu'ils cherchaient, un théâtre pour leurs exploits, de l'espace pour leur vie, du butin et des possessions jusqu'à la pointe septentrionale de l'Écosse, jusqu'aux îles Orcades, et remplirent tout de la terreur de leurs armes. Par là le continent fut épargné par eux durant les six et septième siècles et pendant la plus grande partie du huitième. Ils ne manquèrent pas toutefois de rappeler de temps à autre leur souvenir, bien que sous un autre nom, sous celui de Danois ou de Nordmans. Naturellement aussi leur but était différent : autrefois ils avaient appuyé les entreprises des Franks contre l'empire romain; maintenant leurs armes étaient tournées contre les Franks, et s'ils se montraient sur les côtes de la Frise, ils le faisaient sans doute plutôt pour soulever les Frisons contre les Franks que pour piller les Frisons eux-mêmes.

Mais depuis que Karl-le-Grand avait commencé en Saxe son œuvre aussi nécessaire que sanglante, les relations s'étaient réellement changées. Lorsque ce puissant conquérant aurait soumis les Saxons, où voulait-il s'arrêter ? où voulait-il finir ? Dans le fait il y avait à peine une frontière saxonne au Nord, en deçà de la mer. Les nationalités ne se sont séparées et formées que successivement. Les Teutschs et les Danois, peuples dont la parenté était si intime, ne s'étaient probablement distingués qu'à peine les uns des autres. Les habitans des pays que nous appelons Holstein, Schleswig, Jutland, voyaient leur propre sort dans celui des Westfaliens et des Ostfaliens. Tous avaient tout à craindre d'autant plus que la masse des hommes libres devenait toujours moindre, l'appui toujours plus faible. Un grand nombre de Saxons soumis sauvèrent leur vie et leur liberté en se retirant chez les peuples du Nord. Ce que nous avons raconté de Widukind peut s'appliquer à beaucoup de ses compatriotes, dont les noms sont restés inconnus à l'histoire. Certes les fugitifs s'efforcèrent de soulever toutes les passions chez leurs parens, chez leurs frères, ils les prémunirent contre le vasselage des Franks aussi bien que contre leur croix; et les Nordmans, qui jusqu'alors avaient cherché volontairement de lointaines aventures, qui maintenant au contraire étaient menacés dans la sécurité de leur ancienne patrie, entrèrent au loin en mouvement. Bien des choses peuvent être faites dont ne parle aucune tradition, d'autres faits sont à peine indiqués; cependant il n'est pas douteux que tandis que les Nordmans recommencèrent avec une nouvelle impétuosité leurs anciennes courses maritimes et troublèrent le repos des côtes de l'empire des Franks, de grandes forces territoriales furent aussi rassemblées sur la rive septentrionale de l'Elbe inférieur, et à leur tête se plaça un prince appelé Gotrick et auquel les Franks donnent le nom de Godofrid, roi des Danois. Karl ne méprisa pas ce nouvel ennemi. Si celui-ci ne pouvait l'exposer à aucun danger réel, il pouvait devenir du moins très-incommode et très-inquiétant. Il pouvait exercer une influence désastreuse, alimenter les troubles en

Saxe et rendre tout incertain. Contre les rois des mers et les aventuriers qui les accompagnaient, il éleva sur les côtes et aux embouchures des fleuves des retranchemens et des fortifications, afin de prévenir toute descente ou du moins de la rendre difficile. Avant son dernier voyage en Italie, il avait visité lui-même une partie de ces établissemens, pour s'assurer de la bonne éxécution de ces travaux et de la vigilance des garnisons. Dans la suite il fit construire contre cette race de pillards une flotte dont le port de Boulogne devait être le point de réunion; il fit rétablir dans ce port le phare qui, dès le temps des Romains, y avait servi de signal et de point de direction aux navigateurs. Par ces mesures, il réussit sans doute à éloigner des côtes, pendant sa vie, ce peuple de pillards; mais il ne put pas mettre à l'abri de leurs attaques les îles qui se trouvent sur les côtés de la Saxe et de la Frise; il dut même souffrir que les Nordmans s'établissent dans plusieurs d'entre elles. D'autre part, Karl avait essayé déjà par sa prudence et son habileté de rendre inoffensives les forces de terre réunies sous le roi Godofrid. De même qu'il avait réussi à faire entrer dans son alliance les voisins orientaux des Saxons, les Slaves Abodrites, de même il espérait attirer dans ses intérêts un prince germanique si voisin des Saxons du Nord, et il semble que dans le principe ses artifices ne furent pas sans succès. La rapidité et la fortune de Karl contre les Saxons, sans doute la renonciation de Widukind à la cause de ce peuple, peuvent avoir contribué à tenir les Saxons dans l'inaction; de plus il était certainement tout aussi difficile de réunir les petits peuples du Nord contre les Franks qu'il l'avait été jadis de former de grandes ligues entre les cantons teutschs contre la puissance des Romains; mais la terreur qu'inspiraient les Franks ne se dissipa point, les tentatives faites du sein de leur empire pour la propagation du christianisme irritaient les âmes. Il s'éleva un nouvel enthousiasme pour la religion des ancêtres, et la haine contre les cruels conquérans trouva des alimens dans le désespoir avec lequel les Saxons annoncèrent continuellement aux Nordmans la ruine de leur liberté héréditaire et l'anéantissement du culte national. Ainsi de nouveaux projets peuvent avoir été formés pendant que Karl se trouvait en Italie, et il se peut qu'en 802, lorsque ce prince envoya de nouvelles troupes jusque sur l'Elbe inférieur, il ait eu la certitude de ces projets et de l'espérance que les Saxons avaient fondée sur l'appui des Nordmans.

Karl semble avoir cru qu'il fallait prévenir de nouveaux soulèvemens, prendre des précautions et pour le moment et pour l'avenir; il employa donc tous les moyens dont il put disposer et tous les instrumens dont il était le maître. L'an 803 se passa en préparatifs pour une bataille décisive. L'empereur se rendit lui-même dans le Teutschland méridional, chez les Allemanni des deux rives du Rhin, et chez les Bavarois. Sans doute il voulait se convaincre de l'état de ces pays et des relations et des dispositions de leurs habitans; il voulait pour des cas possibles affermir la tranquillité dans ces contrées et probablement aussi ranger sous sa bannière un certain nombre de guerriers pour les conduire l'année suivante contre les Saxons. En même temps il chercha à détruire chez les Saxons l'esprit qui leur avait donné les moyens de se réunir et de s'animer. Tandis que les ecclésiastiques mettaient en œuvre toutes les ressources qu'ils trouvaient dans leur zèle pieux, dans leur longue expérience, dans leur action commune, il sépara de leurs peuples les hommes les plus éminens qui, par leurs propriétés territoriales, par leur réputation, par leurs exploits, exerçaient l'influence la plus puissante; il les combla de faveurs et de grâces, les appela près de lui, les revêtit de dignités ou leur assigna des fiefs dans d'autres parties de l'empire et leur assura d'autres avantages. Lorsque de cette manière, il eut éveillé parmi les Saxons des passions de toute espèce, lorsqu'il eut jeté parmi eux les semences de nouvelles discordes, lorsqu'il eut isolé les masses et qu'il les eut mises à découvert, il voulut, l'an 804, frapper sans pitié le coup décisif.

Au printemps de cette année, il se rendit d'Aix-la-Chapelle, où il avait passé l'hiver, à Nimègue. Dans l'été il tint une grande diète près des sources de la Lippe; il y exposa ses vues à ses vassaux et à ses fidèles et les persuada d'autant plus facilement qu'il pouvait leur montrer en perspective de nouveaux fiefs en Saxe. Immédiatement après, il se mit en route avec son armée, passa le Wéser et s'avança jusqu'à l'Aller. Il dressa son camp dans un endroit qu'on appelle Holdonstat (5). Là, Thrasucho, prince des Abodrites, vint à lui, sur

son invitation peut-être, et lui offrit de riches présens. Karl le reconnut comme roi de son peuple; séduit par ce titre, il accepta sans doute la participation qu'on lui avait réservée à l'exécution ultérieure des projets formés contre les Saxons. Puis Karl envoya ses troupes parmi les Saxons, tandis que les Abodrites s'avancèrent avec leurs forces sur la rive droite de l'Elbe. Les Saxons, dispersés dans leurs métairies, sans appui et sans un chef qui les animât, attendant en vain l'arrivée de Godofrid, roi des Danois, furent surpris par ces deux armées, et faits captifs sans défense. Dans le pays de Wihmoden, entre le Wéser et l'Elbe, aussi bien que dans celui des Saxons de l'autre côté de ce fleuve, un grand nombre d'individus se virent enlever les biens de leurs pères et leur liberté héréditaire: ils furent entraînés sur l'autre rive du Rhin. Là ces infortunés furent dispersés et dirigés sur des points divers, afin que séparés de leur peuple, éloignés des sanctuaires de la patrie, entourés de la force du vasselage et de la puissance de l'Église chrétienne et de ses serviteurs, leur génie fût paralysé, leur cœur brisé; afin qu'ils fussent mis dans l'impossibilité de nuire et qu'ils apprissent à obéir aux ordres de l'empereur. Eighard fait monter à dix mille familles le nombre des victimes de ce sort cruel. Mais qui a compté la multitude de ces victimes de la supériorité du nombre et d'une heureuse violence?

Dans le même temps où ces cruautés remplirent la Saxe de crainte et de terreur, le roi des Danois, Godofrid, avait rassemblé ses forces de mer et de terre dans un endroit appelé Sliesthorp (6), sur la frontière de la Saxe, mais le coup décisif avait été déjà frappé, et Godofrid avait manqué l'occasion de se couvrir de gloire. L'empereur toutefois dirigeait vers lui des regards inquiets. Il pouvait lui sembler dangereux de se hasarder aussi loin vers le nord, et de laisser derrière lui les Saxons maltraités. Il voulut du moins essayer de gagner le roi par des voies pacifiques. Il envoya donc de son camp de Holdonstat un message à Godofrid, et le fit inviter à une entrevue. Le roi promit de s'y rendre, peut-être dans le premier trouble que lui causa le malheur des Saxons; mais lorsqu'il fut revenu à lui, il craignit de s'approcher du redoutable empereur, soit qu'il redoutât quelque violence, soit qu'il reculât devant les artifices de Karl, soit enfin que son esprit indépendant dédaignât de paraître devant un prince étranger comme s'il avait besoin de sa pitié et de le saluer dans le pays de ses alliés foulés aux pieds et au milieu de tant de ruines. Karl ne jugea pas convenable de punir de ce refus un roi si fier; bien plus, il se peut qu'il ait eu le pressentiment que plus tard viendrait du Nord la vengeance que méritait la désolation de la Saxe. Sous l'empire de ce pressentiment peut-être, et après avoir distribué à ses fidèles les biens des infortunés qu'il avait arrachés à leur patrie, Karl quitta les terres saxonnes de la rive droite de l'Elbe qu'il avait sinon dépeuplées du moins privées de leurs habitans les plus actifs, et les donna aux Slaves Abodrites, ses alliés, sur la fidélité desquels il semble avoir compté parce que jusqu'alors ils ne l'avaient pas violée. On ne peut décider, parce que les données certaines manquent, jusqu'où s'étendaient les pays qu'il céda à ces Abodrites. Ce qui ne souffre aucun doute c'est que le but de l'empereur en introduisant ce peuple étranger était de séparer les Saxons des Danois et de placer sur les flancs de ceux-ci un ennemi qu'ils devaient hésiter à renverser pour arriver jusqu'à lui.

Mais en Saxe, la guerre était désormais terminée. Les Saxons se soumirent au sort qu'ils n'avaient pu détourner par une lutte opiniâtre de trente-deux ans. « Les conditions, dit Einhard, que le roi prescrivit furent acceptées par eux. Ils rejetèrent le culte des démons; ils abandonnèrent les usages nationaux; ils acceptèrent les sacremens de la foi et de la religion chrétienne, et incorporés aux Franks, ils ne formèrent plus avec eux qu'un seul peuple. » En d'autres termes ils furent traités en Teutschs, en compatriotes des Franks. Ils furent placés à l'égard de l'empire dans les mêmes relations où se trouvaient les Bavarois, les Souabes et les Thuringiens. Ils renoncèrent à leur ancienne liberté qui avait reposé sur une pure propriété territoriale; bien que demeurant sur leur héritage paternel et sans devenir vassaux, ils furent considérés comme vassaux du roi et, en cette qualité, soumis à l'hériban de l'empire; ils reçurent le baptême, admirent parmi eux les serviteurs de l'Église chrétienne, suivirent leurs ordres, tolérèrent les huit évêchés que Karl-le-Grand avait depuis longtemps essayé de fonder chez eux, et payèrent la dîme des produits de l'agriculture. Cependant ils ne fi-

rent aucune de ces choses avec plaisir. Mais ce peuple brisé était hors d'état de rejeter les prescriptions de son oppresseur et de refuser l'obéissance de son maître. Car à partir de ce temps on appliqua sans doute contre les récalcitrans les ordonnances que déjà Karl avait émises auparavant, dans son arrogance et dans sa colère, pour les effrayer et les empêcher de résister, mais qu'il n'avait pu exécuter que rarement ou en partie. Il les émit alors seulement, tandis que dans les cantons nouvellement formés, des comtes impériaux, placés sous la bannière impériale, mirent en vigueur les lois nationales qui avaient été réunies, modifiées et transcrites par l'ordre de Karl. Les Frisons suivirent le sort des Saxons, et bientôt, si l'on n'effaça pas partout les souvenirs de l'ancien temps de liberté, on étouffa du moins l'esprit qui avait animé la vie des ancêtres. Une nouvelle génération grandit sous la magnificence de l'empire et dans la grâce de la croix; les doctrines divines de la religion chrétienne et la connaissance des arts, qui furent répandues par la présence de cette religion en Saxe pour le bonheur et les progrès du pays, consolèrent avec le temps les hommes de la perte des biens terrestres. L'ancien sentiment national cependant se conserva chez les Saxons, et jamais ils ne s'attachèrent entièrement à l'empire auquel ils avaient été violemment enchaînés.

CHAPITRE III.

INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES ET CIVILES DE KARL-LE-GRAND EN SAXE.

L'opinion que l'empereur Karl mit en pleine vigueur dès l'an 804 toutes les institutions que précédemment déjà il avait arrêtées pour la Saxe ou qu'il arrêta encore à cette époque; qu'il fit désormais exécuter de force ses ordonnances; qu'il donna un entier effet aux lois des Saxons telles qu'il avait jugé convenable de les reconnaître et de les modifier; cette opinion peut être exprimée avec confiance, parce que les mesures qu'il prit cette année prouvent à la fois la fermeté de sa volonté et l'impuissance des Saxons; mais il n'est pas aisé de faire connaître ces ordonnances et ces institutions elles-mêmes, et bien que nous ayons sous les yeux les lois des Saxons, celles-ci présentent aussi de grandes difficultés.

Il n'est pas douteux que Karl n'ait songé dès le moment qu'il pénétra en Saxe à fonder dans ce pays de nouveaux évêchés. L'exemple de ses prédécesseurs, sa propre dévotion, la position des peuples lui firent un devoir et une nécessité de cette fondation. Et les ecclésiastiques ne manquèrent pas, dans leur zèle pieux, de les lui rappeler. Il n'est pas moins hors de doute que Karl fonda successivement pendant la guerre les huit évêchés de Saxe que nous avons nommés plus haut; mais il n'est pas vraisemblable qu'il ait résolu dès les premiers temps de la guerre d'élever le nombre des évêchés aussi haut qu'il le fut dans la suite. Une connaissance plus exacte du pays et des besoins de ses habitans l'amena seule à former et à exécuter cette résolution; certainement aussi on ne s'accorda qu'avec le temps sur les lieux où l'on pourrait ériger le plus convenablement les siéges épiscopaux; aussi ne peut-on indiquer avec précision l'année de la fondation d'aucun évêché saxon, parce qu'entre la pensée et la résolution, entre la nomination d'un évêque et sa véritable institution, il put s'écouler partout un temps assez long (1). Les limites des diocèses ne furent arrêtées que plus tard, après que la guerre eut été terminée, et il put se passer beaucoup de temps avant que toute la Saxe et une partie des Frisons fussent tellement divisées que chaque évêque put acquérir d'une manière incontestable les délimitations de son évêché, que chaque communauté saxonne et frisonne put dire avec certitude à quel pasteur spirituel elle appartenait. Dans l'église de Brême on conservait dès le dixième siècle un acte dans lequel on prétendait avoir la charte de la fondation de l'évêché de Brême et qu'on a considéré comme tel. On prétend que cet acte fut donné à Spire l'an 788. Bien que Karl se soit trouvé vers cette époque dans le Teutschland méridional, et que par conséquent il put bien donner un diplôme à Spire, l'authenticité de ces lettres de fondation n'en est pas moins fort douteuse. Ce qui les rend suspectes, ce ne sont pas seulement quelques expressions, mais surtout la grande précision avec laquelle elles déterminent les limites de l'évêché. En général, c'était une tendance particulière aux siècles que nous avons coutume d'appeler le moyen âge, de donner une base historique aux relations qui existaient et auxquelles on ne pouvait assigner ni une origine ni un commencement fixe.

Ce qui existait depuis longtemps était, selon l'opinion commune, à l'abri de la puissance du temps, et les bases les plus solides semblaient être celles qui reposaient sur une charte de fondation donnée par les grands hommes des temps anciens. Cependant par ces prétentions on gagna ou on atteignit rarement un but nouveau; on ne faisait que s'attribuer la possession réelle comme possession légitime qu'on défendait ensuite.

Bien qu'on puisse laisser ces choses dans le doute d'autant plus facilement que la formation ultérieure de la vie dépend moins de l'une et de l'autre de ces suppositions, il est hors de doute qu'après les malheurs de l'an 804, les évêchés saxons peuvent être considérés comme solidement et sûrement établis; qu'avec eux fut complétée toute l'organisation ecclésiastique telle qu'elle existait dans l'empire des Franks; que la religion chrétienne fut désormais dominante et que tous les Saxons, bien que beaucoup d'entre eux conservassent encore longtemps les idées païennes et restassent peut-être secrètement adonnés aux pratiques et aux superstitions de l'idolâtrie, reçurent non-seulement eux-mêmes le baptême et le firent donner à leurs enfans, mais observèrent toutes les cérémonies de l'Église et remplirent toutes les obligations que le clergé leur imposa et auxquelles on les soumit à son égard. Il ne leur restait pas d'autre ressource : les ordres redoutables de Karl ne les contraignirent pas sans doute à la foi et aux dispositions chrétiennes, mais ils les forcèrent du moins à se rendre à l'église, aux fonts baptismaux et au pied de l'autel.

Karl, pendant la génération employée tout entière à la guerre contre les Saxons, avait publié, avec l'assentiment de ses fidèles, plusieurs ordonnances relatives aux relations ecclésiastiques, aussi bien qu'aux affaires temporelles. Sans doute aussi les Saxons qui, par séduction ou par découragement, par crainte ou par faveur, s'étaient déclarés pour le conquérant, avaient donné leur consentement à ses ordonnances. Il se peut que celles-ci, par rapport au temps et aux circonstances, n'aient pas été toutes sans douceur et sans humanité: car l'espérance de voir les Saxons se soumettre enfin volontairement au joug du système féodal et de l'Église n'avait pas encore abandonné ce prince si formidable dans la guerre; mais désormais, après l'issue violente de la lutte, l'empereur fit réunir une série de dispositions légales dont la dureté allait jusqu'à la cruauté.

Tout homme qui s'introduira dans une église et en détournera quelque chose par la violence ou par le vol, ou qui mettra le feu à une église, sera puni de mort. Tout homme qui méprisera le carême et mangera de la viande pendant ce temps sera puni de mort. Il ne pouvait être sauvé que si le prêtre rendait témoignage qu'il n'avait mangé de viande que par nécessité. Tout homme qui, selon l'usage des païens, brûlera un cadavre doit être puni de mort. On devait ensevelir les morts dans les cimetières. Sera puni également de mort tout homme qui cherchera à se soustraire au baptême et qui, de concert avec des païens, dressera des embûches contre des chrétiens. Cette peine terrible ne devait toutefois pas être exécutée si le crime avait été commis en secret et si le coupable cherchait volontairement un asile auprès d'un prêtre, lui révélait son crime, promettait d'en faire pénitence et obtenait sur toutes ces circonstances une attestation du prêtre. Par cette restriction, on voulait sans doute adoucir la dureté de la loi; mais certainement aussi on voulait engager et provoquer la révélation d'actes désignés comme crimes, et il est bien possible qu'il se soit introduit parmi les loyaux Saxons une certaine délation qui peut-être augmenta le nombre de baptêmes et qui certainement contribua très-peu aux progrès de la morale.

Indépendamment de cette pénalité, ces ordonnances établirent encore ce qui suit par rapport aux relations ecclésiastiques. Les habitans d'un canton étaient tenus de donner à chaque église une métairie et deux manses de terre; par cent-vingt hommes, edelings, frilings et lites, on devait livrer à cette même église un valet et une servante. De tous les revenus du fisc et de tout ce qui revenait au roi, la dixième partie devait être donnée aux églises et aux prêtres, et chaque Saxon, qu'il fût edeling, friling ou lite, devait également payer à l'église et aux prêtres la dîme du produit de ses propriétés et de son travail. Les dimanches et les jours de fête, aucune réunion publique ne devait avoir lieu, hors le cas de nécessité, mais chacun devait se rendre à l'église pour écou-

ter les paroles divines et pour se livrer aux prières et à des exercices de piété. Tous les enfans devaient être baptisés dans l'année de leur naissance. Celui qui, sans l'avis et sans la permission d'un prêtre, n'apportait pas son enfant au baptême dans le cours de la première année devait payer au fisc cent sols s'il était edeling, soixante sols s'il était friling, et trente sols s'il était lite. Dix sols devaient être considérés comme l'équivalent d'un bœuf. Enfin tout criminel devait trouver un asile dans l'église : personne ne devait l'en arracher par la force ; mais il devait rester en paix, et sa vie et ses membres devaient être intacts. Il devait réparer son crime selon ses moyens, puis on devait le conduire devant le roi, qui lui fixerait à son choix un séjour.

Dans l'examen de ces ordonnances, qui du reste concernent non-seulement les affaires ecclésiastiques, mais aussi des choses temporelles, quelques détails surprennent, d'autres ne sont pas indignes d'attention.

Ce qui est surprenant, c'est que deux fois, au commencement, avant l'indication des crimes qui doivent être punis de mort, et ensuite avant les autres prescriptions qu'accompagne une peine moindre ou non déterminée, il est dit : « Que tous ont approuvé, que tous ont consenti. » Cette expression prouve que l'on discutait les ordonnances dans les assemblées nationales. Mais on ne sait pas de quels hommes ces assemblées se composaient, qui étaient ces *tous* qui avaient donné leur assentiment à des lois si dures. L'an 797, Karl avait tenu à Aix-la-Chapelle une assemblée d'évêques, d'abbés et de comtes ; on y avait convoqué aussi des Saxons, et si d'ailleurs l'adhésion de ceux-ci aux résolutions qui furent prises est sincère, des Westfaliens, des Angriens et des Ostfaliens. Cependant il est difficile de croire que les Saxons aient été consultés dans les délibérations élevées au sujet de ces châtimens sévères et qu'ils y aient donné leur assentiment ; bien plus, il est vraisemblable que Karl ne fit ces lois qu'avec le consentement de ses fidèles franks, ecclésiastiques et laïques, et qu'il les notifia aux Saxons comme des ordres ; autrement cette expression *tous* et *le peuple* est indéterminée ; car probablement on ne put consulter pour la rédaction des lois nouvelles que tous ceux qui avaient paru réellement aux assemblées publiques, par conséquent seulement les évêques et les abbés, les comtes et les autres grands vassaux ; et ceux-ci formaient seuls le peuple, ou du moins le représentaient. Si en conséquence, des Saxons prirent part aux résolutions arrêtées contre leur patrie, ce n'étaient du moins que des Saxons qui, séduits par Karl ou attirés par la force de la fortune et de la victoire, avaient pris depuis longtemps le parti des Franks et du christianisme, et qui pour cette raison, revêtus peut-être de fonctions publiques, devaient eux-mêmes craindre le plus la colère de leur peuple.

Ce qui n'est pas moins surprenant, bien que ce phénomène ne se présente pas pour la première fois, c'est que, dans ces ordonnances, ainsi que dans le code des Saxons, il est fait une distinction entre les Saxons libres. Les edelings sont distingués des frilings. Si cette distinction n'existait pas chez les écrivains, elle ne pourrait nous surprendre ; elle aurait pu être établie dans le même sens où l'on a divisé les hommes libres d'après leurs possessions et d'après leur position parmi les peuples. Mais les edelings, chez les Saxons comme chez les Thuringiens et les Frisons, paraissent ici et ailleurs comme une classe d'hommes auxquels sont attribués des droits particuliers.

Deux cas sont possibles. Ces relations peuvent avoir pris naissance très-anciennement chez les Saxons et être résultées de la vie particulière de ce peuple, ou bien elles purent être une création de Karl-le-Grand et ne s'être introduites qu'après la soumission du peuple saxon.

Le premier cas n'est pas vraisemblable. Ce serait une contradiction avec tous les faits antérieurs de la vie des peuples teutschs ; et, chez les Saxons, on ne trouve rien qui puisse expliquer une telle déviation. Sans doute, chez les Saxons comme chez d'autres peuples teutschs, les mots *edeling* et *friling* peuvent avoir été en vigueur dès les anciens temps, et ici comme ailleurs ils peuvent avoir distingué les grandes familles des seigneurs territoriaux chargés de la direction des affaires publiques et les petites familles libres qui cultivaient elles-mêmes leurs terres. Mais partout ils ne résultaient que des usages et de la vie sociale, et rien ne nous autorise à supposer qu'antérieurement à Karl-le-Grand ils aient désigné une distinction légale entre les hommes libres.

Bien plus, peu de temps encore avant l'entière soumission de ces peuples, il est parlé des hommes éminens de la Saxe, non-seulement par les écrivains, mais aussi dans les diplômes, dans les lettres et dans les lois en d'autres expressions, par conséquent d'une autre manière qu'il serait difficile de concilier avec cette opinion. Il est difficile de croire aussi que les Franks aient reconnu en Saxe une noblesse avec des priviléges s'ils l'y avaient trouvée tout établie. Eux-mêmes n'avaient pas de noblesse. Depuis longtemps sans doute il y avait parmi eux des familles grandes et illustres, mais à cette époque ils ne connaissaient pas plus d'inégalité de droits qu'ils n'en avaient reconnu aux époques antérieures. Or, les Saxons avaient été battus par eux depuis une génération; accoutumés à la victoire, ils avaient eu beaucoup à souffrir des Saxons; beaucoup de sang avait coulé même de leur côté; de grands sacrifices avaient été faits; il s'était élevé en eux une profonde exaspération qui empêchait de rien respecter, de rien ménager, pas même les sentimens les plus sacrés du cœur humain. A leurs yeux, tous les Saxons étaient également odieux, et certainement ils auraient repoussé les prétentions d'une classe d'hommes qui se serait présentée à eux en exigeant des priviléges.

Il se peut donc que le second cas ait eu lieu. On peut regarder comme certain que Karl-le-Grand, profitant des distinctions que les mœurs avaient introduites en Saxe, entre les edelings et les frilings, ait le premier établi une distinction légale et créé par là une noblesse privilégiée parmi les Saxons. Du moins cette conduite de la part d'un homme aussi prudent peut s'expliquer parfaitement. Les mêmes motifs, en effet, qui avaient décidé les rois mérovingiens à reconnaître en Thuringe une noblesse privilégiée, agirent sans doute sur Karl-le-Grand et sur ses Franks par rapport aux Saxons et aux Frisons; et ils agirent avec d'autant plus de force que la résistance de ces peuples avait été plus opiniâtre et que les relations avaient été plus difficiles. Leur propre intérêt devait les engager à favoriser par tous les moyens les Saxons qui abandonnaient la cause de leur peuple, qui se déclaraient pour les Franks, qui reconnaissaient le christianisme, qui acceptaient du roi leurs possessions héréditaires comme fiefs, qui acceptaient des fonctions et des dignités, qui combattaient sous les drapeaux du roi et de l'empereur, et qui partageaient en tout la cause du conquérant et des prêtres chrétiens. Leur propre intérêt devait engager les Franks à traiter ces Saxons comme leurs égaux et par là même à les placer dans une position supérieure à celle de leurs compatriotes qui, fidèles à la patrie et à la croyance, persévérèrent dans leur opiniâtreté et dans leurs péchés; par là surtout ils pouvaient faire naître la discorde et la désunion parmi ce peuple, affaiblir ses forces et ne lui laisser d'autre ressource que l'obéissance. Une telle distinction entre les hommes libres était un moyen assuré d'atteindre ce but. Le plus grand nombre de ces edelings d'un nouveau genre dut se composer des plus grands possesseurs territoriaux soit parce que les Franks s'attachaient surtout à gagner ceux-ci, soit parce que ces possesseurs territoriaux étaient les plus civilisés et les plus habiles, et parce qu'ils avaient le plus à risquer. Mais il est vraisemblable qu'on admit dans cette nouvelle noblesse plus d'un homme que les Saxons eux-mêmes n'auraient nullement honoré du nom d'edeling; car ces nobles ne s'élevèrent pas plus haut; seulement les hommes libres inférieurs, jadis leurs égaux, furent rejetés à leur égard dans une position inférieure. Eux-mêmes furent tout au plus placés sur la même ligne que le commun des Franks, et l'avantage qu'ils semblèrent obtenir parmi leurs peuples sur les hommes libres de l'ordre inférieur fut équivoque. Ils renoncèrent à leurs propriétés libres et héréditaires et ne les possédèrent désormais que comme fiefs. En échange de leur antique liberté, ils acquirent une sorte de seigneurie servile qui sans doute fut pernicieuse à un grand nombre d'hommes libres de l'ordre inférieur, mais qui ne fut pour eux-mêmes d'aucun profit.

Ce qui enfin n'est pas surprenant, il est vrai, mais digne d'attention, ce sont les dispositions des ordonnances de Karl-le-Grand au sujet de la religion païenne des Saxons, que le grand empereur s'efforça d'extirper entièrement. Il est ordonné « que les églises du Christ qui seront construites en Saxe seront plus honorées que les sanctuaires de l'idolâtrie. » Il est ordonné que « celui qui, cédant aux inspirations du diable, croirait, comme les païens, qu'un

homme ou une femme ayant un pouvoir magique mange de la chair humaine et qui pour cette raison brûle cette sorcière ou donne sa chair à manger à d'autres ou la mange lui-même, doit être puni de mort. On menace celui qui offre en sacrifice un homme au diable ou au démon d'être mis à mort. » Il est dit enfin « que celui qui fera un vœu à des sources, à des arbres ou à des forêts, ou qui, selon l'usage des païens, offrira ou mangera quelque chose en l'honneur du démon, doit être puni d'une amende de soixante sols s'il est edeling; de trente sols s'il est friling, et de quinze sols s'il est lite; s'il ne peut payer aussitôt cette somme, il doit être livré au service de l'Église jusqu'à ce qu'il ait pu la solder. » Mais la loi ne contient rien de plus au sujet des pratiques et des usages païens chez les Saxons. On peut pourtant supposer que ces lois écrites et dirigées expressément contre les Saxons, et qui avaient évidemment pour but d'extirper en Saxe toute coutume païenne, ont réellement embrassé tout le système de l'idolâtrie saxonne autant que les Franks purent le connaître dans son ensemble et dans ses détails; et on peut supposer également que ce système fut complétement connu des Franks, puisqu'ils avaient vécu pendant toute une génération parmi les Saxons, non pas avec cette indifférence avec laquelle les Romains considéraient la religion des peuples étrangers, mais avec le projet formel d'effacer tous les anciens usages religieux et d'introduire une religion nouvelle. Nous avons donc un témoignage authentique de la religion des Saxons; de ce témoignage il résulte sans doute que chez les Saxons il ne manquait pas de superstitions et de coutumes religieuses singulières, mais il en résulte aussi qu'en réalité on trouve les choses dans le même état chez eux que chez les autres peuples teutschs, sans en excepter les Frisons, dès qu'un rayon de lumière tombe sur leur histoire soit dans les temps plus récens, soit dans les temps anciens. La Saxe septentrionale ne se distingue en rien de la Saxe méridionale; ni dans l'une, ni dans l'autre ne paraît un dieu déterminé ou désigné par un nom. On n'y trouve aucun temple, on n'y voit figurer aucun prêtre, aucun ordre sacerdotal (2). Dans tout le cours d'une guerre de trente-trois ans on ne trouve ni dans les écrivains de cette époque, ni dans ceux qui la suivent immédiatement, aucun indice qui soit en contradiction avec ce témoignage authentique. Un mot jeté en passant par Paul, fils de Warnefrid, qui prétend que Wodan était le dieu commun des Teutschs païens, ne peut pas plus le détruire ou l'affaiblir que ne le pourrait une légende remplie de miracles. Aussi un sage critique n'ira pas au delà de ce témoignage. Le monde nuageux qui s'est élevé plus tard des marais de l'ignorance historique ne peut assurément se maintenir devant une telle clarté, et les jongleurs de l'histoire ne disparaîtront pas sans douleur du sol de la patrie; mais les contrées les plus reculées du Nord conservent la magnificence de leurs allégories et leur ouvrent un vaste labyrinthe qui leur donne assez d'espace et d'occasions à des rêves mystiques aussi bien qu'à un symbolisme savant.

Envisagée ainsi, l'ordonnance de Karl-le-Grand sur les Saxons est aussi instructive qu'effrayante. Elle renferme plusieurs autres prescriptions presque toutes relatives aux affaires temporelles. Parmi celles-ci, la plus importante sans doute est que toute conjuration contre le roi ou contre les Franks est punie de mort; bien plus, que la mort doit être le châtiment du vassal qui se montrera infidèle au roi. La nouvelle noblesse pouvait reconnaître à cette menace qu'elle avait aussi reçu un maître sinon en compensation des priviléges qu'elle avait usurpés sous la bannière d'un roi étranger, du moins par de justes représailles. Mais cette ordonnance ne fait pas connaître les moyens d'application de ces prescriptions: elle ne contient rien sur la procédure, sur les accusateurs et les juges. Sans doute on peut croire que dans les affaires religieuses les ecclésiastiques avaient surtout la haute surveillance. Il semble pourtant que tout autre individu avait le droit de déposer une plainte au sujet de crimes qui touchaient à l'Église; car le témoignage des prêtres doit, en certains cas, libérer l'accusé des châtimens, et les églises doivent offrir un asile inviolable: en conséquence, les plaintes, dans les affaires ecclésiastiques comme dans toutes les autres, devaient être faites devant l'autorité civile du lieu, et la défense devait suivre les voies habituelles. Mais nous n'avons que peu de renseignemens sur cette autorité civile en Saxe et en général sur toute l'organisation que Karl appliqua en particulier à ce pays.

Il n'est pas douteux que Karl n'ait introduit en Saxe le gouvernement en vigueur dans l'empire des Franks, avec cette différence toutefois qu'en Saxe tout prit une forme plus dure, plus sévère, plus militaire, comme dans un pays conquis et inquiet ; mais il est difficile d'indiquer les détails. Le pays fut divisé en cantons. Cette division fut vraisemblablement établie successivement selon les progrès de la conquête ou plutôt selon que la nouvelle domination s'affermit. Elle eut incontestablement lieu en même temps que la fondation des évêchés qu'elle précéda rarement et qu'elle suivit le plus souvent. Avant même la conquête franke, la Saxe était partagée en cantons dont les noms sont connus en partie ; nous les avons indiqués dans le récit des événemens militaires. L'établissement des cantons était né de la vie des Saxons même. Le temps les avait développés, les circonstances et les besoins leur avaient donné leur étendue et leurs formes. Karl-le-Grand rompit ces limites et forma des associations entièrement nouvelles, afin que les hommes, soustraits à leurs anciennes relations, s'accoutumassent d'autant plus facilement à leur vie nouvelle. Vraisemblablement les nouveaux cantons, formés en vertu d'ordonnances, n'étaient pas très-étendus, parce que la surveillance devait être aussi facile et aussi sévère qu'il serait possible. On peut conjecturer aussi que les cantons furent soumis à certaines subdivisions, qui, bien qu'elles n'eussent pas de noms dans l'usage, purent néanmoins être dans leur essence semblables aux centaines et aux dizaines.

Le canton était commandé par un comte ; pour cette raison il fut appelé *comté*. La position et les attributions des comtes sont indiquées de la manière la plus claire par des lettres communes d'institution, qui, données l'an 789, par exemple, pour un comte Trutmann, pouvaient montrer en même temps quelle idée Karl se faisait de l'exemption de tribut accordée aux Saxons : « Les Saxons, qui ne pouvaient être contenus par nos prédécesseurs et qui ont résisté si longtemps à Dieu lui-même et à nous, ont enfin été vaincus par nous avec l'aide de Dieu, et nous les avons amenés à la grâce du baptême ; nous les avons gratifiés de l'ancienne liberté, nous leur avons remis tous les tributs qu'ils nous devaient, par amour pour celui qui nous a donné la victoire, nous les avons rendus ses tributaires et ses sujets, et nous désirons désormais les maintenir et les confirmer dans la foi chrétienne. C'est pourquoi nous établissons Trutmann comte de cette partie de la Saxe, afin qu'il tienne sa résidence près du lieu où se réunit l'assemblée publique, afin qu'il écoute les plaintes de chacun, exécute les sentences, soit le défenseur des églises dans toute la Saxe, et qu'il veille avec soin sur le lieutenant et les scabins qu'il a sous ses ordres, et les force à remplir avec assiduité leurs devoirs ; enfin, ce même comte doit chercher à exécuter de toutes ses forces tout ce dont nous le chargerons en particulier. »

L'authenticité de ces lettres d'institution a été révoquée en doute et non sans raison, mais on ne doit pas pour cela rejeter la vérité de ce qu'elles contiennent. Les comtes avaient donc certainement en Saxe les mêmes attributions que les comtes des autres parties de l'empire ; et s'il n'est pas fait mention de l'administration militaire, la surveillance, sous ce rapport, se comprenait en partie d'elle-même ; en partie, elle pouvait entrer dans les missions particulières. Quoi qu'il en soit, le comte présidait le tribunal et en exécutait les sentences. Le roi ou l'empereur nommait le comte ; la vie de celui-ci, qui, dans des relations aussi difficiles, pouvait être exposée à plus d'un danger, était protégée par la loi, en ce que celui qui le tuait ou conspirait contre ses jours devait non-seulement subir le châtiment ordinaire, mais perdre aussi son héritage. Les lieutenans du comte, les vicaires, qui évidemment sont placés sur la même ligne que les *sachibarones* de la loi salique et de la loi des Ripuaires, présidaient le tribunal lorsque le comte en était empêché. Ils étaient nommés par le comte. A la place des rachinbourgs, on voit figurer en Saxe des scabins au nombre de sept ; ces scabins étaient choisis parmi les Saxons, car on trouve à plusieurs reprises cette expression : que le Saxon est jugé par ses voisins. Mais on ne sait à qui l'élection des scabins était laissée, si elle appartenait aux habitans même des cantons ou au comte. Le comte pouvait tenir des assemblées publiques des habitans des cantons, mais on ne sait pas quels étaient les objets de délibération dans ces assemblées ; on ne sait pas en particulier si l'on y faisait quelque élection libre. Cependant, ce qui est peut-être le plus vraisemblable dans la position des

Saxons à l'égard des Franks, c'est que le comte nommait aussi les scabins, et l'expression des lettres d'institution du comte Trutmann, *que celui-ci doit veiller avec soin à ce que les vicaires, ainsi que les scabins placés sous ses ordres, remplissent leurs devoirs*, semble appuyer cette opinion. Tous les habitans du canton étaient également soumis au tribunal du comte, les edelings aussi bien que les frilings, les lites ou lasses et les esclaves. Tout individu pouvait appeler au roi du jugement du tribunal; il est ordonné que l'individu qui vient se rendre auprès du roi pour obtenir justice ne doit trouver aucun empêchement dans sa route; mais cet appel était rendu difficile en ce qu'il nécessitait de grands frais lorsque le jugement était confirmé. Et comme, d'une part, le roi se réservait d'accorder la vie à un individu condamné à mort lorsque celui-ci parvenait à se réfugier auprès de lui, et de lui assigner une demeure dans une autre partie de l'empire, il se réserva également d'élever arbitrairement le châtiment et le ban que le comte avait prononcés pour le maintien de la paix, lorsqu'il s'agissait d'hostilité entre particuliers, et en général de crimes graves, car le comte ne pouvait transgresser les mesures légales; du reste, l'incorruptibilité lui était imposée comme devoir, sous peine de perdre son honneur, et tous ses actes étaient soumis à la surveillance des prêtres.

CHAPITRE IV.

LE CODE DES SAXONS ET LA LOI DES FRISONS.

« Après que Karl, dit Einhard, eut pris le titre d'empereur, il remarqua que les lois de son peuple étaient très-incomplètes; aussi forma-t-il la résolution de combler les lacunes, de faire disparaître les contradictions, d'améliorer ce qui était mauvais et altéré; mais sous ce rapport il se borna à donner aux lois des complémens peu étendus et insuffisans. Toutefois, il ordonna de rédiger par écrit les lois de toutes les nations soumises à son pouvoir qui n'étaient pas écrites. » Il semble résulter de ces paroles qu'au temps de Karl plusieurs peuples avaient encore des lois non écrites; mais il est difficile qu'à l'exception des Saxons et des Frisons, ce cas se soit présenté chez aucun peuple teutsch; pour ce qui est des Franks, Einhard dit lui-même qu'ils avaient deux lois, la loi salique et la loi des Ripuaires qui, dans beaucoup de passages, étaient très-diverses. Mais les Allemanni, les Bavarois et les Thuringiens étaient déjà réunis depuis trop longtemps à l'empire des Franks pour qu'on puisse admettre que, jusqu'alors, leurs lois n'avaient encore nullement excité l'attention des rois et des maires du palais, ou plutôt que les rois et les maires du palais n'aient pas cherché à connaître les anciennes coutumes judiciaires et les statuts de ces peuples, et qu'ils ne se soient pas efforcés d'introduire une concordance dans leurs procédures. En conséquence, bien que les lois des Bavarois, des Thuringiens et des Allemanni puissent avoir reçu des changemens et des intercalations au temps de Karl-le-Grand, il reste très-vraisemblable que leur première rédaction doit être reportée à une époque antérieure. Les expressions vagues d'Einhard ne peuvent donc s'appliquer qu'aux lois des Saxons et des Frisons; mais on ne peut rien dire de précis sur le temps où elles furent rassemblées. Il est possible que cette œuvre ait été entreprise dans le commencement de la conquête; il peut être certain, au contraire, qu'elle eut lieu avant l'an 802, car il existe de cette année une ordonnance générale de l'empereur, dans laquelle « il veut que les juges décident d'après les lois écrites et non d'après leur volonté. »

Mais le petit nombre de prescriptions qui sont arrivées jusqu'à nous et qui portent un titre qui promet beaucoup, celui de *Code des Saxons*, ne peuvent avoir été l'ouvrage qui fut réuni et rédigé par écrit par l'ordre de Karl-le-Grand, ni ces lois écrites d'après lesquelles les juges devaient prononcer avec équité; elles ne peuvent non plus être le germe duquel se développa dans la suite le droit des Saxons, tel qu'il parut quatre siècles plus tard dans le *Sachsen Spiegel* (Miroir des Saxons). Au premier coup d'œil, on est surpris de la petite étendue, de tout le désordre des dispositions (1) et de l'obscurité, de l'inégalité, du vague, du décousu du langage. Le doute augmente si on l'examine de plus près. Non-seulement on trouve de grandes lacunes dans l'ensemble, mais dans les détails il manque aussi des prescriptions que la connexité exige de toute nécessité. Quelques parties s'accordent avec les

ordonnances de Karl-le-Grand, par exemple les prescriptions qui punissent de mort les conjurations contre le roi des Franks et ses fils; d'autres détails sont en contradiction avec ces ordonnances; çà et là on ne peut méconnaître des inexactitudes; enfin si on l'examine de nouveau, on est presque forcé de conjecturer que ce prétendu code des Saxons n'est pas même un extrait de l'ancien recueil authentique des coutumes judiciaires et des statuts de la Saxe, recueil ordonné par Karl-le-Grand; que ces prescriptions légales, dans l'hypothèse la plus favorable, ont été successivement ajoutées les unes aux autres par un individu selon qu'il en avait besoin, et qu'ainsi l'authenticité de chacune des prescriptions reste toujours soumise à un juste doute, parce que la rédaction en a pu être vicieuse; mais l'homme qui a réuni ces prescriptions semble avoir été un edeling de nouvelle création, parce qu'il n'a extrait que ce qui avait trait aux relations des edelings ou ce qui pouvait intéresser de préférence un edeling.

Dans ce code, tel que nous le possédons, figurent sans doute quatre classes d'hommes, les edelings, les frilings, les lites et les serfs; mais leurs relations et leur position réciproques ne peuvent être déterminées. Le wehrgeld de l'edeling et celui du lite sont indiqués, mais celui du friling manque entièrement; et cette indication même ne peut se concevoir. Dans les ordonnances de Karl-le-Grand, le friling est évalué au double du lite et l'edeling au double du friling, de manière que quatre lites valent un edeling. Dans cette loi, au contraire, il est dit qu'un serf assassiné par un edeling doit être compensé par trente-six sols, un lite par cent vingt sols, et le meurtre d'un edeling par mille quatre cent quarante sols. La femme d'un edeling est mise sur la même ligne que son mari, et sa jeune fille non mariée est évaluée au double, par conséquent à deux mille huit cent quatre-vingts sols; le wehrgeld d'un lite ne comporte donc que la douzième partie du wehrgeld d'un edeling, et dans cette grande différence, on ne peut découvrir aucune moyenne pour le friling.

Il ne peut y avoir d'erreur dans les chiffres; ils reparaissent à plusieurs reprises. En effet, dans les lois d'autres peuples teutschs, le châtiment pour les mutilations est établi de manière qu'un membre essentiel semble être évalué à la moitié du wehrgeld entier: il est dit dans cette loi des Saxons: « Celui qui arrache un œil à un edeling doit donner une composition de sept cent vingt sols; s'il lui arrache les deux yeux il doit donner mille quatre cent quarante sols. Celui qui rend un edeling à moitié eunuque doit payer sept cent vingt sols; la castration complète doit être expiée par mille quatre cent quarante sols,» et les compositions pour d'autres outrages sont proportionnées à celles-ci. De plus, il est expressément ajouté que le châtiment pour blessure faite à un lite n'entraîne jamais que la douzième partie du châtiment pour blessure faite à un edeling, et ici il n'est pas non plus question de blessure faite à un friling: le friling ne figure qu'une fois, à propos du vol, et ici, de même que le lite, il est placé dans une relation singulière à l'égard de l'edeling. Tout vol qui ne monte pas à trois sols doit être compensé neuf fois, et de plus le voleur doit payer, s'il est edeling, douze sols; s'il est friling, six sols, et s'il est lite quatre sols; ces sommes forment le friedgeld (argent de la paix). Aurait-on eu en vue, ce qui ne se peut pas, de faciliter proportionnellement le vol à l'edeling?

Mais le taux prodigieusement élevé du wehrgeld doit nous surprendre; mille quatre cent quarante sols! La supposition qu'en Saxe le sol pourrait avoir eu une valeur bien moindre que chez les autres peuples de l'empire des Franks ne résout pas la difficulté; elle n'est pas probable. Sans doute, d'après ces lois, il y avait en Saxe deux sortes de sol: un sol fort, et un sol faible. Karl-le-Grand avait établi, dans son ordonnance précédente pour la Saxe, qu'un bœuf âgé d'un an devait être évalué un sol, puis l'ordonnance postérieure détermine qu'un bœuf égale dix sols; mais ce code admet dans un cas particulier qu'un bœuf de quatre ans vaut deux sols, et l'on établit en général que pour le sol faible on peut donner un bœuf de douze mois ou un mouton avec une brebis; pour le sol fort au contraire un bœuf de seize mois. Mais cette différence, si du reste les contradictions qui se rencontrent dans les lois ne rendent pas tout incertain, est trop peu importante pour qu'elle puisse expliquer le taux élevé du wehrgeld de l'edeling; en tout cas, la gradation reste inconcevable aussi bien entre les premiers Franks et les edelings saxons qu'entre les edelings et les lites de la Saxe. Et comme

il ne paraît exister non plus aucune faute dans les chiffres, il ne reste pour expliquer ces prescriptions d'autre moyen que de supposer que ces lois se rapportent à un temps postérieur, c'est-à-dire à un temps où la discorde et la guerre s'élevèrent entre les petits-fils de Karl-le-Grand ; car dans cette circonstance un soulèvement des frilings et des lasses de la Saxe éclata contre les edelings, qui furent chassés du pays. L'ordre que Karl-le-Grand avait voulu introduire ne put être rétabli que par l'épée ; alors il peut avoir paru nécessaire d'assurer le corps et la vie des edelings par la menace de peines plus sévères et de rendre l'humiliation qui avait semblé insupportable aux frilings et aux lasses supportable en les soumettant à une humiliation plus grande encore ; on peut avoir cru qu'en abaissant davantage les frilings et les lasses on arriverait à venger le passé et à assurer l'avenir ; et s'il était assuré, cet avènir, on pouvait détendre l'arc et rétablir des relations plus humaines.

Peut-être d'autres prescriptions de ce code nous autorisent-elles à supposer qu'il fut rédigé plus tard, sinon dans son entier, du moins dans les détails. Ainsi il est ordonné que si un homme libre placé sous la protection d'un edeling est banni du pays et s'il est forcé de vendre son héritage, il doit l'offrir d'abord à son plus proche parent et, dans le cas où celui-ci le refuserait, à l'edeling lui-même sous la protection duquel il se trouve. Or, il était dans la nature du système féodal de faire disparaître toute liberté franche, et partout où ce système exerça sa puissance, la gradation par laquelle l'ancienne liberté fut détruite arriva par la tutelle à l'obéissance. De même en conséquence que dans les parties de l'empire qui avaient été longtemps soumises à la domination des Franks un grand nombre d'hommes libres de l'ordre inférieur avaient été dès lors réduits à la servitude, de même il y eut certainement dans ces contrées beaucoup d'hommes libres de l'ordre inférieur qui, avant d'en venir là, furent forcés de reconnaître la protection d'un vassal pour se mettre à l'abri de la brutalité et de la violence, et pour s'assurer une existence sinon honorable, du moins tranquille. Mais il est difficile de croire que l'ordre des seigneurs ait fait au temps de Karl-le-Grand d'aussi grands progrès qu'il en fit après les prescriptions que nous avons citées. Il est fait mention d'autres crimes qui lorsqu'ils étaient commis contre le seigneur, contre ses enfans, contre sa femme ou contre sa mère, devaient être punis de mort et qui semblent également révéler un état de violence qui ne peut avoir existé qu'à une époque postérieure. Ainsi la prescription de Karl-le-Grand que le meurtrier, s'il cherche un asile dans une église, y doit trouver la paix, est elle-même rejetée par ce code, et on peut conjecturer qu'elle ne fut révoquée que dans un siècle inquiet et violent, mais qu'elle le fut sans retour.

Parmi les autres articles de ce code qui se rapportent à des crimes, aucun n'est réellement important pour l'histoire, parce qu'ils ne donnent aucun éclaircissement sur la vie et l'état de la civilisation parmi les Saxons. La peine de mort se reproduit fréquemment sans qu'il soit fait mention d'une composition. Lorsque le meurtre a été commis, le wehrgeld doit être payé, un tiers par les plus proches parens du meurtrier ; les deux autres tiers par le meurtrier lui-même, et de plus tout le wehrgeld huit fois encore ; et pour le paiement de ce wehrgeld, on ne doit emprisonner que les enfans du coupable et non ses parens. Celui qui tue un homme dans une église, qui y vole quelque chose, ou qui prête un faux serment, doit être puni de mort. La même peine doit frapper celui qui par inimitié personnelle assassine un homme dans sa propre maison ; celui qui vole un cheval ou une ruche d'abeilles dans une enceinte fermée ; celui qui s'introduit la nuit dans une maison et détourne une valeur de deux sols ; celui qui vole un objet renfermé dans un coffre ; celui qui vole de nuit un bœuf âgé de quatre ans et valant deux sols. En général enfin, tout vol de la valeur de trois sols au moins commis de jour ou de nuit doit être puni de mort. Celui qui incendie la maison d'autrui ou qui la fait incendier doit également être livré au dernier supplice.

Du reste, on retrouve dans cette loi une coutume commune à tous les peuples teutschs. L'accusé devait prouver son innocence ; il la prouvait surtout par un serment confirmé par un nombre de *conjurateurs* plus ou moins grand selon la gravité du crime. On y voit figurer aussi un jugement de Dieu, le plus pernicieux, il est vrai, qu'on puisse imaginer. Celui qui était accusé de s'être approprié les terres d'autrui pouvait, comme chez les Alle-

manni, bien que le plaignant eût prouvé par des témoins irréprochables la légitimité de sa réclamation, acquérir ou perdre la possession légale par le duel, selon qu'il restait vainqueur ou qu'il était vaincu. Certes, une telle loi mettait entre les mains des belliqueux vassaux, habiles à manier les armes, un nouveau moyen d'usurpation. Ils pouvaient ainsi presque impunément opprimer et vexer de toute manière, jusqu'à ce qu'ils les eussent entièrement dépouillés de leur liberté, les hommes libres de l'ordre inférieur, que les travaux de l'agriculture détournaient de tout exercice militaire.

Il est une loi pénale particulière qui mérite des observations particulières. Celui qui enlève une fiancée doit payer au père de celle-ci trois cents sols, à son fiancé trois cents sols; il doit de plus l'acheter au prix de trois cents sols. Si la fiancée est enlevée sur la voie publique, à côté de sa mère, celle-ci doit recevoir également trois cents sols; si au contraire un homme épouse une jeune fille non fiancée, avec son consentement, mais sans l'assentiment de ses parens, il doit payer à ceux-ci six cents sols; mais s'il enlève la jeune fiancée contre la volonté de celle-ci, il doit payer à ses parens trois cents sols et deux cent quarante sols à la fille enlevée; il doit de plus la rendre à ses parens.

Ces réglemens se rattachaient à d'autres dispositions du droit civil concernant le mariage et les successions, et on ne peut les expliquer que par elles.

Celui qui veut épouser une femme doit payer aux parens de celle-ci trois cents sols. Ces trois cents sols sont assurément appelés dans la loi prix d'achat de la femme, mais ils ne sont évidemment autre chose qu'un don par lequel l'homme, en se mariant, devait fournir à l'entretien de sa femme, particulièrement en cas qu'il mourût prématurément. Cette somme remplaçait le *morgengab*, établi chez d'autres peuples teutschs. L'étendue de ce don se réglait vraisemblablement sur celle de la fortune, et le chiffre de trois cents sols n'est peut-être exprimé que pour donner une mesure précise à d'autres calculs. Si la femme, dans son mariage, donnait le jour à des fils, ceux-ci héritaient à sa mort du don fait à leur mère, de même qu'à la mort de leur père, ils héritaient de sa fortune à l'exclusion des filles. Si elle n'avait pas de fils, le don revenait à celui qui l'avait fait ou, à son défaut, à ses plus proches héritiers. Si les fils auxquels elle donnait le jour mouraient avant elle, le don passait, à sa mort, à son plus proche parent (2). Si, devenue veuve, elle voulait se remarier, elle n'avait besoin que du consentement de ses plus proches parens; mais le nouveau fiancé devait se charger des trois cents sols dont son premier mari lui avait fait don, ou bien cette somme devait être rendue au plus proche parent du défunt, sous la tutelle duquel la veuve fiancée était placée.

C'est sans doute sur cette relation légale qu'est basée la loi pénale que nous avons citée contre l'enlèvement des jeunes filles et des fiancées. La composition de trois cents sols donnée au fiancé de la fille enlevée, à ses parens, et comme prix d'achat, est facile à expliquer, bien qu'elle puisse nous surprendre. Quant aux deux cent quarante sols qu'une jeune fille enlevée contre son gré devait recevoir, même lorsqu'on la rendait à ses parens, il est impossible qu'ils aient été autre chose qu'un wehrgeld, car on supposait que, ne revenant pas dans le même état où elle était partie, elle avait été souillée. Dans cette supposition, la seule qui semble permise, les anciens doutes reviennent. A quel état appartenaient les femmes dont il est question dans cet article de la loi? Qu'on les range parmi les edelings, les frilings ou les lasses, la relation des hommes ne devient pas plus claire, et l'incertitude n'est pas moindre.

La loi des Frisons présente une obscurité semblable, bien que moins profonde. Ici, des doutes analogues s'élèvent. Cette loi est écrite dans un langage meilleur et plus intelligible; elle offre moins de contradictions; les transitions sont moins singulières et moins obscures. Mais cette loi n'est pas seulement singulièrement incomplète; elle a été aussi réunie sans ordre; elle ne nous laisse pas, elle nous rend plutôt incertains sur sa véritable origine, ainsi que sur les vues de celui qui l'a réunie, et ne fournit aucune solution à la plupart des questions qu'elle soulève.

Ce petit livre ne contient pas la moindre chose au sujet du droit civil; il ne fait pas même mention des premières et plus vulgaires relations de la vie; il ne parle ni du mariage, ni de la famille, ni de la propriété, ni des successions. Il se restreint simplement aux crimes, aux compositions et aux peines; cette loi se compose de vingt-deux chapitres qui semblent avoir été placés au hasard; les suscriptions de

ces chapitres sont écrites en partie en latin, en partie en langue teutsche (3), et le contenu ne répond pas toujours aux suscriptions. Çà et là on y a intercalé des remarques où il est dit que dans quelques parties du pays frison un autre droit que celui que l'on donne ici était en vigueur, et après cette remarque viennent les différences. A la fin se trouve une interprétation ; un appendice est ajouté au tout sous ce titre : *Additions d'hommes sages* ; et dans cet appendice, deux hommes, Wlémar et Saxmund, sont nommés expressément comme les auteurs des additions. Wlémar figure aussi dans la loi elle-même. Ces additions se terminent par cette formule : *Que cela suffise* ; et cette expression semble prouver que l'auteur du recueil n'a pas achevé son travail, mais qu'il l'a interrompu selon son bon plaisir.

Toutes ces circonstances rendent incontestablement très-incertaine la manière dont la prétendue loi des Frisons, telle qu'elle nous a été conservée, a été faite ; il est difficile de croire qu'un magistrat ait surveillé la collection de ces dispositions légales. Si dans la Frise aussi les anciens statuts et les anciennes coutumes légales ont été rédigés par écrit par ordre de Karl-le-Grand, ce ne serait pas se hasarder trop que de supposer que ce grand prince ne s'occupa pas du résultat de cet ordre, mais qu'il en remit l'exécution au hasard, ou que le petit code qui nous a été conservé sous le titre de *loi des Frisons* ne peut être le livre dont Karl a ordonné la rédaction ; il est plus vraisemblable qu'un particulier, peut-être un juge des Frisons, a rédigé cette collection des anciennes coutumes légales ; qu'il y a fait entrer, soit en les tirant d'une autre collection publique, soit en les recueillant de la bouche du peuple, les dispositions légales les plus importantes à ses yeux, et qu'il y a introduit pour son propre usage les observations qui lui semblaient graves à cause de l'auteur de quelques prescriptions particulières, et à cause des cantons où chacune était en vigueur. Cette hypothèse nous permet mieux que toute autre d'expliquer ce qui ne pourrait s'expliquer sans difficulté ; quelques dispositions de cette loi sont évidemment d'époques différentes. En effet, plusieurs titres prouvent que cette loi appartient à l'époque chrétienne. Car, bien qu'il ne soit pas question de l'Église chrétienne et des prêtres chrétiens, ce qui est assez surprenant, il y est parlé de peuples païens en opposition avec les Frisons, comme peuple chrétien, et l'observation du dimanche y est ordonnée sous peine de châtiment. D'autre part, on trouve formellement dans l'appendice de cette loi un usage païen : « Celui (est-il dit à la fin) qui a forcé un temple et qui a détourné quelque chose des objets sacrés doit être conduit sur le sable au bord de la mer, là les oreilles doivent lui être coupées, il doit être fait eunuque et immolé aux dieux dont il a souillé le temple. »

La loi elle-même est en général, par son esprit, par sa nature et son caractère, peu différente des lois des autres peuples teutschs dont nous avons parlé. Toutefois elle présente plus d'une divergence, et çà et là, comme dans l'article relatif aux temples païens, le critique croit reconnaître qu'il se trouve sur un sol où les Romains ont imprimé des traces non encore effacées.

La loi fait connaître, chez les Frisons aussi, quatre classes d'hommes : les edelings, les hommes libres, les lites et les serfs ; elle détermine d'une manière précise et caractéristique la position de ces classes. Le wehrgeld d'un lite est égal à celui d'un homme libre, le wehrgeld de trois lites est égal à celui d'un edeling ; deux serfs valent un lite, bien que dans un cas le meurtre d'un serf doive être compensé selon le prix réel que ce serf a coûté. Le wehrgeld d'un edeling est fixé à quatre-vingts sols. Si un edeling était tué, deux tiers de la composition étaient donnés à ses héritiers naturels et un tiers à ses autres parens. Ce même partage avait vraisemblablement lieu pour la composition d'un homme libre, qui était moins forte d'un tiers. Pour le meurtre d'un lite, il fallait payer au maître de celui-ci un tiers du wehrgeld d'un edeling, et de plus, le coupable devait encore payer aux parens du lite une somme égale au tiers du wehrgeld ; en sorte qu'en réalité la composition du lite, dans sa totalité, était plus rapprochée de celle d'un homme libre que la composition d'un homme libre ne l'était de celle d'un edeling.

Si un edeling était accusé d'avoir tué un homme et s'il niait le fait, il devait se justifier, dans le cas où l'homme assassiné était un edeling, avec onze conjurateurs du même rang ; si la victime était un homme libre, il fallait sept conjurateurs ; il n'en fallait que trois si la victime était un lite. Un homme li-

bre devait se justifier de la même accusation, dans le cas où la victime était un edeling avec dix-sept conjurateurs de son rang; s'il avait tué un homme libre, avec onze; avec cinq, s'il avait tué un lite. Un lite devait se justifier, dans le cas où il avait tué un edeling, avec trente-cinq conjurateurs de son rang; s'il avait tué un homme libre, avec vingt-trois; s'il avait tué un lite, avec onze. Dans le cas où un esclave était accusé d'un meurtre et niait le fait, son maître devait prêter le serment de justification avec plus ou moins de conjurateurs, d'abord selon que la victime était un edeling, un homme libre ou un lite, ensuite selon que le maître du serf était lui-même edeling, homme libre ou lite.

Toutes ces dispositions prouvent incontestablement que chez les Frisons aussi les hommes étaient soumis à une distinction légale. La gradation sociale établie dans ce pays en résulte également; mais on ne trouve pas le moindre indice qui fasse reconnaître par quoi un edeling obtenait cette qualité, et quelles conditions étaient exigées pour être homme libre. Le friling est appelé dans la loi *une personne d'un ordre inférieur*. Mais comme ces termes ne se rapportent qu'à l'infériorité du wehrgeld, on ne peut en tirer aucune conséquence. Il serait possible que la naissance ou l'origine d'un homme n'ait eu aucune influence sur la distinction établie entre les edelings et les hommes libres, mais que les premiers fussent tirés des derniers; du moins, il n'y a pas un mot dans la loi qui se rapporte expressément à une semblable distinction de naissance; car cette circonstance que des femmes et des jeunes filles sont aussi désignées comme appartenant aux edelings, aux hommes libres et aux lites, ne peut fournir aucune preuve pour une distinction d'origine entre les hommes libres et les edelings; d'autre part, la loi dit positivement qu'un homme libre peut descendre à la condition d'un lite, non-seulement en servant un edeling et un autre homme libre, mais même en servant un lite, et rester pour toujours dans cette condition. D'autre part, il n'est pas douteux que des lites, que même des serfs ne pussent arriver à la liberté par l'affranchissement. Ne serait-il par conséquent pas vraisemblable que le moyen de prendre rang parmi les edelings ait été également donné à tous les hommes libres? Du reste, ce qui surprend encore dans cette loi, c'est qu'il n'y est nullement question du wehrgeld des magistrats auxquels l'administration des cantons de la Frise était confiée au nom du roi et de l'empereur; il n'est parlé que des envoyés du roi ou des ducs. Le meurtre des uns et des autres entraîne un wehrgeld deux fois plus fort; et pourtant il est difficile de supposer que les autres magistrats qui, d'après le droit des Franks, devaient avoir un wehrgeld triple de celui d'un Frank libre, aient été placés en Frise absolument sur la même ligne que les hommes libres ordinaires; comment cela aurait-il pu être, surtout s'ils étaient tirés de la classe des edelings?

Quelque différentes que soient les opinions, on ne peut dire avec certitude ce qui produisit, entretint, soutint chez les Frisons la distinction légale entre les hommes libres; on peut dire seulement que la loi des Frisons prouve l'existence d'une semblable distinction; car elle se révèle non-seulement dans la fixation des compositions pour le meurtre, mais aussi dans la fixation des compositions pour tout autre crime.

Parmi ces crimes, dont l'énumération est fort incomplète, en particulier parce que les délits contre l'honneur d'un homme y manquent entièrement, se présentent de singuliers phénomènes, car on n'y parle pas seulement, comme partout, de vol, d'enlèvement, de meurtre et d'incendie; mais aussi d'impudicité. Celle-ci du moins est supposée possible jusqu'à la débauche la plus ignoble. On y parle même, comme dans la loi des Allemanni, d'un crime que, dans les anciens usages, on regardait comme tellement impossible qu'on ne pouvait même pas y songer, le parricide.

Tous les crimes, même les plus horribles, sont expiés par de l'argent. La peine de mort n'est indiquée qu'une fois et d'une manière odieuse : un serf ou un lite qui a tué son maître doit périr au milieu des tortures. Cependant il serait possible que la peine de mort eût été appliquée plus fréquemment chez les Frisons que leurs lois ne le portaient expressément; car les compositions s'élèvent souvent à un taux très-élevé, jusqu'au wehrgeld payé neuf fois. Sans doute il se présentait des cas où le criminel était hors d'état de payer une composition aussi forte et de payer de plus au roi neuf fois le friedgeld. La loi ne dit pas ce qui doit arriver en pareil cas.

Une chose remarquable, c'est que la loi ne cherche pas à rétablir dans tous les cas la paix de la société, mais qu'elle paralyse plutôt la force publique en abandonnant le criminel à la vengeance de la famille de l'offensé. Elle dit: « Si un homme a par perfidie livré à un autre une personne pour la faire périr et si le meurtrier s'est enfui du pays, il doit payer pour la victime le tiers du wehrgeld; mais si le meurtrier est resté dans le pays, il ne doit rien payer, seulement il doit être exposé aux poursuites des parens de la victime, et essayer, s'il le peut, de se réconcilier avec eux. » Wlémar ajoute: « Celui qui a en son pouvoir quelque chose qui appartient à autrui et qui se fait voler cet objet à dessein, doit payer le tiers de la composition si le voleur s'est enfui: mais si le voleur ne s'est pas enfui, il doit seulement être exposé à l'inimitié de ceux dont le bien a été détourné. » L'antique coutume de la vengeance par le sang avait donc disparu en général, mais dans quelques cas particuliers, la loi l'autorisait encore jusqu'à un certain point. Il est difficile de concevoir que Karl-le-Grand, si cette disposition était venue à sa connaissance, eût négligé ou toléré un tel désordre dont les conséquences étaient incalculables. Sans doute ces relations violentes sont adoucies jusqu'à un certain point dans les *Additions des hommes sages*. En effet il y est décidé: « Qu'un homme exposé à des poursuites personnelles doit trouver la paix dans les églises, dans sa maison, sur le chemin qu'il suit pour aller à l'église ou pour en revenir, enfin sur le chemin qu'il suit pour se rendre à l'assemblée du peuple et pour en revenir. » mais cette disposition n'assurait que très-peu sa vie. Dans les lieux mêmes où les vengeances ne pouvaient s'exercer, l'infortuné ne jouissait pas de toute la sécurité d'un homme libre sans reproche. Celui qui le tuait n'était obligé qu'à une composition de trente sols; celui qui le blessait ne devait payer au roi que douze sols.

Quant à l'organisation judiciaire des Frisons, la loi ne contient que peu d'indications qui laisseraient tout dans l'obscurité si les lois d'autres peuples teutschs ne nous avaient été conservées; mais qui, grâce aux détails plus clairs fournis par les autres lois, nous donnent au moins la conviction qu'en somme les Frisons suivaient la même procédure que les autres peuples teutschs.

Les séances du tribunal étaient publiques: la communauté s'assemblait au lieu ordinaire; on discutait les faits de la manière habituelle, quelques hommes décidaient la question de droit. La loi ne donne aucun nom particulier à ces hommes, qui sans doute étaient ce que les rachinbourgs étaient chez les Franks et les scabins chez les Saxons: elle leur donne seulement le titre de juges; elle n'indique pas non plus le nombre de ces hommes, et aucun indice ne nous fait connaître la manière dont ils obtenaient leur dignité. La sentence était prononcée par le président du tribunal; on peut supposer que le président était le comte de chaque canton. Chez les Frisons, le comte, dans ses fonctions judiciaires, s'appelait vraisemblablement *aséga*, c'est-à-dire *celui qui prononce la sentence*. Dans la loi, il est préférablement appelé juge. Wlémar et Saxmund, auxquels le code attribue expressément quelques dispositions, furent peut-être des juges de cette espèce. Il se peut que lorsqu'il fallut rédiger par écrit les anciennes sentences arbitrales qui peu à peu étaient devenues des coutumes, ils aient expliqué comment la chose s'était passée dans des cas semblables et analogues, et c'est peut-être là ce que la loi veut dire par ces mots: « Wlémar dit... Saxmund a prononcé ce qui suit. » Les sages qui, dit-on, firent des additions à la loi peuvent avoir été de ces hommes expérimentés qui connaissaient les mœurs et les usages du pays et qui conservaient dans leur mémoire les anciennes sentences.

L'accusé devait se défendre et prouver son innocence devant le tribunal, comme chez les autres peuples teutschs. Toutefois l'accusateur avait le droit d'apporter à l'appui de sa plainte les preuves qu'il pouvait fournir: habituellement la preuve se faisait par un serment que devait prêter l'accusé assisté par des conjurateurs; le nombre de ceux-ci était plus ou moins grand, selon la gravité des crimes et la condition de l'accusé. Les témoins étaient permis, mais s'il n'y avait de témoin ni pour l'accusation ni pour la défense, et si les deux parties offraient également de prêter serment, il ne semblait rester à la sagesse humaine aucune issue, et l'on croyait devoir abandonner la décision à Dieu, ou bien au sort dans le cas où cet usage remonterait au paganisme. On faisait jurer l'accusateur et l'accusé; mais après

qu'ils avaient juré, ils devaient se soumettre à ce qu'on appelait un jugement de Dieu. On avait également recours à cette source inépuisable de manifestations judiciaires dans tous les cas où un meurtre avait été commis sans qu'on pût découvrir le meurtrier, afin qu'en tout cas l'action ne manquât pas d'auteur.

Dans la loi des Frisons figurent trois sortes de jugemens de Dieu : le sort, l'eau bouillante et le duel. Quelque différentes que soient évidemment ces trois ordalies, tant sous le rapport de ce que les parties doivent en souffrir ou y faire que sous celui de l'issue, il semble que les Frisons leur accordaient une confiance égale et que l'une n'était préférée à l'autre que par hasard, car pour le même crime on employait l'une dans un canton, l'autre dans un second, la dernière dans un troisième.

Si un homme avait été tué dans un tumulte, en sorte que personne ne pût indiquer le meurtrier, les parens du mort qui cherchaient à obtenir le châtiment du crime avaient le droit, dans une partie de la Frise, d'accuser du meurtre sept hommes qui avaient pris part au tumulte; ceux-ci devaient se purger de l'accusation chacun avec onze conjurateurs. Mais ce serment ne les tirait pas encore de peine; après qu'ils l'avaient prêté on les conduisait dans l'église et au pied de l'autel. On jetait sur l'autel ou sur une châsse de reliques deux bâtons entièrement semblables, dont l'un n'avait pas de marque et dont l'autre était marqué d'une croix. Pendant qu'on les jetait, on les couvrait d'un drap de laine blanche pour les dérober aux regards des assistans; puis le prêtre ou un enfant levait l'un des bâtons, au milieu des prières de l'assemblée; s'il prenait le bâton marqué d'une croix, les accusés étaient déclarés innocens, et l'affaire en restait là; mais s'il levait le bâton sans marque, on en inférait que le coupable se trouvait parmi les accusés. Alors on prenait sept autres baguettes égales; chacun des accusés en marquait une de son signe en présence des assistans : elles étaient mêlées et jetées sur l'autel; le prêtre ou l'enfant les levait l'une après l'autre; les six premières tirées délivraient de l'accusation; mais celui dont la baguette était restée la dernière était regardé comme coupable et devait payer la composition du meurtre. Dans une autre partie du pays, sept hommes pouvaient de même être accusés du crime et devaient également se purger de l'accusation avec onze conjurateurs et ensuite subir encore l'épreuve de l'eau bouillante. Celui qui avait juré le premier subissait aussi le premier l'épreuve, et si elle décidait contre lui il devait payer la composition du meurtre, et ses conjurateurs étaient regardés comme parjures. Mais s'il sortait victorieux de l'épreuve, il était jugé innocent, et le second et le troisième devaient plonger la main dans le bassin, jusqu'à ce que le jugement de Dieu se fût déclaré contre l'un des accusés. Dans une troisième partie de la Frise enfin, les plus proches parens du mort ne pouvaient accuser du crime qu'un seul homme. Si celui-ci niait, et s'il était prêt à se justifier avec ses conjurateurs, les parens restaient libres d'accuser un autre individu. Ils devaient amener celui-ci devant le tribunal et jurer qu'il était coupable du meurtre; si l'accusé jurait de son côté qu'il était innocent, le duel devait décider. Celui qui se reconnaissait vaincu dans ce combat devait payer la composition du meurtre; et si l'un des deux restait dans le combat, le paiement de la composition devait être fait par ses héritiers.

Ce duel est accompagné de singulières circonstances; la loi laissait les deux parties libres de soutenir le combat ou de le faire soutenir par des champions soldés. L'issue décidait aussi dans ce cas, sinon de la culpabilité ou de l'innocence, du moins de l'obligation de payer la composition. Toutefois, si un champion soldé perdait la vie dans le combat, celui qui l'avait loué devait payer soixante sols au fisc royal; et comme dans ce cas, il avait sans doute à payer le wehrgeld pour la victime du meurtre, la conservation de sa propre vie lui coûtait un peu cher. Mais la puissance du sort et de la force est si grande dans toutes ces choses qu'on peut à peine encore parler de droit et d'équité.

Du reste, on ne peut décider à quelle classe d'hommes appartenaient ces champions mercenaires. On ne trouve aucun renseignement à leur égard; il paraît que c'étaient des hommes corrompus et malheureux, sans biens, sans honneur et sans considération, et précisément pour cette raison, il est difficile de leur trouver une place dans la société : du moins aucun wehrgeld n'était fixé pour eux. On pouvait les tuer sans payer de composition, comme des hommes qui avaient forfait à l'honneur,

comme des voleurs publics, des incendiaires et des pillards d'églises.

CHAPITRE V.

DERNIÈRES GUERRES DE KARL-LE-GRAND. — EXPÉDITIONS CONTRE LES SLAVES ET LES DANOIS.

De l'an 805 à l'an 813.

Par la soumission des Saxons, du sort desquels semblait dépendre le sort des Frisons, Karl crut avoir obtenu un grand résultat. Il était arrivé à quelque chose de grand et de plus grand peut-être qu'il ne le savait lui-même: car il n'avait pas seulement achevé victorieusement une entreprise commencée dès sa jeunesse, mais il avait aussi rendu à l'esprit national des Teutschs un service d'une importance incalculable. Le premier il en avait rendu possible, ou du moins plus facile, le développement dans son caractère inné. Les Saxons, désormais rattachés à l'ensemble des autres peuples teutschs qui maintenaient encore dans sa pureté la nationalité teutsche, durent à l'avenir exercer une immense influence sur la formation définitive de cette nationalité, et peut-être étaient-ils seuls en état par leur nature, qui n'avait pas éprouvé d'altération, de donner à cet ensemble la prépondérance dont il avait besoin pour se préserver de l'envahissement des mœurs étrangères, et de maintenir ou de rétablir en lui une véritable vie nationale, une vie teutsche.

Mais Karl ne termina pas son ouvrage. Depuis trente-six ans, il avait travaillé à un édifice dont la construction s'éloignait d'autant plus de son entier achèvement qu'on lui donnait plus d'étendue et plus d'élévation. Son empire ne pouvait rien gagner par une conquête, sous le rapport de la sécurité, de la solidité et de l'unité. Le génie de Karl était riche et profond; ses projets étaient grands et sublimes, mais un tel prince même ne pouvait franchir les relations données. Si sa domination n'avait pas trouvé de limites aux sommets les plus élevés des Alpes et des Pyrénées, il était impossible que l'Elbe lui imposât des bornes. Certainement un petit nombre d'hommes seulement avaient des principes arrêtés sur la grandeur et la position des États, aussi bien que sur les besoins des peuples. Aux yeux du vulgaire la puissance ne résidait que dans l'épée, la force que dans l'étendue, la fortune que dans la masse; mais l'empire était ouvert de tous côtés. Au sud, ainsi qu'à l'ouest et à l'est, il n'y avait de défense que dans l'attaque, et la mer elle-même, en établissant des points de contact avec les Nordmans, n'assurait au nord de l'empire ni confiance ni protection; bien plus, elle rendit le danger d'autant plus grand qu'elle ouvrit plus de routes par lesquelles le danger pouvait s'approcher.

Kal était vieux d'années, et ses forces s'usaient; son âge l'avertissait de plus en plus de songer à sa fin. Son âme pouvait conserver encore cette ancienne audace avec laquelle il s'était élancé dans l'infini pour arriver à la grandeur et à la puissance; mais son génie s'évanouissait par degrés; il perdait cette ancienne force d'activité dans laquelle autrefois il avait trouvé les moyens d'exécuter ses entreprises les plus hasardeuses. Aussi, songeant au temps qui devait venir après lui, il employa désormais de préférence son activité à régler l'état intérieur de son empire ainsi qu'à cultiver le génie et à encourager les tendances les plus élevées de l'humanité. Cependant il était impossible de renoncer aux armes. Il vécut encore dix ans; deux ou trois années seulement s'écoulèrent sans exploits guerriers, et cependant l'histoire ne fait pas mention de tous les événemens. L'empereur ne conduisit plus en personne ses armées sur le champ de bataille, mais il remit le soin de la guerre aux forces plus jeunes de ses fils et de ses généraux.

Lorsque, dans l'automne de l'an 804, Karl fut revenu de Saxe à Aix-la-Chapelle, il y reçut une visite du pape Léon III. L'empereur avait appris qu'on avait trouvé à Mantoue le sang de Jésus-Christ. Ce bruit le décida à charger le pape de faire une enquête à ce sujet; sans doute, pour empêcher que le mensonge et le charlatanisme ne s'emparassent d'un tel objet pour en faire un vain jeu, donner des alimens à la superstition et abuser des sentimens religieux des hommes pieux (1). Mais le Saint-Père, s'inquiétant peu de ce que des ignorans pouvaient dire, ne se servit de l'occasion qui lui était offerte que pour courir au delà des Alpes auprès de son protecteur, lui exprimer ses vœux pour ses nouveaux succès, et s'assurer de nouveau sa faveur. L'empereur reçut Léon avec amitié et avec les honneurs qui lui étaient

dus. Au bout de huit jours, consacrés à des affaires et à des plaisirs de différente nature, il le congédia. Le pape revint par la Bavière en Italie, et Karl le fit escorter jusqu'au delà de Ravenne par une garde d'honneur.

Vers le même temps où Karl reçut les félicitations de l'évêque apostolique pour ses victoires et pour celles du christianisme en Saxe, de nouveaux mouvemens s'étaient déjà manifestés sur les frontières orientales de son empire : il paraît qu'ils s'étendirent bientôt plus loin vers le Nord et rendirent nécessaires de nouvelles expéditions, tandis que les armes ne se reposaient ni en Italie ni en Espagne. La véritable corrélation des choses ne peut être reconnue à cause du manque absolu de documens, ou bien elle est trop étrangère à l'histoire du peuple teutsch pour que nous puissions la rechercher ici. Deux choses cependant semblent avoir soulevé les peuples slaves. D'abord des tentatives furent faites du sein du Teutschland pour propager la religion chrétienne parmi les peuples qui habitaient à l'orient des Teutschs; ces tentatives semblent n'avoir pas été sans succès chez les Avares, auxquels les Franks continuaient à donner le nom de Huns', parce qu'ils n'avaient pas appris à les mieux connaître. Cette œuvre pieuse fut dirigée par Arno, archevêque de Saltzbourg, et un prêtre nommé Ingo y travailla avec le plus grand zèle; du moins le nom de cet homme brille au-dessus de tous les autres aux yeux de l'investigateur, bien qu'il ne se trouve guère que dans une légende. Ainsi, d'un côté une singulière confusion put s'introduire dans la vie des Avares, parce qu'une partie de ce peuple avait été disposée par les malheurs que les Franks avaient fait peser sur lui à recevoir les doctrines de ceux-ci, tandis qu'une autre partie, déterminée peut-être également par ces malheurs, ne tint que plus fermement à l'ancienne barbarie. D'autre part, les peuples slaves libres, qui habitaient la Bohême et plus loin vers l'est, peuvent avoir eu peur de tomber par les Avares sous l'influence des Franks. Ils pouvaient craindre que leur sûreté ne fût mise en danger, si, directement ou indirectement, ils étaient cernés par la puissance des Franks. En second lieu, l'alliance des Abodrites avec les Franks semble avoir attiré l'attention et excité les craintes d'autres peuples slaves. Qu'ils aient redouté de voir les Franks séduire et envelopper dans leurs intérêts les Abodrites et s'ouvrir par eux un chemin pour étendre leur puissance jusqu'au nord de la Bohême, ou bien de voir les Abodrites, soutenus par les Franks, acquérir une prépondérance dangereuse parmi les peuples du monde slave : l'un et l'autre cas devaient leur paraître d'autant plus dangereux que l'empire des Franks avait à leur égard une position plus formidable. Dans cet état de choses, les plus menacés étaient les Slaves qui possédaient la Bohême, cet avant-poste du monde slave. On appelait en général Wendes, ces maîtres de la Bohême; leur véritable nom, celui de Tschèques ou Czechs, était peu connu dans l'empire des Franks, ou du moins il n'y était familier à personne (2).

Au printemps de l'année 805, le chagan des Huns Théodore, qui était chrétien, vint trouver, à Aix-la-Chapelle, l'empereur son protecteur. « Son peuple était en danger ; il ne pouvait plus se défendre contre les irruptions des Slaves dans les demeures qu'il avait occupées jusqu'alors; il priait donc l'empereur de lui assigner des établissemens entre Sarvar et Carnuntum, appelé maintenant Heimbourg. » L'empereur se rendit à ses prières et le congédia avec de riches présens ; mais à peine Théodore fut-il de retour qu'il mourut, et un nouveau chagan, qui prit sa place, envoya aussitôt un ambassadeur à Karl, le priant de lui accorder l'ancienne dignité de chagan des Huns. Karl la lui accorda ; si bas étaient tombés, par les armes et l'administration de Karl-le-Grand, ces Avares jadis la terreur des peuples teutschs; mais personne ne sait quel était le nombre des hommes qui obéissaient à ces princes dépendans ; toutes les relations sont inconnues.

Et cependant, les relations dans lesquelles le chagan implora l'appui de l'empereur déterminèrent sans doute ce dernier à préparer aussitôt une expédition contre les peuples slaves de la Bohême et des pays voisins, situés au nord de la Bohême, d'autant plus que ces peuples avaient fait des irruptions désastreuses en Thuringe, particulièrement dans les contrées situées sur le Mein. Il mit en campagne trois armées qui, s'avançant de differens côtes, devaient se réunir en Bohême, sous les ordres de son fils Karl. L'une de ces armées, commandée par le jeune roi lui-même, partit du Rhin, et s'avança, en remontant le Mein, directement contre la Bohême; la seconde par-

tit du Danube; elle se composait en majeure partie de Bavarois : elle opéra, à ce qu'il semble, sa jonction avec le jeune roi, à l'ouest de la forêt de Bohême, pour pénétrer en même temps que lui dans le pays; elle était commandée par Adolf et Wernar. La troisième avait à faire la route la plus difficile; ce fut probablement pour cela qu'elle fut soutenue par une flotte qui remonta l'Elbe et s'avança, dit-on, jusqu'à Magdebourg. Cette dernière armée se composait de Franks et de Saxons; on prétend aussi qu'elle comptait un grand nombre de Slaves. Toutefois on ne sait pas si ces Slaves s'étaient réunis à l'armée dès le principe ou s'ils ne furent contraints que plus tard à marcher avec les Franks contre leurs compatriotes. Dans le premier cas, il ne peut être question que d'Abodrites; dans le second cas au contraire, ce pouvait être des Sorbes; mais on ne peut arriver pour ce sujet à aucune certitude. L'armée semble avoir tourné le Hartz à l'est, et ensuite s'être avancée dans le pays des Sorbes, après avoir passé la Saale. Elle traversa le Werina-Feld ou les plaines des Werini. On doit donc chercher ces plaines au sud et à l'est du Hartz, et on peut les considérer comme une ancienne possession des Chéruskes qui appartenait alors à la Thuringe. D'après les indications postérieures, on pourrait croire qu'elle s'étendait sur les deux rives de la Saale et de l'Elbe au confluent de cette rivière et de ce fleuve. Là, le roi des Sorbes, Séméla, vint au-devant d'elle. Une bataille fut livrée; les Sorbes succombèrent; Sémela dut reconnaître la suzeraineté de l'empereur, livrer ses deux fils comme otages de sa fidélité, et vraisemblablement suivre en Bohême les drapeaux du vainqueur. Car l'expédition alla plus loin. Sur l'Éger, cette armée se réunit à celles qui étaient venues du Rhin et du Danube. D'autre part, les peuples slaves de la Bohême s'étaient rassemblés, et sous les ordres de leurs princes, ils se tenaient en face de l'ennemi dans un grand camp. Toutefois on n'en vint pas à une bataille, bien que les Slaves eussent perdu, dit-on, un de leurs chefs nommé Lech. Bien plus, il paraît que les Slaves se dispersèrent et qu'ils cherchèrent à gagner les montagnes qui entouraient la Bohême, pour couper la retraite aux Franks. Ils avaient évacué et dévasté l'intérieur du pays. Mais des deux côtés le but fut manqué. Il ne resta plus aux Franks, auxquels l'ennemi avait échappé, qu'à achever la dévastation que les Slaves avaient commencée eux-mêmes, et les deux rives de l'Elbe furent témoins d'affreux ravages. Pourtant les Franks ne purent rien conserver. Au bout de quarante jours, dit-on, la disette de vivres et de fourrages fut si grande qu'ils se virent forcés de quitter le pays ennemi. Leur retraite fut heureuse. Il n'est question nulle part d'un combat ou de pertes. Cependant il ne paraît pas que cette issue ait inspiré une grande joie, et les événemens de l'année suivante, 806, font supposer que l'entreprise tentée contre la Bohême n'avait même pu avoir une fin heureuse.

En effet, tandis que, dans cette année, la puissance et la suprématie de l'empereur étaient reconnues sur les deux rives de la mer Adriatique, dans la Vénétie et dans la Dalmatie, tandis que l'île de Corse était défendue avec succès contre les Maures, qui, partis de l'Espagne, s'étaient rendus maîtres de l'île de Sardaigne et qui faisaient tous leurs efforts pour s'emparer de l'île voisine; tandis qu'en Espagne, les Navarrais et les habitans de Pampelune, qui l'année précédente avaient fait défection et s'étaient livrés aux Sarrasins, se réunissaient de nouveau à l'empire; tandis qu'enfin l'empereur lui-même, songeant à ses derniers momens, s'occupait de régler la position réciproque de ses fils, de manière à ce qu'après sa mort la paix et la sécurité de l'empire ne fussent pas troublées; il crut nécessaire d'envoyer encore une fois avec une armée son fils, le roi Karl, contre les Slaves. Cette expédition ne fut pas dirigée contre la Bohême, mais contre les Sorbes. Ceux-ci avaient été vaincus l'année précédente et avaient donné des otages pour garantie de leur fidélité. Il faut donc qu'ils se soient soulevés de nouveau, et ils ne peuvent avoir fondé l'espérance de rétablir, de conserver leur indépendance, que sur l'issue de la guerre de Bohême. Le jeune roi rassembla ses troupes dans un lieu de la Thuringe, appelé Wald(3). Il les partagea en deux corps. L'un s'avança à peu près jusqu'au confluent de la Saale et de l'Elbe, et passa ce fleuve, sans doute pour occuper les Slaves sur l'autre rive. Le roi Karl conduisit lui-même l'autre corps au delà de la Saale inférieure, dans le pays des Sorbes qui habitent le Werina-Feld. Leur roi Méliduoch, qui avait bravé la puissance des Franks, fut battu et périt

dans le combat. Ce désastre, suivi de la destruction de la ville des Sorbes, inspira à ce peuple une telle inquiétude que ses princes se présentèrent devant le jeune roi, renoncèrent à leur téméraire entreprise, promirent de se soumettre au service militaire de l'empereur et de livrer des otages de leur fidélité. Puis le roi revint et se réunit de nouveau au corps d'armée qui avait passé l'Elbe. Il ordonna aux Slaves de construire et de fortifier deux villes, l'une sur l'Elbe en face de Magdebourg, l'autre sur la Saale, dans un endroit appelé Halle. Les Slaves se virent ainsi forcés de travailler eux-mêmes à la construction des citadelles où l'on devait river les chaînes qu'on leur avait imposées, ou dont on voulait les charger.

Mais on n'avait rien gagné; les deux nouvelles forteresses, monument de l'infortune et de la honte du peuple slave, ne pouvaient être considérées que comme des portes ouvertes à de nouvelles guerres dont personne ne pouvait calculer la fin. Tant que Karl-le-Grand vécut, les peuples slaves voisins, intimidés, purent rester sous l'impression que sa fortune, son génie et ses talens avaient produite sur eux comme sur tous les peuples : mais où finissait le monde slave? où se trouvait-il une limite après qu'on était une fois entré dans ce monde, après qu'on avait commencé l'attaque contre les peuples de race slave? Les forêts de la Bohême n'étaient rien à côté des hauteurs des Alpes et des Pyrénées, et l'Oder ne pouvait être un obstacle pour des hommes qui avaient porté leurs armes au delà du Rhin et de l'Elbe.

Cependant Karl-le-Grand ne jugea pas convenable de continuer la guerre. Il aspirait après le repos, et, indépendamment des relations intérieures de son empire et des affaires de l'Église, l'Italie et l'Espagne occupèrent désormais sérieusement son esprit. Ses vassaux pouvaient aussi être tous également fatigués de ces guerres continuelles; il ne les convoqua donc pas l'an 807. Pourtant il n'était pas maître de maintenir la paix. Pendant que ses armes avaient été victorieuses sur la Saale et sur l'Elbe, Godofrid, roi des Danois, n'avait pas perdu de temps; les Nordmans ne cessaient de paraître avec de légères escadres sur les côtes de la Saxe, de la Frise et de la Gaule et de répandre la crainte et la terreur par leur audace aventureuse. Le roi Godofrid lui-même, animé par une bouillante colère, tourna les armes contre les Abodrites, qui, infidèles à la cause de leur propre nation, s'étaient réunis aux Franks et avaient tiré de honteux avantages du désastre des Saxons. Il ne voulait pas les tolérer dans les pays saxons de l'autre côté de l'Elbe, il voulait au contraire, en expulsant ces étrangers, rétablir la communication entre les peuples germaniques du Nord, et il n'entreprit pas seul la guerre. Trois peuples slaves qui habitaient au sud des Abodrites, les Linons, les Smeldinges et les Wiltzes (4), poussés par une ancienne haine contre les Abodrites ou excités contre eux par une haine récente à cause de leur perfidie, secondèrent l'attaque de ce roi du Nord.

Godofrid s'avança jusqu'à l'Elbe et chassa ou soumit les Abodrites des pays situés entre ce fleuve et la mer. Un de leurs chefs, Drasco, fut mis en fuite; un autre, Godelaib, fut fait prisonnier; Godofrid le fit pendre. Les citadelles des Abodrites furent forcées; les deux tiers du peuple devinrent tributaires du roi des Danois. Godofrid lui-même établit un camp permanent sur les bords de l'Elbe. Son regard impatient se porta de là sur l'autre rive, dans l'espoir que l'ancien génie de la liberté exciterait encore une fois les Saxons à la résolution et à l'activité. Mais il était trop tard : les Saxons, humiliés par un sort épouvantable, avaient perdu toute confiance en la fortune; ils restèrent tranquilles, et bientôt Godofrid ne put plus compter que sur lui-même.

L'an 808, Karl-le-Grand envoya son fils, le roi Karl, avec une nombreuse armée de Frisons et de Saxons, au secours de ses alliés. Il semble que le roi fit prendre à une partie de cette armée position sur l'Elbe, en face du roi des Danois; plus loin, en remontant le fleuve, il fit jeter un pont et conduisit l'autre partie dans le pays des Linons et des Smeldinges et commença à dévaster les terres d'alentour. Par là, non-seulement il força les peuples à s'abstenir de toute guerre contre les Abodrites, mais il paralysa aussi les forces des Wiltzes et les força à revenir sur leurs pas pour protéger leur propre territoire. Mais le succès de sa lutte avait coûté au roi Godofrid de grands sacrifices. Il avait perdu un grand nombre de ses plus habiles guerriers; un fils de son père, nommé Réginold, avait trouvé la mort avec beaucoup de vaillans Danois au siége d'une

ville. Désormais il pouvait être inquiet de sa position. Il n'y avait rien à faire pour les Saxons; il avait montré la puissance de son propre peuple; il pouvait, sous l'empire des circonstances, croire qu'il avait assez fait et assez tenté; peut-être y eut-il aussi des négociations, qui décidèrent Godofrid à renoncer à la guerre; car on trouve que ce même prince Drasco, dont il a été fait mention plus haut, lui donna son fils en otage. En tout cas, il partit. Dans sa retraite il détruisit encore l'opulente ville de commerce Reric ou Rorich, bâtie sur un golfe de la mer Baltique et en emmena les marchands avec lui (5). C'est ainsi qu'il revint à Schleswig avec ses troupes et sa flotte. Mais, en renonçant pour cette fois à attaquer les Franks, il crut devoir veiller avec d'autant plus de soin à la défense de son peuple. Il visita donc les limites de son empire du côté de la Saxe et éleva sur la rive septentrionale de l'Eider une série de retranchemens qui s'étendirent depuis un golfe de la mer Baltique appelé par les Danois Ostarsalt jusqu'à la mer Teutonique. On assure que ces retranchemens formaient un ouvrage tellement compact qu'il ne s'y trouvait qu'une porte (6) pour permettre du moins aux hommes de communiquer entre eux.

Cependant, les Franks ne retirèrent de la retraite de Godofrid aucun autre avantage que de rétablir peut-être leurs alliés, les Abodrites, dans leur ancienne position; car ils ne poursuivirent pas la guerre, soit que l'empereur hésitât à entretenir et à augmenter peut-être les mouvemens parmi les peuples slaves, soit que l'entreprise de son fils eût eu moins de succès qu'on ne s'y était attendu. Cette dernière supposition est vraisemblable; car un écrivain ne signale aucun fait remarquable et se borne à dire que le roi Karl ramena son armée saine et sauve en deçà de l'Elbe. Un autre, au contraire, avoue que les Franks essuyèrent aussi des pertes dans cette campagne. Si déjà ces données ne nous mènent nullement à supposer que les armes des Franks aient été victorieuses, cette circonstance, que l'empereur fit construire deux citadelles sur l'Elbe et qu'il y mit des garnisons pour résister aux irruptions des Slaves, prouve encore mieux que les Franks rapportèrent avec eux du pays des Slaves une crainte plus grande que celle qu'ils inspirèrent eux-mêmes.

Un moment de repos était d'autant moins possible. L'année 809 fut témoin de plusieurs revers. En Espagne, Tortose fut assiégée en vain, et l'armée des Franks, commandée par le roi Ludwig, fils de Karl-le-Grand, fut forcée à la retraite. En Corse, les Maures surprirent une ville le jour de Pâques, la pillèrent et emmenèrent les habitans en esclavage; l'évêque, les vieillards et les malades furent seuls épargnés. Les Grecs commirent des brigandages considérables sur les côtes de la Toscane. L'empereur lui-même s'occupa d'une discussion théologique relative à la procession du Saint-Esprit. En Orient, on croyait que le Saint-Esprit ne procédait que du Père; dans la plus grande partie de l'Occident, au contraire, on pensait que le Saint-Esprit procédait du Père et du Fils; à Rome seulement et dans la plus grande partie de l'Italie on s'accordait avec les Grecs. Il se peut que cette divergence durât depuis longtemps. A l'époque qui nous occupe, elle fut condamnée par un moine de Jérusalem, nommé Jean; et elle inquiéta tellement les âmes des fidèles que l'empereur crut nécessaire de tenir à Aix-la-Chapelle une assemblée de ses évêques pour soumettre à leur examen cette affaire importante. Mais l'ancienne audace avec laquelle, quinze ans auparavant, il avait décidé une question analogue, sur les relations du Fils avec le Père, sans s'inquiéter du pape, n'existait plus en lui. Bien que sa position à l'égard de l'évêque apostolique semblât actuellement lui donner une tout autre puissance qu'auparavant, il hésita à amener l'assemblée à une sentence positive. Les vénérables pères que l'empereur avait convoqués se déclarèrent sans doute pour l'opinion que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils; mais l'empereur jugea convenable d'envoyer à Rome l'évêque Bernhard de Worms et l'abbé Adalhard de Corbie, pour soumettre l'affaire au Saint-Père, et le gagner à l'opinion exprimée, afin qu'elle fût établie comme article de foi. Mais le pape Léon III, considérant la puissance toujours croissante du saint-siége, fut satisfait de ce qu'on reconnaissait que la décision lui appartenait. Aussi s'abstint-il de prononcer. Dirigeant ses regards non moins sur les églises d'Orient que sur celles d'Occident, il s'attacha seulement à satisfaire personnellement l'empereur sans blesser les Grecs. En vertu de son autorité pontificale, il s'en remit sur cette

affaire, à laquelle il n'attachait aucune importance réelle, à la conscience et au besoin des fidèles. Karl-le-Grand, déterminé peut-être par cette indifférence du pape, la laissa également de côté et pendant plus de deux siècles encore elle resta indécise, bien qu'elle n'eût jamais cessé d'être un objet de discussion, et bien qu'elle ne restât pas sans une grande influence sur la séparation des Églises d'Occident et d'Orient.

Pendant ce temps continuait la lutte excitée parmi les peuples slaves, et ni l'empereur, ni Godofrid, roi des Danois, n'en furent spectateurs indifférens. Cette lutte se développa sous l'empire de passions sauvages. Drasco, prince des Abodrites, attaqua les Wiltzes, et secouru par les Saxons, que sans doute Karl-le-Grand lui avait envoyés, il exerça contre ce peuple une cruelle vengeance. Grâce à ces mêmes secours, il s'empara aussi de la plus grande ville des Smeldinges, et contraignit ce peuple à accepter son alliance. Peut-être par cette heureuse entreprise amena-t-il des négociations entre l'empereur et le roi des Danois. Godofrid, dit-on, les proposa ; elles eurent lieu entre les envoyés des deux princes, sur les limites de leurs États, dans un lieu appelé Badenfliet. Mais les reproches et les récriminations des deux parties se heurtèrent avec tant de force que toute tentative d'accommodement échoua. Godofrid semble avoir tenu un langage hautain et menaçant. Soit que l'empereur craignît que ce roi du Nord cherchât à exécuter ses menaces, soit qu'il désirât lui inspirer des inquiétudes pour la sûreté de ses retranchemens, il résolut de construire une forteresse de l'autre côté de l'Elbe pour protéger les Saxons et effrayer les Danois. On rassembla dans la Gaule et en Germanie un certain nombre d'hommes pour peupler et défendre ces nouvelles forteresses : ils furent pourvus d'armes et de toutes les choses nécessaires à la vie, et dirigés par la Frise sur la Saxe septentrionale. On choisit, pour y construire ce nouvel établissement, un endroit situé sur la Stör et appelé Esesfelth, et qui reçut dans la suite le nom d'Itzehoe. Un comte nommé Egbert reçut la mission d'exécuter cette œuvre, et plusieurs comtes saxons durent couvrir et protéger l'entreprise.

Le roi Godofrid ne put s'empêcher de voir dans cette nouvelle fondation un prélude à des attaques contre les Danois, plutôt qu'une construction destinée à défendre l'empire contre eux. Il dut croire que les Abodrites ne resteraient pas non plus tranquilles cette fois pour se faire récompenser de leurs services par le roi des Franks aux dépens des Saxons voisins, et que de cette manière les peuples de race slave pénétreraient toujours plus avant dans le nord de la Germanie. Les Danois et les Nordmans partageaient cette inquiétude. Les peuples du Nord se mirent donc au loin en mouvement pour prévenir ce nouveau danger. Drasco, prince des Abodrites, fut surpris et tué par les guerriers du roi Godofrid, dans la ville de Reric, et les peuples slaves, contre lesquels les Abodrites avaient combattu, se soulevèrent de nouveau pour la liberté et voulurent profiter du moment.

Ces événemens ne parurent pas à l'empereur indignes d'attention. Sentant la nécessité de leur résister, il résolut d'entreprendre une expédition contre les Danois. Au printemps de l'an 810, on en fit les préparatifs. En attendant qu'ils fussent terminés, l'empereur s'occupa, dans son palais d'Aix-la-Chapelle, de différentes affaires. Il n'était pas sans inquiétude et sans soucis : car l'île de Corse était conquise par les Maures ; son fils, le roi Pippin, eut peu de bonheur dans une entreprise contre Venise et en eut encore moins dans une expédition contre les Dalmates. L'empereur perdit sa fille Rhotrude. Alors même, il reçut la nouvelle : « Qu'une flotte de Nordmans, de deux cents vaisseaux, avait paru sur les côtes de la Frise ; que toutes les îles le long de la côte étaient livrées au pillage ; que les pirates avaient débarqué dans la Frise même ; que trois fois déjà ils avaient battu les Frisons ; que les Danois, vainqueurs, avaient imposé un tribut aux Frisons vaincus et levé une contribution de cent livres d'argent ; que le roi Godofrid n'était pas en Frise, mais dans sa patrie et qu'il menaçait de faire une attaque par terre. »

Karl fut effrayé. Ébloui par la prospérité d'un long règne, il n'avait d'abord pas voulu croire à la vérité de ces nouvelles ; et lorsqu'il lui fut impossible d'en douter plus longtemps, il se sentit profondément affecté. Son âme était excitée, ses idées confuses ; il sentait qu'il devenait vieux ; bien qu'il ne craignît pas que de tels ennemis fussent en état de renverser son ouvrage, bien qu'il ne pût reconnaître dans la

multiplicité des revers partiels la vicissitude des choses humaines, son âme ne pouvait rester étrangère à la pensée qu'il avait fondé un très-grand empire, il est vrai, mais qu'il ne l'avait pas consolidé; et que si les peuples voisins étaient assez téméraires et assez orgueilleux pour se hasarder à résister à sa gloire héroïque, des jours difficiles étaient réservés à ses successeurs.

Profondément découragé, il quitta sans retard son royal palais pour se mettre encore une fois à la tête des guerriers auxquels il donna l'ordre d'accourir de toutes parts. Mais il ne put arriver à aucune résolution. D'abord il eut le projet de se rendre en Frise et de chasser les Nordmans. Mais bientôt il réfléchit que ces bandes aventureuses étaient moins à craindre que Godofrid, si ce roi réussissait à passer l'Elbe tandis qu'il combattrait lui-même en Frise et à appeler de nouveau les Saxons aux armes. Dans cette pensée, il abandonna la Frise aux mauvais traitemens des Nordmans, et fit passer le Rhin à son armée. Il s'arrêta à Lippeham pour attendre l'arrivée de toutes les troupes qu'il avait convoquées pour cette expédition. Les esprits étaient tellement frappés et attendaient avec une telle anxiété le développement des événemens qu'une circonstance futile, la mort soudaine de l'éléphant dont Harun-al-Raschid avait fait présent à l'empereur aux jours de ses victoires, fit sur eux une grande impression. Karl partit de Lippeham aussitôt que son armée fut réunie, et la conduisit à marches forcées jusqu'au delà du Wéser. Mais alors il retomba, à ce qu'il paraît, dans son ancienne incertitude; il interrompit sa marche et établit son quartier général non loin du confluent de l'Aller et du Wéser, à Verden.

Il paraît que l'empereur reçut la nouvelle que Godofrid était toujours de l'autre côté de l'Eider, et ne se disposait pas à pénétrer plus avant. Mais il regarda comme une entreprise trop hasardeuse de s'éloigner au delà de l'Elbe et de s'avancer jusqu'à l'Eider, et plus loin vers le nord, car il lui fallait porter ses regards sur l'Espagne comme sur l'Italie, et les Nordmans dévastaient la Frise, et les Wiltzes avaient franchi l'Elbe et enlevé une des citadelles qu'il avait élevées sur ce fleuve, et où son général Odo tenait garnison avec les Ostfaliens; on l'appelait Hochbuchen (7). Maîtres de cette citadelle, les Slaves auraient facilement causé de grands désordres dans la Saxe de ce côté de l'Elbe, tandis que de l'autre côté il aurait épuisé ses forces par de longues marches contre un ennemi lointain. Bientôt un nouveau désastre se joignit à ceux-là et rendit presque impossible toute entreprise ultérieure. Une maladie pestilentielle se répandit parmi les bêtes à cornes et se propagea rapidement par tous les pays soumis à la domination de l'empereur. Tous les animaux de l'armée périrent. Les embarras du vieux héros croissaient de plus en plus.

Dans cet état de choses, deux événemens heureux donnèrent aux affaires une autre tournure. D'abord on apporta à l'empereur la nouvelle que les Nordmans avaient d'eux-mêmes quitté la Frise, et, en second lieu, que Godofrid, roi des Danois, avait été assassiné. Le premier de ces faits était naturel : comme les Nordmans n'avaient pas réussi à soulever les Frisons contre l'empereur, ils durent désirer avant tout de mettre en sûreté le butin qu'ils avaient acquis par le pillage: ils ne pouvaient songer à conserver la Frise; ç'aurait été perdre du temps que de séjourner plus longtemps dans ce pays dévasté. Il se peut aussi qu'ils aient reçu sinon l'ordre, du moins l'invitation de retourner dans leur patrie pour ne pas prendre part à la lutte qu'on s'attendait à soutenir contre l'empereur. Quant à l'autre événement, on dit seulement que la mort de Godofrid arriva à propos; on ne fait connaître ni les motifs, ni l'occasion du meurtre, ni l'assassin; on dit seulement que celui-ci appartenait à la suite du roi.

Mais la joie qu'aurait pu causer à l'empereur le retour de sa fortune dans les affaires publiques fut bien rachetée par un malheur domestique qui le frappa de nouveau. Son fils Pippin, roi d'Italie, mourut dans le même temps où il se trouvait dans le camp sur l'Aller, et il se peut que la mort du jeune prince lui ait été annoncée le même jour que celle du roi des Danois. Il résolut d'autant plus vivement de faire la paix avec tous ses ennemis. Tous ses efforts se dirigèrent désormais vers ce but, et plus le vieil empereur avait une position respectable, dans tout l'éclat de ses exploits et de sa gloire, plus le succès de ses efforts lui semblait facile.

Un accommodement fut conclu avec Hemming, neveu de Godofrid, qui est appelé roi des

Danois, après le meurtre de son oncle, soit qu'il eût fait des avances, soit qu'elles eussent été faites par l'empereur. L'année suivante, 811, cet armistice, qui ne fut juré que sur les armes, fut confirmé par douze comtes franks et par douze des hommes les plus illustres parmi les Danois, dans une entrevue sur l'Eider; il fut solennellement juré par les deux partis selon l'usage des deux peuples. L'Eider resta la frontière entre les Danois et l'empire des Franks, et la paix subsista tout le temps que Karl-le-Grand resta sur le trône. Cependant, il est difficile de dire si la fidélité avec laquelle les Danois tinrent les conditions de la paix vint de ce que, fatigués des querelles qui avaient eu lieu jusqu'alors, ils sentaient tous les avantages d'un traité, ou s'ils n'avaient cherché à éviter la guerre que parce qu'il s'éleva chez eux des discordes intestines, soit par leur propre faute, soit par une influence étrangère. Car le nouveau roi Hemming mourut dès la fin de l'année 811; après sa mort s'éleva, au sujet du pouvoir, une querelle soutenue avec la plus grande exaspération et qui coûta la vie à beaucoup de vaillans hommes. En tout cas, Karl-le-Grand semble n'avoir attendu de la paix avec les Danois aucune sûreté contre les irruptions maritimes des pirates nordmans; car dans cette même année 811, il visita lui-même les côtes septentrionales de la Gaule, les ports de Boulogne et de Gand, examina par lui-même les flottes qui avaient été construites par ses ordres, ainsi que le phare de Boulogne, et prit d'autres mesures qui témoignent de son inquiétude. Cependant la paix fut renouvelée deux ans après avec les nouveaux rois des Danois, Hériold et Reginfrid (8).

Il fit aussi, dès l'an 810, la paix avec l'empereur grec Nicéphore et lui rendit la partie de la Vénétie conquise par son fils Pippin. Puis des ambassades furent échangées entre Aix-la-Chapelle et Constantinople. La paix fut confirmée de la manière la plus solennelle. On ne se fit pas faute d'assurances d'amitié réciproque, et les ambassadeurs grecs, qui adressèrent en grec la parole à Karl, lui donnèrent le titre de roi et d'empereur. Du reste, une des suites de ses relations pacifiques, fut que le duc des Béréventins, qui, suivant les circonstances, s'appuyait tantôt sur l'empire d'Orient, tantôt sur l'empire d'Occident, parce qu'il espérait acquérir une certaine indépendance en profitant des événemens, reconnut désormais sa dépendance de l'empire des Franks et se soumit au paiement d'un tribut.

Sur un autre point, on essaya de conclure la paix avec les Sarrasins d'Espagne; mais le succès fut médiocre, bien que peut-être un armistice eut lieu sur les frontières des deux puissances en Espagne; mais la guerre ne cessa pas, et l'île de Corse et les côtes d'Italie furent incessamment inquiétées par les Maures belliqueux et pillards.

Enfin le vieil empereur s'efforça de ramener à la tranquillité et à l'obéissance des peuples moins importans, qui étaient en hostilité avec les Franks ou qui n'étaient pas disposés à leur obéir, tels que les Wiltzes, les Huns et les Bretons. Il avait d'autant plus à cœur de concilier même des relations moins importantes que, vers la fin de l'an 811, il eut le nouveau chagrin de perdre son fils aîné, le plus habile de tous, le roi Karl. Au moment où ses forces physiques s'affaiblissaient de plus en plus et l'avertissaient que ses jours allaient finir, bien qu'il fût las des armes, il n'hésita pas à envoyer des forces militaires suffisantes contre ces peuples, pour donner le poids nécessaire à ses paroles pacifiques.

Mais quels que fussent les efforts, les actions et les négociations de Karl-le-Grand, un empire qui, fondé par la conquête, s'étendait de l'Ebre jusqu'à la Théiss et au delà de l'Elbe, et de l'Eider jusqu'au Tibre et à la Sau, ne pouvait compter sur une paix durable. Un homme d'un grand et puissant génie, comme Karl, peut rompre les limites que la nature a imposées aux hommes et aux peuples; il peut lancer peu à peu ses projets dans l'infini et, favorisé par la fortune, accomplir des choses merveilleuses; mais il lutte en vain contre la force des choses, et le caractère propre des pays et des besoins de leurs habitans détruit l'édifice qu'il a construit. Le plus grand bonheur qui puisse lui échoir dans ses prodigieux efforts consiste en ce que cette œuvre ne s'écroule pas sous ses propres yeux, et en ce que lui-même n'est pas anéanti sous ses ruines.

CHAPITRE VI.

INTÉRIEUR DE L'EMPIRE. — PROJETS, TENDANCES ET BUT DE KARL-LE-GRAND.

Karl était arrivé au terme de son héroïque carrière. Après l'avoir accompagné dans toute sa course, souvent avec étonnement et admiration, quelquefois avec inquiétude et avec crainte, peut-être aussi avec découragement et tristesse, rarement avec affection et avec une joie pure, jamais toutefois sans un intérêt naturel à l'homme, trois questions se présentent à nous, maintenant qu'il est arrivé au terme et qu'il a fixé les bornes de son empire. Ces questions s'élèvent avec d'autant plus de force qu'il est plus difficile d'en trouver la solution dans le récit de ses actions. D'abord, de quels moyens put disposer ce grand prince pour accomplir de si grandes choses? Comment disposa-t-il et forma-t-il les armées avec lesquelles il soutint ses batailles et conserva ses conquêtes, et de quelle manière chercha-t-il à les entretenir et à les récompenser? En second lieu, quelle influence les guerres et les conquêtes de Karl eurent-elles sur le développement des relations sociales parmi les peuples teutschs? Quelle fut la constitution de l'empire dans cette génération? Quelle en fut l'administration, la législation, l'organisation judiciaire? Enfin que se fit-il dans cette période par Karl et sous sa protection pour les besoins les plus élevés et les plus nobles de l'homme, et pour l'entière formation d'une vie morale, pour la religion, les sciences, les arts, l'agriculture, le commerce et l'industrie?

Plus ces questions sont importantes, plus on doit déplorer qu'on ne puisse répondre avec précision à aucune d'elles; bien plus, qu'on ne puisse trouver aucune réponse qui nous satisfasse jusqu'à un certain point, et que souvent il reste à peine au critique d'autres ressources que de se lancer dans des conjectures qui ne s'appuient pas toujours sur des bases solides.

Les auteurs d'annales contemporains de cette époque, ou qui vécurent peu de temps après ne font pas mention de choses de cette nature. Ils consignaient isolément les événemens dont le souvenir leur semblait digne d'être conservé, sans s'inquiéter ni de leur cause ni de leurs effets, des forces ni de la puissance, de la prévoyance ni de la direction. Ils se fiaient sans doute en même temps, pour les choses temporelles ainsi que pour les objets sacrés de la religion et de l'Église, sur une tradition orale qui devait se propager à côté de leurs simples notes, se rattacher à elles, et de cette manière, conserver de génération en génération la mémoire des faits. C'est pour cela peut-être qu'ils se contentèrent d'exposer le fait dans toute sa nudité. Partout aussi on manquait de principes relativement à la vie sociale, dans toutes ses manifestations et dans tous ses rapports; et le défaut d'un ordre ancien et déterminé, ainsi que la grande difficulté des communications intellectuelles, leur permettait à peine d'arriver à un coup d'œil général.

D'ailleurs les hommes dont ils étaient les contemporains connaissaient les relations de la vie tout aussi bien qu'eux-mêmes, et ils n'écrivaient que pour ces hommes sans réfléchir que les siècles suivans seraient étrangers à leur monde et désireraient pourtant en obtenir une connaissance complète. Einhard lui-même, dans sa biographie de Karl-le-Grand, a à peine touché quelques points qui puissent jusqu'à un certain degré éclaircir les recherches que nous nous proposons. Quant à ce qu'on peut trouver dans les écrits et les lettres d'autres hommes instruits de cette époque, comme dans Alcuin, cela se borne à de simples indications qui ne font qu'exciter le désir de mieux savoir les choses sans jamais le satisfaire. Enfin on rencontre rarement dans les biographies des saints quelques détails qui peuvent expliquer même une seule relation de la vie durant cette période.

Cependant Adalhard, abbé de Corbie, cousin de Karl-le-Grand (1), écrivit, dit-on, un ouvrage particulier sur l'ordre et l'organisation administrative, non-seulement du royal palais, mais aussi de tout l'empire, sous Karl-le-Grand. Hincmar, qui fut archevêque de Reims environ trente ans après la mort de cet empereur, assure lui-même qu'il a fait de cet écrit un extrait qui nous a été conservé. Dans le fait, cet opuscule ne manque pas d'importance, parce qu'il contient quelques indications qu'on ne trouve nulle part ailleurs. Seulement d'abord, il ne touche qu'une petite partie des recherches qui nous occupent, et loin d'être complet, même dans cette partie, il présente de fréquentes lacunes, n'effleurant que la superficie. En second lieu, ce petit écrit n'est pas considéré comme purement historique; mais il

fut composé pour un but déterminé. Quelques évêques de l'empire frank occidental avaient prié ce prélat si expérimenté de leur faire part de ce qu'il savait par tradition ou par sa propre expérience, sur l'organisation de la cour et de l'empire avant qu'il eût été divisé. Ils voulaient se servir de cette communication dans l'empire occidental, dont Karl-le-Chauve était roi. Hincmar se rendit à cette prière, et composa son livre; par là même il contient avec des allusions aux saintes Écritures des chrétiens, plutôt une instruction sur l'ordre de la cour et de l'empire, tel qu'il devait être d'après l'opinion du vénérable prélat, qu'une description de cet ordre tel qu'il existait sous Karl-le-Grand; bien que ce qu'il rapporte puisse renfermer une vérité réellement historique, il est vraisemblable qu'il y a ajouté des complémens conformes à ses désirs; car il ne dissimule nullement qu'il avait en vue de déterminer le jeune roi Karl à ordonner la cour et l'empire d'après ses indications.

D'autre part, les prescriptions légales que Karl-le-Grand publia sous le titre de capitulaires, pour son empire et son armée, et dont une partie nous a été transmise sous ce titre, doivent être d'un grand poids. En réalité, ces capitulaires contiennent beaucoup de choses d'une haute importance. Mais, bien que le nombre en soit assez considérable, ils ne concernent jamais que des points de détail; partout se trouvent des lacunes et partout restent le doute et l'incertitude. Probablement, très-peu de capitulaires nous ont été conservés aussi complets qu'ils l'étaient dans l'origine; car un petit nombre seulement ont un commencement et une fin; la plupart ne sont que des fragmens ou une série incohérente de prescriptions de diverses natures. Les relations de l'Église sont la matière dont ils s'occupent le plus; on pourrait croire que quelques évêques qui avaient assisté aux assemblées nationales où ces dispositions légales avaient été discutées et adoptées ont pris note de ce qui semblait être le plus important pour eux, de manière à tenir moins de compte des expressions que du sens de la loi. Dans le fait il paraît que du temps de Karl-le-Grand, on ne fit que peu de copies des capitulaires. Les évêques, en particulier, n'en reçurent une copie complète que sous Ludwig, fils de Karl. Ainsi chaque évêque, comme tout autre individu qui assistait à la diète, devait se tirer d'affaire le mieux qu'il pouvait. L'un sans doute n'écrivait qu'une chose, l'autre une autre; plus d'un assistant pouvait se fier à sa mémoire et ne tenir note que des matières seules des délibérations et des résolutions. En effet plusieurs des capitulaires qui ont été conservés jusqu'à nos jours ne contiennent rien et se bornent en réalité à des suscriptions. De plus, pour la plupart des capitulaires, on ne connaît ni l'année ni le lieu où ils furent rédigés; car sous ce double rapport, les indications sont en partie suspectes, et ne reposent en partie que sur de simples conjectures. Par là même enfin, il serait possible que les capitulaires attribués à Karl-le-Grand ne fussent pas tous de lui, parce qu'on peut penser et d'autres phénomènes de l'histoire prouvent qu'on plaça sous l'éclat de ce grand nom plus d'un acte imaginaire et regardé comme important, pour lui assurer une considération d'autant plus certaine.

Sans doute, peu de temps après la mort de Karl, on fit des collections de ses capitulaires et de ceux de son fils Ludwig; mais ces collections ne font qu'appuyer la justesse de nos observations. L'abbé Anségis entreprit un travail de cette nature et l'acheva l'an 827. Il chercha, ainsi qu'il l'a déclaré lui-même, à réunir, pour rendre hommage à la mémoire du grand empereur et par affection pour son pieux fils, les capitulaires promulgués par l'un et par l'autre, écrits à différentes époques sur des feuilles détachées, en aussi grand nombre qu'il pourrait les découvrir pour les empêcher de tomber dans l'oubli. Mais comme il ne s'attacha qu'à séparer les capitulaires qui se rapportaient aux affaires ecclésiastiques de ceux qui concernaient les affaires civiles, il négligea tout ordre chronologique, soit qu'il le considérât comme insignifiant pour l'application des dispositions légales, soit qu'il ne pût le déterminer. Il fut forcé de laisser son œuvre très-incomplète; on peut lui reprocher de plus d'avoir déjà décoré du nom de Karl-le-Grand des capitulaires qui n'appartenaient pas à cet empereur. Si cette collection fut aussitôt reconnue comme code public par Ludwig, fils et successeur de Karl-le-Grand, cela prouve seulement dans quel embarras on se trouvait et combien on avait mis peu de soin à conserver régulièrement les capitulaires. Bien plus, on accorda jusqu'à un certain point le même hon-

neur à la collection que dix-huit ans plus tard un diacre de Mayence, Bénédict, surnommé le Lévite, fit par ordre de l'évêque Autcar, pour compléter la collection de l'abbé Anségis. Cependant ce Lévite (on ne sait si ce fut par ignorance et par un zèle honorable pour son état, ou par un calcul adroit fondé sur l'ignorance de ses contemporains) ne s'est pas borné à déplacer et à mêler les uns aux autres plusieurs capitulaires; il a de plus admis dans son recueil tout ce qu'il connaissait et tout ce qui, selon ses propres expressions, semblait pouvoir tourner à l'avantage de la sainte Église de Dieu et de ses serviteurs, et par conséquent à l'avantage de tout le peuple. Les sources où il puisait lui furent indifférentes; les ordonnances des princes antérieurs des Franks, les saintes Écritures des chrétiens, les lettres et les décrets des papes, les résolutions des synodes, authentiques ou apocryphes, les lois de quelques peuples teutoniques enfin et le droit romain, autant qu'il le connaissait, tout fut mis par lui à contribution, et les actes auxquels il paraît avoir attaché le plus d'importance sont ceux qu'il croyait pouvoir citer comme reconnus ou confirmés par le pape.

Si maintenant l'on soumet à la critique, si l'on compare et si l'on examine tout ce qu'on peut tirer des documens qui appartiennent à cette époque, voici quelle idée on peut se faire de la volonté et des efforts de Karl-le-Grand.

La nature intime de Karl était noble et bonne. Il avait un profond sentiment religieux et une véritable piété. Il aimait la vertu, sans pourtant être sévère envers lui-même, et il honorait toute espèce de bonnes mœurs. Ce qui méritait de plaire lui plaisait; ce qui était pur parlait à son âme; le beau excitait son enthousiasme. Aucun sentiment humain ne lui était étranger, aucune pensée trop grande; aucun effort noble et élevé, dans les sciences et dans les arts, ne lui était indifférent. Il aurait volontiers donné à son empire la plus grande force au dehors et la paix la plus solide au dedans, pour ouvrir aux peuples qui vivaient sous sa protection toutes les routes qui conduisent au bien-être, au bonheur et à la civilisation. Mais ce grand prince, comme tous les hommes, fut enchaîné par la force des relations et placé sous la puissance du passé, et par l'une et par l'autre sa volonté reçut la direction dans laquelle il porta plus loin ses efforts.

L'empire, qu'il avait reçu jeune encore, était fondé sur les armes. Les circonstances lui avaient mis les armes à la main dès sa première apparition sur la scène, et dans toute la génération pendant laquelle il eut le pouvoir, il put à peine les déposer un instant. Il peut être vrai que souvent il faut faire retomber sur lui-même l'accusation d'avoir voulu la guerre, parce que la guerre était devenue chez lui une passion ou parce qu'il la fit de telle sorte qu'aucune paix ne resta possible avec lui. Mais cette passion ne fut développée en lui que par la marche des événemens, et sa conduite fut le résultat de ceux-ci. Il se manifesta une action réciproque dont personne, sans être injuste, ne peut faire dépendre le mouvement de sa libre résolution. Quoi qu'il en soit, sa vie s'écoula dans les travaux de la guerre, et la fortune, qui lui resta longtemps fidèle presque sans interruption, fit naître en lui pour ces travaux un goût qui étouffait dans son cœur d'autres désirs. Il s'accoutuma à tout rapporter aux armes et à la guerre, ainsi qu'à la sûreté et à l'agrandissement de l'empire. Il s'accoutuma à considérer la puissance militaire comme la plus noble et la plus élevée. Il crut que, pour la rendre plus formidable, il ne fallait reculer devant aucun sacrifice. Il ne s'accoutuma pas moins à mesurer tout avec l'œil d'un général, à décider tout avec la promptitude du guerrier. Par là, il oublia la différence des choses, et arriva à croire que de même que la résistance de l'ennemi dans le combat doit être surmontée soit par une action rapide, soit par une sage temporisation, soit par des forces supérieures et par une volonté décisive, de même dans les autres relations de la vie, tout obstacle devait être dompté; que tout ce que lui, ce prince si accoutumé à la victoire, avait une fois résolu de fonder et d'obtenir, devait être rapidement fondé ou obtenu. Il méconnut donc les droits du temps, fit des usurpations et souvent d'une manière brutale. Il voulut moissonner sans avoir semé. La culture intellectuelle la plus élevée elle-même qui, parce qu'elle doit sortir du sein même des peuples, ne peut faire que des progrès successifs et se développer lentement, dut être introduite dans la barbarie de l'époque comme une œuvre parfaite et triompher de cette barbarie comme le prince lui-même avait triomphé de ses ennemis.

Mais il ne pouvait aller au delà des bases his-

toriques de son empire ; ses prédécesseurs n'avaient été que les ducs d'un corps libre de compagnons. Ce corps était devenu permanent avec le temps. Les bénéfices devaient former un lien commun entre les leutes et faire de ceux-ci les *fidèles du roi*, sur le bras et l'épée desquels il pouvait compter. Peu à peu les bénéfices avaient passé du père au fils et avaient été considérés comme héréditaires. Dans le cours de trois siècles, l'ordre rendu nécessaire par la distribution des bénéfices, le système féodal, avait continué à se former et avait développé les germes que renfermait sa nature.

Les grands mouvemens, les tempêtes et les troubles au milieu desquels la maison des Mérovingiens avait péri, au milieu desquels la maison des Karolingiens était arrivée à l'empire, avaient été autant de phases de ce développement, et l'avaient activé en agissant à leur tour. L'une et l'autre de ces causes rendirent la position des leutes à l'égard du roi tout autre qu'elle n'avait été dans l'origine. Les leutes élevèrent des prétentions plus hautes et purent leur donner du poids ; mais la puissance du roi reposait sur eux et Karl-le-Grand ne pouvait, pas plus que ses ancêtres, se passer de leur bon vouloir.

Bien que le système féodal eût tout embrassé dans les parties de l'empire qui avaient été d'abord soumises par les Franks Saliens et Ripuaires, dans les provinces situées sur le bas Rhin et la Loire, tellement qu'il était difficile de trouver d'autres propriétés territoriales que des bénéfices, soit qu'ils fussent entre les mains des leutes, soit qu'ils appartinssent au fisc royal, en qualité de domaines publics (2) ; il y avait pourtant encore dans d'autres parties de l'empire bien des propriétés territoriales libres dont les possesseurs se trouvaient à l'égard du roi dans des relations tout autres que les possesseurs de bénéfices. Les biens allodiaux de cette espèce se trouvaient en plus grand nombre de l'autre côté de la Loire, en général dans la Gaule méridionale, en Bourgogne et, sur la rive droite du Rhin, dans les pays de tous les peuples teutschs. Depuis la soumission de ces pays par les Franks, les propriétaires fonciers libres avaient pris sans doute une position différente de celle où jadis ils avaient délibéré et décidé du sort de la patrie ; là où jadis s'élevaient les drapeaux de la liberté, se déployait maintenant la bannière royale ; et, en opposition avec l'ordre seigneurial des leutes royaux, les anciens défenseurs libres étaient une race faible et inquiète. En effet les grands propriétaires fonciers qui se trouvaient parmi eux et qui étaient autrefois les premiers hommes libres, les princes parmi leurs égaux, avaient été séduits ou aveuglés et avaient presque tous abandonné leur cause et celle de la liberté ; ils s'étaient joints aux conquérans et avaient mieux aimé vivre désormais comme seigneurs soumis au service. Mais l'esprit de leurs pères vivait encore dans les anciens défenseurs ; les changemens qui s'étaient accomplis n'influèrent que sur leurs relations à l'égard de l'empire dans leurs cantons, ils furent toujours encore de véritables hommes libres, et les luttes soutenues en Saxe avaient prouvé ce qu'ils pouvaient être pour l'empire. De plus, des inimitiés s'élevèrent entre les leutes royaux et les hommes libres ; ceux-ci furent traités par les premiers avec dédain ; les leutes furent traités par les hommes libres avec mépris ; mais les leutes avaient la puissance, les hommes libres étaient impuissans. La désunion, la discorde, la haine et les passions de toute espèce éclatèrent dans la société, et les forces de l'empire furent brisées dans leur essence la plus intime. Enfin il s'était manifesté, même parmi les vassaux et parmi les fonctionnaires de l'empire, une double tendance, qui, résultant de la différence des fiefs et des alleux, mit d'une manière particulière leur fidélité en danger. Les uns et les autres, les fonctionnaires et les vassaux, cherchèrent à acquérir des alleux indépendamment de leurs fiefs, et comme les services auxquels les fiefs étaient soumis ne pesaient pas sur les alleux, leur pensée et leurs artifices eurent pour but de confondre les limites entre les alleux et les fiefs, pour joindre à leurs terres allodiales des parties de fiefs ou même des fiefs entiers ; ou pour transporter ceux-ci eux-mêmes en biens allodiaux. Le fisc territorial du roi fut diminué par là et fut menacé de disparaître peu à peu entièrement.

Cet état de choses parut intolérable à Karl-le-Grand ; mais il ne pouvait rétablir la liberté des anciens défenseurs : elle était inconciliable avec l'étendue de son empire, avec l'éclat de son trône, avec la puissance de sa domination ; il ne pouvait non plus se passer des leutes, et, avec leurs obligations, il devait aussi leur laisser leurs droits. Bien qu'il eût suffisamment

appris à connaître, par l'histoire de l'empire romain, la force que les légions avaient donnée aux empereurs, il était hors d'état de former des légions, et son esprit si net et si positif ne lui permit même pas d'avoir le désir de s'entourer de légions organisées à la manière romaine. D'autre part, le système féodal lui sembla sans doute également dangereux dans la forme qu'il avait eue jusqu'alors, car les vassaux étendaient chaque jour davantage leurs usurpations ; ils augmentaient sans cesse leurs possessions, soit leurs bénéfices, soit leurs alleux, selon les circonstances. Les hommes libres de l'ordre inférieur se voyaient dépouillés de leurs propriétés territoriales libres. Opprimés et tourmentés de toute manière, ils devaient être satisfaits s'ils parvenaient seulement à l'apparence de la liberté personnelle en devenant vassaux de vassaux. Si l'on n'arrêtait pas cette marche des choses, il était à craindre que les vassaux de l'empire n'attirassent à eux toutes les propriétés libres ; que par là ils ne devinssent trop puissans, même contre le roi, et n'amenassent la dissolution totale des forces de l'empire.

Dans ces circonstances, les efforts de Karl tendirent à imposer des bornes à la tendance des vassaux à s'agrandir, à assurer aux hommes libres de l'ordre inférieur tout l'appui possible, à veiller sévèrement au maintien des fiefs, à conserver rigoureusement la distinction entre les bénéfices et les alleux, à imposer aussi à tous les propriétaires fonciers, qu'ils eussent des possessions libres ou des fiefs, qu'ils dépendissent de l'empire ou d'un vassal, l'obligation commune du service militaire. Il espérait par là assurer à l'empire la plus grande puissance, et au trône la force dont il avait besoin. Il ne pouvait transformer les fiefs en propriétés libres, parce que beaucoup de possesseurs de fiefs étaient déjà devenus trop grands, et parce que le seul moyen de contenir ces grands seigneurs dans une certaine discipline et dans un certain ordre consistait en ce que le fisc royal faisait valoir ses droits sur leurs possessions. Il ne pouvait non plus désirer de transformer entièrement les propriétés libres en fiefs, parce qu'indépendamment de l'injustice qui aurait caractérisé une telle mesure, il devait être retenu par la crainte que la masse de ces propriétés ne se concentrât bientôt entre les mains d'un petit nombre de vassaux. Il croyait aussi pouvoir arriver indirectement à mettre toutes les propriétés foncières sur la même ligne, en essayant d'imposer le service militaire aux possesseurs de toute espèce de propriétés territoriales ou de soumettre tous les hommes sans exception à l'hériban.

Dans ce sens, l'armée et le peuple redevinrent un seul tout par la volonté de Karl-le-Grand. Le peuple fut l'armée, parce que l'hériban était imposé à tous ; l'ancienne liberté toutefois ne revint pas, mais il s'introduisit dans la vie une nouvelle contrainte à laquelle nul ne semblait pouvoir se soustraire s'il n'était favorisé par des circonstances particulières. Le nom de leute disparut, parce que tous furent amenés ou du moins durent être amenés à la même dépendance, et bien que l'empereur continuât à se servir du nom de fidèles, il semble qu'il employa de préférence ce mot dans son acception générale. Mais le même motif pour lequel l'empereur ne parla plus de ses leutes le détermina à souffrir des différences dans le droit des hommes libres. Ce qui n'est pas indigne de remarque, c'est que dans les capitulaires de Karl-le-Grand il n'est absolument pas question d'une noblesse par opposition aux autres hommes libres (3). Dans le code des Saxons, cette distinction se manifeste d'une manière tranchée, et la loi des Thuringiens et celle des Frisons semblent contenir une distinction analogue. Comment se fit-il que même les capitulaires généraux qui concernent tout l'empire parlent tout aussi peu d'une noblesse que la loi salique et la loi des Ripuaires, qui du reste reçurent à cette époque différentes améliorations, qui par conséquent ne furent pas laissées de coté ? Dans le fait, il semble que la noblesse, chez quelques peuples teutschs, ne fut qu'une noblesse provinciale, dont un individu soumis pouvait s'enorgueillir aux yeux d'autres hommes soumis, mais qu'il n'y eut pas de noblesse de l'empire, pas de noblesse reconnue politiquement dans l'empire des Franks. Les fonctionnaires de l'empire conservèrent seuls leurs anciens priviléges ; ils sont désignés dans les capitulaires comme une noblesse ; c'est à eux que l'on oppose le reste des hommes.

Karl-le-Grand, en poursuivant un tel but, ne peut avoir attaché peu de prix aux grands sacrifices qu'il imposait aux hommes libres de l'ordre inférieur ; et il ne peut les avoir justifiés que par la nécessité. Il se crut peut-être

d'autant plus obligé à réparer d'une autre manière ce qu'il se voyait contraint d'entreprendre contre les hommes libres de l'ordre inférieur, comme roi d'un si grand empire. Mais cette réparation ne pouvait s'établir que par l'intelligence, par de rapides développemens, par de rapides progrès de civilisation, d'une meilleure religion, d'une moralité plus pure, d'une vie plus morale, et de toutes connaissances et de toutes sciences plus nobles. On ne pouvait donc arriver à cette réparation qu'en prenant l'Église pour point de départ, en se servant des ecclésiastiques, parce que ceux-ci possédaient toutes les connaissances et toutes les sciences les plus nobles. Aussi Karl favorisa de toutes manières l'Église et ses serviteurs, et il devait les favoriser parce que hors de là il ne voyait pas de salut ni pour cette vie ni pour l'autre. Aussi s'attacha-t-il à l'Église de toute son âme et de tout son cœur; aussi chercha-t-il à l'élever au faîte de la grandeur. De même qu'il honorait Dieu comme le père de tous les hommes, de même il représenta volontiers l'Église comme la mère commune de tous les chrétiens, auxquels, par le baptême, elle avait donné une seconde vie. Il s'efforça donc de maintenir l'unité de l'Église par le pape et par la hiérarchie, afin que, s'appuyant sur le rocher de saint Pierre, elle se maintînt inébranlable contre les attaques d'une époque grossière et orageuse, et afin que par elle le trône des Franks fût d'autant plus assuré à sa famille. Indépendamment de l'influence de la puissance temporelle, il lui accorda volontiers une vie intérieure propre, afin qu'elle pût se développer avec d'autant plus de liberté et acquérir les forces qui lui étaient d'autant plus nécessaires, pour résister aux sauvages agitations du monde. Comme avoué et protecteur de l'Église, il se réserva une surveillance sévère, afin de s'assurer constamment qu'elle ne s'éloignait pas de la direction par laquelle elle pouvait atteindre son but. Il considérait les évêques de son empire, bien que leur élection fût remise au clergé et au peuple, comme ses propres évêques, et il exigeait d'eux l'observance sévère de ses réglemens et de ses ordres. Mais, d'autre part, il ne leur interdit nullement toute influence sur les relations de la vie civile; il écoutait volontiers leur sagesse, prenait leurs conseils et suivait sans peine leurs exhortations. Enfin il ne négligea aucun des moyens terrestres qui lui semblaient nécessaires pour garantir l'indépendance de l'Église, cultiver ce qui est sacré, assurer la nourriture et l'entretien aux pauvres et aux persécutés; et il vit sans doute avec joie que l'Église laissa libre aux hommes des classes inférieures et aux malheureux l'accès de l'échelle par laquelle, s'ils avaient de la vertu et du génie, ils pouvaient s'élever aux plus hautes dignités: car, de cette manière, l'humanité opprimée semblait être vengée et recevoir un juste dédommagement. Telles furent les vues, les tendances et le but que Karl-le-Grand conçut, maintint et suivit, non sans doute au commencement de sa carrière, mais du moins à sa fin : c'est là l'expression de l'impression générale produite par les écrits qui le concernent, et par le caractère de son époque. Il se peut que le grand empereur se soit fait illusion en accordant trop de confiance à l'Église, comme si ses serviteurs pouvaient rester étrangers aux passions humaines, et en comptant sur des institutions dont la vanité devait se manifester, dès que lui-même cesserait d'en être l'âme. Mais, dans les relations difficiles où il se voyait placé, soit par la force des choses, soit par sa propre faute, il était difficile d'éviter les actes de dureté qu'il commit ou autorisa; les moyens qu'il chercha et employa pour les adoucir lui font d'autant plus d'honneur que les prétentions auxquelles il avait à répondre chaque jour étaient plus violentes.

CHAPITRE VII.

ORGANISATION MILITAIRE DE L'EMPIRE DES FRANKS SOUS KARL-LE-GRAND.

Lorsque Karl-le-Grand se met personnellement en marche contre les ennemis de l'empire ou lorsque ses fils, les rois Karl, Pippin et Ludwig, entrent en campagne, ils ont le commandement de l'armée. Lorsqu'au contraire Karl est forcé de remettre la direction de la guerre à ses généraux, il fait partir ses bandes avec ceux-ci. De plus, il est parlé de garnisons que Karl place dans quelques villes ou dans des châteaux soit conquis, soit construits par lui-même. Enfin, il est question d'un corps de compagnons qui se tient habituellement sur les points où se trouvent la femme et les enfans du roi (1).

Les écrivains qui ont vécu à cette époque ou peu de temps après ne s'expriment pas avec

précision. Ils confondent assez souvent l'armée et les bandes; cependant on rencontre ces expressions si souvent, et de temps en temps l'armée et les bandes sont si formellement opposées l'une aux autres, ou du moins si formellement distinguées entre elles, qu'on ne peut s'empêcher de croire qu'il y avait deux sortes de guerriers qui n'avaient rien de commun par la manière dont ils étaient levés, par la nature de leur service et par conséquent par leur position légale à l'égard de l'empereur et de l'empire. La distinction entre l'armée et les bandes n'est même pas étrangère aux diplômes de cette époque. Du reste, les bandes se joignaient sans doute à l'armée et devaient être comptées comme en faisant partie, mais elles-mêmes ne formaient pas une armée lorsqu'elles étaient seules; elles faisaient le service de troupes légères. Lorsqu'il fallait de la promptitude, de l'adresse, de l'audace, on recourait à elles; elles préparaient par des attaques téméraires la pesante attaque de l'armée, qui devait décider la victoire, et après la victoire elles poursuivaient l'ennemi fugitif (2).

L'introduction des bandes comme fraction particulière des forces militaires ne fut certainement pas l'œuvre de Karl-le-Grand; avant lui déja on voit figurer des bandes; mais Karl peut avoir perfectionné cette institution ainsi que toute l'organisation militaire en général. Par là ce nom eut sans doute, selon les diverses époques, une signification différente; par là aussi il est difficile et peut-être impossible de dire avec précision quel était le caractère particulier des bandes appelées, vraisemblablement dans leur généralité, bandes franciques.

Cependant, les bandes sont évidemment soumises à d'autres obligations que l'armée. Le roi les envoie où il veut, et aussi souvent qu'il le veut; tandis que l'armée devait consentir à l'action. Il s'en servait dans des entreprises difficiles; lorsqu'il marcha contre le roi Désidérius, en Italie, et lorsqu'il fut forcé de s'arrêter devant les cluses des Alpes, les bandes durent franchir les montagnes pour menacer le roi ennemi sur les derrières. Il s'en servait pour des actes de violence où il ne s'agissait ni de bravoure ni d'activité déployée dans un combat honorable, mais d'obéissance illimitée et d'une exécution prompte et mystérieuse: orsqu'il voulut surprendre les hommes les plus nobles parmi les Saxons et les arracher à leurs foyers et à leur patrie pour les disséminer dans tout son grand empire, il chargea les bandes de l'exécution de cet ordre cruel. Il les faisait encore entrer en campagne lorsque l'expédition de son armée était déjà terminée, et lorsque les hommes soumis au service militaire s'étaient séparés. Lorsqu'à son retour de la première expédition au delà des Pyrénées, il apprit que les Saxons avaient recommencé la guerre, et qu'ils avaient attaqué ou menaçaient les pays situés sur le Rhin, quatre bandes durent se mettre en marche, en automne, pour arrêter la dévastation et repousser les Saxons sur leur propre territoire. Il les envoyait enfin de côté et d'autre, même dans les années où aucune campagne n'était entreprise; en sorte qu'il semble que ces bandes aient été en tout temps à la libre disposition du roi. Il est donc vraisemblable que le corps des compagnons où l'on voit figurer Karl-le-Grand lui-même, dont il entoure sa femme et ses enfans, et par lequel il fait recevoir et entourer des étrangers illustres, tel que le pape, faisait partie des bandes franciques, ou se soit composé d'hommes appartenant à ces bandes. Il est également vraisemblable que des hommes appartenant à ces bandes formaient les garnisons que Karl-le-Grand jugeait convenable de placer dans quelques villes et dans quelques châteaux et par lesquelles il chercha à protéger les ports de mer, ainsi que l'embouchure des fleuves, contre les irruptions des pirates nordmans.

Deux cas seulement sont possibles: ou les bandes étaient choisies parmi les hommes soumis au service militaire, de sorte qu'ils devaient se tenir prêts à un service permanent, afin que le roi ne fût jamais dépourvu d'une force armée; ou bien les bandes franciques, indépendamment de l'obligation du service militaire, étaient réunies librement, et d'une manière particulière, et formaient ensuite les forces permanentes de la maison du roi, et par là une armée de l'empire toujours prête à marcher. Les écrivains et les lois laissent tout cela dans l'incertitude.

Plusieurs circonstances, il est vrai, semblent favorables à la première de ces suppositions. Il n'est pas toujours parlé des bandes lorsqu'il est question d'expéditions militaires. Elles étaient donc regardées comme partie de l'armée, et, perdues dans l'armée, elles étaient

confondues avec elles. Dans les capitulaires, bien que ces ordonnances s'occupent beaucoup de l'obligation du service militaire et de l'hériban, on ne trouve aucune prescription particulière pour les bandes. Celles-ci doivent donc avoir été soumises aux mêmes lois que les hommes auxquels incombait le service militaire. Il ne se peut donc pas qu'elles aient été distinctes de ces hommes. Dans une lettre de Karl-le-Grand à sa femme Fastrada, les premiers succès contre les Avares sont attribués aux bandes venues d'Italie, et, d'après cette même lettre, ces bandes semblent s'être composées d'hommes soumis à l'hériban. Enfin, on voit figurer dans un capitulaire de Karl-le-Grand une punition qui doit atteindre celui qui néglige le service des bandes, et dans ce capitulaire, il est question de bandes de même que de gardes et de surveillans qui cependant appartenaient évidemment au service ordinaire de l'armée.

Mais tout cela ne semble pas suffisant pour faire admettre la première supposition. L'exécution de cette pensée aurait à peine été possible. Comment des hommes établis sur des bénéfices ou sur des alleux et obligés d'entrer en campagne à leurs propres frais auraient-ils été en état d'être toujours armés et toujours prêts comme volontaires à un service continuel? Lors même qu'une partie des hommes soumis à l'hériban auraient été forcés alternativement à un tel service, il est d'autant plus probable que l'on trouverait dans les capitulaires de Karl-le-Grand des dispositions à ce sujet, que ces bandes auraient été plus difficiles à organiser, à ordonner et à maintenir. Mais cette circonstance précisément que les capitulaires ne parlent pas de cette position pourrait prouver que les hommes qui composaient les bandes n'appartenaient pas à la classe d'hommes soumis à l'hériban. Et qui oserait déterminer la valeur des autres motifs que l'on a donnés? La pauvreté de la langue de cette époque, qui force les écrivains à employer un même mot pour des choses différentes, le vague des expressions, suite nécessaire de cet emploi, et l'insuffisance du langage, amènent bien facilement des erreurs et entraînent dans une confusion inextricable tout homme qui ne se rend pas en quelque sorte présente toute la position des choses et qui ne se donne pas ainsi une mesure du possible et de l'impossible.

La seconde supposition, au contraire, bien qu'on ne puisse indiquer en sa faveur aucun témoignage formel de l'histoire, n'est pas contraire à l'état des choses. Le roi d'un empire tel qu'était l'empire des Franks, fondé par la conquête et par la soumission, arrivé à une prodigieuse grandeur, formé de la réunion de peuples divers, ne pouvait se passer d'une forte armée dont il pût disposer à tout moment, sans condition, selon les circonstances et selon les événemens. Sans une telle force, on ne pouvait penser à aucun ordre et à aucune sûreté; aussi les guerriers qui formaient cette force ne pouvaient être soumis aux lois d'après lesquelles l'hériban était régi; ils devaient plutôt en réalité ressembler à ces corps libres de compagnons qui, dans les temps antérieurs, avaient coutume de s'attacher à leurs ducs, à la vie et à la mort, qui n'avaient d'autre bien que leurs armes, leur adresse à la guerre, leur ardeur de combattre pour acquérir la faveur de leur prince; qui, alimentant la guerre par la guerre, cherchaient à acquérir à la pointe de l'épée l'honneur, la gloire et des possessions; qui enfin avaient fatigué la puissance et la force de Rome, et conquis la Gaule. Dans le fait, la supposition que les bandes franciques ont été un corps de compagnons de cette espèce se trouve appuyée d'abord précisément par ce nom de corps de compagnons, qui leur est attribué; ensuite, par cette circonstance que la bande est si souvent et d'une manière si précise appellée la bande du roi; puis, parce qu'un ancien écrivain appelle la bande une légion des guerriers les plus éprouvés; ensuite, par la manière dont Karl-le-Grand se servait de ces bandes; de même, parce que le roi partageait le butin fait à la guerre parmi ceux qui s'acquittaient du service militaire dans sa maison (3); de plus, parce qu'un homme qui vivait à une époque assez rapprochée de celle-ci, Hincmar de Reims, désigne les bandes par l'expression de compagnons; enfin, parce que ce même écrivain parle d'une multitude de guerriers tenant à la cour de l'empereur, toujours prêts à marcher, obtenant tout de l'empereur comme les anciens corps de compagnons obtenaient tout de leurs princes, la nourriture, les vêtemens, les chevaux et l'armement; élevés de plus dès leur enfance pour le service comme dans une école militaire et soumis immédiatement aux ordres de l'empereur.

Il est également assez facile d'expliquer l'origine et le maintien d'un corps de compagnons de cette espèce par la marche de cette histoire, bien que les écrivains n'aient pas jugé nécessaire de nous transmettre aucune observation à ce sujet.

Ce furent des corps de compagnons franks qui conquirent la Gaule. Ils furent sans doute augmentés lorsque la conquête accrut les ressources des princes qui les commandaient. Chlodwig devint maître de toutes les conquêtes frankes dans la Gaule, parce qu'il sut amener tous les corps de compagnons de ce peuple à le choisir et à le reconnaître pour leur prince et pour leur roi. Pour protéger le pays soumis, Chlodwig dut diviser la masse des compagnons. Une partie resta près du roi; d'autres parties furent cantonnées dans les pays environnans, selon que les circonstances semblaient l'exiger. Or, pour maintenir le lien qui unissait tous les leutes, pour les enchaîner au roi et les uns aux autres, pour les récompenser de leurs services et les tranquilliser sur leur avenir, on leur assigna à titre viager ou à titre précaire, tant qu'ils resteraient fidèles, des bénéfices, c'est-à-dire des propriétés territoriales détachées de la grande propriété commune des conquérans, du fisc dont ils tiraient leurs revenus pendant le temps où ils restaient eux-mêmes sous les armes. Ces relations continuèrent à subsister après la mort de Chlodwig, et le partage de l'empire entre les fils et les petits-fils de ce roi ne fut en réalité qu'un accommodement au sujet des bénéfices et des leutes leurs possesseurs. Mais dans la suite du temps, lorsque le danger qui avait existé pour les conquérans dans l'intérieur de leur empire, comme au dehors, s'évanouit peu à peu, lorsqu'il ne sembla plus nécessaire de maintenir constamment sous les armes toute la communauté des conquérans, lorsqu'en général la vie nouvelle sous la prépondérance reconnue des Franks se forma de plus en plus, on permit aux leutes de se disperser et de vivre sur les biens bénéficiaires qu'on leur avait inféodés; ils restèrent seulement obligés de se faire passer en revue chaque année au champ de mars ou au champ de mai (où du reste les appelaient leurs propres intérêts, puisque c'était en même temps la diète de l'empire), et à se ranger sous la bannière du roi lorsqu'une guerre était jugée nécessaire. Le reste de l'année ils pouvaient veiller tranquillement, sur leurs biens, aux travaux de l'économie rurale et à leurs propres intérêts. Mais les rois conservèrent toujours un certain nombre de leutes réunis autour d'eux en cas de nécessité et de danger momentané. Ces bandes réunies autour du roi furent vraisemblablement appelées de préférence les corps de compagnons du roi, par opposition avec la généralité de tous les leutes ou vassaux. Mais comme les conquêtes des Franks dans leur ensemble, même lorsque plusieurs rois les administraient ou lorsque, selon l'expression habituelle, l'empire était partagé, étaient constamment regardées comme un seul et même empire, les différens corps de compagnons qui restèrent réunis autour du roi furent toujours considérés comme un seul corps de compagnons, et le corps de compagnons de chaque roi fut, à ce qu'il semble, appelé bande. Les membres d'une semblable bande s'appelaient hommes de bande jusqu'à ce qu'une nouvelle réunion de tout l'empire eût aussi pour résultat une nouvelle réunion des bandes en un seul corps de compagnons royaux. Mais en même temps ce corps de compagnons royaux subit vraisemblablement de plus grandes modifications. Dans le principe, il se composait sans doute d'anciens compagnons du roi qui par cela même avaient déjà leurs bénéfices. Lorsque toutefois d'un côté l'agrandissement de l'empire eut rendu nécessaire l'agrandissement de l'armée, lorsqu'en même temps, d'autre part, les possesseurs de fiefs s'efforcèrent de plus en plus de conserver leurs possessions à leurs descendans, et que ces efforts ne restèrent pas sans résultat, on dut former un corps de compagnons royaux de jeunes gens qui n'avaient pas encore de bénéfices. On avait besoin d'un séminaire pour l'armée, on le trouva dans le corps des compagnons royaux. Et si les biens du fisc ou les bénéfices devaient réellement être la récompense des services rendus, il était impossible qu'on commençât par la division des bénéfices, et qu'en face des anciens guerriers, si éprouvés, si riches, si couverts de cicatrices, on donnât des propriétés aux jeunes hommes au moment même où ils entraient au service du roi. On devait plutôt exiger d'eux qu'ils acquissent avant tout par leurs actions et leur dévouement des droits à une récompense si honorable. Mais il ne manquait pas de jeunes hommes qui, ne perdant pas de vue cet hon-

neur, étaient prêts au dévouement et à l'action. Plus d'un jeune homme libre qui sentait en lui la force et l'énergie de ses aïeux fut certainement poussé par son inclination à prendre les armes et à se consacrer aux travaux de la guerre. Par là même, il ne pouvait former des vœux plus élevés que d'entrer dans le corps de compagnons royaux pour arriver un jour, lorsqu'il serait devenu homme et après d'honorables travaux, à posséder d'honorables propriétés. Et les hommes qui, en qualité de leutes du roi, résidaient sur les biens qu'ils avaient acquis, entourés de tous les avantages et de tous les honneurs; qui, précisément pour cette raison, formaient le vœu de transmettre à leurs fils les biens qu'ils avaient acquis et peut-être améliorés, que pouvaient-ils faire de mieux que d'envoyer leurs fils au corps de compagnons royaux afin qu'ils se montrassent dignes de leurs pères et par là même dignes de recevoir et de conserver un jour les biens de leurs pères, comme bénéfices et comme prix de leurs services? Du reste, on comprend que ce corps de compagnons royaux ne signifiait rien dans les relations politiques de l'empire, et que dans les affaires de la patrie il donnait tout aussi peu son suffrage que les corps de compagnons l'avaient jadis donné dans l'assemblée de la communauté des anciens cantons; ils dépendaient simplement de la volonté et des ordres du roi.

Il n'est pas possible de suivre sans interruption, par les traces historiques, le développement de ces relations. Mais à cette époque tumultueuse de l'empire où la maison des Mérovingiens périt et où les ancêtres de Karl-le-Grand se frayèrent le chemin au trône, le corps des compagnons fut sans doute détaché d'autant plus facilement de ces rois mineurs et faibles, qu'ils savaient moins le commander avec dignité. Les maires du palais furent les chefs même de ces corps de compagnons, et il est bien possible que le coup décisif que Pippin, père de Karl, porta au trône, fut réellement facilité par ces relations. Mais après que Pippin eut pris possession du trône, le corps des compagnons peut avoir été agrandi et modifié. Le nouveau roi se trouvait dans une position dangereuse: il reçut le serment de tous les vassaux, mais il n'était nullement sûr de leur fidélité; la famille renversée avait certainement encore un parti; elle avait encore des amis et des alliés; l'habitude, la reconnaissance, la compassion, l'espérance, la crainte, toute passion noble et ignoble agissaient pour elle sur les âmes des hommes. La nouvelle famille avait contre elle la jalousie, l'envie, la méfiance, le soupçon, l'ambition et d'autres passions. Il fallait au nouveau roi une grande attention, des précautions bien calculées; il devait désirer d'être informé de tout ce qui se passait par des hommes fidèles, mais il devait désirer aussi d'avoir partout à sa disposition des forces armées pour contenir tout mécontent dans les limites nécessaires; car un soulèvement aurait pu tout anéantir, parce que sa royauté était nouvelle. Il se peut donc que le corps de compagnons royaux ait été divisé en bandes, que celles-ci aient été disséminées çà et là et que, dans leur ensemble, elles aient reçu le nom de bandes franciques. Karl-le-Grand enfin les augmenta peut-être à mesure de ses conquêtes et des moyens que celles-ci lui fournirent de récompenser des services rendus et une fidélité éprouvée.

Mais lorsque de cette manière on a cru expliquer l'origine et les relations des bandes franciques, on a épuisé tout ce qu'on peut reconnaître à leur sujet. On ne trouve d'indications plus complètes ni dans les écrivains, ni dans les lois. On ne peut même décider si les bandes se composaient de cavaliers ou de fantassins, ou des deux sortes de soldats, et l'on peut tout aussi peu dire quelles étaient leurs armes. En général, même dans les expéditions les plus grandes de Karl-le-Grand, il est aussi peu question de cavalerie que dans les expéditions des princes franks qui l'avaient précédé. Les écrivains, comptant follement sur les connaissances du lecteur, sont indifférens à ces détails. On peut toujours admettre que les armées de Karl-le-Grand n'étaient pas dépourvues de cavalerie. Le besoin dut s'en faire sentir particulièrement dans la guerre contre les Sarrasins et les Avares. L'expérience manquait tout aussi peu que les chevaux; et les peuples teutschs septentrionaux de l'empire des Franks, qui avaient été par leurs combats à cheval la terreur des Romains, avaient sans doute tout aussi peu oublié leur ancienne adresse que les peuples méridionaux, dont César avait déjà admiré le talent de combiner la cavalerie avec l'infanterie. Dans le fait, il est question d'un combat de cavalerie que Karl, fils de Karl-le-

Grand, soutint contre les Saxons. Les capitulaires et les lettres de Karl-le-Grand parlent aussi de cavaliers, de chevaux et de prestations pour la cavalerie. Il est également fait mention de maladies des chevaux dans l'armée, et dans les *villæ* royales on s'occupait avec soin de l'éducation des chevaux pour servir d'exemple et de modèle aux vassaux et aux autres propriétaires fonciers. Il est donc vraisemblable, Hincmar semble en témoigner, que les bandes franciques, bien que peut-être elles n'eussent pas été exclusivement composées de cavaliers, n'en manquaient certainement pas, et que même, à cause de leur destination particulière, elles se composaient en majeure partie de cavaliers. Les écrivains parlent tout aussi peu des armes en usage dans les armées de Karl-le-Grand et de ses prédécesseurs, que de leur organisation, de leur disposition et de leur manière de combattre. Dans les capitulaires cependant il est question de plusieurs sortes d'armes : il est parlé du heaume et de la cuirasse, de la lance et de l'arc, et s'il n'y est pas question de l'épée, on ne l'a probablement oubliée que parce que, selon les anciens usages teutschs, l'homme libre la portait constamment à son côté; mais on ne trouve aucune indication relative à la nature particulière des armes défensives, aucune sur le caractère distinctif des armes offensives. Si l'on admet que l'ancienne *framée* ou *francisque* était encore usitée, et qu'en particulier elle était l'arme principale des bandes frankes, ce n'est là qu'une conjecture fondée sur cette seule idée que l'ancienne arme nationale, brandie d'une manière si formidable par les hommes qui fondèrent l'empire des Franks, ne fut pas rejetée par leurs descendans, d'autant plus que le système militaire semble n'avoir fait aucun progrès sous le double rapport de l'attaque et de la défense. Enfin l'on peut supposer avec la même confiance que l'ordre de bataille et la manière de combattre étaient les mêmes qu'aux temps antérieurs, que l'on se servait toujours du coin, de la disposition triangulaire pour rompre les masses ennemies et que les bandes frankes formaient le sommet et comme la pointe du triangle. Toutefois, rien ne peut être prouvé à cet égard. Karl-le-Grand sut probablement faire la guerre et dut les victoires qu'il remporta sur tant de peuples à son habileté aussi bien qu'à la supériorité du nombre. Pour toute preuve, l'histoire nous présente les actions mêmes de ce prince.

Quels qu'aient été la composition des bandes franciques et leur armement, il est hors de doute que la force principale de l'empire consistait, non pas dans ces bandes, mais dans l'ensemble des hommes qui, en vertu du droit politique, étaient obligés de suivre la bannière du roi et qui, concurremment avec ces bandes, formaient l'armée des Franks. Karl-le-Grand soumit à cette obligation tous les hommes libres dans l'ancien sens ou dans le sens nouveau, qu'ils possédassent des alleux ou des bénéfices.

Dans les premiers temps de l'empire des Franks, les leutes du roi avaient seuls été obligés à suivre l'hériban; toutefois les Romains conquis qui étaient restés libres de nom, mais qui de fait étaient considérés comme les lites de la masse des conquérans, avaient été forcés à fournir le nombre d'hommes nécessaire pour renforcer les armées des Franks : ils étaient conduits à la guerre par les comtes. Mais par la suite, le système féodal développa sa nature : les vassaux obtinrent des biens toujours plus considérables en récompense de services vrais ou prétendus. Plus les rois de la race de Mérovée virent augmenter leur faiblesse et les difficultés de leur position, plus il devint facile à leurs perfides fidèles d'acquérir de nouveaux bénéfices. Par là diminua le nombre de ces prétendus Romains qu'on était habitué à contraindre arbitrairement au service militaire. En effet, à mesure que leurs propriétés tombaient au pouvoir des vassaux à titre de bénéfices, ces Romains se trouvèrent soumis à l'autorité des vassaux et furent soustraits aux obligations immédiates envers l'empire. Il se peut aussi que la diminution de la population qui se fit sentir en Gaule ait amené plus d'un vassal à donner quelques parties de ses bénéfices à d'autres hommes libres qu'il n'avait pas trouvés établis sur ces terres et sur ce sol, et qu'ils les ait soumis aux relations que nous venons d'indiquer. En même temps des possessions toujours plus grandes furent données aux églises, aux évêchés, aux couvens, aux dépens des biens communs des conquérans, et par là les évêchés et les couvens furent soumis aux prestations qui pesaient sur les vassaux du roi. Mais les hommes qui vivaient sur ces possessions et qui les avaient peut-être appelées leurs pro-

priétés, furent désormais soustraits également à l'immédiateté de l'empire par la dépendance où ils se trouvèrent à l'égard des églises et des couvens.

Si les leutes et les églises avaient reçu sous le titre d'alleux ou de propriétés réellement libres les biens qu'ils obtinrent de l'empire, les hommes qui jusqu'alors avaient vécu libres sur ces possessions auraient sans doute été placés dans la condition des lites de l'ancien Teutschland : ils n'auraient été obligés, à l'égard de leurs nouveaux propriétaires territoriaux, qu'à un cens et à certains services en qualité de manans. Ces dernières obligations leur furent en effet imposées, mais non envers le propriétaire seul. De même que le vassal du roi ne devint pas propriétaire du sol, mais qu'il en eut seulement l'usufruit, comme récompense des services dont il devait s'acquitter à l'égard du véritable propriétaire, c'est-à-dire à l'égard du roi et de la généralité des leutes ; de même les hommes auxquels il remettait quelque partie de son bien féodal ne pouvaient à leur tour en être considérés que comme usufruitiers et nullement comme propriétaires. Ils ne pouvaient être que des vassaux médiats, arrière-vassaux, vassaux des vassaux; indépendamment des prestations que leur imposait leur seigneur féodal, ils devaient se soumettre envers le roi et envers l'empire aux mêmes obligations que le vassal immédiat. Cette position était celle des vassaux des églises et des couvens aussi bien que celle des vassaux des leutes royaux ; car les biens des églises et des couvens, donnés à ceux-ci aux dépens du fisc royal, continuèrent, aussi bien que les bénéfices des leutes, à être considérés comme biens fiscaux dont la propriété revenait au roi et à la généralité des leutes.

De cette manière, il se forma deux classes de vassaux : celle des vassaux immédiats et celle des vassaux médiats ; celle des vassaux de l'empire, appelés ordinairement vassaux du roi, et celle des vassaux des vassaux. Les premiers, par opposition aux derniers, reçurent le nom de *seniores* (*seigneurs*, plus anciens) ; les derniers, en opposition avec les premiers, reçurent le nom de *juniores* (nouveaux ; plus jeunes, inférieurs).

Pendant que ces relations se développaient dans les pays conquis sur la rive gauche du Rhin, les conquêtes des Franks s'étendaient dans le Teutschland propre, et à mesure qu'elles gagnaient du terrain et s'y consolidaient, ces institutions y furent mises en vigueur. Ces mêmes peuples teutschs, qui, en vertu des traités, furent réunis à l'empire des Franks et conservèrent par là à leur tête des princes nationaux et héréditaires, tels que les Bavarois et les Allemanni, eurent sans doute une position différente tant qu'ils jouirent de cet avantage. Les ducs des Bavarois et des Allemanni furent bien soumis au service militaire, et l'on fixa le nombre des guerriers qu'ils devaient, en cas de besoin, conduire à l'armée ; mais le choix des hommes qui devaient former leur contingent fut vraisemblablement remis à leur discrétion. Chez les autres peuples au contraire, auxquels ce bonheur n'échut pas en partage, chez les Thuringiens, chez les Saxons, chez les Frisons et chez d'autres nations encore qui ne conservèrent pas de princes héréditaires, on introduisit les usages établis dans la Gaule. Les individus qui obtinrent à titre de bénéfice un bien confisqué, que ce bien eût été la propriété des princes et des chefs ou qu'il eût appartenu à de simples particuliers qui avaient excité la colère des conquérans, furent obligés au service militaire, tel qu'il était imposé aux vassaux; et leurs manans furent réduits à la position d'arrière-vassaux. Les hommes libres au contraire qui restèrent en possession de leurs propriétés héréditaires furent soumis à des obligations arbitraires en qualité de sujets; et si sur leurs propriétés vivaient des lites ou des manans, ceux-ci furent contraints, par une volonté également arbitraire, à suivre à l'armée leur seigneur territorial. Ainsi les anciens hommes libres, les grands comme les petits propriétaires fonciers, furent réduits à une position bien moins heureuse que celle des vassaux : ils perdirent toute influence sur les affaires publiques ; ils ne furent plus que sujets. Les services auxquels le vassal était obligé leur furent également imposés, mais sans leur consentement. Leurs lites, plus maltraités que les arrière-vassaux, partagèrent leur sort. Et l'espérance qui animait les vassaux d'arriver par leurs services à des possessions plus grandes, à des honneurs, à des dignités, leur fut interdite.

Ces relations violentes amenèrent l'état de choses que nous avons décrit et auquel Karl-le-Grand chercha à remédier en éloignant du

moins l'arbitraire et en introduisant un ordre légal. Car tant que cette situation durait, les grands propriétaires territoriaux devaient nécessairement devenir vassaux ; les grands vassaux, confondant les bénéfices et les alleux, devaient étendre toujours davantage leur usurpation ; les propriétaires libres de l'ordre inférieur, exposés sans défense à l'arbitraire des officiers de l'empire et aux mauvais traitemens des grands vassaux, devaient disparaître rapidement ; s'ils ne trouvaient pas quelque protection dans le vasselage des églises ou dans l'appui d'un officier de l'empire, ils étaient abaissés jusqu'à la position de sujets et de serfs. Mais les moyens que Karl mit en œuvre furent peut-être tout aussi mauvais que le mal lui-même, soit qu'il ne connût pas à fond la position des hommes libres de l'ordre inférieur, soit que les tendances des grands et des puissans de son empire le forçassent précisément à l'emploi de ces moyens. Peut-être aussi fut-il dominé par l'idée de la suprématie impériale.

Les réglemens de Karl semblent avoir été préparés par le serment qu'il se fit prêter comme empereur par tous les hommes libres de son empire âgés de douze ans et au-dessus. Quelles furent les vues du nouvel empereur en exigeant pour la première fois ce serment? C'est ce qu'on peut laisser indécis ; mais on peut admettre avec certitude que des officiers prirent note de tous ceux qui prêtèrent ce serment, et en informèrent l'empereur. Ainsi il eut des renseignemens précis sur le nombre d'hommes capables de porter les armes qui se trouvaient dans son empire. Cette connaissance le mena peut-être plus loin.

L'empereur en effet défendit avant tout de diminuer les biens du fisc ou de transformer les bénéfices en alleux par force ou par des ventes simulées. Il défendit également de réduire une propriété libre à l'état de bien féodal pour la rendre ensuite comme arrière-fief à l'ancien possesseur. Il défendit à tout homme libre de céder ses biens à l'Église, de se consacrer lui-même au service de Dieu sans sa permission expresse. Et pour donner toute vigueur à ces défenses, il fit dresser dans chaque canton la liste de toutes les propriétés foncières, non-seulement des bénéfices immédiats ou médiats (et dans ce cas on devait tenir compte de ceux qui appartenaient à l'Église comme de ceux qui appartenaient aux seigneurs séculiers), mais aussi des alleux. A cette occasion, il fit rechercher combien d'hommes vivaient sur chaque propriété ; dans quel état se trouvait celle-ci, et en particulier à quelle espèce de propriété ceux qui possédaient à la fois des fiefs et des alleux consacraient le plus de soins.

Karl justifie ces mesures : « D'un côté, dit-il, il avait appris par expérience que les bénéfices avaient été négligés pour les alleux, et d'autre part, il avait été informé que les hommes libres de l'ordre inférieur se donnaient eux et leurs biens aux églises, rarement par dévotion, et presque toujours pour se soustraire au service militaire et à d'autres obligations ; que souvent ils étaient déterminés à cet acte parce qu'ils étaient très-opprimés par les évêques et les abbés, par les comtes, juges et centeniers, qui convoitaient leurs biens et les amenaient à y renoncer tantôt par la séduction, tantôt par de mauvais traitemens et même en les réduisant à des travaux serviles ; que s'ils ne voulaient pas abandonner leurs biens patrimoniaux, ils étaient constamment commandés pour le service militaire jusqu'à ce qu'ils fussent réduits à la dernière misère et mis hors d'état de conserver leurs patrimoines ; que ceux au contraire qui concédaient leurs propriétés à ces seigneurs ecclésiastiques ou laïques, et continuaient à y vivre comme colons et comme lites, restaient tranquilles et étaient ménagés en tout ce qui concernait le service militaire ; que de plus les hommes libres de l'ordre inférieur se plaignaient hautement d'être dépouillés de leurs propriétés et élevaient des accusations non moins fortes contre les évêques et les abbés que contre les comtes et les centeniers ; il fallait remédier à un tel désordre, afin que ces infortunés, réduits à la dernière misère et même au désespoir, ne devinssent pas des mendians ou des brigands. »

Ainsi une nouvelle organisation légale se rattachait sans doute à ces mesures. Tout homme libre qui possédait un bénéfice de quatre manses de terre cultivée devait être tenu à s'armer lui-même et à entrer en campagne avec son *senior*. De même tout homme libre qui possédait en propriété quatre manses de cette nature devait être prêt et armé pour suivre le comte à la guerre. Si au contraire la propriété d'un homme était au-dessous de quatre man-

ses, plusieurs petites propriétés devaient être réunies, de telle sorte que par quatre manses, un homme fût armé et prêt à entrer en campagne. Un, deux ou trois individus devaient, selon l'étendue de leurs possessions, venir en aide au second, au troisième ou au quatrième, et lui faciliter proportionnellement les moyens de s'équiper.

On comprend sans peine que tous les hommes soumis de cette manière au service n'étaient pas sommés tous à la fois de s'en acquitter réellement. Cela dépendait de l'étendue du danger et de la proximité de l'ennemi. Un exemple peut servir de mesure. En Saxe, sur six hommes soumis au service, un devait entrer en campagne lorsque l'expédition était dirigée contre l'Espagne ou contre les Avares; un sur trois lorsqu'on marchait contre les Bohêmes; mais tous devaient se lever en masse comme *landwehr*, s'il s'agissait de combattre les Sorbes. Des circonstances particulières entraînèrent nécessairement des exceptions, telles que de mauvaises récoltes, des inondations et d'autres désastres, mais si une province avait été dispensée pour une année de l'hériban, l'absence de ses guerriers devait être compensée par de plus grands efforts de la part d'autres provinces.

L'homme sommé ne pouvait, sous aucun prétexte, rester chez lui. S'il osait désobéir, il devait pour punition payer l'hériban entier, c'est-à-dire soixante sols; s'il ne pouvait pas payer cette amende, il devait appartenir au prince jusqu'à ce qu'il l'eût compensée par son travail. Pourtant il ne sortait pas du rang des hommes libres. Il ne pouvait être acquitté que s'il avait fait une campagne l'année précédente. Mais si le comte, le centenier, l'avoué d'une église ou tout autre officier avait donné à un homme appelé au service la permission de rester chez lui, par considération pour la position de l'homme ou par suite de ses supplications et de ses prières, pour des motifs de parenté ou par corruption, cet officier devait payer l'hériban pour celui qui n'avait pas paru à l'armée. L'empereur se réserva le droit d'accorder des congés; il fut simplement permis aux comtes de laisser en arrière deux hommes atteints par le ban pour la protection de sa femme, et deux autres pour chacune des branches de son administration, afin que le service du roi ne souffrît en rien. On permit aussi aux évêques et aux abbés de laisser chez eux deux hommes, et si quelque *senior* était forcé, par un cas fortuit, de rester chez lui, cette circonstance ne libérait nullement les hommes obligés au service(4) qu'il devait conduire à l'armée, qu'ils fussent lites ou arrière-vassaux. Dans ce cas, ceux-ci devaient suivre la bannière du comte.

Les ecclésiastiques étaient personnellement dispensés du service militaire. Dès les premiers temps de l'empire des Franks, des évêques et des abbés avaient, sur divers points, pris volontairement les armes en qualité de propriétaires fonciers, et, réunis aux leutes séculiers des rois, ils avaient combattu les ennemis de l'empire. Les uns peut-être étaient excités par un esprit mondain, d'autres pouvaient croire qu'au milieu du tumulte de la guerre qui agitait ces temps grossiers, il n'y avait que dans les armes protection pour les biens des églises et garantie pour leur accroissement. Et comme en général les luttes soutenues par les Franks semblaient avoir pris un caractère religieux, puisque ce peuple avait pour adversaires des hérétiques, des païens et des infidèles, il se peut que les ecclésiastiques aient facilement justifié à leurs propres yeux et à ceux du monde, par leur zèle religieux, leur participation à la guerre. Mais des hommes pieux virent en tout temps avec peine que des mains qui ne devaient se lever que pour la prière et la bénédiction brandissent une épée ensanglantée. Grégoire de Tours déjà s'exprime avec amertume au sujet d'une telle profanation du ministère sacré; et à toutes les époques, des plaintes furent élevées contre cette erreur des ecclésiastiques; cependant dans le sauvage tumulte qui tourmenta le règne des Mérovingiens, on n'avait pu songer à aucun remède à ce mal, l'esprit ecclésiastique disparut avec l'ordre. Une agitation toute terrestre, qui trop souvent entraîna des vices et des actions vulgaires, se répandit parmi les hommes consacrés à Dieu; mais du moment que les aïeux de Karl-le-Grand administrèrent l'empire, du moment que saint Boniface eut exercé son influence et que l'Église fut arrivée à l'unité sous la suprématie du siége apostolique, beaucoup de changemens et d'améliorations s'étaient introduits. Le père et l'oncle de Karl n'avaient pas seulement interdit aux ecclésiastiques le costume laïque, la chasse et les exercices qu'on faisait alors avec des chiens, des faucons et des éper-

viers, mais ils avaient encore ordonné qu'aucun ecclésiastique ne suivrait l'armée à la guerre et aux combats. Karl-le-Grand, à peine arrivé au pouvoir, avait renouvelé ces réglemens. Mais l'ancienne habitude n'avait pas été détruite, parce que évidemment les ecclésiastiques craignaient, en déposant les armes matérielles, de ne plus trouver contre les attaques des laïques qu'une bien faible défense dans leurs vêtemens sacerdotaux. Aussi ne peut-on dire si la douleur que les laïques exprimèrent en voyant les évêques conduire en personne à la guerre leurs colons et leurs vassaux fut ou non une sainte douleur produite par le sentiment religieux et par la bienveillance.

Il nous a été conservé des représentations qui, dit-on, furent remises par le peuple, c'est-à-dire par les laïques, à l'empereur dans une diète tenue à Worms, l'an 803. Sous ce rapport, elles ne sont pas sans importance: « On y supplie instamment l'empereur de ne pas permettre aux évêques d'entrer en campagne avec les laïques, puis qu'il valait mieux qu'ils accomplissent chez eux, conformément aux canons, leur saint ministère, et priassent pour l'empereur et pour l'armée. Tandis que Moïse élevait les mains vers le ciel, Israël avait vaincu, et lorsque ses mains étaient fatiguées, Israël avait tourné le dos. L'empereur aurait aussi des guerriers plus nombreux et plus énergiques si les évêques ne se trouvaient pas à l'armée. Ceux qui étaient conduits par les évêques ne s'attachaient qu'à veiller à la sûreté des seigneurs spirituels, et par conséquent restaient en arrière dans la lutte. Si par hasard un évêque avait été blessé ou tué, la terreur inspirée par un tel malheur avait exercé une fâcheuse influence sur l'armée, et à cet aspect plus d'un homme avait pris la fuite. L'empereur ne pouvait donc permettre que plus de deux ou trois évêques, bien instruits et choisis par les autres, accompagnassent l'armée pour la bénir et donner aux soldats, à leur dernière heure, les consolations célestes. Il ne fallait pas croire que ces prières cachassent en eux des vues secrètes, qu'ils voulussent se rendre maîtres des biens de l'Église ou arracher aux évêques ce qui leur avait été donné volontairement. Ils désiraient plutôt augmenter, pour le salut de l'empereur et pour leur propre salut, les biens de l'Église, car ils savaient bien qu'ils étaient consacrés à Dieu et formaient le prix de rachat des péchés, et que celui qui les usurpe commet une profanation des choses saintes. Ils ne doutaient pas non plus que les profanations des choses saintes et les hommes frappés d'excommunication ne fussent pas seulement exclus de la communauté des fidèles, mais aussi repoussés du royaume de Dieu. Et pour ôter tout soupçon aux prêtres et aux fidèles du Christ et à la sainte Église de Dieu, ils juraient devant Dieu et devant ses anges, devant l'empereur, devant les prêtres et devant tout le peuple, qu'ils ne feraient et ne souffriraient pas d'actes semblables; mais qu'ils étaient résolus à les empêcher avec le secours de Dieu. En conséquence, l'empereur était prié de leur accorder leur demande, s'ils devaient rester ses fidèles. »

L'empereur donna pour réponse « qu'il serait toujours prêt à accorder tout ce qui pourrait contribuer à l'avantage de la sainte Église de Dieu, des prêtres, de tout son peuple et de ses fidèles; que, relativement à l'objet qu'ils lui soumettaient, il en serait délibéré dans une diète. » Puis il demanda l'avis du pape, et comme cet avis était conforme à ses désirs, comme en même temps beaucoup d'évêques se déclarèrent en sa faveur, et comme les anciens canons même de l'Église semblaient conçus dans ce sens, il en résulta, avec le conseil de tous les fidèles de l'empereur, une ordonnance conforme dans sa généralité aux désirs des laïques: « Aucun prêtre ne devait marcher contre l'ennemi, si ce n'est deux ou trois évêques choisis par leurs collègues pour donner la bénédiction, prêcher, absoudre le peuple et diriger des prêtres choisis pour dire la messe et soigner les âmes; mais aucun ne devait porter les armes, aller au combat et verser le sang; ils ne devaient porter avec eux que des reliques, administrer les choses saintes et prier de toutes leurs forces. Les autres prêtres, qui restaient chez eux et près de leurs églises, devaient bien armer ceux de leurs hommes qui étaient obligés au service, et les placer sous la conduite immédiate de l'empereur ou sous celle d'un capitaine auquel l'empereur conferait cette mission. Eux-mêmes devaient prier pour l'empereur et pour toute son armée, afin que Dieu leur donnât la victoire. »

Tous les hommes appelés à l'armée, qu'ils vinssent des possessions ecclésiastiques ou des possessions séculières devaient, d'après l'or-

donnance de Karl, se rassembler au jour fixé dans un lieu déterminé. Des envoyés exprès de l'empereur parcouraient l'empire, chacun dans son cercle, pour surveiller l'armement, activer le départ et maintenir tout dans l'ordre suivant le plan et le but de la guerre. Tout individu qui venait trop tard au rendez-vous était puni d'une peine disciplinaire. Tous étaient passés en revue à leur arrivée; chacun devait être armé au moins d'une épée, d'un bouclier et d'une lance. A la place de la lance, il pouvait apporter un arc avec deux cordes et douze flèches. Le possesseur de douze manses devait avoir une cuirasse; s'il ne la portait pas avec lui, il perdait tout bénéfice; le casque pouvait remplacer la cuirasse.

Enfin, chaque guerrier, selon l'ancien usage, devait être pourvu de vivres pour trois mois, à partir de la marche ou frontière; mais les marches furent déterminées de nouveau. Les hommes établis dans les demeures principales des Franks, dans les pays situés entre le Rhin et la Loire, obtinrent, par la détermination de ces marches, un avantage important. En effet, si l'expédition était dirigée contre l'Espagne, la Loire était la marche pour tous les guerriers qui demeuraient au nord et à l'est de ce fleuve. Les Pyrénées au contraire étaient la marche pour les guerriers qui demeuraient au sud de la Loire, et par conséquent pour les guerriers d'Aquitaine et de l'ancienne Gothie; mais si l'expédition était dirigée vers l'est, le Rhin était la marche, et pour tous ceux qui demeuraient sur la rive droite du Rhin, par conséquent pour tous les peuples teutschs sans excepter les Saxons, l'Elbe servait de frontière.

Les convois nécessaires pour les besoins du roi, des évêques, des comtes, des abbés, et de l'entourage du roi, suivaient l'armée, ainsi que toutes sortes d'approvisionnemens, et de machines et d'instrumens: on emportait même des projectiles, et il ne manquait pas d'hommes qui savaient s'en servir. Le transport devait s'exécuter aux dépens des propriétaires fonciers. Chaque comte devait, dans l'étendue de sa juridiction, veiller à ce que les routes et les ponts fussent en bon état, et, pour ce travail, il mettait les paysans en réquisition. Les troupes étaient logées chez les habitans quand cela était possible. Le comte devait avoir à sa disposition, dans les pays qui lui étaient soumis, les deux tiers de toute l'herbe et de tout le foin pour la nourriture des chevaux et des autres animaux que l'armée menait avec elle. Du reste, on maintenait dans l'armée une discipline sévère: tout délit était puni; des peines rigoureuses étaient particulièrement établies contre l'ivrognerie qui d'habitude entraîne le désordre et des actes de violence. Tout homme qui se refusait à assister son compagnon contre l'ennemi commun était puni de la perte de tout bénéfice, et celui qui s'éloignait sans permission de l'armée ou qui se rendait coupable du crime que les Franks, selon l'expression de Karl, appelaient en langue teutsche *hèris-liess* (5), devait être mis à mort.

Voilà en somme les dispositions légales que Karl-le-Grand avait prises par rapport à l'organisation militaire et au service de l'armée; les comtes devaient veiller aux détails de l'exécution. Lorsqu'on examine ces réglemens et que l'on réfléchit que la vie devait être améliorée par de telles lois, on éprouve malgré soi un sentiment d'horreur à l'idée des relations sociales qu'elles devaient contribuer à changer: ce sentiment est inspiré aussi par l'état de choses qu'elles devaient amener, si elles étaient sévèrement maintenues. Les grands seigneurs de l'empire, les officiers et les vassaux royaux pouvaient être arrêtés par ces lois dans leur tendance à opprimer les pauvres; mais ces obstacles tournaient-ils à l'avantage des classes les plus pauvres de la société, des hommes libres de l'ordre inférieur, des lites, des colons et des arrière-vassaux? Karl peut avoir eu de bonnes intentions; mais les petits possesseurs de bénéfices ou d'alleux devaient être détruits par de telles lois et devenir serfs mendians ou voleurs de grand chemin. Il était impossible qu'ils pussent entrer chaque année en campagne, ce que devait exiger presque toujours la position de l'empire; il était impossible même qu'ils pussent contribuer annuellement à l'armement d'un homme aussi pauvre qu'eux-mêmes. La petite étendue de leurs terres, qui leur assuraient seules les moyens de suffire à leurs besoins, ne leur permettait pas de s'absenter; elle ne leur fournissait pas non plus des bénéfices assez grands pour qu'ils pussent, après avoir satisfait à leurs besoins, suffire à de si grands frais. D'autre part, s'ils étaient assez audacieux pour ne pas exécuter l'ordre d'entrer en campagne et pour rester chez eux, ou s'ils osaient plus encore, s'ils quittaient l'armée

pour retourner chez eux, ils perdaient leurs propriétés, et si leur fortune n'était pas suffisante, ils étaient réduits à l'esclavage ou mis à mort; ils étaient lancés dans un labyrinthe qui ne leur offrait d'autre issue que l'abîme de la destruction.

Mais comment aurait-on pu maintenir sévèrement ces lois, si même sous les yeux d'un prince tel que Karl-le-Grand, on dût rencontrer des abus et des malheurs assez grands pour qu'elles ne pussent pas y remédier? Comment les princes qui vinrent après lui, et qui n'avaient ni son génie ni la force que lui donnaient ses hauts faits, auraient-ils été en état de donner quelque valeur à ces lois contre la puissance du système féodal, qui par sa nature était ennemi de toute liberté, qui ne voulait que dominer, et qui, ayant ses racines dans l'asservissement, ne pouvait avoir que l'asservissement en vue? Le clergé, malgré le zèle de quelques pieux évêques, était opposé à ces lois, parce qu'il voyait dans la défense qu'on lui faisait de porter les armes, non une faveur, mais un moyen de le dépouiller et de l'opprimer, et parce qu'il ne croyait pas les avoués des églises assez forts pour éloigner le danger. Les officiers laïques de l'empire et les grands vassaux ne voulaient également pas ces lois, parce qu'elles les contrariaient dans les efforts qu'ils faisaient pour agrandir leurs propriétés et leur puissance. Sous l'influence d'un empereur redouté, ils n'avaient sans doute donné leur assentiment à ces dispositions que dans la confiance qu'il leur serait facile de suivre leur carrière en dépit de l'empereur et des lois. Quant à ceux qui, dans l'opinion de Karl, devaient être protégés par ces lois, aucun ne pouvait désirer qu'elles fussent maintenues, parce que toute la masse des hommes libres de l'ordre inférieur, des lites et des arrière-vassaux, n'avait en perspective qu'une ruine certaine. Ces lois devaient donc introduire dans la vie de nouveaux élémens de confusion; elles devaient soulever des passions nouvelles et ouvrir le chemin à de nouveaux méfaits, à de nouvelles perfidies; mais elles devaient aussi assurer à ceux qui avaient le pouvoir en main les moyens d'atteindre le but que se proposait leur égoïsme; elles ne pouvaient enfin qu'être un avantage pour les grands.

CHAPITRE VIII.

CONSTITUTION DE L'EMPIRE.

Les agrandissemens de l'empire, sous Karl-le-Grand, durent exercer une forte influence sur les relations du droit public. L'état social qui s'était formé lorsque l'empire avait encore pour limites le Rhin et la Loire pouvait se maintenir tant qu'on n'y avait ajouté que quelques provinces; mais il était impossible qu'il durât avec les grandes conquêtes de Karl. L'Italie et l'Aquitaine avec les marches d'Espagne furent sans doute considérées comme des royaumes particuliers, bien que dépendans; mais tous les peuples teutschs furent incorporés à l'empire, et les caractères nationaux, qui s'étaient maintenus chez ces peuples depuis les temps anciens, ne furent pas anéantis par leur soumission et durent de toute nécessité exercer une grande réaction.

Le perfectionnement des relations ecclésiastiques dut nécessairement entraîner plus d'un changement dans le droit public. Sans doute Karl ne se considérait pas seulement comme le défenseur et l'avoué chargé de protéger l'Église universelle, mais en même temps comme le chef suprême des églises de son empire. Sans doute, de même que les rois et les princes qui l'avaient précédé, il considéra les biens ecclésiastiques renfermés dans ses États comme des propriétés de l'empire ou comme le bien commun des Franks qui, comme toutes les autres terres, était devenu la propriété des Franks par la conquête, et n'avait été cédé aux églises qu'en vue du salut éternel. Il ne pouvait donc voir dans les ecclésiastiques, en tant que détenteurs de ce bien, que des individus soumis à sa suzeraineté, et tout aussi dépendans de sa volonté et de ses ordres que les vassaux laïques de l'empire. Il ne tint pas même compte de l'amitié, et Alcuin, son favori, éprouva comme abbé de Tours la sévérité de son mécontentement, dans une circonstance où il avait abusé, par un sentiment de compassion et d'humanité, du droit de l'église de Saint-Martin, pour donner asile à un criminel (1). Il se réserva la nomination ou du moins la confirmation des évêques, et les évêques nommés par lui ne pouvaient ni délibérer ni prendre de résolution sans sa permission. Il croyait même avoir le droit d'exercer une surveillance suprême sur

toutes les doctrines de la foi et de veiller à la pureté de celle-ci. Mais d'autre part Karl, soit que l'homme qui croit dût en sa personne être réconcilié avec le chef suprême de l'empire, soit qu'il ne pût résister au développement rapide de l'Église, soit enfin qu'il réfléchît à la position de son trône et à la nouveauté de sa race, permit à l'Église de suivre sa propre route. Toutes les églises avaient auparavant déjà trouvé leur unité dans le pape; les églises de l'empire des Franks étaient des membres de l'Église universelle et soumises au pape. Les idées qu'on se faisait des relations de la puissance papale avec la puissance royale, par rapport aux églises, pouvaient être obscures et confuses; mais les généralités l'emportaient nécessairement sur les particularités. Karl se rendit donc plus d'une fois aux conseils ou aux sommations du pape; il s'efforça de combler les vœux de celui-ci et n'osa pas décider contre lui, et la position toute particulière où sa maison se trouvait à l'égard du siége apostolique l'empêcha sans doute aussi de faire bien des choses. L'hérédité de la dignité royale dépendait du pape; c'était par les mains du pape que la couronne impériale avait été placée sur la tête de Karl. Celui-ci cherchait donc à gagner le pape à son opinion lorsqu'elle différait de la sienne; mais s'il ne pouvait y parvenir, il aimait mieux laisser tomber l'affaire que s'aventurer dans une discussion avec le saint-père. En même temps, la dernière main fut mise à la hiérarchie; l'ordre le plus sévère semblait nécessaire dans l'Église si la religion chrétienne devait acquérir sur le monde toute l'influence que méritaient ses vérités divines et dont avait besoin une vie aussi confuse. Les principes de l'Église primitive furent propagés de plus en plus, soit isolément, soit par des collections antérieures ou postérieures. De nouveaux synodes produisirent des principes nouveaux; tous étaient calculés sur l'unité intérieure de l'Église ou interprétés dans son sens. Chaque ecclésiastique s'affermit de plus en plus dans sa position; ses droits furent précisés, et ses obligations déterminées; les cercles de l'obéissance et du commandement furent tracés avec une rigueur toujours croissante. La multiplicité des couvens, le perfectionnement de la vie monastique, la discipline sévère qui était imposée à celle-ci, et l'apparence de sainteté qu'elle répandait, contribuaient à former la hiérarchie; car la vie canonique des couvens fut considérée comme salutaire même par les prêtres séculiers, là où elle ne leur était pas imposée. Or, le clergé avait déjà gagné le droit de paraître comme ordre de l'État. Ses richesses devenaient toujours plus grandes; elles s'augmentaient par la libéralité du roi, qui calculait fort bien et par la piété des laïques; elles s'augmentèrent aussi par la nécessité du temps, par l'oppression de l'hériban et par les moyens bons et mauvais employés par les ecclésiastiques eux-mêmes. En ouvrant à l'Église le pays des Saxons, on lui assura un champ nouveau; le clergé s'accrut en nombre et par là même en force. La lutte continuelle contre l'élément païen accrut la considération des saints missionnaires; ils pouvaient se permettre chez ces peuples opiniâtres bien des choses qui n'auraient pas été permises dans d'autres pays de l'empire, et ils pouvaient compter sur l'indulgence, sur l'appui, sur toute espèce de faveur du roi et des laïques; mais ce qu'ils gagnaient sur un point pouvait servir d'exemple sur un autre; en même temps les possessions de l'Église reçurent de nouveaux accroissemens, et beaucoup d'occasions s'offrirent de l'augmenter encore. Au milieu de tout cela les ecclésiastiques vivaient entre eux selon leur propre droit. Ils formèrent sans doute en silence, et sans exciter l'attention, leurs relations intérieures et changèrent ainsi leur position à l'égard de l'empire.

Enfin, la nouvelle organisation que Karl donna à l'état militaire, la soumission de tous les hommes libres de l'empire à l'hériban eurent sans doute une grande influence sur les relations du droit public. Au fond, toute liberté pure fut enlevée par cette obligation du service militaire; elle ne put plus exister comme elle avait existé chez les anciens Germains. Les hommes libres furent mis sur la même ligne que les vassaux, et le vain jeu qu'on fit du mot ne s'accorda jamais avec la réalité. La situation devint d'autant pire que les anciens hommes libres n'avaient qu'à se soumettre au fardeau imposé aux vassaux sans participer à leurs avantages. Mais le bien perdu ne fut pas oublié; les passions se réveillèrent. Chez les peuples qui avaient succombé sous la force des armes, par exemple chez les Thuringiens, les Saxons et les Frisons, il serait possible de justifier cette organisation; ils subis-

saient le sort ordinaire des vaincus. Mais il en était autrement chez les peuples qui s'étaient réunis en vertu de traités à l'empire des Franks, tels que les Bavarois et les Souabes. On leur avait perfidement enlevé leur ancien honneur, et s'ils trouvaient peut-être dans la grandeur et la gloire de l'empire une excuse à cette mesure; ils n'y trouvaient, certes, pas un dédommagement de la perte qu'ils faisaient, puisque cette gloire elle-même ne s'étendit que sur le nom des Franks. Les cantons situés le long du bas Rhin, qui avaient vu la naissance et le développement du nom frank, qui avaient été la demeure des ancêtres des Franks, qui, trois siècles auparavant, avaient fondé l'empire dans la Gaule, pouvaient-ils avoir oublié qu'ils descendaient des mêmes aïeux que les conquérans auxquels ils devaient désormais obéir? Cela devait être; les efforts de Karl donnèrent lieu à des efforts contraires. Tant qu'il vécut et agit par lui-même, on put tâcher partout de conserver une obéissance apparente à ces lois; mais certainement on chercha à les éluder le plus possible, et de même que dans la suite quelques grands propriétaires territoriaux surent se soustraire au fardeau qu'il avait fait peser sur tous, de même que quelques hommes libres de l'ordre inférieur, qui vivaient au loin, et que cette raison, ainsi que la nature de leur pays, mettait à l'abri du châtiment et de la vengeance, surent arriver de nouveau à une véritable propriété, tandis que d'autres hommes libres, placés dans des circonstances moins favorables, restèrent sous le joug du service militaire; de même, dès le principe, on avait assurément cherché, tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, à sauver ou à attirer à soi quelques débris de l'ancienne liberté et à séparer ainsi la vie réelle du droit officiel.

On peut donc admettre que, dès le temps de Karl-le-Grand, les relations officielles dans l'empire des Franks étaient devenues si singulièrement compliquées qu'il est impossible de les embrasser dans leur ensemble et de dire combien il y eut de classes d'hommes, et comment les droits et les devoirs étaient distribués. Les serfs et les esclaves restaient dans leur ancienne condition, et par là, il y eut aussi des affranchis qui s'efforçaient d'acquérir une position assurée, tantôt dans l'Église, tantôt dans la vie civile. Parmi ceux qui furent considérés comme libres, il y avait des hommes qui vivaient sur leurs terres et sur leurs propriétés héréditaires, entourés de leurs manans, selon l'usage de leurs pères, mais obligés, contrairement à ces mêmes usages, à se rendre à l'armée avec leurs manans. Il y eut des hommes libres de l'ordre inférieur soumis également à cette obligation, et qui, dans aucun moment, ne se virent assurés de leur ancienne liberté; il y eut des vassaux royaux et des arrière-vassaux qui passaient tous pour libres; il y eut donc des hommes libres sur les terres des ecclésiastiques et sur celles des laïques; il y eut des hommes libres qui possédaient en même temps des alleux et des bénéfices, qui par conséquent conservaient l'apparence d'une véritable liberté et qui cependant étaient ou vassaux royaux ou arrière-vassaux; il y eut aussi des vassaux royaux qui furent arrière-vassaux, soit de l'Église, soit d'un grand vassal laïque; il y eut enfin des colons et des lites, et tous ces hommes avaient des droits ou des obligations diverses les uns envers les autres; ils étaient tous également tenus par la puissance de l'hériban dans la dépendance de l'empire.

A tout cela se joignaient encore les villes avec leur organisation particulière. Il y avait, il est vrai, dans l'intérieur du Teutschland, sur la rive droite du Rhin et sur la gauche du Danube, des villes qui commençaient à peine de naître; mais sur l'autre rive des deux fleuves des villes construites du temps des Romains continuaient à subsister dans leur ancien éclat. Toutefois, on ne parle pas de la position politique de celles-ci. Sans doute elles avaient été inféodées comme bénéfices à des évêques ou à de grands officiers laïques, ou bien elles formaient des parties intégrantes du fisc royal. Leurs habitans, continuant à vivre entre eux selon le droit romain, restaient toujours sur la même ligne que les lites, et étaient considérés et traités comme arrière-vassaux; en tout cas ils contribuèrent aussi à augmen- la confusion de l'état de choses.

Cependant la constitution de cet empire, sous Karl-le-Grand, semble, dans son essence et sa généralité, dévier à peine de la constitution que cet empire avait reçue précédemment.

L'empire était considéré comme héréditaire, bien que l'hérédité dans la maison des Karolingiens reposât sur une base différente de celle sur laquelle elle avait reposé dans la

maison des Mérovingiens. Le roi était le chef de la communauté dominante des conquérans, jadis leutes, maintenant vassaux; il était le maître des autres hommes. Malgré la majesté que semblait lui imprimer le titre impérial, le roi et empereur avait besoin, pour tous ses projets, pour toutes ses volontés, pour tous ses efforts, de l'assentiment de cette communauté qui, depuis le temps de saint Boniface, se composait sans doute de deux ordres, du clergé et des laïques. Le langage de cette époque nous induit souvent en erreur, et l'insuffisance de l'expression latine nous trompe facilement. De même que les limites de l'empire changèrent et s'agrandirent constamment, de même les détails de l'intérieur prenaient d'année en année une forme différente; mais le langage resta le même. Karl s'exprime de temps en temps en maître qui ordonne, quelquefois comme un prince librement élu et qui prie ses subordonnés d'obéir à la puissance dont il est le dépositaire. Mais ses fidèles parlent tantôt comme des sujets, tantôt exposent leurs réclamations comme des seigneurs libres.

Dans l'automne de chaque année, Karl réunissait autour de lui les vassaux et les officiers en qui il avait le plus de confiance, les membres ecclésiastiques et laïques de son conseil, les gouverneurs des provinces. On prenait pour prétexte que les hommes convoqués devaient présenter au roi les dons annuels qu'ils avaient à lui remettre par droit ou par usage; mais Karl se faisait rendre, par les personnages assemblés, un compte exact de l'état de l'empire, dans l'ensemble comme dans les détails, des relations extérieures et intérieures; il écoutait leurs avis sur les besoins de l'État; ensuite il délibérait avec l'assemblée sur ce qu'il fallait faire dans ces relations et en présence de ces besoins; sur les moyens par lesquels on pourrait arriver à faire tout ce qui était nécessaire pour la sûreté, la paix et la gloire. Les résolutions qu'on prenait étaient tenues secrètes. Dans le cours de l'hiver, on agissait plus activement en silence; chacun de ceux qui avaient eu l'honneur d'être invités à cette assemblée devait, dans sa contrée et dans ses relations, préparer les esprits à ce qu'on avait reconnu comme nécessaire ou à ce qu'on avait cru convenable; il devait les tranquilliser ou les enflammer, selon les circonstances. Les objets moins importans, qui ne concernaient pas l'empire, mais seulement la maison royale, les vassaux et les fidèles, étaient discutés afin qu'on n'en fît pas un objet de discussions publiques; des querelles étaient apaisées, des dissensions terminées, des discordes éloignées, des ennemis réconciliés. Certainement ces assemblées n'étaient pas une institution nouvelle introduite pour la première fois par Karl; l'étendue toujours croissante de l'empire ne la rendait pas moins nécessaire que la faiblesse du lien qui unissait entre elles les diverses parties et la position des différentes classes d'hommes dans ces parties, entre elles-mêmes et par rapport à tous. Karl-le-Grand, cependant, peut l'avoir perfectionnée, en convoquant ces assemblées d'une manière régulière à un temps déterminé, tandis que précédemment peut-être elles n'étaient convoquées que lorsqu'il se présentait une circonstance grande et importante. Vraisemblablement les grandes fêtes des églises chrétiennes, auxquelles les hommes les plus influens de l'empire avaient coutume de se rendre à la résidence du roi, étaient mises à profit pour ces délibérations; et en effet, Karl-le-Grand en profita constamment de cette manière.

Mais au printemps une assemblée générale était convoquée. L'ancien champ de mai en avait sans doute donné l'occasion et sembla continuer à vivre en elle. Mais alors cette assemblée était devenue tout autre chose. Le champ de mai avait, dans l'origine, une double destination : il était la revue générale de l'armée et en même temps la diète de l'empire. Toute la communauté des conquérans se rassemblait, se montrait fidèle à ses obligations, prête au combat et armée pour le soutenir, et en même temps elle délibérait sur ses relations et prenait en conséquence des résolutions qui devaient être maintenues comme lois. Tout membre de cette communauté avait sa voix égale aux autres, et l'ensemble, dont le nombre pouvait être facilement constaté, donnait le vote décisif. Mais l'étendue toujours croissante de l'empire rendit peu à peu une telle réunion impossible et les différences qui existaient entre les sujets de l'empire la rendirent peu prudente. Aussi la diète fut entièrement séparée de la revue de l'armée; on ne sait pas à quelle époque. Et bien qu'en temps de paix la diète pût avoir lieu simultanément avec la revue de l'armée, la diète cependant n'avait de commun

avec la revue que le lieu et le temps. Sous le règne de Karl-le-Grand, comme presque chaque année, on entreprit une nouvelle expédition; la revue avait habituellement lieu avant l'ouverture de la campagne, dans le lieu indiqué comme rendez-vous général de l'armée.

Il est difficile de dire quels hommes devaient se rendre à la diète et étaient autorisés à y paraître, car les expressions des lois et des écrivains sont vagues. Le mot de *peuple* a eu à différentes époques et en différentes occasions une signification différente; il est tout aussi vague que le mot *tous*, dont il est également fait usage en parlant des individus réunis. Tous ceux qui se réunissaient en réalité, délibéraient avec le roi sur les affaires publiques et en décidaient avec lui, étaient précisément le peuple; mais la question de savoir de quels hommes ce peuple était composé reste sans réponse.

Si l'on se rappelle l'origine de l'empire, son organisation primitive et son accroissement successif, on peut admettre que la communauté des conquérans formait la diète à cette époque comme précédemment; mais à cette communauté des conquérans appartenaient, outre les princes de l'Église, évêques et abbés, tous les véritables Franks aussi bien que tous les membres d'autres peuples réunis aux Franks, qui avaient obtenu par leur réunion des droits égaux, et accepté des obligations égales. Ainsi l'on y voyait les anciens leutes et fidèles du roi, tous les vassaux immédiats ou royaux de l'empire, aussi bien que tous les officiers publics, qu'ils appartinssent au conseil du roi ou qu'ils fussent chargés de l'administration des cantons. Quant aux anciens hommes libres du Teutschland, qui conservaient leurs propriétés pures et qui ne voulaient pas les confondre avec la grande propriété commune des conquérans pour les recevoir ensuite à titre de bénéfices ou de fiefs, quelques-uns d'entre eux, puisque désormais ils étaient aussi forcés à se soumettre au service militaire, et que peut-être ils conduisaient à la guerre un nombre considérable de manans, furent peut-être également convoqués, selon le bon vouloir du roi, lorsqu'on voulait les gagner et que l'on comptait sur leur influence auprès de leur peuple. Mais ils n'avaient pas assurément le droit de paraître et de prendre part aux discussions, et probablement il n'était nullement question des petits possesseurs d'alleux, bien que le poids de l'hériban pesât sur eux et qu'ils fussent forcés à sacrifier leurs biens et leur vie pour l'empire.

Dans le fait, Hincmar ne cite nommément que *les évêques, les abbés et les ecclésiastiques les plus illustres de cette espèce*, puis *les comtes et les princes de cette espèce*. Les hommes les plus considérés, les plus éminens, les *seniores* et les sénateurs de l'empire sont seuls nommés comme exprimant leur opinion et donnant leur suffrage. A côté d'eux, on voit sans doute figurer encore une grande multitude d'hommes d'un rang inférieur et de *juniores* (2); mais cette multitude n'était pas réellement appelée à la diète; elle n'avait aucun droit d'y venir pour son propre compte et pour ses propres affaires; mais elle s'y montrait soit comme escorte des comtes et des *seniores* pour augmenter l'éclat qui entourait ceux-ci, soit par curiosité pour voir le grand roi en communication avec ses fidèles et pour assister en même temps à la solennité qui devait nécessairement avoir lieu en cette occasion. La présence de cette foule n'est donc pas d'une grande importance, puisque en tout cas il est hors de doute que tous ces hommes étaient exclus des discussions, et que peut-être les décisions seules étaient portées à leur connaissance. Cependant leur présence n'était pas absolument sans utilité; l'empereur ne manquait pas de se montrer au milieu d'eux, de les saluer, de leur adresser la parole, de les questionner, de converser avec eux, et de chercher par tous les moyens à s'assurer leur faveur et leur attachement.

L'assemblée de la véritable diète avait lieu en plein air lorsque le temps était beau, à couvert lorsque le temps était mauvais. Les ecclésiastiques avaient des places réservées, ainsi que les laïques, en sorte que les deux ordres de l'empire étaient expressément distingués l'un de l'autre. Les premiers délibéraient sur les affaires ecclésiastiques, les seconds sur les affaires temporelles; ce qui avait été décidé dans l'assemblée de l'un des ordres était porté à l'assemblée de l'autre pour y être approuvé. Lorsqu'il s'agissait d'affaires à la fois civiles et religieuses, les deux chambres se réunissaient dans un local commun (3).

Le roi faisait des propositions; probablement elles concernaient des objets sur lesquels il s'était déjà entendu avec ses conseillers intimes

dans l'assemblée d'automne; ceux-ci dirigeaient la discussion. Il y avait des examens de diverses sortes, des questions et des réponses, des discours et des réfutations. Souvent les choses se passaient à l'amiable; de temps à autre il s'élevait des contestations. Habituellement le roi n'assistait pas aux séances, mais il y paraissait lorsqu'il le jugeait convenable et lorsque l'assemblée désirait sa présence; le résultat de la délibération lui était soumis par ses conseillers : alors sa sagesse décidait. Les résolutions confirmées par lui s'appelaient *capitulaires* et avaient force de loi. Ce qu'il avait approuvé était considéré comme l'ordre de l'année courante et devait être mis en pratique; on ne s'en écartait que dans la grande nécessité. L'assemblée durait un ou deux jours ou plus, selon les circonstances, selon l'importance des affaires mises en discussion. Les résolutions de la diète par lesquelles des changemens étaient introduits, avec des additions faites aux anciennes lois des peuples, à la loi salique, à celle des Ripuaires et des autres nations, devaient encore, à ce qu'il semble, être soumises à l'assemblée particulière de ces peuples, afin que tous ceux qui devaient vivre sous ces lois y donnassent leur assentiment, ou plutôt afin qu'ils en reçussent notification. Aussi tous les hommes libres étaient-ils appelés à cette assemblée.

Du reste les états de l'empire étaient aussi consultés séparément sur l'état des choses dans leurs contrées : on leur demandait si le peuple y était inquiet et s'il murmurait; en général s'il s'était présenté quelque chose qui dût être soumis à l'assemblée; on voulait savoir où on en était avec les peuples subjugués et avec les voisins, et chaque membre, au moment du départ, recevait la mission de s'informer exactement auprès des hommes du pays, auprès d'étrangers, auprès d'amis et d'ennemis de tout ce qui intéressait l'empire et de rendre rigoureusement compte de ce qu'il apprendrait.

CHAPITRE IX.

ADMINISTRATION DE L'EMPIRE. — DROIT; ADMINISTRATION DE LA JUSTICE. — FINANCES. — ENVOYÉS ROYAUX.

Ce qui avait été décidé dans les diètes de l'empire ou ce qui, d'après leurs résolutions, avait été ordonné par le roi, était exécuté sous la surveillance des mêmes hommes qui avaient préparé la décision. En effet, indépendamment des conseillers que le roi avait coutume d'assembler avec une confiance particulière pour recevoir leurs avis sur toutes les affaires importantes, il avait auprès de lui un ministère permanent dans le palais sacré, qu'il avait coutume de considérer comme sa véritable résidence et par conséquent comme le véritable foyer de l'empire. Ce palais, du moins dans les dernières années de Karl, était à Aix-la-Chapelle, dans l'ancienne Austrasie.

Tout l'empire continuait à être considéré comme une grande famille : elle se composait de l'ensemble des vassaux appelés autrefois leutes; le roi en était comme le père, la reine comme la mère, et de même que dans la vie de famille, le père a coutume de consulter ses fils arrivés à l'âge d'homme et de convenir avec eux de l'ordre de leur vie commune, afin de pouvoir compter avec d'autant plus de certitude sur les avantages qui résultent de la bonne intelligence; de même qu'ensuite, il se réserve de diriger l'exécution de ce qui a été résolu et qu'il veille à la défense et à la paix, tandis que la mère de famille conserve sous sa surveillance la véritable économie domestique et a soin de l'emploi du revenu; de même on croyait qu'il appartenait au roi de soigner, d'après l'avis et avec l'assentiment des vassaux de l'empire, ecclésiastiques et laïques, la sécurité, la paix et l'ordre de l'empire, mais que l'administration intérieure, les choses qui se rapportaient en quelque sorte à la véritable économie domestique appartenaient à sa femme, à la reine.

Parmi les affaires qui, sous les Mérovingiens, avaient été administrées par les maires du palais, le roi s'était réservé beaucoup de choses; sans doute il eut de préférence la direction de toute l'organisation militaire, et avec elle l'inféodation des bénéfices. Les autres affaires, au contraire, étaient partagées entre plusieurs ministres, selon que l'exigeaient l'extension de l'empire, le perfectionnement des relations entre les États, la plus grande variété de la vie ecclésiastique et de la vie civile, aussi bien que les progrès de la civilisation. Mais il n'est pas possible de préciser avec exactitude le cercle des affaires, il se peut qu'en général elles aient été divisées en départemens; mais beaucoup

de choses ne s'étaient pas encore suffisamment développées, et les divers cercles rentraient les uns dans les autres. Il n'y avait pas non plus encore d'ordre hiérarchique entre les officiers, la distinction même entre les dignités de la cour et celles de l'empire ne semble pas encore avoir été formellement établie. Dans l'empire des Franks, toutes les dignités et tous les honneurs devaient leur origine à l'épée. Malgré toute leur piété, malgré toutes leurs superstitions, malgré tout leur respect pour l'Église et pour ses serviteurs, des hommes éminens et riches se consacraient rarement par leur libre volonté à l'état ecclésiastique, et les laïques ne se livraient aucunement aux études spéciales pour se préparer d'avance à des affaires spéciales. Ils ne s'attachaient qu'à l'emporter les uns sur les autres par leur bravoure et leurs exploits. Aussi plus d'un homme put en même temps s'occuper des affaires publiques et revêtir à la cour du roi des fonctions qui ne se rapportaient qu'au cérémonial et à l'éclat (1). A tout prendre cependant, les affaires ecclésiastiques étaient séparées, par la législation comme par la pratique, des affaires temporelles. Elles avaient, sous la surveillance du roi, leur directeur et leurs officiers particuliers; il en était de même des finances, et les choses, à ce qu'il semble, étaient telles que nous allons les exposer.

Le ministre des affaires ecclésiastiques était ecclésiastique; il avait une double dénomination parce qu'il agissait sous un double point de vue : on l'appelait tantôt chapelain, tantôt chancelier (2). Comme chapelain, il était à la tête de tout le clergé de la cour ou de la chapelle royale; il avait nécessairement une grande influence par sa direction et ses attributions; de temps en temps, peut-être dans les grandes fêtes, il faisait le service divin et tenait le premier rang après le roi, dans tous les actes religieux et dans tout ce qui s'y rattachait. Comme chancelier, il surveillait l'état des églises et des couvens dans tout l'empire; il demandait compte aux archevêques, aux évêques, aux abbés et aux prêtres, et recevait tous les revenus dus par les ecclésiastiques aussi bien que par les laïques dans les cas qui concernaient l'Église; il était chargé de faire des propositions au roi pour toutes ces affaires. Il rédigeait les ordonnances promulguées par le roi, soit qu'elles concernassent tout l'empire, des évêchés entiers, ou seulement quelques couvens ou quelques paroisses. Ces ordonnances devaient ensuite être mises à exécution par les archevêques, les évêques et les abbés, par l'intermédiaire de leurs serviteurs ou ministériaux, et le chancelier devait être de nouveau instruit de cette exécution. Il décidait par lui-même, selon les prescriptions des statuts de l'Église, de beaucoup de choses, telles que des discussions entre des ecclésiastiques et des couvens. Si un individu voulait, pour des affaires de l'Église, s'adresser immédiatement au roi, il en était sans doute le maître, mais il ne pouvait arriver au roi que par le chancelier, et jamais le roi ne décidait rien sans avoir pris l'opinion de celui-ci. Il est vraisemblable que le chancelier dirigeait la correspondance avec le siége papal, qui certainement était très-active. Enfin, les lettres reçues et les ordonnances promulguées que l'on conservait dans la chapelle de la cour étaient confiées à sa surveillance suprême, et pour cette raison il était aussi appelé garde du palais. Du reste, il avait sous lui un grand nombre d'employés pour pourvoir à tant d'occupations.

Dans les temps antérieurs, selon l'assertion d'Hincmar, quelques évêques qui venaient de temps en temps à la cour avaient rempli les mêmes fonctions échues actuellement à ce ministre ou à ce chapelain. Ses fonctions comme chancelier, au contraire, avaient été confiées à un secrétaire, qui vraisemblablement n'était autre que l'officier désigné jadis sous le nom de référendaire. Mais le roi Pippin, père de Karl, avait introduit un changement, d'abord sans doute parce que ses étroites liaisons avec le pape et l'unité devenue plus grande de l'Église exigeaient de la part de cette royauté nouvelle plus de sûreté, plus de concorde et plus de solidité. Avec l'assentiment des évêques, un diacre ou un prêtre fut revêtu d'une manière constante de cette charge, parce que, disait-on, l'évêque devait veiller assidûment sur son troupeau. Il se peut que, pour amener une concorde encore plus solide, les affaires que nous avons indiquées aient été réunies entre les mains d'un seul homme. Toutefois, sous Karl-le-Grand, des évêques arrivèrent de nouveau à cette éminente dignité.

Les affaires temporelles de l'empire, à l'exception du système militaire et des finances ou du fisc, qui jadis avaient été également diri-

gées par le référendaire, furent placées sous un second ministre appelé comte du palais. Ce que le chancelier était pour les archevêques, les évêques, les abbés, enfin pour tous les ecclésiastiques, le comte du palais l'était pour les comtes, les centeniers, les princes de l'Église et leurs avoués, enfin pour tout ce qui se rattachait aux affaires temporelles et à l'administration des affaires civiles. Dans le langage des temps modernes, le comte du palais était ministre de la justice et de la police. Il peut aussi avoir été chargé de choses que l'on ferait maintenant rentrer dans les attributions du ministre de l'intérieur, car les choses qui sont aujourd'hui rigoureusement séparées ne formaient alors encore qu'une masse confuse. On n'avait qu'un seul objet en vue, le maintien de l'empire et l'ordre de la société.

Dans les provinces de l'empire, la puissance du gouvernement s'exerçait encore de la même manière que dans les temps antérieurs; elle était exercée par les mêmes officiers. Depuis que les grands ducs héréditaires d'Aquitaine, d'Allemannie, de Bavière, avaient été vaincus ou anéantis, les duchés avaient sans doute cessé d'exister. Karl avait certainement des raisons de craindre que les ducs qui n'étaient pas princes héréditaires, mais officiers nommés selon son bon plaisir, n'arrivassent avec le temps à rendre leurs dignités héréditaires, et qu'ensuite ils ne devinssent pour l'empire des ennemis aussi dangereux que l'avaient été les princes héréditaires des peuples dont l'oppression avait exigé de si malheureux artifices. Peut-être espéra-t-il tranquilliser et gagner plutôt les peuples privés de leurs princes héréditaires s'il faisait entièrement disparaître de la vie civile le titre de duc, et s'il nommait tout au plus des ducs temporaires en cas de guerre. D'autre part, les comtes, les centeniers, les tungins restèrent, selon l'ancien usage, pour la paix comme pour la guerre, ce qu'ils avaient été dans les temps antérieurs. On concéda, il est vrai, aux ecclésiastiques, la juridiction que les centeniers et les tungins exerçaient dans les terres temporelles sur les hommes libres qui vivaient sur leurs propriétés, sur les colons et les arrière-vassaux, aussi bien que sur les hommes non libres qui étaient au service de ceux-ci. Ils firent exercer cette juridiction par des officiers appelés habituellement avoués ou juges, mais qui semblent avoir pris quelquefois le titre de vidame ou de centenier. Les affaires cependant qui étaient du ressort du comte lui furent réservées même sur les terres ecclésiastiques. Les comtes, placés autrefois sous le duc, avaient sans doute été placés immédiatement sous l'autorité de l'empire lorsque les ducs eurent disparu; ils étaient devenus princes de l'empire, ainsi que les chefs de l'Église, les archevêques, les évêques et les abbés; mais leur dignité n'avait pas reçu d'accroissement, parce que l'institution des envoyés du royaume et du cercle où ceux-ci devaient agir les tint au moins aussi éloignés du roi qu'ils l'avaient été par le duc. Le cercle de chacun de ces ministériaux de l'empire semble aussi avoir conservé la même étendue là où il ne fallut pas les établir pour la première fois et où l'extension des frontières n'exigeait pas quelques modifications. D'un côté, on enleva aux comtes plus d'une attribution, en ce que les évêques et les abbés surent obtenir ou étendre des concessions de toute espèce; mais d'un autre côté, l'extension que prit la vie sociale augmenta leurs occupations. En tout cas, le comte représentait le roi dans son canton. De même que les forces militaires étaient dirigées par lui, de même il avait en main la direction du droit et du pouvoir judiciaire, aussi bien que tout ce qui concernait le maintien de l'ordre et de l'obéissance.

Quant à l'organisation légale et judiciaire, elle subit sous Karl-le-Grand de grandes modifications. Elle différa de ce quelle avait été autrefois. On prit du moins une direction tout autre. Sans doute, les anciennes lois des peuples, nouvellement rassemblées en codes ou nouvellement révisées, ne furent modifiées et rendues plus positives que dans les détails et conformément à leur ancien esprit; sans doute elles furent reconnues avec toute leur ancienne force. Mais par une série de capitulaires qui devaient être appliqués à tous les peuples de l'empire, s'éleva, à côté des lois propres à chaque nation, un nouveau droit commun qui, dans la suite, pouvait et devait se développer avec de grands résultats. Beaucoup d'hommes, il est vrai, se figurèrent que par ces capitulaires rien n'était changé en réalité, mais ils se trompaient. Assurément, si l'on songe aux changemens nombreux introduits par Karl-le-Grand dans les relations sociales, on s'étonne de ce que, dans ces capitulaires, sous l'in-

fluence du droit canonique et du droit romain, il ne se trouve pas un plus grand nombre de prescriptions relatives au droit civil, et les principes même qui y sont contenus, soit sur les crimes et sur les châtimens, soit sur l'organisation judiciaire, semblent ne changer et ne toucher que des points de détails peu nombreux, parce qu'ils sont disposés et se présentent à nous sans corrélation et sans lien commun. Mais si, au lieu de les compter, on les examine en les comparant entre eux, les choses se présentent sous un autre aspect.

D'abord, c'était une chose d'une grande importance que les capitulaires fussent lancés dans la vie d'une tout autre manière que ne l'avaient été les anciennes lois des peuples. Celles-ci avaient été le résultat de la vie elle-même, elles étaient l'œuvre des mœurs et des usages nationaux ou des hommes mêmes qui voulaient vivre d'après elles et les faire appliquer par des magistrats de leur propre choix. Mais les capitulaires procédaient des diètes de l'empire ainsi que nous les avons décrites, et par là même ils furent pour les masses des ordonnances ou des commandemens rendus sous la bannière du roi. Les hommes, en se soumettant à ces ordres, perdirent leur ancien amour de l'indépendance; ils oublièrent la liberté et s'accoutumèrent à recevoir des lois d'un conseil qui leur restait caché, et furent disposés à recevoir un droit étranger et à obéir à des puissances qui s'enveloppaient dans les ténèbres. Nécessairement un tel état de choses dut influer dans la suite sur la législation civile, d'autant plus que par l'hériban imposé à tous, il s'était introduit plus d'incertitude dans les propriétés et dans les relations de famille.

En second lieu, ce qui fut tout aussi important, c'est que les capitulaires partaient de principes tout autres que ceux sur lesquels s'étaient appuyées les anciennes lois des peuples. Celles-ci ne s'étaient maintenues que par les relations de la société; leur but était de conserver la paix dans cette société. Elles ne considéraient comme crimes que les actes d'un homme qui en lésait un autre dans sa position. Elles cherchaient à ramener l'individu lésé à la paix avec le coupable et par là avec la société; elles cherchaient à le détourner, par une juste satisfaction exigée du perturbateur, de la vengeance à laquelle la nature humaine est disposée, et à l'empêcher par là même de troubler encore une fois la paix de la société. Si l'individu lésé ne réclamait pas cette satisfaction, la loi restait étrangère à tout acte quelque criminel et quelque odieux qu'il pût paraître d'après les sentimens moraux et les principes religieux. Karl-le-Grand, au contraire, porta plutôt ses regards sur le fait et sur celui qui l'avait commis; justice devait être faite, le crime devait être prévenu, le méchant devait être éloigné du crime par la terreur, et la société devait être purgée du coupable. Karl n'a pas seulement exprimé ces principes dans ses capitulaires, il les a introduits également dans les anciennes lois de quelques peuples, nommément dans celles des Allemanni et des Langobards; mais leur application plaça le gouvernement dans l'inévitable nécessité, tantôt de rendre plus sévères les châtimens qui menaçaient les délits, dès que le châtiment jusqu'alors employé ne semblait plus exciter de crainte dans les esprits, tantôt d'introduire la poursuite judiciaire du criminel et de rendre plus sévère la procédure légale contre lui, afin que personne n'échappât à la justice, à laquelle on voulait donner toute la vigueur possible. Il devait résulter de la première de ces modifications qu'on perdit de plus en plus de vue l'homme qu'auparavant on avait seul voulu apaiser, c'est-à-dire l'individu lésé, et qu'on ne s'efforça plus que de faire subir le châtiment légal au coupable pour se faire valoir soi-même par le service qu'on rendait et pour donner un exemple aux autres. La seconde modification ne devait pas avoir seulement pour résultat que la recherche du droit fût de plus en plus enlevée au peuple, à la communauté de tous les hommes libres d'un canton, pour être remise entre les mains d'un petit nombre d'hommes choisis; mais aussi que ces moyens de découvrir la vérité fussent toujours augmentés et toujours multipliés. Ces deux innovations ensemble durent avoir pour résultat que dans quelques cas la marche de la justice fut entravée, l'injonction des lois éludée et la peine prononcée adoucie ou remise.

En examinant toutes ces choses on peut croire que Karl-le-Grand donna une nouvelle forme (beaucoup diraient une forme meilleure, quelques-uns une forme pire) à l'organisation judiciaire et légale des peuples teutschs. Les motifs qui firent entrer ce grand prince dans cette voie peuvent rester incertains. L'étendue de l'empire et la diversité des hommes qui y

vivaient, et l'idée confuse que l'on se faisait de la dignité et de la puissance impériale de Rome et du droit romain, qui était appliqué sous plus d'un rapport, les saintes Écritures des chrétiens, l'Ancien comme le Nouveau Testament, qu'on invoquait volontiers, à la lettre desquels on tenait fermement, peuvent avoir également exercé leur influence. Le fait en lui-même est incontestable.

La peine de mort, à laquelle on s'était particulièrement habitué en Saxe, s'appliqua partout plus fréquemment. Elle s'exécutait par la corde. On ordonna aux comtes d'établir dans chaque comté une prison; les comtes et les juges furent chargés de faire élever les gibets nécessaires. Mais le roi se réserva le droit de donner la vie à un individu condamné à mort, en lui faisant toutefois perdre sa fortune; un individu ainsi gracié était ensuite considéré comme mort civilement, on ne tenait plus compte de sa vie antérieure. Cependant il pouvait demander des droits pour de nouvelles relations; il devait se soumettre au droit; mais il ne pouvait arriver à aucune fonction publique; il ne pouvait non plus servir de témoin, ni même prêter un serment de justification. Indépendamment de la peine de mort, on prononça également des peines afflictives et infamantes que jusqu'alors on n'avait fait subir qu'aux hommes non libres et aux serfs. Enfin on n'oublia pas les mutilations. Quelques exemples peuvent servir de preuves.

Lorsqu'une conjuration avait été faite sous serment et lorsque les conjurés avaient réellement fait quelque chose pour l'exécution de leur projet, les auteurs du fait devaient être punis de mort; mais les complices devaient se donner réciproquement des coups de fouet et se fendre le nez. Si l'on n'en était venu à aucun acte, les conjurés devaient se donner réciproquement des coups de fouet et se couper mutuellement les cheveux.

Les lois des peuples franks ne parlent pas de conjuration, ni en général de crime d'État. Karl avait fait des expériences; ce furent elles peut-être qui le déterminèrent à établir de semblables prescriptions. Dans le fait aussi, les anciennes lois ne suffisaient pas depuis qu'on avait ajouté à l'empire tant d'hommes qu'on appelait libres et qui cependant ne pouvaient être jugés ni d'après le droit romain, ni d'après les lois du corps de compagnons.

Si l'on disputait à un homme qui passait pour libre le droit d'être libre, et si ensuite il tuait un de ses parens dont il pouvait craindre le témoignage, ce meurtre devait être puni de mort et la famille du supplicié être réduite en servitude.

Si un individu condamné à mort avait obtenu grâce de la vie et s'il commettait de nouveau un crime sans vouloir ensuite se soumettre à la satisfaction imposée par la loi, sous prétexte qu'il était mort (civilement), la première condamnation à mort portée contre lui devait être exécutée.

Le voleur de grand chemin devait, pour la première fois, perdre un œil; pour la seconde fois, le nez; pour la troisième fois, il devait être mis à mort. Le voleur devait être puni de mort lorsqu'il avait été surpris pour la septième fois; en général les voleurs de grand chemin étaient sévèrement poursuivis. Si l'un d'eux était banni, par exemple par ce qu'on n'avait pu s'emparer de sa personne, le comte du canton d'où il avait été chassé devait informer tous les autres comtes de ce bannissement, afin qu'ils ne souffrissent pas chez eux l'individu ainsi frappé. Tout homme qui apercevait un voleur de grand chemin devait l'arrêter ou du moins le dénoncer; personne ne pouvait le cacher, lui donner un abri, ni ses parens, ni ses frères, ni son propre père. Bien plus, on devait tenir dans chaque canton une liste de tous les étrangers, avec l'indication de leur patrie et de leurs *services*; et de même que les voleurs de grand chemin, assimilés aux meurtriers, ne devaient trouver d'asile dans aucune église, les évêques et les abbés ne pouvaient ni protéger ni souffrir un voleur sur leurs possessions libres; mais ils devaient le traduire devant le tribunal du comte par l'avoué de leur église ou par le juge. En cas de refus ils s'exposaient à une peine sévère, et le comte saisissait par force le criminel. En cas de résistance, ils devaient payer une amende de six cents sols.

Toutes ces dispositions peuvent être blâmées en elles-mêmes; mais Karl lui-même a reconnu que les hommes libres de l'ordre inférieur étaient trop souvent forcés, par l'avidité et les sauvages passions des grands seigneurs ecclésiastiques ou laïques, à devenir par désespoir mendians ou voleurs de grand chemin. Cet aveu change en effet la question. D'un côté, la poursuite et les châtimens de ces infortunés

nous paraissent durs et cruels, et de l'autre, la conduite de ces grands seigneurs se présente à nous, si cela est possible, sous un jour bien plus odieux.

Il est encore question d'autres mutilations. Le parjure, le faux témoin, le falsificateur d'un diplôme, devait perdre la main. Les moines eux-mêmes, malgré tout le respect que l'on ressentait pour la vie monastique, n'étaient pas à l'abri des mutilations s'ils se rendaient coupables des délits contre lesquels de telles peines étaient prononcées.

Enfin, un pilori devait être dressé dans tous les marchés publics, et les flagellations étaient fréquentes; et bien que Karl n'introduisît d'abord de semblables châtimens que pour maintenir l'ordre et la discipline parmi les valets de sa cour, l'exemple était donné, et il ne pouvait manquer d'avoir de l'influence.

Si l'on ne peut méconnaître, à la lecture de ces prescriptions et d'autres semblables, un changement de direction dans la législation teutsche, ce changement ne se présente pas d'une manière moins évidente dans les modifications introduites par les capitulaires de Karl-le-Grand dans la tenue des tribunaux. Que cela ait été fait à dessein ou non, il est incontestable que les capitulaires facilitèrent les moyens d'éluder les dispositions des lois nationales sur l'administration de la justice.

Le lieu où le tribunal se tenait continua à s'appeler le *mal*. Précédemment ce lieu était en plein air, à la vue de Dieu et de la nature, en sorte que chacun y avait un libre accès; mais Karl ordonna que le *mal* fût tenu à couvert, afin qu'on pût s'y rendre en hiver aussi bien qu'en été. Par là les assistans furent nécessairement moins nombreux qu'auparavant, et celui qui ne trouvait pas de place était exclu; il était facile aussi de fermer la porte.

La loi salique établit comme vicaires du comte trois *sachibarones*, magistrats dont les attributions étaient restreintes à quelques actes judiciaires, auxquels ils étaient appelés; les capitulaires au contraire donnent au comte un vicaire permanent, par lequel les *sachibarones* furent éliminés, bien que l'on n'en eût peut-être pas eu l'intention.

D'après les anciennes lois des Franks, le jugement était prononcé par sept rachinbourgs libres, après que toute la communauté avait décidé si l'accusé était innocent ou coupable; à leur place les capitulaires introduisent sept *scabins*, chargés de rendre le jugement. Le nom de *scabin* semble avoir été trouvé déjà en vigueur en Saxe; peut-être le préféra-t-on parce qu'il pouvait sans peine être introduit et recevoir facilement une autre signification que le nom de rachinbourg (ou garant du droit).

Les capitulaires de Karl-le-Grand vont plus loin Ils ordonnent, il est vrai, qu'on ne doit établir que des hommes habiles comme juges, avoués, centeniers, présidens, vicaires et scabins; mais ils ordonnent aussi que les envoyés royaux doivent choisir tous ces magistrats; qu'ils doivent soumettre au roi les noms des élus, et que lorsqu'ils trouvent que ces magistrats sont incapables, ils doivent les destituer et en mettre de meilleurs à leur place. Bien qu'une autre ordonnance accorde l'élection en commun aux envoyés et au peuple, cette ordonnance ne doit être considérée que comme une transition entre les anciens usages et les usages nouveaux; en aucun cas, l'élection du peuple ne pouvait être autre chose qu'un consentement ou une reconnaissance.

Et qu'entend-on par ce mot de *peuple?* Les anciennes lois voulaient que tout homme libre vînt à l'assemblée judiciaire tenue par le comte; quelques-unes même imposent sous certaines peines à tous les hommes libres l'obligation de paraître à cette assemblée. Mais Karl-le-Grand ne resserra pas seulement l'espace où cette réunion devait avoir lieu: les capitulaires ne cessent pas d'insister sur ce que personne ne doit être forcé de venir au *mal*, si ce n'est les parties en contestation et les sept scabins. Sans doute, on ne défendit encore à aucun homme libre de paraître à l'assemblée judiciaire, on permit seulement que chacun pût s'en dispenser, et cette permission fut donnée sous une apparence de ménagement pour les hommes libres de l'ordre inférieur. Par conséquent tout homme libre conserva le droit de participer à l'assemblée judiciaire; mais, par suite des charges qui pesaient sur les hommes les plus pauvres et par suite des nombreuses tracasseries auxquelles ils étaient soumis, ces hommes plus pauvres ne manquèrent certainement pas de profiter de la permission qu'on leur donnait. Il se peut aussi que ceux qui étaient dans l'aisance se soient retirés, en sorte que le comte ne parut à ce tribunal qu'environné de ses

propres vassaux. Certainement il en résulta que bientôt il ne manqua pas de place dans l'édifice où se tenait le *mal*. L'esprit de liberté du peuple, qui succombait sous l'hériban, perdit l'occasion de se réveiller dans l'administration de la justice publique; le droit, qui jusqu'alors vivait dans le peuple, dut peu à peu disparaître de son sein, et une sagesse équivoque et énigmatique dut devenir la propriété d'un petit nombre d'individus.

Ces résultats devaient arriver d'autant plus nécessairement que l'ancienne condition d'éligibilité continua difficilement à se maintenir. Les vicaires, juges, avoués, centeniers, étaient sans aucun doute vassaux du roi; on n'élisait au contraire autrefois pour rachinbourgs que des hommes complètement libres, des hommes qui possédaient une véritable propriété. Ce principe ne fut pas non plus détruit de suite; mais, comme d'une part le système féodal s'étendait toujours davantage et que tant de vassaux possédaient à la fois des alleux, des propriétés indépendantes, en même temps que des bénéfices, on ne pouvait refuser à ces vassaux le droit de devenir scabins. En tous cas, si jusqu'alors l'âge et la sagesse avaient été des conditions nécessaires pour obtenir des fonctions judiciaires, désormais on ne vit arriver que des hommes riches à ces fonctions aussi honorables qu'importantes. En général, les discussions suivaient l'ancienne marche. D'après le règlement de Karl, les causes des pauvres, des veuves et des orphelins, devaient précéder toutes les autres et être examinées avec soin. Il peut rester incertain si l'organisation qu'il donna aux tribunaux facilita ou rendit plus difficile l'exécution de ses ordonnances. Des peines plus sévères furent prononcées pour le cas où les parties feraient défaut. Si un individu désobéissait pour la quatrième fois à l'assignation, ses biens étaient frappés du ban et, au bout d'une année, ils échéaient au roi. Chacun, comme jadis, plaida sa propre cause. Cependant on accorda des avocats au faible et à l'ignorant. Mais avec ces avocats s'introduisirent aussitôt de mauvais artifices; la simple vérité s'évanouit, les faits furent embrouillés et le droit torturé, parce l'avocat cherchait à tirer d'affaire son client innocent ou coupable, pour augmenter sa renommée et sa clientèle.

La conséquence la plus immédiate de cette innovation, qui contribua aussi à corrompre les anciennes mœurs, fut de nécessiter une enquête plus sévère. Les preuves furent produites comme auparavant. Le serment de l'accusé et de ses conjurateurs était prêté sur des reliques avec la solennité traditionnelle. Mais on n'admit plus les témoins aussi facilement qu'aux anciens jours, où les mœurs nationales étaient si simples. Les deux parties, le plaignant et l'accusé, pouvaient présenter des témoins; l'une toutefois devait nommer ses témoins en présence de l'autre et celle-ci était libre de les récuser si elle pouvait justifier sa récusation par des motifs valables. Ceux qui étaient admis devaient être du même canton; ils étaient séparés et entendus isolément, et ils ne pouvaient déposer qu'à jeun.

Les *ordalies*, ou jugemens de Dieu, furent maintenues et prirent un nouveau développement. Au duel, au sort, au feu et à l'eau bouillante, que l'on employait auparavant, on ajouta l'ordalie de l'eau froide, du soc de charrue rougi au feu, de la croix.

L'emploi de l'eau froide n'est pas prescrit, il est vrai, par les capitulaires, mais il n'est pas douteux qu'il ait eu lieu; car Ludwig-le-Pieux, fils de Karl, l'interdit quinze ans après la mort de son père, bien qu'inutilement. Cette ordalie consistait à jeter dans une rivière l'homme soupçonné, après l'avoir attaché à une corde. Si la rivière repoussait l'infortuné, c'est-à-dire s'il surnageait, sa culpabilité était évidente; si, au contraire, la rivière l'acceptait, c'est-à-dire s'il allait au fond, son innocence ne pouvait être douteuse. Cette pratique singulière semble sans doute avoir une origine païenne, parce qu'elle suppose la croyance à une certaine sainteté des fleuves qui répugnaient à embrasser les impurs. Elle trouva des alimens dans le christianisme, grâce au goût général pour les miracles, que tant d'ecclésiastiques entretenaient et développaient pour la glorification de la doctrine divine.

On devait employer neuf socs de charrue rougis au feu, si un individu était accusé d'avoir, par crainte de perdre sa liberté, tué un de ses parens et s'il niait le meurtre. Cette ordalie fut dans la suite fréquemment employée dans des accusations de diverse nature. Les socs de charrue étaient placés à un pas de distance les uns des autres, et l'accusé devait marcher sur eux pieds nus, en appliquant sur

chaque fer la plante des pieds tout entière; il était tenu pour coupable si ses pieds brûlaient, pour innocent s'ils restaient intacts. Mais l'observation que nous avons faite plus haut au sujet de l'épreuve par l'eau bouillante s'applique ici; il est tout aussi incertain, du reste, si le nombre *neuf* avait une signification particulière, que si une idée particulière avait amené l'emploi du soc de charrue. Assurément la charrue pouvait être considérée comme un symbole sacré chez des peuples agricoles; cependant, plus tard on ne dédaigna pas pour cette ordalie tout autre morceau de fer.

L'ordalie par la croix (3) est prescrite à plusieurs reprises, nommément dans le cas où un individu en accusait un autre de faux serment. Tous deux devaient s'appuyer contre une croix et tenir les bras en l'air; celui qui les laissait tomber le premier était déclaré coupable de faux témoignage. Aucun homme d'église n'était soumis à de telles épreuves devant le tribunal ecclésiastique. Depuis longtemps il régnait des discussions et une grande incertitude sur la conduite à tenir envers les ecclésiastiques qui, accusés comme criminels, ne pouvaient se justifier par témoins. Karl-le-Grand voulut mettre un terme à cet état de choses. De grandes négociations furent donc suivies avec le pape, avec les évêques de l'Église romaine, d'autres pays, même d'Orient, avec des prêtres enfin, et des laïques. On résolut ce qui suit: « On ne doit admettre comme accusateur d'un prêtre, qu'un homme qui peut être admis comme tel en vertu des principes de l'Église. Si celui-ci peut prouver son accusation avec le nombre voulu de témoins honnêtes et sincères, en présence de l'évêque, le jugement doit être rendu selon le droit canonique, et le prêtre coupable doit être puni conformément aux canons. Si l'accusateur ne peut prouver son accusation, on doit terminer l'affaire selon le droit canonique. Mais s'il reste un soupçon contre le prêtre dans l'opinion de son évêque, de ses collègues, ou d'hommes justes et équitables appartenant à son peuple, il doit, à l'exemple du pape Léon III, prêter serment sur les quatre évangiles pour se justifier devant le peuple avec cinq ou six prêtres voisins, ou, en cas de besoin, avec d'autres hommes honnêtes et loyaux, qui lui serviront de conjurateurs. » De cette manière, le droit ecclésiastique remporta une victoire complète sur le droit civil.

Mais le jugement prononcé par des scabins devait être exécuté selon les anciens usages. Karl-le-Grand toutefois introduisit encore une importante modification qui dévia également beaucoup de l'ancienne procédure. D'après les lois des peuples, celui contre lequel le tribunal du *malberg* avait décidé avait la faculté de récuser le jugement, s'il pouvait entreprendre de prouver devant un autre tribunal que les garans du droit avaient prononcé contrairement à la loi. Seulement, Karl-le-Grand défend de rapporter devant le même tribunal une affaire qui avait été décidée au *malberg*. Celui qui tentait une telle démarche et auquel on prouvait, non sans doute d'après les actes antérieurs dont on ne conservait pas de trace, parce que rien n'était écrit, mais par des témoins, que l'affaire avait déja été décidée, celui-là devait payer quinze sols et recevoir quinze coups de fouet des scabins. D'autre part, on permettait au mécontent de se plaindre du jugement. Dans la plainte était contenu un appel au roi. Le mécontent, qu'il fût plaignant ou défendeur, devait transmettre par écrit au comte les motifs pour lesquels il rejetait le jugement; il était ensuite conduit à la cour sous une sévère surveillance, et on y envoyait en même temps son écrit: puis l'empereur décidait, soit entouré simplement de ses conseillers, soit peut-être dans l'assemblée qu'il avait coutume de tenir en automne, et sa décision était sans appel. Mais si un individu ne voulait pas se soumettre au jugement des scabins et pourtant ne pas s'en plaindre, il était mis en prison jusqu'à ce qu'il prît l'une ou l'autre de ces résolutions. D'autre part, l'appel était facilité à chacun: on pouvait attendre l'envoyé royal et lui soumettre ses plaintes. Celui qui ne se contentait pas de la sentence de l'envoyé avait toujours pour ressource l'appel à l'empereur; mais personne ne pouvait porter devant l'envoyé ou devant le roi une cause sur laquelle le tribunal cantonal du comte n'avait pas encore prononcé.

C'est ainsi que dès lors on arriva à une gradation de trois autorités judiciaires; il se peut que ce changement ait été nécessité par l'état des relations; la hiérarchie ecclésiastique servit probablement de modèle à cette institution. Comme d'un côté on appelait de l'évêque à l'archevêque, de celui-ci au pape, de même on appelait, de l'autre côté, du comte à l'envoyé, et de celui-ci

ou au roi à l'empereur. Mais comme les scabins qui prononçaient le jugement étaient choisis par l'officier du roi et destitués s'ils ne lui plaisaient plus ; comme le comte, qui était chargé de la présidence du tribunal, aussi bien que de l'exécution du jugement, était nommé selon le bon plaisir du roi ; comme aussi l'envoyé, près duquel il était permis d'appeler d'un jugement, tenait sa mission de la volonté du roi ; comme enfin le roi se réservait, dans sa propre sagesse, la décision définitive ; l'administration de la justice dans l'empire des Franks ne fut autre chose, pour parler le langage de notre siècle, qu'une justice de cabinet. Cette manière de rendre la justice est quelquefois la meilleure, quelquefois la plus mauvaise, toujours la plus incertaine. Si le prince était toujours l'homme le plus instruit, le plus sage, le meilleur et le plus énergique de son peuple, une telle institution serait une perfection que toutes les nations désireraient avec ardeur. Mais comme l'énergie et la sagesse ne se transmettent pas plus par héritage sur un trône que dans une cabane ; comme la vertu n'est pas la propriété de quelques familles, et que la faiblesse et les passions trouvent d'ordinaire plus de place là où se rencontrent le plus de jouissances ; l'avenir qui se présente aux peuples de l'empire de Karl-le-Grand doit paraître d'autant plus obscur que toutes les relations de la société civile étaient devenues plus confuses et plus incertaines. Ni le malheur ni l'innocence ne pouvaient compter sur une protection légale ; ni la pauvreté ni la vertu ne pouvaient compter sur un appui certain. Il n'y avait de confiance que dans la force, de salut que dans l'épée. L'aspect du grand édifice de l'Église, qui, bien qu'il fût encore dépassé de beaucoup en élévation par l'édifice de l'empire, s'élevait solidement ordonné sur une base toute différente, faisait espérer aux hommes qu'un jour la vie prendrait une autre forme ; et cette espérance semblait d'autant plus certaine que les liens qui unissaient les diverses parties de l'empire étaient plus faibles, et que les peuples que cet empire embrassait étaient plus divers.

Du reste, toutes les discussions qui naissaient entre les princes de l'empire, les évêques, les abbés, les comtes, étaient soumises immédiatement à la décision du roi. Cependant il est difficile de croire qu'à cette époque ces princes aient obtenu un degré de juridiction particulier et privilégié. Leurs discordes entre eux avaient été, dès le commencement de l'empire, soumises au roi. Il pouvait toutefois y avoir cette différence que jadis elles étaient jugées dans la diète de l'empire, tandis que maintenant elles l'étaient ou dans l'assemblée que le roi convoquait en automne ou dans un autre moment, par lui et par ses conseillers. Le motif de cette innovation se trouvait sans doute immédiatement dans la masse des affaires qui s'accumulaient dans ce grand empire. Elle trouva peut-être sa justification dans l'intervention bienveillante avec laquelle le roi cherchait à tout concilier à l'amiable.

Toutes ces choses, qui avaient trait au droit et à l'exécution du droit, aussi bien que tout ce qui appartenait à l'administration du comte, étaient placées sous la direction du comte du palais.

Enfin, on voit encore paraître un troisième ministre, sous la surveillance suprême de la reine, bien que cette surveillance suprême ne fût peut-être qu'idéale. Ce minstre avait la direction de la maison royale dans l'empire, ou de cette partie du fisc qui restait libre après la distribution des bénéfices regardés déjà comme héréditaires. Cette partie du fisc, qui autrefois avait été en majeure partie placée sous l'administration du *cubicularius*, fut désormais habituellement appelée la *chambre*, et pour cette raison le ministre fut désigné par le nom de maître de la chambre, camérier, *camerarius* (4). Ce ministre était aussi chargé du soin de beaucoup de choses, qui aujourd'hui seraient remises au ministre de l'intérieur, parce que l'emploi des revenus passait par ses mains. Dans les provinces de l'empire, les comtes étaient également soumis à ses ordres dans le cercle de ses attributions.

Les besoins de la société civile étaient encore au temps de Karl-le-Grand, comme ils l'avaient été précédemment et comme ils le furent longtemps après, très-différens de ce qu'ils sont de nos jours. On arrivait à les satisfaire d'une manière si simple qu'il nous est difficile et peut-être impossible de donner à cet égard une idée bien claire.

Avant tout, il ne faut pas oublier l'ancienne opinion que l'ensemble des vassaux était propriétaire de tout le sol et de toutes les terres, et que le roi, en qualité de chef, résumant en lui l'union de tous les vassaux, était le véri-

table propriétaire des provinces de l'empire. Il peut être vrai qu'à cette époque, après que les peuples du Teutschland eurent été réunis à l'empire, on ne se soit plus représenté d'une manière bien claire cette pensée; mais elle était dans la vie des hommes et continuait son action. Les hommes qui avaient seuls l'empire, les vassaux et le clergé, le roi à leur tête, s'étaient entendus ensemble : on laissa aux autres le soin de songer à eux-mêmes autant que le leur permettaient les charges qui leur étaient imposées. De même que chaque père de famille avait à veiller à l'économie de sa maison; de même ce soin était laissé à chaque communauté, à chaque marche, à chaque canton. Tout se maintenait par soi; on exigeait beaucoup, on ne garantissait rien. Le gouvernement de l'empire ne s'inquiétait pas des détails, à l'exception peut-être de ce qui intéressait personnellement le roi. Aussi la caisse de l'État ne renvoyait rien de ce qu'elle avait reçu dans les provinces de l'empire pour fonder ou pour entretenir des institutions, des établissemens, des édifices publics ou dans tout autre but. Bien plus, il n'y avait même pas de trésor public dans le sens moderne de ce mot; car la *chambre* ne contenait que ce qui revenait au roi des produits de la grande propriété commune. Le gouvernement ne surveillait les cantons qu'autant que cette surveillance pouvait être dans les intérêts de l'empire, particulièrement en ce qui concernait les expéditions militaires. On laissa donc à tous les vassaux ecclésiastiques et laïques le soin de prendre toutes les mesures qu'ils jugeaient convenable à leurs intérêts. Mais si le roi voulait fonder ou encourager quelques établissemens, il le faisait sur des propriétés territoriales qu'il laissait subsister en apparence comme propriétés libres, ou qu'il donnait à titre de bénéfices, soit de ses propriétés, soit de la grande possession commune de l'empire appelée *fisc*.

Les officiers de l'empire ne recevaient pas davantage un traitement d'une caisse publique. Ils étaient plutôt récompensés de trois ou quatre autres manières des services qu'ils rendaient à l'empire. D'abord ils obtenaient des bénéfices; on dotait les ministériaux séculiers de biens-fonds comme on en dotait les ecclésiastiques. Ordinairement on nommait comtes des hommes qui possédaient de grands fiefs dans les cantons qui formaient leur comté et qui devaient être confiés à leur administration, ou du moins, ils étaient honorés de bénéfices. Puis, indépendamment des honneurs qui leur étaient accordés comme princes, leur vie et leur sûreté étaient mieux assurées, en ce que leur wehrgeld était plus élevé; enfin ils avaient, pour toutes les contraventions et pour toutes les négligences, le droit de frapper un ban, c'est-à-dire de prélever une amende, et dans toutes les compositions qui devaient expier des crimes et des délits, celui de prendre pour eux, aux dépens du condamné, une certaine somme d'argent, proportionnée à l'importance de la composition, et par conséquent plus ou moins forte selon l'importance de l'objet en litige. Du reste, sans en avoir le droit, ils avaient, au milieu des usurpations des grands seigneurs, l'occasion la plus favorable d'étendre leurs possessions par des oppressions, des exactions et des artifices de toute espèce et d'augmenter ainsi leurs avantages. Les autres officiers de l'empire se trouvaient dans une position analogue, en sorte qu'il ne manquait pas d'hommes qui s'efforçaient d'arriver à des fonctions publiques, sans que l'empire eût besoin de s'inquiéter davantage de les dédommager de leurs peines.

Enfin, les forces militaires régulières exigeaient bien moins de dépenses dans l'empire que dans des États qui les considèrent comme les forces de toute la multitude d'hommes dont se compose la société civile, et qui, pour cette raison, doit veiller à organiser et à maintenir ces forces. Le système féodal donna naissance à des royaumes qui s'étendirent au loin, et eurent constamment pour base la propriété territoriale; mais il ne créa pas de société civile dont les membres fussent tous soumis à son influence. La possession territoriale était l'essentiel dans ce système; les hommes qui vivaient sur le sol venaient ensuite; celui qui possédait la terre était également maître des hommes. Les grands seigneurs terriens des pays compris dans l'empire des Franks, c'est-à-dire la généralité des vassaux, à laquelle le roi servait de lien commun et comme de représentation vivante, se chargea elle-même de la défense de ses propriétés, et employa les forces que celles-ci lui fournissaient selon son bon plaisir et selon la nécessité.

Chaque vassal avait reçu en propriété de ses co-vassaux, par l'intermédiaire du roi, une

partie des possessions communes pour en jouir immédiatement; et avec cette propriété, on lui avait abandonné, pour en disposer à son gré, les hommes qui y vivaient. Selon l'étendue de ses terres, il devait, conformément à ses obligations envers le corps des vassaux, contribuer à la défense de la communauté, de même qu'il devait être secouru par celle-ci. Il employait dans ce but les hommes établis sur ses terres. C'était son affaire de les armer et de les entretenir; ou plutôt on lui laissait le soin de les contraindre à s'armer et à se défendre eux-mêmes. Les autres hommes qui n'appartenaient pas aux possessions d'un vassal, mais se trouvaient encore soumis à l'empire lui-même, à la généralité des vassaux et au roi, et qui, pour cette raison, étaient appelés libres, recevaient l'ordre de prendre part à cette défense. Ils devaient s'armer pour entrer en campagne en tel nombre qu'on l'exigeait, à leurs propres frais ou avec l'assistance de leurs voisins. Jusqu'à la frontière, l'armée réunie vivait aux dépens des cantons que l'expédtiion traversait. A partir de la marche ou de la frontière, chaque individu devait prendre à son compte des vivres pour trois mois. Ordinairement une campagne, à partir de la marche, ne durait pas plus de trois mois (5). Beaucoup d'hommes qui, par légèreté ou par misère, ne s'étaient pas suffisamment pourvus pouvaient périr, beaucoup d'autres pouvaient trouver la mort après leur retour dans leurs foyers; mais qui s'occupait de leur sort? qui s'inquiétait de leurs douleurs?

Il est clair que les choses les plus importantes, qui dans les temps modernes exigent les plus grandes dépenses des gouvernemens, ne se faisaient pas alors aux frais du roi et de ses ministres: ainsi, la chambre royale avait beaucoup moins besoin d'argent que les caisses publiques de nos jours. Les finances de l'empire demandaient par conséquent aussi une attention moins sérieuse; aucune idée d'économie politique ne pouvait naître dans de telles relations.

Voici tout ce qui devait être défrayé par la chambre royale: en général les machines et les instrumens que la guerre exigeait, puis l'entretien des troupes de la maison royale, ou bandes franciques; ensuite les équipages, l'entretien, et les présens des ambassades envoyées par le roi aux princes étrangers; et les dépenses des envoyés et d'autres délégués dans l'intérieur de l'empire; enfin les frais de la cour du roi avec tout ce qui s'y rattachait. Sans doute, on pourrait encore déduire de cette estimation beaucoup de choses qui ne tombaient pas à la charge du fisc royal. Les machines de guerre et les instrumens que nécessitait une campagne devaient être procurés par chaque comte, à proportion du nombre d'hommes placés sous ses ordres, et probablement le roi n'avait qu'à veiller aux besoins des bandes franciques. Les envoyés royaux et tous autres députés vivaient aux dépens des cantons et des communautés où ils se rendaient. Ils avaient droit au transport, au logement, aux vivres, à tout ce qui tenait à l'entretien. Le roi lui-même, lorsqu'il voyageait dans l'empire, vivait avec sa famille aux frais des habitans qui avaient, sinon à se féliciter, du moins à se glorifier de sa présence. Toutefois d'ordinaire, il logeait de préférence chez les ecclésiastiques du rang les plus élevé, et de cette manière, il s'évitait de bien grandes dépenses. Cependant il restait encore assez de charges et d'occasions de dépenses, et il fallait toujours au fisc royal des recettes importantes pour faire face à tout; mais on ne peut exprimer avec certitude la masse de ses besoins ni déterminer quels étaient en somme ses revenus. Tout ce qu'on peut admettre, c'est qu'une partie de ces revenus consistait en produits naturels et une autre partie en argent comptant; car l'on connaît presque toutes les sources où l'on puisait.

Une des principales, qui pouvait du moins être immédiatement utilisée, se trouvait dans les propriétés territoriales du roi appelées *villæ;* Karl possédait un très-grand nombre de biens de cette espèce. Beaucoup sont indiquées par leurs noms dans l'histoire de sa vie et de sa famille; il en est beaucoup d'autres que nous ne connaissons pas parce que personne n'a eu occasion de les nommer. Elles furent sans doute réunies successivement au domaine; il se peut qu'elles aient consisté en partie dans les biens allodiaux de ses ancêtres, et en partie en bénéfices acquis par ses ancêtres en qualité de leutes du roi, de ministériaux, de maires du palais. De plus, toutes les possessions qui étaient restées aux derniers Mérovingiens furent vraisemblablement transmises à la nouvelle famille royale. Les possessions des prin-

ces vaincus échéaient aussi au roi; il se peut même qu'un assez grand nombre de propriétés confisquées lui soient restées depuis qu'il n'existait plus de maire du palais qui en rendît compte à la diète de l'empire. Karl fit administrer ces biens avec soin, et les produits, soit en nature, soit en argent, revenaient à la cour, à la chambre du roi. Quant à ce que la guerre exigeait d'armes, d'équipages, de machines et d'outils, on le tenait constamment prêt sur les biens même du roi.

Karl sut étendre encore ces propriétés territoriales en réunissant en partie les forêts libres du Teutschland à ses *villæ* et en en tirant partie non-seulement en y abattant du bois, mais aussi en se les réservant exclusivement pour les plaisirs de la chasse. Et qui l'on aurait empêché, ce prince puissant? Les comtes nommés par lui secondaient les vues de leur maître, les vassaux avaient à redouter son génie et sa volonté, et le reste de ses sujets n'osait pas le contredire. Les forêts, administrées avec soin, assuraient un riche bénéfice.

Ensuite, les trésors de la terre, le sel et les métaux, considérés comme propriétés communes des maîtres de l'empire, furent par là même regardés comme propriétés du roi. On peut le supposer aussi bien d'après les principes généraux des Franks que d'après les faits postérieurs de l'histoire. Dès le principe, les salines et les mines qui se trouvaient dans les provinces de l'empire romain furent considérées comme un bien commun des conquérans et par conséquent comme des parties du fisc. Quelques-unes, données en bénéfice, mais sans doute plus tard, restèrent dans la possession immédiate du roi à cause des difficultés de l'exploitation. Si de nouvelles salines ou de nouvelles mines étaient découvertes sur les biens bénéficiaux, on ne les considérait pas comme appartenant à la terre inféodée, mais elles devaient être inféodées par une disposition expresse; ce dernier cas n'avait lieu que moyennant la cession d'une partie des produits à la chambre royale. Si on les trouvait, au contraire, sur des biens qui dépendaient immédiatement de l'empire, sur des propriétés allodiales et communes, elles étaient considérées comme propriétés des grands possesseurs fonciers, et le roi pouvait se charger de les exploiter. Cependant il est à peine question de toutes ces choses au temps de Karl. D'autre part, Karl-le-Grand ordonna qu'on ne battrait monnaie qu'à sa cour parce que autrement l'expérience avait appris que la monnaie serait altérée, et le droit de monnaie devint un profit pour sa chambre.

Une autre source de revenus pour la chambre royale se trouva dans les impôts qu'à l'exemple des Romains, on établit dès les premiers temps de l'empire sur les communications des hommes et qu'on conserva ou qu'on augmenta; il y avait des péages de toute nature. Antérieurement à Karl-le-Grand, sous son règne même et après lui, on trouve une longue suite de noms qui désignent les différens impôts extorqués aux hommes pour leurs communications; tous sont fondés sur la pensée que chacun est maître sur sa terre et que tout autre homme qui veut exploiter cette terre à son avantage doit faire une convention avec le seigneur et lui acheter la permission d'en profiter. Or, toute terre, en y comprenant les routes et les fleuves, appartenait aux Franks, au roi, à ses vassaux. C'était ou une propriété de la chambre royale, ou un bien inféodé aux ecclésiastiques ou aux laïques à titre de bénéfices, ou un alleu laissé aux mains des prétendus hommes libres. Sur les *villæ* royales, le roi était seigneur en qualité de propriétaire immédiat. Sur les bénéfices, les vassaux étaient seigneurs; la seigneurie des alleux appartenait à la communauté ou, en son nom, au roi. Chacun de ces seigneurs croyait pouvoir lever sur son territoire des droits sur les plaines et les forêts, sur les portes et les barrières, sur les ponts et les bacs, sur les bateaux et les écluses, aussi bien que sur les places où un individu voulait vendre ou acheter, sur les marchés; et ces droits étaient plus ou moins élevés, selon que celui qui y était soumis venait à pied, en voiture ou en bateau. Les officiers du roi étaient exempts de tout péage, dans leurs voyages à la cour ou en revenant de la cour; ainsi que les convois chargés de provisions pour la cour, les hommes sommés de se rendre à l'armée, les pèlerins et toute personne qui ne voyageait pas pour des affaires de commerce ou d'intérêt. Karl-le-Grand établit dans ses *villæ* des percepteurs de péages particuliers. On leur donnait des modèles d'équitable tarif, et ils ne devaient faire valoir ceux-ci que lorsqu'on procurait au marchand des facilités réelles. Quant aux vassaux de l'empire, ils abusèrent de toutes manières, et quelquefois cruel-

lement, dans la levée des péages, de la puissance dont ils avaient coutume d'abuser dans toutes les relations.

Une source malheureuse, bien que très-importante, de revenus pour la chambre royale, consistait dans la pauvreté, dans l'oppression, dans les contraventions et dans les crimes des hommes. Les lourdes amendes imposées à celui qui n'obéissait pas à l'hériban étaient exigées avec une sévérité effrayante, bien que cette faute eût rarement d'autre cause que la nécessité. Il fallait l'exiger sans pitié, si l'on ne voulait pas que l'hériban se perdît aussitôt de lui-même. Tout homme qui avait été reconnu coupable par le tribunal du comte devait, indépendamment de la composition destinée à éteindre la *fehde* (hostilité privée) et indépendamment du ban du comte, payer encore une amende pour avoir troublé la paix publique, et cette amende s'appelait *fredum*. Fixée au tiers de la composition qui souvent était portée à un taux extraordinairement élevé, elle formait un des profits de la chambre royale. Karl-le-Grand renouvela, il est vrai, une ancienne loi d'après laquelle le *fredum* ne devait être exigé qu'après que la composition aurait été payée, et il le fit certainement dans la bonne intention de ne rien ôter à chaque individu de ce qui lui appartenait selon l'usage et le droit; mais il est difficile de croire que le comte n'ait pas mis tout en œuvre pour extorquer aussi le *fredum* après que la partie victorieuse était satisfaite; l'on peut croire également que plus d'un comte contribua à faire déclarer un accusé coupable parce que par là il augmentait ses propres profits et ceux de la chambre royale.

A tout cela s'ajoutaient les prestations en nature de toute espèce, que les officiers et les vassaux de l'empire faisaient autrefois volontairement à la cour du roi, sous le titre de présens, pour prouver leur dévouement et leur respect; mais qui désormais furent exigées comme une obligation, tout en conservant leur ancien nom. Dans l'origine, on offrait des dons au roi dans l'assemblée du champ de mars ou du champ de mai; mais à partir du moment où le roi les réclama comme un droit, tout individu qui y était soumis reçut l'ordre de les présenter à une époque déterminée, et celle-ci était fixée selon les besoins de la chambre royale. Plus la puissance et l'éclat du trône s'étaient accrus, plus ces dons durent devenir importans, mais les grands seigneurs, ecclésiastiques ou laïques, qui devaient les offrir, ne pouvaient-ils pas les extorquer à ceux qui leur étaient soumis ?

A tout cela il faut ajouter un impôt général qui était en partie un impôt territorial, en partie une capitation, mais dont la répartition et le mode de perception sont également inconnus. On avait hérité de l'impôt foncier en même temps que du territoire romain. Dans l'origine, cet impôt était établi sur toutes les propriétés territoriales; les biens de l'Eglise eux-mêmes n'en étaient pas exempts. Cependant bien des choses changèrent avec le temps. On ne frappa pas d'impôt foncier sur les bénéfices, qu'ils appartinssent à des vassaux laïques ou aux évêchés et aux couvens. Les ecclésiastiques et les couvens surent même obtenir peu à peu l'immunité de cet impôt pour toutes leurs possessions, et les peuples teutschs en général ne furent pas soumis à l'impôt foncier, ou plutôt ils semblent en avoir été libérés en vertu de traités, ou par une concession royale. Quant à la capitation, il semble qu'elle devait être payée par tous les hommes qui n'étaient ni serfs, ni lites ou colons, qui précisément pour cette raison passaient pour libres, et qui pourtant n'avaient pas à payer d'impôt foncier parce qu'ils ne possédaient pas de terre. Ainsi, elle frappait les habitans des villes, bien qu'ils fussent encore soumis à d'autres impôts, les affranchis qui n'avaient pas encore de possessions, et les individus descendus d'hommes libres qui n'arrivaient à aucun héritage ou qui avaient perdu leur patrimoine. Certainement on ne ménagea pas non plus les Juifs; car ce n'est pas pour rien que plus tard ils furent appelés *serfs de la chambre impériale*. Cependant il n'est pas encore question d'eux à cette époque comme d'individus soumis aux impôts.

Enfin, à tout cela s'ajoutait un impôt établi sur les peuples réduits à la dépendance sans être réunis à l'empire, tels que les tribus slaves et avares de la partie orientale de l'empire.

Le maître de la chambre était chargé de recevoir et d'employer tous ces revenus.

Mais pour établir et mettre en vigueur l'ordre de l'administration dont nous n'avons représenté ici que les traits principaux, Karl-le-Grand prit encore une mesure importante dont il fit en réalité la clé de voûte de tout son édifice; il créa les envoyés royaux.

Dès les premiers temps de l'empire, des envoyés du roi se rendaient dans les provinces pour transmettre des prescriptions ou des ordres aux ducs et aux comtes, pour mettre de l'harmonie dans leur conduite, les exciter et les diriger, prendre des informations et faire des rapports; ces envoyés s'appelaient *missi*.

Plus les frontières de l'empire s'étendirent, plus les envoyés de cette nature parcoururent fréquemment les cantons; mais on continua à ne leur donner de missions qu'en raison des circonstances et des besoins, et toujours dans un but déterminé. Karl-le-Grand lui-même conserva long temps cet ancien usage. Mais lorsqu'il entreprit les grands changemens dont nous avons parlé, il donna une forme nouvelle, précise et solide à l'institution de ces envoyés. Il partagea tout l'empire en cercles de mission dont chacun s'étendait sur plusieurs comtés et sur plusieurs évêchés, et, dans chacun de ces cercles, il chargea deux hommes d'exercer une active surveillance, un ecclésiastique, un archevêque, évêque ou abbé, et un laïque, homme équitable. Ces délégués devaient se rendre quatre fois par an dans leur cercle, et tenir une assemblée dans quatre endroits différens. Elle se tenait dans les mois de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre. Les comtes, les évêques et les abbés étaient obligés d'y assister, car l'évêque devait rendre témoignage au sujet du comte et sans doute aussi le comte devait rendre témoignage au sujet de l'évêque. Tous les vassaux pouvaient paraître à ces réunions, peut-être aussi tous les hommes libres, et même tous les hommes qui avaient à faire quelque réclamation ou à se plaindre de quelque injustice. Car les missi recevaient, il est vrai, lors de chaque voyage, des instructions particulières du roi pour des cas particuliers, mais en général ils avaient pour mission d'examiner l'état du pays, d'étudier toutes les relations des autorités entre elles, et à l'égard des individus qui leur étaient soumis, de rechercher la manière dont les lois, les capitulaires royaux, étaient exécutés sur les propriétés des laïques comme sur celles des ecclésiastiques. Ils devaient particulièrement veiller à ce que partout une justice sévère fût rendue sans aucune espèce de considération, et avoir soin surtout que les pauvres, les veuves et les orphelins ne fussent pas exposés à l'oppression des puissans. Tout homme qui avait à se plaindre d'être trop chargé pour la guerre ou d'un déni de justice ou d'une justice incomplète, pouvait élever devant eux sa voix et produire des accusations contre l'injustice et contre toute négligence des comtes et des autres officiers de l'empire, et les missi étaient obligés de faire une enquête sur ces plaintes et sur ces accusations, de rendre une sentence, de rétablir l'ordre légal. Quant aux discussions qu'ils ne pouvaient apaiser ou qu'ils n'osaient pas trancher, ils devaient en rendre compte au roi, ainsi que de toute leur mission.

Par là, Karl-le-Grand crut avoir pris des précautions suffisantes et avoir assuré la solidité de son œuvre. On peut comprendre certainement qu'il ne se soit pas méfié du sol sur lequel il l'avait fondée; il n'en avait pas d'autre : on comprend tout aussi bien qu'il n'ait pas remarqué l'hostilité qui devait s'élever entre diverses parties si on les réunissait. On ne pouvait arriver à un meilleur résultat avec de tels matériaux et par de tels moyens. Mais on ne comprendrait pas qu'il n'eût pas senti combien était équivoque la surveillance qu'il confiait à ses envoyés, car ceux-ci avaient eux-mêmes besoin d'être surveillés et leur valeur dépendait de lui, de ce roi si pénétrant et si énergique, qu'ils avaient à honorer et à redouter. Si les envoyés n'avaient ni crainte ni respect pour celui dont ils tenaient leur mission, il était possible qu'ils devinssent un nouveau fléau pour l'empire, un nouveau sujet de désolation pour le roi, et la marche qu'avait suivie jusqu'alors le développement des relations devait amener ce résultat. Il est difficile que Karl se soit fait illusion; il fit ce qu'il put, et mit sa confiance dans le génie, dans la religion et dans la civilisation, qui sont des besoins pour l'homme. C'est là qu'il vit un avenir meilleur; aussi travailla-t-il sans relâche à réveiller le génie et à activer la civilisation.

CHAPITRE X.

EFFORTS DE KARL-LE-GRAND POUR L'AGRICULTURE, L'INDUSTRIE, LE COMMERCE, LES ARTS, LES SCIENCES ET LA RELIGION.

Au milieu des grands travaux que le roi eut à exécuter dans la guerre et dans la paix, il ne négligea jamais l'intelligence. Ses regards se dirigèrent constamment sur ce qui embellit la vie, aussi bien que sur ses besoins : toutefois,

il appliquait de préférence son âme aux pensées les plus sublimes de l'homme. Il n'était étranger à rien de ce qui concerce l'homme ; aucune tendance ne lui était indifférente. Il s'occupait avec intérêt des travaux du laboureur et de l'artisan ; l'activité de l'artiste attirait sa faveur ; les recherches des savans excitaient sa joie, et le zèle que le prêtre déployait pour le salut de ses frères l'élevait des choses terrestres aux choses divines. Il voulait, au sein du tumulte et de la confusion, encourager tout ce qui donne à la vie sa valeur et sa dignité ; il voulait servir à tous de modèle, ou leur donner un modèle, afin qu'au milieu des nécessités de l'existence, ils ne perdissent pas de vue le but même de l'existence. Il espérait ainsi faire oublier aux générations futures les calamités qu'il ne sut pas épargner à ses contemporains ; peut-être avait-il lui-même besoin de se consoler des atrocités dont il n'évita pas ou ne put pas éviter l'exécution ; auxquelles même il donna lieu, et qu'il fut forcé de tolérer. On doit reconnaître avec admiration combien ce roi puissant était disposé à recevoir toutes les bonnes et grandes idées. On se réconcilie avec lui en étudiant ses travaux paisibles. Il est presque impossible de ne pas ressentir de chagrin en détournant ses regards de cette culture de l'intelligence pour les porter sur le tumulte des guerres qu'il entreprit et sur la dureté et la rigueur qu'il n'hésita pas à y déployer. Bien qu'on ne puisse se dissimuler que tout en encourageant les progrès de l'intelligence, il avait toujours en vue ceux de ses travaux guerriers et la force de son empire ; le prix de son zèle n'en est pas plus diminué que par la certitude que les plantes de cette nature ne pouvaient profiter sous une telle atmosphère. Pourtant elles poussèrent des racines qui n'attendaient qu'un avenir plus favorable. Mais le point qui resta le plus important, c'est que l'âme de Karl-le-Grand fut constamment dirigée vers son peuple, vers les Teutschs, car il distingua formellement sinon dans la langue politique et dans les actes publics, du moins dans son cœur et dans ses sentimens, le Teutschland, la France et l'Italie ou la Lombardie comme trois pays différens, reconnaissant et appréciant la nationalité propre de leurs habitans, et tandis qu'il cherchait à faire valoir la vertu et l'énergie des Teutschs en France et en Italie, tous ses efforts tendaient à assurer aux Teutschs tous les avantages que l'Italie et la France avaient sur eux sous le rapport des arts et de la civilisation, comme héritage des temps antérieurs. Peut-être cette extension de la civilisation dans le Teutschland, dans les cantons et chez tous les peuples du Teutschland, fut-elle le fait le plus important de l'empire réuni par Karl-le-Grand, ou peut-être ses conquêtes y trouvent-elles leur meilleure justification aux yeux de l'histoire.

L'économie rurale, qui, dans l'antiquité la plus reculée, avait été le principal moyen de subsistance des Teutschs, fut appréciée par Karl-le-Grand à toute sa valeur. Il chercha à lui faire faire des progrès dans toutes ses branches. Les grands biens qu'il possédait facilitèrent l'accomplissement de ses vues ; il en fit des modèles d'exploitation. L'image de l'empire se répétait en petit. Dans chacun de ses domaines, dans chaque *villa* ou dans chaque hameau se trouvait un directeur choisi parmi les hommes non libres qui y étaient attachés ; sous lui, des ordonnateurs étaient placés à la tête de chaque branche de l'administration rurale. Plusieurs domaines avaient, selon leur étendue et leur éloignement, un administrateur particulier, et un certain nombre de ceux-ci étaient placés sous la surveillance d'un administrateur en chef (1). Le directeur devait ordonner et régler les travaux ordinaires de chaque jour ; l'administrateur indiquait en gros la marche des affaires au directeur ; l'administrateur en chef était l'intermédiaire entre le roi et ses domaines. Il recevait les prescriptions du roi et les ordres de la reine, ou, au nom de celle-ci, ceux du sénéchal ou du bouteiller. Il devait communiquer ces prescriptions et ces ordres aux serviteurs inférieurs et en assurer l'exécution et rendre compte de celle-ci. Il réglait aussi les différends qui pouvaient s'élever entre les administrateurs, les directeurs, les censitaires et les gens soumis au service. Il punissait, conformément aux lois, les contraventions peu importantes. Aussi portait-il le titre de juge. Chaque employé était récompensé par un bénéfice. Chacun d'eux avait un suppléant en cas de maladie ou de tout autre empêchement. Les envoyés royaux examinaient de temps à autre la vérité des comptes rendus et l'état de l'administration ; ils devaient rendre, selon un plan dressé d'avance, le compte le plus sévère de ce qu'ils avaient trouvé.

Grâce à cet ordre si rigoureux, combiné avec des bienfaits et des récompenses accordés à ceux qui avaient rendu les meilleurs services et à ceux qui étaient obligés à ces travaux, on arriva à une grande prospérité et à des grands progrès. Karl observait tout par lui-même ; il écoutait volontiers de sages conseils ; aussi ses prescriptions sur la conduite qu'on devait tenir dans ses *villæ* furent-elles fermes et précises; elles furent suivies avec zèle par des serviteurs dévoués. Les plaines et les campagnes, les forêts et les prairies, les montagnes, les ruisseaux, les étangs furent tenus avec soin et exploités avec prudence. Tout tendait à des améliorations et à des embellissemens. On réservait pour la culture des champs et des jardins le meilleur froment, les meilleures semences, et, pour continuer la race de diverses espèces de bétail, les animaux les plus parfaits. Des échanges intelligens se faisaient entre les *villæ* ; ce qui manquait à l'une devait être fourni par l'autre. On ne sacrifia pas tout à fait ce qui plaît et embellit au productif et à l'utile ; des plantes furent cultivées pour le goût et des animaux furent élevés pour le plaisir. Partout on fit des essais, principalement sur les animaux et sur les plantes afin de trouver pour chaque objet, selon sa nature, le sol qui lui convenait et le climat le plus favorable. On tenait des livres de recette et de dépense et l'on balançait les bénéfices et les pertes. La dîme des produits était constamment payée aux églises construites sur les biens du roi.

Les plaines étaient couvertes de blés et de toute espèce d'orge et d'avoine, de froment, de pois, de haricots et d'autres végétaux. Dans les jardins, au milieu des roses, des lys et d'autres plantes qui ne servent qu'à l'ornement, on devait cultiver des légumes et des racines de toute espèce. Karl a prescrit et ordonné nommément soixante-quatorze espèces de plantes et d'arbustes, afin que tous les genres fussent cultivés. La culture des arbres excita également l'attention du grand empereur ; il ne voulut manquer ni de pêches ni de figues, aussi peu que de poires et de pommes, d'amandes, de châtaignes et de mûres, aussi peu que de prunes, de cerises et de noix. Enfin, on planta sur les collines et sur les montagnes des vignes, afin qu'on récoltât partout les vins les plus généreux.

L'empereur encouragea aussi dans chaque *villa* l'éducation du bétail. Dans les terres les plus importantes, il établit des haras et des vacheries. Karl se faisait rendre un compte particulier de chaque étalon, afin qu'on ne fît pas saillir un animal vieux ou faible et que la race ne fût pas dégradée. On entretenait aussi de grands troupeaux de porcs, et on les conduisait dans les bois et à la glandée. On y trouvait un nombre non moins grand de moutons et de chèvres ; on répartissait sur les différentes terres des troupes nombreuses d'oies, de poules et de pigeons. On considérait comme oiseaux de luxe les canards et les tourterelles. Enfin une attention particulière était recommandée à l'éducation des abeilles, et les poissons qu'on ne trouvait pas dans les rivières et dans les ruisseaux devaient être entretenus et multipliés dans les étangs.

Grâce à tous ces soins, on ne pouvait manquer de provisions, de vivres ni de boissons. Ce que ces provisions offraient de plus beau et de meilleur était choisi pour la table du roi. Ce qui venait ensuite était destiné à sa cour ; le reste, préparé avec soin, était conservé pour les besoins réciproques des *villæ* et pour les cas extraordinaires qui pouvaient se présenter. Le superflu était porté au marché, après avoir été consigné sur des registres, où l'on indiquait même le nombre des poissons et des œufs échangés contre de l'argent et dont le produit était versé dans la chambre royale. Les comptes se rendaient à Noël.

A l'économie rurale se rattachait un grand développement d'industrie. Sous ce rapport également, Karl avait le Teutschland en vue. Tous les outils dont avaient besoin le laboureur et le forestier, le jardinier et le vigneron, le brasseur et le tonnellier, le boulanger et le boucher pouvaient, en France et en Lombardie, se tirer des villes aussi facilement que les objets dont les domestiques avaient besoin pour s'habiller et pour d'autres choses ; mais dans le Teutschland propre il n'y avait pas encore de villes, et Karl ne voulut pas rendre le Teutschland dépendant des étrangers ; il ne voulut pas en dépendre lui-même ; en conséquence il ordonna que chaque administrateur en chef eût à réunir dans son arrondissement des artisans et des ouvriers de toute espèce, afin qu'on pût répondre à tous les besoins. Ainsi un grand nombre de ces hommes fut rassemblé et distribué sur les terres du roi ; ils formèrent des élèves dans chaque métier. La réunion et l'action

communes se perfectionnèrent réciproquement : l'ouvrier devint maître, l'artisan artiste. On ne se borna pas à confectionner les instrumens nécessaires à l'exploitation rurale. On fit aussi tous ceux que la guerre exigeait et tout ce qui contribue à la culture des mœurs, à la commodité et à l'agrément de la vie, et l'on établit des magasins pour les produits de ces travaux. Des ateliers de toute sorte s'élevèrent à côté des bâtimens destinés à l'agriculture. Les individus soumis au service, des femmes et des jeunes filles travaillaient dans leurs propres maisons la laine et le chanvre qu'on recueillait sur le domaine du roi. Elles filaient et tissaient des étoffes et des toiles; elles teignaient ce qui devait être teint et faisaient des vêtemens pour des individus de tout rang. Dans d'autres maisons, des tanneurs et des cordonniers, des menuisiers et des charpentiers, des tourneurs et des tonnelliers exerçaient leur industrie, et il ne manquait pas d'ouvriers qui travaillaient l'or et l'argent, le bronze et le verre. Ainsi était jeté le germe de la vie des villes qui sembla pouvoir se développer avec fruit dans la suite des temps.

Par toutes ces choses, Karl donna aux grands seigneurs ecclésiastiques et laïques de son empire un exemple dont l'influence dut être très-grande. Il excita les besoins qu'il apprenait à satisfaire, et cette satisfaction produisit à son tour de nouveaux besoins et conduisit à l'invention de nouveaux moyens. Le commerce et l'échange durent s'étendre et s'augmenter. Ce que ne fournissait pas la patrie dut être cherché à l'étranger. Le commerce très-ancien, qui pouvait déjà avoir eu lieu avant l'entrée des Romains dans le Teutschland et qui, depuis cette époque, s'était animé de plus d'une manière, avait en particulier reçu une nouvelle impulsion par la réunion du Teutschland à la Gaule. Dans les villes des deux pays, on avait réuni, sous la domination romaine, pour les besoins et le superflu, tout ce que la terre donnait à l'un de ces pays et refusait à l'autre, tout ce qui provoquait et préparait l'invention humaine; ensuite les ruines de l'empire, qui s'écroulait, avaient anéanti plus d'une branche de négoce, fermé plus d'une issue; mais le retour d'un certain ordre avait aussi donné une nouvelle vie au commerce. L'esprit marchand, qui ne se repose jamais, qui se dirige toujours vers le gain et qui par là même s'efforce d'exposer et de rendre partout accessibles les produits de tous les pays de la terre et les créations de l'art humain avait de nouveau animé les anciennes places de commerce ou en avait trouvé de nouvelles. Constantinople pourvoyait l'Italie et la Gaule de tout ce que l'Asie et l'Inde offraient d'agréable; et Venise, cette fille de la nécessité, l'orgueil de la mer, qui faisait d'audacieux efforts, profitait de la sûreté de sa position pour arracher cet avantage à l'ancienne ville des empereurs. Dans la Gaule, en Italie surtout, à Rome, les Teutschs apprenaient toujours mieux à connaître les plaisirs, les commodités, les travaux de l'art que fournissaient l'Orient et en général les pays de civilisation antique. Le goût pour toutes ces choses s'éveilla; le besoin naquit, et les marchands de Venise et d'autres villes d'Italie et de la Gaule méridionale étaient volontiers disposés à offrir aussi aux Teutschs, dans leur propre patrie, ce que ceux-ci pouvaient payer.

Au-dessus des *villæ* royales, parmi les bâtimens consacrés à l'exploitation rurale et parmi les ateliers, s'élevait le palais du roi. Là l'empereur séjournait lorsqu'il voyageait par l'empire ou lorsqu'il voulait examiner par lui-même ses terres; là sans doute il tenait aussi ses diètes solennelles lorsque l'étendue du palais le lui permettait (2). A ces diètes venaient tous ceux qui étaient grands, riches et illustres. Autour d'eux se réunissait une multitude curieuse. Des solennités excitaient les esprits, les rendaient accessibles aux jouissances et provoquaient les désirs; aussi y vit-on bientôt paraître des marchands chrétiens et juifs venus de toutes parts pour exposer leurs marchandises en vente dans des bâtimens particuliers, à l'occasion de cette réunion. Les marchands du Sud et de l'Occident apportaient peut-être des armes, particulièrement des sabres magnifiques; ils apportaient certainement des épiceries et des étoffes de soie, des ouvrages d'or et d'argent. Les marchands du Nord et de l'Orient exposaient des fourrures et tout ce que leur pays pouvait offrir en superflu pour les vivres aux Teutschs ou aux étrangers du Sud, et recevaient en échange tout ce qui pouvait leur être utile. Les fourrures furent tellement recherchées que Karl jugea nécessaire de leur fixer un tarif. Les peuples slaves faisaient le commerce le plus odieux : ils vendaient des

hommes. Ainsi les propriétés territoriales de Karl-le-Grand furent le premier siége et les premières stations du commerce. Là s'élevèrent des marchés par l'échange. Lui-même ne négligea sans doute pas de prélever sur les marchands, par les douanes et les impôts, une part de leur bénéfice ; et les grands seigneurs de son empire opposèrent des entraves au commerce en ouvrant, à l'exemple de Karl, des marchés dans la mauvaise intention de mettre les marchands à contribution par des douanes et d'autres péages, de la manière la plus odieuse, croyant n'imposer que les marchands, lorsqu'ils ne faisaient en réalité que faire peser sur eux-mêmes ou sur les peuples les taxes qu'ils établissaient. Malgré tout, le commerce suivit sa carrière, et les efforts de Karl-le-Grand tendiren du moins à alléger les charges et à restreindre les douanes à certains cas, lorsque par exemple le commerce tirait un avantage réel de l'établissement de routes, de ponts, de bateaux ou d'autres moyens de transport et par la concession de marchés. Les Teutschs, éveillés par ce mouvement, se virent forcés de compenser, autant que cela leur fut possible, par les productions de leur patrie, ce qu'ils tiraient de l'étranger, l'importation par l'exportation, de suppléer par les avantages qu'ils tiraient du Nord à l'infériorité où ils restaient à l'égard du Sud. Jusqu'alors il se peut que leurs exportations se soient bornées aux produits naturels de leur sol (le blé, le bois, le bétail), à l'exception peut-être de la toile et des étoffes de Frise, qu'on estimait et qu'on recherchait. On interdit l'exportation d'armes, surtout pour les peuples slaves.

Le clergé avait déjà auparavant mis des obstacles au déplorable commerce d'esclaves ; sous Karl-le-Grand, le clergé continua à s'occuper de ces infortunés ; beaucoup de ses membres connaissaient eux-mêmes les douleurs de l'humanité dégradée dans la personne des serfs. Toutefois le nombre des esclaves diminuait tellement qu'une prohibition absolue de ce commerce ne semblait pas possible. Mais on s'attacha du moins à ce qu'on ne fît aucun commerce d'hommes pour arriver à un bénéfice immédiat et que l'achat des esclaves fût restreint aux besoins les plus urgens. Karl-le-Grand ordonna donc que, dans son empire, aucun esclave ne pût être vendu qu'en présence de l'évêque, du comte, de leur vicaire ou de témoins valables, et qu'il ne fût permis à personne d'emmener un esclave hors du pays pour le vendre. On punissait les contraventions à cette défense en réduisant en esclavage les marchands dans le cas où ils ne pourraient payer le ban. Ainsi il s'introduisit du moins de la conscience, de l'ordre et de la surveillance dans ce déplorable trafic, et les premiers pas furent faits vers la reconnaissance de la dignité de l'homme, même dans l'esclavage. Le Teutschland perdit sans doute un bénéfice commercial ; mais il n'en avait pas besoin. Il ne manquait pas de matière pour un commerce productif ; il ne s'agissait que d'efforts et d'adresse pour exploiter convenablement les richesses de la patrie. Sans doute cette exploitation, par suite de l'oppression féodale, qui ne pouvait que la paralyser, était tout entière entre les mains du roi et des grands seigneurs ecclésiastiques et laïques ; mais lors même que les seigneurs n'auraient été poussés que par leurs intérêts particuliers bien calculés à favoriser l'industrie, ils ne pouvaient s'empêcher de suivre l'exemple que Karl-le-Grand leur avait donné. Cependant ils étaient tous enchaînés aux relations de la vie sociale, dont personne ne pouvait se rendre maître, et ils dépendaient, dans leur volonté et dans leurs efforts, du développement de ces relations.

Du reste le commerce n'avait pas encore, à cette époque, trouvé ses véritables voies dans l'intérieur du Teutschland. Les anciennes villes situées sur le Rhin et aux environs du Danube, Strasbourg, Augsbourg, Ratisbonne, servaient certainement d'entrepôts pour les marchandises qui arrivaient de Venise et en général d'Italie, ou qui étaient expédiées vers cette contrée. Parties de ces places, elles descendaient ou remontaient les fleuves, ou étaient transportées par terre vers le Nord ou amenées du Nord, mais sans route encore précise, parce qu'on n'avait pas encore d'entrepôts commodes et certains; ceux-ci commençaient seulement à se former sur quelques points et furent les bases sur lesquelles s'éleva plus tard la liberté des villes. Cependant on nomme, dès cette époque, comme marchés où venaient habituellement les peuples slaves et les Avares, Bardenwik, Magdebourg, Halberstadt, Erfurt, Schesslitz, Breemberg, Forchheim (3).

Karl-le-Grand, forcé par le grand nombre

d'hommes qui se portaient sur ses *villæ* et poussé par son propre génie, chercha à introduire une architecture plus commode, plus solide et meilleure; l'Italie et la Gaule, couvertes de débris d'anciens ouvrages romains, firent sans doute naître dans son esprit des idées étranges; il aurait introduit avec plaisir dans le Teutschland les usages et le goût romains; mais le caractère des Teutschs s'y opposait. Ils se laissaient bien entraîner par le puissant empereur à des établissemens nouveaux, mais ils continuaient à vivre selon leur nature particulière. Dans une *villa* royale, le palais était encore en partie construit en bois, mais en partie déjà en pierre; sans doute aussi en bois à l'intérieur, en pierres à l'extérieur. Deux palais qu'il fit élever à Ingelheim et à Nimègue, non sans ornemens étrangers, excitaient la plus grande admiration. On admirait également un pont de bois, long de cinq cents pas, qu'il fit jeter sur le Rhin, près de Mayence; cet ouvrage fut détruit par le feu. Alors Karl forma la résolution de construire sur ce fleuve un pont en pierre, mais il mourut avant d'avoir pu accomplir cette belle idée. Cependant ce ne furent pas ses propres maisons, mais celles de Dieu qui éveillèrent sa plus grande sollicitude; il fit élever à Aix-la-Chapelle une magnifique église en l'honneur de la sainte Vierge; les maîtres et les ouvriers les plus habiles du pays furent réunis pour construire cet édifice. Il fut exécuté sur un plan grandiose, en pierres de taille. Les colonnes et le marbre furent amenés de Rome et de Ravenne; on n'épargna ni l'or ni l'argent; des lampes magnifiques décoraient la voûte; la chaire et les portes étaient ornées de bronze; Karl voulait laisser dans la ville qu'il préférait à toutes les autres un monument qui ne fût pas inférieur aux plus beaux monumens des Romains. Et dans le fait, il accomplit une œuvre qui excita par sa beauté l'admiration du monde et devint au loin célèbre. Pourtant il ne fut pas indifférent aux autres églises; ses envoyés devaient veiller à ce que partout les temples fussent construits et restaurés d'une manière digne et convenable à leur destination, autant que les circonstances et les ressources le permettaient; son exemple trouva des imitateurs; ses exhortations furent écoutées.

Karl s'attacha avec un amour peut-être plus pur encore à toute science d'un ordre élevé; il s'inclina avec respect et admiration devant les connaissances et le savoir, et il encouragea par toute sorte de sacrifices les efforts de l'intelligence humaine.

On ne sait rien de son éducation; on ne sait rien de l'instruction qu'il reçut dans sa jeunesse. Il ne fut certainement pas négligé; son père avait trop de prévoyance pour ne pas mettre tout en œuvre, afin de faire de son fils un homme habile. Mais pour faire un homme habile deux choses seulement semblaient nécessaires aux seigneurs de la terre : un esprit qui crût au salut de l'âme, à la piété, à la connaissance des principales doctrines chrétiennes et au respect pour leurs intérêts; de continuels exercices gymnastiques pour développer le corps et ses forces, faciliter le maniement de l'épée et donner une vigueur suffisante pour soutenir les fatigues de la guerre. On ne regardait pas comme nécessaires d'autres connaissances. La vie elle-même devait compléter l'éducation et apprendre ce qu'il était indispensable de savoir; c'était par la guerre qu'on devait apprendre la guerre; c'était dans les batailles qu'on devait apprendre à conduire une bataille; c'était par l'administration même qu'on devait apprendre l'administration. L'usage de la plume était laissé aux ecclésiastiques.

Karl n'était pas resté en arrière dans ces deux choses; sa vie en témoigne. Il semble ne pas être allé au delà. Il n'avait même pas appris à écrire; toutefois il savait parler latin. C'était dans cette langue qu'on enseignait les vérités de la religion, sinon aux hommes vulgaires, du moins aux hommes éminens. Non-seulement les prières de l'Église étaient récitées dans cette langue, mais on pensait généralement que les prières faites en latin ou en grec étaient plus agréables à Dieu. On peut donc conjecturer que Karl apprit aussi jusqu'à un certain point la langue grecque dans sa jeunesse; il la comprenait du moins, bien qu'il ne pût la parler. A cette époque, il se trouvait à peine un homme qui tînt compte de l'exactitude et de l'élégance de l'expression et du discours; celui qui savait se faire comprendre croyait en savoir assez pour tous les besoins. Le petit nombre d'ecclésiastiques même, qui ne méconnaissaient pas l'importance et la beauté d'un langage pur et qui pour cette raison s'efforçaient d'apprendre à fond une langue,

le latin par exemple, et de l'écrire avec exactitude et élégance, manquaient des secours nécessaires pour atteindre ce but. Les connaissances que Karl devait à son éducation et à l'instruction qu'il avait reçue dans sa jeunesse étaient donc probablement très-bornées.

Mais les grandes relations de la vie où Karl fut engagé comme roi, particulièrement la conquête de la Lombardie, ses rapports avec le pape et ses négociations avec la cour de Constantinople, lui firent bientôt sentir la valeur des connaissances scientifiques. Avant tout il fut saisi du génie des anciens temps qui planait encore sur la ville éternelle et qui manifestait hautement la grandeur des Romains dans les débris de leurs monumens. Ce génie ramena son esprit vers des temps qui n'étaient plus et fit pour lui de l'histoire un besoin. Enfin les discussions ecclésiastiques, dont ne pouvait s'éloigner un roi qui s'efforçait de rester supérieur même aux prêtres, furent pour lui un puissant aiguillon, de même qu'en général elles empêchèrent l'intelligence de s'endormir tout à fait. Beaucoup de sentimens pouvaient être excités en lui, parce que la nature avait mis en lui de grandes facultés qui n'avaient besoin que d'air et de lumière pour se développer magnifiquement. Parmi elles se trouvait la connaissance de soi-même, cette mère de la raison. Il ne rougit pas de son ignorance, et il ne regarda pas comme au-dessous de lui de suppléer dans l'âge d'homme et même dans sa vieillesse à ce qui ne lui avait pas été enseigné dans son enfance et à ce que peut-être il avait négligé dans sa jeunesse. Il considérait comme une conquête l'acquisition d'un homme riche en connaissances; il désira réunir dans son empire ce que les pays qui lui étaient soumis possédaient en science et en instruction, afin que le génie ne manquât pas à ce corps prodigieux et que son monde reçût une âme. Il trouva aisément les hommes les plus instruits de son époque, parce qu'il les chercha; et il ne lui fut pas difficile de les gagner à lui, parce qu'il se montra digne d'eux. Ils donnèrent volontiers ce qu'ils savaient à un tel élève, espérant une riche moisson des semences répandues sur un sol si riche. Karl aussi ne fut pas ingrat. La science avait le plus grand prix à ses yeux. Il savait estimer les exploits de ses fidèles; les travaux des savans lui parurent d'une valeur inappréciable. Karl récompensa donc les veilles et les sacrifices des savans avec une libéralité toute royale; il les combla de biens temporels ou ecclésiastiques avec une générosité qui lui devint même onéreuse : le monde devait savoir quel prix il attachait à ce qu'il y a de plus noble et de plus élevé dans la vie. Mais il leur témoigna surtout sa joie et sa reconnaissance par sa bonne volonté, par son amitié personnelle et par sa bienveillance.

Dès son premier séjour en Italie, il attira à lui des savans et les emmena en deçà des Alpes. Parmi eux étaient Pierre de Pise, vieillard qui savait à fond la langue latine, et Paul, fils de Warnefrid, historien des Langobards, qui, bien qu'il n'oubliât pas son malheureux roi et l'indépendance de sa patrie, se soumit au destin, et ne refusa pas son admiration aux grandes qualités et aux vertus du conquérant. Puis il fit venir de Bavière, où depuis longtemps le génie s'était éveillé, et des provinces conquises de l'Espagne, des hommes savans et des jeunes gens intelligens, tels que Laidrad, Théodulf, Angilbert, et, de tous côtés, il réunit à sa cour tous ceux qui se distinguaient par leurs connaissances ou par leurs travaux scientifiques. Mais l'homme le plus important de tous ceux qu'il sut gagner fut le diacre Albin, appelé vulgairement Alcuin, depuis longtemps célèbre par son génie, par ses qualités précieuses, par son énergie et par son habileté. Karl, charmé de la supériorité d'Alcuin, n'eut pas de repos qu'il ne l'eût auprès de lui; et Alcuin, après avoir hésité longtemps et étudié à fond le sol sur lequel il devait se mouvoir, crut devoir à la religion et à la science de quitter sa patrie et ses frères pour travailler sur le vaste champ que ce grand roi lui assignait. Il vint d'Angleterre dans l'empire des Franks, accompagné de disciples qui partageaient ses dispositions. Karl le reçut en l'embrassant avec joie, comme un fils reçoit un père vénéré.

Depuis que les besoins intellectuels s'étaient éveillés dans Karl, il s'était efforcé de les satisfaire par tous les moyens; mais la soif des connaissances devient toujours plus grande chez l'homme à mesure qu'il boit à cette source sacrée; l'ignorance seule est contente d'elle-même. Karl ne négligeait aucune occasion. A table, il se faisait lire les histoires des anciens temps, celle des exploits des anciens rois et des anciens héros, celle de la destinée des peuples. Il préférait à toutes l'histoire de sa patrie; il

écoutait volontiers aussi les ouvrages des saints pères de l'Église et surtout la *Cité de Dieu* de saint Augustin ; il conversait plus amplement, aux heures dont il pouvait disposer, sur les choses qu'on lui avait lues. En même temps il s'exerçait à écrire pour retenir les idées que le moment lui suggérait ; même pendant la nuit, il plaçait sous son oreiller les instrumens nécessaires pour écrire, afin de pouvoir les retenir aussitôt et ne pas perdre par l'ennui les heures de l'insomnie (4). Cependant ce travail lui était pénible ; sa main, qui n'était habituée qu'à l'épée et au sceptre, ne pouvait s'accoutumer à la plume.

Voilà dans quelles dispositions était le roi lorsqu'Alcuin vint près de lui. Alcuin, indépendamment de connaissances variées, avait une grande sagacité, une présence d'esprit peu commune, une finesse mêlée de bienveillance et une certaine habileté d'expression poétique. Le roi était suffisamment préparé pour soumettre des questions à ce savant, et Alcuin était rarement embarrassé de trouver une réponse. Les explications qu'il donnait n'étaient pas précisément exactes et rigoureuses, mais elles étaient brèves et pleines de sens, et se distinguaient par un charme tout particulier. Aussi Karl avait-il beaucoup de plaisir à s'entretenir avec lui. Il se fit donc instruire par Alcuin dans tous les arts libéraux, dans la morale, dans la physique, dans la logique, trois noms par lesquels Alcuin cherchait à désigner toute l'étendue de la science humaine appelée par lui philosophie ; et bien que le roi préférât à tout le spectacle du ciel, l'observation des phénomènes de la nature et du cours des astres, bien qu'il se sentît plus profondément saisi par l'ordre admirable qui réunit tout l'univers, il ne resta étranger à aucune science humaine, et tous les objets de recherches philosophiques occupèrent son esprit, comme s'il avait passé sa vie dans un cabinet d'étude, et non sur les champs de la lutte et de la victoire, au milieu des soins de la législation et de l'administration. Mais Alcuin savait aussi ouvrir à toutes les sciences l'accès du cœur du roi ; il plaçait au-dessus de toutes la science de Dieu et des choses divines, appelée théologie. Les sciences humaines, selon lui, ne recevaient que par la théologie leur valeur, leur dignité, bien plus leur vérité ; et les sciences ne valaient tous les efforts de l'intelligence et tous les sacrifices de l'homme qu'en faveur de la théologie, pour la défense et les progrès de la religion.

Karl ne profita pas seul des connaissances et de la sagesse de cet excellent maître ; sa femme, ses enfans, ses sœurs jouirent de la même instruction. Karl veilla à ce que ses fils fussent exercés de bonne heure, selon l'usage des Franks, à l'équitation, au maniement des armes, aux plaisirs de la chasse ; à ce que ses filles sussent filer, coudre et tisser ; mais en même temps il les fit instruire dans les arts libéraux, afin qu'ils apprissent dès leur jeunesse ce qui était si nécessaire et ce que pourtant il était si difficile d'acquérir plus tard ; l'enseignement plein de charme d'Alcuin s'accommodait facilement aux plus tendres années ; il causait en instruisant, et répondait à toutes les questions ; il proposait des énigmes et en donnait le mot ; il levait toute espèce de doute ; de plus, il savait conserver sa dignité, même lorsqu'il laissait de côté sa gravité ; tous les princes et toutes les princesses auxquels il donnait des leçons, sans en excepter le roi, l'appelaient leur maître et leur père. Alcuin les appelait tous ses fils et ses filles, toutefois sans jamais oublier que Karl était son roi et son seigneur.

Le zèle de Karl alla plus loin. Il ne voulait pas se réserver à lui seul les avantages de la science, mais il désirait que tous les hommes pussent s'abreuver à la coupe des connaissances et de l'instruction dont il avait lui-même apprécié la douceur. Dans son palais d'Aix-la-Chapelle fut établie une école pour les enfans des personnages de sa cour, et ceux-ci eux-mêmes furent excités, sinon par les ordres, du moins par l'exemple de Karl, à apprendre les arts libéraux auprès des savans qu'il avait réunis autour de lui. Bien plus, il voulait que tous les hommes de son empire, chacun selon sa capacité et ses besoins, pussent trouver l'occasion de s'instruire. Il ordonna donc, avec l'assentiment de ses fidèles, que près de chaque siége épiscopal et dans chaque couvent on établît une école. Il existe encore une lettre du roi à un archevêque, dont on a une copie adressée à l'abbé Baugulf de Fulda, où il exprime avec énergie et bienveillance cet ordre : « Agir, dit le roi, vaut sans doute mieux que savoir, mais on doit savoir avant d'agir ; aussi chacun doit apprendre les obligations auxquelles il est soumis. » — « Nous avons souvent, ajoute-

t-il, reçu des couvens des lettres dont le sens était bon, mais dont le langage était grossier. Une inquiétude s'est donc élevée en nous; nous avons craint qu'un homme qui ne sait pas écrire correctement ne puisse pas non plus bien comprendre les paroles des saintes Écritures; et cependant nous savons tous que l'erreur dans les mots est très-dangereuse, mais que la mauvaise intelligence du sens est plus dangereuse encore. » Aussi veut-il qu'on étudie et qu'on enseigne avec tout le soin possible, et qu'on s'attache dans les évêchés et dans les couvens à avoir des hommes qui eussent la volonté et la force d'instruire et en même temps le goût de l'étude.

Sans doute, il était plus facile de donner des ordres de cette nature que de les faire exécuter, dans un temps où beaucoup d'ecclésiastiques pouvaient à peine lire et ne savaient pas écrire. Mais les vœux de Karl se bornaient à éveiller l'attention des princes de l'Église. Dans un capitulaire qui semble avoir été promulgué à cette époque, Karl ordonne aux prêtres et les prie « de faire briller leurs lumières devant les hommes, de ne pas seulement recevoir parmi eux des enfans d'une condition servile, mais aussi les fils d'hommes libres; d'ouvrir des écoles où les jeunes garçons apprissent à lire, d'enseigner dans chaque couvent et dans chaque résidence épiscopale des psaumes et des cantiques, le calcul et la grammaire. » Il est clair que Karl voulait que chaque homme fût instruit, mais il n'exigea pas de tous la même instruction: ici on se bornait à la lecture; là on n'allait pas au delà de l'écriture. Il demandait que tous les ecclésiastiques sussent chanter, à cause de la dignité du culte divin, et il ne demandait une instruction scientifique qu'à ceux qui avaient une intelligence et des qualités suffisantes pour l'érudition. Il s'en remit pour les détails à la sagesse des évêques et des abbés, selon leur connaissance des relations. Il se peut que beaucoup de ces princes de l'Église, par faiblesse, par négligence, par légèreté, par esprit de contradiction, par toute autre passion, aient fait peu de chose ou n'aient rien fait. Mais la chasse leur ayant été interdite aussi bien que l'usage des armes, ils ne pouvaient plus, comme autrefois, s'amuser avec des chiens et des faucons: il se peut donc que dès lors quelques-uns, pour se créer une occupation, soient entrés dans les vues du roi et qu'ils aient exécuté ses ordres. Sans doute aussi, sur plus d'un point, il se trouva plus d'un homme animé d'un zèle pur et les encouragemens ou la colère du grand roi remplacèrent ce zèle là où il manquait. L'évêque Théodulf d'Orléans, homme distingué, il est vrai, et l'un des confidens du roi, établit dans les villages et dans les bourgs de son diocèse des écoles où les prêtres devaient donner une instruction gratuite, tandis qu'il institua en même temps des écoles supérieures pour l'instruction de ceux qui voulaient acquérir des lumières plus élevées. Plusieurs autres évêques imitèrent certainement cet exemple, et bien que les écoles plus savantes, établies par l'ordre de Karl pour l'enseignement de la langue latine et de la langue grecque, ne fussent pas toujours prospères malgré leurs riches dotations, telles que les écoles d'Osnabrück, parce que les rois peuvent bien encourager le génie, mais non le créer, quelques écoles cependant prirent un beau développement sur plusieurs points: à Aix-la-Chapelle, à Tours, à Fulda, où le libre génie des hommes savans pouvait se mouvoir (à Tours, Alcuin administrait lui-même). Et ces écoles exercèrent au loin leur influence, envoyèrent d'habiles élèves dans le monde et devinrent des modèles pour les siècles suivans, où le génie devait acquérir plus de maturité.

Mais il eût été difficile d'obtenir d'aussi grands résultats si l'infatigable Alcuin n'avait réussi à former à la cour de Karl une certaine confraternité d'esprit entre les savans, confraternité qui devait agir avec d'autant plus de force et d'activité que le grand roi lui-même en était la base et l'appui. Karl avait l'habitude de choisir quelques hommes de ce cercle pour l'accompagner lorsqu'il parcourait son empire, lorsqu'il convoquait les diètes ou marchait contre ses ennemis, afin que ses études ne fussent pas interrompues, afin qu'il trouvât des conseils intelligens, afin qu'il eût près de lui des hommes capables d'écrire et d'exposer les faits. Il se peut aussi que ces hommes aient gagné à cette association intellectuelle plus d'un savant des pays lointains, venu peut être à la cour du roi pour peu de temps, pour ses affaires privées ou pour des affaires publiques. Quoi qu'il en soit, cette confrérie se répandit dans tout l'empire, lorsque ses membres se dispersèrent pour trouver dans de hautes dignités, moins une ré-

compense royale qu'un noble cercle d'action pour le progrès de l'intelligenee et de la civilisation. C'est ainsi qu'Alcuin lui-même reçut la direction et l'administration de cinq riches couvens. Il donna un nouvel et magnifique éclat à l'abbaye de Tours, si célèbre par le zèle et les miracles de saint Martin. Ces hommes ne formaient pas un corps, une société; ils ne faisaient que s'encourager, s'exciter, se rendre justice réciproquement. C'était une communauté de vues et de sentimens; c'était un lien purement intellectuel qui les réunissait ou plutôt qui, sans imposer d'obligations ou de nécessité à aucun d'eux en particulier, les déterminait tous à cultiver, par leurs forces communes, et sans autre but que la religion, la science, l'instruction, la civilisation; à se soutenir réciproquement, à former autour d'eux un cercle de disciples, à répandre plus loin dans le monde des hommes dignes et pensant comme eux, à éveiller par là les idées des peuples, et à paralyser et à refréner peu à peu la force brutale de l'épée et la grossière violence de l'homme matériel. On ne trouve aucune trace qu'il y ait eu entre eux aucun lien mystérieux ou qu'aucun d'eux ait été autorisé à croire qu'il tenait au roi de plus près que les autres, de plus près qu'il ne le méritait par son génie, ses efforts et son érudition. Les hommes que Karl avait attirés auprès de lui s'écrivaient sans doute les uns aux autres et se désignaient réciproquement sous des noms particuliers, inintelligibles aux étrangers. Mais ces noms ne sont pas une preuve d'association secrète. Tirés tantôt des saintes Écritures, empruntés tantôt à l'histoire, formés quelquefois arbitrairement, n'étant quelquefois aussi qu'une traduction des véritables noms, ils étaient employés soit par respect, soit par une bienveillance paternelle, ou par une amicale reconnaissance et un affectueux souvenir, par plaisanterie et par forme d'encouragement. Ils n'étaient pas non plus toujours les mêmes. Le grand roi lui-même permettait volontiers qu'Alcuin et d'autres le saluassent du nom de David, parce que le nom de ce héros et de ce poëte sacré était comme un hommage rendu à ses exploits, à ses victoires, à sa piété et à sa grandeur; mais il ne repoussait pas non plus le nom de Salomon, parce qu'il éveillait des idées de sagesse, de majesté et de magnificence. Alcuin avait reçu le nom de Flaccus, et s'en servait volontiers lui-même. Chacun des autres avait aussi son nom, Augustin et Homère, Candidus et Damètes, Calliopius et Nathanaël; c'était un jeu, mais ce jeu avait quelque chose de bon : il provoquait une savante confiance, un esprit scientifique commun qui donnait à chacun en particulier le courage de braver un siècle si défavorable et la confiance en des jours meilleurs. Il n'est pas étonnant qu'Alcuin ait conçu même l'espérance que bientôt, dans l'empire des Franks, s'élèverait une nouvelle Athènes, illustre par les arts, la philosophie, l'érudition et par toutes les qualités nobles et sublimes dont la vie humaine est susceptible.

C'était là une belle conviction; on comprend que ces hommes regardassent comme rapproché le but qu'ils s'efforçaient d'atteindre avec un zèle si vif et un si pieux enthousiasme. Mais cette œuvre entreprise avec une ardeur trop hâtive ne pouvait durer; elle devait se dissoudre dès que s'évanouirait l'âme inspirée par Alcuin, dès que ne serait plus le grand prince qui la protégeait et la soutenait. Elle se dissolvit en effet, non toutefois sans résultats. Cette série d'hommes remarquables, qui, par leurs connaissances, leur instruction et leurs vertus, brillèrent au neuvième siècle, aurait difficilement trouvé place dans l'histoire sans ce réveil intellectuel. Le génie d'Alcuin lui-même s'est élevé à la gloire par la force et l'affection de Karl-le-Grand. Paul, fils de Warnefrid, trouva auprès de lui des consolations et du courage. Einhard forma son goût dans ce monde scientifique. Rhabanus Maurus et Hincmar de Reims, ces grands évêques, et Nithard l'historien, et Otfried, le noble ami de la langue nationale, d'autres hommes encore, rendent témoignage de la vie scientifique, animée par Karl-le-Grand et par ses amis.

Un autre résultat important de cette vie scientifique s'est fait sentir jusqu'à nos jours. Les savans qui fondèrent des écoles, réunirent aussi des bibliothèques. Alcuin fut également l'auteur de cette entreprise. Accoutumé aux trésors qui, si faibles qu'ils pussent être, faisaient la gloire des anciens établissemens savans d'York, il se trouva abandonné et comme orphelin à Tours; il demanda donc au grand prince la permission d'envoyer des disciples à York pour prendre des copies de manuscrits qui s'y trouvaient « et transplanter ainsi les fleurs de l'île de Bretagne en France. » Karl

lui-même avait rassemblé quelques livres à Aix-la-Chapelle, et avait déjà ordonné aux ecclésiastiques et aux moines de faire des copies des ouvrages religieux de cette époque, des livres de prières, des psaumes, des évangiles et des missels. Il ne lui fallait donc qu'une impulsion pour tourner son attention vers la nécessité des bibliothèques pour toute civilisation savante. On tâcha que chaque école, chaque couvent et chaque évêché fondât une bibliothèque. Quelque petit que fût le nombre d'ouvrages que l'on possédait, et quelque mauvais qu'en fût le choix, le goût des livres se réveilla; la copie devint un usage, une habitude, une obligation; et bien que les perles pussent être rares au milieu des pailles qu'on rassembla, les temps postérieurs doivent à ces utiles travaux tout ce qu'ils ont conservé de bon de l'antiquité.

En voyant les savans de son empire se livrer, chacun à sa manière, à une activité si satisfaisante, reporter leurs efforts dans des directions diverses, vers les temps passés et vers la sagesse des anciens peuples et des peuples étrangers, Karl lui-même ramena son âme vers son peuple et vers sa patrie, afin que le présent ne fût pas oublié et que la vie des générations à venir ne fût pas sacrifiée à la connaissance d'une vie qui n'était plus. Plus fut profonde l'action de son exemple, même parmi les grands seigneurs laïques de son empire, plus il était à craindre qu'on ne fît un but de ce qui ne pouvait être qu'un moyen. La langue du Teut, la langue teutsche, était entièrement négligée pour les anciennes langues du Latium, de l'Hellade, d'Israël. A mesure qu'on connut mieux le latin, on trouva le tudesque plus dur, plus désagréable, plus incommode à écrire, et en se détournant de la langue nationale on se rendit étranger aux idées de la patrie. Karl voulut ramener son siècle dans sa véritable carrière; il voulut employer les succès de l'instruction à la civilisation de son peuple, selon le caractère propre de celui-ci; il fit donc recueillir de la bouche du peuple les poëmes et les chants par lesquels, depuis les temps les plus anciens, les exploits des aïeux étaient conservés dans la mémoire des petits-fils, pour réveiller, nourrir, enflammer dans le cœur de ceux-ci les vertus héréditaires, et pour les amener par l'enthousiasme à des actions dignes de leurs ancêtres; il essaya en même temps de découvrir l'essence caractéristique de la langue tudesque et de lui assigner des règles grammaticales, en prenant pour modèle la grammaire latine. Il s'efforça enfin d'éliminer ou de remplacer par des mots tudesques les mots étrangers qui s'étaient déjà introduits dans la langue teutsche, ou que plutôt la nécessité y avait fait admettre. Il donna aux mois des noms teutschs et distingua douze vents par des dénominations également teutsches. Mais le succès de ces honorables tentatives ne répondit pas aux espérances de Karl; bien plus, la suite du temps montra sous ce rapport aussi, que tout ce qui tient à l'intelligence doit sortir du peuple, si cela doit se maintenir et se propager dans le peuple, et que rien ne pourrait être introduit de force parmi le peuple, même par le roi le plus puissant. Les chants que Karl-le-Grand fit rassembler disparurent; le livre qui devait les transmettre à la postérité fut anéanti par Ludwig, fils de Karl, parce que ce pieux roi craignait que l'humilité chrétienne, la foi et le dévouement ne se brisassent parmi les peuples teutschs contre l'écueil de l'orgueil païen et contre la vanité qu'inspiraient les exploits des ancêtres. Ces chants furent étouffés dans la bouche du peuple par le zèle du clergé et remplacés par les hymnes et les psaumes de la pénitence (5). La grammaire teutsche resta inachevée, et l'œuvre commencée fut ensevelie dans l'oubli. Le calendrier romain triompha des noms teutschs imposés aux mois. De loin en loin, il est vrai, les puristes des temps postérieurs ont rappelé les dénominations contemporaines choisies ou imaginées par Karl; mais ce qui n'avait pas réussi aux efforts du grand empereur ne pouvait réussir à ses imitateurs. Ils restèrent isolés, comme il l'avait été lui-même, et les sons morts de la langue romaine circulèrent dépourvus de sens parmi le peuple teutsch. D'autre part, les dénominations données aux vents se sont maintenues jusqu'à ce jour, parce que l'on employait déjà les dénominations des quatre points cardinaux : est, sud, ouest, nord. Les points intermédiaires seuls avaient encore besoin de noms particuliers, et ceux-ci se rattachèrent facilement aux noms principaux. La gloire de Karl est d'avoir voulu.

Enfin, il est à peine nécessaire de faire une mention particulière des éminens services rendus par ce grand empereur à la religion et à l'Église chrétienne, et par là même à l'huma-

nité, à la morale et à la civilisation. Les faits que nous avons exposés jusqu'ici nous donnent de nombreux témoignages de ces services: nous avons célébré sa persévérance à propager les divines doctrines de Jésus-Christ parmi tous les peuples teutschs et au delà des limites de ceux-ci; nous avons célébré le zèle avec lequel il s'efforça de consolider l'unité de toutes les Églises sous le pape, leur chef commun. Karl fit en toute chose ce que la nécessité exigeait, ce que la prudence demandait, ce que l'ordre social commandait, ce que les hommes de bien jugeaient le plus convenable, ce que lui-même avait regardé comme le plus salutaire. Mais il agit à sa manière; il fut en quelque sorte, il est vrai, l'éducateur de son siècle, mais il en fut aussi l'élève. En lui était une foi solide et une grande piété, et l'une et l'autre de ces qualités prirent la forme de son époque. Grâce à son vigoureux génie, il se délivra de beaucoup d'erreurs et s'opposa à beaucoup d'autres, mais il en conserva beaucoup et il en servit beaucoup. Mais la croyance que la propagation du christianisme et l'unité de l'Église sous le pape étaient nécessaires, n'était pas une erreur, et la conduite du roi conformément à cette croyance n'était pas de l'égoïsme ni de l'hypocrisie.

Il s'occupa avec le plus grand soin de la vie des ecclésiastiques, des moines et des religieuses; il ne chercha pas seulement à les éloigner de tout travail et de toute habitude mondaine; il ne s'efforça pas seulement de former leur esprit par les connaissances et de purifier leur intelligence par la sagesse, mais il n'épargna ni exhortations, ni enseignemens, ni avis, ni menaces pour les remplir de la pensée de la sainteté de leur vie, de la beauté de leur mission, afin qu'ils se distinguassent de tous aussi bien par les connaissances et l'instruction que par la pureté de mœurs, par la piété, l'humilité et le dévouement à Dieu, afin qu'ils pussent se présenter au monde comme modèles pour prouver la divinité de la foi qu'ils annonçaient et propageaient. Ses capitulaires sont pleins de ce zèle pieux, ses lettres donnent des preuves frappantes de ses hautes dispositions.

La dignité du culte divin lui tenait fortement à cœur. De même qu'il travailla à faire construire de nouvelles églises, à rétablir les anciennes, à les tenir propres à l'intérieur et à les orner convenablement et avec richesse, de même il prescrivit pour tous les actes ecclésiastiques la clarté, la précision et l'exactitude, afin que les hommes fussent instruits et édifiés sans distraction et sans trouble. Il mit surtout ses soins à ce que les chants de l'Église fussent purs et harmonieux; car il savait bien que rien n'est plus capable d'agir sur l'âme de l'homme grossier, comme de l'homme civilisé, qu'un chant harmonieux s'élevant dans le sanctuaire; et comme il trouva que les chantres de la France étaient inférieurs à ceux de Rome (6), il demanda à son ami, le pape Adrien, quelques maîtres pour introduire aussi de ce côté des Alpes l'usage romain. Ces maîtres instituèrent à Metz et à Soissons des écoles de chant, où devaient se rendre tous les maîtres de chant de toutes les villes de la Gaule; et du sein de ces écoles modèles, parmi lesquelles toutefois Metz avait la supériorité, le chant romain se répandit dans tout l'empire. Les Franks ne restèrent pas en arrière sous le rapport de la pureté et de la beauté du chant; mais les trilles et les roulades ne sortaient que durs et brisés de leurs rudes gosiers.

Karl-le-Grand savait sans doute aussi donner à toutes ces choses leur véritable valeur; il n'y voyait que des moyens pour atteindre un but plus élevé. Ennoblir les mœurs, purifier la vie, exciter le talent et la vertu, en un mot établir un christianisme actif, voilà ce qu'il avait en vue: « Les évêques et les abbés, dit Karl, doivent tenir beaucoup plus à ce que les ecclésiastiques et les moines vivent bien qu'à ce qu'ils chantent et lisent bien. Un chant convenable, une lecture correcte, sont sans doute très-louables, mais un mauvais chant me semble plus supportable qu'une mauvaise vie. Il est bon aussi que les édifices des églises soient beaux, mais les bonnes mœurs sont un ornement préférable; l'habitude de construire les églises vient, je crois, de l'Ancien Testament; mais ce que le Nouveau Testament, ce que la doctrine de l'Église demandent réellement, c'est la pureté des mœurs. »

CHAPITRE XI.

CARACTÈRE PERSONNEL, MANIÈRE DE VIVRE ET RELATIONS DE FAMILLE DE KARL-LE-GRAND; SON TESTAMENT ET SA MORT.

Ce prince, si redoutable par les armes, si

cruel dans sa colère, si dur dans sa législation, si sévère dans son administration, si doux pour son entourage, si fidèle dans sa foi, si disposé à recevoir toutes bonnes et grandes pensées, si zélé pour toute culture du génie ; ce prince, Karl, d'autant plus admirable que les vertus humaines étaient plus étroitement unies en lui aux faiblesses et aux défauts humains, sans qu'on lui ait jamais disputé avec succès le surnom de Grand, était d'une haute stature ; sa taille égalait sept fois la longueur de son pied, son corps était vigoureux et d'une constitution robuste ; tous ses membres étaient bien proportionnés ; seulement son cou était un peu court, et, dans ses dernières années, il eut un peu trop d'embonpoint. Des exercices journaliers à cheval et à la chasse, occupation favorite des Franks, entretenaient toujours jeunes les forces physiques que la nature lui avait données. Il aimait aussi le bain et la natation. Il avait un goût particulier pour les eaux thermales ; aussi donna-t-il à Aix-la-Chapelle la préférence sur tant d'autres lieux qui du reste lui auraient présenté de plus grands charmes. Pendant qu'il était au bain il réunissait avec plaisir autour de lui une nombreuse société.

Sa physionomie était sereine et ouverte ; il avait des yeux bleus, grands et vifs, son nez dépassait les proportions ordinaires ; il avait peu de cheveux ; sa voix était trop faible pour sa haute stature. D'autre part, sa démarche était ferme et résolue, sa contenance digne, qu'il fût debout ou assis.

Karl conservait le costume national ; habituellement son costume différait peu de ceux des hommes vulgaires. Il portait une chemise et des braies de toile, des bas et des souliers maintenus par des bandelettes ; une tunique bordée de soie ; en hiver, il jetait sur ses épaules une fourrure de loutre, un manteau vénitien ; il avait constamment au côté une épée dont la poignée et le ceinturon étaient d'or ou d'argent. Ce n'était que dans les grandes solennités et lors de la réception d'ambassadeurs étrangers qu'il se montrait dans une plus grande magnificence ; alors, il portait une tunique brodée d'or, des souliers ornés de pierres précieuses, des pierres précieuses à la poignée et au ceinturon de l'épée, des boucles d'or, un manteau, une couronne d'or et des pierres précieuses sur la tête.

Il mangeait et buvait modérément ; il buvait peu surtout, car il avait horreur de l'ivresse chez tout homme, surtout chez lui-même et chez les siens. Il ne supportait pas facilement la faim. Il ne donnait de grands repas qu'aux grandes solennités, et alors il réunissait un grand nombre de personnes. Habituellement on ne servait que quatre plats sur sa table, puis venait du gibier rôti à la broche, qu'il préférait à toute autre viande. Les fruits servaient de dessert. Il ne buvait que trois fois à table du vin ou de la bière. En été, il ôtait après ses repas ses habits et ses souliers, et se reposait pendant deux ou trois heures. Par cette habitude il nuisait au repos de la nuit ; il se levait quatre et quelquefois cinq fois. Pendant sa toilette du matin, il recevait ses amis et les parties en discussion dont les comtes du palais n'avaient pu concilier les différends, se faisait exposer leurs affaires et prononçait aussitôt. En même temps, il réglait l'ordre du travail du jour pour ses ministres.

Cette manière de vivre si simple de ce grand prince avait sans doute ses charmes, mais elle était nécessaire. Karl, s'il n'avait été modéré dans le boire et le manger, n'aurait pu se maintenir dans la position où il se trouvait. La masse des affaires le forçait à mettre rigoureusement le temps à profit. D'ailleurs un homme entouré d'une gloire si éclatante n'avait besoin d'aucun luxe extérieur pour briller au-dessus de tous, encore moins un roi. La simplicité de Karl dans sa manière de vivre extérieure n'était pas non plus une image de la pureté de ses mœurs intérieures.

Il est vrai que le monde aime à noircir ce qui brille, et à rabaisser au niveau du vulgaire tout ce qui est sublime ; plus la vie d'un homme semble extraordinaire, plus le monde est disposé à admettre comme vraies les accusations élevées contre lui par les passions, et à le faire descendre de sa hauteur. De mauvais bruits, d'odieuses voluptés ont été répandus contre Karl-le-Grand. Les écrivains ne s'expliquent pas sur ces bruits ; mais ils se font jour à travers le caractère équivoque de leur expression (1). Cependant, bien qu'on rejette volontiers ce qui n'est pas clairement exprimé, il résulte de témoignages irrécusables que, dans la maison de Karl-le-Grand, toutes choses ne furent pas comme elles auraient dû être ; la chasteté, une des plus belles vertus des anciens Teutschs, ne résidait pas dans le palais du roi.

La jeunesse de Karl ne fut pas sans tache ; son malheureux fils Pippin, dont nous avons raconté le sort déplorable, témoigne contre lui ; peu importe que Himmeltrud, mère de Pippin, ait été ou non l'épouse légitime du jeune roi. Nous avons également parlé de la répudiation de la seconde femme de Karl, la princesse langobarde Désidérata. Sa troisième femme Hildegarde semble l'avoir le mieux maintenu dans sa fidélité et avoir conservé son amour par ses vertus. Elle lui donna, selon le témoignage d'Einhard, six enfans, trois fils : Karl, Karlmann, qui reçut du pape Adrien, sur les fonts baptismaux, le nom de Pippin, et Ludwig ; et trois filles Roldrud, Bertha et Gisla. Fastrada, quatrième femme de Karl, n'a pas laissé une mémoire glorieuse. Il paraît qu'elle causa de grands chagrins au roi, et l'on parle souvent de sa cruauté. Cependant Karl n'était pas sans reproche. Elle lui donna deux filles ; mais à côté d'elle, Einhard lui-même parle d'une concubine du roi qui ne fut pas stérile. Il n'eut pas d'enfans de Luidgarde sa cinquième femme ; mais après que cette femme vertueuse fut morte aussi, l'an 800, le grand Karl, âgé de presque soixante ans, admit encore auprès de lui quatre concubines, soit à la fois, soit successivement. Trois de ces concubines lui donnèrent chacune une fille ; la quatrième, Régina, lui donna deux fils, Drogo et Hugo. En tout Einhard nomme quinze enfans de Karl-le-Grand.

On a remarqué avec quel soin Karl s'occupa de la culture intellectuelle et de l'adresse physique de ses enfans. Il semble qu'il fit moins pour leur développement moral. Ses fils, sans doute, jetés de bonne heure dans les relations publiques, purent, dans l'activité de la vie, au milieu des arts de la paix et des travaux et de la privation de la guerre, arriver à toute la maturité de l'homme ; mais ses filles n'eurent aucune occasion de développer par les vertus de leur sexe les dispositions qu'il pouvait leur avoir transmises : elles étaient très-belles et ne manquaient pas de prétendans nationaux ou étrangers ; mais Karl ne permit à aucune de se marier : il ne pouvait, disait-il, se passer de leur société (2). Et, dans le fait, il aimait à se trouver au milieu d'elles ; elles l'entouraient à table, elles l'accompagnaient, ainsi que ses fils, dans ses voyages ; mais sa cour n'était pas un couvent propre à étouffer les passions humaines. Entourées de tant de jeunes hommes pleins de force et de talens, ces jeunes filles ne trouvaient de satisfaction ni dans la tendresse de leur père, ni dans leurs connaissances, ni dans le travail de leurs mains. Bientôt, elles furent exposées à de mauvais bruits, et ce ne fut pas sans raison, bien que la renommée ait pu, selon son ancienne habitude, exagérer bien des choses. Car Nithard, l'historien, se vante lui-même d'avoir eu pour mère Bertha, fille de Karl-le-Grand, et pour père Angilbert dont nous avons déjà parlé, et l'on voit figurer dans l'histoire d'autres petits-fils de Karl-le-Grand nés de ses filles ; mais le témoignage d'Einhard, qui affirme qu'aucune de ses filles ne fut mariée (3), reste inattaquable, et après que ces malheureuses princesses furent mortes ou eurent caché leur vie antérieure sous le voile sacré, on essaya en vain de les représenter comme des femmes honorables. Karl, lui-même, resta tranquille aux yeux du monde, au milieu des relations de sa maison, comme si ces mauvais bruits n'étaient pas venus jusqu'à lui ; soit qu'il considérât toute surveillance comme dangereuse, soit qu'il ne se sentît pas lui-même à l'abri de tout reproche. Le monde, ébloui par l'éclat de ses actions, ou tremblant devant sa redoutable colère, ne sembla concevoir aucun soupçon contre lui.

Karl destina de bonne heure l'empire des Franks, après sa mort, à ses trois fils, Karl, Pippin et Ludwig. S'il portait ses regards sur les limites et sur l'état de l'empire, il devait concevoir de grandes inquiétudes pour l'avenir. Il connaissait le danger d'un partage, mais le partage lui-même était fondé sur les mœurs et les coutumes des Franks, et le maintien de l'unité de l'empire sous un seul roi ou sous un seul empereur n'était pas moins dangereux, soit à cause de ces coutumes, soit à cause de l'étendue de l'empire, soit enfin à cause des indemnités qu'il aurait fallu donner aux fils exclus. En prenant donc la résolution de faire le partage de l'empire, il avait certainement à réfléchir à beaucoup de choses ; avant tout, il fallait satisfaire ses fils eux-mêmes, afin qu'il ne s'élevât pas aussitôt de nouvelles discordes. Il n'était pas moins nécessaire de gagner les vassaux. Bien que les trois frères dussent rester unis et défendre les trois royaumes avec leurs forces communes, comme un seul empire, il était nécessaire que chacun des royaumes partiels reçût assez de force pour protéger ses frontières particulières ; d'un côté

comme de l'autre il fallait laisser subsister jusqu'à un certain point l'espérance d'étendre ces frontières. Il fallait donc calculer le danger de la position et les forces des ennemis de l'empire. De plus, il ne fallait pas tenir peu de compte des relations ecclésiastiques, parce que l'influence de la puissance temporelle sur ces relations était encore trop grande pour que le pape et le clergé en général pussent y rester indifférens; et pourtant elle était trop faible pour que Karl osât mépriser la colère des prêtres. Le point le plus important était la nationalité des peuples. En Italie et dans la Gaule méridionale, la langue teutsche s'était presque entièrement fondue dans la langue des anciens habitans du pays, et la vie et les mœurs teutsches avaient été absorbées par les usages des contrées méridionales. Karl pouvait bien reconnaître aussi que les hautes montagnes des Alpes, comme limites destinées à séparer les pays, ne pouvaient rester sans influence sur la nationalité des hommes établis en deçà et au delà; mais son cœur le portait vers les peuples purement teutschs : là était l'origine de l'empire, là était le siége de sa puissance, là les tombeaux des aïeux. Mais il manquait encore aux peuples purement teutschs beaucoup d'avantages que les habitans de l'Italie et de la Gaule méridionale devaient en partie à la position et au climat de leur pays, et avaient reçus en partie comme héritage des Romains. C'était une chose désirable que de procurer, autant que cela serait possible, aux peuples teutschs ces avantages, afin qu'ils ne restassent pas en arrière sous le rapport de la civilisation intellectuelle et sociale. Un tel but ne pouvait être atteint que par une délimitation des royaumes partiels, de façon à faciliter les communications entre eux sans nuire à leur nationalité.

Le grand empereur semble avoir réfléchi à tout cela. Du moins le partage de l'empire, tel qu'il le fixa, trouve sa justification dans ces réflexions. Il décida que son plus jeune fils, Ludwig, qui, dès son enfance, avait été nommé roi d'Aquitaine, conserverait la Gaule méridionale avec les marches espagnoles au delà des Pyrénées. Une ligne commençant à l'embouchure de la Loire, suivant le cours de ce fleuve, à l'exception de Tours, et passant plus loin par Châlons, Mâcon, Lyon, embrassant ces villes avec leurs cantons, jusqu'au Mont-Cenis, jusqu'aux cluses des Alpes, et descendant ensuite jusqu'à la mer, devait séparer l'Aquitaine, son royaume, des pays donnés à ses frères. L'Italie ou la Lombardie, avec les pays montagneux du Nord, devaient former la part de Pippin, son second fils, auquel le pays principal, la Lombardie, avait été également assignée dès son enfance. Sa frontière, commençant à la mer, devait longer à l'est le royaume de Ludwig, puis suivre le Mont-Joux jusqu'au Rhin, en sorte que le canton de Coire et de Zurich y fût contenu, s'étendre ensuite jusqu'aux sources du Danube, et enfin redescendre ce fleuve jusqu'à l'Ens. Karl enfin, le fils aîné de l'empereur, et en même temps le plus habile, devait obtenir tous les pays situés au nord de ces limites, sur la gauche du Danube et sur la droite de la Loire, avec cette grande étendue de terres qui renferme une partie de l'ancienne Bourgogne, ensorte que le Rhin, à partir du point d'où il sort des montagnes, traversait presque par le milieu ce beau royaume.

Karl croyait répondre de cette manière à tous les besoins. Les trois royaumes, toutefois, devaient continuer à former un seul empire solidement uni, dont les diverses parties pussent se secourir mutuellement; ils devaient rester héréditaires dans sa famille, également accessibles à tous les vassaux. Ils ne devaient pas non plus être exposés à un partage ultérieur; mais chacun des trois royaumes, après la mort du premier roi, devait passer à un seul fils de celui-ci, auquel les vassaux donneraient la préférence, ou à défaut de fils, passer au fils de Karl ou au frère survivant du roi mort. Dans le premier cas, le fils de son fils ne devait pas se voir refuser le consentement de ses oncles.

A ces dispositions, Karl ajouta encore une série de sages prescriptions, d'après lesquelles on devait se conduire selon les vicissitudes de la vie. Elles avaient toutes pour but de prévenir le désordre, de maintenir l'union parmi ses successeurs immédiats comme parmi les Franks.

L'an 806, il convoqua ses fils, ainsi que les vassaux ecclésiastiques et laïques les plus illustres et les plus éminens, à une diète fixée à Thionville; il y exposa ses vues sur le partage de l'empire ainsi que ses dernières volontés; elles obtinrent l'assentiment de l'assemblée; elles furent donc mises par écrit et solennelle-

ment jurées par tous les assistans ; puis l'empereur envoya à Rome son ami et son conseiller Einhard, l'historien, afin que le pape les acceptât et les signât en témoignage de son approbation. Léon III approuva par la souscription de son nom les sages ordonnances de l'empereur et s'engagea à en assurer le maintien par l'excommunication, au moyen de laquelle autrefois le pape Etienne II avait, en faveur du père de Karl-le-Grand, mis à l'abri de toute atteinte l'hérédité de l'empire. Ainsi, Karl pouvait porter ses regards vers l'avenir avec quelque confiance.

Mais un mortel ne peut tout atteindre. Le destin suit sa propre route. L'œuvre de la sagesse du roi s'écroula avant d'avoir pu être exécutée. L'an 810, Karl eut la douleur de conduire au tombeau son second fils Pippin, roi d'Italie, et vers le même temps, deux de ses filles. Un an après, il eut la douleur plus grande encore de perdre son fils aîné, l'héritier de son nom et de son génie ; le premier, Pippin, laissait quatre filles et un seul fils, Bernhard; l'autre, n'avait pas d'enfant. A partir de ce moment, Karl, jusqu'alors fort et vigoureux, sentit de plus en plus le poids des années ; son âme, brisée ne pouvait plus soutenir un corps tourmenté par les infirmités ; il n'avait aucune confiance dans l'art des médecins, et les eaux thermales d'Aix-la-Chapelle lui refusaient leur action bienfaisante. Il se présenta aussi plusieurs phénomènes et plusieurs événemens qui furent considérés comme autant de présages de sa fin prochaine. Pendant trois ans, les éclipses de soleil et de lune furent très-fréquentes ; pendant sept jours on vit une tache noire dans le soleil. Le portique que l'empereur avait fait construire à grands frais à Aix-la Chapelle, et qui s'étendait de son palais à la cathédrale, s'écroula ; le pont du Rhin, à Mayence, dont la construction avait coûté dix ans de travail, fut entièrement consumé par le feu en trois heures. Un jour que Karl, dans sa dernière expédition en Saxe, contre Godofrid, roi des Danois, sortit le matin à cheval de son camp avant le lever du soleil, un trait de feu traversa le ciel de droite à gauche ; son cheval, effrayé, baissa la tête et le jeta à terre ; on releva l'empereur sans qu'il se fût blessé, mais son ceinturon était brisé, et une lance qu'il tenait à la main avait été jetée à plus de vingt pas de lui. A Aix-la-Chapelle, la terre trembla à plusieurs reprises, le plafond du palais se crevassa à diverses places. La cathédrale fut frappée de la foudre ; une aiguille d'or, placée sur le dôme, fut renversée sur la maison du prêtre qui touchait à l'église, et dans une inscription qui se trouvait dans celle-ci en l'honneur du fondateur les mots : *l'empereur Karl* furent effacés.

Karl affecta une contenance capable de faire croire que son esprit était assez fort pour ne tenir aucun compte de tous ces phénomènes. Mais la pensée de sa dernière heure ne l'abandonna plus, et l'homme en qui il avait mis toute sa confiance, Alcuin, ne pouvait ni le consoler, ni soutenir son courage, car il avait depuis longtemps quitté la vie (4). Il voulut faire un second testament pour assurer le sort de ses filles et de ses enfans illégitimes, ainsi que celui de ses petits-fils et de ses petites-filles ; mais il renonça à ce travail qui pouvait réveiller en lui de cruels souvenirs. D'autre part, il disposa de ce qu'il considérait comme sa fortune personnelle, de toutes les choses précieuses et de tous les objets qu'il avait réunis dans le long espace de son règne, de ses pierres précieuses, de ses ornemens, de l'or, de l'argent, des objets d'art, des livres, de la vaisselle et des joyaux. De tout ce que renfermait en choses précieuses sa chambre, il détacha deux tiers et les divisa en vingt et une parties, en raison des vingt et un archevêchés de son empire ; il en destina une part, expressément indiquée et scellée de son sceau, à chaque archevêché ; l'archevêque devait en garder un tiers pour son église et distribuer les deux autres tiers entre les évêques suffragans. Rome est citée en tête des siéges désignés par leur nom. Comme archevêché du pays teutsch, on y trouve Cologne, Mayence, Salzbourg et Trèves (5). Le dernier tiers de son trésor devait être réservé pour les besoins journaliers jusqu'à sa mort ou jusqu'au moment où il renoncerait volontairement aux choses de ce monde. Mais ensuite, un quart de ce tiers devait encore échoir à vingt et un siéges épiscopaux ; le second quart devait être estimé et partagé convenablement entre ses fils et ses filles, ses petits-fils et ses petites-filles ; le troisième quart devait être donné aux pauvres, et le quatrième aux domestiques des deux sexes de sa maison. Tous les meubles de son palais, soit qu'ils fussent consacrés aux nécessités de la vie, ou à sa commodité et à son embellissement, devaient recevoir la même

destination que ce dernier tiers ; il y comprenait ses vases et sa vaisselle, ses armes et ses habits, ses tentures, ses matelats, ses tapis, etc. Sa chapelle seule et tous les ornemens d'église devaient rester intacts et n'être pas partagés. Il donna à l'église de Saint-Pierre de Rome une table d'argent, sur laquelle était gravée l'image de Constantinople; il légua à l'évêque de Ravenne une autre table d'argent sur laquelle on voyait la ville de Rome. Une troisième table d'argent, supérieure aux deux autres en beauté et en poids, sur laquelle avaient été habilement gravées toutes les formes de la terre divisée en trois cercles, fut léguée à ses héritiers ainsi qu'une quatrième table en or. Mais ce qui est le plus frappant et peut-être le plus important témoignage de la disposition où se trouvait son âme, c'est qu'il ordonna de vendre sa collection de livres au profit des pauvres. Il prit toutes ces dispositions en présence de trente hommes, parmi lesquels il y avait quinze archevêques, évêques et abbés, et quinze comtes, afin que l'exécution en fût plus certaine. Ceci se fit trois ans avant sa mort.

Pendant ce temps ses forces diminuaient toujours, bien que, grâce à la vigueur de son esprit, il résistât longtemps. Dans l'été de 813, il alla encore à la chasse dans la forêt des Ardennes ; mais il sentait une grande faiblesse dans les jambes, et il semble qu'il la considéra comme le précurseur de sa fin prochaine. Aussitôt qu'il lui fut possible de revenir, il appela pour l'automne de cette même année son fils Ludwig, avec tous ses vassaux d'Aquitaine, à Aix-la-Chapelle, et en même temps il réunit autour de lui les hommes les plus illustres de tout son empire, les fonctionnaires ecclésiastiques, laïques, évêques et abbés, comtes et présidens.

Devant cette nombreuse et brillante assemblée, le vieil empereur parla de l'empire, du présent et de l'avenir. On ne nous a pas conservé son discours, mais évidemment il parla du sort cruel qui le frappait et des dispositions que commandait la prudence. Autrefois, quand il régla le partage de son empire entre ses fils, il n'avait pas parlé de la dignité impériale, vraisemblablement il avait été embarrassé à ce sujet. Le titre d'empereur rappelait l'idée d'une grande domination. Karl lui-même était roi en Germanie, en Gaule et en Italie lorsqu'il prit le titre d'empereur ou lorsqu'il l'accepta. Ce titre sublime devait-il se transmettre à un roi partiaire ? et à qui devait-il être transmis? Ce titre dépendait de Rome, il supposait la souveraineté de Rome et de l'Italie; mais la force de l'empire, l'énergie, la vertu, toute la vigueur humaine résidaient non en Italie, mais parmi les peuples teutschs, dans le pays où l'empire des Franks avait pris naissance. Son fils aîné Karl, sur lequel devaient reposer ses plus grandes espérances pour le maintien de l'empire et la grandeur de sa maison, devait-il recevoir l'empire romain ou le royaume d'Italie, titre sonore et prétentieux, sans qu'il fût accompagné de la puissance nécessaire? Par là il aurait exposé ce titre au mépris, et il aurait peut-être tout mis en danger ; ou bien l'empire devait-il être entièrement détaché de Rome et de l'Italie pour être transporté à Aix-la-Chapelle et à la *Teutonia?* Cette pensée était trop étrange, et certainement en l'accomplissant on aurait amené de grands désordres et des guerres entre les frères, parce que l'empereur placé sur le Rhin, séduit par de grands souvenirs et par le sentiment d'une force supérieure, aurait laissé difficilement la patrie du titre d'empereur, l'Italie, la ville éternelle et le siége apostolique, en d'autres mains, sous la protection d'un autre homme. Aussi, peut-on croire que Karl-le-Grand avait le projet de laisser entièrement tomber le titre d'empereur et de remettre aux temps à venir le soin de s'organiser eux-mêmes.

Mais maintenant que l'empereur ne conservait plus qu'un seul fils, le maintien de la dignité impériale lui sembla possible. Bernhard, fils de Pippin, son petit-fils, vivait, il est vrai, et Karl, dans son ordonnance de l'an 806, avait établi que les fils de ses fils recevraient, à la mort de leurs pères, les royaumes dont à cette époque il avait fixé les limites. Mais il avait en même temps fait dépendre la succession de ses petits-fils à l'empire de l'élection du peuple, c'est-à-dire de ses vassaux ; Bernhard n'avait pas à se plaindre, s'il lui laissait, comme il l'avait fait jusqu' alors, le royaume de son père, s'il le plaçait, avec l'assemtiment des vassaux, sous la souveraineté de son oncle Ludwig et s'il nommait celui-ci empereur. Il crut ainsi pouvoir maintenir l'unité de l'empire et conserver en même temps à sa famille la plus haute dignité temporelle.

Il s'arrêta à cette pensée et la soumit à l'as-

semblée qu'il avait convoquée. Tous les assistans, depuis le premier jusqu'au dernier, trouvèrent cette pensée si convenable au bien de l'empire qu'ils s'écrièrent avec joie que c'était là une inspiration de Dieu. Puis l'empereur, entouré de toute la magnificence impériale, la tête ornée de sa couronne, accompagné de son fils Ludwig, se rendit dans l'église qu'il avait fait construire lui-même, et s'avança vers le maître-autel, sur lequel était déposée une couronne d'or. L'empereur pria avec son fils, longtemps et avec dévotion, en présence de l'assemblée; puis il se leva et adressa la parole à son fils, l'engageant à aimer et craindre Dieu, à gouverner les églises et à les défendre, à être constamment bienveillant envers ses sœurs, ses frères, ses parens, à honorer les prêtres comme des pères, à aimer le peuple comme ses enfans, à venir en aide aux couvens et aux pauvres, à choisir toujours pour ministres des hommes fidèles et loyaux, craignant Dieu et désintéressés, et à tenir lui-même une conduite irréprochable. Il lui demanda s'il voulait exécuter ses ordres, Ludwig répondit: « *Oui, avec l'aide de Dieu!* » Alors l'empereur lui ordonna de prendre la couronne sur l'autel et de se la placer lui-même sur la tête. Ensuite il montra à l'assemblée son fils couronné et lui ordonna de l'appeler désormais empereur et auguste.

Dans tous ces événemens, il n'est pas parlé du pape. On ne peut supposer que l'empereur n'ait point songé au pontife; il est donc vraisemblable qu'il évita à dessein de faire entrer le Saint-Père dans ces relations. En admettant cette supposition, on doit croire que Karl désirait soustraire, autant que cela lui serait possible, son fils à la puissance papale, qu'il n'avait pas eue lui-même à redouter, et qu'il pouvait regarder comme dangereuse pour ses successeurs. Einhard, après avoir raconté le couronnement de Ludwig, ajoute cette observation, que cette affaire augmenta la majesté de l'empereur et n'excita pas une médiocre terreur chez les peuples étrangers. Cette observation n'est pas sans fondement. Les peuples étrangers, qui avaient tremblé devant la puissance des Franks, espéraient sans doute en la mort de Karl, et s'attendaient à voir cette puissance s'affaiblir par le partage de l'empire; mais l'empire resta indivis, et leurs espérances semblèrent déjouées. Les Franks au contraire virent quelque chose de grand dans la conduite de Karl qui, sur la fin de ses jours, osait rompre les liens de dépendance où il semblait s'être trouvé jusqu'alors à l'égard du pape. Il envisageait l'empire comme une dignité nationale et, il disposa librement et de son propre mouvement de la couronne impériale, même avec l'assentiment des évêques de son empire.

Ludwig, après son couronnement, retourna dans son ancien royaume d'Aquitaine. Karl s'occupa du salut de son âme. Au mois de janvier de l'an 814, il fut saisi d'une fièvre violente qui le retint au lit. La diète, son remède habituel, n'affaiblit pas la maladie; bientôt une violente douleur de côté s'y joignit et augmenta le mal; le cinquième jour, l'empereur reçut les derniers sacremens; le septième jour, il sentit que sa mort approchait; il fit d'une main faible un signe de croix sur son front et sur sa poitrine, se releva avec effort, ferma les yeux et dit d'une voix faible: « *Mon père, je remets mon âme entre tes mains!* » puis il cessa de vivre. Ce même jour son corps fut déposé, au milieu des cris de douleur, dans l'église cathédrale d'Aix-la-Chapelle, qu'il avait fait construire lui-même et dédiée à la sainte Vierge, mère de Dieu. Sur son tombeau, on éleva un arc doré avec l'inscription suivante: *Sous cette pierre repose le corps de Karl-le-Grand, orthodoxe empereur, qui étendit avec gloire l'empire des Franks et le gouverna heureusement pendant quarante-sept ans.* Il mourut à l'âge de soixante-dix ans, le 28 février de l'an 814 après la naissance de Jésus-Christ.

NOTES DU LIVRE XI.

CHAPITRE Ier.

(1) Einhard (*Annal.*) : *Eodem anno loca quædam circa Rhenum et in Gallia et in Germania tremuerunt.* Il se pourrait que cela fût arrivé dans une autre partie de l'année. Mais les *Annal. Fuldenses* (Pertz, p. 352) disent : *Terræ motus factus est 2 Kal. Maii per totam Italiam...; circa Rhenum quoque et in Gallia et in Germania loca quædam tremuerunt.*

(2) Einhard (*Annal.*) : *Qui venerunt ad imperatorem in Germania super fluvium Sala, in loco, qui dicitur Saltz.* Les autres auteurs disent la même chose. Il est vraisemblable qu'il s'agit de Königshofen.

(3) Ces négociations, qui ne se rapportent qu'à des villes et à des pays étrangers aux Teutschs, ne doivent pas nous occuper plus longtemps. Venise joue pour la première fois un rôle assez important dans ces circonstances. Eginhard (*Vita C. M.*, cap. 16) dit seulement en général au sujet de ces ambassades : *Imperatores etiam Constantinopolitani Nicephorus, Michael et Leo, ultro amicitiam et societatem ejus expetentes, complures ad eum misere legatos, cum quibus tamen propter susceptum a se Imperatoris nomen, et ob hoc, quasi qui imperium eripere vellet, valde suspectum, fœdus firmissimum statuit, ut nulla inter partes cujuslibet scandali remaneret occasio.* Le bon *moine de Saint-Gall* raconte une anecdote (II, cap. 8 et 9) qui peut montrer assez clairement comment la renommée grossit tout, et comment les faits se dénaturent jusqu'à l'absurdité, en passant de bouche en bouche, selon l'opinion et les lumières de ceux qui les transmettent. Karl (dit cette historiette) avait envoyé à Constantinople un évêque distingué et un noble duc, Hetto de Bâle et Hugo de Tours. Ces hommes furent mal traités et arrêtés longtemps. Bientôt après l'empereur envoya à son tour une ambassade à Karl. Celui-ci, suivant les conseils qu'on lui avait donnés, fit si longtemps promener les ambassadeurs dans les Alpes, qu'ils usèrent tout ce qu'ils avaient et arrivèrent avec des vêtemens tout déchirés. Enfin ils parurent à la cour de Karl. Alors l'évêque et le comte placèrent sur un trône le maréchal (*comes stabuli*), avec un nombreux entourage. Les ambassadeurs furent introduits, et se prosternèrent dans la pensée que c'était l'empereur. Mais les domestiques les firent relever et les conduisirent dans une autre pièce. Là se tenait sur un trône le comte du palais (*comes palatii*), environné de personnes éminentes. Les ambassadeurs éblouis se prosternèrent de nouveau, mais on leur donna des soufflets pour leur apprendre que ce n'était pas l'empereur. Dans la troisième pièce ils virent l'écuyer (*magister mensæ regiæ*) au milieu de nombreux domestiques, et se prosternèrent encore une fois; mais des bourrades les avertirent de leur erreur, et ils allèrent plus loin. Dans la quatrième pièce, ils trouvèrent réunis tous les camériers (*cubicularii*) et le grand camérier (*magister*) au milieu d'eux. Celui-là, pensèrent-ils, devait du moins être l'empereur. Ce n'était pas lui; cependant il promit de faire en sorte qu'ils fussent introduits auprès de l'empereur. Là-dessus Karl envoya des officiers chargés de les introduire avec honneur. On exécuta ses ordres. Mais lui, Karl, le plus glorieux de tous les rois, se tenait près d'une fenêtre, brillant comme le soleil dans son plus bel éclat, couvert d'or et de pierreries, et appuyé sur ce même évêque Hetto, qui était allé à Constantinople. Autour de lui se tenaient, comme des guerriers célestes, ses trois fils et ses filles avec leur mère, plus ornés encore de leur sagesse et de leur beauté que de leurs riches costumes; plus loin des évêques incomparables, de saints abbés, des ducs comme Josué, une armée, une armée comme celle qui jadis, devant Samarie, mit en fuite les Syriens et les Assyriens. Effrayés, osant à peine respirer, les Grecs se prosternèrent et se roulèrent par terre. On eut beau leur parler avec douceur : ils ne reprirent un peu de confiance que lorsque le roi leur eut juré par le roi du Ciel qu'il ne leur serait fait aucun mal. Mais ils ne revinrent plus une fois qu'ils furent partis. Voilà donc la pitoyable idée que dans un cloître on se faisait de la vie des cours.

CHAPITRE II.

(1) *Reges maritimi; Sækongar.*

(2) *Austurveg.*

(3) Si les Nordmans, c'est-à-dire *nationes septentrionales*, sont venus réellement jusqu'à Grikaland, ce n'a pu être qu'à travers la Russie, et sans doute ils n'obtinrent le passage par ce pays qu'avec leurs marchandises.

(4) Le *comes limitis Saxonici* était chargé de défendre les côtes contre les Saxons qui venaient par mer les piller.

(5) *Chronic. Moiss.*, a. 804 :... *Movit exercitum magnum Francorum, et perrexit in Saxoniam, et obiit ultra Alaram ad locum qui vocatur Oldonastath.* — Einh. *Annal.* : — *in loco qui dicitur Holdunstedt.* — *Annal Mett.*: *in loco qui dicitur Bohdonstat.* Pertz fait cette remarque : *Hollenstedt duobus ab Albia miliaribus Germanicis, e meridie oppidi Harburg.*

(6) *Sliesthorp, in confinio regni sui et Saxoniæ*

Thorf, *dorf* (village) est sans doute la même chose que *wig*; il est donc vraisemblable, comme PERTZ le remarque aussi, que *Sliestorp* est *Schleswig*.

CHAPITRE III.

(1) On admet ordinairement, d'après les prétentions postérieures des siéges épiscopaux, qu'Osnabrück fut fondé en 777, au plus tard en 783; Minden, en 780; Seligenstadt, dans la suite Halberstadt, en 781; Verden, en 786; Brême, en 788; Paderborn, en 795; Elze, dans la suite Hildesheim, en 796; Munster, en 805. Mais chacune de ces assertions est sujette à des doutes fondés. Il est peut-être certain que ni les évêchés de Munster et de Paderborn, ni ceux de Minden, d'Osnabrück et de Halberstadt, n'ont été fondés avant 804. Mais à cette époque Osnabrück existait déjà et prenait du développement. Voyez le *Privilegium Caroli M. Imper. Osnabr. ecclesiæ datum* a. 804; il se trouve aussi à la suite de la première partie de l'histoire de cette ville, par MOESER.

(2) On a prétendu que les Saxons adoraient Odin, et que le culte était remis aux mains de la noblesse, ou qu'il y avait chez eux une noblesse sacerdotale. Mais, dans ces assertions, chaque mot est une erreur. 1° Où est la noblesse dans les temps du prétendu paganisme? Si je n'ai pas prouvé qu'antérieurement à Karl-le-Grand, il n'y eut pas de noblesse en Saxe, j'ai du moins rendu l'existence de cette noblesse très-douteuse. Mais s'il n'y a pas eu de noblesse, c'en est fait aussi de l'ordre sacerdotal. 2° En supposant qu'il y ait eu une noblesse en Saxe, quelle preuve établit qu'elle formait un ordre sacerdotal ou s'occupait des cérémonies religieuses? Aucune. Bien plus, l'histoire de la soumission et de la conversion des Saxons, contredit formellement cette opinion. Si cette prétendue noblesse, c'est-à-dire les hommes les plus éminens et les plus riches parmi les Saxons avaient été en même temps prêtres, ils auraient tenu plus sévèrement et plus longtemps que tous les autres à l'ancienne religion païenne; mais ils furent les premiers à embrasser le christianisme, tandis que les masses restèrent fidèles aux usages nationaux et aux anciennes mœurs. Dès l'an 786, le pape Adrien écrivait à Karl-le-Grand (*Cod. Carol.* ep. 91, dans BOUQUET, V, p. 568): *Saxonum* OPTIMATES *subjugantes* DIVINA INSPIRATIONE, *regali annisu universam illam gentem Saxonum ad sacrum deduxistis fontem*. Nous avons dit en quoi consistait cette *divina inspiratio* qui agit si puissamment sur les *optimates*; c'étaient *honores*, *opes*, *prædia*: nous avons également montré quelle faible influence la soumission de ces hommes eut sur l'*infinita multitudo frilingorum lazzorumque*. Il fallut contre ceux-ci, pendant longtemps encore et avec une force toujours croissante, un *regalis* (*et imperialis*) *annisus*. NITHARD nous fait connaître la position postérieure des classes.

CHAPITRE IV.

(1) Tout l'ouvrage forme 19 titres, qui contiennent en tout 88 §, chacun de deux à quatre lignes. Et comment se suivent-ils? I. *De vulneribus*. II. *De homicidiis*. III. *De conjurationes et læsa dominatione*. IV. *De furtis*. V. *De vi et incendiis*. VI. *De conjugiis*. XI. *De delictis servorum*. XV. *De traditionibus*. XVII. *De exulibus*. XVIII. *De liti conjugio*. Mais cette division et ces suscriptions sont probablement postérieures à l'époque où ces lois furent mises en ordre.

(2) D'après le tit. VIII, il existait chez les Westfaliens (*Westfalai*) un autre droit que chez les Ostfaliens et les Angriens. Chez les Ostfaliens (*Ostfalai*) et chez les Angriens, la veuve recevait la moitié de ce qu'elle avait acquis en commun pendant le mariage avec l'époux qu'elle avait perdu; chez les Westfaliens, elle devait se contenter de sa *dos*.

(3) Les mots teutschs, dans les expressions de la loi, sont en partie presque inintelligibles. Tit. I. *De homicidiis*. II. *De* FORRESNI. III. *De* THIUBDA (*deuben*, *diebstahl*, vol). VII. *De* BRAND VIII. *De* NOTNUMFTI, etc.

CHAPITRE V.

(1) On ne fait pas connaître les vues de Karl. Pourquoi ne pas lui supposer celles que nous lui attribuons ici aussi bien que toutes les autres?

(2) Peut-être trouve-t-on ce nom dans celui de CICHU-*Windones*, que l'on rencontre dans le *Chron. Moiss.*, a. 805. Au lieu de ce mot, les *Annales Tiliani* portent: *Sclavi, qui vocantur* CINU. *Legerem* (ajoute PERTZ, p. 228), CICHU *vel Tschichu; Bohemi enim semetipsos* CECHOS *seu* TSCHECHOS *vocant*. Les *Annal.* EINHARDI ont: *Sclavi, qui vocatur Beheimi*; d'autres *Behemi*.

(3) *Chron. Moiss.*:... *super Duringa ad locum qui vocatur Walada*. PERTZ suppose que c'est *Walda prope Schleusingen*; mais j'en doute fort.

(4) Il est impossible d'indiquer les limites de ces petits peuples. Cependant j'ai peine à croire que les Abodrites aient jamais remonté le long de l'Elbe, plus haut que jusqu'à l'embouchure de la Havel dans ce fleuve. Immédiatement à côté d'eux, au sud, demeuraient les Linons (appelés *Linai* dans le *Chron. Moiss.*); puis les Smeldinges, ensuite les Wiltzes, en face desquels demeuraient les Sorbes, sur la rive gauche de l'Elbe.

(5) EINHARDI *Annal.*, a. 808: *Godofridus vero, priusquam reverteretur, destructo emporio, quod in Oceani littore constitutum, lingua Danorum Reric dicebatur, et magnam regno illius commoditatem vectigalium persolutione præstabat, translatisque inde negotiatoribus, soluta classe ad portum qui Sliesthorp dicitur cum exercitu venit*. On voit que Götrick savait ce qu'il voulait. Il se conduisit à la manière de cette époque, en barbare; mais il tâchait de mener son peuple plus avant. Du reste on a supposé que la ville de Reric était Rorich, petit endroit près de Wismar. Mais l'annaliste dit que la ville s'appelait *lingua Danorum Reric*; il semble donc qu'elle avait un autre nom dans la langue des Teutschs, et sans doute aussi dans celle des Slaves. Faut-il donc de toute nécessité que tous les noms qui figurent dans l'histoire il y a mille ans subsistent encore?

(6) ..... *Una tantum porta dimissa, per quam*

carra et equites emitti et recipi potuissent. C'était le DANEVIRK, le *Danenwerk*, l'ouvrage des Danois.

(7) Le *Chron. Moiss.* donne *Abachi*, les *Annales* d'EINHARD, *Hohbuoki*. Il est évident que ce lieu ne peut être Hambourg. Car il était probablement situé beaucoup plus loin en remontant l'Elbe, même sans tenir compte de mon opinion, suivant laquelle il faut le chercher de ce côté-ci de ce fleuve.

(8) EINHARD (*Annal.*, a. 813), en racontant que la paix fut faite *juramentis utrimque factis*, ajoute que les deux rois, Hériole et Reginfrid, *eo tempore domi non erant, sed* AD WESTERFOLDAM *cum exercitu profecti, quæ regio ultima regni eorum inter septentrionem et occidentem sita, contra aquilonem* (c'est PERTZ qui donne *aquilonem*) *Britanniæ summitatem respicit, cujus principes ac populus eis subjici recusabant. Westerfolda* est Westerfeld. PERTZ dit avec raison d'après GEBHARDI : *Westenland in occidentali Chersonesi Cimbricæ latere, in Julia meridionali.* On est donc amené à croire qu'il est question ici de la Frise du Nord, ou du pays que SAXO GRAMMATICUS appelle FRISIA MINOR. Cependant ce peuple teutsch ne pouvait encore, en cette occasion, être soumis pour toujours à la domination des rois danois.

CHAPITRE VI.

(1) Il était fils de Bernhard, frère illégitime du roi Pippin.

(2) C'était dans les Pays-Bas, dans la vieille Austrasie, d'où la maison karolingienne tirait son origine, qu'elle avait aussi presque toutes ses propriétés. Il se rait facile de le prouver. D'autre part, on ne peut pas toujours établir par l'histoire quelles étaient, dans ces biens si nombreux, les biens fiscalins ou féodaux et les alleux. On les considérait tous comme des domaines. Mais comme toute cette contrée avait été conquise par les Franks, il est vraisemblable que dès le principe tous ces biens avaient été des bénéfices, que les aïeux de Karl avaient su attirer à eux en leur qualité de *majores domus*.

(3) Les capitulaires parlent dans les termes ordinaires, de riches et de pauvres, d'anciens et de jeunes hommes, d'illustres et d'hommes vulgaires, de puissans et de faibles; mais il n'y est pas question de noblesse. On rencontre rarement dans les capitulaires le mot *nobilis*, et jamais il ne désigne une classe particulière et privilégiée : il signifie seulement *noble*, dans le sens d'*éminent* et *considéré*.

CHAPITRE VII.

(1) Les termes sont : *exercitus*, *scaræ*, *præsidium*, ou *custodiæ* et *comitatus*. Cette dernière expression, *comitatus*, peut être l'équivalent de celle-ci : *in palatio militantes*. (EINHARDI *Annales*; PERTZ, I, p. 183).

(2) Leur manière de combattre consistait dans ce qu'on a appelé plus tard SCARAMUTIÆ, escarmouches. Je ne rechercherai pas si la désinence *mutia* vient de l'italien ou de l'allemand *muth*, courage. Du reste, je suppose connus tous les mots dont les glossaires donnent l'explication.

(3) EINHARDI *Annal.* a. 796. Il est question du *thesaurus* qui fut enlevé aux Avares. Karl en envoie une grande partie à Rome : *reliquum inter optimates et auliquos* CETEROSQUE IN PALATIO SUO MILITANTES *liberali manu distribuit.*

(4) On les appelait *juniores* par rapport au *senior*.

(5) Dans les capitulaires franks (*Capitul.* II, a. 812), il est dit seulement : *quicumque absque licentia vel permissione principis de hoste reversus fuerit, quod* FRANCI HERISLIZ DICUNT ; mais dans les *capitula addita ad legem Langobardorum*, a. 801, on lit : *si quis absque jussu vel licentia regis domum revertatur, et quod* NOS THEUDISCA *lingua dicimus herisliz, fecerit*, rel. Nous trouvons donc ici la langue *teutsche*. Mais on trouve déjà à une époque antérieure, en 777, TEUTONIA pour Teutschland.

CHAPITRE VIII.

(1) C'est un exemple remarquable. Un *reus fugitivus* s'était sauvé dans l'église de Saint-Martin. L'évêque Théodulf d'Orléans le fit poursuivre. Les moines sommèrent le peuple de défendre le lieu saint; il s'éleva un tumulte, et le fugitif fut protégé par la force. Alcuin, qui redoutait les conséquences, écrivit à deux amis qu'ils eussent à arranger l'affaire, *prostrati ante pedes domini sui David imperatoris*, et exposa ses moyens de défense. Rien ne servit. Karl fit faire une enquête sévère. *Valde miramur*, écrit-il à Alcuin, CUR VOBIS SOLIS VISUM *sit nostræ auctoritatis sanctioni et decreto contraeundum... Et in hoc satis mirari nequivimus, quod illius scelerati hominis precibus quam* NOSTRÆ AUCTORITATIS JUSSIONIBUS *obtemperare maluistis.* Puis vint la justification d'Alcuin pour *tanta mala exorta. Verissime*, dit-il, *fateor, nec tantum mereri velle auri, quantum tota habet Francia, ut ex meo consilio vel præparatione tam periculosus tumultus in ecclesia Christi esset adunatus. Ego vero pauper et peregrinus in hoc seculo Deum timeo*, rel. (ALCUINI *opera*, *ed.* FROBENIUS, t. I, epp. 118, 119 et 195, 200).

(2) HINCMAR (*de Ordine palatii*, cap. 29) : *Minores.* Cap. 35 : *Reliqua multitudo; cetera multitudo. Juniores. Ceteræ inferiores personæ.*

(3) Ibid : *Clerici ad suam, laici vero ad suam constitutam curiam, subselliis honorificabiliter præparatis, convocabantur.* Mais *in eorum manebat potestate, quando simul, vel quando separati residerent, prout eos tractandæ causæ qualitas docebat, sive de spiritualibus, sive de secularibus, seu etiam mixtis.*

CHAPITRE IX.

(1) HINCMAR (cap. 16) nomme ensemble, comme placés sur une même ligne, les *ministri* suivans : *capellanus, comes palatii, camerarius, senescalcus, buticularius, comes stabuli, mansionarius, venatores quatuor, falconarius.* Puis il dit que les *alii ministeriales, sub ipsis* AUT *ex eorum latere* étaient *ostiarius, sacellarius, dispensator scapoardus* (*scap*, *schapp* ou *schabb* est un buffet; ce mot est encore usité en Basse-Saxe, en Westfalie et même à Berlin) *scapoardus* signifie garde du buffet : ceux-ci et d'au-

tres étaient bien SUB IIS; d'autre part étaient, comme Hincmar l'ajoute expressément, EX LATERE *bersarii, veltrarii, beverarii.*

(2) Dans la suite archi-chapelain et archi-chancelier, comme Hincmar dit déjà *summus cancellarius*. Mais ce ministre ne s'appelait pas APOCRISIARIUS dans l'empire des Franks, comme le prétendent des modernes. HINCMAR dit expressément : *Apocrisiarius, quem* NOSTRATES *capellanum vel palatii custodem appellant*. Cet homme instruit ne se sert du mot *apocrisiarius* que pour montrer, comme cela résulte de son chapitre 13, qu'il savait que, dans l'empire romain, il y avait eu un fonctionnaire de ce nom ; et peut-être aussi pour faire comprendre par une comparaison ce qu'était réellement le chapelain, c'est-à-dire, *responsalis negotiorum ecclesiasticorum*. HINCMAR ajoute, il est vrai (cap. 16) : *cui* SOCIABATUR *summus cancellarius*, de sorte qu'il semble que le *capellanus* et le *cancellarius* étaient deux personnes distinctes. Mais c'est une erreur, ou bien Hincmar entend par le mot *sociabatur* autre chose que ce qu'il paraît entendre. Car il résulte de beaucoup de passages que le *capellanus* et le *cancellarius* étaient la même personne. Voyez DUCANGE, s. v. v., où l'on trouve expliquée l'origine des mots *capella* et *capellanus*.

(3) *Judicium crucis*. Voici la formule : *accedant ad crucem; stent ad crucem.*

(4) HINCMAR (*de Ord. Pal.*, cap. 22). Nous avons déjà parlé du fisc. Que le mot CAMERA ait été employé pour désigner la partie meuble de l'ancien fisc, c'est ce qui ne souffre aucun doute. Voyez aussi EINHARD (*Vita Caroli M.*, cap. 33, qui contient le *Caroli Magni testamentum*.

(5) De là vient que dans le récit des guerres, on trouve si souvent que l'armée franke est restée quarante jours dans le pays ennemi.

CHAPITRE X.

(1) *Major, villicus, actor, domesticus, judex*, de plus, *ministeriales*. Les *majores amplius in ministerio non habeant nisi quantum in una die circumire aut providere potuerint.*

(2) Les *villæ* de cette espèce étaient appelées *villæ capitaneæ.*

(3) *Capitul.* III, a. 805, § 9. *Halagestat* est sans aucun doute Halberstadt; *Brianperg* est moins certain.

(4) Selon EINHARD, il avait simplement pour but, *ut manum effigiendis litteris assuefaceret.*

(5) Il est impossible de préciser ce qu'étaient ces chants, que Karl *scripsit memoriæque mandavit*. Il n'est pas douteux qu'ils n'aient eu un caractère païen, ou que du moins ils n'aient daté du temps du paganisme, puis que ce fut là le motif de leur destruction. Selon EINHARD c'étaient *barbara et antiquissima carmina, quibus* VETERUM REGUM *actus et bella canebantur*. Mais que peut-on conclure de ces paroles? Bien que TACITE (*Annal.*, II, cap. 88) dise d'Armin : *canitur* ADHUC *apud barbaras gentes*, on peut croire avec certitude que ces chants en l'honneur d'Armin avaient depuis longtemps cessé de se faire entendre, puisqu'aucun écrivain frank ne connaît même le nom de ce héros. Les *veteres reges* ne sont donc que les rois des Franks.

(6) Il était lui-même habile chanteur et bon lecteur, bien qu'il ne se fît jamais entendre (EINHARD, *Vita C. M.*, cap. 26). Il n'oubliait jamais qu'il était roi.

CHAPITRE XI.

(1) Particulièrement *in Vita Ludovici Pii* et *in Vita Adhelardi*. Je ne veux pas suivre plus loin ce sujet. GIBBON s'exprime ainsi : *The father* (Karl) *was suspected of loving with too fond a passion his daughters.* La *Visio* WETINI *monachi Augiensis* dont le *princeps quidam* a reçu le nom de *Carolus imperator* de l'acrostiche de WALAFRID STRABO, est le document le plus propre à faire connaître la mauvaise réputation de Karl sous ce rapport, sans parler d'autres traditions. Le moine le voit

Fixo consistere gressu;
Oppositumque animæ lacerare virilia stantis :
Lætaque per reliquum corpus lue membra carebant.

Et lorsqu'il demanda pourquoi ce châtiment,

Tum ductor : In his cruciatibus, inquit,
Restat ob hoc, quando dona facta libidine turpi
Fœdavit, ratus illecebras sub mole bonorum
Absumi, et vitam voluit finire suetis
Sordibus.

Voyez le passage qui concerne Karl dans BOUQUET (V, p. 309); toute la *Visio*, mise en vers par WALAFRID STRABO, dans HENR. CANISII *Antiq. Lec.* (t. VI); en prose, dans les *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti* (Sæc. IV, p. 240).

(2) EINHARD : *Se earum* CONTUBERNIO *carere non posse.*

(3) *Mirum, quod* NULLAM *earum* CUIQUAM *aut suorum aut exterorum nuptum dare voluit.*

(4) L'an 804.

(5) Il n'y avait donc pas encore d'évêchés sur la rive gauche du Danube et sur la rive droite du Rhin.

LIVRE XII.

NAISSANCE DE L'EMPIRE TEUTSCH. — LUTTES CONFUSES ET COMBATS POUR LA FORMATION D'ÉTATS NATIONAUX. — CHUTE DE LA MAISON DES KAROLINGIENS.

CHAPITRE Ier.

LUDWIG-LE-PIEUX. — LES TROIS PREMIÈRES ANNÉES DE SON RÈGNE.

De l'an 814 à l'an 816.

Le fardeau de l'empire, tombé des épaules de Karl-le-Grand, était d'un poids prodigieux. Il avait été porté par un géant de force et de génie; un autre géant de force et de génie pouvait seul entreprendre de s'en charger à son tour. Et Ludwig, fils de Karl, auquel il fut imposé, était un homme vulgaire, supérieur à un petit nombre, inférieur à beaucoup. Il ne manquait ni d'intelligence, ni de bravoure, ni de connaissances variées; il savait le grec et parlait très-bien le latin; son extérieur était noble; son cœur excellent; ses pensées très-pures; il était pieux, doux, compatissant, fidèle, sévère dans ses mœurs, modéré, voué à toutes les bonnes habitudes, étranger à tout luxe, et tellement sérieux que les baladins et les mimes qui devaient égayer les festins ne lui arrachèrent jamais un sourire: mais son coup d'œil manquait de pénétration, son jugement de promptitude, sa résolution de fermeté, sa volonté d'énergie; il n'avait pas de confiance en lui-même, et ce qui est peut-être le défaut le plus grave pour les hommes du rang le plus élevé comme pour ceux du rang le plus obscur, il n'aimait pas le travail, et n'avait ni assiduité ni persévérance. Les vertus qu'il possédait perdaient leur valeur par celles qui lui manquaient. Elles purent le justifier devant Dieu et devant sa propre conscience; mais elles ne purent lui donner de consistance aux yeux du monde. Dans des temps tranquilles, au milieu de relations bien réglées et complètement formées, il eût facilement acquis le renom d'un excellent roi; mais dans ces jours de violence, il fallait aux princes des qualités énergiques et décisives, et des artifices impitoyables; Ludwig aurait paru honorable, digne de respect et d'amour, s'il n'avait pas eu le malheur d'être placé sur le trône de Karl-le-Grand, son père. La marche de sa vie, qu'il n'avait pas choisie, le fit entrer dans une direction qui le rejeta loin du but qui désormais lui était fixé. Il ne se fit pas illusion. Il vit clairement ce but, et son plus vif désir fut de l'atteindre; mais il était allé trop avant dans cette direction pour qu'il lui fût possible, à lui, à un homme de trente-six ans, de ne pas toujours y revenir malgré lui. Son cœur était trop tendre, ses inclinations trop douces; son âme, entièrement vouée aux choses saintes et divines, trop indifférente aux choses de ce monde, dont l'administration et le développement étaient remis entre ses mains. Il n'approuvait pas la vie de son père; les mesures si dures que Karl n'eut pas de répugnance à prendre étaient une désolation pour lui; mais il reconnaissait la né-

cessité de la sévérité au milieu des relations, telles qu'elles se comportaient, et l'impression que le génie de son père avait faite sur sa jeune âme, et le respect enfantin dont il était pénétré pour la sagesse et les grandes actions du héros auquel il devait le jour, ne lui permirent pas de former la résolution de s'écarter de ses principes, bien qu'il fût incapable de les appliquer convenablement.

Nécessairement un tel homme devait rencontrer tantôt du respect, tantôt du mépris; mais il ne pouvait maintenir personne, parce que personne, ni le bon ni le mauvais, ne pouvait avec confiance compter sur lui : car celui qui veut contenter tout le monde ne satisfait personne. Nécessairement un tel homme devait devenir le jouet des passions de cette époque; épié par l'astuce, entouré d'intrigues, ne trouvant de sympathie que dans la bonté et dans la vertu, il devait succomber aux tempêtes de la vie. Le repos et le bonheur devaient fuir loin du palais de Ludwig, et bien qu'il méritât le surnom de *Pieux* (1), ce surnom ne pouvait le protéger contre les puissances de ce monde. Et pourtant un homme tel que Ludwig était précisément le meilleur roi que pût obtenir un empire de cette espèce. Si le successeur de Karl-le-Grand lui avait ressemblé, le fait le plus nécessaire pour l'esprit humain et pour la civilisation, le démembrement de ce prodigieux empire en États nationaux, n'aurait jamais eu lieu ou ne se serait accompli qu'après un long temps, après de grandes luttes et après des malheurs de toute nature. Grâce à la faiblesse de Ludwig-le-Pieux, le besoin de nationalité, qui s'était réveillé, trouva tant d'alimens que le démembrement de l'empire devait en résulter, comme il était un besoin pour l'esprit humain et pour la civilisation.

Dès sa naissance, Ludwig, qui survivait à un frère jumeau, fut salué roi d'Aquitaine par son père, et à l'âge de trois ans, il fut conduit dans le pays qu'il devait gouverner un jour. Depuis cette époque, pendant toute une génération, il avait vécu dans ces contrées, au milieu de mœurs étrangères, n'entendant parler qu'une langue également étrangère, et il était lui-même resté étranger aux mœurs et à la langue du pays de son père. Sans doute, durant les années de son enfance, Karl l'avait à plusieurs reprises appelé près de lui, pour le garder assez longtemps, pendant tout un hiver, à sa cour; dans la suite encore, il séjourna plus d'une fois près de lui. Mais ce n'avait pas été seulement pour donner plus de soins à l'instruction du jeune prince et pour éveiller en lui les sentimens royaux et le courage guerrier de ses ancêtres, bien que Ludwig dût prendre part, dès son adolescence, aux guerres contre les Saxons et les Avares, aux exercices et aux privations du camp; cela se fit surtout pour ramener aux mœurs et aux usages de la patrie ce jeune homme qu'on en avait éloigné. Cette même raison avait déterminé Karl-le-Grand à transplanter comme vassaux en Aquitaine une foule d'hommes teutschs, ecclésiastiques et laïques; il espérait que de cette manière Ludwig s'approprierait une double nationalité; qu'il conserverait en lui l'ancien caractère teutsch des Franks, celui de ses ancêtres, dont le maintien lui semblait nécessaire dans les relations de l'empire, et que pourtant il serait considéré par les Aquitains comme un roi national lorsqu'il aurait passé sa jeunesse avec leurs fils. Mais cette sagesse paternelle s'était trompée dans ses calculs : le fils resta étranger d'un côté, et ne se naturalisa pas de l'autre.

Le gouvernement de l'Aquitaine, depuis que le jeune prince était réellement regardé comme roi de ce pays, était dirigé par un ministère que Karl-le-Grand avait nommé. Les guerres que l'on eut à soutenir contre les Sarrasins furent également entreprises et terminées en son nom. Lui-même, dès son adolescence, avait assisté aux expéditions; dans la suite, il avait eu le commandement de l'armée; aussi les heureux exploits accomplis par les Aquitains sont-ils devenus pour lui un titre de gloire. Cependant les vassaux ne perdaient pas leur temps. Karl avait espéré qu'ils seraient pour le jeune roi un appui et un bouclier; mais ils ne répondirent à ces espérances que contre les ennemis extérieurs. Tout en se disputant entre eux et en en venant à des querelles sanglantes, ils transformèrent le domaine public en propriétés particulières et dépouillèrent le jeune roi, au point que Ludwig, dès sa jeunesse, pouvait à peine paraître convenablement devant son père: extorquer à son tour au pauvre peuple ce que les grands seigneurs lui avaient pris à lui-même ou ce qu'il leur avait prodigué, c'est ce que ne pouvait supporter son cœur. Bien plus, il soulagea de tout son pouvoir les pauvres des charges dont la vie les avait accablés.

C'étaient les ecclésiastiques qui avaient eu la plus grande influence sur le jeune roi. Son éducation avait été remise entre leurs mains. Ils s'étaient efforcés d'orner son esprit de connaissances diverses; et Ludwig avait fait de tels progrès, qu'Alcuin lui-même le déclara, dit-on, le plus habile des fils de Karl-le-Grand. Mais ils s'étaient appliqués bien plus encore à remplir sa jeune âme de toutes les vertus chrétiennes, et les plus sublimes étaient, à leurs yeux, une foi inébranlable, l'humilité, le dévouement et un respect aveugle pour l'habit sacerdotal. Et ces efforts, en face de la brutale arrogance des vassaux laïques, avaient obtenu un plein succès. L'âme de Ludwig ne fut sans doute pas brisée, mais en partie intimidée, et en partie détachée de la vie de ce monde. Malgré les années, il n'était pas devenu homme. Son séjour près de son père lui avait conservé tout juste assez d'énergie virile pour qu'il pût se tenir debout; mais il avait de la répugnance pour les seigneurs laïques et de la crainte pour les seigneurs ecclésiastiques. Il ne lui était pas resté de volonté pour la force et pour l'action. Il n'alla pas à la guerre; il y fut traîné. Entre ses mains, l'épée n'était pas une arme, le sceptre était un bâton. Et s'il parut aimer la chasse, ce fut plutôt par ennui que par goût pour l'activité. La chasse, d'ailleurs, était dans les mœurs du siècle: les ecclésiastiques et les laïques s'y livraient avec une égale ardeur, parce qu'ils considéraient ce rude exercice comme la plus noble occupation de tout homme éminent. On l'appela le prêtre-roi. L'Aquitaine fut surchargée de monumens de sa piété. On donne les noms de vingt-six couvens dont la fondation lui est attribuée, et l'écrivain qui en donne la liste ajoute l'observation qu'il en omet beaucoup et se borne aux plus importans. Il provoqua d'autres grands seigneurs à imiter son exemple, de sorte que l'Aquitaine se couvrit de monastères. En même temps il s'efforça de rendre respectables et pieuses les mœurs des ecclésiastiques et des moines, de les détourner de toute habitude mondaine, et de les astreindre à une vie pure, morale et contemplative. Mais le zèle qu'il mit à s'occuper de choses saintes, et qu'on ne manque pas de célébrer, dégénéra en une sorte de passion pour les actes de piété, et fit naître en lui le désir de participer lui-même à la sainteté de la vie religieuse. Il voulait suivre l'édifiant exemple de son grand-oncle Karlmann, et se faire moine, pour se consacrer sans réserve au salut de son âme, loin des vanités et des désolations du monde; la volonté de son père l'empêcha seule de satisfaire ce désir. A l'âge de vingt ans, il avait épousé Irmingarde, fille du noble duc Ingorramm, et elle lui avait donné trois fils, Lothar, Pippin et Ludwig.

Le moment solennel où Ludwig reçut de son père la couronne impériale et le titre d'empereur avait peut-être éveillé en lui tout le sentiment de sa haute mission, et vraisemblablement il avait pris la résolution d'agir en tout dans l'esprit et dans les idées de son père, pour la remplir d'une manière convenable. Mais comment aurait-il pu se soustraire à la puissance de l'habitude, aux opinions de sa jeunesse, aux tendances de son âge mûr, aux hommes qui avaient eu sur lui tout pouvoir, aux choses sous l'influence desquelles sa vie s'était écoulée jusqu'alors?

Peu de mois après son retour d'Aix-la-Chapelle, au commencement de février 814, Ludwig, plein de funestes pressentimens, tint une diète dans son royaume. C'est pendant cette assemblée qu'il apprit la mort de son père. Cinq jours après il se mit en route pour Aix-la-Chapelle, accompagné de ses compagnons et de ses amis, et de la suite la plus nombreuse qu'il eût autour de lui ou qu'il put réunir. Il croyait avoir des motifs de se hâter. Deux frères, ses proches parens, fils de Bernhard, enfant illégitime de Karl Martell, et appelés Adelhard et Wala (2), avaient joui (le premier constamment, le second dans les derniers temps seulement, et après de rudes épreuves) d'une grande considération auprès du vieil empereur. Adelhard, abbé de Corbie, n'avait pas perdu dans la vie du cloître le goût des choses mondaines; Wala était très-adroit et très-expérimenté dans les affaires. Le premier avait été le précepteur et le conseiller de Pippin, roi d'Italie, et se trouvait encore dans cette contrée. Le second était à Aix-la-Chapelle, où il avait l'administration du palais, en qualité de camérier ou de maître de la chambre. Tous deux inspiraient, sous plus d'un rapport, de la méfiance au nouvel empereur. Non-seulement Adelhard, mais aussi Wala, avaient été extrêmement dévoués à Pippin, roi d'Italie, frère de Ludwig. L'empereur pensant bien qu'ils avaient reporté sur le fils l'attachement qu'ils

avaient eu pour le père, ne crut pas impossible qu'ils fissent, en faveur de Bernhard, quelque tentative pour lui nuire à lui-même ou pour le perdre. A cette inquiétude s'en joignait une autre. Ludwig ne voulait pas renoncer aux hommes dont les conseils et la sagesse l'avaient surtout dirigé jusqu'alors; car il croyait que tout l'empire des Franks pouvait être gouverné de la même manière qu'il avait gouverné l'Aquitaine, qui n'en formait qu'une faible partie : il ne pensait pas qu'en Aquitaine il avait toujours eu derrière lui la puissance de son père pour le soutenir en cas de besoin. Parmi ces hommes, Fredugis et Benedict étaient les plus importans. Le premier, qui avait été le favori d'Alcuin, qui lui avait donné le nom de Nathanael, avait succédé à son illustre maître dans l'abbaye de Tours; homme excellent, de mœurs pures et d'un noble cœur, mais dont l'esprit se plaisait plus aux arguties et aux subtilités de l'école qu'à l'étude des grands intérêts des états et des peuples. L'autre, abbé du monastère d'Anian, était également doué d'une âme noble, mais encore moins propre que Fredugis à la vie publique : car pour lui la méditation était la qualité la plus sublime, et la contemplation la qualité la plus nécessaire; pour lui le monde était dans les cloîtres. Ces hommes, que ces qualités et ces tendances rendaient complètement impropres aux grandes affaires publiques, étaient, plus que tous les autres chers à Ludwig; il était impossible qu'Adelhard et Wala agissent de concert avec eux. Ainsi que Ludwig, ils redoutaient ces génies vigoureux, qui, loin de dédaigner les choses de ce monde, cherchaient à leur donner une forme. Mais bientôt les faits montrèrent que la première de ces inquiétudes était vaine. Sur la route de l'empereur, les vassaux se pressèrent autour de lui, et des cris de joie accompagnèrent son voyage; Wala lui-même vint au-devant de lui, et lui rendit hommage comme à son seigneur et à son roi, et cet exemple entraîna tous les autres. Trente jours après la mort de son père, Ludwig entra dans le palais sacré d'Aix-la-Chapelle.

Mais, avant son arrivée, ce palais avait déjà été le théâtre de scènes malheureuses. Depuis longtemps la conduite de ses sœurs était un sujet d'horreur pour ce prince si pieux. Il la considérait comme une tache honteuse pour la maison de son père (3). Il craignait aussi qu'à son approche elles ne prissent la fuite avec leurs audacieux amans, qu'elles ne persévérassent dans leurs anciennes fautes, et ne devinssent un sujet de scandale pour tout le monde. Il se fit donc devancer par quatre personnes, entre autres par Wala, pour surveiller ces jeunes filles, qui n'étaient plus vierges, et s'assurer des hommes qui partageaient leurs plaisirs illégitimes : ces envoyés devaient en même temps rassurer sur leur avenir les guerriers qui entouraient constamment la cour du roi, et qui formaient les bandes franciques. Mais l'un des délégués, le comte Warnar, agit avec passion contre Hodoin, l'un de ceux qui avaient souillé la maison royale, et que Ludwig considérait comme criminel de lèse majesté. Warnar voulut l'arrêter comme prisonnier; mais Hodoin tua Warnar, et blessa dangereusement à la jambe le neveu de celui-ci, Lantbert, qui lui prêtait main-forte; il fut lui-même percé de coups. Cet événement causa au pacifique empereur une colère d'autant plus forte, qu'il avait déjà assuré leur pardon à quelques-uns de ces criminels de lèse-majesté, qui demandaient grâce : il fit crever les yeux à un certain Tullius, bien qu'il lui eût fait espérer son pardon.

Aussitôt après son arrivée, Ludwig exécuta avec la plus grande conscience le testament de son père; mais l'indignation que lui causait la manière dont on vivait dans le palais du roi n'était pas calmée, et la méfiance contre Wala et Adelhard ne s'était pas évanouie. Il chassa toutes les femmes dans la société desquelles Karl-le-Grand avait trouvé des plaisirs impurs, et il n'en garda pour le service de la cour qu'un petit nombre dont les mœurs n'étaient pas encore corrompues. Ses sœurs durent aussi se retirer devant sa sévérité, ainsi que Guntrade, sœur de Wala, pour aller dans un cloître expier les fautes de leur jeunesse. Ses frères eux-mêmes, les fils illégitimes de Karl-le-Grand, bien qu'on ne pût leur reprocher leur naissance, ne gagnèrent pas sa bienveillance. Adelhard, qui, pour échapper à tout soupçon, avait quitté Rome à la nouvelle de la mort de Karl-le-Grand, et était revenu dans son abbaye de Corbie, fut exilé dans l'île de Noirmoutier; son frère Bernard, moine de Corbie, fut relégué dans l'île de Lérins; et Wala se vit forcé de renoncer à sa femme, de prendre l'habit monacal et de devenir abbé

de Corbie à la place de son frère (4). Par là, le méfiant empereur crut avoir mis ces trois hommes dans une position où, séparés les uns des autres, il leur fût impossible de tirer aucun parti de leur génie, de leur connaissance des affaires et de la considération dont les avaient entourés toutes les classes de la société.

Lors même qu'il serait vrai qu'en toutes ces choses Ludwig ait agi sous l'empire de sentimens qui n'avaient rien d'ignoble, on est forcé d'avouer que c'était là la rigueur de la faiblesse, qui sortit de la mesure nécessaire, et que la manière aussi rude que précipitée dont il agit ne prouve pas en faveur de sa sagesse. En tout cas, il souleva beaucoup d'inimitiés contre lui. Ceux qui avaient été eux-mêmes insultés ou lésés par sa conduite trop prompte, nourrirent en leurs cœurs un amer ressentiment, et les partisans ne leur manquèrent pas. Quelques-uns même, qui avaient improuvé la conduite du père, blâmèrent le fils de dévoiler avec si peu de ménagement la nudité du grand homme; et les mesures prises contre Adelhard et ses frères n'eurent l'assentiment que des hommes qui, par une lâcheté peu prévoyante, les avaient conseillées. Les yeux de tous se portèrent avec d'autant plus d'attention sur Ludwig. Quant à celui-ci, s'il fut exempt des fautes de son père, il n'eut pas non plus ses vertus. Il se tenait là comme un rocher; mais il donnait à ses ennemis une foule d'occasions de le saisir et de lui nuire.

Dans le principe cependant, la gloire de son père l'entoura et conserva à son trône son ancien éclat. Il sembla aux peuples, aux empirés et aux princes étrangers, que, chez les Franks, il n'y avait de changé que le nom du roi. Ils désirèrent maintenir les anciennes alliances; ils demandèrent la paix, l'amitié, un appui. On continua avec la cour impériale de Constantinople des négociations qui, conduites par des ambassadeurs réciproques, se terminèrent par un traité pour le maintien de la paix, dont les deux partis avaient besoin.

La même reconnaissance eut lieu dans l'intérieur de l'empire. Tous les peuples soumis, tous les cantons, envoyèrent des députés pour saluer l'empereur. Bernhard lui-même, roi d'Italie, bien que son cœur dût être blessé du sort infligé à l'ami de son père, à Adelhard, se rendit à l'invitation de son oncle pour lui prouver son dévouement et sa soumission. Par cette démarche, il reconnut la dépendance de l'Italie de l'empire des Franks, ou du moins la suzeraineté de l'empereur sur cette contrée. L'empereur fut satisfait de l'apparition de Bernhard; mais la méfiance resta dans son âme, et ce ne fut pas pour rien qu'il retint assez longtemps son neveu à sa cour. Le duc des Bénéventins lui-même, Grimoald, sut se ménager un accommodement. Il reconnut la suzeraineté de l'empire, et promit de payer un tribut annuel de sept mille sous d'or.

Cependant Ludwig alla plus loin. Il suivit à la fois l'ancien ordre et l'exemple de son père et les besoins de son propre cœur. Il convoqua une diète au mois d'août, dans le seul but, à ce qu'il semble, de recevoir le serment de fidélité de tous les vassaux ecclésiastiques et laïques. Avant la réunion de cette assemblée, il dirigea sur toutes les parties de l'empire, comme envoyés royaux, des hommes revêtus de sa confiance, avec la mission d'étudier l'état de chaque province et d'amener à sa cour tout fonctionnaire qui, d'après des témoignages dignes de foi, pourrait être soupçonné d'avoir commis des injustices. On vit alors quels faibles résultats avaient produits dans un tel empire même les ordonnances d'un roi tel que Karl-le-Grand. Les envoyés royaux constatèrent un nombre infini d'injustices et de violences commises par les comtes, par d'autres officiers de l'empire et par des vassaux; ils trouvèrent que beaucoup d'hommes avaient été privés de leur liberté héréditaire pour être réduits à la condition de serfs, et que beaucoup s'étaient vu dépouiller de leurs propriétés libres : Ludwig rendit aux uns la liberté, aux autres leurs terres, et donna des ordres sévères, signés de sa main royale, pour prévenir de pareils crimes. Par ces actes de justice il fit probablement couler bien des larmes de silencieuse reconnaissance; mais en même temps il excita dans le cœur des coupables démasqués une haine implacable et une soif ardente de vengeance; et, craignant de franchir les bornes de l'équité, il n'ôta point à ces hommes irrités les moyens de se venger. On ne voit pas en effet qu'un seul officier ait été destitué, ou qu'un seul vassal ait été déclaré déchu de son bénéfice; et pourtant l'avidité devient plus grande lorsqu'elle se voit enlever son butin. Cependant Ludwig avait pour lui les sentimens des gens de bien, et il fallait à ses ennemis une

occasion pour faire éclater leur ressentiment. La diète tenue à Aix-la-Chapelle se passa donc tranquillement. L'empereur y affermit le clergé dans sa fidélité, car il donna une nouvelle force aux ordonnances rendues par Karl en faveur des églises. Il paraît qu'il fut complétement tranquillisé, car il laissa repartir pour l'Italie son neveu Bernhard, après lui avoir fait de riches présens, bien que la méfiance qu'il avait montrée jusqu'alors à ce jeune prince lui eût laissé un aiguillon dans l'âme. En même temps, et sans aucun doute avec l'assentiment des vassaux, il envoya ses deux fils aînés, Lothar en Bavière, et Pippin en Aquitaine; il garda près de lui, à cause de son bas âge, son troisième fils, Ludwig. Évidemment il voulait suivre l'exemple de son père; mais la copie ne ressemblait pas à l'original. Ludwig ne donna point à ses fils la dignité royale, bien que son père la lui eût communiquée, ainsi qu'à son frère Pippin. Karl-le-Grand n'avait donné à ses fils, pour gouverner à part, que des pays étrangers aux mœurs teutsches, l'Italie et l'Aquitaine; Ludwig choisit pour cela un pays teutsch, la Bavière, qu'il n'avait pas conquis, tandis que son père avait conquis l'Aquitaine. Karl avait gardé près de lui son fils aîné, qui portait son nom, lui réservant le foyer et le noyau de l'empire; Ludwig garda aussi près de lui celui de ses fils qui portait son nom, mais c'était le plus jeune. Il est donc difficile de concevoir quelles étaient ses vues relativement au foyer et au noyau de l'empire; il n'est pas moins difficile de comprendre quel était son but en envoyant ses fils aînés en Bavière et en Aquitaine. Cette conduite n'était pas non plus de nature à gagner des amis à l'empereur; elle devait plutôt donner lieu à des jugemens équivoques sur les principes du nouveau gouvernement et faire naître dans l'âme même des jeunes princes des doutes sur les vues de leur père. D'après l'exemple que suivait leur père, ils ne pouvaient s'empêcher de se considérer comme rois des pays dont il leur remettait l'administration (5), et, s'ils les considéraient comme leur héritage, il était impossible qu'ils fussent satisfaits. Cependant quelque temps s'écoula encore tranquillement, et Ludwig put se livrer sans obstacle à son goût pour la chasse et s'occuper sans trouble des doctrines de la religion.

L'année suivante on entreprit une expédition en Danemark. La discorde qui s'était élevée parmi les Danois après la mort de leur roi Godofrid n'avait pas cessé. Les fils de ce prince avaient été chassés par Hériold et Reginfrid, qui s'étaient emparés de la dignité royale; les princes expulsés avaient rassemblé de nouvelles forces et continué la guerre. Dans le cours de celle-ci, Reginfrid avait trouvé la mort, ainsi qu'un des fils de Godofrid. Puis Hériold s'était trouvé serré de près et s'était rendu à Aix-la-Chapelle dès l'année précédente pour réclamer le secours de l'empereur. Les Franks avaient reporté sur les fils de Godofrid la haine qu'ils avaient vouée à celui-ci; ils crurent l'occasion favorable pour se venger des Nordmans, ou du moins pour leur inspirer de la terreur. Ludwig embrassa donc la cause du prince expulsé, et donna aux Saxons et aux Abodrites, ces anciens alliés des Franks, l'ordre de ramener le roi Hériold en Danemark. Au milieu du mois de mai, tous les comtes de la Saxe passèrent l'Elbe, soutenus par les Abodrites. Baldrich, lieutenant de Ludwig, avait le commandement en chef. Ils pénétrèrent bien avant; mais ils n'eurent pas de grands exploits à célébrer. Les fils de Godofrid évitèrent le combat. Ils avaient réuni leurs forces de terre et de mer dans une île d'où ils menaçaient le continent, sans être exposés au danger d'une attaque. Les Franks jugèrent convenable d'abandonner pour cette fois la cause d'Hériold. Au bout de quelques jours ils repassèrent l'Eider. Les cruels ravages qu'ils avaient commis ne furent pas un bénéfice pour l'empire, mais bien une provocation durable qui poussa les Nordmans à user de représailles; les quarante otages qu'ils enlevèrent des localités les plus voisines ne furent pas davantage pour l'empire un gage de sécurité.

Bien que l'empereur n'eût pas assisté à cette campagne, elle attira de préférence ses regards sur la Saxe. Il n'avait pas ignoré la dureté que son père avait déployée contre les Saxons; il ne pouvait pas ignorer davantage les dispositions de ce peuple. Mais lorsqu'il voulut pour la première fois faire prendre les armes à ce peuple pour une expédition, l'injustice qui pesait sur ces vaincus dut lui apparaître dans toute sa rigueur. Il résolut donc de réparer tout ce qui pouvait être réparé: il rendit à beaucoup de Saxons et de Frisons l'héritage dont Karl les avait dépouillés. Cette mesure était juste, bonne

en elle-même et louable; mais elle n'en était pas moins dangereuse. La haine des Franks contre la race opiniâtre des Saxons vivait encore dans toute sa force. Une grande partie des terres qu'on avait enlevées aux vaincus avaient été données en fiefs à des Franks : les Franks avaient, sans aucun doute, dirigé sur toutes leurs regards et leurs espérances. Ils se virent tous trompés; les premiers durent rendre ce qu'ils avaient reçu, et demandèrent avec raison une indemnité. La joie fut grande en Saxe, et les cœurs furent gagnés au nouvel empereur : non-seulement ils répondirent pour la première fois avec plaisir à l'appel de l'empereur contre les Danois, mais ils lui restèrent à jamais dévoués. Chez les Franks, au contraire, la précipitation de Ludwig fut amèrement blâmée, bien que quelques-uns approuvassent ses principes.

Ce blâme fut sans doute ce qui détermina l'empereur à tenir cette année la diète à Paderborn en Saxe, aussitôt que la campagne contre les Danois eut été terminée. Son but était de réconcilier les Franks avec les mesures qu'il avait prises, par l'aspect du pays et des hommes au moment même où ils avaient avec tant de bonne volonté porté les armes pour l'empire. Il semble qu'il y réussit. Mais bien que la diète se rendît en général à la juste volonté du roi, les individus qu'il avait inquiétés dans leurs possessions ou trompés dans leurs espérances ne furent pas plus satisfaits que ceux qui n'avaient pas encore perdu le souvenir de la lutte soutenue pendant vingt-trois ans contre ce peuple opiniâtre, et de la colère de Karl-le-Grand.

A la diète de Paderborn étaient venus aussi les princes des peuples slaves pour reconnaître leur dépendance de l'empire des Franks. Ce qui toutefois fit le plus de plaisir à l'empereur, c'est que Bernhard, roi d'Italie, s'était rendu à son invitation. Le jeune roi regagna, par cette soumission, la confiance de son oncle, que quelques événemens qui s'étaient passés en Italie avaient ébranlée de nouveau. La main puissante de Karl-le-Grand avait maintenu le pape Léon III sur le siége apostolique, où elle l'avait rétabli; mais le Saint-Père n'avait jamais regagné les cœurs des Romains; du moins il avait toujours trouvé auprès de lui un parti puissant, dont le ressentiment n'avait fait que s'accroître par la crainte que lui inspirait le redoutable empereur. Léon, toutefois, avait appris à être vigilant, et à force de vigilance et de sévérité, il était parvenu à prévenir tout éclat, ou du moins à le rendre peu dangereux. Mais après la mort de Karl, cet homme expérimenté put croire qu'il devait agir désormais avec d'autant plus de rigueur, qu'il était plus abandonné à lui-même. Il fit donc ôter la vie à un certain nombre des Romains les plus illustres qui lui étaient odieux, et confisqua leurs biens, prétendant être informé qu'ils avaient conspiré contre ses jours. Jusqu'à ce moment, il n'y avait encore eu aucun rapport entre Ludwig et Léon. Ni le pape ni l'empereur n'avaient fait un pas pour renouveler l'ancienne amitié qui jusqu'alors avait existé entre le trône des Franks et le siége apostolique. Une certaine froideur régnait évidemment entre les deux princes. Le motif en est inconnu, car les écrivains gardent le silence à ce sujet. Il est vraisemblable, toutefois, qu'elle venait de ce que Karl-le-Grand avait donné à son fils la couronne et le titre d'empereur romain, et de ce que Ludwig continuait à prendre ce titre sans s'inquiéter du pape. Mais maintenant le pape avait porté une atteinte évidente à la considération de l'empereur. Il avait exercé un pouvoir qui ne lui appartenait pas. Il avait agi en prince indépendant. Il semblait incertain s'il voulait s'attribuer à lui-même la souveraineté, ou s'il avait derrière lui un appui sur lequel il se reposait. L'empereur, dans la méfiance qui agitait son âme, put bien arriver à la possibilité d'une alliance conclue, ou sur le point de l'être, entre le pape et son neveu Bernhard, soit que celui-ci cédât à ses propres inspirations, soit qu'il fût séduit par le Saint-Père. Les événemens de Rome pouvaient avoir pour base de grands projets par rapport à l'Italie et à l'empire; du moins de grands projets pouvaient en résulter. Dans cette incertitude, Ludwig avait appelé le jeune roi près de lui, en Saxe, et son arrivée immédiate avec ses vassaux avait dissipé tout soupçon. En conséquence, aussitôt après la diète de Paderborn, Ludwig congédia son neveu à Franfort et lui permit de retourner en Italie, le chargeant d'aller à Rome y faire une enquête sur les affaires de cette ville. Pourtant il le fit accompagner par un de ses confidens, le comte Gérold, sous prétexte que Bernhard devait lui transmettre par lui un compte fidèle et confi-

dentiel sur la situation de Rome. Le jeune roi s'y rendit en effet, et remplit la mission que l'empereur lui avait donnée. L'enquête tourna contre le pape. Bernhard informa l'empereur du résultat par le comte Gérold. Léon, cependant, redoutant les suites, envoya lui-même une ambassade à Ludwig pour se défendre des crimes dont il était accusé. Cette ambassade arriva ; mais avant que Ludwig pût prendre une résolution, les circonstances changèrent. Le pape tomba malade. Aussitôt éclata l'indignation qu'avait soulevée cet homme odieux. On se jeta sur les domaines ruraux du pape ; les palais qu'il y avait construits furent livrés aux flammes ; tout fut pillé ou détruit. En même temps les héritiers des personnes qu'on avait fait périr du dernier supplice se remirent par la force en possession des biens que le pontife leur avait violemment arrachés, et se livrèrent à toutes sortes de désordres, ne ménageant et ne respectant rien. Le roi Bernhard, bien qu'il fût convaincu que la cause des auteurs de ces troubles était juste, ne pouvait souffrir leurs crimes. Il appela donc à Rome le duc de Spolète, et, avec les vassaux amenés par celui-ci, il rétablit l'ordre. Il instruisit également l'empereur de ces événemens.

Mais cette fois encore Ludwig n'eut le temps de rien faire ni de rien décider ; il en fut empêché par un nouvel événement. La mort du pape Léon III, arrivée le 12 juin 816, mit un terme à ces vieilles discordes, qui s'étaient prolongées vingt ans, c'est-à-dire tout le temps de son pontificat. Dix jours après sa mort, Étienne IV, romain de naissance, prêtre d'une grande piété et d'une instruction variée, fut placé sur le siége de saint Pierre et consacré pape. En ce temps, les Romains ne doutaient plus que Bernhard, roi d'Italie, ne fût fidèle à son oncle et n'agît d'après ses ordres. Aussi le nouveau pontife jugea-t-il convenable d'entrer dans une voie différente de celle que l'on avait suivie. On pouvait perdre beaucoup en montrant à l'empereur du ressentiment et de l'arrogance ; par une discussion approfondie des droits et des relations, on risquait beaucoup et on laissait tout dans l'incertitude ; mais par une prudente déférence et par une action énergique sur l'esprit de l'empereur on pouvait arriver à tout. Étienne IV, aussitôt après son élévation, ordonna donc au peuple romain de prêter à l'empereur le serment de fidélité, et, sans perdre de temps, il envoya une ambassade à Ludwig pour lui annoncer son avénement à la dignité d'évêque apostolique, et solliciter de lui une entrevue personnelle. Il publia même un décret en vertu duquel l'élection du pape ne devait se faire désormais que dans une grande assemblée de tout le clergé, du sénat et du peuple ; puis, la consécration de l'homme que tous auraient élu ne devait avoir lieu qu'en présence des envoyés de l'empereur. Après ces actes, qui ne manquèrent pas leur effet sur l'esprit de Ludwig, Étienne lui-même entreprit, deux mois après son élévation, un voyage au delà des Alpes, pour achever personnellement ce qu'il avait commencé avec tant de prudence. Ludwig était transporté de joie. Le roi Bernhard dut accompagner le saint personnage ; les premiers ministériaux de l'empire, les évêques et les seigneurs les plus respectables furent envoyés au-devant de lui. L'empereur lui-même l'attendit à Reims. Lorsque le pape s'approcha à cheval de cette ville, il alla également à cheval à sa rencontre. Tous deux mirent pied à terre dès qu'ils s'aperçurent. Ludwig se prosterna trois fois à terre, de tout son corps, aux pieds du prêtre, et ce ne fut qu'après s'être relevé pour la troisième fois qu'il le salua avec ces paroles : « Qu'il soit loué, celui qui vient au nom du Seigneur. » Le pape répliqua : « Loué soit le Seigneur, notre Dieu, qui a fait à mes yeux la grâce de voir un second roi David. » Puis ils s'embrassèrent et se baisèrent sur la joue. L'empereur conduisit par la main le pape à l'église, où l'on chanta des hymnes et des actions de grâces. Les jours suivans se passèrent en fêtes et en conférences secrètes. Dans ces entretiens, le pape parla sans aucun doute à l'empereur du bien de l'Église, lui exprimant ses vœux et lui donnant ses conseils. Mais l'objet le plus important de leurs négociations fut probablement la position de la maison royale à l'égard du saint-siége, et en particulier celle de l'empire à l'égard de la puissance pontificale. Léon III avait détourné avec une grande prudence et une grande résolution le danger que le renouvellement de l'empire romain pouvait avoir pour le siége épiscopal de Rome, ou qui du moins pouvait en naître plus tard : il y était parvenu en arrachant la couronne impériale au glaive pour la placer sur l'autel, et en mettant par là l'empire dans la dépendance du sacerdoce. Avec moins de

prudence peut-être, mais avec autant de résolution, Karl-le-Grand avait, sur la fin de sa vie, secoué le joug de cette dépendance, après l'avoir porté treize ans; il avait fait de l'empire une dignité purement temporelle; il l'avait ainsi opposée au sacerdoce, et réveillé en celui-ci toutes les inquiétudes que Léon avait cru écarter par tant de prévoyance. Léon lui-même était resté spectateur silencieux de ce progrès, à cause de son grand âge et de la position difficile où il se trouvait à Rome, et les projets qu'il forma en secret pour le rendre inutile avaient échoué. Étienne IV fit donc tous ses efforts pour détruire, sous les dehors de la paix et de l'amitié, l'œuvre de Karl, si riche en résultats. Ses tentatives lui réussirent. Un homme aussi pieux que l'était Ludwig et aussi dévoué au sacerdoce, honoré du surnom de *second roi David*, se laissa facilement persuader qu'il était roi par un droit héréditaire qui s'appuyait sur une décision du pape, mais qu'il ne pouvait se considérer comme empereur que lorsqu'il aurait été sacré et couronné par le souverain pontife. Le pape avait apporté deux couronnes d'or d'une grande beauté, dont l'une était ornée de superbes pierres précieuses. Le dimanche suivant, le roi (car Ludwig ne figurait ici que comme roi) se rendit avec sa femme et le pape dans la cathédrale de Reims. Le pontife monta à l'autel; le roi se plaça près de lui avec sa femme Irmingarde. Le pape sacra le roi avec l'huile sainte, lui mit sur la tête la couronne ornée de pierres précieuses, et le proclama empereur devant le clergé assemblé et devant le peuple. Il mit la seconde couronne sur la tête de la reine Irmingarde, et la salua impératrice. Une messe solennelle suivit cet acte solennel. Le pape se félicita du succès de son entreprise, sentant toute l'importance de ce qu'il avait obtenu; et Ludwig, qui ne se doutait pas de l'étendue de sa concession, se réjouit dans son âme, parce qu'alors seulement, après qu'il eut reçu la bénédiction et la consécration de l'Église, il se considéra comme véritable empereur, ainsi que l'avait été son père. Ce qui témoigne de la joie de son âme, ce sont les riches présens avec lesquels il congédia le Saint-Père quelques jours après son couronnement, et les grandes démonstrations de respect dont il l'entoura. Étienne IV toutefois avait accompli son œuvre. Il mourut trois mois après son retour à Rome, le 20 janvier de l'année suivante; et, deux jours après sa mort, le prêtre Paschal fut élu pape d'une voix unanime.

La visite du Saint-Père prolongea son impression sur l'esprit de Ludwig. Sans le vouloir, il avait reconnu que le pape était maître de conférer la dignité impériale, et qu'elle ne pouvait être ni prise ni donnée par un prince laïque; d'autre part, il accordait dans son empire au sacerdoce tout ce qu'il lui demandait. Son assiduité à s'occuper des choses saintes, des doctrines de la foi chrétienne, de la vie sacerdotale et de la vie des cloîtres, ces habitudes si chères de ses premières années, ne l'avaient pas quitté depuis qu'il avait pris possession du trône de son père. Immédiatement après le départ du pape, il convoqua un grand nombre de vassaux ecclésiastiques et laïques à Aix-la-Chapelle, et, plein de sentimens pieux et des pensées de la vie spirituelle que le pape avait de nouveau réveillées en lui, il proposa à cette assemblée une série de réglemens qui se rapportaient uniquement aux ecclésiastiques, aux moines et aux religieuses, aux églises et aux couvens, à leurs possessions et à leurs ornemens, au respect qui leur était dû et au sacrilége. Il ne fut question ni de l'empire, ni de son administration, ni d'affaires temporelles en général; car il croyait qu'on ne pouvait mieux employer les momens de paix qu'au profit de la sainte Église de Dieu, qui était en même temps le profit commun de tous les hommes. Il ne paraît pas, il est vrai, que l'assemblée elle-même, qui n'était pas une véritable diète, fût aussi fermement convaincue que l'était l'empereur de la nécessité de ces réglemens. Cependant Ludwig promulgua ces réglemens comme lois de l'empire, et fournit par là une nouvelle matière aux doutes, à l'indignation et au mécontentement. Du reste, le plus important de ces réglemens rendus pour l'Église est celui par lequel Ludwig, faisant une loi de ce qui jusqu'alors n'avait été qu'un usage, ordonnait que l'élection des évêques restât libre aux ecclésiastiques et au peuple, selon les principes de chaque diocèse; il voulait que l'on n'eût égard ni aux personnes, ni aux présens, mais seulement au mérite et à la sagesse.

Trois années s'écoulèrent ainsi dans une paix apparente; car une expédition que les Saxons et les peuples teutschs voisins durent entreprendre, en 816, contre les Sorabes, qui n'avaient point paru à la diète de Paderborn,

et ne s'étaient pas reconnus tributaires de l'empire, fut sans aucune importance. Les Sorabes furent ramenés sans peine à leur ancienne position. Quelques troubles qui éclatèrent dans les Pyrénées, chez les Wascons, et de nouvelles querelles avec les Sarrasins, furent bientôt apaisés, et furent sans influence sur les relations des peuples teutschs.

CHAPITRE II.

PARTAGE DE L'EMPIRE ENTRE LES FILS DE LUDWIG. — RÉVOLTE ET INFORTUNE DE BERNHARD, ROI D'ITALIE. — DOULEUR ET REPENTIR DE LUDWIG.

De l'an 817 à l'an 818.

L'an 817 commença tranquillement, comme l'année précédente s'était terminée. Ludwig ne négocia pas sans dignité avec les voisins de son empire. Mais il continua à s'occuper de préférence de choses relatives à la vie contemplative des cloîtres, et en général aux affaires de l'Église. Tous les monastères de l'empire frank étaient, il est vrai, soumis à la règle que saint Benoît de Nursie, ce père de tous les moines (1), avait rédigée trois siècles auparavant pour la vie claustrale; mais il régnait une grande différence dans les différens couvens, et dans beaucoup la discipline s'était singulièrement relâchée avec le temps. L'empereur, dont l'attention était constamment excitée par celui de ses conseillers qui avait la plus grande part à sa confiance, par Benedict d'Anian, était depuis longtemps affligé de cette décadence; en Aquitaine, il avait constamment travaillé à remédier au mal. Maintenant une circonstance particulière avait porté plus que jamais son âme à la méditation, à la piété, à l'amour de Dieu, qui, selon lui, devaient trouver leur plus belle culture dans la solitude du cloître. En revenant de l'église à son palais, il avait vu s'écrouler tout à coup une voûte qui réunissait deux bâtimens, et il avait échappé à la mort sans avoir été presque touché, tandis que les personnes de sa suite avaient toutes été dangereusement atteintes. Il vit dans son salut un avertissement du ciel. Il résolut de donner une organisation nouvelle et uniforme à tous les monastères de son empire, de satisfaire ainsi le besoin que son cœur éprouvait depuis longtemps, et d'assurer aux habitans de ces saintes retraites la tranquillité et les commodités qui leur étaient nécessaires pour la prière et les autres actes religieux.

L'abbé Benedict d'Anian prépara cette organisation. Au fond, il conserva la règle de saint Benoît de Nursie, mais il l'adoucit sous plusieurs rapports. Ce n'étaient pas le crucifiement et la macération de la chair que demandaient Ludwig et son conseiller : c'était une répression énergique des désirs charnels, qui n'excluait pourtant pas tout plaisir. Au mois de juin, l'empereur assembla donc un grand nombre d'abbés et de moines pour leur soumettre le travail de son ami. Ces hommes pieux ne lui refusèrent pas leur approbation. Il fut donc résolu que la nouvelle organisation serait désormais mise en vigueur dans tous les monastères, et Benedict lui-même fut chargé d'en surveiller l'introduction.

Mais il se peut que ces pieux moines aient aussi exprimé leurs désirs au pieux prince en se soumettant à cette règle nouvelle ou renouvelée. Jusqu'alors les couvens n'avaient pas eu seulement à pourvoir, aux dépens de leurs bénéfices, aux présens que l'on exigeait en général des vassaux ; ils avaient de plus été obligés de fournir leur contingent d'hommes pour le service militaire. L'une et l'autre de ces obligations leur étaient à charge; il se peut donc qu'ils aient sollicité de l'empereur d'en être dispensés. Ludwig, toujours disposé à des concessions de cette nature sans en calculer les suites pour l'empire, se montrait plus volontiers libéral envers les couvens. Aussi, tandis qu'il renouvelait sans observation avec le pape Paschal, qui jugea à propos de lui annoncer tout simplement son avénement au saint-siége, l'alliance que ses prédecesseurs avait conclue avec les pontifes romains, il songea aussi à donner aux couvens toutes les immunités qu'il serait possible de leur accorder. Il tint au mois de juillet une diète générale, où on régla toutes les obligations des monastères envers l'empire. Quatorze couvens, dont quatre se trouvaient sur la rive droite du Rhin, durent continuer à fournir les dons volontaires et rester soumis au service militaire. Seize autres, dont douze appartenaient au Teutschland propre, durent fournir ces dons, mais furent exemptés du service militaire. Dix-huit, dont sept se trouvaient dans le Teutschland, furent dispensés de l'une et l'autre de ces obligations; on ne leur imposa d'autre devoir, ainsi qu'à trente-six couvens d'A-

quitaine, que de prier pour l'empereur et pour ses fils, et pour la conservation de l'empire (2).

Ludwig ne borna pas sa bienveillance aux couvens ; il l'étendit sur tout le clergé, et sa conduite équivoque envers les couvens mérite ici les plus grands éloges. La majeure partie des ecclésiastiques de son empire, presque tous même, n'étaient pas de condition libre : c'étaient des serfs, des lites, des arrière-vassaux. Leurs seigneurs, tantôt laïques, tantôt ecclésiastiques, leur donnaient la permission d'entrer dans les ordres pour leur seul intérêt ; ils tiraient un gain immense des saints travaux de ces hommes qui leur appartenaient. C'était un sujet d'affliction pour l'empereur que les serviteurs du Christ fussent soumis à une servitude humaine. Il ordonna donc que désormais tout homme non libre qui, réunissant à des mœurs pures les connaissances nécessaires, voudrait se consacrer au service des autels, serait affranchi de la servitude avant de monter les degrés de l'autel.

Ces mesures témoignaient sans doute des nobles dispositions de l'empereur ; elles causèrent aussi une grande joie dans les couvens et parmi le clergé ; mais elles déplurent aux seigneurs laïques. L'un calculait la perte qu'éprouvait l'empire contre les ennemis du dehors ; un autre, la diminution de ses propres revenus ; presque tous voyaient avec peine l'empereur se consacrer exclusivement aux affaires de l'Église et des couvens, et s'inquiéter si peu des affaires temporelles de l'empire. Les motifs de mécontentement s'accumulèrent donc par ces réglemens, et le désir d'opérer un changement, même par la violence, s'éleva dans beaucoup de cœurs. On chercha à préparer l'occasion, et le danger auquel la vie de Ludwig avait été exposée en présenta une assez convenable.

La diète assemblée adressa à l'empereur, au moment où l'on s'y attendait le moins, et comme par une inspiration divine, la prière de profiter de ce moment de santé et de paix pour prendre les mesures nécessaires en cas de mort, au sujet de l'empire et du sort de ses fils, comme l'avaient fait ses prédécesseurs. Cette prière lui fut adressée avec la soumission qui lui était due, et les projets de l'égoïsme furent dissimulés sous des assurances de fidélité. Ludwig fut frappé de surprise ; ses amis ne prirent pas le change. Il était âgé de quarante ans ; ses fils étaient tous mineurs : il était naturel que ses confidens conçussent des soupçons, bien que, préoccupés de leurs propres conseils, ils ne pussent reconnaître la véritable corrélation des choses. « L'empereur, disait-on, ne pouvait, par affection pour ses fils, détruire l'unité de l'empire que Dieu lui avait confié. Le partage était chose difficile : il pouvait aisément entraîner des discordes dans le peuple chrétien ; il était facile de soulever la colère de celui qui tient en ses mains tous les empires de la terre. » Mais cette sagesse de l'empereur et de ses amis fut sans force devant les inquiètes instances de l'assemblée. Ludwig ordonna donc un jeûne de trois jours et des prières, et distribua lui-même de riches aumônes pour obtenir de Dieu les lumières dont il avait besoin. Après s'être ainsi préparé, il fit le partage de l'empire sur la proposition ou avec l'assentiment de l'assemblée.

Ludwig nomma son fils aîné, Lothar, empereur, lui mit une couronne d'or sur la tête, et se l'adjoignit comme collègue.

Cet acte, de la part de Ludwig, n'était autre chose qu'une déclaration solennelle de sa volonté, en vertu de laquelle Lothar devait prendre sa place ; il ne pouvait avoir en vue de détacher la couronne impériale du saint-siége de Rome. Cependant les vassaux assemblés déclarèrent aussitôt Lothar empereur.

Le titre de roi fut donné aux deux plus jeunes fils de l'empereur, à Pippin et à Ludwig. Ce dernier reçut la Bavière (3) pour royaume et en même temps les pays voisins, qui étaient tributaires de l'empire, ou qui devaient être soumis au tribut, la Carinthie et la Bohême, ainsi que le pays des Avares et des Slaves à l'est de la Bavière. L'Aquitaine fut donnée pour royaume au premier ; on étendit toutefois considérablement ses frontières. On reconnut à tous deux le droit de disposer en princes indépendans des fiefs de leurs royaumes ; pour tout le reste, ils devaient être soumis au pouvoir suprême de leur frère aîné. L'unité de l'empire devait être maintenue. Une fois par an, les trois frères devaient avoir une entrevue et se traiter avec une amitié mutuelle. En cas de guerre, ils devaient se secourir entre eux ; toutefois les deux plus jeunes frères ne devaient avoir le droit de faire aucune guerre sans le consentement de l'aîné, si ce n'est pour repousser une attaque soudaine. De même, ils ne devaient ni recevoir d'ambassades des états étrangers, ni en

envoyer; ils devaient constamment tenir leur aîné au courant de l'état des frontières de leurs royaumes. Après la mort de l'empereur Ludwig, un vassal ne devait plus posséder de fiefs que dans le territoire de son seigneur; mais il devait avoir la faculté de posséder partout des propriétés libres; tout homme libre qui n'avait pas encore de seigneur (*senior*) pouvait à son choix se soumettre à l'un des trois frères. Si, après la mort de leur père, l'un des plus jeunes voulait se marier, il ne pouvait le faire sans l'avis et le consentement de l'aîné; en aucun cas il ne devait chercher une femme chez un peuple étranger. Si, à leur mort, les plus jeunes frères laissaient des fils légitimes, ceux-ci ne devaient pas se partager de nouveau les royaumes de leurs pères, mais l'un d'eux devait être élu roi par le peuple, par les vassaux laïques et ecclésiastiques. Si au contraire l'un des plus jeunes frères mourait sans laisser de fils légitime, son royaume devait faire retour à l'aîné. Quant au royaume d'Italie, enfin, il devait rester soumis à l'empereur Lothar, de même qu'il l'avait été au père de l'empereur Ludwig, à Karl-le-Grand, et qu'il l'était encore à Ludwig lui-même.

Ce réglement contenait évidemment des germes féconds de querelles et de discordes, qui devaient se développer et produire des fruits funestes. Tous les mécontens y trouvèrent mille prétextes à des désordres de toute nature. Sans doute l'empereur put être persuadé qu'il n'avait fait que suivre l'exemple de son père, et, en lui rappelant la sagesse de ce dernier, on put étouffer en lui le sentiment de sa propre folie. Mais Ludwig, bien qu'il n'égalât son père ni par son génie, ni par son énergie, ni par le respect qu'il inspirait, était allé bien plus loin que lui. Karl-le-Grand n'avait pas nommé son fils aîné empereur; il n'avait pas placé sous ses ordres ses fils plus jeunes : Ludwig fit l'un et l'autre à une époque où l'intelligence de ses plus jeunes fils n'était pas encore assez mûre pour comprendre combien l'unité de l'empire était nécessaire, et où pourtant ils étaient assez âgés pour recevoir une impression pénible de la préférence dont leur frère aîné était l'objet. Les vassaux des plus jeunes fils, en comparant leur position à celle des vassaux du fils aîné, purent aussi voir dans ce réglement une vexation intolérable, puisque de vassaux immédiats ils devenaient vassaux médiats, arrière-vassaux, de vassaux de l'empire qu'ils étaient auparavant (4). De même, Karl n'avait pas eu à tenir compte d'un neveu, et il avait eu la prudence de ne rien prescrire pour les générations à venir. Ludwig donna arbitrairement un lot à son neveu, et disposa sans réflexion du sort de ses petits-fils.

Cependant, grâce à leur jeunesse, les fils puînés de Ludwig se conformèrent sans peine aux prescriptions de leur père. Pippin se rendit aussitôt en Aquitaine, non pour prendre lui-même les rênes de l'État, puisqu'il était mineur, mais pour prêter son nom au gouvernement de ce pays. Ludwig, au contraire, le plus jeune, resta près de son père à cause de son bas âge, de sorte que la Bavière sembla lui avoir été attribuée sans but.

Bernhard, roi d'Italie, reçut avec une profonde indignation la nouvelle de ce partage. Évidemment Karl-le-Grand, aussi bien que Ludwig-le-Pieux, avaient accordé une préférence aux fils aînés avec l'assentiment de leurs fidèles. D'après ce principe, le nouveau partage de l'empire était pour Bernhard une grande vexation. Pippin, son père, avait été le fils aîné de Karl-le-Grand; il avait rendu à l'empire des Franks de plus grands services que Ludwig, le prêtre-roi. S'il avait vécu jusqu'à la mort de Karl-le-Grand, il aurait sans aucun doute hérité de tout l'empire avec la couronne impériale, tandis que Ludwig serait peut-être resté roi de l'Aquitaine, qui lui avait été destinée dans l'origine, et que peut-être il aurait été en état de gouverner. Le sort avait disposé autrement. Bernhard, qui n'était qu'un jeune homme, avait souffert que Karl-le-Grand lui préférât son plus jeune fils, à lui, son petit-fils; il avait donné à son oncle des preuves de fidélité, d'obéissance, de dévouement. Maintenant il ne s'agissait plus de fils, mais de petits-fils du grand empereur; parmi ceux-ci il était le plus proche. Il était l'aîné de tous, et aucun ne lui était supérieur en génie et en énergie. Or, son royaume était placé sous la suzeraineté de celui à qui l'on avait donné le titre d'empereur, et il devait obéir à son jeune cousin comme Pippin avait obéi à son père, comme lui-même avait obéi à son oncle. Et quelle sécurité trouvait-il lui-même dans cette position? Il était roi d'Italie; Lothar devait devenir empereur romain : n'était-il pas à craindre que celui-ci ne transportât le siége de son empire dans le pays dont cet empire portait le nom?

ou bien, lors même qu'il en laisserait subsister le foyer dans le palais de Karl-le-Grand à Aix-la-Chapelle, ne pouvait-il pas du moins vouloir être roi immédiat de l'Italie et souverain de Rome? Bernhard avait de justes motifs d'inquiétude pour son avenir, car il ne pouvait attendre de son cousin les ménagemens qu'avaient eus pour lui un père et un oncle. Les hommes qui avaient été dévoués à son père et qui le chérissaient lui-même, devaient partager le déplaisir et l'inquiétude du jeune prince. Il paraît aussi que l'assemblée se sépara mécontente, et chez beaucoup les passions durent couver avec d'autant plus de force, qu'ils eurent plus d'occasions de surveiller, d'apprécier, de calculer toutes les tendances et toute la conduite de Ludwig.

Quant à l'empereur, il sembla qu'il ne se doutait de rien. Après la dissolution de la diète, il se livra sans contrainte aux plaisirs de la chasse. Il ne fut pas plus ému par la défection des Abodrites. Après la mort de Thrasucho, un prince nommé Sclaomir avait été mis à la tête de ce peuple. Pour des raisons que l'on n'indique point, il avait reçu de Ludwig l'ordre de partager sa dignité avec Ceadrag, fils de Thrasucho. Sclaomir vit probablement dans cet ordre le désir soit de le blesser personnellement, soit d'affaiblir la puissance de son peuple par un partage. Il déclara donc que jamais il ne passerait l'Elbe; que jamais il ne paraîtrait dans le palais de l'empereur. En même temps il envoya un message en Danemark, fit alliance avec les fils de Godofrid, et décida les Danois, auxquels dans l'origine les Abodrites, entraînés par les Franks, avaient fait la guerre, non-seulement à faire irruption dans le pays des Saxons transalbins, mais encore à faire des courses sur l'Elbe avec leurs flottes et à exercer de grands ravages sur les bords de ce fleuve. Ludwig, toutefois, n'y vit pas un grand danger. Il se borna à donner les ordres nécessaires aux bandes qu'il avait chargées de surveiller le cours de l'Elbe. Lui-même continua ses plaisirs; quant aux bandes, elles repoussèrent les Danois et firent rentrer les Abodrites dans leur ancienne dépendance.

Mais l'empire n'était pas aussi tranquille qu'il le paraissait aux yeux de l'empereur. Bernhard, le jeune roi d'Italie, était encouragé à faire valoir ses droits. Il trouvait des amis, non-seulement en Italie, mais encore en deçà des Alpes. Un grand nombre d'hommes les plus éminens, ecclésiastiques et laïques, se déclaraient pour sa cause. Il se décida, et l'Italie tout entière fit entendre des cris de joie à la nouvelle de sa résolution.

L'empereur revenait des Vosges, théâtre de ses chasses, à Aix-la-Chapelle, lorsqu'il fut informé par Suppo, comte de Brixen, et par Rathald, évêque de Vérone, « que son neveu, Bernhard, roi d'Italie, aspirait à l'indépendance; que tous les défilés des Alpes, les cluses, étaient occupés par ses guerriers; que toutes les villes d'Italie avaient juré par son nom. » Cette nouvelle était exagérée; mais la tentative de Bernhard était dans la nature des choses humaines; ce que la renommée avait annoncé comme déjà fait, pouvait se faire aisément, si l'on en donnait le temps au jeune prince. C'est ce que l'on sentait à la cour de Ludwig-le-Pieux; aussi la plus grande rapidité sembla-t-elle nécessaire pour arrêter ce mouvement. L'empereur envoya aussitôt dans toutes les provinces de l'empire l'ordre de mettre en toute hâte toutes les forces en mouvement pour une expédition en Italie; lui-même, pour être plus près de l'ennemi, se rendit à Châlons-sur-Saône, où les armées devaient se rassembler.

Toutefois, on n'en vint pas à un combat. Les Franks sentirent probablement qu'une guerre de cette espèce devait présenter de grandes difficultés. On était en automne; on pouvait à peine commencer les opérations avant le printemps suivant. Mais si on laissait l'hiver au roi Bernhard, il pouvait arriver des événemens dont il était impossible de prévoir les suites. La justice de sa cause augmentait chaque jour sa puissance. Les conseillers de l'empereur virent certainement aussi l'intérêt que l'on portait au jeune prince, même en deçà des Alpes, bien que peut-être ils ignorassent qui avait pris son parti ou qui était resté fidèle à l'empereur. Il fallait d'autant moins temporiser. Peut-être au printemps suivant ne pourrait-on plus compter sur personne. Dans cette inquiétude, dans cette incertitude, dans cette crainte, on crut, à la cour de Ludwig-le-Pieux, que le parti le plus sage était d'ouvrir des négociations avec le roi Bernhard, pour désarmer par la ruse celui que l'on regardait comme dangereux d'attaquer par les armes. L'impératrice Irmingarde se chargea de persuader au malheureux prince

envoyer; ils devaient constamment tenir leur aîné au courant de l'état des frontières de leurs royaumes. Après la mort de l'empereur Ludwig, un vassal ne devait plus posséder de fiefs que dans le territoire de son seigneur; mais il devait avoir la faculté de posséder partout des propriétés libres; tout homme libre qui n'avait pas encore de seigneur (*senior*) pouvait à son choix se soumettre à l'un des trois frères. Si, après la mort de leur père, l'un des plus jeunes voulait se marier, il ne pouvait le faire sans l'avis et le consentement de l'aîné; en aucun cas il ne devait chercher une femme chez un peuple étranger. Si, à leur mort, les plus jeunes frères laissaient des fils légitimes, ceux-ci ne devaient pas se partager de nouveau les royaumes de leurs pères, mais l'un d'eux devait être élu roi par le peuple, par les vassaux laïques et ecclésiastiques. Si au contraire l'un des plus jeunes frères mourait sans laisser de fils légitime, son royaume devait faire retour à l'aîné. Quant au royaume d'Italie, enfin, il devait rester soumis à l'empereur Lothar, de même qu'il l'avait été au père de l'empereur Ludwig, à Karl-le-Grand, et qu'il l'était encore à Ludwig lui-même.

Ce réglement contenait évidemment des germes féconds de querelles et de discordes, qui devaient se développer et produire des fruits funestes. Tous les mécontens y trouvèrent mille prétextes à des désordres de toute nature. Sans doute l'empereur put être persuadé qu'il n'avait fait que suivre l'exemple de son père, et, en lui rappelant la sagesse de ce dernier, on put étouffer en lui le sentiment de sa propre folie. Mais Ludwig, bien qu'il n'égalât son père ni par son génie, ni par son énergie, ni par le respect qu'il inspirait, était allé bien plus loin que lui. Karl-le-Grand n'avait pas nommé son fils aîné empereur; il n'avait pas placé sous ses ordres ses fils plus jeunes : Ludwig fit l'un et l'autre à une époque où l'intelligence de ses plus jeunes fils n'était pas encore assez mûre pour comprendre combien l'unité de l'empire était nécessaire, et où pourtant ils étaient assez âgés pour recevoir une impression pénible de la préférence dont leur frère aîné était l'objet. Les vassaux des plus jeunes fils, en comparant leur position à celle des vassaux du fils aîné, purent aussi voir dans ce réglement une vexation intolérable, puisque de vassaux immédiats ils devenaient vassaux médiats, arrière-vassaux, de vassaux de l'empire qu'ils étaient auparavant (4). De même, Karl n'avait pas eu à tenir compte d'un neveu, et il avait eu la prudence de ne rien prescrire pour les générations à venir. Ludwig donna arbitrairement un lot à son neveu, et disposa sans réflexion du sort de ses petits-fils.

Cependant, grâce à leur jeunesse, les fils puînés de Ludwig se conformèrent sans peine aux prescriptions de leur père. Pippin se rendit aussitôt en Aquitaine, non pour prendre lui-même les rênes de l'État, puisqu'il était mineur, mais pour prêter son nom au gouvernement de ce pays. Ludwig, au contraire, le plus jeune, resta près de son père à cause de son bas âge, de sorte que la Bavière sembla lui avoir été attribuée sans but.

Bernhard, roi d'Italie, reçut avec une profonde indignation la nouvelle de ce partage. Évidemment Karl-le-Grand, aussi bien que Ludwig-le-Pieux, avaient accordé une préférence aux fils aînés avec l'assentiment de leurs fidèles. D'après ce principe, le nouveau partage de l'empire était pour Bernhard une grande vexation. Pippin, son père, avait été le fils aîné de Karl-le-Grand; il avait rendu à l'empire des Franks de plus grands services que Ludwig, le prêtre-roi. S'il avait vécu jusqu'à la mort de Karl-le-Grand, il aurait sans aucun doute hérité de tout l'empire avec la couronne impériale, tandis que Ludwig serait peut-être resté roi de l'Aquitaine, qui lui avait été destinée dans l'origine, et que peut-être il aurait été en état de gouverner. Le sort avait disposé autrement. Bernhard, qui n'était qu'un jeune homme, avait souffert que Karl-le-Grand lui préférât son plus jeune fils, à lui, son petit-fils; il avait donné à son oncle des preuves de fidélité, d'obéissance, de dévouement. Maintenant il ne s'agissait plus de fils, mais de petits-fils du grand empereur; parmi ceux-ci il était le plus proche. Il était l'aîné de tous, et aucun ne lui était supérieur en génie et en énergie. Or, son royaume était placé sous la suzeraineté de celui à qui l'on avait donné le titre d'empereur, et il devait obéir à son jeune cousin comme Pippin avait obéi à son père, comme lui-même avait obéi à son oncle. Et quelle sécurité trouvait-il lui-même dans cette position? Il était roi d'Italie; Lothar devait devenir empereur romain : n'était-il pas à craindre que celui-ci ne transportât le siége de son empire dans le pays dont cet empire portait le nom?

ou bien, lors même qu'il en laisserait subsister le foyer dans le palais de Karl-le-Grand à Aix-la-Chapelle, ne pouvait-il pas du moins vouloir être roi immédiat de l'Italie et souverain de Rome? Bernhard avait de justes motifs d'inquiétude pour son avenir, car il ne pouvait attendre de son cousin les ménagemens qu'avaient eus pour lui un père et un oncle. Les hommes qui avaient été dévoués à son père et qui le chérissaient lui-même, devaient partager le déplaisir et l'inquiétude du jeune prince. Il paraît aussi que l'assemblée se sépara mécontente, et chez beaucoup les passions durent couver avec d'autant plus de force, qu'ils eurent plus d'occasions de surveiller, d'apprécier, de calculer toutes les tendances et toute la conduite de Ludwig.

Quant à l'empereur, il sembla qu'il ne se doutait de rien. Après la dissolution de la diète, il se livra sans contrainte aux plaisirs de la chasse. Il ne fut pas plus ému par la défection des Abodrites. Après la mort de Thrasucho, un prince nommé Sclaomir avait été mis à la tête de ce peuple. Pour des raisons que l'on n'indique point, il avait reçu de Ludwig l'ordre de partager sa dignité avec Ceadrag, fils de Thrasucho. Sclaomir vit probablement dans cet ordre le désir soit de le blesser personnellement, soit d'affaiblir la puissance de son peuple par un partage. Il déclara donc que jamais il ne passerait l'Elbe; que jamais il ne paraîtrait dans le palais de l'empereur. En même temps il envoya un message en Danemark, fit alliance avec les fils de Godofrid, et décida les Danois, auxquels dans l'origine les Abodrites, entraînés par les Franks, avaient fait la guerre, non-seulement à faire irruption dans le pays des Saxons transalbins, mais encore à faire des courses sur l'Elbe avec leurs flottes et à exercer de grands ravages sur les bords de ce fleuve. Ludwig, toutefois, n'y vit pas un grand danger. Il se borna à donner les ordres nécessaires aux bandes qu'il avait chargées de surveiller le cours de l'Elbe. Lui-même continua ses plaisirs; quant aux bandes, elles repoussèrent les Danois et firent rentrer les Abodrites dans leur ancienne dépendance.

Mais l'empire n'était pas aussi tranquille qu'il le paraissait aux yeux de l'empereur. Bernhard, le jeune roi d'Italie, était encouragé à faire valoir ses droits. Il trouvait des amis, non-seulement en Italie, mais encore en deçà des Alpes. Un grand nombre d'hommes les plus éminens, ecclésiastiques et laïques, se déclaraient pour sa cause. Il se décida, et l'Italie tout entière fit entendre des cris de joie à la nouvelle de sa résolution.

L'empereur revenait des Vosges, théâtre de ses chasses, à Aix-la-Chapelle, lorsqu'il fut informé par Suppo, comte de Brixen, et par Rathald, évêque de Vérone, « que son neveu, Bernhard, roi d'Italie, aspirait à l'indépendance; que tous les défilés des Alpes, les cluses, étaient occupés par ses guerriers; que toutes les villes d'Italie avaient juré par son nom. » Cette nouvelle était exagérée; mais la tentative de Bernhard était dans la nature des choses humaines; ce que la renommée avait annoncé comme déjà fait, pouvait se faire aisément, si l'on en donnait le temps au jeune prince. C'est ce que l'on sentait à la cour de Ludwig-le-Pieux; aussi la plus grande rapidité sembla-t-elle nécessaire pour arrêter ce mouvement. L'empereur envoya aussitôt dans toutes les provinces de l'empire l'ordre de mettre en toute hâte toutes les forces en mouvement pour une expédition en Italie; lui-même, pour être plus près de l'ennemi, se rendit à Châlons-sur-Saône, où les armées devaient se rassembler.

Toutefois, on n'en vint pas à un combat. Les Franks sentirent probablement qu'une guerre de cette espèce devait présenter de grandes difficultés. On était en automne; on pouvait à peine commencer les opérations avant le printemps suivant. Mais si on laissait l'hiver au roi Bernhard, il pouvait arriver des événemens dont il était impossible de prévoir les suites. La justice de sa cause augmentait chaque jour sa puissance. Les conseillers de l'empereur virent certainement aussi l'intérêt que l'on portait au jeune prince, même en deçà des Alpes, bien que peut-être ils ignorassent qui avait pris son parti ou qui était resté fidèle à l'empereur. Il fallait d'autant moins temporiser. Peut-être au printemps suivant ne pourrait-on plus compter sur personne. Dans cette inquiétude, dans cette incertitude, dans cette crainte, on crut, à la cour de Ludwig-le-Pieux, que le parti le plus sage était d'ouvrir des négociations avec le roi Bernhard, pour désarmer par la ruse celui que l'on regardait comme dangereux d'attaquer par les armes. L'impératrice Irmingarde se chargea de persuader au malheureux prince

de poser les armes : on ne sait si elle se prêta à une perfidie ou si elle agit de bonne foi ; car il est possible que, bien que beaucoup des grands seigneurs du parti de Ludwig regardassent comme permis tout ce qui offrait une chance de pillage et de profit, Ludwig lui-même éprouvât alors encore un vif désir d'arriver à une réconciliation et que sa femme partageât loyalement ce désir. Il serait possible encore qu'Irmingarde, fière du titre d'impératrice couronnée, regardât, en sa qualité d'épouse et de mère, l'entreprise de Bernhard comme un grand crime qui devait être déjoué et puni, n'importe par quels moyens. L'histoire fait trop peu connaître cette femme pour que l'on puisse exprimer avec confiance un jugement sur elle et sur ses actes. Quoi qu'il en soit, elle sut inspirer à Bernhard de la foi en sa loyauté. Il s'engagea dans des négociations. Ce qui lui fut promis, c'est ce qu'on est forcé de laisser dans l'incertitude ; vraisemblablement on le séduisit par la promesse de la possession indépendante de l'Italie et de l'empire, par conséquent de tout ce qu'il demandait, de telle sorte toutefois qu'il renonçât à la suzeraineté des pays de l'empire situés au nord des Alpes. Mais on lui imposa pour condition de venir à Châlons vers son oncle, et d'accomplir en personne sa réconciliation avec lui. Ce que cette exigence avait de dangereux n'échappa point aux amis de Bernhard. Il semble qu'ils l'avertirent. Mais il ne tint pas compte de leurs représentations, soit par bonté d'âme, soit par respect pour son oncle, soit qu'il accordât encore trop de confiance aux hommes : ils crurent donc devoir séparer leur cause de la sienne et veiller à leurs propres intérêts. Cette défection le réduisit à faire tout ce qu'on lui demanda. Les hommes que l'impératrice Irmingarde avait envoyés vers lui, lui ayant assuré sous serment ce qu'on lui avait présenté comme un piége, il posa les armes, congédia son armée, et, accompagné de quelques fidèles partisans et de quelques amis, il se rendit à Châlons auprès de l'empereur. Là, on leur fit, à ce qu'il paraît, un accueil assez amical : croyant tout fini et tout pardonné, ils avouèrent hautement et loyalement l'origine et la nature de leur plan, le but, les moyens qu'ils avaient à leur disposition, sur quels hommes ils avaient surtout compté. Ils nommèrent le comte Eggidus, véritable auteur de l'entreprise, celui qui tenait le premier rang dans l'amitié du roi, Reinhard, son camérier, et Reginhard, comte du palais de l'empereur, fils du comte Meginhard ; puis les évêques Anshelm de Milan et Wolfold de Crémone, enfin aussi Theodulf, évêque d'Orléans, ami d'Alcuin et de Karl-le-Grand, qui n'avait pu oublier l'Italie, sa patrie.

Aussitôt après ces aveux, le malheureux jeune homme fut arrêté, ainsi que ses amis, et il dut suivre avec eux, comme prisonnier, l'empereur son oncle, à Aix-la-Chapelle. Là ces infortunés furent retenus en prison jusqu'après les fêtes de Pâques de l'année suivante. Puis Ludwig tint une grande assemblée des Franks, à la décision de laquelle il soumit la cause de Bernhard et des siens. Le roi Bernhard et les hommes que l'on considérait comme les auteurs et les instigateurs de son entreprise, furent déclarés rebelles et traîtres, et condamnés, les laïques à mort, et les évêques à se voir dégrader de leur dignité et à être enfermés dans des couvens ; on prononça contre d'autres complices des mutilations, l'exil et d'autres peines.

Ce jugement effraya Ludwig. Il accéda au châtiment des évêques ; il ne se refusa pas à l'exécution d'autres peines ; mais il ne voulut pas laisser exécuter la peine de mort contre les auteurs, ni les mutilations contre les complices. Ses refus toutefois furent inutiles. Un homme aussi faible était incapable de se rendre maître de l'orage, et il fut entraîné par le tourbillon des passions sauvages qui l'entouraient. Les uns furent envoyés en exil ; les autres conduits dans des couvens. Ses propres frères eux-mêmes, fils de Karl-le-Grand, Drogo, Hugo et Théoderich, qu'il avait jusqu'alors tolérés à sa cour, furent contraints, malgré leur innocence, à embrasser la vie monastique, afin qu'ils ne pussent être poussés par l'agitation du monde à exciter des troubles semblables. Mais le roi Bernhard et ses amis les plus intimes eurent une fin déplorable : on leur arracha les yeux, et trois jours après Bernhard était mort, et Reginhard, son ami et son compagnon, était mort aussi. On ne connaît que par ses résultats cet acte atroce, accompli en secret. Les écrivains les plus voisins de cette époque ne connaissent pas la marche de l'événement. Suivant l'un, l'empereur ordonna que l'on privât de la vue ces infortunés, et trois jours après cette cruelle exé-

cution, ils moururent de chagrin et de douleur. Un autre raconte que Ludwig avait ordonné de crever les yeux aux condamnés, sans parler de mort. Un troisième attribue cette sanglante exécution aux conseillers de Ludwig, et laisse incertain si ce prince en connut ou non d'avance l'exécution. Selon un quatrième, les yeux leur furent crevés avec l'assentiment de l'empereur, mais Bernhard et Reginhard se donnèrent eux-mêmes la mort, dans le désespoir que leur causa leur infortune. Ailleurs il est dit que Bertmund, comte de Lyon, ôta à la fois à Bernhard la lumière et la vie. Enfin, l'impératrice Irmingarde est accusée, mais seulement d'après certains bruits, d'avoir fait crever les yeux à ce jeune et malheureux prince à l'insu de son mari.

Ce que les dispositions et le caractère de Ludwig rendent assez vraisemblable, c'est qu'il céda aux obsessions de ses conseillers et à l'impatience de sa femme, si toutefois celle-ci a été poussée aussi par une haine passionnée, et qu'il laissa exécuter contre le roi Bernhard une sentence aussi cruelle, sans y donner un assentiment formel; mais il n'est guère possible qu'un homme si bienveillant et si religieux ait ordonné lui-même une si effroyable vengeance. Bien plus, on pourrait croire que ce drame sanglant lui resta réellement inconnu. Car après la dissolution de l'assemblée qui avait prononcé la peine de mort contre Bernhard et ses compagnons, Ludwig entreprit en personne une expédition contre les Bretons, qui, poussés toujours par leur ancien esprit d'indépendance, lui avaient refusé l'obéissance, et avaient même essayé de se donner un roi particulier, nommé Morman. Sa femme l'accompagna jusqu'à Angers. L'armée qui devait marcher contre les Bretons se rassembla à Vannes. La campagne fut courte et le résultat heureux. Morman périt, et avec lui les Bretons perdirent tout appui et toute direction. Personne ne songea plus à la résistance, tous se soumirent aux ordres de l'empereur, et donnèrent des otages de leur fidélité. Puis Ludwig licencia l'armée et revint à Angers auprès de sa femme. Il la trouva dangereusement malade; elle expira deux jours après son arrivée, le 3 octobre 818. Peut-être un poids bien lourd pesait sur le cœur de cette femme; peut-être, lorsqu'aux portes de l'éternité elle sentit le besoin de soulager sa conscience, révéla-t-elle à son époux le mystère de la fin malheureuse de son neveu; du moins Ludwig fut alors pénétré d'un profond repentir. Il ne paraît pas que la perte de sa femme lui ait causé une bien grande douleur: le repentir avait trop vivement saisi son cœur: il versa des larmes amères, gémissant de n'avoir pas empêché par des ordres positifs ses conseillers d'agir d'une manière si criminelle contre Bernhard, son neveu. Dans son âme s'éleva de nouveau la pensée de renoncer au monde, et d'essayer, par la prière, la pénitence et des offrandes pieuses aux couvens, de rendre à son cœur une tranquillité après laquelle il ne cessait de soupirer, qu'il ne trouvait jamais, et qui maintenant était troublée d'une manière si terrible.

Mais cette pensée jetait la désolation parmi les ecclésiastiques et les moines. A leurs yeux, ces dispositions monacales placées sur le trône étaient bien plus avantageuses à l'église que ne l'eût été un roi revêtu du froc et enfermé entre les murs d'un cloître. Aussi employèrent-ils toute leur puissance et toute leur adresse à procurer des distractions à l'empereur, à faire naître en lui des idées mondaines, à le rattacher à la vie par un lien nouveau et sacré, et à le réconcilier avec le trône. Quelque compliquées que pussent être les affaires de l'empire, elles avaient pour Ludwig trop peu d'intérêt pour le délivrer de sa mélancolie. Ce n'était pas assurément un fait sans importance que Rigo, nouveau duc de Bénévent, successeur de Grimoald, lui envoyât des ambassadeurs avec de riches présens, et reconnût sa dépendance de l'empire; ce n'était pas non plus un fait sans importance que plusieurs peuplades slaves se réunissent volontairement à l'empire et rendissent par là temoignage de sa puissance et du respect qu'il inspirait; ce n'était pas un fait sans importance que Sclaomir, prince des Abodrites, qui avait exprimé si hautement sa haine contre les Franks, fût complètement battu par l'armée des Saxons et des Franks orientaux et amené prisonnier devant l'empereur: l'âme de Ludwig ne trouvait pas à se satisfaire en de semblables choses. Ses amis le pressèrent donc de contracter un nouveau mariage; et comme le bon empereur se rendit encore à ces instances, ils rassemblèrent à sa cour les plus belles filles de l'empire, afin que l'inclination suivît cette résolution. Elle la suivit en effet. Ludwig choisit Judith, fille du comte

Welf, la plus belle parmi les belles : elle descendait d'une des plus illustres familles de Bavière. Le mariage se fit au printemps de l'année 819.

Avant cette union déjà, Ludwig avait tenu à Aix-la-Chapelle une assemblée qui s'était occupée exclusivement d'affaires ecclésiastiques; mais lorsque par ce mariage il parut gagné de nouveau à ce monde, il fut amené à convoquer à Ingelheim, au mois de juillet, une diète qui ne devait être consacrée qu'aux affaires temporelles; mais les résultats en furent peu satisfaisans. Les grands seigneurs chargés de l'administration des provinces les plus éloignées, ou qui, sous le titre de ducs, devaient maintenir dans la dépendance les peuples soumis, sentaient depuis longtemps que la main héroïque de Karl-le-Grand ne tenait plus les rênes du gouvernement. Karl avait reconnu qu'un empire tel que celui des Franks, fondé par le glaive, protégé et étendu par le glaive, reculait dès qu'il s'arrêtait; la vérité de cette observation se manifestait partout. La paix était devenue un fardeau; des forces tumultueuses éclatèrent d'une manière sauvage, parce qu'elles n'étaient pas fatiguées par des combats réguliers et ne trouvaient pas à se satisfaire par la victoire. Les grands seigneurs s'accusaient mutuellement, et, convaincus de l'inutilité de leurs plaintes, tournaient leurs armes les uns contre les autres. Chacun ne poursuivait que son propre intérêt : le plus faible se couvrait du nom de l'empereur, et prétendait défendre la cause de l'empire, pour se faire appuyer dans sa cause privée. C'est ainsi que l'Aquitaine fut troublée par Lupus, fils de Centull, duc de Wasconie; et bien que les comtes Béranger de Toulouse et Warin d'Auvergne, eussent battu ce prince, qu'ils amenèrent prisonnier à l'empereur, afin qu'on pût le punir par l'exil, comme on avait fait de Sclaomir, prince des Abodrites, le roi Pippin se vit forcé de faire en personne une expédition en Wasconie, pour rétablir l'ordre par des mesures rigoureuses. C'est ainsi que les peuples slaves qui s'étaient volontairement réunis à l'empire des Franks s'en détachèrent, lorsqu'ils s'aperçurent qu'ils s'étaient trompés dans leurs calculs. C'est ainsi que Liudewit, duc de la Pannonie-Inférieure, qui prétendait avoir de justes griefs contre Cadolaus, comte de la Marche de Frioul, excita des désordres de plus d'une espèce; il força à la retraite une armée envoyée d'Italie contre lui, et posa, à la diète d'Ingelheim, des conditions qui témoignaient d'un grand orgueil, et que l'empereur dut en conséquence rejeter, puis il persévéra dans sa révolte, souleva les peuples d'alentour contre l'empereur, exerça d'affreux ravages en Dalmatie, et se montra toujours plus redoutable et plus dangereux, bien qu'il fût battu d'abord par Baldrich, duc de Frioul, puis par Borna, duc de Dalmatie.

Ces événemens n'étaient pas de nature à ramener la sérénité dans l'âme de Ludwig. Les plaisirs de la chasse eux-mêmes, bien qu'il n'y renonçât pas, ne semblaient plus le toucher. Le fardeau de l'empire était trop lourd pour lui, le souvenir de Bernhard l'accablait; ni sa jeune épouse, ni les moines ses amis, ne pouvaient le distraire ou étouffer ses remords. Dès le mois de janvier 820, il tint à Aix-la-Chapelle une nouvelle assemblée des grands de l'empire, parce que tous sentaient la nécessité de comprimer la révolte de Liudewit. Une grande expédition fut résolue et préparée contre celui-ci. Mais dans cette diète se passa un autre événement qui ne resta pas sans influence sur le cœur impressionnable de Ludwig. Bera, comte de Barcelone, gouverneur de la Marche espagnole et de la Septimanie, qui avait souvent déployé sa valeur contre les Sarrasins, fut accusé de félonie et de trahison par un vassal de ce pays, nommé Sanila. Bera nia tout, sans pouvoir prouver son innocence. On décida que l'accusateur et l'accusé se battraient en duel avec le bâton, selon l'usage des Franks, afin que l'issue de ce combat manifestât la vérité. Ces hommes, tous deux Goths d'origine, étaient prêts à cette lutte, mais ils demandèrent que, selon l'usage de leur peuple, on leur permît le combat à cheval. Ludwig avait de l'affection pour le comte Bera; celui-ci avait autrefois soutenu sa cause et, dans les succès comme dans les revers, fait preuve sous ses yeux de bravoure contre les infidèles. Il pria donc le comte de tout avouer, lui assurant son pardon. Bera estimait l'honneur plus que la vie : il s'en tint à sa demande, que l'empereur lui accorda. Le combat s'engagea d'abord avec la lance, puis avec l'épée. Bera fut vaincu. Alors il fut condamné à mort comme convaincu de félonie. Ludwig empêcha, il est vrai, l'exécution de cette sentence et relégua le malheureux comte à Rouen; mais il laissa à ce vieil ami

la honte de ce qui s'était passé, et conserva dans son cœur une douleur profonde.

Au commencement du printemps, et conformément aux résolutions de la diète, trois armées se mirent en marche contre Liudewit. La première, venant d'Italie, passa les Alpes noriques ; la seconde traversa la Carinthie ; la troisième s'avança par la Bavière et la Pannonie supérieure. Celle qui tenait la droite fut arrêtée par les difficultés que présentait le passage des montagnes et par les armes qui le défendaient. L'arrivée de l'armée qui tenait la gauche fut retardée par la longueur de la marche et par les obstacles qu'elle rencontra au passage de la Drau. L'armée du centre au contraire, qui traversa la Carinthie, battit trois fois l'ennemi, franchit la Drau, et arriva heureusement au lieu où elle devait opérer sa jonction avec les deux autres. Liudewit avait fait exécuter de forts retranchemens sur une montagne escarpée. Il s'y retira, jetant de là des regards de mépris sur l'ennemi. Enfin les trois armées frankes se réunirent : les Saxons, les Franks orientaux, les Allemanni, les Bavarois et les Italiens se trouvaient ensemble. Mais Liudewit ne fut pas plus effrayé de la supériorité du nombre qu'il ne l'avait été de forces moindres. En sûreté sur son rocher, il ne voulut entendre aucune parole de paix et de négociation. Les Franks dévastèrent le pays d'alentour ; comme ils virent pourtant que ces ravages n'amenaient aucun résultat, et comme la prise du rocher leur semblait impossible, il ne leur resta plus qu'à retourner dans leurs foyers. Mais ils éprouvèrent des pertes dans cette retraite. L'armée des Teutschs septentrionaux, qui passa par la Pannonnie supérieure, fut désolée par une dyssenterie que causa l'insalubrité de l'air et de l'eau, et cette maladie enleva un grand nombre d'hommes.

Aucun événement plus heureux ne compensa cet échec. Les Sarrasins d'Espagne, avec lesquels on avait maintenu jusqu'alors une paix équivoque, recommencèrent la guerre ; sur la Méditerranée, huit vaisseaux marchands furent pillés et coulés bas par des pirates : en Danemark, pays dont la guerre civile avait diminué les forces, se rétablit une union menaçante : Hariold, qui jusqu'alors avait été protégé par les Franks, et qui, par l'ordre de l'empereur, était revenu du pays des Abodrites pour prendre possession du trône, se réconcilia avec ses ennemis, les fils de Godofrid, parce que des deux côtés on reconnut peut-être que les Franks n'avaient d'intentions loyales pour personne, si ce n'est tout au plus pour eux-mêmes. Mais ce qui fut le plus humiliant, ce furent les insultes honteuses que l'empire eut à souffrir des Nordmans. Une troupe de ces audacieux pirates vint avec dix-sept vaisseaux débarquer d'abord sur les côtes de la Flandre; de là, reculant devant la garde des côtes, mais non sans butin, la petite flotte entra dans la Seine, et comme sur les rives de ce fleuve elle ne trouva pas non plus l'occasion de piller et de dévaster, elle continua sa route jusque sur les côtes d'Aquitaine : là, cette bande hardie débarqua, et trouva enfin le prix de sa persévérance. A tout cela se joignirent des calamités d'une autre nature. Cette année les pluies furent continuelles. Les hommes eurent à souffrir de maladies contagieuses, et une épizootie enleva une immense quantité de bêtes à cornes. Le blé se pourrit, le vin ne réussit pas. Des inondations désolèrent les campagnes, et en beaucoup d'endroits on désespéra même de l'année suivante, parce qu'il fut impossible de labourer les terres.

De semblables événemens ne relevaient pas l'âme effrayée de l'empereur. A cette époque, il se laissait encore quelquefois entraîner à la chasse, son amusement favori, mais il ne trouvait pas plus de tranquillité dans les Ardennes que dans les Vosges. L'intérieur de sa famille devait ajouter constamment de nouveaux chagrins à ceux qu'il ressentait déjà. Judith, sa seconde femme, n'avait pas été reçue avec plaisir, à son entrée dans le palais, par les fils du premier lit de l'empereur ; la jeunesse et la beauté de leur belle-mère ne lui gagnèrent pas le cœur de ces jeunes princes. Lors du premier partage de l'empire, Ludwig avait laissé à son neveu Bernhard l'Italie, telle qu'il la possédait. Depuis la mort de Bernhard, il n'avait encore rien décidé à l'égard de ce royaume. Peut-être lui était-il trop pénible de s'occuper de l'Italie, parce qu'à ce nom se rattachait le souvenir de l'infortune de Bernhard. Mais ses fils semblent avoir interprété son silence d'une autre manière. Ils craignaient qu'il ne retardât toute décision relativement à l'Italie, pour réserver ce royaume au fils que sa seconde femme pourrait lui donner. Et cette crainte excita leur jalousie et leur haine ; Lothar surtout, l'aîné,

ne négligea aucune occasion de presser son père de prendre enfin un parti au sujet de l'Italie. Pour échapper à ses obsessions, Ludwig promit, à ce qu'il semble, de joindre l'Italie à la part qu'il avait déjà faite à Lothar : cette promesse ne contenta pas le jeune ambitieux, et ne fit que l'exciter à insister sur son exécution (5).

Tandis que l'empereur, l'an 821, faisait continuer sans succès les guerres commencées l'année précédente, il convoqua, pour le premier mai, un grand nombre de comtes et de seigneurs, à une assemblée à Nimègue. Il lui soumit encore une fois le diplôme qui jusqu'alors avait été accepté pour le partage de l'empire, confirma de nouveau à l'empereur Lothar le royaume des Langobards, et fit jurer à toute l'assemblée de maintenir ce réglement. Ludwig n'hésita pas à prendre cette mesure, pour satisfaire son fils aîné, parce que vraisemblablement il pensait que sa belle épouse ne deviendrait jamais mère. Pour cette même raison, il consentit sans peine au mariage de son fils. Quelques mois après la dissolution de cette assemblée, en octobre de cette même année, il tint une diète à Thionville, où se rendirent aussi des comtes qui étaient déjà revenus de Pannonie, de la nouvelle expédition contre Liudewit, qui n'avait été signalée par aucune action. Pendant la tenue de cette diète, fut célébré le mariage de Lothar avec Irmingarde, fille d'un certain comte Hugo. Le bon empereur profita de cette fête, à laquelle vinrent assister des ambassadeurs du pape, chargés des vœux et des présens du pontife, pour rétablir le calme dans son cœur en réparant des actes qui autrefois lui avaient semblé nécessaires, et que maintenant il regardait comme injustes. Il fit venir devant lui les hommes qui avaient été impliqués dans les affaires de son neveu Bernhard, et qui s'étaient soustraits aux premières fureurs de la tempête ; il leur annonça leur grâce complète, et leur rendit leurs biens confisqués. En même temps il rappela l'abbé Adelhard et son frère Bernhard de l'exil auquel ses soupçons les avaient condamnés : le premier redevint abbé de Corbie, et le second reprit sa place dans son couvent.

Mais la conscience de Ludwig resta inquiète comme auparavant, et il ne manqua pas d'hommes, ecclésiastiques et laïques, qui, dans de bonnes intentions, par ruse, par égoïsme, attisèrent constamment le feu et l'empêchèrent de s'éteindre. Vraisemblablement aussi sa piété et les récits des Saintes Écritures lui firent voir dans les calamités et dans les plaies qui, à cette époque, frappaient sans relâche les peuples de son empire, une conséquence de ses péchés. En effet, dans cette même année, les pluies excessives de l'automne détruisirent les semences et rendirent l'ensemencement impossible, et à ces pluies succéda un hiver d'une effrayante rigueur : les plus grands fleuves même de la Gaule et de la Germanie se couvrirent d'une glace si épaisse, que, pendant plus de trente jours, les plus lourdes voitures les traversèrent comme sur des ponts : et lorsqu'enfin cette masse glacée se dissolvit, une immense destruction désola particulièrement les bords du Rhin. Plusieurs autres phénomènes, suites d'une température inaccoutumée, moins désastreux, mais tout aussi surprenans, augmentèrent encore l'impression que de semblables événemens avaient produite sur les esprits d'hommes ignorans et superstitieux.

Dans ces circonstances, l'empereur convoqua, au mois d'août de l'année suivante, les évêques, les abbés, et d'autres hommes éminens du clergé, ainsi que les grands-officiers et les grands vassaux de l'empire : l'assemblée fut indiquée à Attigny sur l'Aisne. Ludwig, dans cette réunion, commença par se réconcilier avec ses frères, qu'il avait forcés d'entrer malgré eux dans les ordres, et répara tous les dommages ou les vexations que son père leur avait fait éprouver ou qu'il leur avait fait éprouver lui-même. Puis il parut devant l'assemblée revêtu de l'habit de pénitent, et avoua publiquement ses péchés envers ses frères, envers Bernhard, fils de son frère, envers Adelhard et Wala, envers Bera et d'autres encore, cherchant, par des prières, par des aumônes, et par des actes religieux de toute espèce, à obtenir grâce aux yeux de Dieu et des hommes.

Cette scène avait quelque chose de poignant. Les âmes furent profondément émues lorsqu'on vit l'empereur, le premier personnage d'un si grand empire, s'humilier à ce point sous la puissance de la religion ; se tenir là, dépouillé de tout éclat mondain, suppliant et contrit, et témoignant avec un sentiment profond de la faiblesse humaine un amer repentir de choses pour l'exécution desquelles sa seule parole avait suffi, et qu'il avait tous les moyens de re-

nouveler. Parmi les ecclésiastiques, des hommes intruits se rapelèrent le grand Théodose, qui jadis, à la suite d'un acte d'emportement, avait tremblé devant la colère de saint Ambroise, et avait cherché, au faîte de la puissance impériale, à mériter de nouveau, par de rudes pénitences, les bénédictions de la religion et le repos de sa conscience, et ils se réjouirent de ce que la religion n'avait rien perdu de sa force dans le cours des générations. Tout homme de bien applaudira aussi au repentir sincère que le bon empereur ressentit et témoigna. Mais la chose en elle-même n'en était pas moins dangereuse. Ludwig n'était pas, comme Théodose, repoussé de la communauté des fidèles : il était l'ami et l'espoir des ecclésiastiques; il n'était pas forcé par la crainte à des pénitences, parce que son avenir dépendait de leur accomplissement; il n'y fut poussé que par la crainte qu'il s'inspirait à lui-même. En tout cas il sembla d'un côté qu'il ne fût pas maître de ses actions, et de l'autre, qu'il ne fût pas maître de ses sentimens. Il parut faible contre les impressions extérieures, faible encore contre son propre cœur. Qui aurait pu compter sur lui? qui l'aurait voulu ou osé? Nécessairement l'incertitude, le découragement, la timidité s'emparèrent des amis de Ludwig; ses ennemis devinrent confians, fiers, insolens, et les indifférens épièrent les circonstances pour agir selon elles. Il avait pour amis les hommes pieux, bons et modestes; pour ennemis, les hommes avides, ambitieux et méchans; le plus grand nombre était tiède et attendait.

CHAPITRE III.

TRANQUILLITÉ APPARENTE ET INTRIGUES SECRÈTES DANS L'EMPIRE DES FRANKS. — COURONNEMENT DE LOTHAR PAR LE PAPE PASCHAL.

De l'an 822 à l'an 826.

La conscience de Ludwig pouvait être calmée après sa confession et sa pénitence à Attigny; mais il n'avait pas encore pris confiance en lui-même. Il se faisait une idée convenable de l'empire dont il était le chef, et il sentait ses devoirs à l'égard de cet empire. Mais il était impossible que ses idées fissent plaisir au pape et au clergé; bien plus, l'un et l'autre devaient s'efforcer d'en empêcher l'application : et peut-être faut-il chercher en elles non-seulement l'origine d'une certaine inimitié contre Ludwig, mais aussi celle d'un système où l'ordre des choses était disposé d'une manière toute différente.

Ludwig pensait que la société, telle qu'elle se comportait dans l'empire, avait un double but, un but spirituel et un but terrestre; que pour atteindre le premier, il était nécessaire de protéger l'Église de Dieu et de l'entourer d'un brillant éclat; que pour atteindre le second, il fallait maintenir et encourager la paix et la justice; que, sous ce double rapport, il fallait agir d'après les résolutions prises dans des assemblées publiques par les membres de la société et transformées en lois : aussi ne négligea-t-il jamais de réunir des assemblées publiques de cette nature pour délibérer avec les membres de la société sur ces affaires envisagées sous ce double point de vue et pour prendre des résolutions qui semblassent convenables à l'état des choses. Jamais il ne se tint autant de diètes dans l'empire des Franks que sous Ludwig-le-Pieux : il ne se passa pas d'année qu'il ne s'en réunît deux ou trois. Ludwig n'y tenait pas un compte médiocre des intérêts particuliers du pays et du caractère propre de leurs habitans. Tantôt il réunissait des assemblées générales ou diètes d'empire, tantôt des assemblées particulières ou diètes nationales. Et même dans les diètes d'empire, il n'oubliait pas les intérêts de chacune des parties de sa domination : il les convoqua tantôt dans le Teutschland, qu'à cette époque on appelait habituellement Germanie; tantôt dans la Gaule, à laquelle on appliquait de préférence le nom de France, bien que son père n'eût pas fait à la Gaule cet honneur; et il changea presque constamment de résidence pour compenser partout les avantages et les inconvéniens. Sans doute il ne convoquait que les vassaux; souvent il n'appelait que les grands dignitaires ecclésiastiques et laïques; du moins les premiers ou les seconds étaient les seuls qui se réunissent effectivement, tandis que les masses restaient dépendantes et soumises à l'arbitraire : car Ludwig ne pouvait se soustraire à la puissance du passé et devait reconnaître le droit qui prévalait dans la société. Mais son âme était favorablement disposée pour les hommes qu'un sort impitoyable avait jetés sous la puissance du glaive; il les soulageait avec plaisir de tous les fardeaux de la vie dont il pouvait les déli-

vrer; et en cherchant à favoriser les communications entre les hommes, il leur ouvrit un large accès aux honneurs de l'Église et de la vie monacale et par conséquent à la liberté. Mais il se considérait lui-même comme le possesseur de toute la puissance de l'empire et par conséquent comme la source de tous les autres pouvoirs, soit dans l'ordre spirituel, soit dans l'ordre temporel. Il croyait que Dieu lui avait remis son ministère suprême et que ce ministère, en partie par une autorité divine, en partie par une organisation humaine, était divisé entre les officiers de l'empire, de telle sorte qu'ils devaient être ses auxiliaires dans l'exercice de ses hautes fonctions. Pour cette même raison, il se croyait obligé de rappeler constamment à tous les officiers les devoirs qui leur étaient imposés dans le cercle d'action qui leur avait été tracé et de veiller à ce qu'ils les remplissent. Par cette raison encore, il fit, à l'exemple de son père, visiter sans cesse l'empire et constater l'état des choses par des envoyés royaux, et les instructions et les indications qu'il donnait à ceux-ci sont un éclatant témoignage de ses pieuses intentions.

Mais lorsque la bienveillance du prince s'étend sur tous, elle satisfait rarement les individus, et des vues bonnes en elles-mêmes ne s'appliquent pas toujours à la vie réelle. Ludwig était riche en désirs, mais pauvre en volonté; il était facile de lui faire prendre une résolution, mais il manquait de force pour l'exécuter. S'il ne résista point aux méchans, il ne contint pas non plus les gens de bien dans de sages limites; si d'un côté il se laissait entraîner à des soupçons mal fondés, de l'autre sa confiance sortait de toutes les bornes raisonnables. Des passions de toute nature étaient soulevées contre lui et trouvaient chaque jour de nouveaux alimens : on doit s'étonner qu'elles n'aient pas éclaté; on ne comprend pas ce qui les arrêta. Mais le mécontentement contre l'homme investi de la puissance publique a beau être grand et général, lorsqu'il résulte de l'égoïsme, il ne peut réunir les hommes. Des idées de bienveillance générale peuvent seules fonder l'union; le mensonge même, qui sait prendre l'apparence des vues les plus pures, forme un lien; mais l'envie, la jalousie, la convoitise repoussent, et lorsque tous font leur compte d'avance, chacun craint aisément que le sien ne soit pas payé. Parmi de tels hommes, il fallait de ces occasions particulières qui entraînent tout le monde, et que personne n'a besoin de saisir. Mais dans ce siècle il y avait à peine quelque chose de commun, si ce n'est la religion, et le pieux Ludwig honorait et soutenait en tout la religion; seulement il ne le faisait point dans le sens du siége pontifical et de l'Église universelle. Ce qui est certain en tout cas, c'est que plusieurs années s'écoulèrent encore comme les précédentes, au milieu de toutes sortes de troubles et de désordres, au milieu de soupçons et de méfiances toujours croissans, au milieu d'une agitation mystérieuse et passionnée, mais sans grands résultats et sans changemens importans.

La diète d'Attigny ne s'était pas encore séparée, lorsque Ludwig reçut des provinces les plus éloignées de son empire des nouvelles qui n'étaient pas défavorables et qu'il rapporta peut-être à sa confession et à son repentir. L'audacieux Liudwit avait enfin été chassé de son rocher par une armée envoyée d'Italie contre lui; il s'était enfui chez les Serbes, ses voisins (1); il chercha à se faire valoir chez ce peuple par des actes de violence, mais il trouva bientôt sa perte. Les Saxons combattirent heureusement sur l'Elbe; on avait entrepris de la Marche d'Espagne contre les Sarrasins une expédition qui avait produit un riche butin; quant aux Bretons, qui, oubliant le châtiment que naguère on leur avait infligé, s'étaient révoltés, on les combattait avec assez de succès pour que l'on pût s'attendre à leur soumission. L'empereur eut aussi l'occasion de récompenser la fidélité que le comte Suppo lui avait montrée lorsque Bernhard s'était soulevé contre lui. Le duc Winigis de Spolète, affaissé sous le poids des années, déposa son épée, se rendit dans un monastère et prit l'habit religieux. Ludwig donna son duché au comte Suppo; mais il ne conserva pas longtemps ce fidèle serviteur, car Suppo mourut bientôt après.

Aussitôt après la dissolution de la diète, Ludwig donna suite au plan de réparation qu'il avait formé dans sa douleur. Le vieil Adelhard cependant ne se fiait pas à cette faveur nouvelle. Il se retira, consacra son âme aux choses saintes et fonda, avec l'assentiment et les encouragemens de l'empereur, un monastère en Saxe, où les tentatives faites jusqu'alors pour y introduire la vie monacale avaient échoué. Il choisit pour cette fondation un site

agréable sur le Wéser, en face d'une *villa* appelée Huxer (Höxter) et lui donna le nom de l'abbaye de Corbie, où il avait vécu et agi; il nomma le couvent Corvei (2). Le frère d'Adelhard, Wala, se conduisit autrement. Tandis que l'empereur renvoyait en Aquitaine son fils Pippin, qu'il venait de marier, il fit partir pour l'Italie son fils Lothar, et avec lui Wala. Déjà le mariage de Lothar avec la fille du comte Hugo avait inquiété quelques esprits, parce que l'on se méfiait des dispositions de cet homme à l'égard de l'empereur et parce que l'on craignait que Lothar ne fût excité par son beau-père contre son père. Il était d'autant plus dangereux de faire accompagner le jeune prince par le vieux Wala. Celui-ci n'avait pas oublié les vexations que Ludwig lui avait fait éprouver sans qu'il les eût méritées peut-être, et la manière dont l'empereur chercha à en effacer le souvenir ne produisit ni l'oubli ni le respect. La jeunesse seule et l'irrésolution de Lothar affaiblissaient l'action que devait exercer l'influence de tels hommes; mais son âme fut fermée à son père, et on alluma dans son cœur une flamme dévorante, que son caractère était trop faible pour étouffer.

L'empereur se rendit dans l'automne de cette année sur la rive droite du Rhin pour passer l'hiver dans sa villa de Francfort. Là s'assemblèrent les grands officiers de l'empire et les vassaux de tous les peuples teutschs (3), que Ludwig avait convoqués pour délibérer avec eux sur les affaires de cette partie orientale de ses États. Il y vint aussi des ambassadeurs des peuples voisins, qui reconnaissaient la suzeraineté de l'empire, craignaient de ne pouvoir échapper à sa dépendance ou ne voyaient de sûreté que dans l'amitié des Franks. Les peuples slaves, que l'on appelait Abodrites, Sorabes, Wiltzes, Bohêmes, Moraves, Prædenecentes, apportèrent leurs tributs ou leurs présens; les Avares de la Pannonie n'y manquèrent pas non plus, et l'on vit même arriver, pour demander la faveur et l'amitié de l'empire, des envoyés du pays des Nordmans, des Danois, de Hériold et des fils de Godofrid. Ce fut un malheur pour ces peuples, surtout pour ceux de race slave, de ne pas résister aux Franks comme jadis les nations teutsches avaient résisté aux Romains. Ils sentaient le danger qui les attendait tous et la honte qui les menaçait; mais ils ne cherchèrent pas leur salut dans une de ces fortes confédérations qui avaient jadis assuré le salut et la victoire aux Teutschs : mais chaque peuple suivit sa voie, vécut en discorde avec les tribus voisines et de même origine que lui et crut assurer beaucoup mieux ses intérêts par une alliance avec les Franks. C'est ainsi qu'ils ouvrirent eux-mêmes les sources de leurs désastres, qu'ils voulaient tarir. Les Franks ne connaissaient pas les raffinemens de la politique romaine; ils n'avaient pas non plus la vanité des Romains et leur impitoyable mépris des hommes. Deux choses remplaçaient ce qui leur manquait en finesse : le zèle des prêtres, qui ne reculaient devant rien pour porter chez tous les peuples la religion du salut, et cette circonstance que dans les pays des Slaves septentrionaux, la plus grande partie des habitans étaient peut-être de race teutsche; en Bohême même on se ressentait encore de l'action que Marbod et ses Markmannen avaient exercée sur ce pays. Il était donc facile de prévoir le sort des tribus slaves qui à l'est étaient voisines des Teutschs. Il aurait été déjà d'autant plus certainement décidé que la nature et la corrélation des pays, ainsi que la puissance des temps combattaient pour les Teutschs, si l'instinct de ce peuple ne l'avait pas porté vers le midi, et si dans l'ensemble de l'empire des Franks ses forces n'avaient pas été employées dans des directions tout à fait différentes.

Au mois de mai de l'année suivante, 823, l'empereur tint à Francfort une nouvelle diète où furent appelés les grands vassaux des pays purement teutschs de la rive droite du Rhin, de l'ancienne Austrasie sur la rive gauche du Rhin, de l'Allemannie sur cette même rive, et de la Bourgogne. On y vit paraître encore une fois des ambassadeurs des peuples voisins, que l'on appelait encore Barbares, à l'exemple des Romains, en partie parce qu'on les avait appelés, en partie parce qu'ils avaient conçu des inquiétudes. Deux frères, rois des Wiltzes, qui se disputaient le trône, s'y présentèrent aussi. Liub, leur père, était mort dans un combat contre les Abodrites orientaux : selon les usages de sa nation, il avait destiné son royaume à son fils aîné Milegast; mais comme Milegast gouverna d'une manière indigne, son frère Cealadrag fut salué roi par le peuple. Les deux frères se rendirent à Francfort pour prier l'empereur Ludwig de décider entre eux. Ludwig prononça en faveur de Cealadrag, parce que

celui-ci avait l'affection de son peuple. Mais il avait encore une autre raison. Lorsque Sclaomir, prince des Abodrites, avait été vaincu quatre ans auparavant, fait prisonnier et envoyé en exil, Ludwig-le-Pieux avait donné pour souverain aux Abodrites Ceadrag, fils de Thrasucho, parce qu'il croyait avoir en lui un allié fidèle. Mais Ceadrag, devinant les projets des Franks, n'avait pas montré la fidélité qu'on attendait de lui. Il ne se rendit pas aux invitations de l'empereur; il promit toujours et ne tint jamais parole, donnant tantôt une excuse, tantôt une autre; aussi éveilla-t-il des inquiétudes chez les Franks : ceux-ci le soupçonnèrent de nourrir des projets hostiles; il fallait donc établir à côté de lui un autre prince slave, celui des Wiltzes, qui n'eût pas une faible puissance. Le but ne fut pas manqué. Ceadrag, pour gagner du temps, pensa que la condescendance était le meilleur parti : il se présenta devant l'empereur dans cette même année, et Ludwig ne rejeta pas sa justification.

Pendant ce temps, Lothar, fils de l'empereur et empereur lui-même, avait cherché à remplir en Italie les missions qui lui avaient été confiées. Il avait terminé les unes, commencé les autres. Il songeait à revenir en deçà des Alpes, auprès de son père, pour lui rendre compte de ce qu'il avait fait, lorsqu'il reçut une invitation du pape Paschal, qui l'engageait à célébrer à Rome les fêtes de Pâques. Lothar s'y rendit. Le pape le reçut avec la plus grande magnificence, et le jour de Pâques même, le 5 avril, devant l'autel, dans l'église de Saint-Pierre, il lui mit solennellement sur la tête une riche couronne et le salua en même temps du nom d'Auguste.

On ne sait quelles pouvaient être les vues du pape dans ce couronnement. Il est possible qu'il ait simplement voulu maintenir et assurer au siége apostolique le droit que ses prédécesseurs lui avaient acquis. Comme Lothar avait déjà été nommé empereur par son père, et comme habituellement on l'honorait de ce titre, il était à craindre que le monde ne s'accoutumât à ne voir dans l'empire qu'une dignité purement temporelle, non-seulement dans sa puissance, mais aussi dans son origine, et comme l'empereur Ludwig, âgé alors de quarante-cinq ans, pouvait vivre longtemps encore, il était à craindre que Lothar, à la mort de son père, n'oubliât entièrement le siége apostolique, et que par conséquent celui-ci ne perdît toute son influence sur la plus haute dignité du monde. Mais lors même que le pape eût trouvé dans ces réflexions un motif suffisant de profiter d'une occasion favorable pour donner à Lothar la couronne impériale et le titre d'Auguste, il n'est pas invraisemblable que d'autres projets aient occupé le pape, qui se rappelait l'idée que Ludwig s'était faite de l'organisation de l'empire, de la position et de la vocation de l'empire, et les ennemis de Ludwig-le-Pieux, qui, poussés par des désirs de vengeance, par l'ambition, par le ressentiment et par d'autres passions, n'attendaient qu'une occasion pour agir. Le pape voulait peut-être se préparer une puissance afin de pouvoir, en cas de succès, s'opposer avec succès à l'empereur pour la puissance et la suprématie de son siége; les autres ennemis de Ludwig nourrissaient peut-être l'espérance qu'il verrait un danger dans le couronnement de son fils par le pape et considérerait cet acte comme une révolte, et que par là il serait poussé à un éclat qu'ils désiraient sans aucun doute : car il n'est pas vraisemblable que Ludwig ait été informé d'avance de ce couronnement, bien qu'un écrivain, Radbert Paschasius, mette plus tard dans la bouche du jeune empereur Lothar ces paroles contre son père : « Tu m'as envoyé vers le siége apostolique afin que la dignité que tu m'avais donnée fût confirmée et afin que je devinsse ton collègue à l'empire, non moins par la consécration religieuse que par la puissance et par le titre; » puis : « J'ai reçu la bénédiction, l'honneur et le titre de la dignité impériale devant le saint autel, devant le corps sacré du bienheureux Pierre, prince des apôtres, avec ton assentiment et par ta volonté; » bien que d'autres aussi parlent dans le même sens. Lors même que les ennemis de Ludwig n'auraient pas attendu de suites immédiates du couronnement de son fils, ils avaient en tout cas un moyen d'action de plus sur l'esprit irrésolu du jeune prince : il était l'égal de son père; une fois que la tendresse filiale serait effacée du cœur du faible Lothar, qui pourrait l'empêcher de marcher contre son père les armes à la main?

Il est certain que le couronnement de Lothar n'eut pas de suites immédiates. Ou bien Ludwig ne vit dans ce fait qu'une solennité religieuse qui ne pouvait amener aucun change-

ment dans ses dispositions, ou bien il eut assez de modération pour ne pas revenir sur ce qui s'était fait. Le jeune empereur revint auprès de son père au mois de juin, soit qu'il ne fût pas encore assez bien disposé pour les projets de ceux qui voulaient se servir de lui, soit que ces projets eux-mêmes ne fussent pas encore suffisamment mûris. Il arriva à Francfort au moment où Ludwig se réjouissait de la naissance d'un fils que lui avait donné Judith, sa belle épouse; cet enfant reçut au baptême le nom de Karl, et fut dans la suite surnommé le Chauve (4). Peut-être ces nouvelles joies de la paternité, auxquelles il ne s'attendait plus, rendirent-elles le bon empereur plus indulgent encore pour ce qui s'était fait en Italie, car l'avenir de cet enfant devait inquiéter son cœur, en présence de cet autre fils qui revenait et sur la tête duquel brillait la couronne impériale. Lothar, s'il songeait de son côté à cet avenir, ne ressentit certes pas une joie bien vive de la naissance de ce frère, et les mécontens ne manquèrent assurément pas de le troubler par de secrètes insinuations. Car l'impératrice Judith avait excité beaucoup de haines. Cette jeune et belle femme, peu satisfaite de son monacal époux, se complaisait aux hommages que l'on rendait à sa jeunesse et à sa beauté. Par là elle déplut à ceux qui, dans la colère de leur égoïsme, faisaient parade de sévérité et de rigueur: ils jetèrent sur ses mœurs un blâme amer. Et comme l'impératrice accordait une faveur toute particulière à Bernhard, comte de Septimanie, successeur de Bera, qui, ainsi que l'empereur lui-même, honorait son aïeul dans Pippin de Herstall, prince des Franks (5), comme elle le consultait de préférence dans toutes ses affaires, les mécontens ne manquèrent pas de l'accuser d'entretenir avec lui des relations criminelles. Sans doute il n'est pas vraisemblable que dès lors Bernhard ait été signalé à l'empereur Lothar comme le père du petit Karl, auquel il devait donner le nom de frère; mais il est vraisemblable que par des allusions, des gestes, des paroles équivoques et d'autres moyens, on chercha à jeter de la méfiance dans son âme pour l'éloigner toujours davantage de son père.

Après qu'à Francfort Lothar eut rendu compte à Ludwig de la situation de l'Italie et de ses propres actions dans ce pays, l'empereur jugea convenable d'y envoyer Adelhard, comte du palais. En apparence, celui-ci devait se joindre au comte Mauring de Brescia et achever ce que Lothar avait commencé; mais au fond, le but de Ludwig était vraisemblablement de faire examiner l'état des choses par des hommes en qui il avait toute confiance. Ceux-ci n'étaient peut-être pas encore arrivés en Italie que Ludwig reçut de Rome des nouvelles extraordinaires. Deux grands dignitaires de l'Église romaine, Théodore et son gendre Léon, qui tous deux avaient été à plusieurs reprises députés auprès de lui pour les affaires de l'Église, avaient eu les yeux crevés dans le palais de Latran, et ensuite on les avait décapités. Ils avaient, disait-on, subi cet affreux supplice parce qu'ils avaient montré une fidélité inébranlable au jeune empereur Lothar: on ajoutait que tout s'était fait par l'ordre du pape Paschal lui-même, ou que du moins celui-ci n'avait pas empêché le crime.

Aussitôt Ludwig ordonna à l'abbé Adalung et au comte Hunfrid de se rendre à Rome et de faire une enquête sur cette mystérieuse affaire. Mais avant même que ces délégués eussent pu se mettre en route, on vit arriver, comme ambassadeurs du pape, Jean, évêque de Silva-Candida, et Benedict, archidiacre du siége apostolique; ils venaient pour dissiper dans l'esprit de l'empereur les soupçons qu'il aurait pu concevoir sur la participation du Saint-Père à des actes aussi déshonorans. Ludwig écouta ces envoyés, mais resta inébranlable dans sa résolution. Adalung et Hunfrid se mirent en route pour Rome avec les ambassadeurs du pape. L'empereur lui-même, en quittant Francfort, où il avait séjourné si longtemps à cause des couches de sa femme, se rendit d'abord à Worms, et pendant l'automne à Compiégne, où il devait ouvrir une diète le 1er novembre; il l'avait annoncée au moment où la grande assemblée de Francfort s'était séparée. Pendant cette diète, les délégués qu'il avait envoyés à Rome revinrent avec une nouvelle ambassade du pape. Les premiers lui apprirent que l'enquête qu'il leur avait confiée avait été interrompue; que le pape, assisté d'un grand nombre d'évêques, ses *conjurateurs*, avait déclaré par serment qu'il n'avait participé en rien au supplice de Théodore et de Léon; mais qu'en même temps il avait pris sous sa protection ceux qui avaient exécuté ce crime (car ils appartenaient à la famille de saint Pierre) et qu'il avait condamné les suppliciés

comme criminels de lèse-majesté, qui avaient mérité la mort. Les ambassadeurs du pape, l'évêque Jean, le bibliothécaire Sergius, le sous-diacre Quirinus et le maître de la milice Léon, confirmèrent ces assertions ; ils les expliquèrent ou les embrouillèrent et cherchèrent à tranquilliser l'empereur. Le mécontentement de Ludwig était au comble, mais il lui fut impossible de porter la lumière dans ces ténèbres ; il résolut donc de ne pas donner suite à cette affaire.

Et quels éclaircissemens pouvait-il obtenir maintenant? Il est hors de doute que si ces meurtres commis à Rome sont un témoignage des passions qui régnaient à cette époque, ils se rattachaient aussi aux menées des partis dans l'empire des Franks, mais il est aussi difficile d'en découvrir le but que le motif. Le pape représentait les victimes comme des criminels de lèse-majesté : il se donnait à lui-même l'apparence d'avoir déjoué des projets formés contre l'empereur Ludwig en faveur du jeune empereur Lothar. Mais comme immédiatement avant ces meurtres, le pape avait invité ce même Lothar à venir à Rome pour placer sur sa tête la couronne impériale, et que ce couronnement avait effectivement été accompli, on peut supposer que le pape lui-même avait eu le dessein de favoriser le fils contre le père, et que maintenant, après que Lothar, en retournant auprès de son père, soit par affection filiale, soit par irrésolution, eut fait manquer tous ces projets, il voulait détourner de lui toute accusation. Peut-être les deux victimes durent-elles expier de leur vie leur complicité dans les plans qui avaient échoué : du moins il est certain que Théodore avait assisté, comme ambassadeur du pape, au mariage de Lothar, et il n'est pas invraisemblable que l'invitation faite à Lothar de venir se faire couronner à Rome fut portée à ce prince par lui et par son gendre. Quoi qu'il en soit, Ludwig-le-Pieux sentit qu'on l'avait trompé ; il renonça à cette affaire parce qu'il ne trouva personne qui pût le tirer de cette confusion ; mais il conserva ses soupçons contre le pape. Et comment ce pieux empereur aurait-il pu s'attacher à l'examen des agitations de passions humaines lorsque toutes sortes de phénomènes qui amenaient des malheurs ou semblaient en présager se manifestaient dans la nature et dans la vie des hommes et lui causaient de pénibles inquiétudes? Le palais impérial d'Aix-la-Chapelle fut ébranlé par des tremblemens de terre : on entendit pendant la nuit des bruits extraordinaires ; la foudre, traversant un ciel pur, tua des hommes et des animaux et incendia sur plusieurs points des édifices ; des pierres, mêlées à la grêle, tombèrent du ciel et détruisirent les moissons ; des maladies contagieuses exercèrent leurs ravages sur les hommes et sur le bétail ; un hiver épouvantable augmenta la désolation ; une jeune fille de douze ans se passa de toute nourriture pendant dix mois et vécut comme auparavant. Ludwig chercha à détourner par des jeûnes et des prières, par des aumônes et des présens aux églises et aux couvens les malheurs dont, selon lui, ces signes étaient les avant-coureurs ; mais par ces motifs mêmes il n'avait aucun goût aux affaires de ce monde. Son attention ne fut éveillée que par une ambassade que lui envoya, au printemps de l'an 824, Omortag, roi des Bulgares ; c'était un fait tout nouveau qui témoignait de la renommée des Franks, même chez des peuples dont on connaissait à peine le nom. Ludwig reçut avec satisfaction la lettre d'un roi qui régnait si loin de lui et envoya de Bavière, avec ces ambassadeurs, un délégué nommé Machelm, pour acquérir une connaissance plus exacte des demeures et des relations des Bulgares.

Vers ce temps le pape Paschal termina sa carrière, et des querelles s'élevèrent à Rome pour la possession du saint-siége. Le parti des grands de Rome eut le dessus, et Eugène II fut, non pas élu, mais consacré pape en dépit du peuple. Il est hors de doute que ces faits aussi se rattachaient aux intrigues politiques des factions de l'empire des Franks. Le peuple de Rome était dévoué au pieux Ludwig : les grands, qui cherchaient des avantages terrestres même dans les choses de l'Église, s'étaient déclarés contre l'empereur. Il est impossible de suivre les fils d'une trame si confuse : mais on trouve un témoignage bien clair du sens et du but de la désunion qui régnait à Rome au sujet de l'élection du pape dans l'assertion formelle d'un écrivain. Celui-ci affirme que l'abbé Wala, cet implacable ennemi de Ludwig, mit tout en œuvre pour placer sur le siége apostolique l'archi-prêtre Eugène. Le nouveau pape était donc un adversaire du vieil empereur et un partisan du jeune. Il était d'au-

tant plus nécessaire d'égarer le bon Ludwig ou de le maintenir dans la fausse voie. La nouvelle de l'élévation d'Eugène à la dignité pontificale fut donc portée à cet empereur par Quirinus, sous-diacre de l'Église romaine. L'empereur avait alors assemblé encore une fois les Franks autour de lui à Compiègne, à la fin du mois de mai. Là, sous des prétextes que personne n'exprime, mais qui sont faciles à deviner, Ludwig fut décidé à envoyer de nouveau son fils Lothar en Italie pour faire, comme son lieutenant, de concert avec le pape et le peuple romain, tout ce que l'état des affaires pouvait exiger. Lothar se mit en route au mois d'août.

Vers le même temps Ludwig, accompagné de ses fils Pippin et Ludwig, entreprit en personne une expédition contre les Bretons. Lui qui, par indolence naturelle, par inquiétude sur les suites de son absence ou par crainte de toute comparaison avec son père, ne parut jamais sur les frontières pour combattre les véritables ennemis de son empire, il ne jugea pas au-dessous de lui de diriger encore une fois en personne la malheureuse guerre contre les Bretons, et de lui donner une telle tournure qu'il était difficile de la terminer autrement que par l'extermination de ce peuple : car les Bretons étaient une nation rude et pauvre ; ils sentaient en eux cet esprit de liberté qui les avait animés déjà sous la domination des Romains, qui avait tiré de nouvelles forces de l'île de Bretagne et qui s'était retrempé dans le temps que les Franks portaient leurs armes au sud et à l'est et ne pouvaient s'inquiéter d'eux. Dans la suite on leur avait notifié des prétentions qu'ils n'avaient ni la volonté ni les moyens de satisfaire; puis les Franks les punirent à plusieurs reprises de leurs refus en ravageant leur pays. Ces dévastations les forcèrent à promettre ce qu'on leur demandait, mais les mettaient en même temps hors d'état de remplir les promesses qu'on leur avait arrachées. De là de nouveaux châtimens, une nouvelle mission, de nouvelles misères, de nouvelles résistances. Forcés à la révolte, ils devinrent opiniâtres, ces Bretons, et il ne leur resta rien pour les attacher à la vie que l'amour de la révolte et de la vengeance, qui leur faisait mépriser les armes des Franks, même lorsqu'ils se courbaient devant elles. L'empereur Ludwig obtint cette fois ce qu'il avait obtenu précédemment : il porta pendant quarante jours le fer et le feu dans le pays, reçut des promesses de fidélité et des otages, et se retira, laissant les choses dans l'état où elles se trouvaient auparavant.

Sur ces entrefaites, l'empereur Lothar était arrivé à Rome, où il avait commencé et terminé son œuvre. Il rechercha, comme le raconte un vigilant auteur, pourquoi ceux qui avaient été dévoués à l'empereur et aux Franks avaient souffert la mort ou avaient été exposés à toutes sortes de mauvais traitemens ; il rechercha encore pourquoi il s'élevait des plaintes si fréquentes contre les papes et contre les tribunaux, et il trouva que beaucoup de personnes avaient été dépouillées de leurs biens par l'ignorance ou la négligence des papes, et par l'aveugle et insatiable cupidité des juges. En conséquence il rendit leurs propriétés à ceux auxquels on les avait enlevées et excita une grande joie parmi les Romains. Il fut encore décidé que désormais des envoyés impériaux viendraient à Rome exercer le pouvoir judiciaire et garantir au peuple une justice rigoureuse. Les juges qui s'étaient chargés d'iniquités furent arrêtés et conduits en France.

Cette conduite du jeune empereur pouvait être juste au fond; mais elle était évidemment violente dans la forme. L'esprit de parti se manifesta encore dans cette circonstance. Si le pape n'avait pas été la créature de ceux qui s'étaient déclarés pour Lothar, il se serait certainement opposé à une mesure qui, sous prétexte de mettre un terme aux iniquités, était elle-même inique et ordonnait des spoliations pour réparer des spoliations ; mais les amis du pape étaient aussi ceux de Lothar, et le parti que tous deux favorisaient gagnait en force. Aussi tout fut oublié.

Lothar alla plus loin encore. Avant son départ de Rome, il donna en son propre nom une ordonnance qui contient les dispositions suivantes ; « Tout homme qui se met sous la protection du pape ou sous sa protection particulière doit être complètement en sûreté. Toute violence exercée contre lui sera punie de mort. La même peine sera appliquée à toutes les spoliations qui auront lieu à l'avenir ; les spoliations antérieures doivent être réparées. A l'élection du pape ne devaient participer que ceux des Romains à qui ce droit avait été reconnu de toute antiquité : tout homme libre ou serf qui troublera l'élection expiera son

crime par le bannissement. Des délégués seront nommés chaque année par le pape, et par lui pour faire une enquête sur l'administration de la justice. Toute négligence des ducs et des juges sera d'abord dénoncée au pape, afin que celui-ci prenne les mesures nécessaires ou en réfère à lui. Le sénat et le peuple doivent être consultés sur la loi qu'ils ne veulent suivre, afin qu'ils exécutent d'autant plus certainement la loi qu'ils auront eux-mêmes choisie. Tous les ducs, tous les juges et tous les autres magistrats doivent paraître devant lui, l'empereur Lothar, pendant son séjour à Rome : car il veut apprendre à connaître leur nombre et leurs noms et rappeler à chacun l'accomplissement de ses devoirs. Enfin tout homme doit être obligé, sous peine d'encourir la disgrâce de Dieu et celle de l'empereur, à montrer en toutes choses de l'obéissance et du respect au pape de Rome. »

De cette ordonnance (qui fut sans aucun doute rédigée sous les yeux et avec l'assentiment du pape), il résulte assurément, ce dont personne ne pouvait douter, que la suzeraineté de l'empereur sur Rome, que Lothar s'attribuait maintenant, subsistait et était réelle, et que le pape reconnaissait sans réflexion à l'empereur l'autorité suprême en fait de justice; mais il en résulte aussi ou que le pape avait une position très-élevée, ou du moins qu'il sut, en face de ce jeune empereur, s'attribuer une position tellement élevée qu'il se plaçait au même rang que lui, et au-dessus de lui sous le rapport honorifique, et que l'autorité impériale ne paraissait que lorsque celle du pape était insuffisante ou méconnue. Pourtant on ne peut tirer grand parti de cette ordonnance. Son origine est équivoque; elle fut l'œuvre du moment et des circonstances. Elle peut témoigner de ce qui existait ou de ce qui fut convenu alors même; mais elle ne causa pour l'avenir aucun avantage, aucune perte ni d'un côté ni de l'autre. Des forces vivantes brisent sans peine les entraves de la lettre, et les relations de l'Église comme celles de l'État étaient encore bien loin d'une organisation qui portât en elle la possibilité de la durée. Aussi, dans les temps postérieurs, a-t-on attribué trop de valeur à cette ordonnance, qui peut-être n'arriva même pas à la connaissance de l'empereur Ludwig. Et quand même il serait vrai (comme le raconte un écrivain avec assez de vraisemblance, bien qu'il ait vécu trop loin de ces événemens pour mériter une grande confiance) que Lothar, de concert avec le pape Eugène, ne se contenta pas d'obliger par un serment solennel le clergé et le peuple de Rome à une entière fidélité envers son père et envers lui, mais qu'il leur fit encore promettre de ne jamais souffrir l'élection d'un pape, si elle n'était conforme aux prescriptions des lois de l'Église, ni la consécration d'un pontife également élu avant qu'il n'eût prêté serment devant l'envoyé de l'empereur et devant le peuple romain, ces dispositions n'auraient pas amené le moindre changement dans la marche des choses : ce serait un essai pour satisfaire aux besoins les plus pressans, et rien de plus.

Quoi qu'il en soit, Ludwig montra une grande satisfaction de la conduite de son fils, autant qu'il put la connaître. Il apprit avec joie que Lothar était signalé comme ami de la justice et de la vérité. Il ne sentit pas que sous les dehors de l'équité, Lothar s'attachait à l'inique Mammon et que les amis du fils étaient les ennemis du père. Il semble qu'en général Ludwig à cette époque et pendant les deux années suivantes, vécut dans un agréable repos, à moins que sa femme ne lui ait causé des inquiétudes domestiques. Il partageait son temps entre des exercices religieux et les plaisirs de la chasse. Deux fois pendant l'hiver il rassembla les officiers et les grands vassaux de son empire et reçut les ambassadeurs de peuples soumis et de princes étrangers qui reconnaissaient sa suzeraineté ou recherchaient son amitié. Les Bulgares, qui avaient pénétré entre les deux empires d'Orient et d'Occident, en grande partie aux dépens du premier, maintinrent les relations qu'ils avaient nouées avec Ludwig. L'influence des Franks sur les nations slaves devenait toujours plus grande. Des hommes éminens parmi les Abodrites adressèrent à l'empereur des plaintes contre leur prince Ceadrag; des hommes éminens parmi les Sorabes accusèrent de félonie l'un d'entre eux nommé Tunglo. Ludwig ordonna à tous deux de comparaître devant lui à Ingelheim ; ils vinrent. Tunglo fut obligé de donner son fils en otage et obtint la liberté de retourner dans sa patrie; le duc Ceadrag, auquel son peuple donnait le titre de roi, fut retenu prisonnier jusqu'à ce que des délégués impériaux eussent été envoyés chez les Abodrites pour étudier les dispositions de cette

nation : ce ne fut qu'après le rapport de ces délégués que l'on permit au prince de retourner dans son pays; mais on exigea qu'il remît des otages de sa fidélité. D'autre part, les Danois suivaient leurs propres voies. Ils s'éloignèrent de plus en plus d'Hériold, le protégé des Franks, et s'attachèrent aux fils de ce Godofrid, qui avait loyalement combattu pour la liberté de son peuple. Après beaucoup de tentatives inutiles sur le royaume de Danemark, Hériold se vit réduit, l'an 826, à chercher un asile auprès de Ludwig. Il traversa la Frise avec sa femme et une suite nombreuse et vint rejoindre Ludwig à Mayence. Mais pour gagner le cœur de Ludwig et obtenir de lui des secours ou un asile, il était nécessaire qu'il reçût le baptême. Hériold, sans renoncer à l'idolâtrie, n'hésita pas à embrasser le christianisme, de même que beaucoup d'hommes des pays du Nord se faisaient ordinairement baptiser pour gagner beaucoup moins, tout en méprisant la crédule simplicité des chrétiens. Tous les compagnons d'Hériold suivirent son exemple. L'empereur lui servit de parrain ; l'impératrice Judith servit de marraine à sa femme, et la cérémonie se fit dans l'église de Saint-Alban. Mais, par cet acte qui lui ouvrait le ciel, il se fermait tout retour dans sa patrie; aussi l'empereur lui donna un comté en Frise, sur la Sahde, où il semblait pouvoir rendre le plus de services avec ses compagnons. On croyait que de ce point il pouvait le plus facilement agir sur son ancienne patrie pour maintenir la discorde parmi les Danois, sinon par le glaive, du moins par la parole; on espérait qu'il avancerait l'œuvre pieuse de la conversion des Danois, qui jusqu'alors ne s'étaient nullement laissé émouvoir par le zèle des ecclésiastiques. En effet, si les tentatives que saint Wilibrord avait faites un siècle auparavant pour convertir ces peuples étaient restées sans succès parce que les caractères énergiques du Nord, dans leur patrie et dans leur liberté, ne sentaient pas le besoin des consolations que le christianisme promettait ou assurait; tous les efforts que l'on avait faits pour planter la croix parmi ces peuples de héros païens avaient échoué. Les trente jeunes garçons que le pieux missionnaire avait emmenés avec lui pour les instruire et en faire des apôtres ont disparu et n'ont laissé aucune trace de leur action. Karl-le-Grand et Ludwig-le-Pieux avaient en vain nourri le désir et fait en vain des essais de faire pénétrer la salutaire doctrine du christianisme dans ces contrées lointaines : les Danois redoutaient la domination qui s'était montrée en Saxe comme suivante ou comme compagne de la croix. Aussi personne n'était disposé maintenant à continuer l'œuvre de la conversion. Il n'y eut qu'un seul homme, le moine Ascharius, de l'abbaye de Corvei, dans lequel Wala découvrit un zèle assez grand et assez saint pour oser lui proposer cette sainte entreprise. Ascharius se rendit au vœu de l'empereur. Ce moine, dont le pieux exemple entraîna quelques autres religieux, se rendit, sur les indications d'Hériold, chez les Danois pour leur annoncer de nouveau la doctrine du salut. Leur saint zèle ne se restreignit pas à leur propre action : ils formèrent comme une école pour élever, instruire et enthousiasmer de jeunes Danois, achetés en partie, procurés en partie par Hériold, et qui devaient continuer un jour comme apôtres de la foi l'œuvre qu'ils avaient commencée. Il est hors de doute qu'Hériold lui-même rattachait des espérances mondaines à ces tentatives : ses entreprises contre les Danois le prouvent; il est également certain que les Franks en attendaient des avantages pour leur empire, de même que l'Église pour son but sacré et pour son but temporel. Mais l'Église seule, et bien tard encore, vit ses espérances accomplies. Enfin l'empereur fut aussi salué par des ambassadeurs venus de Constantinople, et il ne manqua pas de rendre cette marque de considération. Cet échange d'ambassades entre les deux cours impériales prouve assurément que les relations continuaient à être pacifiques; mais elles n'avaient pas une grande importance. Aucun des deux empires ne craignait à cette époque l'inimitié de l'autre, et pour cette raison aucun n'attachait à l'amitié de l'autre une grande valeur. L'empire d'Orient tombait de plus en plus en décadence : quelques membres étaient chaque jour arrachés à ce grand corps par des peuples barbares, et ainsi les points de contact avec l'empire d'Occident diminuaient chaque jour; à l'intérieur, grâce à l'influence d'anciennes fautes et à l'accumulation de fautes nouvelles, cet empire devenait de plus en plus faible et fragile; d'autre part, sous Ludwig-le-Pieux, l'empire des Franks n'était redoutable pour personne et se montrait tout au plus dangereux aux peuples voisins, qui, par leurs

discordes intestines, étaient prêts à ouvrir un libre accès à l'habileté des ecclésiastiques.

CHAPITRE IV.

PREMIER ÉCLAT DE LA TEMPÊTE. — EXTREMITÉ OU LUDWIG-LE-PIEUX SE TROUVE RÉDUIT. — SA PATIENCE VICTORIEUSE.

De l'an 826 à l'an 831.

L'an 826, après que le prince danois Hériold eut reçu le baptême à Mayence, Ludwig passa le Rhin et se rendit à Seltz; il avait convoqué une diète à Ingelheim pour le milieu du mois d'octobre et voulait passer le temps d'une manière agréable et utile. En route, il apprit qu'Aizo, l'un des grands vassaux du midi de l'empire, avait, au mépris de ses devoirs, quitté Aix-la-Chapelle, où il était venu au mois de mai avec le jeune roi Pippin, et qu'il avait excité un soulèvement dangereux.

On ne connaît pas les motifs de cette révolte. On ignore si Aizo avait été personnellement blessé et s'il n'avait voulu que se venger, ou s'il avait de plus grands projets. On ne sait rien de cet homme. Peut-être avait-il un ennemi en Bernhard, duc de Septimanie, qui jouissait d'une si haute faveur auprès de l'impératrice Judith. Aizo était Goth, et ses propriétés étaient situées dans la Marche espagnole, et comme il fit alliance avec les Sarrasins qui dominaient en Espagne, il est vraisemblable qu'il céda à de nobles pensées plutôt qu'à des idées d'égoïsme et de vengeance. Peut-être ne voulut-il pas être séparé de son peuple; peut-être trouva-t-il plus supportable d'être soumis avec celui-ci à la puissance des Musulmans que d'être entraîné isolément dans le désordre d'un monde germanique. Quoi qu'il en soit, son entreprise promettait un grand succès. Il s'empara, grâce aux intelligences qu'il avait avec les habitans, des villes d'Ausona et de Roda (1) et y introduisit les Sarrasins, qui vinrent à son secours.

Cet événement affligea Ludwig, qui pourtant n'y attacha pas d'importance. Il se croyait à l'abri du danger; les affaires de l'Église et des couvens le détournaient du reste; la chasse lui offrait des distractions. Ce qui lui faisait particulièrement plaisir, c'est que le pape Eugène lui avait remis les reliques du martyr Sébastien : il les fit déposer dans l'église de Saint-Médard de Soissons, où elles opérèrent des miracles si grands et si nombreux qu'ils passèrent la croyance même des hommes de cette époque. Cependant Ludwig chargea les bandes impériales de rétablir l'ordre dans les provinces où il avait été troublé et de forcer l'audacieux Aizo à se soumettre. Mais Aizo, profitant avec résolution du secours des Sarrasins, repoussa les bandes, les contraignit à sortir des places fortes et devint maître du pays d'alentour. Les mécontens se joignirent bientôt à l'homme que favorisait la fortune, et parmi eux Willemund, fils de Bera, qui essaya de venger les malheurs et la honte de son père. Bernhard, comte de Barcelone (2), fut aussi serré de près, et l'empereur se vit dans la nécessité d'envoyer, au printemps de l'année suivante, de puissans renforts à ce favori de sa femme. Le belliqueux abbé Hélisachar de Trèves, qui savait aussi bien diriger une armée que conduire le troupeau du Seigneur, et les comtes Hildebrand et Donat allèrent à son secours. Mais les Sarrasins, de leur côté, ne perdirent pas de temps. Une nouvelle armée se montra devant Saragosse et mit les Franks dans un danger d'autant plus grand que l'apparition de quelques météores annonçait plus de désastres. L'empereur dut se résoudre à envoyer son fils Pippin, avec une nombreuse armée, dans la Marche espagnole pour mettre un terme aux cruautés que les Sarrasins exerçaient sans pitié dans cette malheureuse province. Mais Ludwig se laissa entraîner à une grande faute. Sans doute son fils Pippin était à la tête de l'armée; mais l'empereur en confia le commandement effectif au comte Hugo, beau-père de Lothar, et à Malfrid d'Orléans. Tous deux, ennemis du duc Bernhard, voyaient avec une joie secrète la position difficile de cet homme odieux sans réfléchir que toute la Marche partageait son malheur. Ils ralentirent donc avec perfidie la marche de l'armée et firent naître tant d'obstacles que cette difficile et coûteuse entreprise dégénéra en une expédition aventureuse. Lorsque enfin l'armée arriva dans la Marche espagnole, les Sarrasins avaient pillé tout le territoire, à l'exception des villes fortes : les campagnes étaient ravagées en tous sens; les hommes mêmes étaient enlevés, et le butin était mis en sûreté derrière les murs de Saragosse. L'armée franke revint sans avoir rien fait, et cette honte volontaire excita un mécontentement général. Cette honte parut d'autant plus grande que Baldrich, duc de Frioul, s'était aussi rendu

coupable de négligence, car il avait souffert qu'un peuple, dont on ne connaissait le nom que depuis peu d'années, les Bulgares, se permissent des incursions et des brigandages dans la Pannonie supérieure et retournassent impunis dans leurs foyers avec leur butin (3).

L'empereur tint une diète à Aix-la-Chapelle, au mois de février de l'an 828. Aussitôt l'indignation éclata. C'était une chose dangereuse que les ducs auxquels on avait confié la défense des frontières les laissassent à découvert par indolence, par indifférence ou par négligence; c'était une chose plus dangereuse encore que les chefs des armées frankes, poussés par des passions effrénées, souillassent l'honneur des armes frankes. Le sentiment que la direction suprême des affaires n'était pas entre les mains d'un homme énergique, craint et respecté, dut devenir général, et personne ne pouvait calculer ce qui arriverait si les peuples voisins s'accoutumaient à faire des courses heureuses sur les frontières de l'empire. Le bon empereur fut donc forcé de consentir à ce que le duc Baldrich fût dépouillé de ses dignités et de ses fiefs; mais suivant mal l'exemple de son père, il partagea le duché de Frioul entre quatre comtes, et ce partage fut loin d'augmenter la force de cette Marche. Il dut consentir aussi à ce que Hugo et Matfrid, sur qui retombait la faute des désastres qu'on avait éprouvés dans la Marche espagnole, fussent privés de leurs dignités et de leurs fiefs, car il fallait faire droit à l'indignation du peuple; mais il fit un pas périlleux. Les deux comtes avaient été subordonnés au roi Pippin: bien qu'en réalité ils eussent tout ordonné et tout dirigé, ils n'avaient fait en apparence que suivre les ordres de Pippin, et par conséquent leurs fautes étaient la honte de ce prince. Bien que le jeune roi ne partageât pas leur colère ni leurs désirs de vengeance, il fut certainement blessé profondément, et Lothaire ne vit pas avec indifférence le ressentiment de son beau-père et la douleur de son frère.

Dans le cours de l'été, le comte Boniface, que l'empereur avait chargé de l'administration de l'île de Corse, entreprit, il est vrai, une expédition en Afrique, comme pour user de représailles contre les crimes que les Sarrasins avaient commis dans la Marche espagnole. Il débarqua entre Utique et Carthage, et par cinq rencontres où il fut vainqueur des Sarrasins, il répandit la terreur parmi les habitans des côtes. Mais cette expédition aventureuse ne compensa pas les pertes qu'on avait éprouvés. Un grand nombre de compagnons du comte trouvèrent la mort; tout ce qu'il gagna, ce fut de ne pas être arrêté dans sa retraite, et peut-être attira-t-il de nouveau les regards des Musulmans sur l'île d'où il était venu. La honte de la Marche espagnole resta sans vengeance. Le jeune empereur Lothar devait, il est vrai, marcher avec une nouvelle et puissante armée vers la frontière menacée; mais Pippin lui apporta à Lyon la nouvelle que les Musulmans avaient interrompu leur œuvre et qu'il n'y avait plus rien à craindre. Les deux frères se trouvaient l'un envers l'autre dans une position difficile: Lothar devait réparer les fautes que Pippin avait commises. Le premier ne pouvait désirer l'accomplissement de sa mission, que le second devait regarder comme une insulte. Quelles qu'aient pu être leurs dispositions mutuelles, ils s'entretinrent sans aucun doute du présent et de l'avenir, et il est vraisemblable que, satisfaits l'un de l'autre, ils se séparèrent également mécontens l'un de l'autre. Pippin retourna en Aquitaine, Lothar à Aix-la-Chappelle.

Sur d'autres points de l'empire, il se passait aussi des choses affligeantes. Hériold, jadis roi des Danois, maintenant comte dans le pays des Frisons, avait fait une nouvelle tentative pour reprendre parmi son peuple son ancienne position et arriver au faîte du pouvoir; mais son changement de croyance était une triste recommandation aux yeux de ses compatriotes. Les fils de Godofrid le chassèrent du pays où il avait passé sa jeunesse. Les Franks négocièrent donc avec perfidie pour faire la paix avec les vainqueurs, qui semblaient affermis désormais dans leur royaume: ils ne renoncèrent pourtant pas à la cause d'Hériold, car ils la regardaient comme la leur propre, parce qu'Hériold devait élever parmi les Danois la croix et la discorde, et détruire par là l'inimitié de ce peuple énergique contre les Franks. Ils soutinrent donc en secret le prince converti dans ses nouvelles entreprises, tandis qu'ils concluaient publiquement avec les Danois une paix qui devait endormir ceux-ci et favoriser les intérêts d'Hériold. La paix fut jurée par les Danois et par les comtes et margraves de Saxe, au nom de l'empereur, et confirmée de part et d'autre par les échanges d'otages. Mais Hériold,

affligé du repos qu'on lui imposait, trompé aussi dans les espérances qu'il fondait sur ses nouveaux co-religionnaires, fit, dans son impatience, irruption sur les terres des Danois, qu'il dévasta et pilla. Les Danois cependant devinèrent la déception; ils usèrent de représailles. Ils se vengèrent sur les Franks des crimes d'Hériold; ils demandèrent à leurs ennemis secrets des dédommagemens publics pour l'attaque ouverte d'Hériold. Ils franchirent en force leurs frontières, passèrent l'Eider, surprirent les garnisons frankes dans les châteaux forts et dans leurs retranchemens, les chassèrent, les poursuivirent, dévastèrent et pillèrent tout aux environs, et revinrent sans obstacle dans leur pays avec le butin que leur avait valu cette course audacieuse. Ainsi fut punie la témérité d'Hériold. Puis, pour ne pas se montrer inférieurs aux Franks, ils envoyèrent comme par dérision une ambassade d'abord aux bandes qui avaient été surprises par eux, puis à l'empereur; ils dirent que tout cela venait d'un malentendu; qu'ils étaient prêts à faire réparation; que l'empereur n'avait qu'à faire connaître ses désirs. Ludwig, soit par bienveillance, soit qu'il fût effrayé du danger qui menaçait d'autres frontières de son empire et des symptômes de mécontentement qui se manifestaient autour de lui, crut que le meilleur parti était de maintenir à tout prix la paix avec les Danois : il se contenta donc de cette déclaration d'un arrogant ennemi.

Mais cette condescendance avec des ennemis du dehors n'était pas de nature à calmer les passions qui s'agitaient à l'intérieur. Un génie héroïque aurait pu employer à son service, par des combats et des victoires, des forces soulevées avec une énergie si sauvage : la conduite de Ludwig augmenta nécessairement leur impatience. Le blâme, le mépris, le dédain, se manifestèrent de toutes parts, et le besoin de donner un libre cours à ces sentimens désordonnés devenait chaque jour plus vif. L'empereur voyait bien le danger, mais il n'en connaissait pas l'étendue, il sentait la désolation désastreuse qui pesait sur la société, mais il ne paraît pas qu'il avait découvert la source. Une foule de calamités que depuis plusieurs années la sagesse et la puissance de l'homme n'avaient pu détourner, telle que la perte des récoltes, les inondations, la famine et des maladies contagieuses, avaient produit la misère et la désolation et l'induisaient lui-même en erreur. Il confondit les effets déplorables des passions humaines avec ceux des phénomènes de la nature et vit dans ceux-ci la seule cause de tous les malheurs de cette époque. Dans l'ébranlement de la société humaine et dans les terribles secousses de la nature, il ne reconnut que la main de Dieu, qui cherche à ramener les hommes à la piété et à la vertu par la douleur et les souffrances. Et cette même année, beaucoup de choses contribuèrent à le fortifier dans cette pensée. Des tremblemens de terre et de formidables orages désolèrent le pays, et ébranlèrent et endommagèrent même le palais impérial d'Aix-la-Chapelle. De plus, les miracles se succédèrent : il plut du froment; les reliques des saints martyrs, que Ludwig s'efforçait d'acquérir et savait se faire céder pour son bonheur et pour celui de son peuple, n'avaient jamais manifesté avec autant d'éclat leurs mystérieuses vertus. Les maladies les plus graves étaient soudain guéries près de ces ossemens sacrés; des estropiés furent rendus à la santé. Un aveugle d'Aquitaine, nommé Albrich, que les saints avaient aussi guéri, d'une manière mystérieuse, de grandes infirmités, prétendit que l'archange Gabriel lui était apparu et l'avait chargé d'annoncer à Ludwig ce qu'il avait à faire et à éviter. Cet homme, qui prouvait sa mission par des indices miraculeux, fit écrire cette instruction et la transmit à l'empereur. Le démon lui-même ou son disciple tint par la bouche d'une jeune fille possédée d'effrayans discours, annonçant le châtiment que le siècle avait mérité par ses crimes, et déclara que lui et ses compagnons avaient fait peser tant de désastres et une si grande désolation sur l'empire des Franks pour punir les péchés et les actes ignominieux de cette génération !

Il ne paraît pas que Ludwig-le-Pieux ait ajouté foi à toutes ces choses, qui, si elles venaient d'une intelligence dépravée, jetaient aussi le trouble dans les esprits, car on se plaint de ce qu'il ne suivit presque en rien les avis qui lui étaient venus d'une révélation céleste. Mais Einhard lui-même parle avec un ton de conviction de l'archange aussi bien que du démon (4) : comment serait-il donc possible que ces mystérieuses jongleries soient restées sans influence sur le cœur tendre, impressionnable et crédule de Ludwig ? Il chercha à prévenir le mal, et s'il n'y réussit pas par les

moyens auxquels il eut recours, si même il se trompa dans leur choix, il distinguait pourtant assez bien ce qui venait de Dieu et ce qui était l'œuvre des hommes.

Avant tout, pour apaiser Dieu, dont la main s'était appesantie sur l'empire des Franks, il ordonna un jeûne général de trois jours et d'autres exercices religieux. Il est possible que ce moyen n'ait pas été sans effet, que plus d'un homme fut ramené par cette pénitence à de meilleurs sentimens et à des mœurs meilleures. En ce sens le choix de ce moyen n'était pas malheureux..

Un second réglement réussit moins à Ludwig. Il ordonna que dans quatre villes de son empire, à Mayence, à Paris, à Lyon et à Toulouse, des synodes se tiendraient simultanément, afin que le clergé délibérât sur ce qu'il fallait faire pour la conservation et la prospérité de l'église du Christ et pour le rétablissement de la concorde dans l'État, non-seulement parmi les serviteurs de la religion, mais aussi parmi le peuple et les rois.

Les ecclésiastiques avaient certainement de grandes raisons d'être satisfaits de la piété de Ludwig. Tous ses efforts tendaient en effet à favoriser les églises et les couvens. La multitude de diplômes qui nous a été conservée prouve que Ludwig n'avait pas de plus grand plaisir que de pouvoir accorder quelque chose aux gens d'église. Chaque année de son règne il leur avait fait de nombreuses et riches donations, et sous ce rapport même, il agit avec la plus grande légèreté; il ne se rappelait pas que sa maison n'était pas arrivée au trône par le génie et l'habileté de ses prédécesseurs, mais que si elle obtint la couronne, ce fut surtout parce que, parmi toutes les familles illustres, aucune ne possédait des propriétés aussi étendues que la sienne; parce qu'après les spoliations dont les Mérovingiens avaient été victimes, de grandes richesses étaient nécessaires à une nouvelle maison royale. La prudence la plus vulgaire lui commandait de garder l'héritage de ses pères; elle lui faisait un devoir de l'augmenter à cause de la division de sa race en plusieurs branches; et ce devoir était d'autant plus impérieux que l'ancienne énergie qui avait produit une série de grands hommes ou d'hommes habiles, semblait se retirer de cette race; ce dont après tout l'empereur ne s'apercevait peut-être pas. Cependant Ludwig n'hésita pas à dissiper l'héritage de sa maison et à s'appauvrir, lui et les siens, pour enrichir des églises et des monastères; mais une libéralité désordonnée trouve rarement de la reconnaissance, et celui qui se montre toujours prêt à donner ne peut rien refuser. Les ecclésiastiques n'étaient pas satisfaits de recevoir beaucoup, parce qu'ils voulaient avoir tout. Ils voyaient avec déplaisir l'idée que Ludwig se faisait de la dignité impériale et de ses rapports avec l'Église et ses ministres. Il prétendait être entièrement indépendant de la volonté de l'Église et ne consultait que quelques ecclésiastiques; mais comme il ne pouvait les consulter tous, et que pourtant il les voulait tous satisfaire, un très-grand nombre (car chacun se croit toujours plus sage que les autres) nourrissaient contre lui un amer ressentiment, et prêtaient l'oreille aux insinuations de ceux qui avaient ou croyaient avoir à se plaindre de lui. Les seigneurs ecclésiastiques ne se rendirent donc pas aux synodes indiqués avec des intentions favorables à Ludwig. Peut-être même furent-ils blessés de ce qu'il les répartissait dans quatre villes; cette mesure semblait indiquer de la méfiance; elle semblait trahir chez l'empereur l'intention de faire lui-même un choix parmi leurs résolutions, après les avoir examinées et comparées; elle semblait enfin couvrir des prétentions qu'il ne fallait pas tolérer. A tout cela se joignit une circonstance particulière qui parut autoriser les ecclésiastiques à déverser le blâme sur le pieux empereur.

Dès les commencemens de l'empire des Franks, il est de temps en temps fort mention des Juifs. Quelques individus de cette nation sont signalés comme des hommes prudens et adroits. Ils accompagnent les ambassadeurs des rois dans les pays étrangers. On cherche à les convertir. Ils échappent aux obsessions et se montrent forts dans la patience. Ils jouissait d'une grande faveur auprès de quelques rois de la race mérovingienne. Ils procuraient les objets de nécessité ou de fantaisie. Sous le nouvelle race royale, ils paraissent comme marchands riches et habiles. Ils maintiennent le commerce entre les peuples et mettent l'argent en circulation. De temps à autre ils sont signalés comme les ennemis des chrétiens, qui tournent en dérision ce que l'église chrétienne a de plus saint, et achètent et vendent les vases sacrés, à la honte de quelques ecclésiastiques. Il

est rarement question d'eux dans les lois; elles n'en parlent que comme d'hommes tolérés et qui ne sont pas sans souillure, bien qu'ils semblent avoir trouvé assez souvent une grande confiance chez leurs voisins (chrétiens). Leur position dans la société civile n'est nulle part indiquée en termes précis; il resulte toutefois de tout ce qu'on remarque à leur sujet, qu'ils n'habitaient que les villes, et que peu à peu ils furent placés sous la protection exclusive des rois. Cependant, quoiqu'ils fussent exposés à des insultes et à des vexations de toute espèce, ils acquéraient toujours plus d'importance. Ils devinrent industrieux par nécessité, adroits par l'oppression, prudens par le soupçon, souples par l'incertitude, éclairés par un déplacement continuel; et la haine qu'on leur portait les amena à rester fermement unis et à se soutenir mutuellement. Par là, la meilleure partie du commerce tomba entre leurs mains, où le numéraire vint affluer. Les rois trouvèrent probablement plus d'une fois des secours chez eux, lorsque tous les autres les abandonnaient. Au temps de Ludwig-le-Pieux, ils étaient soumis à un *maître* particulier *des juifs*, qui prélevait sur eux, pour la chambre impériale, par des délégués spéciaux, et en leur qualité de serfs, des contributions dont le taux était vraisemblablement arbitraire et variait selon les circonstances : d'autre part, ce *maître* les protégeait, sinon contre l'insolence, du moins contre la violence et les mauvais traitemens. Il se peut que dans l'intérêt de la chambre impériale, il leur ait permis beaucoup de choses, et qu'il ait fermé les yeux sur beaucoup d'autres (5).

Or, si les juifs trafiquaient de toutes sortes de marchandises, ils faisaient de plus le commerce des hommes, dont ils tiraient d'immenses bénéfices, et vendaient une foule d'esclaves aux Sarrasins d'Espagne. Vraisemblablement ils allaient les chercher dans les pays idolâtres, chez les peuples slaves et chez les Avares; mais on les accusait aussi d'acheter ou de voler des enfans de chrétiens, avant qu'ils fussent baptisés, pour les élever et les livrer ensuite comme esclaves aux Musulmans. D'autre part on prétendait que, lorsque l'esclave d'un juif était baptisé, l'évêque et même tout chrétien avait le droit de payer au juif l'argent que cet esclave lui avait coûté et d'emmener celui-ci. Ce principe gâta pour les juifs cet odieux commerce. Car les esclaves, instruits des prétentions des chrétiens, et aspirant sans cesse après le plus noble bien de la vie, après la liberté, échappaient à leurs maîtres, se sauvaient dans une église, demandaient le baptême, le recevaient, étaient ensuite réclamés à leurs maîtres par un chrétien, et les juifs étaient forcés de se contenter, pour l'esclave devenu homme, du prix qu'il leur avait coûté lorsqu'il n'était qu'enfant; il est même vraisemblable qu'ils ne recevaient absolument rien lorsqu'ils ne pouvaient préciser le prix d'achat, parce que dans ce cas on supposait ou l'on prétendait qu'ils avaient volé l'esclave. De cette manière ils perdaient leurs espérances, leur gain, leur peine et leur argent. Aussi le pieux empereur Ludwig, calculant les pertes éprouvées par sa chambre, émit arbitrairement, parce que les juifs se trouvaient sous sa protection spéciale, la défense de donner à l'esclave d'un juif le baptême sans l'autorisation de son maître, et le *maître des juifs* et les impériaux reçurent la mission de faire observer rigoureusement cette défense, qui enlevait leurs dernières espérances aux malheureux esclaves, et était aux chrétiens, et surtout aux ecclésiastiques, une belle occasion de vexer les juifs et de s'enrichir à leurs dépens : du moins ces officiers, gagés peut-être par les juifs, employèrent d'eux-mêmes cette sévérité.

Agobard, archevêque de Lyon, s'était élevé avec une grande chaleur contre cette ordonnance, soit par zèle pour la religion et l'humanité, soit par haine contre les juifs; car ses déclamations virulentes et ses accusations terribles contre ces hommes ne permettent pas de connaître son véritable mobile. Il avait écrit à tous les hommes qui semblaient avoir quelque importance à cette époque, pour les soulever contre cet ordre impie : à l'impétueux abbé Hilduin de Saint-Denis, chancelier de l'empereur; au vieux et sombre Wala; à Adelhard, frère de celui-ci, au belliqueux abbé Helismar de Trèves et à d'autres encore. Et lui-même, cet homme accoutumé à tenir fermement une résolution qu'il avait une fois prise, devait présider le synode convoqué à Lyon. Dans le fait, il engagea cette assemblée à délibérer sur cette faveur impie accordée aux juifs, et, à son instigation, on s'en occupa également dans les trois autres synodes (6). Par suite du mécontentement qui s'était élevé parmi ces ecclésiastiques, cette affaire ne pou-

vait que produire un effet défavorable, parce qu'elle autorisait à douter même de la piété chrétienne d'un empereur qui, malgré toutes ses inclinations monacales, semblait préférer les intérêts de sa chambre au salut de tant d'âmes. Par là même, les synodes ne pouvaient contribuer à détourner les maux qui pesaient sur l'empire, à rétablir l'ordre et à apaiser des querelles désastreuses. Ludwig ne reçut que des conseils dont il n'avait pas besoin. Il lui fallait réparer seul des fautes qui n'avaient pas été commises par lui seul; et tout l'avantage qu'il retira de ces quatre synodes consista en quelques leçons amères et vagues, faciles à donner, mais d'une application difficile.

Mais une troisième mesure que Ludwig prit pour détourner le mal lui réussit bien moins encore : il se résolut ou se laissa engager à braver ceux qui le bravaient. Après que les quatre synodes se furent séparés, il réunit une diète générale à Worms, au mois d'août 829. Il y eut la preuve la plus claire des intrigues secrètes dont l'entouraient ceux qu'il croyait attachés à lui par les liens de la reconnaissance, aussi bien que d'autres qui continuaient à s'appeler ses fidèles, car Hugo et Matfrid n'avaient pas perdu de temps pour exciter contre l'empereur des hommes de tout rang, et les ecclésiastiques vinrent à Worms avec tous les sentimens que les synodes avaient excités ou ranimés en eux. Il se sentit trop faible contre ces menées; il leur opposa donc le seul homme qui semblât doué d'une grande énergie, parce que sa colère éclatait en expressions vigoureuses, et qui gagna aisément la confiance de l'empereur parce qu'il avait celle de l'impératrice Judith, l'implacable ennemi des implacables comtes Hugo et Matfrid, Bernhard, duc de Septimanie. Ludwig nomma cet homme maître de la chambre et le chargea de l'administration de l'empire. Il fit plus. Depuis longtemps peut-être son intention était de se rendre au désir de sa femme, de donner à leur fils Karl une part convenable dans son héritage. Or le jeune empereur Lothar s'était laissé décider à déclarer à son père qu'il ne se refuserait pas à reconnaître son frère Karl en qualité de roi dans la partie de l'empire qu'il plairait à Ludwig de lui assigner; il avait même déclaré par serment qu'il maintiendrait Karl dans ses possessions envers et contre tous. Peut-être cette promesse lui avait-elle été arrachée par l'inquiétude de son père; peut-être aussi l'avait-il faite parce qu'en sa qualité d'empereur futur et de futur chef suprême de tout l'empire, rien ne pouvait lui être plus avantageux que d'affaiblir ses deux frères et d'en gagner un troisième à son parti et à leurs dépens. La première de ces conjectures est la plus vraisemblable, d'après le caractère personnel de Lothar, bien qu'on puisse invoquer à l'appui de la seconde la position même des pays que Ludwig destina au petit Karl. Ludwig, comptant sur l'assentiment de Lothar, établit, il est vrai, avec l'approbation de son fils Ludwig, mais sans s'être entendu avec Pippin, son autre fils, que Karl, son quatrième fils, serait roi d'un État auquel il assigna pour limites les deux rives du Rhin à sa naissance et les hautes montagnes des Alpes. Cet État devait comprendre les terres des Allemanni, celles de la Rhétie et une partie de l'ancien royaume de Bourgogne, de telle sorte que Karl fût placé comme aux avant-postes de l'empire au nord et au sud, et que Lothard eût le plus grand intérêt à conserver son amitié pour profiter de sa vigilance. Mais Ludwig, croyant peut-être que ses fils aînés étaient divisés et que Lothar était à jamais gagné par Karl, alla plus loin : il confia le sort de son plus jeune fils au maître de la chambre, à Bernhard, son favori et celui de sa femme. Bernhard devait veiller à l'éducation de Karl et le protéger dans son royaume. Par ces actes, que Ludwig croyait propres à détourner l'orage, il fit éclater la rage de tous. Il parut aux yeux de ses ennemis entièrement maîtrisé par une femme, par sa femme, qui leur était odieuse, et par l'homme qu'on donnait pour amant à celle-ci. Ce que jusqu'alors on avait donné secrètement à entendre, on l'exprima hautement; on tint les propos les plus insolens, les plus impudens. Ludwig, disait-on, ne se contentait pas de souffrir qu'une femme adultère souillât le lit conjugal et fit entrer sous son nom un bâtard dans le palais impérial; il livrait aussi à ce bâtard l'héritage de ses enfans, établissait le père de celui-ci, l'éhonté Bernhard, comme instituteur de son propre fils et lui remettait l'administration de l'empire afin qu'il pût avec d'autant plus de sûreté protéger ce Karl et l'élever au-dessus des enfans légitimes. Il fallait qu'il eût perdu la raison.

Comme personne n'avait de forces armées

toutes prêtes, la diète se sépara dans le plus grand désordre. L'empereur toutefois, plein de confiance dans l'énergie et la sévérité de son nouveau ministre, semble n'avoir conçu aucune crainte de cette dissolution, car il se rendit à Francfort et se livra à ses anciennes habitudes de chasse jusqu'à l'automne; il passa tranquillement l'hiver à Aix-la-Chapelle et célébra les fêtes religieuses avec une grande joie et une dévotion édifiante. Au printemps de l'année suivante, 830, il voulut encore une fois entreprendre une grande expédition contre les pauvres Bretons, les seuls contre lesquels il essaya d'éprouver ce qu'il avait en lui du caractère héroïque de son père. Cette fois on devait attaquer les Bretons en partant des côtes de la mer, parce que les entreprises précédentes étaient restées sans succès. Ludwig, bien qu'il souffrît de la goutte, se rendit sur les côtes. Les armées dont la levée avait été ordonnée devaient se réunir à Rennes; mais il ne vint personne ou peu de monde. En effet les désastreuses campagnes contre les Bretons devaient depuis longtemps effrayer les hommes obligés au service militaire. Maintenant les choses dont nous avons parlé étaient venues au grand jour. Les princes mécontens n'eurent donc pas de peine à entraîner les hommes appelés sous les drapeaux à la rébellion aux ordres de l'empereur. On les conduisit à Paris pour s'y réunir au fils de Ludwig, au roi Pippin, qui s'avançait d'Aquitaine avec une armée. Les mécontens, qui avaient à leur tête Wala et Hilduin, Hugo et Matfrid, se tournèrent vers ce prince, parce que Lothar ne pouvait arriver aussi promptement d'Italie, peut-être aussi parce qu'on ne se fiait pas entièrement au jeune empereur depuis qu'il s'était déclaré prêt à reconnaître une partie de l'empire à son frère Karl. Ils représentèrent au roi Pippin qu'il était blessé dans ses intérêts par son père; ils lui peignirent l'insolence du duc Bernhard et leur propre dégradation; ils le conjurèrent de profiter de ce moment non-seulement pour venger la honte qui rejaillissait sur lui-même, mais encore pour effacer l'ignominie qui déshonorait le palais, et de ne point souffrir qu'un bâtard, qu'on lui imposait pour frère, que l'on imposait comme fils à son père, partageât l'héritage qui n'appartenait qu'à lui et à ses frères véritables. Ces insinuations et la menace d'ôter l'empire à sa maison s'il ne s'élevait pas contre une telle infamie décidèrent Pippin à tourner ses armes contre son père. Il s'avança avec son armée, dont la force croissait chaque jour, jusqu'à Werimbria, aujourd'hui Verberie.

A la nouvelle de ce soulèvement, le duc Bernhard, oubliant la grande tâche qui lui avait été confiée, s'enfuit aussitôt à Barcelone, soit qu'il fût poussé par ses propres craintes, soit qu'il cédât aux inquiétudes de l'empereur et de sa femme. L'impératrice, qui n'aurait pu avec sûreté rejoindre son mari, chercha un asile dans le monastère de la Sainte-Vierge, à Laon. Ludwig lui-même se rendit à Compiègne pour marcher contre un fils devenu son ennemi. Pippin y vint également avec son armée mutinée.

L'histoire, par pitié pour les sentimens d'humanité, laisse dans le silence ce qui se passa à Compiègne entre ce père abandonné de tous et ce fils dénaturé. Probablement on en vint à des scènes odieuses. S'il n'y eut pas de mauvais traitemens corporels, les tortures morales et intellectuelles de l'infortuné prince furent d'autant plus grandes : les récits qui sont venus jusqu'à nous en témoignent. Éribert, frère de Bernhard, de ce duc qui s'était enfui, fut privé de la vue; Odo, son cousin, qui, après la destitution de Matfrid, était devenu comte d'Orléans, fut envoyé en exil après qu'on lui eut arraché les armes. Deux frères de l'impératrice Judith, Conrad et Rodulf, furent entraînés dans un cloître, où on les contraignit à recevoir la tonsure et à prendre l'habit monastique. Deux comtes, Werin et Lantbert, se rendirent à Laon avec une suite nombreuse et emmenèrent de force l'impératrice Judith à Compiègne. Là cette femme infortunée, qui devait sentir les mauvais traitemens d'autant plus profondément qu'elle était plus éclairée, fut tourmentée de toute les manières jusqu'à ce qu'elle promît de s'enfermer elle-même dans un monastère et de persuader à son mari de renoncer à l'empire, de recevoir la tonsure et de finir ses jours dans un couvent : cela prouve que déjà précédemment on avait, mais en vain, engagé l'empereur à prendre ce parti. L'impératrice vit seule son époux.

De l'inépuisable et active énergie de Karl-le-Grand rien n'était passé à son fils; mais Ludwig était doué d'une patience forte et invincible. Il opposa une véritable tenacité aux

adversités de la vie. La solitude du cloître avait toujours séduit sa pensée: son âme avait soupiré après le pieux silence de l'enceinte sacrée; mais maintenant qu'on voulait lui faire franchir par force des portes dont il avait depuis longtemps les clés en ses propres mains, il refusa d'entrer. Il permit à sa femme de prendre le voile, parce qu'il désirait la sauver des tempêtes qui l'entouraient; quant à lui, il demanda du temps pour réfléchir. Car une double espérance vivait encore en lui : il ne croyait pas que son fils Lothar consentirait à laisser consommer ce que Pippin et ses partisans avaient attendu de leur crime, et en même temps il comptait sur l'antique fidélité des Teutschs, qui était encore sans tache, et sur son fils Ludwig. L'impératrice Judith fut conduite au couvent de Sainte-Radégunde de Poitiers; quant à l'empereur, on était dans un grand embarras.

Cependant, au mois de mai, l'empereur Lothar vint également d'Italie à Compiègne avec une armée. Vraisemblablement il s'était mis en route au même moment que Pippin pour prendre part à la campagne contre les Bretons. Mais depuis longtemps un grand désordre s'était emparé de son âme si faible; il avait sans aucun doute été instruit en route de ce qui s'était passé en Gaule, à Compiègne. A son arrivée, le pouvoir se trouvait déjà entre les mains des rebelles, et son père était abandonné et sans appui. Que pouvait-il faire? Il n'aurait pu opérer un changement que par les armes : et certes il était dangereux d'exciter les siens à une lutte de cette nature, lors même qu'il n'aurait pas reculé devant les horreurs d'une guerre civile. Lothar d'ailleurs, dès qu'il parut, fut salué empereur par tous et poussé à la place d'où son père avait été renversé. Il se déclara donc pour les rebelles, et il ne pouvait faire autrement, pour prendre la direction des affaires. Pourtant il n'ajouta pas aux souffrances de son malheureux père; il le prit sous sa protection, ainsi que son petit frère Karl, ou plutôt il les tint prisonniers avec les apparences de la liberté. Assurément il n'aurait pas vu sans plaisir son père se résoudre volontairement à la vie monastique; mais il ne voulait pas la lui imposer par la violence. En général, il semble que personne ne savait plus maintenant ce qu'il fallait faire. De farouches passions agitaient beaucoup de cœurs, tous peut-être; mais chacun ne considérait que son propre bien ou son propre mal; l'envie et la méfiance régnaient chez les uns comme chez les autres, et il ne fallait pas songer à une entière conformité de vues. D'ailleurs la première fureur était passée, et plus d'une personne était satisfaite de la vengeance qu'on avait exercée. Ce que le plus grand nombre pouvait attendre de la prolongation de ce tumulte ne compensait pas les désavantages que devait entraîner une plus longue présence sous les armes. La plupart désiraient donc retourner dans leurs foyers. L'assemblée se sépara, et l'état des choses fut plus incertain encore qu'il ne l'avait été.

L'été se passa dans cette incertitude. On était convenu d'une nouvelle assemblée pour l'automne : elle devait avoir lieu en France, et décider sans aucun doute ce qui était resté indécis à Compiègne. Mais Ludwig, dont la première espérance s'était réalisée, comptait d'autant plus fermement sur la seconde. Le fantôme d'empereur que Lothar, empereur lui-même, voyait devant lui dans son père, ne pouvait manquer son effet. Lothar, en songeant au passé et à l'avenir, devait se sentir de plus en plus enchaîné par les liens sacrés qui attachent un fils à son père. Il avait entouré Ludwig de moines qui devaient le familiariser avec la vie du cloître et le décider à l'embrasser. C'étaient des hommes prudens, ceux à qui l'on avait confié cette tâche; mais de tels hommes n'étaient pas disposés à favoriser la cause d'un fils qui retenait son père prisonnier, d'autant plus que même la retraite de Ludwig dans un monastère ne faisait nullement espérer le retour de la tranquillité et de la concorde entre les frères royaux. Ils ne songèrent qu'aux moyens de faire tourner ces malheureuses dissensions au profit de leur ordre et de l'Église, et comme on acquit en peu de temps la certitude qu'après la déposition de Ludwig tout serait livré à une confusion plus grande encore, parce que chacun faisait des usurpations et tirait à lui tout ce qu'il pouvait saisir, les moines exposèrent à l'empereur détrôné les principes d'après lesquels, selon eux, il fallait gouverner. Ludwig promit d'agir conformément à ces principes s'il arrivait de nouveau à l'empire. Alors les moines mirent en œuvre tous les artifices que leur rendaient possibles les habitudes du cloître pour changer les dispositions des ecclésiastiques et des laïques en faveur du vieil empereur. On se servit surtout

d'un moine habile et instruit, Guntbald, du couvent de Saint-Médard de Soissons, pour éveiller en Pippin et Ludwig, rois d'Aquitaine et de Bavière, de la méfiance contre leur frère Lothar, tandis qu'on travaillait auprès de celui-ci pour paralyser complétement la force de sa volonté. Il arriva donc que Ludwig acquit un pouvoir toujours plus grand, ouvert sur son fils Lothar, caché sur les âmes de beaucoup d'hommes qui s'étaient tournés vers lui dans son malheur. Bientôt il parut incertain quel était l'empereur, du père captif ou du fils qui avait osé retenir le père en captivité.

Dans cet état de choses, la diète dont on était convenu fut convoquée, non dans un endroit de la Gaule, comme on l'avait voulu, mais à Nimègue en Germanie : car Ludwig désirait se rapprocher des Teutschs, qui (il en était convaincu) ne démentiraient pas leur fidélité, bien que jusqu'alors, cédant aux impressions de sa jeunesse, il leur avait montré beaucoup moins d'égards que Karl-le-Grand son père. Il obtint plus encore. Les vassaux et les seigneurs du Teutschland, touchés de cette confiance et saisis de respect pour un infortuné, fils d'un père illustre, pour un empereur d'un caractère doux et d'une âme bienveillante, en lutte avec ses fidèles, en lutte avec ses propres fils, entouré d'égoïstes et de traîtres, victime de sa faiblesse et de sa bienveillance, et qui se fiait à eux et à eux seuls, ils se préparèrent à se rendre en grand nombre et en toute hâte à Nimègue, résolus à tout et prêts à tout. D'autre part les vassaux et les ministériaux de France reçurent l'injonction de ne pas venir avec une suite, afin que l'ordre ne fût pas troublé, et de se présenter seuls, autant que cela serait possible. De plus, les plus grands ennemis de Ludwig, les véritables auteurs des troubles, furent tenus éloignés de Nimègue. Le comte Lantbert reçut la mission de surveiller les frontières, et l'abbé Helisachar lui fut adjoint pour concilier les querelles de droit. L'abbé Hilduin, chancelier de Ludwig, qui n'était pas satisfait de trois grandes abbayes (7), un de ceux qui avaient attisé le feu avec le plus d'ardeur, se permit de transgresser l'ordre qu'il avait reçu et de venir à Nimègue avec une escorte militaire. On lui enjoignit de quitter immédiatement le palais impérial et de passer l'hiver à Paderborn dans un but militaire. L'abbé Wala reçut l'injonction de ne pas quitter son couvent de Corbie et d'y vivre rigoureusement selon la règle de son ordre. Toutes ces dispositions, qui, sans aucun doute, furent justifiées par des motifs particuliers, furent exécutés grâce à la bonne volonté des Teutschs.

Les ennemis de l'empereur sentirent la portée de ces préparatifs. Ils voyaient leurs projets déjoués par l'irrésolution de Lothar. Ils étaient venus à Nimègue sous l'impression d'un amer ressentiment; ils se virent avec une rage venimeuse, dans cette ville, sur les ruines de l'édifice de leurs espérances. Dans leur fureur, ils pénétrèrent de nuit dans la demeure de Lothar, l'assaillirent en désordre et le sommèrent de se décider promptement; ils demandèrent de deux choses l'une, ou qu'il prît aussitôt les armes contre son père, ou qu'il s'éloignât avec eux de Nimègue pour rassembler des forces plus imposantes et pour en finir. Il se peut que, pressé ainsi, Lothar ait préféré ce dernier parti, et vraisemblablement on fit les préparatifs de départ. Dans la matinée qui suivit cette nuit tumultueuse, l'empereur Ludwig fit prier son fils de venir auprès de lui comme un fils auprès de son père. Lothar se rendit à cette invitation, soit que ces mots sacrés de père et de fils eussent ébranlé son cœur, soit qu'il fût effrayé lui-même des menaces de ces bruyans amis; ceux qui se trouvaient près de lui voulurent en vain le retenir. Ludwig ne lui adressa ni menaces ni dures paroles; il ne lui donna que des avis avec une douceur toute paternelle, et Lothar ne résista pas à la voix de son père. Dès que ce retour de Lothar à Ludwig fut connu, la foule des rebelles, s'adressant des reproches mutuels, entraînés comme par une folie tumultueuse et confuse, poussant des cris furieux, se précipitèrent l'épée nue les uns contre les autres et contre l'empereur, et entourèrent le palais impérial. Alors Ludwig, tenant son fils Lothar par la main, se présenta audevant de cette sédition. A la vue des deux empereurs, du père et du fils, cette masse agitée se retira en silence, d'autant plus vite que vraisemblablement les Teutschs, ayant à leur tête l'autre fils de l'empereur, Ludwig roi de Bavière, s'avancèrent tout armés pour le combat. Les volontés de l'empereur furent partout écoutées; par ses ordres, les chefs de la conjuration furent mis en prison, et une double diète fut indiquée pour entendre l'accusation et la défense, et pour juger les coupables.

En attendant, l'empereur garda ses fils près de lui; surtout il ne perdit pas de vue Lothar, l'aîné. L'assemblée se tint à Aix-la-Chapelle, au mois de février de l'année suivante. Avant qu'elle ne s'ouvrît, Ludwig fit sortir du couvent sa femme Judith, ainsi que ses frères Conrad et Rodulf. Car l'assemblée de Nimègue avait résolu, après l'arrestation des conjurés, que l'impératrice Judith, qui avait été injustement arrachée à son mari, contrairement à la loi et sans jugement, paraîtrait à la prochaine diète pour se défendre conformément aux lois, s'il se présentait un accusateur, et entendre le jugement des Franks. Cette résolution avait été approuvée par le pape Grégoire, qui était monté sur le saint siége de Rome après que celui-ci eut été occupé pendant un mois par Valentin, successeur d'Eugène III, l'an 827. Lorsque la diète fut ouverte, les rebelles prisonniers furent amenés devant elle. Ils furent tous déclarés criminels de lèse majesté. Après cette déclaration, l'empereur somma d'abord ses trois fils de fixer le châtiment des coupables. Tous trois votèrent pour la mort. Lothar toutefois, sentant combien, par sa condescendance et son irrésolution, il avait participé au crime de ces infortunés, voulut toucher par ses supplications l'âme si tendre de son père, et Ludwig, ému par sa propre pitié et par les prières de son fils, défendit tout supplice et toute mutilation. Il ne désirait que mettre les condamnés hors d'état de nuire. Il fit donc conduire ceux d'entre eux qui étaient laïques dans divers couvens, les forçant à se faire moines, sans penser à la corruption qui avec de tels hommes pénétrerait dans les enceintes sacrées; d'autres furent retenus en prison: les ecclésiastiques furent mis en surveillance dans des cloîtres. En dernier lieu l'impératrice Judith parut devant l'assemblée. En sa présence chacun fut sommé d'énoncer contre cette femme infortunée toute accusation qu'il pourrait exprimer. Personne ne s'avança. Elle se purgea alors par un serment solennel; puis elle fut déclarée innocente de tous les crimes dont on l'avait accusée, et elle revint pure auprès de son mari. Celui-ci, après que la diète se fut séparée, congédia ses trois fils : Lothar se rendit en Italie, Pippin en Aquitaine, Ludwig en Bavière. Tous trois promirent sans aucun doute à leur père fidélité et obéissance; mais Lothar, contre lequel Ludwig nourrissait la plus grande méfiance, dut lui jurer solennellement de se contenter de l'Italie, de ne pas élever de prétentions à l'association à l'empire, et qu'il n'entreprendrait rien que par la volonté et l'ordre de son père.

CHAPITRE V.

NOUVELLE CONFUSION ET NOUVEAUX DANGERS. — SECOND ÉCLAT DE LA TEMPÊTE. — LUDWIG-LE-PIEUX PRISONNIER DE SES FILS.

De l'an 831 à l'an 833.

L'empereur Ludwig était de nouveau assis sur le trône de son père; mais il n'y était pas plus solidement établi qu'auparavant. Il ne s'était délivré d'aucun ennemi et n'avait pas gagné d'amis. Il n'avait ni appliqué les peines méritées par le crime, ni accordé un pardon qui obligeât à la reconnaissance. Il avait donné aux mécontens comme à ceux qui penchaient en sa faveur une nouvelle preuve d'irrésolution et de faiblesse qui ne pouvait pas rester sans effet. Aucun des grands coupables, aucun des véritables auteurs et des véritables fauteurs de la révolte n'avait été atteint, parce qu'il les avait tenus éloignés de Nimègue, et ceux qui auraient dû être mis dans l'impossibilité de nuire, comme le vieux Wala, surent se représenter comme des martyrs, et tous ceux qui avaient été punis suivirent leur exemple. Enfin il n'avait réveillé dans ses fils ni la confiance ni l'amour filial. Lothar fut renvoyé en Italie avec des reproches et avec une moindre autorité, et supporta sa honte avec d'autant plus de peine que sa faute avait été plus grande; Pippin, qui le premier s'était soulevé contre son père, conserva ce qu'il possédait, et revint avec son ancien orgueil auprès de ceux qui l'avaient soutenu contre son père; et Ludwig, qui n'avait pas violé sa fidélité et qui avait rempli son devoir, fut traité comme Pippin, et il ne se présenta probablement pas sans rougir à ses Bavarois. Tous les élémens d'où étaient sorties ces agitations existaient toujours, s'augmentaient et se fortifiaient; il ne fallait qu'une étincelle pour tout embraser de nouveau, et l'étincelle jaillit du frottement des passions, qui continuaient à fermenter et que Ludwig provoqua lui-même.

Dans la diète tenue à Aix-la-Chapelle, au mois de février de l'an 831, on avait décidé

Ludwig, qui n'étaient nullement revenus aux relations que la nature a établies entre le père et ses enfans, étaient devenus plus accessibles que jamais aux intrigues de ses ennemis.

Lorque la diète se fut séparée, l'empereur se rendit à Aix-la-Chapelle. Dans cette ville parut enfin, vers Noël, son fils récalcitrant Pippin, qui troubla pour lui cette fête sacrée. La perplexité, le chagrin, le mécontentement et la colère régnaient des deux côtés. Le père, dominé par sa colère, ne put ni pardonner ni oublier; Pippin, qui connaissait les dispositions des vassaux, montra de la mauvaise humeur de cette réception défavorable. Ludwig voulut faire valoir l'autorité du père et de l'empereur : il lui défendit de retourner dans son royaume et le garda sous sa surveillance. Pippin, plus aigri encore par cette contrainte et dirigé par de violens conseillers, s'enfuit pendant la nuit du palais impérial, au commencement de l'an 832, et se rendit en toute hâte dans son royaume d'Aquitaine. L'empereur fut effrayé; il vit dans la fuite du roi un double crime qu'il crut devoir punir et comme père et comme empereur. Il appela donc près de lui tous ses conseillers pour délibérer avec eux sur ce qu'il y aurait à faire. La chose devenait d'autant plus grave et plus inconciliable que l'on apprit que le duc Bernhard, qui avait quitté le palais impérial parce que Guntbald ne voulait ni lui céder sa place ni la partager avec lui, s'était joint au roi Pippin et le décidait dans ses projets. On résolut qu'au printemps une diète générale serait tenue à Orléans, où l'on déciderait légalement au sujet de Pippin; que Lothar devrait également y paraître, et que Ludwig, roi de Bavière, viendrait à Aix-la-Chapelle, d'où il se rendrait ensuite à Orléans avec son père. Des exprès devaient être envoyés de tous les côtés pour transmettre aux vassaux et aux seigneurs de l'empire l'invitation d'assister à cette diète.

Mais tandis que Ludwig prenait les mesures que nécessitait cette nouvelle assemblée, il fut surpris par la nouvelle que son fils Ludwig, roi de Bavière, avait mis tout son peuple sur pied; qu'il avait même armé les serfs et appelé comme auxiliaires le plus de Slaves qu'il avait pu, et qu'il était entré en Allemannie pour réduire en son pouvoir ce royaume, que Ludwig avait destiné à son fils Karl; que son plan était de passer le Rhin après avoir soumis l'Allemannie, de faire irruption en France et d'arracher la couronne à l'empereur.

Cette nouvelle était exagérée; la crainte avait grossi le danger. Ce qui était vrai, c'est que le roi Ludwig avait pris les armes et s'était rendu maître de l'Allemannie sur la rive droite du Rhin. Ce prince était mécontent parce qu'il se croyait négligé et ne se voyait pas récompensé des services qu'il avait rendus à l'empereur son père : il fut entraîné par l'agitation générale. La réapparition du duc Bernhard dans le palais de son père l'avait blessé; son frère Lothar, qui ne pouvait oublier sa honte et ses pertes, ne manquait pas de l'exciter. Les vieux ennemis de l'empereur le circonvinrent aussi de leurs intrigues; Matfrid en particulier, cet ancien comte d'Orléans, sut lui persuader que s'il se prononçait décidément contre son père, tous les Saxons et tous les Franks orientaux se déclareraient pour lui. Dans cette attente, il était entré en campagne.

Ludwig-le-Pieux s'était reposé sur la fidélité des Teutschs; sa confiance en eux l'avait sauvé. Il était pour lui de la plus haute importance de raffermir cette fidélité que son fils cherchait à ébranler; aussi renonça-t-il aussitôt à l'assemblée d'Orléans et ordonna-t-il à tous les Franks de se réunir sans perdre de temps auprès de Mayence; il fit dire particulièrement aux Saxons qu'il les attendaient au 17 avril près de cette ville. Aussitôt les Saxons, respectant la confiance de l'empereur, se dirigèrent en toute hâte sur le Rhin. Ils étaient à Mayence au jour fixé. Leur exemple décida les autres peuples de l'empire à se rendre sans retard à l'appel de l'empereur contre son fils devenu son ennemi. Ludwig passa le Rhin et campa près de Tribur avec sa nombreuse armée. Dans le même temps, son fils se tenait avec ses troupes près de Langbardheim, en face de Worms. Mais lorsqu'il vit les forces avec lesquelles son père s'avançait contre lui, le cœur lui manqua : il vit qu'il avait été trompé et qu'il avait fondé ses espérances sur de vaines promesses. Il leva donc son camp, quitta le pays qui était destiné à son frère Karl et retourna en toute hâte en Bavière. L'empereur Ludwig ne le poursuivit pas : les regards fixés sur l'Italie et sur l'Aquitaine, il voulait éviter dans le Teutschland une guerre qui, lors même qu'elle lui donnerait la victoire, aurait rendu tout incertain par sa trop longue durée. Peut-

être aussi était-il convaincu que les Bavarois ne chancelaient pas dans leur fidélité, mais que seulement son fils avait été séduit, et que les Bavarois le suivaient parce qu'on lui avait assigné leur pays. En faveur de son fils pouvaient se réveiller le souvenir de Nimègue et le sentiment qu'il avait mérité sa reconnaissance. Ludwig ne continua donc sa marche que lentement pour ramener l'Allemannie à Karl, son favori. Il s'avança jusqu'à Augsbourg. Là il appela près de lui son fils, qui avait été trompé. Le roi Ludwig se rendit à l'invitation de son père, qui le reçut avec son affection et sa douceur habituelle. Tout fut pardonné; le fils toutefois dut promettre sous serment que désormais il n'entreprendrait plus rien contre son père par lui-même et qu'il n'appuierait plus ceux qui voudraient s'élever contre son père; comme si les liens d'un serment avaient pu enchaîner un fils qui n'avait pas eu horreur de briser les liens de la nature! Du reste Ludwig revint par Seltz sur le Mein, où il trouva sa femme, à Mayence, après avoir licencié son armée. Là il fut rejoint par Lothar. Celui-ci avait peut-être quitté l'Italie dans une tout autre attente; mais lorsqu'il connut l'issue de l'entreprise de son frère, il ne lui resta plus qu'à s'humilier devant son père, à l'assurer de son dévouement et à répudier formellement toute complicité dans l'audacieuse tentative de son frère, qui avait si mal réussi.

L'assemblée d'Orléans, qui avait dû se tenir au printemps, avait été remise au commencement du mois de septembre; mais il ne se trouva qu'un petit nombre de personnes qui, à ce qu'il semble, étaient sincèrement dévouées à l'empereur. Pippin avait été particulièrement sommé de se rendre à Orléans; l'empereur lui promit toute sûreté personnelle pour lui et pour les siens. Pippin se mit effectivement en route, mais il ne vint pas à Orléans. L'empereur, craignant qu'il ne se laissât entraîner à des actes de violence, passa donc la Loire avec tous ceux dont se composait l'assemblée et alla au-devant de son fils jusqu'à Limoges. Il le rencontra dans cette ville et y ouvrit l'assemblée. On examina non-seulement la conduite de Pippin, mais encore celle de Bernhard, duc de Septimanie. Bernhard, qui était maintenant le premier conseiller de Pippin, s'était fait soupçonner d'infidélité; mais il n'était pas certain qu'il eût excité Pippin à prendre les armes contre son père : il fut donc, il est vrai, puni par la perte de ses fiefs; mais on ne le considéra pas comme criminel de lèse-majesté. Quant au roi Pippin, on lui ôta l'Aquitaine, et on le remit prisonnier entre les mains de son père avec sa femme et ses enfans. Ludwig, pour le châtier et le rendre meilleur, le fit conduire dans l'intérieur de la France et eut le projet de le tenir à Trèves sous une sévère surveillance. Mais l'escorte que l'empereur donna à son fils ne fit pas bonne garde, soit par l'ordre de l'empereur lui-même, soit par négligence. Ce prince, si aigri, réussit donc, à la faveur de la nuit, à se soustraire à ses gardiens; mais il était seul et abandonné. Son père, entouré de guerriers fidèles, se trouvait encore en Aquitaine. Sans doute il ne savait pas non plus s'il devait compter sur les dispositions des Aquitains; aussi chercha-t-il à se cacher : il erra dans les campagnes comme un aventurier, en attendant que son père fût revenu d'Aquitaine. Mais Ludwig, troublé, bouleversé, irrité, ne quitta pas l'Aquitaine. Pour punir ses fils aînés, il donna ce royaume, dont Pippin avait été déclaré déchu, au fils qu'il avait eu de Judith; il fit prêter à ce fils, à Karl, le serment de fidélité par les vassaux d'Aquitaine qui l'entouraient; il ordonna en même temps que celui qui trouverait Pippin fugitif s'assurât de lui et le lui amenât. Ce fut pour l'exécution de cet ordre qu'il resta en Aquitaine, où il croyait que son fils était caché; et pourtant il sentait qu'il était temps de retourner dans sa résidence ordinaire. Mais il attendit en vain; Pippin échappa à toutes les poursuites.

L'hiver approchait. D'abord des pluies excessives causèrent des inondations; puis une gelée survenue avant le temps couvrit les campagnes submergées d'une glace qui n'avait pas de consistance, qui ne se brisait pas non plus et qui par là même rendait l'usage du cheval entièrement impossible. En même temps les Aquitains commencèrent à se montrer en ennemis. Les relations du père avec ses fils étaient tellement malheureuses qu'elles devaient froisser tout le monde. Il était difficile de dire qui les avait amenées, et peu de personnes le savaient; mais la conduite de Ludwig dans ces déplorables dissensions était si incertaine, si faible, si équivoque, que plus d'un homme de bonne foi put arriver à croire qu'on devait faire peser sur lui une grande partie de ces malheurs, et que par con-

séquent il devait être facile à ses ennemis de présenter les choses sous un jour tel que toute la faute en retombât sur lui seul. De plus, le long séjour de l'empereur en Aquitaine n'était certainement pas agréable aux habitans de ce pays. Comme il vivait avec sa cour aux dépens de la province où il se trouvait, c'était un hôte onéreux, et les guerriers dont il était entouré durent à la longue retomber aussi à la charge du pays : de là les dispositions défavorables des Aquitains. Ajoutons à cela qu'il ne manquait certainement pas d'hommes qui, en leur qualité d'amis du roi fugitif, cherchaient à exciter tous les sentimens nobles et bas que renferme le cœur humain en faveur de Pippin et contre l'empereur. Tous les désagrémens dont eut à souffrir l'entourage de Ludwig, et qui brisèrent son armée, le forcèrent à renoncer à son plan, à quitter l'Aquitaine et à revenir en France. Il repassa la Loire auprès de la *villa* de Rest et rentra dans Aix-la-Chapelle comme s'il revenait d'une bataille perdue, dans un état pitoyable.

Dans cette position, un nouvel éclat était inévitable; il fallait en appeler à la force et aux armes. Tous, qu'ils eussent de bonnes ou de mauvaises pensées, désiraient un changement. Les fils de l'empereur étaient tous trois excités par leurs propres passions ou par des passions étrangères. Lothar, découragé et dégradé, désirait effacer la honte qui pesait sur lui et s'assurer l'empire; mais comme son père avait donné au fils de sa belle-mère l'Aquitaine, arrachée à son frère, qui pouvait répondre de l'avenir? Pippin, qui s'était soustrait par la fuite à la prison et qui errait comme un voleur de grand chemin sur les routes où le hasard le jetait, voyant son honneur et sa vie en danger devant la puissance de l'empereur, n'avait qu'un désir, celui de se venger et de se mettre en sûreté, grâce à l'impuissance de son père. Ludwig enfin partageait les sentimens de Lothar et n'était pas sans ressentiment de l'humiliation qu'il avait éprouvée en faisant valoir de justes prétentions. Les trois frères devaient de toute nécessité agir pour le moment dans un même esprit. Et comment tous ceux qui cherchaient à gagner, qui aspiraient à la vengeance, qui étaient poussés par quelque passion ne se seraient-ils pas attachés aux fils, puisqu'ils ne pouvaient espérer atteindre leur but que par un changement dans la marche des choses! Ceux enfin en qui vivaient de plus nobles pensées, qui se rappelaient les anciens jours, les exploits et la grandeur des aïeux, et qui voulaient loyalement la sûreté, la prospérité et le salut de l'empire, ainsi que l'honneur et la gloire de l'empereur, étaient sans aucun doute pleins d'affliction et de douleur : bien qu'ils rendissent volontiers hommage aux vertus tranquilles de Ludwig-le-Pieux; bien qu'ils désirassent sincèrement assurer à cet excellent prince le repos, le bonheur, la satisfaction que désirait son tendre cœur; bien qu'enfin ils sentissent que le malheur des temps ne devait pas lui être reproché, mais qu'il en était la première victime, ils étaient pourtant aussi forcés d'avouer que le mal était grand et que l'on ne pouvait attendre de remède d'un homme si faible. Il sembla que le pieux Ludwig ne trouverait un cercle d'action qui lui convînt que là où il l'avait lui-même cherché autrefois, dans les méditations de la vie monastique. On pouvait pleurer sur son infortune; mais la sûreté de l'empire contre les ennemis extérieurs était en danger; tout ce que la vie avait jusqu'alors produit de bon et d'important, tout ce que Karl-le-Grand avait fondé, procuré, développé dans l'intérêt de la science, de l'art et de la civilisation était également en danger. Les Franks consumaient leur propre énergie comme dans un délire; ils prodiguaient leur temps en mouvemens sans succès comme sans fin et en courses ruineuses les uns contre les autres, n'aboutissant qu'à la ruine du pays; une barbarie affreuse prenait la place de l'ordre social, et Ludwig, le chef de l'empire, ne faisait qu'augmenter ce déchirement universel par les moyens mêmes auxquels il recourait pour y mettre un terme!

La douleur causée par cet état de choses était générale. Agobard, archevêque de Lyon, était sans doute un homme tenace et passionné; il n'était pas sans ambition; de plus, il voyait avec colère qu'à la cour de l'empereur on accordât une grande considération à Fridugis, dans lequel il voyait un adversaire redoutable, parce qu'il avait avec lui au sujet de choses oiseuses d'oiseuses discussions dans lesquelles ils ne s'entendaient ni l'un ni l'autre. Ces discussions l'avaient aigri contre la cour de Ludwig; il voyait d'un œil ennemi tout ce qui s'y passait, parce qu'il rapportait tout à l'adversaire qui lui était odieux. Mais Agobard était

aussi un homme instruit et un prêtre rempli de piété; son cœur était fortement attaché à la religion, à l'Église et à la vie des ecclésiastiques. Il voulait le progrès de la science, de l'instruction et de tous les arts utiles. Une active conviction chrétienne avait plus de prix à ses yeux que toutes les subtilités théologiques. De plus, il éprouvait une profonde pitié pour les classes inférieures de la société; il désirait fonder la société humaine sur la justice et la maintenir dans l'ordre par une juridiction régulière. Or cet homme écrivit vers ce temps à l'empereur Ludwig une lettre qui peut être regardée comme un témoignage des intentions, des dispositions et des vues d'hommes doués d'un noble caractère. Voici ce que dit Agobard dans cette lettre.

« Tous les hommes sont obligés à la fidélité; avant tous un prince de l'Église. L'apôtre nous apprend que nous devons prier pour tous les hommes, pour les rois et pour les puissans, afin qu'ils puissent mener une vie paisible et tranquille en toute piété et en toute vertu; il nous apprend que nous devons nécessairement être soumis, non par contrainte, mais par conscience. Mais comment celui-là peut-il vous être fidèle qui, lorsqu'il voit et reconnaît votre danger, ne vous le signale point et ne vous le fait pas connaître? Je déclare moi-même devant le Dieu tout-puissant, qui met à l'épreuve les cœurs et les reins, que je ne vous adresse cette lettre que parce que je ressens une douleur inexprimable des dangers qui vous menacent. La présente année, au milieu de tant de frottemens et de mouvemens, d'excitations et d'inquiétudes, a fait peser tant de malheurs sur les habitans du pays que nul homme n'est en état de les décrire. Et quelle raison, quelle nécessité pousse à de telles discordes? Aucune! Si vous aviez voulu, vous auriez pu passer avec vos fils une vie aussi paisible et aussi tranquille que votre père et votre aïeul. Dieu, qui est dans votre cœur, veuille accorder que vous m'écoutiez avec la patience qui vous distingue et que vous daigniez réfléchir à ce que je dis! A l'époque où vous avez voulu partager avec votre fils votre titre d'empereur, vous avez posé officiellement cette question: « Un homme peut-il ou non ajourner ce qui importe à l'affermissement de l'empire et à la force du gouvernement? » Tous répondirent qu'il était utile, qu'il était nécessaire d'activer au lieu d'ajourner des mesures de cette espèce. Là-dessus vous avez déclaré que, vu la fragilité de la vie humaine et l'incertitude de la mort, vous aviez résolu de partager, pendant que vous étiez en pleine santé, à l'un de vos fils le titre d'empereur dès que vous auriez reconnu la volonté de Dieu. Ensuite tous jeûnèrent pendant trois jours; les prêtres accomplirent le sacrifice de la messe; de riches aumônes furent distribuées, afin que Dieu, qui dirige avec une souveraine bonté le cœur de ceux qui espèrent en lui, pût répandre sa volonté dans votre cœur pour que vous choisissiez celui qui lui plaisait. Ainsi vous avez fait tout ce qu'il était possible de faire, et avec une telle foi et une telle espérance que personne ne put douter que votre résolution ne vous fût inspirée par Dieu. Vous avez fixé à vos autres fils des parties de votre empire; mais afin que l'empire conservât son unité et ne se divisât pas en trois États distincts, vous avez donné la préférence à celui que vous avez fait participer à votre titre. Tout cela fut mis par écrit, scellé et confirmé. Vous avez aussi envoyé à Rome celui avec lequel vous avez partagé votre titre, afin que tout fût approuvé et confirmé par le prêtre suprême. Enfin vous avez exigé de tous un serment par lequel tous s'engageaient à suivre et à maintenir votre choix et votre partage. Dans la suite du temps aussi toutes les lettres impériales ont porté les noms des deux empereurs. Mais tout à coup vous avez changé votre volonté; vous avez déchiré le traité; le nom de votre fils a été omis dans les lettres: vous avez en toutes choses cherché tout l'opposé. Et pourtant Dieu ne vous avait pas dit, ni lui-même ni par un ange ou par un prophète, ce qu'il dit à Samuel au sujet de Saül: « Je me repens de ce que j'ai établi. » De plus, vous ne savez pas encore ce qui a décidé dans les jugemens de Dieu. Celui que vous aviez choisi avec Dieu, vous l'avez repoussé sans Dieu et même sans motif et sans conseil. Et pourtant le Seigneur dit: « Tu ne dois pas tenter Dieu! » Je te prie, seigneur, ne rejette pas ces paroles; entre avec Dieu au fond du sanctuaire de ta pensée et parle avec lui dans la piété de la foi. N'ajourne pas cela jusqu'à demain. Qui sait ce que nous serons demain? Qu'est en effet votre vie? une légère vapeur qui se dissipe bien vite. Je ne crois pas devoir cacher à ta seigneurie qu'il s'élève de grands murmures parmi les hommes à cause de ces

sermens qui s'éloignent les uns des autres et se contredisent : et ce ne sont pas seulement des murmures, c'est de la tristesse et de l'éloignement pour vous. Cela m'afflige, moi qui vous aime loyalement. Saint Jérôme dit : « Le serment a pour cortége la vérité et la justice et l'équité : si ce cortége manque, le serment devient parjure. »

Mais que pouvait produire un semblable discours ? En ébranlant peut-être le malheureux empereur, il ne fit que le rendre plus incertain et plus irrésolu, et bien qu'il lui indiquât une route qui pût le tirer de ce labyrinthe, il était encore très-douteux qu'il ne l'engageât pas dans un labyrinthe nouveau ; bien plus, il était difficile de trouver l'entrée de cette route. L'empereur cependant, tourmenté et torturé de mille manières par ses propres souvenirs et par des obsessions étrangères, par ses propres pensées et par les projets d'autrui, passa l'hiver auprès de sa belle et spirituelle épouse ; écoutant l'expression de sa douleur, de sa haine et de ses désirs, ayant sous les yeux l'enfant de la persécution, son fils Karl, qui semblait être à la fois un suppliant et un favori ; autour de lui des hommes sincèrement dévoués, mais sans prudence et sans conseil, de faux amis chez qui tout était intrigne et artifice, des espions et des individus indécis : il se tint ainsi dans son palais impérial d'Aix-la-Chapelle, attendant le printemps avec anxiété. Il fit tout ce qui était en son pouvoir pour résister à l'orage qui s'amoncelait sur sa tête : il somma tous les vassaux ecclésiastiques et laïques, tous ou du moins ceux qu'il ne regardait pas comme ses ennemis déclarés, même Agobard, archevêque de Lyon, de se tenir prêts au combat contre les rébellions de ce temps, les laïques par l'épée, les ecclésiastiques par la parole, afin d'opposer à des forces ennemies des forces égales ; il prit d'autres mesures contre le danger qui le menaçait. Mais ses sommations n'eurent quelque succès que parmi les Teutschs. Bien peu d'hommes de la Gaule montrèrent du zèle et du dévouement : les indifférens promirent tout ce que l'empereur demanda ; les indécis dissimulèrent, résolus à se diriger selon la marche des choses ; mais des hommes loyaux, comme Agobard, déclarèrent sans détour à l'empereur qu'ils ne pouvaient que faire des efforts pour rétablir la paix et la concorde, et que s'il devait y avoir une collision, il fallait espérer en la justice de la Providence suprême plus qu'en la force des armes et, si l'on recourait aux négociations, en la vérité plus qu'en une vaine abondance de paroles.

D'autre part les fils de Ludwig et leurs amis n'étaient pas inactifs. Ils convinrent d'entrer en même temps en campagne avec leurs vassaux et leurs fidèles et de marcher avec leurs forces réunies contre leur père commun. Ils mirent tout en œuvre auprès des ecclésiastiques et des laïques pour augmenter leur parti et pour faire hésiter, du moins pour réduire à l'inaction et mal disposer contre leur père tous ceux qu'ils ne pouvaient pas gagner. Ils rappelèrent à la liberté les hommes qui étaient encore en prison depuis le premier soulèvement, Wala, Hélisachar, Matfrid ; ils rappelèrent tous ceux qui étaient en exil. Ces hommes, animés par la soif de la vengeance et par le venin de leur ressentiment, soulevèrent les esprits contre le malheureux empereur et donnèrent à leur criminelle entreprise les dehors de la religion, de la vertu, du patriotisme et même du respect pour la maison royale ; et cette hypocrisie leur réussit assez. Mais le point le plus important, c'est qu'ils gagnèrent à leur parti le pape Grégoire IV. Il n'est assurément pas vraisemblable que le pape se soit déclaré de prime abord contre Ludwig ; on peut plutôt regarder comme certain qu'il aurait vu volontiers et même avec plus de plaisir que tout autre sur le trône des Franks un prince aussi pieux et aussi dévoué aux serviteurs de l'Église que l'était Ludwig, si celui-ci avait su placer ce trône dans une position convenable à l'égard du siége apostolique, l'entourer de considération et de dignité, et qu'en conséquence il ne se proposa que de servir de médiateur dans ces déplorables querelles. Et certes il avait pour se charger de cette médiation des motifs graves et décisifs. Les choses, dans l'empire des Franks, ne pouvaient rester dans la situation où elles se trouvaient ; l'Église n'était pas moins en danger que l'ordre civil. Si l'on voulait changer cette situation sans guerre civile, on ne pouvait attendre de secours (si toutefois ce secours était possible) que de l'influence du pape. C'est ce que le pontife pouvait fort bien croire ; c'est ce que probablement on lui assurait de toutes parts. Mais il sentit en même temps que s'il restait plus longtemps inac-

tif, sa considération dans l'empire des Franks serait menacée, dans le cas où sans son intervention on arriverait à une solution par les armes, par la mort ou de toute autre manière. Lothar avait reçu sur les degrés de l'autel, des mains de l'évêque apostolique, la couronne impériale et la bénédiction de l'Église. Ludwig avait retiré à son fils le titre d'empereur; il avait donc méprisé un acte du pape de la plus haute importance et rejeté la confirmation de l'Église. Il était de l'intérêt de l'Église de maintenir la dignité impériale à Lothar ou de l'en déclarer elle-même indigne. Enfin le pape et beaucoup d'ecclésiastiques de l'empire des Franks se rappelèrent sans doute dans cette occurrence les anciennes relations qui s'étaient établies entre la maison royale, lors de son avénement au pouvoir, et le siége apostolique de Rome, et l'on put regarder les circonstances comme favorables pour rappeler ces relations au petit-fils et aux arrière-petit-fils de Pippin. Il semble que ces considérations justifient le pape Grégoire dans son intervention dans les querelles de Ludwig-le-Pieux avec ses fils. Mais le Saint-Père ne réfléchit peut-être pas que dans une lutte de partis puissans, au milieu du tumulte des passions déchaînées, lorsque les armes sont levées contre les armes, le langage de la raison ne peut être entendu avec plaisir, et que bien plus, le médiateur, entraîné par la force des circonstances, est contraint fort souvent à se joindre à l'un des deux partis s'il ne veut pas se perdre auprès de tous deux; il ne réfléchit peut-être pas que lui particulièrement se trouvait déjà, comme médiateur, dans une fausse position par là même qu'il dut passer les Alpes à la suite de Lothar. Pour cette même raison, Ludwig-le-Pieux n'était pas sans inquiétude au sujet de l'intervention du pape; il somma les ecclésiastiques de France, qui se distinguaient par leur instruction et leurs talens, de s'élever contre le pape et de ne pas souffrir que l'évêque de Rome fît valoir sa voix où il n'avait pas le droit de la donner. Ainsi, chose singulière! ce pieux roi cherchait à contester au siége de Rome la puissance que ses ancêtres lui avaient donnée avec tant de zèle et sur laquelle se fondait même le trône de sa famille. Mais les ecclésiastiques n'entrèrent pas dans ses vues; ils pensaient vraisemblablement tout ce qu'Agobard répondit à Ludwig : « Si le pape Grégoire vient parmi nous dans de mauvaises intentions et pour amener un conflit, il doit être battu comme il le mérite et être repoussé chez lui; mais s'il veut travailler pour votre paix et pour celle du peuple, on doit lui obéir, comme cela se conçoit, et ne pas agir contre lui. S'il veut rétablir dans son ancien état ce qui a été fait par votre volonté avec l'assentiment de tout votre empire et confirmé par le saint-siége, son arrivée est sage et désirable, parce que vous ne pouvez absolument pas changer ce qui a été établi de cette manière. »

Dans ces circonstances, l'empereur, accompagné de sa femme, se rendit, vers Pâques de l'an 833, à Worms, où il avait fixé le rendez-vous de son armée. Des troupes nombreuses s'y réunirent autour de lui, car de tout le Teutschland septentrional et de tout le nord de la Gaule, les vassaux ecclésiastiques et laïques répondirent à l'appel de l'empereur et vinrent avec ceux qui leur devaient le service militaire. Bien que beaucoup d'entre eux fussent très-incertains, ce mouvement guerrier, le rassemblement de toutes ces masses et par-dessus tout l'aspect du pieux empereur, qui, aux approches de la vieillesse, avait le malheur de voir ses propres fils armés contre lui, inspirèrent à l'armée du courage et de la résolution et y éveillèrent les plus nobles sentimens. Si Ludwig avait profité de ce moment et s'il avait été capable de promptes résolutions, il eût probablement détruit en peu de temps les projets de ses ennemis, forcé ses fils à se soumettre et gagné une puissance qu'il n'avait jamais eue, car le pape Grégoire se serait décidément rangé du côté de la victoire, et la cause de Ludwig aurait été représentée comme la plus juste aux yeux de cette génération et de la postérité. Mais Ludwig avait horreur de la guerre civile; cette longue confusion, ces tourmens de toute espèce avaient encore rendu plus faible son âme si tendre; il ne pouvait non plus étouffer les sentimens d'un père, et peut-être regardait-il comme impossible que l'affection filiale n'ait pas le dessus dans le cœur de l'un de ses fils. De plus, il semble qu'il redouta l'opiniâtreté qu'il voyait dans ses propres amis, et enfin il y eut probablement aussi des traîtres dont on l'avait entouré pour lui faire prendre le change, l'entraver et le troubler par des conseils perfides. Ce qui est certain, c'est que Ludwig perdit le moment favo-

table; il resta plusieurs semaines inactif à Worms et espéra remporter par des négociations et des remontrances paternelles une victoire qui ne pouvait se décider que par l'épée.

Pendant ce temps, les fils de Ludwig, s'avançant d'Italie, d'Aquitaine et de Bavière, réunirent leurs armées aux environs de Colmar. Au milieu d'elles se trouvait le pape Grégoire IV, à côté de l'empereur Lothar. Dans ce camp régnait la même agitation qui animait le camp de Ludwig, et la présence du pape et l'émulation de ces hommes de nationalités si diverses augmentèrent encore l'ardeur des passions.

Ludwig s'attendait à ce que le pape accourrait aussitôt auprès de lui comme auprès de son empereur et de son souverain, ainsi que d'autres papes étaient venus en d'autres temps auprès de son père ou auprès de lui-même; mais il ne vint pas. Ses fils ou leurs amis savaient trop bien la valeur de sa présence dans leur camp pour ne pas le retenir de jour en jour. D'autre part l'empereur envoya dans le camp ennemi une ambassade, à la tête de laquelle était l'évêque Bernhard de Worms, pour sommer ses fils de se rendre auprès de lui; mais cette ambassade revint, et les princes restèrent dans leur position hostile. Il ne manqua pas d'hommes allant d'un côté à l'autre, de messagers secrets, de transfuges et de traîtres; il se répandait une foule de bruits qui passaient d'un camp dans l'autre et donnaient de nouveaux alimens à la colère et au ressentiment. Parmi les partisans de l'empereur, le bruit courut que le pape voulait excommunier l'empereur Ludwig et les évêques de son parti s'ils ne se soumettaient pas à ses propositions et à celles des fils de l'empereur. Alors les évêques qui se trouvaient dans le camp de Ludwig s'assemblèrent et convinrent de cette menace audacieuse: « que ce n'était ni à l'empereur ni à eux de se soumettre, mais aux fils de l'empereur; que si le pape avait passé les Alpes pour maudire, il devait savoir qu'il retournerait au delà des Alpes maudit lui-même. » On proposa même à l'empereur de déclarer en tout cas le pape déchu de sa dignité, parce qu'il était venu en France sans son invitation et sans sa permission. Mais tous ces actes ne menaient à rien: on manquait de courage pour décider tout d'un coup (2), et l'on ne fit que pousser aux dernières limites la fureur des adversaires. Dans cette fureur, ils n'hésitèrent pas d'un côté, pour gagner le pape ou le maintenir dans leur parti et l'amener, en cas de besoin, à prononcer en leur faveur, de lui soumettre des écrits que l'on représentait comme déjà anciens et où on lui accordait toute la considération et l'autorité vivante de l'apôtre Pierre, et particulièrement le droit de juger tous les hommes sans être lui-même soumis à aucun tribunal humain; et le pape fut ravi de la puissance illimitée qu'on lui donnait pour l'exercer contre l'empereur Ludwig et contre ses partisans. De l'autre côté, ils cherchèrent avec avidité tout ce qui pouvait être défavorable à l'empereur; ils envenimèrent tout et ne rougirent même pas de présenter comme des vérités les mensonges les plus absurdes: ils sentaient le besoin de justifier aux yeux de leurs contemporains et de la postérité la déplorable entreprise dans laquelle ils s'étaient engagés. L'archevêque de Lyon, Agobard lui-même, rédigea, pour la justification des fils de Ludwig-le-Pieux, un écrit qui, par la passion aveugle qui s'y révèle et par ses grossières insultes, montre d'une manière frappante l'esprit qui dominait les âmes dans le camp des fils armés contre leur père. Tout ce qui est dit dans ce pamphlet contre l'empereur se borne au seul reproche de s'être laissé aveugler par la beauté de sa femme, de montrer pour elle trop de condescendance et de dévouement, et de remettre aux mains de cette femme le gouvernail de l'empire au lieu de le tenir lui-même: de là ses injustices contre des hommes de mérite; de là sa dureté envers ses propres fils; de là cette malheureuse discorde! Quant à l'impératrice Judith, contre laquelle ce libelle est réellement dirigé, on lui reconnaît une grande beauté, des agrémens rares et une grande amabilité; mais on lui reproche des déréglemens sans frein et sans pudeur, et l'on félicite les fils de Ludwig d'avoir entrepris de purger le lit paternel de ses souillures et le palais impérial du mauvais génie qui confondait le sacré et le profane dans l'intérêt de plaisirs vulgaires. Tout ce que l'on avance s'appuie sur cette base creuse: quelques-uns disent ceci et d'autres disent cela. Mais ce libelle contient quelques vérités: « L'empire est livré à la confusion; la gloire du nom des Franks, qui jadis avait rempli le monde entier, s'évanouit. C'est un grand malheur que les armées que l'em-

pereur lui-même devrait conduire contre les peuples barbares, pour la propagation de la foi chrétienne, s'avancent maintenant de toutes les frontières vers le centre de l'empire, soit pour en déchirer les entrailles, soit pour mettre un terme à la plus inique discorde. Si Dieu ne vient pas au secours, l'empire deviendra la proie d'ennemis extérieurs, ou bien, retombant en ruines sur lui-même, il sera détruit. » Et ces vérités devaient sans doute frapper même les esprits les plus grossiers; et ce libelle dut produire une impression d'autant plus forte qu'il venait d'un homme si distingué, et qu'il était écrit en partie dans le langage de la Bible et en partie richement orné de passages de la Bible et de citations.

Dans ces circonstances et après que toutes les passions, nobles et ignobles, eurent été stimulées ainsi d'une manière formidable, l'empereur quitta enfin la ville de Worms, vers le temps de la fête de saint Jean, et marcha contre ses fils pour gagner par l'épée la cause qu'il avait déjà perdue par les négociations. Lorsqu'il se trouva en présence de l'armée de ses fils et tandis que d'un moment à l'autre on attendait l'attaque, le pape se montra devant l'ordre de bataille, à la tête duquel se trouvait l'empereur. Ludwig, surpris et étonné, ne reçut pas le pontife comme jadis les papes étaient reçus dans l'empire des Franks; mais il ne le renvoya pas non plus, soit qu'il n'osât pas blesser le Saint-Père, soit qu'il espérât de nouveau qu'un accommodement serait possible encore, même alors. Il n'y eut pas d'action. Le pape affirma à l'empereur qu'il n'avait pas entrepris ce long voyage dans d'autres vues que de ramener la paix entre lui et ses fils, et rien n'autorise à se méfier de cette assertion. Ludwig y crut. Les deux princes restèrent quelques jours ensemble et se firent réciproquement beaucoup d'amitiés, de sorte qu'il est vraisemblable qu'ils s'entendirent. Cependant les deux armées communiquèrent aussi entre elles : d'abord quelques individus allèrent d'un camp à l'autre; bientôt les visiteurs furent plus nombreux; enfin l'espace qui avait séparé les camps disparut, et les deux armées se fondirent l'une dans l'autre. Les fils de Ludwig et les ennemis de l'empereur profitèrent de cette occasion pour gagner à leur parti tous ceux qui tenaient pour Ludwig. L'un se laissa gagner à prix d'argent; un autre fut séduit par des promesses, un troisième effrayé par des menaces; tous entraînés, ébranlés, étourdis par le langage téméraire de la passion. Ainsi les esprits étaient d'heure en heure détachés toujours davantage de l'empereur Ludwig : les uns devinrent ses ennemis, les autres indifférens; quelques-uns désespérèrent de lui et de sa cause. Il ne restait plus au malheureux prince qu'un moyen qui parût efficace : le pape était dans son camp, il fallait le retenir. Mais Ludwig, dans sa bienveillante confiance, eut l'imprévoyance de permettre au pape de retourner dans le camp de ses fils. Il se peut sans doute que Grégoire ait eu le projet qu'il faisait valoir auprès de l'empereur, de proposer aux trois rois ce dont il était convenu avec lui, de revenir avec leur réponse et de tout terminer. Mais il arriva ce qu'on aurait pu prévoir. Les fils de Ludwig, certains désormais de leur supériorité, ne tinrent nul compte des paroles du pape et des propositions de leur père; mais ils retinrent le pontife et ôtèrent à leur père toute défense. Lorsqu'on sut dans le camp de l'empereur que le pape ne reviendrait pas et que probablement on fit en même temps courir le bruit qu'il n'était pas retenu de force, mais qu'il renonçait à la cause de l'empereur parce qu'il la croyait injuste, presque tous les vassaux ecclésiastiques et laïques qui avaient entouré l'empereur le quittèrent pendant la nuit et passèrent du côté de ses fils, non avec une égale perfidie, du moins avec une égale précipitation. Quelques-uns, qui rougissaient de ce crime et s'effrayaient pourtant de la violence du moment, ou qui redoutaient plus que les autres la haine de l'ennemi, s'enfuirent pour se cacher et attendre dans leur retraite des jours meilleurs. Les évêques Drogo de Metz, frère de l'empereur, Modoin d'Autun, Wilbrich de Brême et Aldrich de Sens résistèrent au flot de la défection avec quelques autres évêques, abbés et comtes, et restèrent auprès du malheureux empereur. Mais Ludwig, pénétré du sentiment de son abandon, dit le lendemain matin à ces hommes fidèles, tandis qu'ils l'encourageaient et lui conseillaient peut-être les moyens extrêmes : « Allez aussi auprès de mes fils; pour moi personne ne doit perdre la vie, personne ne doit perdre un membre. » Et comme la multitude commençait à sortir du camp des rois et à envahir les armes à la main les positions de l'empereur,

Ludwig fit prier ses fils de ne pas souffrir du moins qu'il fût maltraité par cette foule grossière. Ils le firent inviter à se rendre près d'eux, promettant d'aller au-devant de lui et de le protéger. Ludwig, sans conseil et sans refuge, se rendit à cette injonction et se remit au pouvoir de ses fils.

Ces événemens eurent lieu dans les derniers jours du mois de juin de l'an 833, dix-neuf ans après la mort de Karl-le-Grand, non loin de Colmar, au pied de la montagne de Siegwald, dans une plaine appelée Rothfeld, mais qui, par suite de l'œuvre de perfidie et de mensonge dont elle avait été le théâtre, fut nommée désormais Lügenfeld, champ du mensonge ou des menteurs (3).

CHAPITRE VI.

ABAISSEMENT, DÉPOSITION ET RÉTABLISSEMENT DE LUDWIG-LE-PIEUX.

De l'an 833 à l'an 834.

Lorsque Ludwig-le-Pieux, accompagné de sa femme et de son fils Karl, approcha du camp de ses fils aînés, les trois rois vinrent au-devant de lui et le reçurent en le baisant et l'embrassant : car la vue de cet infortuné, leur père et leur seigneur, que, pour satisfaire leurs propres passions ou celles d'autrui, ils avaient précipité à ce degré d'abandon, ébranla leurs cœurs et les ouvrit à de plus nobles sentimens. A peine l'empereur, objet non sans doute de dérision ni de pitié, mais de curiosité et de mépris, fut-il arrivé dans le camp, que ses fils, poussés par la honte, l'orgueil et l'égoïsme, liés peut-être aussi par leur parole et par leur serment, rompirent la promesse qu'ils lui avaient faite en l'embrassant : ils arrachèrent aussitôt sa femme d'auprès de lui. L'impératrice Judith fut remise à Ludwig, roi des Bavarois ; quant à l'empereur lui-même et à son fils Karl, Lothar leur assigna une tente particulière dans son camp.

Et maintenant on était revenu à l'ancienne position. L'union avait été rétablie entre les trois frères : car ils voulaient, à l'exclusion de leur frère Karl, se partager tout l'empire, et les vassaux qui s'étaient rassemblés autour d'eux avaient juré de maintenir l'exclusion de Karl, qu'ils flétrissaient du nom de bâtard ; mais on ne put s'entendre sur le partage lui-même. Le temps se perdit à exciter les passions et dans une agitation sauvage ; on ne s'accorda que sur un point, que l'empire resterait à Lothar, l'aîné des princes. Mais cette convention même n'avança rien, en partie parce que la position dans laquelle les deux autres frères devaient se trouver à l'égard de Lothar ne fut pas déterminée, en partie parce que leur père commun, couronné empereur par Karl-le-Grand et par le pape, les embarrassait. Ainsi l'ennemi contre lequel on s'était mis en campagne avait bien été vaincu ; mais on n'était pas content de la victoire, et l'ancienne confusion, rassemblée en quelque sorte en un nœud terrible, se présentait encore tout entière aux vainqueurs. D'ailleurs, comme les vassaux et les seigneurs étaient restés plus de deux mois sous les armes, on ne put les retenir plus longtemps ; mais ils se hâtèrent de retourner dans leurs foyers, et l'achèvement de l'œuvre que l'on avait commencée comme dans l'ivresse, fut remis à une nouvelle assemblée. Lorsque le pape Grégoire vit l'armée dissoute, la discorde non terminée, l'empereur prisonnier et toutes choses incertaines, il quitta le champ du mensonge et retourna à Rome, mécontent et chagrin, sentant avec amertume qu'il n'avait rien obtenu ni pour le rétablissement de l'ordre dans l'empire ni pour la puissance de l'Église et du siége apostolique. L'impératrice Judith fut conduite à Tortone en Italie, sous une surveillance sévère, car, indépendamment de toute haine et de toute calomnie, Lothar n'osait pas laisser entre les mains de son frère Ludwig cette femme, aussi distinguée par son esprit que par sa beauté. Le roi Ludwig repassa le Rhin avec son armée et retourna en Bavière ; Pippin se rendit en Aquitaine. Lothar arracha même à son père sa dernière consolation : il sépara de lui le jeune prince Karl, qu'il fit conduire dans le couvent de Prüm ; quant à son père lui-même, il l'entoura d'une garde sévère, l'isola de toute société et l'emmena avec lui par Metz et Verdun à Soissons. Là il le fit étroitement enfermer dans le couvent de Saint-Médard ; puis il se rendit à Aix-la-Chapelle, se plaça sur le trône impérial et passa le temps jusqu'à l'automne à la chasse et à d'autres plaisirs. Peut-être, dans son illusion, se croyait-il arrivé au comble de ses vœux et éprouvait-il une joie puérile qui ne lui laissait pas de repos ; peut être

aussi la malédiction de son père ou du moins sa colère répandaient-elles autour de lui des vapeurs brûlantes qu'il voulait dissiper et auxquelles il cherchait à se rendre insensible.

Tandis qu'il se livrait ainsi aux plaisirs, Ludwig, son père, gémissait dans le cloître sous le poids du malheur. Ses ennemis seuls pouvaient approcher de lui. Ils mirent tout en œuvre pour lui persuader de renoncer au monde et de finir sa vie comme religieux dans ce monastère. Pour hâter sa résolution, ils soumirent son âme à de cruelles tortures. Tantôt ils lui annonçaient que sa femme avait pris le voile sacré, tantôt qu'elle était morte d'inquiétude et de chagrin; et en même temps on lui disait que son fils Karl avait également eu les cheveux coupés de force, et qu'on l'avait voué pour toujours à la vie monastique. L'empereur ressentait les douleurs les plus profondes. Pour toute consolation, il lui restait les larmes et la prière. Son imagination fut tellement excitée que pendant la nuit il croyait voir les saints martyrs dont les ossemens opéraient des miracles dans ce couvent, et que ces illusions pieuses pouvaient seules soutenir son courage. C'est par eux qu'il apprit de combien de mensonges on l'entourait; il apprit que sa femme n'était ni morte ni religieuse et que son fils Karl n'avait pas reçu la tonsure; il apprit aussi que beaucoup d'hommes se repentaient d'avoir violé la fidélité qu'ils lui devaient et songeaient à le rétablir sur le trône. Ces nouvelles le décidèrent à échapper en temporisant aux insinuations de son entourage et à tourner ses pensées vers l'empire que Dieu lui avait confié. Et comme enfin les reproches qu'on lui faisait chaque jour lui inspirèrent aussi la crainte d'avoir accumulé sur lui un lourd fardeau de péchés, et comme il hésitait s'il n'accomplirait pas le vœu qu'il avait fait jadis de déposer les armes, la pourpre et la couronne, le prieur du couvent, Teuther, touché de ses larmes, lui adressa des paroles de consolation : « Tu ne peux, ô empereur! acquérir de la gloire qu'en combattant jusqu'à la mort pour les foyers que Dieu t'a donnés. » Et les paroles de l'homme pieux ne furent pas perdues pour le pieux empereur; bien plus, il se décida à rester dans le monde, où vivaient encore sa femme et son enfant (1).

En automne Lothar se rendit à Compiègne, où il avait convoqué l'assemblée dont on était convenu. Il l'ouvrit au 1er octobre. Ses frères Pippin et Ludwig n'y parurent pas, vraisemblablement parce qu'il était déjà certain à leurs yeux que Lothar seul tirerait tous les avantages de la dégradation de leur père, et parce que, précisément pour cette raison, l'égoïsme avait produit le mécontement dans leur cœur. D'autre part les vassaux ecclésiastiques et laïques vinrent offrir au nouvel empereur ce que le devoir ou l'usage les obligeaient à lui faire; des ambassadeurs de Constantinople, adressés à son père, lui remirent, non sans embarras, les missives dont ils avaient été chargés pour Ludwig. L'assemblée fut orageuse : quelques-uns s'étourdissaient de leur infidélité; d'autres avaient honte de leur fidélité. Beaucoup étaient avides de récompenses; beaucoup inquiets de leurs pertes. On éclata en reproches réciproques. Plusieurs furent accusés d'attachement pour le père et de déloyauté envers le fils, et tandis que les uns se bornaient à repousser simplement une telle accusation, d'autres furent assez faibles pour s'en disculper par serment. Mais les passions, en éclatant, n'amenèrent pas l'union. Plus d'une personne s'indigna de la lâcheté avec laquelle on mendiait la faveur du nouveau maître; plusieurs furent saisis d'une compassion profonde pour ces grandes vicissitudes et pour le sort affreux du père. Ceux qui avaient attisé le feu et poussé à la discorde conçurent des inquiétudes; ils craignirent de tout perdre si l'on n'en finissait bientôt. Et l'on ne pouvait en finir que si Ludwig, l'empereur, en acceptant la vie monastique, ne renonçait pour toujours à l'empire et à la couronne. Dans cet état de choses, Lothar, pendant la tenue même de la diète, se rendit à Soissons pour amener son père à Compiègne, soit qu'il craignît que l'empereur ne fût de force tiré du cloître et mis en liberté, soit qu'il espérât que l'on parviendrait à rendre à cet infortuné la vie du monde tellement amère qu'il regarderait comme un bonheur de s'y soustraire. Ce qui, dans les actes de Ludwig, déplaisait le plus à ses fils du premier lit, sa tendresse pour Karl, le fils que lui avait donné sa seconde femme, ne pouvait faire l'objet d'un reproche contre lui, car il croyait s'être conduit en cela d'après les principes de la justice. Mais les évêques, qui cherchaient à le perdre, connaissaient le côté vulnérable de son cœur. Ces anciens crimes

contre son frère Bernhard et d'autres personnes de sa famille qu'il avait déjà une fois avoués publiquement devaient être de nouveau jetés dans sa conscience, et lui être dépeints sous des couleurs si terribles qu'il devait être amené à craindre de ne pouvoir sauver son âme de la damnation éternelle, juste châtiment de si grands forfaits, que par une entière renonciation au monde et par des expiations continuelles. Alors seulement que son esprit serait ébranlé, lorsqu'il serait tremblant et chancelant, alors seulement il fallait le terrasser par la pensée des atrocités qui avaient pesé sur l'empire, des sermens contradictoires, de la désunion de l'Église, des inimitiés, du sang répandu, des expéditions militaires, de tant de destruction, et d'autres crimes civils et religieux. Ébo, archevêque de Reims, reçut et accepta la mission d'effrayer si fortement et si longtemps l'empereur, avec l'aide d'autres ecclésiastiques, qu'il succombât enfin.

Ébo descendait d'une famille non libre : la loi de Ludwig lui avait donné la liberté en sa qualité d'ecclésiastique. Par ses vertus, sa piété et ses connaissances, il s'était élevé jusqu'au siége archiépiscopal de Reims. Il avait de mille manières prouvé le zèle qui l'animait pour la religion du salut : dix ans auparavant il s'était rendu chez les Danois comme légat du pape pour convertir les païens. Autrefois aussi il s'était attaché à Ludwig avec une constante fidélité ; il n'avait pris aucune part aux projets formés contre l'empereur ; bien plus, il l'avait suivi à Worms contre ses fils devenus ses ennemis. Mais sur le champ du mensonge, lorsque Ludwig lui-même avait désespéré de sa cause, il avait suivi le torrent et s'était rangé sous les drapeaux de Lothar. Depuis ce temps, il croyait peut-être que, dans l'état actuel des choses, il n'y avait d'autre moyen de rétablir l'ordre que de décider Ludwig à renoncer à tout et à se retirer le plus tôt possible ; et certes cette pensée pouvait naître dans l'esprit d'un homme pénétrant et bien intentionné ; peut-être encore, ce qui est plus vraisemblable, était-il l'un de ces hommes auxquels on ne se fiait pas à cause de la fidélité qu'ils avaient si constamment montrée, auxquels on adressait d'énergiques reproches de déloyauté, de dispositions équivoques, d'hésitation et de fausseté, et qui précisément pour cela, afin de ne pas se perdre auprès des deux parties, croyaient nécessaire de manifester par des preuves extraordinaires leur zèle et leur dévouement pour leur nouveau maître. Ce qui est certain, c'est que l'archevêque Ébo eut non-seulement la faiblesse d'accepter cette déplorable mission, mais que de plus les amis de Ludwig s'exprimèrent à son égard avec la plus grande dureté, le plus vif ressentiment et le blâme le plus amer, de sorte que l'on ne peut douter qu'Ebo n'ait obsédé le malheureux prince d'une manière redoutable par toute la puissance de l'instruction, par tous les artifices du prêtre et du moine, par toutes les terreurs que l'ignorance, la superstition et l'astuce placent ordinairement dans les ténèbres de la vie future ; et pourtant Ébo manqua son but.

Ludwig, jeté seul et abandonné au milieu de ces vagues furieuses et ne voyant aucune issue à la confusion qui l'entourait, se déclara coupable de tous les péchés, de toutes les fautes et de toutes les négligences qu'on lui reprochait pour se soustraire à toutes ces tortures ; il se déclara également prêt à subir toute pénitence qu'on voudrait lui imposer ; il supplia, en versant des larmes, que l'on prit ou fit passer pour des larmes de repentir, les ecclésiastiques de le réconcilier avec Dieu. Après cette déclaration, Ludwig fut ramené à Soissons, parce que l'assemblée de Compiègne s'était dissoute ; il y fut suivi par les évêques, ses bourreaux, par son fils Lothar, et parmi les personnages les plus éminens de l'empire, qui avaient assisté à la réunion de Compiègne. Pendant ce temps, on avait rédigé une confession de ses péchés et de ses fautes ; elle se composait de huit articles (2). Cette confession lui fut remise. Il devait y considérer, comme dans un miroir, tout ce que sa vie avait d'odieux et se reconnaître coupable de tout ce qu'elle renfermait, publiquement dans l'église de la Sainte-Vierge, devant les ossemens de saint Médard et de saint Sébastien, en présence de son fils, des évêques, des ecclésiastiques, des vassaux et de tout le peuple que l'église pourrait contenir. Le 13 novembre, il fut traîné de force dans l'église ; là, couvert d'un cilice, il se prosterna à terre devant l'autel, et, dans cette posture, il reconnut à haute voix : « qu'il ne s'était acquitté dignement en rien des fonctions qui lui avaient été confiées ; qu'en cela il avait de plusieurs façons offensé Dieu ; qu'il avait agi contre l'Église du Christ

et jeté le trouble parmi le peuple par sa négligence : que pour expier ces fautes il voulait subir publiquement la pénitence imposée par l'Église ; et que, par le ministère de ceux auxquels Dieu avait donné la permission de lier et de délier, il espérait obtenir de la miséricorde divine le pardon de crimes si énormes. » Mais les évêques, en leur qualité de médecins des âmes (3), lui dirent avec onction : « qu'il devait se confesser simplement des péchés dont il tenait la liste à la main ; qu'il ne pouvait obtenir de pardon que par cette confession précise, faite à haute voix ; qu'il devait avouer complétement et expressément ses erreurs par lesquelles il avait le plus offensé Dieu, afin que l'on fût convaincu qu'il n'avait rien autre chose dans son cœur et qu'il agissait sans arrière-pensée aux yeux de Dieu. » Alors Ludwig, effrayé au delà de tout ce que l'on peut concevoir, lut publiquement la liste de ses péchés, en versant des larmes, arrachées non sans doute par le repentir, mais par la honte et la douleur que lui causaient ces mauvais traitemens : il confessa qu'il avait commis tous ces péchés, et en remit la liste au prêtre comme un monument et un souvenir éternel de sa honte. Le prêtre (et c'était Ebo l'archevêque) déposa cet écrit sur l'autel. Ludwig détacha ensuite l'épée de son côté, la déposa sur l'autel et se dépouilla du costume militaire dont il était revêtu. Il reçut en échange de la main du prêtre l'habit de pénitent, avec la déclaration que, selon les principes de l'Église, un homme qui avait subi une pénitence semblable ne pouvait jamais reprendre l'épée. Enfin, chacun des évêques présens dressa un acte authentique de tout ce qui venait de se passer, et le remit à l'empereur Lothar, afin que ce fils endurci eût entre les mains une preuve entièrement valable de l'incapacité de son père pour le gouvernement, et se trouvât pour toujours délivré de ses prétentions. Ces hommes crurent par là détruire tout l'effet du refus que Ludwig avait fait d'embrasser la vie monastique, et l'avoir soumis sans réserve à leur volonté par un un ignominieux abus de la religion. Ils se séparèrent dans cette persuasion, et Lothar traîna de force son père avec lui de Soissons à Aix-la-Chapelle, parce qu'il craignait encore de n'être pas assuré de son triomphe s'il n'avait pas sous ses yeux son père détrôné.

Mais dans ce moment déjà une nouvelle révolution se préparait. Les scènes odieuses du champ du Mensonge, de Compiègne, de Soissons avaient produit sur le monde une impression toute différente de celle que les ennemis de Ludwig avaient espérée dans leur aveugle passion. Les plus nobles sentimens du cœur humain s'étaient réveillés ; les mauvais traitemens que ce père si faible avait eus à souffrir de son fils révoltèrent même les hommes les plus grossiers ; et l'hypocrisie avec laquelle des prêtres égoïstes ou égarés avaient fait servir la religion de manteau à la passion et à des vues mondaines excita un juste colère dans toute âme pieuse. Les frères de Lothar, Pippin et Ludwig, reconnaissaient de plus en plus qu'ils ne tireraient aucun profit du crime qu'ils avaient commis, et qu'ils n'avaient travaillé que pour Lothar leur frère aîné. En même temps ils n'ignoraient pas le vif intérêt que l'infortune de leur père inspirait à tous les hommes de bien. Ils en vinrent d'autant plus aisément à songer à se détacher de la conduite cruelle de Lothar et à faire leur propre cause de la cause de leur père, afin de ne pas tomber tous ensemble dans le même abîme. Il se manifesta donc dans le courant de l'hiver une grande agitation sous des formes diverses. Ludwig, le roi des Bavarois, fit le premier pas. Il envoya une ambassade à Lothar, demandant que leur père fût traité avec plus de douceur. Lothar rejeta cette demande, mais proposa une entrevue avec Ludwig, sans doute dans l'espoir de le tranquilliser. L'entrevue eut lieu à Mayence. Mais Ludwig éleva plus haut ses prétentions : il demanda la mise en liberté de leur père commun ; et comme Lothar refusa de se rendre à ce désir, parce qu'il sentait bien qu'en y accédant il perdrait le dernier gage de sa considération impériale et ramènerait tout à l'ancienne position, les deux frères se quittèrent entièrement brouillés. Ludwig partit avec la résolution d'arracher par la force ce qui lui avait été refusé. A son retour, il envoya son oncle, l'abbé Hugo de Saint-Quentin, fils naturel de Karl-le-Grand, à son frère Pippin, en Aquitaine, pour convenir avec lui d'une expédition armée pour mettre leur père en liberté ; et Drogo, frère de Hugo, et archevêque de Metz, qui n'avait pas violé sa fidélité envers son frère Ludwig-le-Pieux, et qui, pour des motifs de sûreté s'était, à cette époque, réfugié

en Bavière auprès du roi Ludwig, ainsi que d'autres fidèles évêques, donnèrent encore aux envoyés des missions particulières dans le même sens. Pippin partageait la colère de Ludwig; il entra donc facilement dans ses projets. En même il y avait partout des entrevues entre les vassaux et les seigneurs : en France comme en Bourgogne, en Aquitaine comme dans le Teutschland, partout on élevait hautement des plaintes sur le malheur du pieux empereur. Quelques hommes cherchèrent à réunir les mécontens, à les organiser, à les faire passer du sentiment à l'action. Le roi Ludwig lui-même et l'archevêque Drogo agissaient parmi les Teutschs, comme Pippin et Hugo en Aquitaine : le comte Eggehard et le maréchal Wilhem cherchèrent en France à enflammer et à décider les esprits; les comtes Bernhard (4) et Warin en faisaient autant en Bourgogne.

De l'autre côté, on ne pouvait arriver à rien dans le sens opposé. Parmi les partisans de Lothar, les uns croyaient avoir déjà fait assez, les autres se repentaient de ce qui s'était fait, parce que les mouvemens qui se manifestaient parmi le peuple éveillaient leurs inquiétudes et produisaient le regret. Beaucoup aussi pensaient bien plus à calculer les récompenses qu'ils avaient méritées et qu'ils pouvaient réclamer, qu'à maintenir ce qu'on avait gagné et à affermir leur seigneur. Ceux qui avaient le plus de pouvoir parce qu'ils pouvaient rendre le plus de services, les comtes Malfrid et Lambert, se disputaient la première place auprès de l'empereur. Lothar lui-même avait trop à faire de surveiller et de travailler son père pour qu'il pût songer à l'armement et au combat. Car il désirait et espérait toujours que Ludwig-le-Pieux, fatigué des continuelles obsessions des ecclésiastiques, se déciderait enfin à faire les vœux monastiques; mais il n'y réussit pas. Ludwig rejeta toutes les propositions qu'on lui fit à cet égard, en déclarant qu'il n'y avait de vœux que ceux qui étaient sincères, et qu'il ne se prêterait à rien tant qu'il ne serait pas maître de sa conduite. Il fut aussi fortifié dans sa fermeté. Son fils Ludwig envoya vers lui l'abbé Grimold de Weissembourg et le duc Gobehard avec une mission telle que Lothar n'osa pas refuser à ces députés l'accès du captif, ou qu'il ne jugea pas ce refus convenable. Ils ne purent, il est vrai, conférer avec Ludwig qu'en présence d'hommes sur le dévouement et la vigilance desquels Lothar pouvait se fier, et celui-ci empêcha ainsi qu'il fût prononcé un seul mot qui eût trait aux affaires publiques; mais les députés du fils s'inclinèrent avec respect devant le père, comme devant le véritable empereur; ils le saluèrent au nom de son fils et lui firent connaître par leur voix, par leurs regards et par leurs gestes, non-seulement leurs propres sentimens, mais aussi les dispositions de celui qui les envoyait. A partir de ce moment Ludwig attendit avec confiance l'heure de sa délivrance.

Et cette confiance ne fut pas trompée. Au printemps de l'an 834, Pippin réunit ses fidèles sur la Loire et Ludwig rassembla les siens sur le Rhin. De tous côtés accoururent ceux qui, bien qu'ils ne fussent pas vassaux des deux rois, avaient été gagnés en faveur du vieil empereur. Non-seulement les Bavarois, mais aussi les Allemanni, les Saxons et les Franks austrasiens jusqu'à la forêt Charbonnière se réunirent à Ludwig, également avides de venger la honte dont on avait couvert Ludwig, ce prince si pieux.

Dans ces circonstances, Lothar leva contre Ludwig et contre les Teutschs toutes les forces qu'il pouvait encore lever dans les pays du nord et de l'est de la Gaule; il résolut de marcher lui-même contre Pippin, espérant qu'il lui serait plus facile de gagner celui-ci ou de le vaincre. Il chargea les comtes Malfrid et Lambert, que la nécessité avait réconciliés, de couvrir la Loire jusqu'à son arrivée. Il emmena avec lui son père et Karl, le fils de celui-ci, et se rendit à Paris avec un corps de troupes. Il appela dans cette ville tous les hommes de la Gaule méridionale sur le dévouement desquels il comptait, particulièrement ceux de la Bourgogne, et sans doute aussi ceux d'Italie. Les hommes de Bourgogne, et parmi eux les comtes Eggehard, Bernard et Warin se mirent effectivement en route, non pour combattre pour lui, mais pour délivrer son père. On était au commencement du mois de mars. Le temps était rude, les chemins mauvais, les fleuves débordés ou gonflés. Ces circonstances retardèrent la marche de ces comtes ainsi que celle de Pippin. Lothar eut le temps de faire couper les ponts et de forcer ses adversaires à plus de lenteur encore dans leurs mouvemens. Cependant Pâques approchait, et avec cette fête

venaient de nouveaux obstacles. On entama donc des négociations. Les comtes firent dire à l'empereur Lothar : « Qu'ils demandaient la délivrance de l'empereur Ludwig. Si Lothar se rendait à leurs vœux, ils voulaient obtenir de son père qu'il restât comme précédemment en sûreté et en possession de ses honneurs ; mais s'il agissait autrement, ils recourraient à la force pour délivrer son père, et avec l'aide de Dieu se serviraient de leurs armes contre quiconque oserait s'opposer à eux. » Lothar répliqua : « Que personne ne déplorait plus le malheur de son père que lui-même, et que personne ne se réjouissait plus que lui de ce qui pouvait lui arriver d'heureux. Qu'il était innocent. Qu'on lui avait imposé la puissance impériale ; qu'eux-mêmes la lui avaient remise. Que la captivité de son père n'était pas une flétrissure pour lui ; que tout le monde savait qu'elle était l'exécution d'une sentence épiscopale. » A cette réponse, on chargea de nouveaux députés de faire de nouvelles tentatives d'accommodement. On convint du jour où ils devaient paraître devant Lothar. Mais avant que ce jour arrivât, Lothar partit de Paris, passa devant ses adversaires, et se rendit à Vienne en Bourgogne, laissant derrière lui son père et son frère Karl à Saint-Denis, où il les avait mis en prison. Vraisemblablement il avait appris que son frère Pippin était arrivé sur la Seine avec son armée, et essayait de passer ce fleuve ; et il pouvait craindre que le succès de cette tentative ne le réduisît à lui-même et n'entraînât sa captivité. D'autre part, il croyait peut-être pouvoir compter sur l'Italie, parce-qu'on ne lui avait encore annoncé aucune défection dans ce pays ; en tout cas, il voulut essayer de le conserver. Il laissa derrière lui son père, soit qu'il n'eût pas le temps d'aller le chercher, soit que, dans les circonstances présentes, il ne se fiât pas même à ceux qu'il avait chargés de sa garde.

Mais à peine la nouvelle se répandit que Lothar avait pris la fuite et que Ludwig se trouvait encore à Saint-Denis, qu'on changea de langage, sinon de dispositions. Tous accoururent à Saint-Denis pour offrir leurs hommages au vieil empereur, et ceux qui jusqu'alors lui avaient servi de gardiens furent les premiers à l'encourager à replacer aussitôt la couronne sur sa tête. Ludwig toutefois résista à leurs instances. « L'Eglise, dit-il, m'a réprouvé, l'Eglise doit me relever ; des évêques m'ont désarmé, des évêques doivent me rendre les armes. » Et le dimanche suivant, ce qu'il avait demandé se fit dans l'église abbatiale de Saint-Denis. Il reçut la bénédiction sacerdotale, et des mains épiscopales le décorèrent de ses armes. La joie du peuple fut grande, et le ciel lui-même sembla célébrer cette fête ; car après une longue suite de jours froids, orageux et sombres, le soleil parut tout d'un coup dans tout son éclat et répandit une magnifique lumière sur cet événement inattendu.

Mais l'âme de Ludwig n'avait pas été endurcie par le malheur. Après sa délivrance, il ne montra ni sagesse ni énergie ; il se montra passif, ne cherchant qu'à jouir de sa nouvelle liberté. Peut-être nourrissait-il l'espérance que les événemens qui l'avaient sauvé amèneraient de plus grands résultats, et que tout se terminerait paisiblement ; peut-être aussi se fiait-il, même en de telles circonstances, sur la justesse de son principe, que les rois ne devaient que diriger les affaires par leurs ordres et leurs conseils, et que les actes et l'exécution appartenaient aux fonctionnaires, leurs serviteurs ; peut-être aussi, dans ses pieuses pensées, regardait-il comme peu convenable de se mêler des choses humaines. Il reçut avec la plus grande bienveillance son fils Pippin ; il le remercia de ce qu'il avait fait pour sa délivrance, et le fit ensuite retourner en Aquitaine, soit qu'il craignît son voisinage, soit qu'il regardât sa présence en Aquitaine comme nécessaire, à cause des entreprises possibles de Lothar et des siens. Il remercia de même tous les vassaux et seigneurs laïques et ecclésiastiques qui accoururent auprès de lui pour le saluer, et permit à chacun de s'éloigner où il le jugerait à propos. Tandis qu'il faisait mettre en prison l'archevêque Elio, qui avait été arrêté en cherchant à se sauver par la fuite, il envoya des députés dans toutes les provinces de l'empire pour annoncer aux habitans son rétablissement sur le trône, et signifier un entier pardon à tous les vassaux qui assureraient qu'ils n'avaient pas violé leur fidélité, mais qu'ils ne s'étaient rangés que par force du côté de ses fils. Il envoya des députés à Lothar, pour remettre à ce prince un pardon complet de ce qui s'était passé, et l'inviter à se rendre auprès de l'empereur. On ne fit d'armement que contre les comtes Matfrid et Lambert, qui se tenaient sous les

armes dans le nord-ouest de l'empire; et l'on ne sait pas si ces préparatifs eurent lieu par son ordre ou seulement avec son assentiment. Cependant il revint à Aix-la-Chapelle. Il y trouva son fils Ludwig, qui s'était avancé avec des bandes teutsches et qui s'y était arrêté à la nouvelle de ce qui s'était passé sur les bords de la Seine. Ludwig reçut son fils avec la joie la plus cordiale; car il savait bien qu'il était le premier auteur de la révolution qui l'avait ramené dans le palais sacré de Karl-le-Grand, son père. D'ailleurs il avait la plus grande confiance, sinon en ce fils, du moins aux Teutchs qui l'entouraient : aussi les garda-t-il près de lui à Aix-la-Chapelle pour la sûreté de sa personne. Enfin il eut encore un sujet de joie qui peut-être fut plus intime que tous les autres : sa femme Judith arriva saine et sauve à Aix-la-Chapelle. Lorsque la nouvelle des événemens de France, du soulèvement opéré en faveur du vieil empereur, de la fuite de Lothar, du rétablissemeut de Ludwig-le-Pieux sur le trône, arriva en Italie, d'une manière vague sans doute et propre à se transformer facilement selon l'imagination de chacun, de grandes passions éclatèrent dans ce pays, où il se forma des partis puissans. Dans ces circonstances, des hommes bien intentionnés craignirent pour la vie de l'impératrice. Pour la soustraire à tout danger, ils se rendirent maîtres de sa personne, et l'arrachèrent secrètement ou par force aux intrigues et aux embûches de ses ennemis. L'évêque Rathold, de Vérone, le comte Boniface, de Toscane, et Pippin fils du malheureux roi Bernhard, petit-fils de Karl-le-Grand, dont la fin déplorable avait inspiré à Ludwig-le-Pieux un repentir si vif, étaient à la tête de cette entreprise, et ils réussirent à ramener sans accident auprès de son mari et de son enfant cette femme aussi belle que gravement accusée. Toutes ces choses semblent avoir d'autant plus étourdi le bon empereur, qu'il avait moins espéré un changement aussi soudain dans les relations; et dans l'excès de sa joie et de son ravissement, il oublia, à ce qu'il semble, que l'édifice de sa nouvelle fortune reposait sur un sol creux et se trouvait au bord d'un précipice; car il se livra aussitôt, comme autrefois, aux plaisirs de la chasse et de la pêche, et à la Pentecôte seulement il interrompit ces distractions, comme si l'empire avait joui de la tranquillité la plus profonde et d'une prospérité générale. Mais bientôt il fut réveillé par un coup cruel de ce songe singulier.

Dabord on lui annonça que les Danois s'étaient montrés avec une flotte sur les côtes de la Frise, qu'ils avaient débarqué et ravagé une partie du pays; qu'ensuite ils s'étaient avancés par Utrecht jusqu'à l'ancienne place de commerce appelée Durstadt (5); qu'ils avaient massacré une partie des habitans, et emmené l'autre en captivité, et réduit Durstadt en cendres. Les Nordmans avaient à peine interrompu leurs courses et leurs brigandages depuis la mort de Karl-le-Grand. Les écrivains franks, si peu instruits, si ignorans et si partiaux, occupés tout entiers à suivre la marche des malheureuses discordes élevées entre le père et ses fils, ont très-rarement fait mention des malheurs que les héros aventureux du Nord ont pu faire peser sur les habitans des côtes et des rivages de l'empire des Franks. Mais comme dans le cours de ces dernières années les Normands ne se montrent pas seulement volant, pillant et détruisant dans les îles de Bretagne et en Irlande; mais aussi en Aquitaine, en Espagne, sur les côtes de la Lusitanie, et même sur le Guadalquivir et à Séville, on ne peut douter qu'ils n'aient aussi visité et dévasté sur plusieurs points les côtes septentrionales du Teutschland et de la Gaule; et les secousses terribles de l'empire des Franks, qui ne pouvaient leur rester inconnues, durent certainement les encourager dans leurs descentes et dans leurs violences. La descente dont il est question ici se distinguait vraisemblablement par le grand nombre de ceux qui l'entreprenaient, et par l'étendue des désastres qu'ils causèrent; c'est pour cette raison qu'elle est mentionnée. La honte qu'il y avait pour un si grand empire à souffrir de tels mauvais traitemens ne fut pas vengée alors plus qu'elle ne l'avait été précédemment; et où aurait-on trouvé les forces et le temps nécessaire à la vengeance? Les princes et les vassaux de l'empire des Franks avaient assez à faire les uns contre les autres.

Vers ce même temps, Ludwig-le-Pieux fut informé que ceux de ses fidèles qui avaient marché contre les partisans de son fils Lothar, contre Matfrid et Lambert, pour les forcer à se soumettre, avaient été complétement battus par eux. Le comte Odo, auquel le comté d'Orléans avait été donné après la destitution de

Malfrid, avait été tué dans le combat livré sur les bords de la Loire, aux environs d'Orléans; son frère Wilhelm, comte de Blois, Théoto, abbé de Saint-Martin, et beaucoup d'autres avaient eu le même sort. Les vainqueurs, Matfrid et Lambert, envoyèrent aussitôt la nouvelle de ces évènemens à leur seigneur Lothar, auquel ils continuaient à donner le titre d'empereur; en même temps ils le prièrent de les rejoindre en toute hâte et de leur amener du secours, parce que le combat les avait affaiblis et qu'ils étaient hors d'état de pénétrer jusqu'à lui. Lothar avait renvoyé avec insulte, avec des menaces terribles, les messagers que son père lui avaient envoyés pour l'inviter à revenir près de lui, et lui rappeler les devoirs que Dieu a imposés au fils à l'égard du père. De Vienne, où il avait rassemblé ses fidèles, il s'était avancé jusqu'à Châlons-sur-Saône. Le comte Warin avait fait fortifier cette ville (6), et elle résista aux armes de Lothar. Mais le moment était précieux, parce qu'il semblait décisif. Lothar commença donc cette lutte terrible contre Châlons. Il fit détruire tout ce qui entourait la ville, ensuite il entreprit de lui donner l'assaut. La résistance dura cinq jours. Enfin la ville fut prise, pillée, souillée de toute manière, livrée aux flammes (non toutefois par l'ordre de Lothar), et brûlée tout entière, à l'exception d'une seule église. Trois comtes, qui étaient tombés prisonniers entre les mains du vainqueur, furent décapités comme rebelles; il donna la vie au quatrième, Warin, parce que celui-ci fut assez faible pour lui jurer fidélité; mais Gerberga, fille de saint Wilhelm, sœur de Bernhard, duc de Septimanie, fut, malgré le voile sacré qui aurait dû la protéger, enfermée dans une outre et jetée dans la Saône. Après ces atrocités Lothar quitta Châlons, se dirigea à marches forcées par Autun sur Orléans, et se réunit heureusement, sur la rive droite de la Loire, aux comtes Matfrid et Lambert.

Cependant ces événemens effrayèrent, sinon Ludwig-le-Pieux lui-même, du moins sa femme, ses conseillers, ses amis. Ludwig, son fils, se montra avec ses Bavarois; à lui se réunirent les autres peuples teutschs; en France et en Bourgogne se soulevèrent tous ceux qui avaient pris le parti du père, et qui, pour cette raison, redoutaient le fils. Cette grande armée marcha contre celle de Lothar sur la Loire, tandis que Pippin se mettait en mouvement avec les Aquitains pour menacer les flancs de l'ennemi. Lothar recula jusqu'aux environs de Blois. Là il traça un camp: l'armée de l'empereur prit possession en face de lui, tandis que Pippin accourait pour la renfoncer. Lothar, dans le principe, nourrissait l'espérance que les anciens moyens de séduction qui, sur le champ du Mensonge, avaient eu tant de force sur les vassaux avides, ambitieux et effrénés de son père, auraient ici le même succès; mais il se trompa. Les passions s'étaient calmées; beaucoup d'espérances avaient été déçues; à une sauvage arrogance avait succédé la honte d'une double trahison. Les transfuges ne vinrent pas de l'armée de son père dans la sienne; mais ils passèrent de la sienne dans celle de son père. La scène du champ du Mensonge eut sa contre-partie. La perplexité de Lothar augmentait d'heure en heure; sa perte semblait inévitable. Sur ces entrefaites Ludwig, cédant à ses sentimens paternels, et pénétré d'inquiétude au sujet de cette guerre civile et du sang qui allait couler, envoya à son fils une ambassade composée de l'évêque Baradad, de Paderborn, du duc Gebchard, et du comte Berenger, homme sage et parent de la famille impériale. L'évêque parla le premier au prince; les seigneurs laïques confirmèrent ses pieuses exhortations. Ils lui conseillèrent de se rendre auprès de ses séducteurs s'il ne voulait pas se séparer de ceux-ci. Ils lui promettaient que son père pardonnerait le passé; ils s'engageaient à obtenir ce pardon pour ses complices. Lothar consulta les siens. Tous acceptèrent cette offre, parce qu'il n'y avait plus aucun autre moyen de salut, et Ludwig confirma les promesses de ses envoyés.

La tente de Ludwig était dressée dans une vaste plaine; autour se tenait son armée, les yeux fixés sur lui. Il était assis dans toute la majesté impériale; à côté de lui étaient Pippin et Ludwig, ses fils. C'est ainsi qu'il reçut Lothar et ses compagnons, les auteurs ou les fauteurs de ces désastreuses discordes. Lothar se jeta aux pieds de l'empereur; Hugo, son beau-père, Matfrid et tous ceux qui étaient venus avec lui suivirent son exemple. Tous reconnurent leurs torts et leur crime. Ludwig leur pardonna. Lothar lui jura de nouveau fidélité; il lui jura d'obéir à tous ses ordres: de se rendre en Italie, et de ne pas sortir de ce

pays sans sa permission. Après lui tous les autres prêtèrent serment; Ludwig leur fit grâce entière et leur rendit tout ce qu'ils avaient possédé, à l'exception des fiefs qu'il leur avait donnés lui-même. Puis il congédia le roi Lothar et ses partisans; mais il leur prescrivit la route qu'ils devaient suivre pour se rendre en Italie, et il leur donna une escorte afin qu'ils n'en déviassent pas. Lorsqu'ils furent partis, il licencia son armée.

CHAPITRE VII.

DERNIÈRES ANNÉES DE LUDWIG-LE-PIEUX. — NOUVEAUX PARTAGES; NOUVEAUX TROUBLES. — MORT DE LUDWIG-LE-PIEUX.

De l'an 835 à l'an 840.

L'expérience ne servait de rien à Ludwig-le-Pieux. Si l'on peut dire d'autres personnages qu'ils n'apprennent rien et n'oublient rien au milieu des plus grands événemens, on peut dire de lui qu'il oublia tout et n'apprit jamais rien. Ou bien, s'il devint plus prudent, il manqua toujours de l'énergie nécessaire pour tenir bon même peu de temps. Il hésita continuellement dans ses mouvemens; tantôt il se jeta trop à droite, tantôt trop à gauche, cherchant toujours son but, et manquant toujours la route qui devait l'y conduire.

Ses premières pensées, après son nouveau rétablissement, furent consacrées aux églises et aux couvens. Il envoya des *missi* par tout l'empire, les chargeant de rétablir l'ancien ordre de choses. Certes la décadence était grande, et le rétablissement de l'ordre était désirable. Mais ses envoyés ne furent pas bien accueillis dans tous les couvens, et son fils Pippin ne reçut pas avec plaisir l'injonction de restituer tous les biens que, dans son royaume, il avait enlevés aux églises et aux monastères pour les donner à ses fidèles, ou dont ces vassaux s'étaient emparés eux-mêmes. Les passions furent donc réveillées dans le moment même où il importait le plus de les apaiser. Et il ne servit de rien contre elles que Ludwig prît quelques mesures pour détruire les bandes de brigands qui, durant les longs troubles de l'empire, s'étaient formées partout et avaient commis de grands désordres. Ces vues étaient bonnes; le mal était grand; mais le but ne fut pas atteint.

Lorsque Ludwig, après son retour de Saint-Denis, eut séjourné quelque temps à Aix-la-Chapelle, il célébra la fête de la naissance de Jésus-Christ auprès de son frère, l'archevêque Drogo. Puis il se rendit à Thionville. Là se réunit, au mois de février de l'an 835, un grand nombre d'évêques et d'abbés, convoqués par l'empereur. Dans cette assemblée, qui s'occupa de diverses affaires relatives aux églises et aux couvens, il fut aussi question des crimes dont des ecclésiastiques s'étaient rendus coupables à l'égard de l'empereur. On pensait que ces crimes ne devaient point passer inaperçus, mais on n'était pas disposé à les punir sévèrement. Plusieurs membres de la réunion eux-mêmes ne se sentaient pas la conscience bien pure, et craignaient que leur conduite ne fût mise au grand jour; tous redoutaient que le grand nombre et la haute position des coupables n'entraînassent de nouveaux troubles. De ceux qui furent en butte aux accusations les plus fortes aucun n'était présent, à l'exception du bon et malheureux Ebo de Rheims, que l'empereur retenait prisonnier: les uns s'étaient réfugiés en Italie et s'étaient mis sous la protection de Lothar; les autres, comme Agobard de Lyon, n'avaient pas répondu à l'appel de l'empereur. On crut donc que ce qu'il y avait de mieux à faire était de tout faire expier à l'archevêque Ebo, comme précédemment on l'avait mis en avant. Ebo, sentant bien qu'il n'améliorerait pas son sort en entraînant d'autres personnes dans sa ruine, eut assez de force sur lui-même pour se présenter comme seule victime expiatoire. Le dimanche suivant, l'empereur se rendit à Metz avec toute l'assemblée. Une messe solennelle fut célébrée dans l'église de Saint-Etienne, le premier martyr; puis sept archevêques prononcèrent l'absolution de Ludwig-le-Pieux; ensuite ils prirent une couronne sur l'autel, et la placèrent sur sa tête en le bénissant et le saluant; et le peuple assemblé, égaré dans sa foi, trompé par les artifices des prêtres, accoutumé aux contradictions les plus criantes, qui toutes étaient dissimulées sous la solennité des cérémonies religieuses, sembla oublier tout ce qui s'était passé, et au milieu de vives acclamations fit des vœux pour le bonheur et le salut de l'empereur, comme s'il était animé d'espérances toutes nouvelles. Alors Ebo, placé dans un endroit réservé, éleva la voix et reconnut devant l'assemblée que tout

ce qui avait été fait contre l'empereur était digne de réprobation et contraire à la justice; qu'il avait été replacé justement sur son trône; qu'ainsi lui-même, qui avait présidé à la déposition du pieux empereur, se reconnaissait indigne des sublimes fonctions de l'épiscopat, et y renonçait pour jamais. Après cette scène, l'assemblée retourna à Thionville. Là tous promirent encore une fois à l'empereur fidélité et dévouement. Ebo reconnut encore une fois ses crimes, rédigea par écrit la déclaration qu'il avait faite dans l'église de Metz, et la fit remettre à l'empereur par les évêques. Il fut conduit prisonnier à Fulda, où il attendit, au milieu des souffrances, que les choses prissent une autre tournure. Agobard, qui avait été sommé trois fois de se présenter, et qui n'était pas venu, fut déclaré déposé de son siége archiépiscopal; mais ce ne fut que pour la forme, non parce qu'il avait contribué plus que tout autre à la défection dont l'empereur avait été victime, mais à cause de sa désobéissance; et certainement avec la conviction que bientôt il rentrerait en possession de son siége.

Tous ces événemens étaient une œuvre d'intrigues et d'hypocrisie. Un petit nombre seulement agissait avec loyauté. Mais si la multitude était aveuglée, l'empereur lui-même se laissa encore une fois éblouir, ainsi que sa femme Judith et tout son entourage. Il se crut désormais solidement assis sur le trône, où il était remonté d'une manière si inattendue, et sur lequel il avait été salué d'une manière si solennelle au milieu des saintes cérémonies de l'Église. Aussi travailla-t-il aussitôt sans crainte à satisfaire le désir le plus ardent de sa femme et le vœu le plus cher de son propre cœur. Dès le mois de juin de cette même année il tint une diète à Crémieux près de Lyon (1) et soumit à l'approbation de cette assemblée un nouveau partage de l'empire. Ce partage n'est pas indigne d'attention, parce qu'il montre que l'on désirait obtenir le résultat le plus nécessaire, des frontières convenables au caractère des divers peuples. En effet, il n'est pas question de l'Italie dans ce diplôme : le pays séparé du reste de l'empire par les Alpes était regardé comme l'héritage bien délimité de Lothar. Le royaume de Pippin, l'Aquitaine, fut étendu au delà de la Loire et de la Seine jusqu'à l'Escaut, de sorte qu'il embrassait la Gaule occidentale. L'Allemanie, qui précédemment avait été destinée à Karl-le-Chauve, fut étendue sur la gauche à travers la Bourgogne et en descendant le Rhône jusqu'à la Méditerrannée, et à droite dans le nord de la Gaule jusqu'aux pays belges. Ludwig enfin, roi des Bavarois, devait enfin réunir non-seulement tous les peuples teutschs de la rive droite du Rhin, à l'exception des Allemanni, mais aussi tous les peuples teutschs établis sur la rive gauche du Rhin, dans l'ancienne Belgique jusqu'à l'Escaut, de sorte que le palais impérial d'Aix-la-Chapelle appartenait à son royaume.

Mais ces dispositions restèrent sans effet. Peut-être les fils de l'empereur, Pippin et Ludwig, qui étaient présens à Crémieux, s'opposèrent-ils aussitôt à ce partage, de sorte qu'il fut impossible d'obtenir l'approbation de la diète; ou du moins, après que ce consentement eut été demandé, montrèrent-ils un tel mécontentement, que Ludwig et sa femme sentirent renaître leurs inquiétudes. Car à peine Ludwig fut-il revenu à Aix-la-Chapelle, que des négociations furent entamées avec Lothar. L'impératrice Judith, afin d'obtenir l'appui de ce prince pour son fils Karl, l'excita contre ses deux frères. On donna pour prétexte à ce rapprochement la santé de l'empereur et les années, qui, en s'avançant, l'affaiblissaient; on prétendit qu'il avait pour but de rendre à Lothar la faveur de son père et la dignité impériale qu'il avait perdue. Lothar fut invité à envoyer vers son père des hommes investis de sa confiance pour entendre ses propositions. Lothar pouvait à peine, si près du pape, concevoir quelque inquiétude au sujet de la dignité impériale; mais il sentait qu'en Italie il n'était pas chez lui; il ne savait pas apprécier ce beau pays; d'ailleurs il n'en possédait avec sûreté que la partie supérieure, et il pouvait moins espérer de jour en jour d'y réunir la partie inférieure; il se considérait donc presque comme déshérité, comme banni, et tournait avec envie ses regards vers le pays de ses pères et le palais de Karl-le-Grand; mais hors de l'Italie il ne pouvait rien espérer, si son père mourait avant qu'il se fût réconcilié avec lui et avant qu'il eût fait un autre partage de l'empire. Il se rendit donc facilement; il envoya vers son père le vieux Wala, qui avait obtenu par lui l'abbaye de Bobbio, et Wala, à ce qu'il semble, se chargea loyalement de cette affaire, si ce n'est dans de bonnes dispositions pour l'empereur,

du moins par bienveillance pour Lothar. S'il reportait ses souvenirs vers les troubles qu'il avait constamment fomentés et entretenus ; s'il considérait les fruits que ses tumultueuses passions avaient produits ; et si maintenant dans un âge avancé, et aux portes de l'éternité, il tournait ses regards vers l'avenir, il était difficile qu'il vît quelque chose de plus méritoire que de réconcilier Lothar avec son père. Ludwig et sa femme reçurent ce vieillard avec prévenance, amitié et cordialité. On laissa le passé de côté ; tout fut pardonné. La négociation ne pouvait être difficile ; les deux parties voyaient trop clairement leur intérêt. On conclut un traité qui fut juré des deux côtés. Une diète devait avoir lieu à Worms, en automne ; Lothar devait s'y rendre avec ses fidèles, et l'on devait mettre publiquement à exécution ce dont maintenant on était secrètement convenu. Wala revint avec ce traité en Italie, auprès de Lothar, qui était à la fois son protecteur et son protégé.

Mais ce traité ne fut pas exécuté. Cette même année régnèrent en Italie des maladies contagieuses auxquelles on donna le nom de fièvres. Wala en fut atteint, et il était trop vieux pour y résister. Sa mort porta la première atteinte au projet de réconciliation entre le père et le fils. L'empereur cependant se rendit à Worms, selon les conventions faites. Au lieu de Lothar qu'il attendait, il vit arriver une ambassade ; elle lui annonça que le roi lui-même avait été atteint de la fièvre et se trouvait hors d'état d'entreprendre le voyage. Dans l'intervalle les insinuations et les mauvais conseils n'avaient pas manqué. Lothar fut accusé d'avoir agi de nouveau contre son père, d'avoir fait éprouver des vexations à l'église romaine ; d'avoir usurpé et donné à ses fils des terres qui, bien qu'elles fussent situées en Italie, appartenaient à des églises de France ; des vassaux ecclésiastiques et laïques, dont les propriétés étaient en Italie et qui étaient restés fidèles à l'empereur, élevèrent des prétentions sur ces propriétés, dont Lothar avait disposé. L'empereur conçut de la méfiance ; il envoya donc en Italie son frère Hugo et le comte Adalgar, en partie pour connaître exactement ce qu'il en était de la maladie de Lothar, en partie aussi pour sommer celui-ci de rendre à leurs anciens possesseurs les propriétés dont il avait disposé ; il envoya de même un député au pape Grégoire pour s'assurer son appui.

La maladie de Lothar fut mise hors de doute. Ludwig se vit d'autant plus forcé d'y croire qu'il fut en même temps informé de la mort de beaucoup de personnages qui jusqu'alors avaient exercé une profonde et malheureuse influence, et que la contagion avait enlevés presque subitement. Les évêques Jessé d'Amiens et Hélias de Troyes, et les comtes Matfrid, Hugo, Lambert, Gottfried et d'autres moururent si promptement les uns après les autres, que beaucoup de personnes, cédant à la douleur profonde que cette longue suite de si grandes funérailles produisit, oublièrent tout, et s'écrièrent, pénétrés de douleur, que c'en était fait maintenant de la splendeur de la France, que ses nerfs étaient coupés et sa sagesse détruite ! Ludwig lui-même ne vit plus dans les victimes de cette affreuse maladie ses ennemis anéantis, mais des hommes d'énergie, de hautes qualités et de grandes vertus ; il pleura sincèrement leur mort.

D'autre part les injonctions de l'empereur ne plurent pas à son fils. Lothar promit de se rendre à quelques-unes, en déclarant qu'il lui était impossible d'exécuter les autres ; et cela était peut-être vrai. La discussion fut vive : pendant qu'elle durait, Lothar fut informé de l'alliance que son père avait cherché à former avec le pape Grégoire. Il apprit davantage encore. Grégoire, bien qu'il fût malade et faible, avait reçu avec une grande joie les députés de l'empire ; peut-être espérait-il que maintenant le moment était venu de réparer l'échec qu'il avait essuyé sur le champ du Mensonge, et d'assurer au saint siége de Rome la puissance qu'il avait eue ou qu'il s'était efforcé d'acquérir, et qui lui avait même été reconnue officiellement dans la lutte des factions, mais dans laquelle il avait été inquiété par le fait. Dans cet espoir, il résolut d'envoyer aussitôt lui-même une ambassade à l'empereur pour achever promptement ce qui avait été si heureusement commencé. Mais Lothar, instruit de ces projets, fit arrêter les ambassadeurs à Bologne et les empêcha de continuer leur voyage. Ils réussirent pourtant à faire parvenir à Ludwig-le-Pieux la lettre que le pape les avait chargés de lui remettre, par l'entremise de l'envoyé impérial qui les accompagnait.

Ces choses et d'autres analogues firent renaître la méfiance et le soupçon. L'empereur

prit enfin la résolution, tandis qu'il tenait des assemblées de ses vassaux, et ne cessait pas de se montrer bienveillant et favorable aux ecclésiastiques, d'entreprendre l'année suivante, 837, une expédition en Italie. Sa piété semblait faire concevoir que, sentant sa vieillesse s'avancer, il désirât visiter les églises des apôtres saint Pierre et saint Paul et donner de nouveaux alimens aux méditations chères à son cœur, et peut-être croyait-il que le monde ne lui supposait pas d'autres vues. Mais Lothar ne s'y fia pas. Il craignait la bonne intelligence entre le pape et son père; il craignait peut-être des mesures violentes : quoi qu'il en soit, privé des conseils de ses vieux et habiles amis, il ne pouvait calculer les suites d'un tel voyage. Au lieu donc d'exécuter les ordres de son père, qui lui avait enjoint de tout disposer pour l'entretien de l'armée avec laquelle l'empereur viendrait en Italie, et pour faciliter sa marche, il se prépara à la résistance et commença à mettre en état de défense les issues des Alpes. Il est difficile de dire si ces préparatifs effrayèrent l'empereur ou si du moins ils le détournèrent de son voyage; car il se présenta encore d'autres circonstances qui lui donnèrent une occasion ou un prétexte d'éviter la guerre avec son fils.

D'abord il fut épouvanté par une comète qui s'était montrée le jour de Pâques et qui semblait annoncer des malheurs. Ensuite les Bretons se révoltèrent encore une fois, et élevèrent leurs vieilles réclamations, qui devenaient d'autant plus justes qu'on les avait repoussées plus souvent. Cette fois encore ils furent réduits à l'obéissance, mais il fallut recourir aux armes. Enfin les Nordmans apportèrent de nouvelles calamités et une nouvelle honte. Déjà l'année précédente ils avaient tenté quelques descentes sur les côtes de la Frise. Comme ces courses avaient été sans importance, ceux qui étaient chargés de la garde des côtes s'étaient laissés aller à une certaine négligence. Il paraît aussi que des dissensions s'élevèrent entre ces défenseurs et qu'une partie des Frisons favorisait les entreprises des Nordmans. Aussi ces derniers se montrèrent cette année avec des forces plus considérables. Ils se rendirent maîtres de l'île de Walchern; ils volèrent et pillèrent en Frise, et Durstadt fut encore une fois visitée par cette race formidable. L'empereur résolut de marcher en personne contre eux. Il fixa le rendez-vous de ses troupes à Nimègue. Les Nordmans toutefois n'attendirent pas qu'on les attaquât. A l'approche des Franks, ils se retirèrent sur leurs embarcations pour mettre leur butin en sûreté, et il ne resta aux Franks que la colère de leurs pertes et de leur honte. Sous l'impression de cette colère, ils purent bien punir quelques Frisons de leur négligence et de leur désobéissance, mais ils n'arrivèrent à rien; et les règlemens de l'empereur pour la construction de navires destinés à la défense des côtes (2) furent sans résultat. L'état intérieur de l'empire empêchait tout de prospérer; la défense tombait comme l'administration.

Dans le fait, Ludwig-le-Pieux n'avait pas le temps de s'inquiéter des Nordmans ou d'autres peuples étrangers. Lui-même et plus encore sa femme et ses conseillers avaient dirigé leurs regards vers les Alpes et sur les mesures que Lothar prenait dans ces montagnes. Comme l'impératrice n'avait pas réussi à gagner ce prince, l'avenir de son fils lui inspirait des inquiétudes d'autant plus grandes; dans sa perplexité, elle ne vit d'autre moyen de sécurité que d'agrandir le royaume destiné à son enfant chéri, de telle sorte qu'il y trouvât assez de forces pour résister à ses frères. Elle proposa donc à l'empereur de faire un nouveau partage de l'empire dans ce sens, et Ludwig fut assez faible pour céder aux instances de la femme qu'il aimait et dont il pouvait d'ailleurs partager les craintes. Il destina à son fils Karl tous les pays septentrionaux de l'empire, de sorte que ses frontières, commençant à la mer et longeant les limites des Saxons, passant ensuite à Mayence, devaient suivre le cours du Rhin de manière à comprendre Verdun, Toul et Paris jusqu'à la Seine, et en descendant ce fleuve jusqu'à l'embouchure. Dans l'automne de cette année, tous les vassaux ecclésiastiques et laïques du pays ainsi délimité furent convoqués à Aix-la-Chapelle pour reconnaître le jeune Karl comme leur roi et lui prêter serment de fidélité. Mais depuis vingt ans on s'était tellement joué de ce serment, qu'on semble y être devenu très-indifférent. On était accoutumé à tout jurer et à ne rien tenir. Les Saxons seuls, les véritables Teutschs avaient peut-être encore de la conscience, soit qu'on se fût plus rarement adressé à eux, soit par l'effet de leurs vertus héréditaires. En Gaule on avait surmonté toute hésitation. Dans le fait, on vit

jurer le premier des ecclésiastiques, l'abbé Hilduin de Saint-Denis, qui jadis avait causé de grands chagrins à l'empereur, et qui alors ne voulut pas, à ce qu'il semble, troubler les vœux de son cœur. Le premier des vassaux qui prêta le serment fut le comte Gérard de Paris, et les autres vassaux des deux ordres suivirent cet exemple.

Le bon empereur ressentit peut-être quelque joie de ce succès de ses vœux, et l'impératrice Judith fut tranquillisée; mais ce ne fut pas pour longtemps. Cet acte arbitraire et imprudent irrita de nouveau les fils aînés de Ludwig-le-Pieux. Ludwig, roi des Bavarois, avait reconnu la nationalité des peuples teutschs. Il était résolu à ne rien se laisser enlever des pays teutschs situés sur la rive droite du Rhin. Pour exécuter cette résolution avec plus de certitude, il se rapprocha de son frère Lothar. Il avait eu avec celui-ci une entrevue dans les Alpes au printemps de l'an 838. On ne sait si les frères s'y entendirent ou non sur un plan commun pour la conservation de leurs droits ou de leurs intérêts, car tout fut tenu secret. L'empereur pourtant fut informé de cette entrevue, et convoqua aussitôt ses fidèles pour une expédition. Il fixa le rendez-vous à Mayence. Ludwig, le fils, fut effrayé; il ajourna l'exécution de ses projets, se rendit auprès de son père pour dissiper les soupçons élevés contre lui. Il jura avec ses confidens que dans cette entrevue on n'avait fait aucune convention contraire à la fidélité qu'il devait à son père. Cependant Ludwig-le-Pieux conserva dans son âme ses soupçons contre lui; et comme il crut voir à sa soudaine condescendance qu'il était sans appui et par conséquent forcé de se soumettre, il fit un pas de plus, poussé sans doute par sa femme. Il lui retira tout pays situé sur le Rhin, à l'exception de la Bavière, qui lui avait été primitivement assignée et qu'il gouvernait déjà depuis vingt ans. D'autre part il déclara, dans une diète tenue au mois de septembre à Thierry sur l'Oise, son fils Karl âgé de quinze ans, en le ceignant de l'épée; puis, ce qu'il n'avait pas fait pour ses fils aînés, il lui plaça une couronne royale sur la tête, et lui remit aussitôt le gouvernement des pays situés entre la Loire et la Seine, et qui faisaient partie du grand royaume qu'il songeait à lui assurer. Et cet homme de soixante ans fit tout cela dans le temps où la terreur inspirée jadis par la puissance des Franks aux peuples étrangers s'était tellement affaiblie, que non-seulement des pirates sarrasins surprirent Marseille, s'en emparèrent, la pillèrent, confondant le sacré et le profane, et emmenèrent avec eux des hommes et des richesses, sans respecter les vierges consacrées à Dieu, mais qu'encore, tandis que les Abdrites et les Wiltzes étaient avec peine retenus dans un semblant de dépendance, un roi des Danois, Horik, demanda d'abord compte de la conduite des Franks à l'égard de quelques-uns de ses compatriotes, et osa même proposer ensuite à l'empereur de lui céder le pays des Frisons et celui des Abodrites pour le maintien de la paix; et bien que Ludwig-le-Pieux repoussât avec dédain cette dernière demande, elle prouve suffisamment quel mépris les peuples étrangers avaient pour l'empire des Franks.

A la fin de l'année, le 13 décembre, arriva un événement qui donna lieu à de nouvelles intrigues et entraîna le bon empereur dans de nouveaux troubles. Son fils Pippin, roi d'Aquitaine, qui depuis quelque temps lui avait montré une condescendance extraordinaire, mourut, ne laissant que deux fils mineurs nommés Pippin et Karl. En même temps que cette nouvelle, l'empereur reçut la nouvelle que son fils Ludwig avait pris les armes, s'était emparé de Francfort et qu'il avait rassemblé autour de lui des forces guerrières composées non-seulement de Bavarois, mais aussi d'Allemanni. La première de ces nouvelles affligea le père; la seconde effraya l'empereur. L'impératrice Judith crut que cette disposition de son mari était favorable pour procurer à son fils Karl non-seulement un grand royaume, mais aussi la plus grande sûreté possible; elle lui persuada d'exclure les fils du feu roi Pippin de tout partage au trône de l'empire, de resserrer son fils Ludwig en Bavière et d'offrir au fils aîné, Lothar, le partage égal du reste de l'empire avec son fils à elle, avec Karl. Aussitôt des députés furent envoyés à Lothar, tandis que l'empereur lui-même s'occupait d'une expédition contre Ludwig, roi des Bavarois. Lothar, oubliant tout ce qui s'était passé et toutes les conventions, accepta avec empressement cette proposition et passa en toute hâte les Alpes pour terminer promptement ce qui se présentait d'une manière si séduisante.

Sur ces entrefaites et au commencement de l'an 839, l'empereur se rendit à Mayence, où il avait appelé ses fidèles. Il envoya une invitation à son fils Ludwig; mais celui-ci, rempli de douleur et de colère, n'obéit pas à son père, et lorsque l'empereur essaya de passer le Rhin pour le châtier, il prit contre lui une attitude menaçante. L'empereur remontait et descendait le Rhin afin de trouver un endroit favorable pour passer ce fleuve, mais en vain : le roi Ludwig suivait tous les mouvemens de son père, qui le trouvait partout en face de lui. Il ne manquait de part et d'autre ni de provocations ni de séductions; des vassaux passaient d'un côté à l'autre, abandonnant les drapeaux de l'un pour ceux de son ennemi. Enfin l'armée du roi Ludwig se sépara; il retourna lui-même en Bavière, et son père trouva l'occasion de passer le Rhin : il en profita et entra sur les terres des Allemanni; mais il n'y pénétra pas bien avant et n'y resta pas longtemps. Un nouvel événement, qui semble avoir déterminé la retraite du roi, le força aussi de repasser le fleuve. Les amis de l'empereur ont encore essayé de représenter ce fait comme une preuve de sa douceur et de son indulgence paternelles et de son horreur pour la guerre civile.

On avait su en Aquitaine de quelle manière l'empereur voulait disposer de ce royaume, ou du moins son faible abandon avait inspiré de la méfiance. On se hâta donc de prévenir l'injustice qui menaçait les fils de Pippin : on plaça l'aîné d'entre eux, Pippin, sur le trône de son père, et on le salua roi d'Aquitaine. Mais une partie des vassaux, espérant obtenir des avantages s'ils se séparaient des autres pour se rapprocher de l'empereur, ou croyant amener un accommodement, redoutant peut-être aussi un nouveau malheur qu'ils désiraient détourner, accoururent auprès de Ludwig. Parmi eux étaient deux beaux-fils du défunt roi Pippin. Il résulta des nouvelles qu'ils apportèrent à l'empereur qu'il n'avait pas de temps à perdre s'il voulait réussir dans sa dureté à l'égard de ses petits-fils. Ce furent probablement ces relations qui déterminèrent le roi Ludwig, non pas à renoncer à son entreprise, mais à la suspendre; ce furent elles également qui déterminèrent l'empereur à ne pas continuer son expédition.

Dans ce même temps, Lothar vint d'Italie sur le Rhin, cédant moins à l'invitation de sa belle-mère qu'à l'espérance d'obtenir de grands avantages. On était au mois de juin. Ludwig le reçut à Worms avec une grande satisfaction. En présence des vassaux rassemblés, il se jeta aux genoux de son père : « Mon père et monseigneur, dit-il, je reconnais devant Dieu et devant toi que je me suis rendu coupable à ton égard. Je ne demande point un royaume; non : je ne demande que grâce et pardon. » Ce langage d'une avide hypocrisie, lorsque déjà tout était non-seulement convenu, mais juré, plut au vieil empereur, ou du moins il feignit de le croire sincère et de s'en réjouir. Il accorda à son fils grâce et pardon; mais dans la délibération, Ludwig dit à son fils : « Vois, tout l'empire est devant toi, comme je te l'ai promis; partage-le à ton gré, et laisse le choix à ton frère Karl; ou si tu veux que nous fassions le partage, le choix te restera. » Lothar préféra le premier parti; mais après trois jours de travaux inutiles, il pria son père de faire lui-même le partage et de lui laisser le choix. Et la méfiance était si grande, même au moment où l'on se réunissait pour un brigandage commun, que les conseillers de Lothar durent jurer à l'empereur que son changement de volonté n'avait d'autre motif qu'une complète ignorance des pays. Le bon Ludwig se flattait de les mieux connaître; il se chargea donc du partage et le fit de manière que les deux parts lui semblèrent entièrement égales, ainsi qu'aux siens, sinon en étendue, du moins en puissance et en valeur. Une ligne était tirée depuis le pied des Alpes sur la Méditerranée jusqu'au lac Léman et au delà de celui-ci et du Mont-Jura jusqu'à la Meuse, et enfin le long de la Meuse jusqu'à la mer. Tous les pays situés à l'est de cette ligne, y compris l'Italie, mais à l'exclusion de la Bavière, devaient former l'un des royaumes; tous les pays situés à l'ouest de cette ligne devaient former l'autre. Lothar choisit le premier, et Ludwig donna le second à Karl. L'empereur fut très-satisfait de cet accommodement, surtout parce que toute l'assemblée l'approuva, non qu'elle le vît avec plaisir, mais parce qu'elle prévoyait que le nouvel ordre de choses ne durerait pas plus que l'ancien. Il remercia Dieu d'avoir enfin exaucé ses vœux, exhorta ses deux fils à la concorde et à la bonne foi, fit jurer encore une fois à Lothar ce que celui-ci lui avait déjà promis, lui permit ensuite de retourner en Ita-

lie et se livra, suivant son habitude, aux plaisirs de la chasse.

Cependant l'empereur envoya une ambassade à son fils Ludwig, lui ordonnant de ne pas sortir des limites de la Bavière sans sa permission, et lui annonçant que s'il contrevenait à cet ordre, l'empereur irait avec des troupes à Augsbourg, au commencement de septembre, pour le traiter en ennemi. Le roi Ludwig feignit de se laisser tromper ou effrayer par cette menace; toutefois il ne se prononça pas d'une manière formelle. L'empereur crut avoir gagné assez de temps pour pouvoir entreprendre son expédition contre les Aquitains. Il se rendit donc au mois d'août à Châlons-sur-Saône, où il avait convoqué pour le 1er septembre une assemblée de ses fidèles, pour soutenir par les armes la dureté avec laquelle il voulait traiter ses petits-fils en faveur de son fils chéri. Les Saxons toutefois et les Thuringiens furent dirigés d'un autre côté, car des Danois et des Slaves, Abodrites, Wiltzes, Sorabes, avaient fait irruption dans l'empire et commis de grands ravages sur les frontières de la Saxe, tandis que la Frise était exploitée par les pirates nordmans (3). Et pourtant Ludwig, aveuglé par les passions de sa femme, n'hésita pas à marcher en ennemi contre un pays dont il avait été roi dans sa jeunesse, et contre des princes de son sang dont le jeune âge demandait sa protection, pour maintenir un partage de son empire, partage aussi imprudent qu'injuste. Quelques hommes élevèrent hautement la voix contre une telle conduite; mais Ludwig-le-Pieux dit à ceux qui le blâmaient : « Je n'envie aucun honneur à ceux qui descendent de moi : je veux qu'ils restent honorés; mais j'ôte ce royaume à mes petits-fils parce que leur extrême jeunesse en compromettrait le bonheur. » Ses fidèles, assemblés à Châlons, ne suivirent pas sans doute l'appel du vieil et caduc empereur, mais cédèrent à leurs passions et à leurs espérances; ils entrèrent en Aquitaine, pillant et dévastant tout. Les Aquitains, malgré leur désunion, firent une vigoureuse résistance. Ils n'avaient pas à leur tête d'homme capable de maintenir la concorde parmi eux; cependant ils sacrifièrent leur vie et leurs biens pour des jeunes princes que repoussait leur propre aïeul. Beaucoup périrent dans la résolution de ne pas laisser succomber la cause de l'innocence et de la justice; d'autres passèrent successivement du côté du plus fort et jurèrent fidélité au fils de l'impératrice Judith. L'hiver arriva; des maladies désastreuses affaiblirent l'armée de l'empereur; lui-même se sentait souffrant : il se vit donc forcé de renoncer à la lutte pour aller attendre le printemps à Poitiers et achever ensuite une entreprise qui semblait devoir être doublement honteuse si on la laissait non terminée.

Mais dans le cours de l'hiver, l'empereur s'affaiblit beaucoup. Il souffrait de la goutte, il respirait avec peine; on croyait qu'il avait de l'eau dans l'estomac et que sa fin approchait. Lui-même songea à sa dernière heure et tourna son âme vers le ciel par des pratiques religieuses. Il fut tout à coup effrayé par une nouvelle qu'on semble lui avoir longtemps cachée. Son fils Ludwig avait encore une fois éclaté : il réclamait tous les pays de la rive droite du Rhin; l'Allemannie était en son pouvoir; il était en Thuringe avec son armée; il y avait aussi des Saxons sous ses drapeaux. Cette annonce ébranla ce vieillard malade; il craignit encore une fois de voir s'écrouler l'œuvre de sa joie et de ses espérances. Il recueillit donc ses dernières forces. Laissant derrière lui sa femme avec son fils Karl et l'armée de Poitiers pour continuer la guerre, il accourut lui-même à Aix-la-Chapelle vers le temps de Pâques. Il y célébra cette fête solennelle; puis il continua sans s'arrêter sa route vers le Rhin, et au delà de ce fleuve vers la Thuringe.

Mais on n'en vint pas à des actes militaires. Peut-être le roi Ludwig, qui cherchait à renforcer son armée même par des guerriers slaves, rougissait-il de combattre son père, puisqu'il ne pouvait ignorer combien celui-ci était malade et approchait de sa fin; peut-être, et cela est plus vraisemblable, l'empereur craignit-il d'attirer des peuples slaves dans l'empire et se sentit-il lui-même trop épuisé pour tenir plus longtemps la campagne. Quoi qu'il en soit, il revint vers le Rhin et indiqua encore une diète qui devait se tenir à Worms.

Mais cette diète, à laquelle Lothar devait être appelé d'Italie, ne fut pas tenue. Pendant le voyage de l'empereur, il y eut une grande éclipse de soleil, qui, dans le mauvais état de santé de ce prince, semble avoir produit sur lui une forte impression (4). Il devint si malade qu'il ne put supporter le passage du Rhin ou n'osa pas s'y risquer. Il se fit débarquer dans une île en face du palais d'Ingelheim; on

y dressa une tente sous laquelle on mit l'empereur au lit. Il vécut encore quelques semaines, presque sans manger; pendant quarante jours il ne prit que la sainte hostie le soir. Autour de lui se réunit un certain nombre de vénérables évêques qui mirent en œuvre tout ce que la religion a de sublime et de consolant pour le tranquilliser dans ce moment suprême. Parmi eux était Drogo, son frère, digne de sa confiance et qui ne voulut pas le quitter à sa dernière heure. L'empereur lui-même soupirait ardemment après l'éternité; mais les affaires de ce monde ne lui étaient pas encore indifférentes, et les vœux de son cœur restaient les mêmes. Il se fit donner une note de sa fortune et la partagea entre les églises, les pauvres et ses fils Lothar et Karl. Il assigna à l'aîné, Lothar, sa couronne et son épée, ornées d'or et de pierres précieuses, à condition toutefois qu'il garderait à son frère Karl et à l'impératrice Judith la fidélité qu'il leur avait promise. Mais les vénérables évêques voulurent aussi, pour le salut de son âme, qu'il ne se présentât pas aux portes de la paix éternelle avec un cœur rempli de colère contre son fils Ludwig. L'empereur répondit à leurs exhortations : « Comme il ne peut venir près de moi, je veux lui pardonner devant Dieu et devant vous toutes ses fautes; mais il vous convient de lui rappeler que, sans respect pour mes cheveux blancs, il m'a conduit au tombeau à force de chagrin. » Cependant il était tranquille en son Dieu; il croyait s'être bien acquitté de sa tâche. Lorsque déjà il avait perdu la parole et ne pouvait plus s'exprimer que par signes avec son frère, Drogo s'approcha de lui et lui adressa de consolantes paroles; mais Ludwig leva les yeux au ciel en s'écriant : « *C'est fini! fini* (5)! » et il expira entre les bras de Drogo. On était au 20 juin. Ce prince était dans la soixante-troisième année de son âge et avait porté pendant vingt-sept ans le titre d'empereur. Ses restes furent portés à Metz et ensevelis avec une grand solennité dans l'église de Saint-Arnulf, où reposait aussi sa mère.

CHAPITRE VIII.

DISCORDE ENTRE LES FILS DE LUDWIG-LE-PIEUX. — LUTTES DE LA NATIONALITÉ CONTRE LA CONFUSION POLITIQUE JUSQU'A LA BATAILLE DE FONTENAILLE.

De l'an 747 à l'an 752.

La mort de Ludwig-le-Pieux devait entraîner de grandes conséquences. Les tempêtes continuelles qui avaient bouleversé l'empire pendant son règne, durant presqu'une génération, avaient renversé ou extirpé beaucoup de choses, et rendu tout chancelant. De fréquentes vicissitudes avaient arraché aux âmes l'ancienne confiance. Des sermens contradictoires, imposés tantôt pour l'un tantôt pour l'autre, avaient étouffé la fidélité et la foi, produit l'indifférence et un froid calcul du gain et de la perte, qui détruisirent toute distinction entre le sacré et le profane. Mais en même temps l'intelligence avait été excitée de plus d'une manière, et la réflexion sur les relations sociales s'était éveillée. Les regards s'étaient dirigés vers l'Orient et vers l'Occident; on avait mieux appris à connaître l'empire dans ses malheurs et dans sa décadence qu'au temps où l'on était trompé sur sa puissance réelle et sur sa véritable position par les heureuses conquêtes, les victoires et la gloire de Karl-le-Grand. Les diètes fréquentes et les expéditions continuelles d'une frontière à l'autre, dans l'intérieur même de l'empire, avaient aussi éclairé sur les langues et les mœurs des habitans, et révélé la différence des intérêts de l'Est et de l'Ouest. On avait reconnu et senti combien était contraire à la nature l'agglomération de ce corps monstrueux, qu'un génie tel que celui de Karl-le-Grand avait seul pu animer. Des idées de nationalité s'étaient déjà répandues longtemps avant ce puissant prince, et les Franks teutschs et les Franks romains s'étaient trouvés les uns contre les autres dans une position hostile, s'étaient réciproquement repoussés, et avaient cherché à se séparer. Mais Karl avait encore renversé le mur de séparation comme d'un bras de géant, et tout mêlé, certainement avec l'espoir que son peuple, le peuple-teutsch, auquel il était dévoué de corps et d'âme, triompherait, et par sa force naturelle anéantirait tout élément romain, et effa-

cerait ainsi toute différence. Son fils, Ludwig-le-Pieux, avait été incapable de continuer son œuvre; il n'avait pas maintenu les liens de l'empire par sa propre force, mais par la force du titre d'empereur et de l'habitude. Ainsi les anciens sentimens nationaux avaient reçu une vie nouvelle, et les anciennes inimitiés s'étaient manifestées avec une vigueur nouvelle. Il fallait encore la dernière lutte du développement et de la formation, et Ludwig, en mourant, laissa derrière lui tous les motifs qui pouvaient amener cette lutte.

Son fils favori Karl-le-Chauve, adolescent de dix-sept ans, détesté de ses deux frères, était sous les armes contre son neveu Pippin en Aquitaine, et les discussions reçurent une nouvelle vie de la mort du vieil empereur. Ludwig, roi de Bavière, avait reculé devant son père, mais il n'avait pas déposé les armes, et son premier soin, lorsqu'il apprit que son père avait cessé de vivre, fut de gagner tous les peuples teutschs, et de les amener à lui prêter serment de fidélité comme à leur roi et à leur suzerain. Lothar enfin se trouvait également à la tête de forces armées; car il avait été appelé par son père à la diète de Worms, et lorsqu'il eut été informé de la mort de l'empereur, il se hâta de passer les Alpes avec des projets d'autant plus grands, que la couronne et l'épée que Ludwig-le-Pieux lui avait destinées à sa dernière heure semblaient autoriser chez lui de plus hautes prétentions.

Dans le fait, Lothar prit aussitôt le titre d'empereur, et envoya des députés dans toutes les parties de l'empire, principalement par toute la France, pour y annoncer son avénement à l'empire. Il promit à tous les vassaux de leur laisser, d'augmenter même les fiefs qu'ils avaient reçus de son père; il les somma de venir au-devant de lui, ajoutant la menace de punir de mort quiconque refuserait de se rendre à cette sommation. Aussitôt les vassaux de France, pressés par la cupidité et par la crainte, accoururent à la rencontre du nouvel empereur et le reçurent avec de joyeuses salutations au pied des Alpes.

Cependant Ludwig, frère de Lothar, animé par une vieille colère contre la perfidie de celui-ci, et irrité de nouveau par l'arrogance avec laquelle il se présentait, avait travaillé contre lui. Il avait rassemblé ses Bavarois et gagné les Allemanni. Il était venu jusque sur le Rhin, et avait mis sur pied des forces suffisantes pour déjouer les tentatives de son frère. Il s'était lui-même rendu en toute hâte chez les Saxons, pour les convaincre aussi de la nécessité d'une union solide de tous les Teutschs contre les projets d'un roi étranger; et il n'avait pas travaillé en vain. Mais avant qu'il pût revenir de la Saxe, Lothard, avec des forces qui augmentaient de jour en jour, descendit des Alpes vers le Rhin. En même temps il envoya une ambassade à son frère Karl, pour l'éblouir et conserver son amitié pendant sa guerre contre Ludwig. Il fit dire au jeune prince que tout ce qu'il avait promis à leur père commun il le tiendrait à lui, Karl, avec d'autant plus de certitude, qu'il l'avait tenu sur les fonts baptismaux; qu'en attendant il le priait de ménager son neveu Pippin jusqu'à ce qu'ils pussent s'entendre de plus près; car il voulait se ménager dans Pippin un auxiliaire contre Karl, en cas de besoin. Il entreprit de passer le Rhin auprès de Worms. Les troupes que Ludwig avait établies pour défendre cette position ne purent faire aucune résistance. Elles se retirèrent, et Lothard conduisit toute son armée sur la rive droite. Il se dirigea sur Francfort. Là il rencontra à l'improviste l'armée de Ludwig, qui arrivait en même temps. Aucun n'était préparé au combat; aucun n'y était disposé. Lothar espérait aussi amener par la persuasion Ludwig à lui reconnaître la dignité impériale. Les deux frères s'accordèrent donc à laisser leurs armées dans leurs camps respectifs. Ludwig occupa Francfort; Lothar prit position à l'embouchure du Mein. Sans aucun doute il espérait par cette condescendance, dans une circonstance peu importante, amener plus facilement son frère à une égale condescendance pour une chose beaucoup plus grave. Mais son attente fut trompée. Ludwig réclama avec la même énergie la possession indépendante de tous les pays teutschs situés sur la rive droite du Rhin. Mais Lothar reculait devant une bataille contre les Teutschs. Il modifia donc ses projets. Il convint avec Ludwig, qui désirait également gagner du temps, que, pour le moment, ils laisseraient tout indécis; mais que le 11 novembre (1) ils se réuniraient en ce même lieu, et que si ensuite ils ne pouvaient pas s'accorder, les armes décideraient des droits de chacun. Mais jusqu'à cette époque Lothar espérait réussir à soumettre son frère Karl, au-

quel jusqu'alors il avait perfidement cherché à donner le change ; il comptait augmenter ses propres forces par cette soumission, et affaiblir tellement celles de Ludwig par l'intrigue et par d'autres artifices, qu'il sortirait enfin victorieux de la lutte.

Lothar repassa le Rhin. Il y fut joint par des députés de son frère Karl. Celui-ci lui demandait une explication loyale ; il le priait de ne pas lui enlever ses vassaux, de respecter les réglemens de leur père ; de lui laisser son royaume : qu'ensuite il lui garantirait la déférence et la fidélité qu'un jeune frère devait à son aîné. Lothar éluda, répondit par des paroles évasives, et remit tout dans l'avenir. Par là il inquiéta le jeune roi de la manière la plus cruelle ; et les craintes de celui-ci augmentèrent chaque jour, car sa lutte contre le jeune Pippin continuait. Les Bretons, si souvent vaincus, si souvent maltraités, mais jamais gagnés, voulurent également profiter du moment favorable, et se soulevèrent selon leur habitude. Et lorsque Lothar pénétra plus avant en France, les vassaux ecclésiastiques et laïques qui avaient prêté serment de fidélité à lui, Karl, se rangèrent sans honte et sans pudeur du côté de Lothar. Le vieil abbé Hilduin, de Saint-Denis, donna cette fois encore aux ecclésiastiques l'exemple de la défection ; Gérard, comte de Paris, le donna aux laïques. Dès lors chacun craignit d'arriver trop tard. Tout le pays au nord de la Loire fut perdu pour Karl ; et le pays au sud de ce fleuve ne lui semblait pas assuré, en partie parce que Pippin n'était pas dompté, en partie parce que Lothar essayait partout ses artifices et ses séductions ; il se pourrait aussi que les bruits qui jadis avaient couru sur la naissance de Karl eussent produit encore quelque impression, bien qu'il fût maintenant un jeune homme plein d'espérances. Il obtint, il est vrai, quelques avantages sur Pippin ; mais ils étaient si faibles, qu'il ne pouvait plus trouver un lieu sûr où résidât Judith, sa mère. Cependant il vit s'attacher d'autant plus fermement à sa personne ceux qui s'étaient une fois prononcés pour lui, et qui voyaient maintenant son danger, sa douleur et la trahison dont tant d'hommes se sentaient coupables. Ils prirent, dans un conseil de guerre, la résolution de mourir plutôt avec honneur, puisqu'il ne leur restait plus que la vie, que d'abandonner honteusement leur roi, qu'on avait si indignement trahi. Et dans cette résolution, ils s'avancèrent vers Orléans contre Lothar et sa fortune.

Lorsque les armées furent arrivées l'une près de l'autre, Karl envoya encore une fois des députés à son frère, et proposa une paix équitable. Le petit nombre de ses guerriers lui faisait redouter l'issue d'une bataille. Lothar consentit à négocier. Il avait reporté ses regards en arrière vers le Rhin, et sentait bien qu'il n'en finirait pas sans une guerre avec le roi Ludwig. En même temps il espérait attirer à lui, pendant les négociations, les guerriers de Karl, par les mêmes moyens qui jadis, sur le champ du Mensonge, avaient sans combat enlevé toute défense à son père. Voilà pourquoi il cherchait à gagner du temps. Mais lorsqu'il vit le temps se passer sans avantage pour lui, il proposa un accommodement provisoire, pour se rendre possible une expédition dans le Teutschland. Karl devait conserver le pays au delà de la Loire, et de plus dix comtés entre la Loire et la Seine. Mais le 8 juin de l'année suivante, les deux frères devaient avoir une entrevue à Attigny, et terminer loyalement leurs différends. Karl consentit à cette convention, à condition que dans l'intervalle Lothar ne ferait aucun acte d'hostilité contre le roi Ludwig le Teutsch ; et sous cette réserve les Aquitains jurèrent le traité. Aussitôt Lothar se retira, et, sans s'inquiéter des réserves des Aquitains, il conduisit son armée vers le Rhin. Mais le jour pour lequel il était convenu d'une entrevue avec son frère Ludwig était passé, et personne ne semblait s'en être souvenu.

Pendant ce temps Ludwig avait fait tous ses efforts pour réunir tous les peuples teutschs. Il y avait réussi en apparence ; mais il n'avait pu gagner encore tous les Teutschs ni les enthousiasmer pour une action commune. La saison avancée avait arrêté les armemens ; la position menaçante des peuples slaves détournait la pensée du Rhin ; beaucoup aussi pouvaient douter qu'il fût de leur intérêt de renoncer à tout lien avec la Gaule, qui avait aidé tant d'hommes à acquérir une haute position et de grandes propriétés ; ce qui peut-être exerça le plus d'influence, ce furent les intrigues et les perfides artifices par lesquels Lothar sut tromper les peuples teutschs. Deux princes qui avaient un grand crédit le secondèrent par leur considération et par leurs talens. C'étaient l'ar-

chevêque Otgar, de Mayence, et le comte Adalbert, de Metz. Tous deux étaient anciens ennemis du roi des Teutschs. Otgar pouvait craindre aussi que son siége archiépiscopal, qui avait été érigé proprement pour le Teutschland, et qui avait exercé la plus grande puissance dans ce pays, ne perdît de sa considération, de ses dignités et de ses revenus, si le Rhin devenait la frontière d'un nouveau royaume indépendant. Adelbert, de son côté, passait pour l'homme le plus prudent de ce siècle. Une telle renommée avait fait naître en lui une ambition démesurée, et cette circonstance, qu'il venait précisément d'échapper à une maladie dangereuse, semble lui avoir donné la croyance qu'il était destiné à donner une forme nouvelle aux relations. Deux hommes de cette espèce, ayant tous les moyens nécessaires, pouvaient beaucoup dans une position si incertaine.

Au commencement du mois d'avril, l'an 841, Lothar passa le Rhin près de Worms avec une armée très-considérable. Il avait envoyé en avant un certain nombre d'hommes adroits qui devaient chercher à séduire la multitude, toujours sensible aux flatteries, aux promesses et aux menaces. Il réussit des deux côtés. Sous prétexte qu'il était impossible de combattre avec succès une si grande armée, une partie des guerriers de Ludwig passa aussitôt du côté de Lothar; une autre partie retourna dans ses foyers; les autres, effrayés de cette défection, devinrent incertains; un petit nombre seulement persévéra dans sa fidélité. Ludwig se vit donc contraint de renoncer à toute résistance. Il se replia sur la Bavière.

Lothar ne le poursuivit pas. Lorsque Lothar avait quitté la Loire pour se diriger vers le Rhin et pour passer ce fleuve, il n'avait pas négligé de soulever et de séduire les esprits en Aquitaine au moyen des affidés qu'il avait dans ce pays, d'attiser partout le feu, d'introduire partout la confusion; car il espérait ôter par ce moyen toute défense à son frère Karl et l'anéantir sans guerre, ou du moins l'affaiblir tellement par ces artifices qu'il ne pût rien entreprendre pendant son expédition dans le Teutschland et ne pas lui résister dans la suite. Mais Karl ne prit pas le change. Il le contrecarra de toute manière et non sans succès. Sa jeunesse inspira de l'intérêt; son activité lui acquit des compagnons; la loyauté et la probité, dont il savait garder les dehors par opposition avec les intrigues de Lothar, lui firent des amis. Il parvint, à force de douceur, de bienveillance, de gratifications, de promesses, de menaces, enfin par les moyens les plus nobles et par les moyens les plus durs, à calmer les Bretons, à détacher de son neveu Pippin, son appui principal, le duc Bernhard (2); à rattacher toujours plus étroitement les vassaux et à faire naître partout de grandes espérances. De cette manière, il lui fut possible de pénétrer toujours plus avant, sous prétexte de se rendre à l'entrevue convenue à Attigny. Sur la Seine, plusieurs comtes que Lothar avait chargés de la défense de ce fleuve, cherchèrent à l'empêcher de passer; mais les Aquitains, qui étaient d'autant plus convaincus du succès de sa cause que la fortune semblait davantage se déclarer pour lui, forcèrent le passage et prirent possession de Paris et de Saint-Denis. Puis il alla plus avant au delà de la Meuse, et ne rencontra presque pas de résistance, parce que Lothar avait emmené dans le Teutschland les vassaux de ces contrées. Il fit des réponses évasives à plusieurs députés que Lothar lui envoya; à des accusations il en opposa d'autres, et il fut assez prudent pour assurer constamment qu'il ne voulait autre chose que l'exécution des traités jurés. Aussi se trouva-t-il réellement à Attigny au jour fixé, comme s'il croyait à l'arrivée de son frère Lothar. Il devint d'autant plus nécessaire pour celui-ci de renoncer à son expédition du Teutschland contre Ludwig, et de marcher contre son autre frère, qui avait également pris à son égard une position hostile.

Mais dans le même temps où Lothar commença sa retraite, Ludwig s'avança de nouveau pour le suivre. Comme le premier effroi se dissipa, et que ceux qui avaient compté sur les promesses de Lothar commencèrent à craindre de s'être trompés dans leurs calculs, ils revinrent à celui qu'ils avaient abandonné afin de faire oublier ce qui s'était passé. Mais ces premiers revers décidèrent Ludwig à une nouvelle démarche. Il envoya des députés au roi Karl pour se réconcilier avec lui et faire alliance pour une entreprise commune contre l'ennemi commun. Karl reçut ces offres avec joie; il remercia Ludwig et le fit prier de hâter sa marche. Ludwig ne perdit pas de temps. Il accourut à travers l'Allemanie vers le Rhin. Lothar avait laissé derrière lui, pour défendre

ce fleuve, le comte Adelbert de Metz, élevé désormais à la dignité de duc des Austrasiens. Ludwig, qui détestait cet homme par-dessus tous et qui le considérait comme l'auteur du malheur qui l'avait frappé, l'attaqua aussitôt et le battit dans un rude combat. Adelbert lui-même y trouva la mort, et ce fut une grande perte pour Lothar; avec le duc et sur son cadavre tombèrent beaucoup de vaillans hommes. Aussitôt après cette victoire, Ludwig passa le Rhin et envoya un message à son frère Karl pour l'inviter à venir au-devant de lui avec ses troupes pour réunir les deux armées. Karl se trouvait à Châlons-sur-Marne. Il s'y était rendu pour recevoir sa mère, qui lui amenait des renforts d'Aquitaine. La nouvelle de la victoire de Ludwig et de son arrivée en Gaule causa une grande allégresse dans son armée. Karl se mit donc en route sans perdre un instant, alla au-devant des Teutschs et opéra heureusement sa jonction avec eux. Les deux frères, Ludwig et Karl, pénétrés d'un égal ressentiment contre Lothar et disposés par ce ressentiment à une condescendance mutuelle, choisirent quelques-uns des hommes les plus clairvoyans, évêques et laïques, pour les charger de transmettre à Lothar leurs justes réclamations. Ils lui représentèrent ce que leur père avait ordonné et ce qu'ils avaient eu à souffrir de lui après la mort de Ludwig-le-Pieux; ils le priaient, au nom du Dieu tout-puissant, d'accorder la paix à ses frères et à l'Église de Dieu et de garantir à chacun ce qui lui était légitimement dû : s'il se rendait à ces prières, ils promettaient de lui abandonner tout ce qu'ils avaient dans leurs armées, à l'exception des chevaux et des armes; s'il ne s'y rendait pas, ils étaient résolus à s'en remettre au jugement de Dieu et au sort des armes.

Lothar se trouvait dans une position embarrassante. Son parti était privé de son âme : il avait éprouvé de grandes pertes; ceux qui l'entouraient de leurs armes chancelaient; il ne put les retenir qu'en leur représentant comme une fuite la marche de Karl pour se réunir à Ludwig, et en prétendant que son dessein était de poursuivre le fugitif. Un autre événement, qui, s'il ne causa pas de danger, répandit du moins de grands malheurs, augmenta encore sa perplexité. A cette même époque, un nombreux essaim de pirates nordmans, qui se présentaient partout où il n'y avait pas d'hommes armés, parut à l'embouchure de la Seine, remonta ce fleuve, débarqua sur divers points, pilla et dévasta par le fer et par le feu les localités voisines, souilla particulièrement les monastères et emmena captifs tous les individus qui échappèrent à la mort. La ville de Rouen eut à souffrir une horrible destruction. Lothar néanmoins rejeta les propositions de ses frères et résolut de courir avec eux les chances du jugement de Dieu. Il ne pouvait supporter la pensée de renoncer à la dignité impériale, et à cette dignité se rattachait, selon lui, d'une manière indissoluble la suprématie sur tout l'empire. Un événement inattendu le confirma dans sa résolution. Son neveu Pippin, devant lequel l'impératrice Judith, mère de Karl, avait vraisemblablement reculé, s'avançait d'Aquitaine, et Lothar conçut l'espoir de réunir les forces de son neveu aux siennes, et non-seulement d'augmenter ainsi ses ressources, mais aussi de relever et d'animer le courage des siens, car Pippin nourrissait un amer ressentiment contre Karl, qui l'avait combattu si longtemps, bien qu'en vain, pour le dépouiller du pays dont il réclamait à bon droit la possession, et que sans aucun doute Lothar avait promis de lui maintenir. Lothar mit donc son armée en mouvement pour aller au-devant de son neveu. Ludwig et Karl, ignorant ce dessein, s'avancèrent également pour frapper un coup décisif, si on ne pouvait l'éviter. Les armées des trois frères se rencontrèrent dans les plaines d'Auxerre. Le duc Bernhard était aussi dans le voisinage avec ses bandes; mais il avait fait de grandes expériences et vu plus d'une fois les vicissitudes de la fortune : il se tint donc à une distance de trois lieues pour attendre l'issue et se donner ensuite avec des troupes fraîches une valeur d'autant plus grande aux yeux du vainqueur.

Dans cet état de choses, Lothar lui-même entama encore de nouvelles négociations, non qu'il fût disposé à la paix, mais en partie parce qu'il voulait encore une fois essayer ses artifices et ses séductions, en partie parce qu'il voulait attendre l'arrivée de Pippin. Ludwig et Karl réitérèrent leurs anciennes propositions; Lothar éluda toute réponse décisive. Pendant ce temps, il dressa son camp près de Fontenaille, et ses frères prirent position dans le village de Tury, à sept lieues d'Auxerre (3). Ceux-ci lui offrirent alors encore, en protes-

tant de la loyauté de leurs vues, une partie des pays qu'ils s'étaient réciproquement accordés. Lothar répondit que cette offre méritait une mûre réflexion. Il proposa donc un armistice. Trois comtes affirmèrent sous serment qu'il n'avait eu en cela d'autre dessein que de réfléchir à ce qu'exigeaient la justice entre frères, le bien-être de l'empire et du peuple et l'intérêt de l'Église. Ludwig et Karl acceptèrent l'armistice. Mais à peine eut-il été conclu qu'on vit arriver Pippin, que Lothar attendait. Alors il crut n'avoir plus besoin de ménagemens. Il fit dire à ses frères « qu'ils savaient qu'on lui avait donné le titre d'empereur avec une grande puissance; qu'ils devaient donc réfléchir comment il pouvait remplir les sublimes devoirs que lui imposait ce titre. » Les frères posèrent aux envoyés cette question : « Qu'a déclaré Lothar au sujet de nos propositions? — Il n'a rien déclaré, » répliquèrent les envoyés. Ils lui firent donc dire que le lendemain matin, jour de dimanche, 25 juin, ils se soumettraient au jugement du Dieu tout-puissant par les armes. Lothar répondit « qu'ils devaient savoir ce qu'ils avaient à faire. » Là-dessus ils firent les dispositions pour la bataille.

Elle s'engagea le lendemain à l'heure fixée. Elle fut soutenue avec la plus grande exaspération et avec des efforts inouïs. Les frères, dans ces longues et sauvages agitations, avaient perdu les uns pour les autres ces sentimens que la nature a placés dans le cœur de l'homme. Ils se portaient une haine d'autant plus profonde qu'ils reconnaissaient mieux, tout en tournant leurs armes les uns contre les autres, que comme frères la concorde était leur premier devoir. Lothar combattait pour le titre d'empereur, dont la magnificence lui semblait d'autant plus éclatante qu'il pouvait moins en apprécier la véritable valeur, et que dans son éblouissement il ne le voyait que dans la forme sous laquelle son aïeul, Karl-le-Grand, l'avait possédé. Ludwig et Karl combattaient pour leur sûreté et pour leur indépendance, et Pippin, leur neveu, pour son maintien. Les vassaux voyaient tout ce qui leur était cher mis en danger. Ils n'avaient pas pris parti en faveur de l'un ou de l'autre de ces deux princes pour une grande pensée digne des efforts d'un noble cœur; mais à l'exception d'un petit nombre, ils se tenaient dans la position où le hasard les avait jetés dans la confusion générale; ou bien ils étaient entraînés par de sauvages passions, par la haine et la vengeance qu'ils nourrissaient et voulaient satisfaire contre les princes ou les uns contre les autres; ou bien encore ils s'étaient vendus aux princes pour des récompenses, des fiefs et des promesses. Ils devaient donc craindre de tout perdre avec leur *senior*, leurs dignités, leurs possessions, leurs espérances.

Dans le combat même se trouvèrent en face les uns des autres ceux qui se portaient la haine la plus profonde. Ludwig fut opposé à Lothar; Karl chercha Pippin. Ludwig avait occupé avec ses Teutschs une éminence, le Mont-aux-Alouettes. De là ses guerriers se précipitèrent sur Lothar, qui commandait l'aile gauche de son armée, et ils mirent ses bandes en déroute complète après une forte résistance. Pippin conduisit l'aile droite contre un village qui fut défendu par un corps d'armée de ses oncles ligués, sous le commandement d'un comte Adelhard et de ce Nithard, petit-fils de Karl-le-Grand, qui a écrit avec intelligence et dignité, sinon sans partialité pour Karl-le-Chauve, l'histoire de ces déplorables discordes fraternelles. Sans aucun doute le dessein de ce jeune prince était de rencontrer dans le combat son oncle Karl, contre lequel il nourrissait les sentimens les plus hostiles; mais il manqua son ennemi. Karl en effet, au milieu de la bataille, occupait un autre village, où il attendait peut-être son neveu Pippin et où il fut attaqué par des bandes de Lothar, dont le commandant est inconnu. Karl mit aisément ces bandes en fuite. D'autre part, Adelhard et Nithard rencontrèrent dans Pippin une énergique résistance; mais enfin ce prince, après une lutte glorieuse, fut également contraint de reculer, soit qu'il fût vaincu par les forces et l'ardeur des guerriers et des chefs contre lesquels il avait à combattre, soit qu'il fût entraîné par le désastre général qui avait frappé ses alliés. La victoire se décida donc pour Ludwig et Karl; mais elle avait été chèrement achetée.

Nithard, témoin oculaire et acteur dans cet événement, et homme de sens, n'a donné aucune indication précise sur l'étendue de la perte qu'éprouvèrent les deux partis. Il dit seulement que le butin fut considérable ainsi que le nombre des morts. En même temps il raconte que la victoire fut décidée à midi; qu'après la ba-

taille les vainqueurs assistèrent au service divin et qu'ensuite ils ensevelirent les morts, amis et ennemis, et portèrent des secours et des consolations aux blessés, sans distinction de parti. Un écrivain étranger, un Italien, qui vivait loin du théâtre de l'action, porte à quarante mille le nombre des morts. A une époque postérieure, un écrivain frank a ajouté l'observation : que dans cette bataille les forces des Franks furent tellement diminuées et leur célèbre vertu tellement affaiblie, que désormais ils furent hors d'état non-seulement d'étendre leurs frontières, mais encore de les défendre. Ces paroles ont été répétées dans la suite du temps, et peu à peu on a considéré cette bataille comme beaucoup plus importante qu'elle ne le fut réellement. Mais ces paroles ne s'appuient sur aucune base historique, et elles sont probablement erronées, soit que l'on se rapporte à l'assertion de l'écrivain étranger que nous avons indiquée, soit que l'on réfléchisse à la marche des choses, telle que Nithard l'a exposé. Les hommes sont portés à rattacher à quelques événemens ce qui est résulté de l'ensemble des choses, et à faire de quelques faits la source des malheurs qu'ils ont amenés par leur propre faute, pour ne pas perdre le respect d'eux-mêmes. Longtemps déjà avant la bataille de Fontenaille l'extension des frontières de l'empire avait cessé; longtemps auparavant déjà des peuples barbares, pleins de dédain et de mépris, avaient forcé ces frontieres et y avaient répandu les malheurs et la destruction. Ce n'était pas dans la perte de quelques milliers d'hommes tués dans cette action, et qui furent remplacés par la génération nouvelle, qui grandissait, que se trouvait la raison de la faiblesse; elle se trouvait plutôt dans la ruine de l'ancienne simplicité de mœurs, dans l'anéantissement de la liberté commune, dans la fondation d'un insolent corps de seigneurs, qui nécessitait une servitude dure et sans remède, dans l'ambition, dans le goût du pillage, dans les passions effrénées, dans le mépris pour les hommes qui distinguèrent les grands seigneurs de l'empire et tous les vassaux, en un mot dans l'achèvement progressif du système féodal. Et cette désolation ne pouvait diminuer que lorsque le monstre se détruisit lui-même peu à peu et donna ainsi aux hommes opprimés le courage et l'espace nécessaires pour s'élever à la hauteur de peuples libres.

CHAPITRE IX.

SUITE ET FIN DES DISCORDES ENTRE LES FILS DE LUDWIG-LE-PIEUX. — TRAITÉ DE VERDUN.

De l'an 841 à l'an 843.

Les deux frères confédérés, Ludwig et Karl, avaient remporté la victoire; mais leurs ennemis n'étaient pas domptés. Ils se trouvaient dans leur ancienne position. La victoire ne fut pas mise à profit; les ennemis ne furent pas poursuivis. Les vainqueurs n'osèrent pas porter leurs armes au delà du champ de bataille et se sentirent probablement aussi hors d'état de soutenir une plus longue entreprise militaire.

Depuis la mort de Karl-le-Grand, les ecclésiastiques avaient de plus en plus étendu leur influence, même sur les choses de ce monde. Tous les événemens de la vie publique avaient été amenés ou du moins dirigés par des ecclésiastiques. Leur propre désunion et l'intervention des grands seigneurs laïques, qui cherchaient de temps en temps à secouer leur joug, mais qui le portaient habituellement, tout en prenant assez souvent la direction qui leur convenait, avaient produit les intrigues dont nous avons parlé et l'agitation passionnée et sauvage dans laquelle s'étaient épuisées les forces de l'empire. Dans les derniers temps, ils avaient eu presque tout en leur pouvoir : c'était par eux que l'empereur avait été privé de toute défense; c'était par eux qu'il avait de nouveau reçu la couronne. Derrière la trame obscure dont, dans l'empire des Franks, les ecclésiastiques saisirent de plus en plus les fils, brillait toujours encore, comme dans un mystérieux sanctuaire, le siége apostolique de Rome; mais par suite de la lutte des partis, les ecclésiastiques de l'empire des Franks ne rattachaient que rarement à ce siége les fils dont ils s'étaient saisis. Les papes, soit que dès le principe ils eussent porté un coup d'œil pénétrant dans les relations, soit (ce qui est plus vraisemblable) qu'ils ne pussent porter une lumière décisive dans ces ténèbres, se convainquirent bientôt qu'ils devaient obtenir les plus grands avantages s'ils restaient de loin tranquilles spectateurs des événemens. Grégoire IV essaya de se mêler ouvertement de ces affaires et de s'en poser

juge ; mais la honte avec laquelle il revint le ramena au rôle plus prévoyant de ses prédécesseurs, tout en rappelant son souvenir et celui du siége apostolique par une impulsion et une action secrète. Il arriva donc que tous les seigneurs laïques, les rois, les princes et les vassaux se sentirent à cette époque indépendans, jusqu'à un certain point, des ecclésiastiques ; mais il arriva aussi que ces derniers, en laissant se relâcher les liens qui depuis longtemps les rattachaient au saint-siége comme à la métropole de l'Église une et universelle, n'acquirent qu'une puissance très-incertaine. On demandait leurs décisions ; mais on ne s'y conformait qu'autant qu'elles servaient les passions. Ils étaient forcés de s'accommoder des circonstances, et ce que celles-ci exigeaient était rejeté par les passions.

Ludwig et Karl avaient marché à la bataille de Fontenaille comme à un jugement de Dieu. Ils crurent donc que, ce jugement ayant prononcé en leur faveur, ils devaient avant tout prendre l'avis des évêques sur ce qu'ils avaient à faire ensuite. Les évêques s'assemblèrent pour délibérer. Ils déclarèrent que l'issue de la bataille avait prouvé que les deux frères n'avaient combattu que pour la justice et l'équité. Ils annoncèrent que de même que Dieu avait été jusqu'alors leur auxiliaire et leur protecteur en justice, de même il le serait à l'avenir ; que pourtant plus d'une faute avait été commise ; que dans une telle cause un serviteur de Dieu d'une entière pureté devait seul être appelé au conseil et à l'œuvre ; que chez beaucoup d'hommes pouvaient avoir régné en secret la colère, la haine et la vanité ; que plusieurs aussi avaient péché dans la lutte contre sa volonté ; qu'un jeûne de trois jours était donc nécessaire. Les rois et l'armée se soumirent à ce réglement. Ce retard leur fit perdre les fruits de la bataille : Lothar et Pippin restèrent maîtres de leurs mouvemens dans leur retraite.

Il est difficile de dire si les prêtres furent simplement amenés par leurs pieuses superstitions à de telles prescriptions et si les rois s'y conformèrent sous la même influence, ou si les uns et les autres ne firent pas servir la religion de voile à des vues et à des faiblesses humaines. Certes les prêtres purent voir du danger à ce que tout fût aussitôt décidé par le glaive. Le sort des deux princes battus, de Lothar et de Pippin, et en même temps leurs propres intérêts, pouvaient leur inspirer des inquiétudes. La position même de Lothar envers le pape, qui l'avait jadis couronné empereur, pouvait exiger et mériter des égards. Quant aux rois, lors même que d'anciens souvenirs n'auraient pas influé sur leur conduite, ils avaient peut-être éprouvé dans cette bataille des pertes trop grandes pour oser exciter aussitôt leurs armées à affronter de nouveaux malheurs et de nouveaux dangers. Il serait possible aussi que les prêtres leur eussent rendu un service important en dissimulant leur faiblesse sous les pratiques de la religion aux yeux d'une multitude méfiante.

Quoi qu'il en soit, il est certain que Lothar et Pippin, en quittant le champ de bataille, ne furent pas inquiétés par leurs frères et oncles. Ils se séparèrent dans leur retraite : Lothar prit le chemin d'Aix-la-Chapelle, que l'on considérait comme le foyer de l'empire, et Pippin se dirigea vers l'Aquitaine, qu'il regardait comme son héritage. Par là ils forcèrent leurs adversaires à prendre aussi des directions différentes. Et dans le fait, lorsque ceux-ci eurent donné cours à leur douleur, rendu les derniers honneurs aux morts, accompli pieusement les pratiques religieuses prescrites et arrêté une entrevue à Langres pour le 1er septembre, Ludwig conduisit son armée vers le Rhin et passa ce fleuve pour mettre la Bavière et tous les pays teutschs de la rive droite à l'abri des armes et des intrigues de Lothar ; Karl mena ses troupes en Aquitaine, afin que Pippin ne se rendît pas maître de tout ce pays. Chacun suivit donc de nouveau sa propre voie, et la chose publique resta dans la même confusion qu'auparavant.

Bernhard, duc de Septimanie, avait attendu dans l'inaction, avec ses hommes, l'issue de la bataille. Lorsque le sort se fut prononcé, il avait envoyé son fils Wilhelm à Karl vainqueur ; il fit dire au roi que s'il voulait lui remettre les fiefs qu'il avait eus en Bourgogne, il était prêt à passer de son côté, et que son accession avait quelque prix ; qu'il était en état de forcer Pippin lui-même à se soumettre. Karl avait reçu ces offres avec joie, et Bernhard s'était rendu auprès de Pippin. Mais celui-ci, remarquant l'hésitation qui régnait dans l'armée des rois qui s'appelaient vainqueurs, ne consentit à aucune négociation et refusa de se soumettre comme on le lui proposait. La guerre

continua donc en Aquitaine entre lui et Karl-le-Chauve; et l'exemple de Bernhard n'entraîna qu'un petit nombre d'hommes à se détacher de Pippin et à vendre à Karl, non leur fidélité, mais leur promesse de fidélité. Pendant ce temps, Karl avait envoyé dans le pays au Nord de la Loire, appelé alors France (1), des délégués, au nombre desquels était le comte Adelhard, pour sommer les vassaux de se déclarer pour lui. Adelhard les convoqua dans la *villa* de Kiersy; mais un petit nombre seulement se rendit à son appel, et ils lui répondirent: « Que si Karl était présent, ils n'hésiteraient pas à le saluer comme leur roi et leur seigneur; mais que comme il ne se présentait pas, on ne savait pas s'il était encore en vie. » Car Lothar avait fait courir le bruit que Karl avait été tué à la bataille de Fontenaille et que Ludwig, grièvement blessé, avait cherché son salut dans la fuite. Et comme les envoyés de Karl firent des instances plus vives, les vassaux assemblés résolurent de s'assurer de leurs personnes par la force, et ils n'échappèrent à ce danger que par la fuite. Ils se rendirent à Paris, priant instamment leur roi de venir à leur aide s'il ne voulait pas que toute la France fût perdue pour lui. Karl, sentant que Lothar réunirait bientôt à ses forces celles de la France s'il ne se hâtait de les lui enlever, quitta l'Aquitaine et se dirigea vers la France. Dans ce pays, il alla d'un endroit à l'autre, intriguant pour se faire reconnaître par les vassaux. Il se rendit par Compiègne à Soissons et à Reims. Mais quelque libéral qu'il se montrât des biens de sa famille, de ceux du fisc et de fiefs; quelques concessions qu'il fit aux moines et aux ecclésiastiques, le petit nombre d'hommes qui l'accompagnait ne garantissait à personne l'exécution de ses promesses; aussi ne trouva-t-il nulle part que l'on fût disposé à lui prêter serment et à agir pour lui: tous se refusèrent, pour différentes raisons, à ce qu'il demandait. Karl tomba dans un nouvel embarras. Il n'avait plus d'espoir que dans l'entrevue dont il était convenu avec Ludwig. Mais de Reims Ludwig était dans l'impossibilité de se rendre à Langres, comme il l'avait promis, parce que Lothar menaçait de l'attaquer sur son propre territoire.

Lothar, après la bataille de Fontenaille, n'avait rien négligé pour réparer ses pertes et augmenter ses forces. Il connaissait l'inconstance des vassaux de France et n'avait pas une idée très-haute de la bravoure des fidèles; il avait donc de nouveau tourné toutes ses intrigues et tous ses artifices vers le Teutschland, où, comme il le savait fort bien, continuaient à se trouver la plus grande fidélité et la plus grande énergie, bien que sur plus d'un point l'ancienne vertu eût disparu avec l'ancienne liberté. Il réussit, par ses promesses, par ses assurances et par toute sorte de moyens, à séduire quelques Souabes et quelques Thuringiens. Il tenait par-dessus tout à s'assurer le secours des Saxons, qui, par leur merveilleuse résistance contre la puissance, le génie et la fortune de son aïeul, avaient fait naître une grande idée de leur bravoure et de leur force. Dans le fait il avait déjà précédemment attiré à lui une partie des vassaux et des seigneurs, qu'en Saxe on appelait *edelings;* mais une autre partie, et la plus nombreuse, avait résisté à ses séductions et s'était fidèlement et loyalement rangée du côté de Ludwig. Comme cette partie des edelings ne pouvait être gagnée et que l'autre ne semblait plus mériter d'égards, Lothar n'hésita pas à recourir au moyen le plus affreux que l'on puisse imaginer. Il connaissait l'ordre de choses si violent que Karl-le-Grand avait établi en Saxe: l'antique liberté avait été anéantie; une multitude d'hommes avait été privée de ses propriétés et abaissée jusqu'à la condition servile; les hommes libres de l'ordre inférieur avaient perdu leurs anciens droits et avec eux toute dignité civile; un corps insolent de seigneurs s'était élevé sur les ruines de la chose publique, et l'on avait abusé d'une nouvelle religion, imposée par des cruautés et au milieu de flots de sang, pour maintenir cet état violent et comme pour le sanctifier. Lothar fit un appel à ces hommes opprimés et maltraités, et réveilla en eux le souvenir du bonheur qu'ils avaient perdu. Il promit aux Frilings et aux Lates de rétablir leurs anciennes lois et leurs usages, tels qu'ils étaient au temps du paganisme, s'ils se prononçaient pour lui. Les Frilings, dont le ressentiment contre les seigneurs laïques et les prêtres était d'autant plus amer qu'ils l'avaient plus profondément caché dans leur cœur devant la double puissance de l'épée et de la croix, écoutèrent les paroles mensongères du roi hypocrite qu'ils appelaient empereur. Un empereur les avait soumis au joug; un empereur leur offrait la liberté. Sans de-

mander comment et par quel moyen, sans chercher ce que c'était et où cela les conduirait, ils saisirent la corde qu'on leur tendait pour échapper à l'abîme de destruction où ils avaient été précipités. Ils se soulevèrent donc, s'attroupèrent, chassèrent du pays les seigneurs qu'on leur avait imposés, rétablirent l'*euwa* de leurs pères et les usages nationaux, sans respecter la croix ; ils se donnèrent le nom de *Stellinga*. Lothar accrut ses forces de tous ces hommes excités, soit qu'ils vinssent à son secours, soit qu'ils inspirassent à Ludwig la crainte que tout le Teutschland fût entraîné dans ce soulèvement. Lothar, dans son aveuglement, alla plus loin : il attira les pirates nordmans et les excita au pillage et à la destruction, et pour leur assurer un appui et une occasion constante d'accomplir leur œuvre dévastatrice, il leur céda l'île de Walchern, qu'ils avaient si souvent visitée. Il crut de cette manière avoir accumulé tant de dangers, que son frère Ludwig ne serait plus à craindre pour lui, et dans cette conviction il marcha contre lui. Il rassembla ses forces à Worms : il voulait passer le Rhin, sans doute pour réunir les Allemanni sous ses drapeaux et s'avancer ensuite contre la Bavière, tandis que les Saxons soulevés rendraient tout incertain dans le Nord et augmenteraient la terreur.

Karl-le-Chauve, informé de l'embarras où se trouvait Ludwig, crut devoir opérer en toute hâte une diversion. Il fit donc tous ses efforts pour renforcer son armée et marcha par Saint-Quentin vers le bas Rhin. Il avait sans aucun doute un double projet : il voulait en se jetant dans les pays belges, qui alors encore conservaient le nom d'Austrasie, mais qui appartenaient à la France propre, d'où Lothar avait tiré ses plus grandes forces, inspirer à celui-ci des inquiétudes au sujet du palais impérial d'Aix-la-Chapelle et effrayer ses vassaux pour leurs femmes, leurs enfans et leurs propriétés ; il voulait d'autre part menacer les Saxons, les empêcher de secourir l'empereur Lothar, et faire ainsi échouer toutes les intrigues de celui-ci en Saxe avant qu'elles eussent pu lui procurer aucun avantage. Dans le fait Lothar renonça aussitôt à son projet d'attaquer Ludwig dans son ancien royaume. Il s'éloigna du Rhin, assembla tous ses guerriers à Thionville, et se dirigea ensuite vers l'intérieur de la France pour forcer Karl à revenir sur ses pas. Il atteignit ce but. Karl renonça à sa marche sur le Rhin et revint par le chemin qu'il avait suivi ; il prit une forte position à Paris et dans les environs derrière la Seine, et établit une ligne de retranchemens. Lothar se plaça en face de lui à Saint-Denis, résolu à forcer le passage du fleuve et à dompter Karl par les armes. Cette tentative échoua. La Seine se gonfla soudain à un point qui parut miraculeux aux hommes de cette époque et qui rendit inutiles tous les efforts de Lothar. Karl, pendant sa retraite même sur Paris, avait envoyé des députés à Lothar pour lui proposer de nouveau un accommodement, soit qu'il éprouvât réellement une profonde douleur des maux causés par ces discordes fraternelles, soit qu'il craignît que Lothar n'arrivât avant lui, ne fît sa jonction avec Pippin et n'acquît ainsi des forces devant lesquels lui, Karl, succomberait nécessairement. Alors Lothar n'avait pas daigné répondre à son frère. Maintenant que les circonstances étaient changées, il changea, sinon de pensée, du moins de conduite : il déclara qu'il était prêt à la paix ; mais il établit pour condition à des négociations ultérieures que tous deux renonceraient à leurs alliances, lui-même à ses engagemens envers Pippin, et Karl à ses engagemens avec Ludwig. Karl ne vit qu'un piége dans ces propositions ; il crut qu'on voulait par là lui ôter tout appui et l'attirer avec d'autant plus de certitude à sa perte, et par conséquent il rejeta ces propositions. Les deux princes restèrent donc jusque bien avant dans l'hiver en face l'un de l'autre sur les bords de la Seine, et tous deux n'épargnèrent ni pensées, ni intrigues, ni perfidies pour se nuire mutuellement.

Enfin Lothar quitta sa position de Saint-Denis, remonta la Seine, passa ce fleuve et conduisit son armée à Sens. Là il fit sa jonction avec Pippin, qui était venu d'Aquitaine à son secours. Mais Lothar avait déjà perdu toute contenance et toute direction. Il comptait plus sur l'artifice que sur une lutte loyale, qu'il cherchait à éviter après le jugement de Dieu, qui s'était manifesté à Fontenaille. Il s'était aussi perdu dans ses propres intrigues. Comme après son départ Karl quitta aussi Paris et se mit en mouvement vers le Nord, il était évident qu'il ne cherchait que l'espace nécessaire pour se réunir à Ludwig, qui pendant ce temps n'avait rien négligé pour augmenter ses

forces et rétablir sa considération. Lothar aurait donc dû s'attacher à poursuivre Karl de manière à l'éloigner du Rhin et à l'empêcher de se joindre à Ludwig ; mais au lieu de cela, il resta où il était, se laissa jouer par un corps d'armée que Karl avait laissé derrière lui et avait jeté au delà de la Seine, recula vers le sud-ouest au delà de la Loire, où il perdit du temps à négocier avec Nomencius, duc des Bretons, qu'il essaya vainement d'attacher à sa cause. Pippin fut tellement exaspéré de l'irrésolution de son oncle qu'il se sépara de lui et retourna dans le pays pour la possession duquel il avait pris les armes. Alors seulement Lothar entra de Tours dans la France.

Ludwig se tenait sur le Rhin. Un certain nombre de vassaux, à la tête desquels se trouvait l'archevêque Otgar de Mayence, l'empêchait de passer ce fleuve. Karl, informé de cet obstacle, accourut à son secours, gagnant ou effrayant ce qu'il trouva sur sa route, et marcha par Toul vers le Rhin. Lorsqu'il arriva à Saverne en Alsace, les adversaires de Ludwig quittèrent les bords du fleuve et se séparèrent. Ludwig passa donc le Rhin ; et les deux frères se rencontrèrent à Strasbourg avec leurs armées. Le 14 février de l'an 842, ils renouvelèrent leur ancienne alliance. Comme ils sentaient que leur discussion avec Lothar devait enfin se décider complétement et qu'ils ne pourraient jamais par les armes réduire ce frère, leur ennemi, ni à un accomodement ni à la soumission, si, dans l'un et l'autre cas, ils ne restaient étroitement unis, ils crurent devoir donner à leur alliance la plus grande publicité et la plus grande solennité. Ils résolurent donc de jurer eux-mêmes cette alliance en présence de leurs armées et de la faire jurer également à celles-ci, de sorte que le serment des princes fut en quelque sorte confirmé par celui de chaque guerrier. Ce serment dut être prêté par Ludwig en langue romane et par Karl en langue teutsche, afin que personne, dans les deux armées, ne pût douter de la sincérité de l'allié étranger. Les deux armées se rassemblèrent donc, et Ludwig, en sa qualité d'aîné, leur parla d'abord en langue teutsche. Voici ce qu'il dit :

« Vous savez combien de fois, depuis la mort de notre père, Lothar a cherché à m'anéantir avec mon frère que voici. Ni l'amour fraternel ni la religion chrétienne, ou aucune autre considération n'ont pu le décider à une paix propre à maintenir la justice. Enfin nous avons été forcés de remettre la question au jugement du Dieu tout-puissant, afin que, par sa décision, chacun se contentât de ce qui lui était dû. Dans ce procès, vous le savez, nous sommes restés vainqueurs par la miséricorde de Dieu. Le vaincu s'est retiré avec les siens où il a voulu. Émus par l'amour fraternel et par notre compassion pour le peuple chrétien, nous n'avons pas voulu les poursuivre et les anéantir; mais jusqu'à ce moment, comme auparavant, nous nous sommes bornés à demander que chacun fût assuré de son droit. Mais lui, résistant au jugement de Dieu, n'a pas cessé de poursuivre avec des forces ennemies tantôt moi, tantôt mon frère ; bien plus, il a désolé notre peuple par l'incendie, le brigandage et le meurtre. Et comme nous craignons que vous ne doutiez de notre constante fidélité et de notre union fraternelle, nous avons résolu de jurer en votre présence le serment d'alliance. Si nous le faisons, ce n'est point parce que nous sommes séduits par des désirs criminels ; non : c'est afin que, si Dieu nous accorde la paix avec votre assistance, nous soyons d'autant plus assurés de notre avantage réciproque. Si jamais, ce que Dieu préserve, je viole le serment que je prête en ce moment, je délie chacun d'entre vous des liens qui vous attachent à moi et du serment que vous m'avez prêté. »

Karl répéta ce discours en langue romane. Nithard, l'historien, qui, selon toutes les probabilités, était présent, l'a conservé en latin. Selon lui, les rois prêtèrent un serment absolument semblable. Ludwig, en sa qualité de frère aîné, jura d'abord en langue romane ; Karl ensuite, en langue teutsche. Enfin les deux peuples, chacun dans sa langue, prêtèrent un serment pareil. Ce même historien nous a transmis littéralement ces sermens dans les langues où ils furent prêtés par les rois et par les peuples.

Voici le serment des rois : « Pour l'amour de Dieu et pour le salut commun du peuple chrétien et le nôtre ! A partir de ce jour, je veux, autant que Dieu m'en donne la connaissance et la force, être à l'égard de ce mien frère (Karl, dit Ludwig ; Ludwig, dit Karl) fidèle et prêt, aussi bien pour le secours que pour toute autre chose, comme un homme doit à bon droit être fidèle et prêt pour son frère, s'il agit envers moi de la même manière. Et avec Lothar je ne consentirai à aucune transaction qui, par ma

volonté, tournerait au détriment de mon frère.»

Les peuples de leur côté jurèrent : « Si Ludwig (ainsi dirent les Aquitains; les Teutschs dirent Karl) tient le serment qu'il jure à son frère, et si celui-ci, monseigneur (Karl pour les uns, Ludwig pour les autres), rompt de son côté ce qui lui a été juré, et si je ne puis l'en empêcher, je ne veux lui donner aucun secours contre son frère, et aucun ne doit le faire que je suis en état d'en empêcher (2). »

Les armées prêtèrent ce serment avec entraînement et avec joie. Les deux rois avaient gagné l'affection des guerriers. Tous deux de taille moyenne, ils offraient par leur extérieur un aspect agréable. Dans les mouvemens qui avaient eu lieu jusqu'alors ils s'étaient également montrés résolus et hardis. Ils n'avaient pas non plus manqué de libéralité: car les vassaux étaient accoutumés depuis longtemps à consacrer leurs bras au prince qui les récompensait le mieux. Et maintenant on leur fit même une réputation d'éloquence. Ce qui toutefois fit le plus d'impression sur les âmes de ces hommes, ce fut le tableau de la concorde entre les rois, à laquelle on n'était plus accoutumé depuis longtemps. On voyait les deux rois frères continuellement ensemble; ils avaient une même demeure, mangeaient à la même table. Tout paraissait commun entre eux, et leur confiance mutuelle semblait être sans bornes. Et maintenant, après le renouvellement de leur alliance et la réunion de leurs armées, ils ordonnèrent aussi des jeux auxquels ils assistèrent eux-mêmes, des jeux qui étaient à la fois des exercices virils et un plaisir pour ceux qui y prenaient part. On représenta une guerre. Les armées, divisées par nations, étaient opposées l'une à l'autre, le Wascon au Saxon, l'Austrasien au Breton. Les deux parties se précipitèrent à bride abattue l'une sur l'autre, comme pour une lutte formidable. Dans le choc, l'une des parties se retirait, comme si elle était battue, et était poursuivie vigoureusement et à grands cris par l'autre partie comme par un ennemi victorieux. Mais bientôt le coup d'œil changeait : les vainqueurs cédaient et étaient à leur tour poursuivis par les vaincus, et la lutte balançait, jusqu'à ce qu'enfin les deux rois, accompagnés d'une jeunesse brillante et joyeuse, s'élançassent entre les deux parties et terminassent la fête. On avait ainsi sous les yeux une véritable bataille; seulement le sang n'y coulait pas et personne n'était blessé.

Mais la rigueur du temps mit bientôt un terme à ces jeux; et probablement on ne s'y serait pas livré si la saison peu avancée n'avait apporté des obstacles à toute entreprise militaire. Au commencement du mois de mars cependant les deux rois se mirent en marche et descendirent le Rhin par des routes différentes jusqu'à Mayence. Là Karlmann, fils aîné de Ludwig, rejoignit son père avec des troupes fraîches venues de la Bavière. Des nouvelles favorables arrivèrent d'autres pays également, en particulier de la Saxe. Cependant les frères unis envoyèrent des députés à Aix-la-Chapelle, où Lothar s'était rendu; ils voulaient encore une fois se montrer disposés à la paix. Cette fois encore ils échouèrent. Les armées quittèrent donc Mayence le 19 mars et descendirent sur trois colonnes le Rhin vers Coblentz. Lothar s'était rendu d'Aix-la-Chapelle sur la Moselle, qu'il songeait à défendre contre ses frères. Ses forces étaient disposées dans les localités où l'on pouvait le plus tôt tenter le passage. Otgar, archevêque de Mayence, le Danois Hériold, auquel il avait cédé l'île de Walchern, le comte Hatto et d'autres se tenaient prêts à repousser l'ennemi. Lothar lui-même se trouvait dans la *villa* de Sinzig, non loin de Coblentz. Mais les deux rois passèrent sans perdre de temps le fleuve près de Sinzig, et les troupes les suivirent sans obstacle. Lothar, soit qu'il se crût trahi, soit qu'il le fût réellement, fut saisi d'une telle terreur qu'il ne chercha son salut que dans la fuite; ses fidèles, se voyant tournés et séparés les uns des autres, crurent ne pas devoir défendre plus longtemps sa cause, puisqu'il y renonçait lui-même : ils prirent donc la fuite et se dispersèrent, ne cherchant plus qu'à mettre leurs personnes en sûreté. La dispersion de ses partisans mit Lothar dans une telle perplexité qu'il ne sut plus où s'arrêter : abandonnant la France proprement dite et suivi d'un petit nombre de compagnons, il se retira vers la Gaule méridionale. Il n'osa s'arrêter que sur les bords du Rhône, à Lyon. Il voulait se rapprocher de l'Italie et de son neveu Pippin.

A la nouvelle de la fuite de Lothar, ses frères, les rois Ludwig et Karl, se rendirent à Aix-la-Chapelle, siége de l'empire. Mais ils ne trouvèrent pas le palais impérial dans l'état où ils

l'avaient vu jadis. Lothar en avait emporté toutes les choses précieuses, destinées soit aux usages sacrés soit aux usages profanes, entre autres cette table d'argent de Karl-le-Grand sur laquelle était gravée l'image du monde. Cette table, œuvre singulièrement admirée à cette époque et qui aurait été pour les générations postérieures un monument remarquable des idées et des connaissances de ce siècle, avait été mise en pièces par ses ordres, dans la fureur insensée qui l'animait contre tout ce qu'il craignait de perdre, et il en avait distribué les débris, ainsi que les autres objets précieux, aux hommes dont il était encore entouré, afin qu'ils attachassent d'autant plus fermement leur sort au sien; mais il s'était trompé dans ses calculs : ces hommes, accoutumés à trafiquer de leur fidélité, le quittèrent en masse lorsque la fortune sembla l'avoir abandonné et ne songèrent plus qu'aux moyens de conclure le marché le plus avantageux avec ceux qui se trouvaient maintenant maîtres du pouvoir. Les deux rois, fidèles à leurs anciens principes, assemblèrent dans le palais dévasté de Karl-le-Grand les évêques et les prêtres qui étaient avec leurs armées ou qui accoururent alors, pour faire décider par eux, comme par un jugement de Dieu, ce qu'il fallait faire de l'empire que Lothar avait abandonné. Les ecclésiastiques, considérant comment Lothar avait exclu son père de l'empire; combien de fois, par son avidité, il avait rendu parjure le peuple chrétien; combien de fois il avait violé les sermens qu'il avait faits à son père et à ses frères; combien de fois, après la mort de son père, il avait cherché à ôter à ses frères leur héritage et la vie; combien de meurtres, d'adultères, d'incendies et d'autres atrocités son insatiable cupidité avait fait souffrir à l'Église chrétienne; combien peu il avait montré de connaissance pour gouverner l'État et de bonne volonté pour se gouverner lui-même; les ecclésiastiques, disons-nous, décidèrent que Lothar s'était enfui coupable et condamné par un équitable jugement, d'abord du champ de bataille, ensuite de son propre royaume; que la vengeance de Dieu l'avait réprouvé à cause de sa méchanceté et remis son royaume à ses frères meilleurs pour l'administrer avec justice. Puis ils posèrent aux deux frères cette question : « s'ils voulaient suivre les traces de leur frère réprouvé, ou gouverner selon la volonté de Dieu ?» Ludwig et Karl répondirent : « qu'autant que Dieu leur en donnerait la connaissance et le pouvoir, ils se gouverneraient eux-mêmes, ainsi que leurs sujets, selon sa volonté ». Là-dessus les prêtres dirent : « Nous vous exhortons donc et vous sommons, nous vous ordonnons de prendre ce royaume avec l'approbation divine et de le gouverner selon la volonté de Dieu. » Alors les deux rois nommèrent chacun douze hommes qui devaient partager le royaume de Lothar de manière à tenir moins de compte de l'étendue et de la fertilité que du caractère national des habitans et de la position des pays. Parmi les douze hommes nommés par Karl se trouva le comte Nithard l'historien. Le partage lui-même n'est pas indiqué dans la description de ces événemens par Nithard ; mais la marche des choses et les opinions de l'époque mettent presque hors de doute que l'on assigna à Ludwig non-seulement tous les pays teutschs de la rive droite du Rhin, mais encore tous les pays de la rive gauche de ce fleuve, où la langue teutsche était parlée.

Pendant que ces actes s'accomplissaient, les deux rois quittèrent Aix-la-Chapelle. Karl établit sa résidence à Herstall, cet ancien château de sa famille, si plein de grands souvenirs. Ludwig se rendit avec ses guerriers à Cologne, dans le dessein d'entreprendre une expédition en Saxe pour mettre un terme aux troubles auxquels Lothar avait si malheureusement excité les Frilings et les Lates de ce pays. Mais pendant qu'il était encore occupé des préparatifs, on apprit que Lothar ne songeait nullement à renoncer aux pays de ce côté des Alpes pour se renfermer en Italie, mais qu'il mettait tout en œuvre pour réunir une nouvelle armée; que ses efforts n'étaient pas vains; que bien plus il avait repris une attitude menaçante et voulait faire une invasion en France. Les deux frères crurent donc nécessaire d'entreprendre aussitôt en commun une expédition en Bourgogne contre Lothar, pour défendre ce qu'ils croyaient déjà avoir gagné. Ils marchèrent sur deux colonnes par des routes différentes et réunirent leurs armées à Verdun. Ludwig y arriva par Thionville et Karl par Reims.

A Verdun, les deux frères reçurent une lettre de Lothar : il désirait leur envoyer des députés pour négocier la paix ; il demandait où et comment cela pouvait se faire ? Les deux frères ré-

pondirent qu'il pouvait envoyer qui il voudrait; qu'il serait facile d'apprendre où ils se trouveraient. En même temps ils résolurent de continuer ensemble leur marche en se dirigeant sur Châlons-sur-Saône. Lorsqu'ils approchèrent de Meaux, non loin de Châlons, ils virent arriver de la part de Lothar, qui s'était avancé jusqu'à Mâcon, plusieurs hommes éminens parmi lesquels on nomme les comtes Josip, Éberhard et Egbert. Ceux-ci déclarèrent : « Que Lothar reconnaissait ses fautes envers Dieu et envers eux; qu'il ne désirait pas que la querelle entre eux et le peuple chrétien durât plus longtemps; que si, en considération du titre d'empereur que son père lui avait donné et de la dignité de l'empire dont leur aïeul avait décoré leurs États, ils voulaient lui donner un peu plus du tiers de ceux-ci, il s'en contenterait; sinon, ce qui avait été précédemment assigné à chacun devait lui rester : à lui-même la Lombardie, à Ludwig la Bavière, à Karl l'Aquitaine, et que l'on partagerait le reste en trois parts égales; chacun d'eux gouvernerait ensuite avec l'assistance de Dieu, le mieux qu'il pourrait et dans une entière indépendance des autres, la part de l'empire qui lui serait échue; mais ils seraient toujours portés de bonne volonté à se secourir mutuellement; et ainsi une paix éternelle, fondée sur la réciprocité, régnerait entre eux. » Lothar ne dit pas un mot de Pippin son neveu.

Les deux rois, en recevant ces propositions, réfléchirent sans doute au danger auquel ils exposeraient de nouveau leur cause s'ils en remettaient encore une fois la décision au glaive. Ils avaient bien pour eux le jugement de Dieu manifesté par la bataille et la décision d'évêques et de prêtres; mais le cœur de l'homme faiblit aisément. Après la victoire et lorsque l'ennemi avait pris la fuite, la confiance en ce jugement et cette décision avait été grande et générale; à l'approche de l'ennemi, une sage réflexion tempéra cette confiance, et il en résulta la pensée que la fortune pourrait fort bien changer. D'ailleurs ceux qui devaient combattre étaient fatigués et épuisés. Les rois pouvaient vaincre encore une fois et voir dans une nouvelle victoire la confirmation du premier jugement de Dieu; mais ils avaient à payer de leur sang et de leurs blessures les frais de la sentence. L'aspect des pays désolés qu'ils traversaient pour les querelles des rois ne pouvait leur plaire. Avec tout cela, les pirates normands et sarrasins ne cessaient pas, au nord et au midi de l'empire, de répandre le malheur et la destruction par le pillage, le meurtre et l'incendie.

Dans ces circonstances, les propositions de Lothar durent être fort bien accueillies par les rois comme par leurs vassaux. Les rois avouèrent qu'elles contenaient ce qu'ils avaient constamment voulu depuis le commencement de la querelle.

Cette fois encore la chose fut soumise à la décision d'évêques et de prêtres. Et comme les ecclésiastiques décidèrent également que la paix était préférable à la guerre, on déclara aux envoyés de Lothar qu'on se rendait à ses réclamations. Puis on procéda au partage de l'empire, à l'exception de la Lombardie, de la Bavière et de l'Aquitaine. On s'accorda à donner à Lothar le pays entre le Rhin et la Meuse, et plus loin depuis les sources de la Meuse jusqu'à celles de la Saône, et en descendant ce fleuve et le Rhône jusqu'à la mer. Les frères de Lothar lui firent porter cette nouvelle par une ambassade à la tête de laquelle étaient les comtes Conrad, Abbo et Adelhard. Lothar pourtant ne fut pas satisfait de ce partage : il prétendit que sa part n'était pas égale aux autres; qu'il était surtout affligé de ne pouvoir indemniser ceux qui, pour avoir embrassé sa cause, avaient perdu leurs fiefs. Les ambassadeurs, pour ne pas rompre la transaction commencée, prirent sur eux d'étendre les limites de Lothar et de lui proposer d'accepter en ce moment ce qu'on lui offrait, affirmant que ses frères diviseraient l'empire en parts entièrement égales et qu'ensuite lui, l'empereur Lothar, serait maître de choisir celle qui lui conviendrait. Lothar accepta ces offres. Puis les trois frères eurent au milieu du mois de juin une entrevue dans une île au milieu de la Saône, nommée Ansilla, un peu au-dessus de Mâcon; ils y jurèrent solennellement que désormais une paix honorable et fraternelle régnerait entre eux; qu'ils se réuniraient de nouveau à Metz le 1er octobre; que là, quarante hommes choisis par chacun d'eux parmi leurs principaux partisans feraient un partage équitable et définitif de l'empire, et que l'on s'en tiendrait à la décision de ce grand nombre d'hommes éminens. Ils se quittèrent ainsi en paix et en amitié.

Alors chacun des trois frères suivit sa propre voie, et tous trois, poussés par la colère et la vengeance, marchèrent à une œuvre diverse, mais également affreuse.

Lothar, oubliant qu'il s'était réservé le choix entre les trois parties de l'empire dont la délimitation précise était encore à faire, se rendit aussitôt dans le pays qui lui avait été provisoirement assigné, dans le pays théâtre de sa honte, où se trouvait le foyer de l'empire, qu'il avait dépouillé de ses ornemens. Dans le principe, il sembla ne vouloir que se livrer aux plaisirs de la chasse dans la forêt des Ardennes; mais bientôt se révélèrent d'autres projets. Il ôta leurs fiefs à tous ceux qui, après avoir pris son parti, l'avaient abandonné lorsque Ludwig et Karl avaient passé la Moselle, les accusant de félonie et de trahison; il les chassa de leurs possessions, qu'il donna à ceux qui étaient restés avec lui ou qui s'étaient de nouveau ralliés à lui.

Ludwig exécuta alors l'entreprise contre les Saxons, dont quelques mois auparavant la réapparition de Lothar l'avait détourné. Le soulèvement de la *Stellinga*, des Frilings et des Lates, ne l'avait pas seul mis dans l'embarras; il avait aussi inspiré des craintes à tous ceux qui étaient grands et éminens parmi les Teutschs. Les Saxons, il est vrai, conservaient avec le plus de force le souvenir de l'ancienne liberté; mais ce souvenir ne s'était certainement pas entièrement effacé en Thuringe, en Bavière et en Allemannie. Et lors même que dans ce pays, par l'extinction de plusieurs générations, sous le poids et dans les dangers de la vie, on aurait oublié réellement tout à fait les jours heureux des ancêtres, le cri de liberté ne pouvait passer sans effet sur les descendans d'hommes qui avaient été si forts et si fiers tant qu'ils avaient possédé ce trésor antique et sacré; du moins le poids du joug que l'organisation vassalitique avait imposé aux hommes devait être douloureux même aux esprits les plus vulgaires, et dans tous les cœurs devait s'élever de temps en temps le désir de le briser, bien que personne ne se sentît la force de mettre un terme à cette désolation. Lors même que l'on voudrait révoquer en doute ce désir, qui semble fondé sur la nature humaine, l'histoire prouve de la manière la plus évidente que ceux qui jouissent de grands priviléges, protégés il est vrai par le droit, mais non fondés sur la justice, sont habituellement inquiets et méfians, et qu'ils se laissent facilement diriger par des soupçons contre les victimes de l'injustice. Mais les vassaux de cette époque étaient une race arrogante et dépravée, qui n'était accoutumée qu'à la domination, aux armes et au changement, et ne connaissait ni ménagement ni pudeur; ils étaient terribles dans leur colère et impitoyables dans leur vengeance. Il est donc hors de doute que les vassaux que Ludwig avait rassemblés autour de lui, et dont beaucoup avaient leurs fiefs en Saxe, suivirent avec joie le roi dans ce malheureux pays et avec la ferme résolution de châtier cruellement les opprimés qui, cédant aux insinuations de Lothar, avaient osé se soulever et s'opposer à la force, afin d'étouffer en eux tout sentiment élevé et assurer à tout jamais leur soumission. Probablement les ecclésiastiques firent à peine un effort pour détourner ou retenir le glaive que brandissait le bras des seigneurs laïques. En Saxe, le corps ecclésiastique était étroitement uni au corps féodal, dont l'origine lui était commune. La croix avait été plantée avec l'appui du glaive et protégée par lui; les églises étaient construites sur un sol volé et s'entretenaient également par des terres volées; la dîme était la cause principale de la lutte des Saxons contre le christianisme. Or, Lothar avait rappelé aux malheureux Frilings et Lates les temps du paganisme et les avait excités à rétablir l'ordre de choses qui existait alors. Il n'est donc pas douteux que les Saxons révoltés, lorsqu'ils chassèrent de leur pays les seigneurs laïques, ne levèrent aussi la main contre les prêtres, renversèrent partout les croix et détruisirent les églises; il n'est pas douteux non plus que les ecclésiastiques, aveuglés par leur foi et par leur zèle, ne reconnurent pas la véritable cause du soulèvement ou du moins ne l'avouèrent pas, mais qu'ils ne considérèrent les dissidens que comme des hommes endurcis, opiniâtres, récalcitrans, poussés par l'éternel ennemi de l'humanité. Il est donc très-probable qu'ils conseillèrent des mesures rigoureuses, sinon pour venger le Seigneur et eux-mêmes, du moins pour châtier les coupables et détruire une telle dureté de cœur. Si l'on réfléchit à toutes ces choses, on redoute presque malgré soi les actes les plus horribles. Heureusement l'histoire tait le détail de ce qui se passa en Saxe. Nithard, par respect peut-être pour l'hu-

manité outragée, se contente d'indiquer ce qui suit : « Ludwig, dit-il, fit rentrer noblement, et pourtant par des meurtres légaux, dans la tranquillité les rebelles qui s'appelaient *Stellinga;* » et sous ce peu de mots il dissimule assurément un redoutable mystère. Un autre écrivain résume les événemens de cette manière : « Ludwig rassembla ses vassaux à Seltz. De là il fit une expédition en Saxe et y apaisa avec énergie une grande conspiration formée par les affranchis pour opprimer leurs seigneurs légitimes; leurs principaux chefs furent condamnés à mort. » Un troisième auteur enfin est moins sec dans son récit, bien qu'il soit également pauvre : « Ludwig, dit-il, parcourut toute la Saxe et dompta par la force et la terreur tous ceux qui jusqu'alors s'étaient opposés à lui. Tous les auteurs d'une telle impiété, qui avaient presque extirpé la foi chrétienne elle-même, et qui s'étaient avec tant de vigueur opposés à lui et aux siens, furent saisis. Il en fit décapiter cent quarante; quatorze furent attachés au gibet; un nombre infini fut mutilé; de sorte qu'il ne resta pas un seul récalcitrant. » Voilà quelle fut la déplorable issue de la première tentative faite par les Saxons pour rétablir la liberté que Karl-le-Grand leur avait arrachée. Après ces nouvelles calamités de ce peuple loyal et actif, les prêtres et les vassaux purent croire qu'ils seraient longtemps tranquilles; mais le souvenir des injustices qu'ils ont souffertes ne s'efface pas aisément de la mémoire des peuples, et l'esprit n'est pas anéanti lorsque le corps est humilié et maltraité.

Karl enfin passa en Aquitaine pour continuer sa malheureuse lutte contre son neveu Pippin; mais cette fois encore il obtint peu de résutats. On prétend qu'il mit en fuite ce jeune et malheureux prince, et il se peut qu'il ait obtenu sur lui quelques avantages; toutefois, Pippin ne fut pas dompté, et en réalité rien ne fut terminé. Lorsque vers l'automne Karl partit d'Aquitaine, il en établit duc un homme nommé Warin, et confia à celui-ci et à quelques autres, sur la fidélité desquels il croyait pouvoir compter, la garde du territoire qu'il avait soumis.

Vers l'automne Karl quitta l'Aquitaine et Ludwig la Saxe, afin que l'entrevue de leurs délégués avec ceux de Lothar pût avoir lieu à Metz, comme ils en étaient convenus dans l'île d'Ausilla. Ludwig et Karl réunirent à Worms les guerriers dont ils étaient accompagnés. C'est là qu'ils laissèrent leurs armées. Ils se rendirent pour le 1er octobre à Metz, accompagnés des hommes qu'ils avaient choisis parmi les premiers de leurs fidèles pour faire le partage de l'empire. Lothar vint aussi à Metz avec ses plénipotentiaires; mais on sut en même temps que Lothar, contrairement aux conventions, s'était avancé avec son armée jusqu'à Thionville, à huit lieues de Metz. Le voisinage de cette armée sembla dangereux aux frères de Lothar. Ils lui déclarèrent donc qu'il avait agi contre les traités; que s'il voulait que leurs plénipotentiaires restassent assemblés à Metz avec les siens, il eût à leur donner des otages pour leur sûreté; que s'il s'y refusait, il eût à envoyer ses plénipotentiaires à Worms, contre des otages qu'ils étaient prêts à lui donner; ou bien encore qu'il éloignât son armée à une distance de Metz égale à celle qui se trouvait entre Worms et cette ville; ou enfin qu'il consentît à ce que les négociations eussent lieu dans un autre lieu, à une égale distance des deux armées; que dans aucun cas ils ne pouvaient exposer sans défense à aucun danger quatre-vingts hommes distingués dont la ruine serait pour eux une perte immense. Après cette déclaration, on s'accorda à fixer Coblentz pour lieu de réunion aux délégués.

Le 19 octobre les délégués arrivèrent à Coblentz; mais la méfiance régnait des deux côtés et la violence des passions ne s'était pas encore calmée. On crut donc que le meilleur moyen d'éviter toute querelle était de fixer la demeure des plénipotentiaires des frères confédérés sur la rive droite du Rhin, et celle des plénipotentiaires de Lothar sur la rive gauche. Leurs séances se tinrent tous les jours dans l'église de Saint-Castor. Mais bientôt on en vint à des réclamations réciproques qui rendirent tout accommodement impossible, puis à des plaintes, à des reproches et à des récriminations. Selon les conventions faites, les plénipotentiaires devaient prêter serment de partager l'empire en parts égales, selon leur conscience et leurs facultés. Mais il se trouva bientôt que les plénipotentiaires ne connaissaient pas suffisamment l'empire. On se demanda donc pourquoi, depuis le traité conclu entre les trois rois, ils n'avaient pas essayé d'apprendre à le mieux connaître? comment

ils pourraient diviser un tout en trois parties égales s'ils ne connaissaient pas complètement ce tout? On dit que le serment de partager également ce qu'on ne connaissait pas était un parjure. Les évêques auxquels on soumit ces difficultés différèrent d'avis. Ceux qui tenaient pour Lothar pensèrent qu'on devait tâcher d'en finir le plus promptement possible; qu'il importait peu que les parties fussent d'une égalité rigoureuse; que ceux pour lesquels le serment était un péché pouvaient l'expier; qu'en tout cas cela vaudrait mieux que si l'Église de Dieu avait plus longtemps à souffrir de pillages, d'incendies, de meurtres et d'adultères. Ceux au contraire qui se trouvaient présens du parti de Ludwig et de Karl crurent qu'il n'était pas nécessaire de pécher contre Dieu; que l'on pouvait honorablement et loyalement prolonger la paix dont on jouissait en ce moment; que dans l'intervalle les plénipotentiaires pourraient parcourir l'empire et acquérir les connaissances nécessaires de manière à ce que tout fût décidé de la manière la plus juste. Là-dessus les plénipotentiaires de Ludwig et de Karl refusèrent de prêter le serment. L'assemblée finit donc; mais pour ne pas rompre tout à fait, on résolut que les deux parties se rendraient aussitôt auprès des rois leurs *seniores*, afin que ceux-ci prissent des mesures ultérieures, et que dans l'intervalle la paix serait maintenue.

On était au mois de novembre. L'hiver rigoureux qui cette année fut désastreux pour les hommes et pour le bétail, avait commencé depuis longtemps. La misère était grande partout. Partout l'ordre social s'était dissous dans cette longue et continuelle confusion. Ce que les vassaux avaient épargné dans leurs courses criminelles fut pillé et détruit par les bandes de brigands que la misère fit naître et que la misère alimenta. Dans la Gaule, qui avait le plus souffert des discordes des rois et des vassaux, il régnait une telle disette, que les hommes mêlaient de la terre avec un peu de farine, donnaient à cette masse la forme de pain et s'en servaient pour apaiser leur faim. Les pirates maures quittèrent à peine les côtes méridionales de l'Italie et de la Gaule, car nulle part on ne pouvait les arrêter. Les Nordmans continuèrent avec une audace égale à désoler les côtes septentrionales et occidentales de la Gaule, et jusqu'aux Pyrénées il n'y avait pas de sûreté contre les violences de ces héros aventureux. Les côtes teutsches ne furent épargnées que parce que l'on n'y trouvait rien qui valût la peine d'être pillé. En Aquitaine la lutte continuait entre Pippin et les partisans de Karl-le-Chauve; en Saxe, les *Stellinga*, poussés jusqu'à la fureur par la terrible vengeance de Ludwig, s'étaient soulevés de nouveau pour essayer encore une fois s'il ne serait pas possible de reconquérir le bien le plus précieux de la vie, la liberté. Que pouvait craindre celui pour lequel la vie elle-même avait perdu tout son prix?

Dans ces circonstances, les hommes les plus éminens accoururent de toutes parts à Thionville, où les rois s'étaient réunis ainsi que leurs plénipotentiaires, et demandèrent hautement d'une voix unanime le maintien de la paix. Ils déclarèrent qu'ils ne se prêteraient plus à aucune expédition au sujet de cette querelle. La volonté des rois s'humilia devant ce cri unanime. La trève fut prolongée jusqu'au vingtième jour de la fête de saint Jean de l'année prochaine; elle fut jurée de tous côtés, et l'on convint que jusqu'alors on mettrait tout en œuvre pour qu'enfin le partage pût être fait d'une manière égale et équitable. Puis chacun suivit encore une fois sa route, et les plénipotentiaires des rois voyagèrent dans l'empire pour acquérir les connaissances qui leur semblaient nécessaires (3).

Lothar, mécontent, passa presque tout cet intervalle à Aix-la-Chapelle. Karl célébra son mariage avec Hirmentrud, fille du comte Bodo d'Orléans, et tâcha de dompter Pippin, son odieux adversaire. Ludwig entreprit une nouvelle expédition contre les malheureux *Stellinga* en Saxe. Lors de sa première expédition, les *Stellinga*, effrayés de ses orgueilleux préparatifs, ne s'étaient pas mis en défense et n'avaient pas trouvé de pitié; cette fois ils voulurent du moins tenter le sort des armes: ils se présentèrent au combat. Mais comment cette race qui, depuis quarante ans avait vécu dans l'inquiétude, et n'avait pas combattu en pleine campagne, aurait-elle pu remporter la victoire sur les puissans seigneurs qui passaient leur vie sous les armes, qui maintenant combattaient pour la suprématie à venir de leurs familles, et qui par conséquent étaient excités par l'aiguillon, par la vanité? Les *Stellinga* furent cruellement massacrés, et leur

second soulèvement fut, comme le premier, étouffé dans le sang et les atrocités.

Cependant les jours s'écoulaient, et le désir de voir conclure un accommodement définitif entre les frères ennemis devenait de plus en plus vif, de plus en plus général. Les plénipotentiaires, de retour de leurs voyages, se réunirent à Verdun au temps fixé. Mais nous ne connaissons pas leurs actes. Nithard ne les a pas écrits, ou du moins cette partie de son travail ne nous est point parvenue, et aucun autre auteur ne l'a suppléé. Cette lacune est d'autant plus à déplorer que les plénipotentiaires firent sans aucun doute valoir les uns contre les autres ce qu'ils avaient observé dans leurs voyages dans les différentes parties de l'empire, de sorte que si ces discussions nous avaient été transmises, nous aurions une connaissance complète de l'état de l'empire et des documens officiels sur l'opinion que les hommes de cette époque se faisaient de la valeur des choses, du bonheur des pays, de l'importance de leur position respective et par rapport à la mer, du commerce des peuples et de leur nationalité. Mais peut-être le tableau que ces hommes, fidèles à leur serment, firent du résultat de leurs observations fut-il tellement affligeant que Nithard ne put se résoudre à le transmettre à la postérité ; aussi, dans la conclusion de son ouvrage, s'est-il borné à nous exposer sa douleur dans les termes suivans, en vouant les détails à l'oubli : « Au temps de Karl-le-Grand, de bienheureuse mémoire, qui est mort il y a presque trente ans, la paix et la concorde régnaient partout, parce que ce peuple suivait une seule et même voie droite, par conséquent la voie du Seigneur ; maintenant au contraire, parce que chacun suit la route qui lui convient à lui seul, une discorde ouverte et la destruction règnent partout. Alors on trouvait partout le superflu et la joie, maintenant on trouve partout la misère et la tristesse. Alors les phénomènes de la nature eux-mêmes étaient partout favorables au roi ; maintenant ils sont partout contraires à tous les rois, afin que ce qui est écrit s'accomplisse. Et le monde entrera en lutte contre les insensés. »

Les conférences de Verdun aboutirent à un traité qui, au fond, différa peu des propositions que Ludwig et Karl avaient faites précédemment, de sorte qu'il est clair que les plénipotentiaires, mieux informés, ne surent rien présenter de meilleur que ce qu'avaient offert les hommes mal informés. Ce traité fut conclu au mois d'août de l'an 843 ; mais on ne nous en a transmis que les généralités. Ludwig obtint ce qu'il avait demandé jusqu'alors, tous les pays teutschs de la rive droite du Rhin, et, sur la rive gauche, les villes et les cantons de Spire, Worms et Mayence, sans aucun doute d'abord pour qu'il pût facilement passer le Rhin en cas qu'il eût à secourir son frère Karl contre le turbulent Lothar, ensuite et surtout afin que les évêques dont les siéges se trouvaient dans ces villes restassent unis au royaume auquel appartenaient leurs diocèses. Karl obtint tous les pays situés à l'ouest d'une ligne qui, commençant à l'embouchure de l'Escaut, suivait le cours de ce fleuve, passait au delà de sa source, allait toucher la Meuse, remontait celle-ci jusqu'à la Saône, et descendait enfin ce dernier fleuve et le Rhône jusqu'à l'embouchure de celui-ci dans la mer. Tout le pays enfin compris entre les possessions de Ludwig et celles de Karl fut donné à Lothar.

CHAPITRE X.

ÉTAT DE L'EMPIRE DES FRANKS AU TEMPS DU TRAITÉ DE VERDUN. — CONSIDÉRATIONS SUR L'ORIGINE DE ROYAUMES NATIONAUX. — LES FAUSSES DÉCRÉTALES ET LES DÉCRÉTALES FALSIFIÉES SOUS LE NOM D'ISIDORE.

Il y avait presque mille ans que les Teutschs avaient paru pour la première fois sur la scène de l'histoire (1) comme une race nouvelle, entièrement inconnue sous tous les rapports ; il y avait neuf cents ans qu'ils avaient commencé leur lutte défensive contre les Romains (2), dans laquelle ils devaient développer aux yeux de l'histoire un monde vivant et animé de peuples. Puis pendant près de quatre-vingts ans ces peuples avaient combattu avec courage, avec honneur et avec gloire pour la liberté et l'indépendance (3). Sur la rive gauche du Rhin, ils avaient succombé sous la puissance, les artifices et la perfidie des Romains, de telle sorte pourtant que par leur ruine ils ont mérité un souvenir impérissable ; ensuite pendant près d'un siècle et demi ils avaient essayé s'il ne serait pas possible de jouir avec sûreté de la liberté reconquise en

dépit de l'arrogance et de la violence de Rome; et lorsqu'il fallut désespérer de cette possibilité, ces peuples s'étaient réunis en grandes confédérations et avaient commencé l'attaque contre l'empire romain lui-même, qui désormais leur semblait plus redoutable par l'astuce dans la paix que par les armes dans la guerre. Cette lutte affreuse avait duré trois cents ans : alors le colosse de l'empire romain fut renversé et détruit, et sur ses ruines commença la domination des vainqueurs. Depuis trois siècles et demi les Franks, qui parmi les vainqueurs avaient la plus forte position et agissaient avec le plus de prudence, avaient senti leur supériorité. Bientôt ils avaient rapporté leurs armes au delà du Rhin, et ils avaient réussi à dépouiller de leur liberté la plupart des nations teutsches. Depuis trois cents ans déjà ils avaient étendu leur nom sur le Teutschland du midi et du centre, et par leur domination les peuples de ces contrées avaient été rattachés à la Gaule entière. Mais après qu'un siècle se fut à peine écoulé, les peuples teutschs qui étaient restés sur le sol de la patrie avaient senti combien un tel bien était contraire à la nature; le sentiment national s'était réveillé chez tous ceux qui parlaient la langue des aïeux. Ils n'avaient pas réussi toutefois dans leurs efforts pour reconquérir l'indépendance. Les Saxons avaient manqué à l'empire et au christianisme. Kar-le-Grand, soixante-dix ans avant l'époque où nous sommes arrivés, avait entrepris de les gagner et à l'empire et au christianisme; l'accomplissement de cette tâche avait exigé toute une génération; et maintenant une génération après lui, tous les peuples teutschs se trouvaient réunis en un royaume indépendant, et la première condition d'une civilisation active et durable avait été obtenue. Qui pourrait sans frissonner reporter ses regards en arrière vers la confusion infinie, vers les cruautés et les horreurs à travers lesquelles ce grand but fut atteint? Et cependant qui oserait croire que ce but aurait pu être atteint autrement, ou désirer que l'on n'y fût pas arrivé, même à un tel prix?

Le traité de Verdun, qui forma un royaume français comme un royaume teutsch et qui a donné au premier roi de celui-ci, à Ludwig, petit-fils de Karl-le-Grand, des droits au surnom de Teutsch ou de Germanique, fut évidemment l'œuvre des circonstances; mais, dans le cours des événemens, les circonstances avaient pris une telle force, qu'abstraction faite des accessoires, la sagesse humaine la plus élevée aurait pu difficilement imaginer et exécuter une œuvre meilleure. Comme l'Italie, l'Aquitaine et la Bavière furent considérés comme des royaumes que l'on ne pouvait ôter aux fils de Ludwig-le-Pieux une fois qu'ils les eurent obtenus de leur père, et comme Lothar se cramponna à l'empire, dont le nom se rattachait à Rome et dont le siége était à Aix-la-Chapelle, Lothar dut nécessairement choisir, indépendamment de l'Italie, la partie de l'empire où Aix-la-Chapelle était située. Par ce choix, il forma un royaume composé d'élémens hétérogènes et qui ne pouvait se maintenir. En effet il commençait aux côtes de la mer Teutonique, entre le Rhin et l'Escaut, et descendait par l'Italie; sa largeur n'était donc pas en rapport avec sa longueur. Hors de l'Italie, il n'avait pas de frontières assurées, et ce long levier, dont les extrémités étaient à Rome et à Aix-la-Chapelle, ne trouvait pas dans les hautes montagnes des Alpes un point d'appui qui le tînt en équilibre; il était plutôt comme brisé par elles en deux parties qui avaient à peine quelque chose de commun entre elles. En choisissant autrement, Lothar n'aurait pas eu un lot plus beau, parce que la Bavière et l'Aquitaine se seraient toujours trouvées mieux arrondies. Mais en partageant le pays entre le Rhin et la Meuse par l'Escaut et la Saône, il rendit à la civilisation un service auquel certainement il ne songeait pas lui-même, car il força les royaumes qu'il laissait à ses frères, à l'orient et à l'occident, à se développer désormais selon leur caractère national. A l'ouest de la Meuse et de l'Escaut dominait la langue romane, à l'est du Rhin on parlait teutsch partout. La transition d'une langue à l'autre avait lieu dans les pays compris entre ces fleuves. Là régnait un mélange confus. Par les rapports que les hommes avaient eus entre eux jusques alors par les expéditions continuelles d'une contrée dans l'autre, ce mélange s'était répandu au loin sur la Gaule et sur le Teutschland. Cette confusion ne s'était pas seulement introduite dans les langues, qu'elle empêchait de se former avec un caractère original, mais aussi dans les usages, dans les mœurs, dans les habitudes et dans toutes les relations de la vie sociale. Or les Teutschs furent séparés des

Romans par le royaume de Lothar. Tout ce mélange de langues et de mœurs fut limité par ce royaume, et les Teutschs furent d'autant plus en sûreté contre l'invasion de la langue et des habitudes romanes que dans le royaume même de Lothar, aussi loin qu'il touchait au Teutschland, on parlait presque exclusivement teutsch, on vivait presque exclusivement selon les usages teutschs.

Certes les hommes de cette époque ne sentirent pas le prix de cette séparation. L'empire de Karl-le-Grand se présentait encore avec trop de vie à leur âme; l'histoire, les traditions populaires et la fable le maintenaient dans leur souvenir, et au milieu de la désolation qu'ils avaient eux-mêmes soufferte l'imagination donna à ce temps une beauté vers laquelle ils ne pouvaient tourner leurs regards qu'avec envie. L'inimitié acharnée de leurs voisins du nord, du sud et de l'est put même leur faire considérer le morcellement de l'empire comme un malheur, parce qu'ils voyaient diminuer les forces de la résistance : car les temps des vieux Teutschs, qui avaient resisté à la puissance romaine et qui avaient fini par l'anéantir, étaient oubliés; on méconnaissait le caractère de la grande lutte des Saxons contre le puissant Karl, parce que leur attachement au paganisme avait aveuglé sur leurs vertus et leurs exploits, et ces hommes n'avaient pas encore fait cette expérience que sous le rapport politique, comme sous d'autres rapports, la moitié d'un tout est souvent plus forte que le tout lui-même.

Quel que soit le jugement que l'on porte, ce fut certainement pour le Teutschland un grand bonheur de réunir enfin tous ses fils et de former un royaume indépendant, arraché aux sauvages agitations auxquelles il avait été exposé depuis l'empire romain. Sans doute les limites du nouveau royaume teutsch n'étaient ni étendues ni assurées : il n'y a pas loin du Rhin à l'Elbe, à la Saale, aux forêts de la Bohême, et tous les pays qui, de l'autre côté de ces fleuves et de ces forêts, avaient été jadis habités ou dominés au loin par des peuples teutschs se trouvaient au pouvoir de nations slaves qui nourrissaient contre les teutschs une haine aussi vieille que juste et profonde; et bien que l'on considérât comme dépendans du royaume teutsch les plus voisines de ces nations, parce que Karl-le-Grand en avait contraint une partie à la dépendance, cette position équivoque était précisément la plus propre à entretenir et à alimenter leur haine. Mais l'inimitié des nations slaves, qui étaient divisées entre elles et qui tournaient souvent leurs armes contre elles-mêmes, était tout aussi peu redoutable pour le pays teutsch que celle des Danois et des Nordmans en général, dès que les Teutschs ne dirigeraient plus leurs efforts vers l'Occident et le Midi. Si l'empire était étendu des Alpes à l'Eider, on pouvait lui donner une étendue proportionnelle de l'ouest à l'est. D'ailleurs dans les pays slaves entre l'Elbe et l'Oder, et même jusqu'à la Vistule, tout élément germanique ne s'était assurément pas encore effacé, puisque ces contrées n'étaient au pouvoir des Slaves que depuis sept générations. Sans doute aussi les Teutschs n'avaient plus cette ancienne énergie sous laquelle la puissance romaine s'était écroulée; les temps de Ludwig étaient bien différens de ceux d'Armin : le Teutschland était épuisé par des guerres continuelles; le germe vivace qui avait promis un si beau développement avait été dévoré; l'esprit de liberté avait été refoulé au dehors; une violente organisation seigneuriale s'étendait pesamment sur toutes les relations sociales; la désolation était grande, la joie sauvage. Mais les Teutschs avaient un avantage sur les autres états de cette époque : ils formaient un seul et même peuple, non sans mélange assurément ni sans civilisation étrangère, mais du moins le même par la langue et les mœurs, et cette unité rendait possible une sorte de résurrection et garantissait un avenir meilleur.

D'autre part, les habitans du royaume de Lothar de ce côté des Alpes avaient de justes raisons de plaintes et d'inquiétudes. Ce royaume, que parcouraient ou que touchaient de si beaux fleuves qui lui assuraient d'actives communications avec deux mers; ce royaume, qui s'étendait en même temps entre deux grands peuples et possédait un magnifique héritage transmis par les siècles passés; ce royaume, disons-nous, avait la plus belle occasion et les plus riches moyens d'entreprendre le négoce entre les peuples, de faire un commerce considérable et d'arriver ainsi à un grand bien-être. Mais il lui était impossible d'atteindre une indépendance nationale. Exposés d'un côté à l'influence de la nationalité

teutsche et de l'autre à l'influence de la nationalité française, sans se sentir en eux-mêmes la force de la résistance, les habitans de ces contrées durent nécessairement chanceler des deux côtés, et comme cette faute était d'une nature intellectuelle, elle ne pouvait être compensée par aucun progrès en bien-être et en jouissances matérielles. Il ne leur restait que l'espérance de voir tomber un jour les barrières établies sur le Rhin et sur la Meuse et de se réunir ensuite soit au royaume teutsch soit au royaume français; mais cette espérance même ne promettait qu'un avantage incertain, soit que l'esprit national une fois éveillé marche toujours en avant, soit qu'aucun des deux royaumes voisins ne pût laisser à l'autre une tranquille possession de ces beaux pays et que par là même ils dussent devenir l'objet à la fois et le théâtre de disputes continuelles.

La position de la maison royale augmentait encore l'incertitude. Les trois rois qui occupaient les trois nouveaux trônes s'étaient accordé réciproquement l'indépendance de leurs royaumes. Mais le souvenir des longues discordes qui avaient produit tant d'actes bas et odieux maintenait les passions vivantes dans leurs âmes. Et à l'ignoble passion du ressentiment, de la haine et de l'avidité se rattachaient d'autres passions plus nobles. Leur aïeul commun, Karl-le-Grand, était partout le sujet de l'éloquence, des traditions fabuleuses, de la poésie. Leurs royaumes n'étaient que des fractions de l'empire sur lequel il avait régné. Partout ils trouvaient des monumens de sa grandeur; partout ils se retrouvaient sur ses traces; partout ils étaient ramenés à ses fondations, à ses réglemens, à ses institutions. Il était facile de se faire illusion, et de croire que Karl ne fut si grand que par la possession de cet immense empire, bien que cet empire eût été au contraire l'œuvre de sa grandeur. Chacun des rois partiaires pouvait croire qu'il ne serait pas au-dessous du grand empereur, si au lieu d'une partie de l'empire il possédait l'empire tout entier. Aussi aucun des trois frères ne renonça à ses efforts pour acquérir le tout; et pour cela ils maintinrent le nom des Franks dans le Teutschland comme dans la Gaule; ils appelèrent les Teutschs Franks-Orientaux et les Français Franks-Occidentaux. Le droit héréditaire, donné à leur maison sous la garantie de la bénédiction et de l'excommunication pontificales, avait été partagé entre les trois maisons dont Lothar, Ludwig et Karl jetaient les fondemens; cependant, pour chacune de ces maisons, il ne s'étendait pas seulement sur le royaume remis à chacune d'elle, à titre indépendant, en vertu des traités, mais aussi sur tout l'empire de Karl-le-Grand. Les rois ne pouvaient donc se consacrer exclusivement aux peuples auxquels ils devaient appartenir; ils devaient continuer à embrasser de leurs regards tous les trois royaumes, et baser de grands projets sur les vicissitudes des choses humaines. Mais les peuples ne pouvaient se réjouir complétement de leur indépendance, tant que le cœur des rois ne leur était pas acquis sans réserve, tant que les trois trônes seraient tous occupés par des Karolingiens, tant que par conséquent chacun de ces trônes serait environné de l'espoir qu'un heureux héritage y joindrait les autres.

Ces efforts en sens divers pour une réunion nouvelle de tout l'empire trouvèrent une opposition singulière dans un vieux principe maintenu par les rois des nouveaux états, et qui semblait devoir contribuer pour beaucoup au renversement ou à l'ajournement des plus belles espérances; nous voulons dire le principe du partage. Sous les Mérovingiens, les états d'un roi avaient été partagés à sa mort entre ses fils. Dans cette division on avait sans doute conservé toujours l'idée de l'unité de tous les Franks; mais on n'avait fondé aucune institution capable d'assurer cette unité. Sous les Karolingiens, on était d'abord resté fidèle à ce principe, bien que l'on eût devant soi de grandes expériences des résultats désastreux qu'il pouvait entraîner. Karl-le-Grand avait d'abord cherché à concilier les apanages de ses plus jeunes fils avec l'unité de l'empire, que l'aîné devait maintenir, en donnant à celui-ci une plus grande puissance; plus tard, après la mort de ses fils aînés, il avait cru trouver dans la dignité impériale le moyen de trancher la difficulté. L'empereur devait avoir la suprématie sur le tout; son petit-fils Bernhard, bien qu'il eût été nommé roi d'un pays particulier, devait rester envers lui, comme envers son *Senior*, dans certaines relations vassalitiques. Ludwig avait au fond agi d'après le même point de vue; mais ni l'un ni l'autre de ces princes n'avait atteint son but, parce qu'il en fut empêché par le sort de la vie humaine et par la marche des

événemens. Les rois des états partiaires, maintenant indépendans les uns des autres, crurent devoir appliquer dans leurs états particuliers les principes suivis précédemment, sans imiter la sagesse de Karl-le-grand, auquel pourtant, dans leurs plus hautes pensées, ils voulaient ressembler.

Mais au-dessus de la race royale des Karolingiens planait un autre bien précieux, auquel chaque branche semblait avoir des droits égaux. A qui appartenait la couronne impériale? Le pape avait cherché jusqu'alors à en disposer à son gré; mais n'y avait-il que lui qui pût donner cette couronne? Et s'il avait seul le droit de la donner, pouvait-il après la mort de l'empereur la placer arbitrairement sur la tête de qui il voulait? Jusqu'alors la couronne avait été transmise du père au fils : cela était-il nécessaire? Lothar, lorsqu'il reçut de son père le titre, et du pape la couronne d'empereur, avait-il reçu le droit de faire de cette couronne l'héritage de ses fils? Et si telle avait été la pensée de l'empereur et celle du pape, la position de Lothar n'avait-elle pas complétement changé depuis que les royaumes de ses frères ne s'étaient pas seulement considérablement agrandis, mais étaient encore devenus indépendans de lui, de l'empereur? Les frères de Lothar ne pouvaient-ils donc pas avoir la préférence sur ses fils? En tout cas, le pape devait désirer rester maître de donner à son gré la couronne impériale, afin que l'ardeur avec laquelle on la rechercherait devînt d'autant plus avantageuse à l'Église et au siége apostolique; il devait désirer tout autant que celui qui prétendait à la couronne impériale fût roi d'Italie, afin que par cette faveur il le mît dans une certaine dépendance du siége apostolique, afin d'avoir en lui moins un seigneur souverain qu'un voisin complaisant et un ami reconnaissant. La dignité impériale elle-même semblait avoir d'autant plus d'attraits, qu'elle ressemblait plus à un météore sans appui, et que l'on se faisait une plus grande idée de celui qui l'avait rétablie, et de la puissance de celui qui donnait et la couronne et la bénédiction. La couronne impériale et le désir de posséder l'Italie durent donc nécessairement étouffer chez les rois les idées de nationalité qui se développaient chez les peuples; elle menaçait la tranquillité, qui était un besoin pour tous les peuples, et il ne pouvait manquer, à son occasion, de mouvemens, de frottemens, de changemens.

S'il semble résulter de ces observations que dans la position des rois entre eux et à l'égard de l'empire des Franks en général, il y avait un germe redoutable de troubles de diverse nature, qui devait éclore dans la génération présente; la position des vassaux, laïques et ecclésiastiques, à l'égard des rois, à l'égard des royaumes, et entre eux, était telle, que tout homme qui réfléchit regarderait comme impossible que plus tard se soient développés du sein de ces troubles un ordre légal et une civilisation nationale, si le rocher de l'Église n'avait été reconnu comme inébranlable, et si du haut de ce rocher le pape n'avait exercé une direction suprême.

Le génie héroïque de Karl-le-Grand avait fait naître et réuni des héros. Ce génie, grâce à la fortune et à la victoire, s'était répandu au loin parmi tous ceux qui avaient suivi les drapeaux de ce roi puissant. Chacun de ses guerriers s'attribuait à lui-même une partie des exploits qu'il accomplissait, et réclamait une partie de la gloire qu'il acquérait. Chez tous les vassaux était né le sentiment d'un noble orgueil; on tenait pour un grand honneur le nom de Frank, et pour le plus beau souvenir, d'avoir servi le grand roi. Les services ne restèrent pas, et ne pouvaient rester sans récompenses; les biens féodaux rendaient celles-ci possibles. La guerre ne fut pas non plus sans profit, parce qu'elle fut presque toujours faite d'une manière victorieuse. Mais le guerrier de Karl-le-Grand trouvait son plus grand contentement dans la satisfaction du héros auquel il avait consacré son bras. Pour de tels hommes Ludwig-le-Pieux n'avait pas été un roi. Ils étaient avides d'exploits guerriers, et lui ne se plaisait qu'aux travaux de la paix. Il fallait, pour les conduire, un bras de géant, et sa main, si souvent élevée pour la prière, ne touchait l'épée qu'avec horreur. La plénitude de forces tumultueuses que Karl avait excitée dans ses guerriers, devait, grâce à l'indolence de Ludwig, se consumer en elle-même. Aussi les esprits des vassaux s'aigrirent; leurs goûts devinrent vulgaires. Le noble orgueil qu'inspiraient des hauts faits ne fut plus qu'une dédaigneuse arrogance; l'honneur guerrier, une insolence méprisante; l'amour de la gloire du nom des Franks, une vanité égoïste et une in-

satiable cupidité. Au milieu des querelles de Ludwig avec ses fils et de ses fils entre eux, cet esprit des vassaux trouva toute occasion de se faire valoir, et plus il se fit valoir, plus il dut se dépraver encore. L'ancienne liberté des hommes teutschs avait laissé quelque trace dans le service des vassaux, dans l'idée que les vassaux, après la mort du roi leur *senior*, pouvaient à leur gré choisir un nouveau *senior* parmi les princes de la maison karolingienne, sans tenir compte de leurs fiefs et du pays auquel ces fiefs appartenaient. Karl-le-Grand leur avait lui-même accordé cette liberté, et Ludwig-le-Pieux la leur avait reconnue. Mais dans les temps si confus de la discorde, dans les fréquentes vicissitudes, dans les partages répétés, au milieu de sermens et de contre-sermens, les vassaux avaient donné de l'extension à cette liberté; ils pensèrent que, même pendant la vie de leur *senior*, ils avaient, sans violer leur foi, le droit de se ranger sous un autre *senior*, pourvu que celui-ci fût un prince de la maison royale. Et les rois ennemis, qui cherchaient à s'enlever réciproquement leurs guerriers, avaient, sinon expressément reconnu, du moins approuvé et favorisé ce principe; peut-être même à leur tour l'exprimèrent-ils souvent eux-mêmes, lorsqu'ils espéraient pouvoir à son aide augmenter leur puissance. Ainsi, il était devenu possible aux vassaux de satisfaire leurs passions. Ils s'étaient plus d'une fois mis à l'enchère, et avaient conclu le marché avec le prince qui avait fait les offres les plus élevées en fiefs et en promesses. Si la fortune changeait, ils avaient cherché à sauver ou à agrandir par une nouvelle transaction ce qu'ils avaient acquis jusqu'alors. C'est par là surtout qu'ils avaient dépouillé la famille karolingienne de ses anciennes possessions héréditaires, les petits vassaux de leurs fiefs, les hommes libres de leurs propriétés. Mais le traité de Verdun avait interrompu le cours des événemens. L'indépendance des royaumes avait été reconnue. Chaque vassal avait été assigné pour toujours au *senior* sous lequel il se trouvait au moment de ces conventions. Mais tous les comptes n'avaient pas été réglés. Plus d'une perspective avait été obscurcie; plus d'une promesse était restée sans exécution. L'un avait perdu ses possessions dans toutes ces vicissitudes, parce qu'il était resté fidèle; l'autre avait renoncé aux siennes, parce que, infidèle à son ancien seigneur, il avait attendu d'un nouveau seigneur une récompense plus grande. Tous demandaient des indemnités; la plupart espéraient même y gagner. Assurément ils avaient voulu et approuvé le traité de Verdun; mais il n'était pas entré dans leur esprit d'en subir les conséquences et de renoncer à leurs prétentions, à leurs droits prétendus, à leurs espérances. Il se peut que dans le Teutschland les changemens dans le monde des vassaux aient été moindres que dans les pays de la rive gauche du Rhin, et que par conséquent leurs menées inquiètes aient été moins fortes; mais elles se firent sentir partout, et les événemens de la Saxe eurent une puissante influence.

Parallèlement aux vassaux laïques, les vassaux ecclésiastiques, les évêques et les abbés, se trouvaient dans une position confuse et difficile. Ils étaient en même temps princes de l'empire et princes de l'Église, et en cette double qualité les vassaux laïques les détestaient et les craignaient, les enviaient et les honoraient. Comme princes de l'empire ils avaient été, comme les vassaux laïques, entraînés dans toutes les discordes de ce siècle, et avaient subi toute espèce de vicissitudes dans leurs propriétés comme dans leurs prétentions et dans leurs espérances. Mais tout ce qu'ils étaient, tout ce qu'ils avaient sauvé, tout ce qu'ils cherchaient à regagner, tout ce qu'ils s'efforçaient d'acquérir, ils ne pouvaient espérer le rester, le regagner ou l'acquérir que comme princes de cette Église, dont l'unité reposait sur le siége apostolique de Rome.

Les ecclésiastiques avaient fait de grandes expériences. Depuis que le religion chrétienne avait trouvé accès chez les Franks, un grand respect fut presque toujours témoigné à ses serviteurs, et la piété, la superstition, des besoins de toute espèce pour ce monde et pour l'éternité avaient souvent amené les rois, comme d'autres hommes, à fonder ou à doter richement des églises et des monastères. Mais la position des ecclésiastiques avait été longtemps singulièrement incertaine. Très-fréquemment ils avaient été exposés aux violences des rois et aux mauvais traitemens des grands de l'empire; très-souvent, dans un embarras réel ou simulé, on leur avait arraché ce qu'on leur avait donné dans un moment de dévotion et de pieuse humilité; souvent on leur avait enlevé d'une main ce qu'on leur avait donné de

l'autre. Ils n'étaient arrivés à une position sûre qu'au temps de saint Boniface; ils n'avaient obtenu d'influence durable que du moment où on leur reconnut ou bien où on leur accorda le droit de former un ordre dans l'État. Car l'élévation de quelques ecclésiastiques, du génie et des connaissances desquels on avait eu besoin pour les affaires publiques, à une haute dignité de l'empire n'était pas encore un avantage pour le clergé en général, pas plus que la force que quelques individus sortis de son sein avaient pu trouver à cause de leurs qualités personnelles. Mais cette position assurée, celle d'ordre de l'État, avait été due à Boniface et aux hommes qui travaillèrent dans son esprit; le clergé ne l'avait due qu'à la réunion de toutes les Églises en une seule Église universelle, sous la suprématie du siége pontifical. L'alliance des aïeux de Karl-le-Grand avec ce siége avait confirmé l'influence des ecclésiastiques, qui désormais formaient un véritable clergé. Par le siége de Rome le clergé était entré dans les rapports les plus intimes avec le trône des Karolingiens, car ce trône était fondé sur une sentence du pape, de même que le clergé se rattachait au siége de l'évêque apostolique. Pendant le long règne de Karl-le-Grand, ces rapports s'étaient régularisés, perfectionnés, consolidés par l'habitude et par les lois; et le pape Léon III, lorsque la soumission du royaume des Langobards menaçait de l'entraîner lui-même, et avec lui toute l'Église, dans la dépendance du pouvoir temporel, n'avait pas seulement sauvé sa suprématie sacerdotale en plaçant la couronne impériale sur la tête du puissant roi; il avait encore imprimé un sceau éclatant à ces relations de l'Église. Le clergé avait acquis dans l'empire des Franks une telle puissance, que comme clergé, tendant à un seul but, soumis à la suprématie du siége pontifical, il pouvait se présenter libre et énergique contre toute puissance temporelle; mais aussitôt que le lien de l'unité, qui rattachait toutes les églises à une seule Église, se relâchait ou se brisait, les ecclésiastiques étaient en danger de perdre toute leur influence sur les affaires de ce monde. Par là aussi leur action sur les choses les plus élevées, sur tout ce qui tient à l'intelligence, à la religion et aux sciences, pouvait facilement être détruite. Dans le fait, comment, en sacrifiant les biens de l'Église, aurait-on pu sauver quelque chose de l'avidité de vassaux pervertis? Comment les évêques, désarmés par la loi, auraient-ils pu résister à des hommes armés du glaive? Et quel ménagement les grands seigneurs laïques de l'empire, parmi lesquels, depuis que la race karolingienne était montée si haut, circulaient d'insolentes idées de noblesse et de haute naissance, auraient-ils pu avoir pour des hommes qui souvent étaient d'origine servile, qui par là même étaient méprisés, et n'avaient pour eux que les connaissances, la parole et l'habit sacerdotal? Certes, il est facile de comprendre que les hauts dignitaires de l'Église, sans l'unité de celle-ci, que l'on ne pouvait trouver que dans le pape et par le pape, craignissent de perdre toute puissance sur les ecclésiastiques inférieurs et sur les masses, aussi bien que toute considération et tout respect auprès des rois et des grands.

Mais depuis une génération, il y avait eu de singulières interruptions et des phénomènes contradictoires. Karl-le-Grand avait naguère entretenu les relations les plus amicales avec le Saint-Siége; rarement il avait fait ou entrepris quelque chose sans s'être préalablement entendu avec le pape, et, en particulier, il n'avait jamais agi dans les affaires ecclésiastiques sans avoir pris son avis. Il n'avait pas caché qu'il établissait ses réglemens d'accord avec le pape, d'après ses exhortations et même d'après ses ordres. Mais dans les derniers temps il s'était évidemment manifesté une certaine froideur entre lui et le pape. On est presque forcé de penser que Karl était devenu méfiant depuis qu'il s'était prêté à recevoir la couronne impériale des mains du pape. Si dans ses dernières années il donna encore quelques marques de respect au siége apostolique, il le fit rarement; on pouvait à peine deviner qu'il voulût reconnaître au pape une autre qualité que celle de premier évêque de son empire; et, tout en faisant souscrire par le pape le premier partage de l'empire entre ses fils, il n'hésita pas à déclarer empereur son fils Ludwig à l'insu du pape et sans que celui-ci prît part à cet acte.

Sous Ludwig, les relations se confondirent, et avec elles les idées. Ludwig lui-même, qui, dans sa dévotion, avait le plus profond respect pour l'habit sacerdotal, s'inclinait humblement, malgré lui, devant le pape; mais l'indolence qui lui était naturelle et qui se mani-

festait dans tous ses actes et dans toutes ses pensées, ôtait toute valeur à cette humilité. Il émit aussi, au sujet des rapports des deux puissances, des principes qui devaient sembler inquiétans et même dangereux au pape et à tous ceux qui regardaient l'unité de l'Église comme nécessaire, bien qu'il fût lui-même hors d'état de les appliquer. Les papes, de leur côté, retinrent avec force ce qu'ils avaient une fois saisi; en particulier, ils ne se laissèrent pas ôter le droit de disposer de la couronne impériale; ils en déclarèrent la transmission nulle, si elle était faite par un empereur à son fils, sans leur concours; c'est ce qu'ils firent pour Ludwig-le-Pieux et pour son fils Lothar. Cependant les querelles de Ludwig et de ses fils jetèrent partout le trouble. Le clergé de l'empire des Franks fut entraîné dans cette confusion, et tout ordre disparut devant le tumulte des passions, dans l'Église comme dans les relations civiles. Les évêques et les abbés se rangèrent les uns du côté du père, les autres du côté des fils, et les clercs d'un rang moins élevé se déclarèrent, à leur exemple, pour l'une et l'autre cause. Selon les vicissitudes de la fortune, ou selon les prétentions, les espérances ou les vues ultérieures, ils changèrent de parti avec les seigneurs laïques. Par là l'Église fut en quelque sorte dissoute. L'Église une et universelle ne vivait plus que dans la pensée des hommes instruits et des hommes réfléchis. Il pouvait à peine être question du pape. Il ne lui restait qu'à laisser passer la tempête, à attendre le retour de la réflexion, le réveil du besoin de l'unité dans l'Église, et qu'à se retrancher lui-même derrière les droits qui lui avaient été déjà reconnus.

Pendant ce temps les évêques, les abbés, les prêtres, jouissaient d'une grande considération, d'une considération toujours croissante. Ils prononcèrent leur sentence sur Ludwig-le-Pieux, et lorsqu'il fut éloigné du trône, et lorsqu'il y fut replacé; ils rendirent également leurs oracles dans les dernières querelles entre les fils de cet empereur. Mais ils ne firent que consommer les récoltes rassemblées précédemment, et jouirent du fruit des intrigues qu'ils avaient eux-mêmes ourdies. Ils n'avaient ni base ni appui. Dès que l'esprit de confusion qui jusqu'alors avait tout mêlé, se fut changé en une vie tranquille, la puissance qu'ils avaient exercée dut apparaître comme une usurpation, et, dans leur isolement, ils purent d'autant moins résister à la puissance temporelle, qu'ils s'étaient élevés davantage au-dessus d'elle. L'organisation métropolitaine, telle qu'elle existait, ne leur donnait aucune force; elle donnait plutôt à leurs adversaires de nouveaux moyens de diviser et d'affaiblir les ecclésiastiques. Et si la division des royaumes, telle qu'elle était établie par le traité de Verdun, se maintenait, la puissance de l'ordre ecclésiastique devait être anéantie par les laïques, avec d'autant plus de certitude qu'en sous-œuvre la nationalité y introduisait de nouveaux élémens de dissolution. Mais de simples serviteurs de la religion, prédicateurs de la divine doctrine de Jésus, ministres des cérémonies saintes, ne songeant qu'au soin des âmes, sans force et sans contrainte, sans considération et sans puissance, sans influence et sans action, étaient sans valeur et sans importance pour un âge de fer, dont les mœurs étaient rudes, la domination oppressive, la servitude malheureuse; pour un âge de brutalité, de misère et de désolation. Il fallait à la vie spirituelle des directeurs énergiques, pour qu'elle pût relever le monde au bon ordre et à la liberté légale; et la direction dont elle avait besoin ne pouvait lui venir que de l'Église, par la religion.

Des hommes prudens parmi les ecclésiastiques s'étaient difficilement fait illusion sur le danger de la dissolution de l'Église ou de la séparation des ecclésiastiques d'avec le pape. Ils avaient bien reconnu que la décision toute puissante d'un certain nombre d'évêques aurait pour résultat des avantages tout aussi peu certains que l'opinion absolue d'un seul homme; aussi s'étaient-ils efforcés de remettre toute décision aux mains du pape, dans l'intérêt de l'Église et par suite dans celui de tous les ecclésiastiques. Ils durent continuer ces efforts avec d'autant plus d'ardeur que l'établissement définitif de royaumes nationaux indépendans était plus vraisemblable.

Mais dans ce siècle il était difficile, il était impossible de gagner les hommes à une idée par l'instruction et par les preuves de l'utilité de cette idée. On manquait d'adresse, de connaissances philosophiques, de moyens et d'occasions de communication, de tout enfin; ce qui n'était pas emporté par la discussion dans l'assemblée publique d'une diète s'introduisait

difficilement dans la vie, et le but que les ecclésiastiques les plus prudens s'efforçaient d'atteindre ne pouvait être publiquement proposé comme sujet de discussion aux rois et aux vassaux laïques. Mais en dehors des discussions élevées dans les diètes, il ne restait qu'un moyen d'émettre un vœu, de donner de la vie à une idée, pour les corporations comme pour les individus : il fallait donner le change par des autorités historiques. Toute la vie intellectuelle des hommes de cette époque ne reposait ni sur des principes ni sur des convictions raisonnées ou sur des vérités reconnues, mais sur la foi et sur la confiance, sur la foi en des doctrines dont personne n'avait recherché la base, sur la confiance en des faits dont personne n'avait recherché la vérité; elle reposait sur les monumens des temps antérieurs ou sur la puissance de l'histoire. Si donc un homme réussissait, pour un intérêt, pour une possession, pour une prétention et même pour une opinion quelconque, à donner à un écrit les caractères extérieurs d'un monument des temps passés, celui-là avait droit, et le monde lui assurait religieusement son droit. Et dans le fait, les bons et les méchans ont souvent eu recours à des fraudes de cette espèce, les uns par mauvaises passions, les autres par embarras et par nécessité. Ces fraudes, dans des discussions animées, ont servi à défendre, à faire valoir des opinions et à réfuter les assertions des adversaires; elles ont servi à acquérir des droits et à assurer des possessions; elles ont introduit dans la vie de nobles principes et des principes honteux.

Cette voie de fraude, au moyen de diplômes subreptices ou de la falsification de diplômes authentiques, ne fut suivie que par des hommes qui désiraient prévenir le mal qui semblait devoir résulter pour l'Église d'une séparation entre les ecclésiastiques et le pape et de la formation de royaumes nationaux indépendans. Dans une collection de lois ecclésiastiques, de décrétales des papes et d'autres statuts, qui fut attribuée à Isidore, évêque de Séville, et dont l'usage était introduit dans l'empire des Franks par les soins de Riculf, archevêque de Mayence, on introduisit tantôt des diplômes imaginaires, tantôt des passages ou des expressions subreptices ou interpolées et attribuées à des conciles et à des papes antérieurs et même très-anciens pour leur donner force et effet de lois véritables. Cette collection ainsi falsifiée fut ensuite mise frauduleusement en circulation pour supplanter la collection authentique. Mais par ces diplômes et ces passages imaginaires, et au milieu d'exhortations générales, de principes dogmatiques et de principes sur les usages et les cérémonies de l'Église, on décidait et on imposait l'unité de l'Église, la suprématie et la dignité du siége apostolique, l'indépendance de la juridiction spirituelle de la juridiction temporelle, l'inviolabilité des biens ecclésiastiques, la position des évêques à l'égard des archevêques, de telle sorte que cela ne pouvait nuire à l'unité de l'Église; et tout cela se fit d'une manière merveilleusement adroite pour cette époque. Les idées principales sont toujours exprimées en termes clairs et constamment les mêmes, de sorte qu'il ne peut s'élever aucun doute et qu'on ne peut signaler aucune contradiction; elles sont éparses et attribuées à des siècles différens afin qu'elles paraissent d'autant mieux confirmées; elles sont conçues avec une grande connaissance de l'histoire ecclésiastique, de manière qu'elles semblent y trouver leur justification ou du moins un appui; enfin elles sont tellement mêlées parmi des diplômes authentiques et véritables qu'à cette époque, si pauvre en livres, on pouvait à peine distinguer ce qui était intercalé et falsifié.

Qui a entrepris cette œuvre? qui l'a exécutée? c'est ce qui est incertain; on ne sait pas davantage de quel lieu elle a été répandue dans le monde. Sans doute il est vraisemblable que l'ouvrage parut à la fois dans son entier, parce qu'on ne trouve aucune trace de la propagation de pièces fausses isolées, et parce que le but ne pouvait être atteint et le faux passer pour authentique que par l'ensemble même; mais il n'est pas vraisemblable que tout ait été fait et conçu par un seul homme, parce qu'il est à peine possible qu'un seul homme ait eu toutes les connaissances et toute l'attention dont toute l'œuvre est un témoignage. Un travail de cette nature avait aussi besoin de propagateurs; il dut se répandre en peu de temps. Il fallait compter sur un certain nombre d'hommes considérés qui pussent le défendre en cas de besoin, et on ne pouvait trouver l'appui et la défense nécessaires que chez des évêques et des abbés. Ces évêques et ces abbés, qui vraisemblablement donnèrent l'idée de cet ou-

vrage ou qui du moins furent dans le secret de l'entreprise, doivent, suivant toutes les probabilités, être cherchés dans les pays échus au roi Lothar en deçà des Alpes. On est conduit à cette conjecture en partie par les relations défavorables de ces pays que nous avons exposées, en partie par cette circonstance que dans ces contrées se trouvait la résidence impériale, et même par la position des ecclésiastiques, qui pouvaient le plus aisément agir des deux côtés. Peut-on désigner Mayence comme le lieu où la dernière main fut mise à cet ouvrage? c'est une autre question. On ne peut nier toutefois qu'à Mayence l'esprit de saint Boniface agissait encore; Mayence aussi fournissait le plus de secours pour cet objet, surtout depuis que l'archevêque Rieulf avait mis tant de soins à réunir d'anciens diplômes; de plus, la position de l'archevêque de Mayence, ainsi que celle des autres évêques établis le long du Rhin et dont les diocèses s'étendaient sur la rive droite de ce fleuve, était devenue singulièrement incertaine et douteuse par le traité de Verdun; enfin c'est à Mayence que l'on fit pour la première fois usage de pièces fausses qui se trouvent dans l'ouvrage auquel on a donné le nom d'Isidore.

L'époque où ce travail fut exécuté est moins incertaine. La première idée d'appuyer la puissance du pape par des diplômes imaginaires naquit vraisemblablement lorsque les querelles de Ludwig-le-Pieux avec ses fils s'envenimèrent au point qu'il n'y eut plus de respect même pour les sentimens les plus sacrés et que les évêques de l'empire, entraînés par de sauvages passions et s'élevant les uns contre les autres, n'eurent plus de lien commun qui les réunît. Lorsque, en 833, le pape Grégoire IV parut sur le champ du Mensonge, dans le camp de Lothar, et que, en dépit des prêtres les plus énergiques et les plus orgueilleux, il se montra inactif et insouciant devant le tumulte sauvage des factions, tandis que dans le camp ennemi, c'est-à-dire dans le camp de Ludwig-le-Pieux, sa présence était sévèrement blâmée et son autorité repoussée avec de vives menaces et de graves insultes, alors les hommes de fer du sacerdoce, l'abbé Wala et ses amis, cherchèrent à relever son courage chancelant et à fortifier son âme pour la résolution et l'action, quelles qu'elles fussent. En conséquence ils lui prouvèrent à lui-même par des actes des siècles passés qu'en lui était vivant et effectif tout le pouvoir de l'apôtre Pierre et que par là même il avait le droit de juger tous les hommes sans qu'aucun pût le juger. L'origine et l'authenticité de ces actes sont tout au moins très-suspectes; il est même vraisemblable qu'ils furent imaginés pour le but que l'on se proposait. On ne peut prouver sans doute qu'ils furent admis dans le nouvel ouvrage, également faux, dont il est ici question; mais on peut conjecturer qu'ils devinrent la base de ce qu'il y eut de faux et de non authentique dans cet ouvrage; car ces actes indiquèrent aux hommes la voie de la fabrication et de l'invention, et il est vraisemblable que l'on fit des progrès dans cette voie, grâce à la prolongation des factions, aux orages des passions et au danger toujours croissant qui menaçait l'unité de l'Église. Ce ne serait donc pas trop s'éloigner de la vérité que de croire que ces décrétales fausses et falsifiées, sous le nom d'Isidore, furent rédigées et recueillies entre les années 833 et 845.

Du reste il est facile de comprendre qu'on ne peut justifier cette falsification: elle mérite tout le blâme dont on l'a flétrie; mais si l'on trouve quelque vérité dans les observations que nous avons consignées ici sur les relations de cette époque, on hésitera à attribuer un but d'égoïsme et des intentions mauvaises aux auteurs de cet acte et à ceux qui l'ont exécuté. Ce sont des imposteurs, cela est certain; mais dans ces temps d'ignorance, de confusion, de choses à venir, de lutte entre le sacré et le profane, ils purent très-bien se faire illusion sur la moralité de leur entreprise. La pensée qu'un avenir meilleur ne pouvait venir que de l'Église, qui cultivait seule tout ce qui est saint et intellectuel, n'était peut-être même pas une erreur. Cette pensée put sans doute faire naître ensuite la folle conviction que, précisément pour cette raison, il était bon et juste d'élever l'Église aussi haut qu'il serait possible et de la rendre puissante par tous les moyens qui n'étaient pas reconnus comme nuisibles; et dans cette folle idée, on put agir avec une conscience pure: c'était une fraude, mais une fraude pieuse.

On a pensé que cette fraude introduisit de nombreux et grands changemens dans les relations sociales; mais cette opinion, quelque répandue qu'elle puisse être, est sujette à un doute fondé. Ce que voulaient les *Décrétales*

existait en grande partie au neuvième siècle, époque de leur apparition. Dans cette partie, elles n'introduisirent donc rien de nouveau; elles prescrivirent seulement ce qui existait pour le maintenir et l'assurer. Toute la fraude des *Décrétales* ne consistait qu'en ce qu'elles représentaient ce qui existait alors comme ayant existé déjà dans les temps anciens ou en fixaient précisément l'origine, tandis que l'ordre de choses tel qu'il se trouvait au neuvième siècle ne s'était que formé peu à peu et d'une manière inaperçue dans le cours des années. D'autres choses que les *Décrétales* représentaient comme ayant existé déjà dans le passé, parce qu'on désirait les voir appliquées dans le présent et dans l'avenir, étaient de fait fondées sur les principes qu'antérieurement déjà on avait reconnus et fait valoir et sur les institutions qui avaient été ou étaient encore en vigueur. Ces choses auraient existé de fait à cette époque si le développement des relations dans l'Église et dans l'État n'avait été interrompu par les scènes de guerre et de barbarie qui suivirent la mort de Karl-le-Grand. La fraude des *Décrétales* ne consistait sous ce rapport qu'en ce qu'elles continuaient, selon des opinions humaines, le fil de l'histoire sans tenir compte de l'interruption du développement ou en passant par-dessus. Même sans les *Décrétales*, le fleuve que l'on avait détourné violemment de son cours serait rentré dans son ancien lit aussitôt que la force qui le retenait aurait disparu. D'autres points enfin n'étaient que les conséquences des précédens; ce n'étaient que les complémens des parties qui existaient déjà, ce n'était que l'achèvement en quelque sorte de tout l'édifice social, achèvement que la marche du temps avait nécessité d'elle-même. La fraude des *Décrétales* consistait donc en ce que, devançant le temps, elles donnaient comme existant déjà ce qui ne devait être établi que plus tard. Si donc on ne fait attention ni aux noms ni aux années auxquels les *Décrétales* rattachent leurs principes, si on les prend pour ce qu'elles sont réellement, pour un fait du second quart du neuvième siècle, elles sont une statistique importante de l'époque et une production intéressante d'un esprit prévoyant.

On ne peut nier que les fausses *Décrétales* n'aient influé sur la société. On les a invoquées dans la suite; on a cherché par leurs principes à prouver des droits et à justifier des institutions, et ce n'a pas été sans succès. Elles ont fait éviter plus d'un écueil et plus d'un abîme au pape de l'Église universelle, à la hiérarchie en lutte avec la puissance séculière et avec des intérêts temporels en particulier; elles ont étouffé plus d'une résistance et abrégé plus d'une querelle en faveur du pape et de l'Église; mais elles n'ont pas donné une autre direction au cours du temps et n'ont pas opéré de révolution dans la vie des hommes.

Deux questions méritent d'être examinées.

En supposant qu'il ne soit entré dans l'esprit de personne d'introduire de fausses *Décrétales* dans le monde, cela aurait-il empêché le pape et l'Église de devenir dans la suite ce qu'ils devinrent avec les *Décrétales?* Celui qui porte un coup d'œil ferme et clair sur la marche du développement ecclésiastique depuis l'origine du christianisme, à travers huit siècles, et qui examine ensuite sans préoccupation la dissolution qui eut lieu au neuvième siècle n'hésitera pas à répondre négativement à cette question; il reconnaîtra plutôt pour vraisemblable que le monde en général serait devenu au fond, sans les *Décrétales*, ce qu'il devint avec elles, mais plus tard seulement, sous d'autres faces et par d'autres moyens.

Mais en supposant que le pape ne fût pas arrivé à sa puissance ni l'Église à son unité et à sa force, la vie des hommes aurait-elle pris une forme meilleure et plus belle? Celui qui recherche et distingue les élémens de la vie en dehors de l'Église; celui qui étudie à fond la nature du système féodal et l'esprit des vassaux; celui qui compare la dureté de la domination et la désolation infinie de l'esclavage; celui qui médite sur l'organisation si confuse des relations sociales, sur l'ignorance des législateurs et sur l'impuissance du pouvoir exécutif; celui enfin qui sait apprécier le manque de négoce et de commerce, d'argent et de perfectionnement, celui-là ne répondra certainement pas avec assurance et conviction par l'affirmation.

Mais c'est une entreprise téméraire de décider ce que serait le présent si le passé n'avait pas été. L'histoire conserve ce qui se présente à elle comme un phénomène de la vie des hommes; elle cherche à l'expliquer par son origine, à le comprendre dans son sens, à l'apprécier par son influence, en suivant toujours

le développement de l'intelligence, qui est son véritable objet. La fraude de quelques individus peut profiter à quelques-uns, nuire à quelques-autres; mais l'histoire perdrait son terrain et son phare, si le sort des peuples et des États, si le sort de toutes les générations postérieures dépendait du mensonge et de la fraude, au lieu d'être déterminé par la nature de l'esprit humain et par l'action de l'éternelle vérité.

NOTES DU LIVRE XVI.

CHAPITRE I.

(1) *Pius* habituellement; on l'appelle aussi *almus* et *sanctus*. Leo Ostiensis (*in Chronico Casinensi*, I, cap. 16) : *Ludowicus imperator, qui cognominatus est almus vel sanctus, hujus Karoli filius.*

(2) Un troisième frère s'appelait Bernar et était moine dans le couvent de Corbie. Bernhard, leur père, avait aussi deux filles, Gundrada et Theodrada. Ce que nous disons ici et dans la suite de cette *piissima familia* est emprunté en partie à l'*Astronomus* et en partie aux *Vitæ S. Adhalardi et vener. Walæ*, par Paschasius Radbertus, dont on trouve des extraits dans Bouquet (V, p. 276 et suiv.).

(3) *Astronomus* (cap. 21) :.... *quo solo domus paterna inurebatur nævo.* Du reste Ludwig n'était pas absolument *purus et integer*. — *Chronic. Moiss.*, a. 807 : *Quartum filium habuit ex concubina, nomine Arnulphum.*

(4) *Adelhardus mittitur, quasi unus ex ignobilibus ad Heri insulam.* Cette *Heri insula* est l'île de Noirmourtier, au sud de l'embouchure de la Loire; elle appartient à la Vendée. *Bernarius* fut exilé, *relegatus est, e Corbeiensi monasterio ad Lerinense* : dans la Méditerranée, sur les côtes de Provence. Ratbertus, dit de *Wala* : *Quem tanta laus in omni vitæ negotio, ut longe plus consereretur amore posse, quam omnium fastus, et tyrannis reliquorum. Erat enim justitiæ custos, et decus honestatis, oppressorum quoque justus oppressor.*

(5) Leurs diplômes prouvent qu'ils se considéraient comme rois.

CHAPITRE II.

(1) Ardo (*in Vita S. Benedicti Anian.*) : *Cunctorum monachorum pater.*

(2) Baluze (I, p. 589) : *Notitia de monasteriis quæ regi militiam, dona, vel solas orationes debent, scripta in eodem conventu Aquisgranensi.*

(3) La Bavière, sur la rive droite du Danube; toutefois *et insuper duas villas dominicales ad suum servitium in pago Nortgave, Lutrahof et Ingoldestat.*

(4) Car dans le fait la position où Pippin et Ludwig devaient se trouver à l'égard de Lothar était celle de vassaux. Leurs vassaux étaient par conséquent médiatisés.

(5) Depuis l'an 820, Lothar se considéra comme roi d'Italie; les annales ne nous font pas connaître à quel titre.

CHAPITRE III.

(1) Einhard (*Annal.*, a. 822) : *Liudewitus, Siscia* (sissek) *civitate relicta, ad Sorabos, quæ natio magnam Dalmatiæ partem obtinere dicitur, fugiendo se contulit.* Ces *Sorabi* ne peuvent donc être que les Serbes, et ne doivent donc plus être confondus avec les *Sorabi* ou Sorbes établis entre l'Elbe et la Sale.

(2) Karl-le-Grand déjà avait eu le désir de fonder des couvens en Saxe; plus tard aussi une tentative fut faite par un autre Adelhard; mais cette œuvre ne réussit qu'à cette époque. *Libellus de translatione S. Viti, martyr. in Saxoniam, ubi de Origine Corbeiæ novæ.* Bouquet en donne des extraits (VI, p. 293).

(3) *Astronom.* (cap. 35) :... *Hiemandi gratia trans Rhenum* locum, *cujus vocabulum est Franconoford, petivit, ibique,* rel.

(4) *Astronom.* (cap. 37) : *Quo etiam anno* (823), *mense Junio, natus ei est filius ex Judith regina, quem in baptismo Karolum vocitare placuit.* Mais selon un diplôme de Karl-le-Chauve, de l'an 872, ce fut *Idibus Junii.*

(5) Bernhard était fils de Wilhelm (le pieux), petit-fils d'Hildebrand, frère de Karl-Martell. Il était donc, selon l'expression de Theganus, *de stirpe regali*; mais en même temps *Domini imperatoris ex sancto fonte baptismatis filio.*

CHAPITRE IV.

(1) *Ausona civitas. Vicus Ausonensis,* Vich dictus. *Roda ad fluvium Ter, ab occidente Gerundæ* (Pertz, ad a. 826). *Annal.*, Einhardi.

(2) Bernhard était *dux Septimaniæ* et *Præses Marcæ Hispaniæ, seu comes Barcinonensis.*

(3) Selon les *Annales* Einhardi *fuldenses* (Pertz, p. 359), les Bulgares restèrent établis en Pannonie pour y régner en maîtres.

(4) Voici la conclusion d'Einhard : *Heu, proh dolor, ad quantas miserias tempora nostra sunt devoluta, in quibus non boni homines, sed mali dæmones doctores sunt, et incentores vitiorum ac persuasores criminum de nostra nos correctione commonent.*

(5) *Magister Judæorum.* Agobard se plaint avec force de *Eurardus, qui nunc Magister Judæorum*, et des *Missi imperatoris Gesricus et Fredericus, qui ostenderunt se Christianis terribiles et Judæis mites*, (toutefois) *maxime Lugduni* (où il était archevêque), *ubi partem* persecutionis *adversus Ecclesiam depinxerunt.*

(6) Les actes de trois de ces conciles n'existent plus;

il ne nous reste que ceux du concile de Paris. La lettre d'Agobard à l'empereur, *de insolentia Judæorum*, prouvent que cette affaire excitait partout l'attention et le mécontentement du clergé. D'autres évêques écrivirent dans le même sens.

(7) *S. Dionysii*, *S. Germani* et *S. Medardi* de Soissons.

CHAPITRE V.

(1) On ne peut sans doute préciser le temps où cette lettre fut écrite. PAGI et d'autres ont reconnu qu'elle n'appartient pas à l'an 831, où la place BARONIUS, mais à l'an 833. Je croirais volontiers qu'il faut en fixer la date entre Noël et Pâques de l'an 833, à cause de l'état général des choses durant ces mois. Du reste cette lettre se trouve aussi dans BOUQUET (VI, p. 367).

(2) D'après toute la marche des relations, il n'est pas vraisemblable que les évêques qui se trouvaient dans le camp de Ludwig-le-Pieux aient pris une résolution formelle contre le pape ; il est plutôt à supposer qu'ils s'en tinrent à des actes généraux et à des menaces. Mais il est encore moins vraisemblable que les évêques aient réellement envoyé au pape une semblable résolution. Cela même fait déjà suspecter l'authenticité de l'*Epistola Gregorii IV papæ ad episcopos regni Franciæ*, dont on trouve, sous ce titre, un extrait dans BOUQUET (VI, p. 352) ; mais le contenu de cette pièce la rend plus suspecte encore. MASSON le premier a fait connaître cette lettre et l'a attribuée à Agobard, comme aussi elle a été admise dans les *Opera Agobardi*. PETRUS DE MARCA au contraire a montré, *invicte*, selon l'expression de BOUQUET, ou plutôt il a cru qu'elle a été écrite par Grégoire IV lui-même. Mais avec quelque facilité que je puisse accorder que, abstraction faite de la forme, Agobard ait pu écrire cette lettre par rapport à son contenu, il m'est impossible d'admettre qu'elle ait été écrite par l'évêque apostolique. D'abord le pape y prend expressément le parti contre Ludwig, et il s'exprime tout aussi durement, plus durement même qu'Agobard et les siens ; il dit par exemple : *Admonetis nos, ut neque nostra voluntate, neque alterius hortatu præsumptione prorumpamus; eo quod, ut dicitis, pertineat ad injuriam et dehonestationem imperialis potestatis, et ad minorationem et reprehensionem nostræ auctoritatis. Dicite, quæso, quæ sunt ista portenta verborum? et quid potius pertinet ad dehonestationem imperialis potestatis, opera digna excommunicatione, an ipsa excommunicatio?* — Et cette adjonction à ce parti ne semble conforme ni à la position du pape ni à sa conduite ultérieure. De plus, le langage est si indigne et presque si puéril, qu'il ne peut venir que d'un moine grondeur, et nullement du chef suprême de l'Église. Par exemple :... *Hoc loqui cogit vos magnitudo superbiæ, æstimantes solos vos posse rerum cognoscere causas. Vere dico vobis*, QUIA NON SUM STULTUS.... *Deinde dicitis rem ridiculam subinferentes* : ET QUOD POTIUS TACERE QUAM DICERE MALUIMUS ; SI AUTEM NON EGERITIS, ASSENSUM CONSILIO NOSTRO PRÆBUERITIS, HONORIS VESTRI PERICULO SUBJACEBITIS. *Si potius maluistis, id est, magis voluistis tacere quam dicere, quare non tacuistis? Consuetudo est in vobis ut id, quod minus est, vincat quod majus est. Major voluntas extitit in vobis tacere, minor autem dicere : et tamen minor vincit majorem. Credendum est omnino quoniam in discordiarum amatoribus victrix est cupiditas, victa continentia.... Denique vos non me scitis esse pejoratam : de vobis autem nemo qui dubitat hoc esse. In hac re memor esse debuerat solertia vestra, quia quicunque cloacam commovet, quanto amplius commoverit, tanto ampliorem fœtorem exhalari fecit.* Est-il possible que le pape ait écrit quelque chose de ce genre? Et dans quel but l'aurait-il fait? BARONIUS n'attribue pas cette lettre au pape, mais à Agobard, et il dit qu'elle fut adressée à Ludwig-le-Pieux lui-même, ou plutôt il semble la considérer comme un appendice à la lettre dont il a été fait mention plus haut, et même dans cette supposition, il n'en cite que le commencement, et ne dit rien des passages qui nous choquent. Mais il a évidemment tort dans cette hypothèse. Mais quelle a donc été l'origine de cette lettre? C'est ce que je ne sais pas. Elle a presque l'air d'un exercice d'école.

(3) THEGANUS (cap. 42) : ... *Porrexit obviam eis usque in campum magnum, qui est inter Argentariam et Basileam, qui usque hodie nominatur Campus Mendacii, eo quod ibi plurimorum fides extincta sit.* — *Astronom.* (cap. 48) : *Tandem ergo ventum est festivitate S. præcursoris Christi* JOHANNIS IN LOCUM, *qui ab eo quod ibi gestum est, perpetua est nominis ignominia notatus, ut vocetur Campus Mentitus.* Ludwig se rendit dans le camp de ses fils *festivitate S. Pauli*. NITHARD (cap. 4) :... *Juxta montem Sigwaldi castra ponunt.* — *Annal. Bert.*, a. 833 : *Filii in pago heli saciæ, in loco qui dicitur Rothfelth, id est, rubens-campus, juxta Columbarium, qui deinceps Campus Mentitus vocatur, se conjunxerunt.* Ludwig lui-même dit (dans la *Conquestio de crudelitate et defectione et fidei ruptione militum suorum*, dans DU CHESNE, T. II, p. 336) : *Locus ex eventu ruptæ fidei, pacis et sacramentorum, Mentitus Campus tunc appellatur.*

CHAPITRE VI.

(1) Tout ce qui est dit ici du séjour de Ludwig dans le couvent de Soissons est raconté presque avec ses propres expressions, tirées de la *Conquestio*, déjà citée.

(2) On trouve ceci dans les *Acta impiæ ac nefandæ exauctorationis Ludovici pii imper.* (BOUQUET, VI, 243).

(3)... *Utpote medici spiritales.*

(4) Duc de Septimanie.

(5) *Annal. Bertin.* (PERTZ, I, p. 428) : *Per Vetus-Trajctum ad emporium quod vocatur Dorestadus.*

(6) *Astronom. Castrum Cabillonum.*

CHAPITRE VII.

(1) *Annal. Bertin.*, a. 835 (PERTZ, I, p. 429) : *In Stremiaco prope Lugdunum civitatem.*

(2) Hemming, frère d'Hériold, trouva la mort, dans

cette occasion, dans l'île de Walchern (*Walacria*), selon Einhardi (*Fuldenses Annal.*, a. 838). Comparez le *Chronicon de Gestis Normannorum* (dans Du Chesne). *Annal. Bertin.*, en parlant des mesures prises par Ludwig :... *Classis quaquaversus diligentius parari jussa est.*

(3) *Annal. Bert.* (Pertz, p. 436). Les Saxons combattirent les Sorabes *qui Chlodici vocantur, apud Kesigesburch*, et remportèrent la victoire *cœlestibus auxiliis fulti.*

(4) On n'est pas d'accord sur le jour où cette éclipse eut lieu.

(5) L'*Astronome* explique autrement cette exclamation : *Virtute quanta potuit, dixit bis*, hus, hus, *quod significat foras, foras. Unde patet quia malignum spiritum vidit, cujus societatem nec vivus nec moriens habere voluit.* Du reste cette exclamation de Ludwig-le-Pieux prouve que la langue teutsche était aussi sa langue.

CHAPITRE VIII.

(1) L'an 840.

(2) Celui-là même qu'on regardait comme son père.

(3) On n'est pas d'accord sur le lieu où fut livrée la bataille de Fontenaille. La discussion de ce point (examiné surtout par l'abbé Lebeuf) appartient spécialement à l'histoire de France.

CHAPITRE IX.

(1) *Aquitania, Burgundia, Austrasia* et *Britannia* sont distinguées de la France ; toutefois Aix-la-Chapelle était en France.

(2) Ce serment est célèbre comme monument des langues de cette époque. Voyez le *Mémoire* de Bonamy dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (T. XXVI, p. 640) ; et le compte-rendu du *Glossaire de la langue romane*, de Roquefort, par V.-F. Kopp, dans l'*Annuaire de Heidelberg* (2e année, p. 307).

(3) Vers ce temps, *nonis novembris*, jour où il y eut un tremblement de terre, mourut le père de Nithard, *Angilbertus vir memorabilis ;* qui *ex magni regis filia nomine Berchta Harnidum fratrem meum, et me Nithardum genuit.*

CHAPITRE X.

(1) En comptant de l'expédition des Cimbres et des Teutons, rigoureusement 956 ans.

(2) César commença la lutte contre les Teutschs de la rive gauche du Rhin l'an 57 avant J.-C.

(3) En comptant jusqu'à la mort d'Armin.

(4) A l'exception toutefois du soulèvement sous Claudius Civilis.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME IIe.

LIVRE VII.

NOTES DU LIVRE VII.

LIVRE VIII.

NOTES DU LIVRE VIII.

LIVRE IX.

NOTES DU LIVRE IX.

LIVRE X.

NOTES DU LIVRE X.

LIVRE XI.

NOTES DU LIVRE XI.

LIVRE XII.

NOTES DU LIVRE XII.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

